A/78/7*

Nations Unies

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2024

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dix-huitième session
Supplément nº 7

Merci de recycler

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dix-huitième session
Supplément nº 7

A/78/7*

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2024

Nations Unies • New York, 2023

* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 janvier 2024).

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

ISSN 0255-1489

[30 août 2023]

Table des matières

Chapitre		*Page*
	Abréviations	6
	Préface	9
I.	Considérations, observations et recommandations générales	11
	A. Avant-propos et introduction	11
	B. Méthode d'établissement du budget, structure et présentation	11
	C. Projet de budget ordinaire : vue d'ensemble	15
	D. Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires	33
	E. Questions relatives aux postes et au personnel	34
	F. Objets de dépense autres que les postes	74
	G. Questions diverses	97
	H. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies	117
	I. Conclusion	117
II.	Recommandations détaillées relatives au projet de budget-programme	118
	Prévisions de dépenses	118
	Titre I **Politiques, direction et coordination d'ensemble**	118
	Chapitre premier. Politiques, direction et coordination d'ensemble	118
	Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	149
	Titre II **Affaires politiques**	176
	Chapitre 3. Affaires politiques	176
	Chapitre 4. Désarmement	200
	Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix	209
	Chapitre 6. Utilisations pacifiques de l'espace	222
	Titre III **Justice internationale et droit international**	242
	Chapitre 7. Cour internationale de Justice	242
	Chapitre 8. Affaires juridiques	250

Titre IV
Coopération internationale pour le développement 275

Chapitre 9. Affaires économiques et sociales 275

Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement 285

Chapitre 11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons 294

Chapitre 12. Commerce et développement 303

Chapitre 13. Centre du commerce international 309

Chapitre 14. Environnement 315

Chapitre 15. Établissements humains 323

Chapitre 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale 328

Chapitre 17. ONU-Femmes 333

Titre V
Coopération régionale pour le développement 350

Chapitre 18. Développement économique et social en Afrique 350

Chapitre 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique 360

Chapitre 20. Développement économique en Europe 367

Chapitre 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes 373

Chapitre 22. Développement économique et social en Asie occidentale 379

Chapitre 23. Programme ordinaire de coopération technique 386

Titre VI
Droits humains et affaires humanitaires 408

Chapitre 24. Droits humains 408

Chapitre 25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance 427

Chapitre 26. Réfugiés de Palestine 433

Chapitre 27. Aide humanitaire 444

Titre VII
Communication globale 463

Chapitre 28. Communication globale 463

Titre VIII
Services communs d'appui 483

Chapitre 29. Services de gestion et d'appui 483

Chapitre 29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité . . 484

Chapitre 29B. Département de l'appui opérationnel 496

Chapitre 29C. Bureau de l'informatique et des communications 510

Chapitre 29D. Administration (Nairobi) 522

Chapitre 29E. Administration (Genève) 531
Chapitre 29F. Administration (Vienne) 542

Titre IX
Contrôle interne 561

Chapitre 30. Contrôle interne 561

Titre X
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales 571

Chapitre 31. Activités administratives financées en commun 571
Commission de la fonction publique internationale 580
Corps commun d'inspection 584
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public 588
Chapitre 32. Dépenses spéciales 593

Titre XI
Dépenses d'équipement 606

Chapitre 33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien 606

Titre XII
Sûreté et sécurité 637

Chapitre 34. Sûreté et sécurité 637

Titre XIII
Compte pour le développement 661

Chapitre 35. Compte pour le développement 661

Titre XIV
Contributions du personnel 685

Chapitre 36. Contributions du personnel 685
Prévisions de recettes 686
Chapitre premier des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel 686
Chapitre 2 des recettes. Recettes générales 688
Chapitre 3 des recettes. Services à l'intention du public 693

Annexes

I. Évolution des ressources par chapitre du budget et par objet de dépense (2020-2024) 707
II. Postes inscrits au budget ordinaire occupés au 30 juin 2023 par des membres du personnel qui devraient prendre leur retraite entre 2023 et 2033, par chapitre du budget, par classe et par année 735
III. Administrateurs et administratrices auxiliaires : nombre et nationalité, par chapitre du budget, de 2018 à 2023 743
IV. Nombre de postes occupés par des administrateurs et administratrices auxiliaires par rapport au nombre de postes vacants pour la période 2018-2023 753
V. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies 755

Abréviations

ACM	Agent(e) des corps de métier
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AL	Agent(e) local(e)
AN	Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national
ASS	Agent(e) des services de sécurité
BANUS	Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie
BINUGBIS	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
BINUH	Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
G(1°C)	Agent(e) des services généraux (1re classe)
G(AC)	Agent(e) des services généraux (Autres classes)
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
ITC	Centre du commerce international
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
MANUI	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUATS	Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan
MINUJUSTH	Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
PAM	Programme alimentaire mondial
PL	Professeurs de langues
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SGA	Secrétaire général(e) adjoint(e)
SIG	Système d'information géographique
SM	Agent(e) du Service mobile
SSG	Sous-Secrétaire général(e)
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’enfance
UNIDIR	Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNMOGIP	Groupe d’observateurs militaires des Nations Unies dans l’Inde et le Pakistan
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets
UNOWAS	Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
VHF	Très haute fréquence
VNU	Volontaires des Nations Unies
VSG	Vice-Secrétaire général(e)

Préface

1. Les principales fonctions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui sont définies dans la résolution 14 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946, sont les suivantes :

a) procéder à un examen du budget soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et faire rapport sur ce budget ;

b) donner à l'Assemblée générale des avis sur les questions administratives et budgétaires qui lui sont renvoyées ;

c) examiner au nom de l'Assemblée générale les budgets administratifs des institutions spécialisées et les propositions visant les arrangements financiers à conclure avec ces institutions ;

d) examiner les rapports des auditeurs de l'Organisation et des institutions spécialisées et faire rapport à l'Assemblée générale à leur sujet.

Le Comité consultatif fait également rapport sur le financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. En outre, il soumet des rapports sur les budgets administratifs et d'autres questions aux organes directeurs du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP, du HCR (fonds de contributions volontaires), du PNUE (Fonds pour l'environnement), d'ONU-Habitat, de l'UNIDIR, de l'UNITAR, de l'UNU, du PAM, de l'ONUDC, de l'UNRWA, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

2. Aux termes de l'article 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les membres du Comité consultatif, tous de nationalités différentes, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels.

3. Au 9 août 2023, le Comité consultatif se composait des membres suivants :

Abdallah Bachar Bong (Président)
Amjad Al-Kumaim (Vice-Président)
Jakub Chmielewski (Vice-Président)
Juliana Gaspar Ruas (Vice-Présidente)
Surendra Adhana
Yves Eric Ahoussougbemey
Makiese Augusto
Feliksas Bakanauskas
Sharon Brennen-Haylock
Udo Fenchel
Olivio Fermin
Carlo Jacobucci
Haojun Ji
Nabil Kalkoul
Evgenii Kalugin
Julia Maciel
Yukiko Nakagawa Matsuda
Caroline Nalwanga
Stephani Scheer
Cihan Terzi
Minhong Yi

4. Le présent rapport regroupe les conclusions et les recommandations auxquelles le Comité consultatif a abouti à partir des propositions faites par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour 2024, lesquelles ont été complétées, dans la mesure du possible, par les renseignements supplémentaires donnés verbalement ou par écrit par des représentantes et représentants du Secrétaire général.

Le Président
(*Signé*) Abdallah **Bachar Bong**

Chapitre I
Considérations, observations et recommandations générales

A. Avant-propos et introduction

1. Au cours de son examen du projet de budget-programme pour 2024 (A/78/6) établi par le Secrétaire général, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu avec le Secrétaire général et ses représentantes et représentants lors de réunions en présentiel ou virtuelles et par écrit, entre le 22 mai et le 26 juin 2023. Le Secrétariat a également fourni au Comité consultatif des renseignements supplémentaires et des éclaircissements sur tous les chapitres du budget avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 18 août 2023.

2. Dans sa résolution 72/266 A, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption à titre expérimental d'un budget annuel à compter du budget-programme de 2020, qui se composerait des éléments suivants : a) la partie I : le plan-cadre[1], dans lequel il serait fait état des priorités à long terme et des objectifs de l'Organisation ; b) la partie II : le plan-programme, dans lequel figureraient une description des programmes et sous-programmes et des informations sur les résultats escomptés ; c) la partie III : les ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autres que les postes, par programme et sous-programme. L'Assemblée a également décidé que les parties I et II lui seraient soumises pour examen par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et que la partie III lui serait soumise par l'entremise du Comité consultatif. À la suite de l'examen des modifications apportées au cycle budgétaire qui a été effectué en 2022, à l'issue du premier cycle budgétaire complet, l'Assemblée a décidé, dans sa résolution 77/267, de mettre fin à la période d'expérimentation à compter de 2023 et prié le Secrétaire général de continuer de présenter le budget-programme selon un cycle annuel. Par conséquent, le projet de budget-programme reste composé des trois parties susmentionnées.

3. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que, au paragraphe 18 de sa résolution 77/267, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'évaluer et de lui présenter pour examen une procédure par laquelle le Comité consultatif serait informé des incidences financières éventuelles des recommandations du Comité du programme et de la coordination compte tenu de la nature séquentielle des procédures d'examen. Comme indiqué au paragraphe 43 du rapport du Secrétaire général intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : procédures et pratiques budgétaires » (A/74/852), la mise en place d'une procédure standard permettant d'informer le Comité consultatif des éventuelles incidences budgétaires, si rares soient-elles, des conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination permettrait d'assurer la bonne information du Comité consultatif. Une telle procédure serait similaire à la situation décrite à l'alinéa a) du paragraphe 40 du même rapport.

B. Méthode d'établissement du budget, structure et présentation

4. Dans le rapport, il est indiqué que le budget-programme est établi selon la méthode approuvée par l'Assemblée générale au fil des ans, dont les principaux éléments sont présentés dans le tableau 1. Les mesures à prendre pour donner suite aux résolutions 77/254, 77/262 et 77/267 concernant la structure et les méthodes d'établissement du budget sont précisées au sous-titre 2.

[1] Le prochain plan-cadre sera soumis en 2025.

5. Dans ses résolutions 77/254, 77/262, 77/263, 77/267 et 77/264 A à C, l'Assemblée a pris des décisions concernant le plan-programme et l'ouverture de crédits pour 2023 et formulé des principes directeurs à l'intention du Secrétaire général concernant les projets de budget-programme à venir. Dans son rapport, le Secrétaire général donne une description des mesures qui ont été prises pour appliquer ces principes directeurs. Conformément à l'article 2.3 du Règlement financier, les ressources demandées dans le projet de budget-programme pour 2024 sont comparées aux crédits que l'Assemblée a approuvés pour 2023 dans ses résolutions 77/264 A à C (A/78/6 (Introduction), par. 3 à 5). Dans son rapport, le Secrétaire général explique que, dans sa résolution 77/267, l'Assemblée a constaté avec satisfaction les différentes améliorations apportées à la présentation du projet de budget-programme compte tenu des orientations qu'elle avait données pendant la période d'expérimentation du budget annuel et s'est félicitée que le projet de plan-programme et les informations sur l'exécution des programmes soient présentés en même temps que les ressources proposées au titre des postes et des autres objets de dépense dans un seul et même document. Selon le Secrétaire général, le projet de budget-programme pour 2024 a été établi conformément aux orientations données par l'Assemblée générale et structuré en conséquence.

6. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au mois de janvier de l'année au cours de laquelle les budgets avaient été publiés (c'est-à-dire l'année précédant l'exécution), le Contrôleur avait publié des directives officielles à l'intention de toutes les entités, l'objectif étant qu'elles fournissent des informations détaillées sur l'établissement des ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autres que les postes (partie III), ainsi que d'autres directives applicables aux plans-programmes, reposant sur les décisions prises par l'Assemblée générale à la fin de sa session principale, en décembre. Les directives émanant du Contrôleur traduisent la vision du Secrétaire général et les paramètres fixés par l'Assemblée pour l'établissement des futurs projets de budget. L'estimation des ressources nécessaires s'est faite dans le cadre d'échanges formels et informels. Dans son rapport, le Secrétaire général indique également que, avant d'établir la version définitive du projet de budget-programme pour 2024, le Secrétariat a organisé, en février 2023, des consultations avec les États Membres, comme l'a demandé l'Assemblée au paragraphe 5 de sa résolution 77/254. L'objet de ces consultations était de valider l'interprétation faite par le Secrétariat des orientations données par l'Assemblée et de déterminer leur incidence sur le projet de budget-programme pour 2024. Pour la présentation finale du projet de budget-programme pour 2024, il a été tenu compte des orientations supplémentaires reçues des États Membres lors de ces consultations (ibid., par. 21). **Tout en prenant note des efforts faits par le Secrétariat pour améliorer la présentation du budget en consultation avec les États Membres, le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera le point, selon qu'il convient, sur l'interprétation des recommandations que le Comité a formulées à propos de telle ou telle situation (voir également A/78/330, concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022, par. 19 à 22)**.

7. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer, à l'avenir, dans tous les projets de budget-programme une comparaison, par chapitre et par objet de dépense, entre les crédits ouverts et les dépenses effectives de l'année précédente, ainsi que les dernières informations disponibles sur le budget en cours d'exécution, et de fournir des informations sur l'évolution des ressources financières par objet de dépense au cours des cinq dernières années, globalement et par chapitre, concernant tant les crédits ouverts que les dépenses, et d'actualiser tous les tableaux figurant dans le présent rapport.**

8. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, s'il n'existait au Secrétariat aucun système d'établissement des coûts par activité permettant de déterminer la charge de travail et les coûts associés à l'établissement des documents relatifs au budget-programme, comme l'avait noté l'Assemblée générale au paragraphe 4 de sa résolution 77/267, le projet de budget-programme faisait l'objet d'examens en interne, et les évaluations faites au niveau de l'unité administrative pouvaient entraîner des changements internes. Les directeurs de programme pouvaient décider d'ajuster les ressources prévues en fonction des résultats de ces évaluations. À l'intérieur de tout sous-programme, les chefs de département ou de bureau pouvaient, en justifiant pleinement leur décision, modifier le budget-programme approuvé en remaniant les produits finals, en reportant l'exécution des produits à l'exercice biennal suivant ou en éliminant des produits, à condition que ces modifications contribuent à la réalisation de l'objectif et de la stratégie énoncés pour ledit sous-programme dans les plans ayant été approuvés. **Le Comité consultatif compte que des informations complémentaires sur les examens réalisés en interne avec les chefs de département ou de bureau visant à modifier le programme approuvé seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**.

9. Le Secrétaire général indique que le montant total des ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales reste inscrit au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme, et que les prévisions de dépenses des différentes missions sont présentées sous forme d'additifs au chapitre 3 (A/78/6 (Introduction), par. 6). Le Comité consultatif note que toutes les observations et recommandations pertinentes figurant dans cette section du rapport s'appliquent également aux missions politiques spéciales. Les observations et recommandations du Comité sur les ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales seront présentées dans des additifs au présent rapport.

10. **Le Comité consultatif compte une nouvelle fois que le Secrétaire général poursuivra les efforts faits pour améliorer la présentation du projet de budget-programme, et en particulier pour faire en sorte que les ressources soient clairement liées à un cadre de budgétisation axé sur les résultats et qu'elles reflètent les mandats existants et les mesures prises pour les exécuter, ainsi que les incidences sur les priorités des États Membres. Le Comité souligne que les observations et recommandations formulées dans le présent rapport ne valent pas approbation des initiatives et projets qui y sont décrits et pour lesquels aucune mesure concrète n'est proposée, sauf indication contraire expresse.**

Documentation

11. Le Comité consultatif note que, si les principaux documents budgétaires de chaque chapitre ont été soumis en temps voulu sous la forme de versions préliminaires, les compléments d'information et, en particulier les réponses écrites, ont été communiquées avec du retard et les données fournies manquaient d'exactitude ou étaient incomplètes, ce qui a eu des répercussions sur la gestion du calendrier de ses travaux. **Le Comité consultatif rappelle une fois de plus la résolution 72/261, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de transmettre au Comité les rapports deux semaines au plus tard avant la date prévue pour l'examen de chaque question. Il répète qu'il faut redoubler d'efforts pour veiller à ce que les documents, y compris les documents complémentaires et les réponses écrites, qui lui sont soumis soient exacts et exhaustifs et lui soient présentés pour examen en temps voulu (voir également A/77/7, par. 12, A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 35, et A/74/741, par. 20, 38 et 39)**.

Organigramme

12. Le Comité consultatif rappelle que, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2022, il a demandé un organigramme clair et complet présentant la structure organisationnelle du Secrétariat et énumérant les différentes unités de travail avec leurs titres fonctionnels et leurs chefs d'entité (voir A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 38). En réponse, le Secrétaire général a déclaré que tous les changements qu'il était proposé d'apporter à la structure et aux effectifs étaient clairement présentés dans les différents chapitres concernés du budget : les organigrammes approuvés précédemment et ceux nouvellement proposés étaient inclus à des fins de comparaison et accompagnés de justifications (A/77/6 (Introduction), annexe I). Dans sa résolution 77/262, l'Assemblée générale a fait siennes les recommandations formulées par le Comité, à l'effet que le Secrétaire général fasse figurer, dans les organigrammes de tous les chapitres, la structure de chaque unité administrative, en suivant les mêmes règles pour toutes les unités, les relations hiérarchiques entre les bureaux devant être clairement définies, et qu'il indique le nombre total de postes, y compris les postes vacants (A/77/7, par. 39). Les organigrammes des chapitres 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) et 29B (Département de l'appui opérationnel), détaillés au niveau de la division, ont été fournis dans le document complémentaire au rapport du Secrétaire général sur l'introduction du projet de budget-programme pour 2024 [A/78/6 (Introduction)]. Un organigramme général du Secrétariat par chapitre du budget et par entité a également été fourni.

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, compte tenu de l'effort considérable que constituerait l'établissement d'un organigramme pour l'ensemble du Secrétariat, celui-ci avait établi un « organigramme pilote » qui portait sur deux chapitres du budget. Cet organigramme pilote visait à fournir un aperçu de la structure globale du Secrétariat, qui alimenterait les délibérations du Comité et de l'Assemblée générale sur le contenu final (les éléments), le format et la présentation de l'organigramme général. Cette approche en deux étapes permettrait d'établir une version finale de l'organigramme après qu'une décision définitive aurait été prise et de tenir compte de toute autre orientation qui pourrait être formulée. **Le Comité consultatif prend note des organigrammes pilotes fournis pour les chapitres 29A et 29B et recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir un organigramme complet du Secrétariat et de faire figurer, dans les organigrammes de tous les chapitres, la structure de chaque unité administrative, en suivant les mêmes règles pour toutes les unités, de définir clairement les relations hiérarchiques entre les bureaux, et d'indiquer le nombre total de postes, y compris les postes vacants (voir également A/77/7, par. 39)**.

Application des recommandations des organes de contrôle

14. Le Comité consultatif rappelle qu'il a été informé que, chaque année, après la fin de la partie principale de la session de l'Assemblée générale, le Secrétariat réexaminait les recommandations qu'il lui avait adressées. L'état récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle figure dans l'annexe I du rapport du Secrétaire général [A/78/6 (Introduction)], tandis que les recommandations se rapportant aux différents chapitres sont présentées dans les fascicules du budget. Des informations sur la suite donnée aux recommandations des organes de contrôle sont présentées dans les annexes des différents chapitres du projet de budget-programme pour 2024. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général inclura systématiquement à l'avenir, dans tous les projets de budget, un état récapitulatif des mesures prises pour appliquer toutes les résolutions de l'Assemblée générale et les**

recommandations du Comité ayant été approuvées, sans distinction, et notamment des indications et explications lorsqu'aucune mesure n'a été prise.

C. Projet de budget ordinaire : vue d'ensemble

15. Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour 2024 s'élève à 3 340 506 500 dollars avant actualisation des coûts[2], dont un montant de 775 326 200 dollars pour les missions politiques spéciales, ce qui représente une diminution de 55 801 800 dollars (1,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023. L'actualisation préliminaire des coûts représente un montant de 64 163 400 dollars. Les ressources demandées pour 2024, après actualisation préliminaire des coûts, s'élèvent à 3 404 669 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 0,2 % par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Selon le Secrétaire général, des crédits supplémentaires seront demandés plus tard dans l'année, principalement pour de grands projets de construction, et des prévisions révisées seront présentées comme suite aux résolutions du Conseil des droits de l'homme. Les rapports qui pourraient avoir des incidences budgétaires sont présentés au paragraphe 47 du rapport du Secrétaire général (ibid., par. 22 et 23 et tableaux 2 et 11). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu des informations actualisées sur l'évolution des ressources financières, par facteur et chapitre du budget, notamment les dépenses engagées en 2022 et au 30 juin 2023, comme indiqué dans le tableau 1 ci-après. Il a également obtenu des informations sur l'évolution des ressources financières par objet de dépense, comme indiqué dans le tableau 2 ci-après. **Le Comité consultatif note le niveau des dépenses engagées en 2022 et au 30 juin 2023 et l'augmentation de 8 361,60 dollars, soit 0,2 %, des ressources demandées pour 2024 (après actualisation des coûts) par rapport aux crédits ouverts pour 2023, compte non tenu des crédits supplémentaires qui seront demandés**.

[2] Sauf indication contraire, tous les chiffres concernant les ressources budgétaires qui figurent dans le présent rapport sont calculés aux taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

Tableau 1

Évolution des ressources financières, par facteur et par titre et chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

Titre et chapitre du budget	*2022 (crédits ouverts)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*Changements*					*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts (pourcentage)*	*2024 (prévisions après actualisation des coûts)*
					Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*				
Titre I													
Politiques, direction et coordination d'ensemble	**426 611,4**	**396 600,7**	**435 280,3**	**211 168,9**	**(6 488,5)**	**5 901,8**	**1 172,6**	**585,9**	**0,1**	**435 866,2**	**10 823,0**	**0,1**	**446 689,2**
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	79 917,3	78 488,4	86 769,4	54 068,1	1 343,5	94,2	1 367,6	2 805,3	3,2	89 574,7	1 772,1	3,2	91 346,8
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	346 694,1	318 112,4	348 510,9	157 100,8	(7 832,0)	5 807,6	(195,0)	(2 219,4)	(0,6)	346 291,5	9 050,9	(0,6)	355 342,4
Titre II													
Affaires politiques	**872 267,3**	**864 022,3**	**910 566,3**	**497 137,7**	**(115,3)**	**7 270,3**	**6 714,5**	**13 869,5**	**1,5**	**924 435,8**	**7 266,6**	**1,5**	**931 702,4**
3. Affaires politiques	800 648,7	791 810,0	839 094,4	462 138,9	84,2	5 433,1	6 575,4	12 092,7	1,4	851 187,1	2 036,1	1,4	853 223,2
– Missions politiques spéciales	736 542,6	728 097,8	768 335,0	426 299,2	–	928,8	6 062,4	6 991,2	0,9	775 326,2	–	0,9	775 326,2
– Autres	64 106,1	63 712,2	70 759,4	35 839,7	84,2	4 504,3	513,0	5 101,5	7,2	75 860,9	2 036,1	7,2	77 897,0
4. Désarmement	12 736,8	13 883,6	13 835,8	6 913,2	(331,1)	1 837,2	(109,1)	1 397,0	10,1	15 232,8	384,2	10,1	15 617,0
5. Opérations de maintien de la paix	54 666,7	54 000,2	52 878,3	26 341,0	–	–	248,2	248,2	0,5	53 126,5	4 576,7	0,5	57 703,2
6. Utilisations pacifiques de l'espace	4 215,1	4 328,5	4 757,8	1 744,6	131,6	–	–	131,6	2,8	4 889,4	269,6	2,8	5 159,0
Titre III													
Justice internationale et droit international	**92 880,2**	**94 837,3**	**92 917,6**	**51 783,0**	**(4 028,1)**	**268,0**	**1 030,2**	**(2 729,9)**	**(2,9)**	**90 187,7**	**3 562,2**	**(2,9)**	**93 749,9**
7. Cour internationale de Justice	28 549,1	27 070,6	29 110,9	17 245,0	(101,2)	236,0	537,4	672,2	2,3	29 783,1	1 587,5	2,3	31 370,6
8. Affaires juridiques	64 331,1	67 766,7	63 806,7	34 538,0	(3 926,9)	32,0	492,8	(3 402,1)	(5,3)	60 404,6	1 974,7	(5,3)	62 379,3
Titre IV													
Coopération internationale pour le développement	**260 683,3**	**259 683,6**	**272 431,3**	**133 711,7**	**403,2**	**1 524,5**	**1 168,6**	**3 096,3**	**1,1**	**275 527,6**	**7 611,9**	**1,1**	**283 139,5**
9. Affaires économiques et sociales	85 636,1	84 606,9	87 128,8	44 253,7	(369,7)	702,0	132,3	464,6	0,5	87 593,4	2 072,5	0,5	89 665,9
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	7 320,2	6 882,7	8 633,8	3 461,4	(132,2)	40,0	1 036,3	944,1	10,9	9 577,9	205,8	10,9	9 783,7

Titre et chapitre du budget	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)	Changements: Ajustements techniques	Changements: Nouveaux mandats et mandats élargis	Changements: Autres changements	Changements: Total	Changements: Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	Actualisation des coûts (pourcentage)	2024 (prévisions après actualisation des coûts)
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	8 207,4	7 883,5	8 695,2	4 241,9	–	–	–	–	–	8 695,2	269,4	–	8 964,6
12. Commerce et développement	71 274,8	73 517,5	79 372,3	38 747,0	1 103,0	–	–	1 103,0	1,4	80 475,3	2 741,4	1,4	83 216,7
13. Centre du commerce international	20 174,9	19 073,4	20 457,6	10 029,2	–	–	–	–	–	20 457,6	61,4	–	20 519,0
14. Environnement	22 912,4	21 478,6	21 033,6	10 321,1	282,4	628,7	–	911,1	4,3	21 944,7	589,2	4,3	22 533,9
15. Établissements humains	13 275,8	13 313,7	13 385,1	6 439,1	(73,8)	153,8	–	80,0	0,6	13 465,1	139,9	0,6	13 605,0
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	21 924,1	22 916,1	23 110,5	11 303,3	(406,5)	–	–	(406,5)	(1,8)	22 704,0	1 346,6	(1,8)	24 050,6
17. ONU-Femmes	9 957,6	10 011,2	10 614,4	4 915,0	–	–	–	–	–	10 614,4	185,7	–	10 800,1
Titre V													
Coopération régionale pour le développement	**311 958,7**	**312 252,9**	**331 535,1**	**172 146,1**	**(3 480,6)**	**20,4**	**1 474,6**	**(1 985,6)**	**(0,6)**	**329 549,5**	**11 202,7**	**(0,6)**	**340 752,2**
18. Développement économique et social en Afrique	78 453,5	80 619,3	88 119,8	49 068,2	(2 957,7)	–	120,0	(2 837,7)	(3,2)	85 282,1	3 857,4	(3,2)	89 139,5
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	55 253,2	52 231,9	55 138,7	26 641,9	(556,5)	–	–	(556,5)	(1,0)	54 582,2	980,2	(1,0)	55 562,4
20. Développement économique en Europe	35 509,1	36 273,9	37 229,4	18 868,3	(40,8)	20,4	(145,4)	(165,8)	(0,4)	37 063,6	1 251,7	(0,4)	38 315,3
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	59 786,2	58 024,4	58 741,2	30 617,4	(24,8)	–	–	(24,8)	(0,0)	58 716,4	2 602,7	(0,0)	61 319,1
22. Développement économique et social en Asie occidentale	44 191,9	46 277,3	48 931,5	27 973,9	99,2	–	–	99,2	0,2	49 030,7	724,4	0,2	49 755,1
23. Programme ordinaire de coopération technique	38 764,8	38 826,2	43 374,5	18 976,4	–	–	1 500,0	1 500,0	3,5	44 874,5	1 786,3	3,5	46 660,8
Titre VI													
Droits humains et affaires humanitaires	**237 933,4**	**238 756,7**	**287 649,6**	**132 202,2**	**(48 166,9)**	**25 404,4**	**5 412,3**	**(17 350,2)**	**(6,0)**	**270 299,4**	**6 808,7**	**(6,0)**	**277 108,1**
24. Droits humains	136 771,4	142 086,8	176 186,3	79 263,2	(49 170,8)	10 810,4	5 423,7	(32 936,7)	(18,7)	143 249,6	4 987,5	(18,7)	148 237,1
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	42 212,3	42 211,0	44 633,9	22 103,1	–	–	–	–	–	44 633,9	163,8	–	44 797,7

Titre et chapitre du budget	*2022 (crédits ouverts)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*Changements*					*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts (pourcentage)*	*2024 (prévisions après actualisation des coûts)*
					Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*				
26. Réfugiés de Palestine	40 405,6	34 545,8	39 704,0	18 635,5	890,2	14 594,0	(11,4)	15 472,8	39,0	55 176,8	730,8	39,0	55 907,6
27. Aide humanitaire	18 544,1	19 913,1	27 125,4	12 200,3	113,7	–	–	113,7	0,4	27 239,1	926,6	0,4	28 165,7
Titre VII													
Communication globale	**100 072,8**	**98 176,2**	**101 807,0**	**52 278,2**	**199,7**	**6 938,6**	**25,9**	**7 164,2**	**7,0**	**108 971,2**	**2 830,6**	**7,0**	**111 801,8**
28. Communication globale	100 072,8	98 176,2	101 807,0	52 278,2	199,7	6 938,6	25,9	7 164,2	7,0	108 971,2	2 830,6	7,0	111 801,8
Titre VIII													
Services communs d'appui	**309 392,7**	**318 627,6**	**327 850,7**	**181 015,8**	**(3 520,5)**	**1 027,1**	**(947,7)**	**(3 441,1)**	**(1,0)**	**324 409,6**	**6 791,7**	**(1,0)**	**331 201,3**
29. Services de gestion et d'appui													
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	56 285,7	58 557,8	60 885,2	32 379,9	(0,5)	–	653,0	652,5	1,1	61 537,7	1 799,2	1,1	63 336,9
29B. Département de l'appui opérationnel	87 981,2	90 739,8	96 878,0	56 186,0	83,2	866,2	(1 479,5)	(530,1)	(0,5)	96 347,9	1 616,6	(0,5)	97 964,5
29C. Bureau de l'informatique et des communications	52 717,7	51 724,0	53 425,9	26 394,8	(85,7)	49,8	590,9	555,0	1,0	53 980,9	1 376,3	1,0	55 357,2
29D. Administration (Nairobi)[a]	18 745,7	18 354,7	19 014,6	11 566,9	(3 513,2)	–	(222,1)	(3 735,3)	(19,6)	15 279,3	405,4	(19,6)	15 684,7
29E. Administration (Genève)	75 159,8	77 897,5	77 706,4	43 526,9	(4,3)	111,1	(390,0)	(283,2)	(0,4)	77 423,2	1 055,7	(0,4)	78 478,9
29F. Administration (Vienne)	18 502,6	21 353,8	19 940,6	10 961,3	–	–	(100,0)	(100,0)	(0,5)	19 840,6	538,5	(0,5)	20 379,1
Titre IX													
Contrôle interne	**21 187,4**	**20 876,9**	**22 134,6**	**11 269,2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**22 134,6**	**665,4**	**–**	**22 800,0**
30. Contrôle interne	21 187,4	20 876,9	22 134,6	11 269,2	–	–	–	–	–	22 134,6	665,4	–	22 800,0
Titre X													
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	**92 766,3**	**90 607,3**	**95 902,3**	**53 920,5**	**23,9**	**–**	**(1 307,9)**	**(1 284,0)**	**(1,3)**	**94 618,3**	**2 085,0**	**(1,3)**	**96 703,3**
31. Activités administratives financées en commun	7 954,9	7 957,5	8 214,3	7 647,9	23,9	–	(279,5)	(255,6)	(3,1)	7 958,7	–	(3,1)	7 958,7
32. Dépenses spéciales	84 811,4	82 649,8	87 688,0	46 272,6	–	–	(1 028,4)	(1 028,4)	(1,2)	86 659,6	2 085,0	(1,2)	88 744,6
Titre XI													
Dépenses d'équipement	**112 742,8**	**112 760,5**	**85 471,0**	**63 714,2**	**(55 758,0)**	**–**	**1 272,8**	**(54 485,2)**	**(63,7)**	**30 985,8**	**768,7**	**(63,7)**	**31 754,5**
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	112 742,8	112 760,5	85 471,0	63 714,2	(55 758,0)	–	1 272,8	(54 485,2)	(63,7)	30 985,8	768,7	(63,7)	31 754,5

Titre et chapitre du budget	*2022 (crédits ouverts)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*Changements*					*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts (pourcentage)*	*2024 (prévisions après actualisation des coûts)*
					Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*				
Titre XII													
Sûreté et sécurité	**125 676,8**	**127 931,1**	**126 952,7**	**78 059,9**	**197,0**	**37,3**	**50,3**	**284,6**	**0,2**	**127 237,3**	**1 034,1**	**0,2**	**128 271,4**
34. Sûreté et sécurité	125 676,8	127 931,1	126 952,7	78 059,9	197,0	37,3	50,3	284,6	0,2	127 237,3	1 034,1	0,2	128 271,4
Titre XIII													
Compte de l'ONU pour le développement	**16 199,4**	**16 199,4**	**16 491,3**	**16 491,3**	**–**	**–**	**(204,6)**	**(204,6)**	**(1,2)**	**16 286,7**	**439,7**	**(1,2)**	**16 726,4**
35. Compte de l'ONU pour le développement	16 199,4	16 199,4	16 491,3	1 491,3	–	–	(204,6)	(204,6)	(1,2)	16 286,7	439,7	(1,2)	16 726,4
Titre XIV													
Contributions du personnel	**277 382,9**	**284 937,0**	**289 318,5**	**150 415,0**	**(6 477,5)**	**3 580,9**	**3 574,9**	**678,3**	**0,2**	**289 996,8**	**2 273,1**	**0,2**	**292 269,9**
36. Contributions du personnel	277 382,9	284 937,0	289 318,5	150 415,0	(6 477,5)	3 580,9	3 574,9	678,3	0,2	289 996,8	2 273,1	0,2	292 269,9
Total	**3 257 755,4**	**3 236 269,6**	**3 396 308,3**	**1 805 313,8**	**(127 211,6)**	**51 973,3**	**19 436,5**	**(55 801,8)**	**(1,6)**	**3 340 506,5**	**64 163,4**	**(1,6)**	**3 404 669,9**

[a] Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

Tableau 2

Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*Changements*					*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts (pourcentage)*	*2024 (prévisions après actualisation des coûts)*
					Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*				
Postes	1 387 819,1	1 376 013,6	1 417 231,4	706 222,5	6 944,7	13 397,1	10 265,7	30 607,5	2,2	1 447 838,9	41 497,2	2,9	1 489 336,1
Autres dépenses de personnel	233 588,2	225 372,8	278 860,8	125 654,4	(45 886,7)	11 860,0	(551,7)	(34 578,4)	(12,4)	244 282,4	7 088,5	2,9	251 370,9
Émoluments des non-fonctionnaires	10 673,4	9 895,3	10 847,1	7 100,4	–	–	907,3	907,3	8,4	11 754,4	505,7	4,3	12 260,1
Dépenses de représentation	243,7	179,0	285,3	52,2	–	19,2	0,5	19,7	6,9	305,0	10,6	3,5	315,6
Consultants	12 810,5	19 371,0	16 401,6	10 440,8	(1 226,2)	714,3	(90,9)	(602,8)	(3,7)	15 798,8	486,0	3,1	16 284,8
Experts	7 926,3	6 911,9	9 991,1	3 177,8	(1 278,4)	119,9	(255,2)	(1 413,7)	(14,1)	8 577,4	283,1	3,3	8 860,5
Voyages des représentants	26 491,4	20 963,5	31 364,9	14 750,0	(2 173,5)	854,1	(369,6)	(1 689,0)	(5,4)	29 675,9	801,7	2,7	30 477,6
Voyages du personnel	15 651,5	22 837,2	20 668,5	15 621,5	(2 658,5)	519,6	1 184,3	(954,6)	(4,6)	19 713,9	532,3	2,7	20 246,2
Services contractuels	84 579,1	89 552,1	94 385,8	50 589,5	(1 396,8)	2 253,4	6 050,9	6 907,5	7,3	101 293,3	2 911,7	2,9	104 205,0
Frais généraux de fonctionnement	131 751,7	125 927,6	146 583,4	82 017,1	(2 655,5)	1 572,7	(8 476,7)	(9 559,5)	(6,5)	137 023,9	3 504,4	2,6	140 528,3
Fournitures et accessoires	7 145,5	5 926,4	7 398,6	5 572,5	(100,7)	51,8	(456,8)	(505,7)	(6,8)	6 892,9	253,6	3,7	7 146,5
Mobilier et matériel	17 988,4	22 345,3	22 457,8	10 599,2	(162,4)	108,9	1 387,9	1 334,4	5,9	23 792,2	771,4	3,2	24 563,6
Aménagement des locaux	8 378,2	1 283,0	6 955,2	981,3	–	–	1 704,1	1 704,1	24,5	8 659,3	236,9	2,7	8 896,2
Subventions et contributions	298 782,9	296 655,7	275 223,3	195 819,8	(70 140,1)	15 992,6	(1 500,6)	(55 648,1)	(20,2)	219 575,2	3 007,2	1,4	222 582,4
Autres	277 382,9	284 937,0	289 318,5	150 415,6	(6 477,5)	3 580,9	3 574,9	678,3	0,2	289 996,8	2 273,1	0,8	292 269,9
Total partiel	**2 521 212,8**	**2 508 171,5**	**2 627 973,3**	**1 379 014,6**	**(127 211,6)**	**51 044,5**	**13 374,1**	**(62 793,0)**	**(2,4)**	**2 565 180,3**	**64 163,4**	**2,5**	**2 629 343,7**
Missions politiques spéciales	736 542,6	728 098,1	768 335,0	426 299,2	–	928,8	6 062,4	6 991,2	0,9	775 326,2	–	–	775 326,2
Total	**3 224 724,1**	**3 236 269,6**	**3 396 308,3**	**1 805 313,8**	**(127 211,6)**	**51 973,3**	**19 436,5**	**(55 801,8)**	**(1,6)**	**3 340 506,5**	**64 163,4**	**1,9**	**3 404 669,9**

16. Les changements proposés découlent essentiellement : a) d'ajustements techniques entraînant une diminution nette de 127,2 millions de dollars, qui tient principalement au non-renouvellement de crédits d'un montant de 135,9 millions de dollars, en partie contrebalancé par une augmentation des ressources nécessaires pour 108 postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) dont la création ou la réaffectation avait été approuvée en 2023 et auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué (8,3 millions de dollars), conformément à la pratique établie, et d'autres ajustements techniques entraînant une augmentation de 0,4 million de dollars ; b) de mandats nouveaux ou élargis entraînant une augmentation de 52,0 millions de dollars, qui découle principalement des résolutions et décisions des organes intergouvernementaux ; c) d'autres changements entraînant une augmentation de 19,4 millions de dollars (ibid., résumé exécutif et par. 25 à 29, y compris tableaux 4 à 8).

17. Les prévisions de recettes pour 2024 s'élèvent à 317,9 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 4,0 millions de dollars (1,3 %) par rapport aux montants approuvés pour 2023 (321,9 millions de dollars). La diminution prévue concerne principalement le chapitre 2 des recettes (Recettes générales), en raison de la baisse prévue du solde des fonds de gestion centralisée des liquidités et des taux d'intérêt en 2024 par rapport à 2023, et le chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public), en raison de la baisse prévue des recettes qui devraient être générées par les services de restauration du Siège de l'ONU, à New York, du fait de la poursuite du versement de subventions visant à limiter les pertes du prestataire. Elle est compensée en partie par une augmentation prévue au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) qui est liée aux changements proposés en ce qui concerne les postes et les emplois de temporaire (ibid., par. 52 et 53, et tableau 12).

18. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur l'évolution des ressources financières au cours des cinq dernières années, comme indiqué dans le tableau 3. Il a également reçu des informations sur l'évolution des ressources par chapitre du budget et par objet de dépense pour la période 2020-2024, comme indiqué dans l'annexe I, ainsi que sur l'évolution des ressources au titre du budget ordinaire, ventilées par dépenses de personnel et par dépenses opérationnelles. Il ressort de ces informations que, en moyenne, les dépenses de personnel représentent 75 % des crédits ouverts, contre 25 % pour ce qui est des dépenses opérationnelles. La part des dépenses de personnel dans le projet de budget pour 2024 est de 77 %. **Le Comité consultatif compte que des informations sur l'évolution des ressources par domaine prioritaire seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans les futurs projets de budget (voir également A/74/6 (Introduction), annexe II, tableau 5)**.

Tableau 3

Évolution des ressources financières au cours des cinq dernières années

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	77 087,6	71 850,3	78 809,4	73 366,0	79 917,3	78 488,4	86 769,4	54 068,1	89 574,7
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	326 641,8	321 577,0	341 106,0	307 202,1	345 764,6	318 112,4	348 510,9	157 100,8	346 291,5
3. Affaires politiques									
– Missions politiques spéciales	711 781,8	700 992,1	730 359,8	666 601,1	605 197,2	728 097,8	768 335,0	426 299,2	775 326,2
– Autres	61 442,3	60 075,0	62 427,9	59 136,2	64 106,1	63 712,2	70 759,4	35 839,7	75 860,9
4. Désarmement	13 245,0	12 428,7	12 859,2	11 276,3	12 736,8	13 883,6	13 835,8	6 913,2	15 232,8
5. Opérations de maintien de la paix	52 602,8	49 757,0	55 113,3	50 203,1	54 666,7	54 000,2	52 878,3	26 341,0	53 126,5
6. Utilisations pacifiques de l'espace	3 921,3	3 876,6	4 493,6	4 025,3	4 215,1	4 328,5	4 757,8	1 744,6	4 889,4
7. Cour internationale de Justice	28 145,5	25 742,3	30 778,8	27 626,5	28 549,1	27 070,6	29 110,9	17 245,0	29 783,1
8. Affaires juridiques	58 453,7	58 290,2	73 157,9	74 552,4	64 331,1	67 766,7	63 806,7	34 538,0	60 404,6
9. Affaires économiques et sociales	83 293,4	81 412,5	83 857,3	79 913,9	85 636,1	84 606,9	87 128,8	44 253,7	87 593,4
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5 886,2	5 619,2	6 609,3	6 488,3	7 320,2	6 882,7	8 633,8	3 461,4	9 577,9
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	7 985,9	7 984,8	7 823,6	8 043,0	8 207,4	7 883,5	8 695,2	4 241,9	8 695,2
12. Commerce et développement	68 087,9	67 874,4	73 777,6	70 302,4	71 274,8	73 517,5	79 372,3	38 747,0	80 475,3
13. Centre du commerce international	18 861,8	18 861,8	20 641,5	20 100,2	20 174,9	19 073,4	20 457,6	10 029,2	20 457,6
14. Environnement	23 364,3	21 841,5	23 720,4	21 105,1	22 912,4	21 478,6	21 033,6	10 321,1	21 944,7

Chapitre du budget	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
15. Établissements humains	12 508,4	12 167,3	12 495,8	12 529,4	13 275,8	13 313,7	13 385,1	6 439,1	13 465,1
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	21 627,1	21 616,5	23 363,1	22 484,8	21 924,1	22 916,1	23 110,5	11 303,3	22 704,0
17. ONU-Femmes	9 741,4	9 692,1	9 719,9	9 458,8	9 957,6	10 011,2	10 614,4	4 915,0	10 614,4
18. Développement économique et social en Afrique	81 888,1	78 248,4	78 703,6	73 739,1	78 453,5	80 619,3	88 119,8	49 068,2	85 282,1
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	55 526,8	54 527,1	59 071,7	53 236,0	55 253,2	52 231,9	55 138,7	26 641,9	54 582,2
20. Développement économique en Europe	33 290,0	33 726,2	36 248,5	35 345,6	35 509,1	36 273,9	37 229,4	18 868,3	37 063,6
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	57 591,8	57 374,9	60 553,7	58 397,4	59 786,2	58 024,4	58 741,2	30 617,4	58 716,4
22. Développement économique et social en Asie occidentale	36 518,0	36 290,4	54 559,4	42 176,8	44 191,9	46 277,3	48 931,5	27 973,9	49 030,7
23. Programme ordinaire de coopération technique	35 577,6	34 980,5	35 706,7	35 678,3	38 764,8	38 826,2	43 374,5	18 976,4	44 874,5
24. Droits humains	115 119,3	106 266,0	129 926,5	107 548,7	134 573,6	142 086,8	176 186,3	79 263,2	143 249,6
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	40 098,9	40 110,6	43 181,8	43 132,1	42 212,3	42 211,0	44 633,9	22 103,1	44 633,9
26. Réfugiés de Palestine	32 365,5	30 434,2	33 520,9	30 761,7	40 405,6	34 545,8	39 704,0	18 635,5	55 176,8
27. Aide humanitaire	25 124,0	24 220,8	18 166,6	18 144,9	18 544,1	19 913,1	27 125,4	12 200,3	27 239,1
28. Communication globale	94 692,4	92 797,6	99 066,1	90 943,9	100 014,7	98 176,2	101 807,0	52 278,2	108 971,2
29. Services de gestion et d'appui									
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	52 921,4	54 301,8	54 668,4	54 988,1	55 424,3	58 557,8	60 885,2	32 379,9	61 537,7
29B. Département de l'appui opérationnel	93 025,6	85 742,1	85 617,0	86 103,0	87 648,4	90 739,8	96 878,0	56 186,0	96 347,9
29C. Bureau de l'informatique et des communications	49 959,8	51 684,5	51 518,7	52 952,1	52 690,5	51 724,0	53 425,9	26 394,8	53 980,9

Chapitre du budget	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
29D. Administration (Nairobi)[a]	18 048,8	19 140,6	17 751,1	16 703,6	18 745,7	18 354,7	19 014,6	11 566,9	15 279,3
29E. Administration (Genève)	69 736,4	70 476,8	76 591,4	75 608,0	75 159,8	77 897,5	77 706,4	43 526,9	77 423,2
29F. Administration (Vienne)	18 088,4	18 042,1	19 833,5	19 300,3	18 502,6	21 353,8	19 940,6	10 961,3	19 840,6
30. Contrôle interne	20 509,9	18 867,0	20 789,8	18 716,0	21 187,4	20 876,9	22 134,6	11 269,2	22 134,6
31. Activités administratives financées en commun	6 245,8	6 424,1	6 676,8	7 741,8	7 954,9	7 957,5	8 214,3	7 647,9	7 958,7
32. Dépenses spéciales	76 163,6	80 657,2	80 302,5	82 106,7	84 811,4	82 649,8	87 688,0	46 272,6	86 659,6
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	71 046,1	72 693,6	84 308,8	84 195,0	112 742,8	112 760,5	85 471,0	63 714,2	30 985,8
34. Sûreté et sécurité	124 181,7	121 247,7	130 206,9	121 398,2	125 653,8	127 931,1	126 952,7	78 059,9	127 237,3
35. Compte de l'ONU pour le développement	14 199,4	14 199,4	15 199,4	15 199,4	16 199,4	16 199,4	16 491,3	16 491,3	16 286,7
36. Contributions du personnel	267 233,0	261 827,2	281 439,9	269 359,1	277 053,7	284 937,0	289 318,5	150 415,0	289 996,8
Total	**3 073 830,5**	**3 015 940,3**	**3 224 724,1**	**3 017 890,8**	**3 121 651,0**	**3 236 269,6**	**3 396 308,3**	**1 805 313,8**	**3 340 506,5**

[a] Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

19. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à l'exécution intégrale et effective des programmes et activités prescrits, notamment en améliorant la coordination et la coopération entre les départements et entités, tout en repérant les gains d'efficacité et en évitant les chevauchements d'activités, et de faire le point à cet égard dans le prochain projet de budget (voir également les paragraphes 89 et 99 ci-dessous).**

Crédits supplémentaires demandés pour 2024

20. Le Secrétaire général donne des informations sur les éventuelles demandes de crédits qui pourraient avoir une incidence sur le budget-programme de 2024, que l'Assemblée générale examinera durant la partie principale de sa soixante-dix-huitième session. Ces propositions auront aussi une incidence sur les ressources demandées pour 2024 si les besoins visés sont récurrents. En outre, le Secrétaire général fournit des informations sur d'autres propositions qui auraient ou pourraient avoir une incidence sur les ressources demandées pour 2025 (A/78/6 (Introduction), par. 47 et 48). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations sur le montant des ressources prévues pour 2024, y compris l'actualisation préliminaire des coûts (64,2 millions de dollars) et les prévisions de dépenses relatives aux grands projets de construction (95,6 millions de dollars), comme indiqué dans le tableau 2 du rapport du Secrétaire général. En outre, les états des incidences sur le budget-programme et les prévisions révisées qui pourraient être soumis à la suite de décisions et de résolutions adoptées par des organes intergouvernementaux des Nations Unies pourraient avoir des répercussions sur le projet de budget-programme pour 2024. Ces éléments sont énumérés au paragraphe 47 du rapport du Secrétaire général. Les ressources nécessaires ne peuvent cependant pas être estimées avec précision à ce stade. Entre 2020 et 2023, le montant des crédits supplémentaires, y compris les incidences sur le budget-programme et les prévisions révisées, s'est situé entre 30 et 45 millions de dollars par an (hors missions politiques spéciales et actualisation des coûts). **Le Comité consultatif prend note des demandes de crédits qui pourraient être faites et devraient être examinées au cours de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale et compte que le Secrétaire général fera le point sur l'ensemble des ressources demandées pour 2024 lorsque l'Assemblée examinera le présent rapport. Il recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de faire figurer à l'avenir, dans tous les compléments d'information sur les prévisions budgétaires, des informations détaillées, au niveau du chapitre, et la ventilation correspondante des ressources nécessaires pour les mandats nouveaux ou élargis et le non-renouvellement de crédits**.

21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé des montants des ressources demandées en relation avec les propositions ayant des incidences sur le budget-programme de 2024 qui avaient été recommandés au Comité pour approbation, comme indiqué dans le tableau 4. Ces montants sont présentés dans la colonne des mandats nouveaux ou élargis du projet de budget-programme pour 2024, au titre des chapitres du budget énumérés ci-dessous. On trouvera dans le tableau 5 les montants approuvés par l'Assemblée générale en ce qui concerne les incidences sur le budget-programme s'agissant de l'exercice budgétaire 2023. Ces informations sont également disponibles dans l'annexe I du rapport de la Cinquième Commission (A/77/672). Il n'est cependant pas possible de suivre les dépenses liées à la suite donnée à tel ou tel mandat et d'en rendre compte systématiquement, et ce, pour plusieurs raisons : a) le système actuel ne permet pas de ventiler les dépenses par mandat ; b) s'il fallait suivre manuellement les dépenses liées à un grand nombre de mandats, cela entraînerait un accroissement considérable de la charge de travail et donc une augmentation proportionnelle du nombre de postes ; c) les mandats se

chevauchent et se recoupent fréquemment, ce qui rend extrêmement difficile l'analyse des dépenses mandat par mandat. Les dépenses sont souvent liées à plusieurs mandats à la fois, ce qui nécessiterait un système de comptabilité des coûts permettant de répartir les ressources en fonction de règles d'allocation budgétaire (telles que relevés d'heures et taux d'utilisation des actifs).

Tableau 4

Montants des ressources demandées en rapport avec les incidences sur le budget-programme présentées au titre des mandats nouveaux ou élargis dans le projet de budget-programme pour 2024

(En milliers de dollars des États-Unis)

Incidences sur le budget-programme (titre et cote du document)	*Chapitre 1*	*Chapitre 2*	*Chapitre 4*	*Chapitre 10*	*Chapitre 28*	*Chapitre 29C*	*Chapitre 36*	*Total*
Suivi et application des Orientations de Samoa et de la Stratégie de Maurice (A/C.5/77/23)	–	520,0	–	15,0	–	–	78,0	613,0
Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (A/C.5/77/22)	–	290,4	–	25,0	42,9	–	43,5	401,8
Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (A/C.5/77/26)	6,0	106,8	–	–	–	–	16,0	128,8
Crimes contre l'humanité (A/C.5/77/19)	–	93,1	–	–	7,0	9,4	14,5	124,0
Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/77/14)	–	51,2	4,1	–	1,2	4,7	7,3	68,5
Total	**6,0**	**1 061,5**	**4,1**	**40,0**	**51,1**	**14,1**	**159,3**	**1 336,1**

Tableau 5

Montants approuvés par l'Assemblée générale en ce qui concerne les incidences sur le budget-programme de l'exercice budgétaire 2023, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

Incidences sur le budget-programme (titre et cote du document)	*Chapitre 1*	*Chapitre 2*	*Chapitre 4*	*Chapitre 7*	*Chapitre 9*	*Chapitre 10*	*Chapitre 28*	*Chapitre 29B*	*Chapitre 29C*	*Chapitre 29E*	*Chapitre 34*	*Chapitre 36*	*Total*
Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/C.5/77/15)	–	69,7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10,4	80,1
Incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/77/3)	(83,8)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(83,8)
Crimes contre l'humanité (A/C.5/77/19)	–	172,6	–	–	–	–	18,5	–	–	–	–	28,7	219,8
Suivi et application des Orientations de Samoa et de la Stratégie de Maurice (A/C.5/77/23)	–	72,2	–	–	154,7	193,4	–	–	–	–	–	57,0	477,3
Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (A/C.5/77/22)	–	150,6	–	–	–	466,6	11,4	–	–	–	–	73,4	702,0
Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/77/14)	–	350,2	264,8	–	–	–	–	–	–	8,5	–	53,6	677,1
Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (A/C.5/77/26)	112,6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	112,6

Incidences sur le budget-programme (titre et cote du document)	*Chapitre 1*	*Chapitre 2*	*Chapitre 4*	*Chapitre 7*	*Chapitre 9*	*Chapitre 10*	*Chapitre 28*	*Chapitre 29B*	*Chapitre 29C*	*Chapitre 29E*	*Chapitre 34*	*Chapitre 36*	*Total*
Pratiques israéliennes affectant les droits humains du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est (A/C.5/77/18)	–	–	–	238,6	–	–	–	–	–	–	–	22,9	261,5
Les océans et le droit de la mer (A/C.5/77/25)	–	880,4	–	–	–	–	47,5	4,2	85,7		22,2	143,0	1,183,0
Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (A/C.5/77/13)	–	116,2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	17,4	133,6
Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/77/21)	–	28,5	–	–	397,0	–	–	–	–	–	–	43,7	469,2
Total	**28,8**	**1 840,4**	**264,8**	**238,6**	**551,7**	**660,0**	**77,4**	**4,2**	**85,7**	**8,5**	**22,2**	**450,1**	**4 232,4**

22. Le Comité consultatif rappelle que l'annexe IV du rapport du Secrétaire général sur le chapitre 24 (Droits humains) comporte des informations détaillées sur la proposition visant à consolider les ressources proposées pour la mise en œuvre des mandats du Conseil des droits de l'homme. Il rappelle également que l'Assemblée générale, dans sa résolution 77/262, a souscrit aux recommandations du Comité invitant le Secrétaire général à procéder à un examen des critères de consolidation et à proposer des critères révisés, ainsi que des garanties en ce qui concerne la consolidation des ressources qui est proposée. Le Secrétaire général indique que le projet de budget-programme pour 2024 ne prévoit aucune ressource liée à la consolidation qu'il est proposé de réaliser et que les critères révisés, s'ils sont approuvés par l'Assemblée, seront appliqués à partir du budget de 2025. Dans son rapport [A/78/6 (Sect. 24)], le Secrétaire général a présenté les critères révisés qui, selon le Secrétariat, diffèrent des critères présentés initialement dans le cadre du projet de budget-programme pour 2023.

23. **Tout en reconnaissant le bien-fondé de la consolidation préalable des ressources découlant de propositions ayant des incidences sur le budget-programme, le Comité consultatif estime que l'inclusion de ressources en 2024 devrait être considérée exceptionnelle et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'élaborer des critères bien précis, y compris un seuil en deçà duquel le financement se ferait au moyen des crédits déjà prévus, compte tenu de la structure des dépenses dans les chapitres concernés, critères qui seront soumis pour examen dans le cadre du prochain projet de budget-programme**. On trouvera dans la partie du présent rapport consacrée au chapitre 24 (Droits de l'homme) un examen plus détaillé des questions relatives à la consolidation des ressources s'y rapportant.

Actualisation des coûts

24. Aux paragraphes 37 à 44 de l'introduction du projet de budget-programme pour 2024, le Secrétaire général donne des informations sur l'actualisation des coûts et indique que celle-ci consiste à apporter des ajustements aux montants des crédits demandés de sorte que l'Organisation conserve le même pouvoir d'achat. Ces ajustements aux montants des crédits ouverts sont apportés compte tenu des variations des quatre paramètres suivants : a) les taux de change ; b) les taux d'inflation ; c) les dépenses de personnel standard, notamment les traitements et les dépenses communes de personnel ; d) les taux de vacance. À des fins de comparaison, le projet de budget-programme pour 2024 a été établi sur la base des mêmes niveaux de prix et des mêmes taux de change que le budget-programme de 2023. Le montant demandé pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts est également présenté afin que l'on ait une idée des ressources nécessaires après ajustements compte tenu de l'inflation prévue. À la fin de 2023, le projet de budget fera l'objet d'une deuxième actualisation des coûts, dans le cadre de laquelle on procédera à des ajustements en fonction des données actualisées relatives aux quatre paramètres.

25. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le budget ordinaire de l'ONU se composait à la fois de ressources affectées à des postes et de ressources autres que celles affectées à des postes, la majorité des ressources non affectées à des postes (environ 82 %) étant libellées en dollars des États-Unis. Une part relativement faible des ressources (environ 18 %) était libellée dans d'autres monnaies, telles que le franc suisse et l'euro. Conformément à la résolution 69/274 de l'Assemblée générale, le Secrétariat n'a pas estimé de nouveaux taux de change et a utilisé les taux de change à terme contractés avant le début de l'exercice budgétaire pour établir le projet de budget-programme. Cela s'appliquait en particulier à la part des ressources autres que celles affectées à des postes libellée dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis. Plus tard dans le processus budgétaire, vers le

mois de décembre, le Secrétariat a utilisé les taux de change à terme pour différentes monnaies et conclu de nouveaux contrats de change à terme pour le franc suisse et l'euro, qui étaient les devises ayant le plus d'impact sur les ressources demandées pour l'exercice budgétaire à venir. Ajuster le budget pour un grand nombre de devises bien à l'avance, lors de l'actualisation préliminaire des coûts, serait possible mais cela entraînerait une charge de travail supplémentaire importante sans pour autant garantir une plus grande précision en raison de la nature instable des marchés des changes. Tous les chiffres correspondants étaient remplacés du fait de la nouvelle actualisation des coûts et figuraient dans le rapport sur les prévisions révisées, au plus tard en décembre. Par conséquent, l'utilisation des taux à terme contractuels de l'exercice budgétaire précédent constituait une approximation raisonnable et la méthode la moins coûteuse pour les projections faites lors de l'actualisation préliminaire des coûts avant que de nouveaux taux à terme ne soient déterminés à une date plus proche du début du budget suivant.

26. **Le Comité est d'avis encore une fois que des efforts devraient être faits pour examiner systématiquement l'incidence réelle de l'actualisation des coûts par rapport aux prévisions budgétaires initiales avant actualisation des coûts et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de justifier l'incidence de l'actualisation des coûts, par chapitre, dans tous ses futurs rapports sur le budget-programme. Il attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées : incidences des variations des taux de change et d'inflation**. Le Comité examine les questions relatives à l'actualisation des coûts dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 (A/78/330).

Achats à terme

27. Lors de son examen du projet de budget-programme pour 2024, le Comité consultatif a noté qu'il était fait état dans certains chapitres du budget de dépassements de crédits et de pertes découlant d'achats à terme. Le Comité rappelle qu'il a été informé que les écarts positifs (gains de change) ou négatifs (pertes de change) relatifs aux devises achetées à terme correspondaient à la différence entre les taux fixés dans les contrats à terme et le taux de change opérationnel de l'Organisation à la date du règlement. Ces écarts de change étaient comptabilisés conformément aux normes IPSAS (A/77/7/Add.18, par. 47). Le Comité examine les questions relatives à l'achat à terme de devises dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 (A/78/330).

Fonds de réserve

28. Le Secrétaire général rappelle que, dans son rapport intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer et simplifier la procédure de planification des programmes et d'établissement du budget » (A/72/492/Add.1), il a estimé que, dans le cadre d'un cycle budgétaire annuel, l'esquisse budgétaire n'aurait plus besoin de faire l'objet d'un rapport distinct. Étant donné que le montant du fonds de réserve est exprimé en pourcentage du montant de l'esquisse budgétaire approuvée par l'Assemblée générale, le Secrétaire général a également proposé qu'il le soit en pourcentage du montant total du projet de budget annuel. Il est donc proposé que le montant du fonds de réserve pour 2025 soit fixé à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2024 (A/78/6 (Introduction), par. 49 à 51). L'Assemblée a fixé le montant du fonds de réserve à 25,5 millions de dollars pour 2024, à 24,2 millions de dollars pour 2023 et à 24,1 millions de dollars pour 2022.

Situation de trésorerie

29. Dans l'introduction du projet de budget-programme pour 2024, le Secrétaire général aborde les problèmes de liquidités et retrace notamment l'historique des mesures prises pour y remédier. En 2023, à la fin du mois d'avril, les montants recouvrés étaient inférieurs de 370 millions de dollars aux prévisions. Un solde de trésorerie satisfaisant en début d'année (340 millions de dollars) et l'augmentation, conformément à la résolution 76/272 l'Assemblée générale, du fonds de roulement de 100 millions de dollars à partir de 2023 grâce à l'utilisation d'une partie des crédits qui auraient dû être restitués aux États Membres en 2023, ont, à ce jour, permis à l'Organisation d'éviter les mesures d'austérité et de faire en sorte que l'exécution des programmes soit guidée par le programme de travail plutôt que par des problèmes de liquidités. Cependant, même dans le meilleur des cas, le solde de trésorerie à la fin de 2023 se chiffrera à seulement 129 millions de dollars, soit une somme inférieure à celle enregistrée en début d'année ; en effet, le montant mis en recouvrement pour 2023 a été inférieur au montant du budget étant donné que les soldes non utilisés au cours des exercices précédents ont été portés au crédit des États Membres. Dans sa résolution 76/272, adoptée en juin 2022, l'Assemblée a également approuvé la possibilité d'utiliser les excédents inscrits aux comptes des tribunaux internationaux fermés pour pallier les manques de liquidités temporaires au titre du budget ordinaire, en remplacement des sommes disponibles inscrites aux comptes des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé, qu'elle a décidé de restituer. Ces réserves de liquidités seront probablement essentielles pour le budget en 2025, puisque la restitution des économies réalisées lors de précédents exercices continue d'éroder les soldes de trésorerie. En 2024, comme le solde d'ouverture sera plus faible, la pression exercée sur les liquidités sera plus intense, et l'Organisation sera donc plus vulnérable face à la volatilité des paiements des États Membres au cours de l'année. La pression exercée sur les liquidités sera encore aggravée si le montant des arriérés devait augmenter à la fin de 2023 (ibid., par. 7 à 16).

30. Le 13 juillet 2023, le Contrôleur a informé le Comité consultatif que, au début de l'année 2023, après une évaluation minutieuse des prévisions de liquidités du budget ordinaire pour l'année, il avait été décidé qu'il ne serait pas nécessaire d'imposer des restrictions en matière recrutement ou de dépenses au cours de l'année 2023. En conséquence, les crédits alloués au titre du budget ordinaire pour 2023 ont été complètement débloqués. Cependant, la situation de trésorerie s'est rapidement détériorée au cours du deuxième trimestre en raison de plusieurs facteurs. L'augmentation de l'indemnité de poste, entrée en vigueur en février 2023, a considérablement accru la pression budgétaire et donc la pression exercée sur les liquidités. Les recrutements se sont accélérés et le taux de vacance moyen est tombé au-dessous non seulement des taux de vacance approuvés dans le budget ordinaire pour toutes les catégories de personnel, mais même de ce qui avait été proposé comme taux réaliste sur la base des méthodes approuvées d'établissement du budget. Comme l'a précisé le Contrôleur, lorsque l'Assemblée générale a approuvé le budget-programme de 2023, les crédits avaient été réduits grâce à l'augmentation du taux moyen de vacance de postes de 10 % à 12,4 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 9,2 % à 10,2 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. Selon le Contrôleur, les taux de vacance sont désormais inférieurs à 11 % et 10 % respectivement.

31. Il est indiqué également que la situation de trésorerie est largement tributaire du fait que les États Membres s'acquittent de leurs obligations financières en temps voulu et dans leur intégralité. À la fin de juin 2023, sur un montant de 2,99 milliards de dollars mis en recouvrement pour 2023, la somme de 1,52 milliard de dollars demeurait non acquittée, ce à quoi venait s'ajouter la somme de 329,7 millions de dollars d'arriérés enregistrée au début de l'année. Les versements qui interviendront

en septembre, octobre et novembre, tant en termes de volume que de calendrier, joueront un rôle déterminant sur la gestion de la situation de trésorerie en 2023. En outre, les montants qui seront portés au crédit des États Membres en janvier 2024 pour l'annulation d'engagements de 2022 (qui expirent à la fin de 2023) viendront encore réduire les liquidités disponibles pour 2024. Compte tenu de la situation, le Secrétaire général a ordonné la suspension temporaire des recrutements pour ce qui est des postes financés au titre du budget ordinaire, y compris pour les missions politiques spéciales, dans un premier temps jusqu'à la fin du mois de septembre 2023, suspension qui pourrait se prolonger jusqu'à ce que la situation de trésorerie s'améliore. On s'efforce en parallèle de diminuer, dans la mesure du possible, les dépenses autres que celles afférentes à des postes afin de libérer des liquidités pour le versement des traitements et des indemnités du personnel ainsi que pour les paiements visant d'autres catégories de personnel, y compris les personnes recrutées par l'intermédiaire de tiers.

32. **Le Comité consultatif souligne que l'Assemblée générale a engagé instamment, à maintes reprises, les États Membres à s'acquitter dans les temps, intégralement et sans condition des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies. Il compte que des informations actualisées sur la situation en matière de liquidités et sur les mesures prises et leurs répercussions sur l'évolution des dépenses seront communiquées à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

D. Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

33. Le montant total des quotes-parts hors budget ordinaire est estimé à 395,1 millions de dollars, soit une augmentation de 19,2 millions de dollars (5,1 %) par rapport aux prévisions pour 2023. Cette augmentation concerne essentiellement les chapitres 5 (Opérations de maintien de la paix) et 29B (Département de l'appui opérationnel). Elle est principalement due à la révision à la hausse des coûts afférents aux postes compte tenu de la pression inflationniste. Des informations complémentaires figurent dans le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 (A/77/771) (A/78/6 (Introduction), par. 54 et 55). Le montant total des ressources extrabudgétaires est estimé à 14,6 milliards de dollars, soit une diminution nette de 24,2 millions de dollars (0,2 %) par rapport aux prévisions pour 2023. Cette diminution est principalement due à l'interruption du financement provenant des donateurs du Bureau de lutte contre le terrorisme au chapitre 3 (Affaires politiques). Elle est compensée en partie par une augmentation tenant aux crédits supplémentaires demandés pour la mise en œuvre de projets et d'activités prévus en 2024, principalement au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) (ibid., par. 56 et 57).

34. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées sur le montant estimatif du budget total pour 2024, avant actualisation des coûts, y compris concernant le projet de budget ordinaire et le montant estimatif des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires, qui figurent dans le tableau 6.

Tableau 6
Ressources proposées pour 2024, par source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements	
	2023	*2024*	*Montant*	*Pourcentage*
Budget ordinaire				
Chapitres des dépenses	3 396 308,3	3 340 506,5	(55 801,8)	(1,6)
Chapitres des recettes	321 949,5	317 901,1	(4 048,4)	(1,3)
Budget ordinaire (montant net)	**3 074 358,8**	**3 022 605,4**	**(51 753,4)**	**(1,7)**
Quotes-parts hors budget ordinaire	375 923,7	395 136,0	19 212,3	5,1
Ressources extrabudgétaires	14 653 076,8	14 628 915,5	(24 161,3)	(0,2)
Budget total (montant net)	**18 103 359,3**	**18 046 656,9**	**(56 702,4)**	**(0,3)**

E. Questions relatives aux postes et au personnel

35. À l'exclusion des missions politiques spéciales, un total de 10 334 postes est proposé pour le budget ordinaire de 2024, ce qui représente une augmentation nette de 199 postes (2,0 %) par rapport aux 10 135 postes approuvés en 2023. Il est proposé de modifier le tableau d'effectifs comme suit : création de 118 postes, inscription au budget ordinaire de 59 postes actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires, transformation en postes de 33 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) et suppression de 11 postes. Le tableau complémentaire 2 figurant à l'annexe II du rapport du Secrétaire général tient compte des postes approuvés pour 2023 et présente les changements proposés pour 2024, par catégorie, classe et chapitre. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées sur le nombre de postes par source de financement en 2023 et 2024 et sur l'évolution des ressources en personnel au titre du budget ordinaire, comme indiqué dans les tableaux 7 et 8, respectivement. Le tableau 9 présente les postes proposés pour 2024, par catégorie et par chapitre [ibid., annexe III, tableau 2 c)]. **Le Comité consultatif rappelle sa recommandation visant à ce que tous les budgets à venir de toutes les missions de maintien de la paix comportent, à titre d'information complémentaire, un tableau d'effectifs complet, dans lequel seraient aussi présentés les postes pourvus par affectation temporaire, le personnel bénéficiant d'une indemnité de fonctions, le personnel en congé spécial, ainsi que les dates auxquelles les postes sont devenus vacants et ont été pourvus (A/77/767/Add.3, par. 16). Il prend note des informations qui ont été fournies dans les tableaux propres à chaque chapitre lors de l'examen du projet de budget et recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'inclure ces tableaux, ainsi que ceux concernant le personnel occupant des postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires, dans les documents complémentaires de tous les futurs projets de budget-programme**.

Tableau 7
Postes, par source de financement
(Nombre de postes)

			Augmentation (diminution)	
	2023	*2024*	*Postes*	*Pourcentage*
Budget ordinaire				
Chapitres des dépenses (hors missions politiques spéciales)	10 135	10 334	199	2,0
Missions politiques spéciales	4 346	4 371	25	0,6
Chapitres des recettes	64	64	–	-
Total partiel	**14 545**	**14 769**	**224**	**1,5**
Quotes-parts hors budget ordinaire	1 365	1 373	8	0,6
Ressources extrabudgétaires	25 430	25 503	73	0,3
Total	**41 340**	**41 645**	**305**	**0,7**

Tableau 8

Évolution des ressources relatives au personnel : budget ordinaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018-2019		*2020*		*2021*		*2022*		*2023*		*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Objet de dépense	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses (de janvier à juin)*	
Postes	2 568 835	2 577 771	1 324 138	1 309 901	1 400 980	1 323 584	1 387 819	1 376013,6	1 417,231.4	706 246,0	1 447 838,9
Autres dépenses de personnel	375 532	370 775	203 013	185 627	218 569	188 164	230 801	225 372,8	278 860,8	125 648,2	244 282,4
Contributions du personnel	524 333	524 410	267 233	262 817	281 440	269 359	277 054	284 937,0	289 318,5	150 415,0	289 996,8
Total	**3 468 700**	**3 472 956**	**1 794 384**	**1 758 344**	**1 900 989**	**1 781 107**	**1 895 674**	**1 886 323,4**	**1 985 410,7**	**982 309,1**	**1 982 118,1**

Tableau 9

Récapitulatif, par catégorie, par classe et par chapitre, des postes proposés pour 2024

(Nombre de postes)

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*						
Chapitre du budget		*SGA*	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*G(1e C)*	*G(AC)*	*SM*	*AN*	*ACM, ASS et AL*	*Total partiel*	*Total*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	8	5	10	16	39	37	41	11	167	16	81	–	–	10	107	274
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1	1	6	18	211	426	333	11	1 007	74	497	–	–	12	583	1 590
3.	Affaires politiques (autres)	4	4	13	19	55	78	63	22	258	5	108	13	5	38	169	427
4.	Désarmement	1	–	1	5	12	10	9	3	41	5	13	–	3	4	25	66
5.	Opérations de maintien de la paix	1	4	5	6	6	4	4	2	32	–	9	92	2	195	298	330
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	–	–	1	1	2	7	6	3	20	–	5	–	–	–	5	25
7.	Cour internationale de Justice	–	1	1	1	4	18	17	20	62	6	52	–	–	–	58	120
8.	Affaires juridiques	1	2	4	8	24	30	51	25	145	12	50	–	–	–	62	207
9.	Affaires économiques et sociales	1	2	9	32	68	90	70	46	318	33	145	–	–	–	178	496
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	1	–	1	1	9	11	7	3	33	1	7	–	–	–	8	41
11.	Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	1	–	1	2	6	10	13	1	34	1	8	–	–	1	10	44
12.	Commerce et développement	1	1	5	20	52	66	76	35	256	10	122	–	–	–	132	388
13.	Centre du commerce international	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
14.	Environnement	1	1	4	11	26	40	14	1	98	1	6	–	–	10	17	115
15.	Établissements humains	1	–	1	5	9	21	15	5	57	–	2	–	–	23	25	82

Chapitre du budget	*Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*						
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*G(1e C)*	*G(AC)*	*SM*	*AN*	*ACM, ASS et AL*	*Total partiel*	*Total*
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1	–	3	8	14	32	27	13	98	3	24	–	–	–	27	125
17. ONU–Femmes	1	1	3	4	7	9	7	5	37	–	12	–	–	–	12	49
18. Développement économique et social en Afrique	1	–	3	15	44	70	77	27	237	–	2	–	17	284	303	540
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1	–	2	15	35	63	53	33	202	–	–	–	3	213	216	418
20. Développement économique en Europe	1	–	1	8	23	35	39	21	128	3	57	–	–	–	60	188
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	1	–	3	12	31	61	62	47	217	–	4	–	3	256	263	480
22. Développement économique et social en Asie occidentale	1	–	2	8	25	37	30	18	121	–	–	1	4	131	136	257
23. Programme ordinaire de coopération technique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
24. Droits humains	1	2	3	11	45	136	215	29	442	5	101	–	5	6	117	559
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	1	1	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–	–	–	2
26. Réfugiés de Palestine	1	1	9	16	38	92	44	4	205	–	12	–	–	–	12	217
27. Aide humanitaire	1	1	3	4	11	16	14	5	55	2	15	–	–	–	17	72
28. Communication globale	1	–	3	18	35	79	133	57	326	7	214	–	50	143	414	740
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	1	2	7	18	33	46	41	25	173	20	73	–	–	–	93	266
29B. Département de l’appui opérationnel	1	2	5	6	12	15	16	13	70	16	186	–	–	93	295	365
29C. Bureau de l’informatique et des communications	–	1	1	6	16	23	35	11	93	16	71	–	–	2	89	182
29D. Administration (Nairobi)	–	–	1	4	7	10	17	7	46	–	–	–	1	67	68	114
29E. Administration (Genève)	–	–	1	4	10	18	22	22	77	16	207	–	–	–	223	300

Chapitre du budget	*Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*						
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*G(1e C)*	*G(AC)*	*SM*	*AN*	*ACM, ASS et AL*	*Total partiel*	*Total*
29F. Administration (Vienne)	–	–	1	1	4	5	6	3	20	6	57	–	–	–	63	83
30. Contrôle interne	1	1	3	4	13	29	22	14	87	8	20	–	–	1	29	116
31. Activités administratives financées en commun	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
32. Dépenses spéciales	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
34. Sûreté et sécurité	1	1	2	4	7	18	16	7	56	8	167	–	–	825	1 000	1 056
35. Compte pour le développement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
36. Contributions du personnel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	**38**	**34**	**118**	**311**	**933**	**1 642**	**1 595**	**549**	**5 220**	**274**	**2 329**	**106**	**93**	**2 312**	**5 114**	**10 334**

36. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu des informations sur les propositions concernant les créations et suppressions de postes faites de 2020 à 2024, par chapitre, lesquelles sont présentées dans le tableau 10. Ces informations indiquent qu'au cours de ces cinq années, le nombre de postes qu'il a été proposé de supprimer a diminué et le nombre de postes qu'il a été proposé de créer a augmenté. Le Comité formule des commentaires et des recommandations sur les changements liés aux postes, y compris les créations et suppressions de postes proposées de 2020 à 2024 pour certains chapitres du budget.

Tableau 10
Propositions concernant les créations et suppressions de postes faites de 2020 à 2024

		2020		2021		2022		2023		2024	
Chapitre du budget		*Suppression*	*Création*	*Suppression*	*Création*	*Suppression*	*Création*	*Suppression*	*Création*	*Suppression*	*Création*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	–	–	(1)	3	(1)	–	–	–	–	5
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	(52)	12	(24)	3	(10)	–	–	–	(2)	–
3.	Affaires politiques (autres)	(4)	–	–	1	–	–	(1)	1	–	2
4.	Désarmement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5
5.	Opérations de maintien de la paix	–	–	(3)	–	(3)	–	–	–	–	–
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–
7.	Cour internationale de Justice	–	–	–	1	–	–	–	1	–	3
8.	Affaires juridiques	(4)	–	(3)	–	–	–	–	–	–	–
9.	Affaires économiques et sociales	(5)	–	–	–	–	–	–	–	(2)	8
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	–	–	–	1	–	2	–	–	–	8
11.	Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–
12.	Commerce et développement	(5)	4	–	–	–	–	–	–	–	–
14.	Environnement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
18.	Développement économique et social en Afrique	–	–	–	–	(2)	–	(1)	–	–	–
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	(2)	–	–	–	–	–	–	–	(1)	1
20.	Développement économique en Europe	(3)	1	(1)	1	–	–	–	–	(2)	2
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	(3)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
24.	Droits humains	–	–	–	–	–	–	–	–	–	26
26.	Réfugiés de Palestine	–	–	–	–	–	–	(3)	–	–	–
28.	Communication globale	(13)	7	–	–	(1)	1	–	2	–	54
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	(7)	–	–	–	(1)	3	–	20	–	–
29B.	Département de l'appui opérationnel	–	–	–	–	(3)	2	–	6	(4)	2

	2020		2021		2022		2023		2024	
Chapitre du budget	*Suppression*	*Création*	*Suppression*	*Création*	*Suppression*	*Création*	*Suppression*	*Création*	*Suppression*	*Création*
29C. Bureau de l'informatique et des communications	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
29D. Administration (Nairobi)[a]	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
29E. Administration (Genève)	(9)	1	–	–	(3)	1	(1)	1	–	–
34. Sûreté et sécurité	(12)	–	(5)	2	(1)	–	–	4	–	–
Total	**(118)**	**25**	**(37)**	**12**	**(25)**	**34**	**(6)**	**61**	**(11)**	**118**

[a] Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

Postes temporaires

37. Selon le Secrétaire général, les postes temporaires s'entendent des emplois pour lesquels les fonctions s'y attachant doivent être exercées pendant plus d'un an, mais pour une période limitée définie dans le mandat (par exemple, les postes associés à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine). La création de postes de ce type ainsi que les modifications ultérieures doivent être approuvées par l'Assemblée générale. Les postes temporaires sont inscrits dans un tableau d'effectifs approuvé chaque année par l'Assemblée générale (ce tableau figure à l'annexe de la résolution portant ouverture des crédits) [A/78/6 (Introduction), annexe II)]. Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu des informations sur les postes temporaires proposés et approuvés pour 2024, par chapitre, lesquelles sont présentées dans le tableau 11. Il a également reçu des informations sur les postes approuvés et proposés au cours des cinq dernières années, lesquelles sont présentées dans le tableau 12.

Tableau 11

Postes temporaires proposés et approuvés pour 2024, par chapitre

(Nombre de postes)

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*								
		VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*G(1e C)*	*G(AC)*	*ASS*	*AL*	*SM*	*AN*	*ACM*	*Total partiel*	*Total*
1.	**Politiques, direction et coordination d'ensemble**																		
	Effectif approuvé (2023)	1	–	–	–	2	2	3	–	8	1	2	–	–	–	–	–	3	11
	Transformation	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	1
	Réaffectation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Effectif proposé (2024)	**1**	**–**	**–**	**–**	**3**	**2**	**3**	**–**	**9**	**1**	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3**	**12**
3.	**Affaires politiques (autres)**																		
	Effectif approuvé (2023)	1	1	1	–	6	8	11	1	29	–	12	–	30	13	5	–	60	89
	Création	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	2	2
	Reclassement	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Effectif proposé (2024)	**1**	**1**	**1**	**–**	**7**	**7**	**11**	**1**	**29**	**–**	**12**	**–**	**32**	**13**	**5**	**–**	**62**	**91**
4.	**Désarmement**																		
	Effectif approuvé (2023)	–	–	–	1	–	–	1	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	2
	Effectif proposé (2024)	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**–**	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**
8.	**Affaires juridiques**																		
	Effectif approuvé (2023)	–	1	–	1	5	8	27	12	54	1	11	–	–	–	–	–	12	66
	Transfert	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Effectif proposé (2024)	**–**	**1**	**–**	**1**	**5**	**8**	**27**	**12**	**54**	**1**	**11**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**12**	**66**
9.	**Affaires économiques et sociales**																		
	Effectif approuvé (2023)	–	–	–	–	3	2	3	–	8	–	1	–	–	–	–	–	1	9
	Effectif proposé (2024)	**–**	**–**	**–**	**–**	**3**	**2**	**3**	**–**	**8**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**9**

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*									
		VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*G(1e C)*	*G(AC)*	*ASS*	*AL*	*SM*	*AN*	*ACM*	*Total partiel*	*Total*
12.	**Commerce et développement**																		
	Effectif approuvé (2023)	–	–	–	–	1	2	1	–	4	–	–	–	–	–	–	–	–	4
	Effectif proposé (2024)	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**2**	**1**	**–**	**4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**
18.	**Développement économique et social en Afrique**																		
	Effectif approuvé (2023)	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	1	–	1	2
	Effectif proposé (2024)	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**2**
19.	**Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique**																		
	Effectif approuvé (2023)	–	–	–	–	–	3	1	–	4	–	–	–	–	–	–	–	–	4
	Effectif proposé (2024)	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3**	**1**	**–**	**4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**
21.	**Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes**																		
	Effectif approuvé (2023)	–	–	–	–	–	1	2	–	3	–	–	–	–	–	–	–	–	3
	Effectif proposé (2024)	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**2**	**–**	**3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3**
22.	**Développement économique et social en Asie occidentale**																		
	Effectif approuvé (2023)	–	–	–	–	–	1	2	–	3	–	–	–	1	–	–	–	1	4
	Effectif proposé (2024)	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**2**	**–**	**3**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**1**	**4**
24.	**Droits humains**																		
	Effectif approuvé (2023)	–	–	–	–	–	13	6	1	20	–	3	–	–	–	–	–	3	23
	Création	–	–	–	–	–	1	4	–	5	–	1	–	–	–	–	–	1	6
	Effectif proposé (2024)	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**14**	**10**	**1**	**25**	**–**	**4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**	**29**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*								
	VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*G(1e C)*	*G(AC)*	*ASS*	*AL*	*SM*	*AN*	*ACM*	*Total partiel*	*Total*
29C. Bureau de l'informatique et des communications																		
Effectif approuvé (2023)	–	–	–	–	–	1	–	1	2	–	–	–	–	–	–	–	–	2
Effectif proposé (2024)	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**

Tableau 12
Postes temporaires proposés et approuvés de 2020 à 2024
(Nombre de postes)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*Agents des services généraux et des catégories apparentées*							
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*G(1e C)*	*G(AC)*	*ASS*	*AL*	*SM*	*AN*	*ACM*	*Total*
Effectif proposé (2020)	2	2	2	3	20	40	74	33	2	35	–	31	12	6	–	262
Effectif approuvé (2020)	2	1	2	2	16	33	53	13	2	26	–	31	12	6	–	199
Effectif proposé (2021)	2	2	1	2	16	33	53	13	2	26	–	31	13	6	–	200
Effectif approuvé (2021)	2	2	1	2	16	33	54	14	2	27	–	31	13	6	–	203
Effectif proposé (2022)	2	2	1	2	17	31	55	14	2	27	–	31	13	6	–	203
Effectif approuvé (2022)	2	2	1	2	17	31	56	15	2	28	–	31	13	6	–	206
Effectif proposé (2023)	2	2	1	2	18	29	57	15	2	28	–	31	13	6	–	206
Effectif approuvé (2023)	2	2	1	2	17	41	58	15	2	29	–	31	13	6	–	219
Effectif proposé (2024)	2	2	1	2	19	41	62	15	2	30	–	33	13	6	–	228

Transformation d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes

38. Le tableau complémentaire 2 figurant à l'annexe II du rapport du Secrétaire général contient des informations sur la transformation des emplois de temporaire en postes, lesquelles sont présentées dans le tableau 13.

Tableau 13
Emplois de temporaire (autre que pour les réunions) qu'il est proposé de transformer en postes en 2024
(Nombre de postes)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*						
Chapitre du budget	*SGA*	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*G(1e C)*	*G(AC)*	*SM*	*AN*	*ACM, ASS et AL*	*Total partiel*	*Total*
9. Affaires économiques et sociales	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
22. Développement économique et social en Asie occidentale	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	2	2
24. Droits humains	–	–	–	–	–	–	13	–	13	–	1	–	–	–	1	14
29D. Administration (Nairobi)	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	1	1	2
29E. Administration (Genève)	–	–	–	–	–	2	–	–	2	–	–	–	–	–	–	2
34. Sûreté et sécurité	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5	–	–	7	12	12
Total	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**	**13**	**–**	**17**	**–**	**6**	**–**	**–**	**10**	**16**	**33**

39. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a également reçu des informations sur les emplois de temporaire (autre que pour les réunions) qu'il a été proposé de transformer en postes permanents de 2014 à 2024, lesquelles sont présentées dans le tableau 14.

Tableau 14
Emplois de temporaire (autre que pour les réunions) transformés en postes de 2014 à 2024
(Nombre de postes)

Chapitre du budget	*2014-2015*	*2016-2017*	*2018-2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*Total*
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	–	–	–	1	–	–	–	–	1
4. Désarmement	–	–	–	2	–	–	–	–	2
8. Affaires juridiques	–	–	2	58	–	–	–	–	60
9. Affaires économiques et sociales	–	–	2	–	–	–	–	1	3
22. Développement économique et social en Asie occidentale	1	–	–	–	–	–	–	2	3
24. Droits humains	–	–	–	–	–	16	–	14	30
28. Communication globale	12	–	–	–	–	–	–	–	12
29D. Administration (Nairobi)[a]	–	–	–	–	–	–	–	2	2
29E. Administration (Genève)	–	–	–	–	–	–	–	2	2
34. Sûreté et sécurité	–	–	–	–	–	–	–	12	12
Total	**13**	**–**	**4**	**61**	**–**	**16**	**–**	**33**	**127**

[a] Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

Inscription au budget ordinaire de postes précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires

40. Ayant posé la question, le Comité consultatif a reçu des informations sur l'inscription au budget ordinaire de postes précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires au cours des dix dernières années, lesquelles sont présentées dans le tableau 15.

Tableau 15
Postes précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires inscrits au budget ordinaire, par chapitre
(Nombre de postes)

Chapitre du budget	*2014-2015*	*2016-2017*	*2018-2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*Total*
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	10	–	–	–	–	–	4	1	15
3. Affaires politiques (autres)	–	–	–	–	–	–	25	24	49
8. Affaires juridiques	–	–	–	60	–	–	–	–	60
14. Environnement	1	37	–	–	–	–	–	–	38
15. Établissements humains	–	–	–	–	–	–	7	–	7
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	–	1	–	–	–	–	–	–	1
24. Droits humains	–	–	–	–	–	–	–	33	33
26. Réfugiés de Palestine	–	–	–	–	–	21	4	–	25

Chapitre du budget	*2014-2015*	*2016-2017*	*2018-2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*Total*
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Total	**11**	**38**	**–**	**60**	**–**	**21**	**40**	**59**	**229**

41. **Le Comité consultatif note l'absence de critères clairs concernant l'inscription au budget ordinaire d'emplois de temporaire et de postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires et recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'élaborer de tels critères, notamment pour ce qui est du lien direct entre les activités prescrites et ces postes et emplois et de la nécessité de ces derniers à long terme, de démontrer que ces transformations sont justifiées par le manque régulier de ressources extrabudgétaires, le cas échéant, et de soumettre ces critères à l'Assemblée pour examen dans son prochain projet de budget**. On trouvera ci-dessous les commentaires et les recommandations du Comité consultatif concernant les transformations proposées dans certains chapitre [par exemple, le chapitre 3 (Affaires politiques) et le chapitre 24 (Droits humains)].

Postes proposés dans le domaine de la gestion et de l'analyse des données

42. Le Comité consultatif rappelle que dans sa stratégie d'exploitation des données, le Secrétaire général a prévu de renforcer en priorité les fonctions axées sur les données en tirant parti des nouveaux profils d'emploi établis pour les spécialistes des données, les analystes de données, les ingénieurs de données et les responsables de la communication en matière de données et de statistiques. Comme suite à ses questions, le Comité a reçu une liste des postes précédemment approuvés et proposés dans le domaine de la gestion et de l'analyse des données, qui figure dans le tableau 16. Selon ces informations, la liste des postes, bien qu'elle concerne spécifiquement l'analyse et la gestion des données, n'est pas exhaustive, car les titulaires de certains autres postes exercent des fonctions liées aux données qui contribuent à la Stratégie globale d'exploitation des données. Certaines des fonctions liées à la gestion et à l'analyse de données sont réalisées dans le cadre des fonctions existantes, mais pas en tant que fonctions essentielles. Ces fonctions sont nécessaires aux niveaux stratégiques, pour les projets, les systèmes de données fondamentaux et le renforcement des capacités existantes en matière de données, domaines dont la diversité démontre qu'il faut renforcer les capacités d'analyse de données sur plusieurs fronts, compte tenu du besoin généralisé d'exploiter les données au niveau opérationnel. Les activités relatives aux données ne peuvent plus être menées de manière ponctuelle ou secondaire, mais requièrent au contraire des compétences spécialisées justifiant que des fonctions leur soient dédiées. En ce qui concerne la protection des données, le Comité a été informé, comme suite à ses questions, qu'à l'exception de la proposition visant à créer au Secrétariat un bureau de la protection des données et de la vie privée, qui comprendrait quatre postes basés au Siège, rien n'avait été proposé dans le domaine de la protection des données pour d'autres entités. Les informations qu'il a reçues indiquent qu'il n'est pas possible, à ce stade, de prévoir ce que contiendront les futures propositions, car celles-ci dépendront d'un certain nombre de facteurs, notamment de toute décision que prendra l'Assemblée générale concernant, entre autres, la proposition de créer un bureau de la protection des données et de la vie privée et tout autre nouveau projet, ainsi que de toute autre résolution ou décision qu'adopteront les organes intergouvernementaux. **Le Comité consultatif estime que des informations complètes concernant la mise en œuvre de la Stratégie d'exploitation des données devraient être rassemblées et que celles-ci devraient notamment comprendre les propositions liées aux ressources humaines et la**

justification de ces propositions pour chaque chapitre. Il considère que les propositions liées aux postes ayant trait aux données devraient être appuyées par des stratégies ou des plans en matière de données au niveau des entités et que les capacités existantes devraient être réaffectées le cas échéant, et compte que des informations actualisées seront fournies dans le prochain projet de budget. On trouvera ci-dessous les commentaires et les recommandations du Comité concernant les postes proposés dans le domaine de l'analyse et de la gestion des données pour les chapitres concernés.

Tableau 16
Postes relevant de la catégorie professionnelle de l'analyse et de la gestion des données en 2024
(Nombre de postes)

Chapitre du budget		*Postes précédemment approuvés*	*Postes proposés*
8.	**Affaires juridiques**		
	Analyste de données (adjoint(e) de 1re classe) (P-2)	1	1
	Total partiel (chapitre 8)	**1**	**1**
9.	**Affaires économiques et sociales**		
	Ingénieur(e) de données (P-3)	–	1
	Total partiel (chapitre 9)	–	**1**
10.	**Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement**		
	Analyste de données (adjoint(e) de 1re classe) (P-2)	1	1
	Total partiel (chapitre 10)	**1**	**1**
11.	**Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons**		
	Analyste de données (P-3)	1	1
	Total partiel (chapitre 11)	**1**	**1**
14.	**Environnement**		
	Spécialiste des données (P-4)	3	3
	Analyste de données (P-3)	1	2
	Total partiel (chapitre 14)	**4**	**5**
20.	**Développement économique en Europe**		
	Analyste de données (P-3)	–	1
	Total partiel (chapitre 20)	–	**1**
22.	**Développement économique et social en Asie occidentale**		
	Spécialiste des données (P-4)	1	1
	Spécialiste des données (P-3)	1	1
	Assistant(e) (analyse de données) (AL)	–	1
	Assistant(e) (analyse de données) (AL)	–	1
	Total partiel (chapitre 22)	**2**	**4**

Chapitre du budget	*Postes précédemment approuvés*	*Postes proposés*
26. Réfugiés de Palestine		
Analyste de données (P-3)	1	1
Analyste de données (adjoint(e) de 1re classe) (P-2)	1	1
Total partiel (chapitre 26)	**2**	**2**
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité		
Spécialiste hors classe de la science des données (P-5)	1	1
Spécialiste des données (P-3)	1	1
Analyste de données (P-3)	–	1
Assistant(e) en science des données [G(AC)]	1	1
Assistant(e) (analyse de données) [G(1e C)]	–	1
Total partiel (chapitre 29A)	**3**	**5**
29B. Département de l'appui opérationnel		
Assistant(e) (analyse de données) [G(1e C)]	1	1
Total partiel (chapitre 29B)	**1**	**1**
29E. Administration (Genève)		
Analyste de données (adjoint(e) de 1re classe) (P-2)	1	1
Assistant(e) (analyse de données) [G(1e C)]		1
Total partiel (chapitre 29E)	**1**	**2**
Total	**16**	**24**

Postes vacants

43. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 77/262, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de passer en revue les postes qui étaient vacants depuis 24 mois ou plus, de proposer soit leur maintien, en justifiant clairement leur utilité, soit leur suppression, et de donner en annexe à ses futurs rapports une liste de tous les emplois vacants de longue date et des mesures prises. Le Secrétaire général a indiqué que des informations sur ces postes, y compris sur les mesures prises pour les pourvoir, seraient communiquées lors de l'examen du projet de budget-programme [ibid., par. 20 d)]. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 30 juin 2023, 1 060 postes étaient vacants. Il a également reçu des informations sur le nombre et la classe des postes vacants depuis 24 mois ou plus, par chapitre et par entité, lesquelles sont présentées dans le tableau 17.

Tableau 17
Postes vacants depuis 24 mois ou plus, par chapitre et par entité

Chapitre du budget		*Entité*	*Classe*	*Nombre de postes*
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	G(AC)	3
4.	Désarmement	Bureau des affaires de désarmement	G(AC)	1
			G(1e C)	1
5.	Opérations de maintien de la paix	ONUST	P-3	1
			G(1e C)	1
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	Bureau des affaires spatiales	D-1	1
9.	Affaires économiques et sociales	Département des affaires économiques et sociales	P-5	1
			P-2	1
			G(AC)	2
11.	Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	NEPAD	G(AC)	1
14.	Environnement	PNUE	P-3	2
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	ONUDC	P-4	1
			P-3	1
18.	Développement économique et social en Afrique	CEA	P-4	1
			G(1e C)	1
		Bureau des commissions régionales à New York	P-4	1
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	CESAP	D-2	1
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	CESAO	G(1e C)	1
24.	Droits humains	HCDH	P-3	1
			G(AC)	6
			AN	5
28.	Communication globale	Département de la communication globale	AL	1
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget	P-2	1
29C.	Bureau de l'informatique et des communications	Bureau de l'informatique et des communications	P-5	1
			P-3	1
			P-2	1
			G(AC)	1
30.	Contrôle interne	BSCI	P-4	1
	Total			**41**

44. **Le Comité consultatif constate qu'au 30 juin 2023, en excluant les missions politiques spéciales, 1 060 postes inscrits au budget ordinaire étaient vacants, et se dit préoccupé par le fait que la persistance des vacances de postes, y compris**

sur de longues périodes, peut compromettre la mise en œuvre des programmes et activités prescrits, notamment pour ce qui est d'assurer une représentation géographique équitable des États Membres ; il réitère ses recommandations antérieures, approuvées par l'Assemblée générale, selon lesquelles les postes vacants devraient être pourvus rapidement (voir également A/75/7 et A/75/7/Corr.1, chap. I, par. 46, et A/74/7, par. 94). Il recommande également de nouveau à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de veiller à ce que le maintien, la réaffectation ou la suppression des postes vacants depuis 24 mois ou plus, soit systématiquement justifiés dans les futurs projets de budget (A/77/7, par. 49). On trouvera ci-dessous les observations du Comité sur les postes vacants, y compris ceux qui sont vacants depuis 24 mois ou plus, présentées par chapitre (voir également le tableau 18 et le paragraphe 85 du présent rapport).

Indemnité de fonctions

45. Dans son rapport, le Secrétaire général dit que des tableaux indiquant les postes occupés à titre exceptionnel par des fonctionnaires bénéficiant de l'indemnité de fonctions depuis plus d'un an seront communiqués à l'occasion de l'examen du projet de budget-programme. Il précise également que ces dispositions sont en place pour environ 1 % du nombre total de postes (A/78/6 (Introduction), annexe I). Ayant posé la question, le Comité consultatif a reçu des informations sur le nombre de postes occupés au 30 juin 2023 par le personnel bénéficiant d'une indemnité de fonctions par rapport au nombre de postes approuvés et vacants, par chapitre et par classe, lesquelles sont présentées dans le tableau 18.

Tableau 18
Nombre de postes approuvés, de postes vacants et de postes occupés par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions, par chapitre, entité et classe

Chapitre du budget		*Postes approuvés*	*Postes vacants*[a]	*Postes occupés par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions*[a]
1.	**Politiques, direction et coordination d'ensemble**			
	VSG	1	–	–
	SGA	7	–	–
	SSG	5	2	–
	D-2	9	–	–
	D-1	16	1	–
	P-5	37	2	2
	P-4	36	1	5
	P-3	40	8	1
	P-2/1	11	6	–
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	106	7	5
	Total partiel (chapitre 1)	**268**	**27**	**13**
2.	**Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences**			
	SGA	1	–	–
	SSG	1	–	–

Chapitre du budget	*Postes approuvés*	*Postes vacants*[a]	*Postes occupés par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions*[a]
D-2	6	1	–
D-1	18	–	1
P-5	211	13	–
P-4	425	40	5
P-3	334	73	1
P-2/1	11	1	4
Agents des services généraux et catégories apparentées	585	102	8
Total partiel (chapitre 2)	**1 592**	**230**	**19**
3. Affaires politiques			
SGA	4	–	–
SSG	4	–	–
D-2	13	2	–
D-1	19	2	2
P-5	52	5	5
P-4	68	5	3
P-3	56	9	4
P-2/1	22	3	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	163	11	6
Total partiel (chapitre 3)	**401**	**37**	**20**
4. Désarmement			
SGA	1	–	–
D-2	1	–	–
D–1	5	–	–
P-5	12	1	–
P-4	9	1	–
P-3	9	–	–
P-2/1	3	1	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	21	4	1
Total partiel (chapitre 4)	**61**	**7**	**1**
5. Opérations de maintien de la paix			
SGA	1	–	–
SSG	4	–	–
D-2	5	–	–
D-1	6	1	–
P-5	6	1	1
P-4	4	–	–
P-3	4	2	–
P-2/1	2	–	–

Chapitre du budget		*Postes approuvés*	*Postes vacants*[a]	*Postes occupés par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions*[a]
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	298	29	1
	Total partiel (chapitre 5)	**330**	**33**	**2**
6.	**Utilisations pacifiques de l'espace**			
	D-2	1	–	1
	D-1	1	1	–
	P-5	2	–	–
	P-4	7	2	–
	P-3	6	2	–
	P-2/1	3	–	–
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	5	–	–
	Total partiel (chapitre 6)	**25**	**5**	**1**
7.	**Cour internationale de Justice**			
	SSG	1	–	–
	D-2	1	–	–
	D-1	1	–	–
	P-5	4	–	–
	P-4	17	–	–
	P-3	17	–	–
	P-2/1	20	–	–
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	56	2	–
	Total partiel (chapitre 7)	**117**	**2**	**–**
8.	**Affaires juridiques**			
	SGA	1	–	–
	SSG	2	–	–
	D-2	4	–	–
	D-1	8	1	–
	P-5	24	1	–
	P-4	30	1	1
	P-3	51	4	1
	P-2/1	25	3	–
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	62	1	2
	Total partiel (chapitre 8)	**207**	**11**	**4**
9.	**Affaires économiques et sociales**			
	SGA	1	–	–
	SSG	2	–	–
	D-2	9	3	–
	D-1	32	5	1
	P-5	67	6	–
	P-4	88	7	1

Chapitre du budget	*Postes approuvés*	*Postes vacants*[a]	*Postes occupés par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions*[a]
P-3	67	13	2
P-2/1	44	9	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	179	19	3
Total partiel (chapitre 9)	**489**	**62**	**8**
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement			
SGA	1	–	–
D-2	1	–	–
D-1	1	–	–
P-5	8	–	–
P-4	8	2	–
P-3	6	3	–
P-2/1	2	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	6	1	–
Total partiel (chapitre 10)	**33**	**6**	**–**
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons			
SGA	1	–	–
D-2	1	1	–
D-1	2	2	–
P-5	6	–	1
P-4	10	–	–
P-3	13	1	–
P-2/1	1	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	10	2	–
Total partiel (chapitre 11)	**44**	**6**	**1**
12. Commerce et développement			
SGA	1	–	–
SSG	1	–	–
D-2	5	–	–
D-1	20	4	1
P-5	52	4	3
P-4	66	3	3
P-3	76	7	1
P-2/1	35	1	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	132	8	–
Total partiel (chapitre 12)	**388**	**27**	**8**

Chapitre du budget		*Postes approuvés*	*Postes vacants*[a]	*Postes occupés par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions*[a]
14.	**Environnement**			
	SGA	1	–	–
	SSG	1	–	–
	D-2	4	–	–
	D-1	11	–	–
	P-5	26	6	–
	P-4	40	6	–
	P-3	13	4	–
	P-2/1	1	–	–
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	16	1	–
	Total partiel (chapitre 14)	**113**	**17**	**–**
15.	**Établissements humains**			
	SGA	1	–	–
	D-2	1	–	–
	D-1	5	–	–
	P-5	9	–	–
	P-4	21	–	–
	P-3	15	1	–
	P-2/1	5	1	–
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	25	–	–
	Total partiel (chapitre 15)	**82**	**2**	**–**
16.	**Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale**			
	SGA	1	–	–
	D-2	3	–	–
	D-1	8	–	–
	P-5	14	–	2
	P-4	32	1	1
	P-3	27	4	2
	P-2/1	13	1	–
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	27	2	–
	Total partiel (chapitre 16)	**125**	**8**	**5**
17.	**ONU-Femmes**			
	SGA	1	–	–
	SSG	1	1	–
	D-2	3	–	–
	D-1	4	–	–
	P-5	7	–	–
	P-4	9	1	–

Chapitre du budget		*Postes approuvés*	*Postes vacants*[a]	*Postes occupés par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions*[a]
	P-3	7	1	–
	P-2/1	5	–	–
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	12	1	–
	Total partiel (chapitre 17)	**49**	**4**	**–**
18.	**Développement économique et social en Afrique**			
	SGA	1	1	–
	D-2	3	1	–
	D-1	15	2	–
	P-5	44	6	2
	P-4	70	8	–
	P-3	77	14	1
	P-2/1	27	2	–
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	303	30	1
	Total partiel (chapitre 18)	**540**	**64**	**4**
19.	**Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique**			
	SGA	1	–	–
	D-2	2	2	–
	D-1	15	–	–
	P-5	35	2	–
	P-4	63	3	6
	P-3	52	4	2
	P-2/1	33	3	2
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	217	14	3
	Total partiel (chapitre 19)	**418**	**28**	**13**
20.	**Développement économique en Europe**			
	SGA	1	–	–
	D-2	1	–	–
	D-1	8	1	–
	P-5	23	–	2
	P-4	35	1	1
	P-3	37	2	1
	P-2/1	21	3	1
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	62	1	2
	Total partiel (chapitre 20)	**188**	**8**	**7**

Chapitre du budget	*Postes approuvés*	*Postes vacants*[a]	*Postes occupés par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions*[a]
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes			
SGA	1	–	–
D-2	3	–	1
D-1	12	3	–
P-5	31	3	2
P-4	61	6	4
P-3	62	9	3
P-2/1	47	1	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	263	18	11
Total partiel (chapitre 21)	**480**	**40**	**21**
22. Développement économique et social en Asie occidentale			
SGA	1	–	–
D-2	2	1	–
D-1	8	2	–
P-5	25	3	–
P-4	35	3	1
P-3	32	3	–
P-2/1	18	1	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	134	14	–
Total partiel (chapitre 22)	**255**	**27**	**1**
24. Droits humains			
SGA	1	–	–
SSG	2	–	–
D-2	3	–	–
D-1	11	1	–
P-5	45	1	1
P-4	124	16	1
P-3	177	27	4
P-2/1	24	1	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	99	18	1
Total partiel (chapitre 24)	**486**	**64**	**7**
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance			
SGA	1	–	–
SSG	1	–	–
Total partiel (chapitre 25)	**2**	**–**	**–**

Chapitre du budget	*Postes approuvés*	*Postes vacants*[a]	*Postes occupés par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions*[a]
26. Réfugiés de Palestine			
SGA	1	–	–
SSG	1	–	–
D-2	8	–	–
D-1	17	2	–
P-5	38	6	–
P-4	92	20	–
P-3	44	11	–
P-2/1	4	1	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	12	3	–
Total partiel (chapitre 26)	**217**	**43**	**–**
27. Aide humanitaire			
SGA	1	–	–
SSG	1	–	–
D-2	3	–	–
D-1	4	2	–
P-5	11	1	–
P-4	16	1	1
P-3	14	1	–
P-2/1	5	1	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	17	2	1
Total partiel (chapitre 27)	**72**	**8**	**2**
28. Communication globale			
SGA	1	–	–
D-2	3	–	–
D-1	18	1	1
P-5	34	1	9
P-4	71	1	6
P-3	105	13	6
P-2/1	57	6	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	397	39	3
Total partiel (chapitre 28)	**686**	**61**	**28**
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité			
SGA	1	–	–
SSG	2	–	–
D-2	7	–	–
D-1	17	1	1
P-5	33	2	2

Chapitre du budget	*Postes approuvés*	*Postes vacants*[a]	*Postes occupés par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions*[a]
P-4	46	3	3
P-3	41	10	2
P-2/1	25	3	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	93	16	1
Total partiel (chapitre 29A)	**265**	**35**	**9**
29B. Département de l'appui opérationnel			
SGA	1	–	–
SSG	2	–	–
D-2	5	1	–
D-1	6	2	–
P-5	11	2	1
P-4	15	2	1
P-3	15	4	2
P-2/1	13	4	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	299	53	5
Total partiel (chapitre 29B)	**367**	**68**	**10**
29C. Bureau de l'informatique et des communications			
SSG	1	–	–
D-2	1	–	–
D-1	6	–	–
P-5	16	3	1
P-4	23	3	–
P-3	35	5	–
P-2/1	11	3	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	89	14	–
Total partiel (chapitre 29C)	**182**	**28**	**1**
29D. Administration (Nairobi)[b]			
D-2	1	–	–
D-1	4	–	–
P-5	7	–	–
P-4	9	–	–
P-3	17	1	–
P-2/1	7	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	67	5	1
Total partiel (chapitre 29D)	**112**	**6**	**1**
29E. Administration (Genève)			
D-2	1	–	–
D-1	4	–	1
P-5	10	–	–

Chapitre du budget	*Postes approuvés*	*Postes vacants*[a]	*Postes occupés par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions*[a]
P-4	16	3	–
P-3	22	–	–
P-2/1	22	3	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	223	11	1
Total partiel (chapitre 29E)	**298**	**17**	**2**
29F. Administration (Vienne)			
D-2	1	–	–
D-1	1	–	–
P-5	4	–	–
P-4	5	–	–
P-3	6	–	–
P-2/1	3	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	63	4	1
Total partiel (chapitre 29F)	**83**	**4**	**1**
30. Contrôle interne			
SGA	1	–	–
SSG	1	–	–
D-2	3	1	–
D-1	4	–	–
P-5	13	1	1
P-4	29	7	1
P-3	22	1	1
P-2/1	14	7	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	29	1	–
Total partiel (chapitre 30)	**116**	**18**	**3**
34. Sûreté et sécurité			
SGA	1	–	–
SSG	1	–	–
D-2	2	–	–
D-1	4	–	–
P-5	7	–	1
P-4	18	–	4
P-3	16	1	2
P-2/1	7	2	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	988	54	5
Total partiel (chapitre 34)	**1 044**	**57**	**12**
Total	**10 135**	**1 060**	**204**

[a] Au 30 juin 2023.

[b] Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

46. **Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant aux cas d'affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période, sur lesquels les titulaires conservent un droit, ces affectations ayant des répercussions sur le recrutement, ainsi que sur la représentation géographique et l'équilibre entre les genres (voir également A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 57). Il rappelle que dans sa résolution 75/252, l'Assemblée générale, gardant à l'esprit les règles encadrant la durée et la prolongation du versement des indemnités de fonctions et le fait que ces indemnités devaient être accordées uniquement dans des cas exceptionnels, a prié le Secrétaire général de s'y conformer et de passer en revue les postes qui étaient vacants ou donnaient lieu à des indemnités de fonctions depuis plus d'un an et de lui faire rapport à ce sujet dans le projet de budget suivant. Le Comité recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de procéder à une évaluation du recours à l'indemnité de fonctions, de l'utilisation faite des droits sur les postes et de la durée pendant laquelle ceux-ci peuvent être conservés, afin d'améliorer la gestion des postes vacants, y compris en révisant éventuellement la politique pertinente, et de présenter des informations actualisées dans le cadre de la gestion des ressources humaines (voir également A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 48).**

Taux de vacance

47. Le Secrétaire général indique que face à la baisse continue des taux de vacance résultant de l'assouplissement du gel des recrutements et à la nécessité de prévoir les besoins avec plus de précision, l'actualisation des coûts préliminaire pour 2024 tient également compte de l'évolution des taux de vacance (A/78/6 (Introduction), par. 38). Dans sa résolution 77/262, l'Assemblée générale a décidé que le taux de vacance convenu pour les postes et emplois existants s'appliquerait aussi aux reclassements, réaffectations, transformations et transferts, ainsi qu'à la création d'emplois de temporaire. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les taux de vacance proposés tenaient compte des taux de vacance effectifs. Le taux de vacance historique a été obtenu en déterminant le nombre de jours pendant lesquels les postes sont restés vacants au cours de l'exercice budgétaire par rapport au nombre total de jours financés pour l'exercice. Par exemple, si un chapitre compte 10 postes d'administrateur(trice)s vacants pendant 181 jours au total au cours de la période allant de janvier à juin 2023, le taux de vacance sera de 10 % (181/(10 × 181) = 10 %). Le Comité s'est fait fournir les taux de vacance de postes prévus et effectifs de 2018 à 2023, par chapitre, pour les catégories des administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur et des agent(e)s des services généraux et des catégories apparentées, qui sont présentés dans le tableau 8. Ayant posé la question, il a également reçu des informations sur les effectifs et les taux de vacance pour 2022, 2023 et 2024, qui figurent dans le tableau 20. Des informations similaires ont été fournies dans les renseignements supplémentaires correspondant à chaque chapitre du budget.

Tableau 19
Taux de vacance budgétisés et effectifs (2018-2024), par chapitre
(En pourcentage)

	Taux prévu							*Taux effectif*					
Chapitre du budget	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*[a]
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	6,1	6,1	6,7	7,0	6,5	6,3	5,6	10,3	10,2	7,5	12,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	4,3	4,3	5,5	6,1	6,4	3,0	4,5	6,6	10,2	5,7	6,2
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	7,1	7,1	7,7	12,7	11,8	8,3	6,7	9,7	12,8	13,5	13,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	11,9	11,9	15,0	15,9	16,7	9,7	11,9	10,1	11,3	15,1	17,2
3. Affaires politiques													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	9,7	9,7	10,7	11,4	10,6	7,9	9,7	11,4	16,7	11,4	9,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	9,8	9,8	12,3	12,5	13,1	7,0	9,4	8,8	10,3	8,6	8,1
4. Désarmement													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	9,6	9,6	10,5	9,9	9,2	4,2	9,4	10,5	10,5	12,6	12,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	23,7	23,7	30,0	27,4	28,7	23,5	23,3	5,8	11,7	23,7	25,6
5. Opérations de maintien de la paix													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	4,4	4,4	4,9	15,4	14,3	3,7	4,2	11,7	15,1	12,3	13,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	5,5	5,5	7,0	11,6	12,2	6,1	5,0	5,5	8,7	9,3	10,3
6. Utilisations pacifiques de l'espace													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	14,3	14,3	15,7	11,0	10,2	11,9	13,4	5,6	10,8	12,5	25,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	0,3	0,3	0,4	–	–	–	–	–	–	–	–
7. Cour internationale de Justice													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	1,5	1,5	1,6	–	–	1,2	2,1	2,1	2,6	1,3	0,2

Chapitre du budget	Taux prévu							Taux effectif					
	2018	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*[a]
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	0,4	0,4	0,5	1,7	1,8	2,5	0,5	1,1	1,5	1,8	4,7
8. Affaires juridiques													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	10,5	10,5	11,0	11,5	10,7	6,4	10,0	17,2	15,0	12,0	8,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	2,2	2,2	3,8	5,1	5,3	3,2	1,9	4,8	3,9	6,9	8,2
9. Affaires économiques et sociales													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	9,3	9,3	10,2	14,5	13,4	11,0	8,9	11,1	12,2	14,2	15,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	10,9	10,9	13,8	17,9	18,8	5,6	11,2	12,8	14,5	17,5	11,9
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	5,5	5,5	6,0	7,3	6,8	1,8	5,7	5,6	19,1	14,4	18,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	10,8	10,8	13,6	–	–	12,1	11,5	5,6	7,0	4,6	7,6
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	16,3	16,3	16,2	17,4	16,1	10,8	16,1	9,5	9,2	21,2	14,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	20,3	20,3	25,6	28,8	30,2	13,7	18,6	15,0	20,0	24,8	19,7
12. Commerce et développement													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	9,6	9,6	10,5	5,5	5,1	10,0	9,3	11,8	16,2	5,6	8,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	4,2	4,2	5,3	5,1	5,3	4,5	4,1	3,0	4,2	5,1	6,0
14. Environnement													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	5,8	5,8	6,4	18,2	16,9	9,2	5,4	6,5	17,4	15,0	17,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	1,0	1,0	1,3	6,0	6,3	–	1,6	2,0	6,6	10,8	8,0
15. Établissements humains													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	3,8	3,8	4,2	11,8	10,9	3,2	3,5	5,4	6,2	7,8	1,8

Chapitre du budget	Taux prévu							Taux effectif					
	2018	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*[a]
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	2,4	2,4	3,0	12,0	12,6	0,3	1,9	3,6	6,8	9,5	3,0
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	9,7	9,7	10,7	8,8	8,2	4,6	9,2	10,1	13,6	10,6	8,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	5,9	5,9	7,5	–	–	3,6	5,2	2,3	3,8	1,9	5,0
17. ONU-Femmes													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	3,6	3,6	4,0	2,7	2,5	4,4	2,7	6,5	5,9	3,7	4,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	2,7	2,7	3,4	8,0	8,4	3,5	1,6	0,8	0,7	4,6	3,1
18. Développement économique et social en Afrique													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	16,2	16,2	17,8	18,8	17,4	13,5	15,9	22,1	27,4	18,7	15,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	5,4	5,4	6,8	8,7	9,1	5,8	4,9	4,5	6,3	9,2	9,9
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	7,9	7,9	8,7	9,8	9,1	7,3	8,2	12,1	15,6	12,0	6,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	4,5	4,5	5,7	7,2	7,6	4,8	4,6	9,0	8,8	8,3	7,4
20. Développement économique en Europe													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	5,9	5,9	6,5	2,8	2,6	4,0	6,1	6,7	9,3	5,4	3,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	1,6	1,6	2,0	3,1	3,3	0,7	1,6	5,6	4,6	2,3	1,1
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	10,4	10,4	11,4	14,6	13,5	9,4	10,2	13,5	17,2	14,0	12,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	4,7	4,7	5,9	5,1	5,3	2,8	4,5	4,4	6,3	5,2	6,5
22. Développement économique et social en Asie occidentale													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	13,5	13,5	14,8	16,1	14,9	11,5	13,3	21,0	20,1	17,2	12,8

	Taux prévu							Taux effectif					
Chapitre du budget	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*[a]
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	6,6	6,6	8,3	12,0	12,6	7,5	5,8	6,3	12,0	8,3	9,6
24. Droits humains													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	9,7	9,7	10,7	11,4	10,6	8,5	9,3	11,5	14,2	10,2	13,7
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	11,6	11,6	14,7	8,2	8,6	8,3	11,3	19,1	12,2	3,8	8,4
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	0,5	0,5	0,5	–	–	–	–	–	–	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
26. Réfugiés de Palestine													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	9,3	9,3	10,2	21,7	20,1	12,6	8,5	5,3	7,7	23,1	19,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	25,5	25,5	32,2	34,3	36,0	7,6	30,0	40,0	51,7	38,1	25,0
27. Aide humanitaire													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	5,4	5,4	5,9	13,5	12,5	9,6	5,1	4,4	12,9	12,4	12,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	3,6	3,6	4,5	16,9	17,7	3,2	2,8	7,1	15,3	13,8	15,1
28. Communication globale													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	7,8	7,8	8,6	11,3	10,5	4,9	7,4	11,6	15,1	11,6	8,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	8,4	8,4	10,6	14,0	14,7	10,0	8,4	8,0	12,2	14,6	11,2
29. Services de gestion et d'appui													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	–	–	–	–	–	–	10,0	–	–	–	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	–	–	–	–	–	–	6,7	–	–	–	–	–
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	–	8,6	14,7	14,7	16,0	14,9	13,8	–	14,7	17,4	13,1	12,1	11,8

Chapitre du budget	Taux prévu							Taux effectif					
	2018	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*[a]
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	6,6	14,7	14,7	18,5	13,1	13,7	–	14,7	15,7	20,3	15,5	13,8
29B. Département de l'appui opérationnel													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	–	8,6	14,9	14,9	16,4	14,3	13,3	–	14,3	13,6	9,2	11,7	15,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	6,6	12,6	12,6	15,9	12,7	13,3	–	12,4	13,3	14,9	14,2	19,4
29C. Bureau de l'informatique et des communications													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	–	8,6	12,1	12,1	13,3	15,5	14,4	–	11,3	9,0	9,4	15,5	15,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	6,6	7,2	7,2	9,1	18,3	19,2	–	7,0	6,2	8,8	17,9	17,0
29D. Administration (Nairobi)[b]													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	–	8,6	9,1	9,1	10,0	24,2	22,4	–	9,7	10,5	14,3	15,3	6,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	6,6	7,5	7,5	9,5	10,5	11,0	–	7,8	9,6	8,4	6,5	8,1
29E. Administration (Genève)													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	–	8,6	4,9	4,9	5,4	7,5	7,0	–	4,9	12,0	6,7	5,0	8,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	6,6	4,4	4,4	5,6	5,0	5,2	–	4,6	5,6	6,7	5,7	6,2
29F. Administration (Vienne)													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	–	8,6	2,5	2,5	2,7	–	–	–	2,5	6,1	2,3	3,1	1,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	6,6	4,9	4,9	6,2	3,1	3,3	–	4,2	3,5	6,2	4,7	3,9
30. Contrôle interne													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	14,8	14,8	16,3	18,4	17,1	5,2	14,9	21,0	26,8	21,3	19,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	7,7	7,7	9,7	6,7	7,0	8,7	7,3	10,4	18,2	10,3	5,4
34. Sûreté et sécurité													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	10,4	10,4	11,4	9,5	8,8	11,5	10,3	14,5	20,7	9,1	5,6

	Taux prévu							*Taux effectif*					
Chapitre du budget	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*[a]
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	5,0	5,0	6,3	7,6	8,0	5,0	4,9	5,9	7,2	8,0	7,5
Taux global													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	**11,5**	**8,6**	**9,1**	**9,1**	**10,0**	**12,4**	**11,5**	**8,5**	**8,9**	**11,7**	**14,2**	**12,6**	**11,9**
Agents des services généraux et des catégories apparentées	**8,7**	**6,6**	**7,4**	**7,4**	**9,2**	**10,2**	**10,7**	**6,4**	**7,2**	**7,7**	**9,4**	**10,1**	**10,2**

[a] Moyenne sur six mois (de janvier à juin 2023).

[b] Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

Tableau 20
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance approuvé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance approuvé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Nombre de postes occupés au 30 juin*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	4 982	10,0	12,6	11,4	5 067	5 077	12,4	11,9	11,3	4 504	5 220	11,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5 045	9,2	10,1	10,9	5 055	5 058	10,2	10,2	9,6	4 571	5 114	10,7

48. **Le Comité consultatif note que le taux global de vacance de poste budgétisé dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur est de 11,5 %, ce qui est inférieur au taux de vacance approuvé de 12,4 %, et que le taux de vacance budgétisé dans la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées est de 10,7 %. Il est d'avis, une fois de plus, que les taux de vacance prévus doivent être réalistes et fondés sur les taux de vacance effectifs enregistrés au cours des exercices précédents. Il constate un manque de clarté et de cohérence dans l'application des taux de vacance de postes dans les différents chapitres du budget et espère que des explications détaillées seront fournies à l'Assemblée générale lors de son examen du présent rapport et incluses dans les futurs projets de budget, ainsi que des informations actualisées sur les taux de vacance de postes prévus et effectifs par chapitre, accompagnées de justifications des écarts par rapport à l'année en cours et aux cinq années précédentes, pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et la catégorie des services généraux et catégories apparentées (A/77/7, par. 51).**

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

49. Le Comité consultatif rappelle qu'aux termes du paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte, la considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, et que l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible doit être dûment prise en considération. Le Secrétaire général affirme que les objectifs concernant l'équité de la représentation géographique et la parité des genres font partie de la stratégie globale visant à instaurer un environnement pluriel qui reflète la diversité géographique et la diversité de genre des personnes que l'Organisation sert et dans lequel les différences de parcours, de point de vue et d'aptitude sont valorisées. L'ONU continue de s'efforcer à les atteindre. Au cours de la période de cinq ans allant de 2017 à 2022, le nombre de pays sous-représentés a été réduit d'environ 8 %, passant de 63 à 58, et la parité femmes-hommes est devenue une réalité pour la plupart des sections (A/78/6 (Introduction), par. 17).

50. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Assemblée générale, au paragraphe 23 a) de sa résolution 77/278, avait décidé d'élargir les postes soumis au système des fourchettes souhaitables à tous les postes inscrits au budget ordinaire de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, y compris les postes des missions politiques spéciales. Cette modification prenait effet le 1er janvier 2024. Avant l'adoption de cette résolution, le système des fourchettes souhaitables s'appliquait à environ 3 800 postes d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur inscrits au budget ordinaire. Avec cet élargissement, on estimait qu'environ 1 200 postes supplémentaires des missions politiques spéciales étaient désormais soumis au système des fourchettes souhaitables, sur la base du nombre de postes approuvés pour 2023. Par conséquent, le nombre total de postes soumis au principe de la répartition géographique inscrits au budget ordinaire, y compris ceux des missions politiques spéciales, auxquels s'appliquait le système des fourchettes souhaitables, passerait d'environ 3 800 à quelque 5 000 postes. Compte tenu des taux de vacance actuels, au 30 juin 2023, pour l'ensemble des postes inscrits au budget ordinaire, on estimait que le nombre de postes vacants soumis à la répartition géographique passerait d'environ 400 à environ 650 postes. Cela offrait la possibilité de progresser vers une représentation géographique plus équitable dans tous les services du Secrétariat. En réponse à ses questions, le Comité a également été informé que la Stratégie en faveur de la diversité géographique fournissait une approche structurée visant à accélérer la répartition géographique équitable pour les postes soumis au principe de la répartition géographique et au système des fourchettes souhaitables. L'expérience de la mise en œuvre de la Stratégie au cours des deux dernières années avait montré que des efforts ciblés et soutenus devaient être déployés pour mener des activités de recherche de talents dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie, et que les États Membres jouaient un rôle essentiel à cet égard. Cette recherche de talents nécessitait notamment des ressources, des connaissances locales spécifiques, l'accès aux universités et aux programmes d'anciens étudiants, la sensibilisation des organisations de la société civile ou des institutions professionnelles, ainsi que l'accès à des plateformes de publicité et de marketing locales ou régionales, ce qui n'était possible qu'avec la participation véritable des États Membres non représentés et sous-représentés. Dans ce contexte, le Bureau des ressources humaines du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité avait conclu plusieurs accords de partenariat, avec le Bureau de la coordination des activités de développement concernant la collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et avec le Département de la communication globale, en vue d'une coopération

systématique avec les centres d'information des Nations Unies dans les États Membres non représentés et sous-représentés du monde entier. Des accords de partenariat similaires entre le Secrétariat et les États Membres étaient en cours de mise en place. Ayant demandé davantage de précisions, le Comité consultatif a obtenu un récapitulatif de la répartition des 3 800 postes soumis à la répartition géographique, par classe et chapitre du budget, comme indiqué au tableau 21.

Tableau 21
Répartition des postes soumis à la répartition géographique, par classe et chapitre du budget
(Nombre de postes)

Chapitre du budget		*SGA*	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	8	5	9	16	37	36	40	11	162
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1	1	6	18	21	31	33	11	122
3.	Affaires politiques (autres)	3	3	13	19	48	64	48	22	220
4.	Désarmement	1		1	5	12	9	9	3	40
5.	Opérations de maintien de la paix	1	3	4	4	3		1	2	18
6.	Utilisations pacifiques de l'espace			1	1	2	7	6	3	20
8.	Affaires juridiques	1	2	4	8	24	29	48	25	141
9.	Affaires économiques et sociales	1	2	9	32	67	88	67	44	310
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	1		1	1	8	8	6	2	27
11.	Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	1		1	2	6	10	13	1	34
12.	Commerce et développement	1	1	5	20	52	66	74	35	254
14.	Environnement	1	1	4	11	26	40	13	1	97
15.	Établissements humains	1		1	5	9	21	15	5	57
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1		3	8	14	32	27	13	98
18.	Développement économique et social en Afrique	1		3	15	44	65	71	27	226
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1		2	15	34	57	40	33	182
20.	Développement économique en Europe	1		1	8	23	35	36	21	125
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	1		3	12	31	57	58	46	208
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	1		2	8	25	31	27	18	112
24.	Droits humains	1	2	3	11	45	124	177	24	387
27.	Aide humanitaire	1	1	3	4	11	16	14	5	55
28.	Communication globale	1		3	18	34	71	105	57	289
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	1	2	7	17	33	46	41	25	172
29B.	Département de l'appui opérationnel	1	2	5	6	11	15	15	13	68
29C.	Bureau de l'informatique et des communications		1	1	6	16	23	35	11	93

Chapitre du budget	*SGA*	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*
29D. Administration (Nairobi)[a]			1	4	7	9	17	7	45
29E. Administration (Genève)			1	4	10	16	22	22	75
29F. Administration (Vienne)			1	1	4	5	6	3	20
30. Contrôle interne	1	1	3	4	13	29	22	14	87
34. Sûreté et sécurité	1	1	2	4	7	18	16	7	56
Total	**34**	**28**	**103**	**287**	**677**	**1 058**	**1 102**	**511**	**3 800**

[a] Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

51. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a fait savoir, dans son rapport, qu'au 31 décembre 2020, 3 129 fonctionnaires du Secrétariat étaient soumis à la répartition géographique en vertu du paragraphe 66 de la résolution 65/247 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci avait décidé que les fonctionnaires ne conserveraient ce statut que tant qu'ils occuperaient un poste soumis au principe de la répartition géographique, sauf s'ils avaient été engagés dans le cadre du programme de recrutement de jeunes administrateurs. La différence entre le nombre de postes soumis à la répartition géographique (3 681) et le nombre de fonctionnaires soumis à la répartition géographique et occupant un poste de ce type (3 059) s'expliquait par le fait que 416 des postes en question étaient vacants, 159 étaient provisoirement occupés par des fonctionnaires non soumis à la répartition géographique et 47 étaient occupés par des fonctionnaires engagés pour une durée déterminée. En outre, le nombre total de fonctionnaires soumis à la répartition géographique (3 129) comprenait 70 participants au programme Jeunes administrateurs occupant des postes non soumis au principe de la répartition géographique (A/76/570, par. 140, et note de bas de page 24). Le Comité consultatif note également que le nombre d'États Membres surreprésentés est resté élevé, oscillant entre 29 et 27 tout au long de la période considérée (voir A/76/733, par. 15). **Le Comité consultatif compte que des informations sur l'évolution du nombre de fonctionnaires occupant des postes soumis au principe de la répartition géographique au cours des cinq dernières années, ainsi que sur les postes vacants, les postes occupés par des fonctionnaires originaires d'États Membres surreprésentés et les postes occupés à titre temporaire par des fonctionnaires non soumis à la répartition géographique, par catégorie et par chapitre du budget, seront communiquées à l'Assemblée générale et figureront dans le prochain projet de budget-programme**.

52. Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a noté que, pour ce qui était de l'indicateur clé de performance relatif à la représentation géographique, l'objectif de 50 % n'avait pas été atteint pendant deux années consécutives, à savoir 2020 et 2021, et que seules 20 % des nominations à des postes soumis à la répartition géographique avaient concerné des fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés [A/77/5 (Vol. I), chap. II, par. 337 a) et 381 a)]. Dans son rapport intitulé « Composition du Secrétariat : données démographique relatives au personnel », le Comité consultatif a noté avec préoccupation que, pendant la période allant de 2017 à 2021, le nombre d'États Membres non représentés était passé de 19 à 21 et que le nombre d'États Membres surreprésentés était passé de 27 à 30 et que, si le nombre de nominations à des postes soumis à la répartition géographique avait presque doublé par rapport à la période précédente, le pourcentage de nominations de fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés avait diminué, tandis que 32,4 % des fonctionnaires engagés étaient originaires d'États Membres surreprésentés (A/77/728, par. 10 et 11).

53. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel d'un certain nombre d'entités, se déclare préoccupé par les postes occupés par des fonctionnaires originaires d'États Membres surreprésentés et compte que de nouvelles mesures seront prises pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres du personnel, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies. En outre, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de mettre à profit les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, car elles offrent une occasion concrète de remédier à ce déséquilibre.**

54. En ce qui concerne la représentation équilibrée des genres, en réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, depuis le lancement de la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies en 2017, l'Organisation avait fait des progrès significatifs sur cette voie, en particulier dans les bureaux du Siège et aux plus hauts échelons. Les progrès avaient toutefois été lents et inégaux dans les bureaux locaux, et des mesures supplémentaires devaient être prises pour accélérer les progrès dans les entités qui étaient très en retard sur cette question. En outre, si certaines entités avaient globalement atteint la parité, des écarts subsistaient à certains niveaux d'emploi et, tant que ces entités n'auraient pas atteint l'équilibre à chaque classe de poste, l'objectif ne serait pas atteint. En 2020, une instruction administrative révisée sur les mesures temporaires spéciales visant à assurer la parité des sexes (ST/AI/2020/5) avait été promulguée pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de parité. Selon cette instruction administrative, les entités étaient tenues d'appliquer des mesures spéciales en cas de sous-représentation des femmes. Ces mesures ne s'appliquaient pas pour les sélections à des classes pour lesquelles la représentation équilibrée des genres était déjà atteinte dans l'entité. Elles ne s'appliquaient pas lorsque la parité était atteinte, ce qui correspondait à une fourchette comprise entre 47 et 53 %. L'Organisation avait mis en place des mesures de responsabilisation pour veiller au respect de ces règles. Pour les entités qui avaient atteint la parité, des efforts délibérés et intentionnels devaient être déployés pour assurer le maintien d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi les membres du personnel, notamment au moyen de la mise en œuvre de mesures visant à garantir un environnement favorable, à lutter contre les préjugés et la discrimination et à faire évoluer les comportements. Le Comité consultatif note, d'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, qu'au 31 mars 2023, le pourcentage moyen de postes inscrits au budget ordinaire occupés par des femmes était de 51,6 %. À l'exception de quelques entités[3], toutes les sections et entités se situaient à l'intérieur ou au-dessus de la fourchette comprise entre 47 et 53 %.

55. **Tout en constatant que le pourcentage global de femmes par rapport à l'ensemble du personnel s'établit à 51,6 %, le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur la représentation des genres par chapitre, entité et classe figureront dans les prochains projets de budget (voir également A/77/7, par. 56, A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 61, et A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 55).**

[3] Chapitre 3 (Affaires politiques) (Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne) ; chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) (UNMOGIP et ONUST) ; chapitre 6 (Utilisations pacifiques de l'espace) ; chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) ; chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) ; chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) ; chapitre 29E [Administration (Genève)] ; chapitre 34 (Sûreté et sécurité).

Multilinguisme

56. Le Secrétaire général a indiqué que le projet de budget-programme pour 2024 prévoyait des ressources supplémentaires d'un montant de 6,9 millions de dollars au chapitre 28 (Communication globale), qui serviraient à financer le renforcement du multilinguisme, notamment la création de 54 postes pour la production simultanée de communiqués de presse dans les six langues officielles de l'Organisation, comme l'avait demandé l'Assemblée générale [A/78/6 (Introduction), résumé]. Le Comité consultatif formule des observations et des recommandations sur les propositions du Secrétaire général dans la partie consacrée au chapitre 28. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il est de la plus haute importance d'assurer l'égalité des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre des mesures complémentaires pour améliorer le multilinguisme et garantir le traitement égal et adéquat des six langues officielles, et de faire le point dans son prochain projet de budget (voir également A/77/7, par. 57, A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 18, et partie consacrée au chapitre 28 ci-dessous)**.

F. Objets de dépense autres que les postes

Autres dépenses de personnel

57. Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des autres dépenses de personnel s'élève à 244,3 millions de dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 34,6 millions de dollars (12,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023, comme le montre le tableau 22. Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été fournies, que les autres dépenses de personnel comprennent les ressources demandées pour les emplois de temporaire (autres que pour les réunions), y compris les emplois linguistiques (105,6 millions de dollars) ; le personnel temporaire pour les réunions (41,7 millions de dollars) ; l'assurance maladie après la cessation de service (80,9 millions de dollars) ; le personnel militaire et les dépenses connexes (10,3 millions de dollars) ; les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit (5,5 millions de dollars).

Tableau 22
Répartition des autres dépenses de personnel, par chapitre du budget (avant actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	*Personnel temporaire pour les réunions*	*Personnel temporaire (autre que pour les réunions)*	*Heures supplémentaires et sursalaire de nuit*	*Dépenses liées au personnel militaire*	*Autres dépenses de personnel*[a]	*Frais médicaux et frais connexes après cessation de service*	*Total*
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	–	2 842,4	150,3	–	–	–	2 992,7
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	36 982,9	3 013,4	323,0	–	–	–	40 319,3
3. Affaires politiques (autres)	23,4	561,5	48,0	–	2,1	–	635,0
4. Désarmement	15,7	245,7	28,8	–	–	–	290,2
5. Opérations de maintien de la paix	–	162,8	66,7	10 266,6	2,1	–	10 498,2
6. Utilisations pacifiques de l'espace	–	163,4	–	–	–	–	163,4
7. Cour internationale de Justice	1 346,0	407,6	41,1	–	–	303,7	2 098,4

Chapitre du budget		*Personnel temporaire pour les réunions*	*Personnel temporaire (autre que pour les réunions)*	*Heures supplémentaires et sursalaire de nuit*	*Dépenses liées au personnel militaire*	*Autres dépenses de personnel*[a]	*Frais médicaux et frais connexes après cessation de service*	*Total*
8.	Affaires juridiques	–	11 617,2	7,8	–	–	–	11 625,0
9.	Affaires économiques et sociales	–	1 508,5	63,8	–	–	–	1 572,3
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	–	679,0	9,1	–	–	–	688,1
11.	Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	–	194,2	3,2	–	–	–	197,4
12.	Commerce et développement	–	1 773,7	25,9	–	–	–	1 799,6
14.	Environnement	9,3	15,4	203,2	–	–	–	227,9
15.	Établissements humains	5,5	343,6	44,1	–	–	–	393,2
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	–	537,8	44,0	–	–	–	581,8
17.	ONU-Femmes	–	52,0	10,1	–	–	–	62,1
18.	Développement économique et social en Afrique	1 797,7	2 862,0	275,0	–	–	–	4 934,7
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	414,9	314,5	73,7	–	–	–	803,1
20.	Développement économique en Europe	–	158,4	3,7	–	–	–	162,1
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	333,3	1 162,8	47,0	–	–	–	1 543,1
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	–	1 409,3	33,0	–	–	–	1 442,3
23.	Programme ordinaire de coopération technique	–	23 856,7	74,6	–	75,0	–	24 006,3
24.	Droits humains	–	19 098,0	25,1	–	–	–	19 123,1
26.	Réfugiés de Palestine	–	42,3	–	–	–	–	42,3
27.	Aide humanitaire	3,8	6 944,4	35,8	–	150,0	–	7 134,0
28.	Communication globale	–	6 099,9	142,6	–	28,8	–	6 271,3
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	–	4 098,7	56,3	–	–	–	4 155,0
29B.	Département de l'appui opérationnel	–	3 505,0	405,3	–	–	–	3 910,3
29C.	Bureau de l'informatique et des communications	–	2 702,6	26,7	–	–	–	2 729,3
29D.	Administration (Nairobi)	–	177,9	32,6	–	–	–	210,5
29E.	Administration (Genève)	801,7	3 381,9	207,7	–	–	–	4 391,3
29F.	Administration (Vienne)	–	696,8	55,0	–	–	–	751,8
30.	Contrôle interne	–	1 656,0	2,8	–	–	–	1 658,8
32.	Dépenses spéciales	–	1 495,6	–	–	–	80 614,3	82 109,9
34.	Sûreté et sécurité	–	1 854,4	2 904,2	–	–	–	4 758,6
	Total	**41 734,2**	**105 635,4**	**5 470,2**	**10 266,6**	**258,0**	**80 918,0**	**244 282,4**

[a] Les autres dépenses de personnel correspondent principalement aux dépenses liées aux Volontaires des Nations Unies.

58. À l'annexe II de son rapport, le Secrétaire général définit les termes « emplois de temporaire (autre que pour les réunions) », « emplois de temporaire (autre que pour les réunions) à caractère continu », « personnel temporaire (autre que pour les réunions) servant au remplacement de fonctionnaires ou auxquels il est fait appel en période de forte activité » et « personnel temporaire pour les réunions ». Pour comprendre la différence entre les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et les postes temporaires, le Comité consultatif a été informé que, bien que les postes temporaires s'entendaient des postes pour lesquels les fonctions s'y attachant devaient être exercées pendant plus d'un an, l'Assemblée générale avait décidé par le passé que certaines activités devant être exercées pendant plus d'un an donnaient lieu à des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et non à des postes. Le type d'emploi et le type de contrat de son (sa) titulaire étaient indépendants. Les membres du personnel titulaires d'un engagement permanent ou d'un engagement à caractère continu pouvaient occuper un emploi de temporaire. Et, inversement, les membres du personnel titulaires d'un engagement temporaire pouvaient occuper un poste permanent. Les candidates et candidats étaient libres de présenter leurs candidatures à tous les emplois de leur choix et pouvaient postuler aussi bien à des postes temporaires (emplois de temporaire (autre que pour les réunions) ou postes temporaires) qu'à des postes permanents. Les responsables du recrutement devaient sélectionner les candidates et les candidats sur la base de leur mérite. Le type de contrat n'avait pas d'influence sur le recrutement du personnel. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) inscrits au budget en 2023, par chapitre, classe d'emploi, durée d'engagement, fonctions principales et budget total alloué à chaque chapitre, comme indiqué dans le tableau 23. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu une liste de 110 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) à caractère continu proposés pour 2024, dont 73 emplois occupés par le (la) même titulaire depuis leur création. Sur ces 73 postes, 10 étaient des postes de classe P-5 ou de rang supérieur.

Tableau 23
Répartition des ressources au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2023, par classe et fonction principale

Chapitre du budget et entité	*Classe*	*Fonction principale (titre fonctionnel)*	*Nombre*	*Budget total alloué*[a] *(en dollars des États-Unis)*
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble				
Bureau de la présidence de l'Assemblée générale	D-2	Secrétaire exécutif(ive) adjoint(e)	1	2 608 300
	D-2	Directeur(trice) de cabinet	1	
	D-1	Secrétaire exécutif(ive)	1	
	P-5	Spécialiste hors classe des questions politiques	1	
	G(AC)	Assistant(e) de secrétariat	1	
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés	P-4	Spécialiste des questions politiques	1	
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	P-3	Spécialiste du règlement des différends	1	
Bureau de l'administration de la justice	P-3	Fonctionnaire d'administration	1	

Chapitre du budget et entité	*Classe*	*Fonction principale (titre fonctionnel)*	*Nombre*	*Budget total alloué*[a] *(en dollars des États-Unis)*
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences				
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	–	–	–	3 445 400
3. Affaires politiques (autres)				
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	P-3	Spécialiste des finances et du budget	1	462 600
	G(AC)	Assistant(e) (budget et finances)	1	
	G(AC)	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	1	
Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	–	–	–	16 700
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	–	–	–	82 200
4. Désarmement				
Bureau des affaires de désarmement	–	–	–	245 700
5. Opérations de maintien de la paix				
Département des opérations de paix	–	–	–	168 600
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	–	–	–	38 100
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	–	–	–	18 600
6. Utilisations pacifiques de l'espace				
Bureau des affaires spatiales	P-2	Administrateur(trice) de programme adjoint(e)	2	147 600
7. Cour internationale de Justice				
Cour internationale de Justice	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques	1	330 300
8. Affaires juridiques[b]				
Bureau des affaires juridiques	P-3	Juriste	1	446 300
	G(AC)	Producteur(trice) vidéo	1	
Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar	–	–	–	279 600
Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables	–	–	–	1 838 700
9. Affaires économiques et sociales				
Département des affaires économiques et sociales	P-4	Économiste	1	1 881 300
	P-4	Statisticien(ne)	1	

Chapitre du budget et entité	*Classe*	*Fonction principale (titre fonctionnel)*	*Nombre*	*Budget total alloué[a] (en dollars des États-Unis)*
	P-3	Économiste	1	
	G(AC)	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	1	
	G(AC)	Assistant(e) administratif(ive)	1	
	G(AC)	Assistant(e) d'équipe	1	
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement				
Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	P-3	Économiste	1	851 700
	G(AC)	Assistant(e) (gestion des programmes)	1	
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons				
Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	–	–	–	48 800
12. Commerce et développement[c]				
CNUCED	–	–	–	678 100
14. Environnement				
PNUE	–	–	–	15 400
15. Établissements humains				
ONU-Habitat	AL	Assistant(e) administratif(ive)	1	286 200
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale				
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	P-4	Spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (Vienne)	1	909 000
	P-3	Spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (spécialiste de la cybercriminalité, New York)	1	
	P-2	Spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (adjoint(e) de 1re classe) (Vienne)	1	
	G(AC)	Assistant(e) au service des séances (Vienne)	1	
	G(AC)	Assistant(e) au service des séances (New York)	1	
	G(AC)	Assistant(e) d'équipe (Bureau du Secrétaire de l'Organe international de contrôle des stupéfiants)	1	
	G(AC)	Assistant(e) d'équipe (Section du contrôle des stupéfiants et des évaluations)	1	
17. ONU-Femmes				
ONU-Femmes	–	–	–	52 000
18. Développement économique et social en Afrique				
Commission économique pour l'Afrique	D-1	Administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la gestion des programmes	1	2 598 800
	P-4	Fonctionnaire d'administration	1	
	P-4	Spécialiste des risques	1	
	P-4	Spécialiste des ressources humaines	1	
	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques	1	
	P-3	Médecin	1	
	P-3	Bibliothécaire	1	

Chapitre du budget et entité	*Classe*	*Fonction principale (titre fonctionnel)*	*Nombre*	*Budget total alloué*[a] *(en dollars des États-Unis)*
	P-3	Spécialiste des ressources humaines	1	
	AL	Assistant(e) principal(e) (perfectionnement du personnel)	1	
	AL	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	1	
	AL	Assistant(e) informaticien(ne) principal(e)	1	
	AL	Infirmier(ère)	1	
	AL	Assistant(e) principal(e) chargé(e) des ressources humaines	1	
	AN	Spécialiste de la gestion de programme	1	
	AN	Coordonnateur(trice) [adjoint(e) de 1re classe)]	1	
	AN	Bibliothécaire adjoint(e) de 1re classe	1	
Bureau des commissions régionales à New York	–	–	–	9 800
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique				
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	AL	Assistant(e) aux systèmes d'information	3	739 900
	AL	Assistant(e) au service des séances	2	
	AL	Assistant(e) technique principal(e) (télécommunications)	1	
20. Développement économique en Europe				
Commission économique pour l'Europe	–	–	–	158 400
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes				
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	P-4	Juriste	1	1 162 800
	P-2	Spécialiste des questions d'environnement (adjoint(e) de 1re classe)	1	
	AL	Assistant(e) administratif(ive)	1	
22. Développement économique et social en Asie occidentale				
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	–	–	–	1 038 900
23. Programme ordinaire de coopération technique				
Programme ordinaire de coopération technique	–	–	–	23 814 800
24. Droits humains				
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	P-4	Spécialiste des droits humains	1	52 387 700
	P-3	Spécialiste des droits humains	3	
Comité des personnes disparues à Chypre	–	–	–	128 300
26. Réfugiés de Palestine				
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	–	–	–	42 300
27. Aide humanitaire[d]				
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	–	–	–	246 600

Chapitre du budget et entité	*Classe*	*Fonction principale (titre fonctionnel)*	*Nombre*	*Budget total alloué[a] (en dollars des États-Unis)*
28. Communication globale				
Département de la communication globale	P-3	Spécialiste de l'information	3	4 155 600
	P-3	Fonctionnaire chargé(e) du site Web	1	
	P-2	Spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1re classe)	1	
	G(AC)	Assistant(e) d'information	16	
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité				
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	D-2	Directeur(trice)	1	4 224 800
	D-1	Administrateur(trice) général(e) jurisconsulte	1	
	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion de programme	2	
	P-5	Spécialiste hors classe des ressources humaines	1	
	P-5	Chef de section (Gestion globale des risques)	1	
	P-4	Juriste	2	
	P-4	Spécialiste de la gestion de programme	1	
	P-4	Responsable de la communication	1	
	P-4	Spécialiste des ressources humaines	1	
	P-4	Analyste de la gestion et des programmes	1	
	P-3	Juriste	2	
	P-2	Spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1re classe)	2	
	P-2	Spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1re classe)	1	
	P-2	Juriste adjoint(e) de 1re classe	1	
	G(1°C)	Assistant(e) principal(e) (budget)	1	
	G(AC)	Assistant(e) d'équipe	1	
29B. Département de l'appui opérationnel				
Département de l'appui opérationnel	P-5	Médecin hors classe/Santé publique	1	3 573 000
	P-5	Médecin hors classe	1	
	P-4	Spécialiste des données	1	
	P-4	Spécialiste de la gestion de programme	1	
	P-2	Fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1re classe)	1	
	PL	Professeur de langues	20	
29C. Bureau de l'informatique et des communications				
Bureau de l'informatique et des communications	P-5	Informaticien(ne) hors classe	1	1 756 700
	P-4	Spécialiste des systèmes informatiques	3	
	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques	2	
	G(1°C)	Assistant(e) aux systèmes d'information	2	
29D. Administration (Nairobi)[e]				
Office des Nations Unies à Nairobi	P-4	Spécialiste de la gestion de programme	1	377 400
	AL	Assistant(e) administratif(ive)	1	

Chapitre du budget et entité	*Classe*	*Fonction principale (titre fonctionnel)*	*Nombre*	*Budget total alloué[a] (en dollars des États-Unis)*
29E. Administration (Genève)				
Office des Nations Unies à Genève	P-4	Spécialiste de la gestion de programme	1	1 906 300
	P-4	Juriste	1	
	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques	1	
	G(AC)	Assistant(e) aux systèmes d'information	1	
29F. Administration (Vienne)				
Office des Nations Unies à Vienne	G(AC)	Assistant(e) (budget)	1	696 800
	G(AC)	Aide-bibliothécaire	1	
	G(AC)	Assistant(e) d'équipe	1	
	G(AC)	Assistant(e) (gestion des programmes)	1	
30. Contrôle interne				
Bureau des services de contrôle interne	P-5	Chef des auditeurs résidents	1	1 656 000
	P-4	Enquêteur(trice)	1	
	P-4	Auditeur(trice)	1	
	P-3	Enquêteur(trice)	2	
	P-3	Auditeur(trice)	2	
	SM	Assistant(e) d'audit	1	
	G(AC)	Assistant(e) d'audit	1	
34. Sûreté et sécurité				
Département de la sûreté et de la sécurité	P-4	Spécialiste de la gestion de programme	1	2 673 100
	G(AC)	Assistant(e) d'équipe	5	
	G(AC)	Technicien(ne) de la sécurité physique	2	
	G(AC)	Assistant(e) (sécurité sur le terrain)	1	
	G(AC)	Assistant(e) d'équipe	1	
	G(AC)	Technicien(ne) du génie électrique	1	
	G(AC)	Assistant(e) (Bureau des opérations)	1	
	G(AC)	Assistant(e) (Sûreté)	1	
	G(AC)	Assistant(e) (programmes)	1	
	AL	Agent(e) de sécurité	10	
	AL	Sergent(e) de sécurité	1	
	AL	Assistant(e) principal(e) aux systèmes d'information	1	

[a] Y compris les emplois de temporaire qui ne sont pas à caractère continu, tels que le personnel temporaire pour les réunions et le personnel temporaire (autre que pour les réunions) servant au remplacement de fonctionnaires ou auquel il est fait appel en période de forte activité.

[b] Hors emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pour le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, et y compris les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) à caractère continu pour le Bureau des affaires juridiques et les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) servant au remplacement de fonctionnaires pour le Bureau des affaires juridiques, le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar et le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

[c] Hors emplois de temporaire (autre que pour les réunions) à l'appui du mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux.

[d] Hors emplois de temporaire (autre que pour les réunions) approuvés pour le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne et pour soutenir l'Initiative de la mer Noire.

[e] Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

59. Le Comité consultatif a demandé, en vain, qu'on lui fournisse, pour les trois dernières années, des informations sur les emplois de temporaire (autres que pour les réunions), par chapitre du budget, par classe d'emploi et par nationalité et genre du (de la) titulaire, et qu'on lui indique pour chaque emploi s'il est proposé de le maintenir en 2024. Le Secrétariat a indiqué qu'il n'était pas possible de fournir de telles informations car elles recouvraient de multiples paramètres et attributs. Ces données étaient stockées dans différents systèmes, tels que le système d'établissement du budget et le système des ressources humaines. Étant donné que ces systèmes fonctionnaient de manière indépendante et que les données y étaient stockées dans des formats différents, la consolidation des données au niveau central posait des problèmes considérables. En outre, accéder aux données voulues et les consolider nécessitaient une coordination avec différents départements et bureaux. Afin d'obtenir des informations précises et fiables, les données devaient être vérifiées et recoupées au regard de plusieurs sources, y compris les données figurant dans le complément d'information des exercices budgétaires antérieurs. Le processus d'extraction, de vérification et de consolidation des données provenant de diverses sources était une tâche à forte intensité de main-d'œuvre qui nécessitait davantage de ressources et de temps.

60. En ce qui concerne les règles régissant le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions), le Comité consultatif a été informé que les titulaires d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) étaient nommés à titre temporaire, en fonction de la durée du besoin de leurs services. Lorsque cette durée était inférieure à un an, un avis de vacance de poste temporaire était publiée et un(e) candidat(e) externe pouvait se voir proposer un engagement temporaire d'une durée inférieure à un an. Toutefois, si un(e) fonctionnaire en activité était sélectionné(e), il ou elle pouvait être temporairement libéré(e) de son poste d'origine et être affecté(e) temporairement à un poste financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), tout en conservant son statut contractuel (à durée déterminée ou à titre continu). Lorsque la durée des besoins était supérieure à un an, un avis de vacance de poste était publié et, si un(e) candidat(e) externe était sélectionné(e), il ou elle se verrait offrir un engagement à durée déterminée d'un an. Les engagements temporaires étaient régis par les dispositions de l'instruction administrative ST/AI/2010/4/Rev.2 et il était entendu que le (la) titulaire d'un tel engagement temporaire n'était fondé(e) ni juridiquement ni autrement à escompter le renouvellement de son engagement, l'engagement temporaire ne pouvant être converti en engagement d'un type différent. En vertu de l'alinéa a) de la disposition 4.12 du Règlement du personnel, tout(e) membre du personnel pouvait être nommé(e) pour une ou plusieurs périodes de moins d'un an pour faire face à des pointes de volume de travail, saisonnières ou non, ou à des besoins ponctuels, la date de fin d'engagement étant spécifiée dans sa lettre de nomination. Tout engagement temporaire pouvait être prolongé à titre exceptionnel au-delà de la limite des 364 jours, jusqu'à un maximum de 729 jours, dans des cas spécifiques, mais la durée d'un engagement temporaire ne pouvait en aucun cas dépasser 729 jours. Les engagements de durée déterminée étaient régis par les dispositions de l'instruction administrative ST/AI/2013/1 et ST/AI/2013/1/Corr.1. En outre, en vertu de l'alinéa a) de la disposition 4.13 du Règlement du personnel, pouvait être nommée pour une durée déterminée d'un an ou plus et de cinq ans à la fois au maximum, la date d'expiration de l'engagement étant spécifiée dans la lettre de nomination, toute personne recrutée pour des travaux d'une durée définie, notamment toutes personnes temporairement détachées auprès de l'Organisation par des gouvernements ou des institutions nationales. Le (la) titulaire d'un engagement de durée déterminée n'était fondé(e), ni juridiquement ni autrement, à escompter le renouvellement de son engagement ou la conversion de son engagement en engagement d'un type différent, quelle que soit la durée de service, sauf le cas visé au paragraphe b) de la disposition 4.14. L'engagement de durée

déterminée pouvait être renouvelé jusqu'à cinq ans au maximum dans les conditions fixées par le Secrétaire général.

61. **Le Comité consultatif rappelle que la vocation du personnel temporaire (autre que pour les réunions) est de faire face aux périodes exceptionnelles ou de forte charge de travail et de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée. Le Comité consultatif est d'avis que le document budgétaire ne contient pas suffisamment d'informations et de justifications pour tous les postes proposés, y compris les postes de remplacement et les postes permanents, qui doivent être financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Comité consultatif considère que les membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions) font partie des effectifs globaux des organisations et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'inclure dans l'introduction et dans les différents chapitres des futurs projets de budget des informations sur les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) classées par type, échelon, classe, fonction, date d'entrée en fonctions et durée, et de veiller à ce que tous les emplois de temporaire (autres que pour les réunions), y compris ceux qui sont reconduits, soient pleinement justifiés dans les futurs projets de budget, qu'ils aient ou non déjà été approuvés dans le budget de l'exercice précédent (voir par. 84 ci-dessous ; A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 65, et A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 59).**

Consultants

62. Le montant total des ressources demandées au titre des consultants pour 2024, avant actualisation des coûts, s'élève à 15,8 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 0,6 million de dollars (3,7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023. Cette rubrique budgétaire correspond à la rétribution des personnes et institutions dotées d'un savoir-faire reconnu qui n'est pas disponible en interne. Elle peut inclure les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance (A/78/6 (Introduction), annexe II). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif s'est fait communiquer le nombre de consultants et de vacataires au 30 avril 2021, toutes sources de financement confondues. Il a également été informé que les données relatives aux vacataires étaient obtenues et communiquées tous les deux ans. Les dernières informations disponibles (2020-2021) figurent dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat ; personnel fourni à titre gracieux, personnel retraité, consultants et vacataires, et Volontaires des Nations Unies » (A/77/578). Le nombre de consultants et de vacataires en 2022 et 2023 devrait être indiqué dans le rapport du Secrétaire général, qui sera publié en 2024. **S'il est conscient de la nécessité de recourir à des compétences extérieures spécialisées dans certaines situations, le Comité consultatif rappelle que tout doit être fait pour pourvoir les postes vacants et développer et exploiter les connaissances et les compétences internes disponibles au Secrétariat, tout en réduisant considérablement le recours excessif aux consultants (voir également A/77/727, par. 26)**. Il examine la question des consultants dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 (A/78/330).

Experts

63. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre du budget ordinaire, l'objet de dépense « Experts » couvrait les coûts liés à l'obtention de services auprès de personnes participant à des réunions consultatives, y compris des réunions de groupes spéciaux d'experts. Cette procédure est régie par l'instruction administrative ST/AI/2013/5, dans laquelle il est précisé que le participant à une réunion consultative exerce ses fonctions à titre personnel et non en qualité de représentant d'un gouvernement ou de toute autre entité extérieure à

l'ONU. Il n'a qualité de « fonctionnaire » ni aux termes du Statut du personnel de l'Organisation, ni aux fins de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946. Un expert n'est pas toujours une personne qui fait partie d'un comité et les ressources destinées aux « experts » ne sont pas destinées aux membres des comités. Les dépenses relatives aux experts siégeant au sein d'organes ou d'organes subsidiaires de l'ONU, soit en tant que représentants d'un État Membre, soit à titre individuel, sont budgétisées à la rubrique « Voyages des représentants ». Les émoluments des membres du Comité consultatif, par exemple, sont ainsi inscrits à la rubrique « Voyages des représentants », tout comme ceux des rapporteurs spéciaux dont le mandat a été établi conformément aux résolutions du Conseil des droits de l'homme. La principale différence entre les experts et les consultants est une question d'emploi ; les experts conservent leur emploi du moment lorsqu'ils sont engagés pour participer à une réunion ou à une manifestation et ne perçoivent pas d'honoraires en contrepartie de leurs services, tandis que les consultants sont employés pour effectuer des tâches spécifiques et spécialisées et perçoivent des honoraires pour s'acquitter de telles fonctions. Les experts peuvent être indemnisés pour leurs frais de voyage et recevoir les indemnités journalières de subsistance qui leur sont nécessaires pour participer à une réunion, à une conférence ou à une manifestation donnée.

Voyages du personnel

64. Comme suite à ses questions sur le chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel), le Comité consultatif a été informé que le Département se référait au cadre stratégique pertinent pour déterminer les conditions de voyage s'agissant des voyages officiels et des voyages effectués à des fins de formation. Dans ce cadre, il est souligné que la section 2.6 de la circulaire ST/SGB/2009/9 du Secrétaire général sur la politique de formation et de perfectionnement du personnel définit les activités de formation et de perfectionnement. Il convient également de se référer à ladite section lorsqu'il s'agit de déterminer si un voyage relève de la politique de formation et de perfectionnement, auquel cas le voyage doit s'effectuer en classe économique conformément à la section 4.3 d) de l'instruction administrative ST/AI/2013/3 relative aux voyages officiels, telle que modifiée, sauf quand les personnes concernées sont des membres du personnel voyageant en tant qu'instructeurs. Tous les autres voyages officiels continuent d'être régis par les autres dispositions pertinentes de la section 4.3 de l'instruction administrative ST/AI/2013/3. En général, les voyages effectués à des fins de formation et de perfectionnement concernent des manifestations qui nécessitent l'intervention d'un ou de plusieurs instructeurs pour faciliter l'apprentissage. Si la manifestation officielle ne relève pas de cette dernière définition, on considère que le voyage est effectué à des fins professionnelles et les conditions de voyage ne relèvent alors pas de la section 4.3 d) de l'instruction administrative ST/AI/2013/3. Le (la) responsable de l'entité qui organise la manifestation est généralement chargé(e) de déterminer si ladite manifestation doit servir à des fins de formation et de perfectionnement pour les participants auxquels elle est destinée (voir par. 66 ci-dessous). Le Conseil consultatif examine la question des voyages dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 (A/78/330).

Formation

65. Le Secrétaire général fournit dans son rapport des informations sur les ressources demandées au titre de la formation pour 2024 pour chaque chapitre, dont le montant s'élève à 19,2 millions de dollars. Les ressources demandées sont les suivantes ; ressources gérées de façon centralisée (9,6 millions de dollars) ; cours de langue (6,5 millions de dollars) ; autres activités de formation (3,1 millions de

dollars) (A/78/6 (Introduction), annexe III, tableau complémentaire 6). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif s'est fait communiquer le montant total des ressources approuvées au titre de la formation au cours de la période 2018-2023 et des ressources proposées pour 2024, qui figurent dans le tableau 24. Selon le Secrétaire général, les ressources approuvées sont classées en fonction du type de dépense (comme les traitements, les autres dépenses de personnel, les services et les frais généraux de fonctionnement) plutôt qu'en fonction de thèmes ou de sujets particuliers (comme l'informatique, la sécurité, les ressources humaines, l'établissement du budget ou encore les achats). S'agissant des dépenses, les informations indiquent la part d'une dépense spécifique qui peut être clairement attribuée à la formation. Elles n'incluent pas les dépenses pour lesquelles il est difficile de dire si elles concernent des activités de formation ou non. Par exemple, elles excluent les coûts liés au recrutement de consultants pour mener des programmes de formation, à la location de locaux externes en vue de l'organisation d'ateliers ou aux frais de voyage liés à la formation. Ces objets ne sont pas classés dans Umoja en fonction de leur finalité mais de leur nature économique. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour suivre les informations relatives aux dépenses correspondant aux montants affectés à la formation et d'en rendre compte dans le prochain projet de budget**.

Tableau 24
Ressources demandées au titre de la formation (2018-2024)
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget		*2018-2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*
Ressources gérées de façon centralisée							
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	–	7 120,4	7 010,4	6 633,5	6 632,9	7 119,6
29B.	Département de l'appui opérationnel	–	2 460,0	2 083,6	2 217,0	2 300,0	2 523,9
29C.	Bureau des ressources humaines[a]	18 372,7	–	–	–	–	–
	Total partiel	**18 372,7**	**9 580,4**	**9 094,0**	**8 850,5**	**8 932,9**	**9 643,5**
Cours de langue							
4.	Cour internationale de Justice	–	–	8,0	20,1	30,2	31,8
8.	Affaires juridiques	–	114,2	25,2	36,0	65,9	74,4
18.	Développement économique et social en Afrique	1 004,1	1 128,3	1 070,7	1 060,5	1 116,8	1 224,1
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	98,4	57,8	56,2	–	–	–
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	177,0	89,7	73,5	77,8	78,6	84,8
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	106,5	51,3	48,5	60,7	72,8	50,4
29B.	Département de l'appui opérationnel	–	2 310,5	2 530,4	2 374,9	2 858,8	2 787,0
29C.	Bureau des ressources humaines[a]	4 669,0	–	–	–	–	–
29D.	Administration (Nairobi)[b]	152,4	79,0	77,2	76,8	80,7	80,7
29E.	Administration (Genève)	3 650,4	1 776,6	1 732,2	1 836,2	1 842,2	1 963,7
29F.	Administration (Vienne)	313,3	257,3	149,4	163,5	155,1	163,9
34.	Sûreté et sécurité	11,8	–	–	–	–	–
	Total partiel	**10 182,9**	**5 864,7**	**5 771,3**	**5 706,5**	**6 301,1**	**6 460,8**

Chapitre du budget		*2018-2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*
Autres activités de formation							
4.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	166,8	65,8	62,8	62,2	66,0	77,6
3.	Affaires politiques	39,0	27,5	42,6	54,0	61,4	59,8
5.	Opérations de maintien de la paix	–	26,6	39,0	51,0	34,3	82,9
7.	Cour internationale de Justice	397,9	115,4	107,4	101,2	96,8	102,0
8.	Affaires juridiques	35,2	136,7	261,5	360,6	338,6	464,9
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	–	12,1	11,6	–	–	–
14.	Environnement	209,3	–	–	–	–	–
15.	Établissements humains	0,2	4,5	4,4	–	–	–
17.	ONU-Femmes	–	114,2	104,6	–	–	–
18.	Développement économique et social en Afrique	834,6	506,0	763,3	769,0	817,5	996,2
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	–	–	3,0	–	86,7	90,5
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	–	320,6	281,0	–	–	–
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	14,2	297,8	159,3	12,3	14,8	47,0
23.	Programme ordinaire de coopération technique	–	113,3	108,6	–	–	–
24.	Droits humains	472,7	286,7	276,2	241,3	241,2	248,4
27.	Aide humanitaire	39,6	–	–	8,8	8,8	13,0
28.	Communication globale	128,2	70,9	68,0	68,6	73,7	80,0
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	–	156,3	–	–	245,0	–
29C.	Bureau des ressources humaines[a]	508,5	–	–	–	–	–
29C.	Bureau de l'informatique et des communications	74,5	35,1	33,7	33,3	35,3	36,3
29D.	Administration (Nairobi)[b]	63,0	32,0	29,5	28,6	30,0	30,0
29E.	Administration (Genève)	110,0	136,5	130,7	154,1	132,6	136,1
29F.	Administration (Vienne)	46,4	–	14,9	–	–	–
30.	Contrôle interne	389,9	69,1	56,0	19,5	38,4	33,4
31.	Activités administratives financées en commun	19,8	10,9	10,7	11,7	12,3	12,7
34.	Sûreté et sécurité	1 245,8	591,1	574,1	512,3	518,1	541,5
	Total partiel	**4 795,6**	**3 129,1**	**3 142,9**	**2 488,5**	**2 851,5**	**3 052,3**
	Total	**33 351,2**	**18 574,2**	**18 008,2**	**17 045,5**	**18 085,5**	**19 156,6**

[a] Chapitres du budget avant la réforme de la gestion approuvée en janvier 2019.
[b] Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

66. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'aucune politique spécifique ne régissait le niveau des crédits à allouer aux activités de formation. Les directeur(trice)s de programme sont habilité(e)s à déterminer la meilleure combinaison de ressources pour mettre en œuvre leurs mandats de la manière la plus efficace et efficiente, ce qui explique les différences dans les allocations budgétaires entre entités. Les dispositions relatives à la formation tiennent également à un certain nombre de facteurs, notamment les compétences et l'expérience du personnel, ainsi que toute évolution survenant dans le domaine de travail susceptible de nécessiter une formation. Le Comité consultatif s'est en outre fait communiquer des informations sur le pourcentage des crédits alloués à la

formation et sur les demandes de formation par personne, à l'exclusion des ressources gérées de façon centralisée, comme indiqué au tableau 25. **Le Comité consultatif note que les informations communiquées n'incluent pas les ressources prévues pour les voyages effectués à des fins de formation ni ne permettent de dégager le coût total de la formation par personne**.

Tableau 25
Ressources demandées au titre de la formation pour 2024
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget		*(1) Ressources gérées de façon centralisée*	*(2) Cours de langue*	*(3) Autres activités de formation*	*(4) = (1) + (2) + (3) Total*	*(5) = (2) + (3) Total, à l'exclusion des ressources gérées de façon centralisée*	*(6) Prévisions pour 2024*	*(7) = (5)/(6) Part en pourcentage des crédits alloués à la formation*	*(8) Postes proposés pour 2024*	*(9) = (4)/(8) Demandes de formation par personne*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	–	–	77,6	77,6	77,6	89 574,7	0,1	274	0,3
3.	Affaires politiques (autres)	–	–	59,8	59,8	59,8	75 860,9	0,1	427	0,1
5.	Opérations de maintien de la paix	–	–	82,9	82,9	82,9	53 126,5	0,2	330	0,3
7.	Cour internationale de Justice	–	31,8	102,0	133,8	133,8	29 783,1	0,4	120	1,1
8.	Affaires juridiques	–	74,4	464,9	539,3	539,3	60 404,6	0,9	265	2,0
18.	Développement économique et social en Afrique	–	1 224,1	996,2	2 220,3	996,2	85 282,1	1,2	540	1,8
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	–	–	90,5	90,5	90,5	54 582,2	0,2	418	0,2
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	–	84,8	–	84,8	84,8	58 716,4	0,1	480	0,2
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	–	50,4	47,0	97,4	97,4	49 030,7	0,2	257	0,4
24.	Droits humains	–	–	248,4	248,4	248,4	143 249,6	0,2	562	0,4
27.	Aide humanitaire	–	–	13,0	13,0	13,0	27 239,1	0,0	72	0,2
28.	Communication globale	–	–	80,0	80,0	80,0	108 971,2	0,1	740	0,1
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	7 119,6	–	–	7 119,6	–	61 537,7	–	266	–
29B.	Département de l'appui opérationnel	2 523,9	2 787,0	–	5 310,9	–	96 347,9	–	365	–
29C.	Bureau de l'informatique et des communications	–	–	36,3	36,3	36,3	53 980,9	0,1	182	0,2
29D.	Administration (Nairobi)	–	80,7	30,0	110,7	110,7	15 279,3	0,7	114	1,0
29E.	Administration (Genève)	–	1 963,7	136,1	2 099,8	136,1	77 423,2	0,2	300	0,5
29F.	Administration (Vienne)	–	163,9	-	163,9	163,9	19 840,6	0,8	83	2,0
30.	Contrôle interne	–	–	33,4	33,4	33,4	22 134,6	0,2	116	0,3
31.	Activités administratives financées en commun[a]	–	–	12,7	12,7	12,7	7 958,7	0,2	–	s.o.
34.	Sûreté et sécurité[a]	–	–	541,5	541,5	541,5	127 237,3	0,4	1 056	0,5
	Total	**9 643,5**	**6 460,8**	**3 052,3**	**19 156,6**	**3 538,3**	**1 317 561,3**	**0,3**	**6 967**	**0,5**

[a] Comprend la part inscrite au budget ordinaire de l'ONU des activités de formation financées en commun ; 12 700 dollars au chapitre 31 et 236 100 dollars au chapitre 34.

67. **Le Comité consultatif estime, compte tenu des enseignements tirés des possibilités de formation en ligne, que la circulaire du Secrétaire général gagnerait à être revue afin de clarifier les politiques régissant les différents types de formation. Il compte que le Secrétaire général renforcera le contrôle de l'application de la politique et veillera à ce que les conférences internes des réseaux organisés par professions ou fonctions soient dûment traitées comme des occasions d'apprentissage et de perfectionnement, pour lesquelles des ressources appropriées seront prévues au titre des voyages du personnel, et rendra compte des incidences budgétaires dans le prochain projet de budget (voir également A/77/7, par. 73). Il compte également que des informations plus complètes sur les ressources allouées à la formation et sur les dépenses correspondantes seront fournies dans les futurs projets de budget.**

Services contractuels

68. Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des services contractuels s'élève à 101,3 millions de dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 6,9 millions de dollars (7,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Selon le Secrétaire général, la rubrique comprend un large éventail de services fournis dans le cadre d'accords contractuels, notamment traduction, services techniques, traitement des données, travaux d'imprimerie, cours de langue pour le personnel, élaboration de produits d'information et formation et perfectionnement du personnel [A/78/6 (Introduction), annexe II c)]. Les compléments d'information au rapport du Secrétaire général comprennent un récapitulatif des ressources demandées au titre des services contractuels par chapitre, comme le montre le tableau 26 ci-dessous. Ils montrent qu'environ 41,6 % des ressources demandées concernent les services de traitement des données. **Le Comité consultatif compte que des informations aussi détaillées que celles qui sont données ici seront systématiquement communiquées dans les prochains projets de budget**.

Tableau 26
Récapitulatif des ressources demandées au titre des services contractuels (avant actualisation des coûts), par chapitre du budget
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget		*Contrats ; traduction contractuelle*	*Services techniques contractuels*	*Traitement des données*	*Travaux contractuels d'imprimerie*	*Cours de langue pour le personnel*	*Autres services spécialisés*	*Élaboration de produits d'information*	*Formation et perfection-nement*	*Total*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	223,3	–	867,9	111,9	–	3 422,6	107,3	88,5	4 821,5
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	10 932,3	–	4 624,0	30,9	–	5,9	–	–	15 593,1
3.	Affaires politiques (autres)	79,5	–	1 086,0	26,0	–	56,1	35,0	59,8	1 342,4
4.	Désarmement	1,1	–	145,4	4,4	–	5,3	1,6	429,9	587,7
5.	Opérations de maintien de la paix	–	–	978,7	17,6	–	112,3	22,5	82,9	1 214,0
6.	Utilisations pacifiques de l'espace		–	159,0	9,5	–	10,0	–		178,5
7.	Cour internationale de Justice	207,3	–	1 023,5	314,9	31,8	4,0	–	102,0	1 683,5
8.	Affaires juridiques	152,0	–	4 067,7	60,3	74,4	419,6	152,5	464,9	5 391,4
9.	Affaires économiques et sociales	89,4	–	1 171,9	38,7	–	311,2	76,5	–	1 687,7
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	–	–	92,1	11,1	–	120,1	20,0	–	243,3

Chapitre du budget	*Contrats ; traduction contractuelle*	*Services techniques contractuels*	*Traitement des données*	*Travaux contractuels d'imprimerie*	*Cours de langue pour le personnel*	*Autres services spécialisés*	*Élaboration de produits d'information*	*Formation et perfection-nement*	*Total*
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	167,0	–	104,0	37,3	–	158,5	95,8	–	562,6
12. Commerce et développement	119,5	–	726,6	80,0	–	–	–	–	926,1
14. Environnement	86,2	–	139,0	20,3	–	27,4	10,2	–	283,1
15. Établissements humains	4,6	–	170,7	11,7	–	1,5	299,0	-	487,5
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	–	–	335,1	236,6	–	–	–	–	571,7
17. ONU-Femmes	21,9	–	45,6	6,5	–	–	–	–	74,0
18. Développement économique et social en Afrique	859,0	45,7	850,8	167,8	398,2	3 874,1	513,8	1 188,4	7 897,8
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	43,6	–	651,2	103,9	–	541,2	17,7	6,2	1 363,8
20. Développement économique en Europe	–	–	766,5	10,0	–	2,6	20,5	–	799,6
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	325,5	–	679,7	95,4	84,8	477,1	277,5	–	1 940,0
22. Développement économique et social en Asie occidentale	–	–	721,7	–	50,4	664,3	–	29,0	1 465,4
23. Programme ordinaire de coopération technique	240,2	–	27,0	28,4	–	1 305,2	–	–	1 600,8
24. Droits humains	341,8	–	195,8	155,2	–	295,3	–	248,4	1 236,5
27. Aide humanitaire	52,2	–	146,8	–	–	56,5	31,7	13,0	300,2
28. Communication globale	474,3	770,5	2 241,0	188,5	–	1 475,1	2 877,4	80,0	8 106,8
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	–	–	1 162,8	0,7	–	403,6	0,2	7 119,6	8 686,9
29B. Département de l'appui opérationnel	–	–	1 984,1	2,1	667,7	1 038,2	–	2 194,8	5 886,9
29C. Bureau de l'informatique et des communications	–	2 454,8	11 299,1	–	–	–	–	36,3	13 790,2
29D. Administration (Nairobi)	–	–	280,5	-	84,4	93,8	7,4	31,4	497,5
29E. Administration (Genève)	–	130,6	1 364,5	221,6	–	353,6	86,3	131,1	2 287,7
29F. Administration (Vienne)	1,8	–	465,1	1,3	–	219,3	95,3	–	782,8
30. Contrôle interne	19,3	–	355,6	21,0	2,0	31,3	–	31,4	460,6
32. Dépenses spéciales	–	–	–	–	–	8,1	–	–	8,1
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	4 509,2	2 367,2	–	–	–	–	–	6 876,4
34. Sûreté et sécurité	–	10,0	827,7	2,3	–	507,7	4,1	305,4	1 657,2
Total	**14 441,8**	**7 920,8**	**42 124,3**	**2 015,9**	**1 393,7**	**16 001,5**	**4 752,3**	**12 643,0**	**101 293,3**

Fournitures et accessoires

69. Les ressources demandées pour 2024 au titre des fournitures et accessoires s'élèvent à 6,9 millions de dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une

diminution de 0,5 million de dollars (6,8 %) par rapport aux crédits d'un montant de 7,4 millions de dollars ouverts pour 2023. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'objet de dépense « Fournitures et accessoires » englobait divers éléments tels que les livres et fournitures de bibliothèque, les consommables opérationnels, les supports d'information, les fournitures médicales, le matériel de sécurité, le carburant et l'huile lubrifiante, la papeterie et les fournitures de bureau, parmi d'autres articles de faible valeur. De ce fait, l'utilisation des ressources allouées aux fournitures et aux accessoires varie considérablement d'un chapitre à l'autre en raison des différences qui existent en matière de besoins opérationnels et de mandats. Elle tend également à fluctuer d'une année à l'autre en fonction des projets menés, des manifestations organisées et de l'évolution des besoins opérationnels. En outre, les prix de fournitures et d'accessoires similaires peuvent varier considérablement d'un endroit à l'autre. Il existe également des accords opérationnels en vertu desquels certaines entités fournissent des fournitures et des accessoires communs à d'autres entités dans le même lieu d'affectation afin de réaliser des économies d'échelle. Bien qu'il existe des directives standard pour budgétiser certains types de fournitures et d'accessoires, les entités et les départements disposent d'une certaine flexibilité pour demander les ressources qu'ils jugent nécessaires à une mise en œuvre efficace et efficiente de leurs mandats respectifs. Selon le Secrétaire général, le projet de budget-programme pour 2024 prévoit les ressources nécessaires à l'exécution efficace et efficiente des mandats, conformément au paragraphe 29 de la résolution 77/267 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée souligne que les ressources nécessaires au Secrétariat doivent toujours être déterminées dans le souci d'assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des mandats.

70. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations sur les ressources demandées pour 2024 au titre des fournitures et des accessoires par rapport aux crédits ouverts et aux dépenses engagées de 2020 à 2023, comme le montre le tableau 27 ci-dessous. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général continuera à suivre et à examiner les coûts standard des fournitures, en tenant compte de l'évolution des besoins de l'Organisation, de la structure des dépenses, des efforts de normalisation et des gains d'efficacité en matière d'achats**.

Tableau 27

Fournitures et accessoires ; crédits initialement alloués et dépenses engagées de 2020 à 2023, et ressources demandées pour 2024

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

Chapitre		*2024*			*2023*			*2022*				*2021*				*2020*			
		Ressources demandées	*Postes*	*Coûts/ personne*	*Crédits initialement alloués*	*Postes*	*Coûts/ personne*	*Crédits initialement alloués*	*Postes*	*Coûts/ personne*	*Dépenses*	*Crédits initialement alloués*	*Postes*	*Coûts/ personne*	*Dépenses*	*Crédits initialement alloués*	*Postes*	*Coûts/ personne*	*Dépense*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	137,1	274	0,5	135,7	268	0,5	115,3	248	0,5	20,5	126,5	249	0,5	22,8	137,9	246	0,6	63,1
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	340,1	1 590	0,2	373,2	1 592	0,2	405,1	1 592	0,3	127,8	449,8	1 601	0,3	177,1	501,9	1 631	0,3	159,1
3.	Affaires politiques (autres)	107,6	427	0,3	81,1	401	0,2	81,3	376	0,2	109,1	84,3	376	0,2	68,6	117,0	375	0,3	58,4
4.	Désarmement	15,0	66	0,2	10,8	61	0,2	10,0	61	0,2	33,0	11,0	61	0,2	8,8	12,1	62	0,2	1,5
5.	Opérations de maintien de la paix	866,3	330	2,6	919,4	330	2,8	732,5	330	2,2	990,7	934,9	333	2,8	751,0	1 048,4	336	3,1	764,8
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	6,4	25	0,3	2,4	25	0,1	2,2	23	0,1	3,1	2,3	23	0,1	3,4	2,6	23	0,1	1,2
7.	Cour internationale de Justice	317,7	120	2,6	316,7	117	2,7	261,3	117	2,2	246,6	376,8	117	3,2	286,9	326,2	116	2,8	274,9
8.	Affaires juridiques	82,5	207	0,4	114,7	207	0,6	115,7	207	0,6	121,0	153,2	204	0,8	49,7	123,4	204	0,6	76,3
9.	Affaires économiques et sociales	48,2	496	0,1	58,1	489	0,1	63,0	489	0,1	8,6	85,1	488	0,2	2,5	96,0	488	0,2	108,5
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	27,3	41	0,7	12,3	33	0,4	6,4	33	0,2	2,2	7,0	31	0,2	1,7	7,3	28	0,3	0,4
11.	Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine ; L'Afrique que nous voulons	4,9	44	0,1	7,2	44	0,2	6,6	44	0,2	–	9,6	43	0,2	0,7	10,7	43	0,2	1,8
12.	Commerce et développement	253,7	388	0,7	253,7	388	0,7	276,2	379	0,7	138,2	308,9	379	0,8	145,0	341,6	379	0,9	118,5
14.	Environnement	19,4	115	0,2	19,4	113	0,2	17,6	113	0,2	9,2	19,6	113	0,2	6,9	22,3	113	0,2	0,3
15.	Établissements humains	19,0	82	0,2	19,0	82	0,2	15,8	75	0,2	2,9	32,7	75	0,4	6,3	36,7	73	0,5	33,8
16	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	81,3	125	0,7	81,3	125	0,7	75,7	125	0,6	76,0	87,9	125	0,7	78,6	95,7	125	0,8	60,9

Chapitre		2024			2023			2022				2021				2020			
		Ressources demandées	*Postes*	*Coûts/ personne*	*Crédits initialement alloués*	*Postes*	*Coûts/ personne*	*Crédits initialement alloués*	*Postes*	*Coûts/ personne*	*Dépenses*	*Crédits initialement alloués*	*Postes*	*Coûts/ personne*	*Dépenses*	*Crédits initialement alloués*	*Postes*	*Coûts/ personne*	*Dépense*
17.	ONU-Femmes	6,0	49	0,1	6,0	49	0,1	5,5	49	0,1	–	6,0	49	0,1	0,6	6,8	49	0,1	–
18.	Développement économique et social en Afrique	1037,3	540	1,9	1 274,6	540	2,4	1 382,0	541	2,6	594,9	1 535,3	541	2,8	666,8	1 810,9	541	3,3	625,9
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	153,7	418	0,4	98,1	418	0,2	113,4	418	0,3	121,2	223,1	418	0,5	46,1	330,5	418	0,8	108,2
20.	Développement économique en Europe	29,2	188	0,2	29,2	188	0,2	31,7	188	0,2	19,4	44,9	188	0,2	0,9	50,1	188	0,3	57,3
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	160,6	480	0,3	160,6	480	0,3	152,7	480	0,3	166,3	171,6	480	0,4	69,1	185,2	480	0,4	180,1
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	66,3	257	0,3	201,1	255	0,8	185,4	255	0,7	66,2	461,2	255	1,8	427,2	278,2	255	1,1	120,9
23.	Programme ordinaire de coopération technique	0,7	–	s.o.	0,5		s.o.	0,5		s.o.	23,6	2,3		s.o.	24,2	2,6		s.o.	57,4
24.	Droits humains	152,2	559	0,3	279,3	486	0,6	234,0	469	0,5	224,0	283,8	433	0,7	109,2	257,5	433	0,6	262,3
25.	Réfugiés ; protection internationale, solutions durables et assistance	–	2	–	–	2	–	–	2	–	–	–	2	–	–	–	2	–	–
26.	Réfugiés de Palestine	–	217	–	–	217	–	–	201	–	–	–	158	–	–	–	158	–	–
27.	Aide humanitaire	88,0	72	1,2	69,0	72	1,0	23,9	72	0,3	57,4	26,6	72	0,4	15,5	42,7	72	0,6	40,3
28.	Communication globale	558,9	740	0,8	548,1	686	0,8	547,8	685	0,8	182,0	623,1	688	0,9	157,2	655,8	688	1,0	100,6
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	62,3	266	0,2	71,4	265	0,3	64,8	272	0,2	18,4	128,0	272	0,5	6,7	154,0	272	0,6	4,0
29B.	Département de l'appui opérationnel	569,6	365	1,6	585,2	367	1,6	634,4	352	1,8	375,7	756,9	353	2,1	401,5	883,6	354	2,5	434,1
29C.	Bureau de l'informatique et des communications	66,8	182	0,4	66,8	182	0,4	72,4	182	0,4	54,2	81,1	182	0,4	16,6	100,4	183	0,5	34,1
29D.	Administration (Nairobi)[a]	67,5	114	0,6	67,5	112	0,6	84,5	112	0,8	126,6	93,8	112	0,8	36,4	135,9	112	1,2	44,6
29E.	Administration (Genève)	498,3	300	1,7	498,3	298	1,7	550,0	298	1,8	870,6	554,7	300	1,8	407,5	604,3	289	2,1	602,2
29F.	Administration (Vienne)	25,7	83	0,3	25,7	83	0,3	24,2	83	0,3	33,2	74,0	83	0,9	60,1	81,1	83	1,0	13,3
30.	Contrôle interne	19,8	116	0,2	20,9	116	0,2	18,8	116	0,2	3,0	23,5	114	0,2	12,1	32,3	114	0,3	1,1

Chapitre	2024 Ressources demandées	2024 Postes	2024 Coûts/ personne	2023 Crédits initialement alloués	2023 Postes	2023 Coûts/ personne	2022 Crédits initialement alloués	2022 Postes	2022 Coûts/ personne	2022 Dépenses	2021 Crédits initialement alloués	2021 Postes	2021 Coûts/ personne	2021 Dépenses	2020 Crédits initialement alloués	2020 Postes	2020 Coûts/ personne	2020 Dépense
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	–	–	–	–	–	–	–	474,1	–	–	–	1,8	–	–	–	59,9
34. Sûreté et sécurité	1003,5	1056	1,0	991,3	1 044	0,9	834,8	1 040	0,8	626,7	979,9	1 041	0,9	837,5	977,5	1 039	0,9	921,9
Total	**6 892,9**	**10 334**	**0,7**	**7 398,6**	**10 135**	**0,7**	**7 145,5**	**10 027**	**0,7**	**5 926,4**	**8 759,4**	**9 959**	**0,9**	**4 907,1**	**9 469,2**	**9 972**	**0,9**	**5 391,9**

[a] Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

Mobilier et matériel

71. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, l'objet de dépense « Mobilier et matériel » comprend le matériel de communication, le matériel de conférence et de reproduction, le matériel de bureautique, les licences de logiciels, le mobilier de bureau, le matériel servant aux services d'information, le matériel de transport et tout autre matériel de plus grande valeur qui sont comptabilisés à l'actif et amortis. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations sur le parc de véhicules, y compris l'âge moyen et la durée de vie utile standard par chapitre du budget. Il s'est également fait communiquer le nombre de véhicules par chapitre et leur âge moyen, comme le montre le tableau 28 ci-dessous. Les informations indiquent que la plupart des véhicules dépassent leur durée de vie utile. L'âge moyen global des véhicules est de 10 ans, alors que la durée de vie utile prévue de la plupart des véhicules est de six ans. D'après le Secrétaire général, les véhicules continuent toutefois d'être utilisés car on juge qu'ils sont utilisables. Bien que des plans de remplacement détaillés ne soient pas disponibles pour chaque entité, seuls les véhicules qui devraient devenir inutilisables en 2024 ont été recensés pour être remplacés dans le projet de budget-programme. **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées, notamment sur le nombre de véhicules disponibles dans chaque entité, les coefficients standard véhicules/effectifs et les plans d'acquisition ou de remplacement, seront fournies dans le cadre du prochain projet de budget-programme**.

Tableau 28
Nombre total de véhicules par chapitre du budget et âge moyen

Chapitre du budget		*Nombre total de véhicules*	*Âge moyen des véhicules (années)*
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	10	11,8
3.	Affaires politiques (autres)	45	12,9
4.	Désarmement	1	7,2
5.	Opérations de maintien de la paix	222	10,1
7.	Cour internationale de Justice	5	7,1
18.	Développement économique et social en Afrique	86	9,4
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	8	8,4
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	9	6,7
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	8	10,2
24.	Droits humains	4	6,6
27.	Aide humanitaire	8	9,3
28.	Communication globale	50	8,2
29B.	Département de l'appui opérationnel	52	8,1
29D.	Administration (Nairobi)	20	14,6
29E.	Administration (Genève)	29	13,0
29F.	Administration (Vienne)	6	9,4
33.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	1	27,8
34.	Sûreté et sécurité	42	9,3
	Total	**606**	**10,0**

Informatique et communications

72. Le Secrétaire général inclut dans son rapport les dépenses consolidées engagées en 2022 au titre de l'informatique et des communications, par chapitre du budget, qui sont également indiquées dans le tableau 29 ci-dessous (A/78/6 (Introduction), annexe III, tableau complémentaire 8). Il en ressort que les dépenses relatives à l'informatique et aux communications engagées en 2022 s'élèvent à 169,3 millions de dollars au total, dont 72,5 millions de dollars pour les postes. **Le Comité consultatif prend acte du récapitulatif des ressources allouées à l'informatique et aux communications et compte que ces informations, ainsi que la justification des écarts, seront systématiquement incluses dans les futurs projets de budget (voir également A/77/7, par. 64). Il réitère sa recommandation, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/245, tendant à ce que le Secrétaire général prenne des mesures supplémentaires pour faire en sorte que les projets de budget relatifs à l'informatique et aux communications soient conformes à toutes les instructions budgétaires pertinentes et soient dûment examinés par le Bureau de l'informatique et des communications, et fasse rapport à ce sujet dans le prochain projet de budget (voir également A/76/7, par. VIII.61)**.

Tableau 29
Montant total des dépenses relatives à l'informatique et aux communications engagées en 2022, par chapitre[a]

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre		*Postes*	*Autres dépenses de personnel*	*Services contractuels*	*Frais généraux de fonctionnement*	*Fournitures et accessoires*	*Mobilier et matériel*[b]	*Autres*[c]	*Total*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	625,8	–	1 314,0	242,6	4,1	89,3	–	2 275,8
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	5 423,6	–	6 755,7	1 131,9	42,9	1 034,0	–	14 388,1
3.	Affaires politiques (autres)	1 038,1	–	746,7	224,4	26,5	266,9	–	2 302,5
4.	Désarmement	300,3	–	132,4	60,5	21,7	50,9	–	565,6
5.	Opérations de maintien de la paix	3 817,8	–	797,9	381,5	174,6	1 040,6	–	6 212,5
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	–	–	171,3	3,2	2,9	7,8	–	185,2
7.	Cour internationale de Justice	–	–	1 097,2	52,3	–	49,5	–	1 198,9
8.	Affaires juridiques	4 047,0	1 133,3	3 632,8	510,3	4,3	307,4	–	9 635,1
9.	Affaires économiques et sociales	3 004,1	–	1 163,8	290,2	5,4	185,4	–	4 649,0
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	–	–	93,5	30,3	1,6	26,1	–	151,5
11.	Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	–	–	178,7	17,7	–	20,4	–	216,7
12.	Commerce et développement	3 318,1	–	699,1	1 230,2	5,3	445,8	–	5 698,5
14.	Environnement	288,3	–	75,1	76,2	3,4	30,3	–	473,3
15.	Établissements humains	115,4	–	193,2	50,5	1,0	21,5	–	381,6
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	165,3	–	742,3	88,7	5,1	113,1	–	1 114,6
17.	ONU-Femmes	–	–	93,7	2,0	–	–	–	95,7
18.	Développement économique et social en Afrique	3 540,1	–	1 317,7	1 537,0	252,5	1 541,1	–	8 188,5

Chapitre		*Postes*	*Autres dépenses de personnel*	*Services contractuels*	*Frais généraux de fonctionnement*	*Fournitures et accessoires*	*Mobilier et matériel*[b]	*Autres*[c]	*Total*
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1 255,4	–	781,9	150,2	4,4	369,7	–	2 561,5
20.	Développement économique en Europe	1 491,0	–	793,9	39,1	–	163,0	–	2 487,0
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	1 754,8	–	933,1	181,1	51,0	489,4	–	3 409,4
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	1 865,4	–	676,9	344,1	31,3	1 060,3	–	3 978,1
23.	Programme ordinaire de coopération technique	–	–	271,5	104,8	1,9	125,7	–	503,9
24.	Droits humains	1 648,9	–	1 009,9	473,0	46,4	527,4	–	3 705,6
27.	Aide humanitaire	949,2	–	340,1	18,8	7,5	20,4	–	1 336,1
28.	Communication globale	2 158,6	–	3 692,7	2 836,6	67,5	999,8	–	9 755,2
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	158,0	–	903,6	135,3	1,8	296,6	3 677,7	5 173,0
29B.	Département de l’appui opérationnel	3 178,5	–	1 925,4	354,2	15,8	309,9	–	5 783,8
29C.	Bureau de l’informatique et des communications	20 290,2	213,8	17 177,8	5 683,0	14,8	1 348,5	–	44 728,1
29D.	Administration (Nairobi)	1 743,7	–	247,6	91,2	6,1	330,7	–	2 419,4
29E.	Administration (Genève)	8 297,2	–	1 747,0	1 522,5	26,2	1 066,7	–	12 659,7
29F.	Administration (Vienne)	1 799,4	–	711,2	224,5	20,5	236,5	–	2 992,1
30.	Contrôle interne	122,9	–	303,9	56,4	0,9	69,1	–	553,2
33.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d’entretien	–	–	2 732,5	1 922,5	471,3	3 112,4	–	8 238,8
34.	Sûreté et sécurité	81,6	–	627,0	293,2	23,7	270,1	–	1 295,6
	Total	**72 478,7**	**1 347,1**	**54 081,3**	**20 359,8**	**1 342,5**	**16 026,4**	**3 677,7**	**169 313,5**

[a] Les montants indiqués correspondent aux dépenses qui peuvent être indiscutablement imputées aux activités relatives à l’informatique et aux communications. Les dépenses relatives aux postes et aux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) correspondent aux postes et emplois qui relèvent du réseau Technologies de l’information et télécommunications.

[b] Comprend les licences de logiciels.

[c] Dépenses engagées au titre du budget ordinaire pour le progiciel de gestion intégré.

Umoja

73. Les ressources liées à Umoja demandées au chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) s’élèvent à 4 129 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 9 200 dollars (0,2 %) par rapport au montant approuvé pour 2023, et comprennent ; a) 3 731 900 dollars pour la part du budget ordinaire consacrée aux ressources nécessaires en 2024 pour la Division du progiciel de gestion intégré ; b) 147 700 dollars pour la part du budget ordinaire consacrée en 2024 aux ressources nécessaires à l’appui à l’utilisation d’Umoja ; c) 249 600 dollars pour la gestion des données de base d’Umoja à l’échelle mondiale. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que des ressources d’un montant de 3 969 500 dollars étaient demandées au titre du chapitre 29C (Bureau de l’informatique et des communications) pour les dépenses liées à la maintenance d’Umoja pour 2024, soit une augmentation de 527 800 dollars (15,3 %) par rapport au montant approuvé pour 2023, à savoir 3 441 700 dollars. Il examine également les ressources consacrées à Umoja au chapitre 29A (Département des stratégies et

politiques de gestion et de la conformité) et au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications).

Subventions et contributions

74. Les ressources demandées pour 2024 au titre des subventions et contributions s'élèvent à 219,6 millions de dollars, soit une diminution globale de 55,6 millions de dollars (20,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Le Secrétaire général précise dans les compléments d'information la répartition des subventions et des contributions par chapitre. Les compléments montrent que cet objet de dépense est utilisé de différentes manières et couvre un large éventail d'activités. Dans certains cas, il couvre les voyages des représentants (par exemple, les voyages des animateur(trice)s de mouvements de jeunesse effectués au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), la part des ressources demandées pour 2024 nécessaires à l'appui à l'utilisation d'Umoja au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), ainsi que les postes, le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les voyages et les services contractuels au titre du chapitre 4 (Désarmement), etc.). La définition des subventions et des contributions fournie par le Secrétaire général indique qu'elle couvre les bourses individuelles, les bourses destinées aux participants à des séminaires ou à des voyages d'études, et les contributions remises par l'Organisation des Nations Unies en tant que donateur fournissant des fonds à un bénéficiaire final ou à un partenaire d'exécution. Sont également compris les mouvements de ressources entre les fonds internes de l'Organisation, par exemple les prélèvements opérés sur le budget ordinaire au profit des projets de construction pluriannuels ou du Compte pour le développement [A/78/6 (Introduction), annexe II c)].

75. **Le Comité consultatif relève qu'il n'existe pas de mécanisme cohérent et consolidé de communication de l'information et de contrôle approprié de l'utilisation des subventions ni d'orientations à ce sujet, et il réitère sa recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de faire figurer dans les futurs projets de budget une liste récapitulative, ainsi qu'une analyse détaillée des éléments figurant dans la catégorie des subventions et contributions, y compris les montants indicatifs pour les propositions devant être examinées et approuvées ultérieurement (A/77/7, par. 22 et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 79).**

G. Questions diverses

Gestion prévisionnelle des besoins en personnel, analyse de la charge de travail, examen des effectifs et des dépenses et culture de l'efficacité : projections en matière de départs à la retraite et rajeunissement

76. Dans son rapport, le Secrétaire général explique que dans l'optique de faciliter l'exécution des mandats dans des environnements opérationnels en mutation et pour tenir compte des transformations technologiques, conformément aux priorités et aux objectifs à long terme fixés par les États Membres pour l'Organisation, la gestion prévisionnelle des besoins en personnel a permis de recenser les capacités qui devront être renforcées au Secrétariat dans les années à venir. La priorité a été donnée aux domaines suivants : analyse des données, transformation numérique, innovation, prospective stratégique et sciences comportementales. L'Organisation renforce ses capacités dans ces domaines grâce à des activités de gestion des talents, comme il ressort du rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre des réformes de la gestion des ressources humaines : orientations pour la période 2023-2026 »

(A/77/590). Selon le Secrétaire général, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a énoncé les principes directeurs à suivre en ce qui concerne les propositions de changement structurel afférentes aux effectifs, dans la partie du projet de budget relative à la dotation en effectifs. Les entités disposent d'outils de gestion prévisionnelle des besoins en personnel qui les aident à évaluer les capacités et à proposer des changements en fonction de leur réalité opérationnelle, de façon à pouvoir s'acquitter de leur mission de manière plus efficiente. Comme le renforcement des capacités du personnel est une entreprise de longue haleine, les ressources nécessaires pour les postes et les autres objets de dépense continueront d'être présentées dans les prochains projets de budget : les entités évalueront leurs besoins en matière de capacités du personnel et demanderont des ressources adaptées à leurs contextes opérationnels. Ces propositions budgétaires sont essentielles pour favoriser la transformation de la main-d'œuvre de sorte que l'Organisation dispose des compétences, connaissances et aptitudes dont elle a besoin pour s'acquitter de ses mandats de manière efficace et efficiente, aujourd'hui comme dans un avenir proche [A/78/6 (Introduction), par. 18 et Annexe I].

77. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'Organisation restait déterminée à poursuivre la mise en œuvre efficace de ses mandats et continuait d'étudier la possibilité de redistribuer la charge de travail plutôt que d'augmenter ses effectifs. Dans certains cas, les effectifs étaient directement liés à des indicateurs de charge de travail quantifiables et modulables. Par exemple, le Secrétariat avait proposé un mécanisme d'ajustement des effectifs basé sur une formule liée à des indicateurs de charge de travail, qui a été approuvé pour les organes conventionnels des droits de l'homme dans la résolution 68/268. Malgré l'existence de ces indicateurs de charge de travail, l'Assemblée générale n'a pas toujours décidé d'ajuster les effectifs sur la base de la formule approuvée. En outre, la détermination des effectifs nécessaires à la mise en œuvre des mandats n'était pas toujours comparable pour diverses raisons. Par exemple, le nombre de documents destinés aux organes délibérants par poste fluctuait considérablement, étant donné que l'effort requis pour élaborer les rapports pouvait varier sensiblement d'un rapport à l'autre. Alors que les effectifs sont justifiés en fonction des éléments nécessaires à l'exécution des produits (conformément à l'article 5.3 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies), l'élaboration d'indicateurs appropriés de la charge de travail pour toutes les entités financées par le budget ordinaire était pour ainsi dire impossible, étant donné les différences dans la nature du travail et les variations au sein d'un même travail.

78. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé, dans le cadre de son examen des missions politiques spéciales, que la gestion prévisionnelle des besoins en personnel correspondait à une méthodologie en cinq étapes visant à combler les lacunes en matière de demande et d'offre afin de répondre aux besoins de l'entité en matière d'effectifs. Les entités étaient encouragées à effectuer des exercices de gestion prévisionnelle des besoins en personnel chaque année avant la présentation de leur projet de budget et à passer en revue leurs effectifs et leurs structures. L'examen des besoins en personnel civil, effectué au moins tous les quatre ans, conformément au paragraphe 28 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale, a permis d'accorder une attention et des moyens particuliers à l'examen des besoins en effectifs afin d'optimiser la composante Effectifs et de faire en sorte que l'entité puisse s'acquitter de son mandat le plus efficacement possible. Cet examen consistait à passer en revue les effectifs et les structures, les postes vacants, les impératifs en matière de ressources humaines (genre, représentation géographique), les transformations d'emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national, les facteurs déterminant la charge de travail, l'analyse des

tendances, les processus, les capacités du personnel, les rapports d'audit, le recrutement, les taux de renouvellement du personnel et la rétention du personnel.

79. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 20 de sa résolution 77/262, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que tous les programmes du budget ordinaire fassent l'objet d'un examen des dépenses au moins une fois tous les cinq ans, à partir du projet de budget-programme pour 2024. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, le projet de budget-programme pour 2024 présente les résultats de l'examen des dépenses afférentes au chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale). L'examen des dépenses tire parti de la structure actuelle du budget et sert de base aux propositions de modification de l'allocation des ressources [A/78/6 (Introduction), par. 20 b)]. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'à partir de 2025, les examens des dépenses devraient permettre de dégager des possibilités supplémentaires d'optimiser les ressources demandées au titre du budget-programme. Le Secrétariat a prévu de procéder à un examen des dépenses pour environ six programmes chaque année afin de veiller à ce que les dépenses enregistrées pour chaque programme fassent l'objet d'un examen au moins une fois tous les cinq ans, comme l'a demandé l'Assemblée.

80. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le montant des ressources demandées pour 2024 au titre du budget-programme avait diminué d'environ 12 millions de dollars, du fait des gains d'efficacité et des réductions de ressources enregistrés dans l'ensemble de l'Organisation, principalement au niveau de ses fonctions d'appui. Le passage à un exercice budgétaire annuel, proposé dans le cadre de la réforme de la gestion, a permis de mettre en évidence les efforts déployés pour changer la culture de l'Organisation en favorisant une approche davantage axée sur les résultats, l'efficacité et l'efficience. La culture de l'efficacité se diffusera davantage à l'avenir, à mesure que l'examen des dépenses couvrira davantage d'entités.

81. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également reçu des informations actualisées concernant la pyramide des classes du Secrétariat pour les postes ou emplois existants durant la période de 2020 à 2024, comme illustré dans le tableau 30.

Tableau 30

Pyramide des classes du Secrétariat pour les postes ou emplois, de 2020 à 2024

(Nombre de postes)

	Budget ordinaire					*Budget ordinaire et quotes-parts hors budget ordinaire*					*Budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires*				
Classe	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*
SGA	37	37	37	38	38	37	37	37	38	38	38	39	39	39	38
SSG	32	33	33	34	34	37	38	38	39	34	42	44	43	43	44
D-2	116	115	114	116	118	136	135	134	136	127	180	181	181	183	219
D-1	298	298	304	311	311	367	367	372	379	343	623	611	634	637	687
P-5	902	904	911	924	933	1 174	1 171	1 178	1 194	1 056	1 955	1 933	2 036	2 060	2 084
P-4	1 532	1 537	1 568	1 598	1 642	1 804	1 805	1 843	1 880	2 082	3 844	3 761	4 080	4 139	4 589
P-3	1 445	1 451	1 485	1 515	1 595	1 656	1 655	1 663	1 699	1 919	4 360	4 175	4 561	4 645	5 121
P-2/1	522	524	530	541	549	657	660	675	686	579	1 580	1 458	1 785	1 791	1 825
Total partiel	**4 884**	**4 899**	**4 982**	**5 077**	**5 220**	**5 868**	**5 868**	**5 940**	**6 041**	**6 178**	**12 622**	**12 202**	**13 359**	**13 537**	**14 607**
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5 088	5 060	5 045	5 058	5 114	5 479	5 445	5 432	5 450	5 529	19 403	17 885	20 501	20 592	22 544
Total	**9 972**	**9 959**	**10 027**	**10 135**	**10 334**	**11 347**	**11 313**	**11 372**	**11 501**	**11 707**	**32 025**	**30 087**	**33 860**	**34 139**	**37 151**

82. Le Comité consultatif s'est également fait fournir des informations concernant les plans liés aux départs à la retraite prévus dans les années à venir. Il a en outre reçu des informations supplémentaires sur ces plans pour certains chapitres. Il note qu'il n'existe pas d'approche globale pour combler le vide qui pourrait résulter du départ à la retraite de membres du personnel au cours des trois à cinq prochaines années. Alors que des plans visant à faire face à l'évolution des effectifs commencent à être élaborés dans le cadre de certains chapitres [par exemple, le chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)], d'autres chapitres ne prévoient aucun plan concret en ce sens. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations, au 30 juin 2023, sur le nombre de fonctionnaires en activité financés par le budget ordinaire qui devraient prendre leur retraite entre 2023 et 2033, comme indiqué dans le tableau 31. Les informations ne tiennent pas compte des membres du personnel ayant le statut de Secrétaire général(e) adjoint(e) et de Sous-Secrétaire général(e), ainsi que de ceux qui sont engagés à titre temporaire, car ils ne sont pas soumis à la retraite obligatoire. Le Comité s'est également fait fournir des informations sur le nombre de postes financés par le budget ordinaire occupés au 30 juin 2023 par des membres du personnel qui devraient prendre leur retraite entre 2023 et 2033, par chapitre du budget, classe et année, comme indiqué à l'annexe II du présent rapport.

Tableau 31
Nombre de fonctionnaires en activité financés par le budget ordinaire qui devraient prendre leur retraite, par chapitre du budget, 2023-2033

(Nombre de postes)

Chapitre du budget		*2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*2027*	*2028*	*2029*	*2030*	*2031*	*2032*	*2033*	*Total*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	1	3	2	7	2	3	6	2	6	6	5	43
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	24	34	40	48	45	60	46	50	53	47	48	495
3.	Affaires politiques	1	2	5	4	5	9	12	10	9	4	17	78
4.	Désarmement	1	1	1	4	–	4	1	–	–	2	2	16
5.	Opérations de maintien de la paix	3	7	5	4	5	12	15	7	8	9	17	92
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	–	1	1	–	2	1	–	1	–	–	–	6
8.	Affaires juridiques	–	1	5	7	4	2	8	3	11	3	7	51
9.	Affaires économiques et sociales	4	9	9	9	20	16	12	18	11	15	20	143
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	2	–	–	–	1	–	–	1	3	–	1	8
11.	Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	–	–	–	–	–	2	1	1	–	2	–	6
12.	Commerce et développement	4	13	6	9	11	14	19	13	15	11	14	129
14.	Environnement	–	1	6	5	5	5	4	2	4	6	1	39
15.	Établissements humains	1	2	3	5	4	3	5	2	5	2	3	35

Chapitre du budget	*2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*2027*	*2028*	*2029*	*2030*	*2031*	*2032*	*2033*	*Total*
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	–	2	3	4	–	9	2	6	2	5	3	36
18. Développement économique et social en Afrique	10	9	16	15	10	17	21	23	22	21	19	183
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1	7	7	6	10	10	9	10	8	7	13	88
20. Développement économique en Europe	–	3	7	6	9	4	7	5	7	6	5	59
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	8	8	6	9	6	11	19	9	21	22	12	131
22. Développement économique et social en Asie occidentale	4	7	7	2	2	6	3	8	8	9	6	62
24. Droits humains	3	4	3	10	14	13	18	17	15	13	9	119
27. Aide humanitaire	–	1	1	4	3	2	3	2	2	1	4	23
28. Communication globale	4	6	17	16	15	26	26	32	25	24	23	214
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	–	4	6	6	10	10	4	5	7	12	8	72
29B. Département de l'appui opérationnel	5	8	5	10	8	20	12	5	16	13	12	114
29C. Bureau de l'informatique et des communications	3	2	6	2	3	9	6	10	2	8	3	54
29D. Administration (Nairobi)[a]	1	–	2	3	3	6	3	1	–	6	9	34
29E. Administration (Genève)	6	5	7	5	8	11	15	17	16	14	12	116
29F. Administration (Vienne)	1	1	–	3	3	6	2	4	4	3	2	29
30. Contrôle interne	1	1	4	1	3	4	3	3	1	3	2	26
34. Sûreté et sécurité	2	14	7	12	12	12	18	15	20	21	21	154
Total	**90**	**155**	**187**	**216**	**223**	**305**	**299**	**282**	**299**	**294**	**297**	**2 655**

[a] Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

83. En ce qui concerne le rajeunissement des effectifs, le Secrétaire général explique dans son rapport que l'augmentation proposée du nombre de postes consiste principalement à accroître le nombre de postes de début de carrière dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, ce qui contribuerait au rajeunissement du Secrétariat. Le taux d'augmentation du nombre de postes des classes P-2 et P-3 est 10 fois plus élevé que celui du nombre de postes de la classe D-1 ou de rang supérieur, ce qui témoigne des efforts constants déployés pour parvenir à une structure moins surchargée au sommet. Sur les 10 334 postes proposés dans le projet de budget pour 2024, moins de 5 % sont de la classe D-1 ou de rang supérieur (A/78/6 (Introduction), par. 33 à 35). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les directives budgétaires contenaient des considérations sur la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, telles que les nouvelles compétences essentielles que les membres du personnel devaient posséder pour être à même d'exécuter leurs mandats. Les entités ont été encouragées à revoir leur organigramme et à éventuellement ajuster les capacités de la main-d'œuvre en utilisant les postes ou emplois qui ont été vacants ou qui le deviendront en raison des

prochains départs à la retraite et, le cas échéant, à envisager la suppression ou le déclassement de postes de haut niveau pour augmenter la proportion de postes à la classe de début, conformément aux recommandations contenues dans le rapport du Comité (A/77/7, par. 45), qui ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/262. En outre, les reclassements ont été soigneusement examinés afin de s'assurer que l'effet net des reclassements et des déclassements ne se traduise pas par des structures plus surchargées au sommet. Les entités ont également reçu des profils des effectifs personnalisés en complément des directives budgétaires. Ces profils ont mis en évidence les perspectives spécifiques à chaque entité du fait des départs à la retraite à venir et des postes actuellement vacants, en mettant l'accent sur les postes vacants depuis plus de deux ans, et contenaient des recommandations sur la manière de tirer parti de ces postes pour éventuellement modifier l'organigramme de l'entité. Le Département de l'appui opérationnel a fourni des directives opérationnelles et des ressources aux entités, sur lesquelles celles-ci pouvaient s'appuyer pour revoir leur dotation en effectifs. Parmi ces ressources, l'inventaire des structures organisationnelles comprenait un inventaire des directives et des références existantes à prendre en compte dans le processus de structuration organisationnelle et le guide de structuration organisationnelle fournissait aux entités des conseils et un soutien devant leur permettre d'évaluer les changements structurels nécessaires de manière cohérente et uniforme. L'examen des effectifs des missions de maintien de la paix a été effectué sur une base quadriennale conformément à la résolution 76/274 de l'Assemblée. D'autres entités pourraient demander un soutien aux fins de l'examen de leurs structures organisationnelles, de leurs rattachements hiérarchiques et de l'utilisation des effectifs, et recevraient des recommandations sur les éventuels changements à apporter à ces structures, qu'elles pourraient prendre en considération. **Le Comité constate de nouveau avec préoccupation que la composition du tableau d'effectifs proposée pour le Secrétariat fait apparaître une fois de plus un nombre et une proportion élevés de postes de classe D-1 et de rang supérieur. Il recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de se servir de la gestion prévisionnelle des effectifs et à l'organisation de la relève, y compris la planification des départs à la retraite dans les futurs projets de budget pour agir en faveur du rajeunissement du Secrétariat. Il souligne la nécessité de confier en priorité les postes et emplois P-3 au personnel de classe P-2 émargeant au budget ordinaire, afin d'augmenter le nombre de postes et emplois P-2 disponibles pour les pays sous-représentés et non représentés, et de favoriser un rajeunissement général. Il compte également que de plus amples détails sur la stratégie de rajeunissement et les prochains départs à la retraite seront systématiquement fournis dans le cadre du prochain rapport sur les ressources humaines et dans les futurs projets de budget (voir également A/77/7, par. 45, A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 52, et A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 49)**.

84. **Tout en prenant note de l'autorité déléguée aux chefs d'entités, le Comité consultatif estime de nouveau qu'il serait utile d'améliorer et de regrouper les outils de gestion prévisionnelle des besoins en personnel au niveau du Siège, en se fondant sur une méthodologie claire, transparente et vérifiable, qui devrait être appliquée de manière cohérente, afin de mieux recenser les possibilités de rationalisation des fonctions, en particulier dans les situations de stabilité relative et d'absence de changements notables dans l'environnement opérationnel. Il note que la réforme de la gestion aurait dû se traduire par des gains d'efficacité plus importants et non par une tendance à la hausse du nombre de postes et d'emplois pour chaque nouveau mandat mis en place au Siège et sur le terrain. Le Comité consultatif est d'avis que les propositions relatives aux postes et aux emplois devraient être étayées par une analyse systématique de la charge de travail fondée sur des indicateurs de charge de travail et l'identification appropriée des flux de travail, et directement liées à des résultats**

clairs et concrets, tout en veillant à ce que tous les changements structurels et les propositions de reclassement et de réaffectation des fonctions reflètent l'application cohérente des politiques et des normes régissant les structures organisationnelles et le classement des emplois conformément aux normes pertinentes de la Commission de la fonction publique internationale relatives à la classification commune des groupes professionnels. Le Comité consultatif recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de procéder à une analyse complète des fonctions en vue d'établir une méthode de répartition efficace de la charge de travail dans la limite des capacités existantes, sur la base d'indicateurs de charge de travail et de performance individualisés, et de faire rapport à ce sujet dans le prochain projet de budget (voir également A/77/833, par. 11 à 13, et A/77/7, par. 44).

85. **Le Comité consultatif se félicite de la participation volontaire de la CESAO au processus d'examen des dépenses, mais il estime que cet examen pourrait gagner en efficacité en présentant des informations plus complètes et mieux regroupées sur les gains d'efficacité et les améliorations opérationnelles connexes mises en œuvre par l'entité faisant l'objet d'un tel examen. Les examens (effectifs civils et dépenses), qui devraient être menés pour chaque chapitre et guidés par une culture de l'efficacité, devraient être complétés par une gestion prévisionnelle globale des besoins en personnel, en utilisant les possibilités offertes par les projections de départs à la retraite pour rajeunir l'Organisation et parvenir à une répartition géographique équitable et à une représentation équilibrée des genres. Afin d'améliorer l'efficacité de l'examen des ressources de l'Organisation, le Comité recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'élaborer un plan précisant le calendrier et la périodicité de l'examen des dépenses et leur relation avec d'autres examens menés simultanément ou prévus par le Secrétaire général, tels que l'examen des effectifs. Le Comité compte que les examens seront indépendants, impartiaux et fondés sur des orientations générales, de sorte que cet exercice puisse être mené à bien de manière uniforme, que des procédures normalisées seront élaborées aux fins de la participation du Siège aux examens et que des informations actualisées figureront dans les prochains projets de budget (voir également A/77/7, par. 41, sur l'indépendance des examens et des évaluations).**

Administrateurs auxiliaires

86. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu une liste d'administrateurs et administratrices auxiliaires pour chaque chapitre du budget de 2018 à 2023, qui figure à l'annexe III du présent rapport. Les informations montrent qu'à l'exception de 2023, le nombre d'administrateurs auxiliaires n'a cessé d'augmenter dans tous les chapitres du budget et que la majorité d'entre eux proviennent de pays spécifiques. Ayant demandé des précisions, le Comité a également reçu des informations sur le pourcentage de postes occupés par des administrateurs et administratrices auxiliaires par rapport au nombre de postes vacants, comme indiqué à l'annexe IV. **Le Comité consultatif encourage les efforts visant à renforcer la représentation des jeunes dans le système des Nations Unies, notamment en multipliant les possibilités de stage et d'emploi, telles que le Programme des administrateurs auxiliaires, le programme Jeunes administrateurs et le programme des Volontaires des Nations Unies, en particulier pour les jeunes originaires d'États Membres sous-représentés ou non représentés (voir A/77/605, par. 17) ; voir également A/77/728, par. 36, A/77/728/Add.1, par. 14, et A/77/729, par. 21). Le Comité compte que le Secrétaire général recherchera des contributions volontaires supplémentaires pour appuyer le Programme des administrateurs auxiliaires, en particulier la**

participation des jeunes issus de pays en développement, dans le cadre d'un effort visant à rajeunir l'Organisation.

Stagiaires

87. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur le nombre de stagiaires pour chaque chapitre du budget de 2018 à 2023, comme indiqué au tableau 32. Le Comité a également été informé que les données étaient tirées du rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : personnel fourni à titre gracieux, personnel retraité, consultants et vacataires, et Volontaires des Nations Unies » (A/77/727). Les données détaillées sur les membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire ne sont pas saisies dans Umoja et sont collectées manuellement tous les six mois. Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que certaines entités relevant du chapitre 31 (Activités administratives financées en commun), à savoir le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, la Commission de la fonction publique internationale et le Corps commun d'inspection, n'étaient pas considérées comme des entités du Secrétariat et que, par conséquent, les données y relatives ne figuraient pas dans le rapport du Secrétaire général. Le Comité a été informé de manière informelle que le Corps commun d'inspection avait fourni au Secrétariat des informations sur le nombre de stagiaires qu'il employait (16 en 2018, 17 en 2019, 13 en 2020, 16 en 2021 et 15 au 30 juin 2023). Il a également été informé que seuls trois stagiaires ont été employés par le Conseil des chefs de secrétariat au titre du chapitre 31 pour la période allant de 2022 au 30 juin 2023, comme indiqué au tableau 32. Selon le Secrétariat, les données ont été extraites d'Inspira, qui contient des informations sur la sélection des stagiaires (voir également chap. 31, par. X.32, X.45 et X.60).

Tableau 32
Nombre de stagiaires par chapitre du budget

Chapitre du budget		*2018-2019*	*2020-2021*	*2022-30 juin 2023*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	89	122	179
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	117	19	31
3.	Affaires politiques – autres	41	123	159
4.	Désarmement	88	74	28
5.	Opérations de maintien de la paix	115	251	146
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	93	31	38
8.	Affaires juridiques	62	142	79
9.	Affaires économiques et sociales	339	281	180
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	36	23	19
11.	Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	3	1	16
12.	Commerce et développement	127	96	57
14.	Environnement	207	202	416
15.	Établissements humains	211	183	477
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	274	339	241
18.	Développement économique et social en Afrique	13	31	3

Chapitre du budget		*2018-2019*	*2020-2021*	*2022-30 juin 2023*
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	399	397	66
20.	Développement économique en Europe	87	68	92
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	153	67	107
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	101	130	72
24.	Droits humains	363	214	18
27.	Aide humanitaire	162	162	94
28.	Communication globale	157	153	86
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	75	151	42
29B.	Département de l'appui opérationnel	105	123	58
29C.	Bureau de l'informatique et des communications	12	23	6
29D.	Administration (Nairobi)[a]	153	37	69
29E.	Administration (Genève)	178	138	97
29F.	Administration (Vienne)	114	55	57
30.	Contrôle interne	43	18	81
31.	Activités administratives financées en commun	–	–	3
34.	Sûreté et sécurité	16	34	48
	Total	**3 933**	**3 688**	**3 062**

[a] Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

88. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 32 de sa résolution 77/278, l'Assemblée générale a noté l'augmentation de la moyenne d'âge du personnel de l'Organisation des Nations Unies ainsi que le nombre élevé de départs à la retraite prévus, souligné qu'il était nécessaire d'accélérer le rajeunissement de l'Organisation, et prié le Secrétaire général de lui proposer, pour examen durant la première partie de la reprise de sa soixante-dix-neuvième session, une stratégie globale visant à recruter et à retenir des talents ayant de nouvelles perspectives et les compétences requises, notamment dans le cadre de campagnes de communication, du programme de stages, du Programme des administrateurs auxiliaires et du programme Jeunes administrateurs, et en augmentant le nombre de postes d'administrateur à la classe de début (P-1 à P-3) et en réduisant parallèlement le nombre de postes de haut niveau (D-1 et rangs supérieurs), ce qui supposera de déclasser ou de supprimer des postes, selon qu'il conviendra, et de tirer parti des départs à la retraite à venir, de façon à ne pas augmenter les ressources globales nécessaires au titre des postes. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de prendre connaissance de la stratégie globale qui sera présentée lors de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale**.

Renforcer l'exécution des programmes dans le domaine du développement

89. Le Secrétaire général indique qu'à mi-parcours de la période prévue pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le monde est en difficulté. L'action menée au niveau mondial pour lutter contre la pauvreté, la faim, les inégalités, la crise climatique, la mésinformation et la désinformation se heurte à des obstacles sur tous les fronts. Le projet de budget-programme pour 2024 est guidé par ce constat et comprend des propositions visant à renforcer plus avant l'exécution des programmes dans le domaine du développement, entre autres piliers (A/78/6 (Introduction), avant-propos). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'un financement adéquat, prévisible et durable du système

des Nations Unies pour le développement était une condition *sine qua non* de la mise en œuvre complète de la réforme du système et de la mise en place de mesures d'incitation au travail collectif et à l'intégration au sein des équipes de pays des Nations Unies, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents était l'épine dorsale du système des Nations Unies pour le développement au sens large, mais le manque persistant de financements accordés à ces derniers allait désormais affaiblir ses opérations, compromettre la coordination nécessaire à un système de développement plus efficace et plus responsable et affaiblir ses capacités. L'objectif pour 2024 était donc de trouver une solution définitive au manque persistant de financement et de parvenir à financer intégralement le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour qu'il puisse exploiter tout son potentiel et répondre aux attentes que les États Membres ont exprimées dans les résolutions 72/279 et 76/4 de l'Assemblée générale. Le Comité formule des observations spécifiques sur le soutien apporté au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et la coopération avec celui-ci, ainsi que sur le financement de certaines entités liées au développement, dans les parties ci-après consacrées aux chapitres correspondants [par exemple, le chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) ; le chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) ; le chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) ; le chapitre 35 (Compte pour le développement)].

Lutte contre la discrimination raciale

90. Le Secrétaire général indique que son rapport contient des propositions visant à renforcer l'exécution des programmes dans le domaine du développement, à maintenir la paix et la sécurité internationales et à améliorer l'aide humanitaire et la protection des droits humains. Il est proposé que les ressources soient augmentées à l'appui des cinq objectifs suivants : favoriser le développement durable en affectant des ressources supplémentaires au Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et au programme ordinaire de coopération technique ; aider davantage les États Membres à lutter contre le terrorisme ; redoubler d'efforts en matière de droits humains et d'aide humanitaire, avec un financement supplémentaire pour le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ; généraliser le multilinguisme ; renforcer l'action menée en interne pour éliminer la discrimination raciale au travail. S'étant renseigné sur le sujet, le Comité consultatif a été informé que des informations sur les efforts déployés pour lutter contre la discrimination raciale seraient incluses dans un rapport présentant les prévisions budgétaires révisées, qui sera soumis à l'examen de l'Assemblée générale pendant la partie principale de la soixante-dix-huitième session. Le Comité consultatif examine de plus près la question des efforts déployés pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans les parties consacrées au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) et au chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité).

Intelligence artificielle

91. En ce qui concerne l'intelligence artificielle, le Comité consultatif a passé en revue certains chapitres [par exemple, les chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 22 (Développement économique et social en Asie occidentale)] et fait observer que l'intelligence artificielle et les outils fondés sur l'intelligence artificielle étaient utilisés par certaines entités, par exemple pour le traitement du langage. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, pour rendre opérationnels les

principes relatifs à l'intelligence artificielle, le Bureau de l'informatique et des communications avait entrepris d'élaborer un document réglementaire sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle au sein du Secrétariat et qu'un comité pluridisciplinaire serait créé pour suivre le développement et les effets des systèmes d'intelligence artificielle au sein du Secrétariat. En outre, au début du mois de juillet 2023, un bulletin d'information diffusant des conseils pratiques sur l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative a été envoyé à l'ensemble du personnel du Secrétariat. L'Organisation a également commencé à travailler à la création d'une version personnalisée d'outils d'intelligence artificielle générative hébergés dans le cloud privé de l'ONU et entraînés à partir des documents de l'ONU. Toutefois, selon le Secrétariat, l'exploitation de l'intelligence artificielle conformément aux normes et aux mandats de l'Organisation et à l'appui de ses objectifs nécessiterait un investissement stratégique dans l'expertise et la technologie, en particulier compte tenu de son rythme de développement rapide. **Le Comité consultatif souligne qu'il est urgent de réglementer l'utilisation de l'intelligence artificielle et d'en maîtriser les risques à l'échelle du système des Nations Unies, en élaborant un cadre global de gouvernance et de responsabilité, comprenant des instruments réglementaires et des considérations éthiques à l'intention du personnel du Secrétariat. Le Comité compte que des informations plus détaillées à ce sujet, notamment sur les avantages potentiels, ainsi que sur l'utilisation actuelle et prévue de l'intelligence artificielle, les ressources connexes et les gains d'efficacité escomptés, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**. Le Comité consultatif formule des observations et recommandations supplémentaires dans les chapitres 22 et 29C ci-après.

Postes de haut niveau financés au moyen de ressources extrabudgétaires

92. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 77/262, l'Assemblée générale a souligné que tous les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires devaient être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire. Le Comité a reçu des informations sur le nombre de postes de la classe D-1 et de rang supérieur qui devraient être financés au moyen de ressources extrabudgétaires en 2024, par entité, comme indiqué au tableau 33. Il s'est également fait fournir une liste de tous les postes devant être financés par des ressources extrabudgétaires, comme indiqué au tableau 34. Des informations spécifiques relatives aux ressources extrabudgétaires sont fournies pour chaque chapitre du budget.

Tableau 33
Postes de la classe D-1 et de rang supérieur devant être financés au moyen de ressources extrabudgétaires en 2024
(Nombre de postes)

	Soumis à l'assentiment du Comité consultatif				*Temporairement approuvés par le Contrôleur*			
Chapitre du budget	*SGA*	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*SGA*	*SSG*	*D-2*	*D-1*
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	–	4	47	81	–	–	–	–
3. Affaires politiques – autres	–	–	–	4	–	–	–	–
5. Opérations de maintien de la paix	–	–	–	1	–	–	–	–
8. Affaires juridiques	–	–	–	2	–	–	–	–
12. Commerce et développement	–	–	1	–	–	–	–	–

Chapitre du budget		Soumis à l'assentiment du Comité consultatif				Temporairement approuvés par le Contrôleur			
		SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*SGA*	*SSG*	*D-2*	*D-1*
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	–	–	1	21	–	–	–	–
18.	Développement économique et social en Afrique	–	–	–	1	–	–	–	–
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	–	–	–	3	–	–	–	–
20.	Développement économique en Europe	–	–	–	1	–	–	–	–
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	–	–	–	1	–	–	–	–
24.	Droits humains	–	–	–	5	–	–	–	–
26.	Réfugiés de Palestine	–	–	2	–	–	–	–	–
27.	Aide humanitaire	–	1	1	37	–	–	–	–
29F.	Administration (Vienne)	–	–	–	2	–	–	–	–
30.	Contrôle interne	–	–	–	1	–	–	–	–
	Total	**–**	**5**	**52**	**160**	**–**	**–**	**–**	**–**

Tableau 34

Postes devant être financés par des ressources extrabudgétaires en 2024, par catégorie, classe et chapitre

(Nombre de postes et pourcentage)

Chapitre du budget		*SGA*	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Agents des services généraux et catégories apparentées*	*AN*	*Total*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	–	4	47	81	127	200	41	2	435	413	1 350
		–	0,3	3,5	6,0	9,4	14,8	3,0	0,1	32,2	30,6	100,0
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	–	–	–	1	2	5	4	–	66	–	78
		–	–	–	1,3	2,6	6,4	5,1	–	84,6	–	100,0
3.	Affaires politiques – autres	–	–	–	4	27	67	63	9	59	–	229
		–	–	–	1,7	11,8	29,3	27,5	3,9	25,8	–	100,0
4.	Désarmement	–	–	–	–	2	7	16	2	18	–	45
		–	–	–	–	4,4	15,6	35,6	4,4	40,0	–	100,0
5.	Opérations de maintien de la paix	–	–	–	1	10	32	19	2	18	–	82
		–	–	–	1,2	12,2	39,0	23,2	2,4	22,0	–	100,0
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	–	–	–	–	–	–	2	2	3	–	7
		–	–	–	–	–	–	28,6	28,6	42,9	–	100,0
8.	Affaires juridiques	–	–	–	2	3	18	18	16	12	–	69
		–	–	–	2,9	4,3	26,1	26,1	23,2	17,4	–	100,0
9.	Affaires économiques et sociales	–	–	–	1	6	10	6	1	17	–	41
		–	–	–	2,44	14,63	24,39	14,63	2,44	41,46	–	100,0
12.	Commerce et développement	–	–	1	–	1	2	2	–	9	–	15
		–	–	6,7	–	6,7	13,3	13,3	–	60,0	–	100,0

Chapitre du budget	*SGA*	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Agents des services généraux et catégories apparentées*	*AN*	*Total*
14. Environnement	–	1	2	34	88	163	150	71	359	12	880
	–	0,1	0,2	3,9	10,0	18,5	17,0	8,1	40,8	1,4	100,0
15. Établissements humains	–	1	–	5	9	13	7	4	34	2	75
	–	1,3	–	6,7	12,0	17,3	9,3	5,3	45,3	2,7	100,0
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	–	–	1	11	35	168	175	29	288	78	785
	–	–	0,1	1,4	4,5	21,4	22,3	3,7	36,7	9,9	100,0
17. ONU-Femmes	–	1	4	20	86	55	46	10	167	76	465
	–	0,2	0,9	4,3	18,5	11,8	9,9	2,2	35,9	16,3	100,0
18. Développement économique et social en Afrique	–	–	–	1	3	2	5	–	43	9	63
	–	–	–	1,6	4,8	3,2	7,9	–	68,3	14,3	100,0
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	–	–	–	3	4	13	16	1	53	6	96
	–	–	–	3,1	4,2	13,5	16,7	1,0	55,2	6,3	100,0
20. Développement économique en Europe	–	–	–	1	2	10	24	7	13	–	57
	–	–	–	1,8	3,5	17,5	42,1	12,3	22,8	–	100,0
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	–	–	–	1	–	–	1	–	51	–	53
	–	–	–	1,9	–	–	1,9	–	96,2	–	100,0
22. Développement économique et social en Asie occidentale	–	–	–	1	4	7	2	–	30	4	48
	–	–	–	2,1	8,3	14,6	4,2	–	62,5	8,3	100,0
24. Droits humains	–	–	–	5	68	183	227	38	392	367	1 280
	–	–	–	0,4	5,3	14,3	17,7	3,0	30,6	28,7	100,0
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	–	2	34	132	420	1 148	1 876	995	10 084	1 810	16 501
	–	0,0	0,2	0,8	2,5	7,0	11,4	6,0	61,1	11,0	100,0
26. Réfugiés de Palestine	–	–	2	–	3	14	28	6	–	–	53
	–	–	3,8	–	5,7	26,4	52,8	11,3	–	–	100,0
27. Aide humanitaire	–	1	1	37	105	317	373	33	814	665	2 346
	–	0,0	0,0	1,6	4,5	13,5	15,9	1,4	34,7	28,3	100,0
28. Communication globale	–	–	–	–	–	–	1	–	9	–	10
	–	–	–	–	–	–	10,0	–	90,0	–	100,0
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	–	–	–	–	8	23	21	5	51	–	108
	–	–	–	–	7,4	21,3	19,4	4,6	47,2	–	100,0
29B. Département de l'appui opérationnel	–	–	–	–	5	8	11	5	48	–	77
	–	–	–	–	6,5	10,4	14,3	6,5	62,3	–	100,0
29C. Bureau de l'informatique et des communications	–	–	–	–	–	1	–	–	11	–	12
	–	–	–	–	–	8,3	–	–	91,7	–	100,0
29D. Administration (Nairobi)	–	–	–	–	1	6	10	2	255	12	286
	–	–	–	–	0,3	2,1	3,5	0,7	89,2	4,2	100,0
29E. Administration (Genève)	–	–	–	–	3	12	29	1	107	–	152
	–	–	–	–	2,0	7,9	19,1	0,7	70,4	–	100,0
29F. Administration (Vienne)	–	–	–	2	–	7	14	2	51	–	76
	–	–	–	2,6	–	9,2	18,4	2,6	67,1	–	100,0

Chapitre du budget	*SGA*	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Agents des services généraux et catégories apparentées*	*AN*	*Total*
30. Contrôle interne	–	–	–	1	6	15	13	1	9	–	45
	–	–	–	2,2	13,3	33,3	28,9	2,2	20,0	–	100,0
34. Sûreté et sécurité	–	–	–	–	–	1	2	2	55	–	60
	–	–	–	–	–	1,7	3,3	3,3	91,7	–	100,0
Total	**–**	**10**	**92**	**344**	**1 028**	**2 507**	**3 202**	**1 246**	**13 561**	**3 454**	**25 444**
	–	**0,0**	**0,4**	**1,4**	**4,0**	**9,9**	**12,6**	**4,9**	**53,3**	**13,6**	**100,0**

93. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la section II de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif examine les propositions de création de postes de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui ne sont pas soumises au contrôle d'un organe intergouvernemental. On trouvera dans le tableau 35 la liste des demandes tendant à la création ou à la reconduction de postes de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires examinées par le Comité depuis la présentation de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2023. Le Comité examine également les budgets administratifs, les budgets d'appui ou les budgets institutionnels de divers fonds, programmes et entités des Nations Unies et présente des rapports correspondants (voir sect. H ci-après).

Tableau 35
Demandes tendant à la création ou à la reconduction de postes de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires examinées par le Comité consultatif depuis juillet 2022

Poste	*Date de la demande initiale*	*Approbation donnée par le Comité consultatif*
Reconduction du poste d'Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Mozambique, au rang de Secrétaire général(e) adjoint(e)	Septembre 2022	Jusqu'au 31 octobre 2023
Prolongation du poste de Chef de service, à la classe D-1, au Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (Bureau de lutte contre le terrorisme)	Octobre 2022	Jusqu'au 31 décembre 2023
Reconduction du poste de Directeur(trice) du bureau de l'évaluation à l'échelle du système du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, à la classe D-2	Octobre 2022	Jusqu'au 31 décembre 2023
Reconduction du poste d'Envoyé(e) du Secrétaire général pour les technologies, au rang de Secrétaire général(e) adjoint(e)	Octobre 2022	Jusqu'au 31 décembre 2024
Reconduction de 118 coordonnatrices et coordonnateurs résidents (2 SSG, 41 D-2 et 75 D-1), y compris le reclassement de sept emplois de D-1 à D-2 [Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Madagascar, Sri Lanka, Ouganda et Venezuela (République bolivarienne du)] ; reconduction, pour une durée d'un an, de 10 emplois de haut niveau au Bureau de la coordination des activités de développement (1 SSG, 6 D-2 et 3 D-1)	Novembre 2022	Jusqu'au 31 décembre 2023

Poste	*Date de la demande initiale*	*Approbation donnée par le Comité consultatif*
Reconduction du poste de Coordonnateur(trice) spécial(e) pour le développement au Sahel, au rang de Secrétaire général(e) adjoint(e)	Novembre 2022	Jusqu'au 31 décembre 2023
Reconduction du poste de Coordonnateur(trice) spécial(e) chargé(e) d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, au rang de Secrétaire général(e) adjoint(e)	Novembre 2022	Jusqu'au 28 février 2023, dans le cas où la proposition du Secrétaire général de financer le poste au titre du budget ordinaire ne serait pas approuvée
Reconduction des postes de Chef de bureau dans 11 opérations sur le terrain du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et création de 2 nouveaux postes de Chef de bureau au Cameroun et au Tchad, à la classe D-1	Novembre 2022	Jusqu'au 31 décembre 2024
Reconduction, pour une période de deux ans, du mandat du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour l'action et l'ambition climatiques en vue d'une transition verte, au rang de Sous-Secrétaire général(e)	Février 2023	Jusqu'au 6 mars 2024
Création d'un poste de Chef de service à la classe D-1, au sein du Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances	Avril 2023	Jusqu'au 31 décembre 2024
Création d'un poste de Commissaire général(e) adjoint(e) (appui opérationnel) à l'UNRWA, au rang de Sous-Secrétaire général(e)	Mai 2023	Jusqu'au 31 mai 2025
Reconduction du poste de Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes, au rang de Sous-Secrétaire général(e)	Mai 2023	Non approuvée
Création d'un poste de Directeur(trice) adjoint(e) du Groupe du développement durable, à la classe D-1, au Cabinet du Secrétaire général, pour une durée de deux ans, soit du 1er juin 2023 au 31 mai 2025	Mai 2023	Jusqu'au 31 mai 2025
Reconduction du poste de Directeur(trice) du Centre mondial des Nations Unies pour les connaissances et l'innovation géospatiales, qui relève du Département des affaires économiques et sociales à Deqing (Chine)	Juin 2023	Pour une période initiale de trois ans
Reconduction d'un poste d'administrateur(trice) principal(e) de programme au Bureau du (de la) Directeur(trice) de la coordination et des services partagés, à la classe D-1	Juillet 2023	Jusqu'au 31 décembre 2024
Reconduction d'un poste de Directeur(trice) à la Division de la gestion des programmes et des services d'appui de la CEE, à la classe D-1	Juillet 2023	Jusqu'au 31 décembre 2024

94. **Le Comité consultatif estime que les documents budgétaires ne fournissent généralement pas d'informations détaillées concernant l'utilisation des ressources extrabudgétaires et les postes associés à ces ressources. Il recommande de nouveau à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général**

de faire figurer dans les futurs projets de budget-programme des informations détaillées sur les dépenses financées au moyen des ressources extrabudgétaires par rapport à celles financées au moyen des ressources du budget ordinaire, y compris les variations, et des tableaux présentant ces informations par chapitre, et d'indiquer les fonctions attachées aux postes financés par des ressources extrabudgétaires ; des informations sur les fonctions attachées aux postes financés par des ressources extrabudgétaires, y compris des renseignements actualisés sur les postes vacants ; des informations sur les mécanismes de contrôle au Secrétariat concernant les ressources extrabudgétaires. Le Comité compte également que les informations relatives à tous les postes de la classe D-1 ou de rang supérieur créés en interne seront systématiquement communiquées au Comité (voir la résolution 76/245 de l'Assemblée générale et les documents A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 81).

Gouvernance des contributions volontaires

95. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les contributions volontaires étaient régies par les règlements 3.12, 3.13, 3.14, 4.13 et 4.14 et les règles 103.4, 103.5 et 103.6 du Règlement financier et des règles de gestion financière. Elles sont en outre régies par la résolution 35/217 de l'Assemblée générale (sect. II), qui renvoie au rapport du Secrétaire général sur les services fournis par l'Organisation des Nations Unies pour des activités financées par des fonds extrabudgétaires (A/C.5/34/21) et au rapport connexe du Comité. Le rapport du Secrétaire général fournit des informations sur les critères ou la méthodologie appliqués pour obtenir le remboursement des dépenses d'appui liées à ces activités, ainsi que sur les critères utilisés pour l'administration de ces ressources. En outre, la circulaire ST/SGB/188 du Secrétaire général régit la création et la gestion des fonds d'affectation spéciale. Elle contient en particulier une définition des ressources extrabudgétaires (sect. I, Cadre) et une référence à l'applicabilité du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (sect. II, Autorité). On trouvera de plus amples informations dans les instructions administratives publiées sous les cotes ST/AI/284, ST/AI/285 et ST/AI/286. Les informations opérationnelles relatives au traitement des contributions volontaires sont définies dans les directives relatives à l'acceptation des contributions volontaires publiées par le Bureau du Contrôleur. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de fournir, dans le prochain projet de budget, des informations détaillées sur les efforts déployés pour renforcer la gouvernance et la transparence des contributions volontaires, y compris le mécanisme de contrôle de l'utilisation de ces ressources**. On trouvera dans les parties du présent rapport consacrées au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) et au chapitre 27 (Aide humanitaire) un examen plus détaillé de la question de la gouvernance des contributions volontaires.

Recouvrement des coûts et dépenses d'appui aux programmes

96. Le Comité consultatif rappelle que de nouvelles directives de politique générale en matière de recouvrement des coûts ont été publiées en décembre 2021 (voir A/77/7, par. 76). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le recouvrement des coûts faisait référence au processus de remboursement des coûts engagés pour des services fournis dans le cadre d'accords relatifs à la prestation de services de gestion, conformément à la règle 105.11 du Règlement financier et des règles de gestion financière. De plus amples informations opérationnelles sont définies dans les directives opérationnelles annuelles sur le recouvrement des coûts pour la prestation de services et dans les principes et directives en matière de recouvrement des coûts publiés par le Bureau du Contrôleur. Ces documents décrivent les principes et

procédures de recouvrement des coûts et fournissent des conseils pratiques sur un dispositif de recouvrement des coûts qui permettrait d'harmoniser l'interprétation de la politique de recouvrement des coûts et son application au Secrétariat. Ils comportent également des précisions sur les attributions des parties qui interviennent dans le processus de recouvrement des coûts et une définition du cadre dans lequel les procédures en la matière sont mises en œuvre. Il n'existe aucune résolution de l'Assemblée générale sur la question.

97. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les nouvelles directives de politique générale étaient considérées comme un document évolutif et qu'elles étaient actualisées périodiquement en fonction des besoins. Les directives détaillées ont été élaborées à partir de nombreux mémorandums sur la question du recouvrement des coûts, datant de 2012. Avec la mise en œuvre d'Umoja, de nouveaux mémorandums d'orientation ont été publiés car Umoja nécessitait de nombreux changements, tant en matière de procédures que d'opérations. Depuis la publication des directives de politique générale, le Secrétariat a commencé à proposer des formations aux prestataires de services[4]. Depuis novembre 2022, une centaine de personnes ont été formées et il est prévu d'étendre la formation en créant des cours en ligne. Le cours de formation actuel aborde une variété de sujets, de l'élaboration de politiques aux opérations techniques dans Umoja, mais il est prévu de proposer des cours de formation supplémentaires axés sur le calcul du coût des services et l'élaboration d'une grille de tarifs. En ce qui concerne les montants recouvrés, l'annexe V du rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 (A/78/89) contient des données ventilées selon lesquelles le montant total des coûts recouvrés en 2022 était de 269,7 millions de dollars, comme indiqué au tableau 36. En dépit de sa demande, le Comité n'a pas encore reçu d'informations sur les postes et les emplois financés par des contributions financées au moyen du recouvrement des coûts depuis 2021. Selon le Secrétaire général, des informations plus détaillées et ventilées sur les postes et emplois spécifiques financés par des contributions volontaires dans les différents chapitres du budget et à différents niveaux nécessiteraient de collecter, de regrouper et de valider des données auprès de toutes les entités. Un tel niveau de collecte et d'analyse de données détaillées dans l'ensemble de l'Organisation n'était pas réalisable compte tenu des contraintes de capacité et de temps actuelles.

[4] Les prestataires de services sont les suivants : Commission mixte Cameroun-Nigéria, Département des affaires économiques et sociales, Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, Département de la communication globale, Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, Département de l'appui opérationnel, Département de la sûreté et de la sécurité, CEA, CEPALC, CESAP, CESAO, Bureau de la déontologie, Cabinet du Secrétaire général, Bureau de l'administration de la justice, Bureau des affaires juridiques, Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, BSCI, MANUA, MANUI, UNMOGIP, Office des Nations Unies à Genève, Office des Nations Unies à Nairobi, Office des Nations Unies à Vienne, UNOWAS et ONUST.

Tableau 36

Montants des coûts recouvrés, ventilés par chapitre du budget et type de service

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget/prestataire de services	*TIC*	*Services financiers*	*Ressources humaines*	*Affaires juridiques*	*Logistique*	*Réunions et conférences*	*Publications*	*Formation*	*Principe de responsabilité et surveillance*	*Location et entretien des locaux*	*Sécurité*	*Autres*	*Total*
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	–	–	–	779,7	–	–	–	–	10 342,0	–	–	5 275,4	16 397,2
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	–	–	–	–	–	18 300,9	4 169,8	–	–	–	–	2 929,0	25 399,7
3. Affaires politiques	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5 822,9	13 254,8	528,9	19 606,5
5. Opérations de maintien de la paix	–	–	–	–	55,8	–	–	–	–	–	–	201,4	257,2
8. Affaires juridiques	–	–	–	2 436,4	–	–	–	–	–	–	–	368,7	2 805,2
9. Affaires économiques et sociales	–	–	232,7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	232,7
18. Développement économique et social en Afrique	209,6	–	–	–	–	748,9	107,6	–	–	1 083,6	–	915,1	3 064,8
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	833,0	772,9	246,7	–	236,7	466,1	–	122,3	–	3 092,2	–	1 272,2	7 042,1
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	53,3	–	–	–	–	115,4	225,6	330,1	–	325,6	–	358,1	1 408,1
22. Développement économique et social en Asie occidentale	482,1	–	–	–	–	449,9	609,6	–	–	934,2	–	1 415,7	3 891,5
28. Communication globale	–	–	–	–	–	1 535,6	3 636,5	–	–	–		961,2	6 133,2
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	1 173,5	20 496,4	1 612,8	–	–	–	–	–	–	–	–	407,2	23 689,9
29B. Département de l'appui opérationnel	–	1 164,6	95,1	–	709,1	107,6	–	948,7	–	27 926,5	–	–	30 951,7
29C. Bureau de l'informatique et des communications	32 765,2	–	–	–	–	955,6	–	–	–	–	–	18,5	33 739,3
29D. Administration (Nairobi)	12 158,4	52,9	–	–	242,9	479,0	–	297,8	–	3 415,3	–	7 763,3	24 409,4
29E. Administration (Genève)	12 777,0	6 084,7	3 709,6	–	1 383,3	3 505,9	662,4	1 570,4	–	1 541,4	–	9 746,1	40 980,8

Chapitre du budget/prestataire de services	*TIC*	*Services financiers*	*Ressources humaines*	*Affaires juridiques*	*Logistique*	*Réunions et conférences*	*Publications*	*Formation*	*Principe de responsabilité et surveillance*	*Location et entretien des locaux*	*Sécurité*	*Autres*	*Total*
29F. Administration (Vienne)	3 311,6	–	–	–	–	528,7	82,3	62,1	–	–	–	1 857,3	5 841,9
30. Contrôle interne	–	–	–	–	–	–	–	–	6 591,9	–	–	300,5	6 892,4
34. Sûreté et sécurité	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	14 272,6	–	14 272,6
Services divers	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 680,4	2 680,4
Total	**63 763,8**	**28 571,5**	**5 896,9**	**3 216,2**	**2 627,7**	**27 193,5**	**9 493,8**	**3 331,4**	**16 933,9**	**44 141,7**	**27 527,4**	**36 998,9**	**269 696,6**

98. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'inclure, dans une annexe à l'introduction des futurs projets de budget, des informations détaillées sur les règles, directives et critères utilisés et sur les montants recouvrés séparément auprès d'autres sources, notamment les contributions volontaires, par type et par service pour chaque chapitre du budget, et à indiquer également les montants consolidés, tout en ventilant les informations sur les dépenses par chapitre du budget, par niveau de poste et par source de financement, notamment le recouvrement des coûts, les dépenses d'appui aux programmes et les contributions volontaires (voir également les résolutions 77/253 A et A/77/574, par. 24, de l'Assemblée générale).**

H. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies

99. Depuis la publication de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2023 (A/77/7), le Comité consultatif a présenté plusieurs rapports distincts sur diverses questions administratives et budgétaires à divers organes des Nations Unies concernant les documents énumérés à l'annexe V du présent rapport. Ce faisant, il continue d'accorder une attention particulière aux initiatives menées à l'échelle du système, notamment à divers projets de transformation et de réforme de la gestion. **Le Comité consultatif note une nouvelle fois que le projet de budget-programme ne contient pas d'informations sur les initiatives menées à l'échelle du système en vue de consolider les gains d'efficacité et d'améliorer la coordination. Le Comité recommande de nouveau à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à faire figurer dans les futurs projets de budget-programme des informations détaillées sur les initiatives relatives aux questions administratives et budgétaires menées à l'échelle du système en vue de consolider les gains d'efficacité et d'améliorer la coordination, y compris les accords de recouvrement et de partage des coûts (voir également A/77/7, par. 77, A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 85, et A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 77)**.

I. Conclusion

100. Le Comité consultatif a formulé quelques recommandations générales ou spécifiques tendant à une réduction des montants demandés au titre de divers chapitres. Les recommandations du Comité consultatif aboutiraient à réduire de 15 117 100 dollars au total (avant actualisation des coûts) l'enveloppe proposée dans le projet de budget-programme pour 2024.

Chapitre II
Recommandations détaillées relatives au projet de budget-programme

Prévisions de dépenses

Titre I
Politiques, direction et coordination d'ensemble

Chapitre premier
Politiques, direction et coordination d'ensemble

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	79 917 300
Dépenses de 2022	78 488 300
Crédits ouverts pour 2023	86 769 400
Dépenses au 30 juin 2023	54 068 100
Ressources demandées pour 2024	89 574 700
Quotes-parts hors budget ordinaire[a]	
Crédits ouverts pour 2022	10 212 300
Dépenses de 2022	8 761 200
Montant estimé pour 2023	9 958 900
Dépenses au 30 juin 2023	4 919 900
Ressources demandées pour 2024[b]	9 995 400
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	332 082 700
Dépenses de 2022	273 323 900
Montant estimé pour 2023	339 947 100
Dépenses au 30 juin 2023	137 743 200
Montant prévu pour 2024	342 373 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1er juillet au 30 juin.

[b] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 77/304 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

I.1 Le montant des ressources demandées au titre du chapitre premier du budget ordinaire pour 2024 s'élève à 89 574 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 2 805 300 dollars (3,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 1), tableau 1.1). Les prévisions

pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 91 346 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 5,3 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ». On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau I.30.

I.2 La variation des ressources demandées résulte des trois facteurs suivants : a) ajustements techniques (augmentation de 1 343 500 dollars) ; b) nouveaux mandats et mandats élargis (augmentation de 94 200 dollars) ; c) autres changements (augmentation de 1 367 600 dollars). L'augmentation nette concerne principalement les postes (augmentation de 2 081 300 dollars), ce qui tient essentiellement à la création proposée de cinq postes [1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)], et à l'inscription proposée au budget ordinaire d'un poste (P-5) du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, qui était précédemment financé par des ressources extrabudgétaires (A/78/6 (Sect. 1), tableaux 1.1 et 1.2).

I.3 On trouve à l'annexe IV du projet de budget un aperçu des ressources proposées pour chaque composante du chapitre premier. Les réductions proposées concernent le Comité des commissaires aux comptes et le secrétariat du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, tandis que des augmentations sont proposées pour le Comité des contributions, le Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes, le Bureau de l'administration de la justice, l'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient, le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse et le nouveau bureau de la protection des données et de la vie privée.

Tableau I.1
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		
Effectif approuvé pour 2023	12	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(1e C) et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	12	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(1e C) et 2 G(AC)
Comité des commissaires aux comptes		
Effectif approuvé pour 2023	6	1 D-1, 1 P-3, 1 G(1e C) et 3 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	6	1 D-1, 1 P-3, 1 G(1e C) et 3 G(AC)
Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit		
Effectif approuvé pour 2023	2	1 P-5 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	2	1 P-5 et 1 G(AC)
Cabinet du Secrétaire général		
Effectif approuvé pour 2023	92	1 VSG, 2 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 P-2, 7 G(1e C) et 39 G(AC)

	Nombre	*Informations*
Effectif proposé pour 2024	92	1 VSG, 2 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 P-2, G(1e C) et 39 G(AC)
Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève		
Effectif approuvé pour 2023	17	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 G(1e C) et 6 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	17	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 G(1e C) et 6 G(AC)
Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne		
Effectif approuvé pour 2023	9	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1e C) et 4 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	9	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1e C) et 4 G(AC)
Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi		
Effectif approuvé pour 2023	7	1 SGA, 1 D-1, 2 P-4 et 3 AL
Créations	1	P-5
Effectif proposé pour 2024	8	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4 et 3 AL
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés		
Effectif approuvé pour 2023	11	1 SGA, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1e C) et 2 G(AC)
Transformations	1	1 P-5
Réaffectations	–	1 P-4
Effectif proposé pour 2024	12	1 SGA, 3 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1e C) et 2 G(AC)
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit		
Effectif approuvé pour 2023	8	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	8	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants		
Effectif approuvé pour 2023	10	1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1e C) et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	10	1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1e C) et 1 G(AC)
Bureau de la Défenseuse des droits des victimes		
Effectif approuvé pour 2023	4	1 SSG, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	4	1 SSG, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)
Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles		
Effectif approuvé pour 2023	4	1 SGA, 1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	4	1 SGA, 1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies		
Effectif approuvé pour 2023	21	1 SSG, 1 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 G(AC) et 3 AL
Effectif proposé pour 2024	21	1 SSG, 1 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 G(AC) et 3 AL
Bureau de l'administration de la justice		
Effectif approuvé pour 2023	40	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 1 P-2, 11 G(AC) et 4 AL
Effectif proposé pour 2024	40	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 1 P-2, 11 G(AC) et 4 AL
Bureau de la déontologie		
Effectif approuvé pour 2023	9	1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1e C) et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	9	1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1e C) et 1 G(AC)
Bureau des Nations Unies pour la jeunesse		
Effectif approuvé pour 2023	16	1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 5 P-3, 6 P-2 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	16	1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 5 P-3, 6 P-2 et 1 G(AC)

	Nombre	*Informations*
Bureau de la protection des données et de la vie privée		
Effectif approuvé pour 2023	–	
Créations	4	1 D-2, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	4	1 D-2, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)
Effectif total approuvé pour 2023	**268**	**1 VSG, 7 SGA, 5 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 37 P-5, 36 P-4, 40 P-3, 11 P-2, 16 G(1ᵉC), 80 G(AC) et 10 AL**
Effectif total proposé pour 2024	**274**	**1 VSG, 7 SGA, 5 SSG, 10 D-2, 16 D-1, 39 P-5, 37 P-4, 41 P-3, 11 P-2, 16 G(1ᵉC), 81 G(AC) et 10 AL**
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		
Effectif approuvé pour 2023	3	1 P-5 et 2 P-4
Effectif prévu pour 2024	3	1 P-5 et 2 P-4
Cabinet du Secrétaire général		
Effectif approuvé pour 2023	5	1 D-1, 2 P-5 et 2 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	5	1 D-1, 2 P-5 et 2 G(AC)
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies		
Effectif approuvé pour 2023	9	3 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 SM et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	9	3 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 SM et 1 G(AC)
Bureau de l'administration de la justice		
Effectif approuvé pour 2023	1	1 P-3
Effectif prévu pour 2024	1	1 P-3
Bureau de la déontologie		
Effectif approuvé pour 2023	3	1 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	3	1 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Comité des commissaires aux comptes		
Effectif estimé pour 2023	1	1 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	1	1 G(AC)
Cabinet du Secrétaire général		
Effectif estimé pour 2023	29	1 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 7 P-4, 5 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1ᵉC) et 5 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	32	1 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 8 P-4, 6 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1ᵉC) et 6 G(AC)
Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève		
Effectif estimé pour 2023	3	3 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	3	3 G(AC)
Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi		
Effectif estimé pour 2023	1	1 AL
Effectif prévu pour 2024	1	1 AL
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés		
Effectif estimé pour 2023	4	2 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	4	2 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit		
Effectif estimé pour 2023	19	1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1 et 4 G(AC)

	Nombre	*Informations*
Effectif prévu pour 2024	19	1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1 et 4 G(AC)
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants		
Effectif estimé pour 2023	1	1 P-4
Effectif prévu pour 2024	1	1 P-4
Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents		
Effectif estimé pour 2023	1 273	3 SSG, 47 D-2, 79 D-1, 115 P-5, 172 P-4, 27 P-3, 8 G(1re C), 5 G(AC), 404 AL et 413 AN
Effectif prévu pour 2024	1 285	4 SSG, 46 D-2, 79 D-1, 117 P-5, 181 P-4, 28 P-3, 8 G(1re C), 5 G(AC), 404 AL et 413 AN
Bureau des Nations Unies pour la jeunesse		
Effectif estimé pour 2023	–	
Effectif prévu pour 2024	4	1 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)

Postes

I.4 Le Secrétaire général propose d'inscrire un total de 274 postes au budget ordinaire pour 2024, soit une augmentation de 6 postes par rapport à 2023, et de réaffecter un poste.

Créations

Bureau de la protection des données et de la vie privée

I.5 Il est proposé de créer 4 postes [1 D-2, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] pour le nouveau bureau de la protection des données et de la vie privée. Il est indiqué au paragraphe 1.425 du projet de budget que le bureau qu'il est proposé de créer serait une entité indépendante qui serait chargée d'aider le Secrétariat à garantir la protection des données et le respect de la vie privée dans le cadre de l'utilisation et du traitement des données à caractère personnel par les entités du Secrétariat, conformément aux mandats de l'Organisation. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le droit à la vie privée à l'ère du numérique et la protection des données personnelles avaient été reconnus par l'Assemblée générale, notamment dans ses résolutions 75/176 et 45/95. En 2021, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé d'accélérer l'établissement d'une politique globale de protection des données et des renseignements concernant la vie privée qui s'appliquerait au Secrétariat de l'ONU (A/77/5 (Vol. I), par. 587), politique que le Secrétariat devait promulguer d'ici au début de 2024. Le Comité consultatif a également été informé que de nombreux organismes des Nations Unies avaient renforcé leurs cadres de protection des données et mécanismes de conformité, notamment en établissant des fonctions de spécialiste indépendant(e) des questions relatives à la protection des données et de la vie privée.

I.6 S'étant renseigné au sujet des attributions du Bureau de l'informatique et des communications, le Comité consultatif a été informé qu'il incombait au Bureau d'assurer la sécurité des infrastructures et systèmes technologiques de l'ensemble du Secrétariat, tandis que la fonction première du bureau de la protection des données et de la vie privée qu'il était proposé de créer serait de contrôler de manière efficace que les obligations en matière de confidentialité des données étaient respectées et de veiller à ce que les droits des personnes dont les données personnelles étaient traitées par des entités du Secrétariat étaient adéquatement sauvegardées en apportant une aide et des conseils indépendants et impartiaux aux entités, en assurant la

coordination, le suivi et la communication d'informations sur la conformité et en sensibilisant l'ensemble du Secrétariat à la question de la confidentialité des données. Dans les cas où une personne demanderait le réexamen d'une décision prise par le ou la responsable d'une entité concernant ses données personnelles, le bureau proposé conseillerait l'Administration sur les mesures à prendre. L'indépendance de la fonction était essentielle pour réaliser ces objectifs.

I.7 Le Comité consultatif a également été informé que le (la) Chef du Bureau de la protection des données et de la vie privée rendrait directement compte au Secrétaire général par l'intermédiaire du (de la) Directeur(trice) de cabinet, mais que la nouvelle entité serait séparée et ne ferait pas partie du Cabinet du Secrétaire général. Le bureau proposé établirait et maintiendrait une collaboration efficace avec d'autres entités du Secrétariat à l'échelle mondiale – notamment avec le Département de l'appui opérationnel (sur les questions de procédure), le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité (sur les questions de politique), le Bureau des affaires juridiques (sur les questions juridiques) et le Bureau de l'informatique et des communications (sur les questions techniques) – pour assurer la cohérence et la continuité de l'application des règlements, règles, procédures et pratiques pertinentes dans l'ensemble du Secrétariat. Les clients finaux du bureau proposé seraient divers et comprendraient les personnes dont les données personnelles étaient traitées par les entités du Secrétariat et les entités du Secrétariat elles-mêmes. La majorité des données personnelles exploitées par le Secrétariat concernaient ses anciens ou actuels hauts fonctionnaires, fonctionnaires et autres membres du personnel, comme les stagiaires, les volontaires, les membres des contingents et des unités de police constituée des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que ses fournisseurs et vacataires et les personnes consultant ses sites Web. Aucune entité du Secrétariat n'était actuellement spécifiquement chargée de contrôler que les entités du Secrétariat du monde entier respectaient la confidentialité des données.

I.8 Ayant demandé des précisions sur les effectifs proposés, le Comité consultatif a été informé que, au vu de la nature récurrente des fonctions, le Secrétaire général proposait de créer des postes plutôt que des emplois de temporaire (autre que pour les réunions), qui ne permettraient pas d'assurer la continuité et l'appui nécessaires. La création proposée du poste de classe D-2 était fondée sur une évaluation des attributions du poste par rapport aux normes de classement, compte tenu des facteurs suivants : les fonctions prévues ; l'expérience professionnelle et les compétences spécialisées requises ; la collaboration prévue avec d'autres entités du Secrétariat de l'ONU et du système des Nations Unies ; l'incidence globale des activités menées au Secrétariat, notamment les conseils donnés aux entités du Secrétariat, qui pourraient avoir une incidence sur les activités et le programme de travail de celles-ci. Le Comité a également été informé que les classes des autres postes avaient été déterminées compte tenu des normes de classement. Il a également reçu une description des fonctions afférentes aux postes proposés.

I.9 **Bien que le Comité consultatif sache combien la confidentialité et la protection des données sont importantes, il n'est pas pleinement convaincu qu'il soit nécessaire de créer un bureau distinct à ce stade. Il estime que les fonctions proposées pourraient être exercées dans le cadre d'un mécanisme de coordination interne à l'aide des capacités existantes et en coopération avec le Bureau de l'informatique et des communications, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Département de l'appui opérationnel et le Bureau des affaires juridiques. Il recommande à ce stade de créer deux postes (1 D-1 et 1 P-3) ainsi que l'emploi de temporaire proposé d'analyste de données (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) (voir par. I.34 ci-dessous) au Cabinet du Secrétaire général, de charger les titulaires d'entreprendre des travaux préliminaires consistant à évaluer les capacités existantes et à étudier la**

possibilité que les fonctions prévues soient assurées dans le cadre d'un mécanisme de coordination interne, et de présenter les conclusions détaillées de ces travaux dans le prochain projet de budget-programme. Il recommande de ne pas créer les autres postes proposés et d'ajuster en conséquence les autres objets de dépense.

Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi

I.10 Le Secrétaire général propose de créer un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) au Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il est indiqué à l'annexe III du projet de budget que le (la) titulaire aurait notamment pour fonction de conseiller la Directrice générale sur les questions politiques et socioéconomiques et les questions relatives au développement dans la région et de l'épauler lors de ses interactions politiques régulières avec les États Membres, les organisations internationales et régionales, la société civile, le monde universitaire, le secteur privé et d'autres parties prenantes.

I.11 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les fonctions en question étaient exercées dans le cadre d'arrangements ad hoc depuis que le poste de Directeur(trice) général(e) de l'Office des Nations Unies à Nairobi avait été pourvu pour la première fois en 2011. Au vu du volume de travail attendu dans le domaine politique et sachant qu'il importait de mener à bien ce travail rapidement, il ne serait pas possible de s'appuyer uniquement sur les capacités existantes des entités des Nations Unies de la région, telles que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, la Commission économique pour l'Afrique et les missions politiques spéciales, ces capacités étant déjà surexploitées.

I.12 **Notant que d'autres entités des Nations Unies de la région participent également aux questions politiques et socioéconomiques, le Comité consultatif recommande à ce stade de créer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions).**

Transformations

I.13 Dans le rapport, le Secrétaire général propose de transformer un poste de classe P-5 au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, qui était auparavant financé par des ressources extrabudgétaires. D'après l'annexe III du projet de budget, la transformation proposée découle d'une augmentation notable de la charge de travail du Bureau observée au cours des deux dernières années. Le nombre de situations de pays qui sont couvertes par le mandat du Bureau est passé de 19 à 25 et la charge de travail qui y est associée restera lourde et exigeante dans un avenir proche, ce qui supposera de mener des analyses détaillées et complexes et d'entretenir des relations politiques en faisant preuve de sensibilité et en assurant une grande confidentialité. Il est essentiel que la Représentante spéciale dispose dans son équipe de proches collaborateurs d'un poste de spécialiste hors classe des questions politiques dont le financement est garanti, pour que le mandat du Bureau soit dûment honoré.

I.14 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la charge de travail du Bureau de la Représentante spéciale avait fortement augmenté au cours de deux dernières années, plusieurs situations de pays ayant été ajoutées au mandat par le Secrétaire général. Les obligations du Bureau s'étaient en effet fortement accrues, un total de 25 situations et 1 dispositif de suivi régional devant être gérés par celui-ci, contre 19 en 2019. Le (la) spécialiste des questions politiques (hors classe) coordonnerait toutes les mesures de prévention et de dialogue entre le Conseil de sécurité et ses États membres. À l'heure actuelle, environ 50 % des crédits demandés pour le Bureau au titre des postes et des voyages étaient financés par des ressources

extrabudgétaires. Les postes financés par des ressources extrabudgétaires étaient pour la plupart régis par des contrats temporaires à court terme, ce qui n'était plus viable pour le Bureau. Celui-ci comptait huit postes de la catégorie des administrateurs qui étaient financés par le budget ordinaire. Le Comité a été informé que l'augmentation prévue des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires entre 2022 et 2023 tenait aux ressources extrabudgétaires allouées par des États Membres pour financer des projets particuliers.

I.15 **Le Comité consultatif prend note de l'augmentation prévue des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires et des ressources extrabudgétaires entre 2022 et 2023 et n'est pas pleinement convaincu par les justifications données au sujet de la nécessité de financer des postes au moyen du budget ordinaire. Il recommande par conséquent de ne pas inscrire au budget ordinaire le poste de classe P-5 du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et d'ajuster en conséquence les autres objets de dépense.**

Secrétariat du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

I.16 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies remboursait à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies les frais afférents aux services de secrétariat que celle-ci fournissait aux employés en activité du système des Nations Unies (participants à la Caisse). Les coûts de ces services étaient à la charge de l'organisme employeur en vertu de l'article 15 c) des Statuts de la Caisse. Les frais afférents aux services fournis aux fonctionnaires retraités des Nations Unies (bénéficiaires de la Caisse) étaient quant à eux directement pris en charge par la Caisse en vertu de l'article 15 a) des Statuts. Les dépenses du Comité des pensions afférentes aux employés en activité du système des Nations Unies sont financées en partie par le budget ordinaire [Secrétariat de l'ONU, y compris l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)] et par des ressources extrabudgétaires (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement et Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets), la répartition se faisant en fonction du nombre de participants de chaque organisation affiliée faisant partie du Comité des pensions. **Le Comité consultatif note que les effectifs servant au calcul de la contribution au budget ordinaire du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies comprennent des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires et compte que de plus amples renseignements sur la participation aux coûts du Comité des pensions seront donnés dans le prochain projet de budget-programme**.

Cabinet du Secrétaire général

I.17 Au paragraphe 1.61 du projet de budget, il est indiqué qu'en 2023, le Secrétaire général a continué de rationaliser la structure de son cabinet en procédant à des transferts internes. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que le Cabinet du Secrétaire général n'était pas une entité que l'Assemblée générale avait chargée d'exécuter un programme et qu'il n'avait donc pas de programme ou de sous-programmes associés à des entités organisationnelles. Les transferts étaient une pratique établie pour le Cabinet et reflétaient la nature unique de son rôle. Par conséquent, à la différence d'autres départements, les transferts internes entre les diverses entités du Cabinet n'étaient pas soumis à l'Assemblée pour approbation, mais présentés dans le budget-programme afin d'en informer l'Assemblée. **Le**

Comité consultatif compte que des explications plus détaillées sur les fondements et la pratique des transferts internes auxquels il est procédé au Cabinet du Secrétaire général seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme.

I.18 S'étant renseigné au sujet des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires, le Comité consultatif a été informé que le projet de budget ordinaire ne faisait état, à des fins d'information, que des ressources extrabudgétaires qu'il était prévu d'utiliser, dans la mesure où ces ressources contribuaient au financement d'activités menées par des entités pour lesquels des crédits étaient demandés au titre du budget ordinaire. Les ressources extrabudgétaires ne faisaient pas en soi partie du projet de budget ordinaire. Par conséquent, en ce qui concernait le Cabinet du Secrétaire général, les estimations afférentes aux ressources extrabudgétaires ne tenaient compte que des ressources qui serviraient directement à financer des activités du Cabinet. Les emplois de conseiller(ère) spécial(e) auxquels est associé un mandat particulier, comme ceux de Sous-Secrétaire général(e) adjoint(e) pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ou Sous-Secrétaire général(e) adjoint(e) pour les changements climatiques, dont les titulaires sont nommés par le Secrétaire général, n'appuient pas directement les activités du Cabinet et ne sont donc pas pris en compte dans l'organigramme de celui-ci. Tous les membres du personnel qui occupent des postes ou emplois financés au moyen de fonds extrabudgétaires et dont les états de paie sont gérés par le Secrétariat sont inscrits dans Umoja. Les emplois financés au moyen de fonds extrabudgétaires qui ne sont pas inscrits dans Umoja sont gérés par des entités qui n'utilisent pas ce progiciel de gestion intégré, comme le HCR, l'UNRWA et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. **Le Comité consultatif rappelle que, conformément à la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, il examine les demandes tendant à la création ou à la reconduction de postes de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Il compte que des renseignements plus détaillés sur tous les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires, toutes classes confondues, ainsi que des organigrammes, y compris pour les bureaux créés à l'aide de fonds extrabudgétaires, mais rendant directement compte au Cabinet du Secrétaire général, seront donnés dans le prochain projet de budget-programme**.

I.19 S'étant renseigné au sujet de la représentation géographique, le Comité consultatif a été informé que le pourcentage de membres du personnel venant de pays sous-représentés était de 33 % (soit 15 des 45 postes pourvus) au Cabinet du Secrétaire général. Deux des trois pays qui étaient représentés par plus d'un membre du personnel du Cabinet (trois fonctionnaires chacun) étaient des pays sous-représentés. Il était attendu des responsables des postes à pourvoir au Cabinet qu'ils s'attachent en priorité à recruter sur une base géographique aussi large que possible et la sélection de candidates et candidats externes venant de pays surreprésentés devait être solidement justifiée. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Secrétaire général avait demandé aux hauts fonctionnaires de redoubler d'efforts pour assurer une représentation géographique équitable dans l'Organisation à tous les niveaux. Le Secrétariat travaillait sur une nouvelle stratégie visant à rendre la représentation géographique plus équitable et sur le programme « sélection du personnel 2.0 », qui visait à remédier aux problèmes systémiques. Le Secrétariat avait également fait exécuter un examen indépendant du dispositif de recrutement de bout en bout afin de recenser et éliminer les préjugés raciaux à toutes les étapes du processus, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection, en passant par l'évaluation et les entretiens. L'objectif était d'assurer un accès juste aux possibilités d'emploi et d'avancement à tous les candidats et membres du

personnel, quelles que soient leur nationalité, leur race, leur couleur de peau ou leur appartenance ethnique. Le Comité s'est fait communiquer le tableau I.2, qui montre la composition des effectifs du Cabinet pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, par groupe régional et genre. **Le Comité consultatif compte qu'un point sera fait, dans le prochain projet de budget-programme, sur l'initiative visant à examiner le dispositif de recrutement de bout en bout en vue d'assurer un accès juste aux possibilités d'emploi et d'avancement à tous les candidats et membres du personnel, internes comme externes, et sur celle visant à rendre la représentation géographique plus équitable (voir également par. I.69 ci-dessous)**.

Tableau I.2
Composition des effectifs du Cabinet du Secrétaire général pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, par groupe régional
(Pourcentage)

Catégorie	*États d'Afrique*	*États d'Asie et du Pacifique*	*États d'Europe orientale*	*États d'Amérique latine et des Caraïbes*	*États d'Europe occidentale et autres États*
Effectif total (administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur)	16	20	6	16	42
Fonctionnaires de rang supérieur à P-5	31	19	–	12	38
Femmes fonctionnaires de rang supérieur à P-5	58	14	–	14	14
Administrateurs et administratrices (P-5 et classes inférieures)	7	21	10	17	45
Administratrices (P-5 et classes inférieures)	6	22	11	22	39

Racisme et discrimination raciale : Équipe chargée de la lutte contre le racisme

I.20 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat savait combien il était important de lutter contre le racisme et la discrimination raciale pour exécuter ses mandats et promouvoir le bien-être de l'ensemble du personnel. En 2022, le Secrétariat a lancé le plan d'action stratégique visant à éradiquer le racisme et à promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui inscrit au rang des priorités la lutte contre le racisme et la promotion de la diversité raciale au niveau de la direction et de l'Organisation. Du point de vue du comportement, le Secrétariat mettait également au point un cadre de formation complet sur la lutte contre le racisme afin de combattre les préjugés raciaux. Le cadre comportait des ressources pédagogiques et des ressources de développement des capacités de différents niveaux qui étaient spécialement conçues pour des fonctions spécifiques, notamment pour les responsables des postes à pourvoir, les conseillers du personnel, les champions de la lutte antiraciste et les hauts responsables. La mise au point de ces ressources avait commencé en 2023 et la mise à l'essai était prévue pour 2024 et le lancement intégral, à compter de 2025. Le Cabinet du Secrétaire général avait élaboré son propre plan d'action stratégique. Dans le cadre de ses propres initiatives, il avait organisé à l'intention de son personnel une série de dialogues avec l'Ombudsman de l'Organisation des Nations Unies. Il avait nommé son (sa) propre champion(ne) de la lutte anti-raciste et jouait le rôle d'observateur au sein du groupe directeur chargé de superviser les mesures prises à l'échelle du Secrétariat pour mettre en œuvre le plan d'action stratégique. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que l'Équipe chargée de la lutte contre le racisme avait été créée en 2022 au sein du Bureau de la Secrétaire

générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Si le rattachement hiérarchique de l'Équipe devait changer, une proposition serait soumise à l'Assemblée générale dans le prochain projet de budget-programme. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées dans le prochain rapport du Secrétaire général intitulé « Éradiquer le racisme et promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » (voir également A/76/7/Add.39, par. 24)**.

Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et Bureau de la Défenseuse des droits des victimes

I.21 Le Comité consultatif rappelle qu'il avait recommandé à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à procéder à une étude de faisabilité de la réunion des Bureaux du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) chargé(e) d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et du (de la) Défenseur(se) des droits des victimes, ainsi que des possibilités de partage des coûts. Il était d'avis que, compte tenu du rôle de coordination que jouait, à l'échelle du système, le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) en ce qui concernait l'action menée face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, ses coûts devaient être partagés avec les entités du système des Nations Unies et être financés au moyen d'autres sources de financement, notamment des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires. En outre, il avait estimé que le Secrétaire général devrait étudier la possibilité de réunir le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) et le Bureau du (de la) Défenseur(se) des droits des victimes de sorte à lutter globalement contre l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/77/7, par. I.7). Au paragraphe 33 de sa résolution 77/262, l'Assemblée générale a pris note du paragraphe en question.

I.22 Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que, même si les fonctions du (de la) Défenseur(se) des droits des victimes et du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) chargé(e) d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles se renforçaient mutuellement, elles étaient distinctes. Le (la) Défenseur(se) des droits des victimes avait pour mandat de mettre en œuvre l'élément central de la stratégie du Secrétaire général en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, selon lequel les droits et la dignité des victimes devaient être au centre des mesures de prévention et d'intervention. Le (la) Coordonnateur(trice) spécial(e) avait pour tâche d'assurer la coordination, à l'échelle du système, des mesures prises pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles en classant par ordre de priorité, en organisant et en systématisant les politiques et outils de façon à assurer une action unifiée en évitant les chevauchements et l'éparpillement des activités.

I.23 Le Comité consultatif a en outre été informé que le Bureau du Coordonnateur spécial estimait qu'il serait utile de conduire une évaluation globale et indépendante à l'échelle du système des Nations pour déterminer le meilleur moyen de systématiser la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans tous les programmes et activités. Un examen du Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) et du Bureau du (de la) la Défenseur(se) des droits des victimes était en outre opportun au vu du temps écoulé depuis leur établissement en 2016 et 2017, respectivement, l'objectif étant de s'assurer que leurs mandats respectifs et complémentaires étaient efficacement exécutés et que les ressources étaient allouées et utilisées efficacement. L'évaluation globale qu'il était proposé de mener permettrait d'examiner les options envisageables pour systématiser la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le système des Nations Unies et porterait notamment sur les fonctions, les structures, les effectifs, les modèles servant au calcul des coûts autres que les

dépenses de personnel, ainsi que sur les ressources actuellement allouées à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles par les différents bureaux du système, dont le Bureau du (de la) Défenseur(se) des droits des victimes. **Le Comité consultatif compte que les conclusions de l'évaluation globale seront communiquées dans le prochain projet de budget-programme**.

Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

I.24 Il est indiqué dans le projet de budget que le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies est chargé de fournir sur demande, de manière confidentielle, impartiale et indépendante, des services de règlement des conflits en vue de résoudre les problèmes que le personnel rencontre au travail. Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions 56/253 et 55/258. Le Bureau a été renforcé en application des résolutions 62/228 et 61/261, dans desquelles l'Assemblée a décidé de créer un Bureau intégré et décentralisé (A/78/6 (Sect. 1), par. 1.265 et 1.266).

I.25 **Le Comité consultatif souligne l'importance de l'indépendance et de l'impartialité du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies ainsi que de l'intégrité des rapports que celui-ci établit. Notant que les rapports du Bureau sont présentés au nom du Secrétaire général, il considère que le Secrétaire général et l'Ombudsman devraient envisager de présenter les rapports du Bureau à l'Assemblée générale au nom de l'Ombudsman et de faire figurer les éventuelles observations du Secrétaire général dans un rapport distinct.**

Bureau des Nations Unies pour la jeunesse

I.26 Les ressources proposées pour 2024 pour le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse s'élèvent globalement à 3 633 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 1 257 000 dollars (52,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023, ce qui s'explique par l'effet-report de la création en 2023, en application de la résolution 76/306 de l'Assemblée générale, de 16 postes, pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué (A/78/6 (Sect. 1), par. 1.420 and 1.421). S'étant renseigné au sujet de l'état d'avancement des recrutements pour les 16 postes, le Comité consultatif a été informé qu'un(e) Chef de cabinet par intérim (D-1) était récemment entré(e) en fonctions pour superviser cette étape précoce et intense du processus de recrutement. On s'attendait à ce qu'au moins la moitié des postes du Bureau soient occupés à compter de septembre, notamment le poste de Sous-Secrétaire général(e), et à ce que le Bureau soit pleinement opérationnel d'ici à la fin de l'année. La période de dépôt des candidatures pour le poste de Sous-Secrétaire général(e) était close et la sélection était en cours. La période de dépôt des candidatures pour les postes restants s'ouvrirait entre juillet et août.

I.27 **Le Comité consultatif espère qu'il sera tenu compte de la représentation géographique des États Membres et de l'objectif de rajeunissement des effectifs du Secrétariat dans le cadre des recrutements aux postes encore vacants au Bureau des Nations Unies pour la jeunesse (voir également par. I.69 ci-dessous).**

Postes vacants

I.28 D'après les informations qu'il s'est fait communiquer, le Comité consultatif note qu'au 30 juin 2023, il y avait 27 postes vacants au titre du chapitre premier, à savoir : un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (secrétariat compris) ; un poste de Sous-Secrétaire général(e) et 2 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) au Cabinet du Secrétaire général ; deux postes de classe P-3 au

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés ; un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ; deux postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) au Bureau de l'administration de la justice ; un poste de classe P-4 et un poste de classe P-3 au Bureau de la déontologie ; un poste de Sous-Secrétaire général(e), une poste de classe D-1, deux postes de classe P-5, cinq postes de classe P-3, six postes de classe P-2 et un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) au Bureau des Nations Unies pour la jeunesse. Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**.

Taux de vacance

I.29 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au chapitre premier (voir le tableau I.3).

Tableau I.3
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
	Postes approuvés	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	144	6,7	7,5	4,9	162	162	142	7,0	12,6	12,3	167	6,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	104	5,5	5,7	5,8	106	106	99	6,1	6,2	6,6	107	6,4

I.30 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyen et effectif pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient respectivement de 12,6 % et de 12,3 % au 30 juin 2023, et qu'il est proposé d'appliquer un taux de 6,5 % pour 2024. En outre, pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, les taux de vacance moyens et effectifs étaient respectivement de 6,2 % et de 6,6 %, tandis qu'un taux de 6,4 % est proposé pour 2024. **Le Comité consultatif constate un écart entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Indemnité de fonctions

I.31 D'après les informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note qu'au 31 mars 2023, on comptait deux postes dont les titulaires percevaient une

indemnité de fonctions depuis plus d'un an au titre du chapitre premier, à savoir un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4) au Cabinet du Secrétaire général et un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) au Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève **Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant aux cas d'affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période et compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les indemnités de fonctions.

I.32 **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes I.9, I.12 et I.15 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Objets de dépense autres que les postes

I.33 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 40 629 400 dollars, soit une augmentation nette de 724 000 dollars (1,8 %), avant actualisation des coûts, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023. Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau I.4.

Tableau I.4
Crédits ouverts et dépenses effectives enregistrées en 2022 et 2023 et prévisions pour 2024
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2022 (crédits initialement alloués)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits initialement alloués)*	*2023 (dépenses effectives) (janvier-juin)*	*2024 (prévisions)*
Postes	42 749,0	42 724,8	46 864,0	22 921,4	48 945,3
Autres dépenses de personnel	2 368,9	2 078,8	2 758,6	1 011,0	2 992,7
Émoluments des non-fonctionnaires	2 563,7	2 279,4	2 622,0	1 162,4	3 134,1
Dépenses de représentation	98,0	87,6	111,8	3,9	111,8
Consultants	307,6	580,9	428,9	332,9	600,8
Voyages des représentants	6 604,6	5 859,5	7 557,3	3 323,6	7 133,4
Voyages du personnel	1 396,7	1 525,9	1 743,5	2 426,6	1 883,2
Services contractuels	4 245,7	4 229,6	4 752,4	3 638,6	4 821,5
Frais généraux de fonctionnement	676,6	465,3	764,6	415,0	770,8
Fournitures et accessoires	115,3	20,4	135,7	11,7	137,1
Mobilier et matériel	82,8	93,4	120,4	31,5	133,8
Subventions et contributions	18 708,4	18 542,7	18 910,2	18 789,5	18 910,2
Total	**79 917,3**	**78 488,3**	**86 769,4**	**54 068,1**	**89 574,7**

Autres dépenses de personnel

I.34 Il est indiqué au paragraphe 1.435 du projet de budget que le Secrétaire général propose de créer un emploi de temporaire d'analyste de données (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) au bureau de la protection des données et de la vie privée qu'il est

proposé d'établir. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'emploi était nécessaire à ce stade pour appuyer la création et la phase de lancement des activités du bureau proposé. Le ou la titulaire de l'emploi devrait contribuer notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un mécanisme de communication de l'information centralisé, qui permettrait de recevoir et de diffuser les requêtes émanant de personnes, ainsi que d'une base de données dans laquelle seraient conservées les informations pertinentes ; à l'installation de systèmes servant à suivre et à gérer les activités du bureau proposé, qui contribueraient à calibrer et à optimiser celles-ci ; à l'établissement de rapports, de tableaux de bord ou d'autres outils qui étayeraient les campagnes d'information et de sensibilisation que mènerait le bureau proposé dans l'ensemble du Secrétariat (voir par. I.9 ci-dessus). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les analystes de données.

Fournitures et accessoires

I.35 Le Comité consultatif note que, d'après le tableau I.4, les crédits demandés au titre des fournitures et accessoires pour 2024 s'élèvent à 137 100 dollars. Les dépenses enregistrées en 2022 et de janvier à juin 2023 s'élevaient respectivement à 20 400 dollars et 11 700 dollars alors que les crédits initialement alloués pour 2022 et 2023 étaient respectivement de 115 300 dollars et 135 700 dollars. **Compte tenu des dépenses engagées, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (13 700 dollars) le montant des crédits demandés au titre des fournitures et accessoires pour 2024 (sauf pour le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, le Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, le Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes et le Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles)**.

Mobilier et matériel

I.36 Le Comité consultatif note que, d'après le tableau I.4, les crédits demandés au titre du mobilier et matériel pour 2024 s'élèvent à 133 800 dollars. Les dépenses engagées entre janvier et juin 2023 s'élevaient à 31 500 dollars alors que les crédits initialement alloués étaient de 120 400 dollars. **Compte tenu de dépenses engagées, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (13 400 dollars) le montant des crédits demandés au titre du mobilier et matériel pour 2024 (sauf pour le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, le Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies)**.

I.37 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes I.9, I.12, I.15, I.35 et I.36 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

Ressources financières

I.38 Au paragraphe 1.384 du projet de budget, il est indiqué que, conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est financé grâce au prélèvement de 1 % des contributions

aux ressources autres que les ressources de base affectées selon de stricts critères aux activités connexes de développement des Nations Unies, à un accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et à des contributions volontaires. En 2024, la part revenant au Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts entre les entités du Groupe s'élèvera à 13 442 500 dollars, comme en 2023, montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire. Le Comité s'est fait communiquer le tableau I.5. **Le Comité consultatif constate que les contributions volontaires étaient nettement insuffisantes ces dernières années et compte que des mesures supplémentaires seront prises pour mobiliser des ressources auprès des donateurs actuels et de nouveaux donateurs**.

Tableau I.5
Ressources collectées par le Bureau de la coordination des activités de développement (2019-2023)
(En dollars des États-Unis)

Source de financement	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023 (au 31 mai)*
Contributions volontaires	123 280 125	85 887 569	92 164 369	68 970 272	38 779 166
Participation aux coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	75 235 327	77 477 631	77 482 631	77 482 671	77 482 671
Prélèvement de 1 % aux fins de la coordination	29 858 671	40 450 683	40 289 844	52 089 352	13 251 798
Total	**228 374 123**	**203 815 884**	**209 936 844**	**198 542 295**	**129 513 635**

Note : Certains chiffres afférents à des périodes antérieures ont été révisés compte tenu d'informations actualisées.

I.39 Le Comité consultatif s'est fait communiquer les tableaux I.6 et I.7, qui présentent les prévisions de dépenses et les dépenses effectives de 2020 à mai 2023, par objet de dépense et par composante.

Tableau I.6
Prévisions de dépenses et dépenses effectives, par objet de dépense (2020-2023)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020		*2021*		*2022*		*2023*	
Catégorie	*Prévisions*	*Dépenses effectives*	*Prévisions*	*Dépenses effectives*	*Prévisions*	*Dépenses effectives*	*Prévisions*	*Dépenses effectives (janvier-mai)*
Postes	160 462,5	119 124,1	164 321,1	135 487,7	177 792,6	144 543,4	177 338,0	59 528,9
Autres dépenses de personnel	2 874,2	5 302,5	3 034,5	6 461,4	4 791,0	11 254,6	2 679,5	972,4
Dépenses de représentation	1 352,0	137,5	1 329,4	215,8	1 324,6	147,9	1 327,7	53,3
Consultants	23 349,7	11 077,7	23 198,1	12 653,8	20 524,4	7 634,6	20 410,2	3 853,7
Voyages du personnel	14 138,5	2 788,4	14 291,9	3 598,4	9 760,3	10 494,8	11 513,8	3 346,0
Services contractuels	43 425,3	27 849,6	39 620,1	6 994,0	31 826,2	8 122,5	27 317,6	7 992,1
Frais généraux de fonctionnement	29 141,9	20 438,3	31 794,5	36 252,1	32 750,0	38 515,8	34 738,2	6 346,5
Fournitures et accessoires	1 929,6	2 361,7	1 942,6	310,3	1 996,9	428,2	2 112,4	263,1

	2020		2021		2022		2023	
Catégorie	*Prévisions*	*Dépenses effectives*	*Prévisions*	*Dépenses effectives*	*Prévisions*	*Dépenses effectives*	*Prévisions*	*Dépenses effectives (janvier-mai)*
Mobilier et matériel	4 632,8	2 804,5	2 294,2	4 696,5	1 060,4	4 493,0	4 389,0	358,7
Total	**281 306,5**	**191 884,3**	**281 826,4**	**206 670,0**	**281 826,4**	**225 634,8**	**281 826,4**	**82 714,8**

Tableau I.7
Prévisions de dépenses et dépenses effectives, par composante (2020-2023)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020		2021		2022		2023	
Composante	*Prévisions*	*Dépenses effectives*	*Prévisions*	*Dépenses effectives*	*Prévisions*	*Dépenses effectives*	*Prévisions*	*Dépenses effectives (janvier-mai)*
A. Direction exécutive et administration	2 346,4	2 169,8	2 844,3	2 752,4	3 667,9	3 566,2	4 092,6	1 491,3
B. Programme de travail								
1. Coordination mondiale	14 392,3	11 915,5	14 453,8	15 569,2	16 706,5	14 465,6	16 466,4	6 179,6
2. Coordination régionale	6 659,4	6 623,2	9 504,1	8 620,9	10 361,9	9 923,1	10 388,5	4 054,9
3. Coordination nationale	246 298,7	161 223,4	243 318,0	166 663,3	238 585,6	187 281,2	239 723,9	68 637,5
Total partiel (B)	**267 350,4**	**179 762,1**	**267 275,9**	**190 853,4**	**265 654,0**	**211 669,9**	**266 578,8**	**78 872,0**
C. Appui au programme	11 609,7	9 952,4	11 706,2	13 064,2	12 504,5	10 398,7	11 155,0	2 351,4
Total	**281 306,5**	**191 884,3**	**281 826,4**	**206 670,0**	**281 826,4**	**225 634,8**	**281 826,4**	**82 714,8**

I.40 Le Comité consultatif rappelle qu'il avait constaté que, chaque année, les crédits alloués au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents avaient été systématiquement sous-utilisés et qu'en dépit de cette sous-utilisation, les prévisions de dépenses pour 2023 restaient inchangées par rapport à 2022 (A/77/7, par. I.18). En réponse à ses questions, il a été informé que la sous-utilisation des crédits s'expliquait par le fait que, pendant les trois premières années d'existence du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, on s'était attaché à développer celui-ci, notamment à recruter, ainsi que par la pandémie de COVID-19 et par le suivi attentif des dépenses engagées par rapport aux ressources disponibles. Le Comité note que, d'après les tableaux ci-dessus, une projection linéaire des dépenses engagées de janvier à mai 2023 indique qu'une sous-utilisation des crédits sera de nouveau probablement enregistrée en 2023, alors que les prévisions pour 2024 sont les mêmes que pour 2023 et ne tiennent pas compte des gains d'efficacité.

I.41 **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera des explications supplémentaires à l'Assemblée générale sur l'écart entre prévisions de dépenses et dépenses effectives et sur l'incidence des gains d'efficacité lorsque l'Assemblée examinera le présent rapport (voir par. I.62 ci-dessous). Il compte également que les projets de budget comprendront des données exhaustives sur les ressources collectées par le Bureau de la coordination des activités de développement et sur l'état des dépenses.**

I.42 Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau I.8, qui présente les soldes budgétaires reportés de 2019 au 5 juin 2023.

Tableau I.8
Report des soldes budgétaires par année pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (2019-2023)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019	*2020*	*2021*	*2022*	*2023 (au 5 juin)*
Solde d'ouverture	–	78 562,40	90 473,73	51 238,62	58 018,77
Produits constatés	228 374,10	203 815,90	209 936,80	198 542,30	129 513,60
Dépenses	149 811,70	191 884,30	206 670,00	225 725,40	81 914,50
Solde	78 562,40	90 494,00	93 740,53	24 055,52	105 617,87
À déduire : impayés cumulés	–	(20,27)	(501,91)	(8 036,75)	(45 673,91)
Solde des liquidités cumulé	78 562,40	90 473,73	93 238,62	16 018,77	59 943,96
À déduire : réserve de fonctionnement	–	–	(42 000,00)	42 000,00	–
Solde des liquidités cumulées déduction faite de la réserve de fonctionnement	**78 562,40**	**90 473,73**	**51 238,62**	**58 018,77**	**59 943,96**

Note : Certains chiffres afférents à des périodes antérieures ont été révisés compte tenu d'informations actualisées.

I.43 Il est indiqué au paragraphe 1.387 du projet de budget pour 2024 qu'au titre du fonds d'affectation spéciale qui lui est réservé, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents doit recevoir 281,8 millions de dollars provenant de sources de financement commun, à savoir 155 millions de dollars au titre des contributions volontaires, 77 millions de dollars au titre de l'accord de partage des coûts et 50 millions de dollars au titre du prélèvement de 1 % aux fins de la coordination.

I.44 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que des consultations sur un modèle de financement différent devaient se tenir, mais qu'un financement prévisible supplémentaire était nécessaire pour faire face aux besoins à court terme jusqu'à ce qu'une formule stable soit trouvée. Un modèle de financement hybride « 2.0 » pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents avait été présenté par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Examen du fonctionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents : réussir à tenir les promesses du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (A/75/905). Le Comité a été informé que la nécessité de remédier sans tarder au problème de financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents avait été au cœur des discussions tenues entre les États Membres, le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale pendant le débat consacré aux activités opérationnelles de développement du Conseil économique et social. Après avoir atteint 98 millions de dollars en 2021, leur plus haut niveau, les contributions volontaires étaient tombées à 69 millions de dollars en 2022. En outre, les contributions que s'étaient engagés à verser des donateurs n'avaient pas été reçues jusque tard dans l'exercice, ce qui avait engendré une crise de liquidités au deuxième semestre de 2022. Pour diversifier sa base de financement, le Bureau de la coordination des activités de développement avait renforcé ses capacités de mobilisation auprès des pays de programme, envoyé des lettres visant à mobiliser des ressources et convié des donateurs – existants et potentiels – à une table ronde consacrée à la mobilisation des ressources, à laquelle ont participé le Secrétaire général et des représentants permanents. À ce jour, la base de financement compte 45 donateurs au total.

I.45 Le Comité consultatif a en outre été informé que la réserve de trésorerie du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'élevait à 42 millions de dollars, soit 15 % du budget annuel de 281 millions de dollars. La réserve avait été constituée conformément à l'instruction administrative ST/AI/284, qui dispose qu'une réserve de trésorerie est en principe maintenue à un niveau constant correspondant à 15 % des prévisions de dépenses annuelles lors de l'exécution d'activités financées au moyen du fonds d'affectation spéciale. Toutefois, pour faire face au manque de liquidités subi en 2022, le Bureau de la coordination des activités de développement avait demandé au Contrôleur de l'ONU l'autorisation de retirer les 42 millions de dollars de liquidités de la réserve opérationnelle. Il n'y avait donc plus de réserve de trésorerie en 2023.

I.46 Au paragraphe 1.387 du projet de budget, il est indiqué que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents prévoit de recevoir, au niveau des pays, 8,4 millions de dollars de contributions mobilisées auprès de tierces parties à l'échelle locale qui seront préaffectées à des activités autres que les tâches prioritaires prévues dans le cadre du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau I.9, qui porte sur les effectifs financés par des ressources mobilisées à l'échelle locale. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées au sujet des ressources mobilisées à l'échelle locale ainsi que des emplois et autres dépenses financés à l'aide de ces ressources seront communiquées dans le prochain projet de budget-programme**.

Tableau I.9
Emplois de courte durée financés par des ressources mobilisées à l'échelle locale

Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) résident(e)	*Classe*	*Fin du financement*
République démocratique du Congo (Kinshasa)	P-3	14 juin 2023
Yémen	P-5	30 juin 2023
Bangladesh	AN	30 juillet 2023
Népal	AL	31 août 2023
Népal	AL	31 août 2023
Népal	AN	31 août 2023
Népal	AN	31 août 2023
Mozambique	P-5	30 septembre 2023
Népal	AN	30 septembre 2023
Zimbabwe	AN	31 octobre 2023
Zimbabwe	AN	31 octobre 2023
République-Unie de Tanzanie	AN	14 novembre 2023
République-Unie de Tanzanie	AN	30 novembre 2023
Bangladesh	P-4	31 décembre 2023
République démocratique du Congo (Kinshasa)	AN	31 décembre 2023
Yémen	P-3	29 février 2024
Bangladesh	AL	31 mars 2024

Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) résident(e)	*Classe*	*Fin du financement*
République démocratique du Congo (Kinshasa)	P-4	31 mars 2024
Éthiopie	AN	30 avril 2024
Congo (Brazzaville)	AL	31 décembre 2024
Somalie	P-4	31 mars 2025

I.47 S'étant renseigné au sujet des procédures à suivre par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents concernant la réception de fonds des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le Comité a été informé que, pour recevoir, au niveau des pays, des ressources mobilisées à l'échelle locale par des organismes, fonds et programmes, les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents établissaient un plan d'activités conjointes en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et convenaient d'un accord de partage des coûts avec chaque entité participante pour financer ces activités conjointes, après quoi les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les entités contributrices signaient un accord de transfert entre entités des Nations Unies, dans lequel étaient indiquées les coordonnées bancaires du fonds d'affectation spéciale pour les ressources mobilisées à l'échelle locale, les exigences en matière de communication de l'information et les obligations de chaque partie à l'accord. Une fois que les fonds étaient reçus sur le compte bancaire du fonds d'affectation spéciale, le Bureau de la coordination des activités de développement établissait, en coordination avec le Bureau du Contrôleur, une subvention spécifique au titre du fonds et allouait la subvention aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents concernés pour financer les activités conjointes. Une fois les activités achevées, les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents demandaient au Bureau de la coordination des activités de développement d'établir un rapport financier à l'intention de l'entité contributrice, conformément aux dispositions de l'accord de transfert.

I.48 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un nouveau fonds d'affectation spéciale des Nations Unies qui permettrait d'enregistrer les ressources mobilisées à l'échelle locale et de communiquer des informations à leur sujet était devenu actif le 1er janvier 2022 et qu'il était directement administré par le Secrétariat. Le fonds d'affectation spéciale pour les ressources mobilisées à l'échelle locale devait permettre de rendre compte de toutes les transactions financières afférentes aux ressources autres que les ressources de base mobilisées à l'échelle locale destinées aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le nouveau fonds d'affectation spéciale servirait également à rendre compte de toutes les contributions versées par des tiers ayant été mobilisées à l'échelle locale par les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à des fins autres que les tâches prioritaires prévues dans le cadre du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et dont il n'était pas tenu compte dans ce fonds. Le fonds d'affectation spéciale pour les ressources mobilisées à l'échelle locale serait explicitement utilisé pour les contributions préaffectées reçues au niveau des pays. Aucune des contributions reçues pour des activités menées à l'échelle mondiale ou régionale ou pour des activités thématiques, qui sont financées par le fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ne serait versée au fonds d'affectation spéciale pour les ressources mobilisées à l'échelle locale. Le fonds d'affectation spéciale pour les ressources mobilisées à l'échelle locale devait être administré conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies figurant dans la circulaire du Secrétaire général portant la cote ST/SGB/2013/4 et ST/SGB/2013/4/Amend.1, aux directives générales

énoncées dans la circulaire du Secrétaire général portant la cote ST/SGB/188 et aux procédures définies dans l'instruction administrative ST/AI/284. Le nouveau fonds d'affectation spéciale devait également être géré conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau de la coordination des activités de développement serait chargé de gérer et de superviser le fonds d'affectation spéciale pour les ressources mobilisées à l'échelle locale et, au niveau des bureaux, le coordonnateur résident ou la coordonnatrice résidente jouerait le rôle de directeur(trice) de programme pour la subvention ou les subventions concernées. En outre, le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) chargé(e) du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité devait communiquer les états financiers annuels certifiés du fonds d'affectation spéciale pour les ressources mobilisées à l'échelle locale au 31 décembre de chaque année civile. Le fonds d'affectation spéciale devait être audité par le BSCI conformément à l'article 5.15 du Règlement financier et par le Comité des commissaires aux comptes conformément à l'article VII du Règlement et de son annexe. Tout solde restant au moment de la clôture du fonds d'affectation spéciale pour les ressources mobilisées à l'échelle locale serait utilisé, après consultation avec les donateurs concernés, de manière conforme à l'objectif du fonds ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. En l'absence d'instructions particulières des donateurs, le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) chargé(e) du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pourrait autoriser le transfert du solde à un fonds d'affectation spéciale ayant un objet similaire. **Le Comité consultatif compte que des informations plus détaillées sur le transfert des soldes du fonds d'affectation spéciale pour les ressources mobilisées à l'échelle locale, y compris sur le cadre juridique applicable et sur tout solde transféré, seront systématiquement incluses dans les projets de budget-programme**.

Effectifs

I.49 Au total, le nombre estimé de postes qui seront financés au moyen du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en 2024 est de 1 285, ce qui représente une augmentation nette de 12 postes par rapport à 2023 (A/78/6 (Sect. 1), tableau 1.157). Le Comité s'est fait communiquer le tableau I.10.

Tableau I.10
Informations concernant les 12 nouveaux postes proposés pour 2024

Composante	*Nombre de postes et classe*	*Modification*	*Justification*
Direction exécutive et administration	1 P-5 et 1 P-3	Création	L'objectif est d'optimiser et de renforcer les capacités et les fonctions de direction, en particulier dans les domaines de la mobilisation des ressources, de la gestion des relations intergouvernementales et de la sensibilisation, ainsi que d'optimiser les capacités en matière de gestion des données et d'analyse, conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout.
	P-4 à P-5	Reclassement	L'objectif est de renforcer les mesures et de répondre aux exigences liées à la gestion axée sur les résultats.

Composante	*Nombre de postes et classe*	*Modification*	*Justification*
Coordination mondiale (Section de l'information et de la communication des résultats)	4 P-4	Création	L'objectif est de répondre aux demandes croissantes en matière de communication stratégique et de communication dynamique des résultats au niveau des pays et à l'échelle régionale et mondiale.
Coordination mondiale (Service des politiques et de la programmation)	3 P-4	Création	L'objectif est de renforcer le programme de transformation lié aux objectifs de développement durable et les principales transitions qu'il prévoit et de poursuivre la mise en œuvre de la réforme à l'échelle régionale et au niveau des pays.
Appui au programme	3 P-4	Création	L'objectif est de renforcer la fonction d'appui à la gestion dont bénéficie l'ensemble du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; il s'agit notamment d'accroître les capacités des services de gestion des ressources humaines, pour que ceux-ci apportent un appui efficace au personnel du système, et d'assurer les fonctions de conformité et de contrôle prescrites.

I.50 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, même si les nouveaux postes devaient être rattachés aux services du Bureau de la coordination des activités de développement afin que la structure et les rattachements hiérarchiques soient clairs et que les contacts avec les bureaux compétents soient multipliés, ils permettraient également de renforcer la direction globale du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les fonctions d'appui à tous les niveaux, en particulier pour la composante Coordination nationale. Huit des 12 postes supplémentaires seraient affectés à des bureaux régionaux afin que leurs titulaires soient plus proches des pays auxquels ils ou elles apporteraient un appui, à savoir : 3 postes de classe P-4 à la Section de l'information et de la communication des résultats ; 3 postes de classe P-4 au Service des politiques et de la programmation, l'objectif étant de renforcer le programme de transformation lié aux objectifs de développement durable, et 2 postes de classe P-4 au titre de la composante Appui au programme. Le Comité s'est fait communiquer le tableau I.11.

Tableau I.11
Effectifs, par composante (2020-2024)

Composante	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*
Coordination mondiale	43	42	43	46	53
Coordination régionale	28	33	35	41	41
Coordination nationale	1 046	1 012	1 142	1 149	1 149

I.51 **Le Comité consultatif note que, malgré le déficit de financement, il est de nouveau proposé d'accroître les effectifs, y compris au Siège. Il recommande une nouvelle fois à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à revoir la répartition des effectifs du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à l'échelle mondiale, régionale et nationale, de sorte à accroître la présence du système sur le terrain et à la réduire au Siège et dans les autres centres de l'Organisation. Il note en outre les effets qu'une telle redistribution aurait dans la mesure où la priorité serait donnée à l'exécution des programmes, la coopération avec les départements du Siège serait améliorée en utilisant les**

ressources existantes et les ressources nécessaires pour les voyages seraient réduites (A/77/7, par. I.25).

I.52 S'étant renseigné au sujet de la détermination des classes, le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre de l'établissement de deux profils d'emploi type distincts conformément aux normes-cadres de la CFPI – l'un pour la classe D-1 et l'autre pour la classe D-2, le Bureau de la coordination des activités de développement avait réexaminé les classes des postes concernés avec le Bureau des ressources humaines du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour s'assurer que les responsabilités qui y étaient associées correspondaient toujours à celles attendues aux classes D-1 et D-2. Le Bureau des ressources humaines donnait des conseils sur tout reclassement ou déclassement sur la base des informations qui lui étaient fournies par le Bureau de la coordination des activités de développement et du système de classement des postes (voir ST/AI/1998/9).

I.53 En réponse à ses questions sur la procédure de sélection, le Comité consultatif a été informé que le dispositif de sélection pour les coordonnatrices et coordonnateurs résidents (y compris le fonctionnement de la liste des candidates et des candidats présélectionnés pour un poste de coordonnatrice ou de coordonnateur résident) était régi par l'instruction administrative ST/AI/2022/1. Au moins deux fois par an, le Bureau de la coordination des activités de développement publiait les avis de vacance des postes de coordonnatrice ou de coordonnateur résident qui étaient vacants ou qui devaient le devenir dans un délai de moins d'un an. Il informait auparavant le pays hôte, par l'intermédiaire de la mission permanente de celui-ci auprès de l'Organisation des Nations Unies, qu'un avis de vacance serait publié et demandait l'avis du pays hôte sur le profil de la coordonnatrice ou du coordonnateur résident. Tous les avis de vacance concernant des postes de coordonnateur(trice) résident(e) de classe D-1 et D-2 étaient publiés sur Inspira. Ceux qui concernaient des postes de Sous-Secrétaire général(e) étaient annoncés par courrier électronique aux personnes inscrites sur la liste des candidates et des candidats présélectionnés. Seules ces personnes (qu'elles soient employées ou non dans le système des Nations Unies) pouvaient se porter candidates aux postes de coordonnateur(trice) résident(e) vacants. Le Bureau vérifiait que chaque candidate ou candidat répondait aux critères établis dans l'avis de vacance de poste et établissait une liste des candidates et candidats qui lui semblaient le mieux qualifiés pour le poste, pour approbation par la Vice-Secrétaire générale et Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Une fois la liste approuvée, les candidates et candidats retenus étaient interviewés par un jury composé de représentantes et représentants des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, présidé par le directeur régional ou la directrice régionale du Bureau pour la région où le poste était basé. Le Bureau communiquait la liste des candidates et candidats jugés aptes pour le poste à la Présidente du Groupe, qui la transmettait au Secrétaire général pour décision et lui communiquait le nom des personnes dont elle recommandait la sélection. Les coûts associés à la sélection des coordonnatrices et coordonnateurs résidents comprenaient les dépenses de personnel afférentes aux membres du personnel du Bureau qui géraient le processus de sélection et aux membres du jury d'entretien (donc la plupart étaient des membres du personnel du Bureau). **Le Comité consultatif compte que les procédures de recrutement suivies dans le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents garantiront un traitement égal des candidats internes et externes dans le cadre d'un processus de sélection transparent assorti des contrôles voulus et d'un mécanisme d'application du principe de responsabilité (voir également A/77/7, par. I.26 et I.28)**.

I.54 Le Comité s'est fait communiquer le tableau I.12, qui montre la répartition des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, par région et par classe, pour chaque composante.

Tableau I.12
Répartition des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, par région et par classe, pour chaque composante

	SSG	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*Total*
Coordination nationale							
États d'Afrique		11	15	15	28	2	71
États d'Asie et du Pacifique		3	7	9	22		41
États d'Europe orientale		2	3	5	6		16
États d'Amérique latine et des Caraïbes		4	7	7	6		24
États d'Europe occidentale et autres États	3	15	37	43	49		147
Total partiel (coordination nationale)	**3**	**35**	**69**	**79**	**111**	**2**	**299**
Coordination régionale							
États d'Afrique		1		4	2		7
États d'Asie et du Pacifique		1		1	1	1	4
États d'Europe orientale					2	1	3
États d'Amérique latine et des Caraïbes					3	1	4
États d'Europe occidentale et autres États		3	1	2	3	2	11
Total partiel (coordination régionale)		**5**	**1**	**7**	**11**	**5**	**29**
Coordination mondiale							
États d'Afrique				2	2	2	6
États d'Asie et du Pacifique					4	2	6
États d'Europe orientale					1		1
États d'Amérique latine et des Caraïbes				1	1	6	8
États d'Europe occidentale et autres États			2	6	7	2	17
Total partiel (coordination mondiale)			**2**	**9**	**15**	**12**	**38**
Direction exécutive et administration							
États d'Afrique					1		1
États d'Asie et du Pacifique		1					1
États d'Europe orientale						1	1
États d'Amérique latine et des Caraïbes	1						1
États d'Europe occidentale et autres États				3	2		5
Total partiel (direction exécutive et administration)	**1**	**1**		**3**	**3**	**1**	**9**
Appui au programme							
États d'Afrique				3			3
États d'Asie et du Pacifique			1		4	1	6
États d'Europe orientale					1		1
États d'Amérique latine et des Caraïbes					1		1
États d'Europe occidentale et autres États						1	1
Total partiel (appui au programme)			**1**	**3**	**6**	**2**	**12**
Total	**4**	**41**	**73**	**101**	**146**	**22**	**387**

I.55 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que, au 31 mai 2023, 54 des 99 coordonnatrices et coordonnateurs résidents en poste (soit 55 %) et 105 (48 %) des fonctionnaires occupant des postes de classe P-5 et fonctionnaires de rang supérieur étaient des femmes. Cinq coordonnatrices et coordonnateurs résidents atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite en 2024 et 2025.

Coopération avec d'autres entités et recouvrement des coûts

I.56 S'étant renseigné au sujet des services de soutien et locaux partagés avec des organismes, fonds et programmes, le Comité consultatif a été informé qu'aucun service de soutien commun n'avait été mis en place depuis le lancement de la réforme du système des Nations Unies. Toutefois, les efforts en ce sens étaient bien avancés dans six pays. Selon la méthode convenue par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, les services fournis par l'intermédiaire des services de soutien communs étaient des services exigeant une présence sur place dans les domaines de l'administration, des finances, des ressources humaines, de l'informatique et des communications, de la logistique et des achats. Une gamme de 66 services relevant de ces domaines avait été recensée. Les coûts des services de soutien communs seraient intégralement recouvrés, conformément aux principes relatifs à l'établissement des coûts et des prix du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Différentes méthodes pourraient être utilisées, comme la facturation des coûts par transaction ou le partage du total des coûts afférents à un service fourni. Presque toutes les équipes de pays des Nations Unies (123) partageaient au moins une partie des locaux qu'elles occupaient (582 locaux partagés dans le monde). **Le Comité consultatif préconise de s'efforcer de recourir davantage aux services de soutien communs et aux locaux partagés, y compris à l'échelle infranationale, et compte que des informations actualisées à ce sujet seront communiquées dans le prochain projet de budget-programme**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations sur le recouvrement des coûts.

Coordination et coopération entre le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les départements du Secrétariat et les commissions régionales

I.57 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les plateformes de collaboration régionale regroupaient plusieurs anciens mécanismes de coordination interinstitutions. Auparavant, les commissions régionales présidaient les mécanismes de coordination régionale et le PNUD présidait chacun des groupes régionaux des Nations Unies pour le développement durable. Les priorités et les résultats des commissions régionales et des groupes des Nations Unies pour le développement durable de chaque région étaient divers, mais l'absence de coordination claire et robuste était un problème pour toutes les régions. En outre, dans sa résolution 1998/46, le Conseil économique et social avait demandé qu'un système de coordination cohérent soit mis en place dans les régions et a souligné à cet égard le rôle que jouait la Vice-Secrétaire générale et les commissions régionales. Les commissions régionales conservaient leurs fonctions et mandats, tout comme les différentes entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable dans les régions, mais la coordination était simplifiée et plus efficace, de sorte que les pays avaient une meilleure idée des compétences et ressources disponibles au niveau régional et y avaient plus aisément accès. Les commissions régionales avaient pour rôle principal d'assurer la vice-présidence des plateformes de collaboration et la direction de certains des axes de travail recensés. Le secrétariat des plateformes, assuré conjointement par le Bureau de la coordination des activités de développement, les commissions régionales et le PNUD, avait l'intention de tirer parti des capacités et mandats existants. **Le Comité consultatif compte que le système des**

coordonnatrices et coordonnateurs résidents continuera de renforcer sa coopération avec les départements et entités concernés par la planification et les programmes, en particulier le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le Compte de l'ONU pour le développement et le programme ordinaire de coopération technique, ainsi que d'autres entités des Nations Unies, afin de faire avancer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et qu'il donnera des informations actualisées à ce sujet dans le prochain projet de budget-programme (voir également les parties consacrées aux chapitres 10, 11, 23 et 25 ci-dessous).

Coopération avec les centres d'information des Nations Unies

I.58 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la coordination des activités de développement n'exerçait aucun contrôle sur le fonctionnement des centres d'information des Nations Unies avant la réforme de 2019. Une enquête conjointe menée par le Département de la communication globale et du Bureau de la coordination des activités de développement au sujet des centres d'information des Nations Unies et des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui partagent des locaux et des services dans les 44 sites intégrés a été lancée en 2023. Selon les résultats, 59 % des personnes interrogées considéraient que la collaboration était excellente ou bonne, 27 % qu'elle était moyenne et 14 % qu'elle était médiocre ou très médiocre. D'un point de vue administratif, la même enquête a montré que 52 % des bureaux des coordonnatrices coordonnateurs résidents assuraient la coordination des centres d'information ou leur apportaient un appui opérationnel, notamment en mettant à leur disposition des locaux à usage de bureaux, en leur fournissant des services de gestion des manifestations, un appui informatique, des services de transport et de logistique, des services d'achat, des services de traduction et des services afférents aux voyages et à l'entretien des installations. Le Comité a également été informé que seuls 38 % des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents fournissaient des services d'appui financier aux centres d'information des Nations Unies, y compris pour ce qui était du partage des coûts afférents aux communications (plans de travail interinstitutions en matière de communication, recrutement de Volontaires des Nations Unies ou de consultants pour l'exécution de fonctions de communication et services d'appui financier pour les manifestations). Par ailleurs, 64 % des centres d'information des Nations Unies avaient déclaré apporter un appui opérationnel aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment un appui en matière de communication et du personnel pour les manifestations et les réunions organisées par les bureaux.

I.59 Le Comité consultatif a également été informé que le Département de la communication globale et le Bureau de la coordination des activités de développement avaient également décidé que, dans 44 sites, les centres d'information des Nations Unies seraient intégrés aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ce qui signifiait que le ou la responsable du centre d'information, ou la personne qu'il ou elle avait désignée, ferait directement rapport à la coordonnatrice résidente ou au coordonnateur résident. On comptait six exceptions au niveau mondial, qui tenaient principalement au champ régional ou autre qui était couvert. Quatorze de ces 44 sites comptaient un centre d'information des Nations Unies dirigé par une directrice ou un directeur international. Lorsqu'un centre d'information des Nations Unies était intégré au bureau de la coordonnatrice ou du coordonnateur résident, le centre d'information servait de mécanisme de communication pour le bureau et pour l'équipe de pays des Nations Unies : il mettait

notamment à jour le site Web et les comptes de médias sociaux de l'équipe de pays et menait des campagnes internationales et nationales clés des Nations Unies. Les centres d'information contribuaient également à des missions essentielles du Secrétaire général et assuraient le secrétariat du Groupe de la communication des Nations Unies, y compris en présidant ou en coprésidant ce groupe lorsque le centre d'information était dirigé par une directrice ou un directeur international. À l'échelle mondiale, le nombre d'équipes de pays des Nations Unies dotées d'une stratégie de communication était passé de 39 % en 2020 à 81 % en 2022, ce qui incluait les pays où se trouvaient les locaux d'un centre d'information des Nations Unies. En 2022, les équipes chargées de la gestion des ressources humaines du Département de la communication globale et du Bureau de la coordination des activités de développement avaient collaboré pour harmoniser les mandats des responsables des centres d'information des Nations Unies, dont les plans de travail tenaient compte d'une série de priorités visant à appuyer la coordonnatrice ou le coordonnateur résident et son bureau ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies, et des priorités du Département de la communication globale. **Le Comité consultatif prend note de la coopération établie entre le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les centres d'information des Nations Unies et compte que des informations plus détaillées, notamment sur l'amélioration de la répartition des ressources entre le Siège et le terrain, ainsi qu'entre les lieux d'affectation, seront communiquées dans le prochain projet de budget-programme (voir également la partie consacrée au chapitre 28 ci-dessous)**.

Gains d'efficacité

I.60 Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau I.13 consacré aux orientations relatives aux plans et cibles afférents aux mesures d'efficacité pour la période 2022-2024.

Tableau I.13
Orientations relatives aux plans et cibles afférents aux mesures d'efficacité (2022-2024)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	*2023*	*2024*
Services partagés à l'échelle mondiale	• 5 services prioritaires devant être élargis	• 37 services devant être élargis (ordre de priorité à définir)	
Cible (gains d'efficacité estimés ou prévus)	–	126,0[a]	126,0[a]
Stratégies relatives aux activités d'appui	• Rapport annuel sur la stratégie relative aux activités d'appui • Harmonisation et évaluation des 5 principaux services où les coûts pourraient être réduits recensés en 2021 : services administratifs ; énergie renouvelable ; inclusion du handicap ; mobilité du personnel recruté sur le plan local ; achats tenant compte des questions de genre ; services médicaux • Transposition à plus grande échelle des services partagés dans 3 pays à haut risque ou en crise	• Rapport annuel sur la stratégie relative aux activités d'appui • Harmonisation et évaluation des 5 principaux services où les coûts pourraient être réduits recensés en 2022 • Transposition à plus grande échelle des services partagés dans 3 pays à haut risque ou en crise	• Rapport annuel sur la stratégie relative aux activités d'appui • Harmonisation et évaluation des 5 principaux services où les coûts pourraient être réduits recensés en 2023 • Transposition à plus grande échelle des services partagés dans 3 pays à haut risque ou en crise

	2022	*2023*	*2024*
Cible (gains d'efficacité estimés ou prévus)	105,0	105,0	105,0
Services d'appui communs/centres de services partagés locaux	• 10 centres de services partagés locaux dans les lieux où les dépenses sont élevées approuvés ou en cours de mise en place • 66 services préapprouvés pour les centres de services partagés locaux standards dans les domaines suivants : achats locaux, ressources humaines locales, gestion des installations, transport du personnel local et services informatiques et services de communication locaux	• 20 centres de services partagés locaux dans les lieux où les dépenses sont élevées approuvés ou en cours de mise en place	• 20 centres de services partagés locaux dans les lieux où les dépenses sont élevées approuvés ou en cours de mise en place
Cible (gains d'efficacité estimés ou prévus)	23,9[b]	62,4	76,8
Partage des locaux	• Établissement de 66 plans de consolidation concernant le partage des locaux des équipes de pays des Nations Unies • Établissement du plan de ressources concernant le partage des locaux tenant compte des cibles prioritaires révisées • Appui technique pour le déménagement des équipes de pays dans des locaux partagés (18 pays)	• Établissement de 66 plans de consolidation concernant le partage des locaux des équipes de pays des Nations Unies • Appui technique pour le déménagement des équipes de pays dans des locaux partagés (18 pays)	• 66 équipes de pays installées dans des locaux partagés • Appui technique pour le déménagement des équipes de pays dans des locaux partagés (18 pays)
Cible (gains d'efficacité estimés ou prévus)	6,8	7,2	7,7
Reconnaissance mutuelle	• Règlement des problèmes dès qu'ils sont constatés et signalés dans le cadre de l'application du principe de reconnaissance mutuelle	• Réunion du groupe chargé de la reconnaissance mutuelle aux fins du règlement des problèmes rencontrés dans le cadre de l'application du principe de reconnaissance mutuelle dès qu'ils sont constatés et signalés	• Réunion du groupe chargé de la reconnaissance mutuelle aux fins du règlement des problèmes rencontrés dans le cadre de l'application du principe de reconnaissance mutuelle dès qu'ils sont constatés et signalés
Total	**135,7**	**300,6**	**315,5**

[a] Une analyse plus poussée des initiatives de partage de services à l'échelle mondiale permettra d'obtenir un ventilation plus précise des économies réalisées par année.

[b] Économies prévues. Une fois que les mesures cibles seront menées à bien, les économies prévues seront remplacées par les économies effectivement réalisées.

I.61 Des gains d'efficacité d'un montant total de 405 millions de dollars ont été déclarés en 2022. Sur ce montant total, 310 millions de dollars sont imputables à des initiatives prises par telle ou telle entité et 9 millions de dollars à des initiatives bilatérales (des services partagés à l'échelle mondiale étaient prévus dans les deux cas), 1,6 million de dollars au partage de locaux et 84 millions de dollars à des stratégies relatives aux activités d'appui. Parmi les services partagés à l'échelle mondiale, cinq devaient être développés en priorité : UN-Fleet, géré par le HCR et le

PAM ; le système de gestion des services d'achat UN Web Buy Plus, géré par l'UNOPS ; le module consacré à la mobilité de la plateforme de réservation des Nations Unies (United Nations booking hub), géré par le PAM ; les services de gestion des ressources humaines (avantages et prestations), gérés par le PNUD ; les services d'achat de véhicules, gérés par le Secrétariat.

I.62 S'étant renseigné au sujet des économies réalisées grâce au changement de prestataire de services (Secrétariat au lieu du PNUD), le Comité a été informé qu'à compter de 2021, le Bureau de la coordination des activités de développement avait, en collaboration avec des partenaires du Secrétariat, élargi la prestation de services opérationnels au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ce qui avait permis de ramener le coût global des services fournis par le PNUD de 131 millions de dollars en 2020 à 60 millions de dollars en 2021, puis à 42 millions de dollars en 2022 et à seulement 19 millions de dollars en 2023. En 2022, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents avait achevé le transfert de ses services opérationnels du PNUD au Secrétariat de l'ONU, ce qui avait permis de dégager des économies estimées à 3,4 millions de dollars en 2022 (près de 10 millions de dollars cumulés depuis 2020). Les économies réalisées ces dernières années avaient permis de consacrer en priorité les ressources du budget-programme à d'autres activités essentielles, comme l'établissement de capacités administratives durables pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents [un poste d'assistant(e) administratif(ve) pour chaque bureau du (de la) coordonnateur(trice) résident(e)] ainsi que d'autres investissements. **Le Comité consultatif note les mesures prises pour réduire le coût global des services, prend acte des plans et cibles en matière d'efficacité retenus pour 2023 et 2024 et compte que des informations actualisées à ce sujet figureront dans le prochain projet de budget (voir par. I.41 ci-dessus)**.

Contrôle du système des coordonnatrices et coordonnateurs résident

I.63 Le Comité consultatif rappelle qu'il avait recommandé à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à analyser le budget complet du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de le soumettre si possible, dans le cadre des procédures budgétaires établies, à l'examen d'un mécanisme unifié de contrôle intergouvernemental, y compris en ce qui concernait l'accord de partage des coûts, sans perdre de vue les dispositions de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. Il avait également redit qu'il serait utile de renforcer le rôle des mécanismes de contrôle et de responsabilité, compte tenu des pouvoirs délégués aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et le système général des coordonnatrices et coordonnateurs résidents aux niveaux national, régional et mondial (voir A/77/7, par. I.33). Au paragraphe 32 de sa résolution 77/262, l'Assemblée générale a rappelé sa résolution 72/279 et prié de nouveau le Secrétaire général de faire rapport chaque année au Conseil économique et social, lors du débat que celui-ci consacrait aux activités opérationnelles de développement, sur la mise en place du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment sur son financement, afin qu'il en soit rendu compte aux États Membres.

I.64 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement était l'instance responsable du contrôle et de l'orientation du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, conformément aux prérogatives du Conseil économique et social en matière de suivi des résolutions issues de l'examen quadriennal complet et aux dispositions de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Au paragraphe 17 de cette résolution, l'Assemblée avait prié le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement durable de présenter

un rapport au Conseil lors de son débat consacré aux activités opérationnelles de développement. En application de la décision des États Membres, le Conseil recevait chaque année, pour examen, de la présidence du Groupe pour le développement durable, un rapport détaillé portant notamment sur les aspects opérationnels, administratifs et financiers des activités liées au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, au moyen duquel celui-ci rendait des comptes aux États Membres par l'intermédiaire du Conseil, qui remplissait ainsi sa fonction de gouvernance. Outre le fait que le Conseil économique et social jouait un rôle de supervision, le Secrétaire général approuvait le budget complet du nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment le nombre et la classe des postes, ainsi que toute modification des modalités de partage des coûts. L'Assemblée examinait et approuvait la part du budget du Groupe qui était à la charge du Secrétariat en vertu de l'accord de partage des coûts, et le Comité consultatif examinait les demandes de création ou de prorogation des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires de classe D-1 ou supérieure. Compte tenu de ce qui précédait et conformément aux résolutions 76/4, 75/233 et 72/279 de l'Assemblée, le Secrétaire général estimait qu'il n'était pas nécessaire de présenter à l'Assemblée, pour examen et approbation, le budget complet du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents au titre des ressources extrabudgétaires. **Le Comité consultatif note que le Conseil économique et social n'examine pas les questions administratives et budgétaires afférentes au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents**.

Délégation de pouvoirs

I.65 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général déléguait des pouvoirs au (à la) Sous-Secrétaire général(e) à la coordination des activités de développement. Les pouvoirs afférents aux finances, au budget et à la gestion des ressources humaines étaient ensuite sous-délégués au (à la) Directeur(trice) adjoint(e) du Bureau de la coordination des activités de développement, à tous les directeurs régionaux, à tous les chefs de service et aux personnes référentes désignées pour les questions fonctionnelles. Les pouvoirs afférents aux achats et à la gestion du matériel étaient sous-délégués au (à la) Directeur(trice) adjoint(e) du Bureau de la coordination des activités de développement, au (à la) Chef du Service de la gestion opérationnelle et aux fonctionnaires dont les fonctions et attributions avaient trait aux achats et à la gestion du matériel.

I.66 Pour les 132 bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le Secrétaire général déléguait ses pouvoirs (tous instruments confondus) aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents, y compris aux coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire et aux représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général (Coordonnateurs résidents et Coordonnateurs de l'action humanitaire). Ces pouvoirs étaient ensuite sous-délégués aux responsables des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui devaient recevoir les formations voulues pour exercer certaines fonctions d'approbation au nom de la coordonnatrice résidente ou du coordonnateur résident. Les sous-délégations de pouvoirs devaient être émises et acceptées par les responsables des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents par l'intermédiaire du portail en ligne de délégation de pouvoirs. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui décidaient de sous-déléguer des pouvoirs pouvaient se servir du portail pour sous-déléguer des pouvoirs directement aux responsables de leur bureau qui prenaient les décisions dans le domaine concerné et sous-déléguer des pouvoirs en fonction de la filière de remontée de l'information selon une approche « en cascade ». Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents restaient responsables de la structure

retenue, des contrôles internes appliqués et des décisions prises en vertu des pouvoirs que leur avait délégués le Secrétaire général. **Le Comité consultatif compte que le prochain projet de budget-programme contiendra une analyse de la délégation de pouvoirs au sein du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, y compris des informations sur tout problème rencontré et sur les points pouvant être améliorés**.

Application des recommandations des organes de contrôle

I.67 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, sur les 25 recommandations que le Comité des commissaires aux comptes avait formulées lors d'années antérieures (2019-2021) qui restaient à appliquer, le Bureau de la coordination des activités de développement en avait appliqué 7 en 2022 et que 18 restaient à appliquer (16 dont le délai d'application était fixé à décembre 2023 et 2 à décembre 2024). En ce qui concernait l'audit du BSCI, 13 recommandations restant à appliquer en 2022 concernaient directement le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le Bureau de la coordination des activités de développement avait appliqué huit de ces recommandations en 2022, les cinq recommandations restantes devant être appliquées d'ici à la fin de 2023. Il restait en outre à appliquer quatre recommandations formulées dans le cadre d'un audit de 2021 sur la transition de la MINUAD qui s'adressaient au Bureau de la coordination des activités de développement, au Département des opérations de paix, au Département de l'appui opérationnel et au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, ainsi que six recommandations qui s'adressaient au Bureau de la coordination des activités de développement, dont le délai d'application était fixé entre 2023 et 2025. **Le Comité consultatif compte qu'il sera pleinement donné suite dans les plus brefs délais à toutes les recommandations des organes de contrôle**.

I.68 **Le Comité consultatif recommande d'approuver le montant de 13 442 500 dollars correspondant à la part revenant au Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts conclu avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable

I.69 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, sur les 141 titulaires de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur financés au moyen du budget ordinaire, 66 venaient des États d'Europe occidentale et autres États, 20 des États d'Asie et du Pacifique, 27 des États d'Afrique, 11 des États d'Europe orientale et 17 des États d'Amérique latine et des Caraïbes. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel occupant des postes inscrits au chapitre premier, compte que de nouvelles mesures seront prises pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres du personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

I.70 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 15 membres du personnel occupant des postes inscrits au chapitre premier devraient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années et 20 au cours des cinq années suivantes.

On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

I.71 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que, de 2018 à la mi-juin 2023, on avait compté les nombres suivants d'administrateurs auxiliaires relevant du chapitre premier : 27 en 2018 ; 32 en 2019 ; 52 en 2020 ; 66 en 2021 ; 88 en 2022 ; 69 pour la période allant de janvier au 20 juin 2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant le recrutement des administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

I.72 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, entre 2018 et la mi-2023, on avait compté les nombres suivants de stagiaires engagés au titre du chapitre premier : 89 pour la période 2018-2019 ; 122 pour la période 2020-2021 ; et 179 de 2022 au 30 juin 2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Chapitre 2
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	346 694 100
Dépenses de 2022	318 112 400
Crédits ouverts pour 2023	348 510 900
Dépenses au 30 juin 2023	156 411 400
Ressources demandées pour 2024	346 291 500
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	23 537 500
Dépenses de 2022	21 163 800
Montant estimé pour 2023	30 411 600
Dépenses au 30 juin 2023	12 486 400
Montant prévu pour 2024	29 118 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

I.73 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 2 du budget ordinaire pour 2024 s'élève à 346 291 500 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 2 219 400 dollars (0,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 [A/78/6 (Sect. 2), par. 2.198 et tableaux 2.42 et 2.45 1)]. Les prévisions pour 2024 après une première actualisation des coûts s'élèvent à 355 342 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 2,0 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité

consultatif note que ce montant pourrait augmenter en raison de la révision des prévisions et des incidences des décisions des organes délibérants sur le budget-programme. Il examine de plus près la question de l'actualisation des coûts dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport du Secrétaire intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ». On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau I.31.

I.74 Le Secrétaire général attribue la diminution nette de 2 219 400 dollars aux facteurs suivants :

a) des ajustements techniques entraînant une diminution de 7 832 000 dollars, qui s'explique principalement comme suit : i) le non-renouvellement de crédits prévus en 2023 au titre du sous-programme 2 (Planification et coordination des services de conférence) à New York (2 447 600 dollars) et Genève (4 573 000 dollars) ; ii) la diminution à la rubrique Subventions et contributions liée au non-renouvellement de crédits ouverts en 2023 aux fins de la gestion des conférences à Vienne pour l'application de la résolution 75/282 de l'Assemblée générale (1 021 400 dollars). La diminution est contrebalancée en partie par une augmentation au titre de l'appui au programme (210 000 dollars), qui s'explique par le fait que le taux de vacance convenu pour les postes existants a été appliqué, conformément à la pratique établie, à trois postes qui avaient été réaffectés en 2023 conformément à la résolution 77/264 A-C de l'Assemblée, à savoir un poste de Chef de service (Services de conférence) (D-1), un poste d'informaticien(ne) (P-3) et un poste d'assistant(e) informaticien(ne) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] [A/78/6 (Sect. 2), par. 2.199 et tableaux 2.42 et 2.45 1)] ;

b) des nouveaux mandats ou des mandats élargis, soit une augmentation de 5 807 600 dollars au titre du sous-programme 2 (Planification et coordination des services de conférence), comprenant : i) une augmentation de 2 088 800 dollars au titre des autres dépenses de personnel, qui servira à financer l'exécution des mandats nouveaux ou élargis à New York comme suite aux décisions prises par l'Assemblée générale ; ii) une augmentation de 3 010 800 dollars au titre des autres dépenses de personnel et des services contractuels à Genève, due aux dépenses prévues pour faciliter l'exécution de mandats nouveaux ou élargis approuvés par l'Assemblée générale, y compris de ceux qui découlent des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme ; iii) une augmentation de 708 000 dollars au titre des autres dépenses de personnel à Nairobi aux fins de l'appui à la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra en 2024 [ibid., par. 2.200 et tableaux 2.42 et 2.45 1)] ;

c) d'autres changements, conduisant à une diminution nette de 195 000 dollars, qui tient aux réductions liées aux éléments suivants : i) le transfert au chapitre 3 (Affaires politiques) des ressources destinées à appuyer le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (195 500 dollars) ; ii) une meilleure répartition des ressources relatives aux services de conférence entre les sous-programmes 2, 3 et 4 à New York (8 739 900 dollars) ; iii) le transfert de ressources au titre des frais généraux de fonctionnement du sous-programme 2 au sous-programme 4 à Genève visant à répondre aux besoins opérationnels (12 400 dollars) ; iv) la proposition, sans incidence sur les coûts, qui consiste à reclasser un poste de traducteur(trice) (P-3) à Nairobi pour en faire un poste de réviseur(euse) (P-4) dans le Groupe de langue espagnole au titre du sous-programme 3 (Services de documentation) et à transférer les ressources correspondantes, précédemment affectées au sous-programme 2 (Planification et coordination des services de

conférence), à la catégorie Postes du sous-programme 3 (25 000 dollars). Les réductions sont contrebalancées en partie par les augmentations suivantes : i) une augmentation de 8 080 300 dollars au titre des autres dépenses de personnel visant à mieux répartir les ressources affectées aux services de conférence entre les sous-programmes 2, 3 et 4 à New York ; ii) une augmentation de 659 600 dollars au titre du sous-programme 3 (Services de documentation), qui comprend une augmentation de 827 000 dollars au titre des autres dépenses de personnel, visant à mieux répartir les ressources affectées aux services de conférence entre les sous-programmes 2, 3 et 4, compensée en partie par une diminution de 167 400 dollars au titre des postes, compte tenu de la suppression de deux postes d'assistant(e) d'édition et de publication assistée par ordinateur [agent(e) des services généraux (Autres classes)] ; iii) une augmentation de 12 400 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement tenant au transfert de ressources du sous-programme 2 au sous-programme 4 à Genève visant à répondre aux besoins opérationnels ; i) une augmentation de 25 000 dollars au titre des postes tenant au reclassement d'un poste de traducteur(trice) (P-3) qui deviendrait un poste de réviseur(euse) (P-4) dans le Groupe de langue espagnole à Nairobi au titre du sous-programme 3 [ibid., par. 2.201 et tableaux 2.42 et 2.45 1)].

I.75 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que le projet de budget-programme pour 2024 prévoyait des ressources suffisantes pour les services de conférence, comme l'avait demandé l'Assemblée générale, en particulier pour la traduction et l'interprétation dans toutes les langues officielles. Il a également été informé que, pour assurer l'établissement en temps voulu du chapitre 2, qui englobe les services de conférence au Siège et aux Offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi, compte tenu des activités prescrites par l'Assemblée générale, le Bureau du Secrétaire général adjoint avait mené des consultations avec toutes les divisions et sections du Département dans tous les centres de conférence, ce qui avait facilité l'établissement du programme de travail et jeté les bases nécessaires à une gestion intégrée du programme à l'échelle mondiale. Les centres de conférence avaient établi leur propre programme de travail et déterminé les ressources dont ils avaient besoin. Au cours des séances consacrées à l'établissement du budget, les directeurs et directrices de programme ont réfléchi aux enseignements tirés et aux meilleures pratiques et intégré des indicateurs de résultats et des changements clés dans le nouveau projet de budget. Une fois réunis les besoins en ressources de tous les centres de conférence, la haute direction a tenu des réunions avec les directeurs et les chefs des services de conférence, sous la présidence du Sous-Secrétaire général, pour assurer la cohérence et l'examen critique des besoins avant incorporation dans le projet de budget. Selon le Secrétaire général, tout au long de l'établissement du budget, tous les directeurs et chefs qui supervisent un programme de travail consultent activement leurs homologues dans tous les centres de conférence afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements des demandes.

I.76 S'étant renseigné, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées, présentées dans le tableau I.14, sur le transfert des ressources entre rubriques budgétaires au chapitre 2 en 2022 et 2023. Il a également reçu des informations sur les transferts d'un sous-programme à un autre intervenus en 2022, comme indiqué dans le tableau I.15. En ce qui concerne les transferts de ressources en provenance ou au bénéfice du chapitre 2, le Comité a été informé, après avoir posé la question, qu'aucun transfert n'avait eu lieu en 2021 et 2022, pas plus qu'en 2023 à ce jour. **Le Comité consultatif note que les transferts de ressources entre rubriques budgétaires opérés en 2022 ont été réduits par rapport à 2021 et compte de nouveau que tout sera fait pour éviter d'importantes réaffectations de ressources et que les futurs budgets seront établis sur la base des besoins effectifs, selon qu'il conviendra (voir également A/77/7, par. I.44 et tableau I.10, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. I.47 et tableau I.7)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport

d’autres observations concernant la question des transferts entre rubriques budgétaires.

Tableau I.14
Transfert de ressources entre rubriques budgétaires pour 2021, 2022 et 2023
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021			*2022*			*2023 (jusqu’au 30 juin 2023)*		
	Crédits ouverts	*Allocation*	*Transfert*	*Crédits ouverts*	*Allocation*	*Transfert*	*Crédits ouverts*	*Allocation*	*Transfert*
Postes	263 221,4	263 221,4	–	262 889,5	262 889,5	–	260 423,4	260 423,4	–
Autres dépenses de personnel	33 797,5	30 416,6	(3 380,9)	38 537,7	37 386,7	(1 151,0)	42 412,7	42 348,7	(64,0)
Dépenses de représentation	1,5	1,5	–	1,5	1,5	–	1,6	1,6	–
Consultants	–	107,1	(107,1)	–	58,1	58,1	–	–	–
Voyages des représentants	92,7	92,7	–	98,4	120,4	22,0	111,6	254,1	142,5
Voyages du personnel	80,2	152,1	71,9	81,0	106,0	25,0	91,8	189,6	97,8
Services contractuels	12 832,0	14 712,5	1 880,5	13 481,4	13 826,6	345,2	14 592,5	14 230,7	(361,8)
Frais généraux de fonctionnement	1 740,6	2 063,2	322,6	1 826,2	2 013,3	187,1	1 989,0	2 232,9	243,9
Fournitures et accessoires	449,8	370,5	(79,3)	405,1	291,3	(113,8)	373,2	449,1	75,9
Mobilier et matériel	1 199,2	2 276,8	1 077,6	1 135,5	1 684,9	549,4	1 229,2	1 089,9	(139,3)
Aménagement des locaux	–	–	–	–	80,0	80,0	–	–	–
Subventions et contributions	27 691,1	27 691,6	0,5	28 237,8	28 235,8	(2,0)	27 285,9	27 290,9	5,0
Total	**341 106,0**	**341 106,0**	–	**346 694,1**	**346 694,1**	–	**348 510,9**	**348 510,9**	–

Tableau I.15
Transfert de ressources opérés en 2022 entre les sous-programmes
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022		
	Crédits ouverts	*Allocation*	*Transfert*
Organes directeurs	349,1	399,1	50,0
Direction exécutive et administration	4 181,0	4 196,0	15,0
Gestion des conférences (New York)	164 077,3	162 455,5	(1 621,8)
Sous-programme 1	6 315,4	6 315,4	0,0
Sous-programme 2	17 521,3	8 929,8	(8 591,5)
Sous-programme 3	90 792,5	90 602,1	(190,4)
Sous-programme 4	49 448,1	56 608,1	7 160,0
Gestion des conférences (Genève)	122 925,0	122 734,2	(190,8)
Sous-programme 2	36 662,0	25 400,7	(11 261,3)
Sous-programme 3	55 610,5	59 053,5	3 443,0
Sous-programme 4	30 652,5	38 280,1	7 627,6
Gestion des conférences (Vienne) (budget net)	27 087,4	27 087,4	0,0
Gestion des conférences (Nairobi)	11 259,7	11 104,7	(155,0)
Sous-programme 2	2 636,9	1 708,9	(928,0)
Sous-programme 3	4 464,3	5 013,3	549,0

	2022		
	Crédits ouverts	*Allocation*	*Transfert*
Sous-programme 4	4 158,5	4 382,5	224,0
Appui au programme	16 814,6	18 717,2	1 902,6
Total	**346 694,1**	**346 694,1**	–

Tableau I.16
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	1 592	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 18 D-1, 211 P-5, 425 P-4, 334 P-3, 11 P-2/1, 74 G(1°C), 499 G(AC) et 12 AL
Effectif proposé pour 2024	1 590	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 18 D-1, 211 P-5, 426 P-4, 333 P-3, 11 P-2/1, 74 G(1°C), 497 G(AC) et 12 AL
Suppressions	(2)	2 G(AC) au titre du sous-programme 3 à New York
Reclassements	–	1 P-3 reclassé à P-4 au titre du sous-programme 3 à Nairobi
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	88	1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C), 2 G(AC) et 73 G(AL)
Effectif prévu pour 2024	78	1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 1 G(1°C), 2 G(AC) et 63 G(AL)
Budget cofinancé (Vienne)		
Effectif approuvé pour 2023	186	1 D-1, 20 P-5, 47 P-4, 20 P-3, 8 G(1°C) et 90 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	186	1 D-1, 20 P-5, 47 P-4, 20 P-3, 8 G(1°C) et 90 G(AC)
Transferts	–	2 G(AC) du sous-programme 4 au sous-programme 2 à Vienne
		1 G(1°C) du sous-programme 4 au sous-programme 2 à Vienne
		5 G(AC) du sous-programme 3 au sous-programme 4 à Vienne
		3 G(AC) du sous-programme 4 au sous-programme 3 à Vienne

Observations et recommandations concernant les postes

I.77 Les ressources demandées au titre des postes pour 2024 s'élèvent à 260 491 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 67 600 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023. Elles permettraient de financer 1 590 postes (1 007 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur) et 583 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées, dont 12 postes d'agent(e) local(e), ce qui représente une réduction de deux postes due à la suppression de deux postes d'assistant d'édition et de publication assistée par ordinateur [agents des services généraux (Autres classes)] proposée au titre du sous-programme 3 (Services de documentation), à New York (A/78/6 (Sect. 2), tableaux 2.43, 2.44, 2.46 1), 2.47 et annexe III). Les autres changements sont les suivants :

a) le reclassement d'un poste P-3 de traducteur(trice) en poste P-4 de réviseur(euse) dans le Groupe de langue espagnole à Nairobi, au titre du sous-programme 3 (Services de documentation), afin de permettre une révision efficace des documents en interne et d'assurer l'égalité de traitement entre les langues ;

b) le transfert d'un poste d'assistant(e) principal(e) au service des séances [agent(e) des services généraux (1re classe)], d'un poste d'assistant(e) à la gestion des

documents [agent(e) des services généraux (Autres classes)] et d'un poste d'assistant(e) à la distribution des documents [agent(e) des services généraux (Autres classes)] du sous-programme 4 (Services d'appui aux réunions et de publication) au sous-programme 2 (Planification et coordination des services de conférence) à Vienne, afin d'intégrer tous les services d'appui aux réunions sous la supervision d'un chef de groupe, de fournir un appui technique spécialisé et de faire en sorte que la structure organisationnelle réponde aux besoins opérationnels ;

c) le transfert de cinq postes d'assistant(e) d'édition et de publication assistée par ordinateur [agent(e) des services généraux (Autres classes)] du sous-programme 3 (Services de documentation) au sous-programme 4 (Services d'appui aux réunions et de publication), à Vienne, afin de renforcer les capacités internes de traitement des publications multilingues et de faire en sorte que la structure organisationnelle réponde aux besoins opérationnels ;

d) le transfert de trois postes d'assistant(e) à la gestion des documents [agent(e) des services généraux (Autres classes)] du sous-programme 4 (Services d'appui aux réunions et de publication), à Vienne, au sous-programme 3 (Services de documentation), afin d'harmoniser les fonctions relatives à la correspondance et au traitement de texte pour créer des synergies, gagner en efficacité et placer la correspondance sous la supervision d'un(e) professionnel(le) des langues.

I.78 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le reclassement d'un poste P-3 de traducteur(trice) en poste P-4 de réviseur(euse) visait à faciliter la révision en interne, une fonction importante dans la gestion des documents de chaque groupe linguistique. Selon le Secrétaire général, les groupes linguistiques de l'Office des Nations Unies à Nairobi comptaient chacun un(e) traducteur(trice), un(e) réviseur(euse) et un(e) réviseur(euse) hors classe, cette dernière personne exerçant également les fonctions de Chef du groupe. Ce n'était pas le cas dans le Groupe de langue espagnole, où le poste P-4 de réviseur(euse) avait été reclassé en poste P-5 de réviseur(euse) hors classe (Chef de groupe). Le reclassement allait dans le sens de l'égalité de traitement entre les langues, comme l'avait demandé l'Assemblée générale. Le Comité a également été informé que le poste P-3 était actuellement pourvu et qu'il y aurait une procédure de recrutement par sélection si l'Assemblée approuvait le reclassement à P-4, conformément au classement des emplois et aux procédures de recrutement.

Postes vacants

I.79 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, 232 postes étaient vacants : 129 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-2, 13 P-5, 40 P-4, 74 P-3 et 1 P-2) et 103 dans celle des services généraux et dans les catégories apparentées (8 G(1°C), 94 G(AC) et 1 AL) ; 3 des 94 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) étaient vacants depuis plus de 24 mois.

I.80 Le Comité consultatif a également été informé que le Département avait cherché à obtenir une nouvelle prolongation des mesures temporaires précédemment approuvées par la Sous-Secrétaire générale aux ressources humaines le 14 avril 2022 jusqu'au 31 décembre 2023. Ces mesures ont permis au Département de continuer de recourir à temps plein à du personnel temporaire inscrit sur la liste de réserve mondiale de personnel linguistique pour pourvoir les postes d'interprète de classes P-2 et P-3 qui étaient vacants, en complément des lauréats des concours de recrutement de personnel linguistique. En 2023, le Département a demandé un élargissement des mesures spéciales de sorte qu'elles s'appliquent aux traducteurs, éditeurs et rédacteurs de procès-verbaux, ce qui a également été approuvé jusqu'au 31 décembre 2023. Les mesures spéciales ont permis au Département de renforcer ses

effectifs le temps qu'il lance ou mène à bien plusieurs concours de recrutement et reconstitue les listes de réserve en prévision du grand nombre de départs à la retraite de ses fonctionnaires les plus expérimentés, depuis longtemps au service de l'Organisation. Selon le Secrétaire général, malgré ces mesures, compte tenu de la situation qui a fait suite à la pandémie, le Département a constaté que le vivier de professionnels des langues était très limité et a continué d'avoir du mal à pourvoir les postes vacants. Les perspectives de carrière offertes par l'ONU étaient comparables à celles d'autres organisations internationales, mais les conditions d'emploi, telles que l'existence de modalités de travail aménagées et le télétravail, sont devenues déterminantes en ce sens que certaines organisations offrent une plus grande souplesse. Compte tenu des fonctions du Département, tous les postes ne se prêtent pas à des modalités de travail aménagées et les fonctionnaires sont tenus de s'acquitter de leurs tâches dans les locaux de l'Organisation.

I.81 **Le Comité consultatif note qu'un nombre important de postes restent vacants et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de pourvoir rapidement tous les postes vacants, en particulier dans les services d'interprétation et de traduction. Il compte que des informations actualisées sur l'état des recrutements seront communiquées à l'Assemblée pour tous les postes vacants lorsqu'elle examinera le présent rapport et que des renseignements sur la question seront donnés dans le prochain projet de budget**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

I.82 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements actualisés sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance pour 2024 (voir tableau I.17). Il a également reçu des informations actualisées sur les taux de vacance proposés, par centre de conférence, pour 2022, 2023 et 2024, comme indiqué dans le tableau I.18. Le Comité note que le taux moyen de vacance de postes pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur était de 13,3 % au 30 juin 2023, que le taux de vacance effectif s'établissait à 12,7 % et qu'un taux de 11,8 % est proposé pour 2024. Le taux de vacance moyen pour les agents des services généraux et des catégories apparentées était de 17,2 %, le taux de vacance effectif s'élevait à 17,7 % et un taux de 16,7 % est proposé pour 2024. **Le Comité consultatif note de nouveau que des taux de vacance moyens élevés ont été enregistrés en 2022 et 2023 pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. Il constate une différence entre les taux de vacance moyens effectifs et les taux ayant servi à l'établissement du budget et compte que des explications seront données à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau I.17
Nombre de postes et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (janvier-juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1 007	7,7	13,5	12,7	1 007	1 007	879	12,7	13,3	12,7	1 007	11,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	585	15,0	15,1	17,4	585	585	483	15,9	17,2	17,4	583	16,7

Tableau I.18
Taux de vacance budgétisés, par centre de conférence (2022-2024)
(En pourcentage)

Catégorie	*New York*	*Genève*	*Nairobi*	*Vienne*[a]
	2022			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	7,7	7,7	7,7	7,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	15,0	15,0	15,0	7,4
	2023			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	12,7	12,7	12,7	12,7
Agents des services généraux et des catégories apparentées	15,9	15,9	15,9	15,9
	2024 : taux proposé			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,8	11,8	11,8	11,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	16,7	16,7	16,7	16,7

[a] Les postes sont financés sur la base du partage des coûts.

Indemnité de fonctions

I.83 Au 30 juin 2023, les titulaires de 18 postes [1 D-1, 4 P-4, 6 P-2, 4 G(1re C) et 3 G(AC)] percevaient une indemnité de fonctions. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations sur le recours à l'indemnité de fonctions.

I.84 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

I.85 Les ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2024 s'élèvent à 85 800 500 dollars, soit une diminution nette de 2 287 000

dollars (2,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (ibid., tableau 2.47). Cette diminution est le fruit de diminutions au titre d'ajustements techniques (8 042 000 dollars) et d'autres changements (52 600 dollars), qui sont contrebalancées en partie par des augmentations au titre des mandats nouveaux ou élargis (5 807 600 dollars), comme indiqué au paragraphe 2.

I.86 Le montant demandé au titre des objets de dépense autres que les postes se répartit comme suit : a) 40 319 300 dollars au titre des autres dépenses de personnel, soit une diminution de 2 093 400 dollars (4,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 ; b) 800 dollars au titre des dépenses de représentation, soit une diminution de 800 dollars (50 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 ; c) 54 500 dollars au titre des voyages du personnel, soit une diminution de 37 300 dollars (40,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 ; d) 15 593 100 dollars au titre des services contractuels, soit une augmentation de 1 000 600 dollars (6,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 ; e) 1 999 000 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, soit une augmentation de 10 000 dollars (0,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 ; f) 340 100 dollars au titre des fournitures et accessoires, soit une diminution de 33 100 dollars (8,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 ; g) 1 229 200 dollars au titre du mobilier et du matériel, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2023 ; h) 26 264 500 dollars au titre des subventions et des contributions, soit une diminution de 1 021 400 dollars (3,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (ibid., tableau 2.42).

Fournitures et accessoires

I.87 Le montant des crédits demandés pour 2024 au titre des fournitures et accessoires s'élève à 340 100 dollars, ce qui représente une diminution de 33 100 dollars (8,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les dépenses se sont établies à 127 800 dollars en 2022 et représentaient 29 600 dollars au 30 juin 2023, alors que les crédits ouverts se chiffraient à 405 100 dollars en 2022 et à 373 200 dollars en 2023. **Compte tenu du faible niveau des dépenses engagées en 2022 et au cours des six premiers mois de 2023, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires soit réduit de 10 % (34 000 dollars)**.

Mobilier et matériel

I.88 Les ressources demandées pour 2024 au titre du mobilier et du matériel s'élèvent à 1 229 200 dollars, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2023. Les dépenses se chiffraient à 335 900 dollars au 30 juin 2023. **Compte tenu du faible niveau des dépenses engagées au cours des six premiers mois de 2023, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel soit réduit de 5 % (61 500 dollars)**.

I.89 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes I.87 et I.88, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

I.90 Au 30 juin 2023, le personnel féminin représentait 56 % de l'effectif total du Département. À la même date, parmi les titulaires des 871 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 415 étaient originaires d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 187 d'États d'Asie et du Pacifique, 139 d'États d'Europe orientale, 98 d'États d'Afrique et 32 d'États d'Amérique latine et des

Caraïbes. Le Comité consultatif examine plus avant la question de la répartition géographique au chapitre I du présent rapport.

Programmes de collaboration

I.91 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 76/237, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer, par des efforts concertés, de promouvoir les programmes de collaboration, notamment les stages (rémunérés ou non), et d'adopter des méthodes novatrices pour mieux les faire connaître, notamment des partenariats avec les États Membres, les organisations internationales compétentes et les établissements d'enseignement des langues de toutes les régions, en particulier afin de remédier au sérieux déséquilibre qui existait entre les candidats qualifiés originaires d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes et ceux des autres régions, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-septième session (voir également le paragraphe 117 de la résolution 67/237 de l'Assemblée).

I.92 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que le Département comptait 122 postes soumis au principe de la répartition géographique, 885 postes linguistiques et des postes d'autres catégories, et qu'il continuait de considérer la promotion d'une plus grande diversité comme un élément essentiel de la collaboration établie avec les établissements universitaires au moyen de mémorandums d'accord, d'accords de formation pratique à distance et d'accords d'association, y compris pour ce qui était de la sélection des personnes participant au programme de stages de l'ONU. En 2022, les quatre centres de conférence ont donné la priorité aux activités de collaboration ciblant expressément les régions d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment les établissements universitaires, les organisations professionnelles et les autres groupements professionnels régionaux. Les activités se sont déclinées en conférences, ateliers, séances de formation et séances d'accompagnement. Une collaboration a également été établie avec d'autres entités des Nations Unies implantées localement, comme l'Organisation panaméricaine de la Santé. Par ailleurs, en 2022 et au premier semestre de 2023, les services linguistiques du Département ont accueilli des stagiaires originaires d'Argentine, de Colombie, de Cuba, d'Égypte, du Mexique, du Pérou, de Tunisie et d'Uruguay. À ces activités qui se sont déroulées tout au long de l'année se sont ajoutées des campagnes d'information menées systématiquement pour chacun des nombreux concours de recrutement à des postes linguistiques et examens servant à la constitution de la liste de réserve mondiale de personnel linguistique organisés dernièrement, une attention particulière ayant été accordée à l'Afrique et à l'Amérique latine. Selon le Secrétaire général, les activités de collaboration et de sensibilisation donnent généralement des résultats tangibles à long terme, mais le Département voit déjà les avantages et l'effet positif de l'investissement que représentent les journées de travail qui y sont consacrées. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les stages.

I.93 **Le Comité consultatif prend note des activités de collaboration et compte qu'elles s'intensifieront encore et contribueront, en particulier, à améliorer les chances de candidats et candidates qualifiés originaires d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes, conformément à la résolution 76/237 de l'Assemblée générale.**

Départs à la retraite

I.94 S'étant renseigné, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées sur le nombre de fonctionnaires qui prendront leur retraite en 2023 et 2024 (voir tableau I.19). Selon le Secrétaire général, le Département met à jour tous les mois les données relatives aux départs à la retraite et les suit attentivement afin d'assurer la relève. Le Département se fonde sur la gestion prévisionnelle des besoins en

personnel pour préparer le remplacement des fonctionnaires les plus expérimentés qui atteignent l'âge réglementaire du départ à la retraite ou décident de prendre une retraite anticipée. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que 27 fonctionnaires (2 % des 1 528 fonctionnaires dont les postes sont inscrits au budget ordinaire ou relèvent des activités financées en commun) atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite (65 ans) entre mai et décembre 2023. Onze d'entre eux (41 %) sont des fonctionnaires occupant des postes linguistiques. Entre le 1er juin 2023 et le 31 mai 2028, 248 fonctionnaires dont les postes sont inscrits au budget ordinaire ou relèvent des activités financées en commun atteindront l'âge réglementaire du départ à la retraite. Parmi eux, 128 (52 %) sont en poste dans les services linguistiques, comme le montre le tableau I.20.

Tableau I.19
Nombre de départs à la retraite en 2023 et 2024, au 30 juin 2023

	Nombre de départs à la retraite[a]		
Centre de conférence	*2023*	*2024*	*Total*
New York	23	18	41
Genève	19	14	33
Vienne	3	10	13
Nairobi	2	1	3
Total	**47**	**43**	**90**

[a] Fonctionnaires en poste au 31 décembre 2022 qui atteindront l'âge réglementaire du départ à la retraite en 2023 et 2024. Certains fonctionnaires n'ont pas attendu d'atteindre l'âge réglementaire du départ à la retraite et ont pris leur retraite plus tôt en 2023, y compris une personne qui aurait atteint l'âge réglementaire du départ à la retraite en 2024 et qui est partie le 30 juin 2023.

Tableau I.20
Fonctionnaires dont les postes sont inscrits au budget ordinaire ou relèvent des activités financées en commun qui atteindront l'âge réglementaire du départ à la retraite entre le 1er juin 2023 et le 31 mai 2028

Type de poste	*Fonctionnaires en poste au 31 mai 2023*	*Entre le 1er juin et le 31 décembre 2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*2027*	*Entre le 1er janvier et le 31 mai 2028*	*Nombre de fonctionnaires atteignant l'âge réglementaire du départ à la retraite entre le 1er juin 2023 et le 31 mai 2028*	*Pourcentage de fonctionnaires atteignant l'âge réglementaire du départ à la retraite entre le 1er juin 2023 et le 31 mai 2028*
Postes soumis à la répartition géographique	122	4	4	1	–	4	3	16	13,1
Postes linguistiques (P-3, P-4 et P-5)	841	11	24	26	26	25	16	128	15,2
Autres postes	565	12	14	21	27	22	8	104	18,4
Total	**1 528**	**27**	**42**	**48**	**53**	**51**	**27**	**248**	**16,2**

Multilinguisme et égalité de traitement des langues officielles

I.95 S'étant renseigné, le Comité consultatif a obtenu le nombre et la classe des interprètes par centre de conférence, qui sont récapitulés dans le tableau I.21. Comme suite à ses questions, il a aussi reçu des informations actualisées sur la répartition des postes dans les services de traduction, par centre de conférence, qui sont présentées dans le tableau I.22.

Tableau I.21
Nombre et classe des interprètes, par centre de conférence[a]

	P-5					*P-4*					*P-3*				
Langue	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif approuvé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2023*	*Effectif proposé pour 2024*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif approuvé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2023*	*Effectif proposé pour 2024*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif approuvé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2023*	*Effectif proposé pour 2024*
New York															
Anglais	5	5	5	5	5	10	10	10	10	10	4	4	4	4	4
Arabe	6	6	6	6	6	11	11	11	11	11	10	10	10	10	10
Chinois	6	6	6	6	6	12	12	12	12	12	8	8	10	10	10
Français	5	5	5	5	5	10	10	10	10	10	4	4	4	4	4
Espagnol	5	5	5	5	5	10	10	10	10	10	4	4	4	4	4
Russe	5	5	5	5	5	10	10	10	10	10	3	3	4	4	4
Total	**32**	**32**	**32**	**32**	**32**	**63**	**63**	**63**	**63**	**63**	**33**	**35**	**36**	**36**	**36**
Genève															
Anglais	5	5	5	5	5	9	9	9	9	9	5	5	5	5	5
Arabe	4	4	4	4	4	10	10	10	10	10	3	3	3	3	3
Chinois	4	4	4	4	4	8	8	8	8	8	3	3	3	3	3
Espagnol	4	4	4	4	4	8	8	8	8	8	3	3	3	3	3
Français	5	5	5	5	5	10	10	10	10	10	4	4	4	4	4
Russe	4	4	4	4	4	8	8	8	8	8	3	3	3	3	3
Total	**26**	**26**	**26**	**26**	**26**	**53**	**53**	**53**	**53**	**53**	**21**	**21**	**21**	**21**	**21**
Vienne															
Anglais	1	1	1	1	1	3	3	3	3	3	–	–	–	–	–
Arabe	1	1	1	1	1	3	3	3	3	3	1	1	1	1	1
Chinois	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	–	–	–	–	–
Espagnol	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1
Français	1	1	1	1	1	3	3	3	3	3	–	–	–	–	–
Russe	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1
Total	**6**	**6**	**6**	**6**	**6**	**17**	**17**	**17**	**17**	**17**	**3**	**3**	**3**	**3**	**3**
Nairobi															
Anglais	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Arabe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Chinois	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Espagnol	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Français	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

	P-5					P-4					P-3				
Langue	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif approuvé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2023*	*Effectif proposé pour 2024*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif approuvé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2023*	*Effectif proposé pour 2024*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif approuvé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2023*	*Effectif proposé pour 2024*
Russe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total	**6**	**6**	**6**	**6**	**6**	**6**	**6**	**6**	**6**	**6**	**7**	**7**	**7**	**7**	**7**

[a] En plus d'un poste de Chef du Service d'interprétation (D-1) à New York et d'un poste de Chef du Service d'interprétation (D-1) à Genève.

Tableau I.22
Nombre et classe des traducteurs et traductrices, par centre de conférence[a]

	P-5					P-4					P-3				
Langue	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif approuvé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2023*	*Effectif proposé pour 2024*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif approuvé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2023*	*Effectif proposé pour 2024*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif approuvé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2023*	*Effectif proposé pour 2024*
New York															
Anglais	6	6	6	6	6	11	11	11	11	11	8	8	7	7	7
Arabe	12	12	12	12	12	33	33	33	33	33	18	18	18	18	18
Chinois	12	12	12	12	12	33	33	33	33	33	18	18	18	18	18
Espagnol	12	12	12	12	12	27	27	27	27	27	19	19	20	20	20
Français	12	12	12	12	12	27	27	27	27	27	20	20	20	20	20
Russe	12	12	12	12	12	27	27	27	27	27	20	20	20	20	20
Total	**66**	**66**	**66**	**66**	**66**	**152**	**152**	**152**	**152**	**152**	**105**	**105**	**105**	**105**	**105**
Genève															
Anglais	4	4	4	4	4	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Arabe	5	5	5	5	5	9	9	9	9	9	10	10	10	10	10
Chinois	5	5	5	5	5	10	10	10	10	10	8	8	8	8	8
Espagnol	6	6	6	6	6	14	14	14	14	14	10	10	10	10	10
Français	8	8	8	8	8	17	17	17	17	17	14	14	14	14	14
Russe	7	7	7	7	7	14	14	14	14	14	12	12	12	12	12
Total	**35**	**35**	**35**	**35**	**35**	**74**	**74**	**74**	**74**	**74**	**64**	**64**	**64**	**64**	**64**
Vienne															
Anglais	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Arabe	2	2	2	2	2	4	4	4	4	4	1	1	1	1	1
Chinois	2	2	2	2	2	4	4	4	4	4	1	1	1	1	1
Espagnol	2	2	2	2	2	6	6	6	6	6	2	2	2	2	2
Français	2	2	2	2	2	6	6	6	6	6	2	2	2	2	2
Russe	2	2	2	2	2	4	4	4	4	4	1	1	1	1	1
Total	**11**	**11**	**11**	**11**	**11**	**25**	**25**	**25**	**25**	**25**	**8**	**8**	**8**	**8**	**8**
Nairobi															
Anglais	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

	P-5					P-4					P-3				
Langue	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif approuvé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2023*	*Effectif proposé pour 2024*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif approuvé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2023*	*Effectif proposé pour 2024*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif approuvé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2023*	*Effectif proposé pour 2024*
Arabe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Chinois	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Espagnol	1	1	1	1	1	–	–	–	–	1	2	2	2	2	1
Français	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1
Russe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	–	–	–	1	1
Total	**6**	**6**	**6**	**6**	**6**	**7**	**7**	**7**	**7**	**8**	**7**	**7**	**7**	**8**	**7**

[a] En plus de six postes de classe D-1 à New York pour les six langues, d'un poste de Directeur(trice) de la Division de la documentation (D-2) à New York, d'un poste de Chef de service (Services linguistiques) (D-1) à Genève et d'un poste de Chef de section (Services linguistiques) (P-5) à Nairobi.

I.96 **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, dans sa résolution 72/19, de veiller à ce que tous les services linguistiques soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens, afin qu'ils puissent fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service. Le Comité compte que, dans les principaux centres de conférence, les services d'interprétation et de traduction dans toutes les langues officielles bénéficieront des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens, notamment d'un équipement standardisé, et espère que le Secrétaire général communiquera des informations complémentaires sur les éventuelles disparités à l'Assemblée, lorsqu'elle examinera le présent rapport, et fera figurer ce type d'informations dans le prochain projet de budget-programme (voir également A/77/7, par. I.55, A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. I.58, A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. I.62, et A/74/7, par. I.48, I.49 et I.51)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la question du multilinguisme.

Évolution de la productivité et normes de production

I.97 Le Comité consultatif a demandé et obtenu des informations actualisées sur l'évolution de la productivité et de la productivité globale au cours des cinq dernières années et au 30 juin 2023, qui sont présentées dans les tableaux I.23 et I.24.

Tableau I.23
Évolution de la productivité sur cinq ans, par centre de conférence
(Nombre de mots par fonctionnaire et par jour)

Centre de conférence	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023 (au 30 juin)*
Traduction, productivité globale (langue anglaise incluse)						
New York	2 009	2 037	2 182	2 003	2 082	2 041
Genève	1 744	1 814	1 914	2 120	2 176	1 920
Vienne	1 782	1 947	2 211	2 475	2 368	2 142
Nairobi	1 617	1 914	1 814	2 217	2 158	1 835

Centre de conférence	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023 (au 30 juin)*
Édition						
New York	4 187	3 907	4 162	4 534	4 499	1 477[a]
Genève	3 284	3 958	3 785	4 132	4 096	3 605
Vienne	3 277	3 600	3 696	3 848	3 661	3 403
Nairobi	3 762	4 399	4 022	3 303	3 182	1 736
Traitement de texte						
New York	7 806	7 859	8 803	11 075	9 932	10 466
Genève	6 848	7 634	7 236	10 022[b]	10 991	11 765
Vienne	5 049	4 983	8 184	9 075	11 142	10 682
Nairobi	5 676	5 577	4 828	5 762	3 289	3 218

[a] Ce chiffre combine désormais l'édition et la traduction en anglais, afin de rendre compte de manière appropriée de la structure et de la charge de travail du Service.

[b] À Genève, la productivité des groupes de traitement de texte a augmenté en 2021 du fait de l'alignement des méthodes de travail sur celles des autres centres de conférence.

Tableau I.24
Productivité globale des services de traduction sur cinq ans, par centre de conférence
(Nombre de pages par jour)

Centre de conférence	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023 (au 30 juin)*
New York	6,1	6,2	6,6	6,1[a]	6,3[a]	6,2[a]
Genève	5,3	5,5	5,8	6,4	6,6	5,8
Vienne	5,4	5,9	6,7	7,5	7,2	6,5
Nairobi	4,9	5,8	5,5	6,7	6,5	5,6[b]

[a] La traduction en anglais est exclue pour New York. Corrections d'édition incluses, 7,2 pages par fonctionnaire et par jour au 30 juin 2023, 7,6 pages par fonctionnaire et par jour en 2022 et 7,4 pages par fonctionnaire et par jour en 2021.

[b] Nairobi attribue la diminution de la productivité globale au premier semestre de 2023 au fait qu'il a fallu former les membres qui ont rejoint l'équipe et aux fluctuations saisonnières.

I.98 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que, compte tenu des résolutions 75/252 et 77/262 de l'Assemblée générale, les normes de production pour les membres des services de traduction étaient fixées à 5,8 pages par jour pour la traduction, à 6,4 pages par jour pour l'autorévision et à 12 pages par jour pour la révision. Pour calculer la productivité individuelle, des coefficients (1 pour la traduction, 0,91 pour l'autorévision et 0,48 pour la révision) ont été appliqués aux textes à traduire ou à réviser pour les ramener à la norme de 5,8 pages par jour. Le Comité a également été informé que, depuis l'augmentation des normes de production en mai 2021, le Département avait adopté des mesures transitoires pour épauler les membres du personnel et assurer un passage progressif et sans heurt aux nouvelles normes. La dérogation consistant à ne pas appliquer l'abattement tenant à la reprise, qui devait prendre fin en octobre 2022, a constitué un aménagement majeur. Elle a été prorogée de façon à faciliter les consultations entre le personnel et la direction et la stabilisation du système de gestion des documents et de planification des capacités, qui est maintenant utilisé dans les quatre centres de conférence. La dérogation cessera d'être appliquée à compter du 1er juillet 2023, ainsi que tous les membres du personnel

en ont été informés. Le Comité a également appris que les nouvelles normes de production avaient été intégrées à gDoc pour faciliter l'établissement des estimations du temps nécessaire au traitement de chaque traduction, autorévision et révision et le suivi de la productivité individuelle des fonctionnaires. Ces informations sont ensuite envoyées au système gData qui sert au calcul de la productivité individuelle mensuelle et annuelle de chaque membre du personnel. La résolution 77/262 a donné l'occasion aux États Membres de préciser leur intention et de confirmer leur soutien aux mesures prises par le Département pour exécuter le mandat qui lui avait été confié.

I.99 En ce qui concerne la reprise, le Comité consultatif a été informé que la nouvelle définition de la reprise (texte recyclé), qui sera appliquée de façon progressive à compter du 1er juillet 2023, l'application intégrale devant intervenir au bout de trois ans, désigne l'identification d'éléments textuels qui se répètent ou de texte qui a déjà été traduit. Le traitement de ces éléments est plus rapide que la traduction, puisqu'il suffit de les revoir et au besoin de les modifier pour veiller à leur pertinence et à leur adéquation dans un nouveau contexte. Pour cette raison, les éléments considérés comme repris sont crédités comme s'il s'agissait d'une révision (c'est-à-dire 42 %, tandis que la traduction est créditée à 100 % et l'autorévision à 0,91 %). L'application progressive de l'abattement lié à la reprise permettrait d'augmenter la productivité individuelle des traducteurs au-delà de 5,8 pages par jour sans qu'il soit nécessaire d'ajuster davantage les normes de production. Selon le Secrétaire général, le Département procédera à une évaluation indépendante pour cerner les avantages de la traduction automatique et les différences de productivité entre les langues.

I.100 Le Comité consultatif a également été informé que, pour aider les traducteurs et traductrices à respecter les normes de production révisées, le Département avait mis en place deux nouveaux programmes pour améliorer l'apprentissage, la formation continue et la gestion des connaissances à New York et à Genève, qui sont les deux centres de conférence les plus importants, puisqu'environ 90 % des traducteurs et traductrices y travaillent, et des mesures ont également été prises pour les centres plus petits (Vienne et Nairobi). Ces activités, ainsi que d'autres portant sur le bien-être et la gestion du stress, visent à aider les membres du personnel à prendre soin d'eux, ce qui leur permettra d'être plus productifs et motivés. En outre, chaque service a organisé ses propres activités d'apprentissage linguistique, notamment des activités visant à enrichir le savoir-faire tournant autour de la traduction et de la révision et à aider les membres du personnel à respecter les nouvelles normes de production, des séances de formation pratique aux systèmes informatiques du Département et des exposés faits par des traducteurs ou traductrices spécialisés dans un domaine particulier ou par des experts de divers départements et bureaux qui aident le personnel des services linguistiques à affiner ses connaissances. Les besoins en formation feront l'objet d'une évaluation plus poussée au moyen d'un inventaire du savoir-faire qui sera fait à Genève et qui orientera les activités retenues dans les programmes d'apprentissage. L'outil d'évaluation harmonisée de la qualité des traductions utilisé par la Division de la documentation à New York constitue lui aussi une source de données permettant de cerner les domaines à améliorer. Les réviseurs et réviseuses s'en servent pour évaluer la qualité du travail de leurs collègues moins aguerris au moyen d'un ensemble de critères bien définis et pour donner un retour d'information qui facilite la progression. Les résultats sont analysés pour évaluer la qualité du travail des traducteurs et des réviseurs et organiser des formations individuelles ou des formations de groupe ciblées, ainsi que pour encadrer les personnes susceptibles d'exercer des fonctions plus exigeantes ou celles dont le travail ne donne pas satisfaction. **Le Comité consultatif salue les mesures prises par le Secrétaire général pour donner suite aux résolutions 75/252 et 77/262 de l'Assemblée générale en appliquant de nouvelles normes de production qui ont**

permis de définir les normes de productivité individuelle en ce qui concerne la traduction, note la levée au 1er juillet 2023 des mesures spéciales qui avaient été prises pendant la pandémie pour faciliter le passage aux nouvelles normes de production et les consultations entre le personnel et la direction, et compte que des informations actualisées sur la suite donnée aux résolutions, y compris en ce qui concerne le traitement des éléments déjà traduits (reprise) comme étant de la révision aux fins du calcul des crédits, seront données à l'Assemblée au moment où elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme. Il recommande de nouveau que le Secrétaire général continue de fournir, dans tous les projets de budget, des informations sur l'évolution de la productivité et une analyse de tout ajustement des ressources en découlant (voir aussi A/77/7, par. I.59, A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. I.61, A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. I.64, A/74/7, par. I.55, et A/72/7 et A/72/7/Corr.1, par. I.53).

Ressources extrabudgétaires et recouvrement des coûts

I.101 Les ressources extrabudgétaires prévues pour 2023 s'élèvent à 29 118 100 dollars, ce qui représente une diminution de 1 293 500 dollars (4,3 %) par rapport au montant estimé pour 2023. Elles permettraient notamment de continuer à financer 78 postes, soit une diminution de 10 postes (A/78/6 (Sect. 2), tableau 2.46). S'étant renseigné, le Comité consultatif a obtenu une estimation des ressources extrabudgétaires par source de financement prévue pour 2024 (voir tableau I.25). Il note que la majorité des ressources extrabudgétaires sont censées provenir du recouvrement des coûts (92 %). En réponse à ses questions, il a été informé que la diminution des ressources extrabudgétaires était principalement due au fait que le Qatar cesserait de financer le projet de numérisation, censé prendre fin le 31 décembre 2023, et que 10 postes extrabudgétaires d'agent(e) local(e) cesseraient d'être financés à Nairobi. Six de ces 10 postes ont été transférés du chapitre 2 au chapitre 29 et les quatre autres ont fait l'objet de mesures de réduction, car les fonctions s'y attachant étaient devenues obsolètes.

Tableau I.25
Montant estimatif des ressources extrabudgétaires, par composante/sous-programme et par source de financement prévue (2024)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Source de financement prévue				
Composante/sous-programme	*Fonds d'affectation spéciale pour la Section allemande de traduction (32GTA)*	*Fonds d'affectation spéciale pour le financement des activités de l'Assemblée générale et des services de gestion des conférences (numérisation) (32ACM)*	*Produits du recouvrement des coûts (10RCR)*	*Fonds d'appui au programme (62GCM)*	*Total pour 2024*
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–	–	–
C. Programme de travail					
Gestion des conférences (New York)					
Sous-programme 1. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social	–	–	–	–	–
Sous-programme 2. Planification et coordination des services de conférence	–	–	306,5	–	306,5

	Source de financement prévue				
Composante/sous-programme	*Fonds d'affectation spéciale pour la Section allemande de traduction (32GTA)*	*Fonds d'affectation spéciale pour le financement des activités de l'Assemblée générale et des services de gestion des conférences (numérisation) (32ACM)*	*Produits du recouvrement des coûts (10RCR)*	*Fonds d'appui au programme (62GCM)*	*Total pour 2024*
Sous-programme 3. Services de documentation	2 331,0	–	476,0	–	2 807,0
Sous-programme 4. Services d'appui aux réunions et de publication	–	–	170,0	–	170,0
Gestion des conférences (Genève)					
Sous-programme 2. Planification et coordination des services de conférence	–	–	1 880,4	–	1 880,4
Sous-programme 3. Services de documentation	–	–	980,0	–	980,0
Sous-programme 4. Services d'appui aux réunions et de publication	–	–	3 851,7	–	3 851,7
Gestion des conférences (Vienne)					
Sous-programme 2. Planification et coordination des services de conférence	–	–	100,0	–	100,0
Sous-programme 3. Services de documentation	–	–	1 000,0	–	1 000,0
Sous-programme 4. Services d'appui aux réunions et de publication	–	–	400,0	–	400,0
Gestion des conférences (Nairobi)					
Sous-programme 2. Planification et coordination des services de conférence	–	–	2 393,6	–	2 393,6
Sous-programme 3. Services de documentation	–	–	2 962,5	–	2 962,5
Sous-programme 4. Services d'appui aux réunions et de publication	–	–	4 788,5	–	4 788,5
D. Appui au programme	–	–	7 477,9	–	7 477,9
Total (A + B + C + D)	**2 331,0**	–	**26 787,1**	–	**29 118,1**

I.102 S'étant renseigné, le Comité consultatif a obtenu des informations actualisées, ventilées par centre de conférence, sur le montant recouvré au titre des conférences financées au moyen de fonds extrabudgétaires, le taux de recouvrement par rapport aux coûts totaux et le pourcentage de conférences pour lesquelles les coûts avaient été recouvrés, comme indiqué dans le tableau I.26. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recouvrement des coûts.

Tableau I.26
Montants recouvrés au titre des conférences financées au moyen de fonds extrabudgétaires (2022)
(En dollars des États-Unis)

Centre de conférence	*Montant recouvré*[a]	*Pourcentage par rapport aux coûts totaux*	*Pourcentage de conférences pour lesquelles les coûts ont été recouvrés*
New York	3 610,10	100	100
Genève	3 395,71	100	100
Nairobi	10 524,12	100	100
Vienne	1 032,50	100	100
Total	**18 562,43**	**100**	**100**

[a] Représente le montant recouvré relatif aux dépenses engagées pour fournir des services de conférence financés au moyen de fonds extrabudgétaires, y compris des services d'appui.

Manifestations et réunions non inscrites au calendrier

I.103 Le Comité consultatif a obtenu des informations actualisées sur l'utilisation des locaux de l'Organisation pour la tenue de réunions et de manifestations parallèles non inscrites au calendrier, qui sont récapitulées dans le tableau I.27. Les demandes d'utilisation des locaux de l'ONU pour des réunions et manifestations non inscrites au calendrier ont continué d'augmenter en 2022 dans tous les centres de conférence par rapport à 2021 et au 28 juin 2023, le nombre de réunions non inscrites au calendrier tenues à Vienne était déjà supérieur à la totalité des réunions de ce type tenues à cet endroit en 2022.

Tableau I.27
Nombre de réunions non inscrites au calendrier, par centre de conférence

	2018	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*[a]
New York	9 946	9 557	1 863	1 993	3 693	2 523
Genève	9 136	9 347	2 671	2 868	4 638	2 366
Vienne	4 790	6 193	2 788	2 105	3 219	3 424
Nairobi	4 556	5 228	839	584	2 954	2 030
Total	**28 428**	**30 325**	**8 161**	**7 550**	**14 504**	**10 343**

[a] Au 28 juin 2023.

I.104 Le Comité consultatif a également été informé qu'en 2022, le Département avait fourni des services de conférence à 3 167 réunions et manifestations non inscrites au calendrier dont le coût avait été recouvré auprès des organisateurs et des parrains, comme indiqué dans le tableau I.28. On trouvera dans le tableau I.29 une ventilation des services fournis et des coûts correspondants qui ont été recouvrés.

Tableau I.28

Recouvrement des coûts liés à l'organisation de réunions non inscrites au calendrier en 2022

(En dollars des États-Unis)

Centre de conférence	*Réunions non inscrites au calendrier soumises à recouvrement des coûts*	*Produits provenant du recouvrement des coûts*	*Nature des services fournis*	*Emploi des produits*
New York	104	8 682 462	Documentation, interprétation, traduction, services de reproduction, traitement de texte, accords de niveau de service avec les utilisateurs des applications du Département	Les produits engrangés sont utilisés pour appuyer les services de traitement de la documentation, d'interprétation, de reproduction, de traduction et de traitement de texte, et pour développer et maintenir les applications dont se servent ces services
Genève	547	3 977 000	Service des réunions et services de traitement de la documentation (services d'édition, de traduction, de traitement de texte, de publication, de reproduction et de distribution)	Les produits engrangés sont utilisés pour appuyer le service des réunions et les services de traitement de la documentation (services d'édition, de traduction, de traitement de texte, de publication, de reproduction et de distribution)
Vienne	229	1 554 671	Planification des réunions, édition, traduction, reproduction et interprétation	Les produits engrangés sont utilisés pour appuyer les services de planification des réunions, d'édition, de traduction, de reproduction et d'interprétation
Nairobi	2 287	11 185 522	Documentation, planification et service des réunions, services techniques, appui au programme, édition, interprétation, impression et reproduction, et publication	Les produits engrangés sont utilisés pour appuyer les services de planification et de traitement de la documentation, de planification et de service des réunions, les services techniques et informatiques, les services d'appui au programme, d'édition, d'interprétation, d'impression et de reproduction, et de publication
Total	**3 167**	**25 399 665**		

Tableau I.29
Montants des coûts recouvrés, par type de service
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget/ prestataire de services	*Informatique et communications*	*Services financiers*	*Ressources humaines*	*Services juridiques*	*Logistique*	*Réunions et conférences*	*Publications*	*Formation*	*Services de contrôle*	*Location et entretien des locaux*	*Sécurité*	*Autres*	*Total*
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	–	–	–	–	–	18 300,9	4 169,8	–	–	–	–	2 929,0	**25 399,7**

I.105 **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général continuera de faire figurer dans les projets de budget une ventilation détaillée des montants recouvrés et de leur utilisation, par centre de conférence, y compris, s'il y a lieu, pour tout poste et emploi et pour tout objet de dépense autre que les postes**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recouvrement des coûts.

Organisation de réunions hybrides et virtuelles

I.106 Dans sa résolution 77/262, l'Assemblée générale a fait siennes les observations du Comité consultatif selon lesquelles l'organisation de réunions hybrides et virtuelles nécessite un mandat de l'Assemblée, ainsi que l'approbation de leurs paramètres juridiques et des prescriptions techniques. Elle a également été d'avis que le Comité des conférences pourrait examiner les conditions nécessaires à la tenue de réunions hybrides et virtuelles, sur la base d'une évaluation rigoureuse du Secrétariat, y compris en ce qui concernait les meilleures pratiques, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'expérience, en consultation avec les États Membres, avant de les lui présenter pour examen (A/77/7, par. 71).

I.107 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que, conformément à cette résolution, le Secrétaire général indiquerait, dans son rapport sur le plan des conférences, les besoins et les problèmes en se fondant sur les données d'expérience recueillies à la faveur des mesures de continuité des opérations prises comme suite à la pandémie de COVID-19, notamment la nécessité de définir ce qu'est une réunion virtuelle ou hybride, d'assurer un accès universel et d'adapter les conditions d'emploi du personnel des services linguistiques en fonction de la durée des réunions. Selon le Secrétaire général, le rapport, qui est en cours d'établissement, sera publié avant l'ouverture de la session de fond du Comité des conférences, qui se tiendra du 5 au 11 septembre 2023.

Aménagement des modalités de travail

I.108 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, dans tous les centres de conférence, des modalités de travail aménagées conformes aux directives données par le Secrétaire général dans sa circulaire ST/SGB/2019/3 s'appliquaient à l'ensemble du personnel et que les fonctionnaires étaient autorisés à s'en prévaloir sous réserve des exigences du service, compte étant tenu des besoins relatifs au personnel linguistique. Comme indiqué par le Secrétaire général, les membres des services de traduction ont des bureaux individuels ou tout au moins un espace de travail qui leur est propre. Ils ont besoin d'espaces dédiés, calmes et

propices à la concentration pour fournir régulièrement le travail attendu et respecter les normes de production. À New York, les traducteurs, les éditeurs, les réviseurs, les rédacteurs de procès-verbaux de séance et le personnel d'appui linguistique sont désormais tous installés dans l'immeuble Albano. À Nairobi, les membres du personnel des services linguistiques peuvent se prévaloir sur une base volontaire des modalités de travail aménagées. La modalité la plus fréquemment utilisée est le télétravail, qui ne peut pas dépasser trois jours par semaine. Actuellement, environ 80 % du personnel des services linguistiques télétravaillent un, deux ou trois jours par semaine, tandis que les 20 % restants travaillent à plein temps dans les locaux de l'Organisation.

I.109 Selon le Secrétaire général, depuis la levée des restrictions liées à la pandémie, les services de traduction sont parvenus à un bien meilleur équilibre en ce sens que les fonctionnaires travaillent dans les locaux de l'Organisation, mais peuvent se prévaloir des dispositions relatives au télétravail énoncées dans la circulaire ST/SGB/2019/3. Cette approche garantit une meilleure cohésion des équipes et favorise l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Bien qu'il soit physiquement possible pour les traducteurs et traductrices de travailler ailleurs qu'au Siège, la pandémie a montré que le fait d'avoir une équipe dont tous les membres télétravaillaient nuisait à la formation continue, élément sans lequel il est impossible de garantir la qualité que les États Membres attendent à juste titre de la documentation des Nations Unies, ainsi qu'à la cohésion de l'équipe, élément déterminant pour le recrutement et la fidélisation du personnel. Compte tenu des réalités opérationnelles, la formule la plus appropriée consiste à disposer d'une équipe qui travaille essentiellement dans les locaux de l'Organisation et qui bénéficie du concours de personnes engagées pour des périodes de courte durée et de vacataires télétravaillant.

Impression des documents

I.110 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que, comme suite à la circulaire ST/IC/2019/7 sur la diffusion à l'usage des fonctionnaires du Secrétariat des documents de l'ONU, la distribution de documents imprimés était limitée aux fonctionnaires du Secrétariat. Les États Membres peuvent obtenir à la demande des exemplaires imprimés des documents. Actuellement, seuls 56 États Membres reçoivent des exemplaires sur papier. Dans les salles de réunion, des exemplaires imprimés en nombre réduit sont mis à la disposition des délégations, celles-ci ayant la possibilité de demander l'impression d'exemplaires supplémentaires. Parallèlement, le Département a mis en place des outils novateurs, tels que eSubcription, gDoc, gText et eDelegate, qui contribuent à la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne de traitement des documents, ceux-ci étant désormais traités sous forme électronique. Selon le Secrétaire général, toutes les opérations d'impression numérique étaient en place au Siège dès 2013, et le nombre total de pages imprimées au Siège a diminué et a été ramené de 262 millions en 2009 à 9 millions en 2022. À Genève, tous les documents destinés aux organes délibérants produits par le Département sont chargés dans le Système de diffusion électronique des documents et mis à la disposition des utilisateurs au moyen du kiosque virtuel. Ils sont également publiés sur les sites Web des clients. Les mesures prises pour nettoyer la liste de diffusion des documents destinés aux organes délibérants ont permis de suspendre ou de retirer environ 9 700 adresses. À Vienne, l'impression des documents est déjà réduite au strict minimum et a diminué de façon spectaculaire ces dernières années, les délégations et les secrétariats ayant accepté sans réserve le principe de l'impression à la demande. En ce qui concerne les publications, les livres électroniques et autres supports numériques sont la norme et l'impression ne se fait qu'à la demande. Selon le Secrétaire général, la structure actuelle des postes tient

compte des changements susmentionnés en matière d'impression, et l'attrition se fait par le jeu des départs à la retraite lorsque cela est possible.

Signes internationaux

I.111 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que, selon l'ONU et la Fédération mondiale des sourds, plus de 300 langues des signes étaient utilisées dans le monde. Les signes internationaux sont utilisés pour les réunions de l'Organisation où l'interprétation en langue des signes est assurée et la Fédération s'en sert pour ses congrès depuis 1987, ainsi que pour l'ensemble de ses réunions et rassemblements internationaux, tels que les Jeux olympiques des sourds. Il s'agit non pas d'une langue, mais d'un système de communication que la Fédération préconise d'utiliser dans les réunions internationales, y compris celles organisées par le système des Nations Unies. Selon la Fédération, les signes internationaux facilitent la communication entre les différentes langues. Les personnes qui interprètent en signes internationaux ou à partir des signes internationaux ont été assujetties à une procédure d'accréditation rigoureuse menée par la Fédération et l'Association mondiale des interprètes en langue des signes. En 2022, des services d'accessibilité ont été fournis à New York sous forme d'équipements d'assistance et de boucles à induction magnétique, de sièges accessibles dans les salles où les places réservées aux fauteuils roulants étaient limitées, de services d'interprétation en signes internationaux pour certaines réunions, telles que les réunions des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les réunions extrabudgétaires sur demande préalable, d'impression en braille sur demande et d'une assistance spécialisée dans les salles de conférence ; les participants malentendants, qu'ils soient sur place ou en ligne (par exemple, par l'intermédiaire de webcasts) ont pu suivre les réunions grâce à la mise en place de mesures d'accessibilité, telles que le sous-titrage pour personnes sourdes et l'interprétation en signes internationaux. Des documents en braille ont été remis aux utilisateurs ayant des déficiences visuelles qui en avaient fait la demande. Le coût de l'impression en braille, qui ne concerne que les documents, est négligeable et le nombre de demandes d'impression est de cinq par mois en moyenne.

Utilisation des technologies modernes

I.112 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que le Département avait montré qu'il était capable de s'adapter à l'évolution technologique et qu'il était considéré comme un chef de file dans le domaine des technologies de gestion des conférences dans le système des Nations Unies. Pour veiller à ce que sa structure organisationnelle l'aide à mieux tirer parti de technologies en constante évolution, le Département mettait en place un Service central de l'innovation et de l'analyse des données, intégrant la Section de l'analyse de gestion à New York et l'Équipe technique centrale à Vienne, dirigé par une Chef de classe D-1, comme proposé dans le projet de budget-programme pour 2023 et approuvé par l'Assemblée générale, qui superviserait l'application de technologies novatrices susceptibles de faciliter la planification et la gestion intégrées des conférences, tous centres de conférence confondus. Il suivait attentivement les progrès de l'intelligence artificielle et évaluait la possibilité de la mettre au service de certaines de ses activités. Les premières démonstrations de faisabilité avaient été programmées et aideraient à cerner les avantages et les risques relatifs à l'application de l'intelligence artificielle à l'édition et aux recherches sémantiques. Dans les professions linguistiques, l'application de l'intelligence artificielle à la préédition était l'un des domaines qui étaient explorés. Les recherches sémantiques étaient un autre domaine dans lequel l'intelligence artificielle pourrait faciliter les recherches sur l'ensemble très riche de connaissances se trouvant dans les documents du système des Nations Unies et bénéficier ainsi à l'ensemble du personnel et des États Membres. Dans les domaines de la gestion des

ressources et de la gestion des relations avec les clients et services, l'intelligence artificielle pourrait améliorer les opérations qui reposent sur des échanges écrits standard entre le service administratif du Département, en tant que prestataire de services, et les clients. L'utilisation de robots, applications logicielles programmées pour effectuer certaines tâches, pourrait aider à gérer un nombre élevé de demandes reçues par une petite équipe chargée des ressources humaines, qui donne des conseils stratégiques, répond fréquemment aux mêmes questions, aide l'équipe de direction à mettre en œuvre des initiatives stratégiques (gestion prévisionnelle des besoins en personnel et organisation prévisionnelle de la relève, santé mentale et bien-être du personnel, stratégie d'apprentissage, projet pilote de mobilité pour les agents des services généraux) et suit les principaux indicateurs de performance et en rend compte. Les robots pourraient non seulement aider à rationaliser la sélection et le recrutement, favorisant ainsi la diversité et l'application des politiques de gestion prévisionnelle des besoins en personnel, ce qui permettrait d'améliorer la diversité et l'inclusion, mais aussi faciliter la simplification de fonctions exécutées manuellement puisqu'il deviendrait possible d'automatiser les opérations relatives à la prise de fonctions et à la cessation de service. Il s'agit d'un point essentiel, car plus de 500 personnes prendront leur retraite dans les 10 prochaines années, ce qui pourrait entraîner le recrutement et l'intégration de plus de 500 remplaçants et remplaçantes, ce à quoi il faut ajouter les mutations et départs autres que les départs à la retraite et les opérations mensuelles de recrutement et d'administration de personnel temporaire et de personnel linguistique contractuel. L'intelligence artificielle pourrait également être mise au service d'une stratégie d'apprentissage et d'un programme de formation individualisée, y compris pour ce qui est de l'accompagnement des dirigeants. Le fait de permettre aux membres du personnel des services linguistiques de prendre les devants et de suivre des programmes d'apprentissage, de perfectionnement et de recyclage contribuerait à répondre à leur principale préoccupation, à savoir la sécurité de l'emploi et la pertinence de leur profession pour l'avenir des services de conférence.

I.113 Selon le Secrétaire général, l'idée selon laquelle l'intelligence artificielle, en particulier les grands modèles de langage, pourrait donner naissance à des applications qui perturberaient les métiers existants, y compris les métiers linguistiques, n'est encore qu'une hypothèse, et l'on ne sait pas comment la dotation en effectifs évoluera. À l'heure actuelle, la traduction assistée par ordinateur et la traduction automatique n'ont pas remplacé les professionnels de la traduction, dont l'intervention garantit la fidélité des résultats produits par la machine. Cependant, elles ont accéléré le traitement des documents et aidé le Département à faire face à la charge de travail et à tenir les délais. Si la traduction automatique continue de s'améliorer dans toutes les langues officielles, le Département sera peut-être amené à adapter ses ressources, mais il est trop tôt pour déterminer comment et dans quelle mesure. Il continuera de suivre l'évolution technologique et les nouveaux outils mis sur le marché, à s'informer sur l'intelligence artificielle et sur les possibilités offertes par les technologies des grands modèles de langage, à développer ses propres outils, si nécessaire, et à réévaluer ses besoins en ressources. À ce jour, il est prématuré d'anticiper les conséquences de l'intelligence artificielle sur les ressources humaines.

I.114 **Le Comité consultatif encourage les mesures prises par le Département pour utiliser les technologies de manière novatrice selon qu'il conviendra. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de tenir compte des modalités actuelles de prestation de services, des possibilités croissantes offertes par les technologies modernes, des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, des prévisions relatives aux départs à la retraite et de l'expérience acquise par différentes entités et organisations, afin de veiller à ce que le Département s'acquitte de ses activités avec efficacité et souplesse**. Le Comité

examine plus en détail l'utilisation des technologies modernes, en particulier de l'intelligence artificielle, au chapitre I et dans la partie consacrée au chapitre 29C.

Tableau I.30

Chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	42 749,0	42 724,8	46 864,0	22 921,4	48 945,3	2 081,3	3 726,3	4 934,5	4 631,6	(302,9)	148 299,8	181 148,1	174 228,7	(6 919,4)	194 750,9	232 946,6	227 805,6	(5 141,0)
Autres dépenses de personnel	2 368,9	2 078,8	2 758,6	1 011,0	2 992,7	234,1	559,2	476,0	471,4	(4,6)	14 075,5	11 733,6	8 276,5	(3 457,1)	16 713,5	14 968,2	11 740,6	(3 227,6)
Émoluments des non-fonctionnaires	2 563,7	2 279,4	2 622,0	1 162,4	3 134,1	512,1	–	–	–	–	246,1	136,0	136,0	–	2 525,5	2 758,0	3 270,1	512,1
Dépenses de représentation	98,0	87,6	111,8	3,8	111,8	–	–	–	–	–	489,9	1 264,4	1 054,1	(210,3)	577,5	1 376,2	1 165,9	(210,3)
Consultants	307,6	580,9	428,9	332,9	600,8	171,9	336,4	427,2	371,4	(55,8)	7 945,7	23 462,2	23 184,5	(277,7)	8 863,0	24 318,3	24 156,7	(161,6)
Experts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Voyages des représentants	6 604,6	5 859,5	7 557,3	3 323,6	7 133,4	(423,9)	–	–	–	–	702,5	93,2	93,2	–	6 562,0	7 650,5	7 226,6	(423,9)
Voyages du personnel	1 396,7	1 525,9	1 743,5	2 426,7	1 883,2	139,7	73,4	115,7	221,7	106,0	12 016,1	14 026,5	14 132,1	105,6	13 615,4	15 885,7	16 237,0	351,3
Services contractuels	4 245,7	4 229,6	4 752,4	3 638,6	4 821,5	69,1	3 877,1	3 892,6	4 085,8	193,2	15 642,0	34 800,1	37 692,5	2 892,4	23 748,7	43 445,1	46 599,8	3 154,7
Frais généraux de fonctionnement	676,6	465,3	764,6	415,0	770,8	6,2	179,4	101,8	202,4	100,6	37 500,5	35 647,3	45 376,5	9 729,2	38 145,2	36 513,7	46 349,7	9 836,0
Fournitures et accessoires	115,3	20,4	135,7	11,7	137,1	1,4	9,4	10,5	10,5	–	459,0	2 020,3	1 549,2	(471,1)	488,8	2 166,5	1 696,8	(469,7)
Mobilier et matériel	82,8	93,4	120,4	31,5	133,8	13,4	–	0,6	0,6	–	4 260,7	4 378,9	3 094,0	(1 284,9)	4 354,1	4 499,9	3 228,4	(1 271,5)
Aménagement des locaux	–	–	–	–		–	–	–	–	–	2,1	2,0	2,0	–	2,1	2,0	2,0	–
Subventions et contributions	18 708,4	18 542,7	18 910,2	18 789,5	18 910,2	–	–	–	–	–	31 684,0	31 161,0	33 427,4	2 266,4	50 226,7	50 071,2	52 337,6	2 266,4
Autres dépenses	–	–	–	–		–	–	–	–	–	–	73,5	126,8	53,3	–	73,5	126,8	53,3
Total	**79 917,3**	**78 488,3**	**86 769,4**	**54 068,1**	**89 574,7**	**2 805,3**	**8 761,2**	**9 958,9**	**9 995,4**	**36,5**	**273 323,9**	**339 947,1**	**342 373,5**	**2 426,4**	**360 573,4**	**436 675,4**	**441 943,6**	**5 268,2**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau I.31

Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	262 889,5	247 969,0	260 423,4	127 925,0	260 491,0	67,6	4 574,0	5 728,5	5 760,3	31,8	252 543,0	266 151,9	266 251,3	99,4
Autres dépenses de personnel	38 537,7	24 210,6	42 412,7	13 964,5	40 319,3	(2 093,4)	6 492,7	9 092,9	8 493,1	(599,8)	30 703,3	51 505,6	48 812,4	(2 693,2)
Dépenses de représentation	1,5	0,2	1,6	–	0,8	(0,8)	–	–	–	–	0,2	1,6	0,8	(0,8)
Consultants	–	47,4	–	4,2	–	–	50,3	29,8	29,8	–	97,7	29,8	29,8	–
Voyages des représentants	98,4	113,8	111,6	16,2	–	(111,6)	–	–	–	–	113,8	111,6	–	(111,6)
Voyages du personnel	81,0	75,2	91,8	211,8	54,5	(37,3)	1 918,7	2 105,3	2 105,3	–	1 993,9	2 197,1	2 159,8	(37,3)
Services contractuels	13 481,4	13 821,7	14 592,5	5 757,8	15 593,1	1 000,6	5 488,8	10 112,8	10 101,8	(11,0)	19 310,5	24 705,3	25 694,9	989,6
Frais généraux de fonctionnement	1 826,2	1 799,7	1 989,0	944,5	1 999,0	10,0	1 433,0	1 970,7	1 461,3	(509,4)	3 232,7	3 959,7	3 460,3	(499,4)
Fournitures et accessoires	405,1	127,8	373,2	29,6	340,1	(33,1)	248,6	251,6	249,6	(2,0)	376,4	624,8	589,7	(35,1)
Mobilier et matériel	1 135,5	1 636,2	1 229,2	335,9	1 229,2	–	886,0	905,1	905,1	–	2 522,2	2 134,3	2 134,3	–
Aménagement des locaux	–	66,3	–	–	–	–	10,6	11,8	11,8	–	76,9	11,8	11,8	–
Subventions et contributions	28 237,8	28 244,5	27 285,9	7 221,9	26 264,5	(1 021,4)	61,1	64,6	–	(64,6)	28 305,6	27 350,5	26 264,5	(1 086)
Autres dépenses	–	–	–	–	–	–	0,0	138,5	–	(138,5)	0,0	138,5	–	(138,5)
Total	**346 694,1**	**318 112,4**	**348 510,9**	**156 411,4**	**346 291,5**	**(2 219,4)**	**21 163,8**	**30 411,6**	**29 118,1**	**(1 293,5)**	**339 276,2**	**378 922,5**	**375 409,6**	**(3 512,9)**

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	64 106 100
Dépenses de 2022	63 712 200
Crédits ouverts pour 2023	70 759 400
Dépenses au 30 juin 2023	35 827 600
Ressources demandées pour 2024	75 860 900
Quotes-parts hors budget ordinaire[a]	
Crédits ouverts pour 2022	8 635 900
Dépenses de 2022	8 363 700
Crédits ouverts pour 2023	9 076 000
Dépenses au 30 juin 2023	4 747 000
Ressources demandées pour 2024[b]	8 947 600
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	103 892 400
Dépenses de 2022	88 898 600
Montant estimé pour 2023	100 598 900
Dépenses au 30 juin 2023	46 615 300
Montant prévu pour 2024	58 134 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1er juillet au 30 juin.

[b] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 77/304 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

I. Introduction

II.1 À l'exclusion des missions politiques spéciales, le montant des ressources demandées au titre du chapitre 3 du budget ordinaire pour 2024 est de 75 860 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 5 101 500 dollars (7,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 3), annexe IV). Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 77 897 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 10,1 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine de plus près la

question de l'actualisation des coûts dans ses rapports concernant le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

II.2 Dans l'ensemble, le montant des ressources demandées au titre du chapitre 3 du budget ordinaire (avant actualisation des coûts), missions politiques spéciales comprises, s'élève à 851 187 100 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 12 092 700 dollars (1,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (839 094 400 dollars (A/78/6 (Sect. 3), annexe IV). Les ressources demandées pour 2024 au titre du budget ordinaire pour les 39 missions politiques spéciales s'élèvent à 775 326 200 dollars, et seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 53 810 000 dollars. Des renseignements plus détaillés sur les ressources proposées pour 2024 figurent dans les rapports du Secrétaire général consacrés aux missions politiques spéciales (A/78/6 (Sect. 3)/Add.1, A/78/6 (Sect. 3)/Add.2, A/78/6 (Sect. 3)/Add.3, A/78/6 (Sect. 3)/Add.4, A/78/6 (Sect. 3)/Add.5 et A/78/6 (Sect. 3)/Add.6). On trouvera dans le rapport consacré par le Comité consultatif aux missions politiques spéciales (A/78/7/Add.1) des observations et recommandations sur la question.

II.3 Le montant des ressources demandées au titre du chapitre 3 du budget ordinaire (75 860 900 dollars avant actualisation des coûts) servirait à financer les activités : a) du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (51 212 800 dollars) ; b) du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (10 362 800 dollars) ; c) liées au Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé (3 166 200 dollars) ; d) du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (1 007 000 dollars) ; e) du Bureau de lutte contre le terrorisme (10 112 100 dollars) (A/78/6 (Sect. 3), annexe IV). On trouvera dans le tableau II.33 des informations sur l'évolution des ressources globales demandées au titre du chapitre 3 du budget ordinaire, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

Tableau II.1
Tableau d'effectifs[a]

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	401	4 SGA, 4 SSG, 13 D-2, 19 D-1, 52 P-5, 68 P-4, 56 P-3, 22 P-2, 16 G(1re C), 95 G(AC), 13 SM, 5 AN et 34 AL
Création	2	1 emploi d'assistant(e) à la protection rapprochée (AL), basé à Jérusalem, et 1 emploi d'assistant(e) (affaires politiques), basé à Ramallah, au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient
Reclassement	–	Reclassement de 1 emploi d'attaché(e) de liaison (P-4) en poste d'attaché(e) de liaison (hors classe) (P-5) au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient
Transfert (entre lieux d'affectation)	–	1 P-3 et 1 AL de Nairobi à Arusha (République-Unie de Tanzanie), dans le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, au titre sous-programme 1
Transformation[b]	24	2 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 G(AC) et 2 AL, dans le Bureau de lutte contre le terrorisme
Effectif proposé pour 2024	427	4 SGA, 4 SSG, 13 D-2, 19 D-1, 55 P-5, 78 P-4, 63 P-3, 22 P-2, 16 G(1re C), 97 G(AC), 13 SM, 5 AN et 38 AL

	Nombre	*Informations*
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	50	2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 8 SM, 1 AN et 14 AL
Effectif proposé pour 2024	50	2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 8 SM, 1 AN et 14 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	255	4 D-1, 27 P-5, 78 P-4, 70 P-3, 10 P-2, 42 G(1e C), 17 G(AL), 6 AN et 1 AL
Effectif prévu pour 2024	229	4 D-1, 27 P-5, 67 P-4, 63 P-3, 9 P-2, 36 G(1e C), 17 G(AL) et 6 AN

[a] À l'exclusion des missions politiques spéciales.
[b] D'emplois financés par des ressources extrabudgétaires en postes financés au moyen du budget ordinaire.

II.4 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs et moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au titre du chapitre 3 (voir tableau II.2).

Tableau II.2
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	222	10,7	11,4	9,5	238	238	212	11,4	9,2	10,9	258	10,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	154	12,3	9,1	8,6	163	163	152	12,5	8,1	6,7	169	13,1

II. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

II.5 Le montant des ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour 2024 s'élève à 51 212 800 dollars avant actualisation des coûts et fait apparaître une augmentation de 607 100 dollars (1,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 3), tableau 3.24). On trouvera dans le tableau II.34 des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Département.

II.6 L'augmentation globale de 607 100 dollars tient à : a) une augmentation de 200 000 dollars au titre des nouveaux mandats et des mandats élargis en ce qui concerne la réalisation, de façon indépendante, d'un examen stratégique et d'un examen des besoins en personnel civil du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ; b) une augmentation de 414 300 dollars au titre des autres changements, en raison du transfert de ressources du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) au chapitre 3 afin de soutenir le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne

l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (jusqu'en 2023, les ressources destinées au Comité étaient comprises dans le chapitre 2 du budget-programme, au titre des organes directeurs). Cette augmentation serait en partie compensée par une diminution de 7 200 dollars au titre des postes dans le sous-programme 1, laquelle s'explique par le transfert proposé de deux postes [1 P-3 et 1 agent(e) local(e)] depuis le bureau de liaison de Nairobi à Arusha (République-Unie de Tanzanie) (voir A/78/6 (Sect. 3), par. 3.116 et 3.117).

Tableau II.3
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	277	1 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 41 P-5, 53 P-4, 40 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1e C), 86 G(AC) et 2 AL
Transfert (entre lieux d'affectation)	–	1 P-3 et 1 AL de Nairobi à Arusha (République-Unie de Tanzanie), au titre du sous-programme 1
Effectif proposé pour 2024	277	1 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 41 P-5, 53 P-4, 40 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1e C), 86 G(AC) et 2 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	89	3 D-1, 14 P-5, 26 P-4, 22 P-3, 1 P-2/1, 6 G(1e C) et 17 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	89	3 D-1, 14 P-5, 26 P-4, 22 P-3, 1 P-2/1, 6 G(1e C) et 17 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.7 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des postes pour 2024 s'élèvent à 47 270 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 7 200 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023. Ces ressources permettraient de maintenir 277 postes [184 postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur, 91 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées et 2 postes d'agent(e) local(e)], ce qui ne représente aucun changement par rapport à 2023 (A/78/6 (Sect. 3), tableaux 3.24 et 3.25).

II.8 Il est proposé de transférer de Nairobi à Arusha (République-Unie de Tanzanie) un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et un poste d'assistant(e) administratif(ive) [agent(e) local(e)] du Bureau de liaison. Le transfert du Bureau de liaison à Arusha, où est situé le siège de la Communauté d'Afrique de l'Est, renforcerait l'appui fourni à celle-ci par le Département. Une présence à Arusha présenterait plusieurs avantages, compte tenu du rôle crucial joué par la Communauté d'Afrique de l'Est dans la région et de la priorité donnée par le Secrétaire général au renforcement de la collaboration de l'ONU avec les organisations régionales (A/78/6 (Sect. 3), par. 3.117 b) et annexe III).

Postes vacants

II.9 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, 26 postes [1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 6 P-3, 4 P-2 et 9 agents des services généraux (Autres classes)] étaient vacants. **Le Comité consultatif prend note du nombre de postes vacants au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et compte que ceux-ci seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle**

examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme (voir également A/77/7 (Sect. 3), par. II.7).

Taux de vacance

II.10 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs et moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 pour le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (voir tableau II.4).

Tableau II.4
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	184	10,8	11,8	9,2	184	184	166	11,4	9,2	9,8	184	10,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	93	19,3	11,7	11,8	93	93	85	12,1	11,0	8,6	93	12,7

Indemnité de fonctions

II.11 D'après les informations communiquées au Comité consultatif, au 31 mars 2023, les titulaires de 16 postes [2 D-1, 8 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 1 agent(e) des services généraux (Autre classe)] recevaient une indemnité de fonctions depuis plus d'un an. **Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant à la multiplication des affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période, et compte qu'une explication sera fournie à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figurera dans le prochain projet de budget-programme (voir également A/77/7, par. II.9, A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 48, et A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 57)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur l'indemnité de fonctions.

II.12 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.13 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2024 s'élèvent à 3 941 900 dollars et font apparaître une augmentation de 614 300 dollars (18,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 3), tableau 3.29). D'après les informations fournies au Comité consultatif, la hausse constatée tient principalement à l'augmentation des besoins qu'entraînerait le transfert proposé de ressources du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) au chapitre 3 afin de soutenir le Comité spécial chargé

d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Les objets de dépenses concernés par cette augmentation seraient les suivants : dépenses de représentation (800 dollars), consultants (158 700 dollars), voyages des représentants (254 100 dollars), services contractuels (22 200 dollars), frais généraux de fonctionnement (34 660 dollars) et fournitures et accessoires (1 000 dollars). L'augmentation proposée de 142 900 dollars au titre des voyages du personnel s'explique à la fois par le transfert susmentionné de ressources au titre des organes de décision (114 100 dollars) et par les besoins au titre de la composante Direction exécutive et administration (28 800 dollars).

Consultants

II.14 Les ressources demandées pour 2024 au titre des consultants s'élèvent à 186 100 dollars, soit une augmentation de 158 700 dollars. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les dépenses afférentes aux consultants se sont élevées à 709 000 dollars en 2022, ce qui représente un dépassement de 683 800 dollars par rapport aux crédits ouverts, d'un montant de 25 200 dollars. Pour 2023, les crédits ouverts au titre des consultants s'élèvent à 27 400 dollars, tandis que les dépenses au 30 juin atteignaient 428 800 dollars. **Compte tenu des dépassements de crédits constatés en 2022 et jusqu'à présent en 2023, le Comité encourage le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix à utiliser les ressources telles qu'elles ont été approuvées et à renforcer ses capacités internes afin de réduire son besoin d'expertise externe (voir également A/77/7, par. II.12)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les consultants.

Voyages du personnel

II.15 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 684 100 dollars, soit une augmentation de 142 900 dollars. D'après les informations communiquées, les dépenses afférentes aux voyages du personnel se sont élevées à 950 600 dollars en 2022, ce qui représente un dépassement de 473 300 dollars par rapport aux crédits ouverts, d'un montant de 477 300 dollars. Pour 2023, les dépenses au 30 juin s'élèvent à 476 500 dollars, ce qui représente un taux d'utilisation de 88 % de l'autorisation budgétaire, qui s'élève à 541 200 dollars. **Compte tenu du dépassement de crédits constaté en 2022 et des dépenses élevées enregistrées jusqu'à présent pour 2023, le Comité consultatif compte que le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mettra pleinement à profit les outils de communication virtuels afin de réaliser des économies dans les dépenses afférentes aux voyages**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les voyages du personnel.

Frais généraux de fonctionnement

II.16 Les ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement s'élèvent à 567 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 34 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les informations fournies indiquent que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2022, à savoir 491 300 dollars, seulement 326 900 dollars ont été dépensés, ce qui fait apparaître un solde inutilisé de 164 400 dollars et un taux d'utilisation de 66,5 %. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2022, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement soit réduit de 5 % (28 400 dollars)**.

II.17 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe II.16 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

II.18 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 2 août 2023, sur les 142 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 28 venaient d'États d'Afrique, 24 d'États d'Asie et du Pacifique, 14 d'États d'Europe orientale, 15 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 61 d'États d'Europe occidentale et d'autres États. Le Comité a été informé que le Département entendait continuer de faire des efforts pour améliorer la représentation géographique. Il a également été informé que les responsables du recrutement étaient sensibilisés tout au long des procédures de recrutement à l'importance de veiller à ce que les candidatures de personnes qualifiées originaires de pays non représentés ou sous-représentés soient dûment prises en considération à chaque fois que s'ouvrait un poste soumis à la répartition géographique. On lui fait savoir que le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix avaient récemment élaboré et publié un guide sur la diversité à l'intention de tous les responsables du recrutement, dans lequel étaient fournis des conseils détaillés concernant non seulement l'amélioration de la représentation géographique, mais aussi la réalisation des objectifs ayant trait à la parité des genres et à la diversité régionale s'agissant des postes non soumis à la répartition géographique. Ces deux départements avaient par ailleurs périodiquement organisé des réunions sur la diversité à l'intention des cadres supérieurs. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, compte que de nouvelles mesures seront prises pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres du personnel, et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite et de l'ouverture de postes, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir également A/77/7, par. II.14, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 53 à 58)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

II.19 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que parmi les membres du personnel du Département occupant des postes financés par le budget ordinaire, 19 devraient prendre leur retraite dans les 5 prochaines années et 50 au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

II.20 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours de la période allant de 2018 à la mi-2023, le Département avait employé 52 administrateurs et administratrices auxiliaires originaires de 23 États Membres appartenant à trois groupes régionaux (États d'Europe occidentale et autres États, États d'Asie et du Pacifique et États d'Europe orientale). On trouvera au chapitre I du

présent rapport des observations concernant le recrutement d'administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

II.21 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau avait compté 202 stagiaires pour la période allant de 2018 à la mi-2023, répartis comme suit : 33 en 2018-2019, 57 en 2020-2021 et 112 en 2022-2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Ressources extrabudgétaires

II.22 Le montant des ressources extrabudgétaires pour 2024, estimé à 38 394 100 dollars, est analogue à celui des estimations formulées pour 2023. Le montant des ressources extrabudgétaires prévues au titre des postes pour 2024, estimé à 16 782 100 dollars, est lui aussi analogue à celui des estimations formulées pour 2023. Ces ressources permettraient de maintenir 89 postes (66 postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur et 23 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées) [A/78/6 (Sect. 3), tableaux 3.27 2) et 3.28 2)].

Équipe de réserve de conseillers principaux pour la médiation

II.23 À sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que le mécanisme d'équipe de réserve, supervisé par le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, aidé de l'UNOPS comme partenaire de réalisation, fournissait un appui complémentaire aux médiateurs et médiatrices de l'ONU et à leurs équipes. Ce dispositif visait à garantir que certains types de conseils techniques hautement spécialisés et de compétences comparatives puissent être utilisés rapidement et avec souplesse par les médiateurs et médiatrices de l'ONU, sur demande. L'Équipe de réserve de conseillers principaux pour la médiation était composée de huit conseillers à temps plein pouvant être déployés rapidement partout dans le monde, lesquels étaient en outre aidés d'une équipe d'experts préapprouvés aptes à fournir une expertise et des connaissances supplémentaires en cas de besoin.

II.24 Le Comité consultatif a également été informé que, depuis 2016, le projet d'Équipe de réserve avait été mis en œuvre par l'UNOPS dans le cadre d'une série d'accords financiers conclus avec le Groupe de l'appui à la médiation. Le Comité des commissaires aux comptes a soulevé un certain nombre de préoccupations concernant le recours à l'UNOPS par les entités du Secrétariat, et a recommandé à l'administration de procéder à une analyse coûts-avantages avant d'engager du personnel par l'intermédiaire de cet organe ou d'autres prestataires de services tiers et de garantir le respect du cadre juridique et des responsabilités contractuelles [voir A/77/5 (Vol. I)]. Donnant suite à cette recommandation, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a fait réaliser une étude visant à évaluer les accords conclus avec l'UNOPS concernant l'Équipe de réserve, comprenant notamment un examen du respect des règles et règlements administratifs de l'ONU ; une analyse coûts-avantages du recours à l'UNOPS plutôt qu'à d'autres modalités pour la gestion de l'Équipe ; une évaluation de l'adéquation des accords conclus par rapport aux objectifs visés. Il est avant tout ressorti de cette étude que les accords conclus par l'UNOPS avec le Groupe de l'appui à la médiation fonctionnaient parfaitement, la gestion du projet par le Bureau étant donc jugée rentable et efficace. Le passage à des modalités de gestion reposant sur le Département serait coûteux et déstabilisant et, même si le recours aux services de consultants concernant l'Équipe de réserve entraînerait des frais légèrement inférieurs à ceux découlant des accords

financiers conclus avec l'UNOPS, ce changement risquerait d'influer négativement sur la réactivité et la qualité de l'Équipe et, partant, sur son efficacité et la réalisation de ses objectifs. **Rappelant que les services fournis par l'UNOPS au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix relèvent du nouveau mémorandum d'accord conclu entre le Secrétariat et l'UNOPS, lequel est en voie d'achèvement, le Comité consultatif prend note des résultats de l'étude réalisée et compte que de plus amples informations seront fournies dans le prochain projet de budget**.

Assistance électorale

II.25 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en 1991, l'Assemblée générale avait établi un cadre relatif à l'assistance électorale, qu'elle avait ensuite renforcé par des résolutions successives, dont la dernière datait de 2021. En 1991, sur approbation de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a confié au (à la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires politiques les fonctions de coordonnateur(trice) pour les activités d'assistance électorale. Le (la) coordonnateur(trice) est épaulé(e) dans ses fonctions par la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Lorsqu'elle est saisie de demandes émanant d'États Membres, la Division procède à une évaluation des besoins électoraux, en consultation avec les entités des Nations Unies compétentes. Elle fait des recommandations quant aux paramètres devant régir l'assistance électorale dispensée par l'ONU et donne des conseils sur la conception des composantes électorales des missions ou sur l'élaboration de projets d'assistance. En outre, elle gère le fichier unique des spécialistes des affaires électorales et tient à jour la mémoire institutionnelle de l'Organisation en matière électorale, en collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies. Le Programme des Nations Unies pour le développement est le principal organe de l'Organisation qui épaule les institutions électorales et les autres parties prenantes électorales et appuie la conclusion de partenariats, l'élaboration de cadres et de procédures juridiques et la tenue d'élections dans les pays où aucune mission politique spéciale ou mission de maintien de la paix n'est implantée.

Discours de haine

II.26 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de la publication par le Secrétaire général de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix avaient élaboré un plan d'action conjoint dans lequel ils décrivaient les activités concrètes qu'ils prévoyaient de mener et se disaient conscients des effets qu'avaient les discours de haine sur la dynamique de la paix et de la sécurité dans de nombreuses situations relevant de leur domaine de compétences. Le Comité a également été informé que l'objectif du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix n'était pas d'obtenir de meilleures ressources, mais d'améliorer les mesures visant à prévenir et à contrer les discours de haine et l'incitation à la violence dans les situations de conflit ou d'après conflit. Ainsi, celui-ci ne cherchait pas à obtenir dans le projet de budget des fonds supplémentaires pour ses travaux sur le discours de haine, préférant se concentrer sur le règlement de la question dans le cadre de ses mandats essentiels de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Le Département utilise actuellement une partie des contributions volontaires reçues dans le cadre de son appel pluriannuel pour financer un emploi de spécialiste des questions politiques (P-3), dont les responsabilités comprennent, entre autres, la mise en œuvre du plan d'action conjoint sur les discours de haine. **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur le plan d'action conjoint élaboré par le**

Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix dans le sillage du plan d'action du Secrétaire général pour la lutte contre les discours de haine, y compris s'agissant des ressources existantes y consacrées, seront communiquées dans le prochain projet de budget-programme, et encourage la poursuite de la coordination entre les entités des Nations Unies qui s'occupent de cette question. On trouvera dans la partie consacrée au chapitre 28 (Communication globale) du présent rapport des observations et des recommandations formulées par le Comité au sujet des ressources consacrées à la lutte contre les discours de haine dans leur ensemble.

Approches novatrices

II.27 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en janvier 2020, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix avait lancé une « Cellule Innovation », financée au moyen de ressources extrabudgétaires, qui relevait de la Division des politiques et de la médiation et était chargée d'aider le Département, tant au siège que sur le terrain, à accélérer l'adoption de méthodes innovantes en réponse à un appel du Secrétaire général, lancé pour la première fois dans la stratégie de 2018 sur les nouvelles technologies. Dans l'esprit des efforts déployés en rapport avec le dernier volet en date des cinq axes de changement du Secrétaire général et de l'aspiration de celui-ci à bâtir une « ONU 2.0 » dans le cadre du programme intitulé « Notre programme commun », la Cellule Innovation s'efforce de catalyser et de renforcer la culture et les capacités du Département en matière d'innovation, de données, d'intelligence artificielle (apprentissage automatique, vision par ordinateur et traitement du langage naturel), de prospective et de sciences comportementales, tout en cherchant à mieux comprendre et gérer les risques posés par les progrès et les innovations technologiques pour le travail de l'Organisation. La Cellule fait partie du Réseau d'innovation des Nations Unies et collabore avec des partenaires extérieurs au système des Nations Unies et issus des milieux de la technologie, de la société civile et du monde universitaire à des fins de paix et de sécurité, mettant de ce fait l'innovation au service de l'objectif commun de la paix. **Le Comité consultatif compte que des informations supplémentaires sur les activités de la Cellule Innovation seront communiquées dans le prochain projet de budget-programme**.

Nouvel Agenda pour la paix

II.28 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général contiendrait une série de recommandations visant à relever les défis en matière de paix et de sécurité, qui seraient soumises à l'examen des États Membres lors du Sommet de l'avenir prévu en septembre 2024. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix joue un rôle de premier plan dans l'élaboration du Nouvel Agenda pour la paix et la mise en œuvre de nouvelles mesures de gestion des risques, en orientant son action sur : a) la prévention, celui-ci cherchant à revitaliser les mécanismes prévus au chapitre VI de la Charte des Nations Unies et encourageant les investissements dans le renforcement des capacités nationales de prévention ; b) la consolidation de la paix, grâce notamment au renforcement du rôle de la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe pouvant contribuer à mobiliser un soutien politique et financier international en faveur du maintien de la paix au niveau national, avec un appui solide du Fonds pour la consolidation de la paix pour ce qui est d'aligner les priorités stratégiques sur l'action programmatique ; c) l'inclusion, celui-ci s'attelant à faire progresser la promotion de la participation des femmes aux processus politiques ; d) les investissements, tant politiques que financiers, à des fins de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Dans ce contexte, le Département s'attend à

une augmentation de la demande d'appui dans les domaines suivants : renforcement des capacités nationales de prévention des conflits ; facilitation du dialogue ; analyse politique et élaboration de stratégies ; diplomatie préventive ; promotion de processus politiques et de processus de paix inclusifs ; fourniture d'assistance électorale ; facilitation des efforts de pérennisation de la paix à long terme déployés par les États Membres. Dans tous les domaines susmentionnés, le Département tirera profit du réseau de présences sur le terrain qu'il supervise, dont des missions politiques spéciales, des bureaux de liaison avec les organisations régionales et les conseillers et conseillères pour la paix et le développement déployés conjointement avec le PNUD.

III. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

II.29 Le montant des ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient pour 2024 s'élève à 10 362 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 105 900 dollars (1,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 3), tableau 3.46). On trouvera dans le tableau II.35 des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Bureau, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

II.30 L'augmentation de 105 900 dollars tient aux changements auxquels il est proposé de procéder s'agissant des effectifs (voir A/78/6 (Sect. 3), par. 3.172).

Tableau II.5
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Effectif approuvé pour 2023	66	1 SGA, 1 SSG, 4 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 13 SM, 5 AN et 30 AL
Création	2	2 AL
Reclassement	1	De P-4 à P-5
Effectif proposé pour 2024	68	1 SGA, 1 SSG, 5 P-5, 3 P-4, 8 P-3, 13 SM, 5 AN et 32 AL

Observations et recommandations concernant les postes

II.31 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des postes s'élève à 9 169 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 105 900 dollars (1,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Ces ressources permettraient de maintenir 68 postes [18 postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur et 50 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] soit une augmentation nette de 2 postes [2 postes d'agent(e) local(e)] (A/77/6 (Sect. 3), tableaux 3.47 et 3.48).

II.32 L'augmentation des ressources est liée aux changements ci-après qu'il est proposé d'apporter aux effectifs (voir A/78/6 (Sect. 3), par. 3.172 et annexe III) :

a) Création d'un poste d'assistant à la protection rapprochée [agent(e) local(e)], à Jérusalem. Les conditions de sécurité dans le Territoire palestinien occupé s'étant sensiblement détériorées, le (la) titulaire du poste participerait à la planification et à l'exécution des opérations de protection rapprochée, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des itinéraires, l'évaluation des missions, la coordination avec les autorités et les missions de protection rapprochée sur la route ;

b) Un poste d'assistant(e) (affaires politiques) [agent(e) local(e)], basé à Ramallah. La situation politique en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, devenant de plus en plus complexe et volatile, l'ajout d'un poste d'assistant (affaires politiques) au bureau de Ramallah, dont le (la) titulaire serait recruté(e) sur le plan national et parlerait arabe, renforcerait les capacités de l'équipe ;

c) Reclassement d'un poste d'attaché de liaison (P-4) en poste d'attaché de liaison (hors classe) (P-5). Le (la) titulaire du poste serait chargé(e) de diriger les efforts de négociation avec les parties, de représenter le Coordonnateur spécial aux réunions et aux pourparlers avec les hauts responsables et de fournir des conseils stratégiques sur les activités du Bureau en matière de diplomatie préventive et de bons offices. Le reclassement proposé permettrait que la collaboration soit entretenue à un haut niveau au nom du Coordonnateur spécial.

Création

II.33 En ce qui concerne la proposition de créer un poste d'assistant à la protection rapprochée [agent(e) local(e)] à Jérusalem, le Comité consultatif fait remarquer que, en dépit de la détérioration des conditions de sécurité dans le Territoire palestinien occupé, la situation à Jérusalem est restée stable. **Il note par ailleurs que la Section de la sécurité du Bureau du Coordonnateur spécial compte déjà 26 postes (1 P-3, 9 agents du Service mobile et 16 agents locaux). Il recommande donc que le poste d'assistant à la protection rapprochée [agent(e) local(e)] ne soit pas créé pour le moment**.

Reclassement

II.34 En ce qui concerne la proposition de reclassement d'un poste d'attaché de liaison (P-4) en poste d'attaché de liaison (hors classe) (P-5), le Secrétaire général indique que l'attaché(e) de liaison du Bureau du Coordonnateur spécial serait chargé(e) de diriger les efforts de négociation avec les parties, de représenter le Coordonnateur spécial aux réunions et aux pourparlers avec les hauts responsables et de fournir des conseils stratégiques sur les activités du Bureau en matière de diplomatie préventive et de bons offices. Le reclassement proposé permettrait que la collaboration soit entretenue à un haut niveau au nom du Coordonnateur spécial. Dans le cadre de son précédent rapport, le Comité consultatif a été informé que le Bureau du Coordonnateur spécial comptait déjà quatre postes P-5 : un poste de coordonnateur hors classe, un poste de chef de cabinet et deux postes de spécialiste des questions politiques (hors classe), dont l'un des titulaires était également chef de la Section des affaires régionales et collaborait avec les responsables gouvernementaux, la société civile et les États Membres pour traiter des questions politiques. **Compte tenu des effectifs au niveau de la direction au Bureau du Coordonnateur spécial, le Comité consultatif n'est pas convaincu que le reclassement d'un poste d'attaché de liaison (P-4) en poste d'attaché de liaison (hors classe) (P-5) auquel il est proposé de procéder soit justifié et recommande donc qu'il ne soit pas approuvé (voir également A/77/7, par. II.25)**.

Postes vacants

II.35 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, trois postes [2 P-3 et 1 agent(e) local(e)] étaient vacants au Bureau du Coordonnateur spécial. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**.

Taux de vacance

II.36 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs et moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 pour le Bureau du Coordonnateur spécial (voir tableau II.6). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau II.6
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	18	9,7	7,0	11,1	18	18	16	11,1	6,3	11,1	18	10,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	48	1,4	4,1	4,2	48	48	47	8,1	3,9	2,1	50	8,5

II.37 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.33 et II.34 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées et que les autres objets de dépense soient ajustés en conséquence.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.38 Les ressources non affectées à des postes proposées pour 2024 s'élèvent à 1 193 300 dollars, soit un montant analogue à celui des crédits ouverts pour 2023. L'augmentation des ressources demandées au titre des voyages du personnel (4 200 dollars), des fournitures et accessoires (20 700 dollars) et du mobilier et matériel (72 700 dollars) serait compensée par la réduction des ressources demandées au titre et des services contractuels (62 900 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (34 700 dollars) (A/78/6 (Sect. 3), tableaux 3.46 et 3.49).

Voyages du personnel

II.39 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 199 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. D'après les informations transmises au Comité consultatif, cette augmentation est due principalement à la reprise des voyages officiels à des fins de participation en personne à diverses conférences. **Le Comité consultatif estime que le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient devrait tirer pleinement parti des outils de communication virtuelle afin de réaliser des économies sur les frais de voyage et recommande donc de réduire de 10 % (20 000 dollars) le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les voyages du personnel.

Mobilier et matériel

II.40 Les ressources demandées au titre du mobilier et du matériel s'élèvent à 172 800 dollars, soit une augmentation de 72 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. D'après les informations fournies au Comité consultatif, cette augmentation est imputable à l'installation prévue d'un système solaire dans le nouveau bureau de Gaza, lequel devrait permettre de remédier aux longues coupures de courant frappant la région, à l'acquisition de licences informatiques supplémentaires pour les titulaires des deux postes qu'il est proposé de créer, et à la hausse des dépenses relatives au matériel de bureautique dans le cadre du plan de remplacement, s'agissant notamment des commutateurs réseau au bureau de Gaza. **La rénovation du nouveau bureau de Gaza étant toujours en phase d'achèvement (voir par. II.41 du présent rapport), le Comité consultatif est d'avis qu'il convient d'adopter une approche progressive en ce qui concerne les dépenses de mobilier et de matériel concernées. En outre, compte tenu de la recommandation négative qu'il a formulée à l'encontre de l'un des postes proposés, le Comité estime que les dépenses ayant trait à l'acquisition de licences informatiques supplémentaires ne sont pas pleinement justifiées. Celui-ci recommande donc de réduire de 10 % (17 300 dollars) le montant des ressources demandées au titre du mobilier et matériel**.

Installations et infrastructures

II.41 Aucune ressource au titre des installations et infrastructures n'est demandée dans le projet de budget du Bureau du Coordonnateur spécial. Toutefois, une provision de 200 000 dollars avant actualisation des coûts est comprise dans le chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) pour l'achèvement de la rénovation et de la modernisation du nouveau bureau à Gaza (A/78/6 (Sect. 33), par. 33.43).

II.42 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.39 et II.40 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable

II.43 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 2 août 2023, sur les 16 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 0 venait d'États d'Afrique, 0 venait d'États d'Asie et du Pacifique, 3 venaient d'États d'Europe orientale, 0 venait d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 13 venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, compte que de nouvelles mesures seront prises pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres du personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir également A/77/7, par. II.31, A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 53 à 58, A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 52, et A/74/7, par. 87)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

II.44 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, parmi les membres du personnel du Bureau du Coordonnateur spécial occupant des postes financés par le budget ordinaire, 4 devaient prendre leur retraite dans les 5 prochaines années et 15 au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

IV. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

II.45 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé pour 2024 s'élèvent à 3 166 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 84 200 dollars (2,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 3), tableau 3.53). Cette augmentation est liée aux ressources en personnel. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.36.

Tableau II.7
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Effectif approuvé pour 2023	19	1 D-2, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1 et 9 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	19	1 D-2, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1 et 9 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.46 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des postes s'élèvent à 2 767 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 84 200 dollars (3,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Ces ressources permettraient de maintenir 19 postes (10 postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur et 9 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées) (A/78/6 (Sect. 3), tableaux 3.53 et 3.54).

II.47 L'augmentation proposée de 84 200 dollars tient à l'application d'un taux de vacance convenu pour un poste de juriste (P-3) créé en 2023 sur la base de la résolution 77/263 de l'Assemblée générale, conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes voulant qu'un taux de vacance de 50 % soit appliqué (A/78/6 (Sect. 3), par. 3.199).

Poste vacant

II.48 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, un poste (P-3) était vacant. **Le Comité consultatif compte que le poste vacant sera pourvu dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes vacants seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**.

Taux de vacance

II.49 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs et moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 pour le Bureau d'enregistrement des dommages (voir tableau II.8).

Tableau II.8
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	10	7,5	1,7	10,0	10	10	9	–	10,0	10,0	10	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	9	0,4	2,8	11,1	9	9	9	–	0,1	–	9	–

II.50 Le Comité consultatif note que le taux de vacance moyen pour la période allant de janvier à juin 2023 et le taux de vacance effectif au 30 juin 2023 pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient de 10,0 %, et qu'un taux de 0,0 % est proposé pour 2024. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

II.51 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.52 Les ressources non affectées à des postes proposées pour 2024 s'élèvent à 398 800 dollars, soit un montant analogue à celui des crédits ouverts pour 2023. La répartition par objet de dépense proposée pour les ressources autres que celles affectées à des postes serait la même qu'en 2023 (A/78/6 (Sect. 3), tableaux 3.53 et 3.58).

II.53 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable

II.54 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 2 août 2023, sur les 9 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 0 venait d'États d'Afrique, 3 venaient d'États d'Asie et du Pacifique, 3 venaient d'États d'Europe orientale, 0 venait d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 3 venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États. **Le Comité consultatif compte que le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé redoublera d'efforts pour parvenir à une représentation géographique plus équitable des États Membres parmi son personnel, et estime**

que les vacances de postes offrent une occasion concrète à cet effet (voir également A/77/7, par. II.43, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 53 à 58). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

II.55 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, parmi les membres du personnel du Bureau occupant des postes financés par le budget ordinaire, une personne devait prendre sa retraite dans les 5 prochaines années et quatre au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Stagiaires

II.56 En réponse à ses questions, il a été répondu au Comité consultatif que le Bureau d'enregistrement des dommages avait recruté un stagiaire au cours de la période allant de 2018 à la mi-2023, et que le stage en question avait eu lieu pendant l'exercice biennal 2020-2021. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

V. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

II.57 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine pour 2024 s'élèvent à 1 007 000 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue à celui des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 3), tableau 3.65). On trouvera dans le tableau II.37 des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Bureau, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

Tableau II.9
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	6	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4 et 2 AL
Effectif proposé pour 2024	6	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4 et 2 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	50	2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 8 SM, 1 AN et 14 AL
Effectif proposé pour 2024	50	2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 8 SM, 1 AN et 14 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif approuvé pour 2023	1	1 AL
Effectif proposé pour 2024	–	s.o.

Observations et recommandations concernant les postes

II.58 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des postes s'élèvent à 984 800 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue à celui des crédits ouverts pour 2023. Elles permettraient de maintenir six postes [4 postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur et 2 postes d'agent(e) local(e)] (A/78/6 (Sect. 3), tableaux 3.66 et 3.67).

Postes vacants

II.59 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, un poste (P-4) était vacant. **Le Comité consultatif compte que le poste vacant sera pourvu dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes vacants seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**.

Taux de vacance

II.60 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs et moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (voir tableau II.10).

Tableau II.10
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	4	19,1	37,3	25,0	4	4	3	24,7	25,0	25,0	4	22,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	2	0,4	0,3	–	2	2	2	–	–	–	2	–

II.61 Le Comité consultatif note que le taux de vacance moyen pour la période allant de janvier à juin 2023 et le taux de vacance effectif au 30 juin 2023 pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient de 25,0 %, et qu'un taux de 22,9 % est proposé pour 2024. **Le Comité consultatif constate une différence entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

II.62 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.63 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2024 s'élève à 22 200 dollars, soit un montant analogue à celui des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 3), tableau 3.70).

II.64 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable

II.65 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 2 août 2023, sur les quatre fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 3 venaient d'États d'Afrique, 0 venait d'États d'Asie et du Pacifique, 0 venait d'États d'Europe orientale, 0 venait d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 1 venait d'un pays du groupe des États d'Europe occidentale et autres États. **Le Comité consultatif compte que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine redoublera d'efforts pour parvenir à une représentation géographique plus équitable des États Membres parmi son personnel et donnera des informations actualisées à ce sujet dans les futurs projets de budget-programme (voir également A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 53 à 58)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

II.66 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, parmi les membres du personnel du Bureau occupant des postes financés par le budget ordinaire, une personne devait prendre sa retraite dans les 5 prochaines années et deux au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Examen stratégique et examen des besoins en personnel civil indépendants

II.67 D'après les informations fournies au Comité consultatif, le projet de budget du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix comprend des crédits – d'un montant de 158 700 dollars au titre des consultants, de 12 500 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement et de 28 800 dollars au titre des voyages du personnel – destinés à financer la tenue, de façon indépendante, d'un examen stratégique et d'un examen de besoins en personnel civil du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la réalisation d'un examen des besoins en personnel, auquel il avait été prévu de procéder après l'évaluation indépendante du partenariat établi entre l'ONU et l'Union africaine et des activités entreprises par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine en 2019/20, avait été retardée par l'apparition de la pandémie de COVID-19. Il était maintenant proposé que cet examen soit réalisé, conformément au mandat de l'Assemblée générale, par un consultant indépendant, et que celui-ci s'accompagne d'un examen stratégique qui servirait à valider les recommandations formulées dans l'évaluation indépendante. L'accent serait mis sur le Bureau et sa capacité à mettre en œuvre son mandat dans un contexte d'expansion de ses activités, l'objectif étant d'aligner les responsabilités – qui allaient croissant – sur les ressources.

II.68 Le Comité consultatif a également été informé que les coûts prévus au budget incluaient le recrutement d'un(e) consultant(e) de haut niveau, ainsi que des frais de déplacement vers Addis-Abeba et le Siège de l'ONU, à New York, afin d'y tenir des consultations avec les parties prenantes. Dans le cadre de cet exercice, la tenue d'échanges avec la Commission de l'Union africaine et le Bureau, ainsi qu'avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et d'autres parties prenantes au Siège, serait d'une importance capitale. Compte tenu de la nature des questions traitées, les services d'un fonctionnaire de haut niveau seraient requis pour entreprendre l'examen, lequel devrait bénéficier de l'appui de membres du personnel

supplémentaires et être en mesure d'effectuer les déplacements nécessaires pour s'entretenir avec les parties.

VI. Bureau de lutte contre le terrorisme

II.69 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Bureau de lutte contre le terrorisme pour 2024 s'élèvent à 10 112 100 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation de 4 304 300 dollars (74,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 3), tableau 3.75). On trouvera dans le tableau II.38 des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Bureau, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

II.70 L'augmentation de 4 304 300 dollars est liée à la proposition de transformer 24 emplois financés au moyen de ressources extrabudgétaires en postes inscrits au budget ordinaire (voir A/78/6 (Sect. 3), par. 3.268).

Tableau II.11
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	33	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 5 P-3 et 11 G(AC)
Transformations[a]	24	2 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 G(AC) et 2 AL
Effectif proposé pour 2024	57	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 17 P-4, 12 P-3, 13 G(AC) et 2 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif approuvé pour 2023	165	1 D-1, 13 P-5, 52 P-4, 48 P-3, 9 P-2/1, 36 G(AC) et 6 AN
Effectif proposé pour 2024	140	1 D-1, 13 P-5, 41 P-4, 41 P-3, 8 P-2/1, 30 G(AC) et 6 AN

[a] D'emplois financés par des ressources extrabudgétaires en postes financés au moyen du budget ordinaire.

Observations et recommandations concernant les postes

II.71 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des postes s'élèvent à 9 461 700 dollars, soit une augmentation de 4 045 700 dollars (74,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Ces ressources permettraient de maintenir 33 postes [22 postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur et 11 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] et de transformer 24 emplois financés au moyen de ressources extrabudgétaires en postes inscrits au budget ordinaire [20 postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur, 2 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) et 2 postes d'agent(e) local(e)] (A/78/6 (Sect. 3), tableaux 3.75 et 3.77).

Transformations

II.72 Le Secrétaire général rappelle que, au paragraphe 85 de sa résolution 75/291, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de continuer à rechercher des sources de financement favorisant la mise en œuvre intégrée et équilibrée de tous les piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies dans l'ensemble du système des Nations Unies, de manière efficace, et s'est félicitée à cet égard que les États Membres continuent à verser des contributions volontaires. Le Secrétaire général a par ailleurs informé l'Assemblée que le Bureau de lutte contre le terrorisme entreprendrait une évaluation technique durant la deuxième moitié de 2021 et que, suivant le résultat de cette évaluation, toute incidence budgétaire serait ajoutée au projet de budget-

programme pour 2023. Dans les recommandations issues de l'évaluation technique, il a été proposé de transformer progressivement, à partir de 2023, 49 postes de base financés par des contributions volontaires en postes financés au moyen du budget ordinaire. Dans sa résolution 77/262, l'Assemblée a approuvé la proposition de transformer 25 postes dans le cadre du budget-programme pour 2023. La transformation des 24 postes restants est proposée dans le projet de budget actuel (A/78/6 (Sect. 3), par. 3.265 à 3.267).

II.73 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur le lieu d'affectation, le titre fonctionnel, la classe et l'année de création des postes qu'il était proposé de transformer (voir tableau II.12).

Tableau II.12
Lieu d'affectation, titre fonctionnel, classe et année de création des postes qu'il est proposé de transformer

Entité	*Titre fonctionnel*	*Classe*	*Année de création*
Service des politiques, de la gestion du savoir et de la coordination	Spécialiste des questions politiques	7 P-4	2019
	Spécialiste des questions politiques	3 P-3	2019
	Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	2017
Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e)	Spécialiste hors classe de la gestion de programme	P-5	2019
	Spécialiste hors classe de la gestion de programme	P-5	2015
	Spécialiste de l'information	P-3	2021
	Fonctionnaire d'administration	P-4	2021
	Assistant(e) d'information	G(AC)	2021
Section des droits humains et des questions de genre	Spécialiste des droits humains	P-4	2015
	Spécialiste des droits humains	P-4	2019
	Spécialiste des droits humains	P-3	2021
	Spécialiste des questions de genre	P-3	2020
Section de la planification stratégique et de l'appui aux programmes	Agent(e) de coordination de la sécurité	P-4	2017
	Fonctionnaire d'administration	P-3	2012
	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	AL	2017
	Assistant(e) (gestion des programmes)	AL	2019

II.74 **Le Comité consultatif note que certains des emplois financés au moyen de ressources extrabudgétaires qu'il est proposé de transformer ont été créés ces dernières années dans des domaines qui ne sont pas liés à l'activité principale du Bureau de lutte contre le terrorisme. Il estime que ces postes pourraient continuer d'être financés au moyen de ressources extrabudgétaires dans l'attente de la prochaine révision de l'architecture d'appui du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, le Comité recommande de s'abstenir, à ce stade, de transformer en postes financés au moyen du budget ordinaire les emplois de spécialiste de l'information (P-3), de fonctionnaire d'administration (P-4) et de spécialiste des questions de genre (P-3).**

II.75 **Le Comité consultatif encourage le Bureau à coopérer davantage avec les autres entités des Nations Unies participant à la lutte contre le terrorisme, notamment la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'ONUDC,**

afin d'intensifier l'effort fourni, de gagner en efficacité et d'éviter les chevauchements de fonctions.

Postes vacants

II.76 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, huit postes [2 P-4, 2 P-3 et 4 agents des services généraux (Autres classes)] étaient vacants, tout comme quatre des 24 postes qu'il était proposé de transformer. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**.

Taux de vacance

II.77 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs et moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 pour le Bureau de lutte contre le terrorisme (voir tableau II.13). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau II.13
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	6	11,5	10,9	–	22	22	18	14,3	8,4	18,2	42	13,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	2	14,9	8,4	–	11	11	9	48,0	10,0	18,2	15	50,4

II.78 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe II.74 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée et que les autres objets de dépense soient ajustés en conséquence.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.79 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 650 400 dollars, soit une augmentation nette de 258 600 dollars (66 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 3), tableaux 3.75 et 3.80).

II.80 L'augmentation de 258 600 dollars tient à la hausse des dépenses qu'entraînerait la transformation de 24 postes à laquelle il est proposé de procéder au titre des objets de dépense suivants : voyages du personnel (184 800 dollars), services contractuels (43 200 dollars), frais généraux de fonctionnement (16 200 dollars), fournitures et

accessoires (4 800 dollars) et mobilier et matériel (9 600 dollars) [A/78/6 (Sect. 3), par. 3.268 b]].

Voyages du personnel

II.81 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 473 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 184 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Le Comité consultatif note, d'après les informations fournies, que seuls 59 300 dollars des crédits ouverts pour 2022, dont le montant s'élevait à 62 000 dollars, ont été dépensés. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2022 et de la nécessité de s'efforcer d'accroître le recours à des outils virtuels, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (18 500 dollars) l'augmentation des crédits alloués au titre des voyages du personnel**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les voyages du personnel.

Frais généraux de fonctionnement

II.82 Les ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement s'élèvent à 73 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 16 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Le Comité consultatif constate que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2022, à savoir 14 600 dollars, seulement 2 800 dollars ont été dépensés, ce qui fait apparaître un solde inutilisé de 11 800 dollars et un taux d'utilisation de 19,2 %. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2022, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (7 300 dollars) le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement**.

Mobilier et matériel

II.83 Les ressources demandées au titre du mobilier et du matériel s'élèvent à 41 400 dollars, soit une augmentation de 9 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Le Comité consultatif note qu'aucun crédit n'a été ouvert au titre du mobilier et du matériel en 2022 et qu'aucun des 31 800 dollars réservés à cet objet de dépenses pour l'exercice 2023 n'avait été utilisé au 30 juin. **Compte tenu du fait qu'aucun crédit n'a été ouvert pour le mobilier et le matériel en 2022 et que les fonds réservés à cet objet de dépenses pour l'exercice 2023 n'avaient pas encore été entamés au 30 juin 2023, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (4 100 dollars) le montant des ressources demandées à ce titre**.

II.84 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.81 à II.83 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable

II.85 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 2 août 2023, sur les 20 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 3 venaient d'États d'Afrique, 3 d'États d'Asie et du Pacifique, 2 d'États d'Europe orientale, 1 d'un État d'Amérique latine et des Caraïbes et 11 d'États d'Europe occidentale et d'autres États. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel du Bureau de lutte contre le terrorisme, compte que de nouvelles mesures seront prises pour parvenir à une représentation géographique équitable des États**

Membres parmi les membres du personnel et estime que les vacances de postes et les transformations de postes proposées offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir également A/77/7, par. II.70, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 53 à 58). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

II.86 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, parmi les membres du personnel du Bureau occupant des postes financés par le budget ordinaire, une personne devait prendre sa retraite dans les 5 prochaines années et sept au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

II.87 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, pendant la période allant de 2018 à la mi-2023, le Bureau de lutte contre le terrorisme avait compté 29 administrateurs et administratrices auxiliaires. Au cours de cette période, des administrateurs et administratrices auxiliaires avaient été fournis par 19 États Membres de quatre groupes régionaux (Europe occidentale et autres États, Asie et Pacifique, Afrique, et Europe orientale). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant le recrutement d'administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

II.88 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de lutte contre le terrorisme avait accueilli 120 stagiaires au total durant la période allant de 2018 à la mi-2023 (8 en 2018-2019, 65 en 2020-2021 et 47 en 2022-2023). Il note que les stagiaires représentaient des nationalités relativement diverses au cours des cinq dernières années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Ressources extrabudgétaires

II.89 Les ressources extrabudgétaires prévues pour 2024 sont estimées à 19 540 400 dollars, ce qui représente une diminution de 42 063 300 dollars (68,3 %) par rapport au montant estimé pour 2023 [A/78/6 (Sect. 3), tableau 3.78 2)]. D'après les informations transmises au Comité consultatif, le montant des ressources extrabudgétaires ayant trait aux emplois est estimé à 16 400 000 dollars, soit une diminution de 14 401 800 dollars par rapport aux estimations formulées pour 2023. Ces ressources permettraient de financer 140 emplois, soit une diminution de 25 emplois par rapport à 2023. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la diminution constatée entre les estimations formulées pour 2024 et celles de 2023 tenait à la transformation proposée de 24 emplois en postes inscrits au budget ordinaire, ainsi qu'à la baisse attendue des ressources extrabudgétaires en 2024. Les estimations pour 2024 étaient basées sur les accords relatifs aux contributions qui avaient effectivement été signés au moment de l'achèvement de la présente proposition de budget. **Le Comité consultatif compte que le Bureau de lutte contre le terrorisme renouvellera ses efforts pour recevoir des contributions extrabudgétaires, y compris de la part de nouveaux donateurs, et que des informations détaillées seront incluses dans le prochain projet de budget**.

Chapitre 4
Désarmement

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	12 736 800
Dépenses de 2022	13 883 600
Crédits ouverts pour 2023	13 835 800
Dépenses au 30 juin 2023	6 913 200
Ressources demandées pour 2024	15 232 800
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	20 323 100
Dépenses de 2022	18 257 200
Montant estimé pour 2023	19 501 200
Dépenses au 30 juin 2023	6 482 200
Montant prévu pour 2024	21 706 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

II.90 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 4 du budget ordinaire pour 2024 est de 15 232 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 1 397 000 dollars (10,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 4), tableau 4.21). Le montant prévu pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élève à 15 617 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 12,9 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

II.91 L'augmentation proposée s'explique principalement par la création de mandats et l'élargissement de mandats existants en application de la résolution 77/71 de l'Assemblée générale sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects [1 491 100 dollars au titre du sous-programme 3 (Armes classiques) et 204 800 dollars au titre du sous-programme 5 (Désarmement régional)] et en application de la résolution 77/69 de l'Assemblée sur la transparence dans le domaine des armements (121 100 dollars au titre du sous-programme 3). Des augmentations plus modestes pour des mandats nouveaux ou élargis sont prévues au titre du sous-programme 2 (Armes de destruction massive) (4 100 dollars) et du sous-programme 4 (Information et sensibilisation) (16 100 dollars). Ces augmentations seraient partiellement compensées par des réductions liées à des ajustements techniques (331 100 dollars) et d'autres changements (109 100 dollars) (A/78/6 (Sect. 4), par. 4.87, 4.88 et 4.89). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.39.

Tableau II.14
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	61	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 12 P-5, 9 P-4, 9 P-3, 3 P-2/1, 4 G (1ᵉC), 13 G(AC) et 4 AL
Créations	5	1 P-4, 3 AN et 1 G(1ᵉC)
Effectif proposé pour 2024	66	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 12 P-5, 10 P-4, 9 P-3, 3 P-2/1, 3 AN, 5 G(1ᵉC), 13 G(AC) et 4 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	36	2 P-5, 3 P-4, 11 P-3, 9 G(AC) et 11 AL
Créations prévues	13	4 P-4, 5 P-3, 2 P-2/1, 1 G(1ᵉC) et 1 G(AC)
Suppressions prévues	4	4 AL
Effectif prévu pour 2024	45	2 P-5, 7 P-4, 16 P-3, 2 P-2/1, 1 G(1ᵉC), 10 G(AC) et 7 AL

Observations et recommandations concernant les postes

II.92 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des postes s'élèvent à 10 456 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 295 900 dollars (2,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023. Elles permettraient de financer 66 postes, soit une augmentation de cinq postes [1 P-4, 3 AN et 1 G(1ᵉC)] (ibid., tableaux 4.21, 4.22 et 4.26).

II.93 Il est proposé de créer les postes suivants au titre du budget ordinaire (ibid., annexe III) :

a) Un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4) à New York, au titre du sous-programme 3 (Armes classiques), aux fins de l'exécution du mandat fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/71, par laquelle l'Assemblée a décidé d'établir, dans le cadre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, un programme permanent de bourses de formation spécialisées concernant les armes légères et de petit calibre. Le (la) titulaire dirigerait le programme de bourses de formation à l'échelle mondiale et serait responsable des fonctions de gestion, de communication de l'information et d'évaluation. Il (elle) gérerait, mettrait au point et actualiserait les supports de formation (en personne et en ligne) et travaillerait avec les administrateurs recrutés sur le plan national pour en garantir la pertinence. Il (elle) serait également responsable de l'organisation et de l'exécution du programme de formation en Europe destiné aux bénéficiaires d'Europe et du Moyen-Orient ;

b) Trois postes de spécialiste de la gestion de programme (AN) à Lomé, Lima et Katmandou, au titre du sous-programme 5 (Désarmement régional), aux fins de l'exécution du mandat fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/71. Les titulaires aideraient les directeurs des centres régionaux à administrer le programme à l'échelle régionale et assureraient la coordination avec les institutions de formation partenaires ;

c) Un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) [G(1ᵉC)] à Vienne, au titre du sous-programme 5 (Désarmement régional), aux fins de l'exécution du mandat fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/71. Le (la) titulaire gérerait les aspects administratifs et financiers de l'exécution du programme de bourses et serait notamment chargé(e) de suivre les budgets et de gérer toute la logistique des voyages pour les 60 boursiers chaque année. Il (elle) préparerait

également des documents imprimés et superviserait les services de consultants et les services contractuels en général.

Programme de bourses concernant les armes légères et de petit calibre

II.94 Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que l'Assemblée générale avait décidé, au paragraphe 23 de sa résolution 77/71, d'établir, dans le cadre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, un programme permanent de bourses de formation spécialisées concernant les armes légères et de petit calibre afin de renforcer les connaissances et compétences techniques et pratiques des fonctionnaires directement chargés de l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage, en particulier dans les pays en développement. Le programme de bourses concernant les armes légères et de petit calibre devait avoir lieu chaque année à partir de 2024 à l'intention de 60 boursiers par an au total dans quatre régions (Asie et Pacifique, Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Europe et Moyen-Orient). Le programme de bourses, qui se composerait d'un cours préparatoire en ligne que chacun ou chacune pourrait suivre à son rythme et d'une formation en présentiel d'une durée de quatre semaines et qui comprendrait une composante régionale et une composante mondiale, devait être élaboré et mis en œuvre dans son intégralité au cours de la première année (2024). Des ressources seraient nécessaires dans les divers centres principaux pour l'élaboration du programme de bourses et son organisation chaque année, c'est pourquoi il était proposé de créer cinq postes.

II.95 Le Comité consultatif s'est fait communiquer le détail des ressources demandées pour la mise en œuvre du programme de bourses en 2024, reproduit dans le tableau II.15 ci-dessous.

Tableau II.15
Ressources demandées pour 2024 pour le programme de bourses concernant les armes légères et de petit calibre
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*Total*	*Sous-programme 3*	*Sous-programme 5*	*Observations*
Postes (5 postes)	295,9	119,7	176,2	On trouvera à l'annexe III du document portant la cote A/78/6 (Sect. 4) la justification pour ces postes et les fonctions qui leur sont associées.
Consultants	356,1	356,1	–	Conception et développement de matériel de formation technique et facilitation du programme de formation
Voyages du personnel	30,5	30,5	–	Voyage du personnel du Bureau des affaires de désarmement à l'appui des programmes de formation
Services contractuels	438,9	431,5	7,4	Montant prévu pour financer le développement du cours en ligne, y compris les frais de traduction et d'impression des supports de formation, et d'autres frais opérationnels ayant trait à l'organisation de la formation, qui se tiendra en présentiel dans les quatre régions
Frais généraux de fonctionnement	7,2	–	7,2	Location de locaux (espaces de bureaux)

Objet de dépense	*Total*	*Sous-programme 3*	*Sous-programme 5*	*Observations*
Fournitures et accessoires	4,2	0,2	4,0	Montant prévu pour la papeterie et les fournitures
Mobilier et matériel	11,5	1,5	10,0	Montant prévu pour le matériel informatique, y compris les écrans et les stations d'accueil, et le matériel téléphonique
Subventions et contributions	551,6	551,6	–	Frais de voyage et indemnités de séjour des 60 boursiers participant au programme
Total	**1 695,9**	**1 491,1**	**204,8**	

II.96 En ce qui concerne le poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4) qu'il est proposé de créer à New York, le Comité consultatif note que les fonctions du (de la) titulaire comprendraient la gestion, la mise au point et l'actualisation des supports de formation (en personne et en ligne) et que des fonctions similaires seraient assurées par des consultants ainsi qu'à l'aide de services contractuels (voir les paragraphes II.104 et II.105 ci-dessous). **Conscient que des ressources sont nécessaires pour mettre en place un nouveau programme de bourses, le Comité consultatif estime néanmoins qu'il serait utile de réévaluer les besoins en ressources après la phase initiale de mise en œuvre afin d'éviter les doubles emplois tant dans les activités qu'au niveau des ressources. Il constate qu'un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) est actuellement vacant au Bureau des affaires de désarmement et que le Service des armes classiques compte 11 membres du personnel. En conséquence, il recommande qu'à ce stade un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) soit créé à la place du poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4)**.

II.97 En ce qui concerne le poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) [G(1re)] qu'il est proposé de créer à Vienne, le Comité consultatif constate que le Bureau des affaires de désarmement gère déjà les aspects administratifs et financiers liés à l'exécution d'un programme de bourses. **Le Comité consultatif considère que le suivi des budgets et la gestion de la logistique des voyages de 60 boursiers chaque année n'ont pas besoin d'être assurés par un(e) agent(e) des services généraux (1re classe). Il recommande donc plutôt la création d'un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)]**.

Postes vacants

II.98 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, six postes inscrits au budget ordinaire étaient vacants [1 P-5, 1 P-4, 1 P-2, 1 G(1re) et 2 G(AC)]. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement du recrutement seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget (voir également A/77/7, par. II.77, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. II.77)**.

Taux de vacance

II.99 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens pour 2022 et pour la période allant de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au chapitre 4 (voir tableau II.16 ci-dessous).

Tableau II.16
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	40	10,5	12,6	10,0	40	40	37	9,9	12,3	10,8	41	9,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	21	30,0	23,7	23,8	21	21	18	27,4	24,7	14,0	25	28,7

II.100 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyen et effectif pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient respectivement de 12,3 % et de 10,8 % au 30 juin 2023, et qu'il est proposé d'appliquer un taux de 9,2 % pour 2024. **Le Comité consultatif constate une différence entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des taux de vacance.

II.101 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.96 et II.97 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.102 Les ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 4 776 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 101 100 dollars (30 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 4), tableau 4.26).

II.103 Selon les informations communiquées au Comité consultatif, l'augmentation proposée tient à des changements au titre des objets de dépense suivants :

a) Consultants : une augmentation nette de 349 200 dollars qui s'explique par : i) une augmentation de 370 200 dollars au titre du sous-programme 3, dont 356 100 dollars devant contribuer à la conception et au développement de matériel de formation technique et faciliter le programme de bourses concernant les armes légères et de petit calibre, en application de la résolution 77/71 de l'Assemblée générale, et 14 100 dollars à l'appui du groupe d'experts gouvernementaux sur la transparence dans le domaine des armements, en application de la résolution 77/69 de l'Assemblée ; ii) une augmentation de 16 100 dollars au titre du sous-programme 4 due à de nouveaux besoins en connaissances spécialisées à l'appui du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée. Cette augmentation serait partiellement compensée par une baisse des dépenses prévues au titre du sous-programme 2 (37 100 dollars) ;

b) Services contractuels : une augmentation de 438 900 dollars qui s'explique par : i) une augmentation de 431 500 dollars au titre du sous-programme 3 visant principalement à financer le développement du cours en ligne, y compris les frais de traduction et d'impression des supports de formation, et d'autres frais opérationnels ayant trait à l'organisation de la formation, qui se tiendra en présentiel dans quatre régions, dans le cadre du programme de bourses concernant les armes légères et de petit calibre, en application de la résolution 77/71 de l'Assemblée générale ; ii) une augmentation de 7 400 dollars au titre du sous-programme 5, qui correspond au montant prévu pour les services de traitement des données en lien avec les quatre nouveaux postes destinés à soutenir le programme de bourses concernant les armes légères et de petit calibre, en application de la résolution 77/71 de l'Assemblée ;

c) Subventions et contributions : une augmentation de 551 600 dollars au titre du sous-programme 3 qui couvrirait les frais de voyage et les indemnités de séjour des 60 boursiers qui participeraient au programme de bourses concernant les armes légères et de petit calibre, en application de la résolution 77/71 de l'Assemblée générale ;

d) Des augmentations proposées au titre des voyages du personnel (18 500 dollars), des frais généraux de fonctionnement (3 400 dollars), des fournitures et accessoires (4 200 dollars) et du mobilier et matériel (11 500 dollars) ;

e) Experts : une réduction de 276 200 dollars qui s'explique par : i) le non-renouvellement des crédits prévus pour soutenir le groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, créé en application de la résolution 74/50 de l'Assemblée générale (278 200 dollars), au titre du sous-programme 1 ; ii) le non-renouvellement de crédits prévus pour le financement de services d'experts en cas d'activation du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques (105 000 dollars), au titre du sous-programme 2. Cette réduction serait partiellement contrebalancée par les ressources demandées pour financer les frais de voyage de 20 experts gouvernementaux qui participeront à une session de cinq jours sur la transparence dans le domaine des armements, en application de la résolution 77/69 de l'Assemblée (107 000 dollars), au titre du sous-programme 3.

Consultants

II.104 Les ressources demandées au titre des consultants s'élèvent à 535 900 dollars et font apparaître une augmentation de 349 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Comme indiqué au paragraphe II.103 a) ci-dessus, l'augmentation proposée tient principalement à la conception et au développement de matériel de formation et à d'autres frais opérationnels ayant trait à l'organisation de la formation qui se tiendra en présentiel dans le cadre du programme de bourses concernant les armes légères et de petit calibre (370 200 dollars). Le Comité consultatif note qu'il est proposé d'augmenter les ressources de 431 500 dollars au titre des services contractuels dans un but similaire (voir par. II.103 b) ci-dessus). Le Comité constate également que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2022, à savoir 168 700 dollars, seulement 94 700 dollars ont été dépensés, ce qui représente une sous-utilisation de 74 000 dollars et un taux d'exécution du budget de 56,1 %. **En conséquence, le Comité consultatif recommande une réduction de 5 % (26 800 dollars) des ressources proposées au titre des consultants et compte que les crédits consacrés à la conception et au développement du matériel de formation au début du programme de bourses ne seront plus nécessaires les années suivantes**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des consultants.

Services contractuels

II.105 Les ressources proposées au titre des services contractuels s'élèvent à 587 700 dollars, soit une augmentation de 438 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023, qui tient principalement à l'élaboration du cours en ligne, à l'impression des supports de formation et à d'autres frais opérationnels ayant trait à l'organisation de la formation qui se tiendra en présentiel dans le cadre du programme de bourses concernant les armes légères et de petit calibre. Le Comité consultatif constate qu'un montant de 356 100 dollars est demandé au titre des consultants dans le même but (voir par. II.103 a) ci-dessus). **En conséquence, le Comité consultatif recommande une réduction de 2 % (11 800 dollars) des ressources proposées au titre des services contractuels et compte que les crédits consacrés à la conception et au développement du matériel de formation au début du programme de bourses ne seront plus nécessaires les années suivantes**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des services contractuels.

II.106 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.104 et II.105 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Subvention versée à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

II.107 Par sa résolution 76/247, l'Assemblée générale a approuvé une augmentation de la subvention accordée à l'UNIDIR au titre du budget ordinaire pour 2022, qui est passée de 280 700 dollars à 645 600 dollars avant actualisation des coûts (voir également A/76/6 (Sect. 4), par. 4.144 et 4.145, et A/76/633, annexe I). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations détaillées sur l'utilisation de la subvention, exposées dans le tableau II.17 ci-dessous.

Tableau II.17
Utilisation de la subvention versée à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement en 2022
(En dollars des États-Unis)

Activité/poste	*Crédits ouverts en 2022 (budget ordinaire)*	*Crédits utilisés en 2022 (budget ordinaire)*
Directeur(trice) (D-2)	297 261	332 987
Chef du service administratif (P-5)	259 137	127 907
Réunions d'information régionales trimestrielles	42 042	46 155
Trois manifestations hors OCDE	85 060	85 723
Total	**683 500**	**592 772**

II.108 Le Secrétaire général indique que les ressources demandées pour 2024 au titre du sous-programme 1 (Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements) comprennent les ressources prévues pour une subvention d'un montant de 742 100 dollars à verser à l'UNIDIR, ce qui ne représente aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Ce montant, prévu au titre des subventions et contributions, comprend : a) un montant de 662 100 dollars devant servir à financer deux postes (1 D-2 et 1 P-5) et du personnel temporaire (autre que pour les réunions) aux fins de l'organisation, à l'intention de

tous les groupements régionaux, de séances d'informations trimestrielles sur les réflexions et les travaux de recherche menés sur des questions de désarmement pertinentes afin de promouvoir les connaissances, les idées et le dialogue sur le désarmement et la non-prolifération auprès d'un public plus vaste et plus diversifié ; b) un montant de 80 000 dollars devant servir à appuyer la tenue, dans des pays non membres de l'OCDE, de trois manifestations visant à promouvoir les connaissances, les idées et le dialogue sur le désarmement et la non-prolifération auprès d'un public plus vaste et plus diversifié (A/78/6 (Sect. 4), par. 4.99).

II.109 En ce qui concerne les relations entre l'UNIDIR et le Secrétariat de l'ONU, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que des montants de 32 200 dollars et 48 300 dollars avaient été inscrits au budget pour 2023 et 2024, respectivement, pour financer le coût de l'appui que l'UNIDIR fournit au groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation. Le Comité a également été informé que les membres du Conseil consultatif pour les questions de désarmement faisaient partie du Conseil d'administration de l'UNIDIR. Le(la) Secrétaire général(e) de l'ONU choisit les 15 membres du Conseil et le (la) Directeur(trice) de l'UNIDIR en est membre de droit. Le Conseil consultatif tient deux sessions par an, tantôt à New York et tantôt à Genève. Les 261 000 dollars demandés couvriraient les frais de voyage à destination des deux villes, ainsi que l'indemnité journalière de subsistance à verser pendant la durée des sessions aux experts qui siègent au Conseil consultatif.

II.110 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant la subvention accordée à l'UNIDIR au titre du budget ordinaire.**

Ressources extrabudgétaires

II.111 Les ressources extrabudgétaires prévues pour 2024 s'élèvent à 21 706 200 dollars, soit une augmentation de 2 205 000 dollars (11,3 %) par rapport au montant estimé pour 2023. Elles permettraient de financer 45 postes, soit une augmentation nette de 9 postes par rapport à 2023 (36 postes). Le Secrétaire général indique que ces ressources serviraient essentiellement à financer des activités de recherche et d'analyse, l'organisation de réunions et de conventions, des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités techniques et fonctionnelles à l'échelle nationale et régionale, et l'élargissement des partenariats et de la participation, et contribueraient de la sorte à promouvoir l'adoption d'accords internationaux sur les meilleures pratiques en matière de désarmement [ibid., par. 4.90 et tableaux 4.24 2) et 4.25 2)].

II.112 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation prévue des contributions volontaires permettrait de renforcer l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, qui pourrait ainsi apporter une assistance technique aux États parties en développement qui en faisaient la demande aux fins de l'application de la Convention sur les armes biologiques. Elle servirait également à organiser des réunions officielles relatives à la Convention sur les armes biologiques, à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, à la Convention sur les armes à sous-munitions et à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, ainsi qu'à assurer le bon fonctionnement des unités d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur certaines armes classiques.

II.113 En ce qui concerne le sous-programme 2 (Armes de destruction massive), le Secrétaire général indique que le montant des ressources extrabudgétaires prévues pour 2024, soit 5 648 600 dollars, fait apparaître une augmentation de 413 300 dollars, qui tient aux contributions attendues à l'appui de la deuxième session du Comité préparatoire de la onzième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (ibid., par. 4.102). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation prévue couvrirait le coût des services de réunion (302 000 dollars) et des comptes rendus analytiques de séance (111 300 dollars) pour la session. Il a également été informé que la Conférence se tiendrait à Genève fin juillet-début août 2024.

II.114 **Le Comité consultatif compte que l'utilisation des ressources extrabudgétaires est liée à l'exécution des mandats existants et que les décisions relatives à l'application des traités, notamment celles concernant les besoins en ressources et le lieu des réunions, sont prises en coordination avec les États parties et les donateurs.**

Sessions de formation, ateliers, séminaires et programmes de bourses

II.115 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en 2023, le Bureau des affaires de désarmement avait organisé 33 sessions de formation, ateliers, séminaires et programmes de bourses, directement ou par l'intermédiaire de ses centres régionaux. On estimait que ces activités, devant se tenir en personne, virtuellement ou sous une forme hybride, auraient rassemblé plus de 2 400 participants, dont un nombre important de personnes venant de pays en développement et une grande proportion de femmes. Pour 2024, il était prévu d'organiser 15 activités similaires, qui devraient rassembler plus de 2 900 participants. En ce qui concerne le programme de bourses existant, le Comité a reçu des informations sur les crédits ouverts et les dépenses engagées (voir tableau II.18 ci-dessous).

Tableau II.18
Crédits ouverts et dépenses engagées au titre du programme de bourses entre 2020 et 2023
(En milliers de dollars des États-Unis)

Année	*Crédits ouverts*	*Dépenses effectives*
2020	657,6	34,0
2021	726,1	372,4
2022	768,6	551,9
2023	834,5	0,1[a]

[a] Le programme débutera le 21 août 2023 et les dépenses y afférentes seront engagées à partir de juillet 2023.

II.116 **Le Comité consultatif encourage le Bureau des affaires de désarmement à utiliser l'intégralité des ressources allouées au programme de bourses.**

Représentation géographique équitable

II.117 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que, parmi les 36 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 4 venaient d'Afrique, 11 d'Asie et du Pacifique, 1 d'Europe de l'Est, 3 d'Amérique latine et des Caraïbes et 17 des États d'Europe occidentale et autres États. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel**

du Bureau des affaires de désarmement, compte que de nouvelles mesures seront prises pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres du personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir également A/77/7, par. II.89). On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

II.118 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 11 membres du personnel du Bureau des affaires de désarmement devraient prendre leur retraite au cours des 5 prochaines années et 16 au cours des 10 prochaines années. La question des départs à la retraite et de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel est examinée au chapitre I du présent rapport.

Administrateurs auxiliaires

II.119 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours de la période allant de 2018 à la mi-2023, le personnel du Bureau des affaires de désarmement avait compté en moyenne 13 administrateurs auxiliaires. En ce qui concerne les groupes régionaux, 88,6 % des administrateurs auxiliaires étaient originaires d'Europe occidentale et d'autres États, et 11,4 % d'Asie et du Pacifique. La question du recrutement des administrateurs auxiliaires est examinée au chapitre I du présent rapport.

Stagiaires

II.120 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau des affaires de désarmement avait accueilli 190 stagiaires au total durant la période allant de 2018 à la mi-2023 (88 en 2018-2019, 74 en 2020-2021 et 28 en 2022-2023). La question de l'engagement des stagiaires est examinée au chapitre I du présent rapport.

Chapitre 5
Opérations de maintien de la paix

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	54 666 700
Dépenses de 2022	54 000 100
Crédits ouverts pour 2023	52 878 300
Dépenses au 30 juin 2023	26 357 800
Ressources demandées pour 2024	53 126 500
Quotes-parts hors budget ordinaire[a]	
Crédits ouverts pour 2022	90 267 700
Dépenses de 2022	89 300 000
Crédits ouverts pour 2023	92 198 900
Dépenses au 30 juin 2023	50 000 100

Ressources demandées pour 2024[b]	102 797 000
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	81 459 700
Dépenses de 2022	73 964 800
Montant estimé pour 2023	68 784 000
Dépenses au 30 juin 2023	44 330 800
Montant prévu pour 2024	68 784 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1er juillet au 30 juin.

[b] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 77/304 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

I. Introduction

II.121 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre du chapitre 5 pour 2024 s'élèvent à 53 126 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 248 200 dollars (0,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Cette augmentation concerne les dépenses afférentes à l'ONUST. Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 57 703 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 9,1 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts dans ses rapports concernant le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

II.122 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 serviraient à financer les besoins : a) du Département des opérations de paix (5 633 700 dollars) ; b) de l'ONUST (37 722 900 dollars) ; c) de l'UNMOGIP (9 769 900 dollars). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le chapitre 5, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.40.

Tableau II.19
Tableau d'effectifs global

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	330	1 SGA, 4 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 6 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 9 G(AC), 92 SM, 2 AN et 195 AL
Transfert	–	1 SM
Effectif proposé pour 2024	330	1 SGA, 4 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 6 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 9 G(AC), 92 SM, 2 AN et 195 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	430	5 D-2, 13 D-1, 41 P-5, 186 P-4, 90 P-3, 8 P-2, 2 G(1re C), 83 G(AC) et 2 AL

	Nombre	*Informations*
Création	2	1 P-5 et 1 P-4
Effectif proposé pour 2024	432	5 D-2, 13 D-1, 42 P-5, 187 P-4, 90 P-3, 8 P-2, 2 G(1e C), 83 G(AC) et 2 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	82	1 D-1, 10 P-5, 32 P-4, 19 P-3, 2 P-2, 3 G(1e C) et 15 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	82	1 D-1, 10 P-5, 32 P-4, 19 P-3, 2 P-2, 3 G(1e C) et 15 G(AC)

II.123 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs et moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au titre du chapitre 5 (voir tableau II.20).

Tableau II.20
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	32	4,9	12,3	14,5	32	32	28	15,4	13,0	12,5	32	14,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	298	7,0	9,3	11,4	298	298	270	11,6	10,3	9,5	298	12,2

II. Département des opérations de paix

II.124 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Département des opérations de paix pour 2024 s'élèvent à 5 633 700 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 5), tableau 5.14). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Département, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.41.

Tableau II.21
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	27	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 3 P-5, 1 P-3, 2 P-2/1 et 9 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	27	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 3 P-5, 1 P-3, 2 P-2/1 et 9 G(AC)
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	430	5 D-2, 13 D-1, 41 P-5, 186 P-4, 90 P-3, 8 P-2, 2 G(1e C), 83 G(AC) et 2 AL
Création	2	1 P-5 et 1 P-4

	Nombre	*Informations*
Effectif proposé pour 2024	432	5 D-2, 13 D-1, 42 P-5, 187 P-4, 90 P-3, 8 P-2, 2 G(1e C), 83 G(AC) et 2 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	82	1 D-1, 10 P-5, 32 P-4, 19 P-3, 2 P-2, 3 G(1e C) et 15 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	82	1 D-1, 10 P-5, 32 P-4, 19 P-3, 2 P-2, 3 G(1e C) et 15 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.125 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des postes s'élèvent à 5 173 300 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2023. Ces ressources permettraient de maintenir 27 postes [18 postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur et 9 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)], soit le même nombre qu'en 2023 (A/78/6 (Sect. 5), tableaux 5.14 et 5.16).

Postes vacants

II.126 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2023, un poste inscrit au budget ordinaire (D-1) était vacant. Aucun poste n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que le poste vacant sera pourvu dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes vacants seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**.

Taux de vacance

II.127 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs et moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 pour le Département (voir tableau II.22).

Tableau II.22
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	18	4,4	11,5	14,7	18	18	17	16,5	8,7	5,6	18	15,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	9	8,2	12,0	11,1	9	9	9	10,7	0,6	–	9	11,2

II.128 Le Comité consultatif note que, pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, les taux de vacance moyen et effectif étaient respectivement de 8,7 % et de 5,6 % au 30 juin 2023, et qu'il est proposé d'appliquer un taux de 15,3 % pour 2024. En outre, pour les agents des services généraux et des

catégories apparentées, les taux de vacance moyen et effectif étaient respectivement de 0,6 % et de 0,0 %, tandis qu'un taux de 11,2 % est proposé pour 2024. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

II.129 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.130 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 460 400 dollars, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2023. La répartition par objet de dépense proposée pour les ressources autres que celles affectées à des postes serait la même qu'en 2023 (A/78/6 (Sect. 5), tableaux 5.14 et 5.19).

Services contractuels

II.131 Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 147 600 dollars. D'après les informations transmises au Comité consultatif, ces ressources permettraient de financer des services informatiques centraux. Le Comité constate que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2022, à savoir 136 000 dollars, seulement 44 500 dollars ont été dépensés, ce qui fait apparaître un solde inutilisé de 91 500 dollars et un taux d'utilisation de 32,7 %. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des services contractuels soit réduit de 5 % (7 400 dollars)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les services contractuels.

Frais généraux de fonctionnement

II.132 Les ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement s'élèvent à 107 500 dollars. D'après les informations transmises au Comité consultatif, ces ressources permettraient de financer les dépenses de communication (89 300 dollars) et la location de mobilier et de matériel (18 200 dollars). Le Comité constate que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2022, à savoir 75 200 dollars, seulement 19 700 dollars ont été dépensés, ce qui fait apparaître un solde inutilisé de 55 500 dollars et un taux d'utilisation de 26,2 %. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement soit réduit de 10 % (10 700 dollars)**.

Fournitures et accessoires

II.133 Les ressources demandées au titre des fournitures et accessoires s'élèvent à 48 700 dollars. D'après les informations transmises au Comité consultatif, ces ressources permettraient de financer : a) des articles de papeterie et des fournitures de bureau (21 600 dollars) ; b) des livres et des abonnements de bibliothèque (13 900 dollars) ; c) d'autres fournitures et accessoires servant au fonctionnement du matériel (13 200 dollars). Le Comité constate que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2022, à savoir 52 800 dollars, seulement 1 100 dollars ont été dépensés, ce qui fait apparaître un solde inutilisé de 51 700 dollars et un taux d'utilisation de 2,0 %. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires soit réduit de 10 % (4 900 dollars)**.

II.134 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.131 à II.133 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable

II.135 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2023, sur les 17 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 6 venaient d'États d'Afrique, 2 d'États d'Asie et du Pacifique, 3 d'États d'Europe orientale, 0 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 6 d'États d'Europe occidentale et d'autres États. **Le Comité consultatif compte que le Département des opérations de paix redoublera d'efforts pour parvenir à une représentation géographique plus équitable des États Membres parmi les membres de son personnel et fera figurer des informations actualisées à ce sujet dans les futurs projets de budget-programme (voir également A/77/7, par. II.104, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 53 à 58)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable.

Représentation équilibrée des genres

II.136 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, en mai 2023, les femmes représentaient 45,0 % du personnel civil du Département en poste au Siège de l'ONU. Or, la fourchette cible retenue par le Secrétariat est comprise entre 47,0 % et 53,0 %. Dans le Département, la parité des genres n'a pas encore été atteinte pour toutes les classes de personnel. Plus précisément, les femmes demeurent sous-représentées aux classes D-1, P-5 et P-4. La parité est atteinte en ce qui concerne les autres classes (D-2, P-3 et P-2). À l'heure actuelle, dans le Département, les femmes ne sont surreprésentées à aucune classe. La parité des genres à toutes les classes demeure donc une priorité du Département. Pour les classes où la parité des genres a été atteinte, le Département tâche de maintenir une représentation paritaire des femmes et des hommes. **Le Comité consultatif compte que le Département des opérations de paix redoublera d'efforts afin que la représentation des genres parmi son personnel soit plus équilibrée**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

II.137 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, parmi les fonctionnaires du Département occupant des postes inscrits au budget ordinaire, quatre devaient prendre leur retraite au cours des 5 prochaines années et huit au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

II.138 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours de la période allant de 2018 à la mi-2023, le Département avait compté en moyenne 30 administrateurs et administratrices auxiliaires, qui avaient été mis à disposition par 14 États Membres. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant le recrutement des administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

II.139 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours de la période allant de 2018 à la mi-2023, le Département avait compté en tout 512 stagiaires, comme suit : 115 en 2018-2019, 251 en 2020-2021 et 146 en 2022-2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

III. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

II.140 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour l'ONUST pour 2024 s'élèvent à 37 722 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 248 200 dollars (0,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 5), tableau 5.32). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour l'ONUST, ventilées par objet de dépense, dans le tableau II.42.

Tableau II.23
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Effectif approuvé pour 2023	229	1 SSG, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 70 SM, 2 AN et 146 AL
Transferts (entre lieux d'affectation)	–	1 SM
Effectif proposé pour 2024	229	1 SSG, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 70 SM, 2 AN et 146 AL

Observations et recommandations concernant les postes

II.141 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des postes s'élèvent à 22 571 300 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 13 000 dollars (0,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Ces ressources permettraient de financer 229 postes (11 postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur, 70 postes d'agent(e) du Service mobile, 2 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 146 postes d'agent(e) local(e)] (A/78/6 (Sect. 5), tableaux 5.32 à 5.34). L'augmentation de 13 000 dollars qui est proposée s'explique par le transfert, de Damas à Jérusalem (Israël), d'un poste de responsable de la sécurité sur le terrain (agent(e) du Service mobile), dont le (la) titulaire sera chargé(e) de gérer le Groupe des gardes de sécurité à Jérusalem et de répondre aux besoins opérationnels accrus de la Section de la sécurité [A/78/6 (Sect. 5), par. 5.129 a)].

Postes vacants

II.142 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, 22 postes (1 D-1, 1 P-3, 9 agents du Service mobile et 11 agents locaux) étaient vacants. En mai 2023, deux postes étaient vacants depuis plus de deux ans : un poste de responsable de la sécurité sur le terrain (P-3) (dont le reclassement de P-2 à P-3 avait été approuvé), vacant depuis le 20 septembre 2020, et un poste d'assistant(e) aux finances [agent(e) local(e)], vacant depuis le 1er janvier 2021. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais, y compris ceux qui sont vacants de longue date, et que des informations**

actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget. On trouvera au chapitre I du présent rapport d'autres observations du Comité concernant la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

II.143 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs et moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 pour l'ONUST (voir tableau II.24).

Tableau II.24
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11	6,7	13,6	18,2	11	11	8	18	23,4	27,3	11	16,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	218	7,3	9,2	12,5	218	218	199	12,7	11,1	8,9	218	13,3

II.144 Le Comité consultatif note que, pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, les taux de vacance moyen et effectif étaient respectivement de 23,4 % et de 27,3 % au 30 juin 2023, et qu'il est proposé d'appliquer un taux de 16,6 % pour 2024. **Le Comité consultatif constate un écart entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport (voir aussi A/77/7, par. II.117)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

II.145 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.146 Les ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 15 151 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 235 200 dollars (1,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 5), tableau 5.35). D'après les informations transmises au Comité, l'augmentation proposée tient compte des changements suivants :

a) Autres dépenses de personnel : l'augmentation proposée de 399 600 dollars permettrait de financer 6 postes supplémentaires d'observateur(trice) militaire, dont les titulaires s'ajouteraient aux 153 observateurs militaires actuellement déployés dans les cinq pays couverts par le mandat de l'ONUST

(Égypte, Israël, Jordanie, Liban et République arabe syrienne) afin de mener des activités d'observation interrompue dans les deux secteurs (alpha et bravo) du Golan ;

b) Voyages du personnel : l'augmentation proposée de 35 900 dollars tient essentiellement au rétablissement des conférences techniques, ateliers et formations en présentiel sur la sécurité, qui ne peuvent pas se dérouler à distance ;

c) Mobilier et matériel : l'augmentation proposée de 975 000 dollars permettrait d'acheter deux dispositifs de caméras électro-optiques à longue portée, dont le système d'exploitation, qui seront utilisés dans les postes d'observation du Golan ;

d) Les augmentations susmentionnées seraient en partie compensées par les facteurs suivants : la baisse des ressources demandées au titre des services contractuels (35 900 dollars), qui tient essentiellement à la diminution des dépenses prévues pour les services Internet et à un moindre recours aux services de vacataires ; la diminution des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement (584 900 dollars) ; la baisse des ressources demandées au titre de l'aménagement des locaux (554 500 dollars), qui tient au fait que plusieurs projets de construction ont été annulés ou sont reportés de manière à être examinés dans le cadre du programme de travail sur le plan d'équipement en cours. En attendant, pour 2024, une provision de 500 000 dollars relative à certains projets d'investissement ayant trait à des travaux de rénovation et de modernisation urgents à l'ONUST est incluse dans le projet de budget-programme au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) (A/78/6 (Sect. 33), par. 33.13).

Frais généraux de fonctionnement

II.147 Les ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement s'élèvent à 2 134 900 dollars, soit une diminution de 584 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La diminution qui est proposée tient essentiellement au fait que plusieurs projets de construction ont été annulés ou sont reportés de manière à être examinés dans le cadre du programme de travail sur le plan d'équipement en cours et dans les rapports périodiques devant être soumis à l'Assemblée générale en temps utile. En attendant, pour 2024, certains projets d'investissement ayant trait à des travaux de rénovation et de modernisation urgents sont inclus dans le projet de budget-programme au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) (voir par. II.150).

Services contractuels

II.148 Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 723 000 dollars, ce qui représente une diminution de 35 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. D'après les informations transmises au Comité consultatif, ces ressources permettraient de financer : a) des services informatiques liés aux ordinateurs personnels (584 300 dollars) ; b) les travaux d'imprimerie (9 600 dollars) ; c) d'autres services spécialisés, notamment les services de vacataires (agents d'entretien à Damas) et les services de blanchisserie pour l'ensemble de la mission (78 300 dollars) ; d) l'élaboration de produits d'information (publicités et abonnements) (17 500 dollars) ; e) les cours de formation (33 300 dollars). Le Comité constate que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2022, à savoir 709 100 dollars, seulement 622 000 dollars ont été dépensés, ce qui fait apparaître un solde inutilisé de 87 100 dollars et un taux d'utilisation de 87,7 %. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des services contractuels soit réduit de 5 % (36 100 dollars)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les services contractuels.

Mobilier et matériel

II.149 Les ressources demandées au titre du mobilier et du matériel s'élèvent à 2 623 800 dollars, soit une augmentation de 975 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Il est notamment proposé de financer l'achat des véhicules suivants : trois véhicules 4 × 4 tous usages pour les patrouilles qui seront effectuées par les observateurs militaires, deux camionnettes utilitaires et deux chariots élévateurs, conformément au plan de remplacement des véhicules de l'ONUST, ainsi que deux camions qui permettront d'assurer les livraisons d'eau et de carburant dans les postes d'observation situés dans le secteur alpha du Golan (559 000 dollars). Le Comité consultatif note que, pour 2023, le plan de remplacement des véhicules prévoyait l'achat d'un véhicule blindé pour les patrouilles des observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan-Damas, de cinq véhicules 4 × 4 tous usages pour les patrouilles des observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan-Tibériade et du Groupe d'observateurs au Liban, de deux berlines pour le siège à Jérusalem ainsi que d'un minibus pour le Groupe d'observateurs au Liban (522 100 dollars). Pour 2022, il avait été prévu d'acheter deux véhicules blindés pour les patrouilles des observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan-Damas ainsi que deux minibus pour le siège à Jérusalem (445 900 dollars). L'augmentation proposée correspond globalement à l'achat de deux dispositifs supplémentaires de caméras optiques à longue portée, dont le système d'exploitation, qui serviront à effectuer des observations 24 heures sur 24 dans cinq postes d'observation au Golan et à remplacer le matériel de communication et de réseau ayant dépassé sa durée d'utilité. Le Comité rappelle que, sous l'égide du Service régional des technologies créé en 2010, la FINUL a été chargée d'assurer une direction et une supervision stratégiques auprès des unités du Service des technologies et de permettre la réalisation des objectifs stratégiques consistant à réduire les disparités dans la prestation de services entre les missions, à produire des économies d'échelle et à éliminer les chevauchements d'activités en ce qui concerne la fourniture de services informatiques, y compris à l'ONUST. **Le Comité consultatif compte que des informations complémentaires concernant les deux dispositifs supplémentaires de caméras optiques à longue portée seront données à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport. Il compte également que des informations sur le plan d'acquisition des véhicules et sur les investissements réalisés au cours des cinq dernières années seront communiquées dans le prochain projet de budget**.

Aménagement des locaux

II.150 Les ressources demandées au titre de l'amélioration des locaux s'élèvent à 119 000 dollars, soit une diminution de 554 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La diminution de 554 500 dollars qui est proposée tient essentiellement au fait que plusieurs projets de construction ont été annulés ou sont reportés de manière à être examinés dans le cadre du programme de travail sur le plan d'équipement en cours et dans les rapports périodiques devant être soumis à l'Assemblée générale en temps utile. En attendant, pour 2024, des ressources d'un montant de 500 000 dollars relatives à certains projets d'investissement ayant trait à des travaux de rénovation et de modernisation urgents sont incluses dans le projet de budget-programme au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) (A/78/6 (Sect. 33), par. 33.13). D'après les informations transmises au Comité consultatif, ces ressources permettraient de moderniser les dispositifs d'éclairage et les systèmes de défense des périmètres dans deux postes d'observation. Le Comité constate que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2022 (740 000 dollars) et pour 2023 (673 500 dollars), seulement 34 700 dollars et 13 800 dollars respectivement avaient été dépensés au 30 juin 2023.

Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre de l'amélioration des locaux soit réduit de 10 % (11 900 dollars).

II.151 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.148 et II.150 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

II.152 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 26 membres du personnel de l'ONUST devaient prendre leur retraite au cours des 5 prochaines années et 58 au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

IV. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

II.153 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour l'UNMOGIP pour 2024 s'élèvent à 9 769 900 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 5), tableau 5.40). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour l'UNMOGIP, ventilées par objet de dépense, dans le tableau II.43.

Tableau II.25
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Effectif approuvé pour 2023	74	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 22 SM et 49 AL
Effectif proposé pour 2024	74	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 22 SM et 49 AL

Observations et recommandations concernant les postes

II.154 Les ressources demandées pour les postes pour 2024 s'élèvent à 5 131 800 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2023. Elles permettraient de maintenir 74 postes (3 postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur, 22 postes d'agent(e) du Service mobile et 49 postes d'agent(e) local(e)] (A/78/6 (Sect. 5), tableaux 5.40 et 5.41).

Postes vacants

II.155 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 17 juillet 2023, neuf postes [2 agents du Service mobile et 7 agents locaux] étaient vacants. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**.

Taux de vacance

II.156 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs et moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 pour l'UNMOGIP (voir tableau II.26).

Tableau II.26
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	3	1,1	12,0	–	3	3	3	–	0,9	–	3	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	71	5,8	9,2	8,1	71	71	62	8,1	8,8	12,7	71	8,5

II.157 Le Comité consultatif note que, pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance moyen pour la période allant de janvier à juin 2023 étaient de 0,9 % et qu'un taux de 0,0 % est proposé pour 2024. En outre, pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, les taux de vacance moyen et effectif étaient respectivement de 8,8 % et de 12,7 %, tandis qu'un taux de 8,5 % est proposé pour 2024. **Le Comité consultatif constate un écart entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

II.158 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.159 Les ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 4 638 100 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 5), tableau 5.43). D'après les informations transmises au Comité consultatif, il est proposé d'apporter ci-après, qui sont sans incidence sur les coûts : a) une augmentation de 22 200 dollars au titre des services contractuels, qui est principalement due à la hausse des dépenses destinées aux licences logicielles ; b) une augmentation de 123 500 dollars au titre du mobilier et du matériel, qui tient essentiellement à l'achat d'un système d'énergie solaire et de groupes électrogènes. Ces augmentations seraient compensées par deux facteurs : la diminution des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement (92 600 dollars), qui tient essentiellement à la baisse des dépenses prévues pour l'entretien du matériel de communication et aux services d'assistance connexes ; la diminution des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires (53 100 dollars), qui s'explique par la baisse des crédits prévus pour les fournitures

opérationnelles, les fournitures et accessoires divers et les articles de papeterie et fournitures de bureau.

Services contractuels

II.160 Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 343 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 22 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Elles permettraient de financer : a) les services Internet, les services informatiques centralisés, les services ayant trait au système iNeed et à la plateforme Unite Connections, les pare-feu et les commutateurs réseau (246 800 dollars) ; b) les travaux d'imprimerie (8 000 dollars) ; c) les services de blanchisserie et les cérémonies de remise des médailles (24 000 dollars) ; d) les services de vacataire locaux qui seront chargés d'apporter un soutien dans le domaine de l'informatique et des communications à Srinagar et à Islamabad (10 000 dollars) ; e) les services de publicité (5 000 dollars) ; f) les licences logicielles (49 600 dollars). Le Comité consultatif constate que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2022, à savoir 366 600 dollars, seulement 265 500 dollars ont été dépensés, ce qui fait apparaître un solde inutilisé de 101 100 dollars et un taux d'utilisation de 72,4 %. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des services contractuels soit réduit de 10 % (34 300 dollars)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les services contractuels.

Fournitures et accessoires

II.161 Les ressources demandées au titre des fournitures et accessoires s'élèvent à 339 800 dollars, soit une diminution de 53 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Elles permettraient de financer : a) les ouvrages et fournitures de la bibliothèque (4 000 dollars) ; b) les fournitures servant au fonctionnement du matériel (72 100 dollars) ; c) d'autres fournitures (227 000 dollars), dont l'essence (150 000 dollars) ; d) des articles de papeterie et des fournitures de bureau (35 000 dollars) ; e) les fournitures nécessaires aux services d'information (1 700 dollars). Le Comité consultatif constate que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2022, à savoir 294 600 dollars, seulement 256 500 dollars ont été dépensés, ce qui fait apparaître un solde inutilisé de 38 100 dollars et un taux d'utilisation de 87 %. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires soit réduit de 5 % (17 000 dollars)**.

Mobilier et matériel

II.162 Les ressources demandées au titre du mobilier et du matériel s'élèvent à 602 300 dollars, soit une augmentation de 123 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. D'après les informations transmises au Comité consultatif, ces ressources permettraient de financer : a) du matériel de communication (88 300 dollars) ; b) du matériel de bureautique (114 700 dollars) ; c) du mobilier et du matériel (36 000 dollars) ; d) du matériel divers (299 300 dollars) ; e) du matériel de transport (64 000 dollars). Le Comité constate que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2023, à savoir 478 800 dollars, seulement 219 300 dollars avaient été dépensés au 30 juin 2023, ce qui fait apparaître un taux d'utilisation de 45,8 % ; si cette tendance se poursuit de manière linéaire, les dépenses s'élèveront à 438 600 dollars pour 2023 et le solde inutilisé à 40 200 dollars. **Compte tenu des faibles dépenses engagées depuis le début de 2023, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (soit 60 200 dollars) le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel**.

II.163 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.160 à II.162 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

II.164 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 6 membres du personnel de l'UNMOGIP devaient prendre leur retraite au cours des 5 prochaines années et 26 au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Utilisation des nouvelles technologies

II.165 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le personnel du Siège collaborait étroitement avec le personnel de la Section des technologies de l'UNMOGIP pour l'aider à mieux maîtriser les outils d'appréciation de la situation, tels que la plateforme Unite Aware et les systèmes d'information géographique. La mission avait également commencé à utiliser les supports de formation que l'École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix mettait à disposition sur la plateforme d'appréciation de la situation. Une enveloppe d'environ 7 000 dollars avait été allouée aux activités de formation du personnel de la Section sur les systèmes d'information géographique qui étaient prévues au Centre de services mondial de l'ONU et au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda). Des ressources de 15 000 dollars étaient également prévues pour que des membres du personnel spécialisés du Centre de services mondial et du Siège de l'ONU se rendent à l'UNMOGIP pour déterminer les besoins, mettre au point une solution idoine et former le personnel de l'UNMOGIP à l'utilisation de cette dernière. L'UNMOGIP utilisait également les ressources existantes pour moderniser l'infrastructure matérielle et utiliser des systèmes d'information géographique virtuels hébergés au Centre de services mondial afin de réduire les coûts de propriété et les besoins en licences logicielles. En outre, le Comité a été informé que la mission s'employait à améliorer la connectivité Internet dans ses postes de campagne afin de disposer d'un solide dispositif de communication, axé notamment sur une plus grande couverture du réseau VHF et sur un meilleur système de localisation des véhicules équipés de radios à haute fréquence et VHF. Pour 2023, l'UNMOGIP prévoyait d'achever les tests de connectivité VHF sur IP, le but étant d'étendre la couverture du réseau VHF.

Chapitre 6
Utilisations pacifiques de l'espace

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	4 215 100
Dépenses de 2022	4 328 500
Crédits ouverts pour 2023	4 757 800
Dépenses au 30 juin 2023	1 744 600
Ressources demandées pour 2024	4 889 400

Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	1 316 760
Dépenses de 2022	1 280 300
Montant estimé pour 2023	1 341 800
Dépenses au 30 juin 2023	694 800
Montant prévu pour 2024	1 584 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

II.166 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Bureau des affaires spatiales pour 2024 s'élèvent à 4 889 400 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation de 131 600 dollars (2,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 6), tableau 6.2). Le montant prévu pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élève à 5 159 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 8,4 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ». On trouvera dans le tableau II.44 des informations sur l'évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement.

II.167 En ce qui concerne l'exercice budgétaire 2022, les informations fournies au Comité consultatif indiquent que le montant des crédits ouverts était de 4 215 100 dollars et que les dépenses ont atteint 4 328 500 dollars, soit un dépassement de crédits de 113 400 dollars. **Le Comité consultatif compte qu'une explication et une justification du dépassement de crédits seront données à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

Tableau II.27
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	25	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1 et 5 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	25	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1 et 5 G(AC)
Ressources extrabudgétaires[a]		
Effectif estimé pour 2023	7	1 P-3, 3 P-2/1 et 3 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	7	2 P-3, 2 P-2/1 et 3 G(AC)

[a] L'organigramme pour 2023 fait également état de trois emplois d'administrateur(trice) auxiliaire (P-2/1) et de sept emplois occupés par du personnel détaché à titre gracieux.

Observations et recommandations concernant les postes

II.168 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des postes s'élèvent à 3 827 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 131 600 dollars (3,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Ces ressources permettraient de financer les dépenses afférentes à 25 postes (20 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 5 dans celle des

agents des services généraux et des catégories apparentées), comme en 2023 (A/78/6 (Sect. 6), tableau 6.3).

Postes vacants

II.169 Comme suite à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que six postes étaient vacants au 30 juin 2023. On trouvera dans le tableau II.28 des informations sur l'état d'avancement des procédures de recrutement à ces postes.

Tableau II.28
État d'avancement des procédures de recrutement aux postes vacants au 30 juin 2023

Classe	*Titre fonctionnel*	*Date de début de la vacance*	*État d'avancement de la procédure de recrutement*
D-2	Directeur(trice)	23 mars 2022	Candidat(e) sélectionné(e) ; entrée en fonctions le 18 septembre
D-1	Conseiller(ère) principal(e) pour les sciences et la formation spatiales	1er juillet 2019	Candidat(e) sélectionné(e) ; formalités d'entrée en fonctions en cours
P-5	Chef de section (directeur(trice) de programme)	Mars 2022	Le titulaire, qui est actuellement Directeur par intérim, retrouvera son poste à la classe P-5 lorsque le (la) Directeur(trice) prendra ses fonctions en septembre 2023
P-4	Spécialiste des questions scientifiques	1er décembre 2022	Examen des candidatures en cours
P-3	1 spécialiste de la gestion de programme et 1 spécialiste des questions politiques	1er janvier 2023	Démarches préalables à la publication de l'avis de vacance achevées

II.170 Le Comité consultatif constate que deux postes de direction du Bureau étaient vacants au 30 juin 2023, à savoir celui de directeur(trice) (D-2), qui est vacant depuis plus d'un an, et celui de conseiller(ère) principal(e) pour les sciences et la formation spatiales (D-1), qui est vacant depuis quatre ans. **Le Comité consultatif note une nouvelle fois avec préoccupation les retards pris dans la procédure de recrutement menée pour le poste de conseiller(ère) principal(e) pour les sciences et la formation spatiales (D-1), qui, conjugués au fait que le poste de directeur(trice) (D-2) est actuellement vacant, ont créé un vide à la tête du Bureau des affaires spatiales et pourraient nuire aux activités de celui-ci. Il compte que tous les postes vacants, notamment ceux qui le sont depuis longtemps, seront pourvus rapidement et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget (voir également A/77/7, par. II.144, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. II.127)**. Le Comité examine plus avant la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus au chapitre I du présent rapport.

Taux de vacance

II.171 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2022 et du 1er janvier au 30 juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au titre du chapitre 6 (voir tableau II.29).

Tableau II.29
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*				*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	18	15,7	12,5	16,7	20	11,0	25,0	25,0	20	10,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5	0,4	–	–	5	–	–	–	5	–

II.172 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyen et effectif au 30 juin 2023 pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient les mêmes, à savoir 25,0 %, et qu'un taux de 10,2 % est proposé pour 2024. **Le Comité consultatif note que les taux de vacance restent élevés, tendance en matière de gestion des ressources qui perdure depuis plusieurs années, et recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de redoubler d'efforts pour améliorer le recrutement et la rétention du personnel au sein du Bureau des affaires spatiales afin de renforcer la capacité globale du Bureau et l'exécution du mandat confié à celui-ci. Il constate également une différence entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. Le Comité examine plus avant les taux de vacance au chapitre I du présent rapport.

II.173 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autre que les postes

II.174 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 1 061 700 dollars avant actualisation des coûts, soit le même montant que celui des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 6), tableau 6.7). Les augmentations proposées au titre des autres dépenses de personnel (15 800 dollars) et des fournitures et accessoires (4 000 dollars) seraient compensées par des réductions au titre des consultants (15 500 dollars), des voyages du personnel (300 dollars) et du mobilier et matériel (4 000 dollars) (ibid., tableau 6.2).

Autres dépenses de personnel

II.175 Les ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel s'élèvent à 163 400 dollars, soit une augmentation de 15 800 dollars (10,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. D'après les informations transmises au Comité consultatif, l'augmentation permettrait d'apporter un soutien supplémentaire au développement et à la gestion du contenu du nouveau site Web du Bureau, notamment la mise à jour des pages de présentation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et des organes subsidiaires, qui seront transférées vers la nouvelle plateforme en 2024. **Le Comité consultatif estime que le Bureau devrait être en mesure de développer et de gérer le contenu d'un site Web existant, notamment de mettre à jour les pages de présentation, en utilisant les ressources existantes. Il n'est pas convaincu que l'augmentation demandée soit justifiée et recommande donc de réduire de 15 800 dollars le montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel**. Le Comité consultatif examine plus avant la question du personnel temporaire (autre que pour les réunions) au chapitre I du présent rapport.

Voyages du personnel

II.176 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 107 500 dollars et font apparaître une augmentation de 300 dollars (0,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Le Comité consultatif constate que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2022, à savoir 98 300 dollars, seulement 89 100 dollars ont été dépensés, ce qui représente une sous-utilisation des crédits de 9 200 dollars et un taux d'exécution de 90,6 %. Il constate également que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2023, à savoir 107 500 dollars, seulement 13 800 dollars ont été dépensés entre le 1er janvier et le 30 juin. **Compte tenu des faibles dépenses engagées en 2022 et au cours des six premiers mois de 2023, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel soit réduit de 5 % (5 400 dollars)**. Le Comité examine plus avant la question des voyages du personnel au chapitre I du présent rapport.

Services contractuels

II.177 Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 178 500 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2023. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, sur ce montant, 95 200 dollars doivent servir à accomplir diverses tâches telles que la maintenance des logiciels et l'assurance qualité en lien avec le site Web du Bureau et les bases de données connexes. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il convient de s'efforcer de tenir à jour les bases de données et les sites Web existants dans la limite des ressources internes. En conséquence, il recommande que le montant des ressources demandées au titre des services contractuels soit réduit de 5 % (8 900 dollars)**. Le Comité consultatif examine plus avant la question des services contractuels au chapitre I du présent rapport.

Frais généraux de fonctionnement

II.178 Le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement s'élève à 16 300 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2023. Le Comité consultatif constate que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2022, à savoir 28 100 dollars, seulement 13 300 dollars ont été dépensés, ce qui représente une sous-utilisation des crédits de 14 800 dollars et un taux d'exécution de 47,3 %. **Compte tenu des faibles dépenses engagées en 2022, le**

Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (800 dollars) le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement.

Subventions et contributions

II.179 Les ressources demandées au titre des subventions et contributions s'élèvent à 513 400 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2023. Selon les informations communiquées au Comité consultatif, les montants demandés permettraient de financer : a) le fonctionnement des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU (80 000 dollars) ; b) l'organisation par le Bureau d'ateliers, de séminaires, de formations et d'autres activités de renforcement des capacités sur des thèmes choisis ayant trait aux sciences et technologies spatiales et à leurs applications, au droit de l'espace et aux politiques spatiales, et la participation de particuliers et de professionnels issus de pays en développement à ces activités ; des réunions visant à promouvoir l'immatriculation des objets spatiaux ou la durabilité des activités spatiales et à mieux faire connaître ces questions ; des réunions visant à examiner les programmes des formations proposées par les centres régionaux ; des programmes de formation en lien avec les sciences et technologies spatiales et leurs applications ; des activités de renforcement des capacités liées à l'espace organisées par diverses entités avec le soutien du Bureau (433 400 dollars).

II.180 D'après les informations communiquées au Comité consultatif au sujet des ateliers, séminaires et formations prévus en 2024, le Bureau prévoit de financer environ 10 ateliers, formations et réunions organisés dans le cadre du programme pour environ 200 participants. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'entre 180 et 220 bourses (couvrant les frais de voyage et d'hébergement de 18 à 22 participants par activité) étaient accordées chaque année à des bénéficiaires sélectionnés dans des pays en développement pour leur permettre d'assister à ces ateliers. En 2024, le Bureau a l'intention d'organiser, comme en 2023, cinq formations sur des sujets liés aux sciences et technologies spatiales et à leurs applications, une formation sur le droit de l'espace et les politiques spatiales, le Forum mondial de l'espace et une réunion d'experts sur le thème « L'espace pour les femmes ». Le Comité consultatif a également été informé que l'Autriche, l'Azerbaïdjan, le Canada, la Finlande et peut-être la Suisse avaient accepté d'accueillir à leurs frais des activités en 2023. Les autres activités doivent se dérouler dans les locaux de l'ONU à Vienne et à Bonn. Parmi les bénéficiaires des formations doivent figurer des participantes et participants de pays en développement.

II.181 En ce qui concerne l'ensemble des activités menées au cours des derniers exercices, le Comité consultatif note une tendance à la sous-utilisation des crédits, comme le fait ressortir le tableau II.30.

Tableau II.30
Crédits ouverts et dépenses engagées au titre des subventions et contributions (2019-2024)

(En dollars des États-Unis)

	2019	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*
Crédits ouverts	432 400	427 200	420 900	414 800	513 400	513 400
Dépenses engagées	369 300	215 000	148 100	325 300	5 500[a]	–[b]
Sous-utilisation des crédits	63 100	212 200	272 800	89 500	–[b]	–[b]

[a] Du 1er janvier au 31 mars 2023.
[b] Données non disponibles.

II.182 En ce qui concerne les centres régionaux de formation aux sciences et technologies spatiales, le Comité consultatif s'est fait communiquer un tableau sur les subventions versées chaque année entre 2019 et 2024 (voir tableau II.31).

Tableau II.31
Versements annuels aux centres régionaux de formation aux sciences et technologies spatiales (2019-2024)
(En dollars des États-Unis)

Région	*Centre*	*2019 montant effectif*	*2020 montant effectif*	*2021 montant effectif*	*2022 montant effectif*	*2023 montant prévu*	*2024 montant prévu*	*Période à laquelle le paiement est habituellement réalisé*
Afrique	Maroc (pays africains francophones)	15 000	15 000	15 000	13 600	15 000	15 000	Juillet à septembre
Afrique	Nigéria (pays africains anglophones)	15 000	–	30 000	15 000	15 000	15 000	Août à septembre
Asie et Pacifique	Chine	–	–	–	–			
Asie et Pacifique	Inde	15 000	–	15 000	–	23 000	15 000	Juin/juillet et octobre/novembre
Amérique latine et Caraïbes	Brésil	–	–	–	–	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Amérique latine et Caraïbes	Mexique	10 000	–	–	–	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Asie de l'Ouest	Jordanie	–	–	–	–	À déterminer	À déterminer	À déterminer

II.183 Le Comité consultatif constate qu'aucun versement n'a été effectué à l'intention des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales du Brésil et de Jordanie entre 2019 et 2022 et de celui du Mexique entre 2020 et 2022. Les coûts afférents au Centre régional de Chine sont entièrement pris en charge par le Gouvernement chinois.

II.184 **Compte tenu de l'importance des activités de renforcement des capacités liées à l'espace extra-atmosphérique et des dépenses limitées dans ce domaine au cours des deux dernières années, le Comité consultatif encourage le Bureau des affaires spatiales à utiliser pleinement les crédits ouverts au titre de cette rubrique, en particulier les ressources destinées à financer l'organisation d'ateliers et de programmes de bourses et la participation de particuliers et de professionnels issus de pays en développement à ces ateliers et programmes, ainsi que les subventions destinées aux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales. Il compte que des informations sur l'utilisation de ces ressources seront communiquées dans le prochain projet de budget (voir également A/77/7, par. II.153)**. Le Comité consultatif examine plus avant la question des subventions et contributions au chapitre I du présent rapport.

II.185 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.175 à II.178 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Ressources extrabudgétaires

II.186 Le Bureau devrait également recevoir des ressources extrabudgétaires s'élevant 1 584 800 dollars pour 2024, ce qui représente une augmentation de 243 000 dollars (18,1 %) par rapport au montant estimé pour 2023. Les ressources extrabudgétaires consacrées aux postes, d'un montant de 772 300 dollars, permettraient de financer sept postes [2 P-3, 2 P-2/1 et 3 G(AC)]. En outre, le Bureau devrait recevoir des contributions en nature d'un montant de 1 330 000 dollars pour 2024, qui couvriraient notamment les coûts associés au personnel détaché à titre gracieux (A/78/6 (Sect. 6), par. 6.32 et 6.33). Le Comité consultatif examine plus avant la question des ressources extrabudgétaires au chapitre I du présent rapport.

Représentation géographique équitable

II.187 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, parmi les 15 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 1 venait d'Afrique, 2 d'Asie et du Pacifique, 5 d'Europe de l'Est, 1 d'Amérique latine et des Caraïbes et 6 des États d'Europe occidentale et autres États. Comme suite à ses questions, le Comité a reçu des informations sur les recrutements ayant eu lieu entre le 1er janvier 2018 et le 23 mai 2023 (tableau II.32).

Tableau II.32
Recrutements par classe, genre et nationalité (2018-2023)

Classe	*P-2*		*P-3*		*P-4*		*P-5*		*D-1/D-2*	
Source de financement	*BO*	*RxB*	*BO*	*RxB*	*BO*	*RxB*	*BO*	*RxB*	*BO*	*RxB*
2018	–	3 (1 homme, Slovaquie ; 1 homme, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; 1 femme, Autriche)	–	–	–	–	–	–	–	–
2019	1 (femme, Singapour)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2020	–	1 (femme, Japon)	–	–	1 (femme, France)	–	–	–	–	–
2021	1 (homme, Slovaquie)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2022	–	2 (1 femme, Italie ; 1 homme, Royaume-Uni)	1 (femme, Japon)	–	–	–	–	–	–	–
2023 (au 31 mai)	–	1 (femme, Allemagne)	–	–	–	–	1 (femme, Ouzbékistan)	–	1 (femme, Royaume-Uni)	–

Abréviations : BO = budget ordinaire ; RxB = Ressources extrabudgétaires.

II.188 **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel du Bureau des affaires spatiales, compte que de nouvelles mesures seront prises pour parvenir à une**

représentation géographique plus équitable des États Membres parmi les membres du personnel et estime que les vacances de postes offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir également A/77/7, par. II.155, A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 58, A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 52, et A/74/7, par. 87). Le Comité consultatif examine plus avant la question de la représentation géographique au chapitre I du présent rapport.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

II.189 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 45 % des membres du personnel du Bureau des affaires spatiales étaient des femmes.

II.190 **Le Comité consultatif compte que des mesures continueront d'être prises pour améliorer l'équilibre entre les genres au chapitre 6 et fournira des informations actualisées à ce sujet dans les futurs projets de budget-programme (voir également A/77/7, par. II.156, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 61)**. Le Comité examine plus avant la question de la parité entre les genres au chapitre I du présent rapport.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

II.191 Ayant demandé des renseignements, le Comité consultatif a été informé que quatre membres du personnel du Bureau qui occupaient des postes financés par le budget ordinaire devraient prendre leur retraite dans les cinq prochaines années et deux autres dans les cinq années suivantes (six au total au cours des dix prochaines années). Le Comité examine plus avant la question des départs à la retraite et de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel au chapitre I du présent rapport.

Administrateurs auxiliaires

II.192 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours de la période allant de 2018 à la mi-2023, le Bureau avait employé en moyenne deux administrateurs auxiliaires par an. En ce qui concerne la répartition par région, 77 % d'entre eux étaient originaires des États d'Europe occidentale et autres États et 23 % d'Asie et du Pacifique. Le Comité examine la question du recrutement des administrateurs auxiliaires au chapitre I du présent rapport.

Stagiaires

II.193 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau avait compté 162 stagiaires originaires de 52 États Membres pour la période allant de 2018 à la mi-2023, répartis comme suit : 93 en 2018-2019, 31 en 2020-2021 et 38 en 2022-2023. Le Comité examine la question de l'engagement des stagiaires au chapitre I du présent rapport.

Tableau II.33

Chapitre 3 (Affaires politiques) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (montant proposé)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estima-tions)*	*2024 (prévi-sions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estima-tions)*	*2024 (prévi-sions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévi-sions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	59 358,2	57 928,3	65 425,7	32 262,0	69 654,3	4 228,6	7 011,9	7 626,7	7 405,1	(221,6)	34 407,8	47 583,9	33 182,1	(14 401,8)	92 336,1	120 636,3	110 241,5	(10 394,8)
Autres dépenses de personnel	581,6	805,0	635,0	551,4	635,0	–	29,1	65,8	65,8	–	19 670,0	5 200,2	5 127,0	(73,2)	20 475,0	5 901,0	5 827,8	(73,2)
Dépenses de représentation	10,1	30,7	10,8	0,2	11,6	0,8	–	10,0	10,0	–	–	–	–	–	30,7	20,8	21,6	0,8
Consultants	189,2	741,5	32,8	434,0	191,5	158,7	–	–	–	–	1 616,9	2 358,8	1 193,0	(1 165,8)	2 358,4	2 391,6	1 384,5	(1 007,1)
Voyages des représentants	637,6	520,7	723,0	273,2	977,1	254,1	–	–	–	–	1 312,3	390,0	390,0	–	1 833,0	1 113,0	1 367,1	254,1
Voyages du personnel	780,0	1 242,8	1 128,5	817,6	1 460,4	331,9	161,0	177,6	195,4	17,8	5 706,3	4 467,7	3 531,2	(936,5)	6 949,1	5 773,8	5 187,0	(586,8)
Services contractuels	1 245,3	1 141,0	1 339,9	849,2	1 342,4	2,5	186,4	112,9	176,2	63,3	3 950,3	3 186,5	1 883,2	(1 303,3)	5 091,3	4 639,3	3 401,8	(1 237,5)
Frais généraux de fonctionnement	1 069,2	866,0	1 188,3	525,2	1 204,4	16,1	697,8	867,5	879,2	11,7	5 698,0	7 451,5	4 128,0	(3 323,5)	6 564,0	9 507,3	6 211,6	(3 295,7)
Fournitures et accessoires	81,3	109,1	81,1	29,9	107,6	26,5	25,8	14,1	14,1	–	5,9	70,8	60,0	(10,8)	115,0	166,0	181,7	15,7
Mobilier et matériel	153,6	294,4	194,3	66,2	276,6	82,3	251,7	201,4	201,8	0,4	459,3	168,2	95,0	(73,2)	753,7	563,9	573,4	9,5
Aménagement des locaux	–	2,6	–	8,5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2,6	–	–	–
Subventions et contributions	–	30,1	–	10,2	–	–	–	–	–	–	16 071,7	29 721,2	8 545,0	(21 176,2)	16 101,8	29 721,3	8 545,0	(21 176,3)
Autres dépenses[b]	736 542,6	728 097,8	768 335,0	424 958,5	775 326,2	6 991,2	–	–	–	–	55 939,1	57 747,3	53 810,0	(3 937,3)	784 036,9	826 082,3	829 136,2	3 053,9
Total	**800 648,7**	**791 810,0**	**839 094,4**	**460 786,1**	**851 187,1**	**12 092,7**	**8 363,7**	**9 076,0**	**8 947,6**	**(128,4)**	**144 837,7**	**158 346,2**	**111 944,5**	**(46 401,7)**	**936 647,7**	**1 006 516,6**	**972 089,2**	**(34 467,4)**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

[b] Chiffres concernant les missions politiques spéciales.

Tableau II.34

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (montant proposé)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	44 565,6	43 526,4	47 278,1	23 282,0	47 270,9	(7,2)	16 174,2	16 782,1	16 782,1	–	59 700,60	64 060,2	64 053,0	(7,2)
Autres dépenses de personnel	468,1	775,6	501,6	318,4	501,6	–	5 363,2	5 127,0	5 127,0	–	6 138,80	5 628,6	5 628,6	–
Dépenses de représentation	7,1	27,9	7,7	–	8,5	0,8	–	–	–	–	27,90	7,7	8,5	0,8
Consultants	25,2	709,0	27,4	428,8	186,1	158,7	509,6	630,0	630,0	–	1 218,60	657,4	816,1	158,7
Voyages des représentants	637,6	520,7	723,0	273,2	977,1	254,1	338,8	390,0	390,0	–	859,50	1 113,0	1 367,1	254,1
Voyages du personnel	477,3	950,6	541,2	476,5	684,1	142,9	2 463,9	2 592,0	2 592,0	–	3 414,50	3 133,2	3 276,1	142,9
Services contractuels	871,9	823,9	946,1	661,5	968,3	22,2	1 214,6	1 365,0	1 365,0	–	2 038,50	2 311,1	2 333,3	22,2
Frais généraux de fonctionnement	491,3	326,9	533,1	214,7	567,7	34,6	2 893,7	3 078,0	3 078,0	–	3 220,60	3 611,1	3 645,7	34,6
Fournitures et accessoires	14,3	14,7	15,5	0,7	16,5	1,0	5,0	40,0	40,0	–	19,70	55,5	56,5	1,0
Mobilier et matériel	29,5	153,1	32,0	5,2	32,0	–	19,3	45,0	45,0	–	172,40	77,0	77,0	–
Aménagement des locaux	–	0,1	–	–	–	–	–	–	–	–	0,10	–	–	–
Subventions et contributions	–	30,0	–	28,5	–	–	8 263,0	8 345,0	8 345,0	–	8 293,00	8 345,0	8 345,0	–
Total	**47 587,9**	**47 859,0**	**50 605,7**	**25 689,5**	**51 212,8**	**607,1**	**37 245,3**	**38 394,1**	**38 394,1**	**–**	**85 104,20**	**88 999,8**	**89 606,9**	**607,1**

Tableau II.35

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	9 736,0	8 919,9	9 063,6	4 272,0	9 169,5	105,9	8 919,9	9 063,6	9 169,5	105,9
Autres dépenses de personnel	48,3	29,4	51,2	33,3	51,2	–	29,4	51,2	51,2	–
Dépenses de représentation	3,0	2,8	3,1	0,2	3,1	–	2,8	3,1	3,1	–
Voyages du personnel	164,2	184,3	195,3	107,0	199,5	4,2	184,3	195,3	199,5	4,2
Services contractuels	210,7	149,7	218,3	102,5	155,4	(62,9)	149,7	218,3	155,4	(62,9)
Frais généraux de fonctionnement	545,2	509,9	578,6	303,5	543,9	(34,7)	509,9	578,6	543,9	(34,7)
Fournitures et accessoires	57,0	82,8	46,7	28,6	67,4	20,7	82,8	46,7	67,4	20,7
Mobilier et matériel	95,7	134,5	100,1	59,2	172,8	72,7	134,5	100,1	172,8	72,7
Aménagement des locaux	–	–	–	7,2	–	–	–	–	–	–
Total	**10 860,1**	**10 013,3**	**10 256,9**	**4 913,3**	**10 362,8**	**105,9**	**10 013,3**	**10 256,9**	**10 362,8**	**105,9**

Tableau II.36

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	2 620,9	3 170,7	2 683,2	1 336,1	2 767,4	84,2	–	–	–	–	3 170,7	2 683,2	2 767,4	84,2
Autres dépenses de personnel	65,2	–	82,2	34,4	82,2	–	–	–	–	–	–	82,2	82,2	–
Consultants	5,1	–	5,4	5,2	5,4	–	–	–	–	–	–	5,4	5,4	–
Voyages du personnel	71,6	41,2	98,0	52,0	98,0	–	–	–	–	–	41,2	98,0	98,0	–
Services contractuels	152,9	151,1	164,7	80,2	164,7	–	–	–	–	–	151,1	164,7	164,7	–
Frais généraux de fonctionnement	11,9	18,5	12,8	3,3	12,8	–	–	–	–	–	18,5	12,8	12,8	–
Fournitures et accessoires	5,0	11,6	5,3	0,6	5,3	–	–	–	–	–	11,6	5,3	5,3	–
Mobilier et matériel	28,4	6,8	30,4	1,8	30,4	–	–	–	–	–	6,8	30,4	30,4	–
Aménagement des locaux	–	2,5	–	1,3	–	–	–	–	–	–	2,5	–	–	–
Subventions et contributions	–	0,1	–	1,9	–	–	10,3	200,0	200,0	–	10,4	200,0	200,0	–
Total	**2 961,0**	**3 402,4**	**3 082,0**	**1 516,9**	**3 166,2**	**84,2**	**10,3**	**200,0**	**200,0**	**–**	**3 412,7**	**3 282,0**	**3 366,2**	**84,2**

Tableau II.37

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	931,2	789,8	984,8	472,8	984,8	–	7 011,9	7 626,7	7 405,1	(221,6)	–	–	–	–	7 801,7	8 611,5	8 389,9	(221,6)
Autres dépenses de personnel	–	–	–	–	–	–	29,1	65,8	65,8	–	120,4	73,2	–	(73,2)	149,5	139,0	65,8	(73,2)
Dépenses de représentation	–	–	–	–	–	–	–	10,0	10,0	–	–	–	–	–	–	10,0	10,0	–
Consultants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	114,4	65,5	–	(65,5)	114,4	65,5	–	(65,5)
Voyages du personnel	4,9	7,4	5,6	1,1	5,6	–	161,0	177,6	195,4	17,8	58,1	150,8	–	(150,8)	226,5	334,0	201,0	(133,0)
Services contractuels	5,1	2,0	5,7	1,8	5,7	–	186,4	112,9	176,2	63,3	27,3	35,0	–	(35,0)	215,7	153,6	181,9	28,3
Frais généraux de fonctionnement	6,2	7,9	7,0	2,2	7,0	–	697,8	867,5	879,2	11,7	4,0	30,4	–	(30,4)	709,7	904,9	886,2	(18,7)
Fournitures et accessoires	3,5	–	3,9	–	3,9	–	25,8	14,1	14,1	–	–	–	–	–	25,8	18,0	18,0	–
Mobilier et matériel	–	–	–	–	–	–	251,7	201,4	201,8	0,4	3,2	–	–	–	254,9	201,4	201,8	0,4
Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	245,8	46,1	–	(46,1)	245,8	46,1	–	(46,1)
Total	**950,9**	**807,2**	**1 007,0**	**478,0**	**1 007,0**	**–**	**8 363,7**	**9 076,0**	**8 947,6**	**(128,4)**	**573,2**	**401,1**	**–**	**(401,1)**	**8 936,9**	**10 484,1**	**9 954,6**	**(529,5)**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau II.38

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Bureau de lutte contre le terrorisme, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	1 504,5	1 521,5	5 416,0	2 899,1	9 461,7	4 045,7	18 233,6	30 801,8	16 400,0	(14 401,8)	19 755,1	36 217,8	25 861,7	(10 356,1)
Autres dépenses de personnel	–	–	–	165,3	–	–	14 186,4	–	–	–	14 186,4	–	–	–
Consultants	158,9	32,5	–	–	–	–	992,9	1 663,3	563,0	(1 100,3)	1 025,4	1 663,3	563,0	(1 100,3)
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	973,5	–	–	–	973,5	–	–	–
Voyages du personnel	62,0	59,3	288,4	181,0	473,2	184,8	3 184,3	1 724,9	939,2	(785,7)	3 243,6	2 013,3	1 412,4	(600,9)
Services contractuels	4,7	14,3	5,1	3,1	48,3	43,2	2 708,4	1 786,5	518,2	(1 268,3)	2 722,7	1 791,6	566,5	(1 225,1)
Frais généraux de fonctionnement	14,6	2,8	56,8	1,6	73,0	16,2	2 800,3	4 343,1	1 050,0	(3 293,1)	2 803,1	4 399,9	1 123,0	(3 276,9)
Fournitures et accessoires	1,5	–	9,7	–	14,5	4,8	0,9	30,8	20,0	(10,8)	0,9	40,5	34,5	(6,0)
Mobilier et matériel	–	–	31,8	–	41,4	9,6	436,8	123,2	50,0	(73,2)	436,8	155,0	91,4	(63,6)
Subventions et contributions	–	–	–	(20,2)	–	–	7 552,6	21 130,1	–	(21 130,1)	7 552,6	21 130,1	–	(21 130,1)
Total	**1 746,2**	**1 630,3**	**5 807,8**	**3 229,9**	**10 112,1**	**4 304,3**	**51 069,7**	**61 603,7**	**19 540,4**	**(42 063,3)**	**52 700,2**	**67 411,5**	**29 652,5**	**(37 759,0)**

Tableau II.39

Chapitre 4 (Désarmement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	9 588,5	10 914,5	10 160,3	5236,8	10 456,2	295,9	6 186,4	6 609,2	7 474,4	865,2	17 100,9	16 769,5	17 930,6	1 161,1
Autres dépenses de personnel	267,4	251,0	290,2	173,8	290,2	–	–	–	–	–	251,0	290,2	290,2	–
Dépenses de représentation	1,9	–	2,1	–	2,1	–	–	–	–	–	–	2,1	2,1	–
Experts	168,7	94,7	875,2	356,6	599,0	(276,2)	–	–	–	–	94,7	875,2	599,0	(276,2)
Consultants	580,2	475,4	186,7	35,8	535,9	349,2	–	–	–	–	475,4	186,7	535,9	349,2
Voyages des représentants	–	–	–	(1,4)	–	–	2 167,5	2 333,5	2 621,1	287,6	2167,5	2 333,5	2 621,1	287,6
Voyages du personnel	153,2	251,6	180,4	122,1	198,9	18,5	–	–	–	–	251,6	180,4	198,9	18,5
Services contractuels	137,3	145,5	148,8	110,1	587,7	438,9	1 791,9	1 868,1	2 053,0	184,9	1 937,4	2 016,9	2 640,7	623,8
Frais généraux de fonctionnement	295,6	318,2	330,4	108,4	333,8	3,4	4 686,8	4 970,4	5 467,4	497,0	5 005,0	5 300,8	5 801,2	500,4
Fournitures et accessoires	10,0	33,0	10,8	3,3	15,0	4,2	0,4	89,8	98,7	8,9	33,4	100,6	113,7	13,1
Mobilier et matériel	76,1	118,1	74,3	25,2	85,8	11,5	114,6	35,4	38,9	3,5	232,7	109,7	124,7	15,0
Subventions et contributions	1 457,9	1281,0	1576,6	742,0	2 128,2	551,6	2 088,2	2 295,3	2 524,9	229,6	3 369,2	3 871,9	4 653,0	781,2
Autres	–	0,6	–	–	–	–	1 221,4	1 299,5	1 427,8	128,3	1 222,0	1 299,5	1 427,8	128,3
Total	**12 736,8**	**13 883,6**	**13 835,8**	**6 913,2**	**15 232,8**	**1 397,0**	**18 257,2**	**19 501,2**	**21 706,2**	**2 205,0**	**32 140,8**	**33 337,0**	**36 939,0**	**3 602,0**

Tableau II.40

Chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	36 172,4	34 449,0	32 863,6	16 469,5	32 876,4	12,8	74 191,2	77 254,7	87 422,0	10 167,3	17 523,5	14 106,8	14 106,8	–	126 163,7	124 225,1	134 405,2	10 180,1
Autres dépenses de personnel	9 201,9	10 372,3	10 098,6	5 495,1	10 498,2	399,6	766,9	507,2	548,0	40,8	7 178,5	5 069,2	5 069,2	–	18 317,7	15 675,0	16 115,4	440,4
Dépenses de représentation	17,0	13,2	29,7	9,8	29,9	0,2	–	–	–	–	–	–	–	–	13,2	29,7	29,9	0,2
Consultants	–	106,7	–	0,1	–	–	196,7	224,9	224,9	–	1 041,0	858,8	858,8	–	1 344,4	1 083,7	1 083,7	–
Voyages du personnel	676,6	749,9	733,1	441,8	769,0	35,9	2 810,2	2 571,6	2 757,6	186,0	3 260,3	3 402,3	3 402,3	–	6 820,4	6 707,0	6 928,9	221,9
Services contractuels	1 211,7	932,0	1 227,7	562,0	1 214,0	(13,7)	1 565,4	1 665,9	1 748,4	82,5	1 276,9	1 325,3	1 325,3	–	3 774,3	4 218,9	4 287,7	68,8
Frais généraux de fonctionnement	3 977,1	3 939,8	4 205,1	2 223,0	3 527,6	(677,5)	449,9	443,2	442,1	(1,1)	1 490,7	1 560,5	1 560,5	–	5 880,4	6 208,8	5 530,2	(678,6)
Fournitures et accessoires	732,5	990,7	919,4	661,5	866,3	(53,1)	12,6	86,3	86,8	0,5	4,3	4,5	4,5	–	1 007,6	1 010,2	957,6	(52,6)
Mobilier et matériel	1 937,5	2 411,8	2 127,6	480,6	3 226,1	1 098,5	402,7	419,4	349,4	(70,0)	116,4	121,7	121,7	–	2 930,9	2 668,7	3 697,2	1 028,5
Aménagement des locaux	740,0	34,7	673,5	14,5	119,0	(554,5)	9,0	–	–	–	–	–	–	–	43,7	673,5	119,0	(554,5)
Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	76,8	70,0	70,0	–	42 073,2	42 334,7	42 334,7	–	42 150,0	42 404,7	42 404,7	–
Autres	–	–	–	–	–	–	8 818,6	8 955,7	9 147,8	192,1	–	0,2	0,2	–	8 818,6	8 955,9	9 148,0	192,1
Total	**54 666,7**	**54 000,1**	**52 878,3**	**26 357,8**	**53 126,5**	**248,2**	**89 300,0**	**92 198,9**	**102 797,0**	**10 598,1**	**73 964,8**	**68 784,0**	**68 784,0**	**–**	**217 264,9**	**213 861,2**	**224 707,5**	**10 846,3**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau II.41

Chapitre 5 : évolution des ressources financières globales du Département des opérations de paix, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	5 518,5	5 144,2	5 173,3	2 785,7	5 173,3	–	74 191,2	77 254,7	87 422,0	10 167,3	17 523,5	14 106,8	14 106,8	–	96 858,9	96 534,8	106 702,1	10 167,3
Autres dépenses de personnel	58,9	55,0	126,7	22,1	126,7	–	766,9	507,2	548,0	40,8	7 178,5	5 069,2	5 069,2	–	8 000,4	5 703,1	5 743,9	40,8
Dépenses de représentation	1,5	–	1,6	–	1,6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,6	1,6	–
Consultants	–	106,8	–	–	–	–	196,7	224,9	224,9	–	1 041,0	858,8	858,8	–	1 344,5	1 083,7	1 083,7	–
Voyages du personnel	24,9	25,5	28,3	11,0	28,3	–	2 810,2	2 571,6	2 757,6	186,0	3 260,3	3 402,3	3 402,3	–	6 096,0	6 002,2	6 188,2	186,0
Services contractuels	136,0	44,5	147,6	68,5	147,6	–	1 565,4	1 665,9	1 748,4	82,5	1 276,9	1 325,3	1 325,3	–	2 886,8	3 138,8	3 221,3	82,5
Frais généraux de fonctionnement	75,2	19,7	107,5	43,2	107,5	–	449,9	443,2	442,1	(1,1)	1 490,7	1 560,5	1 560,5	–	1 960,3	2 111,2	2 110,1	(1,1)
Fournitures et accessoires	52,8	1,1	48,7	–	48,7	–	12,6	86,3	86,8	0,5	4,3	4,5	4,5	–	18,0	139,5	140,0	0,5
Mobilier et matériel	–	91,9	–	–	–	–	402,7	419,4	349,4	(70,0)	116,4	121,7	121,7	–	611,0	541,1	471,1	(70,0)
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	9,0	–	–	–	–	–	–	–	9,0	–	–	–
Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	76,8	70,0	70,0	–	42 073,2	42 334,7	42 334,7	–	42 150,0	42 404,7	42 404,7	–
Autres	–	–	–	–	–	–	8 818,6	8 955,7	9 147,8	192,1	–	0,2	0,2	–	8 818,6	8 955,9	9 148,0	192,1
Total	**5 867,8**	**5 488,7**	**5 633,7**	**2 930,5**	**5 633,7**	**–**	**89 300,0**	**92 198,9**	**102 797,0**	**10 598,1**	**73 964,8**	**68 784,0**	**68 784,0**	**–**	**168 753,5**	**166 616,6**	**177 214,7**	**10 598,1**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau II.42
Chapitre 5 : évolution des ressources financières globales de l'ONUST, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	25 347,3	24 308,7	22 558,3	11 080,2	22 571,3	13,0
Autres dépenses de personnel	7 489,0	8 655,9	8 325,5	4 733,9	8 725,1	399,6
Dépenses de représentation	7,5	5,3	8,0	–	8,0	–
Voyages du personnel	315,4	327,3	304,1	198,5	340,0	35,9
Services contractuels	709,1	622,0	758,9	372,8	723,0	(35,9)
Frais généraux de fonctionnement	2 645,6	2 620,0	2 719,8	1 251,4	2 134,9	(584,9)
Fournitures et accessoires	385,1	733,1	477,8	478,0	477,8	–
Mobilier et matériel	1 298,9	1 655,1	1 648,8	261,3	2 623,8	975,0
Aménagement des locaux	740,0	34,7	673,5	13,8	119,0	(554,5)
Total	**38 937,9**	**38 961,9**	**37 474,7**	**18 389,8**	**37 722,9**	**248,2**

Tableau II.43
Chapitre 5 : évolution des ressources financières globales de l'UNMOGIP, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	5 306,6	4 996,1	5 131,8	2 603,7	5 131,8	–
Autres dépenses de personnel	1 654,0	1 661,4	1 646,4	739,1	1 646,4	–
Dépenses de représentation	8,0	8,0	20,3	9,8	20,3	–
Consultants	–	(0,1)	–	0,1	–	–
Voyages du personnel	336,3	397,1	400,7	232,2	400,7	–
Services contractuels	366,6	265,5	321,2	120,7	343,4	22,2
Frais généraux de fonctionnement	1 256,3	1 300,1	1 377,8	928,4	1 285,2	(92,6)
Fournitures et accessoires	294,6	256,5	392,9	183,5	339,8	(53,1)
Mobilier et matériel	638,6	664,8	478,8	219,3	602,3	123,5
Aménagement des locaux	–	–	–	0,7	–	–
Total	**9 861,0**	**9 549,5**	**9 769,9**	**5 037,5**	**9 769,9**	**–**

Tableau II.44

Chapitre 6 (Utilisations pacifiques de l'espace) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*janvier-mai 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	3 291,0	3 544,4	3 696,1	1 260,8	3 827,7	131,6	534,3	851,9	772,3	(79,6)	4 170,7	4 548,0	4 600,0	52,0
Autres dépenses de personnel	101,0	117,6	147,6	63,8	163,4	15,8	–	–	–	–	135,8	147,6	163,4	15,8
Dépenses de représentation	0,8	–	0,9	–	0,9	–	–	–	–	–	–	0,9	0,9	–
Consultants	76,9	54,3	54,5	–	39,0	(15,5)	95,4	96,1	98,3	2,2	238,9	150,6	137,3	(13,3)
Experts	24,8	0,2	28,1	–	28,1	–	–	–	–	–	15,0	28,1	28,1	–
Voyages du personnel	98,3	89,1	107,8	10,6	107,5	(0,3)	197,4	118,7	245,5	126,8	101,1	226,5	353,0	126,5
Services contractuels	166,0	173,0	178,5	66,8	178,5	–	85,4	44,0	88,3	44,3	141,6	222,5	266,8	44,3
Frais généraux de fonctionnement	28,1	13,3	16,3	4,1	16,3	–	91,7	96,0	96,9	0,9	125,1	112,3	113,2	0,9
Fournitures et accessoires	2,2	3,1	2,4	0,4	6,4	4,0	0,3	6,8	2,5	(4,3)	9,7	9,2	8,9	(0,3)
Mobilier et matériel	11,2	8,2	12,2	0,2	8,2	(4,0)	2,4	9,6	5,5	(4,1)	31,0	21,8	13,7	(8,1)
Subventions et contributions	414,8	325,3	513,4	74,1	513,4	-	273,4	118,7	275,5	156,8	180,9	632,1	788,9	156,8
Total	**4 215,1**	**4 328,5**	**4 757,8**	**1 480,8**	**4 889,4**	**131,6**	**1 280,3**	**1 341,8**	**1 584,8**	**243,0**	**5 149,7**	**6 099,6**	**6 474,2**	**374,6**

Titre III
Justice internationale et droit international

Chapitre 7
Cour internationale de Justice

Dollars É.-U.

Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	28 549 100 dollars
Dépenses de 2022	27 070 600 dollars
Crédits ouverts pour 2023	29 110 900 dollars
Dépenses au 30 juin 2023	17 323 000 dollars
Ressources demandées pour 2024	29 783 100 dollars

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

III.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 7 du budget ordinaire pour 2024 s'élève à 29 783 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 672 200 dollars (2,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 7), tableau 7.4). Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts se chiffrent à 31 370 600 dollars, soit une augmentation de 7,8 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

III.2 On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense, dans le tableau III.1.

Tableau III.1
Évolution des ressources financières globales, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	14 697,2	13 540,0	14 452,2	7 165,4	14 626,8	174,6
Autres dépenses de personnel	1 645,4	1 637,9	1 959,1	885,3	2 098,4	139,3
Émoluments des non-fonctionnaires	7 700,3	7 196,4	7 794,7	5 602,0	8 189,9	395,2
Dépenses de représentation	8,8	5,5	9,3	2,0	9,3	–
Consultants	42,4	1,1	44,7	28,8	44,7	–
Experts	69,9	40,5	79,3	–	79,3	–
Voyages du personnel	56,6	37,0	69,0	48,2	69,0	–
Services contractuels	1 540,6	1 681,6	1 723,6	1 325,9	1 683,5	(40,1)

	Budget ordinaire					
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Frais généraux de fonctionnement	2 201,1	2 315,5	2 349,0	2 135,2	2 351,2	2,2
Fournitures et accessoires	261,3	246,6	316,7	100,3	317,7	1,0
Mobilier et matériel	210,4	248,0	182,9	29,9	182,9	–
Subventions et contributions	115,1	120,4	130,4	–	130,4	–
Total	**28 549,1**	**27 070,6**	**29 110,9**	**17 323,0**	**29 783,1**	**672,2**

III.3 L'augmentation proposée de 672 200 dollars reflète les changements concernant les ressources, qui s'expliquent comme suit (voir également A/78/6 (Sect. 7), par. 7.27 à 7.29) :

a) mandats nouveaux et mandats élargis : une augmentation de 236 000 dollars, imputable aux ressources supplémentaires demandées pour la fourniture d'un avis consultatif sur les changements climatiques, réparties comme suit : 143 700 dollars au titre des autres dépenses de personnel, afin de financer des services d'interprétation et de documentation ; 92 300 dollars destinés à l'appui au programme au titre des services contractuels (59 000 dollars), des frais généraux de fonctionnement (24 300 dollars) et des fournitures et accessoires (9 000 dollars) ;

b) autres changements : une augmentation nette de 537 400 dollars, liée à une augmentation de 395 200 dollars au titre des émoluments des non-fonctionnaires, afin de financer les frais afférents aux juges, à une augmentation de 174 600 dollars au titre des postes, qui reflète la création proposée de 3 postes [1 P-4 et 2 postes d'agent(e) des services généraux (autre classe)], et à une augmentation de 39 100 dollars au titre des autres dépenses de personnel pour couvrir les frais afférents au personnel temporaire pour les réunions ;

c) ajustements techniques : une diminution nette de 101 200 dollars, qui s'explique par une diminution de 178 500 dollars liée au non-renouvellement des crédits approuvés pour l'avis consultatif sur les pratiques israéliennes affectant les droits humains du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, conformément à la résolution 77/247 de l'Assemblée générale, dont 120 800 dollars au titre des autres dépenses de personnel, 27 600 dollars au titre des services contractuels, 22 100 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement et 8 000 dollars au titre des fournitures et accessoires. Ces diminutions seraient partiellement contrebalancées par le maintien d'un emploi de spécialiste des systèmes informatiques (P-3) créé en 2023, pour lequel un taux de vacance de 50 % a été appliqué (77 300 dollars).

Tableau III.2
Tableau d'effectifs
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations*
Effectif approuvé pour 2023	117	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 17 P-4, 17 P-3, 20 P-2/1, 6 G(1re C) et 50 G(AC)
Création	3	1 P-4 et 2 G(AC) au Greffe
Effectif proposé pour 2024	120	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 18 P-4, 17 P-3, 20 P-2/1, 6 G(1re C) et 52 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

III.4 Le montant des ressources demandées au titre des postes s'élève à 14 626 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 174 600 dollars (1,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (ibid., tableau 7.9). L'augmentation proposée tient à la création proposée des postes suivants au Greffe (voir aussi ibid., annexe III) :

a) Un poste de réviseur(euse) (français) (P-4) au Département des affaires linguistiques. Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail de la Cour, le (la) réviseur(euse) serait notamment chargé(e) d'aider à la révision de la traduction des actes de procédure (dont l'arriéré est important) et des décisions de la Cour ;

b) Un poste d'assistant(e) aux services linguistiques [agent(e) des services généraux (Autres classes)] au Département des affaires linguistiques. Le (la) titulaire exercerait des fonctions administratives et des fonctions d'appui, et, notamment, fournirait aux linguistes des services d'appui essentiels et les déchargerait des tâches administratives et des tâches liées aux services généraux qui leur incomberaient autrement, leur permettant ainsi de se concentrer sur leurs tâches principales de traduction, de révision et d'édition ;

c) Un poste d'assistant(e) d'édition (anglais) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] au Service de publication. Compte tenu du volume croissant de la documentation relative aux affaires traitée, le (la) titulaire coordonnerait, contrôlerait et corrigerait les travaux de l'équipe anglaise du Groupe de la production avant leur impression. Il (elle) serait également chargé(e) d'établir les procès-verbaux des audiences de la Cour.

III.5 S'étant renseigné au sujet des ressources disponibles pour la traduction au Département des affaires linguistiques, le Comité consultatif a été informé que l'équipe anglaise disposait d'un traducteur P-3 et de deux réviseurs P-4, tandis que l'équipe française comptait huit traducteurs P-3 et six réviseurs P-4. En termes de charge de travail comparative, la grande majorité des travaux de traduction et de révision sont effectués de l'anglais vers le français. Sur les 20 affaires qui étaient en instance au 30 juin 2023, seules 2 faisaient fait l'objet d'actes de procédure écrits en français. Le Comité a également été informé qu'en 2022, sur le nombre total de mots révisés, 73 % l'avaient été par les réviseurs français et 27 % par les réviseurs anglais. La même année, 82 % de la documentation relative aux activités judiciaires avait été traduite de l'anglais et révisée par les réviseurs français et 18 % avait été traduite du français et révisée par les réviseurs anglais. En raison de la lourdeur de la charge de travail, les six réviseurs français existants n'ont pas assez de temps pour superviser et réviser le travail des traducteurs et pour aider et réviser les traducteurs externes, et le Département des affaires linguistiques n'est pas en mesure de traduire tous les documents vers le français ou de réviser toutes les traductions, en dépit du fait qu'il recourt également à du personnel temporaire pour les réunions et à des traducteurs externes.

III.6 S'étant renseigné au sujet de l'utilisation de la technologie pour faciliter la traduction, le Comité consultatif a été informé que le Département des affaires linguistiques mettait en service un outil de traduction assistée par ordinateur qui devrait commencer à être utilisé à l'été 2023. Cet outil repose sur la technologie des mémoires de traduction et consiste en une base de données qui stocke et recherche des bitextes (c'est-à-dire des textes qui ont déjà été traduits, révisés et approuvés) ; le logiciel récupère les textes déjà traduits qui peuvent être réutilisés. Le Département travaille sur la saisie des bitextes et sur la structure et l'étiquetage des index. Le Comité a également été informé que la technologie des mémoires de traduction ne permettait pas de saisir efficacement les arguments juridiques complexes et

idiomatiques, les métaphores et les nuances culturelles, et qu'elle ne serait que d'une aide limitée pour la traduction des actes de procédures et des décisions de la Cour. Néanmoins, l'outil de traduction assistée par ordinateur devrait permettre aux traducteurs de gagner du temps dans la recherche des références et de la jurisprudence, et, partant, de se concentrer sur le fond des textes juridiques sur lesquels ils travaillent.

III.7 **Le Comité consultatif note que les actes de procédure sont de plus en plus souvent soumis à la Cour en anglais, ce qui accroît la charge de travail liée à la traduction de ces documents en français, qui est l'autre langue de travail de la Cour. Il prend note des efforts déployés pour mettre la technologie au service de la traduction et encourage la Cour à examiner comment elle pourrait accroître encore la productivité en matière de traduction, notamment en utilisant les nouvelles technologies et les enseignements tirés de l'expérience d'autres départements des Nations Unies, en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. En attendant, il recommande que, pour l'instant, le poste d'assistant(e) aux services linguistiques [agent(e) des services généraux (Autres classes)] qui est proposé soit en fait créé sous forme d'emploi de temporaire (autre que pour les réunions).**

III.8 En ce qui concerne le Service de publication, le Secrétaire général indiqu'au cours des dernières années, le volume de la documentation relative aux affaires traitée (éditée et relue) par le Groupe de la production du Service est passé de 11 590 000 mots (28 976 pages) en 2016 à 27 527 000 mots (68 819 pages) en 2022 (ibid.). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé des changements technologiques ci-après, apportés au cours des dernières années :

a) Le logiciel Antidote, puissant correcteur orthographique multilingue et contextuel complexe, est utilisé depuis 2018 comme aide à la relecture. Il est en cours d'adaptation par l'ajout d'un dictionnaire propre à la Cour. Le perfectionnement de cet outil en tant qu'outil de correction de base devrait permettre de réduire le nombre d'erreurs dans les documents et d'automatiser certaines corrections mécaniques ou typographiques ;

b) La production des procès-verbaux des audiences publiques a été simplifiée. Grâce aux plateformes sécurisées de partage de fichiers en nuage, l'établissement des procès-verbaux repose exclusivement sur des procédés numériques, ce qui permet un formatage et un partage plus rapides des documents ;

c) Le flux de travail lié à la constitution et à l'assemblage des dossiers à publier a été amélioré. Le logiciel Acrobat Pro de la suite Adobe Creative Cloud, associé à Totalflow et Pitstop Pro, est désormais utilisé pour assembler sur clé USB les volumes principaux des actes de procédure écrits et oraux à reproduire en tant que publications traditionnelles ainsi que les annexes et autres documents à joindre sous forme numérique. À l'avenir, les annexes numériques ne seront plus assemblées dans Acrobat Pro et gravées sur clé USB, mais mises à disposition au moyen de codes QR renvoyant vers des liens permanents sur le site Web de la Cour.

III.9 **Tout en se disant conscient de l'augmentation de la charge de travail du Service de publication, le Comité consultatif note que les changements technologiques apportés au processus de publication devraient se traduire par des gains d'efficacité. Il note également que le Service dispose d'un effectif de 13 personnes, dont 9 occupant des postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes). À cet égard, il recommande que le poste d'assistant(e) d'édition (anglais) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] qui est proposé soit en fait créé sous forme d'emploi de temporaire (autre que pour les réunions).**

Postes vacants

III.10 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 6 juillet 2023, deux postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) étaient vacants. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**.

Taux de vacance

III.11 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au titre du chapitre 7 (voir tableau III.3). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau III.3
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	61	1,6	1,3	0,1	62	61	61	–	0,2	–	62	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	56	0,5	1,8	4,2	56	56	54	1,7	0,4	3,6	58	1,8

III.12 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes III.7 et III.9 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.13 Le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 15 156 300 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 497 600 dollars (3,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (ibid., tableau 7.9). Cette augmentation tient aux changements suivants :

a) Autres dépenses de personnel : une augmentation nette de 139 300 dollars au titre du Greffe, qui s'explique par une augmentation de 143 700 dollars en vue de financer les services d'interprétation et de documentation nécessaires pour rendre l'avis consultatif sur les changements climatiques, une augmentation de 77 300 dollars, qui découle de l'application d'un taux de vacance de 50 % à un emploi d'administrateur(trice) des systèmes informatiques (P-3) créé en 2023, et une

augmentation de 39 100 dollars afférante au personnel temporaire pour les réunions. Ces augmentations seraient en partie compensées par le non-renouvellement des crédits approuvés pour l'avis consultatif sur les pratiques israéliennes affectant les droits humains du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, conformément à la résolution 77/247 de l'Assemblée générale (120 800 dollars) ;

b) Émoluments des non-fonctionnaires : une augmentation nette de 395 200 dollars, qui reflète les frais relatifs au rapatriement de cinq juges dont le mandat prendra fin en février 2024 en raison du renouvellement triennal de la composition de la Cour (380 500 dollars), une augmentation des versements au titre des pensions de retraite compte tenu de la composition réelle de la Cour en 2023 (15 400 dollars), et une augmentation du nombre d'enfants de juges ayant droit à une indemnité pour frais d'études (24 800 dollars). Ces augmentations seraient en partie compensées par une diminution des crédits demandés au titre des déplacements effectués par les juges non résidents pour se rendre aux audiences de la Cour et par les juges résidents et les personnes à leur charge pour se rendre dans leurs pays d'origine, qui reflète le nombre de personnes ayant droit à ces déplacements en 2023 (25 500 dollars) ;

c) Frais généraux de fonctionnement : une augmentation nette de 2 200 dollars, imputable aux ressources supplémentaires demandées pour aider la Cour à rendre l'avis consultatif sur les changements climatiques (24 300 dollars), qui serait en partie compensée par le non-renouvellement des crédits approuvés en 2023 pour l'avis consultatif sur les pratiques israéliennes affectant les droits humains du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, conformément à la résolution 77/247 de l'Assemblée générale (22 100 dollars) ;

d) Fournitures et accessoires : une augmentation nette de 1 000 dollars, imputable aux ressources supplémentaires demandées pour aider la Cour à rendre l'avis consultatif sur les changements climatiques (9 000 dollars), qui serait en partie compensée par le non-renouvellement des crédits approuvés en 2023 pour l'avis consultatif sur les pratiques israéliennes affectant les droits humains du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, conformément à la résolution 77/247 de l'Assemblée générale (8 000 dollars) ;

e) Les augmentations nettes susmentionnées seraient en partie compensées par une réduction de 40 100 dollars des ressources demandées au titre des services contractuels.

Autres dépenses de personnel

III.14 Le montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel s'élève à 2 098 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 139 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, ces ressources comprennent un montant de 1 345 900 dollars demandé au titre du personnel temporaire pour les réunions pour financer les frais afférents aux traducteurs, interprètes, sténotypistes, correcteurs d'épreuves et assistants de traitement de texte, en vue d'aider le Département des affaires linguistiques à traduire et à réviser la documentation relative aux affaires et à produire en temps voulu les procès-verbaux, et d'aider le Service de publication à reproduire et à distribuer en temps voulu la documentation relative aux affaires, conformément aux règles de la Cour. **Compte tenu de la recommandation tendant à créer deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (1 emploi d'agent(e) des services généraux (Autres classes) au Département des affaires linguistiques et 1 emploi d'agent(e) des services généraux (Autres classes) au Service de publication) (voir les paragraphes III.7 et III.9 du présent rapport), le Comité consultatif estime que le montant des ressources demandées au titre du personnel**

temporaire pour les réunions n'est pas pleinement justifié et recommande donc de réduire de 2 % (42 000 dollars) les crédits requis au titre des autres dépenses de personnel. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Rénovation du Palais de la Paix

III.15 En 2021, le Secrétaire général a indiqué que, à la suite de la découverte d'amiante dans le Palais de la Paix, le Greffe préparait le déménagement temporaire de la Cour. Le pays hôte avait indiqué que les travaux de rénovation commenceraient au plus tôt à l'été 2022 et dureraient environ huit ans [voir A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. III.12, et A/76/6 (Sect. 7), par. 7.38 b) i)]. Dans ses projets de budget pour 2022 et 2023, la Cour a demandé des ressources pour financer, pour une période de 60 jours, deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [un de spécialiste hors classe de la gestion du changement et de la gestion de projets (P-5) et un de spécialiste de la gestion des marchés (P-4)], dont les titulaires seraient chargés d'aider le Greffe à préparer le déménagement temporaire de la Cour en prévision des travaux de rénovation.

III.16 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé par la Cour qu'en juillet 2022, le pays hôte envisageait de suivre une approche plus limitée s'agissant du projet, qui ne nécessiterait pas une relocalisation complète des occupants du bâtiment. À la suite du changement d'approche, le Greffe a suspendu le recrutement pour les deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en 2022, dans l'attente d'informations complémentaires de la part du pays hôte concernant le nouveau plan. Au début de 2023, la Cour a reçu des informations complémentaires sur la nouvelle approche adoptée par le pays hôte pour le désamiantage du Palais de la Paix. La première phase du projet envisagé comprend le désamiantage d'endroits spécifiques (grenier et tour) et la conduite d'une investigation sur la contamination dans un certain nombre de pièces du Palais de la Paix pour déterminer les endroits où se trouve de l'amiante. Le Comité a également été informé qu'en 2023, les fonds alloués pour les deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) seraient utilisés pour organiser une mission d'assistance technique en collaboration avec le Secrétariat en vue d'aider le Greffe à élaborer le projet et à poursuivre ses consultations avec le pays hôte.

III.17 Le projet de budget de la Cour pour 2024 tient compte de la nouvelle approche du pays hôte et prévoit des ressources visant à financer, pour une période de 60 jours, un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) [spécialiste hors classe de la gestion du changement et de la gestion de projets (P-5)], dont le titulaire fournirait un appui technique au Greffe au fur et à mesure de l'avancement du projet de désamiantage. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau III.4, qui présente les ressources nécessaires pour préparer le déménagement de la Cour.

Tableau III.4
Ressources nécessaires pour préparer le déménagement de la Cour internationale de Justice

(En milliers de dollars des États-Unis)

Année	*Personnel temporaire (autre que pour les réunions)*	*Description*
2024	34,7	Personnel temporaire chargé de fournir un soutien technique au Greffier en ce qui concerne le projet de désamiantage. 1 P-5 pour 60 jours

Année	*Personnel temporaire (autre que pour les réunions)*	*Description*
2023	65,2	Personnel temporaire chargé de fournir un soutien technique au Greffier durant la phase de préparation du déménagement du Greffe de la Cour. 1 P-5 et 1 P-4 pour 60 jours
2022	66,5	Personnel temporaire chargé de fournir un soutien technique au Greffier durant la phase de préparation du déménagement du Greffe de la Cour. 1 P-5 et 1 P-4 pour 60 jours
Total	**166,4**	

III.18 **Compte tenu de la récente décision prise par le pays hôte d'adopter une approche plus limitée s'agissant du projet de rénovation du Palais de la Paix, le Comité consultatif estime que le montant des ressources demandées pour financer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) en vue d'apporter au Greffe un soutien technique en ce qui concerne le projet de désamiantage n'est pas pleinement justifié et recommande que ces ressources soient limitées à un emploi de spécialiste de la gestion du changement et de la gestion de projets (P-4) pour 60 jours, et compte que cette demande ne sera pas présentée au cours des prochaines années.**

III.19 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes III.14 et III.18 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Progiciel de gestion intégré

III.20 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, le 1er janvier 2023, Umoja avait été mis en service avec succès à la Cour internationale de Justice avec l'appui de la Division du progiciel de gestion intégré du Secrétariat, remplaçant divers anciens systèmes et devenant la solution globale en matière d'administration des ressources financières, humaines et matérielles de la Cour (voir également A/77/7, par. III.10 et III.11, A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. III.10, A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. III.13, et A/74/7, par. III.10).

Représentation géographique équitable

III.21 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, parmi les 61 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, l'Afrique était représentée par 3 fonctionnaires, l'Asie et le Pacifique par 4, l'Europe de l'Est par 3, l'Amérique latine et les Caraïbes par 5 et les États d'Europe occidentale et autres États par 46. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel du Département, compte que la Cour prendra de nouvelles mesures pour parvenir à une représentation géographique plus équitable des États Membres parmi les membres de son personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir également A/77/7, par. III.16, et A/76/7 et A/76/7Corr.1, par. 53 à 58)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable.

Administrateurs auxiliaires

III.22 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que du 1er février 2017 au 30 juin 2023, la Cour avait recruté quatre administrateurs et administratrices auxiliaires, dont trois issus du groupe régional Asie et Pacifique et un du groupe régional Europe occidentale et autres États. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

III.23 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que du 1er janvier 2018 au 30 juin 2023, la Cour avait recruté 28 stagiaires, dont 4 d'Afrique, 1 d'Amérique latine et des Caraïbes, 3 d'Asie et du Pacifique, 4 d'Europe de l'Est et 17 d'Europe occidentale et d'autres États (un stagiaire avait la double nationalité et appartenait à la fois aux groupes Europe de l'Est et Europe occidentale et autres États). **Le Comité consultatif note qu'en termes de nationalité, une grande partie des stagiaires appartenait à un groupe régional et compte que des efforts seront faits pour attirer davantage de stagiaires des autres régions (voir également A/77/728, par. 36)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Chapitre 8
Affaires juridiques

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	58 331 100
Dépenses de 2022	54 465 300
Crédits ouverts pour 2023	60 838 700
Dépenses au 30 juin 2023	29 944 900
Ressources demandées pour 2024	60 404 600
Quotes-parts hors budget ordinaire[a]	
Crédits ouverts pour 2022	4 756 900
Dépenses de 2022	4 093 800
Montant estimé pour 2023	4 724 300
Dépenses au 30 juin 2023	4 346 356
Ressources demandées pour 2024[b]	4 925 400
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	22 122 769
Dépenses de 2022	18 685 700
Montant estimé pour 2023	22 675 300
Dépenses au 30 juin 2023	10 290 983

Montant prévu pour 2024	21 239 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1er juillet au 30 juin.

[b] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 77/304 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

I. Introduction

III.24 Le montant des ressources demandées au titre du chapitre 8 du budget ordinaire pour 2024 est de 60 404 600 dollars avant actualisation des coûts et fait apparaître une diminution de 434 100 dollars (0,7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 8), annexe IV). Le montant prévu pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élève à 62 379 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 2,5 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation »..

III.25 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour 2024 serviraient à financer les besoins : a) du Bureau des affaires juridiques (30 154 100 dollars) ; b) du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar (13 083 100 dollars) ; c) du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables (17 167 400 dollars). On trouvera dans le tableau III.15 des renseignements sur l'évolution des ressources financières globales pour le chapitre 8, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

Tableau III.5
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire[a]		
Effectif approuvé pour 2023	262	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 9 D-1, 28 P-5, 38 P-4, 71 P-3, 38 P-2/1, 12 G(1re C) et 58 G(AC)
Créations	3	1 poste de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité sur le terrain (adjoint(e) de 1re classe) (P-2), 1 poste de spécialiste de la protection des témoins (adjoint(e) de 1re classe) (P-2/1) et 1 poste d'assistant(e) de gestion de l'information [G(AC)] (Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar)
Transferts	–	3 postes (1 P-3 et 2 P-2) de la Section de la collecte et de l'analyse à la Section de l'appui et du partage (Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne)
Transfert	–	1 poste (P-2) de la Section de la collecte et de l'analyse à la Section de la gestion des systèmes d'information (Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne)
Effectif proposé pour 2024	265	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 9 D-1, 28 P-5, 38 P-4, 71 P-3, 40 P-2/1, 12 G(1re C) et 59 G(AC)

	Nombre	*Informations*
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	19	5 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	19	5 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	75	2 D-1, 5 P-5, 20 P-4, 21 P-3, 16 P-2/1, 9 G(AC) et 2 AL
Suppression	(1)	1 P-3 (Bureau des affaires juridiques)
Suppressions	(9)	1 P-5, 2 P-4, 4 P-3 et 2 P-2/1 (Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar)
Créations	9	2 P-4, 3 P-3, 3 P-2/1 et 1 G(AC) (Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne)
Effectif prévu pour 2024	74	2 D-1, 4 P-5, 20 P-4, 19 P-3, 17 P-2/1, 10 G(AC) et 2 AL

[a] Emplois de temporaire (autres que pour les réunions) compris, dans le cadre du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar.

Vue d'ensemble des dépenses de 2022

III.26 Dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022, il est indiqué que le dépassement de crédits de 3 435 400 dollars (5,3 %) au titre du chapitre 8 tient principalement à des montants dépensés dans le cadre des engagement autorisés pour ce chapitre. Dans sa résolution 76/246 A, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas 9,8 millions de dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement de la composante internationale des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les dépenses au titre des subventions approuvées se sont élevées à 7,3 millions de dollars. Aucun crédit n'ayant été ouvert au titre des subventions, ces dépenses ont été financées au moyen de l'enveloppe globale des crédits ouverts pour 2022. Le dépassement de 7,3 millions de dollars au titre des subventions allouées aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone a été compensé en partie par une sous-utilisation des crédits ouverts, à hauteur de 3,9 millions de dollars, dont 2,7 millions de dollars au titre du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ; 0,6 million de dollars au titre du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar ; 0,6 million de dollars au titre du Bureau des affaires juridiques (A/78/89, par. 47). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a pu consulter les tableaux présentant une ventilation des dépenses et la part des pertes sur des opérations de couverture (voir tableaux III.8, III.11 et III.14).

II. Bureau des affaires juridiques

III.27 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Bureau des affaires juridiques pour 2024 s'élèvent à 30 154 100 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution de 1 046 300 dollars (3,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 8), tableau 8.30). On trouvera dans le tableau III.16 des renseignements sur l'évolution des ressources financières globales pour le Bureau des affaires juridiques, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

III.28 La diminution proposée (1 078 300 dollars) concerne principalement le sous-programme 4 (Droit de la mer et affaires maritimes). Elle tient au non-renouvellement des crédits ouverts en 2023 aux rubriques Consultants (13 000 dollars), Experts (979 400 dollars), Voyages du personnel (83 800 dollars) et Frais généraux de fonctionnement (2 100 dollars) au titre de l'appui aux travaux intéressant : a) la Conférence d'examen de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (Accord des Nations Unies sur les pêches), en application de la résolution 74/18 de l'Assemblée générale ; b) la troisième année du troisième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, en application de la résolution 75/239 de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer. Cette diminution serait en partie contrebalancée par une augmentation de 32 000 dollars à la rubrique Services contractuels au titre de services de traitement des données et de l'appui opérationnel pour la quatrième année du troisième cycle du Mécanisme, en application de la résolution 75/239 de l'Assemblée, au titre du sous-programme 4 (voir A/78/6 (Sect. 8), par. 8.110 et 8.111).

Tableau III.6
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	147	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 26 P-3, 15 P-2/1, 11 G(1re C) et 41 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	147	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 26 P-3, 15 P-2/1, 11 G(1re C) et 41 G(AC)
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	19	5 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	19	5 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	34	2 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 10 P-3, 4 P-2/1, 6 G(AC) et 2 AL
Suppression	(1)	1 P-3
Effectif prévu pour 2024	33	2 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 9 P-3, 4 P-2/1, 6 G(AC) et 2 AL

Observations et recommandations concernant les postes

III.29 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des postes s'élèvent à 25 078 500 dollars avant actualisation des coûts, montant identique à celui des crédits ouverts pour 2023. Elles permettraient de maintenir 147 postes (95 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 52 dans celle des agents des services généraux et les catégories apparentées) (ibid., tableaux 8.30 et 8.31).

Postes vacants

III.30 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 17 juillet 2023, cinq postes [1 D-1, 1 P-3, 2 P-2 et 1 G(AC)] étaient vacants. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement du**

recrutement à tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.

Taux de vacance

III.31 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 pour le Bureau des affaires juridiques (voir tableau III.7).

Tableau III.7
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	95	10,0	8,8	7,4	95	95	91	7,3	6,1	4,2	95	6,7
Agents des services généraux et des catégories apparentées	52	2,8	6,8	13,2	52	52	51	4,3	6,9	1,9	52	4,5

III.32 Le Comité consultatif note que le taux de vacance moyen pour la catégorie des services généraux et les catégories apparentées était de 6,9 % au 30 juin 2023 et qu'il est budgétisé à 4,5 % pour 2024. **Le Comité consultatif constate une différence entre le taux de vacance moyen et le taux budgétisé et compte que des éclaircissements concernant le taux de vacance budgétisé pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des taux de vacance.

III.33 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.34 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 5 075 600 dollars et font apparaître une diminution de 1 046 300 dollars (17,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 8), tableau 8.35). Il ressort des informations fournies au Comité consultatif que cette diminution s'explique principalement par de moindres besoins au titre des objets de dépense et sous-programmes suivants :

a) Experts : diminution de 979 400 dollars en raison du non-renouvellement des crédits nécessaires aux voyages des experts régionaux venus apporter leur appui à la troisième année du troisième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation en application de la résolution 75/239 de l'Assemblée générale, au titre du sous-programme 4 (Droit de la mer et affaires maritimes) ;

b) Voyages du personnel : diminution de 83 800 dollars en raison du non-renouvellement des crédits ouverts aux fins de l'appui au Mécanisme de notification et d'évaluation pour la troisième année de son troisième cycle (2021-2025) en application de la résolution 75/239, au titre du sous-programme 4 (Droit de la mer et affaires maritimes) ;

c) Consultants : diminution de 13 000 dollars en raison du non-renouvellement des crédits ouverts en 2023 pour des services de conseil devant contribuer à des analyses sur des questions techniques et scientifiques pour aider la Conférence de révision de l'Accord sur les stocks de poissons et de l'instrument connexe en application de la résolution 75/239, au titre du sous-programme 4 ;

d) Frais généraux de fonctionnement : diminution de 12 900 dollars, qui se décompose comme suit : i) 2 100 dollars en raison du non-renouvellement des crédits ouverts pour les services audiovisuels à l'appui du Mécanisme de notification et d'évaluation pour la troisième année de son troisième cycle en application de la résolution 75/239, au titre du sous-programme 4 ; ii) 10 800 dollars, qui tient compte des dépenses et de la proposition de réaffectation visant à couvrir les besoins supplémentaires à la rubrique Services contractuels (Appui au programme).

III.35 Les diminutions en question seraient en partie contrebalancées par une augmentation de 42 800 dollars au titre des services contractuels, qui se décomposerait comme suit : a) 32 000 dollars pour les services de traitement de données et d'appui opérationnel pendant la quatrième année du troisième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation pour la période 2021-2025 en application de la résolution 75/239, au titre du sous-programme 4 ; b) 10 800 dollars au titre de l'appui au programme.

Autres dépenses de personnel

III.36 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des autres dépenses de personnel s'élèvent à 450 600 dollars, montant identique à celui des crédits ouverts pour 2023. Le Comité consultatif prend note de l'information qui lui a été fournie, selon laquelle sur un montant de 420 800 dollars approuvé pour 2022, seuls 261 900 dollars ont été dépensés, d'où une sous-utilisation des crédits de 158 900 dollars et un taux d'utilisation de 62,2 %. Pour 2023, les dépenses au 30 juin s'élèvent à 157 000 dollars, le montant total des crédits ouverts ayant été de 450 600 dollars. **Compte tenu du faible niveau des dépenses engagées au titre de 2022 et pour la période allant jusqu'au 30 juin 2023, le Comité consultatif estime que le montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel n'est pas pleinement justifié et recommande qu'il soit réduit de 5 % (22 500 dollars)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Mobilier et matériel

III.37 Le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel pour 2024 s'élève à 125 100 dollars, soit le même montant que celui des crédits ouverts pour 2023. Les informations communiquées au Comité indiquent que seuls 64 000 dollars, sur un montant de 71 900 dollars approuvé pour 2022, ont été dépensés, ce qui représente un taux d'utilisation de 89 %. Le Comité note également qu'entre le 1er janvier et le 30 juin 2023, seuls 9 800 dollars ont été dépensés, sur un montant total approuvé de 125 100 dollars. **Compte tenu du faible niveau des dépenses pour 2022 et les six premiers mois de 2023, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (12 500 dollars) du montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel**.

Dépenses de 2022

III.38 Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé de la ventilation des dépenses et de la part des pertes résultant d'opérations de couverture au Bureau des affaires juridiques pour 2022 (voir tableau III.8).

Tableau III.8
Ventilation des dépenses de 2022
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses)*	*Pertes résultant d'opérations de couverture*	*2022 (dépenses avant comptabilisation des pertes résultant d'opérations de couverture)*
Postes	23 073,4	23 542,2	148,6	23 393,5
Autres dépenses de personnel	420,8	261,9	–	261,9
Émoluments des non-fonctionnaires	0,1	–	–	–
Dépenses de représentation	0,7	–	–	–
Consultants	211,4	176,7	3,9	172,8
Experts	792,1	436,4	–	436,4
Voyages des représentants	1 581,9	1 316,9	–	1 316,9
Voyages du personnel	524,9	564,6	–	564,6
Services contractuels	891,0	837,9	7,5	830,4
Frais généraux de fonctionnement	328,6	226,8	6,9	219,9
Fournitures et accessoires	32,3	14,3	–	14,3
Mobilier et matériel	71,9	64,0	–	64,0
Subventions et contributions	264,7	164,0	–	164,0
Total	**28 193,8**	**27 605,6**	**166,9**	**27 438,7**

III.39 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes III.36 et III.37 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable

III.40 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en juin 2023, sur les 91 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 5 venaient d'États d'Afrique, 18 d'États d'Asie et du Pacifique, 9 d'États d'Europe orientale, 11 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 48 d'États d'Europe occidentale et d'autres États. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique au Bureau et compte que celui-ci prendra de nouvelles mesures pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres de son personnel (voir aussi A/77/7, par. III.32, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 53 à 58)**.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

III.41 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que parmi les fonctionnaires du Bureau des affaires juridiques occupant des postes inscrits au

budget ordinaire, 17 devaient prendre leur retraite au cours des cinq années à venir et 39 autres au cours des 10 années à venir. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des départs à la retraite et de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Stagiaires

III.42 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau des affaires juridiques avait accueilli 261 stagiaires pendant la période allant de 2018 à la mi-2023 (62 en 2018-2019, 138 en 2020-2021 et 61 en 2022-2023). Il note que ces stagiaires représentaient des nationalités relativement diverses. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question du recrutement des stagiaires.

Administrateurs auxiliaires

III.43 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'entre 2018 et la mi-2023, le Bureau des affaires juridiques avait employé en moyenne 6 administrateur(trice)s auxiliaires par an. Pendant la même période, des administrateur(trice)s auxiliaires ont été mis à disposition par quatre États Membres représentant deux groupes régionaux (États d'Europe occidentale et autres États et États d'Asie et du Pacifique). On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question du recrutement des administrateurs auxiliaires.

Ressources extrabudgétaires et recouvrement des coûts

III.44 Les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 12 580 600 dollars pour 2024, soit une diminution de 892 500 dollars (6,6 %) par rapport aux prévisions établies pour 2023. Les ressources extrabudgétaires destinées à financer les postes devraient atteindre 5 748 400 dollars, soit une diminution de 46 100 dollars par rapport à 2023. Ces ressources permettraient de financer 33 postes, soit une réduction de 1 poste (P-3) [A/78/6 (Sect. 8), tableaux 8.33 (3) et 8.34 (3)].

III.45 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le montant estimatif des ressources extrabudgétaires pour 2024, à savoir 12,6 millions de dollars, se décomposait ainsi : environ 46 % correspondraient à des contributions volontaires directes et quelque 36 % au recouvrement des coûts, les 18 % restants correspondant à l'appui central et aux coûts indirects. Il a également été informé que les demandes d'avis adressées au Bureau des affaires juridiques par des entités extérieures au Secrétariat étaient enregistrées dans le système informatisé de gestion des documents du Bureau mais que ledit système n'était pas en mesure de comptabiliser le nombre d'heures consacrées par le personnel du Bureau à l'appui à des bureaux clients. Dans le cadre du dispositif de financement fondé sur le recouvrement des coûts, le Bureau fournit des services et un appui juridiques aux entités suivantes :

a) Organes et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, FNUAP et UNOPS). Les services juridiques fournis à ces entités sont facturés sur la base de statistiques relatives à la charge de travail y associée, qui sont communiquées sur une base annuelle ;

b) Bureau de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Il a été recommandé par le Comité mixte qu'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) soit affecté au Bureau des affaires juridiques, ce qui a été approuvé par l'Assemblée générale en application de l'article 15 des Statuts de la Caisse ;

c) L'Initiative d'investissements responsables dans les domaines de l'infrastructure et de l'innovation de l'UNOPS. Il est demandé à l'UNOPS de financer

trois emplois de temporaire pour la Division des questions juridiques générales du Bureau des affaires juridiques, dont les titulaires seraient chargés d'apporter l'appui juridique demandé ;

d) Le Bureau de l'appui au développement, ainsi que l'ensemble des bureaux de coordinatrice résidente ou de coordinateur résident et des Bureaux régionaux de la coordination de l'appui au développement, à l'échelle mondiale ;

e) La Cour pénale internationale. La Cour finance actuellement deux emplois de juriste sur la base d'une facturation interservices.

III.46 **Le Comité consultatif note que les services fournis par le Bureau des affaires juridiques à des entités extérieures au Secrétariat sont financés par de multiples sources, comme le recouvrement des coûts sur la base de statistiques relatives à la charge de travail ; le financement d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) sur la base d'une facturation interservices ; les coûts d'appui indirects. Il compte que des renseignements supplémentaires sur les critères retenus pour déterminer la modalité de financement, ainsi que sur les indicateurs de la charge de travail utilisés pour fixer les montants du remboursement des services fournis par le Bureau des affaires juridiques, seront communiqués dans le prochain projet de budget (voir également A/77/7, par. III.40)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question du recouvrement des coûts.

Guide des partenariats

III.47 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'en novembre 2022, le Bureau des affaires juridiques avait mis la dernière touche à un guide des problèmes d'ordre juridique qui se posent fréquemment dans le cadre de la participation du Secrétariat à des activités menées en partenariat, l'accent étant mis sur l'acceptation de contributions volontaires, en nature et financières, de divers partenaires. L'objet du guide était d'aider les entités du Secrétariat à déterminer s'il convenait ou non d'accepter de telles contributions volontaires, notamment sous la forme d'accords relatifs aux contributions qui soient conformes aux règles en vigueur. Le Bureau des affaires juridiques a soumis le guide en question au Bureau du Contrôleur pour recueillir ses observations et, sachant que celui-ci avait publié un document distinct portant sur les questions de nature financière et opérationnelle fréquemment soulevées lors de l'acceptation de contributions volontaires, il a été convenu qu'un guide exhaustif couvrant les enjeux juridiques, financiers et opérationnels pourrait compléter les documents déjà établis. Le Bureau des affaires juridiques et le Bureau du Contrôleur travaillent ensemble à la mise au point finale et à la publication de ce guide. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des renseignements supplémentaires à ce sujet au moment de la présentation du prochain projet de budget**.

Conseil externe

III.48 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que la représentation de l'Organisation dans le cadre des procédures d'arbitrage pouvait être assurée par le Bureau des affaires juridiques en interne ou avec l'assistance d'un conseil externe, en fonction des circonstances : type de réclamation concerné (notamment son ampleur et sa complexité) ; nécessité de mobiliser des compétences juridiques ou arbitrales spécialisées ; type, nature et complexité des enjeux juridiques en question ; disponibilité – ou non − des ressources voulues au Bureau des affaires juridiques au moment du déclenchement de la procédure arbitrale. Ces dernières années, le Bureau a été saisi d'un nombre sans précédent de procédures d'arbitrage. La moitié ont été menées en interne, les autres avec l'assistance d'un conseil externe.

Le Comité a également été informé que la procédure d'arbitrage en cours en ce qui concerne la rénovation du Siège mobilisait de nombreux experts et consultants. Compte tenu de la complexité de cette procédure et des montants en jeu, le Bureau des affaires juridiques a déterminé que le recrutement d'un conseil externe servirait au mieux les intérêts de l'Organisation. Le Comité a également été informé que le Bureau des affaires juridiques conduisait les efforts déployés au titre du recouvrement des fonds en lien avec la question de l'UNOPS. Toutefois, la complexité de cette affaire exigeait les compétences d'expert(e)s externes. L'UNOPS, entité autofinancée, prend en charge le coût du recrutement de services de conseil externes. En règle générale, les frais de procédure engagés par l'ONU sont remboursés, en tout ou partie, si l'Organisation obtient gain de cause.

Formations, ateliers et séminaires

III.49 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a reçu des renseignements relatifs à la formation, aux ateliers et aux séminaires organisés par le Bureau des affaires juridiques en 2023 ou prévus pour 2024, notamment la localisation et les modalités des activités menées, ainsi que les pays participants. Pour 2023, 127 activités sont prévues sous diverses formes (en présentiel, ou selon des modalités virtuelles ou hybrides). **Tout en notant la diversité des sites retenus pour les activités menées en présentiel ou selon des modalités hybrides, le Comité consultatif estime qu'il serait souhaitable de consigner de manière plus systématique la participation des pays bénéficiaires de telles activités, exécutées par le Bureau des affaires juridiques, afin de garantir que les activités de formation et de renforcement des capacités sont menées à l'appui des pays les plus vulnérables**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la formation.

III. Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar

III.50 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar s'élèvent à 13 083 100 dollars, avant actualisation des coûts, et font apparaître une augmentation de 492 800 dollars (3,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 8), tableau 8.49). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Mécanisme pour le Myanmar, ventilées par objet de dépense, dans le tableau III.17.

III.51 L'augmentation proposée de 492 800 dollars s'explique par la création proposée de trois emplois (423 000 dollars aux rubriques Dépenses de personnel et Objets de dépense autres que les postes) et par des besoins supplémentaires au titre des voyages du personnel, à des fins d'enquête (69 800 dollars) (ibid., par. 8.170).

Table III.9
Tableau d'effectifs
[Emplois de temporaire (autres que pour les réunions)]

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	55	1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 8 P-4, 20 P-3, 13 P-2/1 et 8 G(AC)
Créations	3	2 P-2/1 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	58	1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 8 P-4, 20 P-3, 15 P-2/1 et 9 G(AC)

	Nombre	*Informations*
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	14	2 P-5, 4 P-4, 5 P-3 et 3 P-2/1
Suppressions	(9)	1 P-5, 2 P-4, 4 P-3 et 2 P-2/1
Effectif prévu pour 2024	5	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 P-2/1

Observations et recommandations concernant les effectifs

III.52 Les ressources demandées pour 2024 à la rubrique Autres dépenses de personnel au titre des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) s'élèvent à 9 331 900 dollars, avant actualisation des coûts, et font apparaître une augmentation de 391 500 dollars (4,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Ces ressources permettraient de financer 58 emplois [49 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 9 dans celle des agents des services généraux (Autres classes)], soit une augmentation de trois emplois (ibid., tableaux 8.49 et 8.50).

III.53 La création des emplois suivants est proposée (voir aussi ibid., annexe III, sect. A) :

a) Un emploi de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité sur le terrain (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) : compte tenu de l'accroissement des activités du Mécanisme, le (la) titulaire de l'emploi, en coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, évaluerait la situation en matière de sécurité dans les pays où le Mécanisme mène des missions d'enquête, afin de recenser l'ensemble des risques et des menaces potentiels et de définir les mesures nécessaires d'atténuation à incorporer ensuite dans les plans de mission. Dans les pays et les zones où le risque est le plus élevé, il (elle) élaborerait une approche de la gestion des risques de sécurité pour chaque mission, définirait toutes les mesures d'atténuation des risques de sécurité nécessaires et assurerait leur mise en œuvre en coordination étroite avec le personnel du Mécanisme. Il (Elle) communiquerait régulièrement avec le Département de la sûreté et de la sécurité et ses interlocuteurs du pays hôte et travaillerait en coordination avec ceux-ci.

b) Un emploi de spécialiste de la protection des témoins (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) : le (la) titulaire aiderait le Mécanisme à faire face à l'intensification de ses activités liées à la sécurité des sources d'informations et des témoins en situation de risque ou de vulnérabilité dans des zones inaccessibles au Mécanisme. Il (Elle) évaluerait la protection des témoins au Myanmar et ailleurs, appliquerait des procédures et méthodes de travail appropriées pour garantir la sécurité des témoins avant, pendant et après leur coopération avec le Mécanisme ; aiderait à mettre au point des pratiques et méthodes innovantes permettant de surveiller minutieusement, à distance, les zones dans lesquelles se trouvent des témoins ;

c) Un emploi d'assistant(e) de gestion de l'information [G(AC)] : le (la) titulaire aiderait à préparer, organiser et gérer, sur le plan administratif, le volume, en nette augmentation, d'informations et d'éléments de preuve recueillis par le Mécanisme. Entre autres activités, il (elle) superviserait la collecte et le stockage sous une forme appropriée des éléments recueillis jusqu'à qu'ils soient consignés et traités ; aiderait à coder et à catégoriser les documents et autres éléments enregistrés dans le système électronique de gestion de l'information ; examinerait les éléments ayant force probante, notamment les documents écrits, les vidéos, les fichiers audio et toutes autres formes d'information.

III.54 S'agissant de la création proposée d'un emploi de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité sur le terrain (adjoint(e) de 1re classe) (P-2), le Comité consultatif

note que les principales tâches du (de la) titulaire auraient trait à la planification des missions et à l'atténuation des risques en coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité. Le Comité note aussi que le Mécanisme pour le Myanmar est déjà doté d'un(e) agent(e) de la coordination de la sécurité (P-3) et que le nombre de déplacements régionaux prévus à des fins d'enquête ou de réunion avec des représentant(e)s d'organisations de la société civile et des prestataires d'informations devrait être le même en 2024 qu'en 2023 (7 voyages régionaux). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que la charge de travail prévue pour 2024 justifie l'adjonction à l'effectif d'un(e) coordonnateur(trice) des mesures de sécurité sur le terrain (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) et recommande que, à ce stade, cet emploi ne soit pas créé. Il est d'avis que le Mécanisme pour le Myanmar devrait intensifier sa coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité pour que la planification et l'atténuation des risques soient adéquates, afin d'optimiser les gains d'efficacité et d'éviter les doublons**.

Emplois vacants

III.55 Comme suite à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que trois emplois étaient vacants au 31 mai 2023. Dans les renseignements qu'il a reçus, il était indiqué que deux emplois étaient vacants depuis plus de deux ans au 31 mars 2023 [un emploi d'éditeur(trice) (P-3) et un emploi de spécialiste de la protection des témoins (adjoint(e) de 1re classe) (P-2)]. **Le Comité consultatif compte que les emplois vacants, y compris ceux qui le sont de longue date, seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

III.56 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les emplois de temporaire approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au titre du Mécanisme pour le Myanmar (voir tableau III.10).

Tableau III.10
Nombre de postes et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	47	10,0	15,9	11,4	47	47	43	19,6	11,1	8,5	49	18,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8	9,2	14,5	12,5	8	8	7	9,6	12,5	12,5	9	10,1

III.57 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyen et effectif pour la catégorie des services généraux et les catégories apparentées étaient de 12,5 % de

janvier à juin 2023, et qu'ils sont budgétisés à 10,1 % pour 2024. **Le Comité consultatif constate une différence entre les taux de vacance moyen et effectif et le taux budgétisé et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

III.58 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe III.54 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les effectifs soit approuvée. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.59 Les ressources autres que celles affectées aux effectifs (objets de dépense autres que les autres dépenses de personnel) proposées pour 2024 s'élèvent à 3 751 200 dollars et font apparaître une augmentation de 101 300 dollars (2,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (ibid., tableau 8.49). Dans les informations communiquées au Comité, il est indiqué que l'augmentation proposée correspond aux ressources supplémentaires rendues nécessaires par les trois nouveaux emplois aux rubrique Voyages du personnel (69 800 dollars), Services contractuels (8 100 dollars), Frais généraux de fonctionnement (16 200 dollars), Fournitures et accessoires (900 dollars) et Mobilier et matériel (6 300 dollars).

Consultants

III.60 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des consultants s'élèvent à 311 500 dollars, montant identique à celui des crédits ouverts pour 2023. Dans les informations communiquées au Comité, il est indiqué que les ressources demandées au titre des consultants incluent un montant de 99 400 dollars au titre du recrutement d'un(e) expert(e) en matière de stratégie et de gouvernance, qui appuierait l'élaboration d'une stratégie de moyen et long termes pour le Mécanisme, et un montant de 2 800 dollars au titre du recrutement d'un(e) facilitateur(trice) pour le séminaire-retraite annuel du personnel. **Le Comité consultatif est d'avis que le recours à des ressources externes devrait être limité au minimum et que les entités des Nations Unies devraient s'en remettre autant que possible à leurs capacités internes. En conséquence, le Comité recommande que le montant des ressources demandées au titre des consultants soit réduit de 5 % (15 600 dollars)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des consultants.

Mobilier et matériel

III.61 Les ressources demandées pour 2024 au titre du mobilier et du matériel s'élèvent à 328 200 dollars et font apparaître une augmentation de 6 300 dollars par rapport au montant des crédits approuvés pour 2023. Le Comité consultatif constate que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2022, à savoir 573 700 dollars, seuls 178 100 dollars ont été dépensés, ce qui représente une sous-utilisation de 395 600 dollars et un taux d'utilisation de 31 %. Le Comité note aussi que, pendant la période du 1er janvier au 30 juin 2023, seuls 75 000 dollars ont été dépensés sur un montant total approuvé de 321 900 dollars. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits en 2022 et du faible niveau des dépenses en 2023, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel soit réduit de 15 % (49 200 dollars)**.

Voyages du personnel

III.62 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 476 900 dollars et font apparaître une augmentation de 69 800 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023. Dans les informations fournies, il est indiqué que les voyages rendus nécessaires pour mener des activités aux frais du Mécanisme incluent les visites organisées pour rencontrer des représentants des services spécialisés dans les enquêtes et les poursuites qui reçoivent des renseignements du Mécanisme. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la grande majorité des consultations et réunions ordinaires entre le Mécanisme et les services spécialisés dans les enquêtes et les poursuites, ou équivalents, s'était tenue au moyen de plateformes en ligne sécurisées. Toutefois, il est arrivé que la nature et le caractère délicat des enjeux abordés rendent nécessaire l'organisation de rencontres de haut niveau ou approfondies en présentiel, ce qui a entraîné des frais de voyage. Ceux-ci ont été couverts par le Mécanisme lorsque sa direction et son personnel devaient se rendre à des réunions avec des autorités judiciaires ou nationales à l'extérieur des locaux du Mécanisme, organisées à la demande de ce celui-ci. **Le Comité consultatif compte que le Mécanisme pour le Myanmar fera pleinement usage des outils de communication virtuels lorsque le motif d'un voyage envisagé n'est pas en lien avec une enquête − par exemple une réunion entre le Mécanisme et les services spécialisés dans les enquêtes et les poursuites − afin de réaliser des économies sur les frais de voyage**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des voyages du personnel.

Dépenses de 2022

III.63 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé de la ventilation des dépenses et de la part des pertes résultant d'opérations de couverture au Mécanisme pour le Myanmar pour 2022 (voir tableau III.11).

Tableau III.11
Ventilation des dépenses de 2022
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses)*	*Pertes résultant d'opérations de couverture*	*2022 (dépenses avant comptabilisation des pertes résultant d'opérations de couverture)*
Autres dépenses de personnel	9 479,2	8 855,7	92,6	8 763,1
Consultants	290,3	291,7	–	291,7
Voyages du personnel	359,0	381,4	–	381,4
Services contractuels	1 204,7	1 348,5	34,8	1 313,6
Frais généraux de fonctionnement	783,2	1 104,2	23,6	1 080,6
Fournitures et accessoires	30,6	77,0	–	77,0
Mobilier et matériel	573,7	178,1	9,0	169,1
Subventions et contributions	138,0	61,1	1,8	59,3
Total	**12 858,7**	**12 297,5**	**161,8**	**12 135,7**

III.64 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes III.60 et III.61 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable

III.65 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2023, sur les 42 fonctionnaires relevant de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 4 venaient d'États d'Afrique, 12 d'États d'Asie et du Pacifique, 5 d'États d'Europe orientale, 1 d'État d'Amérique latine et des Caraïbes et 20 d'États d'Europe occidentale et autres États. **Le Comité consultatif compte que le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar fera des efforts supplémentaires pour améliorer la représentation géographique des États Membres parmi son personnel (voir aussi A/77/7, par. III.49, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 53 à 58)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la représentation géographique.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

III.66 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que parmi les fonctionnaires du Mécanisme pour le Myanmar occupant des postes inscrits au budget ordinaire, cinq devaient prendre leur retraite au cours des 10 années à venir. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des départs à la retraite et de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

III.67 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'entre 2018 et la mi-2023, le Mécanisme pour le Myanmar avait recruté trois administrateur(trice)s auxiliaires originaires d'Australie, de Finlande et du Royaume des Pays-Bas. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question du recrutement des administrateurs auxiliaires.

Stagiaires

III.68 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Mécanisme pour le Myanmar avait accueilli 16 stagiaires entre le 1er janvier 2018 et la mi-2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question du recrutement des stagiaires.

Ressources extrabudgétaires

III.69 Les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 1 244 300 dollars en 2024, soit une diminution de 1 965 100 dollars (61,2 %) par rapport aux prévisions établies pour 2023. Les ressources extrabudgétaires destinées à financer les emplois devraient atteindre 684 200 dollars en 2024, ce qui représente une diminution de 1 295 600 dollars par rapport aux prévisions établies pour 2023. Ces ressources permettraient de financer cinq emplois, soit une réduction de neuf emplois (A/78/6 (Sect. 8), tableaux 8.52 et 8.53). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que la diminution prévue du nombre d'emplois financés au moyen de ressources extrabudgétaires au titre de 2024 s'expliquait principalement par l'expiration de certains des accords passés avec des donateurs.

Coopération avec le Mécanisme pour la République arabe syrienne

III.70 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Mécanisme pour le Myanmar agissait en coordination étroite avec le Mécanisme pour la République arabe syrienne, dans toute la mesure possible, en s'efforçant de trouver des synergies. Du fait que les deux entités sont sises à Genève et qu'elles ont toutes deux pour mandat de faciliter le travail de la justice, des possibilités leur sont offertes

de communiquer et de se coordonner s'agissant des questions liées à l'établissement et au développement de leurs structures institutionnelles et méthodes de travail respectives. À cette fin, un dialogue et des échanges ont lieu sur une base continue entre homologues de chacune des deux institutions, avec pour objectif de mettre en commun de manière efficace les précédents et les leçons tirées et de traiter les questions présentant un intérêt mutuel, comme les systèmes informatiques et la gestion des données, la coopération juridique et judiciaire, la protection des témoins et l'appui à ces personnes, ou encore l'échange d'informations et le consentement en connaissance de cause. À titre d'exemple, les deux Mécanismes ont engagé cinq procédures d'achat conjointement dans le domaine des technologies de l'information et des communications. En outre, ils ont organisé des sessions de formation communes pour leurs enquêteurs et enquêtrices respectifs. Sur une base régulière, les Mécanismes tiennent des réunions où sont abordées les questions d'ordre administratif d'intérêt commun, pendant lesquelles les participant(e)s collaborent à la recherche, chaque fois que c'est possible, de gains d'efficacité sur le plan opérationnel.

IV. Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables

III.71 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables pour 2024 s'élèvent à 17 167 400 dollars, avant actualisation des coûts, et font apparaître une augmentation de 119 400 dollars (0,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (ibid., tableau 8.58). On trouvera dans le tableau III.18 des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Mécanisme pour la République arabe syrienne, ventilées par objet de dépense.

Tableau III.12
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	60	1 SSG, 1 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 25 P-3, 10 P-2/1, 1 G(1e C) et 9 G(AC)
Transferts	–	1 P-3 et 2 P-2 relevant de la Section de la collecte et de l'analyse transférés à la Section de l'appui et du partage
	–	1 P-2 relevant de la Section de la collecte et de l'analyse transféré à la Section de la gestion des systèmes d'information
Effectif proposé pour 2024	60	1 SSG, 1 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 25 P-3, 10 P-2/1, 1 G(1e C) et 9 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif approuvé pour 2023	27	1 P-5, 8 P-4, 6 P-3, 9 P-2/1 et 3 G(AC)
Créations	9	2 P-4, 3 P-3, 3 P-2/1 et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	36	1 P-5, 10 P-4, 9 P-3, 12 P-2/1 et 4 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

III.72 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des postes s'élèvent à 9 522 700 dollars, avant actualisation des coûts, et font apparaître une augmentation de 119 400 dollars (1,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023. Elles permettraient de maintenir 60 postes temporaires (50 dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 10 dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées) (ibid., tableaux 8.59 et 8.60).

III.73 L'augmentation de 119 400 dollars servirait à maintenir, au même taux de vacance, deux postes d'enquêteur(trice) (P-3) transférés en 2023 en application de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale. Les postes en question sont soumis à un taux de vacance de 50 %, conformément à la pratique établie pour les postes nouvellement réaffectés (ibid., par. 8.203).

III.74 Il est également proposé de transférer quatre postes (ibid., annexe III, sect. B), sans incidence sur les coûts :

a) Un poste d'avocat(e) général(e) (adjoint(e) de 1re classe) (P-2), de la Section de la collecte et de l'analyse à la Section de la gestion des systèmes d'information, pour répondre à l'accroissement notable de la charge de travail de cette dernière, en lien avec les aspects juridiques et réglementaires du dispositif de gouvernance en matière d'information du Mécanisme ;

b) Un poste d'avocat(e) général(e) (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) et un poste d'enquêteur(trice) adjoint(e) de 2e classe (P-1), de la Section de la collecte et de l'analyse à la Section de l'appui et du partage, l'objectif étant de faire face à l'augmentation considérable du nombre et de la portée des demandes d'assistance émises par les juridictions compétentes, à la hausse du volume d'informations partagées et à la multiplication des interactions avec les sources d'informations concernant des questions liées à la coopération et au consentement ;

c) Un poste d'enquêteur(trice) (P-3) de la Section de la collecte et de l'analyse à la Section de l'appui et du partage, l'objectif étant d'aider l'enquêteur(trice) (P-4) de la Section de l'appui et du partage à répondre à la hausse du nombre de demandes d'assistance émises par les juridictions compétentes en vue de recueillir des éléments de preuve supplémentaires concernant certaines enquêtes et d'identifier, de localiser et d'interroger des témoins.

Postes vacants

III.75 Comme suite à ses questions, le Comité a été informé qu'au 30 juin 2023, six postes (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 1 P-2/1) étaient vacants. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**.

Taux de vacance

III.76 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les effectifs approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les effectifs proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 pour le Mécanisme pour la République arabe syrienne (voir tableau III.13).

Tableau III.13
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	50	10,0	18,2	18,0	50	50	44	19,6	13,4	12,0	50	18,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	10	9,4	7,7	20,0	10	10	10	9,6	14,6	0,0	10	10,1

III.77 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les effectifs soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.78 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 7 644 700 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2023 (ibid., tableau 8.63). D'après les informations communiquées au Comité consultatif, il est proposé d'apporter les changements ci-après, sans incidence sur les coûts :

a) Frais généraux de fonctionnement : l'augmentation de 595 200 dollars demandée s'explique par l'accroissement des besoins aux titres des services centraux d'appui fournis par l'Office des Nations Unies à Genève (précédemment inscrits à la rubrique Services contractuels), des abonnements à la téléphonie mobile et des dépenses afférentes aux services communs, notamment l'appui administratif et les services ponctuels d'entretien et de sécurité ;

b) Fournitures et accessoires : le montant supplémentaire de 286 600 dollars demandé vise à faire face aux besoins accrus dans le domaine de la sécurité de l'information et des communications ainsi qu'au titre de la modernisation du matériel de recueil numérique de données factuelles probantes ;

c) Les augmentations susmentionnées seraient compensées par une diminution des dépenses aux titres des services contractuels (463 600 dollars), des subventions et contributions (188 700 dollars), des consultants (153 900 dollars), des voyages du personnel (41 000 dollars), des fournitures et accessoires (33 100 dollars) et des dépenses de représentation (1 500 dollars).

Mobilier et matériel

III.79 Les ressources demandées au titre du mobilier et du matériel s'élèvent à 527 100 dollars et font apparaître une augmentation de 286 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Le Comité consultatif constate que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2022, à savoir 824 500 dollars, seuls 162 100 dollars ont été dépensés, d'où une sous-utilisation des crédits de 662 400 dollars et un taux d'utilisation de 19,66 %. Le Comité note également que, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023, seuls 78 500 dollars ont été dépensés, alors qu'un montant de 240 500 dollars avait été approuvé. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits**

en 2022 et du faible niveau de dépenses en 2023, le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'il soit justifié de proposer une augmentation des ressources à la rubrique Fournitures et accessoires pour 2024 et recommande que le montant demandé soit réduit de 50 % (143 300 dollars).

Voyages du personnel

III.80 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 514 800 dollars et font apparaître une diminution de 41 000 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023. Le Comité consultatif note qu'un certain nombre de voyages prévus pour 2024 ont pour but d'entretenir le dialogue avec des entités des Nations Unies, la communauté diplomatique, des organisations de la société civile et le monde universitaire. En outre, il est également prévu d'organiser des visites auprès des services nationaux chargés des crimes de guerre susceptibles de recevoir des informations du Mécanisme. S'étant renseigné, le Comité a été informé que la Chef du Mécanisme, son adjointe et des assistants spéciaux s'étaient rendus dans plusieurs capitales pour échanger avec des parties prenantes ou des interlocuteurs de juridictions compétentes dans le but de négocier des cadres juridiques qui rendraient possible une coopération avec les autorités chargées des enquêtes et des poursuites en ce qui concerne des affaires relevant du mandat du Mécanisme. La Chef du Mécanisme s'entretient également avec les organes législatifs des Nations Unies et il est demandé au personnel de son Bureau de participer à des réunions, ateliers et consultations techniques avec d'autres entités des Nations Unies et avec les organisations internationales. De plus, le Mécanisme participe activement aux réunions du Réseau européen d'enquête et de poursuite du génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre et du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques. **Le Comité consultatif compte que le Mécanisme pour la Syrie fera pleinement usage des outils de communication virtuels en lieu et place de voyages ne concernant pas des enquêtes, comme à l'occasion de réunions avec des juridictions compétentes, afin de réaliser des économies sur les frais de voyages**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des voyages du personnel

Dépenses de 2022

III.81 Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé de la ventilation des dépenses et de la part des pertes résultant d'opérations de couverture au Mécanisme pour la République arabe syrienne pour 2022 (voir tableau III.14).

Tableau III.14
Ventilation des dépenses de 2022
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses)*	*Pertes résultant d'opérations de couverture*	*2022 (dépenses avant comptabilisation des pertes résultant d'opérations de couverture)*
Postes	10 240,3	9 270,4	58,3	9 212,1
Autres dépenses de personnel	1 217,9	1 258,4	7,4	1 251,0
Dépenses de représentation	3,9	1,2	–	1,2
Consultants	449,0	300,9	0,9	299,9
Voyages des représentants	224,9	–	–	–
Voyages du personnel	504,0	262,2	–	262,2

	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses)*	*Pertes résultant d'opérations de couverture*	*2022 (dépenses avant comptabilisation des pertes résultant d'opérations de couverture)*
Services contractuels	3 012,1	2 263,0	74,8	2 188,2
Frais généraux de fonctionnement	698,8	944,2	10,6	933,6
Fournitures et accessoires	52,8	29,7	1,0	28,6
Mobilier et matériel	824,5	162,1	7,6	154,5
Subventions et contributions	50,4	70,1	2,7	67,4
Total	**17 278,6**	**14 562,0**	**163,3**	**14 398,7**

III.82 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe III.79 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvé.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable

III.83 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en juin 2023, sur les 44 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur titulaires d'un poste inscrit au budget ordinaire, 3 venaient d'États d'Afrique, 6 d'États d'Asie et du Pacifique, 5 d'États d'Europe orientale, aucun d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 30 d'États d'Europe occidentale et d'autres États. **Le Comité consultatif constate le déséquilibre de la représentation géographique au Mécanisme pour la République arabe syrienne, compte que ce dernier prendra de nouvelles mesures pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres de son personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir aussi A/77/7, par. III.69, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 53 à 58)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la représentation géographique équitable.

Représentation équilibrée des genres

III.84 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2023, 62 % des postes affectés au Mécanisme qui étaient financés au moyen du budget ordinaire étaient occupés par des femmes. **Le Comité consultatif compte que le Mécanisme pour la République arabe syrienne fera des efforts supplémentaires pour améliorer l'équilibre entre femmes et hommes parmi son personnel**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équilibre de la représentation des femmes et des hommes.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

III.85 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que deux fonctionnaires du Mécanisme occupant des postes inscrits au budget ordinaire devaient prendre leur retraite au cours des cinq années à venir et cinq autres au cours des cinq années à venir (sept au total au cours des 10 années à venir). On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des départs à la retraite et des questions prévisionnelles des besoins en personnel.

Stagiaires

III.86 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Mécanisme avait accueilli 6 stagiaires entre 2018 et la mi-2023 (4 en 2020-2021 et 2 entre 2022-2023). On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question du recrutement des stagiaires.

Tableau III.15

Chapitre 8 (Affaires juridiques) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*		
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	33 313,7	32 812,6	34 481,8	17 205,1	34 601,2	119,4	3729,45	3859,6	4041,5	181,9	9 835,4	10 472,9	11 944	1471,1	48 814,3	50 586,7	1 772,4
Autres dépenses de personnel	11 117,9	10 375,1	11 233,5	5 601,4	1 1625	391,5	222,9	283,3	280,9	2,4	2 058	3 658	2 362,4	(1295,6)	15 174,8	14 268,3	(906,5)
Émoluments des non-fonctionnaires	0,1	–	0,1	–	0,1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,1	0,1	–
Dépenses de représentation	4,6	1,2	4,9	–	3,4	(1,5)	–	–	–	–	–	–	–	–	4,9	3,4	(1,5)
Consultants	950,7	769,3	1 123,5	603,6	956,6	(166,9)	31,1	26,1	26,3	0,2	288,5	804,2	391	(413,2)	1 953,8	1 373,9	(579,9)
Experts	792,1	436,4	1 308,4	403,1	329	(979,4)	–	–	–	–	877,2	1 698,8	1 525,3	(173,5)	3 007,2	1 854,3	(1 152,9)
Voyages des représentants	1 806,8	1 316,9	1 793,9	1 510,5	1 793,9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 793,9	1 793,9	–
Voyages du personnel	1 387,9	1 208,2	1 558,6	985,2	1 503,6	(55)	21	21,6	23,5	1,9	468,8	803,3	688,8	(114,5)	2 383,5	2 215,9	(167,6)
Services contractuels	5 107,8	4 449,4	5 804,1	2 245	5 391,4	(412,7)	64,4	65,3	67,8	2,5	186,7	732,8	795,7	62,9	6 602,2	6 254,9	(347,3)
Frais généraux de fonctionnement	1 810,6	2 275,2	1 991,9	929,9	2 590,4	598,5	13,8	24,4	23,1	1,3	1 767	1 413	837,2	(575,8)	3 429,3	3 450,7	21,4
Fournitures et accessoires	115,7	121	114,7	52,5	82,5	(32,2)	0,2	3,8	3,8	–	23,4	26,8	26,8	–	145,3	113,1	(32,2)
Mobilier et matériel	1 470,1	404,2	687,5	163,3	980,4	292,9	10,7	9,8	11,9	2,1	582,6	100,7	18,9	(81,8)	798	1 011,2	213,2
Subventions et contributions	453,1	295,2	735,8	245,3	547,1	(188,7)	–	430,4	446,6	16,2	2 432,9	2 625,4	2 512	(113,4)	3 791,6	3 505,7	(285,9)
Autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	165,2	339,2	137,6	(201,6)	339,2	137,6	(201,6)
Total	**58 331,1**	**54 465,3**	**60 838,7**	**29 944,9**	**60 404,6**	**(434,1)**	**4 093,8**	**4 724,3**	**4 925,4**	**201,1**	**18 685,7**	**22 675,3**	**21 239,7**	**(1 435,6)**	**88 238,3**	**86 569,7**	**(1 668,6)**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau III.16

Chapitre 8 (Bureau des affaires juridiques) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts au budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*		
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	23 073,4	23 542,2	25 078,5	12 507,5	25 078,5	–	3 729,45	3 859,6	4 041,5	181,9	5 244,8	5 794,5	5748,4	(46,1)	34 732,6	34 868,4	135,8
Autres dépenses de personnel	420,8	261,9	450,6	157,0	450,6	–	222,9	283,3	280,9	(2,4)	757,8	1 678,2	1 678,2	–	2412,1	2 409,7	(2,4)
Émoluments des non-fonctionnaires	0,1	–	0,1	–	0,1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,1	0,1	–
Dépenses de représentation	0,7	–	0,7	–	0,7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,7	0,7	–
Consultants	211,4	176,7	229,0	159,7	216,0	(13,0)	31,1	26,1	26,3	0,2	288,5	700,2	391,0	(309,2)	955,3	633,3	(322,0)
Experts	792,1	436,4	1 308,4	403,1	329,0	(979,4)	–	–	–	–	877,2	1 698,8	1 525,3	(173,5)	3 007,2	1 854,3	(1 152,9)
Voyages des représentants	1 581,9	1 316,9	1 793,9	1 510,5	1 793,9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 793,9	1 793,9	0
Voyages du personnel	524,9	564,6	595,7	573,1	511,9	(83,8)	21,0	21,6	23,5	1,9	429,9	673,6	567,1	(106,5)	1 290,9	1 102,5	(188,4)
Services contractuels	891,0	837,9	947,7	649,4	990,5	42,8	64,4	65,3	67,8	2,5	96,1	409,8	243,7	(166,1)	1 422,8	1302,0	(120,8)
Frais généraux de fonctionnement	328,6	226,8	349,2	206,7	336,3	(12,9)	13,8	24,4	23,1	(1,3)	553,2	682,8	698,7	15,9	1 056,4	1 058,1	1,7
Fournitures et accessoires	32,3	14,3	34,1	17,0	34,1	_	0,2	3,8	3,8	–	18,5	26,8	26,8	–	64,7	64,7	–
Mobilier et matériel	71,9	64,0	125,1	9,8	125,1	_	10,7	9,8	11,9	2,1	25,0	20,7	18,9	(1,8)	155,6	155,9	0,3
Subventions et contributions[b]	264,7	164,0	287,4	222,3	287,4	–	–	430,4	446,6	16,2	1 624,2	1 787,6	1 682,5	(105,2)	2505,4	2416,5	(88,9)
Total	**28 193,8**	**27 605,6**	**31 200,4**	**16 416,1**	**30 154,1**	**(1 046,3)**	**4 093,8**	**4 724,3**	**4 925,4**	**201,1**	**9 915,1**	**13 473,1**	**12 580,6**	**(892,5)**	**49 397,8**	**47 660,1**	**(1 737,7)**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

[b] Hors dépenses au titre des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone et du Tribunal spécial pour le Liban.

Tableau III.17

Chapitre 8 (Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Autres dépenses de personnel	9 479,2	8 855,7	8 940,4	4 671,7	9 331,9	391,5	1 300,2	1 979,8	684,2	(1 295,6)	10 155,9	10 920,2	10 016,1	(904,1)
Consultants	290,3	291,7	311,5	208,0	311,5	–	–	104,0	–	(104,0)	291,7	415,5	311,5	(104,0)
Voyages du personnel	359,0	381,4	407,1	164,2	476,9	69,8	10,2	84,7	13,0	(71,7)	391,6	491,8	489,9	(1,9)
Services contractuels	1 204,7	1 348,5	1 595,7	288,0	1 603,8	8,1	38,7	323,0	392,0	69,0	1 387,2	1 918,7	1 995,8	77,1
Frais généraux de fonctionnement	783,2	1 104,2	840,3	300,2	856,5	16,2	75,0	230,2	17,5	(212,7)	1 179,2	1 070,5	874	(196,5)
Fournitures et accessoires	30,6	77,0	23,7	32,3	24,6	0,9	–	–	–	–	77	23,7	24,6	0,9
Mobilier et matériel	573,7	178,1	321,9	75,0	328,2	6,3	14,0	–	–	–	192,1	321,9	328,2	6,3
Subventions et contributions	138,0	61,1	149,7	15,7	149,7	–	–	148,4	–	(148,4)	61,1	298,1	149,7	(148,4)
Autres	–	–	–	–	–	–	165,2	339,2	137,6	(201,7)	165,2	339,2	137,6	(201,6)
Total	**12 858,7**	**12 297,5**	**12 590,3**	**5 754,9**	**13 083,1**	**492,8**	**1 603,3**	**3 209,4**	**1 244,3**	**(1 965,1)**	**13 901,0**	**15 799,7**	**14 327,4**	**(1 472,3)**

Tableau III.18

Chapitre 8 (Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	10 240,3	9 270,4	9 403,3	4 697,6	9 522,7	119,4	4 590,6	4 678,4	6 195,6	1 517,2	13 861,0	14 081,7	15 718,3	1 636,6
Autres dépenses de personnel	1 217,9	1 258,4	1 842,5	772,7	1 842,5	–	–	–	–	–	1 257,5	1 842,5	1 842,5	0
Dépenses de représentation	3,9	1,2	4,2	–	2,7	(1,5)	–	–	–	–	1,2	4,2	2,7	(1,5)
Consultants	449,0	300,9	583,0	235,9	429,1	(153,9)	–	–	–	–	300,9	583,0	429,1	(153,9)
Voyages des représentants	224,9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	504,0	262,2	555,8	247,9	514,8	(41,0)	28,7	45,0	108,7	63,7	290,9	600,8	623,5	22,7
Services contractuels	3 012,1	2 263,0	3 260,7	1 307,6	2 797,1	(463,6)	51,9	–	160,0	160,0	2 314,9	3 260,7	2 957,1	(303,6)
Frais généraux de fonctionnement	698,8	944,2	802,4	423,0	1 397,6	595,2	1 138,8	500,0	121,0	(379,0)	2 083,0	1 302,4	1 518,6	216,2
Fournitures et accessoires	52,8	29,7	56,9	3,2	23,8	(33,1)	4,9	–	–	–	34,6	56,9	23,8	(33,1)
Mobilier et matériel	824,5	162,1	240,5	78,5	527,1	286,6	543,6	80,0	–	(80,0)	705,7	320,5	527,1	206,6
Subventions et contributions	50,4	70,1	298,7	7,3	110,0	(188,7)	808,7	689,4	829,5	140,1	878,8	988,1	939,5	(48,6)
Total	**17 278,6**	**14 562,0**	**17 048,0**	**7 776,6**	**17 167,4**	**119,4**	**7 167,3**	**5 992,8**	**7 414,8**	**1 422,0**	**21 728,5**	**23 040,8**	**24 582,2**	**1 541,4**

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	85 636 100
Dépenses de 2022	84 606 600
Crédits ouverts pour 2023	87 128 800
Dépenses au 30 juin 2023	44 253 700
Ressources demandées pour 2024	87 593 400
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	94 836 500
Dépenses de 2022	85 089 200
Montant estimé pour 2023	96 752 200
Dépenses au 30 juin 2023	49 970 800
Montant prévu pour 2024	90 931 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.1 Les ressources demandées au titre du chapitre 9 du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 87 593 400 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation nette de 464 600 dollars (0,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 9), tableau 9.34). Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 89 665 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 2,9 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ». On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.20.

IV.2 Comme expliqué en détail aux paragraphes 9.142 à 9.144 du projet de budget, la variation des ressources est attribuée à trois facteurs, résumés ci-dessous :

a) des ajustements techniques, reflétant : i) le non-renouvellement de crédits qui avaient été prévus pour 2023 (64 700 dollars pour le sous-programme 2 et 397 000 dollars pour le sous-programme 9) ; ii) l'effet-report de la création de deux postes approuvés pour 2023 (60 200 dollars pour un poste P-2 au titre de la composante Direction exécutive et administration et 31 800 dollars pour un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) au titre de la composante Appui aux programmes), pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes ;

b) des mandats nouveaux et élargis, entraînant une augmentation des ressources demandées (702 000 dollars) au titre du sous-programme 4 pour la création d'un secrétariat pour le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, doté de sept postes (689 600 dollars), ainsi que des ressources autres que celles affectées à des postes demandées en lien avec les nouveaux postes au titre de la composante Appui au programme (12 400 dollars) ;

c) d'autres changements, entraînant une augmentation nette de 132 300 dollars liée à : i) une diminution nette de 72 300 dollars au titre du sous-programme 5, résultant de la suppression de deux postes d'agent(e)s des services généraux (Autres classes), la création proposée d'un poste d'ingénieur(e) de données (P-3) et une réduction des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel ; ii) une augmentation de 204 600 dollars au titre de la composante Appui au programme résultant de la transformation en poste d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de l'évaluation (P-4) rattaché au chapitre 35 (Compte pour le développement) et de son transfert au chapitre 9.

Tableau IV.1
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	489	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 32 D-1, 67 P-5, 88 P-4, 67 P-3, 44 P-2/1, 33 G(1ᵉC) et 146 G(AC)
Suppression	(2)	1 poste d'assistant(e) aux systèmes d'information [G(AC)] au titre du sous-programme 5 1 poste d'assistant(e) d'édition [G(AC)] au titre du sous-programme 5
Création	8	1 poste de chef de section (information géospatiale) (P-5) au titre du sous-programme 4 1 poste de spécialiste de l'information géospatiale (P-4) au titre du sous-programme 4 2 postes de spécialiste de l'information géospatiale (P-3) au titre du sous-programme 4 2 postes de spécialiste de l'information géospatiale (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) au titre du sous-programme 4 1 poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] au titre du sous-programme 4 1 poste d'ingénieur(e) de données (P-3) au titre du sous-programme 5
Transformation	1	1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de l'évaluation (P-4) [prévu au chapitre 35 (Compte pour le développement)] au titre de la composante Appui au programme
Réaffectation	–	1 poste de spécialiste hors classe de l'information (P-5), qui deviendrait un poste de spécialiste hors classe de la gestion de programme au titre de la composante Direction exécutive et administration 1 poste d'aide-bibliothécaire [G(AC)], qui deviendrait un poste d'assistant(e) de recherche au titre du sous-programme 6
Effectif proposé pour 2024	496	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 32 D-1, 68 P-5, 90 P-4, 70 P-3, 46 P-2/1, 33 G(1ᵉC) et 145 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	47	1 D-1, 6 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 3 P-2/1, 3 G(1ᵉC) et 16 G(AC)
Montant prévu pour 2024	41	1 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 6 P-3, 1 P-2/1, 3 G(1ᵉC) et 14 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.3 Le Secrétaire général propose d'inscrire au total 496 postes pour 2024, soit 7 postes de plus que les 489 postes approuvés pour 2023. Il est proposé de modifier le tableau d'effectifs comme suit : création de huit postes, suppression de deux postes, transformation d'un poste et transfert de deux postes (voir A/78/6 (Sect. 9), annexe III).

Création d'un secrétariat pour le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

IV.4 La création d'un secrétariat doté de sept postes [1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autre classe)] est proposée afin de soutenir l'architecture globale du Comité d'experts dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, en application de la résolution 2022/24 du Conseil économique et social.

IV.5 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Comité d'experts, organe subsidiaire du Conseil économique et social (voir sa résolution 2016/27), bénéficiait des services d'un cosecrétariat composé de la Section de l'information géospatiale du Bureau de l'informatique et des communications et de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, où régnaient une coordination et une collaboration étroites et régulières. Pour le programme du Comité d'experts, la Section dirige les travaux de secrétariat pour le Réseau géospatial des Nations Unies (créé sous l'égide du Comité d'experts en tant que réseau thématique) et la Division s'occupe de la coordination et de la direction pour l'architecture globale et les activités du Comité d'experts. Au départ, l'exercice conjoint des fonctions de secrétariat technique dans le cadre des ressources existantes a été concluant, mais dans l'examen du programme qu'il a présenté au Conseil en 2016 (E/2016/47), le Comité d'experts a mis en évidence plusieurs problèmes auxquels le secrétariat se heurtait, les réunions et les activités de coordination du Comité d'experts et des États Membres se multipliant. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le rapport sur l'application de la résolution 2016/27 que le Comité d'experts aurait dû présenter au Conseil au plus tard cinq ans après l'adoption de la résolution, n'a été présenté qu'en 2022. Le Comité consultatif a également été informé que des consultations avec le Bureau avaient été menées au cours de ce processus et qu'il en avait été tenu compte. **Le Comité consultatif compte que des contributions extrabudgétaires seront mobilisées pour soutenir la participation d'experts, en particulier des pays les plus vulnérables**.

IV.6 En ce qui concerne le paragraphe 7 de la résolution 2022/24 du Conseil économique et social, le Comité consultatif a été informé comme suite à ses questions que plusieurs possibilités avaient été envisagées dans le rapport que le Comité d'experts avait présenté au Conseil en juin 2022 (E/2022/68, annexe), la principale conclusion étant que ses travaux devaient être renforcés comme suit : a) sur le plan de sa structure, qui doit correspondre à son statut d'organe subsidiaire spécialisé du Conseil, dont le mode de fonctionnement se veut inclusif et participatif et doit lui permettre de prendre des décisions conjointes et de fixer des orientations par consensus avec tous les États Membres ; b) sur le plan des ressources, qui doivent être durables et provenir du budget ordinaire, de manière à lui permettre d'assurer en permanence une coordination et une cohérence, notamment en matière d'établissement de normes et de renforcement des capacités ; c) sur le plan de son statut, qui doit lui permettre de tenir une session annuelle et de bénéficier des services afférents. En outre, dans la déclaration orale qu'il a faite le 21 juillet 2022, avant l'adoption du projet de résolution correspondant (E/2022/L.26), au sujet des incidences sur le budget-programme du texte, le Secrétariat de l'ONU a appelé l'attention du Conseil sur le fait que l'Assemblée générale avait réaffirmé que la Cinquième Commission était la grande commission en charge des questions administratives et budgétaires. On a indiqué au Comité consultatif qu'un autre exemple de résolution récente, pour laquelle des ressources avaient été demandées dans le projet de budget-programme puis approuvées par l'Assemblée, était la résolution 76/75 (ressources proposées dans le document A/77/6 (Sect. 14) puis approuvées dans la résolution 77/262 de l'Assemblée).

IV.7 **Bien conscient de l'importance des fonctions du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ainsi que de la nécessité d'aider les États Membres à appliquer les recommandations techniques nécessaires pour renforcer leurs capacités de gestion de l'information géospatiale, le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu qu'il faille doter le secrétariat du Comité d'experts d'autant de personnel à ce stade et recommande donc que deux postes (1 P-3 et 1 P-2) ne soient pas créés.**

IV.8 Le Comité consultatif rappelle que lorsqu'il a examiné le projet de budget-programme pour 2023 (A/77/7, par. 44), il a estimé que les propositions relatives aux postes devaient être étayées par une analyse systématique de la charge de travail, avis auquel l'Assemblée générale a souscrit dans sa résolution 77/262. Il note que ces informations ne sont pas données au chapitre 9 du projet de budget. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et l'analyse de la charge de travail.

Poste d'ingénieur(e) de données (P-3)

IV.9 Ayant demandé des précisions au sujet de la création d'un poste d'ingénieur(e) de données (P-3) dans le Groupe des systèmes de données démographiques au titre du sous-programme 5, Population, le Comité consultatif a été informé que le poste proposé était le premier à s'intituler ainsi au Département des affaires économiques et sociales. Cependant, en raison de la nature de son travail, en particulier de son travail d'analyse, le Département comptait de nombreux postes dont les activités étaient liées aux données : les statisticiens et les assistants statistique (sous-programme 4), les démographes (sous-programme 5), les économistes, les spécialistes des questions sociales, les spécialistes du développement durable et les assistants de recherche (sous-programmes 1, 2, 3, 6 et 9). On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question.

Transformation en poste d'un emploi de spécialiste de l'évaluation (P-4) affecté au Compte pour le développement

IV.10 Il est proposé qu'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de l'évaluation (P-4) [prévu au chapitre 35 (Compte pour le développement)] soit transformé en poste et inscrit au chapitre 9 afin que les ressources soient regroupées dans le même chapitre, ce qui aiderait au bon déroulement des projets à toutes les étapes et consoliderait le rôle stratégique de l'évaluation dans la gestion globale du programme du Compte pour le développement (A/78/6 (Sect. 9), annexe III). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-2) avaient été approuvés par l'Assemblée générale au titre du chapitre 9 (voir les résolutions 64/243 et 68/246) pour aider le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales à s'acquitter de ses fonctions de directeur de programme du Compte de l'ONU pour le développement. Il a également été informé que l'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de l'évaluation inscrit au chapitre 35 était le seul emploi de ce type affecté au Compte pour le développement. **Bien qu'il soit pour les fonctions d'évaluation liées aux activités menées au titre du Compte pour le développement et favorable au regroupement au chapitre 9 de toutes les fonctions de gestion et d'évaluation associées au Compte, le Comité consultatif recommande que l'emploi de spécialiste de l'évaluation (P-4) reste financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour 2024 (voir également la partie consacrée au chapitre 35 ci-dessous)**.

IV.11 Dans le même ordre d'idées, en réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé, que, contrairement au Compte pour le développement, le programme

ordinaire de coopération technique (chap. 23) était géré de manière décentralisée et que le Département des affaires économiques et sociales, l'une des 11 entités responsables de l'exécution du programme, n'avait pas de rôle de gestion ou de coordination dans ce programme. Pour financer la gestion et le contrôle de la part des fonds affectés au programme ordinaire revenant au Département, un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4) avait été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/262. Le Département compte 29 emplois [3 D-1, 18 P-5, 2 P-4, 1 G(1re C) et 5 G(AC)] au titre du programme ordinaire de coopération technique. Compte tenu des recommandations que le Comité a faites sur le programme ordinaire dans son rapport (A/77/7, par. V.93) et de l'examen que mène le BSCI sur ce programme, le Département examine son rôle dans la gestion du programme. Le Comité examine le programme ordinaire au chapitre 23 ci-dessous.

Postes vacants

IV.12 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, sur les 489 postes inscrits au budget ordinaire, 62 étaient vacants, dont 2 (1 P-5 et 1 P-2) depuis deux ans ou plus (depuis novembre 2019 pour le plus ancien), contre 70 postes vacants au 30 juin 2022 (ibid., par. IV.6). En réponse à d'autres questions, il a été informé que la procédure de recrutement pour 26 des 62 postes vacants (soit 42 %) était terminée et que l'exécution des formalités d'entrée en fonctions en était à des différentes étapes, tandis que pour 21 postes vacants (soit 34 %), la procédure de sélection en était à différentes étapes et devrait être terminée dans les mois à venir.

IV.13 En ce qui concernait le poste de spécialiste hors classe des questions sociales (P-5), vacant depuis février 2021 (sous-programme 2), le Comité consultatif a été informé en réponse à ses questions que la personne retenue pour le poste avait été sélectionnée dans le cadre d'un avis de vacance de poste temporaire pour le poste D-1 vacant afin d'exercer les fonctions de chef du Service des peuples autochtones et du développement dans le même service, qu'elle touchait une indemnité de fonctions et conservait un droit sur le poste P-5. Les fonctions associées au poste P-5 sont exercées par les membres de l'équipe du Service, y compris par la personne retenue pour le poste P-5 qui touche l'indemnité de fonctions, selon qu'il convient. Étant donné que l'avis de vacance initial pour le poste D-1 n'a pas permis de trouver un(e) candidat(e) approprié(e) (la personne qui occupe temporairement le poste D-1 n'a pas postulé), une nouvelle recherche sera lancée, de sorte que la personne qui occupe ce poste à titre temporaire continuera d'exercer les fonctions de D-1. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que, pour le poste de chef de service (D-1), vacant depuis février 2021, l'avis initial avait été publié du 11 octobre au 24 novembre 2021 et que l'évaluation des candidats avait eu lieu en 2022, de sorte qu'aucun avis n'avait été publiée pendant cette période. Les qualifications requises pour le poste ont été revues, et un nouvel avis devait être publié en août 2023. **Le Comité consultatif note avec préoccupation que le poste D-1 inscrit au sous-programme 2 est vacant depuis février 2021, qu'aucune procédure de recrutement n'est en cours et que la personne qui occupe temporairement le poste touche une indemnité de fonctions depuis le 1er mai 2021. Il redit sa préoccupation quant à la multiplication des affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période et compte qu'une explication sera donnée à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figurera dans le prochain projet de budget-programme**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des indemnités de fonctions.

IV.14 Le Comité consultatif a demandé des précisions sur le poste d'économiste adjoint(e) de 1re classe (P-2), vacant depuis novembre 2019 (sous-programme 6) et a

été informé que le titulaire du poste P-2, poste qui relevait du Service de la recherche pour le développement de la Division de l'analyse et des politiques économiques, occupait un poste P-3 dans le même service et touchait une indemnité de fonctions ; les fonctions associées au poste P-2 étaient exercées par des membres de l'équipe des différents services de la Division. Trois tentatives de recrutement, y compris dans le cadre du programme de réaffectations encadrées de 2023, avaient été infructueuses. Le Comité a été informé que le poste ferait l'objet d'un avis de vacance de poste temporaire en attendant que des personnes soient inscrites sur la liste du programme Jeunes administrateurs à l'issue des examens prévus en 2023. Ayant demandé des éclaircissements, il a été informé que la personne qui occupait précédemment le poste P-2 était affectée temporairement à un poste P-3 depuis le 1er octobre 2018, tandis que celle qui occupait précédemment le poste P-3 (en congé spécial sans traitement) conservait des droits sur ce poste et avait été réaffectée (mutation latérale) dans une autre entité le 1er août 2021. Un avis de vacance avait ensuite été publié et le poste P-3 avait été pourvu en 2022, la personne occupant le poste P-2 ayant été retenue pour le poste P-3. Le poste P-2 a été occupé temporairement de mai à octobre 2019, mais cet arrangement n'a pas été renouvelé en raison de la crise des liquidités touchant le budget ordinaire, qui avait entraîné un gel temporaire des recrutements en 2020 et 2021. Après la levée du gel, deux avis de vacance de poste ont été publiés successivement, après quoi, aucun candidat n'a été retenu ; le poste a fait l'objet d'une procédure de recrutement à des postes P-2 menée dans le cadre du programme de réaffectations encadrées de 2023, mais là encore personne n'a été retenu pour ce poste. Ayant demandé d'autres précisions, le Comité a été informé qu'il restait sept noms sur la liste du programme Jeunes administrateurs pour les affaires économiques. Une nouvelle suspension temporaire des recrutements en raison de problèmes de trésorerie afférents au budget ordinaire a néanmoins été imposée le 19 juillet 2023, de sorte que l'on ne peut pas recruter sur la liste du programme Jeunes administrateurs. **Le Comité consultatif est préoccupé par le fait que le poste P-2 inscrit au sous-programme 6 est vacant depuis novembre 2019 et que, bien qu'il reste sept personnes sur la liste du programme Jeunes administrateurs pour les affaires économiques, la Division de l'analyse et des politiques économiques attende que d'autres personnes y soient inscrites à l'issue des examens prévus en 2023**.

IV.15 **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants, y compris ceux qui le sont de longue date, seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question, dont le poste D-1 inscrit au sous-programme 2 et le poste P-2 inscrit au sous-programme 6, qui, comme indiqué ci-dessus sont vacants depuis longtemps, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

IV.16 Le Comité consultatif a demandé et obtenu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au chapitre 9 (voir tableau IV.2).

Tableau IV.2
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	310	10,2	14,2	14,2	310	310	267	14,5	15,0	13,9	318	13,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	179	13,8	17,5	14,3	179	179	160	17,9	11,9	10,6	178	18,8

IV.17 Le Comité consultatif note que le taux de vacance moyen et le taux de vacance effectif pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient respectivement de 15,0 % et 13,9 % au 30 juin 2023, et qu'il est proposé d'appliquer un taux de 13,4 % pour 2024. En outre, le taux de vacance moyen et le taux de vacance effectif pour les agents des services généraux et des catégories apparentées étaient respectivement de 11,9 % et 10,6 %, et il est proposé d'appliquer un taux de 18,8 % pour 2024. **Le Comité consultatif constate un écart entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des taux de vacance.

IV.18 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulée aux paragraphes IV.7 et IV.10 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

Observations et recommandations concernant les ressources autres que celles affectées à des postes

IV.19 Les ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 8 985 100 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution nette de 448 800 dollars (4,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Des réductions sont proposées au titre des autres dépenses de personnel (372 800 dollars), des consultants (131 000 dollars), des experts (63 400 dollars), des fournitures et accessoires (9 900 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (7 600 dollars) ; elles sont en partie contrebalancées par des augmentations au titre des services contractuels (108 600 dollars), du mobilier et de l'équipement (21 100 dollars) et des voyages du personnel (6 200 dollars).

Voyages du personnel

IV.20 Les ressources demandées pour 2024 au titre des voyages du personnel s'élèvent à 461 200 dollars et font apparaître une augmentation de 6 200 dollars (1,4 %) par rapport au montant approuvé pour 2023. Les dépenses se sont établies à 625 500 dollars pour 2022, soit un dépassement de 179 000 dollars (40,3 %) par rapport aux ressources approuvées pour l'année. **Le Comité consultatif compte que le Département des affaires économiques et sociales s'emploiera à recourir, dans**

toute la mesure du possible, aux réunions virtuelles, aux plateformes en ligne et aux outils de formation à distance. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des voyages du personnel.

Frais généraux de fonctionnement

IV.21 Les ressources demandées pour 2024 au titre des frais généraux de fonctionnement s'élèvent à 800 200 dollars, ce qui représente une diminution de 7 600 dollars (0,9 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2023. Les dépenses se sont établies à 436 000 dollars pour 2022, alors que les crédits approuvés étaient de 707 000 dollars, et à 267 600 dollars au 30 juin 2023, les crédits approuvés se montant à 807 800 dollars. **Sachant que les dépenses ont été inférieures aux prévisions, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des frais généraux de fonctionnement, qui s'établit à 800 200 dollars, soit réduit de 10 % (80 000 dollars)**.

Fournitures et accessoires

IV.22 Les ressources demandées pour 2024 au titre des fournitures et accessoires s'élèvent à 48 200 dollars, ce qui représente une diminution de 9 900 dollars (17 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2023. Les dépenses se sont établies à 8 600 dollars pour 2022 et à 1 400 dollars au 30 juin 2023. **Sachant que les dépenses ont été inférieures aux prévisions, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des fournitures et accessoires, qui s'établit à 48 200 dollars, soit réduit de 20 % (9 600 dollars)**.

IV.23 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulée aux paragraphes IV.21 et IV.22 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Coopération et coordination avec les entités du système des Nations Unies pour le développement

IV.24 Le Comité consultatif a examiné la question de la coopération et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales avec les entités du système des Nations Unies (A/77/7, par. IV.19 à IV.21). En réponse à ses questions, il a été informé que cette collaboration, notamment avec les commissions régionales, le Bureau de la coordination des activités de développement, les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, s'inscrivait dans le cadre des trois domaines d'action énoncés dans son mandat, à savoir l'appui normatif et intergouvernemental, la réflexion et l'analyse, ainsi que le développement des capacités. Ainsi, en sa qualité de secrétariat du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui est la principale instance de suivi et d'examen du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, le Département supervise et coordonne le processus préparatoire relatif aux examens thématiques en collaboration avec les commissions régionales et il soutient et coordonne la préparation des examens nationaux volontaires avec l'appui des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de l'équipe de pays. Il consulte également les commissions régionales, les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays au sujet de leur expérience de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau national, en menant des enquêtes en préparation du rapport sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement qui est présenté à l'Assemblée générale.

IV.25 **Le Comité consultatif prend note des activités menées par le Département des affaires économiques et sociales en coordination avec d'autres entités des Nations Unies, dans le respect de leur mandat. Il compte que le Département s'emploiera, en étroite concertation avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, à renforcer la coordination des activités d'appui que le système des Nations Unies mène en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il compte aussi que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget (voir également A/77/7, par. IV.21).**

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

IV.26 Le Comité consultatif a demandé et obtenu des renseignements sur la représentation des femmes et des hommes et la représentation géographique au Département des affaires économiques et sociales. Au 30 juin 2023, l'équilibre avait été atteint au Département à tous les niveaux de la catégorie des administrateurs et administratrices (P-2 à P-5), mais la représentation des femmes aux niveaux supérieurs était plus faible, s'établissant à 39 % du personnel au niveau D-1 et 20 % au niveau D-2. Dans la catégorie des services généraux, les femmes représentaient plus de 68 % du personnel. Au 31 mars 2023, 249 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient originaires de 80 États Membres, et 70 d'entre eux venaient de 21 États Membres surreprésentés. Au 30 juin 2023, 265 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient originaires de 80 États Membres ; 128 d'entre eux venaient des États d'Europe occidentale et autres États, 64 des États d'Asie et du Pacifique, 30 des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 22 des États d'Afrique et 21 des États d'Europe de l'Est (à titre de comparaison, au 30 juin 2022, 270 étaient originaires de 81 États Membres, répartis par région comme suit : 136, 59, 27, 25 et 23). **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel du Département des affaires économiques et sociales, compte que celui -ci prendra de nouvelles mesures pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres de son personnel et estime que les vacances de postes, notamment celles résultant de départs à la retraite ou de la création de postes, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir par. IV.3 et IV.12 du présent rapport)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la représentation géographique équitable.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

IV.27 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 143 membres du personnel devraient prendre leur retraite entre 2023 et 2033 (4 en 2023, 9 en 2024, 2025 et 2026, 20 en 2027, 16 en 2028, 12 en 2029, 18 en 2030, 11 en 2031, 15 en 2032 et 20 en 2033). On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des départs à la retraite et de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

IV.28 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, pour la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2023, 115 administratrices et administrateurs auxiliaires originaires de 13 États Membres avaient été recrutés par le Département des affaires économiques et sociales, comme suit : 18 en 2018 ; 20 en 2019 ; 21 en 2020 ; 20 en 2021 ; 18 en 2022 ; 18 en 2023. Sur ces 115 personnes, 85 venaient de 8 États d'Europe occidentale et d'autres États, 28 de 4 États d'Asie et du Pacifique et 2 d'un État d'Europe de l'Est.

IV.29 En outre, le Comité consultatif a été informé que les pays donateurs pouvaient choisir de parrainer des candidates et candidats originaires de pays en développement, et que la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas et la Suisse avaient parrainé en tout 29 administrateurs auxiliaires originaires de pays en développement ces cinq dernières années. Le Département des affaires économiques et sociales collabore activement avec les États Membres à la création d'un fonds d'affectation spéciale multi-institutions en faveur des candidats originaires de pays en développement, qui faciliterait le parrainage d'administrateurs auxiliaires venant de pays en développement (deux États Membres ont manifesté leur intérêt pour cette initiative). On s'emploie actuellement avec d'autres entités des Nations Unies à lancer officiellement le fonds d'affectation spéciale. **Le Comité consultatif prend note du fait que quelques pays donateurs parrainent volontairement des candidat(e)s à des postes d'administrateur(trice) auxiliaire originaires de pays en développement, et note également qu'il est prévu de créer à cette fin un fonds d'affectation spéciale multi-institutions en faveur des personnes issues de ces pays. Il compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question du recrutement des administratrices et administrateurs auxiliaires.

Stagiaires

IV.30 Ayant posé des questions, le Comité consultatif a été informé que 800 stagiaires avaient été engagés par le Département des affaires économiques et sociales entre le 1er janvier 2018 et le 30 juin 2023, comme suit : 339 en 2018 et 2019 ; 281 en 2020 et 2021 ; 180 en 2022 et au premier semestre de 2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des stagiaires.

Emplois financés au moyen de ressources extrabudgétaires

IV.31 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, parmi les autres dépenses de personnel du Département des affaires économiques et sociales financées au moyens de ressources extrabudgétaires, la plupart des emplois de temporaires (autres que pour les réunions) concernaient la gestion du Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires et l'administration de l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges. Ces emplois ne sont pas créés pour soutenir la mise en œuvre des activités énoncées dans le mandat du Département. Celui-ci administre également divers fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et projets de coopération technique pour lesquels les dépenses de personnel sont financées au titre des autres dépenses de personnel. Conformément à la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/188, les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique sont des fonds qui servent à financer le développement économique et social des pays en développement. Le Comité a demandé des précisions sur les emplois extrabudgétaires du Département financés moyennant recouvrement des coûts et a été informé que deux emplois d'agent(e) des services généraux (Autres classes), soit un emploi d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines et un emploi d'assistant(e) (gestion des programmes), étaient financés de la sorte dans le cadre du Programme des administrateurs auxiliaires. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question du recouvrement des coûts.

Chapitre 10
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	7 320 200
Dépenses de 2022	6 882 700
Crédits ouverts pour 2023	8 633 800
Dépenses au 30 juin 2023	3 461 400
Ressources demandées pour 2024	9 577 900
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	2 246 700
Dépenses de 2022	1 889 100
Montant estimé pour 2023	4 930 800
Dépenses au 30 juin 2023	1 831 100
Montant prévu pour 2024	3 078 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.32 Les ressources demandées au titre du chapitre 10 du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 9 577 900 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation nette de 944 100 dollars (10,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 10), tableau 10.17). Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 9 783 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 13,3 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ». On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.21.

IV.33 Comme expliqué en détail aux paragraphes 10.62 à 10.64 du projet de budget, la variation des ressources est attribuée à trois facteurs, résumés ci-dessous :

a) Ajustements techniques liés au non-renouvellement de crédits (d'un montant total de 132 200 dollars) qui visaient à faciliter l'exécution de mandats nouveaux ou élargis approuvés pour 2023 comme suite aux résolutions 77/246 (115 200 dollars pour le sous-programme 2) et 77/245 (17 000 dollars pour le sous-programme 3) de l'Assemblée générale ;

b) Mandats nouveaux et élargis, qui représentent un montant total de 40 000 dollars soit une augmentation des crédits ouverts afin de faciliter l'exécution de mandats nouveaux et élargis comme suite à la résolution 77/246 (25 000 dollars pour le sous-programme 2) et à la résolution 77/245 (15 000 dollars pour le sous-programme 3) ;

c) Autres changements, représentant un montant total de 1 036 300 dollars, relatifs à des ressources supplémentaires au titre des postes et des autres objets de dépense prévues au titre de la composante Direction exécutive et administration (augmentation de 130 800 dollars), du sous-programme 1 (augmentation de 509 200 dollars), du sous-programme 2 (augmentation de 201 600 dollars) et du sous-programme 3 (augmentation de 194 700 dollars).

IV.34 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les ressources supplémentaires, se montant à 1 036 300 dollars, présentées au titre des autres changements traduisaient l'engagement continu du Secrétaire général envers le renforcement de l'investissement en faveur du développement durable. Il a été précisé au Comité que l'Assemblée générale, au paragraphe 39 de sa résolution 77/177 sur le suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, avait souligné que le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement devrait être doté des ressources dont il avait besoin pour s'acquitter du mandat qui lui incombait d'assurer, dans les délais et de manière efficace, l'application et le suivi du Programme d'action de Doha et d'apporter un soutien efficace aux pays les moins avancés, et avait prié le Secrétaire général de veiller à ce que la question de l'allocation des ressources nécessaires au Bureau soit traitée dans le projet de budget-programme pour 2024.

IV.35 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a regretté, dans sa résolution 74/262, que les ressources allouées au sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral) et au sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement) soient insuffisantes et prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que des ressources supplémentaires soient prévues au titre des postes et des autres objets de dépense dans le projet de budget-programme pour 2021 afin que les mandats élargis de ces sous-programmes puissent être exécutés efficacement. Par la suite, dans le projet de budget-programme pour 2021 et 2022, respectivement, l'Assemblée générale a approuvé cinq postes (voir ses résolutions 75/252 et 76/245) comme suit : trois postes pour 2021 (1 P-4 et 1 P-3 pour le sous-programme 2, 1 P-5 pour le sous-programme 3) et deux postes pour 2022 (1 P-2 pour le sous-programme 1 et 1 P-3 pour le sous-programme 3).

Tableau IV.3
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Effectif approuvé pour 2023	33	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 8 P-4, 6 P-3, 2 P-2 et 6 G(AC)
Création	8	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 G(1re C) relevant du sous-programme 1, 1 P-4 relevant du sous-programme 2, 1 P-4 relevant du sous-programme 3 et 1 G(AC) relevant de la composante Direction exécutive et administration
Effectif proposé pour 2024	41	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 3 P-2, 1 G(1re C) et 7 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.36 Le Secrétaire général propose un total de 41 postes pour 2024, qui tient à la création proposée de 8 postes par rapport aux 33 postes approuvés pour 2023, dont 1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 poste d'agent(e) des services généraux (1re classe) et 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes).

Création

IV.37 Comme indiqué à l'annexe III du projet de budget, les huit nouveaux postes proposés sont les suivants :

a) Direction exécutive et administration (1 nouveau poste) : 1 poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] ;

b) Sous-programme 1 (Pays les moins avancés) (5 nouveaux postes) : 1 poste d'économiste hors classe (P-5), 1 poste d'économiste (P-4), 1 poste de statisticien(ne) (P-3), 1 poste de spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) et 1 poste d'assistant(e) principal(e) (budget et finances) [agent(e) des services généraux (1re classe)] ;

c) Sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral) (1 nouveau poste) : économiste (P-4) ;

d) Sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement) (1 nouveau poste) : économiste (P-4).

IV.38 Le Comité consultatif note que, si un nouveau poste est proposé pour chacun des sous-programmes 2 et 3, cinq postes sont proposés pour le sous-programme 1. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, dans la mesure où 17 des pays les moins avancés sont aussi des pays en développement sans littoral et où 8 des pays les moins avancés sont des petits États insulaires en développement, le sous-programme 1 avait toujours fourni un appui transversal aux deux autres sous-programmes et qu'il était proposé de supprimer deux emplois de temporaire au titre du sous-programme 1 pour 2024 (voir par. IV.41 ci-dessous). De plus, trois des nouveaux postes ont des fonctions transversales afin de répondre aux défis communs aux trois groupes de pays. En outre, le Comité rappelle que, dans le contexte du projet de budget-programme pour 2023 (A/77/7, par. 44), il a estimé que les propositions relatives aux postes devraient être étayées par une analyse systématique de la charge de travail, ce qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/262. Le Comité constate que ces informations ne sont pas communiquées dans le projet de budget pour le chapitre 10. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et l'analyse de la charge de travail.

IV.39 Il est proposé de créer un poste de statisticien(ne) (P-3) pour superviser la collecte et le traitement de données statistiques relatives aux priorités des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que la création et la maintenance d'une base de données statistiques pour le Bureau de la Haute-Représentante (voir A/78/6 (Sect. 10), annexe III). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le poste de statisticien(ne) de classe P-3 serait essentiel pour soutenir le renforcement de la capacité de recherche du Bureau et que le (la) statisticien(ne) rendrait compte au titulaire du nouveau poste proposé d'économiste hors classe (P-5) (qui dirigerait l'élaboration d'un nouveau rapport phare annuel et de documents occasionnels sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin de traiter les problèmes rencontrés par les trois groupes de pays et de formuler les recommandations correspondantes en matière de politiques). Il a été indiqué au Comité qu'étant donné que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement se heurtaient à d'importantes lacunes en matière de données, il était nécessaire de consulter diverses sources de données pour tirer des conclusions fondées sur des données factuelles. De plus, le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en

développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement contiennent un nombre important d'objectifs, dont plusieurs ne sont pas couverts par la Division de statistique. **Le Comité consultatif estime que les fonctions envisagées pour le poste de classe P-3 pourraient être exercées par un(e) statisticien(ne) (adjoint(e) de 1re classe) (P-2), ce qui constituerait également un poste à la classe de début dans le cadre du rajeunissement des effectifs du Secrétariat. Le Comité recommande donc qu'un poste de statisticien(ne) (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) soit créé**.

IV.40 En ce qui concerne le poste proposé d'assistant(e) principal(e) (budget et finances) [agent(e) des services généraux (1re classe)], il est indiqué que le nouveau poste proposé fournirait un appui en ce qui concerne les aspects financiers de l'exécution du Programme d'action de Doha, la gestion des ressources financières, l'élaboration des propositions de projets, et les activités de planification et d'établissement de rapports. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en raison du nombre croissant de produits à livrer au titre du sous-programme 1, il était nécessaire de créer un poste d'assistant(e) principal(e) (budget et finances) pour gérer les ressources financières correspondantes et soutenir l'élaboration de propositions de projet en vue d'obtenir des ressources extrabudgétaires supplémentaires. **Notant que le Secrétaire général va présenter un rapport sur l'amélioration du concept de prestation de services à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session [A/78/6 (Introduction), par. 47 e)], le Comité consultatif est d'avis qu'en attendant l'examen de ce rapport par l'Assemblée, la fonction demandée devrait continuer à être exercée dans le cadre du dispositif d'appui existant pour le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et recommande donc de ne pas créer un poste d'assistant(e) principal(e) (budget et finances) dans la catégorie des agent des services généraux (1re classe)**.

IV.41 Dans le même ordre d'idées, le Comité consultatif rappelle que le Bureau de la Haute-Représentante dispose de deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (économiste de classe P-3 et assistant(e) (gestion de programmes) [agent(e) des services généraux (Autre classes)]), initialement approuvés en 2010 pour appuyer les préparatifs et le suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (tenue à Istanbul (Türkiye) en 2011), qui restaient nécessaires pour les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Doha en 2023. Lors de l'examen du projet de budget-programme pour 2023, le Comité a estimé que les besoins à long terme associés aux deux emplois de temporaire devraient être réexaminés et que les résultats de cet examen devraient être communiqués dans le prochain projet de budget pour 2024 (voir A/77/7, par. IV.32 et IV.33). Le Comité note, à l'annexe II du projet de budget, que les deux emplois de temporaire existants au titre du sous-programme 1 (P-3 et [agent(e) des services généraux (Autre classes)]) seraient supprimés pour 2024 et qu'il est proposé de créer deux nouveaux postes dotés de titres fonctionnels et de classes différents (spécialiste de la gestion de programme (adjoint de 1re classe) (P-2) et assistant(e) principal(e) (budget et finances) [agent(e) des services généraux (1re classe)]). Par ailleurs, le projet de budget comprend des provisions de six mois pour 2024 prévues pour les fonctions des deux emplois de temporaire existants (voir le paragraphe IV.47 ci-dessous).

Postes vacants

IV.42 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, six postes [2 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)] étaient vacants : l'un d'entre eux était vacant depuis juillet 2022 et quatre l'étaient devenus en 2023. Aucun poste

n'était vacant depuis deux ans ou plus au Bureau de la Haute-Représentante. **Le Comité consultatif note que, sur les 33 postes approuvés pour 2023, 6 (soit 18,2 %) étaient vacants. Le Comité compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme**.

Taux de vacance

IV.43 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au chapitre 10 (voir tableau IV.4).

Tableau IV.4
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*				*2024*			
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	27	6,0	14,4	11,1	27	27	22	7,3	18,6	18,5	33	6,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	6	13,6	4,6	–	6	6	5	–	7,6	16,7	8	0,0

IV.44 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyen et effectif pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient respectivement de 18,6 % et de 18,5 % au 30 juin 2023, et qu'il est proposé d'appliquer un taux de 6,8 % pour 2024. En outre, les taux de vacance moyen et effectif pour les agents des services généraux et des catégories apparentées étaient respectivement de 7,6 % et de 16,7 %, un taux de 0,0 % étant proposé pour 2024. **Le Comité consultatif constate un écart entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des taux de vacance.

IV.45 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.39 et IV.40 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.46 Les ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2024 s'élèvent à 2 079 900 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation nette de 154 900 dollars (8,0 %) par rapport aux crédits ouverts

pour 2023. Les augmentations concernent les voyages du personnel (151 600 dollars), les experts (141 500 dollars), les services contractuels (51 000 dollars), les fournitures et accessoires (15 000 dollars) et les dépenses de représentation (2 000 dollars) ; elles sont compensées en partie par des réductions au titre des dépenses autres que les dépenses de personnel (172 700 dollars), des consultants (16 500 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (17 000 dollars).

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

IV.47 Comme indiqué au paragraphe IV.41 ci-dessus, le projet de budget comprend des provisions de six mois pour 2024 au titre des deux emplois de temporaire existants [P-3 et agent(e) des services généraux (autre classe)] qui seraient supprimés en 2024. Il est indiqué dans le projet de budget qu'en attendant l'achèvement du recrutement pour les deux nouveaux postes proposés [P-2 et agent(e) des services généraux (1re classe)], le Bureau de la Haute-Représentante aurait encore besoin des fonctions des deux emplois de temporaire existants. **Compte tenu de la suppression des deux emplois de temporaire existants [P-3 et agent(e) des services généraux (autre classe)] en 2024 et des nouveaux postes proposés pour le sous-programme 1, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver les dispositions proposées pour les fonctions des deux emplois de temporaire pour une période de six mois en 2024 (soit une réduction de 132 200 dollars)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Voyages du personnel

IV.48 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 434 300 dollars pour 2024 et font apparaître une augmentation de 151 600 dollars (53,6 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2023. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que les ressources proposées au titre des voyages en 2024 correspondaient à ce qui serait nécessaire pour permettre au Bureau de la Haute-Représentante d'assurer le service des réunions des groupes d'experts prévues dans le cadre des trois sous-programmes, ainsi que des réunions préparatoires de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendra au Rwanda en 2024, et de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra en 2024 à Antigua-et-Barbuda. De plus, le Bureau étend ses activités de plaidoyer en participant à des réunions régionales et mondiales conformes à son mandat, en marge desquelles de telles activités seront menées. Le Comité a été informé que le Bureau s'engageait à utiliser efficacement ses ressources et que, par conséquent, dans les domaines dans lesquels les réunions virtuelles s'étaient avérées efficaces pour assurer une participation plus large (comme les réunions du Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés et les réunions avec les représentants d'autres organismes des Nations Unies), les réunions tenues dans un format virtuel ou hybride continueraient d'être organisées afin de gagner en efficacité en 2024. **Le Comité consultatif compte que le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement fera des efforts supplémentaires pour avoir recours au maximum aux réunions virtuelles, aux plateformes en ligne et aux outils de formation à distance, chaque fois que cela est possible. Il recommande une réduction de 10 % (soit 15 200 dollars) des 151 600 dollars demandés au titre des voyages du personnel pour 2024**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des voyages du personnel.

Services contractuels

IV.49 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des services contractuels fait apparaître une augmentation nette de 51 000 dollars (soit 26,5 %), par rapport aux ressources approuvées pour 2023 ; celle-ci est imputable aux augmentations proposées au titre des sous-programmes 1 et 2, qui sont compensées par une diminution au titre du sous-programme 3. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation proposée permettrait de financer, au titre du sous-programme 2, une provision non récurrente de 20 000 dollars, comme suite à la résolution 77/246 de l'Assemblée générale, pour des services de conception graphique, de campagne numérique et d'animation destinés à promouvoir la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, ainsi qu'un montant de 30 000 dollars pour la mise au point d'un outil de suivi en ligne des coûts de transport et des coûts commerciaux des pays en développement sans littoral. Le Comité note, d'après les informations qui lui ont été communiquées, qu'une augmentation de 40 000 dollars est également proposée au titre du sous-programme 1 pour les vacataires chargés de gérer et de mettre à jour le site Web du Bureau de la Haute-Représentante et de fournir un appui technique, notamment dans les domaines de la conception graphique et des médias sociaux. **Le Comité consultatif encourage le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à explorer et à utiliser les capacités internes existant au Secrétariat et recommande une réduction de 10 % (5 100 dollars) de l'augmentation de 51 000 dollars proposée au titre des services contractuels pour 2024**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la question des services contractuels.

IV.50 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.48 et IV.49 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Ressources extrabudgétaires

IV.51 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'une part importante des ressources extrabudgétaires était certes destinée à l'organisation des grandes conférences et des préparatifs connexes, mais que le Bureau avait aussi réussi à mobiliser des ressources pour certaines activités, en complément du budget ordinaire. Il s'agit, par exemple, des réunions des points focaux nationaux, des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, du Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement et de la série de forums sur l'avenir des pays les moins avancés. Comme suite à ses questions, le Comité a aussi reçu des informations sur les contributions volontaires de tous les donateurs (voir tableau IV.5).

Tableau IV.5
Contributions volontaires
(En milliers de dollars des États-Unis)

Donateur	*Objet*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*
Canada	PMA	82,8	153,4	–
Chine	PMA, PDSL	59,1	23,0	20,0

Donateur	*Objet*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*
Danemark	PEID	92,6	39,2	217,0
Finlande	PMA	(16,3)	573,0	440,0
Inde	PDSL	1,3	–	–
Union internationale des transports routiers	PDSL	–	100,0	–
Irlande	PEID	136,9	100,9	226,5
Italie	PEID	41,6	175,3	–
Kazakhstan	PDSL	–	–	119,0
Norvège	PMA	32,0	–	–
Portugal	PMA	1,7	3,0	–
Qatar	PMA, PDSL	960,1	2 570,6	1 370,0
Türkiye	PMA	105,3	363,7	–
Turkménistan	PDSL	150,5	–	–
Fonds d’affectation spéciale pluripartenaire du PNUD	PEID	207,6	164,1	–
Subventions multidonateurs	PMA, PDSL	33,9	664,5	686,0
Total		**1 889,1**	**4 930,8**	**3 078,5**

Abréviations : PDSL = pays en développement sans littoral ; PEID = petit État insulaire en développement ; PMA = pays les moins avancés.

IV.52 **Le Comité consultatif, notant le nombre limité de donateurs de contributions volontaires, espère que le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement redoublera d’efforts pour élargir sa base de donateurs en vue de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et fournira des informations sur les contributions extrabudgétaires dans le prochain projet de budget (voir aussi A/77/7, par. IV.35)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des renseignements supplémentaires concernant les ressources extrabudgétaires.

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

IV.53 Le Comité consultatif s’est fait fournir des renseignements sur la représentation des femmes et des hommes et la représentation géographique au Bureau de la Haute-Représentante. Au 30 juin 2023, les femmes représentaient 64,3 % du personnel. À la même date, les titulaires des 22 postes d’administrateur(trice) et de fonctionnaire de rang supérieur provenaient de 18 États Membres (8 venant de 6 États Membres surreprésentés), et se répartissaient comme suit : 7 venaient d’États d’Europe occidentale et d’autres États, 8 d’États d’Asie et du Pacifique, 6 d’États d’Afrique et 1 d’États d’Amérique latine et des Caraïbes. **Le Comité consultatif compte que le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement redoublera d’efforts pour parvenir à une représentation géographique plus équitable des États Membres dans son personnel et à un équilibre entre les genres, et considère que les postes vacants actuels, les futurs postes vacants en raison de départs à la retraite et les nouveaux postes proposés offrent une occasion concrète à cet effet (voir les paragraphes IV.37 et IV.42 ci-**

dessus). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

IV.54 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que trois membres du personnel devraient prendre leur retraite dans les 5 prochaines années et huit dans les 10 prochaines années au Bureau de la Haute-Représentante. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

IV.55 En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que, pour la période allant de 2018 à la mi-2023, cinq administrateurs auxiliaires avaient été recrutés dans quatre États Membres (trois d'Europe et un d'Asie), comme suit : un(e) en 2018, un(e) en 2019, un(e) en 2020, un(e) en 2021 et un(e) en 2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des administrateurs auxiliaires.

Stagiaires

IV.56 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le nombre de stagiaires au Bureau de la Haute-Représentante de 2018 au 30 juin 2023 était le suivant : 36 en 2018-2019 ; 23 en 2020-2021 ; 19 de 2022 au 30 juin 2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement de stagiaires.

Banque de technologies pour les pays les moins avancés

IV.57 Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 43 de sa résolution 77/262, l'Assemblée générale a noté l'importance de la science, de l'innovation et de la technologie pour ce qui est de relever les défis de l'humanité et invité le Secrétaire général à envisager d'étendre le soutien apporté en coopération avec la Banque de technologies pour les pays les moins avancés à d'autres pays vulnérables, y compris les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. S'étant renseigné sur l'application de la résolution, le Comité a été informé que la charte de la Banque de technologies, adoptée par l'Assemblée générale, précisait que les pays les moins avancés et les pays sortis de la catégorie des pays les moins avancés (pour une période d'au moins cinq ans à compter de la date de sortie) étaient les seuls bénéficiaires de l'aide apportée par la Banque. L'ouverture des activités de la Banque aux pays qui ne font pas partie des pays les moins avancés est donc ainsi limitée. Toutefois, 17 pays en développement sans littoral et 8 petits États insulaires en développement figurent aussi parmi les pays les moins avancés et peuvent donc bénéficier de cette aide. Le Comité a aussi appris que la Banque de technologies soutenait des activités au Bangladesh, au Bhoutan, au Cambodge, à Djibouti, en Gambie, au Mozambique, au Népal, au Niger, en République démocratique populaire lao et en République-Unie de Tanzanie. Il a été précisé au Comité que le Bureau de la Haute-Représentante continuerait à aider la Banque de technologies à mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires à l'établissement d'une base financière plus durable et à l'élargissement de ses domaines d'appui aux pays les moins avancés. **Le Comité consultatif attend avec intérêt l'examen du budget et du programme de travail pour 2024 de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, qui aura lieu plus tard en 2023**.

Coordination et collaboration avec les entités des Nations Unies chargées des questions de développement

IV.58 Le Comité consultatif a examiné les questions relatives à la coordination et à la coopération entre le Bureau de la Haute-Représentante et les entités du pilier Développement de l'Organisation des Nations Unies, notamment le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau de la coordination des activités de développement (A/77/7, par. IV.37 à IV.41). Comme suite à ses questions, le Comité a reçu des informations supplémentaires sur la collaboration et le partenariat entre le Bureau et d'autres entités pour le développement. Le Comité a été informé que le Bureau travaillait en collaboration et en coordination avec de nombreuses entités sous l'égide de quatre mécanismes de coordination bien établis, dont la composition est ouverte et extrêmement large : a) le Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés ; b) l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'aide au reclassement des PMA ; c) le Groupe consultatif interorganisations pour les pays en développement sans littoral ; d) le Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement. Les trois premiers groupes sont tous présidés par le Bureau de la Haute-Représentante, tandis que le dernier est coprésidé par le Bureau de la Haute-Représentante et le Département. Il a été précisé au Comité que le Bureau ne recevait pas de soutien en nature ou en espèces du système des Nations Unies pour le développement, mais qu'il a aidé le Secrétaire général à assurer la pleine mobilisation et la coordination de toutes les entités du système des Nations Unies.

IV.59 **Le Comité consultatif réitère son opinion selon laquelle le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement devrait renforcer la coordination et la collaboration avec les départements du Secrétariat et les entités du système des Nations Unies pour le développement, en concordance avec ses mandats au nom des 90 États Membres les plus vulnérables. Par ailleurs, le Comité compte que des informations exhaustives sur toutes les sources de financement et la coopération entre toutes les entités compétentes, notamment le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, aux fins de l'exécution des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement seront communiquées de manière exhaustive dans le prochain projet de budget (voir aussi A/77/7, par. IV.41, A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. IV.38).**

Chapitre 11
Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	8 207 400
Dépenses de 2022	7 883 500
Crédits ouverts pour 2023	8 695 200
Dépenses au 30 juin 2023	4 241 900
Ressources demandées pour 2024	8 695 200
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	437 271

Dépenses de 2022	435 100
Montant estimé pour 2023	554 700
Dépenses au 30 juin 2023	43 426
Montant prévu pour 2024	632 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.60 Les ressources demandées au titre du chapitre 11 du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 8 695 200 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 11), tableau 11.17). Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 8 964 600 dollars, soit une augmentation de 3,1 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ». On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.22.

IV.61 Comme indiqué au paragraphe 11.59 du projet de budget, l'effet net des changements proposés est sans incidence sur les coûts et se résume comme suit :

a) Une augmentation de 198 100 dollars au titre de la composante Direction exécutive et administration, soit : i) une augmentation de 165 500 dollars au titre des postes, qui s'explique par un poste d'analyste de données (P-3) reçu du sous-programme 1 ; une augmentation nette de 32 600 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui tient principalement à l'engagement de consultants pour évaluer l'impact stratégique du programme pour la période 2021-2023 ;

b) Une diminution de 198 100 dollars au titre du sous-programme 1, soit : i) une diminution de 165 500 dollars au titre des postes, qui s'explique par le transfert d'un poste d'analyste de données (P-3) à la composante Direction exécutive et administration ; ii) une diminution nette de 32 600 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui s'explique principalement par la réduction des besoins en ressources pour les voyages des experts en raison de l'adoption d'un modèle de prestation hybride pour les réunions d'experts du sous-programme.

Tableau IV.6
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	44	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 8 G(AC) et 1 AL
Transfert		1 P-3 du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration
Effectif proposé pour 2024	44	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 8 G(AC) et 1 AL

Observations et recommandations concernant les postes

IV.62 Le Secrétaire général propose d'inscrire 44 postes au budget pour 2024, soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2023. Les changements de poste proposés sont résumés à l'annexe III du projet de budget et reflètent le transfert d'un poste P-3 du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration.

Transfert

IV.63 Le Secrétaire général propose de transférer un poste P-3 du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité que le transfert proposé était nécessaire à l'application de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout et à la consolidation de la fonction Données du Groupe de la gestion stratégique. L'analyste de données (P-3) renforcerait la capacité du Groupe, par son apport de services d'expertise et d'appui en matière de données au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, et ferait progresser les plans de réforme globaux et les capacités du Bureau en matière de données. **Le Comité consultatif rappelle qu'une réorganisation du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a été entreprise et que l'examen du déroulement de la réorganisation est prévu à la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale (voir A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. IV.42, IV.44 et IV.53) ; il est d'avis que toute modification des effectifs devrait être évaluée dans le contexte de l'examen. Au vu de cet élément le Comité consultatif recommande que la proposition de transfert ne soit pas approuvée pour l'instant (voir aussi par. IV.74 ci-dessous)**.

Postes vacants

IV.64 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2023, un total de sept postes [1 D-2, 2 D-1, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)] étaient vacants, dont un depuis mars 2020 [G(AC), recrutement en cours] et trois (1 D-2 et 2 D-1) devenus vacants depuis janvier 2022. Un(e) candidat(e) a été sélectionné(e) pour le poste D-2 vacant et les formalités d'entrée en fonctions ont été exécutées, tandis que les candidatures pour les deux postes D-1 sont en cours d'examen. Le Comité a été informé que, pendant la période de vacance des trois postes (1 D-2 et 2 D-1) du sous-programme 1, la Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale pour l'Afrique avait assumé les responsabilités liées à ces postes, dans le cadre de la réforme globale du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique. Étant donné que la reconfiguration structurelle est achevée et que les formalités d'entrée en fonctions de la personne sélectionnée pour le poste de directeur(trice) (D-2) ont été exécutées en juin 2023, la Secrétaire générale adjointe prévoit de transférer les responsabilités de gestion relatives au sous-programme 1 à cette personne, afin de pouvoir se concentrer sur la direction et la gestion du Bureau et de consacrer plus de temps aux fonctions de représentation. **Le Comité consultatif rappelle le paragraphe IV.47 du document A/77/7 et note le retard pris dans les processus de recrutement aux postes de directeur(trice) (D-2), de chef de service (affaires économiques) (D-1) et de chef de service (gestion des programmes) (D-1), ce qui a réduit les capacités de direction de la Division des politiques, du suivi et de la mobilisation mondiale. Le Comité compte que toutes les responsabilités de gestion relatives au sous-programme 1 seront confiées au (à la) Directeur(trice) (D-2), lors de sa prise de fonctions. Il compte que les postes vacants, y compris ceux qui le sont de longue date, seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme**. On trouvera au

chapitre I du présent rapport d'autres observations du Comité concernant la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

IV.65 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au titre du chapitre 11 (voir tableau IV.7).

Tableau IV.7
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*				*2024*			
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Effectif réel au 30 juin)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	34	16,1	21,2	19,2	34	34	17,4	14,6	11,8	30	34	16,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	10	25,6	24,8	21,3	10	10	28,4	19,7	20,0	8	10	30,2

IV.66 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyen et effectif pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient respectivement de 14,6 % et de 11,8 % au 30 juin 2023, et qu'il est proposé d'appliquer un taux de 16,1 % pour 2024. De plus, les taux de vacance moyen et effectif pour les agents des services généraux et des catégories apparentées étaient respectivement de 19,7 % et de 20,0 %, un taux de 30,2 % étant proposé pour 2024. **Le Comité consultatif constate une différence entre les taux de vacance moyens, effectifs et budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des taux de vacance.

IV.67 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée aux paragraphes IV.63, IV.64 et IV.66 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.68 Le montant des ressources proposées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes, qui s'élève à 1 355 500 dollars, demeure inchangé pour 2023 (A/78/6 (Sect. 11), tableau 11.12).

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

IV.69 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un emploi de temporaire de la classe P-3 était demandé au titre du sous-programme 1 pour une période de six mois, afin d'appuyer la création d'un pôle d'innovation au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique. Cet emploi de temporaire (autre que

pour les réunions) aidera le Bureau à jeter les bases de la création d'un pôle d'innovation, à catalyser les capacités du Bureau dans les domaines décrits dans la stratégie ONU 2.0 (cinq axes de changement) du Secrétariat et à évaluer les ressources nécessaires au Bureau pour tirer parti des nouvelles technologies porteuses de changement afin de soutenir le développement de l'Afrique. Toutefois, le Comité a aussi appris que la portée complète de la politique du Bureau sur l'utilisation des nouvelles technologies porteuses de changement devait encore être développée en accord avec les politiques plus larges de l'Organisation des Nations Unies en la matière.

IV.70 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique avait l'intention de créer un centre d'innovation pour tirer parti des nouvelles technologies porteuses de changement et compléter les activités de plaidoyer actuelles du Bureau visant à élaborer des stratégies nationales de transformation numérique en Afrique. Le pôle d'innovation, qui sera créé au Bureau, servira de plateforme destinée à exploiter les connaissances et les ressources disponibles au Secrétariat et à localiser les domaines d'expertise en matière de technologie et d'innovation dans le but d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et l'exécution de l'Agenda 2063 en Afrique. Le Bureau propose de créer le pôle d'innovation en deux phases : a) lors de la première phase, prévue pour 2024, on définirait les fonctions et responsabilités du pôle et de sa relation avec l'environnement d'innovation plus large dans le système des Nations Unies, et on explorerait les possibilités de mobilisation de contributions volontaires pour soutenir la mise en place du pôle ; b) pendant la deuxième phase, prévue pour 2025, la structure, la fonction et les responsabilités de la plateforme seraient affinées et le projet serait présenté dans le cadre du projet de budget-programme pour 2025. Le Comité a aussi été informé que la création du pôle d'innovation serait orientée par les cadres, les politiques et les principes des Nations Unies, afin d'assurer sa cohérence avec les objectifs plus larges des initiatives d'innovation du Secrétariat et d'éviter les doubles emplois ou les chevauchements avec des initiatives existantes. Le pôle d'innovation collaborerait avec les entités du système des Nations Unies par l'intermédiaire des structures de partenariat et de coordination existantes du Bureau, telles que l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, afin de favoriser la synergie et l'efficacité des efforts du système des Nations Unies en Afrique. **Le Comité consultatif compte que des informations supplémentaires sur le pôle d'innovation, en particulier sur la création d'emplois de temporaire, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Voyages du personnel

IV.71 Le montant des ressources demandées s'élève à 207 600 dollars pour 2024, soit une diminution de 100 dollars (0,0 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2023. Le Comité consultatif constate que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2022, à savoir 227 200 dollars, seulement 170 300 dollars ont été dépensés, ce qui fait apparaître un solde inutilisé de 56 900 dollars et un taux d'utilisation du budget de 74,96 %. Il note toutefois que, pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2023, 155 000 dollars ont été dépensés, contre des crédits ouverts de 207 700 dollars, ce qui représente un taux d'utilisation de 74,6 %. Des informations complémentaires fournies au Comité montrent qu'une partie des ressources proposées au titre des voyages permettrait notamment de financer les déplacements du personnel chargé d'apporter un appui fonctionnel à la Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale pour l'Afrique et d'assurer la coordination

au niveau des directeurs avec les Nations Unies, l'Union africaine et d'autres entités. **Le Comité consultatif compte que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique continuera d'avoir recours au maximum aux réunions virtuelles et aux plateformes en ligne, chaque fois que cela est possible. Il recommande une réduction de 10 % (soit 20 700 dollars) ressources demandées au titre des voyages du personnel**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des voyages du personnel.

Services contractuels

IV.72 Le montant des ressources demandées s'élève à 562 600 dollars pour 2024, soit une augmentation de 170 700 dollars par rapport au montant des ressources approuvées pour 2023. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que les ressources permettraient de financer, entre autres, des services de traduction, l'interprétation externe des réunions, la diffusion numérique des contenus à un public mondial, des services de traitement des données et des services informatiques centralisés. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que le montant demandé soit pleinement justifié et recommande une réduction de 15 % (soit 25 600 dollars) du montant des ressources demandées au titre des services contractuels. Le Comité compte que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique cherchera à réaliser des gains d'efficience supplémentaires dans l'utilisation des services contractuels dans les trois entités exécutant son mandat. Le Comité espère aussi que le Bureau collaborera étroitement avec toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de son mandat afin de tirer parti des ressources existantes et d'éviter les doubles emplois**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la question des services contractuels.

IV.73 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.70 à IV.72 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Réorganisation et collaboration au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique

IV.74 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique consolidait les gains d'efficacité résultant de sa réorganisation (A/77/7, par. IV.55 à IV.57). La création du Groupe de la gestion stratégique a renforcé les capacités dans des domaines spécialisés, ce qui a permis d'améliorer la qualité de l'exécution du programme. L'application d'outils de gestion et de planification et la coordination accrue au niveau des responsables et au niveau opérationnel dans les trois sous-programmes ont abouti à une méthode de travail nouvelle et plus efficace pour le Bureau. Ces acquis seront consolidés en 2023 et, grâce à un suivi, un apprentissage et une adaptation continus, les leçons tirées seront intégrées pour améliorer encore les opérations du Bureau. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 77/262, a rappelé que le développement de l'Afrique était de longue date une priorité de l'Organisation des Nations Unies et réaffirmé sa volonté de répondre aux besoins uniques de ce continent. **Le Comité consultatif prend note des progrès continus accomplis en ce qui concerne la réorganisation du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et encourage le Bureau à poursuivre l'amélioration de la collaboration et de la coordination entre les trois sous-programmes afin d'exécuter efficacement les mandats visant à soutenir l'Agenda 2063**.

Coordination et coopération interorganisations

IV.75 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique avait élaboré une stratégie de partenariat comprenant des partenariats avec des parties prenantes en amont (entités des Nations Unies) afin de renforcer la coordination technique et la planification conjointe avec les entités des Nations Unies travaillant sur des questions relatives à l'Afrique pour assurer une approche cohérente, ainsi que des partenariats avec des parties prenantes en aval (Commission de l'Union africaine et autres) afin de promouvoir l'alignement stratégique entre les organismes des Nations Unies et les institutions africaines. Le Bureau a aussi revitalisé l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, qui coopère régulièrement avec les États Membres africains et d'autres parties prenantes. Il a continué de consolider les partenariats dans le système des Nations Unies et à l'extérieur, et notamment la collaboration avec les entités des Nations Unies travaillant sur les systèmes agricoles et alimentaires, en particulier la FAO, le PAM et le FIDA, dans le cadre du plan de travail 2023 de l'Équipe spéciale. Il mène aussi des activités conjointes avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine et d'autres parties prenantes, qui contribuent à l'organisation d'événements de sensibilisation tels que le Cycle de conférences sur l'Afrique. Cette méthodologie sera suivie en 2024, en intégrant les enseignements tirés de l'année précédente.

Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique

IV.76 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique avait élaboré et appliqué une méthodologie révisée pour le Mécanisme de suivi. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/293, entre autres, a créé un mécanisme chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, a décidé qu'il serait procédé à un examen biennal sous sa responsabilité au titre de son point de l'ordre du jour consacré au développement de l'Afrique, et a prié le Bureau d'assurer le secrétariat pour l'examen, en coordination avec les organismes compétents des Nations Unies. Ayant posé la question, le Comité a aussi appris que la nouvelle méthodologie reliait le mécanisme de suivi au Programme 2030 et adoptait une approche basée sur les domaines thématiques afin de faciliter une évaluation approfondie des engagements lors des examens biennaux. Les engagements sont organisés en six domaines thématiques en concordance avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063, à savoir : a) le financement du développement ; b) le lien entre culture et développement ; c) la gouvernance et le capital humain ; d) la science, la technologie et l'innovation ; e) l'industrialisation et le libre-échange ; f) l'énergie et l'action climatique). Le Comité a aussi été informé que les domaines thématiques avaient été validés par le Comité du programme et de la coordination et par l'Assemblée générale dans le cadre de la stratégie du programme 9, ce qui assure ainsi la cohérence entre le mécanisme de suivi et l'ensemble des travaux du programme. Par conséquent, pour la première fois depuis l'approbation de ce mandat par l'Assemblée, il est exécuté selon une méthodologie fondée sur des données et des preuves, ce qui renforcera la capacité des États Membres de relever les défis qui nuisent à la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique.

IV.77 **Le Comité consultatif prend note des mesures que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a continué de prendre pour améliorer sa fonction de coordination au moyen de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique et du Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de**

l'Afrique. Le Comité encourage le Bureau à poursuivre la promotion d'une approche plus cohérente et plus intégrée de l'appui prêté par le système des Nations Unies en faveur de l'Agenda 2063 et compte que des informations actualisées et des exemples concrets seront communiqués dans le prochain projet de budget-programme.

Ressources extrabudgétaires

IV.78 Les ressources extrabudgétaires prévues pour 2024 s'élèvent à 632 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 77 800 dollars (14,0 %) par rapport au montant estimé pour 2023. On estime que les ressources, soit 208 000 dollars au titre de la composante Direction exécutive et administration et 424 500 dollars au titre du sous-programme 1, serviraient principalement à exécuter un projet sur une période de deux ans (2023-2024), qui serait financé par le fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les ressources extrabudgétaires.

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

IV.79 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 mai 2023, les femmes représentaient 57,9 % de l'ensemble du personnel du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique. On lui a aussi communiqué le pourcentage de femmes membres du personnel par catégorie et par classe. Au total, sur les 38 postes occupés du Bureau, 14 l'étaient par des ressortissants d'États Membres surreprésentés. S'étant renseigné, le Comité a appris que le Bureau s'était efforcé de donner la préférence aux candidatures présentées par des nationaux d'États Membres non représentés et sous-représentés au cours des processus de recrutement, mais celles-ci étaient très peu nombreuses pour les avis de vacance publiés. De plus, le Bureau reçoit rarement des candidatures de nationaux d'États Membres non représentés. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

IV.80 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que deux membres du personnel du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique devraient prendre leur retraite au cours des 5 prochaines années et quatre au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les départs à la retraite attendus.

Administrateurs auxiliaires

IV.81 Ayant posé la question, le Comité consultatif a reçu des informations concernant le recrutement d'administrateurs auxiliaires par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique au cours des cinq dernières années, à savoir : 1 en 2018, 1 en 2021 et 1 en 2022. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des administrateurs auxiliaires.

Stagiaires

IV.82 En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que, de 2018 à 2023, on avait recruté des stagiaires au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique comme suit : 3 en 2018-2019, 1 en 2020-2021, et 16 de 2022 à juin 2023. Le Comité note que la répartition de la nationalité des stagiaires au cours des cinq

dernières années est la suivante : 8 d'entre eux sont originaires d'États africains, 8 d'États d'Asie et du Pacifique, et 4 d'États d'Europe occidentale et d'autres États.

IV.83 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a aussi été informé que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique était en train d'élaborer une stratégie pour attirer efficacement de nouveaux talents et rendre les opportunités de stage largement disponibles afin de recevoir un nombre suffisant de candidatures envoyées par des personnes qualifiées et venant de différents pays, dont ceux du Sud. Les principaux obstacles au succès du programme de stages sont le manque d'information quant aux possibilités de stages parmi les candidats potentiels, en particulier ceux du Sud, et le manque de soutien financier, qui a un effet dissuasif compte tenu du coût élevé de la vie à New York. En réponse, la future stratégie devrait proposer des solutions prévoyant par exemple de proposer des stages à distance pour alléger les charges que représentent les coûts élevés des voyages et de la vie à New York, et de recenser les universités basées aux États-Unis d'Amérique, en particulier à New York, avec lesquelles une collaboration serait possible, afin d'informer sur les possibilités de stages à l'Organisation des Nations Unies, étant donné que les universités des États-Unis attirent généralement un grand nombre d'étudiants venant de pays étrangers, et notamment d'Afrique. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement de stagiaires.

Programme de bourses d'études

IV.84 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique étudiait la possibilité d'établir un programme de bourses dont l'objectif serait de renforcer les capacités des jeunes Africains en matière d'analyse et d'élaboration de politiques publiques, et de contribuer ainsi à la réalisation de l'objectif 12 de l'Agenda 2063 et de l'objectif de développement durable n° 16. De plus, ce programme répondrait au mandat du Bureau, qui est de corriger les lacunes graves et les nouveaux problèmes qui nuisent au développement de l'Afrique. La mise en place du programme de bourses répondrait aussi à la résolution 76/236 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci, dans sa précédente itération de cette résolution (75/243), avait demandé que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique étudie la possibilité d'élaborer des produits et activités visant à donner aux jeunes les moyens d'agir et d'intégrer ces produits et activités aux stratégies de mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 (A/76/16, par. 194).

IV.85 Il a aussi été indiqué au Comité consultatif que le programme de bourses, les mécanismes de financement potentiels et les modalités de fonctionnement n'avaient pas encore été établis. Toutefois, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique prévoit que ce programme pourrait être structuré selon deux modalités. Dans le cadre de la première option, les boursiers seraient déployés au Bureau. Dans le cadre de la seconde option, ils travailleraient au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, sous la responsabilité du Bureau. La première option permettrait d'accroître les capacités du Bureau, tandis que la seconde offrirait aux boursiers la possibilité de se spécialiser dans divers domaines de fond, en fonction du département dans lequel ils seraient déployés, ce qui multiplierait les répercussions potentielles du programme. Le Comité a aussi été informé que les deux options sont conformes au mandat de coordination du Bureau mais que la seconde pourrait nécessiter que l'Assemblée générale donne expressément ce mandat au Bureau pour que celui-ci soit en mesure de fournir des services administratifs à d'autres entités des Nations Unies. En ce qui concerne le financement du programme de bourses, le Comité a été informé qu'en 2023 et en 2024, le Bureau étudierait les possibilités de mobiliser des contributions volontaires pour financer le programme en complément du budget ordinaire. **Le**

Comité compte que des informations supplémentaires seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme.

Chapitre 12
Commerce et développement

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	71 274 800
Dépenses de 2022	73 517 500
Crédits ouverts pour 2023	79 372 300
Dépenses au 30 juin 2023	38 747 000
Ressources demandées pour 2024	80 475 300
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	44 548 200
Dépenses de 2022	53 751 600
Montant estimé pour 2023	54 041 500
Dépenses au 30 juin 2023	29 262 200
Montant prévu pour 2024	54 041 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.86 Les ressources demandées au titre du chapitre 12 du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 80 475 300 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 1 103 000 dollars (1,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 [A/78/6 (Sect. 12), tableau 12.20]. Le montant prévu pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élève à 83 216 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 4,8 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 [A/78/6 (Introduction), tableau 2]. Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».. On trouvera des renseignements sur l'évolution des ressources financières globales pour le chapitre 12, ventilées par objet de dépense et source de financement, dans le tableau IV.23.

IV.87 La variation des ressources proposées pour 2024 s'explique par des ajustements techniques liés à l'effet-report des modifications d'effectifs approuvées pour 2023 : a) la création de neuf postes et de deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) ; b) la réaffectation de deux postes, pour lesquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué conformément à la pratique établie pour les postes nouveaux ou réaffectés [A/78/6 (Sect. 12), par. 12.90].

Tableau IV.8
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	388	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 52 P-5, 66 P-4, 76 P-3, 35 P-2/1, 10 G(1ᵉC) et 122 G(AC)
Réaffectations	–	1 G(AC) (direction exécutive et administration) et 1 G(AC) (appui au programme)
Effectif proposé pour 2024	388	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 52 P-5, 66 P-4, 76 P-3, 35 P-2/1, 10 G(1ᵉC) et 122 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	15	1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 9 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	15	1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 9 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.88 Le Secrétaire général propose d'inscrire 388 postes au budget ordinaire pour 2024, soit le nombre qui avait été approuvé en 2023 ; il est aussi proposé de réaffecter deux postes.

Réaffectation

IV.89 Il est proposé de réaffecter deux postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) pour renforcer les capacités en matière de gestion des programmes, comme suit : un poste d'assistant(e) de secrétariat et un poste d'assistant(e) administratif(ve) deviendraient deux postes d'assistant(e) (gestion des programmes) au titre de la composante Direction exécutive et administration et de la composante Appui au programme, respectivement (ibid., annexe II). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la proposition de réaffectation d'un poste d'assistant(e) de secrétariat en poste d'assistant(e) (gestion des programmes) tenait au développement des activités de communication et de création de partenariats, rendant nécessaire un appui pour la suite à y donner ; quant à la réaffectation demandée d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) en poste d'assistant(e) (gestion des programmes), elle procédait de la nécessité d'accroître les capacités en matière de planification et de suivi des projets, et de communication à ce sujet, ainsi qu'en ce qui concerne le processus d'examen d'ensemble.

Postes vacants

IV.90 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, 27 postes [4 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 7 P-3, 1 P-2, 8 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] étaient vacants, dont 23 l'étaient devenus au cours du premier semestre de 2023, 4 en 2022 et 1 en 2021. Aucun poste ne demeurait vacant depuis deux ans ou plus à la CNUCED. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants, à commencer par ceux qui le sont depuis le plus longtemps, seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement du recrutement pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**.

Taux de vacance

IV.91 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au chapitre 12 (voir tableau IV.9).

Tableau IV.9
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	256	10,5	5,6	4,5	256	256	237	5,5	8,4	7,4	256	5,1
Agent des services généraux et des catégories apparentées	132	5,3	5,1	6,1	132	132	124	5,1	6,0	6,1	132	5,3

IV.92 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyen et effectif pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur étaient respectivement de 8,4 % et de 7,4 %, au 30 juin 2023, et qu'il est proposé d'appliquer un taux de 5,1 % pour 2024. En outre, les taux de vacance moyen et effectif pour la catégorie des agents des services généraux et les catégories apparentées étaient respectivement de 6,0 % et de 6,1 %, un taux de 5,3 % étant proposé pour 2024. **Le Comité consultatif constate une différence entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les taux de vacance.

IV.93 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.94 Les ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2024 s'élèvent à 8 138 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 239 000 dollars (3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023. L'augmentation est proposée au titre des autres dépenses de personnel en raison de l'effet-report de la création de deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pour la composante Direction exécutive et administration [A/78/6 (Sect. 12), par. 12.90 b) et fig. 12.XI).

Mémorandum d'accord sur la facilitation du commerce

IV.95 La CNUCED est l'entité chef de file du système des Nations Unies pour la mise en œuvre du mémorandum d'accord sur la facilitation du commerce dans le cadre de l'arrangement gouvernant l'exécution des activités menées par les Nations Unies aux fins de l'atténuation de l'insécurité alimentaire mondiale et de ses conséquences humanitaires. Il est proposé d'allouer en 2024 un montant de 2 559 900 dollars au

titre de la mise en œuvre du mémorandum d'accord, les ressources en question devant financer cinq emplois de temporaire (autres que pour les réunions [1 D-2, 1 P-5, 2 P-4 et 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes)], les services de consultants, les voyages du personnel et les frais généraux de fonctionnement. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera des informations actualisées à l'Assemblée générale en ce qui concerne toute évolution des mandats y relatifs, précisant notamment, le cas échéant, que les ressources en question ne sont pas requises, pour faciliter son examen (voir l'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens dans la partie consacrée au chapitre 27 ci-après). De plus, le Comité compte que des informations actualisées sur les dépenses de 2023 seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain rapport sur l'exécution du budget de 2023**.

IV.96 Le Comité consultatif rappelle que deux nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 D-2 et 1 P-4) ont été approuvés pour 2023 au moment de l'établissement des prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires (voir A/77/7/Add.26 et résolution 77/263 A de l'Assemblée générale). S'agissant du nouvel emploi de directeur(trice) (Affaires économiques) (D-2), le Comité rappelle que l'équipe spéciale de la CNUCED est dirigée par un(e) conseiller(ère) spécial(e) (D-2), qui est un(e) membre du personnel du Programme alimentaire mondial (PAM) détaché(e) à titre gracieux à la CNUCED jusqu'au 31 décembre 2022. Lors de son examen des prévisions révisées, le Comité a été informé que la CNUCED avait certes fait la demande de prorogation du détachement à titre gracieux de l'emploi D-2, mais que le PAM n'avait pas encore donné son accord, et qu'un emploi D-2 était donc proposé pour assurer la continuité des fonctions (A/77/7/Add.26, par. 13).

IV.97 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'emploi D-2 était vacant car la personne qui en était titulaire avait été détachée à titre non remboursable par le PAM jusqu'au 31 décembre 2023. **Notant que l'emploi D-2 continue d'être fourni par le PAM à titre non remboursable à la CNUCED, et ce jusqu'au 31 décembre 2023, le Comité consultatif, compte que la CNUCED examinera avec le PAM, à une date ultérieure, la possibilité de maintenir l'arrangement actuel concernant l'emploi D-2 pour 2024 et communiquera des informations actualisées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport, sous réserve de la prolongation du dispositif global régissant les activités menées par les Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires.**

Fournitures et accessoires

IV.98 Les ressources demandées au titre des fournitures et des accessoires pour 2024 s'élèvent à 253 700 dollars, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2023. Les dépenses engagées pour 2022 se sont établies à 138 200 dollars et celles qui l'ont été pour 2021 à 145 000 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la sous-utilisation des crédits en 2022 tenait à une consommation moins importante que prévue de fournitures de bureau étant donné que le personnel de la CNUCED était présent en moindre nombre du fait des répercussions de la COVID-19. Le Comité rappelle que les dépenses de 2019 au titre des fournitures et accessoires s'étaient élevées à 80 200 dollars [A/75/6 (Sect. 12), tableau 12.16]. **Compte tenu des dépenses engagées, moins élevées que prévues, le Comité consultatif recommande de réduire de 15 % (soit 38 100 dollars) le montant des ressources demandées (à savoir 253 700 dollars) au titre des fournitures et accessoires pour 2024**.

IV.99 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe IV.98 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Coordination avec des entités des Nations Unies à l'appui des pays les plus vulnérables

IV.100 Le Comité consultatif a examiné la coordination entre la CNUCED et les entités des Nations Unies spécialisées dans le développement, dans le cadre de leur partenariat visant à appuyer les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (A/77/7, par. IV.91 à IV.95). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que conformément à ses mandats, notamment ceux qui sont énoncés dans le Pacte de Bridgetown, les programmes d'action connexes et ceux qui ont été approuvés par l'Assemblée générale, la CNUCED avait élaboré un programme de travail très complet avec pour objectif de régler les problèmes rencontrés par ces groupes de pays dans les domaines du commerce et du développement, en collaboration avec toutes les entités compétentes, notamment le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les cinq commissions régionales, l'OMC, l'ITC, la Banque mondiale et le FMI. Pour ce qui est du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, la CNUCED lui apporte un appui dans 10 pays en 2023, en élaborant et en formulant des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi qu'en établissant des programmes conjoints.

IV.101 Le Comité consultatif a également été informé qu'à l'approche des conférences sur les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui se tiendront en 2024, la CNUCED apporterait une contribution de fond, notamment sous la forme de l'établissement de stratégies et d'objectifs à atteindre spécifiques pour ces groupes de pays, en vue de prêter assistance dans le cadre des préparatifs nationaux, régionaux et mondiaux. La CNUCED propose pour ces pays des politiques et stratégies de nouvelle génération, qui placent le renforcement des capacités productives et la transformation structurelle au cœur de l'action menée, en s'appuyant pour ce faire sur ses recherches, ses directives de politique générale et les constatations issues de la coopération technique étendue à laquelle elle a pris part. L'objectif principal de ces diverses activités est de réduire les risques et vulnérabilités excessifs face aux chocs externes auxquels ces pays font face, en renforçant leur résilience et en favorisant la diversification économique et celle des exportations.

IV.102 Il a également été indiqué au Comité consultatif que la CNUCED, organisation dont les activités procèdent des demandes des États Membres, réalise des analyses approfondies des politiques pour fournir des avis fondés sur des données probantes dans les domaines de compétence correspondant à son mandat, et que les orientations qu'elle formule ont surtout pour but de stimuler le développement. L'approche privilégiée par la CNUCED pourrait se substituer à celles d'autres institutions, ou les compléter, ce qui rendrait possible une prise de décisions plus éclairée, car les pays en question disposeraient alors d'un éventail élargi de moyens d'action.

IV.103 **Le Comité consultatif compte que la CNUCED continuera de renforcer sa collaboration avec toutes les entités spécialisées dans le développement, notamment le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les commissions régionales, et à intensifier sa coopération technique visant à remédier aux difficultés liées au commerce et au développement, grâce à des activités d'information et de communication de plus vaste portée, dont**

bénéficieront davantage de pays parmi les moins avancés, de pays en développement sans littoral et de petits États insulaires en développement (voir A/77/7, par. IV.95).

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

IV.104 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur la représentation des genres et la représentation géographique à la CNUCED. Au 30 juin 2023, les femmes représentaient 56,5 % de l'ensemble du personnel. À la même date, les titulaires des 235 postes soumis à la répartition géographique étaient originaires de 83 États Membres (contre 94 au 30 juin 2022 et 78 au 31 décembre 2021), 32 des 83 États Membres étant surreprésentés. Parmi les 235 titulaires de poste pourvu, 111 provenaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 37 d'Afrique, 30 d'Amérique latine et des Caraïbes, 35 d'Asie et du Pacifique et 22 d'Europe orientale. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la CNUCED continuait d'accorder l'attention voulue à la représentation géographique équitable parmi son personnel, ce qu'elle considère comme l'un des aspects les plus importants de la gestion des ressources humaines de l'organisation, avec la représentation équilibrée des genres. Les fourchettes souhaitables les plus récentes pour la répartition géographique des postes d'administrateur(trice) et de fonctionnaire de rang supérieur sont communiquées à l'ensemble des responsables, tout comme une liste faisant état de la situation en matière de représentation géographique, dont il est tenu compte dans le cadre de chaque procédure de sélection. Il est procédé au suivi des progrès accomplis et les résultats sont communiqués chaque mois à la haute direction de la CNUCED. **Le Comité consultatif note que la représentation géographique est déséquilibrée parmi le personnel de la CNUCED et compte que celle-ci fera des efforts supplémentaires pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi son personnel, et il considère que les postes vacants, y compris en raison de départs à la retraite, offrent des possibilités concrètes à cet effet**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

IV.105 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que 129 membres du personnel de la CUNCED devaient prendre leur retraite entre 2023 et 2033 (4 en 2023, 13 en 2024, 6 en 2025, 9 en 2026, 11 en 2027, 14 en 2028, 19 en 2029, 13 en 2030, 15 en 2031, 11 en 2032 et 14 en 2033). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires au sujet des départs à la retraite et de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

IV.106 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, pendant la période allant de 2016 à la mi-2023, 22 administrateurs auxiliaires avaient été recrutés dans sept États Membres (3 d'Europe, 3 d'Asie et 1 d'Afrique), comme suit : 2 en 2016, 1 en 2017, 6 en 2018, 5 en 2019, 2 en 2021, 3 en 2022 et 3 en 2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des administrateurs auxiliaires.

Stagiaires

IV.107 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la CNUCED avait accueilli 332 stagiaires, originaires de 76 États Membres, pendant la période comprise entre 2018 et la mi-2023, comme suit : 67 en 2018 ; 60 en 2019 ; 44 en 2020 ; 52 en 2021 ; 73 en 2022 ; 36 en 2023. Le Comité note que les stagiaires représentaient des nationalités relativement diverses au cours des cinq dernières années, avec toutefois une certaine concentration de postes occupés par des

ressortissant(e)s d'un nombre restreint de pays. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement de stagiaires.

Chapitre 13
Centre du commerce international

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022[a]	20 174 900
Dépenses de 2022[a]	19 073 400
Crédits ouverts pour 2023[a]	20 457 600
Dépenses au 30 juin 2023[a]	10 029 200
Ressources demandées pour 2024	20 457 600
	Francs suisses
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	111 617 000
Dépenses de 2022	109 809 900
Montant estimé pour 2023	97 356 000
Dépenses au 30 juin 2023	51 306 000
Montant prévu pour 2024	97 356 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Correspond à la part à la charge de l'ONU, versée sous forme de dotation.

IV.108 Le budget ordinaire complet du Centre du commerce international, qui est exprimé en francs suisses, est financé à parts égales par les deux organisations de tutelle du Centre : l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour 2024, le montant proposé est de 37 936 500 francs suisses avant actualisation des coûts [A/78/6 (Sect. 13), tableau 13.4]. Il est prévu que la part à la charge de l'ONU, qui prend la forme d'une dotation, soit de 18 968 300 francs suisses pour 2024 avant actualisation des coûts (ce qui correspond à 50 % du budget complet), soit 20 457 600 dollars au taux de change de 0,9272 franc suisse pour 1,00 dollar (ibid., tableau 13.3). Le montant demandé pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts est de 20 519 000 dollars, soit une augmentation de 0,3 % par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 [A/78/6 (Introduction), tableau 2]. Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation »..

IV.109 Le montant demandé pour 2024 est identique à celui des crédits ouverts pour 2023, comme indiqué au paragraphe 13.30 du projet de budget. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.24.

IV.110 Le Secrétaire général indique que l'Assemblée générale, dans sa résolution 77/267, a décidé de mettre fin à la période d'expérimentation du cycle budgétaire annuel et prié le Secrétaire général de continuer de présenter le budget-programme de l'Organisation des Nations Unies selon un cycle annuel. L'OMC conserve toutefois un cycle budgétaire biennal. Comme les années précédentes, le projet de budget pour 2024 a été établi selon les modalités transitoires auxquelles le secrétariat de l'OMC a donné son aval. Le fait que l'ONU et l'OMC ont des cycles budgétaires différents se répercute sur les dispositions administratives de nature budgétaire en vigueur au Centre. Le Secrétariat de l'ONU et le secrétariat de l'OMC procéderont à un examen conjoint de ces dispositions, qui seront mises à jour et présentées à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC pour examen en 2024 [A/78/6 (Sect. 13), par. 13.31]. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées concernant les résultats de l'examen conjoint au moment de la présentation du prochain projet de budget-programme**.

Tableau IV.10
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire complet du Centre		
Effectif approuvé pour 2023	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 21 P-5, 29 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1 et 69 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 21 P-5, 29 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1 et 69 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	20	1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 11 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	20	1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 11 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes proposés

IV.111 Le tableau d'effectifs proposé pour 2024 au titre du budget ordinaire complet du Centre compte 160 postes, soit le nombre approuvé en 2023. Il est indiqué dans le projet de budget que, dans un souci de clarté et de transparence, des informations sur les postes sont présentées dans ledit projet, mais que ces postes, qui seront financés au moyen de la dotation versée par l'ONU et des contributions provenant de l'OMC, ne font pas partie du tableau d'effectifs approuvé ou proposé au titre du budget ordinaire (ibid., par. 13.32). Versée sous forme de dotation, la part du budget ordinaire du Centre à la charge de l'ONU n'est pas assortie d'un taux de vacance. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les subventions et les contributions.

Postes vacants

IV.112 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, six postes inscrits au budget ordinaire (1 P-5, 4 P-4 et 1 P-2) étaient vacants depuis janvier 2023. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état du recrutement pour tous les postes vacants seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**.

Directeur(trice) (D-1) du bureau de liaison d'Addis-Abeba du Centre du commerce international

IV.113 Le Comité consultatif rappelle que, s'agissant du poste de directeur(trice) (D-1) du bureau de liaison d'Addis-Abeba du Centre, vacant depuis sa création au 1er janvier 2016, il a été informé que, dans un premier temps, le retard pris dans le recrutement au poste en question avait tenu à la longueur des négociations relatives à l'accord avec le pays hôte, l'Éthiopie. Cette situation avait ensuite été aggravée par le réexamen du poste auquel avait procédé la nouvelle direction du Centre en 2021, celle-ci ayant alors décidé de transférer le poste d'Addis-Abeba à Genève en 2022 afin de mieux appuyer la mise en œuvre du nouveau plan stratégique du Centre.

IV.114 Le Comité consultatif note que le fascicule du budget indique que le Centre a adopté un nouveau plan stratégique pour 2022-2025 en décembre 2021, à l'issue de consultations approfondies avec les États Membres, dans le respect des dispositions du Programme 2030. Le poste D-1 a été réévalué à la lumière de cette nouvelle stratégie et un nouvel avis de vacance de poste a été publié pour un poste de directeur(trice) de la Division du commerce durable et inclusif, basée à Genève, pour lequel la procédure de recrutement a été achevée en novembre 2022. **Le Comité consultatif se déclare préoccupé par le fait que le poste D-1 a été transféré à Genève, bien que l'Assemblée générale ait approuvé la recommandation dans laquelle le Comité se prononçait contre la proposition de transfert ; le Comité compte que la question sera soumise à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le présent rapport (voir également A/77/7, par. IV.100 et V.101, et la résolution 77/263 A de l'Assemblée générale)**.

Création de la Division du commerce durable et inclusif

IV.115 Il est indiqué à l'annexe I du rapport du Secrétaire général que la Division du commerce durable et inclusif a été créée et que le Centre a ajusté sa structure et les modalités d'exécution de ses activités pour faciliter la mise en œuvre de son plan stratégique pour la période 2022-2025. La Division a pour mission de concrétiser la vision stratégique du Centre, à savoir favoriser des moyens de subsistance durables et inclusifs par l'intermédiaire du commerce [A/78/6 (Sect. 13), annexe I]. Les organigrammes A et B font apparaître la répartition des effectifs pour 2023 et 2024, d'où il ressort que le nombre de postes demandés pour 2024 reste inchangé par rapport à 2023 : 160 postes financés au moyen du budget ordinaire complet du Centre (OMC et ONU) et 20 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

IV.116 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Division du commerce durable et inclusif avait été créée pour appuyer la mise en œuvre du plan stratégique du Centre pour la période 2022-2025 et l'assistance technique liée au commerce prêtée par le Centre à l'échelle mondiale. La Division s'emploie à concrétiser la vision stratégique du Centre, à savoir favoriser des moyens de subsistance durables et inclusifs par l'intermédiaire du commerce. Elle contribuera à l'établissement de directives et de pratiques et proposera de nouveaux axes de réflexion pour rendre le commerce plus inclusif et permettre aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises de bénéficier d'un commerce durable. Elle renforcera les initiatives qui ont fait leurs preuves, notamment SheTrades, et élaborera de nouvelles stratégies pour faire en sorte que les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables bénéficient de la croissance et du commerce. Le Comité a également été informé que, s'agissant de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, le Centre appliquait les prescriptions énoncées en la matière dans le guide de préparation du budget pour 2024. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations et recommandations sur la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.117 Le montant global qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire complet du Centre pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes se chiffre à 8 156 500 francs suisses, sans changement par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (ibid., tableau 13.5). **Le Comité consultatif compte qu'une ventilation des ressources globales par objet de dépense, avec une analyse de l'utilisation des ressources pour 2023 et des ressources demandées pour 2024, continuera d'être fournie dans le cadre des futurs projets de budget (voir A/77/7, par. IV.102)**.

IV.118 **Sous réserve des observations qu'il a formulées au paragraphe IV.114, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant la part du budget ordinaire complet du Centre à la charge de l'ONU soient approuvées.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable

IV.119 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, sur 153 titulaires de poste pourvu inscrit au budget ordinaire complet du Centre, 84 étaient originaires d'Europe occidentale et autres États, 22 d'Afrique, 18 d'Amérique latine et des Caraïbes, 17 d'Europe orientale et 12 de l'Asie et du Pacifique. Le Comité a également été informé de la ventilation par nationalité et source de financement, et note que les membres du personnel originaires d'Europe occidentale et autres États constituent une forte majorité de l'effectif.

IV.120 Le Comité consultatif a été informé que les postes inscrits au budget ordinaire complet du Centre n'étaient pas soumis au système des fourchettes souhaitables pour la répartition géographique des administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur. Toutefois, le Centre s'est fixé pour objectif d'intensifier ses efforts en la matière en renforçant le perfectionnement et en améliorant l'accessibilité d'analyses en matière de ressources humaines, d'appui à la haute direction pour ce qui est des décisions relatives aux effectifs, et de réorganisation des piliers Ressources humaines et Recrutement pour y inclure une composante Représentation géographique. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique au Centre, compte que ce dernier prendra de nouvelles mesures pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres de son personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique.

Représentation équilibrée des genres

IV.121 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, 49,4 % des postes d'administrateur(trice) et de fonctionnaire de rang supérieur étaient occupés par des femmes et 50,6 % par des hommes. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la question de la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

IV.122 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 13 membres du personnel du Centre prendraient leur retraite au cours des 5 années à venir et 36 au cours des 10 années à venir. On trouvera au chapitre I du présent rapport

des observations supplémentaires concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

IV.123 S'étant renseigné, le Comité consultatif a reçu des informations concernant le recrutement des administrateur(trice)s auxiliaires par le Centre au cours des cinq dernières années et note qu'en moyenne, huit administrateur(trice)s ont été recruté(e)s chaque année, lesquel(le)s venaient de sept États Membres donateurs, principalement d'Europe occidentale et d'Asie. Le Comité note également que, ces cinq dernières années, seul(e) un(e) administrateur(trice) auxiliaire originaire de l'un des trois États Membres donateurs, a été recruté(e) par le Centre. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des administrateurs auxiliaires.

Stagiaires

IV.124 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les stagiaires accueillis au Centre avaient été au nombre de 75 en 2019, 22 en 2020, 35 en 2021, 57 en 2022 et 43 en 2023. Il note que les stagiaires représentaient des nationalités relativement diverses au cours des cinq dernières années, avec toutefois une certaine concentration de postes de stagiaire occupés par des ressortissant(e)s d'un nombre restreint de pays. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement de stagiaires.

Pacte de Bridgetown

IV.125 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le mandat du Centre, en application du Pacte de Bridgetown, consistait à appuyer la mise en pratique, sur le plan opérationnel, des grandes orientations définies par l'OMC et l'ONU, au moyen d'activités de renforcement des capacités exécutées directement auprès des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, de manière à renforcer leur compétitivité sur le plan international et à leur permettre de tirer parti des possibilités offertes par les échanges commerciaux. Le travail accompli avec des institutions partenaires et de grandes entreprises au titre de la mise au point de solutions d'un coût abordable pour les petites entreprises, contribuera au développement du commerce numérique et, en 2024, ce sont jusqu'à 5 000 microentreprises et petites et moyennes entreprises qui auront les moyens d'être compétitives grâce à l'utilisation des technologiques numériques, et huit organisations d'aide aux entreprises qui seront en mesure de plaider pour que celles-ci aient accès à la desserte numérique. En outre, dans le plan stratégique du Centre pour 2022-2025, le commerce électronique est présenté comme une aire d'impact clé, tout comme les chaînes de valeur durables et résilientes, le commerce inclusif, le commerce durable, l'intégration régionale et les échanges Sud-Sud, qui contribuent à l'exécution des volets du Programme 2030 portant sur l'inclusion, la durabilité et la prospérité.

IV.126 Le Comité consultatif a aussi été informé de l'initiative de desserte numérique « Switch ON », lancée par le Centre en 2022, et de deux initiatives connexes, à savoir « FastTrackTech », destinée à aider les sociétés nouvellement créées dans le secteur des technologies de pointe et les entrepreneur(se)s du secteur numérique, et « ecomConnect », qui facilite l'accès de microentreprises et de petites et moyennes entreprises au commerce numérique en les connectant aux marchés locaux, régionaux et internationaux de manière inclusive et durable. Le Comité a également reçu des informations sur les travaux menés conjointement par la CNUCED et le Centre : examen de la mise en œuvre de la stratégie numérique

nationale appliquée à des projets nationaux, et fourniture d'avis à ce sujet ; examen critique entre collègues des rapports établis ; suivi de la mise en œuvre des recommandations ; contribution à l'initiative « eTrade for Women » de la CNUCED, notamment aux activités actuellement menées pour mettre un certain nombre de microentreprises et de petites et moyennes entreprises bénéficiaires sélectionnées par le Centre en contact avec les entrepreneur(se)s performant(e)s recensé(e)s par la CNUCED.

Renforcement des capacités

IV.127 Ayant demandé des précisions au sujet du renforcement des capacités et de la coopération entre le Centre et les entités locales, le Comité consultatif a été informé que l'action menée par le Centre auprès des organisations d'aide aux entreprises, ainsi que la structure sous-tendant ces activités, avait pour effet de renforcer les capacités des partenaires locaux de diffuser des connaissances, d'établir des réseaux, d'asseoir la crédibilité de l'action menée et de mobiliser des ressources au bénéfice de publics mal desservis et vulnérables. Le Comité a également été informé de l'effet multiplicateur qui en résultait, ainsi que de l'approche consistant à ancrer les connaissances diffusées pour en garantir la valeur sur le long terme, de telle sorte que les États Membres, les partenaires de financement, les organisations d'aide aux entreprises et leurs microentreprises et petites et moyennes entreprises clientes puissent en tirer tout le parti possible. En 2023 et 2024, le Centre continuera d'apporter à un large éventail d'organisations d'aide aux entreprises des solutions en matière de gestion et sur le plan opérationnel, notamment en ce qui concerne le recours à la plateforme d'évaluation comparative du Centre, qui a été rendue plus performante, l'investissement dans les interventions de portée écosystémique et l'utilisation accrue des filières numériques, avec pour objectifs des gains d'efficacité, des économies d'échelle et de la valeur ajoutée. Pour ce qui est de l'amélioration des offres de services que les organisations d'aide aux entreprises proposent aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, la plateforme d'évaluation comparative du Centre offre désormais de nouvelles fonctionnalités qui permettent aux organisations en question d'améliorer la compréhension par leurs partenaires des besoins de leurs membres et parties constitutives, et d'élargir leurs offres de services. Le Comité a en outre été informé que le Centre tirerait parti des activités déjà menées avec les écosystèmes d'entrepreneur(se)s dans le Pacifique, ainsi que de l'appui institutionnel fourni aux Caraïbes, pour renforcer la capacité des organisations d'aide aux entreprises de régler les problèmes spécifiques auxquels font face les petits États insulaires en développement, grâce à l'établissement de réseaux, à l'accompagnement personnalisé de dirigeant(e)s et à un soutien apporté aux coopératives. Le Comité a eu connaissance des centres (conçus sur le modèle de pôles) mis en place pour ajouter de la valeur aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, aux organisations d'aide aux entreprises et aux donateurs du Centre. Il a été informé que, grâce à ces centres, les organisations d'aide aux entreprises sises dans des endroits stratégiques étaient plus susceptibles d'être desservies numériquement et de devenir des partenaires locaux experts et de confiance ; que les réseaux de partenaires étaient renforcés ; que des informations plus complètes étaient fournies au sujet des mesures prises par le Centre au titre du renforcement des capacités, notamment pour ce qui est de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et le perfectionnement du site Web accessible au public (voir aussi A/77/7, par. IV.106).

Coopération avec d'autres entités, y compris le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

IV.128 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en janvier 2023, plus de 35 % des membres du personnel du Centre étaient affectés à

l'extérieur du Siège et que ce pourcentage allait continuer de croître. En outre, le Centre a intensifié les travaux qu'il mène en coordination avec les entités des Nations Unies sur le terrain par l'entremise des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies – par exemple la participation à l'établissement des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des analyses communes de pays des Nations Unies, sachant que le Centre a signé 40 plans-cadres et contribué à 30 analyses communes de pays. Le Comité a aussi été informé que le Centre participait à des initiatives communes des Nations Unies et à des partenariats en matière de développement des connaissances, qui exploitent les compétences de divers organismes du système des Nations Unies, notamment en Gambie, en Guinée et en République-Unie de Tanzanie, et qu'il participait à la définition d'orientations stratégiques pour les équipes de pays des Nations Unies dans les pays où il disposait d'une présence importante sur le terrain. Le Centre met également la dernière touche à sa stratégie institutionnelle relative à la mobilisation des pays, dont l'objectif est de renforcer la pertinence, l'efficience, l'efficacité et la qualité des résultats de ses interventions grâce à une présence physique accrue dans un certain nombre de pays et de régions, ainsi qu'à la constitution de partenariats plus solides avec les principales parties prenantes sur le terrain, y compris les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les membres d'équipe de pays et les directeurs et directrices régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement. **Le Comité consultatif compte que le Centre continuera de coopérer avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, à l'appui des pays dont l'économie est vulnérable ou qui sont aux prises avec de graves difficultés dans leurs pratiques commerciales, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement**.

Chapitre 14
Environnement

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	22 912 400
Dépenses de 2022	21 478 600
Crédits ouverts pour 2023	21 033 600
Dépenses au 30 juin 2023	10 369 700
Ressources demandées pour 2024	21 944 700
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	605 035 700
Dépenses de 2022	625 035 700
Montant estimé pour 2023	413 260 000
Dépenses au 30 juin 2023	285 911 400
Montant prévu pour 2024	413 096 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.129 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 14 du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 21 944 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 911 100 dollars (4,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 14), tableau 14.17). Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 22 533 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 500 300 dollars (7,1 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ». On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.25.

IV.130 La variation des ressources proposées pour 2024 s'explique par des ajustements techniques qui tiennent à l'effet-report de la réaffectation de postes en 2023, pour lesquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué conformément à la pratique établie pour les postes réaffectés, ainsi que par l'exécution de nouveaux mandats et de mandats élargis, comme expliqué ci-après : des crédits supplémentaires ont été demandés afin de faciliter la tenue de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, en 2024, et de renforcer le soutien apporté au secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, en application de la résolution 77/119 de l'Assemblée générale (A/78/6 (Sect. 14), par. 14.111 et 14.112).

Tableau IV.11
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	113	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 26 P-5, 40 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 5 G(AC) et 10 AL
Création	2	1 P-3 et 1 G(AC) au Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants
Effectif proposé pour 2024	115	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 26 P-5, 40 P-4, 14 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 6 G(AC) et 10 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	881	1 SSG, 2 D-2, 34 D-1, 88 P-5, 163 P-4, 150 P-3, 71 P-2/1, 12 AN, 359 AL et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	880	1 SSG, 2 D-2, 34 D-1, 88 P-5, 163 P-4, 150 P-3, 71 P-2/1, 12 AN et 359 AL

Observations et recommandations concernant les postes

IV.131 Le Secrétaire général demande d'inscrire au total 115 postes au budget ordinaire pour 2024, compte tenu de la création proposée de 2 postes [1 P-3 et 1 G(AC)], contre un effectif de 113 postes approuvés pour 2023.

Création

IV.132 Comme indiqué à l'annexe III du projet de budget, il est proposé de créer deux postes, dont un poste d'analyste de données (P-3) et un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] au secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

IV.133 Il est proposé de créer un poste d'analyste de données (P-3) dont le (la) titulaire sera chargé(e) de la collecte et de la gestion des données, ainsi que de la diffusion des résultats, tout en renforçant les capacités du secrétariat et l'appui fourni au Comité scientifique (voir ibid., annexe III). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'en application de la nouvelle stratégie de collecte des données du Comité scientifique, adoptée en 2022, le secrétariat devait intensifier sa collaboration avec les États Membres et les principales organisations internationales et aider le Comité à effectuer plus régulièrement des travaux de revue de la littérature et de collecte des données. En outre, le (la) titulaire du poste d'analyste de données sera chargé(e) de recueillir des données techniques hautement spécialisées dans le domaine de la science des rayonnements, et devra donc avoir des connaissances sur l'exposition médicale et professionnelle aux rayonnements ionisants et l'exposition du public aux rayonnements ionisants.

IV.134 En ce qui concerne le poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] qu'il est proposé de créer, il est indiqué que le (la) titulaire serait chargé(e) de faciliter la gestion administrative et la participation de consultants, tout en renforçant les capacités du secrétariat et l'appui fourni au Comité scientifique (ibid.). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, jusqu'à présent, les tâches supplémentaires de collecte de données étaient assumées par des consultants dont les services étaient financés au moyen de ressources extrabudgétaires, ainsi que par les quatre membres du personnel permanent, et que le recours à des consultants et à du personnel temporaire pour s'acquitter de fonctions essentielles imposait une surcharge de travail importante au personnel permanent. L'assistant(e) (gestion des programmes) serait responsable du recrutement des consultants et des vacataires et de la gestion de leurs contrats. Ces fonctions sont assurées par un(e) membre du personnel temporaire dont l'emploi sera financé par des contributions volontaires jusqu'en septembre 2023. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que le poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) (G-6) n'était pas une transformation de l'emploi de temporaire financé au moyen de contributions volontaires, mais qu'il s'agissait d'une création de poste proposée dans le cadre des incidences budgétaires de la résolution 77/119 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a demandé que les activités du secrétariat du Comité scientifique soient renforcées, et qu'en cas d'approbation, le poste fasse l'objet d'un processus de recrutement par sélection.

Postes vacants

IV.135 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2023, 19 postes inscrits au budget ordinaire [2 D-1, 3 P-5, 7 P-4, 5 P-3 et 2 G(AC)] étaient vacants, dont deux l'étaient depuis plus de deux ans : un poste de spécialiste de la gouvernance environnementale (P-3), vacant depuis octobre 2020, et un poste d'analyste de données (P-3), vacant depuis novembre 2020. Le Comité a également été informé que les processus de recrutement pour les deux postes étaient en cours et devraient s'achever en juin et en juillet 2023, respectivement. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants, y compris ceux qui sont vacants de longue date, seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

IV.136 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au titre du chapitre 14.

Tableau IV.12
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Nombre effectif de titulaires au 30 juin*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	97	6,4	15,0	16,5	97	97	18,2	17,2	17,5	80	98	16,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	16	1,3	10,8	12,5	16	16	6,0	8,0	12,5	14	17	6,3

IV.137 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyen et effectif pour la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées étaient respectivement de 8,0 % et de 12,5 %, et qu'il est proposé d'appliquer un taux de 6,3 % pour 2024. **Le Comité consultatif constate un écart entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

IV.138 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.139 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 2 189 000 dollars, soit une augmentation nette de 496 700 dollars (29,4 %), avant actualisation des coûts, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023.

Consultants

IV.140 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des consultants s'élève à 389 100 dollars, soit une augmentation de 46 700 dollars (13,6 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2023. Les dépenses s'établissaient à 151 200 dollars au 30 juin 2023, contre des crédits ouverts d'un montant de 342 400 dollars. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'il était précisé dans l'exposé oral relatif à la résolution 77/119 de l'Assemblée générale (A/78/6 (Sect. 14), par. 14.111 et 14.112) qu'afin de renforcer le soutien apporté au secrétariat du Comité scientifique, pour qu'il puisse fournir au Comité des services adéquats et efficaces de manière prévisible et durable, et compte tenu de la diminution attendue des ressources extrabudgétaires en 2023, comme indiqué au paragraphe 24

du projet de résolution, il était nécessaire d'inscrire des ressources supplémentaires au budget ordinaire pour financer un poste P-3 et un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) basés à Vienne ainsi que des consultants, pour un montant total de 338 800 dollars, à compter de 2024. **Étant donné que la création du poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [agent(e) des services généraux (Autres classes) (G-6) devrait permettre de réduire le recours aux consultants, lesquels, selon les justifications fournies (voir par. IV.134 ci-dessus), exerçaient jusqu'à présent des fonctions essentielles, le Comité consultatif recommande une réduction de 5 % des ressources demandées au titre des consultants (19 500 dollars)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les consultants.

Services contractuels

IV.141 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des services contractuels s'élève à 283 100 dollars, soit une augmentation de 47 300 dollars (20,1 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2023. Les dépenses s'établissaient à 22 600 dollars au 30 juin 2023, contre des crédits ouverts d'un montant de 235 800 dollars. **Compte tenu des faibles dépenses engagées au premier semestre de 2023, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (soit 28 300 dollars) le montant des ressources demandées au titre des services contractuels**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les services contractuels.

Incidence du processus d'allocation interne des ressources sur la structure des dépenses

IV.142 Le Comité consultatif a noté que, selon les renseignements fournis dans le tableau S.14.4 figurant dans le complément d'information sur l'exécution du budget de janvier à mars 2023, le niveau des dépenses enregistrées dans toutes les rubriques budgétaires autres que les postes était très faible ou nul. Ayant posé la question, le Comité a été informé que le PNUE avait pris des mesures pour aligner l'allocation interne des ressources sur la stratégie à moyen terme, le programme de travail et le budget. L'initiative, qui visait à limiter la fragmentation des ressources allouées, s'est achevée en avril 2023. En outre, le Comité a été informé que le processus d'allocation interne mené en 2022 avait également été retardé pour aligner les priorités de la stratégie à moyen terme pour la période 2022-2025 sur le programme de travail pour l'exercice biennal 2022-2023, et que les enseignements tirés de l'expérience avaient été pris en compte, ce qui avait permis d'améliorer globalement le processus en 2023. Cependant, les retards ont entraîné de faibles niveaux de dépenses, ce que le PNUE considérait comme un phénomène ponctuel. **Le Comité consultatif note que, d'après les informations sur l'exécution du budget disponibles au 30 juin 2023 (voir tableau IV.25), les dépenses enregistrées dans la plupart des catégories autres que les postes se sont accélérées, mais il estime que les retards répétés pris dans le processus d'allocation interne des ressources se sont répercutés sur les dépenses, ce qui l'a empêché d'assurer le suivi du budget**.

IV.143 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.140 et IV.141 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépenses autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Ressources extrabudgétaires

IV.144 En 2024, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 413 096 900 dollars, soit une diminution de 163 100 dollars par rapport au montant qui était prévu pour 2023. Les ressources extrabudgétaires sont placées sous le contrôle de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Le Comité consultatif rappelle que, conformément aux Règles de gestion financière du Fonds pour l'environnement et des fonds d'affectation spéciale connexes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (ST/SGB/2015/4, annexe I), le PNUE est tenu de soumettre le projet de budget-programme du Fonds pour l'environnement au Comité, pour examen, projet qui est ensuite soumis à l'approbation de l'Assemblée pour l'environnement avec les observations correspondantes du Comité. Il rappelle également que le PNUE lui a soumis pour examen le projet de budget-programme du Fonds pour l'environnement pour l'exercice biennal 2018-2019, mais qu'il ne lui pas transmis les budgets des exercices ultérieurs. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que le PNUE avait mal compris la procédure à suivre pour soumettre les budgets des exercices ultérieurs et que la division de l'Assemblée de l'environnement en deux sessions pendant deux années successives, en raison de la pandémie de COVID-19 qui a perturbé les travaux de l'Assemblée, avait encore compliqué le processus et le cycle de soumission des budgets. **Le Comité consultatif est préoccupé par le fait que le PNUE ne lui a pas soumis le projet de budget-programme du Fonds pour l'environnement depuis 2016, en violation des Règles de gestion financière du Fonds pour l'environnement et des fonds d'affectation spéciale connexes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (ST/SGB/2015/4, annexe I). Il recommande que l'Assemblée générale demande au PNUE de lui soumettre le projet de budget-programme du Fonds pour l'environnement, afin qu'il l'examine et qu'il veille au respect des Règles de gestion financière du Fonds pour l'environnement et des fonds d'affectation spéciale connexes du Programme des Nations Unies pour l'environnement**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les ressources extrabudgétaires.

Fonds de réserve

IV.145 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le PNUE détenait des comptes de réserve pour le Fonds pour l'environnement, les conventions et protocoles et le compte d'appui aux programmes. Au 31 décembre 2022, les soldes des comptes de réserve se répartissaient comme suit : 20 millions de dollars pour le Fonds pour l'environnement ; 12,22 millions de dollars pour les conventions et les protocoles ; 6 millions de dollars pour le compte d'appui aux programmes. Le Comité a également été informé que les soldes des comptes de réserve correspondaient à des réserves de trésorerie qui servaient à couvrir les risques de liquidité liés à l'irrégularité des flux de trésorerie, en cas de baisse des contributions ou de retards dans le versement de celles-ci.

Répartition géographique des ressources et gains d'efficience potentiels

IV.146 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que la répartition des bureaux du PNUE était la suivante : siège à Nairobi ; six bureaux régionaux situés à Nairobi (Afrique), Bangkok (Asie et Pacifique), Genève (Europe), Panama (Amérique latine et Caraïbes), Washington (Amérique du Nord) et Beyrouth (Asie occidentale) ; cinq bureaux sous-régionaux à Abidjan (Côte d'Ivoire), Almaty (Kazakhstan), Apia, Kingston et Montevideo ; six bureaux de pays situés à Beijing, Brasilia, Mexico, Moscou, New Delhi et Pretoria ; deux bureaux de liaison, à Addis-

Abeba et à Bruxelles ; une antenne à New York ; cinq équipes de division détachées à Bruxelles, Copenhague, Genève, Osaka (Japon) et Paris ; quatre bureaux de projet à Asunción, Bogota, Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) et Sarajevo ; trois bureaux de programme à Manama, Riyad et Vienne. Le PNUE assure également le secrétariat de trois accords multilatéraux relatifs à l'environnement et héberge sept secrétariats régionaux d'entités œuvrant pour l'environnement. Le Comité a également été informé que le PNUE ne bénéficiait pas de services d'appui communs, mais que quatre bureaux régionaux étaient situés dans des locaux partagés avec d'autres entités des Nations Unies et que les bureaux hors siège avaient recours à des services d'appui fournis par la Division des services internes du PNUE et des prestataires de services. Le Comité rappelle l'observation et la recommandation dans lesquelles il indiquait compter que le PNUE communique des informations actualisées et fasse part des enseignements tirés de l'utilisation des services communs afin d'obtenir des gains d'efficacité en ce qui concerne notamment les locaux, les équipements et la sécurité (voir A/77/7, par. IV.122). Il a également été indiqué au Comité que le PNUE continuait à examiner la configuration de ses bureaux dans chaque lieu d'affectation et envisageait de mettre en place un partage des locaux à l'échéance des baux, mais qu'il ne prévoyait pas de regrouper ses bureaux à l'heure actuelle. **Le Comité consultatif encourage le PNUE à chercher des moyens de réduire ses locaux au niveau mondial afin de réaliser davantage de gains d'efficience et de trouver un équilibre entre ses besoins opérationnels et le souci de rentabilité, notamment en s'employant à regrouper, chaque fois que possible, les bureaux et les services d'appui. Il compte que des informations plus détaillées sur les politiques régissant la répartition géographique des bureaux du PNUE, y compris toute évaluation stratégique et analyse coûts-avantages, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme**.

Collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et d'autres entités des Nations Unies

IV.147 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le PNUE soutenait le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en fournissant des données et des analyses environnementales pour les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le PNUE apporte également son appui au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies par l'intermédiaire des dispositifs suivants : le Plan-cadre de coopération, qui coordonne l'action menée à l'échelle du système pour lutter contre les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution, les plateformes régionales de collaboration, les coalitions thématiques sur l'environnement et le climat, le groupe de travail interinstitutions sur l'élaboration et les résultats des programmes, l'équipe spéciale sur le financement durable, le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et le système des Nations Unies pour le développement, dans le cadre de l'action menée en réponse aux trois crises planétaires. En outre, le PNUE collabore avec d'autres entités des Nations Unies dans le cadre des mécanismes suivants : Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies, équipe dirigeante du groupe restreint sur le climat, Centre-Réseau des technologies climatiques, Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement et Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation, le but étant d'adopter une approche intégrée pour relever les défis environnementaux aux niveaux mondial, régional et national. Le Comité a également été informé que le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial du PNUE, plateforme collaborative regroupant des données environnementales validées, visait

à accroître l'efficacité de la prise de décision fondée sur des données dans trois domaines principaux : les données au service de l'action menée pour réaliser les objectifs de développement durable et faire face aux crises ; l'utilisation des données pour évaluer et suivre les tendances et les progrès accomplis dans la réalisation des cibles et objectifs fixés dans les accords multilatéraux relatifs à l'environnement ; l'exploitation des données pour prévoir et anticiper les risques et faire des compromis stratégiques. **Le Comité consultatif prend note des initiatives menées par le PNUE conjointement avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et d'autres entités des Nations Unies et l'encourage à poursuivre cette collaboration, pour renforcer l'action et la coordination du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, ainsi que pour aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030. Il est convaincu que l'adoption d'une démarche collaborative facilitera la mise en place de bonnes pratiques et le partage des enseignements tirés de l'expérience dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il compte également que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget-programme**.

Initiative « ONU – Du bleu au vert »

IV.148 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'initiative « ONU – Du bleu au vert », menée par le PNUE, aidait les entités des Nations Unies à mettre en œuvre la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030). Il a également été informé que le rapport annuel de l'initiative, publié en décembre 2022, rendait compte de l'impact environnemental des 307 0000 membres du personnel des 53 entités ayant participé à l'élaboration du rapport, et faisait apparaître une diminution globale de l'empreinte écologique du système des Nations Unies en 2021. **Le Comité consultatif prend acte des efforts déployés par le PNUE, dans le cadre de l'initiative « ONU – Du bleu au vert », pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030)**.

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

IV.149 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur la représentation des femmes et des hommes et la représentation géographique au PNUE. Au 30 juin 2023, les effectifs du PNUE étaient composés à 63 % de femmes et à 37 % d'hommes, tous niveaux et sources de financement confondus. En ce qui concerne les postes d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur inscrits au budget ordinaire, la représentation des genres était équilibrée (50 % d'hommes et 50 % de femmes). Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité que le PNUE avait atteint les objectifs de la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et qu'il ne donnait pas la priorité aux candidates féminines pour les sélections et les nominations dans les catégories de postes où la parité hommes-femmes avait été atteinte. En ce qui concerne la représentation géographique équitable, le Comité a également été informé qu'au 31 mars 2023, sur les 80 membres du personnel occupant des postes soumis au principe de la répartition géographique, 17 étaient originaires d'États d'Afrique (21,3 %), 19 d'États d'Asie et du Pacifique (23,8 %), 4 d'États d'Europe orientale (5,0 %), 11 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes (13,8 %) et 29 d'États d'Europe occidentale et d'autres États (36,3 %). En outre, 37 des 80 postes soumis à la répartition géographique étaient occupés par des ressortissants d'États Membres surreprésentés. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a également été informé que le PNUE mettait en œuvre un plan en quatre points pour accroître la diversité géographique, tout en continuant de respecter les cibles fixées en matière de parité. Le Comité note que le PNUE a atteint les objectifs de la stratégie sur la parité des

sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et qu'il ne donne pas la priorité aux candidates féminines pour les sélections et les nominations dans les catégories de postes où la parité hommes-femmes a été atteinte. **Le Comité consultatif compte que le PNUE redoublera d'efforts pour parvenir à une représentation géographique plus équitable des États Membres dans les effectifs, et qu'un point sur cette question sera fait dans les futurs projets de budget-programme**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

IV.150 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 22 membres du personnel du PNUE devaient prendre leur retraite au cours des 5 prochaines années et 17 au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

IV.151 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que du 1er janvier 2019 au 30 juin 2023, le PNUE avait recruté 193 administrateurs et administratrices auxiliaires, dont 2 étaient issus d'États d'Afrique, 84 d'États d'Asie et du Pacifique et 107 d'États d'Europe occidentale et d'autres États. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant le recrutement des administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

IV.152 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, du 1er janvier 2018 au 30 juin 2023, le PNUE avait accueilli 825 stagiaires : 207 en 2018-2019 ; 202 en 2020-2021 et 416 de 2022 à juin 2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Chapitre 15
Établissements humains

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	13 275 800
Dépenses de 2022	13 313 700
Crédits ouverts pour 2023	13 385 100
Dépenses au 30 juin 2023	6 439 100
Ressources demandées pour 2024	13 465 100
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	242 174 600
Dépenses de 2022	149 351 900
Montant estimé pour 2023	148 837 600
Dépenses au 30 juin 2023	54 431 000

Montant prévu pour 2024	162 681 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.153 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 15 du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 13 465 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 80 000 dollars (0,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 15), tableau 15.9). Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 13 605 000 dollars, ce qui représente une hausse de 1,6 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ». On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.26.

IV.154 La variation des ressources proposées pour 2024 découle principalement d'ajustements techniques, de nouveaux mandats et de mandats élargis et d'autres changements, comme expliqué ci-après : a) une diminution de 73 800 dollars au titre du sous-programme 1, qui tient au non-renouvellement des crédits ayant servi à financer l'élaboration d'un rapport sur les politiques et les programmes de développement social inclusif visant à lutter contre le sans-abrisme ; b) une augmentation de 153 800 dollars, liée à la publication annuelle du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui était auparavant diffusé tous les quatre ans ; c) des changements principalement liés à l'ajustement du programme des voyages, sans incidence sur les coûts (A/78/6 (Sect. 15), par. 15.84 à 15.87).

Tableau IV.13
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	82	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 9 P-5, 21 P-4, 15 P-3, 5 P-2/P-1, 2 G(AC) et 23 AL
Effectif proposé pour 2024	82	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 9 P-5, 21 P-4, 15 P-3, 5 P-2/P-1, 2 G(AC) et 23 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	76	1 SSG, 4 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 7 P-3, 3 P-2/P-1, 3 AN et 33 AL
Effectif prévu pour 2024	75	1 SSG, 5 D-1, 9 P-5, 13 P-4, 7 P-3, 4 P-2/P-1, 2 AN et 34 AL

Observations et recommandations concernant les postes

IV.155 Le Secrétaire général demande d'inscrire 82 postes au budget ordinaire pour 2024, soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2023.

Postes vacants

IV.156 Le Comité consultatif a reçu des informations indiquant qu'au 30 juin 2023, il n'y avait aucun poste vacant depuis deux ans ou plus, ni aucun poste vacant ou donnant lieu à des indemnités de fonctions depuis plus d'un an.

Taux de vacance

IV.157 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au titre du chapitre 15 (voir tableau IV.14).

Tableau IV.14
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
	Postes approuvés	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Nombre effectif de titulaires au 30 juin*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	51	4,2	7,8	0,0	57	57	11,8	1,8	0,0	57	57	10,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	24	3,0	9,5	0,0	25	25	12,0	3,0	0,0	25	25	12,6

IV.158 Le Comité consultatif note que, pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, les taux de vacance moyen et effectif étaient respectivement de 1,8 % et de 0,0 % au 30 juin 2023, et qu'il est proposé d'appliquer un taux de 10,9 % pour 2024. En outre, pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, les taux de vacance moyens et effectifs étaient respectivement de 3,0 % et de 0,0 %, tandis qu'un taux de 12,6 % est proposé pour 2024. **Le Comité consultatif constate un écart entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

IV.159 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.160 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 1 568 700 dollars, soit une augmentation nette de 80 000 dollars (0,6 %), avant actualisation des coûts, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023.

Services contractuels

IV.161 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des services contractuels s'élève à 487 500 dollars, soit une augmentation de 30 400 dollars

(6,7 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2023. Les dépenses se sont établies à 220 600 dollars en 2022 et représentaient 40 200 dollars au 30 juin 2023, alors que les crédits ouverts se chiffraient à 550 900 dollars pour 2022 et à 457 100 dollars pour 2023. **Compte tenu des faibles dépenses engagées en 2022 et au premier semestre de 2023, le Comité consultatif recommande de réduire de 15 % (soit 73 100 dollars) le montant des ressources demandées au titre des services contractuels**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les services contractuels.

IV.162 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe IV.161 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

IV.163 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur la représentation des femmes et des hommes et la représentation géographique à ONU-Habitat. Au 30 juin 2023, les femmes occupaient 50 % des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Au 31 mai 2023, sur les 58 membres du personnel occupant des postes soumis au principe de la répartition géographique, 28 étaient originaires d'États Membres surreprésentés. Ayant posé la question, le Comité a été informé qu'ONU-Habitat s'emploierait à maximiser ses efforts de communication auprès des ressortissants d'États Membres non représentés ou sous-représentés et que le Bureau de la Directrice exécutive assurait un suivi rigoureux des mesures prises pour améliorer la représentation géographique. **Le Comité consultatif compte qu'ONU-Habitat redoublera d'efforts pour parvenir à une représentation géographique plus équitable des États Membres dans les effectifs, et qu'un point sur cette question sera fait dans les futurs projets de budget-programme**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

IV.164 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 18 membres du personnel d'ONU-Habitat devaient prendre leur retraite au cours des 5 prochaines années et 17 au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

IV.165 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que du 1er janvier 2019 au 30 juin 2023, ONU-Habitat avait recruté 22 administrateurs et administratrices auxiliaires, dont 12 étaient issus d'États d'Asie et du Pacifique et 10 d'États d'Europe occidentale et d'autres États. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant le recrutement des administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

IV.166 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, du 1er janvier 2019 au 30 juin 2023, ONU-Habitat avait accueilli 659 stagiaires : 205 en

2018-2019 ; 138 en 2020-2021 et 316 de 2022 à juin 2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Ressources extrabudgétaires

IV.167 Il est indiqué qu'en 2024, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 162 681 100 dollars. Ces ressources serviront essentiellement à financer des projets de coopération technique, comme indiqué dans chaque sous-programme. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations sur les ressources extrabudgétaires.

Coordination avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et d'autres entités des Nations Unies

IV.168 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'ONU-Habitat collaborait avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans le cadre de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable. ONU-Habitat a signé de nombreux mémorandums d'accord pour la mise en œuvre conjointe des programmes et des projets qu'il mène à l'appui du Nouveau Programme pour les villes et des cibles des objectifs de développement durable liées aux villes. Le Comité a également été informé qu'ONU-Habitat collaborait avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en tant que coordonnateur du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement, afin d'assurer la cohérence et la coordination de l'appui apporté aux initiatives thématiques en faveur des petits États insulaires en développement. ONU-Habitat aide les autorités nationales et infranationales à mettre en œuvre des politiques et des programmes dans le domaine des établissements humains, en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté urbaine et la lutte contre les risques de catastrophe. Il apporte également son concours à l'élaboration de politiques nationales en matière de logement et d'urbanisation dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, conformément au Nouveau Programme pour les villes et aux cibles des objectifs de développement durable liées aux villes. Le Comité a également été informé qu'ONU-Habitat travaillait avec la CEA, la FAO, le FIDA, l'OMS, le PAM et le PNUD sur diverses questions thématiques relatives aux systèmes alimentaires durables, à la santé urbaine et à l'urbanisation. **Le Comité consultatif prend note des initiatives menées par ONU-Habitat en coordination avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et d'autres entités des Nations Unies et encourage ONU-Habitat à poursuivre cette collaboration, afin de mettre à profit les compétences de toutes les entités des Nations Unies et de consolider les efforts déployés à l'échelle du système pour aider les États Membres, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes et le Programme 2030. Il est convaincu que l'adoption d'une démarche collaborative facilitera la mise en place de bonnes pratiques et le partage des enseignements tirés de l'expérience dans l'ensemble du système des Nations Unies**. Il compte également que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget-programme.

Chapitre 16
Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	21 924 100
Dépenses de 2022	22 916 100
Crédits ouverts pour 2023	23 110 500
Dépenses au 30 juin 2023	11 303 300
Ressources demandées pour 2024	22 704 000
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	338 104 100
Dépenses de 2022	355 483 200
Montant estimé pour 2023	330 594 500
Dépenses au 30 juin 2023	202 577 772
Montant prévu pour 2024	387 824 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.169 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 16 du budget ordinaire pour 2024 s'élève à 22 704 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 406 500 dollars (1,8 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 16), tableau 16.18). Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 24 050 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 4,1 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts au chapitre I ci-dessus et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ». On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.27.

IV.170 Le Secrétaire général attribue la diminution nette de 406 500 dollars aux ajustements techniques qu'il est prévu d'effectuer au titre du sous-programme 1 (Lutte contre la criminalité transnationale organisée), qui tiennent au non-renouvellement des crédits qui avaient été ouverts au titre des dépenses de personnel (371 200 dollars), des voyages du personnel (31 300 dollars) et des services contractuels (4 000 dollars) pour financer les dépenses engagées au titre du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles, en application de la résolution 75/282 de l'Assemblée générale (A/78/6 (Sect. 16), par. 16.158).

Observations et recommandations concernant les postes

Tableau IV.15
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	125	1 SGA, 3 D-2, 8 D-1, 14 P-5, 32 P-4, 27 P-3, 13 P-2/1, 3 G(1e C) et 24 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	125	1 SGA, 3 D-2, 8 D-1, 14 P-5, 32 P-4, 27 P-3, 13 P-2/1, 3 G(1e C) et 24 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	785	1 D-2, 11 D-1, 35 P-5, 168 P-4, 175 P-3, 29 P-2/1, 9 G(1e C), 151 G(AC), 78 AN et 128 AL
Effectif prévu pour 2024	785	1 D-2, 11 D-1, 35 P-5, 168 P-4, 175 P-3, 29 P-2/1, 9 G(1e C), 151 G(AC), 78 AN et 128 AL

IV.171 Le Secrétaire général propose d'inscrire 125 postes au titre du chapitre 16, soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2023, sans que soit modifiée la composition des effectifs.

Postes vacants

IV.172 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, huit postes [1 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)] étaient vacants. Deux postes (1 P-3 et 1 P-4) étaient vacants depuis plus de 24 mois car il avait été proposé de les reclasser dans le projet de budget pour 2023. Ces reclassements n'ayant pas été approuvés par l'Assemblée générale, l'entité était en train de pourvoir ces postes à leur classe de départ. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus rapidement et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**.

Taux de vacance

IV.173 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024. **Le Comité consultatif constate une différence entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau IV.16
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	98	10,7	10,6	7,1	98	98	92	8,8	8,3	6,1	98	8,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	27	7,5	1,9	3,7	27	27	25	–	5,0	7,4	27	–

IV.174 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.175 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 2 997 900 dollars, soit une diminution nette de 406 500 dollars (11,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023, qui était de 3 404 400 dollars (ibid., tableau 16.18). Cette diminution est due aux ajustements techniques décrits au paragraphe IV.170 du présent rapport.

Consultants

IV.176 Le montant des ressources demandées au titre des consultants s'élève à 235 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 34 700 dollars (17,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023. Dans son rapport, le Secrétaire général a attribué ces variations à la redistribution des ressources autres que celles affectées à des postes, qui n'a aucune incidence sur les coûts et permet de mieux s'aligner sur les besoins opérationnels prévus pour 2024 (ibid., par. 16.159). Le Comité consultatif a également été informé qu'en 2022, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) avait utilisé les services de 967 consultants internationaux et de 305 consultants nationaux. Au 31 mai 2023, l'ONUDC comptait 508 consultants internationaux et 211 consultants nationaux. Pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2023, seuls 77 100 dollars avaient été dépensés par rapport aux crédits ouverts pour 2023, dont le montant s'élevait à 201 200 dollars. **Étant donné que les dépenses ont été inférieures aux prévisions au premier semestre de 2023, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées pour 2024 au titre des consultants soient réduites de 10 % (soit 23 600 dollars). Le Comité consultatif compte que l'ONUDC privilégiera le recrutement de consultants nationaux et d'experts locaux pour appuyer les priorités des États Membres et qu'il communiquera des informations actualisées à ce sujet dans les futurs projets de budget-programme**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les consultants.

Experts

IV.177 Le montant des ressources demandées au titre des experts s'élève à 168 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 34 400 dollars (17,0 %) par rapport

aux crédits ouverts pour 2023. Dans son rapport, le Secrétaire général a attribué ces variations à la redistribution des ressources autres que celles affectées à des postes, qui n'a aucune incidence sur les coûts et permet de mieux s'aligner sur les besoins opérationnels prévus pour 2024 (ibid., par. 16.159). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la rubrique budgétaire correspondant aux « experts » couvrait les réunions des groupes d'experts et, plus particulièrement, les frais de voyage des experts issus d'institutions nationales, d'organismes, fonds ou programmes des Nations Unies, d'autres organisations internationales ou du monde universitaire. En 2022, les dépenses effectuées au titre des experts n'ont représenté que 28,6 % des crédits ouverts, dont le montant s'élevait à 187 400 dollars, ce qui tient principalement à un nombre de réunions d'experts inférieur aux prévisions et au recours plus fréquent au format virtuel ou hybride aux fins de la tenue de ces réunions. Les réunions hybrides ont été la solution privilégiée par les États Membres en 2022. Pour 2024, l'ONUDC s'attend à ce que la plupart des sessions de formation et des ateliers se déroulent dans des formats hybrides ou en présentiel. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recours aux experts.

Mobilier et matériel

IV.178 Le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel s'élève à 154 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 34 800 dollars (29,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023, à savoir 119 700 dollars (ibid., tableau 16.18). Pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023, le montant des dépenses s'est élevé à seulement 11 700 dollars. **Étant donné que les dépenses ont été inférieures aux prévisions au premier semestre de 2023, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées pour 2024 au titre du mobilier et du matériel soient réduites de 10 % (soit 15 500 dollars)**.

IV.179 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.176 et IV.178 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Représentation géographique et équilibre entre les genres

IV.180 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2023, l'ONUDC comptait 49 % de femmes et 51 % d'hommes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. L'ONUDC s'employait activement à réaliser la parité des genres conformément à la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et à la stratégie de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONUDC sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes. Ces efforts avaient été couronnés de succès puisque les femmes étaient, dans l'ensemble, mieux représentées, bien que la parité n'ait pas encore été atteinte aux postes de la classe P-4, P-5 et D-1. Une fois que l'ONUDC serait parvenu à la parité, il s'attacherait à maintenir le statu quo. Le Comité a été informé que la répartition du personnel par groupe régional, au 31 mai 2023, était la suivante : 54 % des membres du personnel étaient originaires d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 15 % d'États d'Asie et du Pacifique, 12 % d'États d'Afrique, 10 % d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 9 % d'États d'Europe orientale. Il a également été informé qu'en 2023, quatre exposés sur les carrières avaient été organisés dans des universités d'États Membres non représentés et sous-représentés, lesquels avaient permis de présenter à plus d'une centaine de participants une vue d'ensemble des postes de début de carrière et de leur donner des

conseils sur leur éventuelle candidature. En complément des campagnes d'information conduites à l'extérieur, des activités de communication ont été menées en interne, auprès des membres du personnel des bureaux extérieurs de l'ONUDC, en particulier ceux formant le vivier de talents issus de groupes régionaux moins représentés et de pays sous-représentés, afin de leur donner des conseils sur la procédure de recrutement. Dans le cadre de l'initiative destinée aux femmes en début de carrière, qui a reçu en 2022 une récompense d'ONU-Femmes, une attention particulière a également été accordée à l'inclusion de participantes issus de groupes régionaux moins représentés. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique à l'ONUDC, compte que ce dernier prendra de nouvelles mesures pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres de son personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir**. Le Comité examine plus avant la question de la représentation géographique au chapitre I du présent rapport.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

IV.181 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 19 membres du personnel de l'ONUDC occupant des postes financés par le budget ordinaire devraient prendre leur retraite au cours des 5 prochaines années et 17 au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

IV.182 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant le recrutement d'administrateurs auxiliaires par l'ONUDC au cours des cinq dernières années. Il note que 31 administrateurs et administratrices auxiliaires ont été recrutés chaque année en moyenne, lesquels venaient de 13 États Membres donateurs, appartenant pour la plupart au même groupe régional. Le Comité note également que, ces cinq dernières années, seuls sept administrateurs auxiliaires recrutés par l'ONUDC étaient originaires de cinq États Membres donateurs. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des administrateurs auxiliaires.

Stagiaires

IV.183 Le Comité consultatif s'est fait fournir les renseignements ci-après sur le nombre de stagiaires recrutés par l'ONUDC entre 2019 et 2023 : 128 en 2019, 123 en 2020, 158 en 2021, 159 en 2022 et 79 (au 31 mai 2023). Il note que les stagiaires représentaient des nationalités relativement diverses au cours des cinq dernières années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement de stagiaires.

Restructuration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

IV.184 Comme indiqué à l'annexe A du rapport du Secrétaire général, l'ONUDC propose, dans le projet de budget pour 2024, une restructuration interne du Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique, conformément à la Stratégie de l'ONUDC pour 2021-2025 et aux ambitions régionales. Cette restructuration consistera à rebaptiser deux sections et à créer une section de l'appui aux bureaux extérieurs, qui sera chargée de coordonner toutes les activités sur le terrain. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que le budget ordinaire contribuait à financer tout ce qui touchait aux orientations politiques et à la

coordination centrale, et que les fonctions relatives à l'assistance technique, y compris les postes basés dans les bureaux extérieurs, étaient financées au moyen de ressources extrabudgétaires. **Le Comité consultatif prend note de la restructuration prévue de l'ONUDC et compte que des informations actualisées sur les gains d'efficacité et les enseignements tirés seront communiquées dans le prochain projet de budget-programme**.

Collaboration avec le système des Nations Unies et appui aux États Membres

IV.185 Le Comité consultatif a été informé que l'ONUDC collaborait étroitement avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies et consultait les parties prenantes nationales et internationales, conformément aux priorités nationales en matière de développement, pour apporter son appui aux États Membres. L'ONUDC était représenté dans 75 % de l'ensemble des plans-cadres de coopération et analyses communes de pays au sein du cadre de responsabilité mutuelle, du fait de sa présence physique dans les équipes de pays des Nations Unies, de la contribution qu'il apportait à distance à leurs activités et de sa participation à des projets régionaux. En particulier, en 2022, l'ONUDC avait participé à 29 plans-cadres de coopération, en plus des 25 auxquels il avait contribué en 2021, ce qui représentait un total de 54 plans-cadres pour 2021 et 2022. L'ONUDC contribuait aux activités des équipes de pays des Nations Unies et des bureaux multipays destinées à aider les États Membres dans les domaines de la drogue, de la criminalité et du terrorisme, ainsi que dans les efforts qu'ils faisaient pour prévenir et combattre la corruption. Par exemple, il aidait les petits États insulaires en développement du Pacifique à prévenir et à réprimer la corruption conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption, et accompagnait l'exécution du plan d'action visant à enrayer la corruption dans le Pacifique. Le Comité a également été informé qu'en 2022, l'ONUDC avait été en mesure d'aider les autorités haïtiennes à lutter contre les bandes armées, à renforcer la sécurité portuaire et à réduire les flux financiers illicites grâce à des contributions volontaires et au déploiement d'un expert financé dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique. **Le Comité consultatif prend note de la collaboration entre l'ONUDC et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et compte que l'Office redoublera d'efforts pour appuyer, conformément à son mandat, l'action que mène le système des Nations Unies pour le développement pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et que de plus amples informations seront communiquées à ce sujet dans le prochain projet de budget**.

Chapitre 17
ONU-Femmes

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	9 957 600
Dépenses de 2022	10 011 200
Crédits ouverts pour 2023	10 614 400
Dépenses au 30 juin 2023[a]	5 102 800
Ressources demandées pour 2024	10 614 400
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	500 000 000

Dépenses de 2022	555 469 900
Montant estimé pour 2023	500 000 000
Dépenses au 30 juin 2023[a]	217 400 000
Montant prévu pour 2024	500 000 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Estimation.

IV.186 Le montant des ressources qu'il est proposé d'inscrire au chapitre 17 du budget ordinaire pour 2024 s'élève à 10 614 400 dollars avant actualisation des coûts et ne fait apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 17), tableau 17.6). Les prévisions pour 2024, après actualisation préliminaire des coûts, s'élèvent à 10 800 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 1,7 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ». On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.28.

Tableau IV.17
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	49	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 9 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1 et 12 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	49	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 9 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1 et 12 G(AC)
Ressources extrabudgétaires[a]		
Effectif estimé pour 2023	465	1 SSG, 4 D-2, 20 D-1, 86 P-5, 55 P-4, 46 P-3, 10 P-2/1, 47 G(1°C), 120 G(AC) et 76 AN
Effectif prévu pour 2024	465	1 SSG, 4 D-2, 20 D-1, 86 P-5, 55 P-4, 46 P-3, 10 P-2/1, 47 G(1°C), 120 G(AC) et 76 AN

[a] Emplois financés par le budget institutionnel d'ONU-Femmes.

Observations et recommandations concernant les postes

IV.187 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des postes s'élèvent à 10 002 900 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2023. Ces ressources permettraient de maintenir un total de 49 postes [37 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 12 dans celle des agents des services généraux (Autres classes)] (A/78/6 (Sect. 17), tableau 17.8). Le Secrétaire général indique en outre dans son rapport qu'il est prévu de transférer en 2024 trois postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires (1 P-5, 1 P-3 et 1 P-2) du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration (ibid., par. 17.64), afin d'améliorer

la coordination et l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de renforcer la collaboration avec les membres du Conseil d'administration.

IV.188 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le transfert des trois postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration visait à harmoniser la pratique d'ONU-Femmes avec celle suivie par un grand nombre d'autres entités des Nations Unies, selon laquelle les secrétariats des organes directeurs faisaient directement rapport à la Direction exécutive. Ce changement de filière de remontée de l'information renforcerait l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et la collaboration avec les membres du Conseil d'administration. Sur le plan de la charge de travail, aucune analyse n'avait été effectuée, étant donné que le transfert reflétait simplement un changement de filière de remontée de l'information et n'avait pas d'incidence sur la charge de travail ou les fonctions de la section.

Postes vacants

IV.189 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, quatre postes inscrits au budget ordinaire étaient vacants [1 SSG, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)], mais qu'aucun n'était vacant depuis plus de deux ans ou n'avait donné lieu à des indemnités de fonctions depuis un an ou plus.

Taux de vacance

IV.190 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 (voir tableau IV.18). **Le Comité consultatif constate un écart entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau IV.18
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	37	4,0	3,7	2,7	37	37	34	2,7	4,3	8,1	37	2,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	12	3,4	4,6	–	12	12	11	8,0	3,1	8,3	12	8,4

IV.191 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.192 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 611 500 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2023 (ibid., tableau 17.11).

Autres dépenses de personnel

IV.193 Les ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel pour 2024 s'élèvent à 62 100 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2023. Ces ressources servent à financer le remplacement du personnel en congé de maternité ou de maladie, le recrutement de personnel temporaire lors des périodes de forte charge de travail, ainsi que les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit. Les dépenses se sont élevées à 28 100 dollars en 2022 et étaient de 25 000 dollars au 30 juin 2023, alors que le montant prévu était de 57 200 dollars pour 2022 et de 62 100 dollars pour 2023. **Compte tenu des faibles dépenses engagées en 2022 et au premier semestre de 2023, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (soit 6 210 dollars) le montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

IV.194 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe IV.193 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Ressources extrabudgétaires

IV.195 Le montant des ressources extrabudgétaires prévu pour 2024 au titre du chapitre 17 (ONU-Femmes) s'élève à 500 000 000 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant estimé pour 2023 (ibid., tableau 17.9). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que des contributions volontaires d'un montant estimé à 1,03 milliard de dollars étaient prévues dans le projet de budget intégré pour 2024-2025, qui avait été présenté par le Conseil d'administration d'ONU-Femmes le 1er juin 2023, ce qui représentait une hausse de 3 % par rapport au montant de 1,00 milliard de dollars prévu dans le précédent projet de budget intégré. Il n'en avait toutefois pas été tenu compte dans le fascicule du budget d'ONU-Femmes pour des raisons de calendrier, le projet de budget ordinaire ayant été soumis en février 2023 et la version définitive du budget intégré ayant été achevée le 31 mai 2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des renseignements supplémentaires concernant les ressources extrabudgétaires.

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

IV.196 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2023, la répartition des genres était la suivante : 75 % de femmes et 25 % d'hommes. Si la part relative des femmes et des hommes était restée stable depuis 2017, on avait constaté que, en termes absolus, le nombre d'hommes avait augmenté proportionnellement aux effectifs d'ONU-Femmes. L'Entité était déterminée à atteindre l'objectif de parité des genres et de diversité géographique au sein de son personnel. Ces dernières années, elle avait redoublé d'efforts pour guider et diriger l'exécution de ses programmes internes de diversité et d'inclusion en élaborant un plan sur la question. Ses activités de communication visaient à constituer un vivier de candidates et candidats plus divers. Conformément aux directives d'ONU-Femmes en

matière de recrutement et de sélection, les responsables des postes à pourvoir sont tenus d'assurer l'équilibre entre les genres et la diversité géographique dans leur service ou bureau. En outre, une analyse de l'équilibre entre les genres et de la diversité géographique du vivier de candidates et candidats et des services recruteurs était communiquée au Conseil central de contrôle et au Groupe consultatif de haut niveau en même temps que la liste des candidates et candidats sélectionnés. Toutes les décisions afférentes au recrutement étaient prises en fonction du mérite et des besoins de l'organisation dans l'objectif d'instaurer un environnement de travail divers et inclusif. **Le Comité consultatif note qu'ONU-Femmes s'emploie à instaurer un environnement de travail plus divers et, sachant combien il importe que les points de vue et les contributions des femmes soient dûment pris en compte dans l'exécution du mandat d'ONU-Femmes, il encourage de nouveau l'Entité à poursuivre ses efforts visant à parvenir à un meilleur équilibre entre les genres (voir A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. IV.157)**.

IV.197 Le Comité consultatif a en outre été informé que, au 31 mai 2023, 134 États Membres étaient représentés parmi le personnel d'ONU-Femmes et que, à cette même date, la répartition géographique, par groupe régional, des effectifs financés par le budget ordinaire était la suivante : États d'Europe occidentale et autres États : 56,5 % ; États d'Afrique : 21,7 % ; États d'Asie : 17,4 % ; États d'Amérique latine et des Caraïbes : 4,3 % ; États d'Europe orientale : 0,0 %. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel d'ONU-Femmes, compte que de nouvelles mesures seront prises pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

IV.198 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cinq membres du personnel d'ONU-Femmes occupant des postes financés par le budget ordinaire devaient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années et six au cours des dix prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

IV.199 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant le recrutement d'administrateurs auxiliaires par ONU-Femmes au cours des cinq dernières années et note que 30 administrateurs et administratrices auxiliaires ont été recrutés chaque année en moyenne, lesquels venaient de 19 États Membres donateurs, appartenant pour la plupart au même groupe régional. Il a également noté que, ces cinq dernières années, en moyenne trois des administrateurs et administratrices auxiliaires recrutés par ONU-Femmes chaque année étaient originaires de l'un des 10 États Membres donateurs. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les administrateurs auxiliaires.

Stagiaires

IV.200 Le Comité consultatif s'est fait fournir les renseignements ci-après sur le nombre total de stagiaires recrutés par ONU-Femmes entre 2019 et 2023 : 98 (2019), 16 (2020), 41 (2021), 52 (2022) et 70 (au 30 juin 2023). Il note que les stagiaires représentaient des nationalités relativement diverses au cours des cinq dernières

années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant le recrutement des stagiaires.

Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et appui à ceux-ci

IV.201 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des éclaircissements sur l'appui que l'Entité apportait au système des Nations Unies pour le développement et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et sur la coopération qu'elle entretenait avec eux. Compte tenu du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, ONU-Femmes contribuait au vivier de talents pour les emplois de coordonnateurs résidents et coordonnatrices résidentes. Les membres du personnel d'ONU-Femmes qui étaient sélectionnés étaient détachés. L'Entité comptait actuellement trois membres du personnel en détachement dans les trois lieux d'affectation suivants : Honduras, Ouzbékistan et Timor-Leste.

IV.202 Le Comité consultatif a en outre été informé que, conformément à l'engagement pris par le Secrétaire général en 2011 (S/2011/598, par. 69) et au paragraphe 8 de la résolution 2467 (2019), ONU-Femmes avait détaché au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme des spécialistes pour des contrats de courte durée (engagements temporaires ou accords de services spéciaux) financés par des ressources extrabudgétaires dans le cadre d'enquêtes sur les droits humains demandées par le Conseil des droits de l'homme : a) en attendant que des ressources extrabudgétaires soient disponibles pour le programme d'ONU-Femmes visant à déployer des spécialistes judiciaires de la violence sexuelle et fondée sur le genre ; b) pour la première année suivant l'établissement d'un nouveau mandat par le Conseil des droits de l'homme, ou plus longtemps dans des cas exceptionnels. Le Comité a été informé que, au cours des 12 derniers mois, ONU-Femmes avait à plusieurs reprises prorogé le déploiement après la première année du mandat pour des raisons « exceptionnelles ». Dans la plupart des cas, l'Entité avait exceptionnellement autorisé une prorogation afin d'éviter qu'il n'y ait pas de spécialiste des questions de genre dans l'équipe d'enquête pendant que le Haut-Commissariat achevait le recrutement de ses propres spécialistes. Dans d'autres cas, lorsque le Haut-Commissariat avait recruté son ou sa propre spécialiste des questions de genre ou enquêteur ou enquêtrice spécialisé(e) dans les affaires de violences sexuelles et fondées sur le genre, mais qu'il y avait clairement besoin d'un ou d'une deuxième spécialiste des questions de genre dans l'équipe, ONU-Femmes avait également exceptionnellement autorisé une prorogation après la première année du mandat.

IV.203 Le Comité consultatif a également été informé qu'il n'y avait pas eu de cas où ONU-Femmes n'avait pas été en mesure de déployer des spécialistes des questions de genre au cours de la première année d'un mandat. Les accords qui régissaient le déploiement par ONU-Femmes de spécialistes de la violence sexuelle et fondée sur le genre auprès du Haut-Commissariat étaient des accords de détachement à titre gracieux (un modèle d'accord standard des Nations Unies). Un nouvel accord de détachement à titre gracieux était signé pour chaque déploiement ; les conditions du détachement du ou de la spécialiste d'ONU-Femmes au Haut-Commissariat et les fonctions qu'il ou elle exercerait pendant la durée du détachement y étaient décrites. Aucun détachement de spécialiste de la violence sexuelle et fondée sur le genre n'avait eu lieu auprès de bureaux de coordonnatrices ou coordonnateurs résidents ou d'opérations de paix. Au cours des 12 derniers mois, les personnes détachées étaient en poste dans les bureaux du Haut-Commissariat à Genève, Entebbe et Vienne. On trouvera plus de précisions sur le personnel d'ONU-Femmes détaché pour prêter main-forte au Haut-Commissariat dans le tableau IV.19 :

Tableau IV.19
Personnel d'ONU-Femmes détaché pour prêter main-forte au Haut-Commissariat aux droits de l'homme

	Entité bénéficiaire	*Emploi*	*Classe/objet de dépense*	*Lieu d'affectation*
Fonctionnaires[a]	HCDH	Conseiller(ère) pour les questions de genre	P-4	Genève
	HCDH	Conseiller(ère) pour les questions de genre	P-4	Genève
	HCDH	Conseiller(ère) pour les questions de genre	P-4	Genève
	Enquête indépendante	Spécialiste de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la protection des témoins	P-2	Genève
	HCDH	Conseiller(ère) pour les questions de genre/enquêteur(trice) spécialisé(e) dans les affaires de violences sexuelles et fondées sur le genre	P-4	Vienne
	HCDH	Conseiller(ère) pour les droits de l'enfant et les questions de genre	P-4	Vienne
	HCDH	Interprète spécialisé(e)	P-2	Vienne
Personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	HCDH	Interprète spécialisé(e)	Services contractuels	Travail à domicile
	HCDH	Interprète spécialisé(e)	Services contractuels	Travail à domicile
	HCDH	Enquêteur(trice) spécialisé(e) dans les affaires de violences sexuelles et fondées sur le genre	Consultants	Travail à domicile
	HCDH	Conseiller(ère) pour les droits de l'enfant et les questions de genre	Consultants	Travail à domicile
	HCDH	Enquêteur(trice) financier(ère)/spécialisé(e) dans les affaires de violences sexuelles et fondées sur le genre	Consultants	Tunis
	HCDH	Interprète spécialisé(e)	Consultants	Travail à domicile
	HCDH	Conseiller(ère) pour les questions de genre	Consultants	Travail à domicile
	HCDH	Conseiller(ère) juridique pour les questions de violence sexuelle et fondée sur le genre	Consultants	Genève

[a] Spécialistes détachés dans le cadre de contrats d'engagement temporaire.

IV.204 **Le Comité consultatif prend note des progrès accomplis en ce qui concerne la coopération entre ONU-Femmes et le système des Nations Unies pour le développement, ainsi que de l'appui que continue d'apporter l'Entité à la mise en œuvre des mandats du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme, lorsque la demande lui en est faite. Le Comité est d'avis que cette coopération peut être encore renforcée de façon à gagner en efficacité et en efficience et à éviter les doubles emplois dans l'exécution des mandats, et invite le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce sens.**

IV.205 **En ce qui concerne la coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'appui qui lui est apporté, le Comité consultatif estime qu'il serait utile de clarifier le type de soutien offert par ONU-Femmes et en définir plus précisément les critères, en particulier pour ce qui est de la prorogation de l'aide apportée après la première année du mandat d'enquête, et compte que des informations supplémentaires seront communiquées dans le prochain rapport budgétaire.**

Tableau IV.20

Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	77 616,7	77 697,3	77 694,9	39,495,1	78 608,3	913,4	6 793,6	9 859,6	9 026,7	(832,9)	84 490,9	87,554,5	87,635,0	80,5
Autres dépenses de personnel	1 346,2	1 300,8	1 945,1	809,1	1 572,3	(372,8)	54 624,5	59 620,4	62 970,0	3 349,6	55 925,3	61,565,5	64,542,3	2,976,8
Dépenses de représentation	4,9	0,6	5,3	–	5,3	–	2,3	7,5	4,0	(3,5)	2,9	12,8	9,3	(3,5)
Consultants	529,7	693,0	708,3	248,9	577,3	(131,0)	4 481,3	4 986,2	3 383,8	(1 602,4)	5 174,3	5 694,5	3 961,1	(1 733,4)
Experts	1 124,4	606,1	1 255,2	356,4	1 191,8	(63,4)	112,4	61,0	86,0	25,0	718,5	1 316,2	1 277,8	(38,4)
Voyages des représentants	2 067,6	969,9	2 344,6	1,352,4	2 344,6	–	86,1	1 518,2	973,1	(545,1)	1056,7	3 862,8	3 317,7	(545,1)
Voyages du personnel	445,9	625,5	455,0	435,8	461,2	6,2	2 698,6	5 137,1	3 663,3	(1 473,8)	3 324,1	5 592,1	4 124,5	(1 467,6)
Services contractuels	1 476,9	1 999,0	1 579,1	1,186,3	1 687,7	108,6	2 865,3	3 437,8	2 192,8	(1 245,0)	4 864,3	5 016,9	3 880,5	(1 136,4)
Frais généraux de fonctionnement	707,0	436,0	807,8	267,6	800,2	(7,6)	2 846,0	3 049,3	2 533,6	(515,7)	3 282,0	3 857,1	3 333,8	(523,3)
Fournitures et accessoires	63,0	8,6	58,1	1,4	48,2	(9,9)	460,4	214,8	140,2	(74,6)	469,0	272,9	188,4	(84,5)
Mobilier et matériel	174,5	194,5	189,4	79,6	210,5	21,1	1 001,1	639,2	285,2	(354,0)	1 195,6	828,6	495,7	(332,9)
Aménagement des locaux	–	–	–	0,9	–	–	21,8	–	–	–	21,8	–	–	–
Subventions et contributions	79,3	75,3	86,0	20,3	86,0	–	9 095,7	8 221,0	5 672,6	(2 548,4)	9 171,7	8 307,0	5 758,6	(2 548,4)
Total	**85 636,1**	**84 606,6**	**87 128,8**	**44,253,7**	**87 593,4**	**464,6**	**85 089,2**	**96 752,2**	**90 931,3**	**(5 820,9)**	**169 695,7**	**183 881,0**	**178 524,7**	**(5 356,3)**

Tableau IV.21

Chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	6 175,0	5 902,0	6 708,8	2 833,5	7 498,0	789,2	–	–	–	–	2 382,8	6 708,8	7 498,0	789,2
Autres dépenses de personnel	336,9	291,7	860,8	108,5	688,1	(172,7)	219,6	353,0	250,0	(103,0)	317,0	1 213,8	938,1	(275,7)
Dépenses de représentation	0,5	–	0,5	–	2,5	2,0	–	–	–	–	–	0,5	2,5	2,0
Consultants	47,7	40,5	160,2	62,0	143,7	(16,5)	187,4	549,7	348,0	(201,6)	284,4	709,9	491,7	(218,2)
Experts	313,0	233,6	354,9	177,5	496,4	141,5	–	299,4	533,8	234,4	0,9	654,3	1 030,2	375,9
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	4,9	2 029,1	990,7	(1 038,4)	4,9	2 029,1	990,7	(1 038,4)
Voyages du personnel	209,1	207,6	282,7	95,0	434,3	151,6	871,0	716,7	415,5	(301,2)	967,2	999,4	849,8	(149,6)
Services contractuels	172,3	139,8	192,3	140,1	243,3	51,0	528,4	744	389,0	(355,0)	658,4	936,3	632,3	(304,0)
Frais généraux de fonctionnement	39,9	33,2	43,3	25,1	26,3	(17,0)	77,1	204,3	151,5	(52,8)	90,9	247,6	177,8	(69,8)
Fournitures et accessoires	6,4	2,2	12,3	1,8	27,3	15,0	–	–	–	–	0,6	12,3	27,3	15,0
Mobilier et matériel	19,4	30,0	18,0	17,9	18,0	–	0,7	2,0		(2,0)	11,0	20,0	18,0	(2,0)
Aménagement des locaux	–	2,1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	–	32,7	–	(32,7)	–	32,7	–	(32,7)
Total	**7 320,2**	**6 882,7**	**8 633,8**	**3 461,4**	**9 577,9**	**944,1**	**1 889,1**	**4 930,8**	**3 078,5**	**(1 852,3)**	**4 682,1**	**13 564,6**	**12 656,4**	**(908,2)**

Tableau IV.22

Chapitre 11 (Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	6 962,3	7 037,8	7 339,7	3 629,8	7 339,7	–	–	190,1	205,0	14,9	7 037,8	7 529,8	7 544,7	14,9
Autres dépenses de personnel	171,5	23,4	154,1	43,2	197,4	43,3	221,1	117,8	210,0	92,2	244,5	271,9	407,4	135,5
Dépenses de représentation	1,6	–	1,7	–	1,7	–	–	–	–	–	–	1,7	1,7	–
Consultants	121,4	64,4	157,3	45,4	102,1	(55,2)	20,0	–	–	–	84,4	157,3	102,1	(55,2)
Experts	337,6	24,7	369,1	–	217,2	(151,9)	–	7,5	7,5	–	24,7	376,6	224,7	(151,9)
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	227,2	170,3	207,7	155,0	207,6	(0,1)	–	12,0	18,0	6,0	170,3	219,7	225,6	5,9
Services contractuels	322,2	415,5	391,9	345,4	562,6	170,7	185,0	159,0	120,0	(39,0)	600,5	550,9	682,6	131,7
Frais généraux de fonctionnement	46,7	45,3	52,0	18,1	35,5	(16,5)	9,0	54,1	2,9	(1,2)	54,3	106,1	88,4	(17,7)
Fournitures et accessoires	6,6	–	7,2	–	4,9	(2,3)	–	–	–	–	–	7,2	4,9	(2,3)
Mobilier et matériel	10,3	20,4	14,5	5,0	16,5	2,0	–	14,2	19,1	4,9	20,4	28,7	35,6	6,9
Subventions et contributions	–	81,7	–	–	10,0	10,0	–	–	–	–	81,7	–	10	10
Total	**8 207,4**	**7 883,5**	**8 695,2**	**4 241,9**	**8 695,2**	**–**	**435,1**	**554,7**	**632,5**	**77,8**	**8 318,6**	**9 249,9**	**9 327,7**	**77,8**

Tableau IV.23

Chapitre 12 (Commerce et développement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	6 175,0	5 902,0	6 708,8	2 833,5	7 498,0	789,2	–	–	–	–	5 902,0	6 708,8	7 498,0	789,2
Autres dépenses de personnel	336,9	291,7	860,8	108,5	688,1	(172,7)	219,6	353,0	250,0	(103,0)	511,3	1 213,8	938,1	(275,7)
Dépenses de représentation	0,5	–	0,5	–	2,5	2,0	–	–	–	–	–	0,5	2,5	2,0
Consultants	47,7	40,5	160,2	62,0	143,7	(16,5)	187,4	549,7	348,0	(201,6)	227,9	709,9	491,7	(218,1)
Experts	313,0	233,6	354,9	177,5	496,4	141,5	–	299,4	533,8	234,4	233,6	654,3	1 030,2	375,9
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	4,9	2 029,1	990,7	(1 038,4)	4,9	2 029,1	990,7	(1 038,4)
Voyages du personnel	209,1	207,6	282,7	95,0	434,3	151,6	871,0	716,7	415,5	(301,2)	1 078,6	999,4	849,8	(149,6)
Services contractuels	172,3	139,8	192,3	140,1	243,3	51,0	528,4	744	389,0	(355,0)	668,2	936,3	632,3	(304,0)
Frais généraux de fonctionnement	39,9	33,2	43,3	25,1	26,3	(17,0)	77,1	204,3	151,5	(52,8)	110,3	247,6	177,8	(69,8)
Fournitures et accessoires	6,4	2,2	12,3	1,8	27,3	15,0	–	–	–	–	2,2	12,3	27,3	15,0
Mobilier et matériel	19,4	30,0	18,0	17,9	18,0	–	0,7	2,0		(2,0)	30,7	20,0	18,0	(2,0)
Aménagement des locaux	–	2,1	–	–	–	–	–	–	–	–	2,1	–	–	–
Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	–	32,7	–	(32,7)	–	32,7	–	(32,7)
Total	**7 320,2**	**6 882,7**	**8 633,8**	**3 461,4**	**9 577,9**	**944,1**	**1 889,1**	**4 930,8**	**3 078,5**	**(1 852,3)**	**8 771,8**	**13 564,7**	**12 656,4**	**(908,2)**

Tableau IV.24

Chapitre 13 (Centre du commerce international) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de francs suisses)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2022-2023)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	29 079,3	28 505,3	29 780,0	13 540,2	29 780,0	–	33 060,0	29 310,6	29 310,6	–	61 565,3	59 090,6	59 090,6	–
Autres dépenses de personnel	514,7	504,8	514,7	349,8	514,7	–	1 229,2	1 089,8	1 089,8	–	1 734,0	1 604,5	1 604,5	–
Dépenses de représentation	9,5	9,4	9,5	5,3	9,5	–	2,9	2,6	2,6	–	12,3	12,1	12,1	–
Consultants	774,3	397,0	699,3	698,0	699,3	–	29 926,9	26 532,8	26 532,8	–	30 323,9	27 232,1	27 232,1	–
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	1 306,9	1 158,7	1 158,7	–	1 306,9	1 158,7	1 158,7	–
Voyages du personnel	226,1	207,3	226,1	143,9	226,1	–	3 285,1	2 912,5	2 912,5	–	3 492,4	3 138,6	3 138,6	–
Services contractuels	1 277,2	1 085,8	1 277,2	454,5	1 202,2	(75,0)	7 175,3	6 361,5	6 361,5	–	8 261,1	7 638,7	7 563,7	(75,0)
Frais généraux de fonctionnement	2 705,8	2 694,3	2 705,8	2 435,3	2 705,8	–	7 548,4	6 692,3	6 692,3	–	10 242,7	9 398,1	9 398,1	–
Fournitures et accessoires	441,8	360,6	441,8	285,4	441,8	–	254,0	225,2	225,2	–	614,6	667,0	667,0	–
Mobilier et matériel	598,5	598,4	598,5	376,1	598,5	–	2 361,7	2 093,8	2 093,8	–	2 960,1	2 692,3	2 692,3	–
Subventions et contributions	1 635,8	1 998,0	1 683,6	819,3	1 758,6	75,0	23 595,7	20 919,6	20 919,6	–	25 593,7	22 603,2	22 678,2	75,0
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	63,9	56,6	56,6	–	63,9	56,6	56,6	–
Total	**37 263,0**	**36 360,9**	**37 936,5**	**19 107,6**	**37 936,5**	**–**	**109 809,9**	**97 356,0**	**97 356,0**	**–**	**146 710,8**	**135 292,5**	**135 292,5**	**–**

Tableau IV.25

Chapitre 14 (Environnement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	21 362,8	19 913,0	19 341,3	9 600,6	19 755,7	414,4	129 738,6	119 458,0	119 277,1	(180,9)	149 651,6	138 799,3	139 032,8	233,5
Autres dépenses de personnel	19,5	27,4	30,5	1,8	227,9	197,4	6 451,5	17 623,0	17 623,0	–	6 478,9	17 653,5	17 850,9	197,4
Dépenses de représentation	0,4	–	0,4	–	19,6	19,2	268,2	–	–	–	268,2	0,4	19,6	19,2
Consultants	326,1	303,0	342,4	151,2	389,1	46,7	46 216,9	30 565,0	30 548,3	(16,7)	46 519,9	30 907,4	30 937,4	30,0
Voyages des représentants	67,3	51,8	79,5	47,9	79,5	–	43,3	–	–	–	95,1	79,5	79,5	–
Voyages du personnel	152,0	154,2	172,3	49,7	172,3	–	12 208,8	21 968,0	21 966,5	(1,5)	12 363,0	22 140,3	22 138,8	(1,5)
Services contractuels	217,7	152,2	235,8	22,6	283,1	47,3	13 654,5	9 391,0	9 399,9	8,9	13 806,7	9 626,8	9 683,0	56,2
Frais généraux de fonctionnement	381,5	429,9	413,4	122,4	599,5	186,1	17 421,2	14 798,0	14 797,0	(1,0)	17 851,1	15 211,4	15 396,5	185,1
Fournitures et accessoires	17,6	9,2	19,4	4,2	19,4	–	201,1	172,2	173,8	1,6	210,3	191,6	193,2	1,6
Mobilier et matériel	21,4	37,1	23,1	19,5	23,1	–	1 167,8	1 253,0	1 253,7	0,7	1 204,9	1 276,1	1 276,8	0,7
Aménagement des locaux	–	6,8	–	–	–	–	–	–	–	–	6,8	–	–	–
Subventions et contributions	346,1	393,9	375,5	349,9	375,5	–	397 540,0	198 031,5	198 057,6	26,1	397 933,9	198 407,0	198 433,1	26,1
Autres	–	–	–	–	–	–	123,7	–	–	–	123,7	–	–	–
Total	**22 912,4**	**21 478,6**	**21 033,6**	**10 369,7**	**21 944,7**	**911,1**	**625 035,7**	**413 260,0**	**413 096,9**	**(163,1)**	**646 514,3**	**434 293,6**	**435 041,6**	**748,0**

Tableau IV.26

Chapitre 15 (Établissements humains) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	11 403,8	11 565,7	11 896,4	6 056,7	11 896,4	–	2 983,5	9 039,2	9 983,9	944,7	14 549,2	20 935,6	21 880,3	(944,7)
Autres dépenses de personnel	550,0	307,9	331,8	41,0	393,2	61,4	22 894,8	45 448,4	55 013,8	9 565,4	23 202,7	45 780,2	55 407,0	(9 504,0)
Dépenses de représentation	3,1	–	3,3	–	3,3	–	–	177,3	–	(177,3)	–	180,6	3,3	177,3
Consultants	214,9	208,6	181,0	134,2	138,6	(42,4)	25 865,3	789,5	199,6	(589,9)	26 073,9	970,5	338,2	547,5
Experts	89,3	3,7	64,9	–	73,7	8,8	–	96,0	–	(96,0)	3,7	160,9	73,7	104,8
Voyages des représentants	42,3	47,4	–	–	11,2	11,2	–	5,1	–	(5,1)	47,4	5,1	11,2	16,3
Voyages du personnel	105,4	324,3	108,0	108,4	118,6	10,6	3 601,3	1 501,9	2 976,8	1 474,9	3 925,6	1 609,9	3 095,4	(1 464,3)
Services contractuels	550,9	220,6	457,1	40,2	487,5	30,4	27 528,6	26 037,8	25 364,3	(673,5)	27 749,2	26 494,9	25 851,8	703,9
Frais généraux de fonctionnement	199,9	586,0	242,0	40,8	242,0	–	16 706,0	13 324,7	14 468,1	1 143,4	17 292,0	13 566,7	14 710,1	(1 143,4)
Fournitures et accessoires	15,8	2,9	19,0	2,7	19,0	–	1 213,4	1 147,5	818,7	(328,8)	1 216,3	1 166,5	837,7	328,8
Mobilier et matériel	47,6	27,8	81,6	15,1	81,6	–	2 554,6	1 774,9	2 229,0	454,1	2 582,4	1 856,5	2 310,6	(454,1)
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	587,8	169,1	604,8	435,7	587,8	169,1	604,8	(435,7)
Subventions et contributions	52,8	18,8	–	–	–	–	45 404,8	–	51 021,8	51 021,8	45 423,6	–	51 021,8	(51 021,8)
Autres	–	–	–	–	–	–	11,8	49 326,2	0,3	(49 325,9)	11,8	49 326,2	0,3	49 325,9
Total	**13 275,8**	**13 313,7**	**13 385,1**	**6 439,1**	**13 465,1**	**80,0**	**149 351,9**	**148 837,6**	**162 681,1**	**13 843,5**	**162 665,6**	**162 222,7**	**176 146,2**	**(13 763,5)**

Tableau IV.27

Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	18 746,1	19 591,5	19 706,1	9 685,8	19 706,1	–	147 478,4	152 525,4	159 581,2	7 055,8	167 069,9	172 231,5	179 287,3	(7 055,8)
Autres dépenses de personnel	898,0	825,0	958,0	526,6	581,8	(376,2)	8 195,2	319,5	1 244,6	925,1	9 020,2	1 277,5	1 826,4	(1 301,3)
Dépenses de représentation	1,1	1,1	1,3	–	1,3	–	–	2,0	3,3	1,3	1,1	3,3	4,6	(1,3)
Consultants	175,6	228,5	201,2	77,1	235,9	34,7	31 265,3	19 542,5	21 756,9	2 214,4	31 493,8	19 743,7	21 992,8	(2 179,7)
Experts	187,4	53,6	202,5	33,4	168,1	(34,4)	–	–	–	–	53,6	202,5	168,1	(34,4)
Voyages des représentants	718,9	524,6	815,3	258,4	815,3	–	–	–	–	–	524,6	815,3	815,3	–
Voyages du personnel	300,9	321,3	297,2	255,5	274,0	(23,2)	46 959,6	27 560,6	37 244,2	9 683,6	47,280,9	27 857,8	37 518,2	(9 706,8)
Services contractuels	594,7	973,5	614,8	293,5	571,7	(43,1)	34 161,2	32 929,7	48 765,6	15 835,9	35 134,7	33 544,5	49 337,3	(15 879,0)
Frais généraux de fonctionnement	114,0	150,6	113,1	79,7	114,0	0,9	43 718,4	34 861,7	39,023,5	4 161,8	43 869,0	34 974,8	39 136,6	(4 160,9)
Fournitures et accessoires	75,7	76,0	81,3	55,8	81,3	–	1 947,5	4 822,2	6 019,2	1 197,0	2 023,5	4 903,5	6 100,5	(1 197,0)
Mobilier et matériel	111,7	119,5	119,7	11,7	154,5	34,8	12 930,1	14 972,9	22 775,1	7 802,2	13 049,6	15 092,6	22 929,6	(7 767,4)
Subventions et contributions	–	50,8	–	25,8	–	–	28 827,5	43 057,9	51 410,7	8 352,8	28 878,3	43 057,9	51 410,7	(8 352,8)
Total	**21 924,1**	**22 916,1**	**23 110,5**	**11 303,3**	**22 704,0**	**(406,5)**	**355,483,2**[a]	**330 594,5**	**387 824,2**	**57 229,7**	**378 399,3**	**353 705,0**	**410 527,4**	**(57 636,3)**

[a] L'écart de 1 863,8 dollars par rapport au montant indiqué dans le document A/78/6 (Sect. 16) est dû à des ajustements mineurs apportés aux dépenses de 2022 à la suite de la clôture financière des comptes de 2022 en mars 2023.

Tableau IV.28

Chapitre 17 (ONU-Femmes) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2024-2023)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2024-2023)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2024-2023)*
Postes	9 374,0	9 427,8	10 002,9	4 713,9	10 002,9	–	160 896,7	151 288,4	151 288,4	–	170 324,5	161 291,3	161 291,3	–
Autres dépenses de personnel	57,2	28,1	62,1	25,0	62,1	–	–	–	–	–	28,1	62,1	62,1	–
Dépenses de représentation	0,5	–	0,5	–	0,5	–	–	–	–	–	–	0,5	0,5	–
Consultants	37,0	62,0	40,2	11,0	40,2	–	–	–	–	–	62,0	40,2	40,2	–
Experts	107,4	46,6	121,8	82,3	121,8	–	–	–	–	–	46,6	121,8	121,8	–
Voyages des représentants	109,7	23,2	124,4	63,4	124,4	–	–	–	–	–	23,2	124,4	124,4	–
Voyages du personnel	22,1	26,1	25,0	8,8	25,0	–	33 277,1	40 192,2	40 192,2	–	33 303,2	40 217,2	40 217,2	–
Services contractuels	99,0	262,3	74,0	51,0	74,0	–	166 359,2	133 327,6	133 327,6	–	166 621,5	133 401,6	133 401,6	–
Frais généraux de fonctionnement	145,2	134,9	157,5	146,4	157,5	–	144 741,1	136 724,3	136 724,3	–	144 876,0	136 881,8	136 881,8	–
Fournitures et accessoires	5,5	–	6,0	1,0	6,0	–	22 860,7	17 419,1	17 419,1	–	22 860,7	17 425,1	17 425,1	–
Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	18 677,9	11 254,7	11 254,7	–	18 677,9	11 254,7	11 254,7	–
Autres	–	–	–	–	–	–	8 657,1	9 793,7	9 793,7	–	8 657,1	9 793,7	9 793,7	–
Total	**9 957,6**	**10 011,2**	**10 614,4**	**5 102,8**	**10 614,4**	**–**	**555 469,9**	**500 000,0**	**500 000,0**	**–**	**565 481,0**	**510 614,4**	**510 614,4**	**–**

Titre V
Coopération régionale pour le développement

Chapitre 18
Développement économique et social en Afrique

Chapitre 18A
Commission économique pour l'Afrique

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	77 416 000
Dépenses de 2022	79 601 700
Crédits ouverts pour 2023	87 179 500
Dépenses au 30 juin 2023	45 759 200
Ressources demandées pour 2024	84 341 800
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	21 174 300
Dépenses de 2022	14 987 500
Montant estimé pour 2023	17 562 200
Dépenses au 30 juin 2023	8 682 000
Montant prévu pour 2024	13 286 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 18A du budget ordinaire pour 2024 s'élève à 84 341 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 2 837 700 dollars (3,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 [A/78/6 (Sect. 18), tableaux 18.35 et 18.38 (1)]. Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 89 139 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 1,2 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine plus de plus près la question de l'actualisation des coûts dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

V.2 La diminution nette, avant actualisation des coûts, des ressources demandées au titre du chapitre 18 s'explique essentiellement par des ajustements techniques d'un montant de 2 957 700 dollars, qui correspondent essentiellement au non-renouvellement, au titre de l'appui au programme, des crédits approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263 pour le projet Africa Hall, et qui seront présentées dans le rapport correspondant du Secrétaire général dans le courant de 2023 [A/78/6 (Sect. 18), par. 18.200 b) i)]. Elle est compensée en partie par une augmentation des ressources demandées à la rubrique Autres changements, à savoir 120 000 dollars au titre de la location et de l'entretien de bureaux au titre du sous-

programme 8 (Développement économique et planification) (ibid., par. 18.201). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.19.

Tableau V.1
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023[a]	534	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 69 P-4, 76 P-3, 27 P-2/1, 17 AN, 284 AL
Effectif proposé pour 2024[a]	534	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 69 P-4, 76 P-3, 27 P-2/1, 17 AN, 284 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	63	1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 2 G (AC), 9 AN, 41 AL
Effectif prévu pour 2024	63	1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 2 G (AC), 9 AN, 41 AL

[a] Dont deux postes temporaires (1 P-3 et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

Observations et recommandations concernant les postes

V.3 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des postes s'élèvent à 55 154 600 dollars, soit une augmentation de 143 200 dollars (0,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (Ibid., tableau 18.40). Ces ressources permettraient de maintenir 534 postes et tiendraient compte de l'incidence budgétaire des changements relatifs aux postes approuvés pendant l'exercice budgétaire 2023 [ibid., par. 18.200 a) et 18.200 b) ii)].

Postes vacants

V.4 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, on comptait un total de 59 postes vacants [1 SGA, 2 D-1, 6 P-5, 7 P-4, 14 P-3, 2 P-2, 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 26 postes d'agent(e) local(e)] et que 2 postes [1 P-4 et 1 poste d'agent(e) local(e)] étaient vacants depuis plus de deux ans. En réponse à ses questions, le Comité a également été informé que l'avis de vacance relatif au poste de coordonnateur(trice) principale (D-1) avait été annulé puis réaffiché afin d'élargir la réserve de candidates et de s'employer ainsi à atteindre les objectifs de parité fixés par le Secrétaire général. En ce qui concerne la raison d'une telle décision, le Comité a été informé, après avoir demandé des précisions, que celle-ci avait été prise conformément à l'initiative du Secrétaire général visant à atteindre la parité des genres dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment à la stratégie à l'échelle du système en matière de parité des genres[5]. Pour répondre à ces objectifs, la Communauté économique pour l'Afrique (CEA) a mis en place une stratégie de parité au niveau de l'entité, qui dispose que si le pourcentage de candidatures féminines à un avis de vacance de poste soumis à recrutement international est inférieur à 30 %, ledit avis sera annulé et réaffiché, avec une nouvelle campagne de sensibilisation destinée à renforcer la réserve de candidatures féminines.

V.5 Le Comité consultatif note également que, sur les 59 postes vacants, des avis de vacance n'ont pas encore été publiés pour 16 postes, soit 27,1 %, l'évaluation des candidats est en cours pour 26 postes, soit 44,1 %, et la sélection ou les formalités

[5] Voir www.un.org/gender/sites/www.un.org.gender/files/gender_parity_strategy_october_2017.pdf.

d'entrée en fonctions sont en cours pour 17 postes vacants, soit 28,8 %. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé qu'en 2022, la CEA avait adopté une approche proactive pour pourvoir les postes vacants, en lançant une campagne de recrutement et un système de gestion des performances en matière de recrutement, qui a permis d'automatiser toutes les données de recrutement et de disposer d'une vue d'ensemble de celles-ci en temps réel, réduisant ainsi considérablement les délais de recrutement et d'entrée en fonctions du personnel, ce qui a abouti à une accélération des recrutements. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais, y compris ceux qui sont vacants depuis longtemps, et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**. On trouvera au chapitre I du présent rapport d'autres observations du Comité concernant la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

V.6 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs pour 2022 et pour la période de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au chapitre 18 (voir tableau V.2).

Tableau V.2
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*					*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*[a]	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	237	17,8	18,7	16,0	237	203	18,8	15,9	14,3	237	17,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	304	6,8	9,2	9,5	303	275	8,7	9,9	9,2	303	8,8

[a] Y compris les postes relevant du chapitre 18 (A et B).

V.7 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyen et effectif au 30 juin 2023 pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient de 15,9 % et 14,3 %, respectivement, et qu'un taux de 17,4 % est proposé pour 2024, tandis que pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, les taux étaient de 9,9 % et 9,2 %, respectivement, et un taux de 8,8 % est proposé pour 2024. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Indemnité de fonctions

V.8 D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note que trois postes vacants ont été pourvus à la CEA à titre temporaire par des personnes recevant une indemnité de fonctions depuis plus d'un an, à savoir un (une) coordonnateur(trice) principal(e) (D-1), un (une) Chef de section (Questions de genre) (P-5) et un (une) Spécialiste des questions sociales [administrateur(trice)

recruté(e) sur le plan national]. **Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant aux cas d'affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période et compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les indemnités de fonctions.

V.9 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.10 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 29 187 200 dollars, soit une diminution nette de 2 980 900 dollars (9,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (Ibid., tableau 18.40).

Consultants

V.11 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des consultants s'élève à 1 169 100 dollars, ce qui représente une diminution de 28 700 dollars (2,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les dépenses en 2022 se sont élevées à 2 686 400 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 1 097 800 dollars, et les dépenses au 30 juin 2023 s'élevaient à 1 002 600 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 1 197 800 dollars. Le Comité consultatif note que l'important dépassement de crédits enregistré en 2022 au titre des consultants est notamment imputable à la mise en œuvre de deux activités supplémentaires non prévues dans le budget initial, à savoir la coordination du *Journal of African Transformation*, publication de la CEA, et la gestion du programme des boursiers de la Commission (voir A/78/89, annexe II, par. 3 et tableau). Pour 2023, le Comité note également, d'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, que le taux élevé d'utilisation des crédits au titre de cette rubrique tient aux pénuries de personnel observées dans certaines divisions, qui ont conduit à recourir intensivement à des consultants au début de l'exercice budgétaire. **Le Comité consultatif, rappelant sa recommandation antérieure (voir A/77/7, par. V.13) et constatant le recours non planifié à des consultants en 2022, ainsi que le recours accéléré à des consultants en 2023, destiné à pallier la pénurie de personnel, compte qu'à l'avenir, la planification des besoins sera fiable et souligne que, si le recours à des consultants peut être nécessaire pour acquérir des compétences spécialisées qui ne sont pas aisément disponibles en interne dans certaines situations, il convient de ne ménager aucun effort pour pourvoir les postes vacants, réduire la dépendance à l'égard des consultants et exploiter les compétences et les connaissances internes du Secrétariat pour mener à bien les activités de base et les fonctions récurrentes devant être assurées à long terme (voir également A/77/727, par. 26, et A/73/498/Add.3, par. 32 ; voir également les résolutions 77/278 (par. 56), 71/263 (par. 34) et 70/247 (par. 45) de l'Assemblée générale**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les consultants.

Services contractuels

V.12 À sa demande, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées concernant les modalités contractuelles des fonctionnaires du protocole recrutés sur le plan local. Il a été précisé au Comité que le personnel des services du protocole

avait été engagé pendant l'organisation de la session de la Commission, au moment où la charge de travail était la plus élevée, soit de mars à avril, et non de manière continue, comme indiqué précédemment (voir A/77/7, par. V.13). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les services contractuels.

Mobilier et matériel

V.13 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre du mobilier et du matériel s'élève à 3 008 900 dollars, soit une augmentation de 237 700 dollars (8,6 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2023. Les dépenses en 2022 se sont élevées à 2 647 200 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 2 653 800 dollars, et les dépenses au 30 juin 2023 s'élevaient à 2 186 900 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 2 771 200 dollars. D'après les informations complémentaires qui lui ont été fournies, le Comité consultatif note que l'augmentation des ressources demandées au titre de la composante Direction exécutive et administration permettrait de remplacer les répéteurs radio UHF/VHF utilisés par la Section de la sécurité en cas d'urgence et de mettre en place une logistique d'accès à distance et de télétravail pour les bureaux sous-régionaux à des fins de continuité des opérations. Il note également que l'augmentation des ressources demandées au titre de l'appui au programme permettrait de rénover le Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba et d'acheter du mobilier et du matériel pour l'espace bibliothèque, qui a récemment été rénové.

Fournitures et accessoires

V.14 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des fournitures et accessoires s'élève à 1 033 500 dollars, soit une diminution de 237 300 dollars (18,7 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2023. Les dépenses en 2022 se sont élevées à 594 900 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 1 379 500 dollars, et les dépenses au 30 juin 2023 s'élevaient à 338 800 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 1 270 800 dollars. **Sachant que le montant des dépenses engagées en 2022 et durant les six premiers mois de 2023 a été moins élevé que prévu, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires pour 2024 soit réduit de 10 % (103 400 dollars)**.

V.15 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe V.14 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Examen du programme et planification

V.16 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le dernier examen en date du programme de la CEA avait permis de tirer de précieux enseignements, notamment la nécessité de renforcer la gouvernance économique et la gestion financière en raison des chocs mondiaux. Le Comité a également été informé que la CEA avait mis au point une boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports en vue de soutenir la planification intégrée du développement, conformément à l'Agenda 2063 et au Programme 2030, qui appelaient à rationaliser les rapports et à économiser des ressources (voir également A/78/6 (Sect. 18), par. 18.21 a) et 18.23). Un certain nombre de questions ont également été considérées comme essentielles pour l'élaboration des politiques, notamment le développement ciblé des capacités, la lutte contre les inégalités fondées

sur le genre, la réflexion stratégique, les partenariats et le passage au numérique. Le Comité a également été informé que la CEA avait œuvré au renforcement de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes en organisant des ateliers de formation à la gestion axée sur les résultats afin d'améliorer les compétences du personnel, ainsi que des examens trimestriels de l'application du principe de responsabilité et de l'exécution des programmes afin de suivre la mise en œuvre des programmes et l'utilisation du budget et de promouvoir l'application du principe de responsabilité et la transparence. Au niveau des projets, des plans de suivi et d'évaluation détaillés ont été mis en place afin d'évaluer les progrès accomplis et de formuler des recommandations fondées sur des données probantes au service des interventions futures. Le Comité a également été informé que des efforts étaient actuellement déployés pour actualiser la politique d'évaluation de la CEA et allouer des ressources adéquates aux évaluations.

Appui au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

V.17 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé du soutien apporté par la CEA au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment par le travail que celle-ci a accompli aux côtés de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, qui aide les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à effectuer des analyses communes de pays et à rédiger des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. La CEA est membre du secrétariat commun de la plateforme de collaboration régionale, aux côtés du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Bureau de la coordination des activités de développement, et dispose d'une unité chargée de la coordination à l'échelle du système. Elle a en outre participé à la création de deux coalitions conjoncturelles ou thématiques relatives aux données, aux statistiques, à la gestion économique, à l'industrialisation et à la diversification. Elle a également fourni un soutien stratégique et consultatif aux fins de l'élaboration et de la formulation des stratégies nationales en lien avec la Zone de libre-échange continentale africaine et participé à la formation des négociatrices et négociateurs chargés des questions climatiques dans la perspective de la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Comité a également été informé que la CEA travaillait à la publication d'un document stratégique sur le renforcement de la collaboration avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies et sur l'appui à apporter aux États Membres afin d'améliorer la gamme de services que la Commission propose à ces derniers, et qu'elle avait entrepris d'élaborer une théorie du changement concernant les instructions générales liées à la plateforme de collaboration régionale. Un soutien supplémentaire est également apporté à la première réunion annuelle de la plateforme de collaboration régionale, entre les Nations Unies et l'Union africaine, et au renforcement de la participation du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique à la plateforme de collaboration régionale. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur la coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents seront communiquées dans le prochain budget-programme**.

Coopération avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique

V.18 Comme suite à ses questions, le Comité a reçu des informations actualisées sur la coopération entre la CEA et le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique. Il a ainsi appris que la CEA, le Bureau de la Conseillère spéciale et le Département de la communication globale avaient achevé la rédaction du mandat relatif à la coordination des questions de fond et des questions opérationnelles et avaient

collaboré à l'élaboration du chapitre 11 du projet de budget-programme pour 2024. Il a également été informé que la CEA et le Bureau avaient collaboré au Cycle de conférences sur l'Afrique de 2023 et qu'ils envisageaient de collaborer davantage aux fins de la mise en œuvre de l'Agenda 2063. **Le Comité consultatif compte que la CEA continuera d'améliorer sa coordination et sa coopération avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique à l'appui de l'Agenda 2063**.

Formation linguistique

V.19 Le Comité s'est fait fournir un tableau des ressources consacrées à la formation du personnel en 2024, notamment la formation linguistique (voir tableau V.3).

Tableau V.3
Formation du personnel de la Commission économique pour l'Afrique en 2024
(En dollars des États-Unis)

Description	*Montant*
Postes affectés à l'école de langues [4 postes d'agent(e) local(e)]	157 200
École de langues	308 700
Cours de communication spécialisée	56 640
Langue des signes	12 600
Total partiel	**535 140**
Autres formations connexes	565 758
Frais généraux de fonctionnement (par exemple, licences et abonnements)	33 700
Fournitures et accessoires	45 000
Voyages liés à la formation spécialisée	38 000
Consultants	54 000
Total partiel	**736 458**
Total	**1 271 598**

V.20 Le Comité consultatif a été informé que la CEA prévoyait de dispenser des formations dans cinq des six langues officielles (anglais, arabe, chinois, espagnol et français) et en amharique. Il note qu'avec l'adoption, en 2022, du kiswahili comme sixième langue officielle, les langues officielles de l'Union africaine sont l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le français, le kiswahili et le portugais. **Le Comité consultatif rappelle sa recommandation antérieure concernant le traitement égal et adéquat des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (voir A/77/7, par. 57) et considère qu'une formation linguistique efficace permet non seulement d'assurer l'égalité de traitement des langues officielles conformément aux dispositions de la résolution 72/19 de l'Assemblée générale, mais sert également de catalyseur pour toute une série de facteurs organisationnels salutaires, notamment le perfectionnement et la mobilité du personnel. Le Comité, constatant les différences de langues officielles entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, encourage donc la Commission à se coordonner, dans la mesure du possible, avec l'Union africaine afin de renforcer et d'améliorer ses offres de formation linguistique, notamment au moyen de programmes conjoints, selon que de besoin, et à fournir des informations actualisées à ce sujet dans le cadre du prochain projet de budget**.

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

V.21 Le Comité consultatif s'est fait fournir des données statistiques sur la représentation régionale des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur de la CEA et du Bureau des commissions régionales à New York (voir tableau V.4).

Tableau V.4
Représentation régionale des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur de la Commission économique pour l'Afrique et du Bureau des commissions régionales à New York

Groupe régional	*Effectif*	*Pourcentage*
États d'Afrique	127	66,1
États d'Asie et du Pacifique	14	7,3
États d'Europe orientale	4	2,1
États d'Amérique latine et des Caraïbes	6	3,1
États d'Europe occidentale et autres États	41	21,4
Total	**192**	**100**

V.22 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 15 juin 2023, le personnel provenant de pays surreprésentés comptait pour 38,5 % des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, sans compter les engagements temporaires, et que 48 % des membres du personnel étaient originaires de pays situés dans la fourchette optimale. Il a été indiqué au Comité que la CEA continuait de cibler les candidatures provenant de pays non représentés et sous-représentés et que la Section des ressources humaines de la Commission entretenait des contacts réguliers avec les ambassades en Éthiopie et était présente aux salons de l'emploi virtuels afin de favoriser les recrutements. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé qu'au 30 juin 2023, le personnel de la CEA et du Bureau des commissions régionales à New York financé par le budget ordinaire se composait de 52,8 % de femmes et de 47,2 % d'hommes. **Le Comité consultatif compte que la Commission redoublera d'efforts pour parvenir à une représentation géographique plus équitable des États Membres dans les effectifs, et qu'un point sur cette question sera fait dans les futurs projets de budget-programme**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

V.23 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 77 membres du personnel de la CEA devaient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années et 183 au cours des dix prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

V.24 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'entre 2018 et la mi-2023, la CEA avait recruté cinq administrateurs et administratrices auxiliaires du groupe régional Europe occidentale et autres États. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant le recrutement des administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

V.25 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'entre 2018 et la mi-2023, la CEA et le Bureau des commissions régionales à New York comptaient 42 stagiaires originaires de 25 États Membres, comme suit : 13 en 2018-2019, 26 en 2020-2021 et 3 entre 2022 et mi-2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Chapitre 18B
Bureau des commissions régionales à New York

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	1 037 500
Dépenses de 2022	1 017 600
Crédits ouverts pour 2023	940 300
Dépenses au 30 juin 2023	650 300
Ressources demandées pour 2024	940 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.26 Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 18B du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 940 300 dollars, avant actualisation des coûts, et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.20.

Tableau V.5
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	6	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	6	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)

V.27 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour les postes pour 2024 s'élèvent à 876 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023, elles devraient permettre de régler les dépenses afférentes à six postes (quatre postes d'administrateur(trice) et fonctionnaire de rang supérieur et deux postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées). Le montant proposé pour les objets de dépense autres que les postes s'élève à 63 900 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport à 2023 (A/78/6 (Sect. 18), tableau 18.63).

V.28 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, trois postes inscrits [1 D-2, 1 P-3 et 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] étaient vacants. En ce qui concerne les raisons pour lesquelles le nombre de postes vacants au Bureau était élevé, le Comité a également été informé,

après avoir posé la question, que celui-ci s'expliquait notamment par le départ soudain de la Directrice (D-2) pour des raisons personnelles et par l'affectation temporaire du titulaire du poste P-3 et le recrutement du titulaire du poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) dans une autre entité. Il a en outre été informé que le recrutement du (de la) directeur(trice) devait être finalisé dans les mois à venir, que le recrutement du (de la) titulaire du poste P-3 en était au stade de la publication de l'avis de vacance et que le (la) candidat(e) sélectionné(e) pour le poste d'agent des services généraux (autre classe) devait entrer en fonctions en juillet 2023.

V.29 **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement du recrutement aux postes vacants seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport, et recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes et les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Coordination et coopération entre les commissions régionales

V.30 Le rapport du Secrétaire général donne des informations sur la fonction de coordination du Bureau des Commissions régionales à New York (A/77/6 (Sect. 18), par. 18.241 à 18.246). Aux paragraphes 18.259 à 18.264 de ce rapport, le Secrétaire général présente également les plans visant à renforcer la coordination du Bureau en 2024. En outre, des informations supplémentaires sont fournies dans le rapport concernant la représentation, la communication et la sensibilisation (ibid., par. 18.247), les activités de promotion du Bureau au niveau intergouvernemental (ibid., par. 18.248 à 18.252), les forums interinstitutions (ibid., par.18.253), les activités de sensibilisation et de partenariat (ibid., par. 18.254 à 18.257) et la coopération interrégionale (ibid., par. 18.258). Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour 2023, il s'est fait fournir des précisions sur la manière dont il était fait appel au Bureau pour promouvoir la coopération entre les commissions régionales et avec d'autres entités des Nations Unies (A/77/7, par. V.22). **Le Comité consultatif, rappelant sa recommandation connexe, et prenant note des modifications du format de présentation de l'information sur les activités et les fonctions du Bureau, compte que des informations actualisées sur la coopération des commissions régionales au sujet des initiatives transversales, du partage des meilleures pratiques et de la compilation des enseignements tirés seront systématiquement fournies dans les prochains projets de budget**.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

V.31 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'aucun membre du personnel du Bureau des commissions régionales à New York ne devait prendre sa retraite au cours des dix prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

V.32 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, pendant la période allant de 2018 à la mi-2023, le Bureau des commissions régionales à New York n'avait pas recruté d'administrateurs auxiliaires. **Il compte que le Bureau des commissions régionales à New York et les commissions régionales s'emploieront à mobiliser des contributions volontaires supplémentaires pour aider les États Membres à participer au Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires dans les commissions régionales**. On trouvera au chapitre I du présent

rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

V.33 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'entre 2018 et la mi-2023, le Bureau des commissions régionales à New York comptait cinq stagiaires originaires de cinq États Membres, comme suit : 5 en 2020-2021. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Chapitre 19
Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	55 253 200
Dépenses de 2022	52 231 900
Crédits ouverts pour 2023	55 138 700
Dépenses au 30 juin 2023	26 653 100
Ressources demandées pour 2024	54 582 200
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	28 489 600
Dépenses de 2022	15 840 300
Montant estimé pour 2023	24 923 900
Dépenses au 30 juin 2023	11 506 100
Montant prévu pour 2024	20 151 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.34 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 19 du budget ordinaire pour 2024 s'élève à 54 582 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 556 500 dollars (1,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 [A/78/6 (Sect. 19), tableaux 19.57 et 19.60 1)]. Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 55 562 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 0,8 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

V.35 La diminution proposée avant actualisation des coûts au titre du chapitre 19 s'explique par des ajustements techniques d'un montant de 556 500 dollars au titre de l'appui au programme, qui résultent de la non-reconduction de dépenses non renouvelables approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263 pour financer le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des

équipements en fin de vie de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), dont les ressources seront consignées dans le rapport correspondant du Secrétaire général dans le courant de 2023 (A/78/6 (Sect. 19), par. 19.222). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.21.

Tableau V.6
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	418	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 63 P-4, 52 P-3, 33 P-2/1, 3 AN et 214 AL
Transfert	–	1 AL relevant de la composante Appui au programme transféré à la composante 5 du sous-programme 8
Suppression	(1)	1 AL au titre de la composante Appui au programme
Création	1	1 P-3 au titre de la composante Appui au programme
Effectif proposé pour 2024	418	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 63 P-4, 53 P-3, 33 P-2/1, 3 AN et 213 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	101	3 D-1, 4 P-5, 15 P-4, 17 P-3, 2 P-2/1, 6 AN et 54 AL
Effectif prévu pour 2024	96	3 D-1, 4 P-5, 13 P-4, 16 P-3, 1 P-2/1, 6 AN et 53 AL

Observations et recommandations concernant les postes

V.36 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des postes s'élèvent à 48 606 500 dollars, soit une augmentation de 29 100 dollars (0,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (Ibid., tableau 19.62). Les ressources permettraient de financer 418 postes, y compris le poste d'assistant(e) aux achats [agent(e) local(e)] qu'il est proposé de supprimer et le poste de spécialiste des achats (P-3) qu'il est proposé de créer au titre de l'appui au programme, ainsi que le poste d'assistant(e) d'édition [agent(e) local(e)] qu'il est proposé de transférer de la composante Appui au programme vers la composante 5 du sous-programme 8 et de reclasser en poste d'assistant(e) d'équipe. On trouvera à l'annexe III du rapport du Secrétaire général les raisons qui justifient les changements qu'il est proposé d'apporter aux postes.

V.37 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la proposition de création d'un poste P-3 et de suppression d'un poste d'agent(e) local(e) faisait suite à une évaluation des lacunes structurelles du Groupe des achats, en raison desquelles ce dernier n'était pas à même de fournir des services proactifs axés sur les solutions à la CESAP, à ses bureaux sous-régionaux et à ses clients dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le (la) titulaire du poste P-3 veillera donc à faire en sorte que la CESAP s'aligne sur la stratégie du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement, ce qui nécessite une capacité d'achat internationale. Le Comité a également été informé que le Groupe ne disposait que de deux autres postes de classe P (un P-4 et un P-2) et que l'absence de poste P-3 compliquait la rétention et l'acquisition de talents. Ayant demandé des précisions, il a reçu des statistiques sur la charge de travail et le volume de transactions qui permettraient de plaider en faveur de la création du poste P-3 et note que, selon une projection linéaire, le nombre de commandes devrait diminuer de

24 % en 2023, tandis que le volume des contrats devrait augmenter de 49 %, par rapport à 2022. Le Comité a également été informé que les statistiques relatives à la charge de travail n'illustraient pas la totalité des besoins qui justifieraient la création du poste et que le besoin urgent d'un poste P-3 au sein du Groupe était motivé par la nécessité de s'employer à mettre en œuvre des initiatives stratégiques de gestion de la chaîne d'approvisionnement, comme l'a souligné le Bureau. En particulier, la mise en place de la gestion par catégorie, la gestion interfonctionnelle des biens et des services tout au long de leur cycle de vie et le déploiement d'Ariba, une plateforme d'appels d'offres en ligne, nécessitent de pouvoir compter sur un(e) spécialiste de l'approvisionnement compétent(e) et ayant une bonne compréhension du cycle d'approvisionnement de bout en bout pour diriger la mise en œuvre et former les parties prenantes concernées. Le (la) titulaire du poste P-3 serait donc chargé(e) de faire le lien entre la CESAP et le Bureau et de veiller à l'adoption effective des prochaines initiatives en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement, pour lesquelles le Groupe ne dispose d'aucune capacité ni d'aucun ensemble de compétences appropriées à l'ère du numérique et de la facilitation des données. Le Comité a été informé qu'en raison de la complexité et de la technicité des requêtes des demandeurs, le nombre d'heures que consacrent les titulaires actuels des postes P-2 et P-4 aux processus d'examen et d'approbation, notamment à l'examen des processus et de la méthodologie de passation des marchés, à la vérification de la cohérence des évaluations techniques et commerciales et à la vérification du respect global des règles et réglementations applicables, pourrait passer de deux à trois heures à cinq ou six heures par jour. Il a également été informé qu'en l'absence de poste P-3 spécifique, la CESAP risquait de ne pas être en phase avec la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout et d'autres entités du Secrétariat risquaient de ne pas être en mesure d'adopter rapidement certaines approches actualisées en matière d'achat, notamment la gestion par catégorie et Ariba.

V.38 En ce qui concerne la proposition de transférer le poste d'assistant(e) d'édition [agent(e) local(e)] et de le reclasser en poste d'assistant(e) d'équipe, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que la proposition visait à répondre aux besoins supplémentaires en matière d'appui administratif dans le cadre de la composante 5 du sous-programme 8, notamment en ce qui concerne le secrétariat et l'assistance logistique pour les réunions, et le traitement des demandes et des documents administratifs dans le cadre de l'appui au programme Le Comité a également été informé que les ressources mises en place par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, notamment en ce qui concerne le déploiement et la mise en œuvre des technologies liées aux langues, avaient entraîné des gains d'efficacité qui permettraient aux services de conférence de la CESAP de proposer le transfert du poste depuis la composante Appui au programme.

Postes vacants

V.39 Le Comité a été informé, comme suite à ses questions, qu'au 30 juin 2023, 34 postes étaient vacants (2 D-2, 3 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 4 P-2 et 17 AL), et que l'un de ces postes, à savoir le poste de Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e) (D-2), l'était depuis plus de deux ans. Ayant demandé des précisions, il a également été informé que les retards dans le recrutement du (de la) titulaire du poste de haut niveau étaient imputables à la situation financière de l'organisation, ainsi qu'à la restructuration de la CESAP, qui avait entraîné un réalignement des responsabilités liées au poste (A/77/7, par. V.25), mais qu'un(e) candidat(e) avait été sélectionné(e) et devait entrer en fonctions d'ici la fin de 2023. Le Comité a également été informé, après avoir posé des questions, que le poste vacant de Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e) (D-2) était devenu vacant en avril 2023 et que les démarches préalables à la publication de l'avis de vacance étaient en cours. **Le Comité consultatif compte que tous les postes**

vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question, y compris les deux postes vacances de haut niveau de Secrétaire exécutif(ve)s adjoint(e)s, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

V.40 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs pour 2022 et pour la période de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au chapitre 19 (voir tableau V.7). On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des taux de vacance.

Tableau V.7
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*					*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	201	8,7	12,0	9,7	201	186	9,8	6,9	7,5	202	9,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	217	5,7	8,3	8,3	217	198	7,2	7,4	8,8	216	7,5

Indemnité de fonctions

V.41 Le Comité consultatif constate, d'après les renseignements qui lui ont été communiqués, que la CESAP comptait trois postes vacants (1 P-4, 1 P-3 et 1 AL) qui étaient pourvus à titre temporaire par des personnes recevant une indemnité de fonctions depuis plus d'un an, et que le poste P-3 était temporairement vacant sans qu'aucune procédure de recrutement n'ait été engagée, tandis que des candidatures étaient en cours d'examen pour les deux autres postes. **Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant aux cas d'affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période et compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les indemnités de fonctions.

V.42 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.43 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 5 975 700 dollars, soit une diminution de 585 600

dollars (8,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 19), tableau 19.62) qui s'explique essentiellement par le non-renouvellement de crédits prévus à la rubrique Subventions et contributions pour le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP, que l'Assemblée générale avait approuvés pour 2023 dans sa résolution 77/263 (ibid., par. 19.222).

V.44 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé, en ce qui concerne l'état d'avancement du projet, que le maître d'œuvre avait accusé un certain nombre de retards fin 2022, liés en partie à la COVID-19, qui ont entraîné des retards de six mois et des coûts supplémentaires de 380 000 dollars. Il a également été informé que la CESAP s'emploierait à absorber ces coûts supplémentaires, limitant ainsi l'incidence sur le budget de 2024, et qu'elle intégrerait progressivement les fonctions de gestion de projet pour les confier à l'équipe de gestion des installations de la CESAP à la fin du projet.

Autres dépenses de personnel

V.45 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des autres dépenses de personnel s'élève à 803 100 dollars, soit une diminution de 17 400 dollars (2,1 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2023. Les dépenses en 2022 se sont élevées à 400 100 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 783 400 dollars, et les dépenses au 30 juin 2023 s'élevaient à 222 300 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 820 500 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la sous-utilisation des fonds en 2022 était principalement due aux économies réalisées grâce à trois facteurs : a) la prise en charge, par le pays hôte, des coûts liés au recrutement d'interprètes pour deux conférences organisées en dehors de Bangkok ; b) les dépenses moins élevées que prévu en matière de services d'interprètes grâce au recours à des interprètes indépendants, lesquels n'occasionnent pas de dépenses au titre des voyages et des indemnités journalières de subsistance ; c) des dépenses moins élevées que prévu au titre du remplacement du personnel temporaire (autre que pour les réunions), du remplacement du personnel en congé de maternité et des heures supplémentaires, en raison des accords de télétravail établis du fait de la pandémie de COVID-19. Le Comité a également été informé qu'en 2023, les dépenses liées à la session de la Commission seraient comptabilisées plus tard dans l'année et que les dépenses liées aux heures supplémentaires et aux congés de maternité, qui atteignent généralement leur maximum vers la fin de l'année, ainsi que les dépenses liées aux voyages d'experts, avaient diminué en raison de l'organisation de plusieurs réunions en ligne. Le Comité consultatif note, d'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, que la diminution, de 17 400 dollars, des ressources demandées pour 2024 est imputable à la baisse des dépenses prévues au titre du renforcement des effectifs en période de pointe. **Le Comité consultatif constate qu'il est possible de tirer des enseignements quant aux possibilités de réaliser des économies en recourant à des interprètes indépendants et, compte tenu de l'importante sous-utilisation des crédits en 2022, ainsi que de la poursuite de la tendance à la baisse des dépenses prévues, il recommande de réduire de 10 % (80 300 dollars) les crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel pour 2024**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Consultants

V.46 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des consultants s'élève à 325 500 dollars, soit une augmentation de 81 500 dollars (33,4 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2023. Les dépenses en 2022 se sont élevées à 337 300 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 268 900 dollars, et les

dépenses au 30 juin 2023 s'élevaient à 86 100 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 244 000 dollars. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation proposée au titre des consultants était principalement due à une augmentation des ressources nécessaires à la préparation des documents de recherche et de la documentation de base pour les réunions des groupes d'experts et la publication phare de la CESAP intitulée Social Outlook for Asia and the Pacific (perspectives sociales pour l'Asie et le Pacifique), à une augmentation de la demande de services de conseil au personnel et à une demande de services de consultants en matière de technologies de l'information. Ayant demandé des précisions, il a également été informé que les ressources demandées au titre des services de conseil au personnel n'étaient pas exclusivement liées à l'incidence de la pandémie de COVID-19, mais découlait d'une demande globale de services de santé mentale pour garantir le bien-être du personnel. **Le Comité consultatif note le dépassement des crédits au titre des consultants enregistré en 2022 et encourage la Commission à rechercher des moyens d'utiliser et de renforcer ses capacités internes, en particulier pour les fonctions récurrentes telles que la préparation des documents et l'élaboration de questions de fond relevant du domaine d'expertise de la CESAP. Compte tenu également des dépenses inférieures aux crédits ouverts qui ont été constatées au cours des six premiers mois de 2023, le Comité consultatif recommande de réduire de 25 % (soit 20 400 dollars) le montant des ressources demandées au titre des consultants pour 2024**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les consultants.

Fournitures et accessoires

V.47 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des fournitures et accessoires s'élève à 153 700 dollars, soit une augmentation de 55 600 dollars (56,7 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2023. Les dépenses en 2022 se sont élevées à 121 200 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 113 400 dollars, et les dépenses au 30 juin 2023 s'élevaient à 9 000 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 98 100 dollars. **Sachant que le montant des dépenses engagées durant les six premiers mois de 2023 a été moins élevé que prévu, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires pour 2024 soit réduit de 15 % (8 300 dollars)**.

Mobilier et matériel

V.48 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre du mobilier et du matériel s'élève à 336 900 dollars, soit une diminution de 91 500 dollars (21,4 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2023. Les dépenses en 2022 se sont élevées à 659 500 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 412 300 dollars, et les dépenses au 30 juin 2023 s'élevaient à 91 200 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 428 400 dollars. Le Comité consultatif a été informé, d'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, qu'au 31 mars 2023, le faible taux d'exécution était dû aux procédures de passation de marchés en cours, qui devraient être achevées au cours du deuxième trimestre 2023 et se rapportaient à l'acquisition de véhicules officiels et de matériel informatique. Il note qu'au 30 juin 2023, le taux d'exécution au titre de cette catégorie de dépenses est resté faible, à 21,3 %. **Le Comité consultatif, notant également le dépassement important des crédits enregistré en 2022 et tenant compte du faible niveau de dépenses pour les six premiers mois de 2023, encourage la Commission à adopter une approche prévisible et systématique des achats et recommande que le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel pour 2024 soit réduit de 5 % (soit de 16 900 dollars)**.

V.49 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes V.45 à V.48 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Informatique en nuage

V.50 S'étant renseigné sur le sujet, le Comité consultatif a été informé que, conformément à la stratégie du Bureau de l'informatique et des communications en matière d'informatique en nuage, la CESAP avait l'intention de réduire l'empreinte de son centre de données d'environ 80 % en transférant ses applications et sites Web autres que son progiciel et les données connexes, hébergés dans son centre de données de Incheon (Corée du Sud), lequel est destiné à garantir la continuité des opérations, vers le système Cloud Unite du Secrétariat, hébergé dans Microsoft Azure. Le Comité a également été informé que 6 des 8 serveurs physiques qui hébergeaient plus de 70 serveurs virtuels seraient mis hors service après l'achèvement de la migration vers le système informatique en nuage d'ici à décembre 2023. On trouvera des observations supplémentaires sur les centres de données aux chapitres I et II [partie consacrée au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications)]. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur l'informatique.

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

V.51 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la CESAP s'attelait en priorité à garantir un recrutement équilibré sur le plan géographique en dotant le groupe de direction et les responsables de recrutement de la Commission de mécanismes de sensibilisation, de renforcement des capacités et de responsabilité. Les progrès accomplis à cet égard sont suivis au moyen de tableaux de bord et le Groupe des ressources humaines fournit à la Secrétaire exécutive une évaluation de l'incidence des décisions de sélection sur la représentation géographique lors des dernières étapes du recrutement. En outre, la Commission s'emploie à recruter des candidats issus de pays sous-représentés ou non représentés via LinkedIn et d'autres outils de médias sociaux, ainsi que par des mesures de sensibilisation traditionnelles telles que des salons de l'emploi. Toutefois, le Comité a également été informé qu'il s'était révélé difficile d'assurer une représentation équilibrée des genres, des régions et des zones géographiques tout en garantissant un recrutement fondé sur le mérite à la Commission. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé qu'au 30 juin 2023, le personnel de la Commission se composait de 63,6 % de femmes et de 36,4 % d'hommes. **Le Comité consultatif compte que la Commission redoublera d'efforts pour parvenir à la parité entre les genres et à une représentation géographique plus équitable des États Membres dans les effectifs, et qu'un point sur cette question sera fait dans les futurs projets de budget-programme**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

V.52 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 41 membres du personnel de la CESAP devaient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années et 88 au cours des dix prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

V.53 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'entre 2018 et la mi-2023, la CESAP avait recruté 44 administrateurs et administratrices auxiliaires, dont 25 issus du groupe régional Asie et Pacifique et 19 du groupe régional Europe occidentale et autres États. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant le recrutement des administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

V.54 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la CESAP avait compté 862 stagiaires originaires de 66 États Membres pour la période allant de 2018 à la mi-2023, répartis comme suit : 399 en 2018-2019, 397 en 2020-2021 et 66 en 2022-2023. Il note que les stagiaires représentaient des nationalités relativement diverses au cours des cinq dernières années, avec toutefois une certaine concentration de postes de stagiaires occupés par des ressortissants d'un nombre restreint de pays. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Chapitre 20
Développement économique en Europe

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	35 509 100
Dépenses de 2022	36 273 900
Crédits ouverts pour 2023	37 229 400
Dépenses au 30 juin 2023	18 868 300
Ressources demandées pour 2024	37 063 600
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	23 586 300
Dépenses de 2022	21 827 800
Montant estimé pour 2023	23 338 300
Dépenses au 30 juin 2023	10 151 800
Montant prévu pour 2024	24 315 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.55 Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 20 du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 37 063 600 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 165 800 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 [A/78/6 (Sect. 20), tableaux 20.20 et 20.23 1)]. Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 38 315 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 2,9 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts dans ses rapports concernant le rapport sur

l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

V.56 La diminution nette avant actualisation des coûts qui est proposée au chapitre 20 s'explique par : a) des ajustements techniques d'un montant de 40 800 dollars, qui tiennent au non-renouvellement des crédits prévus au titre des experts et des consultants à la composante Direction exécutive et administration pour la tenue de la session de la Commission en 2023 ; b) des nouveaux mandats et des mandats élargis, d'un montant de 20 400 dollars, qui s'expliquent par la prise en compte de dépenses non renouvelables au titre de la composante Direction exécutive et administration dans le cadre des préparatifs de la session de la Commission, qui se tiendra en 2025 ; c) d'autres changements représentant une diminution de 145 400 dollars, qui tient principalement aux effets nets de la suppression proposée de deux postes d'agent(e) des services généraux (1re classe) et de la création proposée de deux postes P-3, comme indiqué au paragraphe 20.142 du rapport du Secrétaire général. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.22.

Tableau V.8
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	188	1 SGA, 1 D-2, 8 D-1, 23 P-5, 35 P-4, 37 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1re C) et 57 G(AC)
Suppressions	(2)	1 G(1re C) au titre du sous-programme 7 et 1 G(AC) au titre de la composante Appui au programme
Créations	2	1 P-3 au titre du sous-programme 7 et 1 P-3 au titre de la composante Appui au programme
Effectif proposé pour 2024	188	1 SGA, 1 D-2, 8 D-1, 23 P-5, 35 P-4, 39 P-3, 21 P-2/1, 3 G(1re C) et 57 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	59	1 D-1, 2 P-5, 10 P-4, 26 P-3, 6 P-2 et 14 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	57	1 D-1, 2 P-5, 10 P-4, 24 P-3, 7 P-2 et 13 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

V.57 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des postes s'élèvent à 35 444 700 dollars, soit une diminution de 145 400 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 20), tableau 20.25). Elles permettraient de financer 188 postes, dont la création proposée de deux postes P-3 et la suppression proposées de deux postes d'agent(e) des services généraux (1re classe). On trouvera à l'annexe III du rapport du Secrétaire général les raisons qui justifient les changements qu'il est proposé d'apporter aux postes.

V.58 Le Comité consultatif note, d'après le rapport du Secrétaire général, que, la proposition de création d'un poste d'analyste de données (P-3) au titre du sous-programme 7 répondrait à la nécessité d'analyser les données sur les forêts et les produits forestiers de manière à orienter la planification et la prise de décision fondée sur des données probantes conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout. Le (la) titulaire du poste serait également chargé(e) de recueillir des données et de cerner les tendances ainsi que de communiquer ces informations aux hauts fonctionnaires, aux États Membres et à

d'autres parties prenantes. Le Comité note également que, selon le Secrétaire général, la proposition de création de ce poste est subordonnée à la suppression du poste d'assistant(e) principal(e) aux statistiques [agent(e) des services généraux (1re classe)] au titre du même sous-programme, étant donné que le niveau et le profil de compétences de ce poste ne correspondent plus aux besoins.

V.59 Pour ce qui est du poste d'analyste de la gestion et des programmes (P-3) qu'il est proposé de créer au titre de la composante Appui au programme, le Comité consultatif note que ce poste permettrait d'aider les hauts fonctionnaires à prendre des décisions et à assurer un soutien, une supervision et un contrôle stratégiques dans différents domaines, comme le suivi et la gestion de la performance, la délégation de pouvoirs et le changement organisationnel stratégique. Le Comité note également que, tout comme pour le sous-programme 7, la proposition de création d'un poste P-3 est subordonnée à la suppression proposée d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) principal(e) [agent(e) des services généraux (1re classe)] au titre de la composante Appui au programme, car le niveau et le profil de compétences du poste ne correspondent plus aux besoins. Il note en outre que le poste d'assistant(e) administratif(ve) principal(e) [agent(e) des services généraux (1re classe)] est vacant depuis avril 2023.

V.60 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le poste d'analyste de la gestion et des programmes (P-3) viendrait renforcer la composante Appui au programme ; en effet, les capacités d'analyse et d'évaluation de son (sa) titulaire permettrait d'appuyer les activités de gestion et de mieux répondre aux attentes en matière d'appui stratégique dans plusieurs domaines liés aux activités de surveillance et de contrôle menées au Secrétariat, y compris, mais sans s'y limiter, dans les trois domaines mentionnés précédemment (à savoir le suivi et la gestion de la performance, la délégation de pouvoirs et le changement organisationnel stratégique), le but étant d'améliorer les opérations et les résultats de la Division de la gestion des programmes et des services d'appui. En outre, le Comité a été informé que le (la) titulaire de ce poste assumerait les fonctions associées au poste d'agent(e) des services généraux (1re classe) qu'il est proposé de supprimer, et que les activités associées au poste P-3 avaient été partiellement réparties entre les membres du personnel de la Division. En outre, si des activités de formation du personnel en poste et d'apprentissage par la pratique ont été mises en place pour renforcer les capacités actuelles, la création de ce poste permettrait d'acquérir des compétences plus spécifiques et de renforcer et diversifier les compétences disponibles dans le domaine des techniques et des technologies relatives à la gestion des programmes, aux activités de contrôle et de suivi des données et aux outils d'analyse.

V.61 **Le Comité consultatif n'est pas convaincu par les arguments avancés pour justifier la création d'un poste d'analyste de la gestion et des programmes (P-3) et, en l'absence d'informations plus complètes sur la charge de travail associée à ce poste, il est d'avis que la Commission économique pour l'Europe devrait poursuivre son approche actuelle, qui consiste notamment à répartir la charge de travail et à former le personnel en poste, afin d'assurer l'exécution efficace et efficiente des fonctions d'appui au programme bien établies au sein de la Division de la gestion des programmes et des services d'appui. Le Comité recommande donc que la création proposée du poste d'analyste de la gestion et des programmes (P-3) ne soit pas approuvée à ce stade. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence. Le Comité consultatif compte également que de plus amples informations sur les fonctions actuellement exercées par le (la) titulaire du poste d'assistant(e) administratif(ve) principal(e) [agent des services généraux (1re classe)] seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

Postes vacants

V.62 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, 8 postes étaient vacants [1 D-1, 1 P-4, 2 P-3, 3 P-2, 1 G(1e C) et 1 G(AC)], mais qu'aucun ne l'était depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**.

Taux de vacance

V.63 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs pour 2022 et pour la période de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au chapitre 20 (voir tableau V.9).

Tableau V.9
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*					*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	126	6,5	5,4	2,4	126	119	16,1	3,1	5,6	128	2,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	62	2,0	2,3	1,6	62	61	12,0	1,1	1,6	60	3,2

V.64 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyen et effectif pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient respectivement de 3,1 % et de 5,6 % au 30 juin 2023, et qu'il est proposé d'appliquer un taux de 2,6 % pour 2024. **Le Comité consultatif constate une différence entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Indemnité de fonctions

V.65 D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif constate qu'au 30 juin 2023, un poste vacant d'analyste hors classe de la gestion et des programmes (P-5) a été pourvu à la CEE pendant plus d'un an moyennant l'octroi d'une indemnité de fonctions à la personne nommée à titre temporaire. **Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant aux cas d'affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période et compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les indemnités de fonctions.

V.66 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe V.61 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.67 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 1 618 900 dollars, soit une diminution nette de 20 400 dollars (0,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 20), tableau 20.25). La diminution nette des ressources demandées est le résultat net des dépenses non renouvelables prévues pour 2024 et du non-renouvellement de crédits prévus pour 2023 au titre des sessions de la Commission, comme indiqué au paragraphe V.56 ci-dessus et aux paragraphes 20.140 et 20.141 du rapport du Secrétaire général.

Mobilier et matériel

V.68 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre du mobilier et du matériel s'élève à 211 800 dollars, ce qui ne représente aucun changement par rapport aux crédits approuvés pour 2023. Les dépenses en 2022 se sont élevées à 163 800 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 195 600 dollars, et les dépenses au 30 juin 2023 s'élevaient à 55 300 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 211 800 dollars. **Compte tenu des dépenses plus faibles engagées en 2022 et durant les six premiers mois de 2023, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel pour 2024 soit réduit de 10 % (21 200 dollars)**.

V.69 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes V.61 et V.68 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

V.70 Le Comité consultatif s'est fait fournir des données statistiques sur la représentation régionale des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (voir tableau V.10).

Tableau V.10
Représentation régionale parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur de la Commission économique pour l'Europe

Groupe régional	*Effectif*	*Pourcentage*
États d'Afrique	1	1
États d'Asie et du Pacifique	11	10
États d'Europe orientale	25	22
États d'Amérique latine et des Caraïbes	5	4
États d'Europe occidentale et autres États	70	63
Total	**112**	**100**

V.71 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que la CEE s'était efforcée de nommer des personnes originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés à la moitié des postes soumis au principe de la répartition géographique, conformément au contrat de mission des hauts fonctionnaires avec le Secrétaire général, et que 44 % des 9 personnes nommées à des postes soumis au principe de la répartition géographique en 2022 étaient originaires d'États Membres sous-représentés. Il a toutefois été souligné que, si le caractère régional de ses travaux et les exigences linguistiques pouvaient constituer un défi, la CEE avait toujours respecté l'Article 101 de la Charte dans ses pratiques d'embauche et qu'elle prenait ses décisions de recrutement sur la base des qualifications des candidats et des besoins de l'Organisation.

V.72 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé qu'au 30 juin 2023, le personnel de la Commission était composé de 47 % de femmes et de 53 % d'hommes pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

V.73 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 29 membres du personnel de la CEE devaient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années et 59 au cours des dix prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

V.74 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'entre 2018 et la mi-2023, la CEE avait recruté 26 administrateurs et administratrices auxiliaires, dont 1 issu(e) du groupe régional Asie et Pacifique et 25 du groupe régional Europe occidentale et autres États. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant le recrutement des administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

V.75 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la CEE avait compté 247 stagiaires originaires de 55 États Membres pour la période allant de 2018 à la mi-2023, répartis comme suit : 87 en 2018-2019, 68 en 2020-2021 et 92 en 2022-2023. Il note que les stagiaires représentaient des nationalités relativement diverses au cours des cinq dernières années, avec toutefois une certaine concentration de postes de stagiaires occupés par des ressortissants d'un nombre restreint de pays. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Chapitre 21
Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	59 786 200
Dépenses de 2022	58 024 300
Crédits ouverts pour 2023	58 741 200
Dépenses au 30 juin 2023	30 669 200
Ressources demandées pour 2024	58 716 400
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	10 715 600
Dépenses de 2022	13 517 300
Montant estimé pour 2023	11 296 800
Dépenses au 30 juin 2023	6 199 200
Montant prévu pour 2024	10 599 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.76 Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 21 du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 58 716 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 24 800 dollars (0,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 [A/78/6 (Sect. 21), tableaux 21.36 et 21.39 1)]. Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 61 319 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 4,4 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

V.77 La diminution avant actualisation des coûts des ressources demandées au chapitre 21 s'explique par des ajustements techniques d'un montant de 24 800 dollars, qui tiennent au non-renouvellement de crédits approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263 pour la rénovation du bâtiment Nord de la CEPALC, et qui seront présentées dans le rapport correspondant du Secrétaire général dans le courant de l'année 2023 (A/78/6 (Sect. 21), par. 21.195). Elle tient également compte d'autres changements sans incidence sur les coûts qui touchent la composante Direction exécutive et administration et la composante Appui au programme, comme indiqué au paragraphe 21.196 et au tableau 21.39 1) du rapport du Secrétaire général. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.23.

Tableau V.11
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023[a]	480	1 SGA, 3 D-2, 12 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 62 P-3, 47 P-2/1, 4 G(AC), 3 AN et 256 AL
Effectif proposé pour 2024[a]	480	1 SGA, 3 D-2, 12 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 62 P-3, 47 P-2/1, 4 G(AC), 3 AN et 256 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	52	1 D-1, 1 P-3 et 50 AL
Effectif prévu pour 2024	53	1 D-1, 1 P-3 et 51 AL

[a] Dont 3 postes temporaires (1 P-4 et 2 P-3).

Observations et recommandations concernant les postes

V.78 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des postes s'élèvent à 49 250 200 dollars et sont donc inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (Ibid., tableau 21.41). Ces ressources permettraient de maintenir 480 postes.

Postes vacants

V.79 Le Comité a été informé, comme suite à ses questions, qu'au 30 juin 2023, 40 postes étaient vacants (3 D-1, 1 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 1 P-2, 1 AN et 18 AL), mais qu'aucun ne l'était depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**.

Taux de vacance

V.80 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs pour 2022 et pour la période de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au chapitre 21 (voir tableau V.12).

Tableau V.12
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*					*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	217	11,4	14,0	13,4	217	196	14,6	12,4	9,7	217	13,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	263	5,9	5,2	4,2	263	244	5,1	6,5	7,2	263	5,3

V.81 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyen et effectif pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient respectivement de 12,4 % et de 9,7 % au 30 juin 2023, et qu'il est proposé d'appliquer un taux de 13,5 % pour 2024. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Indemnité de fonctions

V.82 Le Comité consultatif constate, d'après les renseignements qui lui ont été communiqués, que sept postes vacants ont été pourvus comme suit à la CEPALC à titre temporaire par une personne recevant une indemnité de fonctions depuis plus d'un an : 1 poste de directeur(trice) (affaires économiques) (D-2) ; 1 poste de spécialiste hors classe des questions sociales (P-5) ; 1 poste de spécialiste des questions sociales (P-4) ; 1 poste d'économiste (P-4) ; 1 poste de spécialiste des questions sociales (P-3) ; 1 poste d'assistant(e) principal(e) (affaires économiques) [agent(e) local(e)] ; 1 poste d'assistant(e) (affaires économiques) [agent(e) local(e)]. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité qu'au 30 juin, le recrutement avait été achevé pour les postes de spécialiste hors classe des questions sociales (P-5) et d'économiste (P-4). **Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant aux cas d'affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période et compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les indemnités de fonctions.

V.83 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.84 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 9 466 200 dollars, soit une diminution de 24 800 dollars (0,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 21), tableau 21.41). Cette diminution s'explique par une diminution des ressources demandées au titre de la rubrique Subventions et contributions (24 800 dollars), qui tient au non-renouvellement des crédits ouverts en 2023 pour le projet de rénovation du bâtiment Nord de la CEPALC (ibid., par. 21.195).

Voyages du personnel

V.85 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des voyages du personnel s'élève à 729 000 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (Ibid., tableau 21.36). Les dépenses en 2022 se sont élevées à 633 600 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 642 800 dollars, et les dépenses au 30 juin 2023 s'élevaient à 359 400 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 729 000 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, étant donné qu'il avait été demandé à la CEPALC de retrouver ses niveaux d'activité antérieurs à la pandémie de COVID-19 concernant la fourniture de services de coopération technique, de services de conseil et de services de renforcement des capacités, les voyages en présentiel pouvaient être la manière la plus efficace d'y parvenir, et permettaient également à la CEPALC de participer à d'importants forums des Nations Unies sur des questions d'importance régionale, sous-régionale et nationale. Le Comité a également été informé que les crédits prévus au titre des voyages pour la participation aux réunions de coordination avec les

bureaux sous-régionaux et les bureaux de liaison constituaient un élément important des politiques de gestion des programmes de la Commission car ils apportaient une valeur ajoutée aux hauts fonctionnaires en ce qu'ils leur permettait d'observer directement les problèmes sur le terrain, et étaient l'occasion pour les membres du personnel de faire part de leurs préoccupations et de recevoir des observations en retour. Les réunions de coordination entre commissions régionales sont également considérées comme utiles pour garantir l'alignement des stratégies de mise en œuvre du Programme 2030, la mise en réseau du personnel, l'apprentissage par les pairs et le renforcement des compétences non techniques des gestionnaires de programmes des commissions régionales. **Le Comité consultatif souligne que, dans la mesure du possible, la participation virtuelle du personnel aux réunions devrait se substituer à leur déplacement physique**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les voyages du personnel.

V.86 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Ressources extrabudgétaires

V.87 Le Secrétaire général indique, dans son projet de budget, que les ressources extrabudgétaires sont estimées à 11 296 800 dollars en 2023 et qu'elles devraient s'élever à 10 599 800 dollars en 2024, soit une diminution de 697 000 dollars (6,2 %) [ibid., tableau 21.39 2)]. Le Comité consultatif note que, malgré la diminution globale des ressources extrabudgétaires prévues pour 2024, la Commission prévoit de créer un poste supplémentaire d'agent(e) local(e) au titre de la composante Appui au programme. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le changement de priorités des donateurs traditionnels avait eu une incidence négative sur la coopération pour le développement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, car il s'était fait au détriment des pays à revenu intermédiaire, qui représentaient pourtant la majorité des pays de la région, et sans tenir compte des écarts de développement structurels persistants auxquels ces pays se heurtaient sur la voie du développement durable. À cet égard, le Comité a également été informé que la CEPALC avait intensifié ses échanges avec les donateurs traditionnels et non traditionnels, tels que le secteur privé, les universités, les fondations et le secteur philanthropique, ainsi que les banques de développement régionales et mondiales. La Commission a également renforcé sa collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, notamment en participant à des projets conjoints financés par le fonds d'affectation spéciale pluripartenaires.

Soutien aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux pays les moins avancés

V.88 Ayant demandé des précisions sur le soutien fourni aux pays en développement sans littoral, le Comité consultatif a été informé que la CEPALC aidait la Bolivie et le Paraguay dans les domaines de la logistique commerciale, de la connectivité du commerce, des itinéraires de transport, de l'accès aux ports maritimes et du cabotage sur les voies navigables intérieures. Le Comité consultatif a également été informé que, en collaboration avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, un soutien avait été fourni au suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, la CEPALC ayant organisé une réunion d'examen à mi-parcours pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et qu'un soutien supplémentaire avait été apporté au renforcement des bases de données sur les pertes

dues aux catastrophes et à la réalisation des objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). En ce qui concerne le soutien apporté aux petits États insulaires en développement, le Comité a été informé que la CEPALC avait aidé les pays de la sous-région des Caraïbes à mettre en œuvre les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), à faire face aux difficultés de développement et à établir des examens nationaux volontaires ainsi que des présentations au forum politique de haut niveau pour le développement durable. En collaboration avec le Bureau de la Haute-Représentante, la CEPALC a également organisé la réunion de haut niveau sur le Fonds de résilience des Caraïbes et l'initiative relative à l'échange de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques en juillet 2022. En ce qui concerne le soutien apporté aux pays les moins avancés, le Comité a été informé que la CEPALC avait appuyé la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection et de promotion sociales en Haïti, notamment en réalisant une étude sur la réduction de la pauvreté et des inégalités durables dans le pays, et qu'elle avait également collaboré avec l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti et soutenu l'élaboration d'un tableau d'entrées-sorties pour le pays.

Appui au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

V.89 Le Comité consultatif s'est fait communiquer une vue d'ensemble de l'appui fourni au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il a été informé que le Secrétaire exécutif de la CEPALC assurait la coprésidence de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes aux côtés de la Directrice régionale du PNUD, le rôle de la CEPALC étant principalement axé sur les niveaux régional et sous-régional afin de favoriser l'intégration économique, de promouvoir la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, de soutenir le suivi du Programme 2030 et de combler les écarts de développement en vue du développement durable des pays membres. Le Comité a également été informé que la plateforme de collaboration régionale avait entrepris une enquête sur les modalités de travail pour soutenir les coordinatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies et lancé une version 2.0 de la plateforme, permettant de mieux cerner les thématiques et de simplifier les procédures des quatre coalitions thématiques de la plateforme et d'autres groupes de travail à l'appui du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que la CEPALC fournissait un soutien aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et à leurs bureaux dans le cadre notamment d'un programme d'entrée en fonctions pour les nouveaux coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans la région, de la participation à la communauté de pratique sur les examens nationaux volontaires et de la fourniture de services d'appui à la réalisation d'analyses communes de pays et à l'élaboration de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le Comité a également été informé que la CEPALC avait signé des accords de niveau de service avec 26 bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, prévoyant une série de services administratifs et d'appui, tels que les achats, l'engagement de consultants et de vacataires et le traitement des voyages.

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

V.90 Le Comité consultatif s'est fait fournir des données statistiques sur la représentation régionale parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (voir tableau V.13)

Tableau V.13
Représentation régionale parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Groupe régional	*Effectif*	*Pourcentage*
États d'Afrique	1	0,5
États d'Asie et du Pacifique	7	3,7
États d'Europe orientale	3	1,6
États d'Amérique latine et des Caraïbes	137	73,3
États d'Europe occidentale et autres États	39	20,9
Total	**187**	**100**

V.91 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la CEPALC connaissait depuis toujours des difficultés à parvenir à une représentation géographique équilibrée au sein de son personnel et qu'elle avait mis en place une stratégie de recrutement visant à attirer des candidates et des candidats provenant de la région et d'autres entités des Nations Unies. À cet égard, la CEPALC a recours à l'équipe chargée de la recherche de talents du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, à d'autres commissions régionales, à LinkedIn, à son propre site Web et à la plateforme Devex pour élargir son champ d'action, et accorde toute l'attention voulue aux candidates et aux candidats en fonction de leur genre et de leur provenance d'un pays non représenté ou sous-représenté. Le Comité consultatif a été informé que, si le caractère régional de la CEPALC pouvait poser des difficultés pour attirer des candidates et des candidats de l'extérieur de la région en raison des exigences linguistiques et culturelles, la CEPALC tenait pleinement compte de l'Article 101 de la Charte et que, en 2022, 9 % des candidatures à des postes soumis au principe de la répartition géographique provenaient de candidates et de candidats issus de pays non représentés ou sous-représentés.

V.92 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé qu'au 30 juin 2023, le personnel de la Commission était composé de 54,0 % de femmes et de 46,0 % d'hommes. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

V.93 En réponses à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 48 membres du personnel de la CEPALC devaient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années et 131 au cours des dix prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

V.94 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, pendant la période allant de 2018 à la mi-2023, la CEPALC n'avait pas recruté d'administrateurs ni d'administratrices auxiliaires. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

V.95 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la CEPALC avait compté 327 stagiaires originaires de 33 États Membres pour la période allant de 2018 à la mi-2023, répartis comme suit : 153 en 2018-2019, 67 en 2020-2021 et 107 en 2022-2023. Il note que les stagiaires représentaient des nationalités relativement diverses au cours des cinq dernières années, avec toutefois une certaine concentration de postes de stagiaires occupés par des ressortissants d'un nombre restreint de pays. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Chapitre 22
Développement économique et social en Asie occidentale

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	44 191 900
Dépenses de 2022	46 277 300
Crédits ouverts pour 2023	48 931 500
Dépenses au 30 juin 2023	27 973 900
Ressources demandées pour 2024	49 030 700
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	8 154 300
Dépenses de 2022	10 621 600
Montant estimé pour 2023	9 426 900
Dépenses au 30 juin 2023	4 331 000
Montant prévu pour 2024	10 712 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.96 Les ressources demandées au chapitre 22 du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 49 030 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 99 200 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 22), tableaux 22.28 et 22.31 1). Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 49 755 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 1,7 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

V.97 L'augmentation des ressources demandées au chapitre 22 s'explique par des ajustements techniques correspondant à l'effet-report de la réaffectation d'un poste de statisticien(ne) (P-4), qui deviendrait un poste de spécialiste des données (P-4) au titre du sous-programme 4 (Statistiques, société de l'information et technologie) (A/78/6 (Sect. 22), par. 22.108). D'autres changements sans incidence sur les coûts sont également proposés, comme indiqué dans le rapport (ibid., par. 22.109 et

tableau 22.31 1). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.24.

Tableau V.14
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023[a]	255	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 35 P-4, 32 P-3, 18 P-2/1, 1 SM, 4 AN et 129 AL
Effectif proposé pour 2024[a]	257	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 35 P-4, 32 P-3, 18 P-2/1, 1 SM, 4 AN et 131 AL
Transformation d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes	2	2 AL au titre de la composante Appui au programme
Reclassement	–	2 postes de traducteur(trice) de langue arabe (P-3) reclassés en postes de réviseur(euse) de langue arabe (P-4) au titre de la composante Appui au programme
Réaffectation	–	1 P-5 et 1 AL au titre de la composante Direction exécutive et administration, 1 AL au titre du sous-programme 1 et 1 AL au titre de l'appui au programme
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	35	1 D-1, 1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 2 AN et 24 AL
Effectif prévu pour 2024	48	1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 2 P-3, 4 AN et 30 AL

[a] Dont 4 postes temporaires (1 P-4, 2 P-3 et 1 AL).

Observations et recommandations concernant les postes

V.98 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des postes s'élèvent à 38 552 900 dollars, soit une augmentation de 313 600 dollars (0,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (Ibid., tableau 22.33). Ces ressources permettraient de financer 257 postes, y compris la transformation proposée d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) d'assistant(e) principal(e) aux systèmes d'information [agent(e) local(e)] et d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) d'assistant(e) aux systèmes d'information [agent(e) local(e)] en postes permanents (ibid., par. 22.109 h) iv) et tableau 22.30). En outre, le Secrétaire général a proposé des changements relatifs aux postes sans incidence sur les coûts, notamment le reclassement de P-3 à P-4 de deux postes et la réaffectation d'un poste P-5 et de trois postes d'agent(e) local(e) (ibid., par. 22.109). On trouvera à l'annexe II du projet de budget un résumé des raisons qui justifient les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs.

V.99 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le poste d'administrateur(trice) de programme (hors classe) (P-5) qu'il est proposé de réaffecter était vacant et que les fonctions qui y étaient associées, en matière notamment de coordination de programme et de développement de projet, seraient réparties entre les gestionnaires de programme et la Section de la stratégie, de la planification, de la responsabilité, des résultats et des connaissances au sein de la composante Direction exécutive et administration. Il a également été informé que les transformations proposées permettraient de stabiliser la capacité nécessaire à la gestion et à la maintenance de l'écosystème de données de la CESAO et renforceraient les capacités en matière de création d'applications et de portails, que

les réaffectations proposées permettraient de développer de nouvelles capacités d'analyse et de gestion des données conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, et que les reclassements proposés permettraient d'atteindre un niveau plus élevé de qualité et de productivité grâce au passage à l'autorévision. Il a également été confirmé au Comité que les changements précédents avaient été proposés à la suite d'un examen des dépenses de la CESAO (ibid., par. 22.104).

Postes vacants

V.100 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 30 juin 2023, 27 postes étaient vacants (1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 14 AL) et qu'un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) [agent(e) local(e)] au titre du sous-programme 1 (Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles) était vacant depuis plus de deux ans. D'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité note qu'il est proposé de réaffecter ce poste en 2024, qui deviendrait un poste d'assistant(e) (analyse de données) [agent(e) local(e)]. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais, y compris ceux qui sont vacants depuis longtemps, et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**. On trouvera au chapitre I du présent rapport d'autres observations du Comité concernant la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

V.101 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs pour 2022 et pour la période de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au chapitre 22 (voir tableau V.15). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau V.15
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*					*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	121	14,8	17,2	17,4	121	108	16,1	12,8	10,7	121	14,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	134	8,3	8,3	14,2	134	120	12,0	9,6	10,4	136	12,6

V.102 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.103 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 10 507 800 dollars, soit une diminution de 214 400 dollars (2,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (Ibid., tableau 22.33).

Voyages du personnel

V.104 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des voyages du personnel s'élève à 421 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 126 000 dollars (42,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (Ibid., tableau 22.28). Le Comité consultatif note qu'en 2022, les dépenses au titre de cette rubrique se sont élevées à 503 900 dollars, soit près du double du montant des ressources approuvées pour cette année (260 800 dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le montant des dépenses engagées au titre des voyages du personnel entre janvier et juin 2023 s'élevait à 312 500 dollars, ce qui correspond à un taux d'utilisation de 106 % des crédits approuvés pour 2023.

V.105 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a également été informé que le niveau de dépenses au titre des voyages du personnel correspondait aux déplacements effectués par les membres du personnel de la CESAO pour représenter la Commission à diverses réunions, et que les frais de voyage supplémentaires en 2022 et 2023 étaient couverts principalement par la réaffectation de ressources de la rubrique Fournitures et accessoires. **Le Comité consultatif souligne que, dans la mesure du possible, la participation virtuelle du personnel aux réunions devrait se substituer à leur déplacement physique afin de promouvoir une utilisation judicieuse des ressources limitées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les voyages du personnel.

V.106 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Examen des dépenses

V.107 Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que, conformément au paragraphe 20 de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, la CESAO a mené un examen approfondi de ses dépenses dans le cadre du projet de budget-programme pour 2024 (ibid., par. 22.102 à 22.104 et 22.109). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la CESAO s'était portée volontaire pour participer à l'examen, lequel avait été réalisé sous la conduite et avec le concours de la Division de la planification des programmes et du budget au Siège, l'accent ayant été mis sur le développement d'une culture d'optimisation des ressources limitées pour s'acquitter des mandats de manière efficace et rationnelle, et suivant une approche consultative mise en œuvre au moyen de vastes concertations avec les gestionnaires de programme dans le cadre de l'examen de l'exécution du budget et de l'application des enseignements tirés de l'expérience. L'examen ne visait pas toujours à réduire les ressources, mais plutôt à les utiliser de manière plus efficace pour exécuter les mandats. L'objectif était de modifier la structure des postes et les rattachements hiérarchiques, de redéfinir les profils de poste et de transférer des postes, d'améliorer l'efficacité des processus grâce à l'utilisation des technologies et de recalibrer les ressources autres que celles affectées à des postes, notamment en ayant recours à des contrats-cadres. **Le Comité consultatif préconise un recours plus fréquent aux achats locaux et régionaux, dans la mesure du possible, à**

l'issue du recalibrage des ressources autres que celles affectées à des postes résultant de l'examen des dépenses.

V.108 En ce qui concerne les postes, le Comité consultatif a été informé que la redéfinition des profils de poste remplacerait les descriptions de postes obsolètes et permettrait d'attirer des candidates et des candidats ayant des compétences en matière d'analyse et de visualisation des données, de gestion du changement et de conception graphique. À cet égard, le Comité prend note de la proposition du Secrétaire général de moderniser les compétences du personnel pour faciliter la transformation de la CESAO en une organisation axée sur les données, ainsi que de la nécessité d'avoir recours à des vacataires spécialisés pour élaborer et mettre en service de nouveaux outils de simulation des effets des politiques fondés sur les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle, et de regrouper dans le sous-programme 4 (Statistiques, société de l'information et technologie) des ressources relatives à la compilation des données [ibid., par. 22.109 b) et e)].

V.109 S'étant renseigné au sujet des objets de dépense autres que les postes, le Comité consultatif a été informé que les éléments concernés par l'examen seraient les services contractuels, les fournitures et les services ponctuels d'entretien. D'après le projet de budget-programme [ibid., par. 22.109 c)) e) et h)] et les informations complémentaires qu'il a reçues en réponse à ses questions, le Comité consultatif note que des augmentations sont également proposées au titre des autres dépenses de personnel dans le cadre du programme de travail (sous-programmes 2, 3 et 4) et de la composante Appui au programme, et que celles-ci sont liées à l'augmentation des demandes d'appui de la part des États membres dans des domaines non traditionnels, tels que la stratégie en matière de données et l'innovation. D'une manière générale, le Comité consultatif a été informé que l'examen des dépenses permettait de soutenir une approche de gestion axée sur les résultats, un délai de cinq ans étant considéré comme adéquat et durable pour mener une analyse efficace des tendances et des enseignements tirés.

V.110 **Le Comité consultatif se félicite que la CESAO ait volontairement participé à l'examen des dépenses. Le Comité consultatif estime que l'efficacité d'un tel examen pourrait être encore renforcée par une présentation plus complète et mieux consolidée des données sur les gains d'efficacité et les améliorations opérationnelles connexes mises en œuvre par l'entité faisant l'objet de cet examen**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur l'examen des dépenses.

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

V.111 Compte tenu des informations supplémentaires qui lui ont été données, le Comité consultatif note une surreprésentation des pays de la région arabe parmi les titulaires de postes soumis au principe de la répartition géographique à la CESAO. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la surreprésentation de candidates et de candidats provenant de la région arabe était due à la nécessité de posséder une expertise régionale et au grand nombre de candidates et de candidats locaux recrutés à des postes d'agents des services généraux. Le Comité a également été informé que 59 membres du personnel étaient originaires de pays surreprésentés.

V.112 En réponse à ses questions sur la représentation équilibrée des genres, le Comité consultatif a été informé que 43,5 % des postes à la CESAO étaient occupés par des hommes et 56,5 % par des femmes. Il a également été informé que la situation socioéconomique du Liban attirait moins de candidates et que, pour les catégories supérieures, la parité femmes-hommes devait s'améliorer avec le temps. **Le Comité consultatif compte que la Commission économique et sociale pour l'Asie**

occidentale redoublera d'efforts pour parvenir à une représentation équilibrée des genres et à une représentation géographique plus équitable des États Membres dans les effectifs, et qu'un point sur cette question sera fait dans les futurs projets de budget-programme. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

V.113 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 28 membres du personnel de la CESAO devaient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années et 62 au cours des dix prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

V.114 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'entre 2018 et la mi-2023, la CESAO avait recruté quatre administrateurs et administratrices auxiliaires, dont trois issus du groupe régional Asie et Pacifique et un(e) du groupe régional Europe occidentale et autres États. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant le recrutement des administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

V.115 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la CESAO avait compté 303 stagiaires originaires de 31 États Membres pour la période allant de 2018 à la mi-2023, répartis comme suit : 101 en 2018-2019, 130 en 2020-2021 et 72 en 2022-2023. Il note que les stagiaires représentaient des nationalités relativement diverses au cours des cinq dernières années, avec toutefois une certaine concentration de postes de stagiaires occupés par des ressortissants d'un seul pays. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Financement de l'appui aux pays les moins avancés et du programme ordinaire de coopération technique

V.116 Le Comité consultatif s'est fait communiquer des données consolidées concernant l'appui fourni aux pays les moins avancés dans la région arabe, sous la forme notamment d'analyses et de supports de connaissances sur mesure, de recommandations de politique générale et de services consultatifs, ainsi que d'initiatives ciblées de renforcement des capacités, en particulier au titre du sous-programme 6 (Gouvernance et prévention des conflits). Le Comité a également été informé que la CESAO finançait ses activités de base au moyen des crédits prévus au chapitre 22, et que les crédits prévus au chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) étaient utilisés pour compléter ces activités et permettaient de fournir des orientations contextualisées et de renforcer les capacités au niveau national. **Le Comité consultatif compte que la CESAO continuera de renforcer l'appui qu'elle apporte aux pays les moins avancés de la région, en étroite coopération avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et qu'elle communiquera, dans le prochain projet de budget, de nouvelles données consolidées et actualisées sur les activités menées à cet égard**.

Coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

V.117 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la CESAO fournissait des services au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans la région arabe, notamment : des services de conseil sur les analyses communes de pays, les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les interventions socioéconomiques face à la COVID-19 ; un appui technique et un renforcement des capacités des bureaux de coordination régionale et des équipes de pays des Nations Unies ; des services de gestion du savoir ; des services de facilitation des réunions de la plateforme de collaboration régionale et des coalitions thématiques afin de faire converger les résultats escomptés. Le Comité a également été informé que la plateforme de collaboration régionale était présidée par la Vice-Secrétaire générale et coprésidée par la Secrétaire exécutive de la CESAO et la Directrice régionale du PNUD, et que ses membres comprenaient les directeurs et directrices régionaux de chaque organisme des Nations Unies dans la région arabe. La CESAO, le PNUD et le Bureau régional de la coordination des activités de développement font office de secrétariat conjoint de la Plateforme de collaboration régionale et organisent les réunions de celle-ci. Ils assurent également le suivi des travaux de huit coalitions thématiques actives afin de répondre aux besoins des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

Outils fondés sur l'intelligence artificielle

V.118 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la CESAO avait recours à l'intelligence artificielle et à des outils fondés sur l'intelligence artificielle dans ses produits numériques depuis 2021. Le Comité s'est également fait fournir une liste d'outils fondés sur l'intelligence artificielle utilisés à la CESAO, y compris un outil de traitement du langage naturel permettant de contextualiser différentes informations, telles que les actualités en temps réel et les contenus des médias sociaux ; un outil d'analyse des opinions et de reconnaissance des entités mentionnées afin d'obtenir des informations sur des sujets ou des tendances spécifiques à partir de publications et de données présentant un intérêt pour les parties prenantes de la CESAO ; des algorithmes d'apprentissage automatique permettant d'extraire des informations à partir de données non structurées sur les principales questions de politique générale en ayant recours à des ontologies et à un vocabulaire contrôlé ; des techniques d'apprentissage automatique supervisées et non supervisées pour calculer des solutions optimales pour divers modèles économiques et sociaux ; des techniques d'apprentissage automatique et d'ingénierie de données, telles que le moissonnage de données, les processus d'extraction, de transformation et de chargement des données (ETL) permettant de construire un réseau de composantes interconnectés qui fonctionnent ensemble pour recueillir, traiter, produire et utiliser des données, et d'autres cas pertinents d'utilisation de l'intelligence artificielle et de technologies d'apprentissage automatique accessibles et adaptées aux besoins. Le Comité a été informé que la CESAO utilisait l'intelligence artificielle en respectant les principes d'une intelligence artificielle éthique et responsable définis par de nombreuses organisations internationales, dont l'Union européenne et l'OCDE, et conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux lignes directrices définies par le Secrétaire général dans ses stratégies relatives à la transformation numérique et aux données.

V.119 **Prenant note de la vaste gamme d'outils fondés sur l'intelligence artificielle utilisés par la CESAO, et tenant pleinement compte des avantages de cette technologie en constante évolution, le Comité consultatif attend avec intérêt la promulgation de la politique du Secrétaire général à l'échelle du système sur l'utilisation cohérente des technologies fondées sur l'intelligence artificielle au sein de l'Organisation**. On trouvera des observations supplémentaires sur

l'intelligence artificielle aux chapitres I et II [partie consacrée au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications)].

Chapitre 23
Programme ordinaire de coopération technique

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	38 764 800
Dépenses de 2022	38 826 200
Crédits ouverts pour 2023	43 374 500
Dépenses au 30 juin 2023	18 821 100
Ressources demandées pour 2024	44 874 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.120 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 23 du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 44 874 500 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 1 500 000 dollars (3,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 23), par. 23.24). Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 46 660 800 dollars, ce qui représente une hausse de 7,6 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.25.

V.121 Le Secrétaire général attribue la variation des ressources demandées aux facteurs suivants :

a) Une augmentation de 796 900 dollars (4,4 %) au titre des services consultatifs sectoriels assurés par : i) le Département des affaires économiques et sociales (574 600 dollars, soit 5,8 %), du fait de la hausse des dépenses prévues pour les consultants (325 900 dollars), les voyages du personnel (366 100 dollars) et les services contractuels (110 000 dollars), compensée en partie par la baisse des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel (173 800 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (114 600 dollars), compte tenu des demandes qu'il est prévu de recevoir de la part des États Membres en 2024 ; ii) la CNUCED (56 000 dollars, soit 2,8 %), en raison d'augmentations relatives aux voyages du personnel, qui visent à permettre d'allouer des ressources supplémentaires aux activités destinées à faciliter le travail des conseillers régionaux en les aidant à fournir rapidement des conseils techniques utiles sur les possibilités d'action et leurs répercussions et à apporter une assistance technique dans les domaines du commerce, de l'investissement et du commerce électronique ainsi que dans d'autres domaines connexes ; iii) ONU-Habitat (37 700 dollars, soit 2,8 %), du fait principalement des crédits demandés au titre des consultants (15 100 dollars), des voyages du personnel (12 500 dollars) et des services contractuels (9 900 dollars), qui visent à fournir une expertise technique supplémentaire concernant les financements à effet catalyseur mis à la disposition de chacun des quatre bureaux régionaux ainsi qu'à appuyer la présence régionale émergente en Europe orientale et en Asie centrale ; iv) l'ONUDC (31 400 dollars, soit 2,8 %), en raison d'une augmentation au titre des services

contractuels (31 800 dollars), qui permettrait de financer le renforcement des capacités supplémentaires nécessaires à la prestation d'une assistance technique compte tenu de la hausse prévue du nombre de demandes des États Membres, compensée en partie par une baisse de 400 dollars des crédits demandés pour les voyages du personnel ; v) le HCDH (75 600 dollars, soit 2,8 %), du fait d'une augmentation au titre des autres dépenses de personnel, qui permettrait d'appuyer encore davantage la mise en œuvre des programmes de coopération technique dans les présences du HCDH sur le terrain ; vi) le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (21 600 dollars, soit 2,8 %), en raison d'une augmentation au titre des autres dépenses de personnel (82 500 dollars), des voyages du personnel (10 000 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (11 600 dollars), compensée en partie par une diminution au titre des services contractuels (7 500 dollars) et des subventions et contributions (75 000 dollars). Les ressources demandées serviraient à financer la tenue de formations supplémentaires relatives au programme de simulation à l'intention des nouveaux responsables des technologies de l'information et des communications. L'objectif d'ici la fin de l'année 2024 est d'avoir formé aux interventions d'urgence 10 responsables afin qu'ils soient mieux à même d'intervenir en renfort ;

b) Une hausse de 703 100 dollars (2,8 %) au titre des services consultatifs régionaux et sous-régionaux assurés par : i) la CEA (257 500 dollars, soit 2,8 %), du fait d'une augmentation au titre des subventions et des contributions, qui permettrait de financer les activités liées au renforcement des capacités concernant les politiques et cadres économiques et statistiques ainsi que les politiques et cadres de planification et de développement social ; ii) la CESAP (103 800 dollars, soit 2,8 %), en raison d'une augmentation au titre des voyages du personnel (51 900 dollars), destinée à fournir aux gouvernements des services consultatifs en personne et un appui technique sur le terrain, et d'une hausse au titre des subventions et des contributions (51 900 dollars), qui permettrait d'appuyer les activités de coopération technique dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles ; iii) la CEE (70 300 dollars, soit 2,8 %), du fait d'une augmentation au titre des consultants qui vise à fournir des projets de terrain de services consultatifs supplémentaires axés sur la demande, sur la base des demandes des États Membres ; iv) la CEPALC (138 900 dollars, soit 2,8 %), en raison d'une augmentation au titre des consultants qui vise à fournir une assistance technique spécialisée aux pays de la région ; v) la CESAO (132 600 dollars, soit 2,8 %), du fait d'une augmentation au titre des autres dépenses de personnel qui vise à assurer des ateliers de renforcement des capacités et des services consultatifs supplémentaires pour les pays les moins avancés et les États Membres touchés par un conflit (ibid., tableaux 23.1 et 23.2 et par. 23.40, 23.44, 23.60, 23.74, 23.85, 23.102, 23.113, 23.132, 23.147, 23.160, 23.178 et 23.194).

V.122 **Tout en notant l'augmentation des ressources proposées, en particulier celles allouées aux entités de terrain, telles que les commissions régionales, le Comité consultatif estime qu'un manque de clarté subsiste quant au principe et aux critères de répartition des ressources entre les entités responsables de l'exécution du programme. Il souligne que les ressources devraient être allouées principalement en fonction des besoins des États Membres, en particulier les plus vulnérables, et compte qu'une justification complète de la répartition des ressources entre les entités responsables, étayée par une analyse des besoins, sera soumise à l'examen de l'Assemblée générale dans les prochains projets de budget.**

V.123 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées sur les dépenses des entités responsables de l'exécution du programme pour 2022 ainsi que pour 2023 (de janvier à juin), lesquelles figurent dans le tableau V.16. **Le Comité consultatif compte que des informations sur les dépenses,**

ventilées par entité, continueront d'être systématiquement présentées dans les futurs projets de budget.

Tableau V.16
Dépenses par entité responsable de l'exécution du programme en 2022 et en 2023 (au 30 juin)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022		*2023*		*2024*
Entité	*Crédits ouverts*	*Dépenses effectives*	*Crédits ouverts*	*Dépenses effectives (au 30 juin)*	*(prévisions avant actualisation des coûts)*
Département des affaires économiques et sociales	9 432,4	9 428,9	9 927,3	4 381,0	10 501,9
CNUCED	1 611,4	1 707,3	2 025,2	1 343,2	2 081,2
ONU-Habitat	1 152,3	1 118,9	1 362,1	456,1	1 399,8
ONUDC	1 043,8	967,2	1 133,3	266,5	1 164,7
HCDH	2 524,0	2 342,4	2 733,5	1 142,6	2 809,1
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	714,6	707,3	779,0	327,3	800,6
CEA	7 931,7	7 805,9	9 306,7	3 079,0	9 564,2
CESAP	3 443,0	3 395,8	3 752,7	1 680,8	3 856,5
CEE	2 335,0	2 334,2	2 542,1	1 110,2	2 612,4
CEPALC	4 069,3	4 066,5	5 019,0	2 163,2	5 157,9
CESAO	4 507,3	4 951,8	4 793,6	2 871,2	4 926,2
Total	**38 764,8**	**38 826,2**	**43 374,5**	**18 821,1**	**44 874,5**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

V.124 Le Comité consultatif a reçu un document complémentaire présentant une liste des emplois et fonctions jugés nécessaires, notamment les emplois à caractère continu, qu'il est prévu de financer au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Ce document indique qu'au 30 avril 2023, le programme était doté de 145 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [(9 D-1, 43 P-5, 27 P-4, 18 P-3, 1 P-2, 6 AN, 3 G(1ᵉC) et 38 G(AC)] pour répondre aux demandes qu'il était prévu de recevoir de la part des États Membres. Bien que les réponses apportées à chaque demande soient de courte durée, il s'agit d'un processus continu. Les emplois sont répartis comme suit entre les entités responsables de l'exécution du programme : 30 au Département des affaires économiques et sociales [3 D-1, 18 P-5, 2 P-4, 1 G(1ᵉC) et 6 G(AC)], 4 à la CNUCED (2 P-5 et 2 P-3), 4 à ONU-Habitat [3 P-5 et 1 G(AC)], 2 à l'ONUDC (P-4), 10 au HCDH [3 P-4, 2 P-3, 3 AN et 2 G(AC)], 3 au Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2), 32 à la CEA [5 D-1, 4 P-5, 1 P-3, 2 AN, 1 G(1ᵉC) et 19 G(AC)], 5 à la CESAP (2 P-5 et 3 P-4), 6 à la CEE (4 P-5 et 2 P-4), 22 à la CEPALC [5 P-5, 7 P-4, 2 P-3 et 8 G(AC)] et 27 à la CESAO [1 D-1, 5 P-5, 7 P-4, 10 P-3, 1 AN, 1 G(1ᵉC) et 2 G(AC)].

V.125 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées sur les emplois vacants au sein des entités responsables de l'exécution du programme. Selon ces informations, au 20 juillet 2023, des procédures de recrutement

étaient en cours à des stades divers pour 15 emplois vacants : trois au Département des affaires économiques et sociales [1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)], un à la CNUCED (P-5), deux au HCDH [1 AN et 1 G(AC)], six à la CEA [2 D-1 et 4 G(AC)], un à la CEPALC (P-4) et deux à la CESAO (1 P-5 et 1 P-4).

V.126 Le Comité consultatif rappelle que, dans le cas du chapitre 23, ces emplois sont considérés comme des emplois de remplacement plutôt que comme des emplois à durée déterminée. Les emplois créés au titre de ce chapitre sont propres aux activités de mise en œuvre du programme ordinaire de coopération technique et ne sauraient être transférés à un autre chapitre du budget, tel que celui consacré au Compte de l'ONU pour le développement. Le fait que les conseillers soient déployés sur le site du sous-programme dont ils dépendent facilite l'accès aux connaissances et aux compétences spécialisées qui existent au sein de l'entité responsable de l'exécution du programme et ne sont pas disponibles au niveau du pays. Le Comité rappelle également que l'Assemblée générale, dans sa résolution 77/262, a approuvé sa recommandation de passer en revue les classes et fonctions de tous les emplois qui existent dans les entités responsables ainsi que la durée d'occupation de ces emplois, afin de s'assurer que les ressources allouées au programme ordinaire sont axées sur le terrain et utilisées de manière responsable et efficace de façon à aider le plus grand nombre possible d'États Membres (voir A/77/7, par. V. 92 et V.93).

V.127 En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité consultatif que le Département des affaires économiques et sociales passait en revue ses emplois de temporaire (autres que pour les réunions), notamment les fonctions, les classes et la durée des contrats, sous la direction du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. Selon le Secrétaire général, les directives du Département sur l'utilisation et la gestion des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et des conseillers interrégionaux seront fondées sur les résultats de cet examen, attendus pour le quatrième trimestre 2023, et les directives révisées devraient être disponibles à temps pour servir de base à l'établissement du projet de budget-programme pour 2025. En ce qui concerne le HCDH, le dernier examen en date des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) a été achevé en février 2023. Pour 2024, le HCDH prévoit de proposer d'augmenter le nombre d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) afin de mener à bien ses activités de coopération technique sur le terrain. En 2018, la CESAP a mis en place un comité chargé d'examiner tous les emplois de conseillers régionaux proposés. Les directives relatives au recrutement et à la gestion des conseillers régionaux ont été actualisées en 2023. Régulièrement, la CESAO et la CEPALC passent en revue les emplois et déterminent s'il est nécessaire de les reconduire, en prenant en considération les demandes d'assistance technique émanant des États Membres dans le domaine d'expertise concerné. La CEE prévoit de conserver le même nombre d'emplois, en apportant quelques changements éventuels aux classes de ses emplois de conseiller(ère) régional(e), et œuvre à l'élaboration du meilleur modèle institutionnel, qu'elle devrait terminer d'ici à la fin de 2023, en tenant compte de l'évaluation du programme actuellement menée par le BSCI. De même, au sein de la CESAP, tous les emplois actuels de conseillers régionaux devraient être reconduits en 2024.

V.128 **Le Comité consultatif note que certaines entités ont entrepris de passer en revue leurs emplois alors que d'autres ne l'ont pas fait. Il constate néanmoins une fois de plus que les ressources demandées au titre du programme continuent d'être utilisées pour financer des emplois de temporaire, y compris à des rangs élevés, dont certains pendant de nombreuses années et parfois plus de cinq ans. Prenant en considération le fait que le programme est axé sur des activités de courte durée et d'envergure limitée, ainsi que le nombre de demandes d'assistance émanant des États Membres, il estime que la concentration d'emplois de rang supérieur au Siège de l'Organisation et dans d'autres bureaux**

limite les possibilités de renforcer le niveau d'appui et d'élargir l'éventail des domaines dans lesquels cet appui est proposé. Il recommande donc de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de passer en revue les classes et fonctions de tous les emplois qui existent dans les entités responsables de l'exécution du programme ainsi que la durée d'occupation de ces emplois, sur la base de la charge de travail, d'objectifs précis à atteindre et d'une évaluation concrète des effets de chaque emploi, en vue de réduire leur classe et leur nombre, tout en veillant à ce que les ressources allouées au programme soient plus rationnelles, notamment par le recours à des consultants recrutés sur le plan national ou régional, davantage axées sur le terrain et utilisées de manière responsable de façon à aider le plus grand nombre possible d'États Membres (voir également A/77/7, par. 93). Le Comité recommande également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter les résultats de cette évaluation, qui devrait être effectuée simultanément par toutes les entités, dans le prochain budget-programme soumis au Comité pour examen (voir par. V.132, V.146 et V.151 ci-après). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

V.129 En réponse à sa question, le Comité consultatif a été informé que les emplois étaient occupés par des personnes originaires du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États à hauteur de 41 %, du Groupe des États d'Asie et du Pacifique (18 %), du Groupe des États d'Afrique (16 %), du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (16 %) et du Groupe des États d'Europe orientale (9 %). En ce qui concerne le genre, le Comité a également été informé, comme suite à ses questions, qu'en 2022 et 2023, la représentation des femmes était légèrement supérieure à 50 % (66 emplois). **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation des États Membres et compte que les entités responsables de l'exécution du programme prendront de nouvelles mesures pour améliorer la représentation géographique, notamment en mettant à profit les emplois vacants**.

Consultants

V.130 Le Comité consultatif rappelle qu'il a précédemment noté qu'il était nécessaire de faire appel à des consultants de haut niveau, que des activités de transfert de compétences étaient organisées par les entités mondiales et régionales et que le programme avait recours à des consultants recrutés sur le plan national pour traiter certaines questions concernant tel ou tel pays en particulier, et rappelle également qu'il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir, dans ses prochains projets de budget, de plus amples informations sur le recours, par chacune des entités, à des consultants recrutés sur le plan national ou international, notamment sur les ressources financières y afférentes (voir A/77/7, par. V.94, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. V.90). Le Comité a obtenu un complément d'information sur la répartition, par entité et par type de services consultatifs, des consultants recrutés sur le plan national ou international ainsi que sur le nombre total de jours-consultant par entité et par type pour 2022. Ces informations montrent que la plupart des entités ont plus souvent recours à des consultants recrutés sur le plan national qu'à des consultants recrutés sur le plan international, tandis qu'au Département des affaires économiques et sociales, à ONU-Habitat et à l'ONUDC, le nombre de jours-consultant pour les consultants recrutés sur le plan international est bien plus élevé que pour les consultants recrutés sur le plan national. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a également reçu une comparaison du nombre et du type de consultants ainsi que du nombre de jours-consultant au cours des trois dernières années, comme indiqué dans le tableau V.17.

Tableau V.17
Nombre total de consultants et de jours-consultant, par entité (2020-2022)

	2020				*2021*				*2022*			
	Nombre de consultants		*Nombre de jours*		*Nombre de consultants*		*Nombre de jours*		*Nombre de consultants*		*Nombre de jours*	
Entité	*Consultants recrutés sur le plan national*	*Consultants recrutés sur le plan international*	*Consultants recrutés sur le plan national*	*Consultants recrutés sur le plan international*	*Consultants recrutés sur le plan national*	*Consultants recrutés sur le plan international*	*Consultants recrutés sur le plan national*	*Consultants recrutés sur le plan international*	*Consultants recrutés sur le plan national*	*Consultants recrutés sur le plan international*	*Consultants recrutés sur le plan national*	*Consultants recrutés sur le plan international*
Département des affaires économiques et sociales	20	62	845	2 914	31	81	1 250	2 758	23	39	1 411	2 202
CNUCED	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	–	8	–	573	2	–	27	–
ONU-Habitat	–	4	–	189	–	5	–	119	8	7	461	737
ONUDC	4	16	83	408	5	11	181	333	3	8	140	366
HCDH	26	3	1 627	278	30	15	2 024	998	10	8	954	929
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	–	5	–	161	–	3	–	65	–	8	–	467
CEA	24	74	1 275	5 767	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	32	49	3 585	3 329
CESAP	24	148	2 535	12 237	47	101	3 909	7 560	82	30	6 495	1 417
CEE	44	28	2 185	1 004	63	6	898	139	59	6	4 739	429
CEPALC	42	118	3 345	10 445	23	94	1 648	7 007	65	45	6 194	3 774
CESAO	6	9	638	792	7	26	1 120	2 713	10	8	1 245	990
Total	**190**	**467**	**12 533**	**34 195**	**206**	**350**	**11 030**	**22 265**	**294**	**208**	**25 251**	**14 640**

Abréviation : n.d. = données non disponibles.

V.131 Le Comité consultatif rappelle qu'il a précédemment noté que certaines entités faisaient appel à des consultants recrutés sur le plan international et qu'il comptait que des efforts supplémentaires seraient faits pour accroître le recours à des consultants recrutés sur le plan national ou régional, compte tenu des avantages présentés par une telle pratique, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités nationales et le traitement des questions propres à chaque pays par le programme (voir A/77/7, par. V.96, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. V.90). Dans son rapport, le Secrétaire général explique que les entités responsables de l'exécution du programme s'efforcent constamment de faire davantage appel à des consultants recrutés sur le plan national. Néanmoins, lorsque les capacités techniques d'un pays sont limitées, les consultants recrutés sur le plan international, qui sont souvent au fait de la situation du pays, apportent l'expertise nécessaire (voir A/78/6 (Sect. 23), annexe).

V.132 **Le Comité consultatif compte une fois de plus que des efforts supplémentaires seront faits pour accroître le recours à des consultants recrutés sur le plan national ou régional, compte tenu des avantages présentés par une telle pratique, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités nationales et le traitement des questions propres à chaque pays par le programme, et que des informations détaillées sur les résultats obtenus seront communiquées dans le prochain projet de budget (voir également A/77/7, par. 96, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. V.90)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les consultants.

V.133 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le programme ordinaire de coopération technique soient approuvées.**

Questions diverses

Huitième rapport d'étape

V.134 Le huitième rapport d'étape sur les activités menées dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique a été établi par des consultants en tant que supplément au projet de budget-programme pour 2024 et porte sur les activités menées et les résultats obtenus dans le cadre du programme en 2022. Il fournit des données détaillées sur les activités réalisées par les 11 entités responsables de l'exécution du programme et met en lumière certains résultats. Il met également en relief l'adoption de normes communes de communication de l'information par les entités responsables, à la suite d'une recommandation clé figurant dans le septième rapport d'étape.

V.135 Il est indiqué dans le rapport que parmi les faiblesses éventuelles recensées figurent des difficultés à établir un lien de causalité entre les activités menées dans le cadre du programme ordinaire et les effets ou résultats constatés. Les entités sont toujours réticentes à l'idée d'attribuer des effets aux activités du programme et insistent sur le fait que les faibles montants des fonds disponibles dans le cadre du programme et la durée limitée des interventions ne sont pas suffisamment significatifs pour avoir une incidence sur l'élaboration, par exemple, de politiques, de lois et de stratégies. Il semble également que l'apprentissage ne soit pas systématique, que ce soit entre les entités responsables de l'exécution du programme ou entre les cycles de financement du programme, et que des difficultés persistent dans la collecte de données ventilées par genre pour les manifestations en ligne. L'utilisation des fonds varie également grandement d'une entité à l'autre. Par exemple, une entité accorde des subventions alors qu'une autre utilise les fonds du programme principalement au niveau mondial.

V.136 Selon le rapport d'étape, le programme ordinaire pourrait être davantage renforcé par plusieurs mesures, notamment si : a) les entités adaptaient leurs outils de suivi des projets pour qu'ils soient conformes aux normes communes de communication de l'information et s'engageaient à appliquer ces normes pendant au moins les trois années à venir ; b) les 11 entités communiquaient régulièrement en vue de partager leurs données d'expérience et de discuter, par exemple, des bonnes pratiques, des difficultés, des outils de suivi et d'évaluation ainsi que de la communication de l'information ; c) le Département des affaires sociales et économiques veillait à ce que chaque rapport d'étape contienne des recommandations visant à améliorer le programme, afin que les entités responsables de l'exécution du programme les examine ; d) les entités s'attachaient à fournir systématiquement des données ventilées par genre pour toutes les activités de renforcement des capacités.

V.137 Dans son rapport, le Secrétaire général explique que la norme de communication de l'information commune aux entités responsables de l'exécution du programme a été élaborée par le Département des affaires économiques et sociales et approuvée par les entités responsables en mars 2023. Les normes communes sont surtout censées permettre, notamment, de simplifier la communication de l'information, d'aboutir à un accord sur la signification de termes clés, de décider de la manière de traiter l'« appui aux pays », de tenir compte de la réalité de l'appui en ligne, de prendre conscience de la difficulté d'attribuer des effets aux activités du programme, de décider des modalités de suivi des activités menées dans le cadre du programme, d'harmoniser la terminologie utilisée pour les résultats et d'aider les entités à apporter de légères modifications à leurs outils de suivi du programme (A/78/6 (Sect. 23), annexe). En ce qui concerne les données ventilées par genre, comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que toutes les entités responsables de l'exécution du programme s'attachaient à avoir une représentation égale et à tenir compte des questions de genre dans leurs travaux. Lors de l'élaboration du huitième rapport d'étape, des données ventilées par genre ont été fournies pour la plupart des manifestations, mais pas pour les manifestations mondiales en présentiel ni pour les manifestations nationales en ligne. Les données relatives aux participants n'ont donc pas été ventilées. À l'avenir, on veillera davantage à recueillir de telles données, en particulier lors de la tenue de manifestations en ligne. Si le huitième rapport d'étape a été amélioré grâce à l'adoption de définitions communes, la modification des modèles et des systèmes de suivi prendra du temps et sera traitée dans le neuvième rapport d'étape, qui figurera dans le complément d'information sur le projet de budget-programme pour 2025.

V.138 **Le Comité consultatif note que des normes communes de communication de l'information ont été élaborées et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les entités responsables de l'exécution du programme appliquent les recommandations figurant dans le huitième rapport et rendent compte des mesures prises dans le prochain projet de budget et dans le prochain rapport d'étape.**

Évaluation et examen du programme ordinaire de coopération technique

V.139 Dans son précédent rapport, le Secrétaire général a expliqué que, compte tenu du caractère décentralisé du programme ordinaire de coopération technique, chaque entité responsable de l'exécution du programme évaluait les résultats de ses activités et procédait à des évaluations périodiques (A/77/6 (Sect. 23), par. 23.23). Dans le septième rapport d'étape, il était précisé qu'il n'existait pas de politique encadrant spécifiquement le suivi ou l'évaluation du programme car les entités responsables de son exécution ne disposaient pas de méthodes, de documents ou de plateforme de référence communs en matière de suivi et de communication de l'information. De ce fait, la collecte de données sur les interventions s'était avérée particulièrement

difficile, car les différents programmes de suivi et d'évaluation ne procédaient pas de la même manière pour recueillir ces données : il était donc très compliqué pour les entités de présenter les mêmes types de données. Dans le septième rapport d'étape, des critiques étaient formulées à l'égard des modalités de suivi et d'évaluation des activités du programme adoptées par les entités responsables. Selon le huitième rapport d'étape, en 2022, les entités ont pris au sérieux la demande de mettre l'accent sur le suivi et l'évaluation, ce qui s'est traduit par une amélioration notable. Les entités n'ayant pas été en mesure de fournir des données quantitatives pour le septième rapport d'étape ont communiqué un ensemble exhaustif de données pour le huitième rapport, d'où la présence de données quantitatives plus complètes dans le présent rapport. D'après le rapport, certaines entités disposaient d'outils performants de suivi des projets qu'elles tenaient à jour et amélioraient régulièrement (Département des affaires économiques et sociales, CEE, CEPALC, CESAP et CESAO). Certaines s'étaient attachées à actualiser les politiques, les directives ou les cadres de suivi et d'évaluation ainsi que les manuels de gestion de projet (CEA et CESAP), tandis que d'autres s'étaient concentrées sur la tenue de réunions régulières de suivi et d'évaluation des programmes avec les divisions ou les équipes chargées des sous-programmes concernées.

V.140 En réponse aux recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport A/77/7, qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/262, le BSCI mène actuellement une évaluation du programme dont l'objectif est de déterminer, de manière aussi systématique et objective que possible, la pertinence, l'efficacité et la cohérence de l'appui apporté aux États Membres pour qu'ils puissent mieux formuler, réviser ou mettre en œuvre des politiques, des orientations, des stratégies et des lois. Les travaux d'évaluation ont commencé au premier trimestre de 2023 et se poursuivront jusqu'à la fin de cette année ; le rapport final qui en découlera sera examiné par le Comité du programme et de la coordination en mai 2024, puis par le Comité consultatif et l'Assemblée (A/78/6 (Sect. 23), par. 23.23 ; voir également A/77/7, par. V.103, V.111 et V.112). En conséquence, le Secrétariat attend les résultats et les conclusions de l'évaluation en cours, dont il faudra peut-être tenir compte dans l'élaboration d'un cadre d'évaluation commun (voir A/78/6 (Sect. 23), annexe). Dans le huitième rapport d'étape, il est recommandé que le Secrétaire général veille à ce que les conclusions de l'évaluation effectuée par le BSCI soient sérieusement prises en considération par les dirigeants des entités responsables de l'exécution du programme et à ce que ses recommandations soient dûment mises en œuvre. Il est également recommandé qu'une telle évaluation soit menée, idéalement, tous les quatre ou cinq ans.

V.141 Ayant posé la question, le Comité consultatif a également été informé que, comme indiqué dans le huitième rapport d'étape, il était compliqué d'évaluer les retombées réelles, en matière de développement, que pouvaient avoir, en particulier, les activités de petite ampleur et à court terme qui constituaient la plupart des interventions menées dans le cadre du programme. En effet, il est difficile d'attribuer des résultats à telle ou telle activité quand la véritable portée des interventions ne peut être mesurée qu'au travers des progrès recensés par des macro-indicateurs très larges sur une longue période. Ce problème persistera tant que les données seront présentées au niveau des entités dans le rapport d'étape. Les entités espèrent qu'en mettant l'accent sur les résultats, l'évaluation à laquelle procède actuellement le BSCI remédiera à cette lacune et permettra de formuler des recommandations raisonnables visant à améliorer la communication des résultats.

V.142 **Le Comité consultatif prend note des efforts visant à améliorer les activités de suivi et d'évaluation au sein des entités responsables de l'exécution du programme et attend avec intérêt l'élaboration d'un cadre d'évaluation commun tenant compte des conclusions et des recommandations de l'évaluation**

actuellement effectuée par le BSCI ainsi que des enseignements tirés de l'exécution du programme et des précédentes évaluations. Il souligne de nouveau que, quelle que soit la taille des projets menés, il conviendrait de conduire régulièrement des examens internes et externes pour veiller à ce que le programme soit bien mis en œuvre et contribue efficacement au développement. Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'élaborer un cadre d'évaluation commun qui comprenne des directives complètes en matière de politique générale et d'évaluation et permette d'uniformiser les mécanismes de suivi et d'évaluation dans toutes les entités, et de fournir des informations actualisées à cet égard dans le prochain rapport d'étape (voir également A/77/7, par. V.111). Le Comité consultatif s'entretiendra avec le Comité des commissaires aux comptes de la nécessité de procéder le plus tôt possible à un examen du programme.

Appui aux États Membres et activités de communication

V.143 Dans le huitième rapport d'étape sur les activités du programme ordinaire de coopération technique, qui porte sur 2022, il est indiqué que les entités responsables de l'exécution du programme ont reçu 584 demandes d'assistance émanant de 118 pays, dont 30 appartenant à la catégorie des pays les moins avancés (soit 65 % des pays les moins avancés), 25 pays en développement sans littoral (soit 78 % des pays en développement sans littoral) et 30 petits États insulaires en développement (soit 81 % des petits États insulaires en développement). Selon le Secrétaire général, la stratégie globale du programme consiste à fournir aux États des avis sur des questions sectorielles touchant leurs programmes de développement et à les aider à établir et à évaluer des programmes et des projets propices au renforcement des programmes nationaux. Les entités mènent leurs activités dans le cadre du programme en appliquant les critères suivants : a) les activités doivent en premier lieu répondre aux demandes des pays en développement et être de courte durée ; les initiatives à plus long terme, qui nécessitent une exécution échelonnée et qui sont fondées sur les connaissances acquises lors d'interventions antérieures, peuvent se poursuivre, en attendant la mobilisation de ressources extérieures ; b) les activités doivent porter sur l'un des domaines prioritaires de l'entité responsable tel que défini par les organes directeurs, et l'entité doit véritablement jouer un rôle de chef de file pour ce qui est des fonctions normatives et analytiques ; c) les activités doivent servir à renforcer les capacités dans les pays en développement, notamment celles dont ils ont besoin pour s'acquitter des obligations qui leur sont faites par les traités et les instruments normatifs, et, grâce à la mise en commun des données d'expérience acquises au niveau national, enrichir les fonctions analytiques de l'entité responsable dans l'intérêt de tous les États Membres ; d) les activités qui servent à établir les volets spécialisés de la stratégie de développement d'un pays ou à établir les demandes de financement à plus grande échelle auprès d'autres sources sont encouragées (A/78/6 (Sect. 23), par. 23.13).

V.144 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les demandes d'assistance, qui étaient présentées aux entités responsables concernées, pouvaient prendre différentes formes, notamment : une communication directe du pays ou du (de la) coordonnateur(trice) résident(e), une demande exprimée dans le cadre d'ateliers ou de séminaires où étaient prises des décisions concernant les interventions futures ou les activités de suivi nécessaires ou une demande exprimée dans le cadre des commissions techniques, qui évaluaient la nécessité de renforcer les connaissances des pays dans certains domaines. Lorsqu'elle recevait une demande de services d'un État Membre, l'entité responsable de l'exécution du programme concernée déterminait si cette demande relevait de son domaine de compétence et satisfaisait aux critères indiqués dans le rapport, si les services pouvaient être fournis

dans le délai imparti et si le programme était la source de financement la plus pertinente pour appuyer l'action demandée.

V.145 Le Comité consultatif rappelle qu'en raison du caractère décentralisé du programme ordinaire de coopération technique, chaque entité a élaboré sa propre stratégie de communication (A/77/7, par. V.99). Il a obtenu des renseignements sur les activités de communication menées par chaque entité en 2022, comme indiqué dans le tableau V.18, qui donne également des informations sur les activités entreprises en 2021 (ibid., tableau V.13). Les résultats de ces stratégies de communication figurent dans le huitième rapport d'étape. D'après celui-ci, la plupart des entités ont intensifié leurs activités de communication, notamment en promouvant le programme lors de réunions intergouvernementales, de conférences ou d'ateliers organisés par leurs unités administratives, grâce à une communication directe et informelle avec les États Membres. Ces activités, qui ont été complétées par des activités spécifiques, commencent à porter leurs fruits. La plupart des entités reçoivent ainsi de nouvelles demandes d'assistance, ce qui porte à 584 le nombre de demandes reçues de pays en 2022, contre 580 en 2021. Toutefois, plusieurs entités n'ont pas les ressources suffisantes pour satisfaire au nombre croissant de demandes. Les activités de communication semblent avoir donné lieu à davantage d'interventions en 2022 par rapport à 2021 mais n'ont pas permis d'aider davantage de pays. En 2022, 155 pays ont bénéficié d'une assistance (contre 162 en 2021), dont 94 % des pays les moins avancés (100 % en 2021), 100 % des pays en développement sans littoral (97 % en 2021) et 87 % des petits États insulaires en développement (77 % en 2021).

V.146 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'il n'était pas possible d'établir une liste des pays ayant bénéficié du programme ordinaire au cours des années précédentes car ces informations n'avaient commencé à être enregistrées qu'en 2021. Il a également été précisé au Comité qu'il n'était pas possible d'établir une liste des projets menés dans chaque pays dans le cadre du programme ordinaire uniquement. **Le Comité consultatif est vivement préoccupé par le fait qu'un programme de cette nature n'ait pas permis d'enregistrer les projets et de recenser les pays bénéficiaires. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans les futurs projets de budget des informations complètes sur les résultats des projets financés ainsi que la liste des pays bénéficiaires. Compte tenu des limites susmentionnées, notamment le défaut de complémentarité avec le Compte pour le développement, le Comité recommande que l'Assemblée examine, au niveau approprié et au moyen d'une plateforme adaptée, des plans concrets permettant de renforcer le rôle du programme et d'assurer son efficacité et la solidité de sa gestion, notamment de ses liens avec les différentes entités connexes, en vue de repositionner le programme en tant qu'outil important et en tant que dividende pour le développement dans le cadre des réformes visant à aider les pays qui en ont besoin à mettre en œuvre le Programme 2030. Le Comité estime que cette réflexion permettrait de fournir des orientations claires au Secrétaire général aux fins de l'établissement des futurs projets de budget (voir par. V.142 ci-dessus et par. V.151 et V.153 ci-après)**.

Tableau V.18
Détail des activités de communication menées en 2021 et en 2022, par entité

	2021				*2022*			
Entité	*Nombre d'activités*	*Nombre de pays les moins avancés*	*Nombre de pays en développement sans littoral*	*Nombre de petits États insulaires en développement*	*Nombre d'activités*	*Nombre de pays les moins avancés*	*Nombre de pays en développement sans littoral*	*Nombre de petits États insulaires en développement*
Département des affaires économiques et sociales	97	154	116	105	104	27	29	32
CNUCED	35	20	10	3	25	20	10	5
ONU-Habitat	16	10	12	4	18	–	–	–
ONUDC	35	40	10	10	35	75	25	25
HCDH	30	11	11	6	45	13	9	5
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	5	35	–	4	10	27	2	2
CEA	7	33	16	6	–	–	–	–
CESAP	48	24	23	15	50	57	29	28
CEE	91	–	9	–	91	–	9	9
CEPALC	33	1	2	16	33	1	2	16
CESAO	24	4	–	1	50	4	–	1
Total	**421**	**332**	**209**	**170**	**461**	**224**	**115**	**114**

V.147 **Le Comité consultatif recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'élaborer un plan intégré de communication, en étroite coordination avec les entités compétentes ainsi qu'avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, les commissions régionales et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, entre autres, et, compte tenu des résultats de l'évaluation effectuée par le BSCI et des enseignements tirés, notamment des facteurs sous-jacents qui limitent l'efficacité des activités de communication actuellement menées, de fournir des informations complètes sur les lignes directrices du programme ordinaire de coopération technique, notamment sur les activités et les résultats du programme, les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques, les ressources disponibles et les critères des procédures de sélection, en vue de faciliter la formulation de demandes par les États Membres, et de rendre compte du plan intégré et d'autres activités de communication dans le prochain projet de budget (voir également A/77/7, par. V.100, A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. V.100, A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. V.106, et A/74/7, par. V.98).**

Complémentarité avec le Compte pour le développement

V.148 Le Secrétaire général indique que l'utilisation stratégique des ressources du programme aide les entités responsables à intervenir rapidement et à mettre en place des mesures d'appui initiales et vient compléter d'autres fonds de développement, dont le Compte de l'ONU pour le développement et les ressources extrabudgétaires ; le renforcement des articulations et le suivi de l'exécution prêtent ainsi une plus grande efficacité au programme (A/78/6 (Sect. 23), par. 23.8). Les entités responsables mettent à profit la complémentarité des activités afférentes au programme ordinaire de coopération technique, au Compte pour le développement et

aux ressources extrabudgétaires afin de créer des effets multiplicateurs de manière à obtenir des résultats plus durables en matière de développement. Pour donner suite aux mesures d'appui initiales financées par le programme ordinaire de coopération technique, des méthodes sont souvent élaborées et mises à l'essai dans des pays ciblés. Par exemple, les missions consultatives entreprises dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique peuvent conduire à la mise en place de projets financés au moyen du Compte pour le développement, ouvrant la voie à un appui durable s'inscrivant dans le long terme en faveur des pays. Leur effet multiplicateur et leurs effets à plus long terme se trouvent ainsi renforcés (ibid., par. 23.21 et 23.22).

V.149 Selon le Secrétaire général, les fonds du programme ordinaire sont souvent utilisés comme financement de départ pour la mise au point de projets du Compte pour le développement. Dans d'autres cas, des demandes présentées par des États Membres au titre du programme ordinaire sont transposées à plus grande échelle et donnent lieu à des projets du Compte pour le développement. Par ailleurs, le programme ordinaire est parfois utilisé pour mener des activités de projet dans d'autres pays après la clôture d'un projet du Compte pour le développement. Dans d'autres cas, des projets du Compte pour le développement en cours d'exécution donnent lieu à des demandes de pays supplémentaires, auxquelles il est répondu en utilisant des fonds du programme ordinaire de coopération technique. En outre, lorsque les activités menées dans le cadre des projets du Compte pour le développement portent leurs fruits et pourraient être étendues, mais que les fonds sont limités, les entités d'exécution parviennent à utiliser des fonds du programme ordinaire, et vice versa. Cela permet d'intensifier les interventions grâce à un appui accru en matière de développement des capacités (ibid., annexe).

V.150 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que, bien que leurs objectifs soient similaires, le Compte pour le développement et le programme ordinaire de coopération technique utilisaient des méthodes de programmation, d'exécution, de suivi et d'évaluation sensiblement différentes. Ainsi, le Compte pour le développement finance des interventions à moyen terme se déroulant sur une période pouvant aller jusqu'à quatre ans, le plus souvent d'envergure sous-régionale mais aussi parfois régionale ou mondiale, qui portent sur des pays spécifiques et s'attachent aux besoins propres à ces pays en matière de développement. Le programme ordinaire de coopération technique finance quant à lui des interventions spéciales, d'ampleur limitée, qui visent à apporter une solution à court terme à un problème pressant dans un pays en particulier. Il a pour objet de satisfaire, avec souplesse, des besoins urgents et imprévus en matière de développement. Ces deux entités fonctionnent dans le cadre, plus large, du système des Nations Unies pour le développement, aux côtés notamment de fonds, programmes et organismes spécialisés, et visent à combler des lacunes en matière de développement des capacités dans des domaines bien particuliers ne relevant ni des priorités ni de l'expertise d'autres organisations pour le développement. Le Comité a également été informé qu'il n'y avait pas de coordination directe entre les deux mécanismes car le programme ordinaire de coopération technique était géré de manière totalement décentralisée au niveau de chacune des entités responsables. Chaque entité avait mis en place, au niveau des programmes et des sous-programmes, des mécanismes destinés à assurer la cohérence et les effets de synergie. Dans le cadre du programme ordinaire, il était fait appel à beaucoup de personnel temporaire (autre que pour les réunions), ce qui permettait aux entités responsables de bénéficier des services de spécialistes du développement sectoriel et intersectoriel, alors que la composante ressources humaines du Compte pour le développement était réduite et qu'aucun poste n'était financé à ce titre. Par exemple, au Département des affaires économiques et sociales, ce rôle était joué par le Bureau de la gestion des programmes

de développement des capacités. Pour les sous-programmes, c'était le directeur ou la directrice du sous-programme concerné qui veillait à ce que ces activités se complètent les unes les autres et ne fassent pas double emploi, car il ou elle disposait d'une bonne vue d'ensemble des activités prévues qui devaient être financées au moyen du programme ordinaire, du Compte pour le développement et des ressources extrabudgétaires. Les mêmes ressources en personnel pouvaient servir aux deux programmes.

V.151 **Le Comité consultatif réaffirme qu'il faut évaluer la complémentarité et les effets des deux mécanismes afin d'exploiter au mieux les atouts de leurs projets, en particulier au niveau local, et de veiller à la bonne utilisation des ressources, en pleine coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et en tenant compte de toute décision relative au renforcement du rôle du Compte pour le développement (voir le paragraphe XIII.28 dans la partie consacrée au chapitre 35 ci-après ; voir également A/77/7, par. V.103, A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. XIII.25, A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. V.104, A/70/7, par. V.100, A/68/7, par. V.114, et A/66/7 et A/66/7/Corr.1, par. V.102)**. On trouvera au chapitre I et dans la partie consacrée au chapitre 35 du présent rapport des observations et des recommandations supplémentaires.

Coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

V.152 En ce qui concerne la coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le Secrétaire général indique que toutes les entités responsables de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique sont des organismes non résidents. De ce fait, elles collaborent avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les organismes résidents afin de maximiser l'effet des activités de développement menées dans les pays. La coopération peut prendre la forme d'une programmation conjointe, notamment dans le cadre des bilans communs de pays, des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ainsi que des activités communes d'évaluation des besoins, d'établissement de plans de travail et, lorsqu'il y a lieu, de collecte de fonds. De nombreux organismes non résidents ont conclu des accords de coopération institutionnelle avec des organismes résidents, souvent sous la forme de mémorandums d'accord. Certains coordonnateurs et coordonnatrices résidents disposent d'un(e) attaché(e) de liaison qui se charge des relations avec les organismes non résidents. La coopération entre les organismes résidents et les organismes non résidents s'est améliorée, en particulier sur le plan de la communication et de la coordination, grâce notamment à une meilleure connaissance des mandats respectifs, à la participation à des réseaux de connaissances, à une meilleure planification des missions dans les pays par les organismes non résidents, et à l'établissement de contacts directs avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les organismes résidents concernant les activités à mener au niveau national (A/78/6 (Sect. 23), par. 23.10 et 23.11).

V.153 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les entités responsables de l'exécution du programme ordinaire suivaient généralement le cadre d'application du principe de la responsabilité à la gestion de l'ONU, qui précisait que le (la) coordonnateur(trice) résident(e) était responsable de la coordination des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies visant à aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030 et qui définissait les relations entre les coordonnateurs résidents et les entités, en particulier lorsque les entités responsables étaient membres de l'équipe de pays des Nations Unies. La coopération avec les équipes de pays et les coordonnatrices et coordonnateurs

résidents est forte dans tous les domaines. L'aide apportée au niveau national est acheminée par les coordonnateurs résidents dans les pays concernés ; cependant, les faibles montants alloués aux différentes activités doivent être planifiés de manière flexible et coordonnée. La communication des informations relatives aux activités se fait au niveau de l'entité, à moins que ces activités ne contribuent aux résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, auquel cas les informations correspondantes seront communiquées au niveau du Plan-cadre, qui est le plan le plus cohérent pour la communication des données au niveau national. **Le Comité consultatif prend note des informations concernant les dispositions prises pour assurer la coordination entre les entités responsables et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et compte que les efforts seront encore intensifiés, l'objectif étant que les activités, notamment celles de communication aux États Membres, soient pleinement coordonnées, compte tenu du rôle de coordination que joue le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à l'échelle du système**.

Tableau V.19

Chapitre 18A (Commission économique pour l'Afrique) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	50 961,7	53 185,4	55 011,4	26 921,6	55 154,6	143,2	1 473,1	5 051,3	5 051,3	–	54 658,5	60 062,7	60 205,9	143,2
Autres dépenses de personnel	4 522,4	3 141,8	4 972,9	2 351,5	4 922,9	(50,0)	–	49,7	31,9	(17,8)	3 141,8	5 022,6	4 954,8	(67,8)
Dépenses de représentation	20,7	4,7	22,7	22,7	22,7	–	–	–	–	–	–	22,7	22,7	–
Consultants	1 097,8	2 686,4	1 197,8	1 002,6	1 169,1	(28,7)	4 180,1	5 647,0	1 958,6	(3688,4)	6 866,5	6 844,8	3 127,7	(3 717,1)
Experts	2 207,2	2 016,8	2 556,5	665,2	2 552,8	(3,7)	–	–	–	–	2 016,8	2 556,5	2 552,8	(3,7)
Voyages du personnel	1 180,2	2 066,6	1 338,6	936,6	1 330,8	(7,8)	2 563,1	1 200,9	899,8	(301,1)	2 566,2	2 539,5	2 230,6	(308,9)
Voyages des représentants	–	3,1	–	3,5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services contractuels	6 556,3	7 309,9	7 368,7	5 876,2	7 880,4	511,7	2 533,6	1 426,4	1 506,2	79,8	4 600,2	8 795,1	9 386,6	591,5
Frais généraux de fonctionnement	6 164,6	5 323,3	6 962,4	5 082,0	6 664,4	(298,0)	1 000,3	465,8	433,5	(32,3)	8 310,2	7 428,2	7 097,9	(330,3)
Fournitures et accessoires	1 379,5	594,9	1 270,8	338,8	1 033,5	(237,3)	–	901,5	1 036,8	135,3	5 323,3	2 172,3	2 070,3	(102,0)
Mobilier et matériel	2 653,8	2 647,2	2 771,2	2 186,9	3 008,9	237,7	47,3	22,5	40,2	17,7	642,2	2 793,7	3 049,1	255,4
Travaux de construction, transformation et travaux d'entretien	101,8	33,8	64,5	35,1	64,5	–	–	400,0	300,0	(100,0)	2 647,2	464,5	364,5	(100,0)
Subventions et contributions	570,0	587,8	3 642,0	336,5	537,2	(3104,8)	1 665,7	652,4	754,1	101,7	1 699,5	4 294,4	1 291,3	(3 003,1)
Autres dépenses	–	–	–	–	–	–	1 524,3	1 744,7	1 274,3	(470,4)	2 112,1	1 744,7	1 274,3	(470,4)
Total	**77 416,0**	**79 601,7**	**87 179,5**	**45 759,2**	**84 341,8**	**(2 837,7)**	**14 987,5**	**17 562,2**	**13 286,6**	**4 275,6**	**94 584,5**	**104 741,7**	**97 628,4**	**(7 113,3)**

Tableau V.20

Chapitre 18B (Bureau des commissions régionales à New York) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	979,3	970,7	876,4	370,6	876,4	–	–	–	–	–	970,7	876,4	876,4	–
Autres dépenses de personnel	10,8	–	11,8	0	11,8	–	–	–	–	–	–	11,8	11,8	–
Dépenses de représentation	0,3	–	2,2	0	2,2	–	–	–	–	–	–	2,2	2,2	–
Voyages du personnel	15,8	–	13,4	7,1	13,4	–	–	–	–	–	–	13,4	13,4	–
Services contractuels	14,7	33,3	17,4	8,7	17,4	–	–	–	–	–	33,3	17,4	17,4	–
Frais généraux de fonctionnement	8,0	6,1	8,7	3,7	8,7	–	–	–	–	–	6,1	8,7	8,7	–
Fournitures et accessoires	4,5	–	3,8	0	3,8	–	–	–	–	–	–	3,8	3,8	–
Mobilier et matériel	6,1	7,5	6,6	0	6,6	–	–	–	–	–	7,5	6,6	6,6	–
Total	**1 037,5**	**1 017,6**	**940,3**	**390,1**	**940,3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 017,6**	**940,3**	**940,3**	**–**

Tableau V.21

Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	48 689,60	45 836,0	48 577,4	23 206,4	48 606,5	29,1	2 271,2	3 261,1	3 285,9	24,8	48 107,2	51 838,5	51 892,4	(53,9)
Autres dépenses de personnel	783,4	400,1	820,5	222,3	803,1	(17,4)	5 702,4	6 430,6	6 611,6	181,0	6 102,5	7 251,1	7 414,7	(163,6)
Dépenses de représentation	5,4	5,1	5,6	0,1	5,6	–	1,4	3,5	3,5	–	6,5	9,1	9,1	–
Consultants	268,9	337,3	244,0	86,1	325,5	81,5	2 691,8	4 481,9	2 641,3	(1 840,6)	3 029,1	4 725,9	2 966,8	1 759,1
Experts	407,4	209,0	440,6	70,8	406,2	(34,4)	–	–	–	–	209,0	440,6	406,2	34,4
Voyages du personnel	402,0	357,4	455,7	255,6	435,4	(20,3)	697,4	1 212,2	819,6	(392,6)	1 054,8	1 667,9	1 255,0	412,9
Services contractuels	1171,9	1 382,2	1 274,6	660,9	1 363,8	89,2	1 402,5	2 374,3	1 473,5	(900,8)	2 784,7	3 648,9	2 837,3	811,6
Frais généraux de fonctionnement	2013,1	1 970,5	2 190,5	1 440,5	2 098,7	(91,8)	564,9	1 030,5	628,8	(401,7)	2 535,4	3 221,0	2 727,5	493,5
Fournitures et accessoires	113,4	121,2	98,1	9,0	153,7	55,6	15,0	63,1	56,0	(7,1)	136,2	161,2	209,7	(48,5)
Mobilier et matériel	412,3	659,5	428,4	91,2	336,9	(91,5)	90,6	104,0	97,3	(6,7)	750,1	532,4	434,2	98,2
Aménagement des locaux	44,9	12,3	46,8	36,8	46,8	–	2,5	–	–	–	14,8	46,8	46,8	–
Subventions et contributions	940,9	941,3	556,5	573,1	–	(556,5)	2 399,0	5 962,1	4 534,1	(1 428,6)	3 340,3	6 519,3	4 534,1	1 985,2
Autres dépenses	–	–	–	0,3	–		1,8	–	–	–	1,8			–
Total	**55 253,2**	**52 231,9**	**55 138,7**	**26 653,1**	**54 582,2**	**(556,5)**	**15 840,3**	**24 923,9**	**20 151,6**	**(4 772,1)**	**68 072,2**	**80 062,6**	**74 733,8**	**5 328,8**

Tableau V.22

Chapitre 20 (Développement économique en Europe) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	34 028,8	34 784,9	35 590,1	18 038,2	35 444,7	(145,4)	1 069,0	1 247,8	1 247,8	–	35 853,9	36 837,9	36 692,5	(145,4)
Autres dépenses de personnel	149,6	157,1	162,1	64,4	162,1	–	8 484,8	9 844,7	9 169,0	(675,7)	8 641,9	10 006,8	9 331,1	(675,7)
Dépenses de représentation	5,2	3,9	5,6	2,1	5,6	–	–	–	–	–	3,9	5,6	5,6	–
Consultants	118,3	96,5	148,0	68,8	148,4	0,4	2 682,4	2 217,0	2 552,8	335,8	2 776,8	2 365,0	2 701,2	336,2
Experts	34,2	20,1	59,5	18,4	38,9	(20,6)	38,8	42,6	127,8	85,2	61,0	102,1	166,7	64,6
Voyages du personnel	144,3	166,9	155,5	155,0	155,3	(0,2)	738,4	833,5	1 352,3	518,8	905,3	989,0	1 507,6	518,0
Services contractuels	738,5	804,4	799,6	398,8	799,6	–	1 222,7	1 426,6	1 681,4	254,8	2 027,1	2 226,2	2 481,0	254,8
Frais généraux de fonctionnement	62,9	56,7	68,0	56,7	68,0	–	933,4	967,3	1 080,7	113,4	990,1	1 035,3	1 148,7	113,4
Fournitures et accessoires	31,7	19,4	29,2	7,0	29,2	–	7,0	18,2	18,1	(0,1)	26,4	47,4	47,3	(0,1)
Mobilier et matériel	195,6	163,8	211,8	55,3	211,8	–	10,2	346,1	294,1	(52,0)	174,0	557,9	505,9	(52,0)
Subventions et contributions	–	0,2	–	3,6	–	–	6 641,1	6 394,5	6 791,5	397,0	6 641,3	6 394,5	6 791,5	397,0
Autres dépenses	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	**35 509,1**	**36 273,9**	**37 229,4**	**18 868,3**	**37 063,6**	**(165,8)**	**21 827,8**	**23 338,3**	**24 315,5**	**977,2**	**58 101,7**	**60 567,7**	**61 379,1**	**811,4**

Tableau V.23

Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	50 629,9	49 012,7	49 250,2	25 039,6	49 250,2	–	544,3	1 000,0	1 000,0	–	49 557,0	50 250,2	50 250,2	–
Autres dépenses de personnel	1 456,0	1 447,9	1 543,1	677,3	1 543,1	–	2 347,7	2 438,6	2 285,2	(153,4)	3 795,6	3 981,7	3 828,3	(153,4)
Dépenses de représentation	4,8	0,5	5,0	–	5,0	–	–	–	–	–	0,5	5,0	5,0	–
Consultants	317,3	357,7	347,9	172,6	347,9	–	7 245,5	4 314,2	4 004,7	(309,5)	7 603,2	4 662,1	4 352,6	(309,5)
Experts	362,2	319,9	404,6	120,1	404,6	–	75,7	58,6	54,3	(4,3)	395,6	463,2	458,9	(4,3)
Voyages du personnel	642,8	633,6	729,0	359,4	729,0	–	817,2	1 487,6	1 383,1	(104,5)	1 450,8	2 216,6	2 112,1	(104,5)
Services contractuels	1 799,1	1 928,6	1 940,0	1 138,3	1 940,00	–	1 426,1	1 037,3	967,6	(69,7)	3 354,7	2 977,3	2 907,6	(69,7)
Frais généraux de fonctionnement	3 628,2	3 035,3	3 978,2	2 914,9	3 778,2	(200,0)	482,2	439,3	421,8	(17,5)	3 517,5	4 417,5	4 200,0	(217,5)
Fournitures et accessoires	152,7	166,3	160,6	51,9	160,6	–	4,7	10,9	10,2	(0,7)	171,0	171,5	170,8	(0,7)
Mobilier et matériel	326,2	682,7	332,5	170,0	532,5	200,0	56,7	37,8	35,2	(2,6)	739,4	370,3	567,7	197,4
Aménagement des locaux	23,5	7,8	25,3	0,3	25,3	–	–	–	–	–	7,8	25,3	25,3	–
Subventions et contributions	443,5	431,3	24,8	24,8	–	(24,8)	516,0	471,6	436,8	(34,8)	947,3	496,4	436,8	(59,6)
Autres dépenses	–	–	–	–	–	–	1,3	0,9	0,9	–	1,3	0,9	0,9	–
Total	**59 786,2**	**58 024,3**	**58 741,2**	**30 669,2**	**58 716,4**	**(24,8)**	**13 517,3**	**11 296,8**	**10 599,8**	**(697,0)**	**71 541,6**	**70 038,0**	**69 316,2**	**(721,8)**

Tableau V.24

Chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	34 688,1	36 765,4	38 209,3	19 257,4	38 522,9	313,6	6 154,7	–	–	–	42 920,1	38 209,3	38 522,9	313,6
Autres dépenses de personnel	1 043,6	1 682,8	1 132,5	1 358,1	1 442,3	309,8	–	5 031,0	6 003,4	972,4	1 682,8	6 163,5	7 445,7	1 282,2
Dépenses de représentation	9,1	7,9	9,9	0,5	9,9	–	–	–	–	–	7,9	9,9	9,9	–
Consultants	699,9	963,9	759,4	781,4	759,4	–	1 304,1	1 221,5	1 279,5	58,0	2 268,0	1 980,9	2 038,9	58,0
Experts	1 041,1	1 520,2	1 482,8	441,8	1 482,8	–	–	–	–	–	1 520,2	1 482,8	1 482,8	–
Voyages du personnel	260,8	503,9	295,6	312,5	421,6	126,0	171,7	372,1	484,2	112,1	675,6	667,7	905,8	238,1
Services contractuels	1 583,9	1 823,5	1 718,4	1 737,6	1 465,4	(253,0)	971,9	1 192,9	1 197,2	4,3	2 795,4	2 911,3	2 662,6	(248,7)
Frais généraux de fonctionnement	4 399,5	1 821,0	4 818,2	3 471,7	4 555,8	(262,4)	1 018,7	832,3	970,7	138,4	2 839,7	5 650,5	5 526,5	(124,0)
Fournitures et accessoires	185,4	66,2	201,1	22,0	66,3	(134,8)	5,7	51,1	59,7	8,6	71,9	252,2	126,0	(126,2)
Mobilier et matériel	280,5	1 119,0	304,3	582,4	304,3	–	71,8	117,4	155,4	38,0	1 190,8	421,7	459,7	38,0
Aménagement des locaux	–	–	–	4,2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	–	3,5	–	4,3	–	–	923,0	608,6	562,6	(46,0)	926,5	608,6	562,6	(46,0)
Total	**44 191,9**	**46 277,3**	**48 931,5**	**27 973,9**	**49 030,7**	**99,2**	**10 621,6**	**9 426,9**	**10 712,7**	**1 285,8**	**56 898,9**	**58 358,4**	**59 743,4**	**1 385,0**

Tableau V.25

Chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Autres dépenses de personnel	21 922,7	20 768,8	23 889,4	11 146,5	24 006,3	116,9	–	–	–	–	20 768,8	23 889,4	24 006,3	116,9
Consultants	4 865,2	6 442,8	5 237,5	3 121,7	5 787,7	550,2	–	–	–	–	6 442,8	5 237,5	5 787,7	550,2
Experts	–	754,0	–	–	–	–	–	–	–	–	754,0	–	–	–
Voyages des représentants	–	17,1	–	4,6	–	–	–	–	–	–	17,1	–	–	–
Voyages du personnel	2 004,6	2 978,2	2 588,6	1 557,9	3 084,7	496,1	–	–	–	–	2 978,2	2 588,6	3 084,7	496,1
Services contractuels	1 255,7	1 461,4	1 456,6	573,7	1 600,8	144,2	–	–	–	–	1 461,4	1 456,6	1 600,8	144,2
Frais généraux de fonctionnement	507,0	990,4	518,1	328,1	415,1	(103,0)	–	–	–	–	990,4	518,1	415,1	(103,0)
Fournitures et accessoires	0,5	23,6	0,5	59,6	0,7	0,2	–	–	–	–	23,6	0,5	0,7	0,2
Mobilier et matériel	12,8	174,0	22,7	70,8	57,0	34,3	–	–	–	–	174,0	22,7	57,0	34,3
Aménagement des locaux	–	8,6	–	–	–	–	–	–	–	–	8,6	–	–	–
Subventions et contributions	8 196,3	5 207,3	9 661,1	1 957,9	9 922,2	261,1	–	–	–	–	5 207,3	9 661,1	9 922,2	261,1
Autres dépenses	–	–	–	0,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	**38 764,8**	**38 826,2**	**43 374,5**	**18 821,1**	**44 874,5**	**1 500,0**	**–**	**–**	**–**	**–**	**38 826,2**	**43 374,5**	**44 874,5**	**1 500,0**

Titre VI
Droits humains et affaires humanitaires

Chapitre 24
Droits humains

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits initialement ouverts pour 2022[a]	134 573 600
Crédits supplémentaires (prévisions révisées comme suite à la résolution 76/246 B de l'Assemblée générale)	2 197 800
Montant total des crédits ouverts pour 2022[a]	136 771 400
Dépenses de 2022[b]	142 078 500
Crédits initialement ouverts pour 2023[c]	120 146 500
Crédits supplémentaires (prévisions révisées comme suite à la résolution 77/263 de l'Assemblée générale)[d]	56 039 800
Montant total des crédits ouverts pour 2023[c]	176 186 300
Dépenses au 30 juin 2023	79 258 700
Ressources initialement demandées pour 2024[e]	143 249 600
Quotes-parts hors budget ordinaire[f]	
Crédits ouverts pour 2022	1 069 700
Dépenses de 2022	2 079 600
Montant estimé pour 2023	2 357 300
Dépenses au 30 juin 2023	1 157 200
Ressources demandées pour 2024[g]	2 452 600
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	234 089 300
Dépenses de 2022	234 089 300
Montant estimé pour 2023	264 520 000
Dépenses au 30 juin 2023	152 942 000
Montant prévu pour 2024	277 746 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Dont 620 900 dollars pour le Comité des personnes disparues à Chypre.

[b] Dont 436 800 dollars pour le Comité des personnes disparues à Chypre.

[c] Dont 752 600 dollars pour le Comité des personnes disparues à Chypre. Les crédits initialement ouverts pour 2023 correspondent aux crédits ouverts au titre du projet de budget-programme pour 2023. Le montant total des crédits ouverts pour 2023 regroupe les crédits ouverts au titre du projet de budget-programme pour 2023 et les crédits ouverts au titre du rapport sur les prévisions révisées.

[d] Dont les ressources approuvées au titre des prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions ordinaires et à ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions extraordinaires, en 2022 (A/77/579 et A/77/579/Add.1).

[e] Dont 752 600 dollars pour le Comité des personnes disparues à Chypre. Des crédits supplémentaires liés aux prévisions révisées seront présentés par le Secrétaire général au quatrième trimestre 2023. Le montant des crédits initialement ouverts et celui des prévisions révisées, tous deux approuvés par l'Assemblée générale, constitueront le montant total des crédits ouverts pour 2024.

[f] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1er juillet au 30 juin.

[g] Compte non tenu des décisions que l'Assemblée générale a prises dans sa résolution 77/304 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VI.1. Le montant total des ressources prévues au chapitre 24 pour 2024 regroupe : a) les crédits initialement demandés par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire dans le fascicule correspondant, à savoir 143 249 600 dollars avant actualisation des coûts (ou 142 497 000 dollars si on ne tient pas compte des ressources afférentes au Comité des personnes disparues à Chypre) ; b) un montant supplémentaire qui n'a pas encore été déterminé pour 2024 et qui tient aux prévisions révisées concernant le chapitre 24, qui seront présentées par le Secrétaire général au quatrième trimestre de 2023 et donneront lieu à des crédits supplémentaires.

VI.2. En ce qui concerne les ressources approuvées pour 2023, le Comité consultatif note que le montant total des ressources prévues au chapitre 24 (à l'exclusion des ressources afférentes au Comité des personnes disparues à Chypre) s'élève à 175 433 700 dollars et se répartit comme suit : a) un montant de 119 393 900 dollars, soit 68,1 %, qui correspond aux crédits initialement ouverts ; b) un montant de 56 039 800 dollars, soit 31,9 %, qui correspond aux prévisions révisées telles qu'approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263. Le Comité se penche également sur cette question dans la sous-section consacrée aux objets de dépense autres que les postes ci-dessous.

VI.3. Le montant total des ressources initialement demandées par le Secrétaire général pour 2024, à savoir 143 249 600 dollars, représente une augmentation nette de 23 103 000 dollars (19,2 %) par rapport aux crédits initialement ouverts pour 2023, à savoir 120 146 600 dollars (A/78/6 (Sect. 24), tableaux 24.18, 24.21 et 24.23 et annexe V). Ces ressources se répartissent comme suit : a) 142 497 000 dollars au titre des postes et des autres objets de dépense du Haut-Commissariat aux droits de l'homme ; b) 752 600 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes du Comité des personnes disparues à Chypre. Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 148 237 100 dollars, ce qui représente une diminution de 15,8 % par rapport au montant total des ressources approuvées pour 2023, à savoir 176 186 300 dollars (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif note que les ressources demandées pour le HCDH pour 2024 s'élèvent à 142 497 000 dollars (à l'exclusion des ressources afférentes au Comité des personnes disparues à Chypre) avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 15,1 % par rapport aux crédits initialement ouverts pour 2023, à savoir 123 797 600 dollars (voir le paragraphe VI.2 ci-dessus). Le Comité examine de plus près la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

VI.4. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat ne disposait pas d'un mécanisme permettant de suivre séparément les

dépenses financées au titre des rapports sur les prévisions révisées et les dépenses financées au titre du projet de budget-programme. **Le Comité consultatif considère qu'il n'est pas possible de distinguer, autrement qu'en proportion, les dépenses imputées sur les crédits initialement ouverts et les dépenses imputées aux crédits supplémentaires résultant des prévisions révisées. Il estime qu'il faut rendre compte de tous les fonds versés par les États Membres de manière détaillée et transparente. Il recommande donc que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'améliorer la présentation des ressources et des dépenses prévues au chapitre 24 en les distinguant et en précisant la répartition des montants correspondant aux crédits initialement ouverts et des montants correspondant à toutes les prévisions révisées qui seraient présentées pendant la phase pilote de consolidation des ressources demandées aux fins de l'exécution des mandats du Conseil des droits de l'homme (voir la section pertinente ci-dessous) et de faire figurer des tableaux connexes, présentant notamment les justifications des dépenses, dans les futurs projets de budget-programme**.

VI.5. Sur l'ensemble des ressources prévues pour 2024, à savoir 423 448 200 dollars, un montant de 143 249 600 dollars (33,8 %) provient des ressources imputées au budget ordinaire, un montant de 2 452 600 dollars (0,6 %) provient de quotes-parts hors budget ordinaire et un montant de 277 746 000 dollars (65,6 %) provient de ressources extrabudgétaires. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VI.17.

VI.6. Par rapport au montant total des crédits ouverts pour 2023, qui se compose des crédits initialement ouverts et des prévisions révisées, le Secrétaire général attribue la diminution nette de 32 936 700 dollars aux facteurs suivants :

a) Ajustements techniques : une diminution nette de 49 170 800 dollars qui tient au non-renouvellement de crédits prévus pour 2023 au titre de diverses résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme, notamment des mandats pour lesquels les ressources prévues ont été consolidées dans le projet de budget-programme pour 2023, comme suit : i) une augmentation de 75 600 dollars au titre des organes directeurs, qui permettra de financer un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) qui avait été créé en 2023 conformément à la décision 51/101 du Conseil et pour lequel un taux de vacance de 50 % avait été appliqué ; ii) une réduction de 5 435 800 dollars au titre du sous-programme 1 (Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse) ; iii) une réduction de 428 500 dollars au titre du sous-programme 2 (Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme) ; iv) une réduction de 43 956 200 dollars au titre du sous-programme 3 (Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège) ; v) une augmentation de 574 100 dollars au titre du sous-programme 4 (Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires), qui tient à l'application des taux de vacance convenus pour les postes existants à 17 postes [12 P-4, 3 P-3 et 2 G(AC)] qui avaient créés en 2023 et pour lequel un taux de vacance de 50 % avait été appliqué (1 347 300 dollars), compensée en partie par une diminution de 773 200 dollars tenant au non-renouvellement des crédits prévus pour 2023 à l'appui des nouveaux mandats et des mandats élargis. Le montant de la diminution nette globale au titre des ajustements techniques comprend un montant de 33 001 200 dollars (30 349 500 avant actualisation des coûts) qui correspond au non-renouvellement de crédits prévus au titre de l'exécution des mandats du Conseil des droits de l'homme qui avaient été demandés dans le projet de budget-programme pour 2023 aux fins de la consolidation des ressources au titre du chapitre 24 (Droits humains), conformément à la résolution 77/263 de l'Assemblée générale. Les ressources nécessaires pour 2024 ne figuraient pas dans le projet de budget-programme mais seront prises en compte dans le rapport du Secrétaire général

sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil en 2023, qui sera présenté à l'Assemblée pendant la partie principale de sa soixante-dix-huitième session (A/78/6 (Sect. 24), par. 24.107 et 24.108) ;

b) Nouveaux mandats et mandats élargis : une augmentation de 10 810 400 dollars qui tient aux ressources supplémentaires nécessaires pour financer des dépenses non renouvelables comme suite : i) aux résolutions 50/3, 50/9, 51/1, 51/3, 51/5, 51/6, 51/9, 51/10, 51/12, 51/14, 51/17, 51/23, 51/29, 51/32, 51/35 et S-35/1 du Conseil des droits de l'homme ; ii) aux résolutions du Conseil adoptées les années précédentes, à savoir les résolutions 28/14, 37/18, 42/23, 47/21, 49/12 et 49/20 ; iii) aux résolutions 68/268, 75/314 et 77/262 de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif examine les ressources demandées au titre des nouveaux mandats et des mandats élargis dans la section pertinente ci-dessous ;

c) D'autres changements entraînant une augmentation nette de 5 423 700 dollars concernant : i) les organes directeurs ; ii) la direction exécutive et l'administration ; iii) le sous-programme 1 (Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse) ; iv) le sous-programme 2 (Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme) ; v) le sous-programme 3 (Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège) ; vi) le sous-programme 4 (Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires) ; vii) l'appui au programme.

Tableau VI.1
Tableau d'effectifs
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations*
Effectif approuvé pour 2023	486	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 11 D-1, 45 P-5, 124 P-4, 177 P-3, 24 P-2/1, 4 G(1e C), 84 G(AC), 6 AL et 5 AN
Création	20	3 P-4, 14 P-3 et 3 G(AC)
Création (postes temporaires)	6	1 P-4, 4 P-3 et 1 G(AC)
Inscription au budget ordinaire de postes précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires	33	8 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1, 1 G(1e C) et 12 G(AC)
Transformation d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes	14	13 P-3 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	559	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 11 D-1, 45 P-5, 136 P-4, 215 P-3, 29 P-2/1, 5 G(1e C), 101 G(AC), 6 AL et 5 AN

Observations et recommandations concernant les postes

VI.7. Le Secrétaire général propose un effectif total de 559 postes, dont 29 postes temporaires, pour le HCDH, à savoir 442 postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur et 117 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées, ce qui représente, par rapport à 2023, une augmentation de 73 postes qui s'explique comme suit : a) création de 20 postes [3 P-4, 14 P-3 et 3 G(AC)] ; b) création de 6 postes temporaires [1 P-4, 4 P-3 et 1 G(AC)] ; c) inscription au budget ordinaire de 33 postes précédemment financés au moyen de fonds extrabudgétaires [8 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1, 1 G(1e C) et 12 G(AC)] ; d) transformation de 14 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes inscrits au budget ordinaire [13 P-3 et 1 G(AC)]. On trouvera à l'annexe III du fascicule un récapitulatif

détaillé des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs, par composante et par sous-programme, ainsi que les raisons invoquées par le Secrétaire général pour les justifier.

Création de postes

VI.8. Le Secrétaire général propose la création de 20 postes [3 P-4, 14 P-3 et 3 G(AC)] pour l'effectif de base (13 nouveaux postes) et le système des organes conventionnels (7 postes).

VI.9. S'agissant de la mise en place d'un effectif de base, 13 nouveaux postes sont proposés en application de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a souscrit à la recommandation du Comité consultatif concernant la mise en place d'un effectif de base pour l'appui administratif, les ressources humaines, les médias et les communications, l'archivage et la sécurité (voir également A/78/6 (Sect. 24), par. 24.115 à 24.119), comme suit :

a) Au titre de la composante Direction exécutive et administration (nouveaux mandats et mandats élargis), mise en place d'un effectif de base (information) : trois spécialistes de l'information (1 P-4 et 2 P-3) seraient chargés de fournir une assistance et de coordonner et de gérer les besoins des mécanismes dans le domaine des médias et des communications, notamment pour ce qui est de la communication de crise et de la gestion de la mésinformation et de la désinformation, le (la) fonctionnaire de classe P-4 assumant également des fonctions de gestion et de coordination [ibid., par. 24.109 b)] ;

b) Au titre du sous-programme 3 (Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège) (nouveaux mandats et mandats élargis), mise en place d'un effectif de base (services d'archivage) : un(e) spécialiste de la gestion de l'information (P-4) utiliserait son expertise opérationnelle pour assurer la gestion, l'archivage et la sécurité de l'information, un(e) spécialiste de la gestion de l'information (P-3) assurerait la sauvegarde et l'accessibilité permanente des données et des preuves numériques dans les archives des organismes d'enquête et un(e) assistant de gestion de l'information [G(AC)] assurerait la sécurité du transfert, de la classification et de la conservation des archives physiques et des preuves matérielles à l'appui de 13 organismes actuels, futurs organismes et anciens organismes d'enquête sur le terrain [ibid., par. 24.109 e)] ;

c) Au titre de la composante Appui au programme (nouveaux mandats et mandats élargis), mise en place d'un effectif de base : i) s'agissant de l'administration, deux fonctionnaires d'administration (P-3) et deux assistants (gestion des programmes) [G(AC)] effectueraient des travaux administratifs et logistiques à l'appui des missions d'enquête (ibid., para. 24.118) ; ii) s'agissant de la sûreté et de la sécurité, trois agents de sécurité (1 P-4 et 2 P-3) fourniraient des services de sécurité aux organismes d'enquête existants et futurs et exerceraient leurs fonctions à l'appui d'autres activités prescrites pour lesquelles des visites de pays sont nécessaires, notamment dans des lieux de détention arbitraire (ibid., par. 24.119).

VI.10. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le HCDH ne demanderait pas de postes supplémentaires pendant un certain temps. **Le Comité consultatif note que l'effectif de base proposé est exhaustif et que le HCDH ne soumettra pas d'autres demandes de création de postes pendant un certain temps**.

VI.11. **Tout en se félicitant de la proposition consistant à mettre en place un effectif de base pour l'appui administratif, les ressources humaines, les médias et les communications, l'archivage et la sécurité, le Comité consultatif souligne qu'il faut assurer la coordination avec différents départements qui, en fonction**

de leur mandat, pourront apporter leur concours pour toutes les tâches courantes et exceptionnelles, et recommande donc, à ce stade, de ne pas créer les postes de spécialiste de l'information (P-4) et d'agent(e) de sécurité (P-4). Il compte que des informations actualisées sur les gains d'efficacité obtenus, les enseignements à retenir et la pérennité de l'effectif de base figureront dans le prochain projet de budget-programme.

VI.12. S'agissant du système des organes conventionnels, il est proposé de créer sept postes en application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale et des modalités suivies pour l'attribution de temps de réunion aux organes conventionnels, comme suit :

a) Sous-programme 2 (Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme) (nouveaux mandats et mandats élargis) : six spécialistes des droits humains (P-3) faciliteraient la tenue des réunions des organes conventionnels pendant 95,9 semaines, notamment en établissant les rapports des États parties, en traitant les communications émanant de particuliers et en soutenant les différents comités des organes conventionnels lors de leurs réunions [ibid., par. 24.109 d)] ;

b) Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : un(e) spécialiste des droits humains (P-3) appuierait le Sous-Comité, un organe conventionnel dont le rôle principal est d'effectuer des missions sur le terrain (ibid.).

VI.13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à ce jour, 35 postes avaient été créés comme suite à la résolution 68/268 de l'Assemblée générale, et que les titulaires de 17 de ces postes (16 P-3 et 1 poste d'agent(e) des services généraux) aidaient les organes conventionnels à examiner les rapports d'États parties et des communications émanant de particuliers (2 P-3 pour le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et 14 P-3 et 1 poste d'agent(e) des services généraux pour le programme de renforcement des capacités). De plus, s'agissant du temps de réunion alloué comme marge supplémentaire pour éviter qu'il y ait des rapports en souffrance (8,6 semaines), les effectifs nécessaires (3 P-3 et 1 poste d'agent(e) des services généraux) avaient été prévus au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Comité note que la création de 7 postes est maintenant proposée en sus des 35 postes déjà approuvés, pour un total de 42 postes, dans le cadre de la résolution 68/268 de l'Assemblée. **Le Comité consultatif estime que, comme 35 postes ont été créés à ce jour dans le cadre de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale et qu'il existe parmi les postes permanents un nombre élevé de postes vacants (52), dont 26 à la classe P-3 (voir la section intitulée « Postes vacants » ci-dessous), les capacités et la flexibilité qui existent actuellement sont suffisantes. Il recommande donc de ne pas créer deux postes de spécialiste des droits humains (P-3)**.

Création de postes temporaires

VI.14. Au titre du sous-programme 2 (Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme) (autres changements), il est proposé de créer six postes temporaires [1 P-4, 4 P-3 et 1 G(AC)] dont les titulaires effectueraient des travaux préparatoires ayant trait à la résorption de l'arriéré des organes conventionnels : un(e) spécialiste des droits humains (P-4) dirigerait et coordonnerait trois spécialistes des droits humains (P-3), un(e) spécialiste de la gestion de l'information (P-3) et un(e) assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] [A/78/6 (Sect. 24), par. 24.109 d)]. **Le Comité consultatif considère que, compte tenu de la création susmentionnée de**

35 postes liés à la résorption de l'arriéré et au vu des 52 postes actuellement vacants, les capacités et la flexibilité qui existent en matière de personnel sont suffisantes. Il recommande donc de ne pas créer un poste temporaire de spécialiste des droits humains (P-4).

Inscription au budget ordinaire de postes précédemment financés au moyen de fonds extrabudgétaires

VI.15. Le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire 33 postes précédemment financés au moyen de fonds extrabudgétaires [8 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1, 1 G(1e C) et 12 G(AC)].

VI.16. Au titre de la composante Direction exécutive et administration (autres changements), il est proposé ce qui suit :

a) Appui aux mécanismes intergouvernementaux : il est proposé d'inscrire au budget ordinaire un poste d'éditeur(trice) (P-4), un poste d'administrateur(trice) chargé(e) de la gestion des documents (P-4), un poste de spécialiste de l'information (P-4), un poste d'administrateur(trice) chargé(e) de la gestion des documents (P-3), deux postes d'assistant(e) à la gestion des documents [G(AC)] et trois postes d'assistant(e) d'information [G(AC)] dont les titulaires mèneraient à bien les activités prescrites par les mandats en matière de traitement de la documentation destinée aux organes délibérants (Assemblée générale et Conseil des droits de l'homme) et de la documentation relative aux organes conventionnels (ibid., par. 24.120). Le Comité consultatif a été informé que le financement de ces postes au moyen de ressources extrabudgétaires était actuellement assuré ;

b) Évaluation : il est proposé d'inscrire au budget ordinaire un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4), un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) et un poste de spécialiste des droits humains (P-3) dont les titulaires procèderaient à l'évaluation des activités mandatées, en effectuant notamment des évaluations transversales et des évaluations à l'échelle du programme (ibid.).

VI.17. Au titre du sous-programme 4 (Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires) (autres changements) et de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux, il est proposé d'inscrire au budget ordinaire deux postes de spécialiste des droits humains (P-4), deux postes de spécialiste de la gestion de programme (P-4), un poste de spécialiste de l'information (P-4), un poste de spécialiste des droits humains (P-3), un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3), un poste de spécialiste de l'information (P-3), cinq postes de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1re classe) (P-2/1), six postes d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] et un poste d'assistant(e) d'équipe [G(AC)] dont les titulaires mèneraient à bien les activités prescrites en matière de soutien aux mécanismes intergouvernementaux tels que l'Examen périodique universel et le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme [ibid., par. 24.120 e)]. Le Comité consultatif a été informé que le financement de ces postes au moyen de ressources extrabudgétaires était actuellement assuré.

VI.18. Au titre de l'appui au programme (autres changements) et de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux, il est proposé d'inscrire au budget ordinaire un poste d'assistant(e) principal(e) au budget et aux finances [G(AC)] dont le (la) titulaire mènerait à bien les activités prescrites pour soutenir les mécanismes intergouvernementaux, tels que le Conseil des droits de l'homme, en élaborant des documents financiers et en préparant des rapports oraux [ibid., par. 24.120 f)].

VI.19. **Étant donné qu'aucune difficulté majeure ou pénurie de ressources n'a été démontrée, le Comité consultatif estime qu'un financement est actuellement assuré au moyen de ressources extrabudgétaires pour un grand nombre de ces**

postes et recommande donc de ne pas inscrire au budget ordinaire les 33 postes actuellement financés au moyen de fonds extrabudgétaires. Compte tenu de l'expansion des activités connexes, il estime toutefois que certaines capacités pourraient être nécessaires à l'appui des mécanismes intergouvernementaux et recommande donc la création, et l'inscription au budget ordinaire, d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4), d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3), de cinq postes de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1re classe) (P-2/1) et d'un poste d'assistant(e) d'équipe [G(AC)], ainsi que d'un poste d'administrateur(trice) chargé(e) de la gestion des documents (P-4) et de deux postes d'assistant(e) à la gestion des documents [G(AC)]. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de pourvoir les 11 postes recommandés, s'ils sont approuvés, conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies et aux procédures normales de recrutement, notamment à partir de la liste des lauréates et lauréats du programme Jeunes administrateurs, en sélectionnant des candidates et candidats originaires de pays sous-représentés et non représentés afin d'améliorer la répartition géographique des membres du personnel, comme cela est également mentionné dans la section correspondante ci-dessous. Le Comité consultatif examine plus en détail les critères d'inscription au budget ordinaire des postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires dans le chapitre I du présent rapport.

Transformation d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes inscrits au budget ordinaire

VI.20. Le Secrétaire général propose de transformer 14 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [13 P-3 et 1 G(AC)] en postes inscrits au budget ordinaire.

VI.21. Au titre du sous-programme 2 (Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme) (nouveaux mandats et mandats élargis) et du système des organes conventionnels, il est proposé, en application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale et des modalités suivies pour l'attribution de temps de réunion aux organes conventionnels, de transformer huit emplois de spécialiste des droits humains (P-3) et un emploi d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] en postes inscrits au budget ordinaire dont les titulaires faciliteraient la tenue des réunions des organes conventionnels pendant 95,9 semaines [ibid., par. 24.109 d)]. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que quatre des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) concernés (3 P-3 et 1 poste d'agent(e) des services généraux) avaient été créés en 2021. **Le Comité consultatif note que certains emplois de temporaire (autres que pour les réunions) ont été créés récemment, considère qu'il n'est pas encore possible de déterminer s'ils seront nécessaires à long terme et recommande donc de ne pas transformer trois emplois de spécialiste des droits humains (P-3) et un emploi d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] en postes inscrits au budget ordinaire**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations complémentaires concernant la transformation en postes d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions).

VI.22. Au titre du sous-programme 3 (Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège) (autres changements) et de la transformation d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) existant depuis longtemps, il est proposé de transformer en postes quatre emplois de spécialiste des droits humains (P-3) dont les titulaires aideraient la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Bélarus, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Érythrée, l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali et l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine à

s’acquitter de leurs mandats [ibid., para. 24.120 d)]. **Bien que les quatre emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qu’il est proposé de transformer en postes existent depuis longtemps, le Comité consultatif considère que les quatre activités relatives aux droits humains et concernant des pays donnés qui sont mentionnées plus haut en lien avec ces emplois sont de nature temporaire. Le Comité recommande donc, à ce stade, de ne pas transformer quatre emplois de temporaire (autres que pour les réunions) de spécialiste des droits humains (P-3) en postes inscrits au budget ordinaire**.

VI.23. Au titre du sous-programme 4 (Appui au Conseil des droits de l’homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires) (autres changements) et de la transformation d’emplois de temporaire (autres que pour les réunions) existant depuis longtemps, il est proposé de transformer en poste un emploi de spécialiste des droits humains (P-3) dont le (la) titulaire aiderait l’Expert(e) indépendant(e) sur les droits de l’homme et la solidarité internationale à s’acquitter de son mandat [ibid., par. 24.120 e)].

Postes vacants

VI.24. Le Comité consultatif a été informé qu’au 30 juin 2023, 52 postes [1 D-1, 1 P-5, 16 P-4, 26 P-3, 1 P-2 et 7 G(AC)] étaient vacants. Aucun poste n’était resté vacant pendant 24 mois ou plus. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l’état d’avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l’Assemblée générale lorsqu’elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**.

Taux de vacance

VI.25. Le Comité consultatif a reçu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au titre du chapitre 24 (voir tableau VI.2). **Le Comité consultatif constate un écart entre les taux de vacance effectifs et les taux proposés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l’Assemblée générale lorsqu’elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau VI.2
Effectifs et taux de vacance (2021-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	372	10,2	10,2	10,8	372	387	342	11,7	13,7	11,6	442	11,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	97	3,8	3,8	17,5	97	99	92	16,3	8,4	7,1	117	8,2

Note : Y compris les postes temporaires.

VI.26. **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VI.11, VI.13, VI.14, VI.19, VI.21 et VI.22, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.27. Le montant initialement demandé au titre des autres objets de dépense pour 2024 pour le HCDH s'élève à 46 551 300 dollars. Par rapport aux crédits initialement ouverts pour 2023 (62 027 700 dollars), qui représentent, comme indiqué au paragraphe VI.2 ci-dessus, 68,1 % du montant total des crédits ouverts au titre des objets de dépense autres que les postes (91 141 400 dollars), ce montant est en diminution de 15 476 400 dollars, soit 25,0 % (A/78/6 (Sect. 24), tableau 24.23). Le montant proposé au titre des objets de dépense autres que les postes pour le Comité des personnes disparues à Chypre, soit 752 600 dollars, reste inchangé par rapport à 2023 (ibid., tableau 24.36). Le Comité consultatif se penche sur la question du Comité des personnes disparues à Chypre dans la section correspondante ci-dessous.

Tableau VI.3
Objets de dépense autres que les postes pour le HCDH, à l'exclusion du Comité des personnes disparues à Chypre

	2022 (montant total des crédits ouverts)[a]	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (montant total des crédits ouverts)*[a]	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*[b]	*2024 (prévisions initiales avant actualisation des coûts)*	*Variation*
Autres dépenses de personnel	28 222,5	34 840,2	52 412,8	21 075,2	18 416,2	(33 996,6)
Dépenses de représentation	2,8	2,0	2,2	–	2,2	–
Consultants	688,4	630,9	1 342,4	730,0	541,8	(800,6)
Voyages des représentants	14 160,7	11 410,2	17 614,0	7 892,2	16 195,2	(1 418,8)
Voyages du personnel	2 381,4	3 122,5	4 159,9	1 948,9	1 948,1	(2 211,8)
Services contractuels	1 579,5	1 795,5	2 475,5	912,7	1 232,7	(1 242,8)
Frais généraux de fonctionnement	4 519,6	4 189,5	6 283,6	2 613,1	3 846,1	(2 437,5)
Fournitures et accessoires	234,0	222,0	276,8	60,8	149,9	(126,9)
Mobilier et matériel	364,4	806,3	440,2	293,8	324,5	(115,7)
Aménagement des locaux		1,3	–	1,3	–	–
Subventions et contributions	5 256,4	2 440,0	6 134,0	1 847,2	3 894,6	(2 239,4)
Total	**57 409,7**	**59 460,4**	**91 141,4**	**37 375,2**	**46 551,3**	**(21 283,3)**

[a] Le montant total des crédits ouverts correspond à la somme des crédits initialement ouverts et des crédits supplémentaires approuvés par l'Assemblée générale pour 2022 et 2023, respectivement.

[b] Les dépenses engagées entre janvier et juin 2023 correspondent à l'ensemble des dépenses engagées au titre des crédits initialement ouverts et des crédits supplémentaires approuvés par l'Assemblée générale pour 2023.

Autres dépenses de personnel

VI.28. Les ressources initialement demandées au titre des autres dépenses de personnel pour le HCDH, à l'exclusion du Comité des personnes disparues à Chypre, s'élèvent à 18 416 200 dollars. Par rapport aux crédits initialement ouverts pour 2023 (35 670 300 dollars), qui représentent, comme indiqué au paragraphe VI.2 ci-dessus, 68,1 % du montant total des crédits ouverts au titre des autres dépenses de personnel

(52 412 800 dollars), ce montant est en diminution de 17 254 100 dollars, soit 48,4 % (ibid., tableau 24.18). Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, un montant de 21 075 200 dollars avait été dépensé, soit 40,3 % du montant total des crédits ouverts pour l'année. Le Comité estime que le montant dépensé comprend donc, proportionnellement : a) un montant de 14 373 300 dollars, soit 68,1 %, qui correspond aux crédits initialement ouverts ; b) un montant de 6 701 900 dollars, soit 31,9 %, qui correspond aux prévisions révisées (voir par. VI.2 ci-dessus).

VI.29. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, comme les ressources afférentes aux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) étaient allouées par l'Assemblée générale sous la forme d'une enveloppe globale, en dollars, et non d'un tableau d'effectifs, aucune donnée relative aux emplois vacants ne pouvait être produite étant donné que ces emplois ne faisaient pas l'objet d'un suivi mois par mois ou par activité. Il a également été informé qu'au 30 juin 2023, 251 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) étaient pourvus, alors qu'ils étaient 210 à l'être au 30 juin 2022 (A/77/7, par. VI.27). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Voyages du personnel

VI.30. Les ressources initialement demandées au titre des voyages du personnel pour le HCDH, à l'exclusion du Comité des personnes disparues à Chypre, s'élèvent à 1 948 100 dollars. Par rapport aux crédits initialement ouverts pour 2023 (2 831 100 dollars), qui représentent, comme indiqué plus haut, 68,1 % du montant total des crédits ouverts au titre des voyages (4 159 900 dollars), ce montant est en diminution de 883 000 dollars, soit 31,2 % (A/78/6 (Sect. 24), tableau 24.18). Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, un montant de 1 948 900 dollars avait été dépensé, soit 46,8 % du montant total des crédits ouverts pour 2023. Le Comité estime que le montant dépensé comprend donc, proportionnellement : a) un montant de 1 329 100 dollars, soit 68,1 %, qui correspond aux crédits initialement ouverts ; b) un montant de 619 800 dollars, soit 31,9 %, qui correspond aux prévisions révisées (voir par. VI.2 ci-dessus). **Compte tenu des dépenses engagées au premier semestre de 2023, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources initialement demandées au titre des voyages du personnel soit réduit de 5 % (soit 97 400 dollars)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les voyages du personnel.

Services contractuels

VI.31. Les ressources initialement demandées au titre des services contractuels pour le HCDH, à l'exclusion du Comité des personnes disparues à Chypre, s'élèvent à s'élèvent à 1 232 700 dollars. Par rapport aux crédits initialement ouverts pour 2023 (1 648 700 dollars), qui représentent, comme indiqué plus haut, 68,1 % du montant total des crédits ouverts au titre des services contractuels (2 475 500 dollars), ce montant est en diminution nette de 452 000 dollars, soit 26,8 % (A/78/6 (Sect. 24), tableau 24.18). Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, un montant de 912 700 dollars avait été dépensé, soit 36,9 % du montant total des crédits ouverts pour 2023. Le Comité estime que le montant dépensé comprend donc, proportionnellement : a) un montant de 622 500 dollars, soit 68,1 %, qui correspond aux crédits initialement ouverts ; b) un montant de 290 200 dollars, soit 31,9 %, qui correspond aux prévisions révisées (voir par. VI.2 ci-dessus). **Compte tenu du faible niveau des dépenses engagées au premier semestre de 2023, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources initialement demandées au titre des services contractuels soit réduit de 10 % (soit 123 300 dollars)**. On trouvera au

chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les services contractuels.

Frais généraux de fonctionnement

VI.32. Les ressources initialement demandées au titre des frais généraux de fonctionnement pour le HCDH, à l'exclusion du Comité des personnes disparues à Chypre, s'élèvent à 3 846 100 dollars. Par rapport aux crédits initialement ouverts pour 2023 (4 276 400 dollars), qui représentent, comme indiqué plus haut, 68,1 % du montant total des crédits ouverts au titre des frais généraux de fonctionnement (6 283 600 dollars), ce montant est en diminution nette de 430 300 dollars, soit 10,1 % (A/78/6 (Sect. 24), tableau 24.18). Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, un montant de 2 613 100 dollars avait été dépensé, soit 41,6 % du montant total des crédits ouverts pour 2023. Le Comité estime que le montant dépensé comprend donc, proportionnellement : a) un montant de 1 728 100 dollars, soit 68,1 %, qui correspond aux crédits initialement ouverts ; b) un montant de 831 000 dollars, soit 31,9 %, qui correspond aux prévisions révisées (voir par. VI.2 ci-dessus). **Compte tenu des dépenses engagées au premier semestre de 2023, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources initialement demandées au titre des frais généraux de fonctionnement soit réduit de 10 % (soit 384 600 dollars)**.

Fournitures et accessoires

VI.33. Les ressources initialement demandées au titre des fournitures et accessoires pour le HCDH, à l'exclusion du Comité des personnes disparues à Chypre, s'élèvent à 149 900 dollars. Par rapport aux crédits initialement ouverts pour 2023 (188 400 dollars), qui représentent, comme indiqué plus haut, 68,1 % du montant total des crédits ouverts au titre des fournitures et accessoires (276 800 dollars), ce montant est en diminution nette de 38 500 dollars, soit 20,4 % (A/78/6 (Sect. 24), tableau 24.18). Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, un montant de 60 800 dollars avait été dépensé, soit 21,9 % du montant total des crédits ouverts pour 2023. Le Comité estime que le montant dépensé comprend donc, proportionnellement : a) un montant de 41 500 dollars, soit 68,1 %, qui correspond aux crédits initialement ouverts ; b) un montant de 19 300 dollars, soit 31,9 %, qui correspond aux prévisions révisées (voir par. VI.2 ci-dessus). **Compte tenu du faible niveau des dépenses engagées au premier semestre de 2023, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources initialement demandées au titre des fournitures et accessoires soit réduit de 10 % (soit 15 000 dollars)**.

VI.34. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VI.30 à VI.33 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Comité des personnes disparues à Chypre

VI.35. Comme indiqué aux paragraphes 24.159 à 24.165 du fascicule, le Comité des personnes disparues à Chypre a été créé en 1981 par un accord conclu entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque sous les auspices de l'ONU. Il est composé de deux représentants nommés par les dirigeants de chacune des deux communautés chypriotes et d'un troisième membre (représentant(e) de l'ONU) proposé par le Comité international de la Croix-Rouge et nommé par le Secrétaire général. Il est également indiqué que, d'après les informations actuellement disponibles sur les lieux d'inhumation présumés, le Comité devrait poursuivre ses activités au même rythme pendant encore au moins quatre à cinq ans. Les opérations

scientifiques et techniques du Comité sont financées dans le cadre d'un budget distinct (alimenté par les fonds collectés par le Comité et gérés par le PNUD), tandis que le budget ordinaire de l'ONU couvre les trois activités principales du bureau du troisième membre, qui occupe un emploi de la classe D-1.

VI.36. Les ressources demandées pour 2024 au titre du budget ordinaire pour le Comité des personnes disparues à Chypre s'élèvent à 752 500 dollars (objets de dépense autres que les postes exclusivement) avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 24), tableau 24.36). Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, un montant de 260 200 dollars avait été dépensé, soit 34,6 % des crédits ouverts pour 2023. Le Comité note que, par le passé, les ressources du Comité des personnes disparues à Chypre ne figuraient pas dans les prévisions révisées et qu'elles n'étaient donc pas concernées par la question décrite au paragraphe VI.2 ci-dessus.

Tableau VI.4
Comité des personnes disparues à Chypre : évolution des ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation*	*Explications concernant les ressources*[a]
Autres dépenses de personnel	578,4	401,4	706,9	222,5	706,9	–	Ressources nécessaires (706 900 dollars) pour trois emplois de temporaire : l'emploi du troisième membre du Comité (D-1), un emploi d'assistant(e) spécial(e) (P-4) et un emploi d'appui [G(AC)]
Dépenses de représentation	0,8	–	0,8	0,2	0,8	–	Ressources nécessaires (800 dollars) pour les réceptions officielles
Voyages du personnel	11,1	11,9	13,3	14,1	13,3	–	Montant de 13 300 dollars afférent à deux voyages de cinq jours et à un voyage de quatre jours, depuis Lanarca, devant permettre aux titulaires des emplois D-1 et P-4 d'assister à des consultations tenues à New York et à Washington
Services contractuels	3,5	3,3	3,8	–	3,8	–	Ressources nécessaires (3 800 dollars) pour les services de traitement des données, de maintenance et d'appui à divers services informatiques et services de communication
Frais généraux de fonctionnement	24,5	17,8	24,5	20,8	24,5	–	Ressources nécessaires (24 500 dollars) pour : a) les services de communication (4 700 dollars) ; b) l'entretien des locaux et le nettoyage (1 500 dollars) ; c) les transports (16 100 dollars) ; d) les services collectifs de distribution (2 100 dollars) ; e) des services divers (100 dollars)
Fournitures et accessoires	2,0	2,1	2,5	1,5	2,3	(0,2)	Ressources nécessaires (2 300 dollars) pour les fournitures et accessoires de bureau

	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation*	*Explications concernant les ressources*[a]
Mobilier et matériel	0,6	0,3	0,8	1,1	1,0	0,2	Ressources nécessaires (1 000 dollars) pour le remplacement du matériel informatique (700 dollars) et de mobilier de bureau (étagères) (300 dollars)
Total	**620,9**	**436,8**	**752,6**	**260,2**	**752,6**	**(0,0)**	

[a] Les explications concernant les ressources ont été communiquées au Comité consultatif dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires.

Autres dépenses de personnel

VI.37. Les ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel pour le Comité des personnes disparues à Chypre s'élèvent à 706 900 dollars et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, un montant de 222 500 dollars avait été dépensé, soit 31,58 % des crédits ouverts pour 2023. Les dépenses de 2022 s'étaient élevées à 401 400 dollars, soit 69,4 % des crédits ouverts pour l'année (578 400 dollars). Le Comité a été informé qu'au 31 mars 2023, un montant de 106 000 dollars avait été dépensé, soit 15 % des crédits ouverts pour 2023, et que ce niveau était considéré comme globalement conforme à la structure des dépenses des trois premiers mois de l'année, compte tenu des variations des dépenses communes de personnel et de l'indemnité de poste et des fluctuations du taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro.

VI.38. Les ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel concernent trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [1 D-1, 1 P-4 et 1 G(AC)]. Le Comité consultatif a reçu le tableau VI.5, qui présente les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés pour 2024.

Tableau VI.5
Effectifs [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] : Comité des personnes disparues à Chypre

Classe	*Titre ou fonction*	*Justification concernant le maintien de l'emploi de temporaire (autre que pour les réunions)*
D-1	Administrateur(trice) général(e) chargé(e) des questions politiques	Le troisième membre du Comité est chargé de la gestion, de la médiation et de la collecte de fonds ; le mandat du Comité est de durée indéterminée
P-4	Spécialiste des questions politiques	Le (la) titulaire fait des recherches et apporte des contributions de fond aux travaux du troisième membre
G(AC)	Assistant(e) administratif(ive)	Le (la) titulaire fournit une assistance administrative au troisième membre et au (à la) spécialiste des questions politiques

VI.39. **Le Comité consultatif note le faible niveau des dépenses engagées en 2022 et au premier semestre de 2023 au titre des autres dépenses de personnel et compte que des explications supplémentaires seront données à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du

présent rapport des observations supplémentaires concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Frais généraux de fonctionnement

VI.40. Les ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement pour le Comité des personnes disparues à Chypre s'élèvent à 24 500 dollars et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, un montant de 20 800 dollars avait été dépensé, soit 84,8 % des crédits ouverts pour 2023. Les dépenses de 2022 s'étaient élevées à 17 800 dollars, soit 72,7 % des crédits ouverts pour 2022 (24 500 dollars). **Comme les dépenses engagées en 2022 ont été modestes et que les dépenses constatées au premier semestre de 2023 suivent une tendance comparable, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement soit réduit de 5 % (soit 1 200 dollars)**.

VI.41. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VI.40 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le Comité des personnes disparues à Chypre soient approuvées.**

Questions diverses

Proposition visant à consolider les ressources proposées pour la mise en œuvre des mandats du Conseil des droits de l'homme

VI.42. Des informations détaillées sur la consolidation des ressources proposées pour la mise en œuvre des mandats du Conseil des droits de l'homme figurent à l'annexe IV du fascicule. Le Conseil a été créé en 2006 et jusqu'en 2008, le Secrétaire général présentait plusieurs rapports sur les prévisions révisées au cours de l'année suivant les sessions du Conseil, ce qui se traduisait par une présentation fragmentée du budget relatif aux droits humains. Le Comité consultatif a demandé à plusieurs reprises que ces ressources soient présentées de manière rationalisée ou groupée, d'abord en 2008 (A/62/7/Add.34, par. 8), et plus récemment en 2022, dans le cadre du projet de budget-programme pour 2023, lorsqu'il a examiné sous plusieurs angles la possibilité de consolider les ressources prévues au chapitre 24 et prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale des informations supplémentaires à ce sujet (A/77/7, par. VI.3 à VI.20). Dans sa résolution 77/263, l'Assemblée a approuvé la proposition du Secrétaire général dans son intégralité et décidé que les critères devraient être révisés et présentés dans le projet de budget-programme pour 2024. Dans sa résolution 77/262, l'Assemblée a approuvé les recommandations du Comité selon lesquelles le Secrétaire général devrait procéder à l'examen en question et proposer des critères révisés ainsi que des garanties en ce qui concerne la proposition de consolidation des ressources. Le Secrétaire général indique que le projet de budget-programme pour 2024 ne prévoit pas de ressources en lien avec la consolidation proposée et que les critères révisés seront appliqués à partir de 2025, s'ils sont approuvés par l'Assemblée générale.

VI.43. Il est indiqué que, dans l'optique d'une éventuelle consolidation, les quatre types de mandat ci-après ont été définis lors de l'examen ultérieur demandé par l'Assemblée générale, sachant qu'une durée de mandat d'au moins un an a été retenue parmi les critères de consolidation révisés :

a) Mandats à durée indéterminée : mandats n'ayant pas de date de fin précise ou ne portant pas sur une période spécifique ;

b) Mandats pérennes ou de nature pérenne : mandats des rapporteurs spéciaux et des experts indépendants, couvrant une période précise renouvelable, le plus souvent d'un an ou de trois ans ;

c) Mandats ponctuels : mandats portant sur l'exécution d'une activité ou d'un produit spécifique (par exemple : organisation d'une réunion-débat ou présentation d'un rapport sur un sujet précis) ;

d) Mandats renouvelables : mandats dont la durée est soit explicite (par exemple, un an), soit implicite (par exemple : mise en œuvre continue d'une activité et présentation d'un rapport un an après le début du mandat). Parmi les exemples de mandats renouvelables, on peut citer les enquêtes (par exemple, les commissions et les missions d'enquête), l'assistance technique et la coopération technique, et le suivi.

VI.44. Il est également indiqué que, pour atténuer les risques de surestimation des dépenses et de dépassement du budget qui surviennent si l'on part du principe que les mandats seront renouvelés, le Secrétariat appliquerait les deux mécanismes de garanties suivants :

a) Mécanisme de protection contre le risque de dépassement du budget en cours d'exercice : la consolidation des ressources suppose que les crédits devant servir à financer les mandats renouvelables soient ouverts en partant de l'hypothèse que le mandat sera prorogé. Si un mandat pour lequel l'ensemble des ressources ont été inscrites au budget n'a pas encore été prorogé pour l'intégralité de l'exercice, le Contrôleur de l'ONU bloque préventivement les fonds afférents à la période pour laquelle le mandat n'a pas encore été prorogé. Au moment du renouvellement du mandat, il débloquera les fonds restants ; dans le cas où le mandat n'est pas renouvelé, les fonds resteront bloqués. Les crédits ouverts correspondants ne seront ainsi pas utilisés à d'autres fins. Le Secrétaire général rendra compte du montant des crédits inutilisés dans le rapport sur l'exécution du budget-programme ;

b) Mécanisme de protection contre le risque de surestimation des dépenses : La consolidation des ressources suppose que les ressources devant servir à financer les mandats renouvelables soient demandées dans le projet de budget-programme en partant de l'hypothèse que le mandat sera prorogé. Pour les mandats qui prennent fin après la présentation du projet de budget-programme et avant le début de l'exercice, le Secrétaire général inscrira le montant négatif correspondant dans son rapport sur les prévisions budgétaires révisées comme suite aux résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme, qui viendra en déduction du montant demandé dans le projet de budget-programme. Le montant total demandé par le Secrétaire général pour les mandats qui prennent fin avant le début de l'exercice sera donc nul.

VI.45. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les critères actuellement proposés différaient des critères initialement présentés dans le projet de budget-programme pour 202 et que, selon les critères révisés :

a) le nombre de prorogations antérieures de chaque mandat ne serait plus pris en compte ;

b) il serait tenu compte des termes utilisés par le Conseil des droits de l'homme dans une résolution ou une décision pour annoncer le dernier renouvellement et l'achèvement d'un mandat ;

c) les mandats ponctuels seraient exclus de la démarche de consolidation.

VI.46. Ayant demandé des précisions sur l'enregistrement des fonds consolidés, le Comité consultatif a été informé que, conformément à l'article 5.9 du Règlement financier, il ne pouvait être souscrit d'engagements pour l'exercice budgétaire en cours ou des exercices futurs qu'une fois que des crédits avaient été alloués ou que

les autorisations voulues avaient été données sous l'autorité du Secrétaire général, ce qui constituait le fondement des garanties susmentionnées. Il a également été informé que l'autorité du Secrétaire général était déléguée au Contrôleur, qui n'ouvrirait pas de crédits pour les mandats qui n'avaient pas encore été renouvelés.

VI.47. Il ressort des informations figurant dans l'annexe IV du fascicule et communiquées au Comité consultatif en réponse à ses questions que la consolidation des ressources afférentes aux activités relevant du HCDH présente de nombreux avantages et qu'elle permettrait notamment :

a) de réaliser des gains d'efficacité et des économies estimées à 1,9 million de dollars sur le plan administratif, les tâches ayant trait à la cessation de service et à la réembauche étant réduites ;

b) de renforcer l'efficacité opérationnelle, de raccourcir les délais et d'améliorer l'utilisation des ressources et la planification budgétaire, notamment en réduisant le nombre de demandes d'autorisation d'engagement de dépenses à présenter à l'Assemblée générale et au Comité consultatif ;

c) de rendre les conditions d'emploi plus souhaitables et plus compétitives, tout en favorisant la diversité, grâce à une offre de contrats de travail à plus long terme qui permettrait d'attirer de meilleurs candidats et candidates ;

d) de limiter la fragmentation des ressources prévues au chapitre 24 (Droits humains) ; on peut d'ailleurs déjà constater que le taux de fragmentation a été ramené à 11 % en 2023 après que l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 77/263, de consolider l'ensemble des ressources demandées dans le cadre de ce que le Secrétariat désignait précédemment sous le terme « inscription de ressources par anticipation » (« frontloading »). Sans cette consolidation, en 2023, le taux de fragmentation aurait dépassé les 30 % ;

e) De réduire le montant des dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve.

VI.48. **Le Comité consultatif prend acte de l'amélioration des critères et paramètres susmentionnés. Il est d'avis qu'il faudrait commencer par une phase pilote pour déterminer si la consolidation proposée devrait être appliquée à long terme. Il recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de consolider les ressources prévues pour l'exécution des mandats du Conseil des droits de l'homme pendant une phase pilote d'une durée de trois ans, de 2025 à 2027, de faire le point sur l'expérience acquise et les gains d'efficacité réalisés dans le projet de budget-programme pour 2027 et d'y formuler d'éventuelles recommandations connexes qui lui seraient soumises pour examen et décision.**

Fonds extrabudgétaires et mobilisation de ressources

VI.49. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en 2022, seul un tiers des contributions volontaires reçues par le HCDH n'étaient pas préaffectées. La proportion élevée des fonds préaffectés était considérée comme un obstacle à la mise en œuvre efficace du plan de gestion du HCDH, réduisait la flexibilité et limitait la capacité du Haut-Commissariat à répondre efficacement aux besoins émergents, en particulier dans les pays auxquels les donateurs prêtaient peu attention mais dont les autorités avaient intérêt à collaborer avec le HCDH. Le Comité a également été informé que, pour répondre de manière adéquate aux besoins émergents, le HCDH devait avoir accès à des fonds non préaffectés offrant une certaine souplesse d'utilisation. **Le Comité consultatif espère que le HCDH tiendra compte des enseignements et des meilleures pratiques issus des stratégies de collecte de fonds qui ont fait leurs preuves, notamment dans d'autres entités des**

Nations Unies, et qu'il continuera de renforcer l'action qu'il mène pour obtenir un financement à des fins non spécifiées et ainsi être mieux à même de répondre avec souplesse aux nouveaux besoins et de financer des emplois imputés sur les ressources extrabudgétaires, le cas échéant, de manière à élargir sa base de donateurs et à s'assurer un financement à des fins non spécifiées qui soit suffisant, prévisible et soutenu. Le Comité attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées à ce sujet dans le prochain projet de budget.

Participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement : renforcement des capacités

VI.50. Comme indiqué aux paragraphes 24.100 et 24.101 du fascicule, le résultat 3 du sous-programme 4 (Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires) porte sur une participation accrue des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil. En 2012, le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme a été créé par la résolution 19/26 du Conseil. Il a pour but de garantir que ces pays, en particulier ceux qui n'ont pas de représentation permanente à Genève, participent et contribuent aux travaux du Conseil. Le Secrétaire général indique que, dans le cadre du sous-programme, on continuera de concourir à l'exécution du mandat du Fonds en facilitant les déplacements des représentantes et représentants et leur présence aux sessions du Conseil, en les formant aux droits humains, en les incitant à participer aux travaux du Conseil et en mettant en place des programmes de bourses. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que le Service du Conseil des droits de l'homme appuyait le Fonds à l'aide des ressources existantes. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les initiatives de renforcement des capacités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement figureront dans le prochain projet de budget-programme**.

Stratégie de transformation numérique

VI.51. En réponse à une observation formulée à ce sujet par le Comité consultatif, il est indiqué à l'annexe II du fascicule que l'arriéré accumulé est exceptionnellement élevé et que, pour le résorber, le HCDH propose de créer six postes temporaires (voir ci-dessus) afin d'accélérer le traitement des rapports des États parties et des communications présentées par les particuliers. Il est également indiqué que la transition numérique du portail d'enregistrement des communications émanant de particuliers et du système de gestion des dossiers est en phase d'essai et que le déploiement complet est prévu pour le début de l'année 2024. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, depuis 2022, le HCDH œuvrait à la transformation numérique des mécanismes des droits humains, notamment des organes conventionnels, ainsi que du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes subsidiaires, en vue d'obtenir des résultats en matière de confiance (gouvernance des données et cybersécurité), de mobilisation et d'accès (interfaces numériques) et de droits humains (suivi et leadership des données, compétences numériques). À ce jour, les initiatives suivantes avaient été prises : a) Index universel des droits de l'homme : mise en service d'algorithmes d'apprentissage automatique afin de rationaliser les processus et d'améliorer l'efficacité globale ; b) États Membres et autres parties prenantes : introduction d'outils et de technologies en ligne devant faciliter leur participation aux travaux du Conseil et notamment leur permettre de gérer leur accréditation (Indico), de présenter des demandes d'inscription sur la liste des orateurs et oratrices et de téléverser des déclarations orales (spreg.ohchr.org

et ngoreg.ohchr.org) et de gérer les déclarations électroniques, de diffuser les déclarations orales, de consulter le calendrier, de déposer des projets de résolution ou de s'en porter coauteur et de voter et d'adopter des décisions de manière électronique (e-deleGATE). **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir, dans le prochain projet de budget-programme, des informations actualisées sur la stratégie de transformation numérique, notamment sur les gains d'efficacité réalisés, et des détails sur la numérisation du portail d'enregistrement des communications émanant de particuliers et du système de gestion des dossiers, ainsi que sur les conséquences que ces activités auront sur la résorption de l'arriéré accumulé**.

Collaboration avec les établissements d'enseignement

VI.52. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le HCDH collaborait avec des universités dans le cadre de mémorandums d'accord, de projets de recherche, de bourses et de stages dans divers pays, et qu'un(e) administrateur(trice) auxiliaire, dont les fonctions étaient financées par le Royaume des Pays-Bas, menait d'autres activités de sensibilisation auprès d'établissements académiques. Le HCDH mène ou prévoit de mener des projets dans des domaines divers ayant trait aux droits humains, notamment la technologie, avec des établissements d'enseignement, notamment des universités en Europe occidentale et orientale, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et dans les Amériques. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur la collaboration avec les établissements d'enseignement figureront dans le prochain projet de budget**.

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

VI.53. Au 30 juin 2023, 47 % des membres du personnel étaient des femmes et 53 % des hommes. À la même date, parmi les titulaires des 309 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 42,1 % étaient originaires d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 18,8 % d'États d'Asie et du Pacifique, 15,9 % d'États d'Afrique, 12 % d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 11,3 % d'États d'Europe orientale. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel du HCDH, compte que de nouvelles mesures seront prises pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres du personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

VI.54. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 34 membres du personnel du HCDH devaient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les départs à la retraite prévus.

VI.55. En ce qui concerne la mise en place d'un effectif de base évoquée plus haut, le Comité consultatif rappelle qu'il estime que l'emploi et la rétention d'effectifs à long terme au HCDH seraient gage de stabilité opérationnelle et administrative. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il faudrait s'appuyer sur les ressources existantes afin d'évaluer les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) nécessaires à l'appui à l'exécution des mandats du Conseil des droits de l'homme, en recensant les domaines de compétence qui sont systématiquement nécessaires à l'exécution des mandats, ainsi que les gains d'efficacité à réaliser en réduisant**

les fonctions et les travaux faisant double emploi (A/77/7, par. VI.15). Le Comité attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur la gestion prévisionnelle des besoins en personnel dans le prochain projet de budget. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations à ce sujet.

Administrateurs et administratrices auxiliaires

VI.56. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant le recrutement d'administrateurs et administratrices auxiliaires. Au cours des cinq dernières années, le HCDH a recruté chaque année, en moyenne, 46 administrateurs auxiliaires originaires de 18 États Membres donateurs, principalement en Europe occidentale. Il a recruté 37 administrateurs et administratrices issus de cette région. Le Comité a été informé que, depuis 2020, les administrateurs et administratrices auxiliaires étaient généralement parrainés par leur pays d'origine. Dans 11 cas seulement, des administrateurs auxiliaires avaient été parrainés par un autre pays, souvent un pays en développement. **Le Comité consultatif compte que le HCDH trouvera des contributions volontaires supplémentaires à l'appui d'autres États Membres, en particulier des pays en développement sous-représentés ou non représentés**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant le recrutement des administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

VI.57. Le Comité consultatif s'est fait fournir les renseignements ci-après sur le nombre total de stagiaires recrutés par le HCDH entre 2018 et 2023 : 363 (2018-2019), 214 (2020-2021) et 18 (2022-30 juin 2023). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Chapitre 25
Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	42 212 300
Dépenses de 2022	42 211 000
Crédits ouverts pour 2023	44 633 900
Dépenses au 30 juin 2023	22 103 100
Ressources demandées pour 2024	44 633 900
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	8 951 495 700
Dépenses de 2022	5 558 103 000
Montant estimé pour 2023	10 166 623 300
Dépenses au 30 juin 2023	2 434 274 900

Montant prévu pour 2024	10 166 623 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.58 Le montant total des ressources demandées, subventions et contributions comprises, par le Secrétaire général au titre du chapitre 25 du budget ordinaire pour 2024 s'élève à 44 633 900 dollars avant actualisation des coûts et ne fait apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 25), tableaux 25,2, 25,5 et 25,7). Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 44 797 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 0,4 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ». Sur le montant prévu pour 2024, soit 10 211 257 200 dollars, 10 166 623 300 (99,6 %) proviennent de ressources extrabudgétaires. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VI.18.

Tableau VI.6
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	2	1 SGA et 1 SSG
Effectif proposé pour 2024	2	1 SGA et 1 SSG
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	16 501	2 SSG, 34 D-2, 132 D-1, 420 P-5, 1 148 P-4, 1 876 P-3, 995 P-2/1, 854 G(1°C), 9 230 G (AC) et 1 810 AN
Effectif prévu pour 2024	16 501	2 SSG, 34 D-2, 132 D-1, 420 P-5, 1 148 P-4, 1 876 P-3, 995 P-2/1, 854 G(1°C), 9 230 G (AC) et 1 810 AN

VI.59 Le montant total des ressources demandées, subventions et contributions comprises, au titre du budget ordinaire pour 2024 s'élève à 44 633 900 dollars et se répartit comme suit (A/78/6 (Sect. 25), par. 25.28 et tableaux 25.5, 25.9 et 25.10):

a) Ressources demandées au titre du budget ordinaire devant servir à financer les postes de Haut(e)-Commissaire et de Haut(e)-Commissaire adjoint(e) (699 800 dollars) ;

b) Subventions et contributions, représentant un versement forfaitaire, devant servir à financer les dépenses d'administration du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à savoir l'équivalent de 218 postes [4 D-2, 13 D-1, 20 P-5, 35 P-4, 24 P-3, 19 P-2, 24 agent(e)s des services généraux (1re classe) et 85 agent(e)s des services généraux (Autres classes)] dans les services chargés de la gestion et de l'administration (40 208 690 dollars), et les dépenses connexes autres que les postes, notamment les loyers du bâtiment du siège du HCR à Genève (2 725 410 dollars) et une partie des coûts liés à la contribution aux activités administratives communes des Nations Unies (1 000 000 dollars), qui correspond aux services administratifs fournis au HCR par l'Office des Nations Unies à Genève.

VI.60 En ce qui concerne l'objet et les modalités de la dotation forfaitaire, le Comité consultatif rappelle une nouvelle fois qu'aux termes de l'article 20 du Statut du Haut-Commissariat, aucune dépense, en dehors des dépenses administratives motivées par le fonctionnement du HCR, ne sera imputée sur le budget de l'Organisation des Nations Unies. Il rappelle que le terme « dépenses administratives » n'est pas défini dans le Statut, mais qu'il est entendu comme visant les dépenses autres que les dépenses afférentes aux activités opérationnelles et les frais de gestion s'y rapportant. Il rappelle également que la dotation forfaitaire inscrite au budget ordinaire de l'Organisation a pour objet de compléter les ressources extrabudgétaires du HCR. La formule de la dotation forfaitaire a été retenue pour la première fois lors de l'exercice biennal 2002-2003 aux fins de la simplification de la procédure budgétaire. Dans sa résolution 63/263, l'Assemblée générale a approuvé le maintien de cette formule, dans les projets de budget-programme suivants, pour le financement du HCR (A/77/7, par. VI.44). **Le Comité consultatif souligne le manque de clarté quant à la définition de la notion de « dépenses administratives » et, considérant que celle-ci occupe une place centrale au regard de la dotation forfaitaire prévue au Chapitre 25, il est d'avis que cette notion devrait être clairement définie**.

VI.61 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant alloué au titre de la dotation forfaitaire couvrait le coût de 218 postes temporaires et divers objets de dépense autres que les postes, sa répartition – pour ce qui est notamment de la classe et du nombre de postes temporaires concernés ainsi que de la répartition des fonds – relevait de l'autorité du HCR, étant toutefois entendu que cette dotation ne pouvait être utilisée que pour des dépenses administratives, comme indiqué dans le statut du HCR. À cet égard, la formule de la dotation forfaitaire différait des méthodes suivies dans le cas des chapitres du budget pour lesquels l'Assemblée générale approuvait un tableau d'effectifs contenant des informations précises sur le nombre et la classe des postes concernés et fixait le niveau de ressources approprié pour chaque rubrique budgétaire autre que celle des postes. Le Comité consultatif a également été informé que, s'agissant de la part de la dotation servant à financer les postes, le HCR avait veillé à ce que la répartition des postes par fonctions, niveaux de responsabilité et classes reste stable au cours des dernières décennies.

VI.62 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également reçu le tableau VI.7 ci-après, qui fait apparaître qu'entre 2020 et 2022, la part des coûts de gestion et d'administration du HCR financée par le budget ordinaire de l'ONU a progressivement diminué pour s'établir à un peu moins de 22 %.

Tableau VI.7
Part des coûts de gestion et d'administration du HCR financée par le budget ordinaire de l'ONU
(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	*2020*	*2021*	*2022*
Dépenses financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU	40 110,5	43 132,1	42 211,0
Dépenses de gestion et d'administration du HCR	170 050,2	196 513,5	193 523,5
Part des dépenses financées par le budget ordinaire de l'ONU (en pourcentage)	**23,5**	**21,9**	**21,8**

VI.63 Le Comité consultatif a été informé que le reste des coûts de gestion et d'administration du HCR était essentiellement financé par les coûts d'appui indirects

imputés aux contributions volontaires préaffectées et, dans une moindre mesure, par d'autres contributions volontaires, des contributions volontaires en nature et des recettes diverses, notamment des recettes accessoires, des ajustements sur années antérieures, des annulations et d'autres transferts internes. Il a également été informé que le total des recettes provenant des coûts d'appui indirects s'élevait à 228,2 millions de dollars en 2020, à 213,7 millions en 2021 et à 277,2 millions en 2022.

VI.64 En ce qui concerne le montant des ressources allouées au HCR au titre du budget ordinaire, le Comité consultatif rappelle qu'à la section III de sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'inclure dans le projet de budget-programme des propositions tendant à augmenter progressivement la part du financement des activités du Haut-Commissariat à imputer sur le budget ordinaire en vue d'assurer la pleine application de l'article 20 du Statut de cet organisme. Il rappelle également que le montant des ressources allouées au HCR au titre du budget ordinaire a été examiné dans le contexte du projet de budget-programme de 2020 et qu'à l'époque, il n'avait pas pu savoir en quoi avait consisté cet examen ni sur quoi il avait porté (ibid., par. VI.45). À ce jour, il n'a toujours pas obtenu ces informations. Le Comité consultatif rappelle aussi que, depuis l'exercice biennal 2010-2011, la part du financement assuré au moyen du budget ordinaire par rapport au budget total a diminué du fait de l'accroissement des contributions volontaires, qui sont passées de 3,9 milliards de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 à 8,7 milliards de dollars en 2020 et devraient encore augmenter pour atteindre 10,1 milliards de dollars en 2024 (ibid., par. VI.46). Il constate que la part du financement du budget ordinaire pour 2024, par rapport à 2023, devrait rester la même, soit 44,6 millions de dollars.

VI.65 **Le Comité consultatif est d'avis que les demandes de ressources au titre du budget ordinaire devraient être fondées sur des définitions fondamentales claires (voir par. VI.60 ci-dessus) et sur des informations précises et transparentes concernant les ressources affectées aux postes et aux autres objets de dépense et allouées sous forme de dotation forfaitaire.**

VI.66 **Le Comité consultatif est également d'avis que les informations concernant les subventions et les contributions imputables au budget ordinaire de l'ONU au titre du Chapitre 25, qui s'ajoutent aux informations déjà fournies concernant la répartition et les fonctions des 218 postes, devrait également être assorties des éléments d'information suivants :**

a) Une ventilation détaillée, par catégorie de dépenses, des ressources autres que les postes demandées pour l'exercice à venir au titre des frais généraux de fonctionnement ;

b) Des informations sur l'exécution du budget de l'exercice précédent en ce qui concerne les ressources autres que les postes, ventilées par catégorie de dépenses ;

c) Des informations sur la part des dépenses administratives couvertes par la subvention par rapport au montant total des dépenses de gestion et d'administration ayant été financées par des ressources extrabudgétaires au cours de l'exercice précédent ;

d) L'état d'occupation des postes financés par la dotation ;

e) Les informations requises conformément à la recommandation du Comité, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale, sur les statistiques relatives à l'équilibre entre les genres et à la représentation géographique, et en particulier sur les 218 postes financés par des subventions et des contributions,

dans tous les futurs projets de budget-programme du chapitre 25 (A/77/7, par. VI.50 ; résolution 77/262 de l'Assemblée générale, par. 8).

VI.67 **Le Comité consultatif constate des disparités entre les différents chapitres du budget-programme concernant les informations communiquées au sujet des subventions et contributions, même lorsque celles-ci servent à financer des catégories similaires de dépenses liées aux postes ou à d'autres objets de dépense (voir, par exemple, chapitre 13, Centre du commerce international)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les subventions et les contributions.

VI.68 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes et les autres objets de dépense soient approuvées.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

VI.69 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant la répartition géographique et par genre des 218 postes financés au moyen de la dotation forfaitaire, dans lesquelles il est indiqué qu'au 31 mars 2023, 135 femmes et 77 hommes occupaient 212 postes, tandis que 6 postes étaient vacants. Quant à la représentation géographique, elle se répartissait comme suit :

Tableau VI.8
Pays des titulaires des 218 postes temporaires financés au moyen d'une subvention au titre du budget ordinaire au 31 mars 2023

Pays	*Nombre*	*Pays*	*Nombre*
Afghanistan	1	Italie	7
Allemagne	3	Japon	3
Argentine	1	Kenya	13
Australie	2	Liban	1
Belgique	1	Macédoine du Nord	1
Brésil	3	Mongolie	1
Bulgarie	1	Nigéria	1
Burundi	1	Norvège	1
Canada	11	Ouganda	2
Chine	1	Pakistan	2
Croatie	2	Pays-Bas (Royaume des)	4
Danemark	2	Pérou	1
Érythrée	1	Philippines	14
Espagne	3	Portugal	2
États-Unis d'Amérique	15	République arabe syrienne	1
Fédération de Russie	2	République dominicaine	1
Finlande	2	Roumanie	3
France	47	Royaume-Uni	13
Ghana	5	Sénégal	2
Grèce	1	Serbie	3
Guyana	1	Slovaquie	1
Hongrie	7	Somalie	1

Pays	*Nombre*
Inde	1
Indonésie	1
Iran (République islamique d')	1
Iraq	1
Irlande	2
Suède	4
Suisse	7
Tunisie	1
Türkiye	2
Uruguay	1
Total	**212**

Note : Six postes sont vacants.

VI.70 **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique au Haut-Commissariat, compte que ce dernier prendra de nouvelles mesures pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres de son personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Administrateurs auxiliaires

VI.71 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant le recrutement d'administrateurs auxiliaires par le HCR au cours des cinq dernières années et note que 66 administrateurs et administratrices auxiliaires ont été recrutés chaque année en moyenne, lesquels venaient de 26 États Membres donateurs, principalement d'Europe occidentale et d'Asie. Il a également noté qu'au cours des cinq dernières années, le HCR avait recruté en moyenne 27 administrateurs et administratrices auxiliaires par an, originaires de deux États Membres donateurs. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

VI.72 Le Comité consultatif s'est fait fournir les renseignements ci-après sur le nombre total de stagiaires recrutés par le HCR entre 2018 et 2023 : 243 (2018), 515 (2019), 332 (2020), 398 (2021), 653 (2022) et 197 (au 30 juin 2023). Il note que les stagiaires représentaient des nationalités relativement diverses au cours des cinq dernières années, avec toutefois une certaine concentration de postes de stagiaires occupés par des ressortissants d'un nombre restreint de pays. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des stagiaires.

Chapitre 26
Réfugiés de Palestine

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	40 405 600
Dépenses de 2022	34 545 800
Crédits ouverts pour 2023	39 704 000
Dépenses au 30 juin 2023	18 272 900
Ressources demandées pour 2024	55 176 800
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	980 700 000
Dépenses de 2022	884 149 400
Montant estimé pour 2023	1 082 704 000
Dépenses au 30 juin 2023	626 873 900
Montant prévu pour 2024	1 083 503 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.73 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 26 du budget ordinaire pour 2024 est de 55 176 800 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 15 472 800 dollars (39,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 26) et A/78/6 (Sect. 26)/Corr.1, tableau 26.9). Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 55 907 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 40,8 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ». Sur le montant total prévu pour 2024, soit 1 122 408 000 dollars, 1 083 503 000 (96,5 %) proviennent de ressources extrabudgétaires. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VI.19.

Modalités de financement dans le cadre du budget ordinaire et application de la résolution 75/122 de l'Assemblée générale : augmentation progressive de la dotation provenant du budget ordinaire

VI.74 Dans ses rapports sur le chapitre 26 des projets de budget-programme pour 2021, 2022 et 2023 qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 75/252, 76/245 et 77/262, le Comité consultatif s'est dit préoccupé par la situation financière de l'Office, qui demeurait précaire, compte tenu également de l'incertitude qui entourait le montant des contributions extrabudgétaires, et il a recommandé que l'Assemblée prie le Secrétaire général de procéder à un examen des fonctions financées à l'aide de ressources extrabudgétaires, de déterminer les fonctions qui devraient être financées au moyen du budget ordinaire, en tenant compte

de la résolution 3331 B (XXIX) et de la résolution 65/272, et de présenter les résultats de cet examen, ainsi que les ressources supplémentaires qu'il serait proposé d'inscrire au budget ordinaire, dans le projet de budget-programme (A/77/7, par. VI.70-VI.74). Au paragraphe 53 de sa résolution 77/262, l'Assemblée a pris note du paragraphe VI.74 du rapport du Comité consultatif et rappelé qu'elle a décidé d'envisager d'augmenter progressivement la dotation provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, de manière à couvrir non seulement les dépenses afférentes au personnel de l'Office recruté sur le plan international, conformément à sa résolution 3331 B (XXIX), mais aussi les dépenses opérationnelles liées aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration de l'Office et qu'elle a invité le Secrétaire général à faire des propositions en ce sens, qui seront examinées par les commissions concernées à sa soixante-dix-huitième session. Au paragraphe 17 de sa résolution 77/122, l'Assemblée a décidé d'envisager d'augmenter progressivement la dotation provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, de manière à couvrir non seulement les dépenses afférentes au personnel de l'Office recruté sur le plan international, conformément à sa résolution 3331 B (XXIX), mais aussi les dépenses opérationnelles liées aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration de l'Office. Elle a invité le Secrétaire général à faire des propositions en ce sens, qui seront examinées par les commissions concernées à sa soixante-dix-huitième session.

VI.75 On trouvera aux paragraphes 26.102 à 26.106 du document budgétaire des informations détaillées concernant l'augmentation progressive de la dotation à l'Office provenant du budget ordinaire, comme décidé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/122. Selon la proposition du Secrétaire général, une dotation d'un montant de 29 188 000 dollars serait imputée au budget ordinaire et versée progressivement sur une période de deux ans, à savoir en 2024 et 2025, afin de couvrir les dépenses opérationnelles afférentes aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration. Cette dotation servira à financer l'exécution et l'administration des opérations de l'Office au quotidien et couvrira les fournitures et accessoires, les services collectifs de distribution, l'entretien et la rénovation des bureaux de l'Office, le mobilier et le matériel (ordinateurs, y compris les ordinateurs portables, imprimantes, photocopieuses et scanneurs), la gestion du parc de véhicules, les activités de formation, les voyages, les services de conseil et des services administratifs divers, comme les contrats avec des prestataires d'accès à Internet, les services d'entretien, les télécommunications et divers accords contractuels. Elle couvrira également la réalisation d'un examen détaillé et des travaux préalables en vue de la mise en service d'un nouveau progiciel de gestion intégré amené à remplacer l'outil utilisé actuellement par l'Office, dont la prise en charge technique prendra fin après 2026 (voir par. VI.100 ci-après).

VI.76 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général proposait d'augmenter progressivement, sur une période de deux ans, les crédits alloués au titre des subventions et contributions étant donné qu'il avait été procédé aux augmentations progressives précédentes sur une telle période. Il a été informé que la proposition du Secrétaire général concernait notamment les mesures prises en application de la résolution 75/252, par laquelle l'Assemblée générale avait approuvé la recommandation du Comité de prier le Secrétaire général de procéder à un examen des fonctions financées à l'aide de ressources extrabudgétaires et de déterminer les fonctions qui devraient être financées au moyen du budget ordinaire. Ces mesures avaient été mises en œuvre sur une période de deux ans. Il a également été informé que l'augmentation proposée sur une telle période contribuerait à atténuer le déficit structurel de trésorerie de l'Office. Le Comité a également été informé que tout solde inutilisé en fin d'année correspondant à la différence entre les dépenses effectives déclarées et le montant de la subvention approuvée par l'Assemblée était

porté au crédit des États Membres et qu'il en avait été rendu compte dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget-programme.

VI.77 **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 77/122, a décidé d'envisager d'augmenter progressivement la dotation provenant du budget ordinaire de l'Organisation afin de remédier aux difficultés financières de l'Office et que le Secrétaire général propose à cet égard une augmentation qui s'étalerait sur une période de deux ans, c'est-à-dire de 2024 à 2025. Le Comité est d'avis que l'Office devrait également continuer de rechercher des contributions volontaires pour les fonctions de gestion de sa composante Direction exécutive et administration, afin de financer les subventions versées à des tiers, le cas échéant. En outre, toute augmentation doit être fondée sur des impératifs opérationnels**. On trouvera ci-après de plus amples informations ainsi que des observations et recommandations du Comité consultatif.

VI.78 Le Secrétaire général attribue l'augmentation nette de 15 472 800 dollars aux facteurs suivants :

a) des ajustements techniques représentant une augmentation de 890 200 dollars, qui s'explique par l'utilisation du taux de vacance convenu pour les postes existants pour les 15 postes créés en 2023 dans le prolongement de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, et auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué (A/78/6 (Sect. 26) et A/78/6 (Sect. 26)/Corr.1, par. 26.101) ;

b) des mandats nouveaux ou élargis entraînant une augmentation de 14 594 000 dollars, en application de la résolution 77/122, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé d'augmenter progressivement la dotation provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, de manière à couvrir non seulement les dépenses afférentes au personnel de l'Office recruté sur le plan international, conformément à sa résolution 3331 B (XXIX), mais aussi les dépenses opérationnelles liées aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration de l'Office. Il est proposé d'augmenter progressivement la dotation provenant du budget ordinaire, sur une période de deux ans, pour couvrir les dépenses opérationnelles, en proposant pour 2024 une dotation égale à la moitié des prévisions, soit un montant de 14 594 000 dollars. Une dotation couvrant l'intégralité des dépenses opérationnelles afférentes aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration pour 2025 sera inscrite au projet de budget-programme pour l'année concernée. Conformément à la résolution, il est proposé que la dotation prenne la forme d'une subvention (ibid., par. 26.102-26.106 et tableau 26.12) ;

c) d'autres changements correspondant à une baisse de 11 400 dollars, qui se décompose comme suit : i) le reclassement de D-1 à D-2 du poste de directeur(trice) du Département des ressources humaines ; ii) le transfert du poste de directeur(trice) du Département des relations extérieures et de la communication (D-2) de Jérusalem à Amman ; iii) le transfert du poste d'ombudsman régional (P-5) d'Amman à Jérusalem ; iv) le transfert du poste de spécialiste des relations et de la communication avec les donateurs (P-4) de Beyrouth à Jérusalem [ibid., par. 26.107 et tableau 26.12 (1)].

Tableau VI.9
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	217	1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 17 D-1, 38 P-5, 92 P-4, 44 P-3, 4 P-2/1 et 14 G(AC)
Reclassement	–	Reclassement de 1 poste de D-1 à D-2
Transferts (entre lieux d'affectation)	–	1 D-2 de Jérusalem à Amman, 1 P-5 d'Amman à Jérusalem et 1 P-4 de Beyrouth à Jérusalem
Effectif proposé pour 2024	217	1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 17 D-1, 38 P-5, 92 P-4, 44 P-3, 4 P-2/1 et 12 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	61	2 D-2, 2 P-5, 13 P-4, 38 P-3, 5 P-2/1 et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	53	2 D-2, 3 P-5, 14 P-4, 28 P-3 et 6 P-2/1

[a] Comme indiqué dans la note de bas de page du tableau 26.13 du document budgétaire, environ 32 000 membres du personnel recrutés sur le plan régional et 350 prestataires de services recrutés sur le plan international ou sur le plan régional sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

Observations et recommandations concernant les postes

VI.79 Le Secrétaire général propose d'inscrire 217 postes au chapitre 26 (205 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 12 de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées), ce qui ne fait apparaître aucun changement net par rapport à 2023. Comme indiqué dans le tableau VI.9, l'effectif global de l'Office comprend aussi un total de 53 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires, dont un poste détaché par l'OMS et un autre par l'UNESCO.

Reclassement

VI.80 Il est proposé de reclasser, de D-1 à D-2, un poste de directeur(trice) du Département des ressources humaines. Il est indiqué que la classe actuelle du poste est très en deçà du niveau de responsabilité correspondant aux fonctions exercées par le (la) titulaire du poste et au rôle central qu'il (elle) joue dans les opérations et le mandat d'une entité dotée d'un personnel très nombreux, et que le reclassement proposé est conforme aux normes de classement des emplois fixées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le poste était actuellement occupé par un(e) titulaire de la classe D-1.

VI.81 Le Comité consultatif a été informé que l'Office disposait de sa propre division organisationnelle interne chargée de la classification des postes basée sur les normes de la CFPI. On lui a également fait savoir que la classe du poste de directeur(trice) du Département des ressources humaines avait été ramenée à D-1 en janvier 2022, mais que la définition de l'emploi n'avait pas changé et que la classification dudit poste restait à D-2. Le Comité rappelle que, jusqu'en 2021, le poste avait été approuvé à la classe D-2 et que, dans le cadre du projet de budget-programme pour 2022, le Secrétaire général avait proposé un reclassement à D-1. La recommandation du Comité en faveur d'un reclassement a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/245. Le Comité note qu'au moment de l'examen du présent rapport, le poste n'était donc à la classe D-1 que depuis environ 18 mois, soit du 1er janvier 2022 au troisième trimestre 2023, mais qu'il est maintenant proposé de le ramener à

la classe D-2 à partir de 2024. Il rappelle que, lors de son examen, dans le contexte du projet de budget-programme pour 2022, de la proposition de reclassement du poste de la classe D-2 à la classe D-1, il avait été informé, comme suite à ses questions, que la classe D-1 était suffisante pour mener les activités de ressources humaines de l'Office, étant donné que plusieurs autres postes du Département avaient été reclassés, modifiés ou régularisés à l'appui des fonctions du (de la) directeur(trice), dans le but de rationaliser toutes les fonctions.

VI.82 **Le Comité consultatif estime que le nombre d'employés de l'Office, ainsi que la définition de l'emploi et les responsabilités du (de la) directeur(trice) du Département des ressources humaines, sont restés inchangés depuis le reclassement du poste en 2022 et que les circonstances générales dans la zone d'opérations n'ont pas changé de manière significative, bien qu'il y ait encore un certain nombre de difficultés à surmonter. Il recommande donc, à ce stade, que le poste de directeur(trice) du Département des ressources humaines ne soit pas reclassé de D-1 à D-2. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

Transferts

VI.83 Les transferts ci-après sont proposés :

a) Un poste de directeur(trice) du Département des relations extérieures et de la communication (D-2), de Jérusalem à Amman, pour permettre à l'Office et au Département de déterminer l'ordre des priorités stratégiques en matière de collecte de fonds et d'assurer une coordination permanente avec le Bureau du Commissaire général et les membres du personnel chargés de l'exécution du programme en poste à Amman ;

b) Un poste d'ombudsman régional (P-5) d'Amman à Jérusalem pour faciliter la communication et les synergies avec le Bureau de l'aide juridique au personnel et le Département des affaires juridiques, tous deux basés à Jérusalem. **Le Comité consultatif considère que le lieu de travail actuel de l'ombudsman régional à Amman serait approprié d'un point de vue opérationnel, le (la) titulaire du poste pouvant aisément communiquer à distance avec le personnel juridique et autre de l'Office, selon que de besoin. Le Comité recommande donc, à ce stade, de ne pas transférer le poste d'ombudsman régional (P-5) à Jérusalem** ;

c) Un poste de spécialiste des relations et de la communication avec les donateurs (P-4) de Beyrouth à Jérusalem pour se trouver à proximité des principaux acteurs institutionnels basés à Jérusalem.

Postes vacants

VI.84 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, 42 postes (2 D-1, 6 P-5, 19 P-4, 11 P-3, 1 P-2 et 3 postes d'agent(e) des services généraux) étaient vacants. Parmi ceux-ci, deux postes étaient vacants depuis au moins 24 mois [1 P-3 et 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] et en étaient à divers stades de recrutement. Le Comité note que le pourcentage de postes vacants dans la catégorie des services généraux a récemment diminué mais reste toutefois élevé, avec 25 % au 31 mai 2023, 41,4 % au 31 mai 2022, 51,7 % en 2021 et 41,7 % en 2020 (A/77/7, par. VI.65). **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais, y compris ceux qui sont vacants depuis longtemps, et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget. En outre, le Comité souligne combien il importe**

que les personnes souhaitant rejoindre le personnel de l'Office possèdent des compétences en langue arabe, afin de garantir une communication efficace entre les membres du personnel et avec les parties prenantes dans la zone d'opérations. On trouvera au chapitre I du présent rapport d'autres observations du Comité concernant la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

VI.85 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 et de janvier à mai 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au titre du chapitre 26 (voir tableau VI.10). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau VI.10
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	187	10,2	23,1	17,1	187	205	166	21,7	19,8	19,0	205	20,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	14	32,2	38,1	35,7	14	12	9	34,3	25,0	25,0	12	36,0

VI.86 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VI.82 et VI.83 b) du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.87 Comme indiqué au paragraphe 26.105 du document budgétaire, les dépenses opérationnelles liées aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration pour 2024 devraient s'élever à 29 188 000 dollars avant actualisation des coûts. Conformément à la résolution 77/122 de l'Assemblée générale, ce montant sera inscrit aux budgets-programmes de l'Office pour 2024 et 2025 au titre des dépenses opérationnelles afférentes au sous-programme relatif à la gestion et à l'efficacité opérationnelle, et sera financé comme suit : a) en 2024, un montant de 14 594 000 (50 %) sera financé par le budget ordinaire de l'Organisation et 14 594 000 (50 %), par les ressources extrabudgétaires ; b) en 2025, un montant de 29 188 000 dollars (100 %) sera financé par le budget ordinaire de l'ONU. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que toutes les dépenses relatives aux objectifs stratégiques et les dépenses opérationnelles liées aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration pouvaient être déterminées, dissociées des autres dépenses opérationnelles afférentes aux services

relatifs aux programmes, et communiquées en fonction de leur nature et conformément au plan comptable prédéfini de l'Office (voir ci-après).

VI.88 Le montant total des ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 14 636 300 dollars, soit une augmentation de 14 594 000 dollars (345 %) par rapport au montant alloué pour 2023, et se répartit comme suit : a) 14 594 000 dollars pour les subventions et contributions au titre des 11 sous-catégories énumérées ci-après, représentant une contribution équivalant à la moitié des dépenses opérationnelles liées aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration, conformément à la résolution 77/122 de l'Assemblée générale ; b) 42 300 dollars pour les autres dépenses de personnel, soit un montant inchangé par rapport à 2023 (A/78/6 (Sect. 26) et A/78/6 (Sect. 26)/Corr.1, par. 26.106 et tableau 26.14). En réponse à sa demande, le Comité consultatif a reçu une ventilation des ressources opérationnelles pour 2024 et 2025, comme indiqué dans le tableau VI.11.

Tableau VI.11
Ressources demandées pour 2024 et 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2024			*2025*
Catégorie du budget	*Montant à imputer au budget ordinaire (50 % des dépenses opérationnelles) conformément à la résolution 77/122*	*Autres ressources demandées*	*Total demandé pour 2024*	*Montant à imputer au budget ordinaire (100 % des dépenses opérationnelles) conformément à la résolution 77/122*[a]
Autres dépenses de personnel[a]	s.o.	42,3	42,3	s.o.
Subventions et contributions	14 594	–	14 594	29 169
Fournitures	2 785	–	2 785	5 571
Services collectifs de distribution	1 582	–	1 582	3 164
Entretien des locaux	812	–	812	1 625
Location de locaux	366	–	366	732
Matériel et construction	1 764	–	1 764	3 527
Formation	146	–	146	291
Voyages	539	–	539	1 078
Services d'appui administratif	1 483	–	1 483	2 967
Consultants	1 346	–	1 346	2 692
Services divers	2 748	–	2 748	5 496
Subventions versées à des tiers	1 023	–	1 023	2 026
Total	**14 594**	**42,3**	**14 636**	**29 169**

[a] Pour 2025, le montant proposé au titre des autres dépenses de personnel sera présenté dans le projet de budget-programme afférent à l'année concernée.

Véhicules

VI.89 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'environ 1 300 véhicules étaient mis à la disposition des cinq bureaux de secteur de l'Office (Jordanie, Liban, République arabe syrienne, Gaza et Cisjordanie) et qu'environ la moitié de ces véhicules devaient être mis au rebut et remplacés. Il a également été

informé que l'Office avait entrepris d'actualiser sa politique de gestion du parc automobile, en mettant l'accent sur le contrôle et le suivi de l'utilisation des véhicules. Le Comité note que les postes budgétaires susmentionnés à la rubrique subventions et contributions ne font pas spécifiquement référence aux véhicules ou aux transports terrestres. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'après la liquidation d'une mission de maintien de la paix, les activités des Nations Unies financées par des contributions statutaires, y compris l'Office, pouvaient recevoir des biens catégorisés en vertu des dispositions de l'article 5.14 b) du Règlement financier, notamment du matériel ne pouvant servir à des opérations de maintien de la paix en cours ou à venir, qui pouvait être transféré à d'autres activités de l'Organisation financées par des contributions statutaires à condition que le besoin de ce matériel soit démontré. Le Comité a également été informé que ces transferts étaient effectués à titre gratuit, l'entité bénéficiaire prenant en charge les frais de transport et autres coûts de transfert connexes.

VI.90 **Le Comité consultatif estime que, compte tenu des besoins avérés de l'Office, celui-ci devrait prendre contact avec le Département de l'appui opérationnel afin d'entamer le processus de transfert des biens excédentaires disponibles, y compris les véhicules, en provenance des missions de maintien de la paix dont les effectifs sont réduits telles que la MINUSMA, conformément à l'article 5.14 b) du Règlement financier, et ce gratuitement, à l'exception des frais de transfert connexes. En outre, le Comité attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées concernant la politique de gestion du parc de véhicules dans le cadre du prochain projet de budget-programme.**

Entretien des locaux

VI.91 Pour 2024, un montant de 1 625 000 dollars est proposé au titre de l'entretien des locaux, dont 812 000 dollars seront financés par la contribution au budget ordinaire et 812 000 dollars par des ressources extrabudgétaires. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une ventilation des ressources de 2022 à 2024 pour l'entretien des locaux, comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	*2022 (montant effectif)*	*Janvier-mai 2023 (montant effectif)*	*Budget de 2024*
Services d'entretien et de réparation des bâtiments et des installations	1 582	202	1 552
Services directs – petits travaux d'entretien des locaux	5	5	73
Total	**1 587**	**207**	**1 625**

Matériel et construction

VI.92 Pour 2024, un montant de 3 527 000 dollars est proposé au titre du matériel et de la construction, dont 1 724 000 dollars seront financés par la contribution au budget ordinaire et 1 764 000 dollars par des ressources extrabudgétaires. Le Comité consultatif a également été informé que l'Office n'avait pas investi dans le remplacement du matériel obsolète au cours des cinq dernières années en raison de son budget à croissance nulle et que 65 % du matériel de l'Office était inutilisable.

Services divers

VI.93 Pour 2024, un montant de 5 496 000 dollars est proposé au titre des services divers, dont 2 748 000 dollars seront financés par la contribution au budget ordinaire et 2 748 000 dollars par des ressources extrabudgétaires. Le Comité consultatif a également été informé que les services divers se décomposaient en sous-catégories, comme suit : réparation et entretien du matériel et du mobilier ; services de nettoyage ; hôtels, hébergements et espaces de réunions ; services d'impression et de reproduction ; autres services contractuels ; services directs (autres services contractuels) ; frais d'appel du Tribunal d'appel des Nations Unies ; services informatiques et liés aux technologies de l'information ; services de location de photocopieurs ; audit et autres services comptables ; publicité ; frais bancaires et les frais liés aux investissements ; dépenses de représentation.

Subventions versées à des tiers

VI.94 Un montant de 2 026 000 dollars est proposé au titre des subventions versées à des tiers, dont 1 023 000 dollars seront financés par la contribution au budget ordinaire et 1 023 000 dollars par des ressources extrabudgétaires. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les subventions versées à des tiers se rapportaient à des services de conseil en matière de mobilisation de ressources, principalement pour le Comité national en Espagne. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les crédits prévus au titre des subventions versées à des tiers servaient à payer les services de conseil sur la mobilisation des ressources fournis par le Comité national en Espagne, dans le but de mieux faire connaître l'Office, de sensibiliser la population à ses activités et de rechercher des fonds pour financer les activités, le fonctionnement et les projets de l'Office auprès d'entreprises publiques et privées, de fondations, d'associations, d'organisations internationales ou régionales, d'administrations régionales et locales, de la société civile et d'autres sources jugées appropriées. Le Comité consultatif a également été informé que, dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources et de sensibilisation de l'Office, ces besoins en ressources étaient considérés comme des dépenses opérationnelles liées aux fonctions de la composante Direction exécutive et administration. Il a été informé que l'Office était actuellement soutenu par deux comités nationaux, l'un en Espagne et l'autre aux États-Unis d'Amérique, lequel s'autofinançait.

VI.95 **Afin de faire en sorte que toutes les ressources versées par les États Membres soient gérées de manière transparente et qu'elles fassent l'objet d'un contrôle approprié, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir, dans les futurs projets de budget, une ventilation détaillée des ressources versées sous forme de subventions et de contributions, notamment des chiffres comparables, les dépenses et les écarts, et de les justifier. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires du Comité consultatif concernant les subventions et contributions, notamment les dotations forfaitaires.

Questions diverses

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

VI.96 Au 31 mai 2023, sur 215 membres du personnel, 98 (45 %) étaient des femmes et 117 (55 %) des hommes. À la même date, parmi les titulaires des 21 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 13 étaient originaires d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 3 d'États d'Asie et du Pacifique, 2 d'États d'Europe orientale, 3 d'États d'Afrique et aucun d'États d'Amérique latine et des Caraïbes. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel de l'Office, compte que ce dernier prendra de nouvelles mesures pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres de son personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

VI.97 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 23 membres du personnel de l'Office devraient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

VI.98 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant le recrutement des administrateurs et administratrices auxiliaires par l'Office au cours des cinq dernières années et note que huit administrateurs et administratrices auxiliaires ont été recrutés chaque année en moyenne, lesquels venaient de cinq États Membres donateurs, principalement d'Europe occidentale et d'Asie. Il note également que sept administrateurs et administratrices auxiliaires originaires d'Europe occidentale ont été recrutés par l'Office. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

VI.99 Le Comité consultatif s'est fait fournir les renseignements ci-après sur le nombre total de stagiaires recrutés par l'Office entre 2018 et 2023 : 32 (2018), 36 (2019), 20 (2020), 32 (2021), 39 (2022) et 41 (juin 2023). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations sur le recrutement des stagiaires.

Progiciel de gestion intégré

VI.100 Il est indiqué que la prise en charge technique du progiciel de gestion intégré (REACH) utilisé par l'Office depuis 2015 prendra fin après 2026, étant donné que SAP passera alors à un progiciel de gestion intégré de nouvelle génération (SAP S/4HANA). À sa demande, le Comité consultatif a été informé que des ressources provenant du budget ordinaire seraient nécessaires pour mener une évaluation détaillée afin de fournir un travail efficace et de qualité, de favoriser une prise de décision éclairée, de faciliter une transition en douceur et d'évaluer le lien et l'interopérabilité entre le nouveau progiciel de gestion intégré et celui du Secrétariat de l'Organisation. Le Comité a également été informé que l'Office envisageait d'évaluer les progiciels de gestion intégrés du PNUD et éventuellement d'autres

organismes des Nations Unies, et qu'il n'envisageait pas, à ce stade, d'opter pour Umoja, le progiciel du Secrétariat. **Le Comité consultatif compte que le nouveau progiciel de gestion intégré de l'Office sera compatible avec celui du Secrétariat et que toutes les ressources prévues au titre du budget ordinaire, y compris celles versées sous forme de subventions et de contributions, seront présentées de manière transparente. Il espère que les enseignements que le Secrétariat et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont tirés de leurs progiciels de gestion intégrés seront appliqués lors du choix d'un nouveau système et que l'Office étudiera la possibilité d'utiliser Umoja. Le Comité attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées concernant le progiciel de gestion intégré qu'il est envisagé d'adopter, ainsi qu'au sujet des ressources demandées dans le contexte de l'augmentation proposée des ressources inscrites au budget ordinaire, dans le prochain projet de budget-programme**.

Plan stratégique et réforme

VI.101 Comme indiqué aux paragraphes 26.2 à 26.9 et à l'annexe II du fascicule, le projet de budget-programme pour 2024 a été actualisé conformément au plan stratégique pour la période 2023-2028. Au nombre des activités récemment menées figure la finalisation, en 2022, de la mise en œuvre des initiatives de gestion, lancées pour la première fois en 2020 ; la mise en place d'une politique de protection contre les représailles ; la révision de la politique d'évaluation de l'Office, destinée à mettre ce dernier en conformité avec les normes du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies ; et la mise en place d'un forum consultatif pour les femmes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le rapport final sur l'examen du système de justice interne de l'Office a été publié le 8 avril 2021. Il est notamment ressorti de ce rapport que le système d'administration de la justice de l'Office devait être modernisé, mais que la situation financière de celui-ci était précaire et qu'il devait faire face à de graves difficultés financières, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de son système de justice interne. Le Comité a également été informé que le système de règlement des différends de l'Office était bien respecté et fonctionnait correctement, mais que l'on constatait un certain nombre de dossiers en instance, des retards et un manque de personnel au sein du Bureau juridique d'aide au personnel, qui ne comptait qu'un fonctionnaire P-4 et un consultant, chargés d'assister plus de 30 000 membres du personnel. En ce qui concerne la restructuration des opérations financières de l'Office, le Comité a été informé qu'en 2022, le Département des services de contrôle interne de l'Office a entrepris une évaluation de la maturité du dispositif de gestion globale des risques et que l'Office avait l'intention d'adopter une politique détaillée en la matière. En ce qui concerne l'examen d'un éventuel modèle de décentralisation des opérations de l'Office, le Comité a été informé que l'examen était prévu pour 2022 mais qu'aucun financement provenant de donateurs n'était disponible. En 2023, l'Office continuera de réfléchir au niveau optimal auquel l'autorité devrait être placée. **Le Comité consultatif salue les efforts déployés à ce jour et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées dans les prochains projets de budget**.

Déficit de financement et mobilisation de ressources extrabudgétaires

VI.102 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la nouvelle stratégie de l'Office en matière de mobilisation des ressources et de sensibilisation, adoptée le 19 juin 2023, tenait compte du fait qu'il était peu probable que les donateurs traditionnels augmentent substantiellement leur soutien et préconisait des investissements pour faire en sorte que les niveaux de revenus actuels soient préservés, notamment en élargissant le soutien au sein des pays donateurs. Le Comité a été informé que la stratégie présentait la vision de l'Office, selon laquelle,

d'une part, il fallait poursuivre les investissements pour mobiliser davantage de contributions auprès du secteur privé (y compris au moyen d'un plan pluriannuel de croissance soutenue) et, d'autre part, la croissance des revenus du secteur privé serait tirée par un pôle central au siège, tandis que les comités nationaux se chargeraient des marchés concernés dans les pays présentant le potentiel de soutien le plus élevé pour chaque pilier clé (collecte de fonds numérique, philanthropie islamique, fondations, entreprises et clients privés très fortunés). En outre, l'Office s'emploierait à mettre en place de nouveaux mécanismes de financement, tels que des fonds axé sur des domaines thématiques et des fonds de développement multilatéraux. **Le Comité consultatif constate que l'Office continue de se heurter à des difficultés pour mobiliser des ressources extrabudgétaires et compte que des informations sur les dernières contributions et annonces de contributions en date seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport, ainsi que dans le prochain projet de budget. Il compte que l'Office tiendra compte des enseignements et des meilleures pratiques issus des stratégies de collecte de fonds qui ont fait leurs preuves dans d'autres organismes des Nations Unies, et qu'il continuera de renforcer ses efforts globaux de collecte de fonds et à élargir sa base de donateurs, de façon à s'assurer un financement volontaire suffisant, prévisible et soutenu, comme l'a également demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 71/93 (voir également A/77/7, par. VI.78)**.

VI.103 Le Comité consultatif rappelle que, de 2019 à 2020, l'Office a reporté 25 millions de dollars de passifs et 30 millions de dollars de prêts émis par le Fonds central pour les interventions d'urgence, et il a été informé que, de 2020 à 2021, l'Office avait reporté des passifs de 45 millions de dollars et des prêts de 30 millions de dollars (ibid., par. VI.77). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, de 2022 à 2023, l'Office a reporté des passifs de 65 millions de dollars et des prêts de 30 millions de dollars émis par le Fonds. Il a également été informé que le déficit de financement deviendrait critique après septembre 2023 et que, par la suite, les opérations ne pourraient être maintenues que jusqu'à la fin de 2023, et qu'il était à craindre que les salaires du personnel ne puissent être versés. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, ainsi que dans le prochain projet de budget, des renseignements actualisés sur la situation financière de l'Office, ainsi que sur la gestion des passifs et des prêts les plus récents**.

Chapitre 27
Aide humanitaire

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022[a]	18 544 100
Dépenses de 2022[b]	19 913 100
Crédits ouverts pour 2023[c]	27 125 400
Dépenses au 30 juin 2023[d]	12 200 300
Ressources demandées pour 2024[e]	27 239 100
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	396 993 700
Dépenses de 2022	374 500 300

Montant estimé pour 2023	414 482 200
Montant prévu pour 2024[f]	415 591 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Dont 1 341 400 dollars pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

[b] Dont 1 268 800 dollars pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

[c] Dont 1 263 600 dollars pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

[d] Dont 286 500 dollars pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

[e] Dont 1 263 600 dollars pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

[f] Ne comprend pas les crédits (estimés à 1,7 milliard de dollars en 2024) prévus pour financer les fonds de financement commun pour les pays et le Fonds central pour les interventions d'urgence qui sont utilisés par des entités des Nations Unies et des entités autres que celles des Nations Unies pour soutenir l'action humanitaire et les interventions dans les situations d'urgence humanitaire et les opérations de secours (voir A/78/6, tableau 27.19, note de bas de page).

VI.104 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre du chapitre 27 s'élèvent à 27 239 100 dollars avant actualisation des coûts, faisant apparaître une augmentation de 113 700 dollars, soit 0,4 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Ce montant se répartit comme suit : a) 25 975 500 dollars pour les besoins du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; b) 1 263 600 dollars pour les besoins du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (A/78/6 (Sect. 27), tableaux 27.16, 27.19, 27.33 et 27.36). Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 28 165 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 3,8 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023, soit : a) 26 607 200 dollars pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (augmentation de 2,9 %), et b) 1 558 500 dollars pour le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (augmentation de 23,3 %) (A/78/6 (Introduction), tableau 2, et réponse à une demande de renseignements). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VI.20.

VI.105 Le Secrétaire général attribue l'augmentation nette de 113 700 dollars à des ajustements techniques au titre des autres dépenses de personnel en lien avec le maintien d'un taux de vacance convenu pour quatre emplois existants [1 emploi de fonctionnaire chargé(e) des opérations conjointes/Chef adjoint(e) des opérations (P-4), 2 emplois de spécialiste des affaires humanitaires/agent(e) de liaison (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et 1 emploi d'analyste de l'information (adjoint(e) de 1re classe)/officier(ère) de quart (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)] créés en 2023 en application de la résolution 77/263 A de l'Assemblée générale, qui ont été soumis à un taux de vacance de 50 %. Des changements sans incidence sur les coûts, qui relèvent de la rubrique Autres changements, ont également été constatés à savoir : a) une diminution de 238 300 dollars au titre de la composante Direction exécutive et administration, du fait qu'il est proposé de réaffecter un poste de Chef de section (affaires humanitaires) (P-5), actuellement basé à New York, pour en faire un poste de Chef de section (gestion des programmes) affecté à la composante Appui au programme, dont le (la) titulaire sera basé(e) à Genève ; b) une augmentation de 11 600 dollars au titre du sous-programme 2, du fait qu'il est proposé de transférer un poste de Directeur(trice) du

financement de l'action humanitaire et de la mobilisation de ressources (D-2) de Genève à New York ; c) une augmentation nette de 226 700 dollars, qui s'explique par : i) une augmentation de 228 000 dollars tenant à la réaffectation d'un poste de classe P-5 de la composante Direction exécutive et administration, qui devient un poste de Chef de section (gestion des programmes) ; ii) une diminution de 1 300 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement.

Tableau VI.12
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023[a]	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2, 2 G(1ᵉC) et 15 G(AC)
Transfert (entre lieux d'affectation)	–	1 D-2 de Genève à New York (sous-programme 2)
Réaffectation	–	1 P-5 relevant de la composante Direction exécutive et administration (New York) réaffecté à la composante Appui au programme (Genève), et 1 G(AC) réaffecté au sein du sous-programme 3
Effectif proposé pour 2024	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2, 2 G(1ᵉC) et 15 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023[b]	2 346	1 SSG, 1 D-2, 37 D-1, 105 P-5, 317 P-4, 373 P-3, 33 P-2, 10 G (1ᵉC), 112 G (AC), 665 AN et 692 AL
Effectif prévu pour 2024[b]	2 346	1 SSG, 1 D-2, 37 D-1, 105 P-5, 317 P-4, 373 P-3, 33 P-2, 10 G (1ᵉC), 112 G (AC), 665 AN et 692 AL

[a] Comprend 71 postes inscrits au budget ordinaire pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et 1 poste pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

[b] Comprend 2 217 emplois financés au moyen de ressources extrabudgétaires pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et 129 emplois pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

Observations et recommandations concernant les postes

VI.106 Le Secrétaire général propose au total 71 postes pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à savoir 54 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 17 dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées, soit un nombre de postes identique à celui de 2023.

Transfert

VI.107 Au titre du sous-programme 2 (Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence), il est proposé de transférer un poste de Directeur(trice) du financement de l'action humanitaire et de la mobilisation de ressources (D-2) de Genève à New York afin de renforcer la stratégie et les activités du Bureau en matière de mobilisation des ressources, notamment en ce qui concerne la supervision des mécanismes existants de financement de l'action humanitaire, et d'appuyer la collaboration avec les missions permanentes et les donateurs au plus haut niveau. Le transfert de ce poste n'aurait pas d'incidence sur les activités menées à Genève, où le (la) Chef des partenariats et de la mobilisation des ressources (D-1) s'acquittera des tâches nécessaires.

Réaffectation

VI.108 Il est proposé qu'un poste (P-5) relevant de la composante Direction exécutive et administration (New York) soit réaffecté à la composante Appui au programme (Genève), en tant que Chef de section (gestion des programmes), afin que son (sa) titulaire dirige la Section du personnel et de la culture. Cette réaffectation aurait pour effet de rapprocher le (la) titulaire du poste des lieux d'affectation et des fuseaux horaires dans lesquels opèrent les membres du personnel de la Section. Le Comité consultatif note qu'en 2023, la Section de l'évaluation et du contrôle du Bureau (Direction exécutive et administration) ne comprenait en tout et pour tout que deux postes, tous deux de classe P-5, et que, suite à la réaffectation proposée, la Section ne compterait plus qu'un seul fonctionnaire, de classe P-5 [A/78/6 (Sect. 27), annexe I (sect. A et B)]. En ce qui concerne la réaffectation proposée à la Section du personnel et de la culture, au sein du Bureau exécutif de Genève, le Comité note que ce bureau serait alors doté d'un poste de classe P-5 supplémentaire, portant à deux le nombre de postes de ce niveau. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le titulaire serait chargé(e), entre autres, de fournir un appui en matière de programmes à la Section de la coordination des approches et des pratiques à l'échelle du système, notamment dans les domaines suivants : recrutement ; organisation des voyages des membres du personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires appelés à dispenser des formations sur l'assistance pécuniaire ; coordination des voyages liés aux missions des groupes de coordination sectoriels mondiaux ; communication avec les partenaires dans le cadre des manifestations organisées ; appui administratif général aux réunions et aux membres du personnel. **Le Comité consultatif estime qu'il est nécessaire de veiller à ce que la Section de l'évaluation et du contrôle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Direction exécutive et administration) soit dotée d'un personnel suffisant, dont au moins deux titulaires de postes de classe P-5. Il est par ailleurs d'avis que toutes les tâches devant être entreprises dans la Section du personnel et de la culture à Genève peuvent l'être par le personnel existant. Il recommande donc que la réaffectation d'un poste de classe P-5 relevant de la composante Direction exécutive et administration (New York) à la composante Appui au programme (Genève), en tant que Chef de section (gestion des programmes), ne soit pas approuvée (voir également les paragraphes VI.133 à VI.138 ci-dessous)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations sur la charge de travail.

VI.109 Il est proposé de réaffecter, au titre du sous-programme 3 (Services d'appui d'urgence), un poste d'assistant(e) à la gestion des documents en poste d'assistant(e) à la gestion des programmes [agent(e) des services généraux (Autres classes)], l'objectif étant de fournir un appui en matière de programmes dans les domaines de la planification, de l'évaluation et du suivi des interventions humanitaires, s'agissant notamment des programmes d'aide en espèces.

Postes vacants

VI.110 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, il y avait au total six postes vacants [1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-2/1 et 2 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)], et qu'aucun poste n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**.

Taux de vacance

VI.111 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au titre du chapitre 27 (voir tableau VI.13). **Le Comité consultatif constate une différence entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront fournis à l'Assemblée générale lors de son examen du présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau VI.13
Effectifs et taux de vacance (2022-2024) (Bureau de la coordination des affaires humanitaires uniquement)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	54	5,4	12,2	13,0	54	54	50	11,9	10,4	7,4	54	11,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	17	4,5	13,8	17,6	17	17	15	16,9	15,1	11,8	17	17,8

VI.112 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VI.108 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.113 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 13 090 600 dollars, soit une augmentation nette de 112 400 dollars (0,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023, qui était de 12 978 200 dollars (ibid., tableau 27.21).

Frais généraux de fonctionnement

VI.114 Les ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement s'élèvent à 461 600 dollars, ce qui représente une diminution de 51 000 dollars (9,9 %) par rapport au montant alloué pour 2023, à savoir 512 600 dollars (ibid., tableau 27.16). En 2022, un montant de 179 300 dollars a été dépensé, ce qui correspond à 44 % des crédits ouverts pour cette année (407 300 dollars). Au 30 juin 2023, un montant de 164 300 dollars, soit 32 % du montant alloué pour 2023, avait été dépensé. **Compte tenu des faibles dépenses engagées en 2022 et au cours des six premiers mois de 2023, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (soit 46 200 dollars) le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement.**

Fournitures et accessoires

VI.115 Le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires s'élève à 87 600 dollars, soit une augmentation de 19 000 dollars (27,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023, à savoir 68 600 dollars (ibid., tableau 27.16). En 2022, un montant de 57 000 dollars a été dépensé, ce qui correspond à 83 % des crédits ouverts pour cette année (68 600 dollars). Au 30 juin 2023, un montant de 18 400 dollars, soit 26,8 % du montant alloué pour 2023, avait été dépensé. **Compte tenu des faibles dépenses engagées en 2022 et au cours des six premiers mois de 2023, le Comité consultatif recommande de réduire de 20 % (soit 17 500 dollars) le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires**.

VI.116 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VI.114 et VI.115 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne

VI.117 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre du budget ordinaire pour le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne s'élève à 3 014 500 dollars (objets de dépense autres que les postes exclusivement), avant actualisation des coûts, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2023. Ces ressources doivent continuer de permettre le financement de 16 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) [1 D-1, 2 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 1 emploi d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 6 emplois d'agent(e) local(e)] et 3 postes de Volontaire des Nations Unies (ibid., par. 27.86 et tableau 27.24). Dans sa résolution 2672 (2023), le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat du Mécanisme pour une durée de six mois, soit jusqu'au 10 juillet 2023.

VI.118 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les 19 emplois appartenant au Mécanisme étaient tous pourvus. Le Comité s'est fait fournir un tableau (tableau VI.14), dans lequel sont indiqués les effectifs approuvés pour 2023 et les effectifs proposés pour 2024 :

Tableau VI.14
Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne : effectifs approuvés pour 2023 et effectifs proposés pour 2024

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*		*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Agents des services généraux*	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif approuvé pour 2023															
Gaziantep	–	–	–	1	–	1	3	3	8	–	–	1	6	3	18
New York	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	1
Total	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**2**	**3**	**3**	**9**	**–**	**–**	**1**	**6**	**3**	**19**
Effectif proposé pour 2024															
Gaziantep	–	–	–	1	–	1	3	3	8	–	–	1	6	3	18

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*		*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Agents des services généraux*	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
New York	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	1
Total	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**2**	**3**	**3**	**9**	**–**	**–**	**1**	**6**	**3**	**19**

VI.119 En ce qui concerne les ressources approuvées pour l'exercice 2023, le Comité consultatif a été informé que le Conseil de sécurité tenait des consultations sur la prolongation des dispositions contenues dans sa résolution 2672 (2023) au-delà du 10 juillet 2023, le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne étant dépourvu de mandat depuis le 11 juillet 2023. On lui a par ailleurs fait savoir que les entités des Nations Unies et leurs partenaires avaient redirigé leurs convois d'aide humanitaire de Bab el-Haoua vers les postes-frontières de Bab el-Salam et Raaï. Le 13 juillet, le Gouvernement syrien a informé le Secrétaire général qu'il avait pris la décision souveraine d'autoriser les Nations Unies à emprunter le poste-frontière de Bab el-Haoua pour fournir une assistance transfrontalière dans la région nord-ouest de son territoire, et ce pendant six mois. Le Comité a appris que des discussions étaient en cours avec le Gouvernement pour définir les conditions dans lesquelles la fourniture de cette assistance pourrait se poursuivre. On l'a en outre informé que, compte tenu de l'évolution de la situation, le Mécanisme révisait son plan de travail afin de demeurer apte et prêt à contrôler l'aide humanitaire qui passait par Bab al-Haoua ou tout autre poste-frontière autorisé, à la demande des parties, tout en préparant son retrait progressif. Il a été dit au Comité que le Mécanisme élaborait des plans pour les trois mois à venir, s'agissant notamment des enseignements à retenir, de la gestion de ses documents, de la préparation d'un plan de cession des actifs et de procédures relatives à la cessation de service du personnel, ainsi que de l'adoption de dispositifs de liquidation conformes aux mandats de l'Assemblée générale et aux règlements, règles et meilleures pratiques de l'Organisation. Enfin, le Comité a été informé que, si son mandat n'était pas prolongé par le Conseil, le Mécanisme utiliserait les ressources approuvées pour 2023 afin de mettre en œuvre tout autre changement nécessaire. Dans ce cas de figure, les ressources demandées au titre du Mécanisme pour 2024 ne seraient finalement pas requises, ce dont le Secrétariat informerait le Comité.

VI.120 **Le Comité consultatif note que, du fait que les dispositions figurant dans la résolution 2672 (2023) du Conseil de sécurité n'ont pas été prolongées au-delà du 10 juillet 2023, le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne est dépourvu de mandat depuis le 11 juillet 2023. Le Comité estime que les hypothèses budgétaires retenues pour 2024 s'agissant du Mécanisme, telles qu'elles sont présentées dans le projet de budget-programme, ne sont peut-être pas réalistes. Au vu des consultations en cours, le Comité compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des renseignements actualisés sur la situation du Mécanisme, s'agissant notamment de savoir si les ressources demandées sont, ou non, nécessaires, afin de faciliter ses délibérations. Il compte par ailleurs que des informations actualisées sur les dépenses de fonctionnement du Mécanisme seront communiquées à l'Assemblée lors de son examen du présent rapport, ainsi que dans le rapport sur l'exécution du budget.**

Bureau d'appui à l'Initiative de la mer Noire (Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens)

VI.121 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre du budget ordinaire pour le bureau d'appui à l'Initiative de la mer Noire s'élève à 8 252 200 dollars (objets de dépense autres que les postes exclusivement) avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 113 700 dollars (1,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023, dont le montant s'élevait à 8 138 500 dollars, conformément à la résolution 77/263 A de l'Assemblée générale. Cette augmentation tient à l'application d'un taux de vacance convenu pour quatre emplois existants, à savoir un emploi de fonctionnaire chargé(e) des opérations conjointes/Chef adjoint(e) des opérations (P-4), deux emplois de spécialiste des affaires humanitaires/agent(e) de liaison (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et un emploi d'analyste de l'information (adjoint(e) de 1re classe)/officier(ère) de quart (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), créés en 2023 en application de la résolution 77/263 A de l'Assemblée générale, qui ont été soumis à un taux de vacance de 50 %. Ces ressources doivent continuer de permettre le financement de 31 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) [1 Sous-Secrétaire général(e), 1 D-1, 4 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 9 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 4 emplois d'agent(e) local(e)] et 3 postes de Volontaire des Nations Unies (ibid., par. 27.91 et tableau 27.25).

VI.122 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 18 des 31 emplois autorisés au bureau d'appui à l'Initiative de la mer Noire étaient pourvus, les 13 autres demeurant vacants. Le Comité s'est fait fournir le tableau ci-après, qui indique les effectifs approuvés pour 2023 et les effectifs proposés pour 2024 :

Tableau VI.15
Bureau d'appui à l'Initiative de la mer Noire : effectifs approuvés pour 2023 et effectifs proposés pour 2024

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*		*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Agents des services généraux*	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif approuvé pour 2023															
Istanbul	–	1	–	1	4	3	8	–	17	–	–	8	3	–	28
Ankara	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	2
New York	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	1
Total	**–**	**1**	**–**	**1**	**4**	**4**	**8**	**–**	**18**	**–**	**–**	**9**	**4**	**–**	**31**
Effectif proposé pour 2024															
Istanbul	–	1	–	1	4	3	8	–	17	–	–	8	3	–	28
Ankara	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	2
New York	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	1
Total	**–**	**1**	**–**	**1**	**4**	**4**	**8**	**-**	**18**	**–**	**–**	**9**	**4**	**–**	**31**

VI.123 En ce qui concerne les ressources approuvées pour l'exercice 2023, le Comité consultatif a été informé que, le 17 juillet 2023, la Fédération de Russie avait notifié au Secrétaire général sa décision de mettre fin à sa participation à l'Initiative de la mer Noire, à compter du 18 juillet 2023. L'Initiative avait cessé d'être mise en œuvre,

y compris les activités du Centre de coordination conjoint. Le Comité a été informé que les parties avaient évoqué, lors de déclarations publiques, la possibilité d'une reprise de l'Initiative, et que les discussions sur l'atténuation de l'insécurité alimentaire mondiale et de ses conséquences humanitaires lancées dans le cadre de celle-ci se poursuivaient. Par ailleurs, la délégation turque avait confirmé son intention de maintenir une présence dans les installations qu'elle avait mises à la disposition du Centre de coordination conjoint au cours des prochaines semaines et avait dit espérer que les Nations Unies en feraient de même.

VI.124 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que le bureau d'appui à l'Initiative de la mer Noire avait pris des mesures pour parvenir à un certain équilibre entre, d'une part, le maintien des capacités de base nécessaires à la fourniture d'une assistance aux parties en cas de reprise des activités et, d'autre part, la préparation d'une éventuelle fermeture progressive. Toutes les procédures de recrutement temporaire et les processus de passation de marchés en cours avaient été mis sur pause et un soutien serait apporté aux membres du personnel désireux de se tourner vers d'autres possibilités de développement professionnel. Le Comité a été informé que les contrats des consultant(e)s exerçant des fonctions d'inspection ne seraient pas prolongés au-delà du 31 juillet, mais que des dispositions d'urgence permettraient de relancer rapidement ces activités en cas de reprise de l'Initiative. Des plans de travail modifiés pour la prochaine période de trois mois étaient par ailleurs en cours d'élaboration, compte étant tenu de la possibilité que les activités restent à l'arrêt, tandis qu'étaient menés divers exercices concernant les enseignements à retenir et la gestion de la documentation, les plans de cession des actifs, les procédures de cessation de service du personnel et les procédures de liquidation. Le Comité a été informé que, du fait de l'évolution récente de la situation, les fonds demandés dans le budget-programme pour 2024 ne seraient pas nécessaires à ce stade. On lui a toutefois fait savoir que, dans le cas où l'on déciderait de relancer l'Initiative avant la fin de l'année 2023, les estimations formulées dans ce document resteraient valables.

VI.125 **Le Comité consultatif note que les activités de l'Initiative de la mer Noire et de son bureau d'appui ont cessé le 18 juillet 2023. Il estime que les hypothèses budgétaires retenues pour 2024 s'agissant du bureau d'appui à l'Initiative, telles qu'elles sont présentées dans le projet de budget-programme, ne sont peut-être pas réalistes, cet instrument étant actuellement inactif. Le Comité compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des renseignements actualisés sur la situation, s'agissant notamment de savoir si les ressources demandées sont, ou non, nécessaires, afin de faciliter ses délibérations. Il compte par ailleurs que des informations actualisées sur les dépenses de fonctionnement de l'Initiative seront communiquées à l'Assemblée lors de son examen du présent rapport, ainsi que dans le rapport sur l'exécution du budget.**

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

VI.126 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre du budget ordinaire pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes s'élève à 1 263 600 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2023. Les ressources demandées doivent continuer de permettre le financement d'un poste de classe D-1 (ibid., tableaux 27.34 et 27.37). Le montant prévu des ressources extrabudgétaires s'élève à 64 797 000 dollars, soit une augmentation de 1 109 300 dollars (1,7 %) par rapport à 2023 (ibid., tableau 27.36).

Tableau VI.16
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1	35,3	25,2	100,0	1	1	–	98,8	100,0	100,0	1	11,5

VI.127 Comme indiqué au paragraphe 27.118 du fascicule A/78/6 (Sect. 27), une évaluation du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a été prévue pour 2023. Toutefois, en raison de l'accent mis sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et de la session de haut niveau correspondante de l'Assemblée générale, organisée en mai 2023, celle-ci devrait maintenant se tenir entre juillet et septembre 2023. Le Comité consultatif a été informé que les décisions prises dans le cadre de l'évaluation seraient mises en œuvre en 2024. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'évaluation seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport, ainsi que dans le prochain projet de budget-programme**.

VI.128 Comme indiqué au paragraphe 27.105 du fascicule, l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/283, a chargé le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes de soutenir la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Cadre de Sendai. Le Bureau jouant un rôle bien défini dans la réduction des risques de catastrophe, il est présenté comme une composante distincte du chapitre 27. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, bien qu'aucun changement structurel n'ait été proposé, la présentation du Bureau en tant que composante distincte témoignait de sa réalité opérationnelle. En outre, dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2015/3, intitulée « Organisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies », le Bureau était présenté comme une unité administrative dirigée par un fonctionnaire relevant du Secrétaire général. Le Comité a été informé que la Sous-Secrétaire générale à la réduction des risques de catastrophes, en tant que responsable d'entité, avait signé un contrat de mission avec le Secrétaire général et disposait d'une délégation de pouvoirs distincte. Celle-ci ne rendait en outre pas compte au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. **Le Comité consultatif note que le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes est présenté comme une composante distincte du chapitre 27, et qu'il existe un lien hiérarchique direct entre la Sous-Secrétaire générale et le Secrétaire général. Il compte que de nouvelles précisions seront fournies à l'Assemblée générale sur la distinction opérée, sans qu'il y ait de corrélation claire avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires**.

Questions diverses

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

VI.129 Au 31 mai 2023, dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires était composé à 55,1 % de femmes et à 44,9 % d'hommes. Au 31 mai 2023 également, sur

les 49 titulaires de postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 33 (67,3 %) venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 6 (12,2 %) venaient d'États d'Asie et du Pacifique, 1 (2,0 %) venait d'un État d'Europe orientale, 7 (14,3 %) venaient d'États d'Afrique et 2 (4,1 %) venaient d'États d'Amérique latine et des Caraïbes. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel du Bureau, compte que de nouvelles mesures seront prises pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres du personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

VI.130 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que neuf membres du personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires étaient supposés prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les départs à la retraite attendus.

Administrateurs auxiliaires

VI.131 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant le recrutement d'administrateurs et administratrices auxiliaires par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes au cours des cinq dernières années. Il a ainsi constaté qu'en moyenne, 45 administrateurs auxiliaires avaient été recrutés par an, dans 21 États Membres donateurs, principalement en Europe occidentale, région dans laquelle 38 de ces personnes avaient été recrutées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant le recrutement des administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

VI.132 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'entre 2018 et 2023, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes avaient accueilli 162 stagiaires en 2018-2019, 162 en 2020-2021 et 94 entre 2022 et juin 2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Contrôle : ressources extrabudgétaires indiquées dans le projet de budget-programme

VI.133 Sur le montant total prévu pour 2024, soit 378 033 600 dollars, 352 058 100 dollars (93,1 %) proviennent de ressources extrabudgétaires. Dans la note de bas de page du tableau 27.19 du fascicule, le Secrétaire général indique que le montant total des ressources extrabudgétaires ne comprend pas les crédits (estimés à 1,7 milliard de dollars en 2024) prévus pour financer les fonds de financement commun pour les pays et le Fonds central pour les interventions d'urgence qui sont utilisés par des entités des Nations Unies et des entités autres que celles des Nations Unies pour soutenir l'action humanitaire et les interventions dans les situations d'urgence humanitaire et les opérations de secours.

VI.134 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant de 1,7 milliard de dollars n'était pas considéré comme faisant partie des

ressources extrabudgétaires à usage propre du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Cette somme relevait du programme de travail du sous-programme 2 (Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence), lequel portait notamment sur les allocations du Fonds central pour les interventions d'urgence et des fonds de financement commun pour les pays destinées aux partenaires humanitaires. Le Comité a ainsi été informé qu'il s'agissait là du montant total estimé des allocations devant être versées à des partenaires humanitaires des Nations Unies et de l'extérieur au moyen des mécanismes de transfert du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à savoir le Fonds central pour les interventions d'urgence et 21 fonds de financement commun pour les pays, afin de répondre aux besoins les plus vitaux dans les situations d'urgence humanitaire. Le Comité a également été informé que les mesures de contrôle interne et externe de ce montant avaient été jugées pleinement conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, et que les organes de contrôle, dont le Comité des commissaires aux comptes, le Corps commun d'inspection et le Bureau des services de contrôle interne, procédaient à des examens réguliers des ressources et de la gestion des fonds de financement commun pour les pays.

VI.135 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'utilisation des ressources extrabudgétaires satisfaisait au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU ainsi qu'aux autres règles pertinentes de l'Organisation, y compris s'agissant de l'administration des ressources humaines, et faisait l'objet d'audits réalisés par le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes. Le Comité a également été informé que le dispositif de contrôle interne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, établi en juin 2014, adhérait aux orientations générales du Bureau sur les questions administratives et au Manuel administratif relatif aux bureaux extérieurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, identifiant les risques potentiels dans les procédures administratives et prescrivant des contrôles pour fournir une assurance aux parties prenantes sur l'utilisation des ressources. En mai 2022, un comité de direction du budget du Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait été créé. Placé sous la présidence de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, ce comité fournissait des recommandations au Secrétaire général adjoint concernant l'utilisation des ressources extrabudgétaires indiquées dans le projet de budget-programme du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général adjoint, en tant que décideur unique et final, approuvait les ressources extrabudgétaires indiquées dans le budget-programme pour une utilisation au siège et dans les bureaux extérieurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

VI.136 Comme indiqué au paragraphe 27.1 du fascicule, le mandat du Bureau de la coordination des affaires humanitaires découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution 46/182 du 19 décembre 1991, dans laquelle l'Assemblée a énoncé les principes directeurs de l'aide humanitaire et affirmé le rôle de chef de file du Secrétaire général dans ce contexte. À sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que plusieurs rapports de fond du Secrétaire général sur les activités du Bureau étaient présentés chaque année à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, tels que de récents rapports concernant, par exemple, le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les Nations Unies (A/77/72-E/2022/50), la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles (de la phase des secours à celle de l'aide au développement) (A/77/361), ou encore le Fonds central pour les interventions d'urgence (A/77/318). Le Comité a par ailleurs été informé qu'aucun des rapports sur

les activités du Bureau soumis à l'Assemblée ou au Conseil ne contenait d'informations financières ou budgétaires sur les ressources extrabudgétaires, qu'il s'agisse par exemple des dépenses antérieures, des contributions escomptées des donateurs ou encore d'explications concernant l'utilisation de ces ressources à des fins liées aux postes et aux autres objets de dépense. On lui a ainsi fait savoir que l'Assemblée n'avait pas demandé d'informations financières ni budgétaires sur les ressources extrabudgétaires de l'Office dans ses résolutions antérieures.

VI.137 Le Comité consultatif note que, dans le cas d'autres chapitres du titre VI (Droits humains et affaires humanitaires), le contrôle financier et budgétaire des ressources extrabudgétaires est régi par les organes intergouvernementaux respectifs des entités concernées. Par exemple :

a) Chapitre 25 : le HCR, dont les ressources extrabudgétaires prévues pour 2024 s'élèvent à 10 166 623 300 dollars, est placé sous le contrôle de son Comité exécutif, créé le 1er janvier 1959 en application de la résolution 672 (XXV) du Conseil économique et social, en date du 30 avril 1958, et chargé, entre autres, d'examiner les fonds et programmes du HCR, d'autoriser le (la) Haut(e)-Commissaire à lancer des appels de fonds, d'approuver les objectifs budgétaires annuels proposés et de conseiller le (la) Haut(e)-Commissaire dans l'exercice de ses fonctions ;

b) Chapitre 26 : l'UNRWA, dont les ressources extrabudgétaires prévues pour 2024 s'élèvent à 1 083 503 000 dollars, est placé sous le contrôle de sa Commission consultative, créée par l'Assemblée générale dans sa résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et chargée, entre autres, d'approuver le projet de budget-programme et de conseiller et d'aider le (la) Commissaire général(e) de l'UNRWA à s'acquitter du mandat de l'Office. Le Comité consultatif note que l'Assemblée, dans sa résolution 46/182 du 19 décembre 1991, n'aborde pas la question de la création, pratique pourtant courante, d'un organe de contrôle intergouvernemental pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, lequel serait composé de représentants élus par les États Membres.

VI.138 **Le Comité consultatif estime qu'il pourrait être nécessaire de renforcer le contrôle et la gouvernance du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'assurer la transparence et l'application du principe de responsabilité, compte tenu du montant élevé des ressources extrabudgétaires, ainsi que des fonds à allouer, fournis au Bureau par des donateurs gouvernementaux, non gouvernementaux et privés. Le Comité consultatif compte que des éclaircissements supplémentaires sur le contrôle et la gouvernance des ressources extrabudgétaires globales indiquées dans le budget-programme seront fournis à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport et que ces informations seront actualisées dans le prochain projet de budget**.

Autres questions de contrôle des ressources extrabudgétaires : approbation des emplois de la classe D-1 et de rang supérieur

VI.139 En ce qui concerne l'obtention de l'assentiment du Comité consultatif pour la création d'emplois de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires, le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a récemment fait observer que l'assentiment du Comité consultatif n'avait pas été demandé pour cinq emplois de coordonnateur(trice) hors classe de l'action humanitaire (1 Sous-Secrétaire général(e), 3 D-2 et 1 D-1) au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, relevant du Comité permanent interorganisations, qui avaient été créés depuis plus d'un an (A/77/574, par. 59 et A/77/5 (Vol. I), par. 280 à 283). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que ces emplois étaient financés au moyen des fonds extrabudgétaires du

Bureau, versés sous la forme de subventions au PNUD, et qu'ils étaient censés être de nature temporaire puisqu'ils devaient servir à satisfaire des besoins opérationnels d'urgence. Celui-ci a par ailleurs été informé que, selon le Bureau, ces emplois n'étaient donc pas soumis au Comité pour approbation, conformément à la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1980.

VI.140 **Le Comité consultatif se déclare de nouveau gravement préoccupé par le fait que l'on ne lui a pas demandé de donner son assentiment, comme prévu dans la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, avant la création d'un certain nombre d'emplois de haut niveau financés au moyen de ressources extrabudgétaires, y compris des ressources fournies sous la forme de subventions. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que tous les futurs emplois de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires, y compris des ressources fournies sous la forme de subventions, soient systématiquement soumis au Comité pour approbation**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant l'approbation des emplois de la classe D-1.

Prestataires

VI.141 À sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur la base d'un mémorandum d'accord global signé par le PNUD et les Nations Unies, le Programme fournissait toute une série de services au Bureau, ayant trait notamment aux ressources humaines ; à la gestion des emplois ; au versement des paiements aux fournisseurs ; au réapprovisionnement de la petite caisse ; aux voyages ; à la location des locaux du Programme. En ce qui concerne le soutien apporté par des entités du Secrétariat au Bureau, le Comité a été informé que ce dernier utilisait Umoja pour la plupart de ses activités de traitement administratif, en matière notamment d'achats, de voyages, de documents financiers et de petite caisse. Le Comité a également été informé que le Bureau participait à des initiatives d'amélioration des activités à l'échelle du Secrétariat, relatives notamment au Groupe des innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, au Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, au service UN Fleet et à la gestion des locaux partagés. La plupart des bureaux de pays du Bureau de la coordination des affaires humanitaires avaient par ailleurs conclu des accords bilatéraux de niveaux de services avec le PNUD et le PAM pour la fourniture de services administratifs, logistiques et protocolaires. En outre, le Bureau limitait son recours à des prestataires de services tiers, en particulier son Centre de données humanitaires, situé à La Haye, auquel il était fait appel à temps partiel pour fournir une expertise spécialisée et continue en matière de technologies de l'information et de données, conduisant à une couverture sans interruption des données humanitaires. Qui plus est, dans le contexte du plan stratégique pour 2023-2026, le Bureau avait demandé au Département de l'appui opérationnel d'entreprendre un examen fonctionnel superficiel de son Bureau exécutif afin d'en évaluer l'aptitude à répondre aux besoins, ce qui avait donné lieu aux recommandations suivantes : a) le Bureau devrait cesser de s'appuyer sur le PNUD s'agissant de la prestation de services en lien avec l'administration du personnel recruté sur le plan national ; b) le partenariat conclu en matière de prestation de services avec le Secrétariat, et plus particulièrement avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Centre de services mondial de l'ONU, devrait être élargi, ce qui permettrait au Bureau exécutif du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de se libérer de la charge de travail que représentent les activités de traitement (administratif) et de se concentrer sur la fourniture d'un soutien stratégique et de services d'appui. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées à ce sujet dans le prochain projet de budget-programme**.

Collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

VI.142 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 46/182, avait indiqué que la personne qui occuperait le poste de coordonnateur(trice) résident(e) coordonnerait normalement l'aide humanitaire fournie par le système des Nations Unies au niveau des pays. Il a également été informé que, dans les cas où le (la) coordonnateur(trice) résident(e) n'était pas également investi(e) de la fonction de coordonnateur(trice) de l'action humanitaire, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pouvait déployer une équipe consultative humanitaire pour l'appuyer sur des questions d'ordre humanitaire et de coordination. Cette équipe était soutenue par le (la) chef du bureau de pays concerné, auquel elle rendait compte, mais aucun lien hiérarchique formel n'unissait le Bureau et le (la) coordonnateur(trice) résident(e). En outre, dans les pays où un(e) coordonnateur(trice) résident(e) exerçait aussi les fonctions de coordonnateur humanitaire et dans lesquels se trouvait un bureau de pays du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le (la) chef de bureau en question œuvrait à l'appui des travaux entrepris par cette personne, sous sa direction, tout en rendant compte au siège du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à New York (voir également A/77/7, par. VI.95 et VI.96).

Tableau VI.17

Chapitre 24 (Droits humains) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement (y compris les ressources destinées au Comité des personnes disparues à Chypre)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	79 361,7	82 181,3	84 292,3	41 623,3	95 945,7	11 653,4	83 209,6	94 026,5	98 727,8	4 701,3	1 809,9	1 816,8	1 880,9	64,1	167 200,8	180 135,6	196 554,4	16 418,8
Autres dépenses de personnel	28 800,9	35 241,6	53 119,7	21 297,7	19 123,1	(33 996,6)	61 786,8	69 818,9	73 309,8	3 490,9	134,5	365,2	391,3	26,1	97 162,9	123 303,8	92 824,2	(30 479,6)
Dépenses de représentation	3,6	2,0	3,0	0,2	3,0	–	0,2	0,3	0,3	–	–	–	–	–	2,2	3,3	3,3	–
Consultants	688,4	630,9	1 342,4	730,0	541,8	(800,6)	10 412,9	11 766,6	12 354,9	588,3	–	–	–	–	11 043,8	13 109,0	12 896,7	(212,3)
Voyages des représentants	14 160,7	11 410,2	17 614,0	7 892,2	16 195,2	(1 418,8)	596,5	674,8	708,5	33,7	–	–	–	–	12 006,7	18 288,8	16 903,7	(1 385,1)
Voyages du personnel	2 392,5	3 134,4	4 173,2	1 963,0	1 961,4	(2 211,8)	6 741,7	7 618,0	7 998,9	380,9	126,3	155,4	160,5	5,1	10 002,4	11 946,6	10 120,8	(1 825,8)
Services contractuels	1 583,0	1 798,8	2 479,3	912,7	1 236,5	(1 242,8)	7 838,6	8 857,5	9 300,4	442,9	7,9	13,0	13,0	–	9 645,3	11 349,8	10 549,9	(799,9)
Frais généraux de fonctionnement	4 544,1	4 207,3	6 308,1	2 633,9	3 870,6	(2 437,5)	13 088,1	14 792,1	15 531,7	739,6	1,0	–	–	–	17 296,4	21 100,2	19 402,3	(1 697,9)
Fournitures et accessoires	236,0	224,1	279,3	62,3	152,2	(127,1)	811,1	916,5	962,4	45,9	–	1,4	1,4	–	1 035,2	1 197,2	1 116,0	(81,2)
Mobilier et matériel	365,0	806,6	441,0	294,9	325,5	(115,5)	2 482,3	2 805,0	2 945,2	140,2	–	5,5	5,5	–	3 288,9	3 251,5	3 276,2	24,7
Aménagement des locaux	–	1,3	–	1,3	–	–	2,9	–	–	–	–	–	–	–	4,2	–	–	–
Subventions et contributions	5 256,4	2 440,0	6 134,0	1 847,2	3 894,6	(2 239,4)	47 118,6	53 243,8	55 906,0	2 662,2	–	–	–	–	49 558,6	59 377,8	59 800,6	422,8
Total	**137 392,3**	**142 078,5**	**176 186,3**	**79 258,7**	**143 249,6**	**(32 936,7)**	**234 089,3**	**264 520,0**	**277 746,0**	**13 226,0**	**2 079,6**	**2 357,3**	**2 452,6**	**95,3**	**378 247,4**	**443 063,6**	**423 448,2**	**(19 615,5)**

[a] L’exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d’appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau VI.18

Chapitre 25 (Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2024-2023)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2024-2023)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2024-2023)*
Postes	677,3	676,0	699,8	344,9	699,8	–	1 305 856,4	1 580 736,0	1 580 736,0	–	1 306 532,4	1 581 435,8	1 581 435,8	–
Autres dépenses de personnel	–	–	–	–	–	–	98 224,9	136 459,4	136 459,4	–	98 224,9	136 459,4	136 459,4	–
Consultants	–	–	–	–	–	–	36 321,9	133 920,4	133 920,4	–	36 321,9	133 920,4	133 920,4	–
Voyages du personnel	–	–	–	–	–	–	70 131,7	100 315,6	100 315,6	–	70 131,7	100 315,6	100 315,6	–
Services contractuels	–	–	–	–	–	–	1 408 208,9	3 456 578,6	3 456 578,6	–	1 408 208,9	3 456 578,6	3 456 578,6	–
Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	–	–	–	335 283,1	831 436,0	831 436,0	–	335 283,1	831 436,0	831 436,0	–
Fournitures et accessoires	–	–	–	–	–	–	672 945,1	1 260 313,3	1 260 313,3	–	672 945,1	1 260 313,3	1 260 313,3	–
Mobilier et matériel	–	–	–	–	–	–	128 387,2	325 124,1	325 124,1	–	128 387,2	325 124,1	325 124,1	–
Contributions aux activités communes du système des Nations Unies	–	–	–	–	–	–	32 990,2	22 828,3	22 828,3	–	41 535,0	22 828,3	22 828,3	–
Subventions et contributions	41 535,0	41 535,0	43 934,1	21 758,5	43 934,1	–	–	–	–	–	32 990,2	43 934,1	43 934,1	–
Autres	–	–	–	–	–	–	1 469 753,6	2 318 911,6	2 318 911,6	–	1 469 753,6	2 318 911,6	2 318 911,6	–
Total	**42 212,3**	**42 211,0**	**44 633,9**	**22 103,1**	**44 633,9**	**–**	**5 558 103,0**	**10 166 623,3**	**10 166 623,3**	**–**	**5 600 314,0**	**10 211 257,2**	**10 211 257,2**	**–**

Tableau VI.19

Chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (prévisions)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (prévisions)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	40 366,6	34 531,3	39 661,7	18 288,4	40 540,5	878,8	481 219,3	629 496,8	653 417,7	23 920,9	515 750,6	669 158,5	693 958,2	24 799,7
Autres dépenses de personnel	39,0	14,4	42,3	–	42,3	0,0	6 309,0	1 138,5	1 146,4	7,9	6 323,4	1 180,8	1 188,7	7,9
Consultants							8 964,0	38 904,2	39 029,8	125,6	8 964,0	38 904,2	39 029,8	125,6
Voyages du personnel	–	0,0	0,0	–	0,0	0,0	1 831,9	1 238,0	1 285,0	47,0	1 831,9	1 238,0	1 285,0	47,0
Services contractuels	–	0,0	0,0	–	0,0	0,0	61 056,4	45 131,7	46 576,9	1 445,2	61 056,4	45 131,7	46 576,9	1 445,2
Frais généraux de fonctionnement	–	0,0	0,0	–	0,0	0,0	74 286,7	56 321,5	58 461,7	2 140,2	74 286,7	56 321,5	58 461,7	2 140,2
Fournitures et accessoires	–	0,0	0,0	–	0,0	0,0	49 990,4	45 864,1	47 215,3	1 351,2	49 990,4	45 864,1	47 215,3	1 351,2
Mobilier et matériel	–	0,0	0,0	–	0,0	0,0	45 249,2	198 800,1	198 987,4	187,3	45 249,2	198 800,1	198 987,4	187,3
Aménagement des locaux							4 465,1	23 432,0	23 539,6	107,6	4 465,1	23 432,0	23 539,6	107,6
Bourses, subventions et contributions	–	0,0	0,0	(15,5)	14 594,0	14 594,0	116 157,8	41 675,8	43 031,4	1 355,6	116 157,8	41 675,8	57 625,4	15 949,6
Total	**40 45,6**	**34 545,7**	**39 704,0**	**18 272,9**	**55 176,8**	**15 472,8**	**849 529,8**	**1 082 002,7**	**1 112 691,2**	**30 688,5**	**884 075,5**	**1 121 706,7**	**1 167 868,0**	**46 161,3**

Tableau VI.20

Chapitre 27 (Aide humanitaire) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*					*Total*				
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	13 764,8	13 878,3	12 887,1	6 699,0	12 888,4	1,3	243 584,1	270 721,9	159 965,0	271 192,1	470,2	257 462,4	283 609,0	19 586,1	284 080,5	471,5
Autres dépenses de personnel	2 024,1	2 003,3	6 992,5	2 194,3	7 134,0	141,5	6 748,6	17 351,8	2 745,1	19 002,4	1 650,6	8 751,9	24 344,3	9 186,8	26 136,4	1 792,1
Dépenses de représentation	2,7	–	6,2	–	6,2	–	2,6	134,8	2,1	134,8	–	2,6	141,0	6,2	141,0	–
Consultants	–	63,3	52,6	–	52,6	–	9 448,3	9 806,3	3 914,8	9 544,5	(261,8)	9 511,6	9 858,9	52,6	9 597,1	(261,8)
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	5 380,6	6 767,0	1 413,6	6 553,6	(213,4)	5 380,6	6 767,0	–	6 553,6	(213,4)
Voyages du personnel	352,3	618,8	654,5	533,3	626,7	(27,8)	19 329,5	14 646,7	11 705,1	14 554,5	(92,2)	19 948,3	15 301,2	1 187,8	15 181,2	(120,0)
Services contractuels	167,0	372,8	308,0	360,7	300,2	(7,8)	11 626,2	13 903,4	5 544,7	13 778,1	(125,3)	11 999,0	14 211,4	668,7	14 078,3	(133,1)
Frais généraux de fonctionnement	422,4	194,4	528,9	164,3	477,9	(51,0)	33 215,5	37 821,9	18 412,8	37 709,1	(112,8)	33 409,9	38 350,8	693,2	38 187,0	(163,8)
Fournitures et accessoires	24,3	57,4	69,0	18,4	88,0	19,0	2 814,9	3 271,3	878,7	3 271,0	(0,3)	2 872,3	3 340,3	87,4	3 359,0	18,7
Mobilier et matériel	34,3	21,3	190,0	25,3	250,0	60,0	8 635,2	2 836,9	1 589,3	2 832,7	(4,2)	8 656,5	3 026,9	215,3	3 082,7	55,8
Aménagement des locaux	–	0,7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,7	–	–	–	–
Subventions et contributions	3 093,6	2 702,9	5 436,6	2 204,9	5 415,1	(21,5)	33 714,8	37 220,2	20 037,5	37 018,7	(201,5)	36 417,7	42 656,8	7 641,5	42 433,8	(223,0)
Total	**19 885,5**	**19 913,1**	**27 125,4**	**12 200,3**	**27 239,1**	**113,7**	**374,500,3**	**414 482,2**	**226 208,7**	**415 591,5**	**1 109,3**	**394 413,5**	**441 607,6**	**39 325,6**	**442 830,6**	**1 223,0**

Titre VII
Communication globale

Chapitre 28
Communication globale

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	100 072 800
Dépenses de 2022	98 176 200
Crédits ouverts pour 2023	101 807 000
Dépenses au 30 juin 2023	52 276 200
Ressources demandées pour 2024	108 971 200
Quotes-parts hors budget ordinaire[a]	
Crédits ouverts pour 2022	876 300
Dépenses de 2022	565 400
Montant estimé pour 2023	857 100
Dépenses au 30 juin 2023	695 900
Ressources demandées pour 2024[b]	898 000
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	11 798 100
Dépenses de 2022	11 770 300
Montant estimé pour 2023	12 318 700
Dépenses au 30 juin 2023	8 103 200
Montant prévu pour 2024	10 047 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1er juillet au 30 juin.

[b] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 77/304 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VII.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 28 du budget ordinaire pour 2024 s'élève à 108 971 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 7 164 200 dollars (7,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 28), tableau 28.6). Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 111 801 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 9,8 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence

des variations des taux de change et d'inflation ». On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VII.5.

VII.2 D'après le projet de budget, la variation des ressources demandées pour le Département de la communication globale découle principalement des facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques, représentant une augmentation nette de 199 700 dollars, qui tient au fait qu'il a fallu appliquer les taux de vacance convenus pour les postes existants à des postes auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué en 2023, conformément aux résolutions 77/262 et 77/263 de l'Assemblée générale (A/78/6 (Sect. 28), par. 28.65) ;

b) Des mandats nouveaux ou élargis, entraînant une augmentation de 6 938 600 dollars, principalement au titre du sous-programme 2 (Service des informations des Nations Unies), les ressources supplémentaires devant servir à financer la production de communiqués de presse et la couverture des réunions dans les six langues officielles. Les ressources demandées supplémentaires sont les suivantes :

i) Postes : un montant supplémentaire de 4 801 100 dollars permettrait de créer 54 postes ;

ii) Autres dépenses de personnel : un montant supplémentaire de 1 739 200 dollars permettrait de recruter du personnel temporaire chargé de couvrir les réunions pendant les périodes de forte activité de l'Assemblée générale ;

iii) Des ressources supplémentaires d'un montant de 68 800 dollars, principalement au titre des services contractuels, qui serviront à financer la couverture des réunions et les services de diffusion sur le Web ;

iv) Des crédits réservés aux objets de dépense autres que les postes, d'un montant de 224 700 dollars, demandés au titre de la composante Appui au programme pour financer la création des 54 postes et des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) susmentionnés ;

v) Des ressources supplémentaires d'un montant de 104 800 dollars au titre du sous-programme 1 (Services relatifs aux campagnes et aux opérations dans les pays), nécessaires pour assurer le service des cinq semaines supplémentaires de réunions du système des organes conventionnels (ibid., par. 28.66) ;

c) D'autres changements, représentant une augmentation nette de 25 900 dollars imputable à l'augmentation des crédits demandés au titre des services de diffusion sur le Web (34 600 dollars), partiellement compensée par les économies réalisées au titre des postes (8 700 dollars) du fait de la proposition de transférer un poste de spécialiste de l'information (P-3) entre deux lieux d'affectation (ibid., par. 28.67).

Examen indépendant

VII.3 Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 77/262, l'Assemblée générale a fait sienne la proposition de procéder à un examen indépendant de l'efficacité de l'utilisation des ressources, des structures et du modèle de fonctionnement du Département, dont les conclusions seraient présentées dans le prochain projet de budget (A/77/7, par. VII.3). Dans l'annexe II de son rapport, le Secrétaire général fait état de changements limités concernant les résultats obtenus au titre des programmes à la suite de l'examen triennal du Département par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), qui s'est achevé en 2022.

VII.4 **Le Comité consultatif constate avec préoccupation que l'examen du Département n'a pas été effectué comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 77/262, dans laquelle cette dernière avait souscrit à sa recommandation (A/77/7, par. VII.3). Compte tenu de l'évolution rapide des innovations technologiques, des problèmes liés à la mésinformation et à la désinformation et de l'intensification des efforts et de la coordination nécessaires à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Comité est fermement convaincu qu'il reste indispensable de procéder à un examen indépendant du Département, afin de mieux faire face à ces problèmes tout en dégageant des gains d'efficacité, en se fondant sur une analyse approfondie de la charge de travail du personnel du Département. À cet égard, le Comité recommande à l'Assemblée de prier de nouveau le Secrétaire général de procéder, dans la limite des ressources existantes, à un examen indépendant et impartial du Département, y compris des centres d'information et de l'efficience du modèle des communiqués de presse, et d'en soumettre les conclusions à l'examen de l'Assemblée dans le cadre du budget-programme qui sera présenté à cette dernière à sa quatre-vingtième session (voir également par. VII.10-VII.12, VII.29 et VII.30)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations sur les examens des dépenses.

Tableau VII.1
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Effectif approuvé pour 2023	686	1 SGA, 3 D-2, 18 D-1, 34 P-5, 71 P-4, 105 P-3, 57 P-2/1, 7 G(1e C), 197 G(AC), 143 AL et 50 AN
Créations	54	1 P-5, 8 P-4, 28 P-3 et 17 G(AC) au titre du sous-programme 2
Réaffectations	–	2 G(AC) au titre du sous-programme 1
Transferts (entre lieux d'affectation)	–	1 P-3 au titre du sous-programme 1
Effectif proposé pour 2024	740	1 SGA, 3 D-2, 18 D-1, 35 P-5, 79 P-4, 133 P-3, 57 P-2/1, 7 G(1e C), 214 G(AC), 143 AL et 50 AN
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif estimé pour 2023	4	2 P-4, 1 P-2/1 et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	4	2 P-4, 1 P-2/1 et 1 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	10	1 P-3 et 9 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	10	1 P-3 et 9 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VII.5 Le montant des ressources du budget ordinaire demandées au titre des postes pour 2024 s'élève à 86 667 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 5 042 600 dollars (6,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023. Ces ressources permettraient de financer 740 postes (326 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 414 postes d'agent(e)s des services généraux et des catégories apparentées), soit une augmentation de 54 postes par rapport aux effectifs approuvés pour 2023. On trouvera dans l'annexe III du projet de budget un résumé détaillé des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes.

Créations

VII.6 Comme indiqué au paragraphe VII.2 du présent rapport, la proposition de budget au titre du sous-programme 2 (Service des informations des Nations Unies) prévoit la création de 54 postes destinée à constituer des équipes linguistiques chargées de produire des communiqués de presse et de couvrir les réunions dans les six langues officielles. Les équipes linguistiques seraient intégrées à la Section des communiqués de presse, qui relève de la Division de l'information et des médias du Département. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les 54 nouveaux postes proposés seraient tous affectés au Siège à New York. À l'instar des autres postes linguistiques existants au sein du Département, les nouveaux postes linguistiques proposés ne font pas partie du personnel linguistique requis par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Les titulaires des nouveaux postes proposés ne travailleraient que sur les communiqués de presse relatifs à la couverture des réunions, à l'exclusion de toute autre production linguistique.

Modus operandi *concernant la couverture des réunions*

VII.7 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Département créait des contenus originaux en tenant compte des publics cibles. Les équipes linguistiques proposées travailleront en parallèle pour produire un contenu original axé sur les besoins de leur public, tout en garantissant une cohérence avec les communiqués de presse publiés dans d'autres langues, en travaillant en collaboration les unes avec les autres. Conformément au principe de la parité linguistique et de l'égalité de traitement des six langues, les quatre autres langues disposeront chacune, à l'instar du français et de l'anglais, de deux éditeurs, de sept attachés de presse et de quatre assistants d'édition qui couvriront les activités publiques des séances plénières et des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et les conférences de presse du Secrétaire général et de la présidence du Conseil de sécurité, ainsi que la traduction et l'adaptation des déclarations émanant des bureaux du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale, et des communiqués de presse produits par d'autres départements, en plus du point de presse quotidien du Porte-parole du Secrétaire général. Selon le Département, en 2022, la Section des communiqués de presse a couvert 1 293 réunions – plus de 5 réunions par jour en moyenne – et a produit 3 477 communiqués de presse et 24 447 pages éditées, soit une moyenne d'environ 50 pages par jour.

VII.8 Le Comité consultatif a également été informé que les communiqués de presse relatifs aux réunions tenues n'étaient pas des comptes rendus officiels des réunions mais faisaient partie du mandat du Département qui consiste à tenir le grand public informé de l'actualité et à lui fournir des informations publiques et des produits de communication sur les travaux de l'ONU, notamment sur les décisions qui ont été prises et les délibérations qui ont eu lieu au cours des réunions officielles de l'Organisation. Le délai de deux heures imparti pour la production des communiqués de presse définitifs est un indicateur clé de performance interne depuis de nombreuses années. Il est fondé sur la nécessité pour le public auquel s'adresse le Département d'accéder à l'information en temps utile. Le Comité a également été informé que, malgré les 183 postes existants au sein de la Division de l'information et des médias, les ressources existantes manquent actuellement de capacités et de compétences transférables leur permettant de participer à l'élaboration de communiqués de presse multilingues.

Autres considérations

VII.9 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Département avait envisagé deux autres solutions, comme suit :

a) La première possibilité consistait à recourir à la traduction contractuelle, à partir de la version française ou anglaise des communiqués de presse. Le coût des services de traduction contractuels se chiffrerait à environ 9,2 millions de dollars par an, selon les estimations des coûts de traduction fournies par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, ce qui permettrait de couvrir environ 620 réunions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social par an ;

b) La deuxième possibilité qui s'offrait au Département était d'envisager de recourir aux outils de traduction automatique que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences étudiait actuellement, pour traduire les communiqués de presse relatifs aux réunions tenues. Le Département aura toujours besoin de personnel pour compléter la traduction automatique, même une fois qu'un outil de traduction adéquat sera disponible. Selon le Département, l'outil ne permet pas, à ce jour, de produire des traductions en arabe ; par conséquent, les coûts afférents à cette solution n'ont pas été estimés.

Recommandation sur la création de postes

VII.10 **Le Comité consultatif prend acte des demandes répétées de l'Assemblée générale concernant la publication de communiqués de presse dans les six langues officielles (résolutions 77/262 et 77/128 A et B). Il rappelle en outre la résolution 74/262 (par. 61), dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de faire rapport sur le maintien et l'amélioration de la qualité et de la fiabilité de la couverture des réunions et des communiqués de presse. Le Comité reste préoccupé par le fait que la proposition actuelle n'aborde pas les questions de la qualité et de la fiabilité de la couverture des réunions et des communiqués de presse, et qu'aucune mesure n'a été prise pour réduire le risque potentiel d'incohérence entre les six langues officielles. Il estime qu'il serait judicieux d'étudier un modèle de couverture des réunions et de communiqués de presse basé sur la traduction à partir d'une seule langue. Il n'est donc pas entièrement convaincu par la solution proposée par le Département, tant sur le plan de la rentabilité que sur celui de l'utilisation des technologies et de l'assurance qualité. Le Comité est d'avis que le Département devrait tout de même poursuivre ses travaux, en suivant les principes de la gestion du changement, en établissant un mécanisme de coordination plus solide, en décelant des gains d'efficacité et en veillant à ce que des mesures d'atténuation des risques soient mises en place. Afin de répondre à cette demande formulée de longue date, le Comité recommande de créer les 25 emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions) indiqués dans le tableau VII.2 ci-dessous, dans le cadre d'un programme pilote qui sera mis en œuvre par le Département. Le Comité compte que les leçons tirées et les éventuels changements apportés au modèle de fonctionnement actuel en matière de couverture des services de réunion seront présentés dans le prochain projet de budget**. On trouvera au chapitre I ci-dessus les observations du Comité consultatif concernant le multilinguisme (voir également par. VII.12 et VII.13).

Tableau VII.2
Emplois de temporaire (autres que pour les réunions) recommandés

Intitulé et classe	*Nombre d'emplois*
Éditeur(trice) (P-4) (1 pour chacune des langues suivantes : arabe, chinois, espagnol et russe)	4
Attaché(e) de presse (P-3) (3 pour chacune des langues suivantes : arabe, chinois, espagnol et russe)	12
Assistant(e) d'édition [G(AC)] (1 pour chacune des langues suivantes : arabe, chinois, espagnol et russe)	4
Assistant(e) d'édition [G(AC)] (1 pour chacune des langues suivantes : arabe, chinois, espagnol et russe)	4
Assistant(e) administratif(ive) [G(AC)]	1
Total	**25**

Examen du multilinguisme

VII.11 Le Comité consultatif rappelle qu'à sa soixante-troisième session, le Comité du programme et de la coordination a réaffirmé que le multilinguisme était une valeur fondamentale de l'Organisation et que l'égalité des six langues officielles de l'Organisation était d'une importance primordiale. Le Comité du programme et de la coordination a recommandé que l'Assemblée générale prie instamment le Secrétaire général d'assurer l'égalité absolue des six langues officielles sur tous les sites Web et les plateformes de médias sociaux de l'Organisation et de redoubler d'efforts pour développer, gérer et tenir à jour les sites Web multilingues de l'Organisation, y compris la télévision en ligne des Nations Unies, le contenu et les métadonnées vidéo de celle-ci, et sa propre page Web dans un souci d'équilibre entre toutes les langues officielles de l'Organisation (A/78/16, par. 784 et 785). Le Comité consultatif note que le Secrétaire général adjoint du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences fait office de Coordonnateur pour le multilinguisme et joue le rôle de chef de file pour les questions de multilinguisme dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il fait également observer que les effectifs demandés par le Département ne permettront pas de garantir le multilinguisme du contenu des autres plateformes de l'ONU, telles que les sites Web, les médias sociaux et la télévision en ligne des Nations Unies. Lorsqu'il a examiné la proposition du Département, le Comité a constaté l'absence d'un mécanisme formel de coordination entre les équipes linguistiques, qui permettrait de garantir une cohérence éditoriale et d'obtenir des retours d'information de la part des délégations ou des entités des États Membres qui fournissent du contenu. **Le Comité consultatif est d'avis que les communiqués de presse devraient être fondés sur un modèle de traduction afin de faire en sorte que le contenu oral et écrit de l'Organisation des Nations Unies soit porteur d'un seul et même message. Il est également d'avis que l'édition et la traduction sont des compétences essentielles du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences**.

VII.12 **Le Comité consultatif, considérant le rôle du Coordonnateur pour le multilinguisme, recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général, compte tenu des enseignements tirés de la phase pilote, de procéder, dans la limite des ressources existantes et dans le cadre de l'examen indépendant et impartial du Département, à un examen de la publication des communiqués de presse dans les six langues officielles, en étroite coordination avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de l'informatique et des communications, afin de disposer d'un modèle efficient qui**

tienne compte des questions d'exactitude et de qualité rédactionnelle et de garantir une certaine complémentarité grâce à une coordination renforcée, tout en étudiant la possibilité de recourir à des technologies de traduction fiables, et de présenter les conclusions de cet examen à l'Assemblée générale lors de sa quatre-vingtième session. Le Comité compte que l'examen portera également sur la demande formulée par l'Assemblée, dans ses résolutions 77/128 A et B, d'assurer l'égalité des six langues officielles sur les sites Web de l'Organisation, y compris la télévision en ligne des Nations Unies, le contenu et les métadonnées vidéo de celle-ci, et la propre page Web du Secrétaire général (voir par. VII.4 et VII.10 ci-dessus).

Réaffectations

VII.13 Dans le cadre du sous-programme 2 (Services d'information), il est proposé de réaffecter deux assistant(e)s de gestion de l'information [agent(e)s des services généraux (Autres classes)] en tant qu'assistant(e)s d'information. Dans l'annexe III de son rapport, le Secrétaire général apporte des précisions supplémentaires sur le changement de fonctions proposé du fait de la disponibilité de nouvelles capacités technologiques.

Transferts

VII.14 Pour 2024, il est proposé de transférer un poste de spécialiste de l'information (P-3) de New York à Genève au titre du sous-programme 1 (Services relatifs aux campagnes et aux opérations dans les pays). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le transfert permettrait de réaliser des économies de 8 700 dollars, les dépenses de personnel étant moins élevées à Genève qu'à New York. **Le Comité consultatif note qu'un transfert identique a été demandé en 2022 et qu'il avait recommandé de ne pas procéder à ce dernier, recommandation qui a ensuite été approuvée par l'Assemblée générale [A/77/7, par. VII.8 b)]. Compte tenu de la structure et des effectifs actuels du Département, notamment du nombre de postes vacants, le Comité n'est toujours pas convaincu et recommande de ne pas approuver le transfert proposé d'un poste de spécialiste de l'information (P-3) de New York à Genève**.

Postes vacants

VII.15 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, 57 postes [1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 12 P-3, 5 P-2/1, 16 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes), 17 postes d'agent(e) local(e) et 4 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national] étaient vacants. Un poste d'assistant(e) aux communications numériques [agent(e) local(e)], relevant du sous-programme 1 (Services relatifs aux campagnes et aux opérations dans les pays) est vacant depuis février 2021. La procédure de recrutement relative à ce poste n'ayant pas abouti, les fonctions correspondant à celui-ci ont été exercées par d'autres membres du personnel du bureau du centre d'information des Nations Unies. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais, y compris ceux qui sont vacants depuis longtemps, et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les postes vacants depuis 24 mois ou plus (voir également par. VII.22, sur la représentation géographique).

Taux de vacance

Tableau VII.3
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	289	8,6	11,6	10,0	291	289	269	11,3	8,9	8,1	326	10,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	396	10,6	14,6	14,0	396	397	360	14,0	11,2	10,3	414	14,7

VII.16 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Indemnité de fonctions

VII.17 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2023, le Département comptait 9 bénéficiaires d'une indemnité de fonctions, dont un(e) Directeur(trice) du centre d'information (D-1), deux chefs de section (P-5) et un(e) spécialiste hors classe de l'information (P-5), qui percevaient cette indemnité depuis plus d'un an. **Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant aux cas d'affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période et compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les indemnités de fonctions.

VII.18 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VII.10 et VII.14 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence dans le projet de budget.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VII.19 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 22 303 800 dollars, soit une augmentation nette de 2 121 600 dollars (10,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023, qui était de 20 182 200 dollars (A/78/6 (Sect. 28), tableau 28.11). Les facteurs à l'origine de l'augmentation des ressources demandées sont exposés au paragraphe VII.2 ci-dessus, le principal d'entre eux étant la mise en place d'équipes linguistiques au titre du sous-programme 2 (Services des informations des Nations Unies). Le Comité consultatif note également que, dans le projet de budget du

Département de l'appui opérationnel pour 2024 [A/78/6 (Sect. 29B)], le Secrétaire général a demandé des ressources supplémentaires d'un montant de 766 800 dollars aux fins de l'aménagement de bureaux, en raison de la création proposée de 54 postes au sein du Département, qui devraient être installés au Siège. On trouvera dans le tableau VII.4 des informations concernant les effets des recommandations sur les créations de postes.

Tableau VII.4
Incidence financière sur les objets de dépense autres que les postes, par département, sous-programme ou composante
(En dollars des États-Unis)

Objets de dépense autres que les postes	*Montant (réduction)*
Département de la communication globale, composante Appui au programme	
Services contractuels (services informatiques)	(46 400)
Fournitures et accessoires	(5 800)
Mobilier et matériel	(34 800)
Total partiel	**(87 000)**
Département de l'appui opérationnel, sous-programme 4 (Administration), New York	
Frais généraux de fonctionnement (aménagement de bureaux)	(411 800)
Total	**(498 800)**

VII.20 Le Comité consultatif note qu'un montant de 34 600 dollars est proposé pour 2024 au titre des services contractuels en vue de financer les services de diffusion sur le Web qui devraient être inscrits dans les futurs états des incidences sur le budget-programme, comme indiqué au paragraphe 28.67 b) du rapport budgétaire. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ce montant était basé sur la moyenne des besoins en services de diffusion sur le Web présentés dans divers documents relatifs aux incidences sur le budget-programme publiés au cours des trois dernières années (2020-2022). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la nouvelle pratique consistant à s'appuyer sur les documents relatifs aux incidences sur le budget-programme d'exercices antérieurs.

VII.21 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe VII.18 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des femmes et des hommes

VII.22 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2023, la proportion de femmes dans le Département était de 54 % contre 46 % d'hommes. Le Comité a également reçu des informations sur la répartition géographique du personnel par groupe régional : à la même date, les États d'Europe occidentale et les autres États étaient les plus représentés parmi le personnel (57,3 %), suivis des États d'Asie et du Pacifique (16,2 %), des États d'Afrique (11,4 %), des États d'Amérique latine et des Caraïbes (8,1 %) et des États d'Europe orientale

(7,0 %). En réponse à ses questions, le Comité a également été informé des efforts déployés par le Département pour accroître la représentation du personnel originaire des États Membres non représentés ou sous-représentés, en coopération avec le Bureau des ressources humaines et le Département de l'appui opérationnel. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel du Département, compte que celui-ci prendra de nouvelles mesures pour parvenir à une représentation géographique plus équitable des États Membres parmi les membres de son personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

VII.23 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 84 membres du personnel du Département occupant des postes financés par le budget ordinaire devraient prendre leur retraite au cours des 5 prochaines années et 130 au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

VII.24 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant le recrutement d'administrateurs auxiliaires par le Département au cours des cinq dernières années. Il note que 10 administrateurs et administratrices auxiliaires étaient recrutés en moyenne chaque année, lesquels venaient de 11 États Membres donateurs appartenant pour la plupart au même groupe régional. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

VII.25 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Département avait accueilli en moyenne 132 stagiaires de 2019 à 2023, comme suit : 157 en 2019-2020, 153 en 2020-2021 et 86 entre 2022 et le 30 juin 2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Lutte contre la mésinformation, la désinformation et les discours de haine

VII.26 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, comme suite à la décision du Comité exécutif en date du mois d'avril 2023, dans laquelle ce dernier a décidé de renforcer les capacités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la mésinformation et de la désinformation, le Département a entrepris de développer différents axes de travail dans le but de parvenir à une approche plus holistique pour compléter et renforcer les capacités de l'ensemble du système des Nations Unies en matière d'intégrité de l'information. Le Comité a également été informé qu'il n'existait aucune capacité consacrée au suivi de la mésinformation et de la désinformation. Le Département s'appuie sur un éventail d'approches pour surveiller la mésinformation et la désinformation en ligne relatives aux priorités de l'Organisation. Il fait partie des 17 entités des Nations Unies dont les travaux relatifs aux discours de haine sont coordonnés par le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide. Il travaille également en étroite collaboration avec le Département des opérations de paix et le Département des

affaires politiques et de la consolidation de la paix afin d'élaborer des orientations, des procédures et des techniques et de trouver des outils permettant d'appuyer les efforts déployés par les missions pour surveiller la mésinformation et la désinformation et y faire face. **Le Comité consultatif fait observer que le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide sert de centre de coordination de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine. Il prend acte des différences de mandat entre le Département et le Bureau de la Conseillère spéciale et recommande que les ressources soient adaptées à leurs mandats respectifs dans un souci d'efficacité et afin d'éviter les doubles emplois**. Le Comité consultatif formule des observations supplémentaires sur la communication stratégique dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767). Il examine d'autres questions relatives au Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide dans son rapport sur les missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I (A/78/7/Add.2).

Sites Web de l'Organisation des Nations Unies et médias sociaux : règles et rôles

VII.27 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que dans l'instruction administrative relative à la publication des sites Web de l'Organisation des Nations Unies (ST/AI/2022/2), la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a défini les dispositions juridiques et opérationnelles régissant la création et la publication de contenu sur les sites Web de l'Organisation des Nations Unies et arrêté les rôles et responsabilités du Département de la communication globale, du Bureau de l'informatique et des communications et des entités autrices de l'Organisation, notamment le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. En bref, le Département de la communication globale est responsable de l'architecture de l'information du principal site Web de l'Organisation (www.un.org). Le Bureau de l'informatique et des communications est chargé des aspects liés aux technologies. Les entités autrices veillent à ce que leurs sites Web soient conformes aux directives et aux normes régissant l'identité visuelle, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'emblème de l'Organisation des Nations Unies, du nom « Nations Unies » et des abréviations y relatives, le multilinguisme, l'accessibilité, la conception de sites Web adaptatifs pour les appareils mobiles et le suivi analytique, définies par le Département de la communication globale. Les entités autrices veillent également à ce que leurs sites Web soient conformes aux normes techniques et aux spécifications minimales obligatoires en matière de sécurité de l'information définies par le Bureau de l'informatique et des communications. Elles sont également chargées de l'archivage du contenu des sites Web qui sont retirés du service, dans les conditions énoncées dans la circulaire du Secrétaire général sur la gestion des dossiers et des archives de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/2007/5) et l'instruction administrative sur les règles à appliquer pour assurer le contrôle et la limitation de la documentation (ST/AI/189/Add.12/Rev.1).

VII.28 Le Comité a été informé qu'un code de conduite portant sur l'intégrité de l'information diffusée sur les plateformes numériques serait finalisé avant le prochain Sommet de l'avenir. Il s'agira d'un ensemble de principes que les États, les plateformes numériques et les autres parties prenantes seront invités à mettre en œuvre de manière volontaire. L'objectif est de proposer une norme de référence en vue de renforcer l'intégrité de l'information à l'échelle mondiale. **Le Comité consultatif prend note de la promulgation de l'instruction administrative ST/AI/2022/2 et compte que le Département, en coopération avec le Bureau de l'informatique et des communications, poursuivra la rationalisation des sites**

Web et des comptes institutionnels de médias sociaux. Le Comité attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur le code de conduite relatif à l'intégrité de l'information diffusée sur les plateformes numériques dans le prochain projet de budget.

Adoption des nouvelles technologies et amélioration de l'efficacité

VII.29 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Département avait travaillé en étroite collaboration avec le Bureau de l'informatique et des communications afin de développer un système de gestion de l'information des centres, une plateforme permettant de communiquer des rapports et des bases de données. L'utilisation de cette plateforme a permis de rationaliser les communications et a donné au Département la possibilité de collaborer de manière cohérente avec 59 centres d'information des Nations Unies. Le Département s'appuie sur une technologie de gestion des contenus Web pour faciliter la production efficace de sites Web. Cette efficacité s'est notamment illustrée dans la conception et le lancement d'une série de portails de communication en ligne qui ont bénéficié d'une large couverture médiatique, tels que le portail consacré à la COVID-19, le portail lié à l'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens et la campagne concernant l'unité flottante de stockage et de déchargement appelée FSO *Safer* (destinée à éviter une marée noire dans la mer Rouge). Tous ces projets ont été lancés en quelques jours alors qu'avant le développement de la plateforme de gestion des contenus Web du Département, il aurait fallu plusieurs mois pour mener à bien une telle entreprise. Le Comité a en outre été informé que le Département étudiait activement les possibilités d'application de l'intelligence artificielle dans ses travaux, en particulier en ce qui concernait l'utilisation de la technologie des transformeurs génératifs préentraînés. La Section des médias sociaux du Département utilise un dialogueur (chatbot) pour promouvoir l'action climatique. Les Sections des services aux visiteurs étudient actuellement la possibilité d'utiliser la réalité virtuelle pour améliorer l'expérience des visiteurs à l'Organisation des Nations Unies. **Le Comité consultatif compte que le Département continuera de réfléchir à l'utilisation des nouvelles technologies en partenariat avec le Bureau de l'informatique et des communications et qu'il redoublera d'efforts pour réaliser des gains d'efficacité dans l'exécution de son mandat**. On trouvera des observations supplémentaires du Comité consultatif concernant l'informatique, les communications et l'intelligence artificielle au chapitre I du présent rapport, ainsi que dans les parties consacrées aux chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 29C (Bureau de l'informatique et des communications).

Collaboration entre les centres d'information des Nations Unies et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

VII.30 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le renforcement de la coordination entre le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les centres d'information des Nations Unies a permis d'améliorer la communication stratégique et la communication de crise. En octobre 2022, le Département et le Bureau de la coordination des activités de développement ont commencé à collaborer sur un projet visant à harmoniser le cadre administratif relatif à l'intégration des centres d'information des Nations Unies et des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, afin de faciliter l'intégration des ressources humaines, des achats, des finances et d'autres opérations. Le Département continue de collaborer avec le Bureau de coordination des activités de développement afin d'étudier la possibilité de regrouper davantage les bureaux et centres d'information des Nations Unies avec les bureaux des coordonnatrices et

coordonnateurs résidents dans les 44 sites où ils travaillent de manière intégrée. Sur ces 44 sites, 30 centres et bureaux sont déjà installés dans les mêmes locaux que ceux des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. On trouvera dans l'organigramme ci-après et dans les tableaux VII.6 à VII.8 des informations supplémentaires sur les effectifs et les allocations budgétaires relatives aux centres et bureaux d'information des Nations Unies et aux Services d'information des Nations Unies. **Le Comité consultatif compte que le Département et le Bureau de la coordination des activités de développement chercheront à renforcer les synergies pour favoriser la mise en œuvre du Programme 2030. Il est d'avis que les centres d'information des Nations Unies jouent un rôle essentiel dans la diffusion de l'information aux niveaux local et régional, et qu'ils fournissent au Siège un retour d'information sur les incidences des messages qu'il diffuse. Le rôle de ces centres est d'autant plus important dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, où ils peuvent compléter les travaux du système des Nations Unies pour le développement, des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de demander, dans le cadre de l'examen indépendant du Département, que les ressources actuelles du centre d'information des Nations Unies soient mieux calibrées, afin de renforcer la collaboration avec les missions, les autres bureaux, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les organisations régionales et sous-régionales, et de renforcer la diffusion de l'information relative à l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 77/262 de l'Assemblée générale (par. 56)**.

Mesure de l'incidence des activités de communication

VII.31 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Département mesurait les résultats obtenus en matière de communication en collectant des données sur les indicateurs clés de performance et en utilisant des méthodologies telles que l'analyse des médias sociaux et traditionnels. **Le Comité consultatif compte que le Département redoublera d'efforts pour obtenir un retour d'information et définir des méthodologies permettant de mesurer les effets de ses messages tant sur le plan de l'efficacité que du public ciblé, notamment en ce qui concerne le rôle des bureaux extérieurs. Il compte également que des informations supplémentaires seront communiquées dans les prochains projets de budget**.

Studio des objectifs de développement durable

VII.32 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 235 productions avaient été facilitées par le Studio des objectifs de développement durable en 2022 : 55 dialogues ou tables rondes ; 59 entretiens : 67 sessions au cours desquelles 273 messages vidéo ont été enregistrés ; 54 échanges virtuels. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il compte que des informations consolidées sur les enseignements tirés depuis le lancement du Studio, concernant notamment le taux d'utilisation, les clients, le recouvrement des coûts, les réactions du public et l'incidence des messages seront fournies dans le prochain projet de budget-programme**.

Personnalités porte-parole

VII.33 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Département gérait le programme des messagers de la paix des Nations Unies, ce qui englobait la gestion des relations avec les 13 messager(ère)s de la paix désignés par le Secrétaire général et ses prédécesseurs, ainsi que la gestion de leur mandat. Les

messager(ère)s de la paix des Nations Unies sont des personnalités éminentes, choisies avec soin dans les domaines de l'art, de la littérature, de la science, du divertissement, du sport ou d'autres domaines de la vie publique, qui ont accepté de sensibiliser le monde entier aux activités de l'Organisation. Les ambassadeurs et ambassadrices de bonne volonté, quant à eux, sont désignés par les chefs des fonds, programmes et institutions spécialisées. Le Département joue un rôle de coordination en ce qui concerne les personnalités porte-parole au sein du système des Nations Unies. Il collabore en outre, au cas par cas, avec des influenceuses et influenceurs Web qui sont très suivis sur leurs plateformes de médias sociaux et qui s'engagent à sensibiliser la population à certaines questions prioritaires de l'ONU. **Le Comité consultatif fait observer que les personnalités porte-parole jouent un rôle précieux pour ce qui est de faire connaître les travaux de l'Organisation et encourage le Département à tenir compte de la diversité ethnique, culturelle, régionale et linguistique des États Membres lors de la sélection des personnalités et des influenceurs ou influenceuses, conformément à son mandat et à la Charte des Nations Unies**.

Tableau VII.5

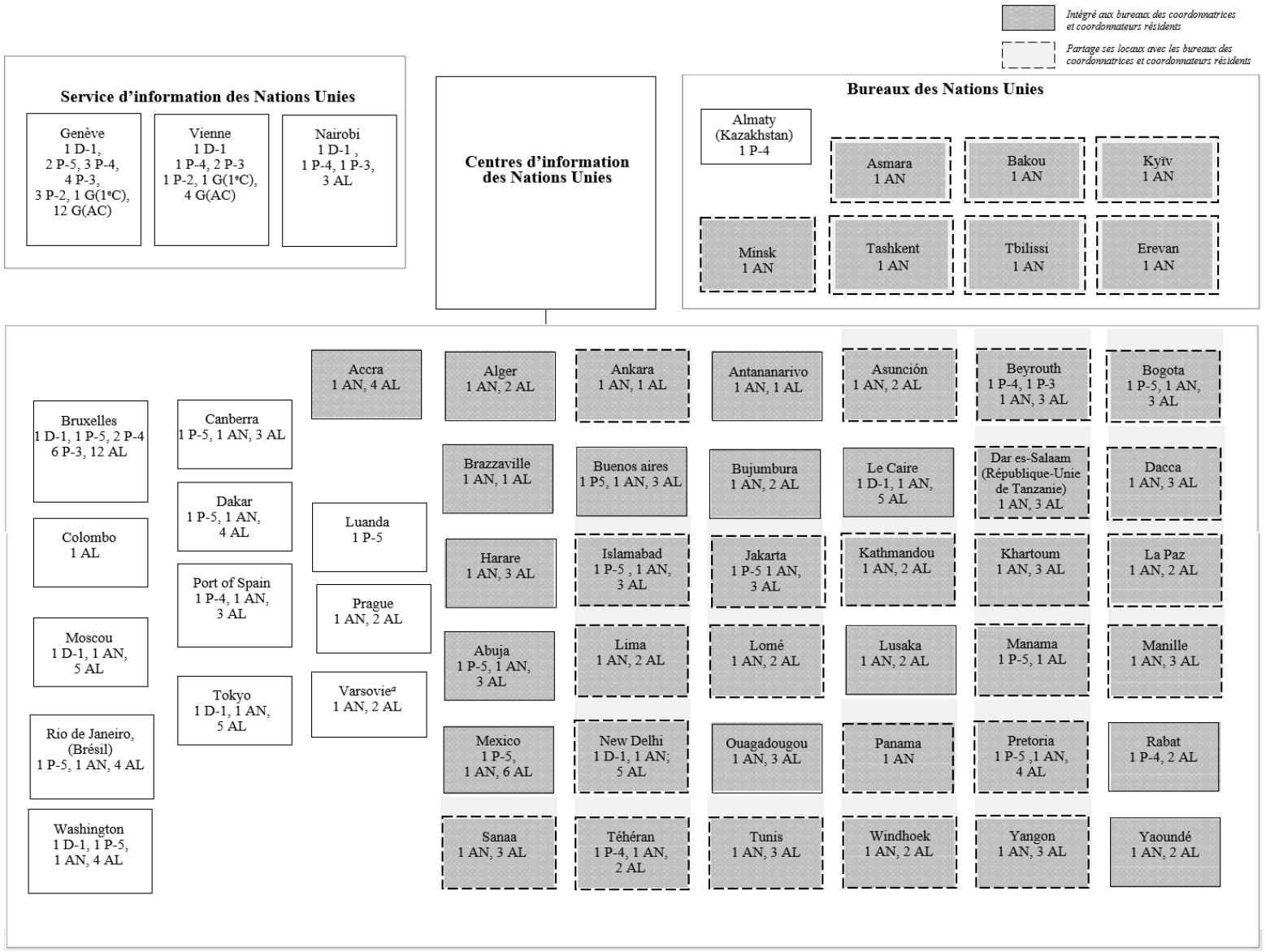
Chapitre 28, Communication globale : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (prévisions)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (prévisions)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	82 343,6	80 876,2	81 624,8	41 996,6	86 667,4	5 042,6	509,8	787,1	828,0	40,9	2 266,7	3 348,0	2 022,7	(1 325,3)	83 652,7	85 759,9	89 518,1	3 758,2
Autres dépenses de personnel	4 020,6	4 033,6	4 323,6	1 973,9	6 271,3	1 947,7	–		–	–	3 535,0	2 871,1	2 732,5	(138,6)	7 568,6	7 194,7	9 003,8	1 809,1
Dépenses de représentation	25,3	6,0	27,3	5,8	27,3	–	–	–	–	–	–	–	—	–	6,0	27,3	27,3	–
Consultants	–	80,1	–	83,0	–	–	–	–	–	–	232,1	31,4	31,4	–	312,2	31,4	31,4	–
Voyages des représentants	–	10,5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10,5	–	–	–
Voyages du personnel	260,7	873,8	280,9	343,0	280,9	–	23,5	25,8	25,8	–	174,3	168,3	52,8	(115,5)	1 071,6	475,0	359,5	(115,5)
Services contractuels	6 334,5	5 691,8	7 827,3	4 359,6	8 106,8	279,5	20,6	41,3	41,3	–	3 674,2	4 488,4	4 146,7	(341,7)	9 386,6	12 357,0	12 294,8	(62,2)
Frais généraux de fonctionnement	5 050,6	5 155,9	5 607,4	3 024,9	5 603,0	(4,4)	11,5	2,0	2,0	–	565,6	1 088,1	762,8	(325,3)	5 733,0	6 697,5	6 367,8	(329,7)
Fournitures et accessoires	547,8	182,0	548,1	115,1	558,9	10,8		0,9	0,9	–	–	6,0	5,2	(0,8)	182,0	555,0	565,0	10,0
Mobilier et matériel	630,6	1 117,5	682,7	359,2	751,9	69,2		–		–	271,0	25,8	22,0	(3,8)	1 388,5	708,5	773,9	65,4
Aménagement des locaux	–	8,4	–	2,1	–	–		–		–				–	8,4	–	–	–
Subventions et contributions	859,1	149,4	884,9	13,1	703,7	(181,2)		–		–	1 051,4	291,6	271,8	(19,8)	1 200,8	1 176,5	975,5	(201,0)
Total	**100 072,8**	**98 176,2**	**101 807,0**	**52 276,3**	**108 971,2**	**7 164,2**	**565,4**	**857,1**	**898,0**	**40,9**	**11 770,3**	**12 318,7**	**10 047,9**	**(2 270,8)**	**110 520,9**	**114 982,8**	**119 917,1**	**4 934,3**

[a] L’exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d’appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Centres d'information des Nations Unies et Services d'information des Nations Unies : organigramme et répartition géographique pour 2024



Note : Au titre du sous-programme 1 (basé à New York), on compte en outre 21 postes [1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 11 agent(e)s des services généraux (Autres classes)] dans le Service des centres d'information, qui fournit, depuis le Siège, un appui aux centres et bureaux d'information des Nations Unies et aux services d'information des Nations Unies.

[a] Les activités et les postes du Centre d'information des Nations Unies à Varsovie sont financés par des ressources extrabudgétaires versées par le Gouvernement polonais.

Tableau VII.6
Crédits alloués aux centres et bureaux d'information des Nations Unies et les services d'information des Nations Unies en 2023 : vue d'ensemble
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Crédits alloués au titre des postes*	*Crédits alloués au titre des objets de dépense autres que les postes*	*Total*	*Nombre de postes*
Département de la communication globale, Siège				
Service des centres d'information	3 057,1	349,8	3 406,9	1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 11 G(AC)
Centres d'information des Nations Unies	15 358,8	491,5	15 850,3	6 D-1, 14 P-5, 7 P-4, 7 P-3, 50 AN, 140 AL
Service des centres d'information pour les bureaux des Nations Unies	638,6	70,3	708,9	1 P-4, 7 AN
Crédits alloués à la sécurité des centres d'information des Nations Unies	–	134,8	134,8	
Total partiel, Siège	**19 054,5**	**1 046,4**	**20 100,9**	
Services d'information des Nations Unies				
Genève	4 056,4	2 180,5	6 236,9	1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 3 P-2, 1 G(1ᵉC), 12 G(AC)
Nairobi	–	131,0	131,0	1 D-1, 1 P-4, 1 P-3, 3 AL
Vienne	1 242,5	206,1	1 448,6	1 D-1, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1ᵉC), 4 G(AC)
Total partiel, Services d'information des Nations Unies	**5 298,9**	**2 517,6**	**7 816,5**	
Centres et bureaux d'information des Nations Unies	–	4 438,7	4 438,7	
Total	**24 353,4**	**8 002,7**	**32 356,1**	

Tableau VII.7
Répartition par région des crédits budgétaires alloués aux centres et bureaux d'information des Nations Unies et aux services d'information des Nations Unies en 2023

Région	*Lieu d'affectation*	*Nombre de postes*	*Crédits alloués au titre des objets de dépense autres que les postes (en milliers de dollars des États-Unis)*
Afrique	Abuja, Accra, Antananarivo, Asmara, Brazzaville, Bujumbura, Dakar, Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), Harare, Lomé, Luanda, Lusaka, Nairobi, Ouagadougou, Pretoria, Windhoek et Yaoundé	1 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 15 AN et 39 AL	1 447,5

Région	*Lieu d'affectation*	*Nombre de postes*	*Crédits alloués au titre des objets de dépense autres que les postes (en milliers de dollars des États-Unis)*
Amériques	Asunción, Bogota, Buenos Aires, La Paz, Lima, Mexico, Panama, Port of Spain, Rio de Janeiro (Brésil) et Washington	1 D-1, 5 P-5, 1 P-4, 10 AN et 29 AL	907,7
États arabes	Alger, Beyrouth, Le Caire, Khartoum, Manama, Rabat, Sanaa et Tunis	1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 6 AN et 22 AL	521,2
Asie et Pacifique	Canberra, Colombo, Dacca, Islamabad, Jakarta, Katmandou, Manille, New Delhi, Téhéran, Tokyo et Yangon	2 D-1, 3 P-5, 1 P-4, 10 AN et 33 AL	957,6
Europe et Communauté d'États indépendants	Almaty (Kazakhstan), Ankara, Bakou, Genève, Kyïv, Minsk, Moscou, Prague, Tachkent, Tbilissi, Vienne, Varsovie[a] et Erevan	4 D-1, 3 P-5, 7 P-4, 12 P-3, 4 P-2, 2 G(1ᵉC), 16 G(AC), 9 AN et 20 AL	3 122,3
Total		**9 D-1, 16 P-5, 12 P-4, 14 P-3, 4 P-2, 2 G(1ᵉC), 16 G(AC), 50 AN et 143 AL**	**6 956,1**

Note : Les objets de dépense autres que les postes ne tiennent pas compte des crédits budgétisés pour le Siège (voir tableau VII.6).

[a] Le centre d'information des Nations Unies à Varsovie est financé par des ressources extrabudgétaires.

Tableau VII.8
Ressources affectées aux postes et aux autres objets de dépense pour les centres et bureaux d'information des Nations Unies

Nº	*Lieu d'affectation*	*Crédits alloués au titre des objets de dépense autres que les postes (en milliers de dollars des États-Unis)*	*Nombre de postes*
1.	Abuja	158,5	1 P-5, 1 AN et 3 AL
2	Accra	72,5	1 AN et 4 AL
3	Alger	58,7	1 AN et 2 AL
28	Almaty (Kazakhstan)	39,0	1 P-4
4	Ankara	13,2	1 AN et 1 AL
5	Antananarivo	39,3	1 AN et 1 AL
22	Asmara	30,1	1 AN
7	Asunción	42,3	1 AN et 2 AL
8	Bakou	31,0	1 AN
9	Beyrouth	143,0	1 P-4, 1 P-3, 1 AN et 3 AL
11	Bogota	60,4	1 P-5, 1 AN et 3 AL
12	Brazzaville	54,2	1 AN et 1 AL
13	Bruxelles	187,5	1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 6 P-3 et 12 AL
14	Buenos Aires	55,8	1 P-5, 1 AN et 3 AL
15	Bujumbura	102,2	1 AN et 2 AL
17	Canberra	138,2	1 P-5, 1 AN et 3 AL
18	Colombo	14,2	1 AL

Nº	*Lieu d'affectation*	*Crédits alloués au titre des objets de dépense autres que les postes (en milliers de dollars des États-Unis)*	*Nombre de postes*
21	Dacca	31,2	1 AN et 3 AL
19	Dakar	107,2	1 P-5, 1 AN et 4 AL
20	Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie)	106,8	1 AN et 3 AL
6	Erevan	32,0	1 AN
24	Harare	97,0	1 AN et 3 AL
25	Islamabad	66,3	1 P-5, 1 AN et 3 AL
26	Jakarta	134,6	1 P-5, 1 AN et 3 AL
27	Katmandou	67,3	1 AN et 2 AL
29	Khartoum	86,3	1 AN et 3 AL
51	Kyïv	34,2	1 AN
30	La Paz	30,5	1 AN et 2 AL
16	Le Caire	56,4	1 D-1, 1 AN et 5 AL
31	Lima	86,1	1 AN et 2 AL
32	Lomé	33,9	1 AN et 2 AL
33	Luanda	–	1 P-5
34	Lusaka	89,8	1 AN et 2 AL
35	Manama	38,7	1 P-5 et 1 AL
36	Manille	60,1	1 AN et 3 AL
37	Mexico	186,2	1 P-5, 1 AN et 6 AL
10	Minsk	39,4	1 AN
38	Moscou	186,7	1 D-1, 1 AN et 5 AL
39	New Delhi	92,1	1 D-1, 1 AN et 5 AL
40	Ouagadougou	121,8	1 AN et 3 AL
41	Panama	21,3	1 AN
42	Port d'Espagne	136,8	1 P-4, 1 AN et 3 AL
43	Prague	51,9	1 AN et 2 AL
44	Pretoria	132,6	1 P-5, 1 AN et 4 AL
45	Rabat	54,2	1 P-4 et 2 AL
46	Rio de Janeiro (Brésil)	41,1	1 P-5, 1 AN et 4 AL
47	Sanaa	52,8	1 AN et 3 AL
52	Tachkent	38,0	1 AN
23	Tbilissi	33,0	1 AN
48	Téhéran	120,3	1 P-4, 1 AN et 2 AL
49	Tokyo	101,4	1 D-1, 1 AN et 5 AL
50	Tunis	31,1	1 AN et 3 AL
53	Varsovie (financé par des ressources extrabudgétaires)	49,8	1 AN et 2 AL
54	Washington	247,2	1 D-1, 1 P-5, 1 AN et 4 AL
55	Windhoek	61,6	1 AN et 2 AL
56	Yangon	131,9	1 AN et 3 AL

Nº	*Lieu d'affectation*	*Crédits alloués au titre des objets de dépense autres que les postes (en milliers de dollars des États-Unis)*	*Nombre de postes*
	Yaoundé	109,0	1 AN et 2 AL
	Total	**4 438,7**	**6 D-1, 14 P-5, 7 P-4, 7 P-3, 50 AN et 140 AL**

Titre VIII
Services communs d'appui

Chapitre 29
Services de gestion et d'appui

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	309 365 500
Dépenses de 2022	318 627 700
Crédits ouverts pour 2023	327 850 700
Dépenses au 30 juin 2023	182 947 200
Ressources demandées pour 2024	324 409 600
Quotes-parts hors budget ordinaire[a]	
Crédits ouverts pour 2022	197 973 100
Dépenses de 2022	198 505 000
Montant estimé pour 2023	207 144 900
Dépenses au 30 juin 2023	201 681 600
Ressources demandées pour 2024[b]	216 111 700
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	274 711 400
Dépenses de 2022	254 113 100
Montant estimé pour 2023	257 275 500
Dépenses au 30 juin 2023	150 495 400
Montant prévu pour 2024	246 471 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1er juillet au 30 juin.

[b] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 77/304 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.1 Le titre VIII du projet de budget-programme pour 2024 comprend le chapitre 29 (Services de gestion et d'appui), qui est subdivisé en six chapitres : de 29A à 29C (qui concernent respectivement le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Département de l'appui opérationnel et le Bureau de l'informatique et des communications) et de 29D à 29F (qui concernent les Offices des Nations Unies à Nairobi, Genève et Vienne, respectivement). Chaque chapitre est traité séparément.

VIII.2 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29 du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 324 409 600 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 3 441 100 dollars (1,0 %) par rapport

au montant des crédits ouverts pour 2023. Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 331 201 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 1,0 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

Chapitre 29A
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	56 285 700
Dépenses de 2022	58 557 800
Crédits ouverts pour 2023	60 885 200
Dépenses au 30 juin 2023	32 356 200
Ressources demandées pour 2024	61 537 700
Quotes-parts hors budget ordinaire[a]	
Crédits ouverts pour 2022	55 552 700
Dépenses de 2022	54 192 900
Montant estimé pour 2023	58 361 800
Dépenses au 30 juin 2023	59 159 600
Ressources demandées pour 2024[b]	59 142 000
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	37 259 900
Dépenses de 2022	37 813 300
Montant estimé pour 2023	31 345 500
Dépenses au 30 juin 2023	18 770 100
Montant prévu pour 2024	31 396 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1er juillet au 30 juin.

[b] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 77/304 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.3 Les ressources demandées au titre du chapitre 29A du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 61 537 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 652 500 dollars (1,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources

financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.22. Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 63 336 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 4,0 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (ibid.). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

VIII.4 Le Secrétaire général indique que l'augmentation nette résulte des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques, qui se traduisent par une diminution nette de 500 dollars, essentiellement imputable au non-renouvellement des crédits prévus pour 2023 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), compensée en partie par la révision à la hausse des dépenses afférentes à l'utilisation du taux de vacance convenu pour sept postes et un emploi de temporaire existants, créés en 2023 en application de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué (A/78/6 (Sect. 29A), par. 29A.141) ; b) d'autres changements tels que décrits au paragraphe 29A.142, entraînant une augmentation nette de 653 000 dollars, essentiellement imputable à la proposition de créer deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 P-5 et 1 P-4) ainsi qu'à la transformation d'un poste (D-1) financé au moyen de fonds extrabudgétaires en un poste inscrit au budget ordinaire.

Tableau VIII.1
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	265	1 SGA, 2 SSG, 7 D-2, 17 D-1, 33 P-5, 46 P-4, 41 P-3, 25 P-2/1, 20 G(1ᵉC) et 73 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	266	1 SGA, 2 SSG, 7 D-2, 18 D-1, 33 P-5, 46 P-4, 41 P-3, 25 P-2/1, 20 G(1ᵉC), 72 G(AC) et 1 AL
Transfert	–	1 G(AC) de New York à Nairobi (AL) au sein de la composante 2 du sous-programme 3
Transformation d'un poste financé au moyen de ressources extrabudgétaires	1	1 D-1 au titre de la composante Direction exécutive et administration
Réaffectation	–	1 P-3 et 1 G(1ᵉC) au sein de la composante 1 du sous-programme 3
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif estimé pour 2023	193	1 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 58 P-4, 41 P-3, 7 P-2/1, 5 G(1ᵉC) et 65 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	182	1 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 57 P-4, 41 P-3, 7 P-2/1, 5 G(1ᵉC) et 55 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	109	1 D-1, 8 P-5, 23 P-4, 21 P-3, 5 P-2/1, 8 G(1ᵉC), 30 G(AC) et 13 AL
Effectif prévu pour 2024	108	8 P-5, 23 P-4, 21 P-3, 5 P-2/1, 8 G(1ᵉC), 30 G(AC) et 13 AL

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.5 Le Secrétaire général demande d'inscrire au total 266 postes au budget ordinaire pour 2024, soit une augmentation nette d'un poste par rapport au tableau

d'effectifs approuvé pour 2023. Les changements de poste proposés sont résumés à l'annexe III du projet de budget et comprennent : a) la transformation d'un poste d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la gestion des programmes (D-1) (voir le paragraphe VIII.6 ci-après) ; b) la réaffectation d'un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3) en tant qu'analyste de données et d'un poste d'assistant(e) principal(e) aux systèmes d'information [G(AC)] en tant qu'assistant(e) (analyse de données) ; c) le transfert d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) [G(AC)] de New York à Nairobi (AL).

Transformation

VIII.6 Le Secrétaire général propose de transformer le poste d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la gestion des programmes (D-1), relevant du Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et financé par des ressources extrabudgétaires, en un poste inscrit au budget ordinaire. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le poste, qui était financé par des fonds servant à financer une partie des activités et moyens centralisés d'appui, avait été créé pour une période de deux ans à compter d'août 2020 et avait ensuite été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. Le (la) titulaire de ce poste serait notamment chargé(e) de cordonner et de suivre la mise en œuvre des activités en cours liées à la réforme de la gestion ; de diriger les travaux du Groupe du contrôle hiérarchique ; de fournir un appui fonctionnel au (à la) Secrétaire général(e) adjoint(e) dans le cadre de l'examen de dossiers hautement sensibles concernant des membres du personnel ; de fournir des conseils stratégiques dans le cadre de programmes nécessitant une coordination multifonctionnelle et interservices et de questions complexes. Le (la) titulaire du poste mènerait également des activités liées aux ressources extrabudgétaires, et serait à cet égard notamment chargé(e) d'étudier les possibilités de financement d'initiatives par des contributions volontaires, de nouer des contacts avec les donateurs, de diriger l'élaboration de propositions et de rapports, de gérer le lancement d'initiatives approuvées et de suivre leur mise en œuvre. Selon le Secrétariat, ce poste sera nécessaire dans un avenir proche pour fournir des conseils sur l'orientation stratégique, les objectifs et les étapes clés du Département et pour veiller à ce que les améliorations continues apportées dans le cadre de la réforme de la gestion répondent aux mandats des États Membres et aux besoins des clients. **Le Comité consultatif note que certaines attributions du poste se rapportent aux contributions volontaires. En outre, étant donné qu'il existe, au sein du Département, des postes dont les titulaires, qui sont notamment des hauts responsables, sont chargés de fournir une coordination et des conseils stratégiques sur un large éventail de questions politiques, stratégiques, administratives et de gestion, le Comité recommande de ne pas transformer le poste d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la gestion des programmes (D-1). Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence**.

Postes vacants

VIII.7 S'étant renseigné sur le sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, 34 postes financés par le budget ordinaire [1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 10 P-3, 3 P-2, 4 G(1e C) et 11 G(AC)] étaient vacants. Pour huit d'entre eux [2 P-5, 3 P-3, 1 P-2, 1 G(1e C) et 1 G(AC)], les formalités d'entrée en fonctions étaient en cours ou terminées en date du mois de juillet 2023. Un poste d'architecte adjoint(e) de 1re classe (P-2) était vacant depuis plus de deux ans, soit depuis janvier 2021, et se trouvait au stade initial du recrutement. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais, y compris ceux qui sont vacants depuis longtemps, et que des informations actualisées sur l'état d'avancement**

des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

VIII.8 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au chapitre 29A (voir tableau VIII.2).

Tableau VIII.2
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	168	16,0	12,1	11,3	184	172	153	14,9	11,8	11,0	173	13,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	104	18,5	15,5	12,5	94	93	78	13,1	13,8	16,1	93	13,7

VIII.9 Les informations fournies montrent que pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2023 était de 11,8 % et le taux de vacance réel au 30 juin 2023 était de 11,0 %, tandis qu'un taux de 13,8 % est proposé pour 2024. En outre, les taux de vacance moyens et effectifs pour les agents des services généraux et des catégories apparentées étaient de 13,8 % et de 16,1 %, respectivement, tandis qu'un taux de 13,7 % est proposé pour 2024.

VIII.10 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VIII.6 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.11 Les ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 18 428 800 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution nette de 65 300 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 29A), tableau 29A.46).

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

VIII.12 Le montant de 4 155 000 dollars au titre des autres dépenses de personnel permettrait notamment de créer deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions), soit un emploi de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5) et un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4), afin de faire progresser la mise en œuvre du programme de sélection du personnel 2.0. Le Comité consultatif

rappelle qu'au paragraphe 9 de sa résolution 77/278, l'Assemblée générale a pris acte de l'intention du Secrétaire général de mettre à jour le dispositif de sélection du personnel du Secrétariat, notamment dans le cadre du programme de sélection du personnel 2.0, afin d'assurer un système de recrutement efficace, équitable, efficient et souple, et de doter l'Organisation d'un personnel diversifié. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le (la) titulaire de l'emploi de P-5 serait chargé(e) de coordonner et de superviser une série de projets de changement et d'assurer la gestion de projets, la communication stratégique et la collaboration avec les parties prenantes. À ce titre, cet emploi serait requis pour toute la durée du programme de sélection du personnel 2.0. Le (la) titulaire de l'emploi de P-4 serait chargé(e) de mener une analyse complète des emplois afin de s'assurer que les responsabilités et les exigences répondent aux besoins actuels et futurs. Cet emploi serait requis pour la durée du projet d'analyse des emplois. Les travaux relatifs aux autres aspects du programme de sélection du personnel 2.0 seraient exécutés dans les limites des ressources existantes et au moyen de services contractuels. Le Comité a également été informé que, bien que les activités aient déjà commencé, des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour intensifier les efforts et administrer correctement et mener à bien les résultats du projet d'ici à 2026. **Compte tenu des dispositions de la résolution 77/278 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif recommande d'approuver la création proposée de deux emplois temporaires de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5) et de spécialiste de la gestion de programme (P-4), afin de faire progresser la mise en œuvre du programme de sélection du personnel 2.0 et compte qu'il sera proposé de supprimer ces emplois à mesure que le programme arrivera à maturité**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Consultants

VIII.13 Les ressources demandées au titre des consultants s'élèvent à 529 600 dollars, soit une augmentation de 50 900 dollars (10,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023, qui s'explique principalement par le non-renouvellement des crédits prévus pour l'établissement de rapports conformes aux normes IPSAS (avantages du personnel). Elles permettraient notamment de financer un consultant pendant 20 jours, à raison de 740 dollars par jour, qui serait chargé de fournir des conseils sur les modalités de travail et les pratiques post-COVID-19 (voir également A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. VIII.14), un consultant chargé de fournir des services d'accompagnement et de collaboration, ainsi que divers services de conseil liés à l'analyse des données. **Compte tenu des capacités internes et du fait que l'expertise interne a été renforcée au fil des ans, notamment grâce aux enseignements tirés de la pandémie et aux améliorations en cours et prévues (voir, par exemple, le par. VIII.22 ci-après), le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (53 000 dollars) des ressources proposées au titre des consultants**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des consultants.

Voyages du personnel

VIII.14 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 390 600 dollars et font apparaître une augmentation de 9 300 dollars (2,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les dépenses se sont élevées à 905 500 dollars en 2022, pour des crédits ouverts de 367 800 dollars, et à 862 100 dollars au 30 juin 2023, pour des crédits ouverts de 381 300 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant élevé des dépenses au titre de ce chapitre s'expliquait principalement par le fait que les dépenses de formation avaient

été imputées aux catégories de dépenses auxquelles elles se rapportaient véritablement, en particulier les voyages du personnel, alors que le budget de formation consolidé était rattaché à la rubrique Services contractuels. En outre, la structure des dépenses était normalement dictée par les dates de voyage réelles, en particulier pour les rencontres impliquant plusieurs voyageurs, telles que le Comité Administration-personnel. **Le Comité consultatif note l'important dépassement de crédits au titre de cette catégorie de dépenses en 2022 et au cours des six premiers mois de 2023. Il compte que le Département jouera un rôle de premier plan pour ce qui est de maximiser l'utilisation des réunions virtuelles et des plateformes en ligne et recommande une réduction de 10 % (39 100 dollars) du montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des voyages du personnel.

Services contractuels

VIII.15 Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 8 686 900 dollars et font apparaître une augmentation de 36 700 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Elles comprennent un montant de 7 119 600 dollars pour la formation gérée de manière centralisée et le perfectionnement du personnel dans les domaines de l'apprentissage institutionnel, de la gestion des performances et du développement organisationnel et dans des domaines transversaux, ce qui représente une réduction de 256 300 dollars par rapport au montant approuvé pour 2023, compte tenu des efforts qui ont été faits ces dernières années pour transformer les formations en présentiel en programmes en ligne. Les dépenses du Département liées à la formation se sont établies à 6 473 700 dollars pour 2022 et à 2 249 300 dollars au 30 juin 2023, pour des crédits de 6 632 900 dollars pour 2022 et de 7 375 900 dollars pour 2023. **Compte tenu du niveau de dépenses en 2022 et au premier semestre de 2023, le Comité consultatif n'est pas convaincu que le montant des ressources demandées au titre de la formation soit pleinement justifié et recommande une réduction de 3 % (213 600 dollars) des ressources demandées à ce titre (7 119 600 dollars)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la formation.

Subventions et contributions

VIII.16 Le montant de 4 089 700 dollars demandé, soit une diminution de 26 400 dollars (0,6 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2023, permettrait de couvrir les besoins liés à Umoja (3 879 600 dollars, voir le paragraphe VIII.17 ci-après) et la part du budget ordinaire qui serait consacrée en 2024 à l'équipe chargée de mettre au point un dispositif efficace de prestation de services de gestion (210 100 dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'équipe avait travaillé sur diverses initiatives à l'appui du dispositif de rationalisation de la prestation de services de gestion, telles que la mise en œuvre des principes de reconnaissance mutuelle dans différents domaines de gestion, et que le Secrétaire général présenterait un rapport sur le concept d'amélioration de la prestation de services envisagé, pour examen par l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-dix-huitième session (voir A/77/7, par. VIII.49, et la résolution 77/262). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les subventions et les contributions.

VIII.17 Les ressources liées à Umoja demandées au chapitre 29A s'élèvent à 4 129 200 dollars (dont 249 600 dollars au titre des services contractuels), soit une augmentation de 9 100 dollars (0,2 %) par rapport au montant approuvé pour 2023, et comprennent : a) 3 731 900 dollars pour la part du budget ordinaire consacrée aux ressources nécessaires en 2024 pour la Division du progiciel de gestion intégré ; b) 147 700 dollars pour la part du budget ordinaire consacrée en 2024 aux ressources

nécessaires à l'appui à l'utilisation d'Umoja ; c) 249 600 dollars pour la gestion des données de base d'Umoja à l'échelle mondiale. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses s'élevaient à 2 138 800 dollars pour 2019, 3 461 700 dollars pour 2020, 4 135 400 dollars pour 2021, 4 054 900 dollars pour 2022 et 4 120 100 dollars au 31 mai 2023. Il a également été informé que le montant global des ressources demandées pour la Division du progiciel de gestion intégré (24 879 000 dollars) comprenait 4 014 500 dollars devant permettre de financer 16 vacataires spécialisés dans diverses composantes SAP et de faire face à la variabilité de la charge de travail de la Division ; ces vacataires seraient fournis par deux prestataires de services tiers distincts et seraient engagés pour mener des activités hautement spécialisées à court terme et pour augmenter la capacité interne afin d'accélérer la mise en œuvre des produits. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait déjà été informé que la Division du progiciel de gestion intégré était autonome en ce qui concernait la conception, la maintenance et le développement du système Umoja, grâce à des initiatives telles que la redéfinition des attributions, la réorganisation des fonctions, le transfert de connaissances entre les consultants et les membres du personnel et les programmes personnalisés de formation, tandis que le recours aux services contractuels a été limité à des activités hautement spécialisées, dont certaines n'étaient pas nécessaires à long terme et pour lesquelles les risques étaient minimes et pouvaient être réduits (A/77/7/Add.21, par. 42). **Le Comité consultatif compte que de plus amples explications sur les efforts déployés pour renforcer l'autonomie de la Division du progiciel de gestion intégré, sur l'utilisation de personnel contractuel et sur les gains d'efficacité escomptés seront fournies dans le prochain rapport sur le fonctionnement et le développement du système Umoja (voir également A/77/7/Add.21, par. 42)**. Le Comité examinera plus avant des questions liées à Umoja dans le présent rapport.

VIII.18 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VIII.6, VIII.13, VIII.14 et VIII.15 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

État d'avancement de la réforme de la gestion

VIII.19 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'avec la création du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et du Département de l'appui opérationnel, la mise en place du dispositif de délégation des pouvoirs et l'approbation de l'adoption du cycle budgétaire annuel, les trois éléments structurels qui sous-tendaient la réforme de la gestion étaient désormais en place. Toutefois, la gestion des avantages de la réforme est passée à un processus d'amélioration continue et, comme dans toute initiative de gestion du changement de cette nature, il a fallu du temps pour que les nouvelles structures, les nouvelles méthodes de travail et le changement de culture parviennent à maturité (voir également A/75/201, par. 58). Le processus d'amélioration continue a été éclairé, mais non supervisé, par le Comité des clients des services de gestion, qui a été créé pour servir de mécanisme officiel de retour d'information entre le système de gestion au Siège et ses clients, afin de faire en sorte que toute évolution ou révision des politiques, processus et systèmes administratifs majeurs réponde aux besoins et aux perspectives de tous les types d'entités du Secrétariat. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général continuera de fournir des informations détaillées sur les avantages, les mesures d'efficacité et les défis liés à la réforme de la gestion dans l'avant-propos et l'introduction du prochain projet de budget-programme**. Le Comité examine les questions connexes au chapitre 29B du présent rapport.

Délégation de pouvoirs et responsabilité

VIII.20 S'étant renseigné sur le sujet, le Comité consultatif a été informé que le dispositif de délégation des pouvoirs avait fait l'objet d'un examen interne et externe continu depuis sa création en 2019, notamment par le Comité des commissaires aux comptes, le BSCI et la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité. Dans une enquête menée par le Comité des clients des services de gestion en janvier 2021, la majorité des personnes interrogées ont indiqué que le nouveau dispositif permettait de prendre des décisions plus près des zones où elles devaient être appliquées, accordait un pouvoir de décision suffisant et permettait de mettre en œuvre les décisions plus rapidement. De même, dans une enquête du BSCI réalisée en 2022, la majorité des chefs d'entités et des subdélégués estimaient que la nouvelle délégation de pouvoirs permettait d'améliorer l'exécution du mandat. Le Comité a également été informé qu'en 2023, les initiatives visant à améliorer le dispositif de délégation des pouvoirs se sont notamment traduites par la publication d'un ensemble révisé et élargi d'indicateurs clés de performance ; l'amélioration de la section du tableau de bord de gestion consacrée au suivi des indicateurs de responsabilité et son extension à d'autres entités, telles que les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; et des conseils supplémentaires sur l'exercice de la délégation. Au nombre des améliorations prévues pour 2024 figurent la révision de la circulaire du Secrétaire général établissant le dispositif de délégation des pouvoirs (ST/SGB/2019/2), qui en est actuellement au stade de l'examen final, ainsi que la publication de l'instrument révisé relatif à la délégation ; l'amélioration du portail de délégation de pouvoirs afin de favoriser une plus grande granularité des informations fournies et de réduire au minimum le recours à des justificatifs non standardisés ; un mécanisme de réponse visant à faire en sorte que le personnel de direction soit tenu de rendre compte de l'exercice des pouvoirs délégués. À cet égard, le Comité a été informé que si un gestionnaire n'a pas reçu de subdélégation à ajouter à ses responsabilités fonctionnelles, la prise de décision doit avoir lieu à un niveau plus élevé au sein de l'entité. Il était toutefois de la prérogative du chef d'entité d'adapter les directives générales sur l'octroi de subdélégations en cas de circonstances spécifiques. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a souligné qu'il était toujours nécessaire de pouvoir compter sur un système de délégation de pouvoirs bien conçu, dans lequel étaient précisément définies les fonctions et attributions des fonctionnaires de tous niveaux à qui des pouvoirs étaient délégués, qui faisait appel aux mécanismes de communication de l'information de l'Organisation concernant le contrôle et l'exercice des pouvoirs délégués et qui prévoyait des mesures d'atténuation des risques et de sauvegarde et, également, des mesures en cas d'irrégularités de gestion ou d'abus d'autorité, et que le renforcement de l'application du principe de responsabilité était essentiel à une délégation de pouvoirs efficace (résolution 74/271, par. 7 et 8). Le Comité est persuadé que le dispositif révisé de délégation de pouvoirs qui sera prochainement mis en place renforcera encore la responsabilité, le contrôle et l'efficacité, et il attend avec intérêt de recevoir des informations à ce sujet dans le cadre du prochain rapport sur l'application du principe de responsabilité (voir également A/77/743, par. 35)**. Le Comité examine plus en détail la délégation de pouvoirs au chapitre 29B ci-après et dans le prochain rapport sur l'application du principe de responsabilité consacré au renforcement de l'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

VIII.21 Il est indiqué, dans le projet de budget, que les mesures d'amélioration recommandées par le BSCI dans l'évaluation du dispositif d'application du principe de responsabilité du Secrétariat que le Bureau a achevée en 2022, seront appliquées lors de la planification pour 2024 afin de renforcer davantage le dispositif d'application du principe de responsabilité dans des domaines tels que l'amélioration

de la compréhension des types de procédures de contrôle interne en vigueur et des rôles respectifs ; l'amélioration de l'information relative à l'exécution du programme via la poursuite de la rationalisation de l'utilisation de la solution de planification stratégique, de budgétisation et de gestion de la performance Umoja-Extension 2 ; la poursuite de la facilitation de l'analyse, du changement et de l'innovation via le renforcement des travaux visant à améliorer les tableaux de bord, le développement du programme de formation à l'analyse et à la visualisation de données et l'adoption de nouvelles méthodes de travail dans l'ensemble du Secrétariat (A/78/6 (Sect. 29A), par. 29A.16). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la plupart des mesures visant à mettre en œuvre les recommandations du BSCI étaient soit déjà appliquées, soit en cours de mise en œuvre, à différents niveaux. Toutefois, certaines des mesures pouvant être traduites en actions nécessitaient des efforts soutenus sur une période relativement longue, notamment l'examen des outils d'évaluation des performances, destiné à en vérifier la pertinence et la conformité avec les principes de la gestion axée sur les résultats, ou semblaient nécessiter des ressources importantes, notamment l'examen de la circulaire du Secrétaire général sur les modalités de promulgation des textes administratifs.

Accès aux données et analyse des données

VIII.22 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les initiatives en cours et prévues visant à améliorer l'accès aux données et l'analyse des données au moyen du système Umoja ainsi que de divers tableaux de bord et portails. Umoja faisait l'objet d'une mise à jour majeure (version 8), nécessaire pour continuer d'apporter un appui aux fournisseurs, renforcer la sécurité et permettre au système de rester en phase avec les avancées technologiques. Parmi les exemples récents d'amélioration continue des applications Umoja, on peut citer l'outil de planification de la chaîne d'approvisionnement, qui a permis aux entités de l'ONU de produire les premiers plans relatifs à la chaîne d'approvisionnement mondiale, et la mise en œuvre du nouveau congé parental demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/256 A-B. En 2024, Umoja Analytics fournira des modèles de données, des idées, des analyses et des tableaux de bord supplémentaires au profit et à l'usage des États Membres et du personnel. Les portails existants, tels que le portail des États Membres pour les contributions et le système pilote d'information budgétaire, seront transférés dans Umoja Analytics afin de tirer parti de ses fonctions plus avancées et plus puissantes. Au total, 160 rapports analytiques liés à Umoja ont déjà été migrés vers Umoja Analytics, alors que l'objectif est de 320 pour 2023. En outre, la fonction d'analyse en libre-service d'Umoja Analytics, qui devait être mise à la disposition de tous les utilisateurs du Secrétariat d'ici à la fin de 2023, permettrait aux utilisateurs à tous les niveaux de l'Organisation d'accéder par eux-mêmes aux données et aux visualisations sans avoir à faire appel à des experts techniques. Le Comité examine plus avant ces questions dans le prochain rapport concernant le fonctionnement et le développement du système Umoja.

VIII.23 Le Comité consultatif a également été informé que le tableau de bord intégré destiné aux gestionnaires de projets qui travaillent sur la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information, laquelle fournit aux gestionnaires de projets financés par des contributions volontaires les données et les visualisations dont ils ont besoin pour gérer leur travail de manière plus efficace et efficiente, avait été lancé le 28 mars 2023 dans toutes les entités du Secrétariat. En 2023, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a piloté l'utilisation de ce tableau de bord pour la gestion des activités financées au moyen du budget ordinaire. En ce qui concerne les portails des États Membres, le Comité a été informé que le portail d'appui au personnel en tenue, lancé en janvier 2022, était en cours de développement afin d'inclure davantage d'informations sur la collaboration entre

l'Organisation et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. En outre, le portail d'information sur le personnel du Secrétariat, qui présente des informations sur la composition des effectifs de l'ONU, en utilisant des données en temps quasi réel et grâce à ses fonctionnalités évoluées de segmentation, de visualisation et d'analyse des données, a été lancé à l'intention de tous les États Membres en avril 2023. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe que les portails et les tableaux de bord mis à la disposition des États Membres et du personnel des Nations Unies présentent des informations complètes, précises et actualisées et compte que des informations actualisées sur leur développement, la satisfaction des utilisateurs et les gains d'efficacité générés, ainsi que sur l'amélioration du contrôle, seront fournies dans le cadre du prochain projet de budget**.

Lutte contre le racisme au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

VIII.24 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, depuis juin 2022 et comme suite à l'approbation de six emplois de temporaire (autres que pour les réunions) aux fins de la création de l'Équipe chargée de la lutte contre le racisme au sein du Bureau de la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, conjointement à l'approbation d'autres ressources, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action stratégique visant à éradiquer le racisme et à promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et dans le perfectionnement de la proposition du Secrétaire général présentée dans son rapport publié sous la cote A/76/771. Un rapport à ce sujet, qui comprendra également des prévisions budgétaires révisées, sera soumis à l'Assemblée générale lors de la partie principale de la soixante-dix-huitième session. Les activités de lutte contre le racisme et la discrimination raciale menées jusqu'à présent au sein du Secrétariat comprennent : a) la nomination de champions de la lutte antiraciste dans 91 des 119 entités ; b) des dialogues sur la lutte contre le racisme et des visites dans divers lieux d'affectation afin de solliciter directement avec le personnel sur des sujets liés au racisme et à la discrimination raciale ; c) la coopération avec le Bureau des ressources humaines pour élaborer un cadre d'apprentissage sur la lutte contre le racisme, l'élaboration de produits d'apprentissage devant commencer en 2023 et se poursuivre en 2024 ; d) la collaboration avec la Division du droit administratif en vue de mener un examen indépendant des affaires disciplinaires et les recours afférents au racisme, aux préjugés raciaux et à la discrimination raciale ; e) la collaboration avec la Division de l'administration des ressources humaines, qui relève du Département de l'appui opérationnel, en vue d'un examen indépendant du processus de recrutement de bout en bout afin de réduire les préjugés raciaux, des travaux connexes devant être menés dans le cadre du programme de sélection du personnel 2.0 ; f) la collaboration continue avec l'administration de la justice sur la mise en place d'un examen des affaires internationales afin d'étudier les questions relatives au critère d'établissement de la preuve dans les cas de racisme et de discrimination raciale. **Le Comité consultatif attend avec intérêt le prochain rapport sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Il compte que le rapport fournira une vue d'ensemble des activités entreprises et des résultats obtenus jusqu'à présent avec les ressources approuvées par l'Assemblée générale aux fins de la lutte contre le racisme, ainsi que grâce à la coopération et à la coordination avec d'autres capacités du Secrétariat et à l'exploitation des avantages comparatifs existants, sous la direction de la Conseillère spéciale pour l'éradication du racisme sur le lieu de travail et avec l'appui de l'Équipe chargée de la lutte contre le racisme. Il compte en outre que le rapport présentera également des informations sur les difficultés rencontrées et les plans futurs visant à assurer la viabilité à long terme**

des efforts de lutte contre le racisme et la discrimination raciale et à faire de la diversité raciale une réalité.

Examen des dépenses

VIII.25 Dans sa résolution 77/262, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de veiller à ce que tous les programmes du budget ordinaire fassent l'objet d'un examen des dépenses au moins une fois tous les cinq ans, à partir du projet de budget-programme pour 2024. En réponse à une question sur le rôle attendu du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité au cours de cet exercice, le Comité consultatif a été informé que le Département fournirait des principes généraux et des orientations et, le cas échéant, un soutien, tandis que la méthodologie et les critères spécifiques à appliquer aux examens individuels des dépenses seraient définis par les gestionnaires de chaque programme. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur l'examen des dépenses.

Ressources extrabudgétaires

VIII.26 Pour 2024, les ressources extrabudgétaires du Département sont estimées à 31 396 000 dollars, qui permettraient de financer 108 postes et des objets de dépense autres que les postes et représentent une augmentation de 50 500 dollars, laquelle s'explique par les trois nouveaux postes qu'il est proposé de créer au Bureau du Contrôleur et est compensée en partie par une diminution des dépenses prévues du fait de la proposition de transformer un poste D-1 financé au moyen de ressources extrabudgétaires en poste financé au moyen du budget ordinaire (voir par. VIII.6 ci-dessus). Les financements extrabudgétaires estimés comprennent : a) des contributions volontaires ; b) des montants servant à financer une partie des activités et des moyens centralisés d'appui, tels que le progiciel de gestion intégré (y compris les activités d'appui) ; c) des montants financés en commun à l'échelle du système servant à financer les enquêtes locales sur les conditions d'emploi ; d) un fonds de recouvrements des coûts pour les activités d'appui financées de cette façon (ibid., par. 29A.144). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les postes du Département financés au moyen de fonds extrabudgétaires, par source de financement pour 2023. Le Comité note que les ressources se répartissent comme suit en ce qui concerne les postes : a) 737 500 dollars sous forme de contributions volontaires permettent de financer 4 postes ; b) 12 050 900 dollars provenant des montants afférents aux coûts d'appui au programme servent à financer 69 postes ; c) 1 245 000 dollars au titre des activités cofinancées sont utilisés pour financer 8 postes ; d) 4 260 700 dollars provenant du recouvrement des coûts permettent de financer 28 postes. Le Comité a également été informé qu'en 2022, le Département avait recouvré un montant de 23 689 900 dollars, dont 20 496 400 dollars au titre de la fourniture de services financiers et 1 612 800 dollars au titre des services des ressources humaines. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les ressources extrabudgétaires et le recouvrement des coûts.

VIII.27 Le Comité consultatif a également été informé que le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget avait récemment publié une série de directives actualisées destinées à aider les entités du Secrétariat de l'Organisation à solliciter et à recevoir des contributions volontaires. Les directives renfermaient le cadre juridique régissant l'acceptation de ces contributions et les procédures de réception, y compris l'examen des donateurs du secteur privé, les considérations importantes à prendre en compte lors de la négociation d'une contribution volontaire et les instruments contractuels écrits pour la réception des contributions. En outre, des instructions administratives sur la gestion des fonds d'affectation spéciale et des directives sur la gestion des dépenses d'appui aux

programmes et d'autres instruments financiers actuellement à l'étude devraient être publiées d'ici la fin de l'année 2023 et en 2024.

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

VIII.28 S'étant renseigné sur le sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, sur les 154 fonctionnaires occupant des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur émargeant au budget ordinaire, 76 étaient originaires d'États d'Europe occidentale et autres États, 38 d'États d'Asie et du Pacifique, 10 d'États d'Afrique, 10 d'États d'Europe orientale et 20 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes. Au 30 juin 2023, le personnel relevant du budget ordinaire du Département se composait de 62,9 % de femmes et de 37,1 % d'hommes. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel du Département et souligne le rôle essentiel que joue ce dernier dans l'amélioration de la représentation géographique de l'Organisation, notamment par la mise en œuvre du programme de sélection du personnel 2.0. Il compte que de nouvelles mesures seront prises pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres du personnel du Département et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation géographique équitable.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

VIII.29 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 36 membres du personnel du Département devraient prendre leur retraite au cours des 5 prochaines années et 72 au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

VIII.30 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que dans la période de 2019 à la mi-2023, le Département avait recruté au total 55 administrateurs et administratrices auxiliaires originaires de 12 États Membres (six originaires d'Europe occidentale et autres États, cinq d'États d'Asie et du Pacifique et un(e) des États d'Afrique), comme suit : 17 (2019), 8 (2020), 7 (2021), 10 (2022) et 13 (2023). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des administrateurs auxiliaires.

Stagiaires

VIII.31 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Département avait accueilli au total 268 stagiaires de 59 États Membres au cours de la période allant de 2018 à la mi-2023, répartis comme suit : 75 en 2019, 151 en 2020-2021 et 42 de 2022 au 30 juin 2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des stagiaires.

Chapitre 29B
Département de l'appui opérationnel

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	87 981 200
Dépenses de 2022	90 739 800
Crédits ouverts pour 2023	96 878 000
Dépenses au 30 juin 2023	56 142 100
Ressources demandées pour 2024	96 347 900
Quotes-parts hors budget ordinaire[a]	
Crédits ouverts pour 2022	107 922 200
Dépenses de 2022	110 288 200
Montant estimé pour 2023	112 984 500
Dépenses au 30 juin 2023	111 662 600
Ressources demandées pour 2024[b]	119 746 500
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	93 081 300
Dépenses de 2022	71 180 700
Montant estimé pour 2023	71 643 300
Dépenses au 30 juin 2023	40 620 500
Montant prévu pour 2024	63 360 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1er juillet au 30 juin.

[b] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 77/304 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.32 Les ressources demandées au titre du chapitre 29B du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 96 347 900 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution nette de 530 100 dollars (0,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.23. Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 97 964 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 1,1 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

VIII.33 Le Secrétaire général explique que la diminution nette tient à trois facteurs : a) des ajustements techniques entraînant une augmentation nette de 83 200 dollars,

laquelle est principalement due à l'augmentation des ressources nécessaires pour un poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) créé en 2023 et pour un poste d'assistant(e) (ingénierie de données) [G(1ᵉC)] réaffecté en 2023 sur la base de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, pour lesquels était appliqué un taux de vacance de 50 %, et compensée en partie par le non-renouvellement des crédits approuvés pour 2023 conformément aux résolutions 76/306 et 77/248 de l'Assemblée générale (A/78/6 (Sect. 29B), par. 29B.113) ; b) des mandats nouveaux ou élargis, entraînant une augmentation de 866 200 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement due au non-renouvellement des crédits liés à l'aménagement de bureaux pour les postes dont la création est proposée au titre d'autres chapitres (ibid., par. 29B.114) ; c) d'autres changements tels que décrits au paragraphe 29B.115, entraînant une diminution nette de 1 479 500 dollars, laquelle est principalement due à une baisse des crédits prévus au titre des frais généraux de fonctionnement et à la suppression proposée de quatre postes [G(AC)], contrebalancée en partie par la création proposée de deux postes (1 P-5 et 1 P-3) et une augmentation des crédits demandés au titre des services contractuels.

Tableau VIII.3
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	367	1 SGA, 2 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 11 P-5, 15 P-4, 15 P-3, 13 P-2, 16 G(1ᵉC), 190 G(AC) et 93 ACM
Transfert	–	1 G(AC) du sous-programme 4 à la composante Direction exécutive et administration
Suppression	(4)	4 G(AC) au titre du sous-programme 4
Création	2	1 P-3 au titre du sous-programme 4 et 1 P-5 au titre de la composante Appui au programme
Réaffectation	–	1 G(AC) au titre du sous-programme 4
Effectif proposé pour 2024	365	1 SGA, 2 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 12 P-5, 15 P-4, 16 P-3, 13 P-2/1, 16 G(1ᵉC), 186 G(AC) et 93 ACM
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif estimé pour 2023	434	2 D-2, 9 D-1, 33 P-5, 88 P-4, 123 P-3, 10 P-2/1, 20 G(1ᵉC) et 149 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	450	2 D-2, 9 D-1, 34 P-5, 92 P-4, 124 P-3, 10 P-2/1, 20 G(1ᵉC) et 159 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	77	5 P-5, 9 P-4, 10 P-3, 5 P-2/1, 10 G(1ᵉC), 35 G(AC) et 3 ACM
Effectif prévu pour 2024	77	5 P-5, 8 P-4, 11 P-3, 5 P-2/1, 10 G(1ᵉC), 35 G(AC) et 3 ACM

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.34 Le Secrétaire général demande d'inscrire au total 365 postes au budget ordinaire pour 2024, soit une diminution nette de deux postes par rapport au tableau d'effectifs approuvé pour 2023. Les changements de poste proposés sont résumés à l'annexe III du projet de budget et comprennent : a) la création d'un poste de spécialiste des finances et du budget (hors classe) (P-5) et d'un poste de spécialiste de la gestion de l'information/archiviste numérique (P-3) ; b) la suppression de quatre postes d'assistant(e) au courrier [G(AC)] ; c) la réaffectation d'un poste d'assistant(e) au courrier [G(AC)] en poste d'assistant(e) de gestion de l'information [G(AC)] ;

d) la réaffectation d'un poste d'assistant(e) au courrier [G(AC)] en poste d'assistant(e) (gestion des programmes) et son transfert du Service de la gestion des installations et des activités commerciales de la Division de l'administration au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e).

Création

VIII.35 Le Secrétaire général propose de créer un poste de spécialiste des finances et du budget (hors classe) (P-5) au Service de l'appui aux clients au Siège, qui relève de la Division de l'administration. Le (la) titulaire du poste devra, entre autres : encadrer, gérer et superviser l'Équipe des finances du Service afin de garantir la fourniture de services efficaces conformément au dispositif de gouvernance ; examiner les transactions et accords financiers complexes, y compris ceux liés aux ressources extrabudgétaires ; fournir des conseils et des orientations de haut niveau aux chefs d'entités. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Service appuyait, outre le Département de l'appui opérationnel et le Bureau de l'informatique et des communications, 17 entités dont les chefs s'étaient vu déléguer des pouvoirs mais n'avaient pas la capacité administrative adaptée en interne pour les exercer, et que l'appui fourni à ces entités clientes était devenu plus complexe avec le nouveau dispositif de délégation des pouvoirs, lequel rapproche la prise de décision du point d'exécution. Il note, d'après les informations qui lui ont été communiquées, que le Service propose : a) d'inscrire 14 postes au budget ordinaire, dont 1 poste de directeur(trice) exécutif(ve) (D-1), actuellement en cours de recrutement, l'entrée en fonctions du (de la) candidat(e) sélectionné(e) étant prévue en septembre 2023 ; b) de financer 13 postes au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire, dont 1 P-5 et 1 P-4 ; c) de financer 3 postes au moyen des fonds extrabudgétaires. **Le Comité consultatif s'interroge sur le fait que le nouveau dispositif de délégation des pouvoirs aurait accru la complexité du travail du Service de l'appui aux clients au Siège. Notant également que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, à sa soixante-dix-huitième session, un rapport sur un concept d'amélioration de la prestation de services (A/78/6 (Sect. 29B), annexe II), et compte tenu des capacités existantes, y compris à haut niveau, il recommande de ne pas créer le poste de spécialiste des finances et du budget (hors classe) (P-5). Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence**.

VIII.36 Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la gestion de l'information/archiviste numérique (P-3) au sein du Service de la gestion des installations et des activités commerciales de la Division de l'administration pour répondre à la nécessité croissante de gérer et de préserver le volume important et croissant d'archives numériques de l'ONU. Plus précisément, le (la) titulaire du poste élaborerait une stratégie de préservation et des processus connexes pour les archives numériques de l'ONU et encadrerait la reconversion des membres du personnel P-2 et G(AC). Le Comité consultatif note qu'il est proposé de réaffecter un poste d'assistant(e) au courrier [G(AC)] et d'en faire un poste d'assistant(e) de gestion de l'information [G(AC)] afin d'appuyer l'exécution d'un programme d'archivage numérique. **Le Comité consultatif estime que les fonctions envisagées peuvent être exercées au moyen des ressources existantes, complétées, le cas échéant, par des formations et le recours à des services contractuels à financer à l'aide des ressources existantes. Il recommande donc de ne pas créer le poste de spécialiste de la gestion de l'information/archiviste numérique (P-3) à ce stade. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence. Le Comité compte que des informations actualisées sur l'élaboration d'une stratégie de préservation des archives numériques de l'ONU seront fournies dans le prochain projet de budget**.

Réaffectation et transfert

VIII.37 Il est proposé de transférer et de réaffecter un poste d'assistant(e) au courrier [G(AC)] du Service de la gestion des installations et des activités commerciales de la Division de l'administration et d'en faire un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e), en raison de la poursuite attendue de la baisse du volume du courrier dans les années à venir. L'assistant(e) (gestion des programmes) serait chargé(e) de fournir des services de secrétariat aux réunions des responsables de chaque pilier exécutif et de l'équipe de direction du Département de l'appui opérationnel, pour lesquelles il n'y a actuellement pas de ressources disponibles. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que cette proposition s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés par le Département pour adapter les ressources à l'évolution de la charge de travail. **Tout en recommandant que la proposition soit approuvée, le Comité consultatif estime qu'elle aurait dû être présentée comme une proposition de suppression et de création de poste, plutôt que comme une réaffectation et un transfert, conformément à la pratique établie**.

Postes vacants

VIII.38 Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 30 juin 2023, 67 postes inscrits au budget ordinaire (1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 4 P-2, 42 G(AC) et 10 ACM) étaient vacants. Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**.

Taux de vacance

VIII.39 Le Comité consultatif s'est fait communiquer des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au titre du chapitre 29B (voir tableau VIII.4).

Tableau VIII.4
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	66	16,4	11,7	10,6	73	68	53	14,3	15,8	22,1	70	13,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	286	15,9	14,2	17,1	299	299	247	12,7	19,4	17,4	295	13,3

VIII.40 Les informations fournies montrent que, pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2023 était de 15,8 % et le taux de vacance réel au 30 juin 2023 de 22,1 %, tandis qu'un

taux de 13,3 % est proposé pour 2024. En outre, le taux de vacance moyen pour les agents des services généraux et des catégories apparentées était de 19,4 % et le taux de vacance effectif de 17,4 %, tandis qu'un taux de 13,3 % est proposé pour 2024. **Le Comité consultatif constate un écart entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des taux de vacance.

VIII.41 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée aux paragraphes VIII.35 et VIII.36 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.42 Les ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 55 964 800 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution nette de 537 300 dollars (1,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect.29B), tableau 29B.32).

Consultants

VIII.43 Les ressources demandées au titre des consultants s'élèvent à 397 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 16 900 dollars (4,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Le montant des dépenses s'est élevé à 1 208 800 dollars en 2022 et à 1 044 100 dollars au 30 juin 2023, alors que celui des crédits ouverts s'établissait à 301 800 dollars pour 2022 et à 380 700 dollars pour 2023. D'après les informations transmises au Comité consultatif, le niveau de dépenses plus élevé en 2023 est principalement dû aux services contractuels liés à l'archivage et à la gestion des dossiers, à l'entretien des bâtiments, aux services de déménagement et de stockage, ainsi qu'aux services informatiques, qui sont imputés à la rubrique « Consultants », et des ajustements seront effectués vers la fin de l'exercice. En ce qui concerne le dépassement de crédits en 2022, il a été nécessaire de recourir à davantage de services de consultants que prévu dans le cadre de la lutte contre le racisme, de l'épidémiologie de la santé publique, de l'analyse des données et des stratégies de lutte efficace contre les maladies. En outre, les dépenses engagées s'agissant du personnel responsable des activités de chargement ainsi que pour la fourniture de services de déchiquetage, d'examen de la qualité de l'air, d'inspection, de déménagement et d'assistance contractuelle à l'appui de la réalisation de projets de renforcement des capacités et de formation opérationnelle, pour lesquelles des crédits avaient été prévus au titre d'une rubrique budgétaire différente, ont été comptabilisées à la rubrique « Consultants » (voir A/78/89, annexe II). Le Comité consultatif examine de plus près la question des consultants au chapitre I et les dépassements de crédits au titre des consultants dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022.

Voyages du personnel

VIII.44 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 363 700 dollars et font apparaître une augmentation de 58 900 dollars (19,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les montants des ressources demandées au titre des voyages effectués à des fins de formation et des voyages effectués dans le cadre des réseaux d'emplois internes, des réunions et des conférences s'élèveraient respectivement à 128 000 dollars et à 30 700 dollars. **Le Comité consultatif compte**

que le Département poursuivra ses efforts pour recourir au maximum aux réunions virtuelles, aux plateformes en ligne et aux outils de formation à distance. Il recommande ainsi une réduction de 25 % (14 700 dollars) des 58 900 dollars demandés au titre des voyages du personnel. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des voyages du personnel.

Frais généraux de fonctionnement

VIII.45 Le montant des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement s'élève à 43 427 200 dollars, ce qui représente une diminution de 917 000 dollars (2,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Cette diminution s'explique par une diminution des ressources demandées au titre de la location au Siège (1 million de dollars), des services de maintenance (368 400 dollars), de l'électricité, en raison des initiatives menées pour assurer l'utilisation rationnelle de l'énergie (200 000 dollars), des produits de nettoyage et des produits sanitaires (200 000 dollars) et des frais de courrier et de valise diplomatique (100 000 dollars), contrebalancée en partie par une augmentation des ressources demandées du fait du non-renouvellement des crédits liés à l'aménagement des locaux (951 400 dollars) pour 67 postes dont la création est proposée au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), du chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) et du chapitre 28 (Communication globale). Le montant des dépenses s'est élevé à 38 837 000 dollars en 2022 et à 28 336 200 dollars au 30 juin 2023, alors que celui des crédits ouverts s'établissait à 40 007 500 dollars pour 2022 et à 44 344 200 dollars pour 2023.

VIII.46 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les négociations pour le renouvellement du bail de l'immeuble DC-2 étaient en cours, et qu'un nouveau contrat de bail devrait être finalisé d'ici à la fin du mois de décembre 2023. Le Secrétariat a indiqué qu'il serait nécessaire de rénover les espaces et d'adapter la disposition des lieux et les espaces de travail pour répondre aux besoins actuels des occupants. **Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 76/260, l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce que le Secrétaire général étudie la possibilité de réinstaller le personnel travaillant dans l'immeuble DC-2 dans d'autres locaux du Secrétariat pour faciliter une éventuelle résiliation totale ou partielle du bail, en prenant des mesures telles que l'augmentation du télétravail, le réaménagement des cinq étages qui n'ont pas été achevés dans le cadre du projet de gestion souple de l'espace de travail et l'application d'un ratio de partage des bureaux plus élevé (A/76/746, par. 33). Il compte que l'intérêt supérieur de l'Organisation sera une considération primordiale dans le renouvellement du bail de l'immeuble DC-2 et que des informations actualisées à ce sujet seront fournies à l'Assemblée au moment où elle examinera le présent rapport**.

VIII.47 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations sur les coûts afférents aux services collectifs de distribution au Siège pour 2022 et 2023, ainsi que sur les besoins budgétisés pour 2024, comme indiqué dans le tableau VIII.5.

Tableau VIII.5
Coût afférents aux services collectifs de distribution au Siège (2022-2024)
(En dollars des États-Unis)

Type de services	*2022*	*2023 (de janvier à juin)*	*2024 (montant estimé)*
Électricité (fourniture et distribution)	7 136 000	2 487 000	7 815 400
Vapeur	2 678 000	1 718 000	2 900 000
Eau	1 057 000	462 000	1 195 000
Gaz	24 000	20 000	60 000
Total	**10 895 000**	**4 687 000**	**11 970 400**

VIII.48 Le Comité consultatif a également été informé que le Secrétariat continuerait de chercher et d'examiner d'autres possibilités de réduire les ressources demandées dans la mesure du possible, notamment en optimisant son parc immobilier et en réduisant la consommation d'énergie, y compris par l'intermédiaire du système de gestion des bâtiments récemment mis à niveau, qui permettra d'améliorer la gestion et le suivi de la consommation d'électricité, de vapeur et d'eau. Toutefois, il était trop tôt pour préciser les gains d'efficacité à attendre de ces initiatives. **Le Comité consultatif encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts en matière d'efficacité énergétique et à en rendre compte dans le prochain projet de budget. Il rappelle qu'au paragraphe 4 de la section II de sa résolution 75/253 C, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dix-huitième session, un rapport détaillé contenant une évaluation prospective de l'espace de travail au Siège, qui portera notamment sur l'évolution des besoins de l'Organisation, les enseignements tirés du projet de gestion souple de l'espace de travail et de l'expérience acquise durant la pandémie de COVID-19, les conséquences qu'auraient de nouvelles modalités de travail, une évaluation stratégique et une analyse coûts-avantages du parc immobilier de l'Organisation à New York, la réalisation d'autres gains d'efficience, les considérations liées à la productivité, à la santé et à la sécurité au travail et au bien-être du personnel, et les propositions concernant les besoins futurs en matière de flexibilité du personnel. Il attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général**.

VIII.49 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le montant de 951 400 dollars prévu au titre de l'aménagement des locaux pour les nouveaux postes proposés était conforme au taux standard révisé, plus faible que le taux précédent de 2019, sur la base des coûts des récents projets d'aménagement dans le cadre desquels a été appliquée la politique de gestion souple de l'espace de travail, comme indiqué dans le tableau VIII.6. Il a également été informé qu'en raison de la gestion souple de l'espace de travail, les coûts ponctuels d'aménagement pour les nouveaux postes d'administrateur(trice) et d'agent(e) des services généraux ne s'appliquaient que lorsqu'un espace était nécessaire pour plus de quatre personnes dans l'espace déjà occupé par une entité ou lorsqu'un nouveau groupe était créé, alors que la pratique précédente consistait à budgétiser l'aménagement de l'espace de bureau pour chaque nouveau poste proposé.

Tableau VIII.6
Taux standard pour l'aménagement de locaux pour les nouveaux postes
(En dollars des États-Unis)

Poste	*Taux précédent (depuis 2019)*	*Taux actuels (2024)*	*Variation (pourcentage)*
SGA/SSG	131 580	77 800	(40,9)
D	65 790	29 900	(54,6)
P	20 604	14 200	(31,1)
G	20 604	14 200	(31,1)

VIII.50 **Le Comité consultatif compte que des gains d'efficacité supplémentaires seront recensés dans le cadre de l'évaluation stratégique du parc immobilier de l'Organisation à New York, ainsi que des initiatives actuellement menées et prévues en matière d'efficacité énergétique (voir le paragraphe VIII.62). En outre, compte tenu des recommandations qu'il a formulées concernant la création de postes pour lesquels des aménagements de bureaux ont été inscrits au budget (voir les chapitres 9, 10 et 28), et au vu du niveau des dépenses engagées en 2022 et au cours des six premiers mois de 2023, il recommande de réduire de 3 % (1 302 800 dollars) le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement.**

Fournitures et accessoires

VIII.51 Le montant des ressources demandées au titre des fournitures et des accessoires s'élève à 569 600 dollars, ce qui représente une diminution de 15 600 dollars (soit 2,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Le montant des dépenses s'est élevé à 375 700 dollars en 2022 et à 370 700 dollars en juin 2023, alors que celui des crédits ouverts s'établissait à 634 400 dollars pour 2022 et à 585 200 dollars pour 2023. **Compte tenu du niveau des dépenses engagées en 2022 et au cours des six premiers mois de 2023, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (soit 57 000 dollars) le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires (voir également le paragraphe VIII.58)**.

VIII.52 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VIII.41, VIII.44, VIII.50 et VIII.51 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Délégation de pouvoirs

VIII.53 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Département était notamment chargé d'exercer des pouvoirs pour le compte de clients qui n'avaient pas la capacité de le faire de manière responsable, y compris les bureaux des conseillers spéciaux et des envoyés au Siège ou sur le terrain, ou ceux dont les pouvoirs ont été retirés. Il a également été informé que, depuis le lancement du nouveau dispositif de délégation des pouvoirs le 1er janvier 2019, le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel ne s'était vu déléguer aucun pouvoir du fait de la suspension, de la modification ou de la révocation de pouvoirs. Le Secrétaire général adjoint est toutefois autorisé, en consultation avec le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et les chefs des entités concernées, à désigner des prestataires de services pour appuyer les entités qui ont la capacité de prendre des décisions mais qui n'ont pas la

capacité structurelle de les exécuter. En outre, bien qu'un plus grand pouvoir ait été délégué aux entités sur le terrain, le Département continue à assurer certaines fonctions, notamment : a) lorsqu'il existe des économies d'échelle évidentes, telles que le maintien et l'extension de contrats-cadres ou de listes qu'il est plus efficient et efficace d'assurer de manière centralisée ; b) pour traiter les questions que l'on considère stratégiques ou qui sont tranchées par les États Membres au Siège, telles que le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents et l'examen quadriennal des taux de remboursement du personnel des contingents et des unités de police constituées ; c) pour mener certains projets ou initiatives de haut niveau, tels que l'Équipe spéciale des Nations Unies pour les évacuations sanitaires liées à la COVID-19 ; d) pour gérer les cas d'escalade ou les situations extrêmes, le démarrage ou la liquidation administrative de missions ou d'autres changements majeurs. Dans ce contexte, le Secrétaire général adjoint a exercé des pouvoirs pour le compte d'autres entités lors du démarrage de la MINUATS et de la liquidation administrative du BINUH, de la MINUJUSTH, de la MINUAD et du BINUGBIS. **Le Comité consultatif note que, jusqu'à présent, le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel ne s'est vu déléguer aucun pouvoir du fait de la suspension, de la modification ou de la révocation de pouvoirs. Il note également que la Division des activités spéciales du Département, entre autres, fournit un appui à des entités dans le cadre d'un démarrage, d'une réduction d'effectifs, d'une liquidation et d'autres activités d'urgence. En outre, le Département appuie 17 entités dont les chefs se sont vu déléguer des pouvoirs mais ne disposent pas en interne de la capacité administrative adaptée pour les exercer (voir le paragraphe VIII.35 ci-dessus)**. Le Comité examine de plus près la délégation de pouvoirs dans la partie consacrée au chapitre 29A et formulera des commentaires et des observations dans le prochain rapport sur l'application du principe de responsabilité portant sur le renforcement de l'application du principe au Secrétariat de l'ONU.

Services des ressources humaines

VIII.54 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les attributions de la Division de l'administration des ressources humaines, qui relève du Département de l'appui opérationnel, et du Bureau des ressources humaines, qui est rattaché au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, étaient définies dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer l'efficacité et l'application du principe de responsabilité grâce à une nouvelle structure de gestion » (A/72/492/Add.2) et dans un rapport ultérieur intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : étude comparative des structures de gestion des ressources humaines » (A/73/366). Les circulaires du Secrétaire général sur l'organisation des deux départements font actuellement l'objet d'un examen avant d'être publiées. Selon le Secrétariat, il n'y a pas eu de chevauchement de fonctions ni de lacunes non résolues, et chaque département s'est concentré sur ses domaines de spécialisation. **Le Comité consultatif souligne l'importance de la coopération, de la coordination et d'une délimitation claire des fonctions entre les services des ressources humaines du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et du Département de l'appui opérationnel afin d'éviter le chevauchement des fonctions, une confusion des responsabilités et toute incidence négative sur l'application du principe de responsabilité (voir également A/75/538, par. 10)**. On trouvera dans la partie du présent rapport consacrée au chapitre 29A un examen plus détaillé des questions y relatives.

Orientations sur la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et les structures organisationnelles

VIII.55 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la Division de l'administration des ressources humaines fournissait, entre autres, des orientations non normatives sur la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et les structures organisationnelles, notamment par l'intermédiaire du guide de structuration organisationnelle récemment promulgué pour aider les entités à aligner leur stratégie, leur structure et leurs processus, et qu'elle élaborait des principes directeurs pour les petites missions et les petits bureaux. Toutefois, chaque mission étant différente, il ne serait pas possible, dans de nombreux cas, d'appliquer une structure standard. Le Département ne joue aucun rôle en matière de suivi des exceptions. **Tout en reconnaissant que les circonstances peuvent varier, le Comité consultatif souligne qu'il importe que les départements du Siège participent activement à l'établissement de normes et au suivi de leur application dans le contexte de la structuration organisationnelle, de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et de l'examen des besoins en personnel**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé des questions y relatives.

Lutte contre le racisme au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

VIII.56 Le Comité consultatif a été informé que le Département prenait part à la mise en œuvre du plan d'action stratégique visant à éradiquer le racisme et à promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. La Division de l'administration des ressources humaines, par exemple, dirige l'examen des processus de recrutement afin de recenser les préjugés potentiels et étudie les départs de l'Organisation avec des entités pilotes, afin de mieux comprendre si ces départs peuvent être liés à des questions de diversité, d'équité ou d'inclusion. En outre, le Service du renforcement des capacités et de la formation opérationnelle du Département a entrepris de mettre à jour la formation opérationnelle et de créer des contenus spécifiques dans plusieurs langues pour lutter contre la discrimination. Il a également collaboré et apporté une contribution essentielle au programme d'apprentissage contre le racisme et la discrimination dirigé par le Bureau des ressources humaines, qui sera mis en œuvre en 2023 et 2024. On trouvera d'autres observations sur les questions liées à la lutte contre le racisme dans la partie du présent rapport consacrée au chapitre 29A.

Coûts standard

VIII.57 Les coûts standard associés aux nouveaux postes pour New York inscrits au budget ordinaire comprennent les services contractuels, le mobilier et le matériel, les frais généraux de fonctionnement et les fournitures et les accessoires, comme indiqué dans le tableau VIII.7. Alors que les coûts standard pour l'aménagement des espaces de bureau au titre des frais généraux de fonctionnement sont inscrits dans le projet de budget-programme au titre du Département de l'appui opérationnel, qui met en œuvre ces aménagements, les autres coûts standard sont inscrits au titre d'autres chapitres, qui sont facturés pour ces services. Les taux standard sont calculés en fonction des données relatives aux dépenses d'exercices antérieurs et sont budgétisés dans le budget-programme pour 2024, comme indiqué dans le tableau VIII.7. Pour les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires, étant donné la durée flexible de ces postes et les fluctuations des besoins d'une année sur l'autre, le Secrétariat n'applique pas les mêmes coûts standard.

Tableau VIII.7
Budget ordinaire : coûts standard pour le Siège (2024)
(En dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-1-P-5*	*Agents des services généraux et catégories apparentées*
Services contractuels (coûts des accords de prestations de service et d'autres services contractuels)	1 800	1 800	1 800	1 800
Mobilier et matériel	23 900	5 500	2 300	2 300
Frais généraux de fonctionnement (aménagement de bureaux uniquement)	77 800	29 900	14 200	14 200
Fournitures et accessoires	200	200	200	200
Total	**103 700**	**37 400**	**18 500**	**18 500**

VIII.58 Il est indiqué dans le projet de budget que le Département de l'appui opérationnel a procédé, en consultation avec le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget, à un examen des coûts standard des fournitures de bureau au Siège. L'examen, qui couvre la période 2018-2022, a montré que les dépenses liées au contrat d'approvisionnement global, qui fournit des articles de base pour le Siège, avaient en moyenne diminué d'environ 37 %, principalement en raison de l'effet de la gestion souple de l'espace de travail, des progiciels et de la transformation numérique. Cependant, on ignore toujours si le niveau récent des dépenses reflète pleinement les tendances à la suite de la pandémie, des restrictions liées à la COVID-19 ayant continué de s'appliquer en 2022. À la suite de cet examen, le taux standard concernant les fournitures de bureau pour le budget ordinaire a été aligné sur celui du compte d'appui, ce qui s'est traduit par une réduction dudit taux standard, qui est passé de 300 dollars par nouveau membre du personnel à 200 dollars, soit une diminution de 33,3 % (A/78/6 (Sect. 29B), annexe II). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général continuera à contrôler et à examiner les coûts standard des fournitures en tenant compte de l'évolution des besoins de l'Organisation, de la structure des dépenses, des efforts de normalisation et des gains d'efficacité en matière d'achats**.

Gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement

VIII.59 Il est indiqué dans le projet de budget que, pour atténuer les répercussions de l'instabilité de la chaîne d'approvisionnement, le Département a tiré parti de ses capacités numériques dans des domaines tels que la sensibilisation des fournisseurs, l'enregistrement des fournisseurs via le Comité d'approbation spéciale par voie électronique, l'ouverture d'appels d'offres en ligne et la planification intégrée des activités (ibid., par. 29B.10). Le Comité consultatif a été informé que la Division des achats du Secrétariat avait organisé depuis 2022 des procédures d'achat en ligne par l'intermédiaire d'une application d'appel d'offres électronique qui offre un accès universel aux appels d'offres des Nations Unies, de n'importe où, et permet à toutes les parties prenantes d'interagir sur une plateforme unique qui enregistre toutes les interactions, les communications et les documents échangés. Il est prévu de déployer la plateforme dans le reste du Secrétariat. Le Comité a également été informé que le Département avait entrepris des efforts pour sensibiliser davantage les fournisseurs, mieux collaborer avec les partenaires et renforcer la communication avec les chefs des services d'achats dans l'ensemble du Secrétariat. Ainsi, la part d'invitations adressées aux fournisseurs agréés des pays en développement et en transition à

soumissionner a augmenté, passant de 62,90 % en 2018 à 80,59 % en 2023 ; la part d'invitations adressées aux entreprises détenues par des femmes est passée de 3,98 % à 8,92 % ; la part d'invitations adressées aux fournisseurs tenant compte du handicap est passée 1,42 % à 7,86 %. **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour maximiser la diversité des fournisseurs du Secrétariat, y compris ceux des pays en développement et des pays en transition, dans le respect de toutes les réglementations applicables. À cet égard, il compte que le Département tirera parti du multilinguisme et utilisera pleinement les capacités électroniques pour promouvoir les possibilités de passation de marchés auprès d'un large éventail de fournisseurs et pour garantir une concurrence adéquate et des processus de sélection plus transparents**.

VIII.60 Le Comité consultatif a également été informé que, selon le Secrétariat, l'état actuel de la chaîne d'approvisionnement intégrée était relativement satisfaisant et avait permis de fournir rapidement un appui aux clients dans toute une série de situations, à la fois dans le cadre d'opérations normales et à la suite de crises imprévues, comme lors de la COVID-19 et de la récente évacuation en urgence du Soudan du personnel des Nations Unies. Une instruction permanente sur la réponse à apporter aux situations d'urgence dans les domaines de l'appui à la chaîne d'approvisionnement est en cours de finalisation. Le Comité a également été informé que les données faisaient encore défaut entre les plateformes informatiques et les entités clientes du Département, notamment en ce qui concerne les liens au sein d'Umoja et avec d'autres plateformes, telles que le système électronique de gestion des rations et le système électronique de gestion des carburants. Afin d'optimiser le potentiel de transformation numérique de la gestion de la chaîne d'approvisionnement de manière globale et systématique, le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement a procédé à un examen de bout en bout des systèmes et processus de la chaîne d'approvisionnement. En outre, selon le Secrétariat, la planification de la demande et des sources d'approvisionnement n'a pas été aussi efficace que prévu, du fait qu'elle soit encore récente et de la nécessité d'améliorer sa mise en œuvre. Dans le cadre de l'approche de gestion par catégorie, 36 stratégies avaient été élaborées en février 2023, 4 stratégies dans les domaines des services de conférence, des services financiers, des services de recrutement et de formation et des services de santé devant encore être finalisées. Le Comité a examiné des questions connexes dans son rapport sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix et dans le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2022 (A/77/802).

Questions relatives à la santé dans les opérations sur le terrain

VIII.61 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations sur les initiatives que le Département mène actuellement ou depuis peu et prévoit de mener pour améliorer la santé dans les lieux d'affectation hors siège, y compris sur les initiatives décrites ci-après. En ce qui concerne les évacuations sanitaires primaires, le Département a, en collaboration avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix, effectué des simulations de crise sur les sites des missions de maintien de la paix. En collaboration avec le Bureau de l'informatique et des communications, il a lancé la phase pilote d'introduction de la télémédecine dans les cas où les délais adoptés dans la politique des Nations Unies de 2020 sur l'évacuation sanitaire primaire sur le terrain n'étaient pas réalistes, afin de permettre la stabilisation des patients jusqu'à ce que l'évacuation puisse avoir lieu. Il élabore également une stratégie pour la santé mentale du personnel en tenue, qui devrait être prête à être

mise en œuvre en 2024. Afin de favoriser un environnement sûr et sain pour le personnel féminin civil et en tenue dans les opérations de paix, il élaborera une formation en ligne sur la santé des femmes pour permettre au personnel médical de terrain de fournir des services médicaux tenant compte des questions de genre et de combler les lacunes dans les services de santé offerts aux femmes. En outre, en réponse à l'évaluation du programme relatif aux trousses de prophylaxie postexposition au VIH, qui a été achevée en 2022, il a révisé les outils de collecte de données et élaboré un répertoire des dépositaires desdites trousses et un tableau de bord d'utilisation afin de mieux contrôler la mise en œuvre du programme et de suivre la distribution des trousses. Il soutiendra en outre la mise en œuvre de mesures normalisées pour l'achat de trousses dans l'ensemble du système des Nations Unies et étudiera les moyens de renforcer les établissements de santé locaux des pays hôtes afin qu'ils puissent fournir des services de prophylaxie postexposition au personnel des Nations Unies. Le Comité a été informé que, dans le cadre du programme relatif aux trousses de prophylaxie postexposition au VIH, 3 500 trousses étaient achetées tous les deux ans pour l'ensemble des entités des Nations Unies et que 56 trousses en moyenne étaient utilisées chaque année. Les missions de maintien de la paix dotées de programmes de lutte contre le VIH ont acheté quelque 320 trousses au total, tous les deux ans, et 75 trousses en moyenne ont été utilisées chaque année. En outre, en moyenne, 19 547 membres du personnel reçoivent chaque année une formation d'initiation obligatoire à la lutte contre le VIH, et 27 616 membres du personnel participent chaque année à des campagnes de sensibilisation à la prévention du VIH.

Questions relatives à l'environnement

VIII.62 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Département incorporait des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités, conformément au rapport du Secrétaire général sur le Plan d'action visant à intégrer des pratiques de développement durable dans la gestion des opérations et des installations du Secrétariat de l'ONU (A/72/82), et à la circulaire du Secrétaire général sur la politique environnementale applicable au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/2019/7). Dans le cadre des efforts qui ont récemment été menés en lien avec la gestion des installations au Siège, le Département a : a) achevé la modernisation de près de 14 000 luminaires dans le bâtiment du Secrétariat en 2022, ce qui a permis de réduire la consommation d'électricité de ces luminaires de 60 % ; b) achevé, en grande partie, l'élaboration du plan visant à remplacer l'éclairage de la salle de l'Assemblée générale par des luminaires à haut rendement énergétique conformes au code ; c) modernisé le système de gestion des bâtiments, qui améliorera la gestion des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation ; d) établi un nouveau contrat de gestion des déchets, qui a permis d'augmenter considérablement la collecte des déchets compostables et le recyclage d'autres flux de déchets, 88 % du total des déchets étant utilisés pour créer un produit recyclable ; e) fixé tout au long de l'année des températures centralisées afin de réduire la consommation d'énergie tout en maintenant un espace de travail sûr, sain et productif, y compris pendant la haute saison de refroidissement grâce à l'initiative « Cool UN », dans le cadre de laquelle la température est fixée à 77 degrés Fahrenheit (25 degrés Celsius) dans les bureaux et à 75 degrés Fahrenheit (24 degrés Celsius) dans les salles de conférence. Le Comité a également été informé que le Département engageait un(e) consultant(e) pour évaluer les meilleures options en matière d'approvisionnement en énergie renouvelable. **Le Comité consultatif prend note des efforts du Secrétaire général et compte que des informations sur les initiatives environnementales menées actuellement ou qu'il est prévu de mener, y compris sur les coûts qu'elles devraient représenter et les gains d'efficacité qu'elles devraient dégager, seront fournies dans le cadre des futurs projets de budget**. Il aborde des questions connexes dans ses rapports sur les grands projets de construction.

Ressources extrabudgétaires

VIII.63 Les ressources extrabudgétaires nécessaires au Département en 2024 sont estimées à 63 360 200 dollars et permettraient, entre autres, de financer 77 postes et 27 emplois de temporaire. Le montant représente une diminution de 8 283 100 dollars, qui s'explique principalement par : le transfert au compte d'appui de ressources qui étaient financées au moyen du mécanisme de recouvrement des coûts des opérations de maintien de la paix ; l'achèvement de plusieurs projets liés aux soins de santé ; la disparition de la part du bail à la charge du PNUD et la révision des coûts standard des installations ; la réduction des ressources destinées à appuyer le cadre de travail relatif aux troubles post-traumatiques, qui devrait être achevée en 2023 (A/78/6 (Sect. 29B, par. 29B.118). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations sur les ressources extrabudgétaires du Département par source de financement pour 2023, qui s'élèvent à 71 643 200 dollars et permettent de financer 77 postes, comme suit : a) recouvrement des coûts : les ressources demandées au titre des postes s'élèvent à 5 801 000 dollars et permettent de financer 42 postes, et les ressources autres que celles affectées à des postes s'élèvent à 50 314 700 dollars ; b) dépenses d'appui au programme : les ressources affectées aux postes s'élèvent à 1 940 600 dollars et permettent de financer 14 postes, et les ressources autres que celles affectées à des postes s'élèvent à 861 900 dollars ; c) contributions volontaires : les ressources affectées aux postes s'élèvent à 2 354 500 dollars et permettent de financer 13 postes, et les ressources autres que celles affectées à des postes s'élèvent à 8 290 700 dollars ; d) Groupe de l'impôt sur le revenu : les ressources affectées aux postes s'élèvent à 1 114 800 dollars et permettent de financer 8 postes, et les ressources autres que celles affectées à des postes s'élèvent à 887 700 dollars ; e) les ressources non affectées à des postes et financées conjointement pour l'Équipe spéciale des Nations Unies pour les évacuations sanitaires liées à la COVID-19 s'élèvent à 77 300 dollars. Le Comité a également été informé que le recouvrement des coûts estimé pour 2023 était de 43 484 116 dollars et que le montant réel au 31 mai 2023 s'élevait à 19 249 892 dollars. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les ressources extrabudgétaires et le recouvrement des coûts.

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

VIII.64 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2023, sur les 64 membres du personnel occupant des postes financés par le budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 35 venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 19 d'États d'Asie et du Pacifique, 4 d'États d'Europe orientale, 4 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes, et 2 d'États d'Afrique. Il a également été informé que le Département, dans le cadre des services centralisés de ressources humaines dont il a la charge, cherchait à améliorer la diversité au sein du Secrétariat en mettant au point des outils permettant aux équipes de recrutement de visualiser la taille et la diversité du vivier de candidates et candidats à chaque étape du processus de recrutement. En outre, dans le cadre de ses orientations sur la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, le Département a fourni des conseils sur la manière d'améliorer la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres grâce aux postes vacants et aux départs à la retraite à venir. Le Comité a également été informé qu'au 30 avril 2023, sur les 58 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes financés par le budget ordinaire au sein du Département, 29 étaient des femmes et 29 des hommes. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel et souligne le rôle essentiel que le Département joue dans l'amélioration de la représentation géographique à l'ONU. Il compte que de nouvelles mesures seront prises pour**

parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres du personnel du Département et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

VIII.65 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 56 membres du personnel du Département devraient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années et 114 au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

VIII.66 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours de la période allant de 2019 à la mi-2023, le Département avait recruté au total 75 administrateurs auxiliaires originaires de 10 États Membres (7 d'États d'Europe occidentale et d'autres États et 3 d'États d'Asie et du Pacifique) : 12 en 2019, 18 en 2020, 19 en 2021, 16 en 2022 et 10 en 2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des administrateurs auxiliaires.

Stagiaires

VIII.67 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Département avait accueilli au total 286 stagiaires originaires de 49 États Membres au cours de la période allant de 2018 à la mi-2023 : 105 au cours de l'exercice biennal 2018-2019, 123 au cours de l'exercice biennal 2020-2021 et 58 entre 2022 et le 30 juin 2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement de stagiaires.

Chapitre 29C
Bureau de l'informatique et des communications

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	52 690 500
Dépenses de 2022	51 724 000
Crédits ouverts pour 2023	53 425 900
Dépenses au 30 juin 2023	28 563 400
Ressources demandées pour 2024	53 980 900
Quotes-parts hors budget ordinaire[a]	
Crédits ouverts pour 2022	34 498 200
Dépenses de 2022	34 023 900
Montant estimé pour 2023	35 798 600
Dépenses au 30 juin 2023	30 859 400
Ressources demandées pour 2024[b]	37 223 200

Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	66 751 300
Dépenses de 2022	66 578 100
Montant estimé pour 2023	66 853 000
Dépenses au 30 juin 2023	53 484 500
Montant prévu pour 2024	64 326 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1er juillet au 30 juin.

[b] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 77/304 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.68 Les ressources demandées au titre du chapitre 29C du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 53 980 900 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation nette de 555 000 dollars (1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 [A/78/6 (Sect. 29C), tableau 29C.13]. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.24. Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 55 357 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 3,6 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 [A/78/6 (Introduction), tableau 2]. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

VIII.69 L'augmentation proposée tient à : a) des ajustements techniques entraînant une diminution de 85 700 dollars au titre des services contractuels concernant le non-renouvellement des crédits prévus pour 2023 conformément à la résolution 77/248 de l'Assemblée générale (A/78/6 (Sect. 29C), par. 29C.62) ; b) des mandats nouveaux et élargis, représentant une augmentation de 49 800 dollars au titre des services contractuels à l'appui des activités approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 77/250, 77/249, 76/307 et 77/69 (ibid., par. 29.C.63) ; c) d'autres changements indiqués au paragraphe 29C.64, représentant une augmentation nette de 590 900 dollars, principalement due à la création de six emplois de temporaire (autre que pour les réunions) et contrebalancée en partie par la diminution des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement.

Tableau VIII.8
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	182	1 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 16 P-5, 23 P-4, 35 P-3, 11 P-2/1, 16 G(1re C), 71 G(AC) et 2 AL
Effectif proposé pour 2024	182	1 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 16 P-5, 23 P-4, 35 P-3, 11 P-2/1, 16 G(1re C), 71 G(AC) et 2 AL

	Nombre	*Informations*
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif estimé pour 2023	52	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 13 P-4, 11 P-3, 3 P-2/1, 5 G(1ᵉC) et 16 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	52	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 13 P-4, 11 P-3, 3 P-2/1, 5 G(1ᵉC) et 16 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	14	2 P-4, 1 P-3, 2 G(1ᵉC) et 9 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	12	1 P-4, 2 G(1ᵉC) et 9 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.70 Le Secrétaire général propose d'inscrire au total 182 postes au budget ordinaire pour 2024, ce qui ne représente aucun changement par rapport aux postes approuvés pour 2023.

Postes vacants

VIII.71 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 30 juin 2023, 28 postes inscrits au budget ordinaire [3 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 14 G(AC)] étaient vacants. Quatre d'entre eux [1 P-5, 1 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC)] étaient vacants depuis plus de deux ans, dont un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3) à Bangkok, vacant depuis le 1er juillet 2020, pour lequel une vacance de poste temporaire a été publiée. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais, y compris ceux qui sont vacants depuis longtemps, et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

VIII.72 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au chapitre 29C (voir tableau VIII.9).

Tableau VIII.9
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	93	13,3	15,5	16,1	93	93	79	15,5	15,6	15,1	93	14,4

Catégorie	2022 Postes approuvés	2022 Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	2022 Taux de vacance moyen (pourcentage)	2022 Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	2023 Postes proposés	2023 Postes approuvés	2023 Postes pourvus au 30 juin	2023 Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	2023 Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	2023 Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	2024 Postes proposés	2024 Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Agents des services généraux et des catégories apparentées	89	9,1	17,9	19,1	89	89	76	18,3	17,0	14,7	89	19,2

VIII.73 D'après les informations fournies, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2023 pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur était de 15,6 %, le taux de vacance effectif au 30 juin 2023 était de 15,1 %, et un taux de 14,4 % est proposé pour 2024. **Le Comité consultatif constate un écart entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des taux de vacance.

VIII.74 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les ressources autres que celles affectées à des postes

VIII.75 Les ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 29 156 200 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation de 555 000 (1,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 [A/78/6 (Sect.29C), tableau 29C.18].

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

VIII.76 Les ressources proposées au titre des autres dépenses de personnel, s'élevant à 2 729 300 dollars, font apparaître une augmentation de 935 000 dollars, soit 52,1 %, par rapport aux crédits approuvés pour 2023, laquelle est due principalement à la proposition de créer six emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pour renforcer la sécurité de l'informatique et des communications, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement (A/77/519). Le Comité a été informé, comme suite à ses questions, que les emplois créés seraient les suivants : a) quatre postes d'agent(e) de sécurité de l'informatique et des communications (P-4) à Addis-Abeba, Beyrouth, Santiago et Vienne, visant à mettre en œuvre des activités de prévention à l'échelle institutionnelle et dans le lieu d'affectation local ; b) un poste d'agent(e) de sécurité de l'informatique et des communications auxiliaire (P-2) à New York, responsable des activités de gestion des menaces et des crises à l'échelle mondiale ; c) un poste d'assistant(e) à la sécurité de l'informatique et des communications [G(1e C)] à Brindisi, chargé(e) de contribuer à la mise en œuvre du programme de gestion de la vulnérabilité. **Le Comité consultatif rappelle les recommandations qu'il a formulées à ce sujet dans son rapport concernant le rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement (A/77/7/Add.23, par. 25). Il constate que l'Assemblée générale a décidé de reporter à la partie principale de sa soixante-dix-huitième session l'examen du rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement (décision 77/548 B de l'Assemblée générale)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Services contractuels

VIII.77 Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 13 790 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 525 500 dollars (4,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Elles serviront principalement à embaucher des sous-traitants de l'UNOPS et d'autres prestataires tiers pour aider à exercer différentes fonctions touchant à l'informatique et aux communications, notamment des services de téléradiodiffusion et de conférence, la sécurité dans le domaine de l'informatique et des communications, la mise en œuvre de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données et des travaux sur les technologies de pointe, comme l'intelligence artificielle (voir le paragraphe VIII.94 ci-dessous). **Notant le recours toujours important à des services contractuels provenant de ressources externes, y compris dans des domaines sensibles tels que la sécurité informatique (voir A/77/7, par. VIII.66, et le paragraphe VIII.74 ci-dessous), le Comité consultatif recommande une réduction de 3 % (413 700 dollars) des ressources demandées au titre des services contractuels pour 2024**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des services contractuels.

VIII.78 Un montant de 45 000 dollars est proposé au titre des services contractuels pour la prestation de services de conférence liés à l'informatique et aux communications qui devraient être proposés dans les futurs états des incidences sur le budget-programme, compte tenu des tendances récentes. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité qu'il s'agissait d'une nouvelle approche proposée pour donner une image plus complète des ressources supplémentaires nécessaires au Bureau pour assurer la tenue des conférences que l'Assemblée générale approuve habituellement au deuxième semestre, au lieu de présenter des montants relativement peu élevés dans différents états des incidences sur le budget-programme. Selon le Secrétariat, les obligations correspondantes ne figureront pas dans les futurs états des incidences sur le budget-programme qui pourraient être présentés pour 2024, à moins que les services demandés ne dépassent le montant prévu de 45 000 dollars et, si aucune résolution entraînant des états des incidences sur le budget-programme n'est adoptée, la Cinquième Commission pourrait recommander de réduire les ressources demandées. Le Comité consultatif examine les besoins liés aux mandats qui devraient être approuvés par l'Assemblée générale dans le cadre des futurs états des incidences sur le budget-programme au chapitre I du présent rapport.

Frais généraux de fonctionnement

VIII.79 Le montant des ressources demandées au titre des consultants s'élève à 10 703 500 dollars, ce qui représente une diminution de 697 900 dollars, soit 6,1 %, en raison de la baisse prévue des dépenses résultant de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle (218 400 dollars) et de la restructuration des dépenses des différentes catégories budgétaires au titre des opérations d'appui (479 500 dollars). Les dépenses se sont élevées à 6 128 200 dollars en 2022 et étaient de 3 935 100 dollars au 30 juin 2023, alors que les crédits ouverts étaient de 11 061 200 dollars pour 2022 et de 11 401 400 dollars pour 2023. **Compte tenu du niveau des dépenses engagées en 2022 et au cours des six premiers mois de 2023, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (535 200 dollars) les ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement pour 2024**.

Mobilier et matériel

VIII.80 Le montant des ressources demandées pour 2024 s'élève à 1 608 000 dollars, soit une diminution de 207 600 dollars (11,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les dépenses se sont élevées à 1 369 200 dollars en 2022 et étaient de 563 300 dollars au 30 juin 2023, alors que les crédits ouverts étaient de 1 685 100 dollars pour

2022 et de 1 815 600 dollars pour 2023. **Compte tenu de la nécessité de redoubler d'efforts pour améliorer la gestion du matériel informatique et des outils de communication (voir le paragraphe VIII.96 ci-dessous), ainsi que du niveau des dépenses engagées en 2022 et au cours des six premiers mois de 2023, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (160 800 dollars) les ressources demandées au titre du mobilier et du matériel pour 2024**.

Umoja

VIII.81 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que des ressources d'un montant de 3 969 500 dollars étaient demandées au titre de la sous-section 29C pour les dépenses liées à la maintenance d'Umoja pour 2024, soit une augmentation de 527 800 dollars (15,3 %) par rapport au montant approuvé pour 2023, à savoir 3 441 700 dollars. Les dépenses au titre du Bureau de l'informatique et des communications se sont élevées à 4 054 900 dollars pour 2019, 1 854 100 dollars pour 2020, 3 315 600 dollars pour 2021, 3 367 100 dollars en 2022 et 679 800 dollars en mai 2023. On trouvera dans la partie du présent rapport consacrée au chapitre 29A des observations supplémentaires sur cette question.

VIII.82 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VIII.77, VIII.79, et VIII.80 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Stratégie Informatique et communications

VIII.83 Le Secrétaire général a présenté sa stratégie Informatique et communications pour la période 2023-2028 (A/77/489), conformément à la résolution 76/245 de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations dans son rapport à ce sujet (A/77/7/Add.22). **Le Comité consultatif constate que l'Assemblée générale a décidé de reporter à la partie principale de sa soixante-dix-huitième session l'examen du rapport du Secrétaire général sur la stratégie Informatique et communications (décision 77/548 B de l'Assemblée générale)**.

Gouvernance, application du principe de responsabilité et coopération avec d'autres entités

VIII.84 Au fil des ans, le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif ont constaté à plusieurs reprises des faiblesses en matière de gouvernance au sein du Bureau, notamment pour ce qui était du contrôle et de l'application de la conformité aux politiques ou de l'application du principe de responsabilité, ce qui a entraîné d'importantes lacunes dans différents domaines, tels que le contrôle budgétaire et la sécurité informatique (voir A/77/7/Add.22, par. 15 et 16). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau avait récemment commencé à mettre en place un dispositif d'application du principe de responsabilité en matière d'informatique et de communications qui : a) resterait dans le cadre juridique en vigueur du Secrétariat ; b) définirait les rôles et responsabilités en matière d'informatique et de communication au sein du Secrétariat ; c) établirait, en fonction d'indicateurs clés de performance opérationnels évalués de manière centralisée par le Bureau, des structures claires de suivi et d'évaluation qui, en temps voulu, permettraient la mise en place d'un mécanisme institutionnel de conformité informatique ; d) contribuerait à donner une liberté opérationnelle aux services informatiques dont les fonctions tournent autour de la prestation de services informatiques, tout en assurant le contrôle central du Bureau grâce à un suivi et une

évaluation efficaces des décisions déléguées en matière d'informatique et de communications. À cet égard, le Comité a été informé que, bien que le Bureau soit chargé de superviser et de gérer les activités relatives à l'informatique et aux communications dans l'ensemble du Secrétariat, le manque de délégation de pouvoirs dans ce domaine est l'une des principales raisons pour lesquelles il dispose de capacités limitées pour faire respecter la gouvernance à ce sujet. **Soulignant qu'il importe de mettre en place des mécanismes de gouvernance et de contrôle renforcés et prenant note des travaux en cours, le Comité consultatif recommande de nouveau au Secrétaire général d'énoncer clairement les éléments du dispositif de gouvernance informatique, de présenter un dispositif d'application du principe de responsabilité bien défini et d'expliquer clairement les modalités qui seront suivies pour assurer efficacement le contrôle et veiller à la conformité, compte étant tenu de l'équilibre envisagé entre contrôle centralisé et liberté opérationnelle (voir A/77/7/Add.22, par. 23)**.

VIII.85 En ce qui concerne les achats, le Comité consultatif a été informé, comme suite à sa demande de précisions, que le dispositif d'application du principe de responsabilité qui serait bientôt défini comporterait un volet relatif aux achats visant à éviter les problèmes d'efficacité et les doubles emplois lors de l'achat de biens et de services liés à l'informatique et aux communications. Il a également appris que le Secrétariat travaillait activement à multiplier ses sources d'approvisionnement et à étoffer sa liste de fournisseurs. **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour renforcer le contrôle et l'application du principe de responsabilité en matière d'achats, et pour garantir une concurrence adéquate dans le domaine des achats de services informatiques auprès d'un large éventail de fournisseurs, issus notamment de pays en développement ou de pays en transition, en vue de réduire le risque de dépendance et de vulnérabilité par rapport à des prestataires et de promouvoir les possibilités d'obtenir des gains d'efficacité**.

VIII.86 En ce qui concerne le contrôle budgétaire, le Bureau de l'informatique et des communications est chargé de passer en revue les projets de budget, toutes sources de financement confondues, concernant toutes les initiatives et activités du Secrétariat dans les domaines de l'informatique et des communications, pour veiller à ce que les ressources correspondent aux priorités de l'Organisation, minimisent le risque de chevauchements et maximisent l'efficience (voir A/77/7, par. VIII.72 et A/75/564, par. 23). En 2023, le Bureau a mené cet examen pour les 38 entités[6] qui ont donné suite à la demande d'approbation technique de ce dernier avant de présenter leurs propositions au Contrôleur. En comparaison, au cours de la période 2016-2020, 10 entités ont présenté au Bureau leurs projets de budget relatifs à l'informatique et aux communications, et seuls l'ONUG et l'ONUN l'ont fait en 2021 [A/77/5 (Vol. I), par. 559]. **Tout en prenant note de l'augmentation du nombre d'entités qui ont présenté leurs projets de budget relatifs à l'informatique et aux communications au Bureau pour examen technique, le Comité consultatif réitère sa recommandation, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/245,**

[6] CCS, DGACM, DCG, DPO, DPPA, DSS, CEA, CEE, CEPALC, Cabinet du Secrétaire général, CESAP, CESAO, Bureau de la déontologie, CIJ, CFPI, OCHA, Bureau des affaires de désarmement, Bureau du Médiateur, HCDH, Bureau de la Haute Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, BSCI, Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, BCAD, CNUCED, UNMOGIP, ONUDC, ONUG, ONUN, IIIM-Syrie, ITC, CCI, Bureau de l'administration de la justice, Registre des dommages, UNSCO, ONUST et Défenseuse des droits des victimes.

tendant à ce que le Secrétaire général prenne des mesures supplémentaires pour faire en sorte que ces projets de budget soient conformes à toutes les instructions budgétaires pertinentes et soient dûment examinés par le Bureau, et fasse rapport à ce sujet dans le prochain projet de budget (voir A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. VIII.61).

VIII.87 Dans l'avant-propos et l'introduction du projet de budget-programme pour 2024, le Secrétaire général donne un aperçu des dépenses engagées en 2022 dans les domaines de l'informatique et des communications, par chapitre budgétaire, dépenses qui s'élèvent à 169 313 500 dollars, dont 72 478 700 dollars au titre des postes, contre 167 678 800 dollars en 2021 (A/78/6 (Introduction), tableau complémentaire 8). Le Comité consultatif examine plus avant les dépenses en matière d'informatique et de communications de l'Organisation dans son rapport sur le plan d'équipement (A/77/7/Add.23).

VIII.88 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a également été informé des efforts supplémentaires entrepris par le Bureau pour améliorer la cohérence, limiter la fragmentation et réduire au minimum les doubles emplois, comme les travaux du groupe de travail chargé de l'architecture informatique pour faire en sorte que les initiatives dans le domaine de l'informatique et des communications soient conformes aux résultats fondamentaux, la publication des catalogues de services du Bureau, permettant aux entités d'exploiter les outils existants ou standard, et l'obligation d'obtenir l'autorisation des organes de gouvernance compétents avant de créer de nouvelles capacités dans les domaines de l'informatique et des communications pour répondre à des besoins spécifiques. Le Bureau a par ailleurs étendu ses activités aux capacités du Secrétariat en matière d'initiatives dans les domaines de l'informatique et des communications et a engagé une société de conseil pour évaluer son modèle de fonctionnement, sa gestion des projets et sa gestion des relations commerciales. **Le Comité consultatif encourage le Bureau de l'informatique et des communications à poursuivre ses efforts pour assurer la cohérence et réduire la fragmentation et les doubles emplois, notamment en s'appuyant sur la normalisation dans toute la mesure possible. Il espère que des informations à ce sujet, ainsi que sur l'évaluation du modèle de fonctionnement, de la gestion des projets et de la gestion des relations commerciales du Bureau, seront fournies dans le prochain projet de budget**.

Sécurité dans le domaine de l'informatique et des communications

VIII.89 Il est indiqué dans le projet de budget que les problèmes de sécurité informatique ne cessent de gagner en ampleur, en omniprésence et en complexité. Pour y faire face, le Bureau a continué de se doter de capacités proactives de chasse aux menaces et de compartimenter les réseaux, de mettre à niveau diverses solutions de sécurité visant à protéger les appareils des utilisateurs finaux, les identités numériques et les services de type cloud et d'intensifier les campagnes interactives de sensibilisation [A/78/6 (Sect. 29C), par. 29C.5]. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que la solution de chasse aux menaces avait été déployée progressivement dans les systèmes des principaux centres informatiques de Valence et de Brindisi, au Siège et dans d'autres entités hors Siège. Elle a aussi été installée sur les postes de travail sur lesquels Windows Defender avait été déployé dans le cadre de l'initiative plus large de sécurité Microsoft E5, ce qui a permis de surveiller plus de 54 000 systèmes grâce aux capacités de chasse aux menaces. Le Comité rappelle que le Secrétaire général a demandé un montant de 5,5 millions de dollars pour les licences de sécurité Microsoft 365 Entreprise E5 dans son rapport sur le plan d'équipement, dont l'examen par l'Assemblée générale a été reporté à la partie principale de sa soixante-dix-huitième session (voir A/77/519, par. 72 ; voir aussi A/77/7/Add.23, par. 28, et la décision 77/548 B de l'Assemblée générale). Dans

l'attente de la décision de l'Assemblée générale, et étant donné qu'il est urgent de renforcer la protection, le Comité a appris que ce besoin avait été financé grâce au transfert de ressources existantes au sein du Bureau et au report d'autres activités prévues. **Le Comité consultatif espère que le Secrétaire général fournira des précisions à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, concernant l'acquisition des licences de sécurité Microsoft 365 Entreprise E5 en attendant l'approbation de l'Assemblée**.

VIII.90 Le Comité consultatif a également été informé que, bien que l'Organisation continue à développer ses capacités de protection, la probabilité d'incidents et d'attaques restait considérable, comme en témoignent, par exemple, les 49 atteintes importantes à la sécurité en matière d'informatique et de communications qui ont eu lieu en 2022. Une évaluation de l'auto-évaluation de la sécurité informatique devrait être menée en 2024 par le DMSPC, le DOS et le Bureau de l'informatique et des communications [A/78/6 (Sect. 29C), par. 29C.19]. **Le Comité consultatif compte que des informations sur l'auto-évaluation prévue de la sécurité informatique seront communiquées dans le prochain projet de budget**.

Vacataires

VIII.91 D'après les informations qui ont été communiquées au Comité consultatif, à sa demande, sur les principaux contrats en matière d'informatique et de communications de plus de 500 000 dollars, les contrats dont les montants sont les plus élevés et durant le plus longtemps (dont deux contrats qui ont débuté en 2005 et 2009 et qui resteront valables jusqu'à la fin de 2023) sont liés à la mise à disposition de personnel. Les vacataires sont engagés par l'intermédiaire de l'UNOPS et de prestataires commerciaux et se chargent des services de base fournis par le Bureau, notamment dans des domaines sensibles tels que la sécurité en matière d'informatique et de communications et l'intelligence artificielle (voir également le paragraphe VIII.77 ci-dessus), et, dans certains cas, pendant de longues périodes. Ainsi, le Comité a été informé que les vacataires constituaient plus de la moitié du personnel du Bureau chargé de la sécurité informatique. Dans l'audit qu'il a consacré à l'ONU (Vol. I) pour 2021, le Comité des commissaires aux comptes a noté, entre autres, que 102 membres du personnel engagés par des prestataires de services tiers travaillaient pour le Secrétariat depuis plus de cinq ans, dont 47 depuis plus de 10 ans (A/77/5 (Vol. I), par. 292 à 299 et 307). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Bureau avait renforcé ses mécanismes de surveillance financière et de supervision avec l'UNOPS afin de passer en revue la prestation de services au regard d'indicateurs clés de performance et de contrôler la performance individuelle des vacataires. Selon le Bureau, il n'existait aucune donnée sur les performances insatisfaisantes des vacataires au cours des cinq dernières années. **Étant donné le recours important du Bureau de l'informatique et des communications à des vacataires, notamment dans des zones d'opérations sensibles, le Comité consultatif souligne qu'il est d'une importance primordiale de disposer de mécanismes de surveillance et de supervision gérés par le personnel des Nations Unies. Le Comité considère en outre que le prochain projet de budget devrait donner une vue d'ensemble plus complète et précise du recours à du personnel contractuel au sein du Bureau, en fournissant notamment des informations sur leur nombre et la durée de leur service, ainsi que sur les coûts, les gains d'efficacités et les modalités de contrôle, et une analyse des risques opérationnels et juridiques et des risques de sécurité (voir également A/77/7/Add.22, par. 25)**. Le Comité examine les questions concernant le personnel contractuel des services informatiques et des services de communication dans ses rapports sur la stratégie Informatique et communications (A/77/7/Add.22) et sur le plan d'équipement (A/77/7/Add.23).

Centres informatiques et services en cloud

VIII.92 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat utilisait un modèle de nuage hybride centralisé, comprenant à la fois des nuages privés et publics, qui permettait à certains éléments de rester dans le système des Nations Unies et à d'autres d'être hébergés par des tierces parties :

a) Les données hébergées en interne sont stockées dans les deux centres informatiques gérés par les Nations Unies à Brindisi et à Valence. Toutefois, comme l'a noté le Secrétariat, les commissions régionales disposent de leurs propres centres informatiques. Le Bureau est d'avis que les commissions régionales n'ont pas nécessairement besoin de disposer de leurs propres centres informatiques, à moins que cet investissement ne soit justifié par une analyse précise des avantages et inconvénients. S'il existe une demande, le Bureau encourage à tirer parti des économies d'échelle en utilisant les infrastructures et les services déjà fournis à Brindisi et à Valence ;

b) En ce qui concerne les données hébergées par des tierces parties, le Comité a été informé que le Bureau avait conclu des contrats avec deux grands fournisseurs de services publics en nuage et évaluait constamment des technologies nouvelles qui pourraient être normalisées et utilisées par le Secrétariat, indépendamment de la situation géographique. Pour atténuer les risques liés à la continuité des opérations et à la sécurité des données de l'ONU, le Bureau a mis en place des garanties, notamment une politique à l'échelle du Secrétariat fixant des conditions pour l'acquisition et l'utilisation de services commerciaux en nuage.

VIII.93 D'après le Bureau de l'informatique et des communications, trouver un équilibre entre l'utilisation d'un nuage privé et le recours à des prestataires commerciaux favorise la sécurité et la sûreté des données, tout en garantissant l'accès à des services d'hébergement constamment mis à jour, comme des analyses des données et des dispositifs de contrôle permettant de détecter et d'atténuer les attaques qui ne peuvent être reproduits sur site, dans un cadre beaucoup plus petit, sans investir considérablement dans le développement des infrastructures et un entretien continu. **Le Comité consultatif recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter une vision globale de l'utilisation future des centres informatiques et des services en cloud dans la stratégie Informatique et communications révisée, en tenant compte également des exigences de continuité des opérations, de la confidentialité, des faiblesses existantes, des risques, des coûts et des gains d'efficacité qui pourraient être obtenus, notamment en réduisant au minimum les chevauchements d'activités et en tirant davantage parti des capacités actuelles (voir également A/77/7/Add.22, par. 36)**.

Intelligence artificielle

VIII.94 Le Comité consultatif note que le CCS a approuvé en septembre 2022 les principes relatifs à l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle dans le système des Nations Unies (« Principles for the ethical use of artificial intelligence in the United Nations system »), qui posent les fondements d'un cadre d'utilisation éthique de l'intelligence artificielle par les organismes des Nations Unies (CEB/2022/2, par. 27 et CEB/2022/2/Add.1). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, pour rendre ces principes opérationnels, le Bureau était en train d'élaborer un document réglementaire sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle au sein du Secrétariat et qu'un comité pluridisciplinaire serait créé pour suivre le développement et les effets des systèmes d'intelligence artificielle au sein du Secrétariat. Le 5 juillet 2023, un bulletin d'information diffusant des conseils pratiques sur l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative a été envoyé à l'ensemble du personnel du Secrétariat. L'Organisation a également commencé à

travailler à la création d'une version personnalisée d'outils d'intelligence artificielle générative hébergés dans le cloud privé de l'ONU et entraînés à partir des documents de l'ONU. Toutefois, selon le Secrétariat, l'exploitation de l'intelligence artificielle conformément aux normes et aux mandats de l'Organisation et à l'appui de ses objectifs nécessiterait un investissement stratégique dans des services spécialisés et des technologies, en particulier compte tenu de son rythme de développement rapide. **Tout en étant conscient de la complexité de l'intégration de l'intelligence artificielle dans les travaux de l'Organisation, qui demande la participation active de multiples parties prenantes, le Comité consultatif souligne l'importance de la contribution technique du Bureau des technologies de l'information et des communications, qui est chargé de la prestation de services en matière d'informatique et de communications à l'ONU (voir A/78/6 (Sect. 29C), par. 29C.1). Le Comité consultatif souligne qu'il est urgent de réglementer l'utilisation de l'intelligence artificielle et d'en maîtriser les risques à l'échelle du système des Nations Unies, en élaborant un cadre global de gouvernance et de responsabilité, comprenant des instruments réglementaires et des considérations éthiques à l'intention du personnel du Secrétariat, et compte que des informations supplémentaires seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport et au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) des observations supplémentaires concernant l'intelligence artificielle.

Protection des données et confidentialité

VIII.95 En 2020, dans sa Stratégie d'exploitation des données, le Secrétaire général a souligné que la protection des données et de la vie privée était une priorité pour l'Organisation. Dans son projet de budget-programme pour 2024, le Secrétaire général a proposé la création d'une entité indépendante, le Bureau de la protection des données et de la vie privée, au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), qui assurerait une supervision et une coordination effectives des questions relatives à la gestion de la protection des données et de la vie privée et définirait des orientations à cet égard (A/78/6 (Sect. 1), par. 1.425 à 1 428). **Le Comité consultatif souligne le rôle que joue le Bureau de l'informatique et des communications en fournissant un appui technique cohérent et efficace en matière d'informatique et de communications pour l'exécution des mandats de l'Organisation, notamment en ce qui concerne la protection des données et les initiatives axées sur les données (voir également A/77/7/Add.22, par. 19 et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. VIII.71)**. Le Comité examine ces questions dans la partie du présent rapport consacrée au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), ainsi que dans son rapport sur la stratégie Informatique et communications (A/77/7/Add.22).

Gestion des biens informatiques et des biens de communication

VIII.96 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, depuis la mise en place groupée des licences de sécurité Microsoft 365 Entreprise E5, le Bureau a amélioré sa visibilité sur tous les appareils du Secrétariat des Nations Unies, soit environ 53 000 postes de travail dans le monde, 4 500 serveurs et des appareils mobiles enregistrés. Au 30 juin 2023, il y avait 57 748 comptes de messagerie électronique actifs, dont 33 797 étaient des comptes de messagerie du personnel. Le Comité a également été informé que tous les points d'accès prenant en charge l'infrastructure Wi-Fi et les dispositifs de téléphonie par Internet étaient en fin de vie, intégralement amortis et obsolètes, et n'étaient plus pris en charge par le fabricant. Par ailleurs, un certain nombre d'actifs incorporels étaient aussi en fin de vie, dans

certains cas depuis plus de 10 ans. Le Bureau considère que les technologies obsolètes ou en fin de vie devaient faire l'objet d'une évaluation plus poussée de façon à déceler les gains d'efficacité. Le Secrétaire général a fait des propositions concernant les technologies et le matériel de diffusion et de conférence vieillissants, comme indiqué dans la partie du présent rapport consacrée au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien). **Le Comité consultatif compte que le Bureau de l'informatique et des communications continuera d'améliorer la gestion des biens informatiques et des biens de communication afin d'éviter le gaspillage, l'obsolescence et les coûts supplémentaires, et considère que le Secrétariat devrait évaluer les biens et les technologies obsolètes ou en fin de vie de façon à réaliser des gains d'efficacité supplémentaires et faire rapport à ce sujet dans le cadre du prochain projet de budget**. Le Comité examine de plus près les questions liées au matériel informatique et aux outils de communication dans ses rapports sur la stratégie Informatique et communications (A/77/7/Add.22) et sur le plan d'équipement (A/77/7/Add.23).

Ressources extrabudgétaires et recouvrement des coûts

VIII.97 Pour 2024, les ressources extrabudgétaires du Département sont estimées à 64 326 800 dollars, dont 12 postes, soit une diminution de 2 526 200 dollars, qui s'explique principalement par l'expiration de subventions et l'achèvement de projets se terminant en 2023 et 2024 (A/78/6 (Sect. 29C), par. 29C.68). Les ressources estimées comprennent des contributions volontaires ainsi que des fonds provenant des entités clientes du Siège de l'ONU, des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, et serviraient à fournir des services d'informatique et de communications, comme des services informatiques de base et la mise au point de solutions sur mesure qui faciliteraient l'exécution des mandats des départements et bureaux organiques (ibid., par. 29C.67). Le Comité consultatif a été informé qu'en 2022, les montants recouvrés auprès d'entités émargeant au budget ordinaire pour les services fournis par le Bureau selon le principe du recouvrement des coûts s'élevaient à 33,7 millions de dollars, et le Bureau avait dépensé 24,2 millions de dollars. Il a également appris que le Bureau rencontrait des difficultés à recouvrer les coûts pour les services et produits en matière d'informatique et de communications, principalement dues au fait que plusieurs entités n'aient pas donné suite en temps voulu aux factures envoyées par le Bureau, et au temps de traitement des transactions de recouvrement des coûts et de l'autorisation des versements. **Le Comité consultatif est d'avis que les informations communiquées au sujet des ressources extrabudgétaires ne sont toujours pas assez détaillées et précises et demande au Secrétaire général de communiquer des données plus claires et complètes sur le recouvrement des coûts, notamment en ce qui concerne les services informatiques fournis aux entités clientes et les montants concernés, et de respecter les normes en la matière pour veiller, entre autres, à l'enregistrement précis et rapide des données, à ce que les montants ne dépassent pas la somme nécessaire au recouvrement des dépenses et à éviter tout financement croisé provenant de plusieurs sources et entités (voir également A/77/7, par. VIII.79)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recouvrement des coûts.

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

VIII.98 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 30 juin 2023, sur les 77 membres du personnel occupant des postes financés par le budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 34 étaient originaires d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 23 d'États d'Asie et du Pacifique, 7 d'États d'Afrique, 7 d'États d'Europe orientale

et 6 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes, ce qui dénote des changements marginaux depuis la création du Bureau en 2009. Le Comité a également été informé qu'au 30 juin 2023, le Bureau comptait 20 femmes et 57 hommes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Il rappelle qu'il y avait 23 femmes dans cette catégorie au 30 juin 2022 et au 30 juin 2021 (A/77/7, par. VIII.80, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. VIII.72). **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel du Bureau, compte que de nouvelles mesures seront prises pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres et une représentation équilibrée des genres parmi les membres du personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

VIII.99 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que 25 membres du personnel du Bureau devraient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années et 54 au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

VIII.100 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours de la période allant de 2019 à la mi-2023, le Bureau n'avait recruté qu'un seul administrateur auxiliaire en 2019. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des administrateurs auxiliaires.

Stagiaires

VIII.101 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau avait compté 41 stagiaires originaires de 19 États Membres pour la période allant de 2019 à la mi-2023, répartis comme suit : 12 au cours de l'exercice 2018-2019, 23 au cours de l'exercice 2020-2021, et 6 entre 2022 et le 30 juin 2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement de stagiaires.

Chapitre 29D
Administration (Nairobi)

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	18 745 700
Dépenses de 2022	18 354 700
Crédits ouverts pour 2023	19 014 600
Dépenses au 30 juin 2023	11 560 700
Ressources demandées pour 2024	15 279 300

Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	23 252 100
Dépenses de 2022	20 583 200
Montant estimé pour 2023	25 360 700
Dépenses au 30 juin 2023	11 394 000
Montant prévu pour 2024	25 615 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.102 Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 29D du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 15 279 300 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 3 735 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023 [A/78/6 (Sect. 29D), tableaux 29D.11 et 29D.14)]. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.25. Le montant prévu pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élève à 15 684 700 dollars, ce qui représente une diminution de 17,5 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

VIII.103 Comme le montre le tableau 29D.14 1) du projet de budget, la diminution de 3 735 300 dollars se résume comme suit :

a) Une diminution nette de 3 513 200 dollars au titre du sous-programme 3 (Services d'appui), qui tient essentiellement au non-renouvellement de crédits approuvés en 2023 par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263 A pour couvrir les coûts de gestion des grands projets de construction suivants : i) le remplacement des bâtiments A à J de l'Office (1 214 800 dollars) ; ii) les travaux visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office (2 298 400 dollars). Le Secrétaire général dit que les besoins en ressources qui subsistent à ce titre en 2024 seront présentés plus tard dans l'année dans les rapports sur l'état d'avancement des projets (A/78/6 (Sect. 29D), par. 29D.72) ;

b) Une diminution de 222 100 dollars au titre du sous-programme 3 (Services d'appui), essentiellement due à la baisse des ressources demandées à la rubrique Frais généraux de fonctionnement en raison de la fermeture temporaire de locaux pour cause de travaux de construction prévus (122 100 dollars) et de la rénovation complète, par étape, de locaux et d'installations (100 000 dollars) (ibid., par. 29D.73).

Tableau VIII.10
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	112	1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 9 P-4, 17 P-3, 7 P-2/1, 1 AN et 66 AL
Transformations en postes d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions)	2	1 P-4 et 1 AL relevant de la composante Direction exécutive et administration
Effectif proposé pour 2024	114	1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 10 P-4, 17 P-3, 7 P-2/1, 1 AN et 67 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	280	1 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 2 P-2/1, 248 AL et 12 AN
Effectif prévu pour 2024	286	1 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 2 P-2/1, 254 AL et 12 AN

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.104 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des postes pour 2024 s'élèvent à 9 600 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 199 500 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023. Ces ressources permettraient de financer 114 postes (46 postes d'administrateur(trice) et de fonctionnaire de rang supérieur et 68 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées), ce qui représente une augmentation de deux postes par rapport aux ressources approuvées pour 2023, qui tient au fait qu'il est proposé de transformer en postes les deux emplois d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées ci-après : un emploi de spécialiste de la gestion des programme (P-4) et un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] au titre de la composante Direction exécutive et administration.

VIII.105 À l'annexe III du rapport, il est indiqué notamment que ces deux emplois de temporaire, financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), avaient été créés au sein du Groupe de la gestion de la résilience institutionnelle en juin 2013, en application de la résolution 67/254 de l'Assemblée générale, et que la création de ces emplois était une condition essentielle pour que l'Office puisse garantir sa résilience, la continuité de ses activités et l'atténuation des risques, et que l'importance de ces fonctions avait été établie, en particulier lors de menaces graves pour la sécurité et d'urgences sanitaires. À cet égard, le Comité a noté que le Secrétaire général avait l'intention de poursuivre la mise en œuvre du système de gestion de la résilience institutionnelle dans la limite des ressources existantes (A/67/608, par. 23 ; A/67/266).

VIII.106 Comme suite à ses questions, le Comité a reçu des informations sur les travaux du groupe de la continuité des opérations et de l'atténuation des risques, qui ont consisté notamment à coordonner et à tenir à jour le plan de continuité des opérations de l'Office, à prendre en charge la gestion des risques pendant la pandémie, à procéder à l'examen et au suivi de la matrice des risques et du traitement des risques et à collaborer avec d'autres entités pour assurer la gestion de la résilience institutionnelle de l'Office en tant qu'entité du Secrétariat. Le Comité a également été informé que le groupe appuyait le (la) Président(e) et les membres de l'équipe de gestion des crises (BANUS, HCR, OCHA, PAM, PNUD, UNICEF), ce qui a notamment été le cas lors de l'évacuation récente de 500 membres du personnel de l'ONU du Soudan vers Nairobi. Le groupe collabore également avec les entités qui reçoivent des services administratifs de l'Office, à savoir le PNUE et ONU-Habitat, dans le cadre des plans de continuité des opérations, ainsi qu'avec des entités plus

petites, telles que le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, dans le cadre du système de notification d'urgence. Le Comité a été informé que ces dernières activités n'étaient pas, à ce jour, financées par le système de recouvrement des coûts.

VIII.107 Dans son rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience institutionnelle (A/76/7/Add.37), le Comité consultatif a rappelé que l'Assemblée générale avait demandé à plusieurs reprises un état détaillé des coûts afférents au système de gestion de la résilience institutionnelle (voir, par exemple, les résolutions 70/248 B, sect. II et 68/247 B, sect. III), et recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter, dans ses futurs rapports, un état détaillé des coûts totaux des activités d'appui au système de gestion de la résilience institutionnelle, notamment de ceux liés aux dépenses de personnel, aux investissements informatiques, à la formation, aux exercices, aux services de consultants et à l'assurance, et de lui donner ainsi une vue d'ensemble du coût global du système et de tout gain d'efficacité réalisé (A/76/7/Add.37, par. 33). Le Comité a également précisé que les prochains rapports du Secrétaire général devraient comprendre des informations plus détaillées sur les divers mécanismes de coordination liés à la résilience institutionnelle, y compris les initiatives menées à l'échelle du système, auxquels le Secrétariat de l'ONU était partie, en précisant pour chaque mécanisme les activités prévues et les activités en cours, la composition, les liens, les résultats escomptés et les coûts connexes (ibid., par. 25).

VIII.108 **Dans l'attente d'un état détaillé des coûts réels du système de gestion de la résilience institutionnelle et des coûts liés à la gestion des urgences, à la préparation aux situations d'urgence, à la continuité des opérations et à la reprise après sinistre, ainsi que d'éclaircissements supplémentaires sur l'appui fourni aux entités disposant d'un nombre important de personnel financé au moyen de ressources extrabudgétaires (voir par. V.III.121 ci-dessous) et sur les coûts associés aux activités relatives à la gestion de la résilience institutionnelle à l'échelle du système, le Comité consultatif recommande de ne pas transformer l'emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4) et l'emploi d'assistant(e) administratif(ve) du Groupe de la gestion de la résilience institutionnelle (AL). Le Comité estime que davantage d'éclaircissements doivent être fournis concernant la charge de travail liée à la fourniture de services aux clients par les fonctions susmentionnées, tant en ce qui concerne l'appui direct aux entités disposant d'un volume important de personnel financé par des ressources extrabudgétaires qu'en ce qui concerne les services de coordination dispensés aux entités à l'échelle du système. Le Comité recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de revoir les besoins en la matière dans le prochain projet de budget et que toute activité liée à la fourniture de services aux clients soit financée proportionnellement dans le cadre d'accords de recouvrement et de partage des coûts**. Le Comité examine plus en détail les ressources liées au système de gestion de la résilience institutionnelle au chapitre 29E [Administration (Genève)].

Postes vacants

VIII.109 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, six postes inscrits au budget ordinaire étaient vacants [1 P-3, 3 G(1re C) et 2 G(AC)] ; le (la) titulaire d'un des postes d'agent(e) des services généraux (1re classe) était en affectation temporaire, et la sélection avait été achevée depuis pour un des postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes). Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus d'un an. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à**

l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.

Taux de vacance

VIII.110 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les postes approuvés et les taux de vacance pour 2022 et pour la période de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au chapitre 29D (voir tableau VIII.11).

Tableau VIII.11
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	45	10,0	15,3	8,9	45	45	44	24,2	6,0	2,2	46	22,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	67	9,5	6,5	11,9	67	67	62	10,5	8,1	7,5	68	11,0

VIII.111 Le Comité consultatif note que le taux de vacance moyen pour la période allant de janvier à juin 2023 et le taux de vacance effectif au 30 juin 2023 pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient de 6,0 % et de 2,2 %, respectivement, tandis qu'un taux de 22,4 % est proposé pour 2024. En outre, les taux de vacance moyens et effectifs pour les agents des services généraux et des catégories apparentées étaient de 8,1 % et de 7.5 %, respectivement, tandis qu'un taux de 11,0 % est proposé pour 2024. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

VIII.112 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe VIII.108 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.113 Les ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 5 678 400 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution de 3 934 800 dollars (40,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 29D), tableau 29D.16). Cette diminution est principalement due à des ajustements techniques (3 513 200 dollars) et à d'autres changements (421 600 dollars), comme indiqué au paragraphe VIII.103 du présent rapport.

Aménagement des locaux

VIII.114 Le montant des ressources demandées au titre de l'aménagement des locaux pour 2024 s'élève à 89 400 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les dépenses se sont élevées à 3 100 dollars en 2022 alors qu'aucun crédit n'avait été ouvert pour cet exercice, et s'élevaient à 8 500

dollars au 30 juin 2023 alors que des crédits d'un montant de 89 400 dollars avaient été ouverts pour 2023. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant proposé de 89 400 dollars n'était pas inscrit au chapitre 33 du projet de budget-programme pour 2024 (Construction) parce qu'il ne couvrait pas des dépenses d'équipement mais concernait plutôt soit des travaux d'entretien et de réparation de routine, soit des structures temporaires. Le Comité a été informé que ce montant était nécessaire : a) pour financer l'amélioration et l'entretien continus des espaces de travail et de réunion en extérieur (appelés « pods ») mis en place dans tout le complexe de Gigiri pour favoriser le retour au bureau en toute sécurité, car ces pods, devenus une partie intégrante de l'environnement de travail, étaient utilisés de manière permanente ; b) pour financer l'achat ponctuel de tentes pavillon temporaires, lesquelles serviraient d'espaces de réunion et de manifestation pour les diverses conférences et réunions organisées dans le complexe et permettraient d'éviter de faire régulièrement appel à des sociétés de location.

VIII.115 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe VIII.108 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable

VIII.116 Au 30 juin 2023, sur les 44 membres du personnel occupant des postes d'administrateur(trice) et de fonctionnaire de rang supérieur inscrits au budget ordinaire, 12 étaient originaires d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 11 d'États d'Asie-Pacifique, 18 d'États d'Afrique, 1 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 2 d'États d'Europe de l'Est. Le Comité consultatif a été informé des mesures que l'Office avait prises en 2023 pour diffuser l'information, notamment dans le cadre de sa collaboration avec le Bureau des ressources humaines. Ces mesures se sont avérées particulièrement efficaces pour les postes de début de carrière, qui requièrent moins d'expérience préalable en matière d'administration des services fournis à l'échelle du système des Nations Unies. En 2023, l'Office a lancé une initiative visant à revoir ses outils de recherche de talents et à accroître sa visibilité et sa portée auprès d'un plus grand nombre de candidats, ce qui s'est traduit par la multiplication des activités de communication, la conception de nouveaux outils en ligne et la mise en place de techniques de recherche active, ainsi que par une diffusion plus large des avis de vacance de poste. Le Comité a été informé d'un autre problème concernant le recrutement à l'Office, à savoir qu'un nombre important de candidats avait refusé des offres d'emploi aux toutes dernières étapes du processus de recrutement, principalement en raison des difficultés que rencontrent les époux des nouvelles recrues pour trouver un emploi à Nairobi.

VIII.117 Le Comité consultatif a également été informé que le pourcentage de personnel venant de pays sous-représentés s'élevait actuellement à 17 %, ce qui était proche du pourcentage applicable à l'ensemble du Secrétariat (20 %) en avril 2023 ; le pourcentage de fonctionnaires issus de pays surreprésentés est passé de 59 % en 2019 à 41 % en 2023, grâce à un effort ciblé et au fait que l'Office a tiré parti des départs à la retraite et des postes vacants pour s'attaquer à la question de la représentation ; le pourcentage de fonctionnaires issus de pays sous-représentés s'élève actuellement à 17 %, contre 12 % en 2022. **Le Comité consultatif compte que l'Office redoublera d'efforts pour parvenir à une représentation géographique plus équitable des États Membres parmi son personnel et qu'il rendra compte de ces questions dans les futurs projets de budget-programme**.

On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation géographique équitable.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

VIII.118 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 13 membres du personnel de l'Office devraient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années et 31 au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

VIII.119 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'aucun(e) administrateur(trice) auxiliaire n'avait travaillé à l'Office en 2023 ou au cours des cinq années précédentes. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des administrateurs auxiliaires.

Stagiaires

VIII.120 Le Comité consultatif s'est fait fournir les renseignements ci-après sur le nombre total de stagiaires recrutés par l'Office entre 2019 et 2023 : 56 (2019), 17 (2020), 8 (2021), 22 (2022) et 23 (au 30 juin 2023). Il constate que la grande majorité d'entre eux était des nationaux de l'État hôte et que l'Office ne recrutait chaque année en moyenne qu'un stagiaire issu d'un autre pays. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des stagiaires.

Ressources extrabudgétaires

VIII.121 Pour 2024, les ressources extrabudgétaires de l'Office sont estimées à 25 615 500 dollars, soit une augmentation de 254 800 dollars (1,0 %) par rapport au montant prévu pour 2023, et devraient financer 286 postes [ibid., tableau 29D.14 2)]. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les ressources extrabudgétaires.

Amélioration des services et de l'appui fournis aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents

VIII.122 Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'en 2024, l'Office maintiendra l'appui qu'il apporte à ses clients dans le cadre du dispositif interinstitutions et du dispositif de gouvernance, s'attachera à élargir sa clientèle et renforcera ses partenariats dans la région. Il continuera de mettre en œuvre la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment en ce qui concerne le partage des locaux, les services de soutien et l'architecture mondiale de services partagés, et travaillera en étroite collaboration avec le Département de l'appui opérationnel et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin d'élargir son offre de services d'appui (ibid. par. 29D.2).

VIII.123 Le Comité consultatif s'est fait fournir des informations sur le cadre de mise en œuvre et de responsabilité des objectifs susmentionnés, notamment l'organigramme et les besoins en ressources. En ce qui concernait les effectifs, les incidences financières et les mécanismes de financement des services communs d'administration, le Comité a été informé que l'Office menait actuellement une enquête auprès des clients des différents organismes afin de se faire une idée du volume de la demande et des besoins en matière de services. L'Office analyserait les

besoins et calibrerait les ressources nécessaires correspondantes à l'appui ou à la mise en œuvre de ces initiatives au moyen d'un modèle de recouvrement des coûts et d'accords ultérieurs en la matière. Le Comité a en outre été informé que l'Office commencerait à fournir des services d'appui communs interinstitutions dans l'ensemble du Kenya à partir de Nairobi à compter du 1er janvier 2024, dont 66 services obligatoires dans les domaines des achats, des ressources humaines, des technologies de l'information et des communications et de l'administration (y compris la gestion des installations). En outre, en tant que première entité des Nations Unies offrant des services communs d'administration, l'Office se tenait prêt à collaborer avec d'autres entités attendant le déploiement de services d'appui communs et à échanger les enseignements tirés de son expérience et ses meilleures pratiques ; il se tenait également prêt à fournir un appui au Département de l'appui opérationnel dans le cadre de l'architecture mondiale des services partagés.

VIII.124 En ce qui concerne les services fournis par l'Office au système mondial des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le Comité consultatif rappelle les informations communiquées dans son rapport précédent, dont celles relatives aux services fournis par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) (A/77/7, par. VIII.137 à VIII.141). Comme suite à ses questions, le Comité a été informé qu'en sa qualité de prestataire de services mondiaux et régionaux, l'Office fournissait au système mondial des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des services d'administration liés aux ressources humaines, aux états de paie et aux finances, aux voyages à l'étranger, aux recrutements de consultants et aux services d'achat. Il a également été informé que la mise en œuvre des services d'appui communs n'aurait aucune incidence sur les services dispensés au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, étant donné que ces derniers, contrairement aux services d'appui communs, n'étaient pas fournis au niveau local. Il note que le Secrétaire général compte présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante-dix-huitième session, un rapport sur l'amélioration du concept de prestation de services [A/78/6 (Introduction), par. 47 e)]. **Le Comité consultatif prend note des informations qui lui ont été communiquées et compte que des précisions seront fournies dans le prochain rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la prestation de services.

Recouvrement des coûts

VIII.125 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a reçu des informations concernant la politique de recouvrement des coûts et les services fournis par l'Office à ses clients. Il a notamment été informé que l'Office veillait à ce que les retards de paiement et les hausses de coûts imprévues, telles que les augmentations de traitement et autres pressions inflationnistes, n'aient pas de répercussions sur la prestation de services, et à ce que ces coûts et les autres engagements au titre des prestations dues au personnel, notamment les engagements au titre des prestations liées à la cessation de service et au rapatriement et les engagements à long terme, soient recouvrés proportionnellement et que les montants ainsi obtenus servent à financer les investissements nécessaires au maintien des services. L'Office prenait également en charge tout passif financier éventuel à long terme associé au personnel dont les services étaient financés au moyen de fonds provenant du recouvrement des coûts.

VIII.126 Le Comité consultatif a reçu des informations sur les recettes provenant du recouvrement des coûts pour les cinq dernières années et sur le solde du fonds de recouvrement des coûts pour 2022, lesquelles sont présentées dans les tableaux ci-dessous, et a été informé que l'excédent de 55,7 millions de dollars enregistré à la fin de 2022 se répartissait comme suit : 14,63 millions de dollars pour la Division de la gestion des conférences de Nairobi, 4,1 millions de dollars pour le Département de la sûreté et de la sécurité de Nairobi et 37 millions pour la Division des services administratifs. Le Comité a également été informé que le solde du fonds servait de

réserve opérationnelle pour couvrir les besoins liés à la prestation de services, les engagements à long terme liés au personnel de l'Office dont les services étaient financés par le fonds de recouvrement des coûts, et les besoins d'investissement liés aux activités de recouvrement des coûts. À cet égard, le Comité a reçu les taux de recouvrement des coûts utilisés par l'Office et la politique de facturation appliquée aux entités des Nations Unies et aux autres clients, à l'exception des entités du Secrétariat de l'Organisation financées par le budget ordinaire. Le Comité a été informé que tous les coûts associés à la prestation de services liés aux activités de recouvrement des coûts, tels que l'entretien et le remplacement à long terme des immobilisations corporelles, étaient pris en compte dans le budget relatif aux services financés par le fonds de recouvrement des coûts.

Tableau VIII.12
Recettes provenant du recouvrement des coûts, Division de la gestion des conférences et Département de la sûreté et de la sécurité à Nairobi inclus (2018-2022)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*
Recettes	(26 493)	(35 087)	(30 869)	(30 869)	(40 411)

Tableau VIII.13
Solde du fonds de recouvrement des coûts (2022)
(En dollars des États-Unis)

	Solde
Produits	40 411 420
Charges	31 478 657
Excédent annuel	8 932 763
Excédent cumulé	46 769 832
Solde comptable (2022)	**55 702 595**
Stocks	2 307 065
Équipement de protection individuelle	7 046 902
Sommes dues	4 558 621
Solde budgétaire (2022)	**41 790 007**

VIII.127 **Le Comité consultatif note que l'excédent du fonds de recouvrement des coûts est nécessaire pour couvrir les dépenses liées aux services rendus par l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il constate néanmoins que cet excédent augmente chaque année et que les coûts associés aux services financés par le recouvrement des coûts comprennent les coûts d'entretien et de remplacement des actifs immobilisés. À cet égard, le Comité est d'avis que la budgétisation des engagements à court et à long terme doit être plus précise et compte que tous les coûts associés aux services financés par le fonds de recouvrement des coûts seront ventilés en détail dans le prochain projet de budget**. Le Comité consultatif examine de manière plus approfondie la question du recouvrement des coûts au chapitre I du présent rapport, ainsi que dans les parties consacrées aux chapitres 29E [Administration (Genève)] et 29F [Administration (Vienne)].

Chapitre 29E
Administration (Genève)

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	75 159 800
Dépenses de 2022	77 897 500
Crédits ouverts pour 2023	77 706 400
Dépenses au 30 juin 2023	43 312 300
Ressources demandées pour 2024	77 423 200
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	37 656 400
Dépenses de 2022	41 616 800
Montant estimé pour 2023	42 807 700
Dépenses au 30 juin 2023	19 175 200
Montant prévu pour 2024	42 507 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.128 Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 29E du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 77 423 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 283 200 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 [A/78/6 (Sect. 29E), tableaux 29E.24 et 29E.27)]. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.26. Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 78 478 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 1,0 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

VIII.129 Comme le montrent le tableau 29E.27 1) et les paragraphes 29E.95 à 29E.97 du projet de budget, la diminution de 283 200 dollars est principalement due à ce qui suit :

a) Des ajustements techniques, qui se traduisent par une diminution nette de 4 300 dollars, laquelle s'explique principalement par : i) une augmentation de 14 800 dollars au titre du sous-programme 3 (Services d'appui), qui tient à l'application du taux de vacance convenu pour les postes existants à un poste d'ingénieur(e) mécanicien(ne) (P-4), qui avait été créé en 2023 comme suite à la résolution 77/262 de l'Assemblée générale et pour lequel un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes (83 300 dollars), compensée en partie par le non-renouvellement de crédits prévus pour 2023 pour financer de nouveaux mandats ou des mandats élargis comme suite aux décisions prises par l'Assemblée et aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des

droits de l'homme (68 500 dollars) ; ii) une diminution de 19 100 dollars au titre du sous-programme 4 (Aspects opérationnels de l'informatique et des communications), due au non-renouvellement des crédits prévus pour 2023 pour financer de nouveaux mandats ou des mandats élargis comme suite aux décisions prises par l'Assemblée et aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme ;

b) De nouveaux mandats et des mandats élargis, qui entraînent une augmentation de 111 100 dollars, laquelle se décompose comme suit : i) une augmentation de 65 200 dollars au titre du sous-programme 3 (Services d'appui), qui tient principalement aux besoins supplémentaires au titre des frais généraux de fonctionnement pour le service de cinq semaines supplémentaires de réunions par an devant être assuré pour le système des organes conventionnels en application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale, à savoir : des services d'ingénierie du son et d'enregistrement (17 500 dollars) et des frais de fonctionnement afférents aux 22 nouveaux fonctionnaires du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme prévus aux chapitres 2 et 24 du projet de budget-programme auxquels des services centraux d'appui seront fournis au titre du chapitre 29E, lesquels engloberont des équipements collectifs et des dépenses de fonctionnement (42 800 dollars). ; ii) une augmentation de 45 900 dollars au titre du sous-programme 4 (Aspects opérationnels de l'informatique et des communications), qui s'explique principalement par le fait qu'il faudra financer des services contractuels à l'appui du système des organes conventionnels, conformément à la résolution 68/268 de l'Assemblée générale, lesquels entraîneront des dépenses de fonctionnement afférentes aux nouveaux fonctionnaires des bureaux auxquels des services informatiques et des services de communication seront fournis au titre du chapitre 29E (40 500 dollars) et des dépenses liées au soutien technique informatique qu'il faudra apporter aux personnes handicapées ;

c) D'autres changements, qui se traduisent par une diminution de 390 000 dollars, due principalement aux besoins opérationnels prévus pour 2024, qui se répartissent comme suit : i) aucun changement au titre de la composante Direction exécutive et administration en raison d'une diminution au titre des autres dépenses de personnel (188 400 dollars) et d'une augmentation équivalente au titre des postes liée au fait qu'il est proposé de transformer en poste un emploi de temporaire de spécialiste de la gestion de programme (coordonnateur(trice) du programme de continuité des opérations) (P-4) ; ii) aucun changement au sous-programme 2 (Gestion des ressources humaine), en raison d'une diminution au titre des autres dépenses de personnel (188 400 dollars) et d'une augmentation équivalente au titre des postes, liée au fait qu'il proposé de transformer en poste un emploi de temporaire de juriste (P-4) ; iii) une diminution de 390 000 dollars au titre du sous-programme 3 (Services d'appui), qui tient à une réduction des besoins au titre des frais généraux de fonctionnement pour le nettoyage et le jardinage, rendue possible par l'espacement prévu de la fréquence de ces services dans tout le Palais des Nations (400 000 dollars), contrebalancée en partie par les dépenses prévues pour les services d'ingénierie du son et d'enregistrement qui devraient être proposés dans les futurs états des incidences sur le budget-programme, compte tenu des tendances récentes (10 000 dollars).

Tableau VIII.14
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	298	1 D-2, 4 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 22 P-3, 22 P-2/1, 16 G(1re C) et 207 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	300	1 D-2, 4 D-1, 10 P-5, 18 P-4, 22 P-3, 22 P-2/1, 16 G(1re C) et 207 G(AC)
Transformations en postes d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions)	2	1 P-4 au titre de la composante Direction exécutive et administration et 1 P-4 au titre du sous-programme 2 (Gestion des ressources humaines)
Réaffectation	–	1 poste de classe G(1re C) au titre du sous-programme 2 (Gestion des ressources humaines) d'assistant(e) principal(e) chargé(e) des ressources humaines, qui deviendrait un poste d'assistant(e) principal(e) (analyse des données)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	152	3 P-5, 13 P-4, 28 P-3, 3 G(1re C) et 105 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	152	3 P-5, 12 P-4, 29 P-3, 1 P-2, 3 G(1re C) et 104 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.130 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des postes pour 2024 s'élèvent à 46 577 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 460 100 dollars (1,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023. Ces ressources permettraient de financer 300 postes (77 postes d'administrateur(trice) et de fonctionnaire de rang supérieur et 223 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées), ce qui représente une augmentation de deux postes par rapport à ceux approuvés pour 2023, due à la transformation en postes de deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) [un emploi de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-4) au titre de la composante Direction exécutive et administration et un poste de juriste (P-4) au titre du sous-programme 2 (Gestion des ressources humaines)]. Il est également proposé, au titre du sous-programme 2 (Gestion des ressources humaines), de réaffecter un poste d'assistant(e) principal(e) chargé(e) des ressources humaines [agent(e) des services généraux (1re classe)], qui deviendrait un poste d'assistant(e) principal(e) chargé(e) de l'analyse des données (A/78/6 (Sect. 29E), par. 29E.97, tableaux 29E.25, 29E.28 1) et 29E.29 et annexes I et II).

VIII.131 En ce qui concerne la proposition de transformer en poste l'emploi de spécialiste de la gestion de programme (coordonnateur(trice) du programme de continuité des opérations) (P-4), l'annexe II fournit des informations sur les fonctions attachées à l'emploi en question, qui avait été initialement approuvé pour l'exercice biennal 2012-2013 (résolution 66/246 de l'Assemblée générale) et correspond depuis lors à un besoin récurrent. Le Comité consultatif note que le projet de budget-programme de l'Office des Nations Unies à Genève pour l'exercice biennal 2012-2013 contenait des propositions d'un montant total de 895 000 dollars, qui concernaient la gestion de la continuité des opérations et étaient nécessaires à la continuité des fonctions essentielles de l'Office en tant que prestataire de services pour d'autres entités basées à Genève, et n'étaient pas autrement ventilées (A/66/7 et A/66/7/Corr.1, par. VIII.93 ; voir également ibid., par. 132 à 134 et tableau 17, et A/66/6 (Sect. 29E), par. 29E.16).

VIII.132 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le (la) titulaire de l'emploi de spécialiste de la gestion de programme travaillait principalement pour l'Office des Nations Unies à Genève et était chargé(e) de mettre en œuvre les cadres de gestion de la résilience institutionnelle, de gestion des crises et de gestion de la continuité des opérations. Il (elle) assumait en outre un rôle de coordination en veillant à ce que des équipes de gestion des crises soient mises en place dans des organisations clés, à ce que des exercices annuels de gestion des crises soient organisés et à ce qu'un système efficace de notification d'urgence soit mis en œuvre. Il (elle) dirigeait également le groupe interinstitutions chargé de la continuité des opérations à Genève, dont les membres provenaient de toutes les entités des Nations Unies basées à Genève. Le Comité a également été informé que, dans la mesure où les autres entités s'appuyaient sur leur propre personnel pour gérer leurs besoins en matière de continuité des opérations et que le (la) titulaire ne faisait que diriger le groupe, le recouvrement des coûts auprès de ces entités pourrait s'avérer difficile à justifier. Le Comité a également été informé que le (la) titulaire fournissait une assistance à la CEE, au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au HCDH, à la CNUCED et à l'Office des Nations Unies à Vienne, mais que ces entités étaient principalement financées par le budget ordinaire et que la proportion du temps consacré par le (la) titulaire à ces fonctions ne justifierait pas les frais d'administration liés au partage des coûts ou au recouvrement partiel des coûts.

VIII.133 Dans son rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience institutionnelle (A/76/7/Add.37), le Comité consultatif a rappelé que l'Assemblée générale avait demandé à plusieurs reprises un état détaillé des coûts afférents au système de gestion de la résilience institutionnelle (voir par exemple les résolutions 70/248 B, sect. II, et 68/247 B, sect. III) et recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter, dans ses futurs rapports, un état détaillé des coûts totaux des activités d'appui au système de gestion de la résilience institutionnelle, notamment de ceux liés aux dépenses de personnel, aux investissements informatiques, à la formation, aux exercices, aux services de consultants et à l'assurance, et de lui donner ainsi une vue d'ensemble du coût global du système et de tout gain d'efficacité réalisé (A/76/7/Add.37, par. 33). Le Comité consultatif a également indiqué que les prochains rapports du Secrétaire général devraient comprendre des informations plus détaillées sur les divers mécanismes de coordination liés à la résilience institutionnelle, y compris les initiatives menées à l'échelle du système, auxquels le Secrétariat de l'ONU était partie, en précisant pour chaque mécanisme les activités prévues et les activités en cours, la composition, les liens, les résultats escomptés et les coûts connexes (ibid., par. 25).

VIII.134 **Dans l'attente d'un état détaillé des coûts réels du système de gestion de la résilience institutionnelle, ainsi que des coûts liés à la gestion des urgences, à la préparation aux situations d'urgence, à la continuité des opérations et à la reprise après sinistre, ainsi que d'éclaircissements supplémentaires sur l'appui fourni aux entités disposant d'un nombre important de personnel financé au moyen de ressources extrabudgétaires (voir le paragraphe V.III.152 ci-dessous) et sur les coûts associés aux activités relatives à la gestion de la résilience institutionnelle à l'échelle du système, le Comité consultatif recommande de ne pas transformer l'emploi de spécialiste de la gestion de programme (coordonnateur(trice) de la continuité des opérations). Il estime que davantage d'éclaircissements doivent être fournis concernant la charge de travail liée à la fourniture de services aux clients par les fonctions susmentionnées, tant en ce qui concerne l'appui direct aux entités disposant d'un volume important de personnel financé par des ressources extrabudgétaires qu'en ce qui concerne les services de coordination rendus aux entités à l'échelle du système. Le Comité**

consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de revoir les besoins en la matière dans le prochain projet de budget et que toute activité liée à la fourniture de services aux clients soit financée proportionnellement dans le cadre d'accords de recouvrement et de partage des coûts.

VIII.135 En ce qui concerne l'emploi de temporaire de juriste (P-4) qu'il est proposé de transformer en poste, l'annexe II fournit des informations sur les fonctions attachées audit emploi et indique, entre autres, qu'il avait été initialement proposé comme poste permanent et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/237 en 2012 en tant qu'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) et qu'un examen récent des besoins à long terme de l'Office, demandé par le Comité consultatif dans son rapport sur le projet de budget-programme pour 2023 (A/77/7, par. VIII.96), avait confirmé la nature permanente de cet emploi. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que l'Office disposait de deux juristes à la classe P-4 dans le Groupe des affaires juridiques du Service de la gestion des ressources humaines et que la charge de travail et le nombre d'affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies demeuraient stables. En ce qui concerne les services qui avaient été fournis selon le principe du recouvrement des coûts au cours des quatre dernières années, le Comité a été informé que ce principe n'était appliqué que dans les cas où les services fournis n'étaient pas financés par le budget ordinaire, ou dans les cas impliquant des membres du personnel des principales entités clientes de la Division de l'administration de l'Office qui n'étaient pas financés par des contributions mises en recouvrement ; c'était notamment le cas à la CEE (environ 20 % de contributions non statutaires), à la CNUCED (environ 17 % de contributions non statutaires) et au HCDH (environ 50 % de contributions non statutaires), ainsi que dans les entités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour lesquelles l'Office n'était pas doté des ressources nécessaires pour fournir les services en question.

VIII.136 En outre, l'Office a fourni des services juridiques en matière de ressources humaines, moyennant remboursement intégral, à des entités ne relevant pas du Secrétariat, telles que la Cour internationale de Justice, le Centre du commerce international, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Comité consultatif a également été informé que les deux juristes assumaient les fonctions de coordonnateur(trice) pour les questions de déontologie et de discipline à l'Office. L'un(e) d'entre eux fournissait un appui à l'Office et à d'autres clients dont les activités relevaient du budget ordinaire à Genève tout en appuyant l'Office des Nations Unies à Vienne. L'autre appuyait des clients à Genève dont les activités étaient financées au moyen de ressources extrabudgétaires, selon le principe du recouvrement des coûts. Le Comité a également reçu un tableau dans lequel est exposé le recouvrement des coûts pour les services juridiques en matière de ressources humaines, ainsi qu'une liste des affaires pour lesquelles des services ont été rendus, par catégorie et par entité depuis 2019 (voir tableau VIII.27). Le Comité note que l'Office a recouvré 307 056 dollars en 2021 et 151 228 dollars en 2022.

VIII.137 Le Comité consultatif rappelle que lors de l'examen du projet de budget-programme pour 2023, lorsqu'il s'est enquis des fonctions du (de la) juriste (P-4) engagé(e) à titre temporaire, il a été informé que le (la) titulaire de l'emploi fournissait des services juridiques et des services de représentation devant le Tribunal aux Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne, ainsi qu'à d'autres organisations, y compris à des entités financées au moyen de ressources extrabudgétaires situées à Bonn (voir A/77/7, par. VIII.96). **Le Comité consultatif estime qu'un certain flou**

entoure la charge de travail de l'Office des Nations Unies à Genève liée aux services juridiques fournis devant les tribunaux et aux services de déontologie et de discipline, de même que la répartition des fonctions entre les deux juristes existants (P-4). Il s'interroge notamment sur le financement de l'appui aux entités dont une part élevée du personnel est financée au moyen de contributions non statutaires, comme le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le HCDH et l'ONUDC, ainsi qu'à d'autres entités et clients qui ne relèvent pas de l'Office. Le Comité recommande donc de ne pas transformer cet emploi en poste à ce stade et compte qu'une analyse détaillée de la charge de travail et du financement correspondant des services juridiques en matière de ressources humaines rendus par l'Office sera fournie dans le cadre du prochain projet de budget-programme.

VIII.138 Il est également proposé de réaffecter un poste d'assistant(e) principal(e) chargé(e) des ressources humaines [agent(e) des services généraux (1re classe)] du sous-programme 2 (Gestion des ressources humaines), qui deviendrait un poste d'assistant(e) principal(e) chargé(e) de l'analyse des données. Comme indiqué à l'annexe II, ce poste est nécessaire pour fournir des services analytiques au personnel et aux clients en matière de gestion des ressources humaines. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la réaffectation proposée était conforme à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données et que l'assistant(e) principal(e) chargé(e) des ressources humaines, dont les tâches avaient évolué au fil du temps, assumait déjà une grande partie de ces fonctions, qui permettaient de fournir au personnel et aux clients de la Section de la gestion des ressources humaines des services analytiques fondés sur des données relatives aux ressources humaines. Le Comité a été informé que le poste contribuerait au renforcement des capacités en matière d'analyse des ressources humaines et permettrait de produire des analyses fondées sur des données, sachant que de nombreuses procédures dans ce domaine étaient automatisées, notamment l'entrée en fonctions des fonctionnaires, la gestion des prestations et les demandes de congé.

Postes vacants

VIII.139 Comme suite à ses questions, le Comité a été informé qu'au 30 juin 2023, 17 postes inscrits au budget ordinaire étaient vacants [3 P-4, 3 P-2 et 11 G(AC)], mais qu'aucun ne l'était depuis plus de deux ans. Le Comité a été informé que seuls deux postes étaient restés vacants pendant une période supérieure à un an [2 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)], que la sélection finale était en cours pour l'un d'entre eux et que l'autre poste devait faire l'objet d'un nouvel avis de vacance, le (la) candidat(e) sélectionné(e) ayant décliné l'offre. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**.

Taux de vacance

VIII.140 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au chapitre 29E (voir tableau VIII.15).

Tableau VIII.15
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif (au 30 juin) (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	74	5,4	5,0	6,8	75	75	69	7,5	8,8	8,0	77	6,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	224	5,6	5,7	5,4	223	223	212	5,0	6,2	4,9	223	5,3

VIII.141 Le Comité consultatif constate que pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2023 était de 8,8 % et le taux de vacance effectif au 30 juin 2023 était de 8,0 %, tandis qu'un taux de 6,9 % est proposé pour 2024. En outre, les taux de vacance moyens et effectifs pour les agents des services généraux et des catégories apparentées étaient de 6,2 % et de 4,9 %, respectivement, tandis qu'un taux de 5,3 % est proposé pour 2024. **Le Comité consultatif constate un écart entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

VIII.142 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VIII.134 et VIII.137 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.143 Les ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 30 845 500 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution de 743 300 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 29E), tableau 29E.29). Cette diminution est le fruit de diminutions au titre d'ajustements techniques (87 600 dollars) et d'autres changements (766 800 dollars), qui sont contrebalancées en partie par des augmentations au titre des mandats nouveaux ou élargis (111 100 dollars), comme indiqué au paragraphe VIII.129.

Services contractuels

VIII.144 Les informations fournies au Comité consultatif sur les ressources demandées au titre des services contractuels, d'un montant de 2 287 700 dollars, font apparaître une augmentation de 37 900 dollars (1,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023, principalement en raison de l'augmentation des ressources nécessaires pour appuyer le système des organes conventionnels, conformément à la résolution 68/268 de l'Assemblée générale, et financer les dépenses de fonctionnement afférentes aux nouveaux fonctionnaires des bureaux auxquels des services informatiques et de communication seront fournis au titre du chapitre 29E. Les dépenses se sont élevées à 2 152 500 dollars en 2022 par rapport aux crédits ouverts

pour 2022 (2 083 200 dollars), et à 806 500 dollars au 30 juin 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (2 249 800 dollars) [ibid., par. 29E.96 et 29E.97 et tableau 29E.27 1)].

VIII.145 Les informations fournies au Comité consultatif sur les ressources nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement, d'un montant de 20 360 000 dollars, font apparaître une diminution de 362 800 dollars (1,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023, en raison principalement de la réduction des ressources nécessaires pour le nettoyage et le jardinage, rendue possible par l'espacement prévu de la fréquence de ces services dans tout le Palais des Nations (400 000 dollars). Dans le cadre du sous-programme 3 (Services d'appui), des dépenses sont prévues pour les services d'ingénierie du son et d'enregistrement qui devraient être proposés dans les futurs états des incidences sur le budget-programme, compte tenu des tendances récentes (10 000 dollars). Le Comité examine, au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) et au chapitre I du présent rapport, les ressources qui seront nécessaires pour appuyer les mandats devant être approuvés par l'Assemblée générale dans le contexte des futurs états des incidences sur le budget-programme.

Mobilier et matériel

VIII.146 Les informations fournies au Comité consultatif sur les ressources nécessaires au titre du mobilier et de l'équipement, d'un montant de 1 438 300 dollars, ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les dépenses se sont élevées à 1 811 600 dollars en 2020, à 1 495 200 dollars en 2021 et à 1 408 300 dollars en 2022 (1 350 269 dollars avant l'allocation des pertes résultant d'opérations de couverture à terme ; voir par. VIII.153) par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (1 426 700 dollars), pour 2021 (1 402 900 dollars) et pour 2022 (1 309 500 dollars) ; les crédits ont donc été dépassés pendant trois années consécutives pour cet objet de dépense. Au 30 juin 2023, les dépenses s'élevaient à 614 100 dollars, par rapport à des crédits de 1 438 300 dollars. Le Comité a également reçu des informations détaillées sur le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel pour 2024 (499 200 dollars) par rapport aux dépenses effectuées en 2022 (467 900 dollars). Il constate que certaines dépenses prévues sont supérieures à celles enregistrées en 2022, alors que les crédits avaient déjà été dépassés cette année-là, par exemple au titre du matériel de bureautique dans le cadre du sous-programme 4 (Aspects opérationnels de l'informatique et communications), et note qu'au 31 mai 2023, les dépenses s'élevaient à 70 000 dollars. **Compte tenu de l'évolution des dépenses, le Comité consultatif compte que l'Office améliorera l'exactitude des prévisions budgétaires au titre du mobilier et du matériel et recommande une réduction de 3 % (43 100 dollars) du montant proposé pour cet objet de dépense pour 2024**.

VIII.147 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VIII.134, VIII.137 et VIII.146 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

VIII.148 Au 30 juin 2023, parmi les titulaires des 67 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 42 étaient originaires d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 9 d'États d'Europe orientale, 6 d'États d'Asie et du Pacifique, 7 d'États d'Afrique et 3 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes. À la même date, les femmes représentaient 41,7 % de l'effectif total de l'Office. Le

Comité consultatif a été informé des efforts de communication entrepris par l'Office en 2023, qui ont englobé des campagnes de sensibilisation ciblées, des séances d'information et des ateliers de formation pour les institutions universitaires, des exposés sur les carrières, et des webinaires sur des sujets liés aux ressources humaines. Le Comité a été informé qu'en 2022, un tiers de toutes les nominations à des emplois soumis à la répartition géographique concernait des personnes issues de pays non représentés ou sous-représentés, ce qui marque un progrès par rapport à la période précédente, au cours de laquelle aucun de ces emplois n'était occupé par une personne originaire de ces pays. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel de l'Office, compte que de nouvelles mesures seront prises pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres du personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir par. VIII.149 du présent rapport)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

VIII.149 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 23 membres du personnel de l'Office devraient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années et 103 au cours des 10 prochaines années. Le Comité rappelle que, tout en se félicitant des mesures prises pour procéder à des changements à la faveur de l'attrition, le Comité avait noté avec préoccupation qu'il n'y avait pas d'informations complètes sur la stratégie et les plans de l'Office en matière de personnel, et que compte tenu du nombre de fonctionnaires qui atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite dans les cinq années à venir, il avait compté que des informations complètes sur les plans de remplacement des fonctionnaires partant à la retraite figureraient dans le prochain projet de budget (A/77/7, par. VIII.90). **Le Comité compte que ces informations seront communiquées dans le prochain projet de budget**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

VIII.150 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant le recrutement d'administrateurs auxiliaires par l'Office au cours des cinq dernières années et note que trois administrateurs auxiliaires ont été recrutés, lesquels venaient de trois États Membres donateurs. Deux d'entre eux sont actuellement employés en tant qu'administrateurs auxiliaires et le (la) troisième n'a finalement pas été recruté(e). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des administrateurs auxiliaires.

Stagiaires

VIII.151 Le Comité consultatif s'est fait fournir les renseignements ci-après sur le nombre total de stagiaires recrutés par l'Office entre 2019 et 2023 : 37 (2019), 15 (2020), 21 (2021), 8 (2022) et 11 (au 30 juin 2023). Il note que les stagiaires représentaient des nationalités relativement diverses au cours des cinq dernières années, bien qu'ils n'aient représenté 8 huit pays en moyenne en 2020, 2022 et 2023, contre 19 en moyenne en 2019 et 2021. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des stagiaires.

Ressources extrabudgétaires

VIII.152 Pour 2024, les ressources extrabudgétaires de l'Office sont estimées à 42 507 700 dollars, soit une diminution de 300 000 dollars (0,7 %) par rapport au montant qui était prévu pour 2023, et devraient financer 152 postes [A/78/6 (Sect.29E), tableau 29E28 2)]. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les ressources extrabudgétaires.

Dépenses globales en 2022

VIII.153 Le Comité consultatif note qu'en 2022, il y a eu un dépassement de crédits de 2 737 700 dollars (3,6 %), par rapport aux crédits ouverts de 75 161 200 dollars, en raison principalement de prix de l'énergie plus élevés que prévu en 2022 et de la part des pertes sur des opérations de couverture à terme revenant au chapitre 29E, ce qui s'est traduit par des dépenses afférentes aux postes plus élevées que prévu (0,7 million de dollars), imputables en partie à des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions, et à des dépenses plus élevées que prévu s'agissant des ressources autres que celles affectées à des postes (2 millions de dollars) (A/78/89, par. 65). Le Comité s'est fait fournir le tableau VIII.16, lequel contient des informations ventilées sur les dépenses et la part des pertes sur des opérations de couverture à terme revenant au chapitre 29E, ainsi que sur les coûts prévus et effectifs des services collectifs pour 2022 en dollars des États-Unis dans la catégorie budgétaire des frais généraux de fonctionnement. Ces informations montrent un dépassement de crédits de 813 013 dollars dû au coût plus élevé que prévu des services collectifs (électricité et gaz). Le coût de l'électricité est passé de 0,122 franc suisse par kilowattheure en 2021 à 0,265 en 2022. Le Comité consultatif examine plus en détail les dépassements de crédits et les opérations de couverture à terme dans son rapport sur le rapport sur l'exécution du budget de 2022.

Tableau VIII.16
Dépenses engagées en 2022, par objet de dépense
(En dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts	*Dépenses effectives*	*Pertes sur opérations de couverture*	*Montant total du budget utilisé*	*Solde*
Postes	46 158 100	45 731 467	1 141 052	46 872 519	(714 419)
Autres dépenses de personnel	4 427 900	4 509 943	260 877	4 770 820	(342 920)
Dépenses de représentation	600	378	–	378	222
Services contractuels	2 119 200	2 107 924	44 528	2 152 452	(33 252)
Frais généraux de fonctionnement	18 826 600	18 824 337	1 557 372	20 381 709	(1,555,10 9)
Fournitures et accessoires	579 300	577 316	10 472	587 788	(8 488)
Mobilier et matériel	1 326 500	1 350 269	57 997	1 408 265	(81 765)
Aménagement des locaux	15 600	15 563	565	16 128	(528)
Subventions et contributions	1 707 400	1 707 400	–	1 707 400	–
Total	**75 161 200**	**74 824 597**	**3 072 862**	**77 897 459**	**(2 736 259)**

Recouvrement des coûts

VIII.154 Le Comité consultatif a obtenu une liste actualisée des entités clientes bénéficiant de services fournis par la Division de l'administration de l'Office, moyennant recouvrement des coûts, les services étant financés au moyen de ressources extrabudgétaires (voir tableau VIII.28). Le Comité examine de manière

plus approfondie la question du recouvrement des coûts au chapitre I du présent rapport, ainsi qu'au chapitre 29F [Administration (Vienne)].

Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations, capacités sonores et audiovisuelles et utilisation des nouvelles technologies

VIII.155 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'une fois le Plan stratégique patrimonial mis en place, l'exploitation, la maintenance et l'entretien des systèmes audiovisuels et des systèmes de conférence connexes, du fait de leur complexité et de leur modernisation, nécessiteraient une équipe d'appui technique solide et qualifiée, l'idée étant de préserver l'investissement réalisé sur une longue période. Cette évolution des besoins a été prise en compte dans l'analyse par l'Office de ses besoins en matière d'entretien courant dans le cadre du Plan stratégique patrimonial. Actuellement, les emplois de temporaire (autre que pour les réunions) et les ingénieurs vacataires externes permettent de faire face à des charges de travail plus importantes et de maintenir le niveau de compétence nécessaire pour assurer la couverture de toutes les réunions quotidiennes. Les ressources allouées au titre des frais généraux de fonctionnement ont été utilisées pour appuyer le travail de cinq techniciens électroniques des services généraux de la catégorie du personnel temporaire pour les réunions, car les emplois de temporaire ne suffisaient pas à couvrir toutes les réunions annuelles tenues à Genève. Le Comité note qu'en plus de ces cinq techniciens, l'Office fait appel quotidiennement à 20 à 40 techniciens de l'audiovisuel externes pour l'aider à faire fonctionner les salles de conférence et les systèmes déjà modernisés. Le Comité a été informé qu'après l'achèvement des travaux du Plan stratégique patrimonial, l'Office disposera de plus de 30 salles de conférence équipées de systèmes techniques complexes et hautement sophistiqués. Aucun poste n'est encore dédié aux fonctions associées à ces salles.

VIII.156 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a également été informé que la nouvelle infrastructure numérique mise en place pour les services de conférence permettait de se servir du réseau numérique ordinaire pour transmettre des signaux audio et vidéo. Le passage à cette technologie a offert de nouvelles possibilités de configuration qui ont permis de connecter plusieurs salles, d'emprunter des cabines d'interprétation, d'améliorer la synchronisation des signaux sur UN Web TV, et d'effectuer d'autres opérations de production. En plus de ses nouvelles fonctionnalités, l'Office est doté d'une nouvelle architecture présentant l'avantage de reposer sur des normes ouvertes, qui lui permettent de rester indépendant des fournisseurs et offrent de meilleures possibilités en matière de passation de marchés. **Le Comité consultatif compte que le prochain projet de budget-programme contiendra de plus amples informations sur les activités de modernisation des systèmes et de l'architecture de conférence menées dans le cadre du Plan stratégique patrimonial, ainsi que sur les gains d'efficacité connexes**.

Organisation de réunions hybrides

VIII.157 Le Comité consultatif a obtenu des informations sur le nombre de réunions organisées en 2020 et 2021 ainsi que sur les modalités employées, lesquelles ont montré une augmentation du nombre de réunions avec ou sans services d'interprétation. Il s'est également renseigné sur les différents aspects des réunions hybrides et virtuelles à l'Office, y compris sur la durée et le formatage des réunions hybrides multilingues, et a été informé que des réunions hybrides et virtuelles avaient été organisées dans le cadre du dispositif de continuité des opérations. Le Comité a été informé que l'Office facturait aux organisateurs les coûts afférents aux réunions nécessitant des services de réunions hybrides et virtuelles, qu'il s'agisse de réunions prévues dans le cadre du budget ordinaire ou financées par des ressources extrabudgétaires, que les organisateurs bénéficiaient de tarifs standard permettant de

garantir le recouvrement des coûts et que les services étaient budgétisés selon le principe du recouvrement intégral des coûts, les ressources étant allouées au fonds de recouvrement des coûts en fonction du nombre estimé de réunions qui seraient demandées pour l'année. Le Comité a également été informé que le montant du recouvrement pour les services de conférence dépendait du nombre et de la taille des réunions non inscrites au calendrier, de la disponibilité des installations de conférence et de la gamme de services demandés. En 2022, les coûts recouvrés s'élevaient à environ 1 670 000 dollars pour les services de conférence dans le cadre des sous-programmes 3 et 4, dont 940 000 dollars correspondaient à des réunions tenues dans un format hybride avec interprétation simultanée à distance. On trouvera au chapitre I du présent rapport, ainsi que dans la partie consacrée au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), des observations supplémentaires concernant l'organisation de réunions hybrides dans les différents centres de conférence.

Tableau VIII.17
Nombre de réunions tenues à l'Office des Nations Unies à Genève

	2021			*2022*			*2023 (janvier-avril)*		
Type de réunion	*Avec interprétation*	*Sans interprétation*	*Total*	*Avec interprétation*	*Sans interprétation*	*Total*	*Avec interprétation*	*Sans interprétation*	*Total*
Réunions en présentiel	360	2 022	2 382	941	3 533	4 474	441	579	1 020
Réunions virtuelles	45	391	436	19	84	103	1	18	19
Réunions hybrides	1 772	708	2 480	2 176	1 226	3 402	415	387	802
Total	**2 177**	**3 121**	**5 298**	**3 136**	**4 843**	**7 979**	**857**	**984**	**1 841**

Chapitre 29F
Administration (Vienne)

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	18 502 600
Dépenses de 2022	21 353 900
Crédits ouverts pour 2023	19 940 600
Dépenses au 30 juin 2023	11 012 500
Ressources demandées pour 2024	19 840 600
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	17 710 400
Dépenses de 2022	16 145 600
Montant estimé pour 2023	19 265 300
Dépenses au 30 juin 2023	7 051 100
Montant prévu pour 2024	19 265 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.158 Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 29F du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 19 840 600 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution 100 000 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 29F), tableaux 29F.13 et 29F.16). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.29. Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 20 379 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 2,2 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

VIII.159 Comme le montre le tableau 29F.16 1) du projet de budget, la diminution de 100 000 dollars s'explique par :

a) une diminution de 3 000 dollars au titre du sous-programme 1 (Planification des programmes, finances et budget) pour les frais généraux de fonctionnement, qui s'explique par une réduction des frais bancaires et une réduction du recours à des paiements hors cycle au titre des prestations dues au personnel ;

b) une diminution de 57 000 dollars au titre du sous-programme 3 (Services d'appui) pour les frais généraux de fonctionnement, qui tient à une réduction des besoins en photocopies en raison du passage à des flux de travail électroniques, ainsi qu'à la réduction des services concernant le courrier en vrac et la valise diplomatique ;

c) une diminution de 40 000 dollars au titre du sous-programme 4 (Aspects opérationnels de l'informatique et communications) pour les frais généraux de fonctionnement, qui résulte d'une baisse et d'une plus grande souplesse des forfaits de téléphonie mobile, qui incitent les membres du personnel à se tourner vers les communications par Internet, d'une réduction de l'empreinte du centre informatique et d'une diminution des coûts de maintenance connexes.

Tableau VIII.18
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	83	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1, 6 G(1e C) et 57 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	83	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1, 6 G(1e C) et 57 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	76	2 D-1, 7 P-4, 14 P-3, 2 P-2, 3 G(1e C) et 48 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	76	2 D-1, 7 P-4, 14 P-3, 2 P-2, 3 G(1e C) et 48 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.160 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des postes s'élèvent à 9 787 400 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2023. Ces ressources permettraient de financer 83 postes (20 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 63 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées), ce qui ne représente aucun changement par rapport à 2023 (A/78/6 (Sect. 29F), tableaux 29F.13, 29F.14 et 29F.15).

Postes vacants

VIII.161 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2023, quatre postes inscrits au budget ordinaire étaient vacants [4 G(AC)], mais qu'aucun ne l'était depuis plus de deux ans.

Taux de vacance

VIII.162 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au chapitre 29F (voir tableau VIII.19).

Tableau VIII.19
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	20	2,7	3,1	-	20	20	20	-	1,6	-	20	-
Agents des services généraux et des catégories apparentées	63	6,2	4,7	1,6	63	63	59	3,1	3,9	6,3	63	3,3

VIII.163 Le Comité consultatif note que le taux de vacance moyen pour la période de janvier à juin 2023 et le taux de vacance effectif au 30 juin 2023 pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient respectivement de 1,6 % et de 0 %, et qu'un taux de 0 % est proposé pour 2024. En outre, le taux de vacance moyen et le taux de vacance effectif pour les agents des services généraux et des catégories apparentées étaient respectivement de 3,9 % et 6,3 %, tandis qu'un taux de 3,3 % est proposé pour 2024. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des taux de vacance.

VIII.164 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les ressources autres que celles affectées à des postes

VIII.165 Les ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 10 053 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 100 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 29F), tableau 29F.18).

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

VIII.166 L'Office des Nations Unies à Vienne propose de maintenir quatre emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [4 G(AC)] en 2024. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, outre ces quatre emplois, les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) permettraient de financer le remplacement du personnel en congé de maternité ou en

congé de maladie de longue durée, le renforcement des effectifs en période de pointe, les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit, le cas échéant. Le Comité rappelle qu'il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à un examen des emplois de temporaire (autres que pour les réunions), en vue de déterminer s'il convient ou non de les maintenir (A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. VIII.119). Le Comité rappelle en outre que, dans son rapport A/77/6 (Sect. 29F), le Secrétaire général a déclaré qu'un examen avait été mené et qu'il était proposé dans le projet de budget-programme pour 2023 de conserver le même nombre d'emplois de temporaire et de ne pas transformer ceux-ci en postes.

VIII.167 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au titre du sous-programme 4 (Aspects opérationnels de l'informatique et des communications), le (la) titulaire de l'emploi à temps plein d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] appuierait l'élaboration des prévisions de dépenses liées aux services demandés par les clients, contribuerait à l'établissement du projet de budget et au nouvel outil de planification de la chaîne d'approvisionnement et assurerait en temps voulu la gestion des achats, des paiements, des voyages et des contrats, ce qui permettrait de faire face à l'augmentation de la charge de travail découlant des nouveaux services informatiques fournis à l'appui du télétravail et des visioconférences. Le Comité a également été informé qu'au titre du sous-programme 1, l'assistant(e) (budget) [G(AC)] fournissait un appui à l'élaboration des prévisions de dépenses dans le cadre des projets de budget (prévisions relatives aux coûts standard et aux coûts salariaux standard, dépenses de bureau et projets de budget-programme). **Le Comité consultatif note qu'au titre du sous-programme 4, les fonctions de l'assistant(e) (gestion des programmes) comprennent l'établissement de prévisions de dépenses liées aux services demandés par les clients. En outre, d'après les informations communiquées, au titre du sous-programme 1, le (la) titulaire de l'emploi d'assistant(e) (budget) établit les prévisions relatives aux coûts standard dans le cadre des projets de budget. Le Comité consultatif est d'avis qu'il faudrait clarifier davantage les tâches incombant aux titulaires des deux emplois susmentionnés en lien avec les services fournis aux clients dans le cadre des dispositifs de recouvrement des coûts et de partage des coûts. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général examinera les besoins en la matière dans le projet de budget suivant et que toute activité liée à la fourniture de services aux clients sera financée sur une base proportionnelle par des accords de recouvrement et de partage des coûts. Le Comité consultatif recommande par conséquent de réduire de 3 % (soit 22 600 dollars) le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des autres dépenses de personnel**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recouvrement des coûts.

Mobilier et matériel

VIII.168 Les ressources demandées au titre du mobilier et du matériel s'élèvent à 402 200 dollars et font apparaître une augmentation de 168 500 dollars (72,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les dépenses étaient de 27 700 dollars au 30 juin 2023, alors que les crédits ouverts se chiffraient à 233 700 dollars pour 2023. D'après les informations fournies, ces ressources serviraient à financer l'acquisition et le remplacement, entre autres, de mobilier et de matériel de bureau (15 300 dollars) au titre du sous-programme 3 (Services d'appui) et l'acquisition et le remplacement de mobilier et de matériel de bureautique (232 300 dollars) au titre du sous-programme 4 (Aspects opérationnels de l'informatique et des communications). **Compte tenu du niveau des dépenses engagées au cours des six premiers mois de 2023, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (soit 16 900 dollars)**

l'augmentation proposée de 168 500 dollars des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires.

VIII.169 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée aux paragraphes VIII.167 et VIII.168 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable

VIII.170 Au 30 juin 2023, les titulaires des 20 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur se répartissaient comme suit : 13 étaient originaires d'États d'Europe occidentale et d'autres États ; 5 d'États d'Asie et du Pacifique, 1 d'États d'Afrique, 1 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et aucun d'États d'Europe orientale. Le Comité consultatif a également été informé des efforts de sensibilisation entrepris par l'Office en 2023, notamment des collaborations avec des universités d'États Membres non représentés et sous-représentés et des webinaires sur les carrières à l'intention des candidates et candidats potentiels des régions les moins représentées. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel de l'Office, compte que de nouvelles mesures seront prises pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres du personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

VIII.171 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 8 membres du personnel de l'Office devraient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années et 29 au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des départs à la retraite et de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

VIII.172 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant le recrutement d'administrateurs auxiliaires par l'Office des Nations Unies à Vienne au cours des cinq dernières années et note que quatre administrateurs et administratrices auxiliaires ont été recrutés au cours de cette période, dont l'un(e) a été recruté(e) par la suite par l'AIEA et un(e) autre par l'Office. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question du recrutement des administratrices et administrateurs auxiliaires.

Stagiaires

VIII.173 Le Comité consultatif s'est fait fournir les renseignements ci-après sur le nombre total de stagiaires recrutés par l'Office entre 2019 et 2023, au 30 juin 2023 : 10 (2019), 17 (2020), 19 (2021), 14 (2022) et 8 (2023). Le Comité note que les nationalités représentées étaient relativement nombreuses : en effet, les stagiaires recrutés au cours des cinq dernières années étaient originaires de 39 pays. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des stagiaires.

Ressources extrabudgétaires

VIII.174 Pour 2024, le montant des ressources extrabudgétaires de l'Office devrait s'élever 19 265 300 dollars, soit une augmentation de 1 419 000 dollars (8,0 %) par rapport au montant estimé pour 2023, ce qui permettra de financer 76 postes [A/78/6 (Sect. 29F), tableau 29F.16 2)]. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des ressources extrabudgétaires.

Dépenses globales en 2022

VIII.175 Le Comité consultatif note qu'en 2022, il y a eu un dépassement de crédits de 2 851 300 dollars (15,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2022, qui était de 18 502 600 dollars, et que le dépassement au titre de ce chapitre tient principalement à des pertes sur des opérations de couverture à terme, qui se sont traduites par des dépenses afférentes aux postes plus élevées que prévu (1,8 million de dollars), et à des dépenses plus élevées que prévu au titre des subventions et contributions (1,0 million de dollars), principalement du fait de l'augmentation plus forte que prévu des prix de l'énergie en 2022 (A/78/89, par. 66). Le Comité a reçu le tableau VIII.20, qui présente des informations ventilées sur les dépenses et les pertes sur opérations de couverture. En ce qui concerne les dépenses, il y a eu un dépassement de crédits de 119 885 dollars au titre des subventions et contributions en raison de charges (électricité et gaz) plus élevées que prévu, le prix du kilowattheure étant passé de 0,08 euro à 0,14 euro au cours de l'année 2022. Le solde global du chapitre 29F avant déduction des pertes sur opérations de couverture était de 112 069 dollars. Le Comité consultatif examine de plus près la question des dépassements de crédits et des opérations de couverture à terme dans son rapport sur l'exécution du budget de 2022.

Tableau VIII.20
Dépenses engagées en 2022, par objet de dépense
(En dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts	*Dépenses*	*Solde*	*Pertes sur opérations de couverture*	*Solde final*
Postes	9 570 800	9 571 345	(545)	1 819 516	(1 820 061)
Autres dépenses de personnel	710 800	708 516	2 284	93 297	(91 012)
Dépenses de représentation	200	–	200	–	200
Consultants et experts	6 500	204	6 296	–	6 296
Voyages du personnel	8 900	4 267	4 633	–	4 633
Services contractuels	866 000	842 340	23 660	40 142	(16 482)
Frais généraux de fonctionnement	957 700	744 172	213 528	87 839	125 689
Fournitures et accessoires	24 200	31 563	(7 363)	1 278	(8 642)
Mobilier et matériel	234 600	245 339	(10 739)	4 247	(14 986)
Subventions et contributions	6 122 900	6 242 785	(119 885)	838 274	(958 159)
Autres dépenses	–	–	–	–	–
Total	**18 502 600**	**18 390 531**	**112 069**	**2 884 593**	**(2 772 524)**

Services fournis par l'Office des Nations Unies à Vienne

VIII.176 Le Comité consultatif a été informé que, conformément au mémorandum d'accord tripartite de 1977 et aux modifications qui y avaient été apportées, l'Office des Nations Unies à Vienne fournissait certains services communs d'appui

administratif à d'autres organisations internationales installées au Centre international de Vienne, à savoir l'AIEA, l'ONUDI et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'Office fournissait également des services d'interprétation et d'autres services de conférence ainsi que des services de sécurité et de sûreté dans le cadre d'un mécanisme de financement conjoint des activités, le montant net des ressources nécessaires étant inscrit au budget ordinaire au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et au chapitre 34 (Sûreté et sécurité), respectivement. Les services liés à l'administration du garage, aux cours de langue et à la communication étant fournis directement au personnel des organisations concernées, ils faisaient l'objet d'un recouvrement des coûts et n'étaient pas considérés comme des activités financées conjointement. Le Comité rappelle en outre que les services de gestion des bâtiments du Centre international de Vienne sont gérés par l'ONUDI et financés par des accords de partage des coûts entre les organisations ayant des bureaux à Vienne, et que le service médical du Centre est administré par l'AIEA et financé par l'Office des Nations Unies à Vienne/ONUDC, la Commission préparatoire, l'ONUDI et l'AIEA. Les montants nets correspondants sont inscrits au budget ordinaire dans les sous-programmes concernés, à la rubrique Subventions et contributions (A/77/7, par. VIII.120 et VIII.121).

VIII.177 Comme suite à sa demande, le Comité consultatif a reçu une liste des services fournis et des montants effectifs recouvrés à ce titre par l'ensemble des bureaux de l'Office des Nations Unies à Vienne pendant la période de 2020 à 2022 et jusqu'au 31 mai 2023, ainsi qu'une prévision des dépenses pour 2024. Le Comité a également été informé que pour les services fournis sur la base du recouvrement des coûts, l'Office suivait les principes et les directives de recouvrement des coûts établis par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour toutes les entités du Secrétariat des Nations Unies et utilisait une grille de tarifs dans laquelle étaient présentés les coûts standard pour les services qu'il rendait, lesquels étaient également régulièrement examinés par les prestataires de services. En outre, les services inclus dans cette grille comprenaient les services les plus demandés par les entités du Secrétariat non basées à Vienne et par les clients dont les activités étaient financées au moyen de ressources extrabudgétaires, et leur coût était calculé selon la méthode du recouvrement intégral, c'est-à-dire que les coûts liés directement et indirectement à la prestation des services étaient pris en compte. **Le Comité consultatif compte qu'une analyse comparative des services fournis par l'Office des Nations Unies à Vienne, l'Office des Nations Unies à Genève et l'Office des Nations Unies à Nairobi et de la classification utilisée par chaque entité pour les calculs et les coûts figurera dans le prochain rapport sur le budget-programme**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recouvrement des coûts.

VIII.178 Le Comité consultatif a également reçu des informations sur les dépenses de 2022 et les estimations de dépenses pour 2023-2024, comme indiqué dans le tableau VIII.21, et a été informé qu'au chapitre 29F, les ressources extrabudgétaires regroupaient tous les montants que l'Office tirait du recouvrement des coûts et les coûts indirects d'appui aux programmes afférents aux activités de l'ONUDC financées au moyen de ressources extrabudgétaires, ainsi que, dans une moindres mesure, les coûts indirects d'appui aux programmes afférents aux activités extrabudgétaires d'autres entités du Secrétariat des Nations Unies basées à Vienne, telles que le Bureau des affaires spatiales et le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé.

Tableau VIII.21
Montants tirés du recouvrement des coûts par l'Office et coûts indirects d'appui aux programmes
(En milliers de dollars des États-Unis)

Service	*2022 (montant effectif)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*
Appui indirect à l'ONUDC	10 941	12 854	12 854
Recouvrement des coûts par l'Office	5 125	6 328	6 328
Autre appui indirect	79	84	84
Total	**16 145**	**19 266**	**19 265**

VIII.179 **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira dans le prochain projet de budget des informations complètes sur les différentes modalités des services fournis par l'Office des Nations Unies à Vienne et les modalités de financement correspondantes, y compris une estimation des recettes correspondantes, les différences dans le calcul du coût des services et la répartition de la charge de travail entre les membres du personnel.**

Collection numérique

VIII.180 En ce qui concerne l'augmentation du nombre de consultations d'ouvrages détenus dans la collection numérique, le Comité consultatif a été informé que cette croissance exponentielle était inattendue et que la mise en place de la série de conférences intitulée « Author Talks » avait nettement contribué à promouvoir la collection numérique, puisque chaque conférence présentait l'auteur ou l'autrice d'un ouvrage détenu dans la collection numérique destinée à être mise à la disposition du public. Le Comité a été informé que ces conférences étaient un moyen essentiel et peu coûteux de mettre en valeur la collection et de mettre les membres du personnel et des missions permanentes en contact direct avec des experts (auteurs) sur des sujets d'intérêt à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'ONUDC. Le Comité note que les enseignements tirés de cette initiative ont été partagés avec la communauté de pratique des bibliothèques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui se réunit périodiquement pour examiner l'évolution de la situation et fournir des conseils et une expertise (voir A/78/6 (Sect. 29F), par. 29F.44).

Tableau VIII.22

Chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	39 832,1	42 463,5	42 391,1	21 651,6	43 108,9	717,8	32 914,6	34 233,8	33 937,9	(295,9)	17 272,9	18 294,1	18 324,8	30,7	92 651,0	94 919,0	95 371,6	452,6
Autres dépenses de personnel	2 922,4	3 435,1	4 304,5	2 629,7	4 155,0	(149,5)	1 343,7	3 900,7	4 057,5	156,8	1 444,6	1 557,9	1 557,9	–	6 223,4	9 763,1	9 770,4	7,3
Dépenses de représentation	0,2	–	0,2	–	0,2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,2	0,2	–
Consultants	388,0	1 084,2	478,7	552,2	529,6	50,9	231,5	275,5	663,6	388,1	339,9	173,0	173,0	–	1 655,6	927,2	1 366,2	439,0
Voyages du personnel	367,8	905,5	381,3	862,1	390,6	9,3	487,1	562,6	619,0	56,4	427,0	348,0	348,0	–	1 819,6	1 291,9	1 357,6	65,7
Services contractuels	7 876,3	5 917,9	8 650,2	2 041,5	8 686,9	36,7	1 800,7	2 425,9	2 453,0	27,1	716,7	703,8	703,0	(0,8)	8 435,3	11 779,9	11 842,9	63,0
Frais généraux de fonctionnement	428,9	258,2	318,6	215,0	319,2	0,6	397,9	136,6	93,7	(42,9)	9 681,3	2 102,1	2 123,0	20,9	10 337,4	2 557,3	2 535,9	(21,4)
Fournitures et accessoires	64,8	18,4	71,4	0,7	62,3	(9,1)	6,5	43,9	41,2	(2,7)	1,0	40,5	40,4	(0,1)	25,9	155,8	143,9	(11,9)
Mobilier et matériel	152,1	297,0	173,1	163,4	195,3	22,2	324,6	148,9	372,9	224,0	20,1	71,0	70,8	(0,2)	641,7	393,0	639,0	246,0
Aménagement des locaux	–	3,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3,0	–	–	–
Subventions et contributions	4 253,1	4 174,9	4 116,1	4 240,0	4 089,7	(26,4)	16 686,3	16 633,9	16 903,2	269,3	7 473,5	7 618,8	7 618,8	–	28 334,7	28 368,8	28 611,7	242,9
Autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	436,2	436,3	436,3	–	436,2	436,3	436,3	–
Total	**56 285,7**	**58 557,8**	**60 885,2**	**32 356,2**	**61 537,7**	**652,5**	**54 192,9**	**58 361,8**	**59 142,0**	**780,2**	**37 813,3**	**31 345,5**	**31 396,0**	**50,5**	**150 563,9**	**150 592,5**	**152 075,7**	**1 483,2**

[a] L’exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d’appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau VIII.23

Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	37 224,4	40 218,8	40 375,9	20 478,1	40 383,1	7,2	70 331,4	66 290,4	72 429,4	6 139,0	9 344,3	11 210,9	11 225,3	14,4	119 894,5	117 877,2	124 037,8	6 160,6
Autres dépenses de personnel	3 762,6	4 210,7	3 982,5	2 382,3	3 910,3	(72,2)	4 040,4	3 285,8	4 318,6	1 032,8	8 334,4	9 959,4	5 017,3	(4 942,1)	16 585,5	17 227,7	13 246,2	(3 981,5)
Dépenses de représentation	2,3	–	2,5	0,0	2,5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2,5	2,5	–
Consultants	301,8	1 208,8	380,7	1 044,1	397,6	16,9	781,5	546,1	509,3	(36,8)	1 948,1	1 518,4	1 067,0	(451,4)	3 938,4	2 445,2	1 973,9	(471,3)
Voyages du personnel	218,2	255,5	304,8	154,8	363,7	58,9	881,8	1 085,4	1 009,5	(75,9)	1 261,9	2 214,7	2 831,0	616,3	2 399,2	3 604,9	4 204,2	599,3
Services contractuels	5 025,1	4 223,2	5 649,3	2 172,9	5 886,9	237,6	3 000,0	4 244,8	3 255,6	(989,2)	7 655,3	6 779,9	4 034,2	(2 745,7)	14 878,5	16 674,0	13 176,7	(3 497,3)
Frais généraux de fonctionnement	40 007,5	38 837,0	44 344,2	28 336,2	43 427,2	(917,0)	20 279,5	26 647,0	26 295,5	(351,5)	33 423,9	37 703,4	37 570,7	(132,7)	92 540,4	108 694,6	107 293,4	(1 401,2)
Fournitures et accessoires	634,4	375,7	585,2	370,7	569,6	(15,6)	61,9	194,2	202,8	8,6	8 014,5	1 468,9	935,1	(533,8)	8 452,1	2 248,3	1 707,5	(540,8)
Mobilier et matériel	451,3	969,5	910,2	792,9	1 064,3	154,1	427,1	437,7	544,5	106,8	605,2	83,0	73,7	(9,3)	2 001,8	1 430,9	1 682,5	251,6
Aménagement des locaux	–	132,7	–	67,4	–	–	0,2	41,2	144,2	103,0	1,4	15,0		(15,0)	134,3	56,2	144,2	88,0
Subventions et contributions	353,6	307,9	342,7	342,7	342,7	–	1 277,0	1 416,4	1 416,4	–	533,8	642,7	580,6	(62,1)	2 118,7	2 401,8	2 339,7	(62,1)
Autres	–	–	–	–	–	–	9 207,4	8 795,5	9 620,7	825,2	57,9	47,0	25,3	(21,7)	9 265,3	8 842,5	9 646,0	803,5
Total	**87 981,2**	**90 739,8**	**96 878,0**	**56 142,1**	**96 347,9**	**(530,1)**	**110 288,2**	**112 984,5**	**119 746,5**	**6 762,0**	**71 180,7**	**71 643,3**	**63 360,2**	**(8 283,1)**	**272 208,7**	**281 505,8**	**279 454,6**	**(2 051,2)**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau VIII.24

Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	25 303,7	25 374,4	24 824,7	12 925,9	24 824,7	–	8 042,9	9 479,6	8 714,3	(765,3)	1 578,2	1 922,5	1 488,1	(434,4)	34 995,5	36 226,8	35 027,1	(1 199,7)
Autres dépenses de personnel	1 808,7	1 061,8	1 794,3	504,5	2 729,3	935,0	453,4	490,5	471,9	(18,6)	1 738,5	2 766,2	2 760,4	(5,7)	3 253,7	5 051,0	5 961,6	910,7
Consultants	96,9	272,3	105,1	123,9	105,1	–	0,0	–	–	–	2 793,5	1 672,2	1 560,2	(112,0)	3 065,8	1 777,3	1 665,3	(112,0)
Voyages du personnel	136,3	122,1	153,3	97,5	153,3	–	134,2	248,1	248,1	–	792,7	809,0	600,8	(208,1)	1 049,0	1 210,4	1 002,2	(208,1)
Services contractuels	12 526,2	17 338,9	13 264,7	10 398,6	13 790,2	525,5	10 402,4	12 954,1	13 249,1	295,0	32 038,1	31 980,4	31 167,8	(812,6)	59 779,4	58 199,2	58 207,1	7,9
Frais généraux de fonctionnement	11 061,2	6 128,2	11 401,4	3 935,1	10 703,5	(697,9)	12 188,2	9 399,7	9 307,8	(91,9)	20 225,4	19 535,3	19 518,2	(17,1)	38 541,8	40 336,4	39 529,5	(806,9)
Fournitures et accessoires	72,4	54,2	66,8	14,5	66,8	–	–	–	–	–	119,7	137,6	136,8	(0,8)	173,9	204,4	203,6	(0,8)
Mobilier et matériel	1 685,1	1 369,2	1 815,6	563,3	1 608,0	(207,6)	2 802,8	3 226,6	5 232,0	2 005,4	7 487,4	8 030,0	7 094,5	(935,4)	11 659,4	13 072,2	13 934,5	862,4
Autres	–	2,8	–		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2,8	–	–	–
Total	**52 690,5**	**51 724,0**	**53 425,9**	**28 563,4**	**53 980,9**	**555,0**	**34 024,0**	**35 798,6**	**37 223,2**	**1 424,6**	**66 773,5**	**66 853,0**	**64 326,9**	**(2 526,1)**	**152 521,3**	**156 077,5**	**155 531,0**	**(546,5)**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau VIII.25

Chapitre 29D [Administration (Nairobi)] : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	10 846,4	10 501,8	9 401,4	5 374,0	9 600,9	199,5	8 783,1	14 386,6	14 603,0	216,5	19 284,9	23 788,0	24 204,0	416,0
Autres dépenses de personnel	391,8	374,7	41–	151,7	210,5	(199,5)	1 779,6	1 089,0	1 127,3	38,3	2 154,3	1 499,0	1 337,8	161,2
Consultants	–	–	–	10,6	–	–	71,8	78,0	78,0	–	71,8	78,0	78,0	–
Voyages du personnel	–	–	–	–	–	–	191,5	242,8	242,8	–	191,5	242,8	242,8	–
Services contractuels	475,6	366	497,5	222,4	497,5	–	2 283,1	2 025,1	2 025,1	–	2 649,1	2 522,6	2 522,6	–
Frais généraux de fonctionnement	4 841,2	4 361,4	5 017,2	2 124,7	4 795,1	(222,1)	3 960,8	4 801,9	4 801,9	–	8 322,2	9 819,1	9 597,0	222,1
Fournitures et accessoires	84,5	126,6	67,5	28,9	67,5	–	318,1	591,1	591,1	–	444,7	658,6	658,6	–
Mobilier et matériel	17,7	532,6	18,4	126,7	18,4	–	3 186,8	1 020,4	1 020,4	–	3 719,4	1 038,8	1 038,8	–
Aménagement des locaux	–	3,1	89,4	8,5	89,4	–	8,4	1 125,8	1 125,8	–	11,5	1 215,2	1 215,2	–
Subventions et contributions	2 088,5	2 088,5	3 513,2	3 513,2	–	(3 513,2)	–	–	–	–	2 088,5	3 513,2	–	3 513,2
Total	**18 745,7**	**18 354,7**	**19 014,6**	**11 560,7**	**15 279,3**	**(3 735,3)**	**20 583,2**	**25 360,7**	**25 616,0**	**254,8**	**38 937,9**	**44 375,3**	**40 894,8**	**3 480,5**

Tableau VIII.26

Chapitre 29E [Administration (Genève)] : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	46 158,1	46 872,5	46 117,6	23 359,2	46 577,7	460,1	20 077,3	20 197,6	20 197,6	–	66 949,8	66 315,2	66 775,3	460,1
Autres dépenses de personnel	4 511,1	4 770,8	4 809,7	2 135,1	4 391,3	(418,4)	9 094	10 035,6	10 035,6	–	13 864,8	14 845,3	14 426,9	(418,4)
Dépenses de représentation	0,6	0,4	0,6	–	0,6	–	–	–	–	–	0,4	0,6	0,6	–
Consultants	–	–	–	–	–	–	33,5	189,3	189,3	–	33,5	189,3	189,3	–
Voyages du personnel	–	–	–	–	–	–	74,5	57,1	57,1	–	74,5	57,1	57,1	–
Services contractuels	2 083,2	2 152,4	2 249,8	806,5	2 287,7	37,9	5 519,3	5 430,0	5 430,0	–	7 671,7	7 679,8	7 717,7	37,9
Frais généraux de fonctionnement	18 824,3	20 098,9	20 722,8	15 360,8	20 360	(362,8)	6 203,2	6 456,9	6 156,9	(300,0)	26 302,1	27 179,7	26 516,9	(662,8)
Fournitures et accessoires	550,0	870,7	498,3	267,9	498,3	–	178,7	177,8	177,8	–	1 049,4	676,1	676,1	–
Mobilier et matériel	1 309,5	1 408,3	1 438,3	614,1	1 438,3	–	425,9	263,4	263,4	–	1 834,2	1 701,7	1 701,7	–
Aménagement des locaux	15,6	16,1	16,7	2,7	16,7	–	–	–	–	–	16,1	16,7	16,7	–
Subventions et contributions	1 707,4	1 707,4	1 852,6	926,3	1 852,6	–	–	–	–	–	1 707,4	1 852,6	1 852,6	–
Autres	–	–	–	–	–	–	10,4	–	–	–	10,4	0,0	0,0	–
Total	**75 159,8**	**77 897,5**	**77 706,4**	**43 472,6**	**77 423,2**	**(283,2)**	**41 616,8**	**42 807,7**	**42 507,7**	**(300,0)**	**119 514,3**	**120 514,1**	**119 930,9**	**(583,2)**

Tableau VIII.27

Recouvrement des coûts pour les services juridiques en matière de ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Genève, par catégorie de cas, entité et année

(En dollars des États-Unis)

		2019		*2020*		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Entité cliente*	*Nombre d'heures facturées*	*Montants recouvrés*	*Nombre d'heures facturées*	*Montants recouvrés*	*Nombre d'heures facturées*	*Montants recouvrés*	*Nombre d'heures facturées*	*Montants recouvrés*
Délibérations du TCNU	HCDH	296	88 800	173	51 900	326	97 800	108	32 400
	OCHA	50	14 952	71	21 360	117	35 244	135	40 584
	ITC	56	16 800	20	6 000	46	13 800	–	–
	CLD	46	13 800	50	15 000	20	6 000	–	–
	CNUCED	36	10 872	28	8 351	5	1 576	–	–
	CEE	20	5 940	7	2 070	16	4 770	–	–
	UNJSPF	–	–	–	–	30	9 000	–	–
	UNDRR	–	–	–	–	29	8 820	–	–
	PNUD	–	–	–	–	20	6 000	–	–
Total partiel		**504**	**151 164**	**349**	**104 681**	**609**	**183 010**	**243**	**72 984**
Demandes de contrôle hiérarchique	HCDH	105	31 500	60	18 000	120	36 000	45	13 500
	OCHA	107	32 040	–	–	107	32 040	53	16 020
	CLD	30	9 000	–	–	60	18 000	–	–
	UNDRR	29	8 820	29	8 820	–	–	29	8 820
	CIJ	13	3 750	–	–	31	9 376	35	10 626
	CCNUCC	–	–	60	18 000	–	–	–	–
	IIM – Myanmar	–	–	–	–	30	9 000	30	9 000
	CNUCED	16	4 727	–	–	24	7 090	16	4 727
	IIIM – Syrie	–	–	–	–	30	9 000	–	–
	ITC	30	9 000	–	–	–	–	–	–
	PNUE	30	9 000	–	–	–	–	–	–
	CEE	5	1 350	5	1 350	5	1 350	–	–
Total partiel		**365**	**109 187**	**154**	**46 170**	**407**	**121 856**	**208**	**62 693**
Services liés aux questions de déontologie et de discipline	UNJSPF	55	16 500	–	–	–	–	–	–
	ITC	–	–	–	–	–	–	33	9 900
	HCDH	28	8 250	–	–	–	–	–	–
	CNUCED	6	1 733	8	2 442	–	–	4	1 182
	CEE	–	–	4	1 260	3	990	4	1 170
	TBLDC	–	–	–	–	–	–	11	3 300
	UNDRR	11	3 234	–	–	–	–	–	–
Total partiel		**100**	**29 717**	**12**	**3 702**	**3**	**990**	**52**	**15 552**
Recours auprès du Tribunal d'appel des Nations Unies	HCDH	4	1 200	8	2 400	4	1 200	–	–
	ITC	–	–	8	2 400	–	–	–	–
	UNJSPF	–	–	8	2 400	–	–	–	–
	OCHA	–	–	7	2 136	–	–	–	–

		2019		2020		2021		2022	
Catégorie	*Entité cliente*	*Nombre d'heures facturées*	*Montants recouvrés*	*Nombre d'heures facturées*	*Montants recouvrés*	*Nombre d'heures facturées*	*Montants recouvrés*	*Nombre d'heures facturées*	*Montants recouvrés*
	CNUCED	–	–	2	630	–	–	–	–
	CEE	–	–	1	360	–	–	–	–
Total partiel		**4**	**1 200**	**34**	**10 326**	**4**	**1 200**	**–**	**–**
Total		**973**	**291 268**	**549**	**164 879**	**1 023**	**307 056**	**503**	**151 229**

Note : Le recouvrement des coûts ne s'applique qu'aux services pour lesquels l'Office des Nations Unies à Genève n'a pas reçu de ressources au moyen du budget ordinaire. Cela s'applique essentiellement aux cas concernant le personnel des principales entités clientes de l'Office qui n'était pas financé par des contributions mises en recouvrement, telles que le personnel de la CEE (environ 20 % de contributions non statutaires), la CNUCED (environ 17 % de contributions non statutaires) et le HCDH (environ 50 % de contributions non statutaires), ainsi que les entités pour lesquelles l'Office ne pouvait fournir de services faute de ressources (par exemple, le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables et le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar).

Abréviations : CCNUCC = Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; CLD = Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique ; IIIM – Syrie = Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ; IIM – Myanmar = Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar ; OCHA = Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; TBLDC = Banque de technologies pour les pays les moins avancés ; TCNU = Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies ; UNDRR = Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ; UNJSPF = Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Tableau VIII.28
Prévisions de recettes par entité et par service

Entité	*Services centraux d'appui*	*Services financiers*	*Ressources humaines*	*Services informatiques et services de communication*	*Services de bibliothèque*	*Services généraux de gestion*	*Total*
CCS	–	2 880	–	32 031	–	–	34 911
CEE	164 266	138 608	183 388	923 711	–	14 511	1 424 484
Eldora	30 000	–	–	–	–	–	30 000
FAO	88 066	1 939	5 752	38 237	–	–	133 993
AMFI	112 778	135 781	153 452	126 332	–	–	528 343
IGF	17 069	223	2 280	6 902	–	–	26 473
IIIM – Syrie	353 563	78 018	294 012	222 331	–	–	947 924
IIM – Myanmar	58 751	48 330	316 215	123 795	–	–	547 091
CDI	–	–	–	30 052	–	–	30 052
OIT	143 818	1 114	11 340	–	–	–	156 272
OIM	280 861	6 034	6 100	–	–	–	292 995
MIFRTP	7 614	183 404	–	11 875	–	–	202 893
ITC	95 538	471 900	400 006	43 591	–	9 435	1 020 470
UIT	28 539	72 990	23 820	–	–	–	125 349
newSpecial	38 400	–	–	–	–	–	38 400
OCHA	1 528 993	1 446 608	339 241	489 944	–	122 564	3 927 350
ODA	29 028	196 9024	39 497	44 683	–	–	310 133
HCDH	1 435 879	929 698	626 439	872 939	–	64 438	3 929 393
BSCI	36 144	–	–	–	–	–	36 144
BSCI (Genève)	6 744	14 082	47 789	25 510	–	–	94 125
OSE – Libye	–	423		39 564	–	–	39 987
OSE – Syrie	205 352	21 030	11 856	22 837	–	2 960	264 035
OSLA	–	–	–	28 702	–	–	28 702
RCS	10 432	14 655	12 679	11 500	–	–	49 266
SDG Lab	21 507	–	–	–	–	–	21 507
SUN	82 451	–	–	–	–	–	82 451
UBS	16 210	26 306	45 355	3 125	–	–	90 996
ONU-Femmes	61 803	–	–	–	–	–	61 803

Entité	*Services centraux d'appui*	*Services financiers*	*Ressources humaines*	*Services informatiques et services de communication*	*Services de bibliothèque*	*Services généraux de gestion*	*Total*
CLD	976	1 150	6 384	17 434	–	–	25 944
CNUCED	9 276	66 746	155 302	2 125	–	–	233 449
PNUD (Genève)	534 548	218 458	480 179	473 022	–	25 846	1 732 053
UNDRR	2 437	4 703	54 068	40 793	–	–	102 001
PNUE	118 106	341 987	469 419	261 120	–	–	1 190 632
CCNUCC	121 533	142 040	189 810	525 056	–	833	979 271
UNFCU	12 639	251 617	44 160	16 500	–	–	324 916
FNUAP	62 064	–	–	–	–	–	62 064
HCR	4 371	746	22 100	816	–	–	28 033
UNICEF	271 648	386 943	78 909	4 589	172 100	105 335	1 019 524
UNIDIR	67 949	25 489	223 020	–	–	–	316 458
ONUDI	47 746	94 653	54 147	84 934	–	–	281 479
UNITAR	30 897	578	552	4 498	–	–	36 525
UNJSPF	7 910	6 547	62 076	70 769	–	–	147 302
UNMAS	141 070	16 441	29 458	79 302	–	185	266 456
DCM (ONUG)	27 204	899	3 330	15 041	–	–	46 474
UNOPS	90 720	79 000	89 281	404 406	–	–	663 407
UNRGID	33 755	14 533	101 964	103 875	–	278	254 405
UNRISD	18 386	–	–	2 779	–	–	21 165
TBLDC	30 028	41 370	34 562	55 336	–	–	161 297
VNU (Bonn)	20	15 636	597 600	–	–	–	613 256
PAM	252 319	5 294	4 432	–	–	–	262 045
OMS	309 392	4 655	–	–	–	–	314 047
OMPI	281 147	6 124	26 780	–	–	–	314 051
OMM	11 818	36 889	237 684	–	–	–	286 391
OMC	6 685	1 215	56 700	–	–	–	64 600
Divers − services Adobe	–	–	–	3 534 000	–	–	3 534 000
Divers – cours de langue	–	–	583 500	–	–	–	583 500
Divers − assurance médicale	–	7 130 300		–	–	–	7 130 300
Divers − services médicaux	–	–	1 732 400	–	–	–	1 732 400
Divers − appui aux conférences	148 000	–	–	7 747	–	–	155 747

Entité	*Services centraux d'appui*	*Services financiers*	*Ressources humaines*	*Services informatiques et services de communication*	*Services de bibliothèque*	*Services généraux de gestion*	*Total*
Divers − autres	256 780	122 140	377 961	197 698	–	804 415	1 758 994
Divers − perfectionnement professionnel	–	–	20 000	–	–	–	20 000
Divers − télécommunications	–	–	–	3 037 601	–	–	3 037 601
Divers − traitement des voyages	327 371	5 000	–	–	–	–	332 371
Total	**8 080 600**	**12 812 100**	**8 255 000**	**12 037 100**	**172 100**	**1 150 800**	**42 507 700**

Abréviations : AMFI = Association des mutuelles des fonctionnaires internationaux ; BSCI = Bureau des services de contrôle interne ; CCNUCC = Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; CCS = Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ; CDI = Commission du droit international ; CLD = Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique ; DCM (ONUG) = Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève ; IGF = Forum sur la gouvernance d'Internet ; IIIM – Syrie = Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ; IIM – Myanmar = Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar ; ITC = Centre du commerce international ; MIFRTP = Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux ; OCHA = Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; ODA = Bureau des affaires de désarmement ; OSE – Libye = Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye ; OSE – Syrie = Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie ; OSLA = Bureau de l'aide juridique au personnel ; RCS = système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; SUN = Mouvement pour le renforcement de la nutrition ; TBLDC = Banque de technologies pour les pays les moins avancés ; UBS = Union Bank of Switzerland ; UNDRR = Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ; UNFCU = United Nations Federal Credit Union ; UNJSPF = Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ; UNMAS = Service de la lutte antimines ; UNRGID = Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève ; UNRISD = Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

Tableau VIII.29

Chapitre 29F [Administration (Vienne)] : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	9 570,8	11 393,5	9 787,4	5 056,1	9 787,4	–	8 658,4	10 804,6	10 804,6	–	20 051,9	20 592,0	20 592,0	–
Autres dépenses de personnel	710,8	801,8	751,8	357,9	751,8	–	3 977,8	4 763,0	4 763,0	–	4 779,6	5 514,8	5 514,8	–
Dépenses de représentation	0,2	–	0,2	–	0,2	–	–	–	–	–	–	0,2	0,2	–
Consultants	6,5	0,3	–	0,1	6,6	6,6	54,1	155,7	155,7	–	54,4	155,7	162,3	6,6
Voyages du personnel	8,9	4,3	10,1	12,5	10,1	–	49,2	1 816,2	1 816,2	–	53,5	1 826,3	1 826,3	–
Services contractuels	866,0	883,6	936,5	402,3	782,8	(153,7)	1 894,6	667,4	667,4	–	2 778,2	1 603,9	1 450,2	(153,7)
Frais généraux de fonctionnement	957,7	850,3	1 012,7	677,4	891,3	(121,4)	661,0	94,0	94,0	–	1 511,3	1 106,7	985,3	(121,4)
Fournitures et accessoires	24,2	33,2	25,7	7,8	25,7	–	115,2	271,5	271,5	–	148,4	297,2	297,2	–
Mobilier et matériel	234,6	249,6	233,7	27,7	402,2	168,5	217,0	692,9	692,9	–	466,6	926,6	1 095,1	168,5
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	6 122,9	7 137,3	7 182,5	4 419,7	7 182,5	–	514,0	–	–	–	7 651,3	7 182,5	7 182,5	–
Autres	–	–	–	–	–	–	4,3	–	–	–	4,3	–	–	–
Total	**18 502,6**	**21 353,9**	**19 940,6**	**10 961,5**	**19 840,6**	**(100,0)**	**16 145,6**	**19 265,3**	**19 265,3**	**–**	**37 499,5**	**39 205,9**	**39 105,9**	**(100,0)**

Titre IX
Contrôle interne

Chapitre 30
Contrôle interne

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	21 187 400
Dépenses de 2022	20 876 900
Crédits ouverts pour 2023	22 134 600
Dépenses au 30 juin 2023	11 267 800
Ressources demandées pour 2024	22 134 600
Quotes-parts hors budget ordinaire[a]	
Crédits ouverts pour 2022	31 900 500
Dépenses de 2022	31 259 800
Montant estimé pour 2023	33 790 200
Dépenses au 30 juin 2023	30 421 000
Ressources demandées pour 2024[b]	32 302 700
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	13 959 500
Dépenses de 2022	11 638 700
Montant estimé pour 2023	13 745 800
Dépenses au 30 juin 2023	5 615 400
Montant prévu pour 2024	13 963 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1er juillet au 30 juin.

[b] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 77/304 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

IX.1 Les ressources demandées au chapitre 30 du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 22 134 600 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 30), tableau 30.8). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IX.4. Les prévisions pour 2024, après actualisation préliminaire des coûts, s'élèvent à 22 800 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine plus de plus près la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et

le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

IX.2 Les modifications de ressources proposées correspondent à la redistribution entre composantes et sous-programmes des ressources requises à des fins autres que le financement des postes, sans incidence sur les coûts, comme expliqué au point 30.60 du projet de budget.

Tableau IX.1
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	116	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 29 P-4, 22 P-3, 14 P-2/1, 8 G(1re C), 20 G(AC) et 1 AL
Effectif proposé pour 2024	116	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 29 P-4, 22 P-3, 14 P-2/1, 8 G(1re C), 20 G(AC) et 1 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif estimé pour 2023	136	3 D-1, 16 P-5, 46 P-4, 41 P-3, 3 G(1re C) et 27 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	136	3 D-1, 16 P-5, 46 P-4, 41 P-3, 3 G(1re C) et 27 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	45	1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 13 P-3, 1 P-2 et 9 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	45	1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 13 P-3, 1 P-2 et 9 G(AC)

IX.3 Conformément au paragraphe 2 d) de son mandat (voir résolution 61/275 de l'Assemblée générale, annexe), le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a présenté un rapport portant sur son examen du projet de budget du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour 2024 (A/78/95). Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a obtenu des éclaircissements au sujet des recommandations formulées par le Comité consultatif indépendant.

Observations et recommandations concernant les postes

IX.4 Le Secrétaire général propose d'inscrire au budget général 116 postes pour 2024 (87 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 29 de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées), ce qui ne fait apparaître aucun changement par rapport au nombre de postes approuvés pour 2023.

Postes vacants

IX.5 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 30 juin 2023, 17 postes inscrits au budget ordinaire étaient vacants : 1 D-2, 7 P-4, 1 P-3, 7 P-2 et 1 G(AC), y compris un poste d'analyste de la gestion et des programmes (P-4) qui était vacant depuis plus de deux ans, soit depuis mars 2021, et qui faisait l'objet d'une procédure de recrutement. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais, y compris celui qui est vacant depuis longtemps, et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget**. On trouvera au chapitre I du présent rapport d'autres observations du Comité concernant la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

IX.6 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au chapitre 30 (voir tableau IX.2).

Tableau IX.2
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Postes pourvus au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	87	16,3	21,3	19,5	87	87	70	18,4	19,0	19,5	87	17,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	29	9,7	10,3	6,9	29	29	28	6,7	5,4	3,4	29	7,1

IX.7 Les informations fournies montrent que pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2023 était de 19,0 % et le taux de vacance réel au 30 juin 2023 était de 19,5 %, tandis qu'un taux de 17,1 % est proposé pour 2024. Pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, le taux de vacances moyen était de 5,4 % et le taux de vacance réel, de 3,4 %, tandis qu'un taux de 7,1 % est proposé pour 2024. **Le Comité consultatif note une nouvelle fois la persistance d'un taux de vacance de postes élevé, qui perdure depuis plusieurs années, et recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de redoubler d'efforts pour améliorer le recrutement et la rétention du personnel du BSCI, en vue de renforcer la capacité globale du Bureau et l'exécution de son mandat (voir également A/77/7, par. IX.8, et par. IX.16 et IX.21 ci-dessous). Le Comité constate aussi une différence entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des taux de vacance.

IX.8 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IX.9 Le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2024, qui s'élève à 3 112 400 dollars avant actualisation des coûts, est le même que celui approuvé pour 2023 (A/78/6 (Sect. 30), tableau 30.13).

Voyages du personnel

IX.10 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 513 800 dollars et font apparaître une augmentation de 44 500 dollars (9,5 %) par

rapport aux crédits ouverts pour 2023. Selon les informations fournies au Comité consultatif, elles doivent notamment couvrir les frais liés aux consultations et discussions axées sur les risques qui seront menées avec la direction des entités des Nations Unies dans les zones de mission, ainsi que la participation à divers cours de formation, conférences et ateliers. **Le Comité consultatif espère que le BSCI poursuivra ses efforts pour recourir au maximum aux réunions virtuelles, aux plateformes en ligne et aux outils de formation à distance, autant que possible. Il recommande donc une réduction de 50 % (22 300 dollars) des 44 500 dollars demandés au titre des voyages du personnel**. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des voyages du personnel.

Frais généraux de fonctionnement

IX.11 Le montant des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement s'élève à 145 600 dollars, ce qui représente une diminution de 28 500 dollars (16,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les dépenses se sont établies à 117 100 dollars en 2022 et s'élevaient à 63 100 dollars au 30 juin 2023, contre des crédits ouverts d'un montant de 172 600 dollars pour 2022 et de 174 100 dollars pour 2023. **Compte tenu des faibles dépenses engagées en 2022 et au premier semestre de 2023, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement soient réduites de 10 % (soit 14 600 dollars)**.

IX.12 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IX.10 et IX.11 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Évaluations externes et évaluation du Bureau

IX.13 Comme indiqué dans le fascicule du budget et dans le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, le BSCI fait actuellement l'objet d'une série d'évaluations externes de ses principales fonctions. Un groupe d'experts indépendants mandaté par le Bureau a réalisé une évaluation-qualité de la Division des investigations en 2022. Une évaluation-qualité externe de la Division de l'audit interne devrait s'achever à la fin de 2023, et une autre est prévue pour la Division de l'inspection et de l'évaluation en 2024. En outre, une évaluation complète du BSCI dans son ensemble est également prévue en 2024 et sera menée par un groupe d'experts indépendants mandatés par le Bureau [A/78/6 (Sect. 30), par. 30.14, 30.16 et 30.18 e)]. En réponse à ses demandes de précisions, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été informé que les experts indépendants engagés pour l'évaluation de la qualité des fonctions d'investigation et d'audit interne avaient été sélectionnés à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt lancé auprès de personnes et de sociétés dûment qualifiées, et que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit avait eu la possibilité de formuler des observations sur le cahier des charges. Au moment de la rédaction du présent rapport, le cahier des charges de l'évaluation-qualité externe de la fonction d'inspection et d'évaluation n'avait pas encore été finalisé. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale des informations détaillées sur les résultats des évaluations externes de la qualité des divisions du BSCI et de l'évaluation du BSCI dans son ensemble, ainsi que sur les plans visant à les traduire en normes méthodologiques et pratiques de travail améliorées qui renforceront l'efficacité et l'efficience des fonctions essentielles du Bureau (voir également les paragraphes IX.15, IX.16 et IX.21 ci-dessous)**.

Audit interne

IX.14 Dans son rapport, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit indique qu'en 2024, le travail de la division d'audit interne sera axé sur quatre domaines principaux, à savoir : a) l'exécution des programmes et des projets (48,6 %) ; b) la gestion des biens et des installations (9,7 %) ; c) l'informatique et la gestion des données (6,9 %) ; d) la gestion des ressources humaines (6,9 %) (A/78/95, par. 15). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été informé que les domaines à haut risque, tels que les véhicules, le carburant et les stocks, en particulier dans les missions, devraient faire l'objet d'un audit au moins une fois tous les trois ans et d'un suivi continu dans le cadre de l'application des recommandations d'audit. Le Comité rappelle que le BSCI a pris des mesures pour renforcer sa capacité à réaliser des audits des technologies de l'information et des communications, notamment par des activités de formation et par la transformation des postes d'audit général, afin d'assurer une couverture adéquate des risques organisationnels de haut niveau qui y sont associés (A/77/85, par. 22 et 23). Le Comité rappelle également qu'il a estimé que le BSCI pourrait envisager d'évaluer, à l'échelle du système, l'efficacité de la gouvernance et les dispositifs de gestion des risques, sous réserve que l'Assemblée générale approuve cette proposition (A/77/7, par. IX.13). À cet égard, le Comité a été informé que l'efficacité des dispositifs de gouvernance et de gestion des risques avait été intégrée dans les différents audits et faisait également l'objet de missions spécifiques, telles que celles portant sur la gestion des risques d'entreprise et la délégation d'autorité. En outre, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a prévu de procéder à une évaluation de la nécessité d'une attestation d'audit distincte, à la suite du prochain examen global des travaux du BSCI (voir par. IX.13 ci-dessus). **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'évaluation de la nécessité d'une attestation d'audit distincte seront fournies dans le prochain rapport**.

IX.15 En ce qui concerne l'évaluation-qualité externe de la fonction d'audit interne, qui devrait s'achever à la fin de 2023, le Comité consultatif a été informé que le BSCI préparerait un plan d'action détaillé pour donner suite aux résultats de cette évaluation en 2024. **Le Comité consultatif compte que le prochain projet de budget-programme contiendra des informations détaillées sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la fonction d'audit interne et sur les efforts déployés par la Division de l'audit interne pour renforcer ses capacités et assurer une couverture adéquate des risques organisationnels de haut niveau, y compris ceux liés aux technologies de l'information et des communications (voir également A/77/7, par. IX.14, et par. IX.13 ci-dessus)**.

Inspections et évaluation

IX.16 Il est indiqué dans le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit que pour atteindre son objectif d'évaluer chacun des 162 sous-programmes une fois tous les huit ans, la Division de l'inspection et de l'évaluation devrait évaluer 20 sous-programmes par an (A/78/95, par. 24). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été informé que la Division effectuait chaque année cinq à six évaluations relevant du budget ordinaire et cinq à six évaluations relevant des opérations de maintien de la paix. **Le Comité consultatif compte que le prochain projet de budget-programme fournira des informations sur les plans visant à renforcer les capacités d'inspection et d'évaluation du BSCI, ce qui passera notamment par des efforts accrus pour réduire le nombre de postes vacants et assurer une utilisation optimale des ressources existantes tout en tenant dûment compte des résultats de l'évaluation-qualité externe prévue en 2024 (voir par. IX.7 et IX.13 ci-dessus)**.

IX.17 En 2024, le BSCI continuera de fournir aux entités du Secrétariat et à l'ensemble de l'Organisation des orientations méthodologiques concernant l'évaluation et un appui en matière d'assurance qualité, en vue d'ancrer solidement une culture et une pratique de l'évaluation (A/78/6 (Sect. 30), par. 30.32 et 30.36). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, depuis la publication de l'instruction administrative sur l'évaluation au Secrétariat (ST/AI/2021/3) en août 2021 jusqu'au mois d'avril 2023, le BSCI avait collaboré avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour appuyer 30 entités différentes du Secrétariat dans leurs processus d'évaluation et avait procédé à l'assurance qualité de plus de 350 rapports d'évaluation du Secrétariat. En outre, le BSCI a élaboré et diffusé des directives méthodologiques et d'autres supports de connaissance, mis au point un programme de formation avec l'École des cadres du système des Nations Unies et organisé des séminaires et des ateliers, notamment avec ce même Département. **Soulignant l'importance d'une solide culture de l'évaluation, le Comité consultatif prend note des activités menées par le BSCI et encourage la poursuite des efforts visant à renforcer les capacités d'évaluation au sein du Secrétariat**.

Investigations

IX.18 Dans son rapport, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit indique qu'à la fin de 2023, la Division des investigations devrait être saisie de 1 748 dossiers, soit 379 de plus qu'en 2022, ce qui confirme la tendance à la hausse observée depuis 2015, année où la Division avait été saisie de 493 dossiers. On s'attend également à ce que le nombre de cas d'exploitation et d'abus sexuels atteigne le chiffre record de 196 cas en 2023, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2022 (A/78/95, par. 32 et 33). Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été informé que les conduites prohibées, la fraude, la corruption et les questions liées au personnel restaient les motifs les plus courants d'ouverture d'une enquête. Ces dernières années, le BSCI a également constaté une augmentation du nombre d'allégations de discrimination raciale. En 2021 et 2022, le BSCI a reçu en tout 84 plaintes qui ont donné lieu à l'ouverture de 19 enquêtes et à 41 renvois, comme indiqué dans le tableau IX.3.

Tableau IX.3
Plaintes pour discrimination raciale reçues par le Bureau des services de contrôle interne, de 2018 au 30 juin 2023

	2018	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023 (au 30 juin)*
Nombre d'enquêtes ouvertes (enquêtes en cours)	– (–)	6 (–)	7 (–)	8 (3)	11 (6)	4 (4)
Nombre de renvois	2	7	9	21	20	9
Nombre d'enquêtes closes après évaluation	1	1	4	14	9	5
Nombre de cas restant à traiter	–	–	–	–	1	4
Total	**3**	**14**	**20**	**43**	**41**	**22**

IX.19 Étant donné l'augmentation de la charge de travail, les délais fixés par le BSCI pour l'achèvement des enquêtes sont difficiles à tenir, y compris pour les plaintes traitées en priorité, comme celles liées à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et à la discrimination raciale. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit ont à

plusieurs reprises relevé ces retards et souligné la nécessité de réduire le délai moyen d'achèvement des enquêtes, notamment en réglant le problème persistant des taux de vacance élevés au sein de la Division des investigations (voir par exemple A/78/95, par. 38, A/77/7, par. IX.19, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. IX.20).

IX.20 Bien que l'évaluation-qualité externe de la Division des investigations réalisée en 2022 ait abouti à la conclusion que les services d'investigation fonctionnaient bien, des améliorations ont été recommandées dans des domaines tels que la planification du travail, le suivi des dossiers et la hiérarchisation des affaires (A/78/6 (Sect. 30), par. 30.14 et 30.15). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les recommandations portaient aussi sur l'examen des instructions administratives régissant les travaux de la Division, les processus d'assurance qualité de la Division et le traitement des enquêtes relatives à la protection contre les représailles, ainsi que la mise en place d'une unité d'enquête médico-légale. Le BSCI s'est doté d'un plan d'action pour donner suite aux recommandations et la Division a adopté une approche multidimensionnelle pour achever les enquêtes dans les délais, notamment grâce à l'amélioration de la gestion des dossiers, du suivi du respect des délais prévus, du ciblage des dossiers et, le cas échéant, à la modification des cadres juridiques. Le BSCI étudie également les moyens de renforcer sa capacité d'investigation, notamment en recrutant des spécialistes de la protection contre les représailles.

IX.21 **Le Comité consultatif compte que le prochain projet de budget comportera des informations détaillées sur l'application du plan d'action issu de l'évaluation-qualité externe de la Division des investigations et sur les gains d'efficacité ainsi obtenus, en particulier en ce qui concerne la réduction de la durée moyenne des investigations. En outre, le Comité compte que des informations actualisées sur les mesures concrètes adoptées pour résoudre le problème de longue date des taux de vacance et ses répercussions sur les capacités globales de la Division seront également fournies (voir les paragraphes IX.7 et IX.13 ci-dessus).**

Coopération avec d'autres organes de contrôle

IX.22 Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau se coordonnera avec le Comité des commissaires aux comptes et assurera la liaison, s'il y a lieu, avec les organes compétents (A/78/6 (Sect. 30), par. 30.5). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le BSCI assurerait la consultation et l'échange d'informations avec le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système, récemment créé, qui supervise l'évaluation de toutes les entités au sein du Groupe. Le BSCI partage déjà régulièrement avec le Corps commun d'inspection des plans de travail, des documents initiaux et des résultats d'évaluation, afin d'assurer la complémentarité des contrôles. En outre, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, un réseau professionnel interinstitutions volontaire qui rassemble les organes d'évaluation du système des Nations Unies et des organisations affiliées, continuera à servir d'instance de communication et de coordination.

Ressources extrabudgétaires

IX.23 Pour 2024, les ressources extrabudgétaires du Bureau sont estimées à 13 963 900 dollars, soit une augmentation de 218 100 dollars (ou 1,6 %) par rapport au montant qui était prévu pour 2023, en raison de ressources provenant d'ONU-Habitat qui n'avaient pas été reçues en 2023. Selon les estimations : a) un montant de 10 991 000 dollars permettrait de financer 45 postes et des objets autres que les postes

pour les audits du Bureau de la coordination des activités de développement, de l'ITC, du HCDH, du PNUE, d'ONU-Habitat, du HCR, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, de l'ONUDC, de l'UNU et d'autres entités ; b) un montant de 545 500 dollars permettrait de financer les dépenses autres que les postes afférentes aux activités d'évaluation liées au Bureau de la coordination des activités de développement ; et c) un montant de 2 427 400 dollars permettrait de financer les activités d'enquête concernant le Bureau de la coordination des activités de développement, de l'OACI, de l'ITC, du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, de l'ONUDC et d'ONU-Femmes (A/78/6 (Sect. 30), par. 30.71, 30.74 et 30.77). On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des ressources extrabudgétaires.

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

IX.24 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, sur les 71 fonctionnaires occupant des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur du Secrétariat émargeant au budget ordinaire, 34 étaient originaires d'États d'Europe occidentale et autres États, 13 d'États d'Asie et du Pacifique, 13 d'États d'Afrique, 7 d'États d'Europe orientale et 4 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes. Sur les 14 postes du budget ordinaire pourvus en 2022, 8 ont été pourvus par des candidats d'Europe occidentale et autres États. Le BSCI a pris diverses initiatives telles que des manifestations de présentation des opportunités de carrière afin d'élargir le vivier des candidature et d'améliorer la représentation géographique au sein du Bureau. Au 31 mai, les titulaires de postes inscrits au budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur comprenaient 36 femmes et 34 hommes. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel du Bureau, compte que celui-ci prendra de nouvelles mesures pour parvenir à une représentation géographique plus équitable des États Membres parmi les membres de son personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

IX.25 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 14 membres du personnel du BCIS devraient prendre leur retraite au cours des 5 prochaines années et 26 au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

IX.26 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que dans la période de 2018 à la mi-2023, le BSCI avait recruté au total 14 administrateurs auxiliaires originaires de cinq États Membres (deux originaires d'Europe occidentale et autres États et trois d'États d'Asie et du Pacifique) : aucun en 2018, 1 en 2019, 3 en 2020, 4 en 2021, 4 en 2022 et 2 en 2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement des administrateurs auxiliaires.

Stagiaires

IX.27 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le BSCI avait accueilli au total 142 stagiaires de 32 États Membres au cours de la période allant de 2018 à la mi-2023 : 43 au cours de l'exercice biennal 2018-2019, 18 au cours de l'exercice biennal 2020-2021 et 81 entre 2022 et le 30 juin 2023. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recrutement de stagiaires.

Tableau IX.4

Chapitre 30 (Contrôle interne) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts/ estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	18 302,4	18 375,0	19 022,2	9 903,2	19 022,2	–	25 419,3	28 513,7	27 119,1	(1 394,6)	8 045,6	8 145,4	8 363,5	218,1	51 839,9	55 681,3	54 504,8	(1 176,5)
Autres dépenses de personnel	1 558,8	1 330,8	1 658,8	639,8	1 658,8	0,0	4 129,3	3 440,8	3 209,7	(231,1)	2 420,1	3 675,9	3 675,9	0,0	7 880,2	8 775,5	8 544,4	(231,1)
Dépenses de représentation	0,5	0,0	0,5	0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0
Consultants	204,2	216,8	182,2	27,4	231,2	49,0	239,7	273,4	311,4	38,0	39,6	55,2	55,2	0,0	496,1	510,8	597,8	87,0
Voyages du personnel	385,5	390,3	469,3	312,1	513,8	44,5	658,6	661,5	726,2	64,7	593,3	847,1	847,1	0,0	1 642,2	1 977,9	2 087,1	109,2
Services contractuels	508,4	374,3	544,9	303,7	460,6	(84,3)	322,2	351,3	381,8	30,5	105,8	268,1	268,1	0,0	802,3	1 164,3	1 110,5	(53,8)
Frais généraux de fonctionnement	172,6	117,1	174,1	63,1	145,6	(28,5)	363,7	403,0	403,1	0,1	415,9	704,6	704,6	0,0	896,8	1 281,7	1 253,3	(28,4)
Fournitures et accessoires	18,8	3,0	20,9	2,1	19,8	(1,1)	39,7	28,3	31,5	3,2	5,6	16,8	16,8	0,0	48,2	66,0	68,1	2,1
Mobilier et matériel	36,2	69,6	61,7	16,4	82,1	20,4	87,3	81,0	95,7	14,7	12,9	32,7	32,7	0,0	169,8	175,4	210,5	35,1
Autres	0,0	0,0	0,0	0	–	0,0	0	37,2	24,2	(13,0)	0	0	0	0,0	0,0	37,2	24,2	(13,0)
Total	**21 187,4**	**20 876,9**	**22 134,6**	**11 267,8**	**22 134,6**	**0,00**	**31 259,8**	**33 790,2**	**32 302,7**	**(1 487,5)**	**11 638,7**	**13 745,8**	**13 963,9**	**218,1**	**63 775,5**	**69 670,6**	**68 401,2**	**(1 269,4)**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Titre X
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 31
Activités administratives financées en commun

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire (part à la charge de l'ONU)	
Crédits ouverts pour 2022	7 954 900
Dépenses de 2022	7 957 500
Crédits ouverts pour 2023	8 214 300
Dépenses au 30 juin 2023	7 648 000
Ressources demandées pour 2024	7 958 700
Budget complet (activités financées en commun)	
Crédits ouverts pour 2022	23 741 400
Dépenses de 2022	23 278 800
Crédits ouverts pour 2023	24 670 700
Dépenses au 30 juin 2023	12 551 200
Ressources demandées pour 2024	24 115 000

X.1 Les ressources demandées pour 2024 au titre du budget complet des trois organismes financés en commun (compte tenu des ressources demandées au titre du budget ordinaire pour financer la part à la charge de l'ONU) s'élèvent à 24 115 000 dollars et font apparaître une diminution nette de 555 700 dollars (2,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023, en raison d'une diminution de 1 115 400 dollars (9,1 %) des coûts de la CFPI, en partie contrebalancée par des augmentations de 244 800 dollars (2,9 %) des coûts du Corps commun d'inspection et de 314 900 dollars (7,8 %) des coûts du CCS (A/78/6 (Sect. 31), annexe IV, tableau 1). Les budgets complets de la CFPI et du Corps commun d'inspection sont présentés à l'Assemblée générale, qui les approuve conformément aux dispositions en vigueur. Celui du CCS est, quant à lui, présenté à titre d'information et seule la part à la charge de l'ONU est présentée pour approbation (ibid., annexe IV).

X.2 Les ressources demandées au titre du chapitre 31 du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 7 958 700 dollars des coûts et font apparaître une diminution de 255 600 dollars (3,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (ibid., tableau 1). Les ressources permettront de financer la part à la charge de l'ONU pour les trois organismes qui sont financés en commun sur une base interinstitutionnelle, à savoir : a) la CFPI et son secrétariat ; b) le Corps commun d'inspection et son secrétariat ; c) le secrétariat du CCS, y compris le projet relatif aux normes IPSAS. Le Comité consultatif note que l'actualisation des coûts après la présentation du budget n'est pas appliquée pour le chapitre 31 dans le projet de budget-programme pour 2024. Il examine les questions liées à l'actualisation des coûts dans la partie consacrée à la rubrique concernée.

Tableau X.1
Évolution des ressources financières, par objet de dépense (budget complet, activités financées en commun)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*Variation (2023-2024) (pourcentage)*
CFPI	11 631,8	11 384,1	12 244,5	5 981,3	11 129,1	(1 115,4)	(9,1)
Corps commun d'inspection	8 145,3	7 805,4	8 378,7	4 611,8	8 623,5	244,8	2,9
CCS	3 964,3	4 089,4	4 047,5	1 958,1	4 362,4	314,9	7,8
Total	**23 741,4**	**23 278,8**	**24 670,7**	**12 551,2**	**24 115,0**	**(555,7)**	**(2,3)**

Note : Comme indiqué aux paragraphes 31.22, 31.51 et 31.80 du fascicule A/78/6 (Sect. 31), il a été tenu compte dans le montant des ressources recommandées par le Réseau Finances et budget, du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS, des prévisions d'inflation établies par ses soins. Les ressources proposées ne feront pas l'objet d'une nouvelle actualisation des coûts.

X.3 La variation des ressources proposées pour 2024 au titre du chapitre 31 pour financer la part à la charge de l'ONU tient aux facteurs suivants : a) des ajustements techniques (entraînant une augmentation nette de 23 900 dollars), qui résultent de l'augmentation de la part à la charge de l'ONU dans les budgets de la CFPI et du secrétariat du CCS, et de la diminution de la part à la charge de l'ONU dans le budget cofinancé du Corps commun d'inspection ; b) d'autres changements (représentant une diminution de 279 500 dollars), qui résultent des ajustements au titre de diverses rubriques budgétaires pour les trois organismes. Les informations sur les ressources des trois organismes sont données dans les parties consacrées aux rubriques concernées, selon qu'il conviendra.

Tableau X.2
Tableau d'effectifs (budget complet, effectifs financés en commun)
(Nombre de postes)

	Effectif approuvé pour 2023	*Effectif prévu pour 2024*	*Variation*
CFPI	45	45	–
Corps commun d'inspection	31	31	–
CCS	15	15	–
Total	**91**	**91**	**–**

X.4 Le Secrétaire général propose au total 91 postes au titre du chapitre 31, dont 56 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 35 dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées, soit un nombre de postes identique à celui de 2023. Les informations sur les postes des trois organismes sont données dans les parties consacrées aux rubriques concernées, selon qu'il conviendra.

Observations générales

Partage des coûts des activités administratives financées en commun et actualisation des coûts

X.5 On trouve à l'annexe III du projet de budget une explication détaillée de la formule de partage des coûts servant au calcul de la part des dépenses afférentes aux activités administratives financées en commun à la charge de l'ONU. En résumé, la répartition des coûts se fait de la façon suivante : a) pour la CFPI et son secrétariat, sur la base du nombre de fonctionnaires du Secrétariat par rapport au nombre total de fonctionnaires de toutes les entités participantes ; b) pour le Corps commun d'inspection et son secrétariat, en fonction des dépenses qui sont indiquées dans les états financiers audités des organisations participantes ; c) pour le secrétariat du CCS, sur la base de la dotation en effectifs (50 %) et des dépenses (50 %).

X.6 Il est indiqué dans le fascicule pour 2024 que la part du budget complet à la charge du Secrétariat de l'ONU, telle que déterminée par le CCS selon la formule établie, évolue comme suit : a) pour la CFPI et son secrétariat, elle est portée à 38,3 % pour 2024, contre 37,5 % pour 2023, ce qui équivaut à une augmentation de 88 000 dollars (A/78/6 (Sect. 31), para. 31.27) ; b) pour le Corps commun d'inspection et son secrétariat, elle est portée à 27,5 % pour 2024, contre 28,4 % pour 2023 (ibid., par. 31.56), ce qui équivaut à une diminution de 79 100 dollars ; c) pour le secrétariat du CCS, elle est portée à 30,4 % pour 2024, contre 30,7 % pour 2023 (ibid., par. 31.27, 31.56 et 31.86), ce qui équivaut à une augmentation de 15 000 dollars.

X.7 Comme suite à ses questions, le Comité a reçu des informations sur les montants des coûts partagés, avant et après actualisation des coûts, et les parts proportionnelles à la charge de l'ONU et des entités participantes, répartis comme suit :

Tableau X.3
Impact de l'actualisation des coûts et des parts proportionnelles à la charge de l'ONU et des entités participantes (2018-2023)
(En dollars des États-Unis)

	2023			
Entité participante	*Avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*Après actualisation des coûts*	*Pourcentage*
CFPI	4 361 900	229 800	4 591 700	
Corps commun d'inspection	2 313 300	66 600	2 379 900	
CCS	1 261 100	(18 400)	1 242 700	
Part totale à la charge de l'ONU	**7 936 300**	**278 000**	**8 214 300**	**33,3**
Part à la charge des entités participantes			16 456 400	66,7
Budget total approuvé			**24 670 700**	

	2022			
Entité participante	*Avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*Après actualisation des coûts*	*Pourcentage*
CFPI	3 836 000	491 000	4 327 000	
Corps commun d'inspection	2 208 500	186 200	2 394 700	

	2022			
Entité participante	*Avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*Après actualisation des coûts*	*Pourcentage*
CFPI	3 836 000	491 000	4 327 000	
CCS	1 111 300	121 900	1 233 200	
Part totale à la charge de l'ONU	**7 155 800**	**799 100**	**7 954 900**	**33,5**
Part à la charge des entités participantes			15 786 500	66,5
Budget total approuvé			**23 741 400**	

	2021			
Entité participante	*Avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*Après actualisation des coûts*	*Pourcentage*
CFPI	3 288 600	196 700	3 485 300	
Corps commun d'inspection	2 009 000	132 000	2 141 000	
CCS	938 700	111 800	1 050 500	
Part totale à la charge de l'ONU	**6 236 300**	**440 500**	**6 676 800**	**31,2**
Part à la charge des entités participantes			14 719 400	68,8
Budget total approuvé			**21 396 200**	

	2020			
Entité participante	*Avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*Après actualisation des coûts*	*Pourcentage*
CFPI	3 359 300	–	3 359 300	
Corps commun d'inspection	1 913 300	–	1 913 300	
CCS	973 200	–	973 200	
Part totale à la charge de l'ONU	**6 245 800**	**–**	**6 245 800**	**31,3**
Part à la charge des entités participantes			13 725 100	68,7
Budget total approuvé			**19 970 900**	

	2018-2019			
Entité participante	*Avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*Après actualisation des coûts*	*Pourcentage*
CFPI	6 539 400	240 100	6 779 500	
Corps commun d'inspection	3 742 500	(87 300)	3 655 200	

	2018-2019			
Entité participante	*Avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*Après actualisation des coûts*	*Pourcentage*
CCS	1 906 500	17 600	1 924 100	
Part totale à la charge de l'ONU	**12 188 400**	**170 400**	**12 358 800**	**32,2**
Part à la charge des entités participantes			26 061 300	67,8
Budget total approuvé			**38 420 100**	

X.8 Le Comité consultatif note qu'au cours des cinq exercices budgétaires allant de 2018-2019 à 2023, y compris l'actualisation des coûts, la part moyenne à la charge de l'ONU s'est élevée à 32,3 %, variant entre 31,2 % (2021) et 33,5 % (2022), et la part moyenne à la charge des entités participantes s'est élevée à 67,7 %, variant entre 68,8 % (2021) et 66,5 % (2022).

Cadre juridique et procédures : partage des coûts et procédure d'examen du budget des activités administratives financées en commun

X.9 En ce qui concerne la procédure d'examen du budget des activités administratives financées en commun dans le cadre du projet de budget-programme, comme le rappelle le Comité consultatif, le Secrétaire général a indiqué dans le projet de budget-programme pour 2020 et celui pour 2021 que les projets de budget de la CFPI et du Corps commun d'inspection, ainsi que ceux du CCS et du projet IPSAS, avaient été communiqués aux organisations membres du CCS par son secrétariat, qui avait sollicité leurs observations. Les consultations ont été conduites au cours de l'élaboration du projet de budget-programme et les observations des organisations membres du CCS ont été prises en considération lors de la mise au point des projets de budget-programme de la Commission et du Corps commun (A/77/7, par. X.12). Selon le Secrétaire général, comme indiqué aux paragraphes 31.22 et 31.51 du fascicule et précisé ci-après, pour le projet de budget-programme pour 2024, les prévisions budgétaires ont été établies par le Réseau Finances et budget après consultation des organisations membres du Conseil, conformément à l'article 21 du statut de la Commission et à l'article 20 du statut du Corps commun. Le Comité rappelle que le Réseau est composé des contrôleurs et des directeurs financiers de toutes les organisations membres du CCS et coprésidé par le Secrétariat (Contrôleur) et l'OMPI (ibid., par. X.13). Il constate que le processus d'examen du budget des activités administratives financées en commun repose sur des procédures clairement établies, comme présenté à l'annexe III du fascicule concernant le partage des coûts.

X.10 Pour ce qui est de la CFPI, il est indiqué au paragraphe 31.22 du fascicule que, conformément à l'article 21 du statut de la Commission, les prévisions budgétaires étaient établies après consultation du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS. En ce qui concerne l'établissement du budget de la Commission, le rôle du Réseau Finances et budget et les accords de partage des coûts, le Comité consultatif rappelle les paragraphes 2 et 3 de l'article 21 du statut de la CFPI :

a) Article 21, paragraphe 2 : le budget de la Commission est inclus dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le projet de budget est établi par le Secrétaire général après consultation avec le Comité administratif de coordination, sur la base des propositions de la Commission ;

b) Article 21, paragraphe 3 : les dépenses de la Commission sont partagées entre les organisations selon les modalités convenues entre elles.

X.11 **Le Comité consultatif souligne que la procédure d'examen du budget et les accords de partage des coûts de la CFPI sont régis par l'article 21 du statut de celle-ci et que seules les dépenses sont partagées entre les organisations selon les modalités convenues entre elles. Compte tenu du caractère indépendant de la Commission, qui est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, le Comité est convaincu que l'examen impartial et objectif des ressources de la Commission par le Réseau Finances et budget a pour objectif de garantir que les besoins opérationnels et financiers de celle-ci sont satisfaits (voir par. X.18 ci-dessous).** Il examine les ressources de la Commission de la fonction publique internationale affectées à des postes et celles non affectées à des postes dans la partie consacrée à la rubrique concernée.

X.12 Pour ce qui est du Corps commun d'inspection, il est indiqué au paragraphe 31.51 du fascicule que, conformément à l'article 20 du statut du Corps commun, les prévisions budgétaires étaient établies après consultation du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS. En ce qui concerne l'établissement du budget du Corps commun, le rôle du Réseau Finances et budget et les accords de partage des coûts, le Comité consultatif rappelle les paragraphes 1 et 2 de l'article 20 du statut du Corps commun d'inspection :

a) Article 20, paragraphe 1 : le budget du Corps commun est inclus dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le projet de budget est établi par le Secrétaire général, après consultations avec le Comité administratif de coordination, sur la base des propositions faites par le Corps commun. Le projet de budget est soumis à l'Assemblée générale avec le rapport y relatif du Comité administratif de coordination et avec les observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le Corps commun est invité à se faire représenter aux réunions au cours desquelles son projet de budget est examiné ;

b) Article 20, paragraphe 2 : les dépenses du Corps commun sont réparties entre les organisations participantes selon des modalités dont elles conviennent.

X.13 **Le Comité consultatif souligne que la procédure d'examen du budget et les accords de partage des coûts du Corps commun d'inspection sont régis par l'article 20 du statut de celui-ci. Le projet de budget est soumis à l'Assemblée générale, pour examen et approbation, avec le rapport y relatif du Réseau Finances et budget du CCS, et seules les dépenses sont réparties entre les organisations selon des modalités dont elles conviennent. Compte tenu du caractère extérieur et indépendant du Corps commun, qui est un organe subsidiaire de l'Assemblée, le Comité est convaincu que l'examen impartial et objectif des ressources du Corps commun par le Réseau a pour objectif de garantir que les besoins opérationnels et financiers de celui-ci sont satisfaits (voir par. X.18 ci-dessous).** Il examine les ressources du Corps commun d'inspection affectées à des postes et celles non affectées à des postes dans la partie consacrée à la rubrique concernée.

X.14 **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 77/279, a souligné le caractère tout particulier du rôle que jouait le Corps commun d'inspection, un organe extérieur et indépendant exerçant dans tout le système des fonctions d'inspection, d'évaluation et d'enquête. Dans cette même résolution, l'Assemblée a pris acte avec satisfaction du rapport du Corps commun pour 2022 et de son programme de travail pour 2023. Toujours dans la même résolution, l'Assemblée s'est félicitée que le Corps commun, le Comité des**

commissaires aux comptes et le BSCI coordonnent leurs activités et a engagé ces organes à continuer de mettre en commun leurs données d'expérience, leurs connaissances, leurs pratiques de référence et les enseignements qu'ils tirent de leur expérience avec les autres organes d'audit et de contrôle des Nations Unies, ainsi qu'avec le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, en vue d'éviter les chevauchements d'activités et les doubles emplois et de renforcer les effets de synergie, la coopération, l'efficacité et l'efficience, sans préjudice du mandat de chacun.

X.15 En ce qui concerne le CCS, il est indiqué au paragraphe 31.80 du fascicule que les activités de son secrétariat sont financées en commun par les organismes, fonds et programmes du régime commun des Nations Unies et que les prévisions budgétaires ont été établies après consultation du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion, qui est l'un des deux comités de haut niveau du CCS. Le Comité consultatif examine les ressources du CCS affectées à des postes et celles non affectées à des postes dans la partie consacrée à la rubrique concernée.

X.16 **Le Comité consultatif rappelle que, dans la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, celle-ci a réaffirmé que la Cinquième Commission était celle de ses grandes commissions qui était chargée des questions administratives et budgétaires. Dans cette même résolution, l'Assemblée a réaffirmé que c'était à la Cinquième Commission qu'il revenait d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant, pour que tous les programmes et toutes les activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience et pour que les politiques soient dûment appliquées. Le Comité compte que l'Assemblée invitera les organisations participantes à faire tout leur possible pour apporter leur contribution, dans le cadre à l'accord de partage des coûts (voir les par. X.24, X.29 et X.38 ci-dessous et la résolution 65/270 de l'Assemblée, par. 22).**

Possibilité d'examiner la procédure d'examen du budget des activités administratives financées en commun

X17 Le Comité consultatif rappelle que la procédure d'examen du budget, par laquelle les entités visées au chapitre 31 (Activités administratives financées en commun) soumettent, dans la pratique, leurs propositions initiales au Réseau Finances et budget ou à l'organe équivalent auquel il a succédé, est en place depuis environ 50 ans, en particulier : a) pour ce qui est de la CFPI, depuis sa création en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale par la résolution 3357 (XXIX) du 18 décembre 1974 ; b) pour ce qui est du Corps commun d'inspection, depuis sa création en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée par la résolution 31/192 du 22 décembre 1976. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que le Comité de haut niveau sur la gestion agit pour le compte et au nom du CCS (ex-Comité administratif de coordination) sur les questions touchant à la gestion administrative de toutes les organisations membres. Le Comité de haut niveau sur la gestion est habilité à prendre des décisions au nom des chefs de secrétariat. Conformément au mandat du Comité de haut niveau, les travaux de celui-ci « sont menés principalement par des équipes de travail composées d'experts dans des domaines administratifs donnés et par des groupes de gestionnaires des ressources humaines, de gestionnaires financiers et de gestionnaires des technologies de l'information dont le travail est orienté par [le Comité de haut niveau] ». Le Réseau Finances et budget est le réseau officiel de gestionnaires financiers sous l'égide du Comité de haut niveau qui effectue le travail de celui-ci dans le domaine des finances et du budget, y compris l'examen des budgets des activités financées en commun. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que chaque entité du système des Nations Unies avait son propre processus d'approbation du budget et fixait ses propres délais avec son organe

directeur, et que le Secrétariat ne disposait pas d'informations ou de visibilité concernant ces processus et ces délais.

X.18 **Le Comité consultatif estime que la procédure actuelle d'examen du budget de la CFPI et du Corps commun d'inspection du Réseau Finances et budget du CCS pourrait être perçue comme un conflit d'intérêts potentiel. Le Comité est d'avis que le Secrétaire général, en tant que Président du CCS, en consultation avec les chefs des entités, devrait suivre de près l'analyse de la procédure d'examen du budget et veiller à ce que le niveau de ressources indiqué soit envisagé afin de préserver le statut de la Commission et du Corps commun qui sont des organes subsidiaires indépendants de l'Assemblée générale et d'autres organisations. Le Comité recommande à l'Assemblée d'inviter le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, d'inclure un tableau contenant des informations sur les processus d'approbation du budget des entités du système des Nations Unies et les délais correspondants fixés par leurs organes directeurs respectifs. Le Comité recommande également à l'Assemblée d'inviter le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, d'informer les organes directeurs des organisations membres participantes des difficultés potentielles afin de garantir un niveau de contrôle supplémentaire, l'objectif étant d'éliminer tout conflit d'intérêts. Le Comité compte que de plus amples informations sur l'amélioration potentielle du contrôle du processus budgétaire indépendant de la Commission, du Corps commun et du CCS seront communiquées à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget (voir la résolution 64/243 de l'Assemblée, par. 131).**

Actualisation des coûts

X.19 En ce qui concerne l'actualisation des coûts, le Secrétaire général indique aux paragraphes 31.22, 31.51 et 31.80 du fascicule que le niveau des ressources convenu par le Réseau Finances et budget tient déjà compte des prévisions d'inflation établies par ce dernier, et que le Réseau a tenu compte du fait que le budget de la grande majorité des entités des Nations Unies était en baisse et que les règles d'établissement du budget ne prévoyaient pas la possibilité d'augmentations liées à l'actualisation des coûts qui interviendraient au cours de l'exécution du budget. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les budgets présentés au Réseau par les différentes entités portaient sur des montants avant actualisation des coûts (CFPI) et après actualisation des coûts (Corps commun d'inspection et CCS), et que le Réseau avait par la suite décidé d'appliquer de la même manière aux trois entités : a) une actualisation des coûts de 2,5 % pour les ressources affectées à des postes et b) aucune actualisation des coûts pour les ressources non affectées à des postes (voir tableau X.4).

Tableau X.4
Budgets présentés au Réseau Finances et budget par le CCS, la CFPI et le Corps commun d'inspection
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget tel que présenté au Réseau Finances et budget par les différentes entités[a]	*Écart entre le budget présenté au Réseau Finances et budget et le budget approuvé par le Réseau et proposé dans le budget-programme de 2024*	*Projet de budget approuvé par le Réseau Finances et budget avant actualisation des coûts*	*Projet de budget approuvé par le Réseau Finances et budget après l'actualisation de 2,5 % appliquée par le Réseau*	*Écart*
CFPI					
Ressources affectées à des postes	8 649,1	(47,9)	8 601,2	8 816,2	215,0
Ressources non affectées à des postes	3 730,9	(1 418,0)	2 312,9	2 312,9	–
Total partiel	**12 380,0** (avant actualisation des coûts)	**(1 465,9)**	**10 914,1**	**11 129,1**	**215,0**
Corps commun d'inspection					
Ressources affectées à des postes	7 831,3	99,6	7 930,9	8 129,2	198,3
Ressources non affectées à des postes	501,8	(7,5)	494,3	494,3	–
Total partiel	**8 333,1** (avant actualisation des coûts)	**(92,1)**	**8 425,2**	**8 623,5**	**198,3**
CCS					
Ressources affectées à des postes	3 293,5	209,6	3 503,1	3 590,7	87,6
Ressources non affectées à des postes	843,3	(71,6)	771,7	771,7	–
Total partiel	**4 136,8** (avant actualisation des coûts)	**138,0**	**4 274,8**	**4 362,4**	**87,6**
Total	**24 849,9**	**(1 235,8)**	**23 614,1**	**24 115,0**	**500,9**

[a] Les projets de budget soumis par les différentes entités au Réseau Finances et budget sont inclus dans le fascicule (pour la CFPI, voir par. 31.22 ; pour le Corps commun d'inspection, voir par. 31.51 ; pour la CCS, voir par. 31.80).

X.20 **Le Comité consultatif note que le Réseau Finances et budget a décidé, compte tenu des prévisions d'inflation, qu'il appliquerait de la même manière aux trois entités un taux d'actualisation de 2,5 % pour les ressources affectées à des postes et qu'aucun taux d'actualisation ne serait appliqué pour les ressources non affectées à des postes de manière égale. Le Comité compte que les modalités d'application de cette approche, y compris la manière dont le taux de 2,5 % a été déterminé et les incidences globales à long terme sur les entités, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

Commission de la fonction publique internationale

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire (part à la charge de l'ONU)	
Crédits ouverts pour 2022	4 327 000
Dépenses de 2022	4 329 700
Crédits ouverts pour 2023	4 591 700
Dépenses au 30 juin 2023	4 030 500
Ressources demandées pour 2024	4 261 400
Budget complet (activités financées en commun)	
Crédits ouverts pour 2022	11 631 800
Dépenses de 2022	11 384 100
Crédits ouverts pour 2023	12 244 500
Dépenses au 30 juin 2023	5 981 300
Ressources demandées pour 2024	11 129 100

X.21 Les ressources demandées au titre du budget complet de la CFPI pour 2024 (qui comprennent les crédits demandés au titre du budget ordinaire) s'élèvent à 11 129 100 dollars et font apparaître une diminution de 1 115 400 (9,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 31), tableau 31.6). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières, ventilées par objet de dépense, dans le tableau X.5.

X.22 Pour ce qui est de la CFPI, les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour 2024 (part à la charge de l'ONU) s'élèvent à 4 261 400 dollars et font apparaître une diminution de 330 300 dollars (7,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 31), tableau 31.11). Cette diminution s'explique par le fait que la part du budget de la CFPI et de son secrétariat incombant à l'Organisation a été revue à la baisse. Le Comité consultatif a été informé que, bien qu'il y ait eu une diminution nette globale concernant la CFPI du fait des ajustements techniques, l'augmentation de 0,8 % de la part à la charge de l'ONU était liée à l'augmentation du nombre de fonctionnaires de l'Organisation au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020, pris en compte dans les calculs des montants alloués pour les budgets de la CFPI de 2024 et de 2023, respectivement.

Tableau X.5
Commission de la fonction publique internationale : évolution des ressources financières, par objet de dépense (activités financées en commun)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*Variation (2023-2024) (pourcentage)*
Postes	8 231,9	8 531,0	8 514,0	4 214,3	8 816,2	302,2	3,5
Autres dépenses de personnel	142,3	25,6	154,4	16,0	16,6	(137,8)	(89,2)
Émoluments des non-fonctionnaires	577,2	672,9	626,2	352,0	615,4	(10,8)	(1,7)
Dépenses de représentation	3,5	1,9	3,8	0,2	2,0	(1,8)	(47,4)
Consultants	566,8	178,3	615,0	268,7	101,1	(513,9)	(83,6)
Voyages des représentants	582,4	536,4	660,4	679,6	482,9	(177,5)	(26,9)
Voyages du personnel	270,2	351,5	306,4	294,0	278,1	(28,3)	(9,2)
Services contractuels	141,6	245,0	153,6	114,8	195,9	42,3	27,5
Frais généraux de fonctionnement	1 026,1	821,9	1 113,3	35,0	599,4	(513,9)	(46,2)
Fournitures et accessoires	32,5	5,2	35,3	1,1	4,9	(30,4)	(86,1)
Mobilier et matériel	57,3	14,4	62,1	4,9	16,6	(45,5)	(73,3)
Total	**11 631,8**	**11 384,1**	**12 244,5**	**5 981,3**	**11 129,1**	**(1 115,4)**	**(9,1)**

X.23 Il est proposé d'inscrire un total de 45 postes au budget complet de la CFPI pour 2024 (effectifs financés en commun), soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2023, comme le montre le tableau X.6.

Tableau X.6
Tableau d'effectifs (Commission de la fonction publique internationale) (effectifs financés en commun)

	Nombre	*Informations*
Effectif approuvé pour 2023	45	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1°C) et 18 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	45	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1°C) et 18 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

X.24 Au paragraphe 31.22, il est indiqué que le Réseau Finances et budget n'a pas approuvé la proposition de la CFPI de créer un poste de juriste (P-4) au sein de son secrétariat. Le Comité consultatif rappelle que la CFPI avait fait la même proposition de créer un poste de juriste (P-4) dans le cadre du projet de budget-programme pour 2023 et que cette proposition n'avait pas été approuvée par le Réseau à l'époque (A/77/7, par. X.10). Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que, en ce qui concerne le projet de budget-programme pour 2024, le Réseau ne recommandait pas la création du poste, car il n'était pas sans incidence sur les coûts, mais que le Réseau serait ouvert à l'idée d'envisager sa création sans que cela ait une incidence sur les coûts, avec une réduction correspondante au titre d'autres rubriques budgétaires. Le Comité a également été informé que la Commission avait indiqué que ses ressources ne pouvaient pas être réduites. En outre, il a été informé que le Réseau

avait indiqué que la CFPI pourrait envisager d'autres moyens de gérer les besoins en matière de conseils juridiques, par exemple en faisant appel à du personnel temporaire au titre des consultants ou des autres dépenses de personnel. **Compte tenu des conseils dont la CFPI a besoin pour prendre des décisions de principe et pour défendre les affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, et rappelant l'observation qu'il a formulée plus haut concernant l'importance de veiller à ce que les besoins opérationnels et financiers de la Commission, qui est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, soient satisfaits, le Comité consultatif recommande la création d'un poste de juriste (P-4)**.

Postes vacants

X.25 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2023, tous les postes étaient pourvus au secrétariat de la CFPI.

Taux de vacance

X.26 Pour ce qui est du secrétariat de la CFPI, le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 (voir tableau X.7). **Le Comité consultatif constate un écart entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.** Le Comité examine plus avant les taux de vacance au chapitre I du présent rapport.

Tableau X.7
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022			*2023*			*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance proposé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	24	1,3	4,2	24	4,6	12,5	24	4,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	21	4,8	4,8	21	3,9	7,7	21	4,1

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

X.27 Comme indiqué dans le tableau X.4, la CFPI a proposé que le Réseau Finances et budget approuve un montant de 3 730 900 dollars pour les objets de dépense autres que les postes. Le Réseau a décidé de réduire ce montant de 1 418 000 (38 %), ce qui le porte à 2 312 900 dollars. Comme indiqué au paragraphe 31.23 du fascicule, les changements proposés pour les ressources affectées non affectées à des postes, tels que décidés par le Comité du budget et des finances, font apparaître des diminutions au titre des autres dépenses de personnel (137 800 dollars), des émoluments des non-fonctionnaires (10 800 dollars), des dépenses de représentation (1 800 dollars), des consultants (513 900 dollars), des voyages des représentants (177 500 dollars), des voyages du personnel (28 300 dollars), des frais généraux de fonctionnement (513

900 dollars), des fournitures et accessoires (30 400 dollars) et du mobilier et du matériel (45 500 dollars), contrebalancées en partie par une augmentation au titre des services contractuels (42 300 dollars). Comme indiqué dans le tableau X.5 du présent rapport, au 30 juin 2023, un montant de 1 767 000 dollars, soit 47,4 % du montant alloué de 3 730 500 dollars pour 2023, avait été dépensé.

X.28 En ce qui concerne les voyages, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que certains voyages pourraient ne pas avoir lieu si l'Assemblée générale approuvait les ressources avec les ajustements proposés par le Réseau. En outre, certaines formations à l'intention du personnel pourraient devoir être réduites et les réunions du Réseau ressources humaines de la Commission devraient se tenir en ligne plutôt qu'en personne. En ce qui concerne les frais généraux de fonctionnement, le Comité a été informé que la CFPI ne serait pas en mesure de couvrir la totalité de ses besoins et qu'il ne serait pas possible d'absorber les coûts si l'Assemblée approuvait les ressources avec les ajustements proposés par le Réseau. En ce qui concerne les consultants et l'incidence sur l'application de la demande de l'Assemblée de procéder à un examen de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun, le Comité a été informé que le projet de budget initial d'environ 600 000 dollars, tel que présenté au Réseau, aurait été suffisant pour financer les travaux de la Commission en 2024. Il a également été informé que la CFPI pensait que le niveau du budget prévu en 2024 pour les consultants, tel que décidé par le Réseau, d'un montant de 101 100 dollars, n'était pas réaliste au vu des activités opérationnelles à mener. Il prend note de la réduction de 38 % des ressources proposées pour les objets de dépense autres que les postes.

X.29 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe X.24 du présent rapport et notant que les ressources proposées au titre des consultants et des frais généraux de fonctionnement sont inférieures aux dépenses effectives en 2022, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de réviser le projet de budget de la CFPI, y compris la part à la charge de l'ONU [voir le paragraphe X.11 du présent rapport et les résolutions 62/236 (par. 129), 64/243 (par. 132), 65/270 (par. 21), et 66/246 (par. 110)] de l'Assemblée générale.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

X.30 Au 30 juin 2023, sur les 40 membres du personnel de la CFPI, 22 (55 %) étaient des femmes et 18 (45 %) des hommes. À la même date, parmi les titulaires des 21 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 7 provenaient d'États d'Europe occidentale et d'autres État, 6 d'États d'Asie et du Pacifique, 4 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes, 3 d'États d'Afrique et 1 d'un État d'Europe orientale. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

X.31 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 13 membres du personnel de la CFPI devraient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Stagiaires

X.32 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que la CFPI n'était pas considérée comme une entité du Secrétariat pour ce qui était de la comptabilité de

gestion et que, par conséquent, les données relatives à la CFPI concernant les stagiaires pour 2018-2019 et 2020-2021 ne figuraient pas dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : personnel fourni à titre gracieux, personnel retraité, consultants et vacataires, et Volontaires des Nations Unies » (A/77/578). **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur le nombre de stagiaires à la CFPI seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain rapport sur le budget-programme.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Corps commun d'inspection

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire (part à la charge de l'ONU)	
Crédits ouverts pour 2022	2 394 700
Dépenses de 2022	2 395 600
Crédits ouverts pour 2023	2 379 900
Dépenses au 30 juin 2023	2 344 634
Ressources demandées pour 2024	2 370 300
Budget complet (activités financées en commun)	
Crédits ouverts pour 2022	8 145 300
Dépenses de 2022	7 805 200
Crédits ouverts pour 2023	8 378 700
Dépenses au 30 juin 2023	4 611 800
Ressources demandées pour 2024	8 623 500

X.33 Les ressources demandées au titre du budget complet du Corps commun d'inspection pour 2024 (qui comprennent les crédits demandés au titre du budget ordinaire) s'élèvent à 8 623 500 dollars et font apparaître une augmentation 244 800 dollars (2,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 31), tableau 31.13). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières, ventilées par objet de dépense, dans le tableau X.8.

X.34 Pour ce qui est du Corps commun d'inspection, les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour 2024 (part à la charge de l'ONU) s'élèvent à 2 370 300 dollars et font apparaître une diminution de 9 600 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 31), tableau 31.18). Cette diminution s'explique par le fait que la part du budget du Corps commun et de son secrétariat incombant à l'Organisation a été revue à la baisse.

Tableau X.8
Corps commun d'inspection : évolution des ressources financières, par objet de dépense (activités financées en commun)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022(crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*Variation (2023-2024) (pourcentage)*
Postes	7 553,3	7 444,1	7 720,6	4 496,1	8 129,2	408,6	5,3
Autres dépenses de personnel	52,9	3,0	57,6	–	54,2	(3,4)	(5,9)
Consultants	74,0	78,1	80,3	20,8	75,9	(4,4)	(5,5)
Voyages du personnel	319,4	171,8	362,0	69,2	214,9	(147,1)	(40,6)
Services contractuels	41,4	44,8	45,0	–	42,4	(2,6)	(5,8)
Frais généraux de fonctionnement	65,8	37,3	71,4	15,0	67,4	(4,0)	(5,6)
Fournitures et accessoires	10,8	0,1	11,7	0,7	11,1	(0,6)	(5,1)
Mobilier et matériel	27,7	26,2	30,1	10,0	28,4	(1,7)	(5,6)
Total	**8 145,3**	**7 805,4**	**8 378,7**	**4 611,8**	**8 623,5**	**244,8**	**2,9**

X.35 Il est proposé d'inscrire un total de 31 postes et emplois de temporaire au budget complet du Corps commun d'inspection pour 2024 (effectifs financés en commun), soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2023, aucun nouveau poste n'ayant été proposé (voir tableau X.9). Le Comité consultatif note qu'au 30 juin 2023, un montant de 4 496 100 dollars, soit 58 % des ressources affectées à des postes, avait été dépensé.

Tableau X.9
Tableau d'effectifs, inspecteurs compris[a] (Corps commun d'inspection) (effectifs financés en commun)

	Postes	*Classe*
Effectif approuvé pour 2023	20	1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1eC) et 8 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	20	1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1eC) et 8 G(AC)
Emplois de temporaire		
Effectif approuvé pour 2023	11	11 D-2 (inspecteurs)
Effectif proposé pour 2024	11	11 D-2 (inspecteurs)

[a] Le tableau d'effectifs comprend 11 inspecteurs et inspectrices nommés par l'Assemblée générale selon les conditions fixées dans sa résolution 31/192. Conformément aux articles 13 et 14 du Statut du Corps commun d'inspection, les inspecteurs ne sont pas considérés comme faisant partie du personnel du Secrétariat, mais ils reçoivent le traitement et les indemnités auxquels ont droit les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies ayant rang de directeur (D-2) à l'échelon IV.

Postes vacants

X.36 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2023, un poste P-3 était vacant au Corps commun d'inspection.

Taux de vacance

X.37 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au titre du Corps commun d'inspection et de son secrétariat (voir tableau X.10).

Tableau X.10
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022			*2023*			*2023*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance proposé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	22	4,7	2,2	22	3,2	3,3	22	3,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	9	–	–	9	–	–	9	–

Observations et recommandations concernant les postes

X.38 Au paragraphe 31.51 du fascicule, il est indiqué que le Réseau Finances et budget n'a pas approuvé la proposition du Corps commun d'inspection de créer un poste de spécialiste de l'inspection et de l'évaluation (P-3) au sein de son secrétariat. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que ce poste serait nécessaire pour assurer un équilibre entre les administrateurs et les inspecteurs, à savoir un administrateur pour chacun des 10 inspecteurs. Le Comité note dans le tableau X.9 que le Corps commun emploie actuellement 11 inspecteurs (D-2) en tant que personnel temporaire. Le Comité a été informé que le Réseau Finances et budget ne considérait pas que l'équilibre entre les administrateurs et les inspecteurs constituait une justification suffisante pour la création du poste proposé. Le Comité a également été informé que le Réseau avait suggéré au Corps commun d'inspection d'envisager d'autres moyens de gérer la demande, par exemple en recourant aux autres dépenses de personnel. **Prenant en compte la nécessité d'assurer un équilibre entre les administrateurs et les inspecteurs et rappelant l'observation qu'il a formulée plus haut concernant l'importance de veiller à ce que les besoins opérationnels et financiers du Corps commun d'inspection, qui est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, soient satisfaits, le Comité consultatif juge utile de créer le poste de spécialiste de l'inspection et de l'évaluation (P-3). Le Comité compte que le Corps commun fournira à l'Assemblée, lorsqu'elle examinera le présent rapport, des informations supplémentaires sur les besoins avérés et la charge de travail (voir par. X.13 du présent rapport et les résolutions 62/236 (par. 129) et 64/243 (par. 132) de l'Assemblée)**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

X.39 Comme indiqué dans le tableau X.4, le Corps commun d'inspection a proposé que le Réseau Finances et budget approuve un montant de 494 300 dollars pour les objets de dépense autres que les postes. Le Réseau a décidé de maintenir le montant proposé inchangé. Comme indiqué au paragraphe 31.52 du fascicule, les changements proposés au titre des objets de dépense autres que les postes, tels que décidés par le Réseau Finances et budget, tiennent compte d'une diminution des crédits demandés

aux rubriques Autres dépenses de personnel (3 400 dollars), Consultants (4 400 dollars), Voyages du personnel (147 100 dollars), Services contractuels (2 600 dollars), Frais généraux de fonctionnement (4 000 dollars), Fournitures et accessoires (600 dollars) et Mobilier et matériel (1 700 dollars). Comme indiqué dans le tableau X.4, au 30 juin 2023, un montant de 115 700 dollars, soit 17,6 % du montant alloué de 658 100 dollars pour 2023, avait été dépensé.

X.40 S'étant renseigné au sujet des voyages, le Comité consultatif a été informé que le programme de travail du Corps commun d'inspection pour 2024 serait décidé en janvier 2024 et que les missions spécifiques et les destinations de voyage ne pourraient pas être déterminées avant cette date. Les prévisions actuelles de dépenses de voyage proposées par le Corps commun sont basées sur les expériences antérieures liées à la mise en œuvre d'un programme de travail. **Le Comité consultatif compte que le Corps commun communiquera des informations complémentaires sur ses projets de plans de travail et de voyage à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, et qu'il donnera des informations détaillées dans le prochain projet de budget**.

X.41 **Sous réserve des observations qu'il a données au paragraphe X.38 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre du budget complet du Corps commun d'inspection, y compris la part à la charge de l'Organisation des Nations Unies, soient approuvées.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

X.42 Au 30 juin 2023, sur les 19 membres du personnel, 13 (68 %) étaient des femmes et 6 (32 %) des hommes. À la même date, parmi les titulaires des 10 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 était vacant), six étaient originaires d'États d'Europe occidentale et d'autres États, deux d'États d'Asie et du Pacifique, un d'un État d'Afrique, un d'un État d'Amérique latine et des Caraïbes et aucun d'un État d'Europe orientale. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel du Département, compte que de nouvelles mesures seront prises pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres du personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

X.43 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que quatre membres du personnel du Corps commun d'inspection devraient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

X.44 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu des informations concernant le recrutement d'administrateurs auxiliaires par le Corps commun d'inspection au cours des cinq dernières années, selon lesquelles entre 2021 et 2023, un(e) administrateur(trice) auxiliaire a été recruté(e) chaque année dans un État Membre donateur de la région de l'Asie et du Pacifique. **Le Comité consultatif compte que le Corps commun d'inspection trouvera des contributions**

volontaires supplémentaires pour financer le recrutement d'autres administrateurs auxiliaires originaires des États Membres, en particulier de pays en développement sous-représentés ou non représentés. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant le recrutement des administrateurs auxiliaires.

Stagiaires

X.45 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Corps commun d'inspection n'était pas considéré comme une entité du Secrétariat pour ce qui était de la comptabilité de gestion et que, par conséquent, les données relatives au Corps commun d'inspection concernant les stagiaires pour 2018-2019 et 2020-2021 ne figuraient pas dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : personnel fourni à titre gracieux, personnel retraité, consultants et vacataires, et Volontaires des Nations Unies » (A/77/578). S'étant renseigné, le Comité a reçu parallèlement du Corps commun d'inspection les données en question, qui montrent que les nombres totaux de stagiaires ci-après ont été recrutés entre 2018 et 2023 pour des postes de stagiaires au CCI : 16 (2018), 17 (2019), 13 (2020), 16 (2021), 23 (2022) et 15 (au 30 juin 2023). Le Comité constate une représentation géographique relativement diversifiée parmi les stagiaires. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur le nombre de stagiaires au Corps commun d'inspection figureront dans le prochain rapport sur le budget-programme.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Recommandations du Corps commun d'inspection

X.46 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Corps commun d'inspection rendait compte régulièrement, dans ses rapports annuels, du nombre, de l'acceptation et de l'application des recommandations figurant dans ses rapports, et plus récemment dans son rapport pour 2022 et son programme de travail pour 2023 (A/77/34). Il a également été informé qu'un délai d'au moins deux ans s'écoulait entre la publication d'un rapport et la date à laquelle les recommandations étaient examinées et suivies par les organes des organisations participantes (voir la résolution 77/279 de l'Assemblée générale).

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire (part à la charge de l'ONU)	
Crédits ouverts pour 2022	1 233 200
Dépenses de 2022	1 232 200
Crédits ouverts pour 2023	1 242 700
Dépenses au 30 juin 2023	1 272 800
Ressources demandées pour 2024	1 327 000
Budget complet (activités financées en commun)	
Crédits ouverts pour 2022	3 964 300

Dépenses de 2022	4 089 400
Crédits ouverts pour 2023	4 047 500
Dépenses au 30 juin 2023	1 958 100
Ressources demandées pour 2024	4 362 400

X.47 Pour ce qui est du secrétariat du CCS, y compris du projet IPSAS, les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour 2024 (part à la charge de l'ONU) s'élèvent à 1 327 000 dollars et font apparaître une augmentation nette de 84 300 dollars (6,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 31), tableau 31.29). Cette augmentation tient aux facteurs suivants :

a) Ajustements techniques : une augmentation de 15 000 dollars, qui se décompose comme suit : i) la part du montant des ajustements techniques au titre des activités financées conjointement (89 300 dollars) revenant au Secrétariat de l'ONU, soit 27 400 dollars ; cette augmentation est en partie compensée par : ii) une diminution de 12 400 dollars, la part du budget du secrétariat du CCS à la charge du Secrétariat de l'ONU, telle que déterminée par le CCS selon la formule établie, étant ramenée à 30,4 % pour 2024 (contre 30,7 % pour 2023) ;

b) Autres changements : les ressources proposées pour 2024 au titre des activités financées en commun étant en augmentation de 225 600 dollars, compte tenu du montant approuvé par le Réseau Finances et budget en ce qui concerne les ressources allouées au secrétariat du CCS pour 2024 (ibid., par. 31.85), la part à la charge du Secrétariat de l'ONU augmente de 69 300 dollars.

X.48 Les ressources demandées au titre du budget complet du CCS et du projet IPSAS pour 2024 (qui comprennent les crédits demandés au titre du budget ordinaire) s'élèvent à 4 362 400 dollars et font apparaître une augmentation de 314 900 dollars (7,8 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (ibid., tableau 31.24). Cette augmentation tient aux facteurs suivants : a) ajustements techniques : l'augmentation de 89 300 dollars s'explique par les crédits demandés pour financer un poste de coordonnateur(trice) (P-3) créé en 2023 en application de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale et pour lequel un taux de vacance de 50 % a été appliqué, conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes ; b) autres changements : la diminution nette de 225 600 dollars s'explique par les ajustements effectués pour s'aligner sur le montant approuvé par le Réseau Finances et budget en ce qui concerne les ressources globales du secrétariat du CCS pour 2024. Le budget recommandé par le Réseau Finances et budget tenant compte des augmentations prévues du fait de l'inflation, telle que déterminée par le Réseau, les ressources proposées ne feront pas l'objet d'une nouvelle actualisation des coûts. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières, ventilées par objet de dépense, dans le tableau X.11.

Tableau X.11
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination : évolution des ressources financières, par objet de dépense (activités financées en commun)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	*22 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024*	*Variation (2023-2024) (pourcentage)*
Postes	3 194,5	3 407,4	3 204,2	1 632,9	3 590,6	386,4	12,1
Autres dépenses de personnel	244,4	366,7	264,7	147,2	250,5	(14,2)	(5,4)
Consultants	30,5	29,5	32,9	–	31,3	(1,6)	(4,9)
Voyages du personnel	188,9	194,6	214,2	126,3	176,3	(37,9)	(17,7)
Services contractuels	163,4	20,0	177,0	19,7	167,5	(9,5)	(5,4)
Frais généraux de fonctionnement	107,6	52,4	116,5	31,8	110,3	(6,2)	(5,3)
Fournitures et accessoires	12,7	–	13,6	–	13,0	(0,6)	(4,4)
Mobilier et matériel	22,3	18,8	24,4	0,2	22,9	(1,5)	(6,1)
Total	**3 964,3**	**4 089,4**	**4 047,5**	**1 958,1**	**4 362,4**	**314,9**	**7,8**

X.49 Il est proposé d'inscrire un total de 15 postes au budget complet du secrétariat du CCS pour 2023 (effectifs financés en commun), soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2023, aucun nouveau poste n'ayant été proposé (voir tableau X.12).

Tableau X.12
Tableau d'effectifs (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination) (effectifs financés en commun)

	Nombre	*Informations*
Effectif approuvé pour 2023	15	1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 5 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	15	1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 5 G(AC)

Postes vacants

X.50 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un poste (P-3) était vacant au secrétariat du CCS.

Taux de vacance

X.51 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au titre du secrétariat du CCS (voir tableau X.13). **Le Comité consultatif constate un écart entre les taux de vacance moyens et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.** Le Comité examine de plus près la question des taux de vacance au chapitre I du présent rapport.

Tableau X.13
Effectifs et taux de vacance (2021-2023)

	2022			*2023*			*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance proposé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	9	1,7	7,5	10	11,0	6,7	10	10,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5	–	–	5	–	–	5	–

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

X.52 Comme indiqué dans le tableau X.4, le CCS a proposé que le Réseau Finances et budget approuve un montant de 771 700 dollars pour les objets de dépense autres que les postes. Le Réseau a décidé de maintenir le montant proposé inchangé. Comme indiqué au paragraphe 31.81 du fascicule, les changements proposés au titre des objets de dépense autres que les postes, tels que décidés par le Comité des finances et du budget, tiennent compte d'une diminution des crédits demandés aux rubriques Autres dépenses de personnel (14 200 dollars), Consultants (1 600 dollars), Voyages du personnel (37 900 dollars), Services contractuels (9 500 dollars), Frais généraux de fonctionnement (6 200 dollars), Fournitures et accessoires (600 dollars) et Mobilier et matériel (1 500 dollars). Comme indiqué dans le tableau X.11 du présent rapport, au 30 juin 2023, un montant de 325 200 dollars, soit 38,6 % du montant alloué de 843 300 dollars pour 2023, avait été dépensé.

X.53 Au paragraphe 31.66 du fascicule, il est indiqué que le secrétariat du CCS continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19, notamment en organisant des réunions virtuelles ou hybrides pour les mécanismes de collaboration interinstitutions, afin de faire avancer certains travaux menés sous l'égide des comités de haut niveau du Conseil. Il est également indiqué au paragraphe 31.66 que cette approche vise à optimiser l'utilité des réunions en présentiel que tiennent le Conseil et ses comités de haut niveau dans le cadre de leur rôle de coordination à l'échelle du système des Nations Unies. **Le Comité consultatif est d'avis que des efforts supplémentaires pourraient être faits pour obtenir des gains d'efficacité dans l'utilisation des ressources allouées aux voyages et que la priorité devrait être donnée à la tenue en ligne des réunions du CCS et de ses comités. Le Comité attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées à ce sujet, y compris des statistiques sur les réunions, dans le prochain projet de budget**.

X.54 Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 167 500 dollars, ce qui représente une diminution de 9 500 dollars (5,4 %) par rapport au montant alloué pour 2023, à savoir 177 000 dollars. En 2022, un montant de 20 000 dollars a été dépensé, ce qui correspond à 12,3 % des crédits ouverts pour cette année (163 400 dollars). Au 30 juin 2023, un montant de 31 800 dollars, soit 18,0 % du montant alloué pour 2023, avait été dépensé. **Compte tenu des faibles dépenses engagées en 2022 et au cours des six premiers mois de 2023, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (soit 16 800 dollars) le montant des ressources demandées au titre des services contractuels**.

X.55 Les ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement s'élèvent à 110 300 dollars, ce qui représente une diminution de 6 200 dollars (5,3 %) par rapport au montant alloué pour 2023, à savoir 116 500 dollars. En 2022, un montant de 52 400 dollars a été dépensé, ce qui correspond à 44 % des crédits ouverts pour cette année (107 600 dollars). Au 30 juin 2023, un montant de 31 800 dollars, soit 27,3 % du montant alloué pour 2023, avait été dépensé. **Compte tenu des faibles dépenses engagées en 2022 et au cours des six premiers mois de 2023, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (soit 11 000 dollars) le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement**.

X.56 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes X.54 et X.55 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la part à la charge de l'ONU dans les ressources demandées au titre du budget du CCS, y compris le projet IPSAS, soit approuvée.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

X.57 Au 30 juin 2023, sur 14 membres du personnel, 9 (64 %) étaient des femmes et 5 (36 %) des hommes. À la même date, parmi les titulaires des neuf postes (1 des 10 postes était vacant) d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, neuf provenaient d'États d'Europe occidentale et autres États, aucun d'Asie-Pacifique, aucun d'Europe orientale, aucun d'Afrique et aucun d'Amérique latine et des Caraïbes. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel du CCS, compte que de nouvelles mesures seront prises pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres du personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

X.58 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'aucun membre du personnel du CCS ne devrait prendre sa retraite au cours des cinq prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

X.59 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant le recrutement d'administrateurs auxiliaires par le CCS entre 2018 et 2023 et note qu'en moyenne six administrateurs auxiliaires ont été recrutés par an dans six États Membres donateurs, principalement d'Europe occidentale. Le Comité constate que sur un total de 35 administrateurs auxiliaires recrutés par le CCS, 34 sont d'États d'Europe occidentale. **Le Comité consultatif compte que le CCS trouvera des contributions volontaires supplémentaires pour financer le recrutement d'autres administrateurs auxiliaires originaires d'autres États Membres, en particulier de pays en développement sous-représentés ou non représentés.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant le recrutement des administrateurs auxiliaires.

Stagiaires

X.60 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le CCS avait recruté trois stagiaires de 2022 au 30 juin 2023. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que le CCS n'était pas considéré comme une entité du Secrétariat pour ce qui était de la comptabilité de gestion et que, par conséquent, les données relatives au CCS concernant les stagiaires pour 2018-2019 et 2020-2021 ne figuraient pas dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : personnel fourni à titre gracieux, personnel retraité, consultants et vacataires, et Volontaires des Nations Unies » (A/77/578). **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur le nombre de stagiaires au CCS seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Chapitre 32
Dépenses spéciales

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	84 811 400
Dépenses de 2022	82 649 800
Crédits ouverts pour 2023	87 688 000
Dépenses au 30 juin 2023	46 225 400
Ressources demandées pour 2024	86 659 600
Quotes-parts hors budget ordinaire[a]	
Crédits ouverts pour 2022	11 090 000
Dépenses de 2022	11 646 100
Crédits ouverts pour 2023	11 830 000
Dépenses au 30 juin 2023	5 821 900
Ressources demandées pour 2024[b]	12 855 200
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	6 448 200
Dépenses de 2022	6 163 200
Montant estimé pour 2023	6 425 000
Dépenses au 30 juin 2023	3 104 300
Montant prévu pour 2024	6 665 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1er juillet au 30 juin.

[b] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 77/304 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

X.61 Les ressources prévues au chapitre 32 serviront à régler les dépenses suivantes : a) l'assurance maladie après la cessation de service ; b) les indemnisations ; c) les assurances générales ; d) les frais bancaires ; e) les pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux.

X.62 Le montant des ressources demandées au titre du chapitre 32 du budget ordinaire pour 2024 s'élève à 86 659 600 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 1 028 400 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023. On trouvera des informations sur les dépenses engagées en 2021 et en 2022 et de janvier à juin 2023, ventilées par objet de dépense et par composante, dans le tableau X.16. Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 88 744 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 1,2 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

X.63 La diminution des ressources demandées tient aux facteurs suivants :

a) Assurance maladie après la cessation de service. La diminution nette de 1 000 000 dollars s'explique par : i) une réduction des ressources nécessaires au Siège du fait de la poursuite de l'application de la mesure faisant obligation à tous les participants qui y ont droit de s'inscrire au volet B du programme Medicare, qui permettra de rationaliser les opérations et de réduire les coûts, sans compromettre la qualité des services fournis. L'objectif est de maîtriser les coûts liés à la prestation de services de soins de santé couverts par le programme d'assurance maladie après la cessation de service, tout en veillant à ce que les assurés continuent de recevoir les soins dont ils ont besoin (1 096 800 dollars) ; ii) une réduction des ressources nécessaires à Genève, qui tient compte des dépenses effectivement engagées (42 800 dollars) ; iii) une augmentation des ressources nécessaires à Vienne en raison de l'augmentation prévue du nombre d'assurés en 2024 (139 600 dollars) ;

b) Indemnisations. La baisse de 28 400 dollars concerne l'Office des Nations Unies à Genève et tient compte des dépenses effectivement engagées (A/78/6 (Sect. 32), para. 32.4).

Assurance maladie après la cessation de service

X.64 Des ressources d'un montant de 80 512 200 dollars sont demandées pour couvrir les dépenses relatives à l'assurance maladie après la cessation de service, soit une diminution de 1 000 000 par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (ibid., par. 32.12 ; voir par. X.62 du présent rapport).

X.65 L'annexe II du document A/78/6 (Sect. 32) présente un tableau indiquant le nombre de participants et les dépenses des cinq dernières années. Le Comité consultatif a également obtenu le tableau 14 ci-dessous indiquant les dépenses mensuelles de 2023, au 30 juin 2023.

Tableau X.14
Dépenses mensuelles au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, par source de financement (janvier à juin 2023)
(En dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire	*Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix*	*Ressources extrabudgétaires*	*Total*
janvier 2023	7 084 809	989 614	527 794	8 602 217
février 2023	7 460 755	–	–	7 460 755
mars 2023	6 846 265	1 892 148	1 009 146	9 747 559
avril 2023	6 164 754	974 106	519 523	7 658 383
mai 2023	6 099 406	985 414	525 554	7 610 374
juin 2023	6 283 725	980 589	522 282	7 786 596
Total	**39 939 713**	**5 821 900**	**3 104 299**	**48 865 912**

X.66 Le Secrétaire général indique que, dans sa résolution 61/264, l'Assemblée générale a approuvé les modifications qu'il était proposé d'apporter aux dispositions régissant l'assurance maladie après la cessation de service dans le cas des fonctionnaires engagés le 1er juillet 2007 ou après cette date. En vertu de cette résolution, les fonctionnaires retraités ont le droit de bénéficier d'une couverture après la cessation de service sur la base de la répartition des charges, à condition d'avoir été affiliés à l'un des régimes d'assurance maladie du système des Nations Unies depuis au moins 10 ans au moment de leur départ à la retraite. Les fonctionnaires engagés avant le 1er juillet 2007 qui comptent au moins cinq ans d'affiliation à l'un de ces régimes au moment de leur départ à la retraite y ont également droit, à condition d'acquitter la totalité de la prime correspondant aux années qui leur manquent pour atteindre 10 ans d'affiliation (ibid., par. 32.9). Dans l'annexe I du document A/78/6 (Sect. 32), il est indiqué que l'application de la résolution 61/264 de l'Assemblée a été reportée à 2024 en raison de difficultés techniques. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé de la nécessité de recruter une personne possédant l'expertise technique requise pour mener à bien les changements, la personne qui était titulaire du poste précédemment au sein du bureau d'exécution l'ayant quitté. **Le Comité consultatif compte que tout sera mis en œuvre pour recruter rapidement une personne possédant les compétences techniques requises**.

X.67 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées concernant, notamment, les initiatives de maîtrise des coûts suivantes :

a) L'obligation, pour les retraités résidant aux États-Unis d'Amérique qui remplissent certaines conditions, d'adhérer au volet B de Medicare, un programme fédéral d'assurance maladie proposé par le Gouvernement des États-Unis aux personnes âgées d'au moins 65 ans ou aux personnes répondant à certaines conditions. Ce programme sert de couverture primaire aux retraités qui en bénéficient, autrement dit c'est lui qui rembourse en premier lieu leurs frais médicaux, le solde étant couvert par le régime d'assurance offert par l'Organisation. Le Comité a été informé que les administrateurs tiers avaient signalé que le montant des demandes de remboursement avait été réduit de 24,8 millions de dollars (8 %) en 2020. Elles devraient augmenter tous les ans étant donné que le nombre de retraités participant au programme Medicare ne cesse de croître ;

b) Des initiatives favorisant la prévention et le bien-être ont été mises en œuvre pour promouvoir de meilleurs résultats en matière de santé, la structure des

régimes ayant été adaptée afin de garantir une couverture complète et d'encourager les soins préventifs ;

c) Un meilleur accès aux soins de santé, notamment grâce à des services de télémédecine accessibles par diverses plateformes en ligne depuis 2016 pour ce qui est des régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis, le régime mondial de l'ONU ayant fait de même, grâce à une application en ligne, à partir de 2018. Depuis avril 2020, les participants au régime d'assurance maladie ont également accès à cette application ;

d) L'élargissement des réseaux de prestataires de soins médicaux et modification des franchises prévues par les régimes d'assurance proposés aux États-Unis ;

e) Des campagnes de communication menées par l'ONU en collaboration avec l'Association des anciens fonctionnaires internationaux en vue d'indiquer aux fonctionnaires en activité et aux retraités comment optimiser leurs choix médicaux tout en réduisant au minimum les coûts globaux, comme le passage des médicaments de marque aux médicaments génériques, l'achat de médicaments d'entretien prescrits tous les 90 jours auprès d'entreprises de vente par correspondance, le recours aux services de télémédecine en ligne au lieu d'aller chez le médecin, la visite chez les prestataires affiliés pour tous les types de services médicaux, la lutte contre la fraude, le gaspillage et les abus, et la mise à profit des initiatives favorisant la prévention et le bien-être qui améliorent les résultats en matière de santé ;

f) Des modifications apportées au régime mondial d'assurance maladie de l'ONU concernant les soins dispensés aux États-Unis afin d'atténuer l'utilisation accrue du régime dans le pays, qui a entraîné une augmentation des coûts des demandes de remboursement. On a donc modifié le régime afin d'en limiter l'utilisation aux États-Unis pour les hospitalisations et certains soins ambulatoires ne relevant pas de la médecine d'urgence, tout en veillant à ce que les participants continuent d'avoir accès à des soins de santé satisfaisants. Le Comité a été informé qu'en 2017, la franchise annuelle pour les soins non urgents aux États-Unis était passée de 2 200 à 5 000 dollars par participant et de 6 600 à 15 000 dollars par famille. En outre, l'Assurance médicale gros risques ne couvrait plus les soins non urgents aux États-Unis, la couverture maximale étant ramenée de 96 % à 80 %.

Le Comité consultatif prend note des initiatives de maîtrise des coûts et de leur effet positif et compte que d'autres efforts seront entrepris à l'avenir pour rechercher des gains d'efficacité, y compris, par exemple, des examens périodiques des prestataires de services médicaux les plus compétitifs dans différents lieux.

X.68 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant les inconvénients du financement par facturation des prestations de santé des retraités par rapport à la méthode alternative de modulation des droits à prestations consistant à financer partiellement ou totalement les engagements et prestations à long terme au fur et à mesure qu'ils sont accumulés. Le Comité a été informé que l'ONU adoptait la méthode par facturation pour couvrir le coût des primes d'assurance maladie des retraités l'année même où l'assurance était fournie et qu'il n'y avait pas de réserve accumulée parce que les fonds n'étaient pas alloués pour les coûts accumulés ou futurs. En outre, à l'instar des salaires et des pensions de retraite, les prestations d'assurance maladie après la cessation de service étaient acquises au cours des années de travail d'un salarié. Toutefois, contrairement aux salaires et aux pensions, ces prestations n'étaient pas budgétisées dans l'année au cours de laquelle elles étaient acquises, mais étaient financées dans l'année au cours de laquelle les prestations étaient utilisées par les retraités, sans tenir compte des

passifs accumulés ou des coûts futurs. Le Comité a été informé que les augmentations significatives des coûts des soins de santé au cours des dernières années, ainsi que la tendance à la hausse de l'espérance de vie et l'augmentation du nombre de retraités couverts par l'assurance maladie après la cessation de service, avaient entraîné des coûts par facturation considérables, qui devraient continuer à augmenter dans les années à venir, ce qui rendait nécessaire l'examen de la viabilité de cette méthode de financement.

X.69 Le Comité consultatif a obtenu un récapitulatif des avantages et des inconvénients des deux méthodes de financement, notamment le fait que la méthode de modulation des droits à prestations offrait plus de stabilité et de prévisibilité, et permettait une meilleure planification financière à long terme pour le programme d'assurance maladie après la cessation de service. Le Comité a été informé que le financement par facturation des prestations de santé des retraités présentait l'avantage d'être moins coûteux à court terme. Cependant, à plus long terme, le financement partiel ou intégral des prestations au fur et à mesure qu'elles s'accumulaient était plus économique, car les revenus des placements permettaient de réduire les besoins budgétaires. En outre, les inconvénients du financement par facturation étaient les suivants : les besoins budgétaires augmentaient rapidement au fil du temps, car de plus en plus de membres du personnel partaient à la retraite et vivaient plus longtemps, et l'inflation des tarifs médicaux continuait d'augmenter à des taux considérablement plus élevés que l'inflation générale ; les passifs actuariels figurant dans les états financiers de l'Organisation continuaient d'augmenter rapidement ; on constatait une accumulation des passifs actuariels importants et croissants relatifs au paiement des futures prestations de santé des retraités qui avaient été acquises dans le passé. En outre, l'approche par facturation entraînait un décalage entre les coûts et les activités relatives aux programmes, étant donné que les coûts des prestations de retraite étaient reportés sur les cotisations des États Membres pour les années à venir en ce qui concernait les dépenses classées comme « dépenses spéciales » au lieu d'être inclus dans les dépenses communes de personnel pendant la durée de la vie active des fonctionnaires.

X.70 Le Comité consultatif a été informé des divers avantages de la méthode de la modulation des droits à prestations. Il s'agit notamment de prendre en compte les coûts immédiats et futurs ; une meilleure harmonisation entre les coûts et les activités relatives aux programmes afin que les coûts des prestations soient pris en compte dans le budget approprié ; la réduction des contributions à long terme des États Membres, les revenus des placements commençant à venir en complément des budgets pour le financement d'une part croissante et finalement importante des prestations annuelles ; la maîtrise de l'augmentation des engagements non financés au titre des prestations de santé après la retraite, afin d'éviter qu'ils ne deviennent un passif de plus en plus important pour l'ONU.

X.71 Dans le rapport, il est indiqué que le rapport du Secrétaire général sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (A/76/373) avait été soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session et que, dans ce rapport, le Secrétaire général avait répondu à la demande de l'Assemblée en présentant une proposition globale sur le financement de l'assurance maladie après la cessation de service (A/78/6 (Sect. 32), par. 32.11). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le rapport du Secrétaire général (A/76/373) et le rapport connexe du Comité sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (A/76/579) avaient été examinés pendant la première partie de la reprise de la soixante-seizième session, et qu'à la fin de la session, la Cinquième Commission n'avait pas inclus ces rapports dans sa décision sur les questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure (A/76/634/Add.1). Par conséquent, les rapports en question (y compris les propositions et les

recommandations qui y sont formulées) ne sont pas actuellement inscrits à l'ordre du jour de la Commission, et n'y seront pas inscrits à l'avenir.

X.72 **Compte tenu de la complexité et des conséquences budgétaires potentielles du choix du modèle de financement approprié pour les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, le Comité consultatif estime que cette question devrait continuer à être examinée par l'Assemblée générale et les organes de contrôle budgétaire compétents.**

X.73 Le Comité consultatif rappelle que, en ce qui concerne la répartition de l'assurance maladie après la cessation de service entre les différentes sources de financement, il a été informé que les dépenses au titre des régimes d'assurance maladie après la cessation de service administrés par le Siège de l'ONU et financés par facturation étaient initialement imputées au budget ordinaire et ajustées sur la base des dépenses effectives des mois correspondants et qu'environ 15 % étaient imputées aux opérations de maintien de la paix et 8 % aux ressources extrabudgétaires. Le Secrétariat s'est attelé à déterminer la source de financement, au moment de la retraite, de l'assurance maladie après la cessation de service administrée par le Siège pour chacun des retraités actuellement affiliés, exercice qui devrait être mené à bonne fin en 2021. Le Comité rappelle qu'il a été informé que cet exercice ne s'est toutefois achevé qu'en 2022 et le ratio de répartition des différentes sources de financement ainsi déterminé sera examiné dans le cadre du prochain cycle budgétaire (voir A/77/7, par. X.54).

X.74 Dans le rapport du Secrétaire général [A/78/6 (Sect. 32)], il est indiqué que l'application des ratios de répartition nécessiterait davantage de temps et que le Secrétariat ferait rapport sur ce sujet dans le projet de budget-programme pour 2025. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la base démographique utilisée était le nombre de participants actifs au régime d'assurance maladie après la cessation de service, les données étant tirées d'Umoja. La méthodologie employée pour calculer la demande consistait à analyser les données historiques, à observer les tendances actuelles et à les appliquer pour prévoir la demande d'assurance maladie après la cessation de service à l'avenir. **Le Comité consultatif note que les informations relatives à la base démographique actuelle sont déjà disponibles dans Umoja et compte que les problèmes hérités des informations démographiques antérieures à l'arrivée d'Umoja seront résolus rapidement. Le Comité estime que les bases de données pertinentes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pourraient être exploitées pour obtenir des informations précises sur le nombre de bénéficiaires de l'assurance maladie après la cessation de service résidant dans les différents États Membres, l'objectif étant de parvenir à des estimations plus précises des dépenses effectives, compte tenu des différences des coûts des services médicaux d'un pays à un autre**.

X.75 En ce qui concerne les ratios de répartition, le Comité consultatif rappelle les informations qu'il a reçues lors de l'examen du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2022 (A/77/766). Le Comité a été informé que le taux actuel de répartition était de 77 % pour le budget ordinaire, 15 % pour les budgets de maintien de la paix et 8 % pour les sources extrabudgétaires, et que le taux de répartition recalculé était de 69 % pour le budget ordinaire, 17 % pour les budgets de maintien de la paix et 14 % pour les sources extrabudgétaires. Le Comité note que le ratio de la base démographique provenant de sources extrabudgétaires a été fixé à 14 % et que cela représente une augmentation de 6 %. **Le Comité consultatif constate la différence de 6 % entre les deux répartitions et compte que des éclaircissements**

supplémentaires seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le budget-programme.

X.76 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en dépit de la détermination préliminaire des ratios, l'analyse plus approfondie des incidences financières, l'évaluation de la viabilité à long terme et la détermination de la méthode de financement des charges se rapportant aux ressources extrabudgétaires n'avaient pas encore été examinées et approuvées. Le Comité a également été informé que le personnel de la Section de l'assurance maladie et de l'assurance vie s'était employé à soutenir les participants au régime d'assurance maladie lors de diverses crises, notamment en ce qui concernait les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, le soutien aux fonctionnaires et à leurs familles en Ukraine et la fourniture exceptionnelle d'une assurance maladie aux fonctionnaires quittant le Soudan. Le Comité a également été informé de l'incidence potentielle sur les ratios de la réduction des effectifs des opérations de maintien de la paix, y compris la MINUSMA. **Le Comité consultatif est préoccupé par les retards persistants dans la répartition des sources de financement. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à tout mettre en œuvre pour que les ratios soient régulièrement réexaminés et que la composition démographique actualisée de chaque source de financement soit précisément prise en compte dans le calcul des coûts de l'assurance maladie après la cessation de service. Le Comité compte que des informations actualisées sur la question seront régulièrement communiquées à l'Assemblée dans les futurs projets de budget-programme**.

Indemnisations

X.77 Les ressources demandées pour couvrir les dépenses relatives aux indemnisations s'élèvent à 1 798 100 dollars et font apparaître une diminution de 28 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023, qui est imputable à Genève et tient compte des dépenses engagées par le passé.

Assurances générales

X.78 Les ressources demandées pour couvrir les dépenses relatives aux assurances générales s'élèvent à 3 670 100 dollars, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2023. Dans l'annexe III du rapport [A/78/6 (Sect. 32)], les indemnités versées au titre de l'assurance dommage aux biens entre 2019 et 2023 sont indiquées. Le tableau X.15 montre la répartition des catégories d'assurance pour la période 2022-2024.

Tableau X.15
Répartition des catégories d'assurance au titre des assurances générales, en fonction des dépenses engagées et des crédits demandés (2022-2024)
(En dollars des États-Unis)

	2022 (dépenses effectives)	*2023 (dépenses estimées)*	*2024 (crédits demandés avant actualisation des coûts)*
Bâtiments/locaux	2 149 536	2 329 960	2 329 960
Inondation des locaux	216 230	225 540	225 540
Terrorisme	511 928	596 500	596 500
Voyages en avion	97 174	120 000	120 000
Assurance automobile	82 494	103 000	103 000
Responsabilité civile	95 447	87 000	87 000

	2022 (dépenses effectives)	*2023 (dépenses estimées)*	*2024 (crédits demandés avant actualisation des coûts)*
Frais de service et autres frais	–	8 100	8 100
Fonds d'autoassurance	200 000	200 000	200 000
Total	**3 352 809**	**3 670 100**	**3 670 100**

X.79 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant les polices d'assurance et a été informé que le calcul de la prime par les assureurs était basé sur de multiples facteurs internes et extérieurs à l'Organisation ainsi que sur le marché spécifique de l'assurance en général, notamment les conditions du marché, les pertes catastrophiques et les coûts de réassurance. Le Comité a été informé qu'une analyse coûts-avantages permettait de savoir s'il convenait de s'assurer localement (CESAP, Office des Nations Unies à Genève, Office des Nations Unies à Nairobi et Office des Nations Unies à Vienne) ou de recourir à la police d'assurance dommage aux biens mondiale proposée par la Section des assurances commerciales au Siège de l'Organisation des Nations Unies (CEA, CEPALC et CESAO). Le Comité a obtenu des informations sur l'assurance, notamment sur le fait que l'ONU a un programme d'assurance pour les autres polices, à savoir celles relatives aux biens, au terrorisme et aux inondations, ce qui représente environ 85 % du budget des assurances générales, en raison de l'importance de la valeur totale assurée. Il a également obtenu des informations sur les principaux lieux concernés par la valeur totale assurée, le montant total de la valeur assurée par le Secrétariat s'élevant à 2 513 617 563 de dollars. Le Comité a été informé de la couverture des risques et note, d'après les informations qu'il a obtenues, que l'Organisation a reçu une indemnisation totale de 64 671,6 dollars pour une prime totale payée de 42 642,2 dollars au titre des polices d'assurance relatives aux biens, au terrorisme et aux inondations au cours des 15 dernières années.

Frais bancaires

X.80 Pour ce qui est des frais bancaires, les ressources demandées s'élèvent à 248 900 dollars, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024.

Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux

X.81 Les ressources demandées pour 2024 s'élèvent à 430 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023.

X.82 **Le Comité consultatif recommande que la proposition faite par le Secrétaire général au titre du chapitre 32 (Dépenses spéciales) soit approuvée.**

Tableau X.16
Dépenses, par catégorie et par composante (2021-2023)
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre 32 : dans l'ensemble

	2021 (crédits ouverts)	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*Taux d'utilisation des crédits en 2023 (pourcentage)*	*Explication de l'utilisation des crédits en 2023*	*2024 (prévisions)*
Postes	–	–	–	–	–	1 056,7	–	Les dépenses sont calculées automatiquement, sur la base des données entrées dans le système par les responsables des ressources humaines, et font régulièrement l'objet de corrections manuelles.	–
Autres dépenses de personnel	75 796,6	77 864,3	80 466,8	78 582,9	83 138,3	41 584,5	50,0	Dans l'ensemble, le montant des dépenses a comme prévu évolué de façon linéaire pendant les six premiers mois de l'année.	82 109,9
Émoluments des non-fonctionnaires	400,8	405,9	409,3	419,5	430,3	337,2	78,4	Les dépenses ont été plus élevées que prévu en raison des engagements pris pour couvrir les dépenses au-delà de la période de six mois. Les décaissements au 30 juin représentent 51 % des crédits ouverts.	430,3
Consultants	193,5	190,5	184,7	91,2	200,4	–	–	S'agissant des consultants, les dépenses ne sont pas linéaires et devraient être traitées au deuxième semestre.	200,4
Services contractuels	25,6	2,6	27,2	5,7	8,1	2,4	29,0	Les crédits ouverts doivent permettre le financement de services d'évaluation actuarielle et de révision des polices d'assurance, dont les coûts n'ont pas	8,1

	2021 (crédits ouverts)	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*Taux d'utilisation des crédits en 2023 (pourcentage)*	*Explication de l'utilisation des crédits en 2023*	*2024 (prévisions)*
								encore été pris en compte pour 2023.	
Frais généraux de fonctionnement	3 886,0	3 643,4	3 723,0	3 550,5	3 910,9	3 244,7	83,0	Les dépenses ont été plus élevées que prévu en raison des nouveaux taux basés sur le renouvellement des polices d'assurance.	3 910,9
Subventions et contributions	–	–	0,4	–	–	–	–		–
Total	**80 302,5**	**82 106,7**	**84 811,4**	**82 649,8**	**87 688,0**	**46 225,4**	**52,7**		**86 659,6**

Chapitre 32 : assurance maladie après la cessation de service

	2021 (crédits ouverts)	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*Taux d'utilisation des crédits en 2023 (pourcentage)*	*Explication de l'utilisation des crédits en 2023*	*2024 (prévisions)*
Postes	–	–	–	–	–	1 056,7	–	Les dépenses sont calculées automatiquement, sur la base des données entrées dans le système par les responsables des ressources humaines, et font régulièrement l'objet de corrections manuelles.	–
Autres dépenses de personnel	74 331,3	76 218,5	78 919,8	76 387,8	81 311,8	39 940,6	49,1	Le montant des dépenses a comme prévu évolué de façon linéaire pendant les six premiers mois de l'année.	80 311,8
Consultants	193,5	190,5	184,7	91,2	200,4	–	–	S'agissant des consultants, les dépenses ne sont pas linéaires et sont traitées au deuxième semestre, après que les	200,4

	2021 (crédits ouverts)	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*Taux d'utilisation des crédits en 2023 (pourcentage)*	*Explication de l'utilisation des crédits en 2023*	*2024 (prévisions)*
								services voulus ont été rendus.	
Services contractuels	–	2,6	–	5,7	–	2,4	–	Les dépenses concernent l'impression de relevés d'assurance maladie après la cessation de service pour les retraités résidant aux États-Unis.	–
Frais généraux de fonctionnement	–	2,3	–	0,7	–	–	–		–
Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	–		–
Total	**74 524,8**	**76 414,0**	**79 104,5**	**76 484,8**	**81 512,2**	**40 998,8**	**50,3**		**80 512,2**

Chapitre 32 : indemnisations

	2021 (crédits ouverts)	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*Taux d'utilisation des crédits en 2023 (pourcentage)*	*Explication de l'utilisation des crédits en 2023*	*2024 (prévisions)*
Autres dépenses de personnel	1 465,3	1 645,8	1 547,0	2 195,1	1 826,5	1 643,9	90,0	Les dépenses ont été plus élevées que prévu en raison des engagements pris pour couvrir les dépenses au-delà de la période de six mois. Les décaissements au 30 juin représentent 50 % des crédits ouverts.	1 798,1
Subventions et contributions	–	–	0,4	–	–	0,4	–		–

	2021 (crédits ouverts)	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*Taux d'utilisation des crédits en 2023 (pourcentage)*	*Explication de l'utilisation des crédits en 2023*	*2024 (prévisions)*
Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	0,4	–	–	–		–
Total	**1 465,3**	**1 645,8**	**1 547,4**	**2 195,5**	**1 826,5**	**1 644,3**	**90,0**		**1 798,1**

Chapitre 32 : assurances générales

	2021 (crédits ouverts)	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*Taux d'utilisation des crédits en 2023 (pourcentage)*	*Explication de l'utilisation des crédits en 2023*	*2024 (prévisions)*
Services contractuels	25,6	–	27,2	–	8,1	–	–	Les crédits ouverts doivent permettre le financement de services d'évaluation actuarielle et de révision des polices d'assurance, dont les coûts n'ont pas encore été pris en compte pour 2023.	8,1
Frais généraux de fonctionnement	3 671,1	3 383,9	3 574,4	3 352,8	3 662,0	3 172,5	86,6	Les dépenses correspondent aux primes d'assurance renouvelées au 30 juin 2023 pour les assurances relatives aux biens, au terrorisme et aux inondations.	3 662,0
Total	**3 696,7**	**3 383,9**	**3 601,6**	**3 352,8**	**3 670,1**	**3 172,5**	**86,4**		**3 670,1**

Chapitre 32 : frais bancaires

	2021 (crédits ouverts)	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*Taux d'utilisation des crédits en 2023 (pourcentage)*	*Explication de l'utilisation des crédits en 2023*	*2024 (prévisions)*
Frais généraux de fonctionnement	214,9	257,2	148,6	197,2	248,9	72,7	29,2	S'agissant des frais bancaires, les dépenses ne sont pas linéaires. L'allocation des dépenses relatives aux services communs pour le premier semestre 2023 ne sera effective qu'à partir du troisième trimestre.	248,9
Total	**214,9**	**257,2**	**148,6**	**197,2**	**248,9**	**72,7**	**29,2**		**248,9**

Chapitre 32 : pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux

	2021 (crédits ouverts)	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*Taux d'utilisation des crédits en 2023 (pourcentage)*	*Explication de l'utilisation des crédits en 2023*	*2024 (prévisions)*
Émoluments des non-fonctionnaires	400,8	405,9	409,3	419,5	430,3	337,2	78,4	Les dépenses ont été plus élevées que prévu en raison des engagements de financement pris au-delà de la période de six mois. Le montant total devrait être requis.	430,3
Total	**400,8**	**405,9**	**409,3**	**419,5**	**430,3**	**337,2**	**78,4**		**430,3**

Titre XI
Dépenses d'équipement

Chapitre 33
Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	112 742 800
Dépenses de 2022	112 760 500
Crédits ouverts pour 2023	85 471 000
Dépenses au 30 juin 2023	63 337 300
Ressources demandées pour 2024	30 985 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XI.1 Le montant des ressources demandées au titre du chapitre 33 du budget ordinaire pour 2024 s'élève à 30 985 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 54 485 200 dollars (63,7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 33), tableau 33.1). Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 31 754 500 dollars, ce qui représente une diminution de 62,8 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

XI.2 On trouvera les informations que le Comité consultatif s'est fait fournir sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau XI.7. Le Comité s'est également fait communiquer des informations détaillées et actualisées sur les projets, par catégorie et par lieu. **Le Comité consultatif compte que des informations plus détaillées et actualisées sur les projets, par catégorie et par lieu, seront communiquées dans un document complémentaire pour tous les futurs budgets relevant du chapitre 33**.

XI.3 La variation des ressources tient à deux facteurs :

a) Des ajustements techniques (une diminution de 55 758 000 dollars), dus au non-renouvellement des crédits approuvés pour 2023 par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263 A au titre de certains projets, ajustements qui seront demandés dans les rapports d'activité correspondants qui seront présentés pendant la partie principale de la soixante-dix-huitième session, à savoir : i) le Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations à Genève (26 347 900 dollars) ; ii) le remplacement des bâtiments à usage de bureaux A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (11 748 100 dollars) ; iii) la rénovation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (3 889 300 dollars) ; iv) le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de

la CESAP, à Bangkok (10 345 900 dollars) ; v) la rénovation du bâtiment nord du siège de la CEPALC, à Santiago (615 600 dollars) ; vi) la rénovation de l'Africa Hall au siège de l'ECA (2 811 200 dollars) ;

b) D'autres changements (une augmentation de 1 272 800 dollars), qui tiennent à une augmentation au titre de l'informatique et des communications (4 341 000 dollars), compensée en partie par une diminution au titre : i) de la transformation et de la modernisation des locaux et des gros travaux d'entretien (1 282 200 dollars) ; ii) du système normalisé de contrôle des accès et de la modernisation des systèmes de sécurité connexes (1 786 000 dollars).

XI.4 **Le Comité consultatif note que, si l'on ne tient pas compte des ajustements techniques, le projet de budget fait apparaître une augmentation de 1 272 800 dollars avant actualisation des coûts, soit 4,3 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023.**

XI.5 En application de la résolution 75/252 de l'Assemblée générale, des estimations ont été présentées pour 2024, à titre indicatif et pour information uniquement, concernant les grands projets de construction. Les ressources nécessaires au financement de ces projets pour 2024 seront demandées dans les rapports que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée pendant la partie principale de sa soixante-dix-huitième session (A/78/6 (Sect. 33), par. 33.8). Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau XI.1, qui récapitule les montants des crédits ouverts et des dépenses effectives pour la période allant de 2014 à juin 2023 et des ressources demandées pour 2024.

XI.6 Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau XI.2, qui présente des informations sur l'exécution du budget au titre du chapitre 33 pour 2023, et les ressources demandées pour 2024, par entité. Il formule des recommandations par entité et par objet de dépense dans les sections correspondantes ci-après.

Tableau XI.1

Montant des crédits ouverts et des dépenses effectives pour la période allant de janvier 2014 à juin 2023, et besoins en ressources prévus pour 2024 (budget ordinaire)

(En dollars des États-Unis)

	2014-2015 (crédits ouverts)	*2014-2015 (dépenses effectives)*	*2016-2017 (crédits ouverts)*	*2016-2017 (dépenses effectives)*	*2018-2019 (crédits ouverts)*	*2018-2019 (dépenses effectives)*	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)															
Transformation, amélioration, gros travaux d'entretien/ réseaux institutionnels/ améliorations de la sûreté et de la sécurité	67 637 300	66 445 400	53 031 300	51 893 400	46 711 600	54 929 000	14 461 200	16 053 200	17 368 000	17 272 600	23 604 000	23 621 700	29 713 000	7 579 200	30 985 800
Plan d'équipement															
Projets indépendants															
Plan stratégique patrimonial (Office des Nations Unies à Genève)[a]	43 845 800	43 845 800	44 391 700	44 391 700	57 209 800	57 209 800	34 278 000	34 278 000	53 121 200	53 121 200	66 971 800	66 971 800	26 347 900	26 347 900	55 000 000
Rénovation de l'Africa Hall (CEA)	–	–	12 185 300	12 185 300	12 582 300	12 582 300	7 577 100	7 577 100	–	–	–	–	2 811 200	2 811 200	12 706 300
Mise aux normes parasismiques (CESAP)	–	–	371 800	371 800	6 861 200	6 861 200	5 503 500	5 503 500	5 237 800	5 237 800	6 024 300	6 024 300	10 345 900	10 345 900	–
Rénovation du bâtiment Nord (CEPALC)	–	–	–	–	525 000	525 000	103 300	103 300	1 424 500	1 424 500	5 158 800	5 158 800	615 600	615 600	4 812 200
Remplacement des bâtiments A à J (Office des Nations Unies à Nairobi)	–	–	–	–	6 167 400	6 167 400	9 169 600	9 169 600	7 157 300	7 157 300	10 069 300	10 069 300	11 748 100	11 748 100	12 240 000

	2014-2015 (crédits ouverts)	*2014-2015 (dépenses effectives)*	*2016-2017 (crédits ouverts)*	*2016-2017 (dépenses effectives)*	*2018-2019 (crédits ouverts)*	*2018-2019 (dépenses effectives)*	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Rénovation des installations de conférence (Office des Nations Unies à Nairobi)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	914 600	914 600	3 889 300	3 889 300	4 683 500
Total partiel (projets indépendants)	**43 845 800**	**43 845 800**	**56 948 800**	**56 948 800**	**83 345 700**	**83 345 700**	**56 631 500**	**56 631 500**	**66 940 800**	**66 940 800**	**89 138 800**	**89 138 800**	**55 758 000**	**55 758 000**	**89 442 000**
Total partiel (chapitre 33)	**111 483 100**	**110 291 200**	**109 980 100**	**108 842 200**	**130 057 300**	**138 274 700**	**71 092 700**	**72 684 700**	**84 308 800**	**84 213 400**	**112 742 800**	**112 760 500**	**85 471 000**	**63 337 200**	**120 427 800**
Autres chapitres du budget : projets indépendants															
Chapitre 18 : Rénovation de l'Africa Hall (CEA)	–	–	1 253 300	1 253 300	1 869 900	1 869 900	752 000	752 000	–	–	–	–	3 100 900	3 100 900	498 200
Chapitre 19 : Mise aux normes parasismiques (CESAP)	–	–	505 600	505 600	1 680 500	1 680 500	907 200	907 200	1 083 800	1 083 800	940 900	940 900,00	556 500	556 500	–
Chapitre 21 : Rénovation du bâtiment Nord (CEPALC)	–	–	–	–	311 700	311 700	285 800	285 800	158 500	158 500	431 300	431 300,00	24 800	24 800	478 800
Chapitre 29D : Remplacement des bâtiments A à J (Office des Nations Unies à Nairobi)[b]	–	–	–	–	930 900	930 900	1 095 400	1 095 400	765 600	765 600	1 163 300	1 163 300,00	1 214 800	1 214 800	1 276 700
Chapitre 29D : Rénovation des installations de conférence (Office des Nations Unies à Nairobi)	–	–	–	–	–	–	470 000	470 000	494 000	494 000	925 200	925 200,00	2 298 400	2 298 400	3 494 200
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité) : Rénovation des installations de conférence (Office des Nations Unies à Nairobi)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	62 700

	2014-2015 (crédits ouverts)	*2014-2015 (dépenses effectives)*	*2016-2017 (crédits ouverts)*	*2016-2017 (dépenses effectives)*	*2018-2019 (crédits ouverts)*	*2018-2019 (dépenses effectives)*	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité) : Rénovation de l'Africa Hall (CEA)	–	–	37 600	37 600	179 200	179 200	105 000	105 000	–	–	–	–	331 900	331 900	81 800
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité) : Remplacement des bâtiments A à J (Office des Nations Unies à Nairobi)	–	–	–	–	–	–	225 100	225 100	51 600	51 600	83 700	83 700,00	233 300	233 300	279 500
Total partiel (autres chapitres)	**–**	**–**	**1 796 500**	**1 796 500**	**4 972 200**	**4 972 200**	**3 840 500**	**3 840 500**	**2 553 500**	**2 553 500**	**3 544 400**	**3 544 400**	**7 760 600**	**7 760 600**	**6 171 900**
Total	**111 483 100**	**110 291 200**	**111 776 600**	**110 638 700**	**135 029 500**	**143 246 900**	**74 933 200**	**76 525 200**	**86 862 300**	**86 766 900**	**116 287 200**	**116 304 900**	**93 231 600**	**71 097 800**	**126 599 700**

[a] Hors remboursements annuels des prêts liés au Plan stratégique patrimonial, qui sont inscrits au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien, de la mise à niveau des réseaux institutionnels et de l'amélioration de la sûreté et de la sécurité.

[b] Le chapitre consacré à l'administration (Nairobi) est renuméroté de 29G à 29D en 2024.

Tableau XI.2
Ressources financières, par catégorie de projets et par lieu
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Siège			*Office des Nations Unies à Genève*			*Office des Nations Unies à Vienne*			*Office des Nations Unies à Nairobi*			*CESAP*			*CEPALC*		
	2023 (crédits ouverts)	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (ressources demandées)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (ressources demandées)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (ressources demandées)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (ressources demandées)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (ressources demandées)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (ressources demandées)*
A. Projets ponctuels (nouveaux)	315,4	58,2	950,0	670,8	5,3	–	–	–	–	1 533,7	449,6	100,0	1 095,0	54,2	70,0	605,5	12,9	469,4
B. Projets pluriannuels (nouveaux ou en cours)																		
Poursuite des projets pluriannuels en cours	9 695,0	3 709,1	9 055,2	4 619,3	646,7	4 058,5	2 356,6	1 373,9	1 505,9	1 766,6	–	1 129,0	950,8	84,9	1 435,4	936,7	319,3	974,3
Nouveaux projets pluriannuels	–	–	3 500,0	–	–	–	–	–	–	–	8,7	1 223,5	–	–	–	–	–	120,0
Total partiel (B)	**9 695,0**	**3 709,1**	**12 555,2**	**4 619,3**	**646,7**	**4 058,5**	**2 356,6**	**1 373,9**	**1 505,9**	**1 766,6**	**8,7**	**2 352,5**	**950,8**	**84,9**	**1 435,4**	**936,7**	**319,3**	**1 094,3**
Total	**10 010,4**	**3 767,3**	**13 505,2**	**5 290,1**	**652,0**	**4 058,5**	**2 356,6**	**1 373,9**	**1 505,9**	**3 300,3**	**458,3**	**2 452,5**	**2 045,8**	**139,1**	**1 505,4**	**1 542,2**	**332,2**	**1 563,7**

Tableau XI.2 (*suite*)

Ressources financières, par catégorie de projets et par lieu

(En milliers de dollars des États-Unis)

	CEA			*CESAO*			*Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient*			*ONUST*					
	2023 (crédits ouverts)	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (ressources demandées)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (ressources demandées)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (ressources demandées)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (ressources demandées)*	*Total des crédits ouverts (2023)*	*Total des dépenses effectives (janvier à juin 2023)*	*Total des ressources demandées (2024)*
A. Projets ponctuels (nouveaux)	206,1	–	–	1 341,5	34,9	–	–	–	200,0	–	–	–	5 768,0	615,2	1 789,4
B. Projets pluriannuels (nouveaux ou en cours)															
Poursuite des projets pluriannuels en cours	2 340,4	752,4	1 682,6	1 279,6	69,1	1 745,0	–	–	–	–	–	–	23 945,0	6 955,4	21 585,9
Nouveaux projets pluriannuels	–	–	2 045,0	–	–	222,0	–	–	–	–	–	500,0	–	8,7	7 610,5
Total partiel (B)	**2 340,4**	**752,4**	**3 727,6**	**1 279,6**	**69,1**	**1 967,0**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**500,0**	**23 945,0**	**6 964,1**	**29 196,4**
Total	**2 546,5**	**752,4**	**3 727,6**	**2 621,1**	**104,0**	**1 967,0**	**–**	**–**	**200,0**	**–**	**–**	**500,0**	**29 713,0**	**7 579,2**	**30 985,8**

Observations concernant les ressources demandées pour 2024

XI.7 Les ressources demandées se répartissent ainsi : a) 12 403 500 dollars pour financer les projets de transformation et de modernisation et les gros travaux d'entretien, soit une diminution de 1 282 200 dollars (9,4 %) par rapport au montant approuvé pour 2023 ; b) 9 699 600 dollars pour des projets liés à l'amélioration de l'infrastructure informatique, soit une augmentation de 4 341 000 dollars (81 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2023 ; c) 8 882 700 dollars pour le projet de système normalisé de contrôle des accès et d'autres mises à niveau des systèmes de sécurité, soit une diminution de 1 786 000 dollars (16,7 %) par rapport au crédits ouverts pour 2023 (ibid., tableau 33.1 ; voir tableau XI.3 ci-dessous).

Tableau XI.3
Évolution des ressources financières, par catégorie de projets et par lieu
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*Changements*					*2024 (prévisions)*
					Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
A. Transformation et modernisation des locaux et gros travaux d'entretien										
Siège	1 579,0	2 445,0	2 259,6	366,0	–	–	(530,6)	(530,6)	(23,5)	1 729,0
Office des Nations Unies à Genève[a]	4 221,8	5 000,5	4 015,2	52,0	–	–	(1 216,7)	(1 216,7)	(30,3)	2 798,5
Office des Nations Unies à Nairobi	985,5	1 222,9	1 383,3	–	–	–	(683,3)	(683,3)	(49,4)	700,0
Office des Nations Unies à Vienne	1 236,8	1 647,7	1 337,7	1 246,3	–	–	–	–	–	1 337,7
CEA	1 299,0	1 391,0	1 412,7	547,5	–	–	269,9	269,9	19,1	1 682,6
CEPALC	587,6	1 270,0	886,8	23,2	–	–	(381,5)	(381,5)	(43,0)	505,3
CESAP	666,9	1 006,6	1 096,0	113,3	–	–	149,4	149,4	13,6	1 245,4
CESAO	1 224,1	1 224,1	1 294,4	82,9	–	–	410,6	410,6	31,7	1 705,0
Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	–	–	–	–	–	–	200,0	200,0	100,0	200,0
ONUST	–	–	–	–	–	–	500,0	500,0	100,0	500,0
Total partiel	**11 800,7**	**15 207,8**	**13 685,7**	**2 431,2**	**–**	**–**	**(1 282,2)**	**(1 282,2)**	**(9,4)**	**12 403,5**
B. Informatique et communications										
Réseau informatique et communications du Siège	3 057,4	2 980,0	2 734,7	3 238,7	–	–	(142,0)	(142,0)	(5,2)	2 592,7
Infrastructures et équipement pour les conférences	–	–	–	–	–	–	3 500,0	3 500,0	100,0	3 500,0
Informatique et communications (réseau mondial)	1 807,6	1 953,9	1 629,5	–	–	–	142,0	142,0	8,7	1 771,5
ONUG	962,1	–	292,8	–	–	–	(52,8)	(52,8)	(18,0)	240,0
ONUN	–	–	45,4	–	–	–	459,6	459,6	1 012,3	505,0
ONUV	–	–	120,1	120,0	–	–	24,9	24,9	20,7	145,0
CEPALC	–	–	165,1	187,9	–	–	518,3	518,3	313,9	683,4

	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*Changements*					*2024 (prévisions)*
					Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
CESAO	–	–	371,0	–	–	–	(109,0)	(109,0)	(29,4)	262,0
Total partiel	**5 827,1**	**4 933,9**	**5 358,6**	**3 546,6**	**–**	**–**	**4 341,0**	**4 341,0**	**81,0**	**9 699,6**
C. Système normalisé de contrôle des accès et mise à niveau des systèmes de sécurité connexes										
Siège	1 656,1	785,9	2 464,4	162,6	–	–	226,6	226,6	9,2	2 691,0
Département de la sûreté et de la sécurité (intégration au niveau mondial)	–	–	922,2	–	–	–	298,8	298,8	32,4	1 221,0
Office des Nations Unies à Genève	618,7	618,7	982,1	600,0	–	–	37,9	37,9	3,9	1 020,0
Office des Nations Unies à Nairobi	679,4	389,0	1 871,6	458,3	–	–	(624,1)	(624,1)	(33,3)	1 247,5
Office des Nations Unies à Vienne	827,0	677,4	898,8	7,5	–	–	(875,6)	(875,6)	(97,4)	23,2
CEA	578,0	458,1	1 133,8	204,9	–	–	911,2	911,2	80,4	2 045,0
CEPALC	787,1	67,8	490,3	121,1	–	–	(115,3)	(115,3)	(23,5)	375,0
CESAP	595,4	248,6	949,8	25,9	–	–	(689,8)	(689,8)	(72,6)	260,0
CESAO	234,5	234,5	955,7	21,1	–	–	(955,7)	(955,7)	(100,0)	–
Total partiel	**5 976,2**	**3 480,0**	**10 668,7**	**1 601,4**	**–**	**–**	**(1 786,0)**	**(1 786,0)**	**(16,7)**	**8 882,7**
Total	**23 604,0**	**23 621,7**	**29 713,0**	**7 579,2**	**–**	**–**	**1 272,8**	**1 272,8**	**4,3**	**30 985,8**

[a] Y compris un montant de 2 698 500 dollars pour le remboursement annuel, en 2024, de l'emprunt lié au Plan stratégique patrimonial.

XI.8 Des ressources sont demandées pour la première fois pour le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne (200 000 dollars) et l'ONUST (500 000 dollars). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, pour assurer une évaluation cohérente, systématique et globale, intégrer la planification et exécuter tous les plans d'investissement dans l'ensemble de l'Organisation, le Secrétaire général avait décidé d'inclure tous les bureaux permanents relevant du budget du programme ordinaire, au-delà des villes sièges, dans le plan d'équipement et le projet de budget au titre du chapitre 33. Le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et l'UNSCO avaient été inclus dans le projet de budget au titre du chapitre 33 pour 2024, car les dépenses prévues concernaient l'équipement et relevaient à ce titre du chapitre 33, et ne tenaient pas aux programmes découlant du mandat respectif de ces deux entités, pour lesquels les opérations approuvées étaient définies et financées au titre du chapitre 5.

XI.9 Le Comité consultatif a également été informé qu'en ce qui concerne l'ONUST, à la suite d'une évaluation initiale de l'état du complexe après 75 ans dont les conclusions seraient présentées dans le deuxième rapport sur le plan d'équipement en octobre 2023, compte tenu des niveaux importants d'obsolescence et de dégradation structurelle constatés dans l'ensemble du complexe, les ressources demandées au chapitre 33 pour 2024 permettraient à l'ONUST de financer une série de réparations immédiates qui étaient précédemment inscrites au chapitre 5 (300 000 dollars) et l'appel à un cabinet de génie architectural spécialisé qui serait chargé d'évaluer l'état de la structure du complexe, notamment en ce qui concerne les risques sismiques, afin d'aider l'Organisme à élaborer une proposition de modernisation et de rénovation globales de ce complexe (200 000 dollars). Un montant de 200 000 dollars a été demandé pour le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient au chapitre 33 pour 2024 afin de lui permettre d'achever la modernisation et les réparations nécessaires entamées en 2023 dans le nouveau bureau de Gaza, où il doit se réinstaller à la suite d'une estimation des effets de souffle et des risques réalisée par le Département de la sûreté et de la sécurité en 2022. Il permettrait de financer des interventions structurelles et des travaux de mise aux normes minimales de sécurité opérationnelle qui porteraient sur le renforcement du périmètre et des accès, ainsi que le remplacement nécessaire des réseaux, de l'équipement et des installations matérielles dans les nouveaux locaux. **Le Comité consultatif prend note de l'inclusion de projets de construction liés à l'ONUST et au Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient (voir également les chapitres 3 et 5)**.

Siège

XI.10 Un montant total de 13 505 200 dollars est demandé pour le Siège et permettrait de financer les projets suivants : a) le remplacement des conduites d'eau provenant de l'East River et la modernisation des installations de prise d'eau (779 000 dollars) ; b) le remplacement de la guérite à l'entrée des délégations (1 980 000 dollars) ; c) la modernisation des systèmes de vidéosurveillance et des appareils à rayons X (711 000 dollars) ; d) la modernisation et la normalisation des systèmes de contrôle des accès et du matériel et des infrastructures connexes partout dans le monde (1 221 000 dollars) ; e) la mise à niveau et l'entretien récurrents des infrastructures du réseau institutionnel dans les locaux techniques du Siège de l'ONU qui desservent les bâtiments du Secrétariat, de l'Assemblée générale et des conférences (2 140 500 dollars) ; f) la maintenance et le renouvellement du logiciel pare-feu Check Point au Siège, qui est absolument nécessaire pour protéger le réseau informatique et le réseau de communication du Secrétariat contre les attaques

informatiques – ces ressources serviraient plus particulièrement à payer les licences nécessaires pour maintenir à jour les pare-feu de l'Organisation (452 200 dollars) ; g) le contrat de maintenance qui couvre le matériel réseau et téléphonique du Siège, des bureaux hors Siège et des commissions régionales et vise à garantir un niveau équivalent de service dans tous les lieux d'affectation, compte tenu du fait que ce contrat mondial couvre un volume croissant de matériel et de systèmes dont la valeur augmente (1 771 500 dollars) ; h) le début de la modernisation progressive des infrastructures, du matériel et des équipements nécessaires aux services de conférence au Siège (3 500 000 dollars) ; i) la construction d'une aire de stationnement pour les vélos dans le complexe du Siège (950 000 dollars) (A/78/6 (Sect. 33), par. 33.19).

Aire de stationnement pour vélos

XI.11 Un montant de 950 000 dollars est demandé pour financer la construction d'une aire de stationnement pour vélos dans le complexe du Siège (ibid., par. 33.18). Il ressort des renseignements fournis au Comité consultatif que les ressources permettraient d'installer des supports couverts pour environ 120 vélos et des stations de recharge pour vélos électriques ; il serait néanmoins nécessaire de réaliser une évaluation approfondie de deux emplacements envisagés, en coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé que, par sa résolution 76/245, l'Assemblée générale avait approuvé sa recommandation tendant à ce que le Secrétaire général soit prié de trouver un emplacement sûr, accessible et abrité dans le complexe du Siège pour le stationnement des vélos classiques et des vélos et scooters électriques. Le calendrier exact du projet n'avait pas encore été établi, mais le projet devait s'étaler sur au moins 9 à 12 mois. À l'issue d'une évaluation portant sur deux emplacements, il s'était avéré plus intéressant d'installer l'aire de stationnement pour vélos sur le croissant de gazon de la 1re Avenue, à côté des mâts de drapeaux, entre l'entrée des véhicules de la 43e Rue et l'entrée des délégations de la 45e Rue. Le Département de la sûreté et de la sécurité avait estimé que l'emplacement proposé présentait une menace minime pour la sécurité et pouvait être surveillé sans que les exigences en matière de sécurité soient compromises. Le deuxième emplacement se situait à côté du poste de contrôle de sécurité (Nord), à l'intérieur de la clôture cernant le complexe, ce qui nécessitait de modifier l'entrée existante de la 47e Rue et étendait la zone de couverture du personnel de sécurité de l'entrée de la 47e Rue. Le stationnement des vélos à côté de l'entrée du bâtiment de l'Assemblée était un arrangement exceptionnel limité aux représentants permanents et aux représentants permanents adjoints, qui serait remplacé par l'aire de stationnement pour vélos proposée.

XI.12 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, du fait de l'utilisation accrue des vélos et scooters électriques dans la ville hôte, les utilisateurs avaient exprimé le besoin de disposer de systèmes de recharge dans l'aire de stationnement pour vélos. L'autonomie moyenne de la plupart des vélos électriques se situait entre 32 et 160 kilomètres, en fonction de facteurs tels que la taille de la batterie, le mode d'alimentation utilisé, la charge et le type de terrain. Le Comité s'est fait fournir le tableau XI.4, qui présente la répartition des coûts du projet sur la base des estimations faites dans l'avant-projet initial.

Tableau XI.4
Répartition des coûts du projet d'aire de stationnement pour vélos sur la base de l'estimation initiale
(En dollars des États-Unis)

Description	*Montant*
Supports à vélo (pour 195 vélos)	97 500
Abris de vélos	275 000
Travaux de chantier (béton et gravier)	227 500
Adaptation de l'infrastructure de sécurité	150 000
Dispositifs de recharge pour vélos	50 000
Électricité	75 000
Aménagement paysager	75 000
Total	**950 000**

XI.13 **Tout en reconnaissant le travail entrepris pour trouver une aire destinée au stationnement des vélos classiques et des vélos et scooters électriques, le Comité consultatif n'est pas pleinement convaincu que l'ampleur des travaux proposés soit justifiée, alors qu'ils ne bénéficieraient qu'à un nombre limité d'utilisateurs et que leur coût estimé est relativement élevé. Il est d'avis que les ambitions du projet pourraient être revues à la baisse, tout en laissant des possibilités d'expansion, selon les besoins. Il compte que des informations plus détaillées sur le projet, y compris sa taille, les emplacements possibles, une analyse coût-efficacité et le nombre d'utilisateurs attendus, seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport. Il estime par ailleurs qu'une enquête exhaustive pourrait être menée auprès du personnel et des États Membres afin d'évaluer tout le potentiel du projet et l'utilisation attendue (voir A/76/7 et A/76/7/Corr.1 par. VIII.46).**

Remplacement de la guérite à l'entrée des délégations

XI.14 Il est proposé de remplacer la guérite située à l'entrée des délégations, ce qui nécessiterait des ressources d'un montant de 1 980 000 dollars. Ayant demandé des renseignements, le Comité consultatif a été informé que, par sa résolution 77/262, l'Assemblée générale avait approuvé un montant de 1 383 500 dollars après actualisation des coûts pour ce projet au titre du chapitre 33 pour 2023. Comme suite à une évaluation réalisée par les autorités de la ville de New York, le projet a été reprogrammé au début de 2023 avec un montant révisé de 3 363 500 dollars au total, pour une livraison à la fin de 2024.

XI.15 Le montant total estimé de 3 363 500 dollars doit permettre de financer les besoins du projet de bout en bout, y compris la refonte du projet et les plans techniques déjà réalisés, la construction, l'élimination, les nouveaux systèmes et équipements, les infrastructures correspondantes et les coûts d'installation. Le projet sera achevé en 2025. Un montant de 1 383 500 dollars a déjà été approuvé, réparti comme suit :

a) 400 000 dollars pour la conception finale et la validation technique, comprenant la conception architecturale (359 000 dollars) et l'ingénierie structurelle (41 000 dollars) ;

b) 983 500 dollars pour la première phase d'acquisition de nouveaux équipements de protection de sécurité physique en 2023, notamment pour la protection du périmètre d'accès depuis l'extérieur.

XI.16 Le montant restant, à savoir 1 980 000 dollars, est nécessaire pour la réalisation du projet et a été demandé pour 2024, réparti comme suit :

a) 1 670 000 dollars pour l'acquisition de la nouvelle guérite ;

b) 271 000 dollars pour la deuxième phase d'acquisition, portant sur deux tourniquets, un appareil à rayons X et des infrastructures, et leur installation ;

c) 39 000 dollars de fonds de réserve.

XI.17 **Le Comité consultatif considère qu'une initiative de cette nature aurait dû être soumise à l'examen de l'Assemblée générale de façon globale et non pas de manière fragmentaire. Il n'est pas entièrement convaincu que le montant global des ressources soit justifié, le fonds de réserve n'ayant été prévu que dans le budget révisé, et compte que des informations plus détaillées sur les prévisions budgétaires révisées seront communiquées à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

Normalisation des systèmes de contrôle des accès

XI.18 Ayant demandé des renseignements sur la normalisation des systèmes de contrôle des accès, le Comité consultatif a été informé que la mise à niveau du contrôle des accès était fondée sur la nécessité de moderniser en parallèle l'infrastructure et le matériel sur lesquels reposait l'ensemble des opérations intégrées des Services de sûreté et de sécurité des villes sièges et des commissions régionales sur chaque site au cours de la période de mise en œuvre, qui s'étendait de 2022 à 2026. La phase 1 (2022-2023), qui consistait à uniformiser les systèmes d'exploitation pour les huit centres de conférence et à les mettre à niveau (version 2023), devait être achevée avant janvier 2024. À l'heure actuelle, les huit centres de conférence étaient en voie de parvenir à l'objectif avant la fin de 2023. La phase 2 (2023-2026) consistait à remplacer le matériel et l'infrastructure obsolètes de manière à pouvoir améliorer la lisibilité, le chiffrement et les fonctions de sécurité informatique du système d'authentification des badges. En outre, une phase 3 (2026-2028), visant à moderniser le matériel d'infrastructure, serait assurée au titre du projet de renforcement global des capacités des Services de sûreté et de sécurité des villes sièges et des commissions régionales que le Secrétaire général présenterait à l'Assemblée générale dans le cadre du deuxième rapport sur le plan d'équipement, pour une mise en œuvre prévue au cours de la période 2026-2031. Elle consisterait à mettre à niveau l'ensemble des systèmes et opérations de sûreté et de sécurité, ainsi que le matériel d'infrastructure, après quoi le Département de la sûreté et de la sécurité commencerait à déployer un nouveau système de carte d'accès dans les huit centres de conférence jusqu'en 2028. Elle n'incluait pas le projet de normalisation du contrôle des accès déjà en cours.

XI.19 Le Comité consultatif a également été informé qu'en ce qui concerne le financement du budget, 3 856 400 dollars étaient compris dans le montant des crédits ouverts par l'Assemblée générale au titre du chapitre 33 pour 2022, tandis que 3 506 000 dollars de crédits avaient été ouverts pour 2023. Pour 2024, un montant de 3 745 300 dollars, dont 1 221 000 dollars pour le Siège, était demandé pour avancer dans la mise en œuvre du projet. On estimait que 3 161 600 dollars pour 2025 et 5 978 000 dollars pour 2026 seraient nécessaires pour mener à bien le projet. Le Département de la sûreté et de la sécurité était convaincu que le projet serait achevé dans son intégralité comme prévu d'ici à 2026, dans les limites budgétaires.

Infrastructures et équipement pour les conférences

XI.20 En ce qui concerne la nouvelle modernisation pluriannuelle des infrastructures et des équipements pour les conférences au Siège (3 500 000 dollars), le Comité consultatif a été informé, après avoir posé des questions sur le sujet, que le Secrétaire général entendait présenter dans le deuxième rapport sur le plan d'équipement un aperçu préliminaire de la proposition de mise en œuvre pour la période 2025-2027, puis une proposition de mise en œuvre détaillée dans le projet de budget-programme pour 2025 au titre du chapitre 33, pour une mise en œuvre au cours de la même période. Dans l'intervalle, des besoins d'équipement avaient été formulés au chapitre 33 pour 2024 (3 500 000 dollars au total) afin de permettre les remplacements jugés les plus urgents lors de l'évaluation initiale, tout report à cet égard risquant d'entraîner des dysfonctionnements et une escalade des coûts, l'objectif étant d'atténuer le risque de dysfonctionnement du système et de défaillance de l'équipement (voir le tableau XI.8).

XI.21 Le Comité consultatif a également été informé que le Bureau de l'informatique et des communications et le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget avaient entrepris une évaluation préliminaire de l'état actuel de l'infrastructure et de l'équipement de conférence au Siège de l'ONU au début de l'année 2023, qui avait confirmé une nouvelle fois la nécessité d'entreprendre une mise à niveau complète de l'ensemble des systèmes de radiodiffusion et de conférence dans les meilleurs délais. Les deux Bureaux travaillaient depuis avril 2023 à l'élaboration d'un projet global de planification intégrée de la mise en œuvre, portant sur les besoins de remplacement et de modernisation dans toutes les salles, les types d'équipement, l'infrastructure et les réseaux, ainsi que sur la normalisation, selon un calendrier d'exécution pluriannuel et échelonné de sorte que les perturbations opérationnelles soient réduites au minimum. La réalisation du projet nécessiterait plusieurs mois supplémentaires de travail concerté entre les deux Bureaux, puis le Service de la gestion des installations et des activités commerciales du Département de l'appui opérationnel devrait être consulté (s'agissant des incidences et des exigences liées aux installations), de même que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (s'agissant des prescriptions fonctionnelles) en tant que responsable fonctionnel pour les activités de conférence.

XI.22 **Le Comité consultatif note que la projet de budget impliquerait que des investissements soient réalisés avant l'élaboration d'un plan, et considère qu'un plan de mise en œuvre aurait dû être présenté pour approbation avant toute chose. Il note également que certains projets sont liés au plan d'équipement et compte que de plus amples informations sur l'urgence de ces besoins seront communiquées à l'Assemblée générale au moment de l'examen du présent rapport (voir par. XI.54 ci-dessous).**

XI.23 **Le Comité consultatif note, d'après les informations qu'il s'est fait fournir, qu'au titre des gros travaux d'entretien, les dépenses se sont élevées à 28 800 dollars pour la période de janvier à juin 2023, alors que les crédits ouverts s'élevaient à 1 844 500 dollars. Un montant de 1 729 000 dollars est demandé pour 2024, y compris pour le projet de modernisation des canalisations et de la prise d'eau provenant de l'East River, pour lequel aucune dépense n'a été enregistrée de janvier à juin 2023. Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité recommande que les ressources demandées pour 2024 au titre des gros travaux d'entretien au Siège de l'ONU soient réduites de 15 % (259 400 dollars).**

XI.24 **Au titre de la sûreté et de la sécurité, les informations que le Comité s'est fait fournir indiquent que les dépenses se sont élevées à 785 900 dollars en 2022, alors qu'un crédit de 1 656 100 dollars avait été ouvert. Les dépenses pour la période de janvier à juin 2023 se sont élevées à 162 600 dollars, alors que les**

crédits ouverts étaient de 3 386 600 dollars. Un montant de 3 912 000 dollars est demandé pour 2024, notamment pour la modernisation du système de vidéosurveillance (aucune dépense de janvier à juin 2023), des appareils à rayons X (aucune dépense de janvier à juin 2023) et la mise à niveau du système normalisé de contrôle des accès (dépense de 17 300 dollars jusqu'en juin 2023). Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées pour 2024 au titre de la sûreté et de la sécurité au Siège de l'ONU soient réduites de 15 % (586 800 dollars).

Office des Nations Unies à Genève

XI.25 Un montant total de 4 058 500 dollars est demandé pour l'Office des Nations Unies à Genève afin de financer la poursuite des projets pluriannuels, à savoir : a) les infrastructures de verrouillage pour les interventions d'urgence (900 000 dollars) ; b) l'application d'un nouveau film anti-éclats sur les vitres de tout le complexe (120 000 dollars) ; c) le système intégré de gestion de la vulnérabilité et des menaces informatiques (180 000 dollars) ; d) la mise en service dans les systèmes et applications informatiques de diverses fonctionnalités pour l'inclusion du handicap (60 000 dollars) ; e) la collecte et l'élimination de matières dangereuses (100 000 dollars). Les crédits demandés comprennent également un montant de 2 698 500 dollars (2 502 000 francs suisses) destiné aux remboursements annuels des emprunts contractés auprès du pays hôte en lien avec le Plan stratégique patrimonial, en application de la résolution 77/263 A et de résolutions antérieures de l'Assemblée générale (A/78/6 (Sect. 33), par. 33.20 et 33.21).

XI.26 En ce qui concerne le projet d'infrastructures de verrouillage pour les interventions d'urgence, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, qu'il visait à renforcer le deuxième périmètre de sécurité des principaux bâtiments du complexe grâce à l'installation d'environ 30 portes tournantes et de portes d'accessibilité/d'urgence aux points d'accès des bâtiments historiques, ainsi que d'un mécanisme automatisé sur les portes coupe-feu permettant de compartimenter les zones internes dans les bâtiments. L'Office des Nations Unies à Genève s'était vu allouer un montant de 618 700 dollars pour 2022, qui avait été entièrement dépensé pour financer la phase de conception. Au chapitre 33 du projet de budget pour 2023, ce projet pluriannuel avait été présenté au titre de l'Office afin de poursuivre les autres phases du projet, qui passerait de la phase de conception à celles de la documentation technique d'ingénierie et des infrastructures. Un montant total de 822 900 dollars avait été approuvé pour poursuivre le projet, dont 600 000 dollars avaient déjà été dépensés à la fin du mois de juin 2023. Pour 2024, un montant supplémentaire de 900 000 dollars était demandé pour poursuivre la mise en œuvre. On estimait qu'un montant total de 2,7 millions de dollars supplémentaires serait nécessaire après 2024 pour installer le reste des infrastructures dans les différents bâtiments, pour mener à bien projet de sécurité essentiel, comme indiqué dans le tableau XI.5.

Tableau XI.5
Calendrier d'installation des portes tournantes et de mise en œuvre des améliorations de la sécurité liées au projet d'infrastructures de verrouillage pour les interventions d'urgence à l'Office des Nations Unies à Genève (2022-2025)

Bâtiment	*Description/Porte*	*État d'avancement*
ABCDS	Honoraires d'étude pour une solution paysagère en saut-de-loup	Réalisé
ABCDS+E	Honoraires d'étude pour des portes tournantes	Réalisé

Bâtiment	*Description/Porte*	*État d'avancement*
ABCDS+E	Honoraires d'étude pour la stratégie de verrouillage	Réalisé
ABCDS	Stratégie de verrouillage : travaux d'étude et de génie réalisés par le maître d'œuvre (sans vitrage P4A)	En cours de réalisation
ABCDS	Infrastructure pour le futur contrôle des accès (incluse dans la stratégie de verrouillage)	En cours de réalisation
ABCDS	Portes tournantes : travaux d'études et de réalisés par le maître d'œuvre	Réalisé
A	A11	Réalisé
A	A13	Réalisé
A	A15	Réalisé
A	A17	Prévu
A	Cafétéria	Prévu
C	C21	Prévu
C	C6	Réalisé
C	C23	Réalisé
D	D9	Réalisé
S	Section S1, porte S2	En cours de réalisation
S	Section S2, porte S1	Réalisé
B	B20	Réalisé
E	Stratégie de verrouillage : travaux d'étude et de génie réalisés par le maître d'œuvre	En cours de réalisation
E	E39	Prévu
E	E40	Prévu
E	E41	Prévu
E	E47	Prévu
E	Entrée niveau E1 vers bâtiment H	Prévu
E	Entrée E0	Prévu

XI.27 **Le Comité consultatif note, d'après les informations qu'il s'est fait fournir, qu'au titre des gros travaux d'entretien, les dépenses se sont élevées à 46 700 dollars pour la période de janvier à juin 2023, alors que les crédits ouverts s'élevaient à 238 800 dollars. Un montant de 100 000 dollars est demandé pour 2024 afin de financer l'enlèvement et l'élimination de matières dangereuses, pour lesquels 5 700 dollars ont été dépensés de janvier à juin 2023. Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité recommande que les ressources demandées pour 2024 au titre des gros travaux d'entretien à l'Office des Nations Unies à Genève soient réduites de 10 % (10 000 dollars).**

XI.28 **En ce qui concerne l'amélioration des infrastructures informatiques, les informations que le Comité s'est fait fournir indiquent qu'il n'y a eu aucune**

dépense en 2022 alors qu'un crédit de 962 100 dollars avait été ouvert, ni aucune dépense de janvier à juin 2023, alors qu'un crédit de 292 800 dollars était ouvert. Un montant de 240 000 dollars est demandé pour 2024 afin de financer le système informatique pour l'inclusion du handicap et le système intégré de gestion de la vulnérabilité et des menaces, pour lesquels aucune dépense n'a été enregistrée pendant la période allant de janvier à juin 2023. Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées pour 2024 au titre de l'amélioration des infrastructures informatiques à l'Office des Nations Unies à Genève soient réduites de 20 % (48 000 dollars).

Office des Nations Unies à Vienne

XI.29 Le montant total de 1 505 900 dollars permettrait de continuer de couvrir la part de l'Office des Nations Unies à Vienne dans le financement de l'entretien et de la réparation des locaux du Centre international de Vienne (1 337 700 dollars), la mise à niveau et l'acquisition de divers composants matériels pour la sécurité de l'accès à l'Office des Nations Unies à Vienne (23 200 dollars) et le logiciel pare-feu Check Point, qui permet d'assurer la protection contre les cyberattaques (145 000 dollars) (ibid., par. 33.23 et 33.24).

XI.30 Ayant demandé des renseignements, le Comité consultatif a été informé que les ratios de partage des coûts entre les organisations ayant des bureaux à Vienne étaient recalculés chaque année à l'aide d'une méthode et d'une formule établies de longue date prenant en considération le nombre total de membres du personnel, l'espace occupé par chaque organisation et une part de l'espace commun et de l'espace réservé pour les services communs. Les ratios actuels de ces organisations sont présentés dans le tableau XI.6. **Le Comité consultatif compte que le prochain projet de budget-programme comprendra des informations détaillées sur les accords de partage des coûts et les ressources connexes des entités du système des Nations Unies (voir chapitre I)**.

Tableau XI.6
Ratios de partage des coûts entre les organisations ayant des bureaux à Vienne
(En pourcentage)

Entité	*Ratio*
AIEA	53,893
Office des Nations Unies à Vienne	23,198
ONUDI	14,490
Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	8,419
Total	**100,000**

Office des Nations Unies à Nairobi

XI.31 Le montant total de 2 452 500 dollars demandé pour l'Office des Nations Unies à Nairobi permettrait de financer : a) le réaménagement de la salle radio et la remise en état du matériel de communication (100 000 dollars) ; b) l'ajustement du périmètre du complexe des Nations Unies, ce qui est nécessaire en raison de l'élargissement de l'avenue des Nations Unies, qui est attenante au complexe (400 000 dollars) ; c) la mise à niveau des serveurs virtuels et du réseau et l'acquisition de points d'accès Wi-Fi supplémentaires (435 000 dollars) ; d) l'amélioration de l'infrastructure de sécurité (caméras de vidéosurveillance,

détection d'explosifs), l'agrandissement de la clôture anti-escalade, l'amélioration du contrôle de la circulation des véhicules et le remplacement des contrôleurs de portes (512 500 dollars) ; e) la poursuite de diverses améliorations en matière d'accessibilité (300 000 dollars) ; f) des mesures visant à atténuer la menace que représentent les tireurs « actifs » grâce à l'installation de portes pare-balles de haute sécurité, au remplacement du film anti-éclats sur les vitres et à l'acquisition d'appareils à rayons X à double vue (635 000 dollars) ; g) le renouvellement annuel du logiciel pare-feu Check Point, qui permet d'assurer la sécurité des systèmes informatiques et des systèmes de communication (70 000 dollars) (A/78/6 (Sect. 33), par. 33.25 à 33.27).

XI.32 Ayant demandé des précisions sur les effets qu'auraient le grand projet de construction en cours ou le nouveau bâtiment des conférences sur les projets proposés, le Comité consultatif a été informé qu'en 2021, l'Office des Nations Unies à Nairobi avait réalisé une évaluation complète de l'accessibilité dans tout le complexe de Gigiri, qui avait mis en évidence plusieurs problèmes, lesquels seraient réglés au moyen d'un plan de mise en œuvre par étapes visant à coordonner les calendriers des projets de construction en cours, tels que le remplacement des bâtiments A à J, ainsi que des nouveaux projets prévus, tels que la modernisation des installations de conférence. Il n'y avait pas de chevauchement entre les travaux financés dans le cadre des grands projets de construction et ceux financés au titre du chapitre 33 en ce qui concerne l'amélioration de l'accessibilité.

XI.33 En ce qui concerne le film de protection des vitres, le montant demandé au chapitre 33 pour 2024 servirait à commencer à remplacer le film existant dans les différents bâtiments du complexe, celui-ci ayant dépassé sa durée d'utilité, selon l'expertise du Département de la sûreté et de la sécurité. Plus précisément, les bâtiments actuellement en cours de rénovation ou récemment rénovés (bâtiments M à X) seront prioritaires en 2023 grâce au financement approuvé au chapitre 33 pour 2023. Le montant demandé pour 2024 servira à poursuivre la réalisation par étapes sur les bâtiments existants, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction. En ce qui concerne les portes pare-balles et les travaux connexes sur les entrées, le montant demandé au chapitre 33 pour 2024 permettrait de satisfaire les besoins de renforcement des capacités de sécurité physique pour la protection de l'ensemble du périmètre extérieur du complexe, y compris les points d'accès et les guérites.

XI.34 **D'après les informations qu'il s'est fait fournir, le Comité consultatif note que, au titre des gros travaux d'entretien, aucune dépense n'a été enregistrée en 2022 alors qu'un crédit de 101 700 dollars avait été ouvert, ni pendant la période allant de janvier à juin 2023 alors qu'un crédit de 474 200 dollars a été ouvert. Un montant de 400 000 dollars est demandé pour 2024 pour un nouveau projet pluriannuel concernant l'ajustement du périmètre du complexe des Nations Unies. Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité recommande que les ressources demandées pour 2024 au titre des gros travaux d'entretien à l'Office des Nations Unies à Nairobi soient réduites de 20 % (80 000 dollars).**

XI.35 **En ce qui concerne la sûreté et la sécurité, d'après les informations que le Comité consultatif s'est fait fournir, il ressort que les dépenses se sont élevées à 389 000 dollars en 2022, alors que le montant des crédits ouverts était de 679 400 dollars, et à 458 300 dollars pour la période allant de janvier à juin 2023, pour des crédits ouverts de 1 871 600 dollars. Un montant de 1 247 500 dollars est demandé pour 2024, lequel servirait notamment à financer la protection balistique des entrées, des portes en acier de sécurité pare-balles, le remplacement du film anti-éclats sur les vitres, des appareils à rayons X, des caméras de vidéosurveillance et systèmes d'archivage, et l'amélioration des**

commutateurs réseau de l'infrastructure des systèmes de sécurité, pour lesquels aucune dépense n'a été enregistrée de janvier à juin 2023. Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées pour 2024 au titre de la sûreté et de la sécurité au Siège de l'Office des Nations Unies à Nairobi soient réduites de 15 % (187 100 dollars).

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

XI.36 Le montant total de 1 505 400 dollars demandé pour la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique servirait à financer : a) la mise en conformité des moyens de sécurité incendie de la Commission avec les normes du pays hôte (70 000 dollars) ; b) l'amélioration de l'entrée de sécurité et du filtrage au périmètre du complexe de la CESAP (549 400 dollars) ; b) le désamiantage des locaux (146 000 dollars) ; c) la poursuite de la rénovation pluriannuelle du Centre de conférence, en particulier de la salle de conférence 1, notamment les installations, les systèmes informatiques et les systèmes de communication et les équipements (550 000 dollars) ; e) la modernisation des systèmes de contrôle des accès au bloc A (190 000 dollars) (A/78/6 (Sect. 33), par. 33.28 à 33.30).

XI.37 En ce qui concerne le Centre de conférence de la CESAP, le Comité consultatif a été informé qu'une évaluation réalisée en 2014 avait révélé qu'il était urgent d'en moderniser l'infrastructure technique, dans la mesure où le matériel et les systèmes, qui reposaient encore sur des plateformes analogiques, étaient devenus obsolètes. Un projet pluriannuel de modernisation du Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok avait été lancé. Le calendrier échelonné du projet de modernisation comprenait le remplacement des systèmes de gestion des conférences et d'interprétation simultanée, l'installation d'écrans géants à diodes électroluminescentes (LED), la mise à niveau des dispositifs de production de contenus vidéo et du système sonore et l'amélioration de l'accessibilité. Quand la pandémie de COVID-19 avait commencé, la CESAP avait replanifié la phase 2 du projet de modernisation afin d'améliorer les capacités de télétravail et de tenue de réunions hybrides, notamment par l'installation de systèmes audios en réseau DANTE dans deux salles de conférence et un abonnement à une plateforme d'interprétation simultanée à distance pour réunions et l'installation de nouveaux systèmes de gestion des conférences et d'interprétation simultanée et d'écrans géants LED.

XI.38 **D'après les informations qu'il s'est fait fournir, le Comité consultatif note que, au titre des gros travaux d'entretien, aucune dépense n'a été enregistrée en 2022, alors qu'un crédit de 221 300 dollars avait été ouvert, et que les dépenses s'étaient élevées à 49 600 dollars pour la période de janvier à juin 2023, pour un crédit ouvert de 607 500 dollars. Un montant de 146 000 dollars est demandé pour 2024 pour le désamiantage. Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité recommande que les ressources demandées pour 2024 au titre des gros travaux d'entretien à la CESAP soient réduites de 10 % (14 600 dollars).**

XI.39 **Au titre de la sûreté et de la sécurité, il ressort des informations que le Comité consultatif s'est fait fournir que les dépenses se sont élevées à 248 600 dollars en 2022, alors que le montant des crédits ouverts était de 595 400 dollars, et à 25 900 dollars de janvier à juin 2023, alors que le montant des crédits ouverts est de 949 800 dollars. Un montant de 260 000 dollars est demandé pour 2024 au titre du contrôle des accès du bâtiment A de la CESAP (aucune dépense de janvier à juin 2023) et l'amélioration des clapets coupe-feu (dépense de 23 900 dollars pendant la période allant de janvier à juin 2023). Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées pour 2024 au titre de la sûreté et de la sécurité à la CESAP soient réduites de 15 % (39 000 dollars).**

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

XI.40 Le montant total de 1 563 700 dollars demandé pour la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) permettrait de financer : a) la modernisation de l'architecture et de l'infrastructure numériques de la Commission (469 400 dollars) ; b) les mises à jour de l'accord concernant le support logiciel et le renouvellement des serveurs pour les systèmes de contrôle des accès et de vidéosurveillance (120 000 dollars) ; c) les projets d'amélioration de la gestion des ressources en eau (370 600 dollars), qui sont en cours ; d) l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées (134 700 dollars), projet en cours ; e) le montant annuel consacré au logiciel pare-feu Check Point, qui permet d'assurer la sécurité des systèmes informatiques et des systèmes de communication (214 000 dollars) ; f) la poursuite des améliorations en matière de sécurité physique et de sûreté et du matériel et des équipements connexes (190 000 dollars) ; g) la poursuite des améliorations des installations de contrôle des accès dans le pavillon sud (65 000 dollars) (ibid., par. 33.31 à 33.33).

XI.41 Ayant demandé des précisions sur le projet d'architecture numérique de la CEPALC, le Comité consultatif a été informé que la majeure partie des infrastructures informatiques de la Commission s'approchaient de la fin de leur durée d'utilité ou l'avaient dépassée. Les éléments essentiels devant être urgemment remplacés à la CEPALC étaient les pare-feu, les routeurs, les commutateurs, les contrôleurs de réseau, les onduleurs, les serveurs et les infrastructures connexes. Des mises à jour périodiques des logiciels étaient nécessaires pour maintenir des niveaux de résilience optimaux et atténuer les risques. La Commission avait réalisé une évaluation globale de ses activités informatiques et de son inventaire matériel au cours du premier trimestre de 2023. Celle-ci avait permis de déterminer qu'il fallait mettre à niveau, moderniser et renforcer l'infrastructure informatique de la CEPALC. Un montant total de 469 400 dollars avait été demandé pour 2024 au chapitre 33 pour les mises à niveau suivantes : a) le matériel destiné aux serveurs virtuels du centre de données de la CEPALC (400 000 dollars) ; b) le matériel destiné à la maintenance du réseau de stockage (22 400 dollars) ; c) la gestion du réseau des centres de données (47 000 dollars). En ce qui concerne les centres de données, le modèle hybride adopté par la CEPALC en 2020 combinait des solutions sur site et des solutions de type cloud et s'inscrivait globalement dans l'approche générale tendant à une migration progressive vers le nuage.

XI.42 **D'après les informations qu'il s'est fait fournir, le Comité consultatif note que, au titre de la sûreté et de la sécurité, les dépenses se sont élevées à 67 800 dollars en 2022, alors que le montant des crédits ouverts était de 787 100 dollars, et à 121 100 dollars pour la période de janvier à juin 2023, alors que le montant des crédits ouverts est de 490 300 dollars. Un montant de 375 000 dollars est demandé pour 2024, notamment pour l'amélioration des installations de contrôle des accès dans le pavillon Sud, pour laquelle aucune dépense n'a été enregistrée pendant la période allant de janvier à juin 2023. Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées pour 2024 au titre de la sûreté et de la sécurité à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes soient réduites de 15 % (56 300 dollars).**

Commission économique pour l'Afrique

XI.43 Le montant de 3 727 600 dollars demandé pour la Commission économique pour l'Afrique permettrait de financer de nouveaux projets de modernisation pluriannuels et la poursuite de projets en cours, comme détaillé ci-après : a) un montant de 1 218 600 dollars permettrait de financer la poursuite de la reconstruction pluriannuelle du vieux bâtiment de Yaoundé, construit en 1934, qui abrite le bureau

régional de la Commission pour l'Afrique de l'Ouest ; b) la phase de conception du projet visant à moderniser les points d'accès au contrôle de sécurité pour les véhicules, les piétons et les livraisons (260 000 dollars) ; c) l'appel à un cabinet d'architecture et d'ingénierie spécialisé qui aiderait la Commission à produire une évaluation technique et un rapport final devant servir à structurer une proposition de rénovation globale du vieux campus d'Addis-Abeba (464 000 dollars) ; d) la phase initiale du projet consistant à renforcer le mur d'enceinte de 1,6 kilomètre et les portes du complexe de la Commission (1 785 000 dollars) (ibid., par. 33.34 à 33.36).

XI.44 En ce qui concerne l'appel à un cabinet d'architecture et d'ingénierie pour une évaluation technique (464 000 dollars), le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le premier rapport sur le plan d'équipement avait mis en évidence une détérioration importante de l'état structurel des bâtiments et du complexe de la Commission, qui nécessiterait un projet de rénovation complet avec une planification intégrée au cours de la période 2026-2033. Le deuxième plan d'équipement présenterait ce projet sans demande de ressources. Les ressources demandées au chapitre 33 pour 2024 permettraient à la CEA de poursuivre le remaniement des plans en vue de l'amélioration progressive des points d'accès/de sortie du complexe (260 000 dollars), ainsi que de la phase initiale du renforcement du mur d'enceinte de 1,6 kilomètre et des portes du complexe de la Commission (1 785 000 dollars). Un montant de 464 000 dollars serait nécessaire pour engager l'entrepreneur spécialisé afin d'achever la conception et la planification au cours de l'année 2024.

XI.45 **D'après les informations qu'il s'est fait fournir, le Comité consultatif note que, au titre de la sûreté et de la sécurité, les dépenses se sont élevées à 458 000 dollars en 2022, alors que le montant des crédits ouverts était de 578 000 dollars, et à 204 900 dollars pour la période de janvier à juin 2023, alors que le montant des crédits ouverts était de 1 133 800 dollars. Un montant de 2 045 000 dollars est demandé pour 2024. Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées pour 2024 au titre de la sûreté et de la sécurité à la Commission économique pour l'Afrique soient réduites de 15 % (306 800 dollars).**

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

XI.46 Le montant total de 1 967 000 dollars permettrait : a) l'amélioration des salles de conférence au bénéfice des personnes handicapées dans le cadre de la poursuite du projet d'amélioration de l'accessibilité (500 000 dollars) ; b) la mise à niveau des infrastructures informatiques et des infrastructures de communication permettant d'assurer la continuité des activités (40 000 dollars) ; c) le remplacement en cours du système de chauffage, de ventilation et de climatisation (465 000 dollars) ; d) le réaménagement du parking, y compris des systèmes de contrôle des accès (475 000 dollars) ; e) la mise à niveau, l'entretien et la maintenance du matériel des systèmes de sécurité physique (222 000 dollars) ; f) le réaménagement de deux étages du bâtiment principal (265 000 dollars) (ibid., par. 33.37 à 33.39).

XI.47 **D'après les informations qu'il s'est fait fournir, le Comité consultatif note qu'au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux, les dépenses s'élevaient à 82 900 dollars pour la période de janvier à juin 2023, alors que le montant des crédits ouverts était de 1 294 400 dollars. Un montant de 1 705 000 dollars est demandé pour 2024, y compris pour la modernisation du système de chauffage, de ventilation et de climatisation, le réaménagement du parking et le réaménagement de deux étages du bâtiment principal, pour lesquels aucune dépense n'a été enregistrée de janvier à juin 2023. Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité recommande que les ressources demandées pour 2024 au**

titre de la transformation et de l'amélioration des locaux à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale soient réduites de 10 % (170 500 dollars).

XI.48 **Il ressort des informations que le Comité consultatif s'est fait fournir qu'aucune dépense n'a été engagée de janvier à juin 2023 au titre de l'amélioration de l'infrastructure informatique, alors qu'un crédit de 371 000 dollars était ouvert. Un montant de 262 000 dollars est demandé pour 2024, notamment pour la rénovation du centre de données et la continuité des opérations dans le domaine informatique, pour lesquelles aucune dépense n'a été enregistrée de janvier à juin 2023. Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées pour 2024 au titre de l'amélioration des infrastructures informatiques à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale soient réduites de 15 % (39 300 dollars).**

Questions diverses

Présentation de projets de construction et des ressources demandées à ce titre

XI.49 S'étant renseigné sur le sujet, le Comité consultatif a été informé que le rapport sur le plan d'équipement couvrait les dépenses d'équipement pour l'ensemble des bureaux permanents de l'Organisation dans une perspective intégrée à moyen et à long terme et qu'il était axé sur les quatre domaines composant l'essentiel des efforts d'équipement à l'échelle de l'Organisation, à savoir les bâtiments et installations, la sûreté et la sécurité, la technologie et les infrastructures locales d'appui aux conférences. Le chapitre 33 couvrait les petites dépenses d'équipement ayant pour objectif de maintenir la résilience opérationnelle, l'habitabilité, la sûreté, la sécurité et les conditions sanitaires s'agissant des complexes, des locaux, des bâtiments, des installations et de l'infrastructure informatique de base de l'ONU ainsi de son personnel, y compris en ce qui concernait l'accessibilité. Il ne comprenait pas de propositions relatives à de grands projets ou à des dépenses d'équipement majeures, ces propositions étant présentées à l'Assemblée générale dans des rapports distincts.

XI.50 **S'il note qu'il est utile que les projets de construction fassent l'objet de rapports distincts, le Comité consultatif estime que la présentation des ressources demandées à cet effet manque encore de clarté et de précision. Chaque projet présenté au chapitre 33 devrait être assorti de justifications des coûts, d'une analyse coûts-avantages, d'informations sur les gains d'efficience et de données ventilées par objet de dépenses, à un niveau de détail qui permette de prendre des décisions éclairées. En outre, le Comité note qu'il existe des divergences dans les données fournies dans différents documents ; par exemple, les chiffres que le Comité s'est fait fournir dans le tableau XI.7 et ceux présentés dans le tableau sur les projets par catégorie et lieu ne correspondent pas, ce qui ne permet pas une analyse comparative détaillée des crédits ouverts et des dépenses effectives par catégorie de dépenses d'un exercice à l'autre.**

XI.51 **Le Comité consultatif note en outre que les ressources liées à certaines catégories de dépenses au titre des travaux de construction continuent d'être présentées de manière fragmentaire. Par exemple, les ressources liées à l'informatique et aux communications sont présentées dans plusieurs chapitres du projet de budget-programme ainsi que dans d'autres rapports distincts, sans qu'on sache la raison précise d'une présentation aussi disparate, qui ne donne pas une vue d'ensemble de la totalité des ressources liées à l'informatique et aux communications. Le Comité rappelle que, dans son rapport relatif au premier rapport sur le plan d'équipement, il a souligné qu'il importait d'assurer un suivi efficace des dépenses consacrées au numérique dans l'ensemble de**

l'Organisation, y compris au niveau des entités, et recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour fournir des données complètes sur les questions liées à l'informatique et aux communications. Il a aussi estimé qu'une présentation plus cohérente des documents portant sur l'informatique et les communications permettrait de brosser un tableau plus précis des questions liées au numérique dans l'Organisation (A/77/7/Add.23 par. 12).

XI.52 En outre, en ce qui concerne la présentation des dépenses liées à l'entretien, ayant posé des questions dans le contexte du chapitre 2 des recettes, le Comité a obtenu des informations sur les revenus locatifs perçus par les entités des Nations Unies et sur la part correspondant aux frais d'entretien et d'administration. **Le Comité consultatif note que les ressources afférentes aux frais d'entretien sont inscrites au chapitre 33, sans qu'aucune information claire ne soit fournie sur la manière dont ces ressources couvrent les zones louées du bâtiment. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter des informations claires sur ce qui correspond aux frais d'entretien et d'administration et sur la méthode de calcul utilisée ainsi qu'un tableau complet des frais d'entretien engagés pour tous les sites et de la manière dont ils sont répartis entre le chapitre 33 et la partie disponible des loyers, dans le projet de budget-programme pour 2025 (voir également le chapitre 2 des recettes)**. Le Comité examine de plus près la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport.

Plan global relatif aux dépenses d'équipement majeures

XI.53 Selon les informations communiquées au Comité consultatif, un plan global pour la période 2025-2027 sera établi avant l'été 2023 afin de présenter l'estimation globale et le calendrier de mise en œuvre en 2025 et 2026 dans le prochain rapport sur le plan d'équipement, qui sera soumis à l'automne 2023. Ayant demandé des renseignements, le Comité a été informé que, dans le premier rapport sur le plan d'équipement, le Secrétariat n'avait formulé que deux demandes de ressources : l'une tendant à renforcer les capacités de cyberprotection, l'autre à faire progresser l'exercice de mise à niveau des Services de sûreté et de sécurité à la CEA. Les ressources demandées au chapitre 33 pour 2024 ne faisaient pas double emploi avec ces deux propositions. Le prochain rapport sur le plan d'équipement, prévu pour octobre 2023, comprendrait des informations sur les plans par étapes arrêtés par l'Organisation et offrirait des perspectives à moyen et à long terme des besoins en équipement. Les ressources correspondantes seraient ensuite demandées dans les projets de budget concernés, compte dûment tenu des orientations que l'Assemblée pourrait donner. Les ressources demandées au chapitre 33 pour 2024 étaient nécessaires à la poursuite des projets pluriannuels existants et à la réalisation de nouveaux projets urgents devant être mis en œuvre en 2024, et, par conséquent, ne figuraient pas dans la perspective à long terme proposée dans le rapport sur le plan d'équipement.

XI.54 **Le Comité consultatif note que l'Assemblée générale doit encore examiner le premier rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement pendant la partie principale de sa soixante-dix-huitième session, et qu'elle devra se prononcer sur le deuxième rapport sur le plan d'équipement qui lui sera soumis pendant la même période.**

Accessibilité

XI.55 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au Siège, les travaux achevés comprenaient le pavage de voies accessibles aux personnes à

mobilité réduite dans différentes zones et l'aménagement d'entrées accessibles aux fauteuils roulants à la 42e Rue (première et deuxième porte, sortie autorisée 24 heures sur 24) ; l'installation de l'élévateur pour fauteuils roulants à la tribune des orateurs de la salle de l'Assemblée générale serait quant à elle achevée en 2023. L'Office des Nations Unies à Genève avait établi un plan de projet portant sur les entrées principales et des zones importantes, et prévoyant une nouvelle signalisation, un nouveau marquage des itinéraires et des panneaux en braille. À l'Office des Nations Unies à Nairobi, l'amélioration des chemins piétonniers entre l'entrée principale et le hall principal et l'ajout de places de stationnement réservées avaient été réalisés en 2022 ; au cours de l'année 2023, des améliorations étaient apportées aux chemins piétonniers entre les bâtiments existants et les installations communes situées dans la partie est du complexe.

XI.56 Le Comité consultatif a été informé que, en ce qui concerne la CESAP, les projets achevés comprenaient l'installation de marqueurs de vitrage aux fins de visibilité et de plateformes élévatrices dans les escaliers et la construction d'un nouveau passage et d'une nouvelle rampe entre le parking accessible aux personnes à mobilité réduite et le bâtiment du secrétariat. Depuis 2022, la CEPALC mettait en œuvre les première et deuxième phases du projet de signalisation, qui couvrirait toutes les zones du complexe et tous les bâtiments. À la CEA, les améliorations de l'accessibilité comprenaient la réalisation de cinq rampes accessibles temporaires, l'examen d'un plan directeur de conception pour la remise en état du portail principal du campus de la CEA (portail est 2) et la définition d'un projet pour l'ascenseur de l'immeuble Le Nil. À la CESAO, les améliorations comprenaient l'intégration de dispositifs d'ouverture automatique des portes des halls d'entrée des bureaux et des toilettes, l'installation de numéros d'étage fluorescents dans les escaliers avec transcription en braille et le déplacement ou l'installation de portes coulissantes ou tournantes.

XI.57 **Le Comité consultatif salue les efforts déployés pour combler les lacunes en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées et compte que tous les projets seront menés à bien comme prévu. Il compte également qu'une initiative globale en matière d'accessibilité sera présentée dans le prochain plan d'équipement.**

Tableau XI.7

Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*Changements*				*2024 (prévisions)*
					Ajustements techniques	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Siège									
Transformation et amélioration des locaux	23,8	369,5	415,1	337,2	–	(415,1)	(415,1)	(100,0)	–
Gros travaux d'entretien	1 555,2	2 075,5	1 844,5	28,8	–	(115,5)	(115,5)	(60,3)	1 729,0
Amélioration des infrastructures informatiques et des infrastructures de communication	4 865,0	4 933,9	4 364,2	3 238,7	–	3 500,0	3 500,0	(19,8)	7 864,2
Sûreté et sécurité	1 656,1	785,9	3 386,6	162,6	–	525,4	525,4	15,5	3 912,0
Total partiel	**8 100,1**	**8 164,8**	**10 010,4**	**3 767,3**	**–**	**3 494,8**	**3 494,8**	**34,9**	**13 505,2**
Office des Nations Unies à Genève									
Transformation et amélioration des locaux	70 920,8	71 687,4	30 124,3	26 353,2	(26 347,9)	(1 077,9)	(27 425,8)	(91,0)	2 698,5
Gros travaux d'entretien	272,8	284,9	238,8	46,7	–	(138,8)	(138,8)	(58,1)	100,0
Amélioration des infrastructures informatiques et des infrastructures de communication	962,1	–	292,8	–	–	(52,8)	(52,8)	(18,0)	240,0
Sûreté et sécurité	618,7	618,7	982,1	600,0	–	37,9	37,9	3,9	1 020,0
Total partiel	**72 774,4**	**72 591,0**	**31 638,0**	**26 999,9**	**(26 347,9)**	**(1 231,6)**	**(27 579,5)**	**(87,2)**	**4 058,5**
Office des Nations Unies à Vienne									
Transformation et amélioration des locaux	565,4	831,3	559,3	559,3	–	–	–	–	559,3
Gros travaux d'entretien	671,4	816,4	778,4	687,1	–	–	–	–	778,4
Amélioration des infrastructures informatiques et des infrastructures de communication	–	–	120,1	120,0	–	24,9	24,9	20,7	145,0
Sûreté et sécurité	827,0	677,4	898,8	7,5	–	(875,6)	(875,6)	(97,4)	23,2
Total partiel	**2 063,8**	**2 325,1**	**2 356,6**	**1 373,9**	**–**	**(850,7)**	**(850,7)**	**(36,1)**	**1 505,9**

	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*Changements*				*2024 (prévisions)*
					Ajustements techniques	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Office des Nations Unies à Nairobi									
Transformation et amélioration des locaux	11 867,7	12 206,8	16 546,5	15 637,4	(15 637,4)	(609,1)	(16 246,5)	(98,2)	300,0
Gros travaux d'entretien	101,7	–	474,2	–	–	(74,2)	(74,2)	(15,6)	400,0
Amélioration des infrastructures informatiques et des infrastructures de communication	–	–	45,4	–	–	459,6	459,6	1 012,3	505,0
Sûreté et sécurité	679,4	389,0	1 871,6	458,3	–	(624,1)	(624,1)	(33,3)	1 247,5
Total partiel	**12 648,8**	**12 595,8**	**18 937,7**	**16 095,7**	**(15 637,4)**	**(847,8)**	**(16 485,2)**	**(87,0)**	**2 452,5**
CESAP									
Transformation et amélioration des locaux	6 469,9	7 030,9	10 834,4	10 409,6	(10 345,9)	610,9	(9 735,0)	(89,9)	1 099,4
Gros travaux d'entretien	221,3	–	607,5	49,6	–	(461,5)	(461,5)	(76,0)	146,0
Sûreté et sécurité	595,4	248,6	949,8	25,9	–	(689,8)	(689,8)	(72,6)	260,0
Total partiel	**7 286,6**	**7 279,5**	**12 391,7**	**10 485,1**	**(10 345,9)**	**(540,4)**	**(10 886,3)**	**(87,9)**	**1 505,4**
CEPALC									
Transformation et amélioration des locaux	5 547,3	5 781,2	1 201,1	638,8	(615,6)	(80,2)	(695,8)	(57,9)	505,3
Gros travaux d'entretien	199,1	647,6	301,3	–	–	(301,3)	(301,3)	(100,0)	–
Amélioration des infrastructures informatiques et des infrastructures de communication	–	–	165,1	187,9	–	518,3	518,3	313,9	683,4
Sûreté et sécurité	787,1	67,8	490,3	121,1	–	(115,3)	(115,3)	(23,5)	375,0
Total partiel	**6 533,5**	**6 496,6**	**2 157,8**	**947,8**	**(615,6)**	**(21,5)**	**(594,1)**	**(27,5)**	**1 563,7**
CEA									
Transformation et amélioration des locaux	1 299,0	1 391,0	4 223,9	3 358,7	(2 811,2)	269,9	(2 541,3)	(60,2)	1 682,6
Sûreté et sécurité	578,0	458,0	1 133,8	204,9	–	911,2	911,2	80,4	2 045,0
Total partiel	**1 877,0**	**1 849,0**	**5 357,7**	**3 563,6**	**(2 811,2)**	**1 181,1**	**(1 630,1)**	**(30,4)**	**3 727,6**

	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*Changements*				*2024 (prévisions)*
					Ajustements techniques	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
CESAO									
Transformation et amélioration des locaux	1 224,1	1 224,1	1 294,4	82,9	–	410,6	410,6	31,7	1 705,0
Amélioration des infrastructures informatiques et des infrastructures de communication	–	–	371,0	–	–	(109,0)	(109,0)	(29,4)	262,0
Sûreté et sécurité	234,5	234,5	955,7	21,1	–	(955,7)	(955,7)	(100,0)	–
Total partiel	**1 458,6**	**1 458,6**	**2 621,1**	**104,0**	**–**	**(654,1)**	**(654,1)**	**(25,0)**	**1 967,0**
Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient									
Transformation et amélioration des locaux	–	–	–	–	–	200,0	200,0	–	200,0
Total partiel	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**200,0**	**200,0**	**–**	**200,0**
ONUST									
Transformation et amélioration des locaux	–	–	–	–	–	500,0	500,0	–	500,0
Total partiel	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**500,0**	**500,0**	**–**	**500,0**
Total	**112 742,8**	**112 760,4**	**85 471,0**	**63 337,3**	**(55 758,0)**	**1 162,6**	**(54 485,2)**	**(63,7)**	**30 985,8**

Tableau XI.8
Ventilation détaillée des remplacements urgents d'équipements de conférence requis en 2024

Nº	*Équipement/fabricant*	*Description/type*	*Unités requises*	*Justification*	*Risque*	*Montant estimé (dollars É.-U.)*
1	Dispositifs d'enregistrement audio en local pour salle de conférence (Eventide)	Dispositifs d'enregistrement audio autonomes pour toutes les salles de conférence	18	Installés en 2014. Dispositifs d'enregistrement audio de secours installés dans toutes les salles de conférence au titre de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre	L'équipement a dépassé sa durée d'utilité et n'est plus pris en charge	250 000
2	Complexe du Siège de l'ONU : Systèmes de radiomessagerie et de diffusion audio des bâtiments de l'Assemblée générale, des conférences et du secrétariat (QSC)	Systèmes de radiomessagerie pour les représentants, les chauffeurs et les membres de la presse	3	Installés en 2011. Le système est utilisé pour annoncer les réunions et les manifestations aux représentants, aux chauffeurs et aux membres de la presse	Les réunions et manifestations pourraient ne pas faire l'objet d'annonces générales à destination des représentants, des chauffeurs et des membres de la presse	200 000
3	Caméras de diffusion pour la couverture des réunions dans les salles de conférence 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 et la salle de réunion du Conseil de sécurité (caméra dotée de fonctions de pivotement horizontal et d'inclinaison verticale, ainsi que d'un zoom)	Caméras de salle de conférence	30	Installées en 2011. Filment les réunions et les manifestations se déroulant dans les salles de conférence	Les réunions et manifestations ne seraient pas filmées. La tenue des réunions serait compromise. L'équipement a dépassé sa durée d'utilité et n'est plus pris en charge	300 000
4	Systèmes robotisé de contrôle de caméra pour salles de conférence (Telemetrics)	Système de contrôle de caméra : direction, mise au point, dimensionnement, etc.	20	Installés en 2011. Permet le contrôle des caméras lors des réunions et des manifestations se déroulant dans les salles de conférence	La couverture vidéo des réunions et manifestations ne serait pas pleinement assurée. La tenue des réunions serait compromise. L'équipement a dépassé sa durée d'utilité et n'est plus pris en charge	500 000
5	Dispositifs de mixage audio pour salles de conférence et de transmission IP (bâtiments des conférences et de l'Assemblée générale) (Q-Sys)	Transport audio primaire dans toutes les langues depuis chaque salle de conférence à l'usage des représentants, des interprètes et du public	250	Installés en 2011. Assure le transport audio de sorte que les débats puissent être entendus	L'audio ne serait pas disponible pour les participants à distance et les interprètes ou pour la diffusion ou l'archivage. La tenue des réunions serait compromise. L'équipement a dépassé sa durée d'utilité et n'est plus pris en charge	250 000
6	Routeurs pour conférences et diffusion (Imagine)	Panneaux de contrôle destinés à assigner la source et la destination pour le routeur audiovisuel primaire, permettant une gestion adéquate des signaux audio et vidéo.	50	Installés en 2011. Indispensables au fonctionnement et à la gestion de tous les signaux audio et vidéo utilisés dans les salles de conférence	La transmission audio et vidéo ne serait pas possible. Il n'y aurait pas de diffusion	300 000

Nº	*Équipement/fabricant*	*Description/type*	*Unités requises*	*Justification*	*Risque*	*Montant estimé (dollars É.-U.)*
7	Système de contrôle des dispositifs audiovisuels et de visioconférence pour salles de conférences (Crestron)	Panneaux de commande destinés à tous les systèmes audiovisuels et de visioconférence des salles de conférence	25	Installés en 2011. Un système principal est nécessaire pour gérer la configuration des divers dispositifs audiovisuels et, par ce biais, fournir des services dans les salles de conférence	Certaines configurations ne seraient pas possibles dans les salles de conférence. Des services tels que l'affichage et la visioconférence ne seraient pas disponibles. La tenue des réunions serait compromise. L'équipement a dépassé sa durée d'utilité et n'est plus pris en charge	250 000
8	Centre des médias (semaine de haut niveau) (système de diffusion et équipement de suivi des débats)	Pendant la semaine de haut niveau et à d'autres occasions en cas de besoin, les médias externes disposent d'un emplacement central à partir duquel ils peuvent observer les débats et faire des enregistrements de qualité professionnelle	1	Installé en 2000. Facilite la promotion auprès des médias, l'objectif étant de faciliter la diffusion des messages de l'ONU et des informations relatives aux activités des États Membres	Les services aux médias et radiodiffuseurs externes ne seraient pas disponibles	200 000
9	Dispositifs mobiles de diffusion audio et haut-parleurs à l'usage des États Membres pour les réunions et les manifestations parallèles ou spéciales	Dispositifs mobiles à l'usage des États Membres et des missions permanentes pour les manifestations parallèles ou spéciales dans le complexe	6	Les dispositifs mobiles de diffusion audio ont été construits en 2000 ont fait l'objet de mises à jour partielles et incomplètes.	Sans équipement disponible, la tenue des manifestations spéciales et parallèles pourrait être compromise. L'équipement a dépassé sa durée d'utilité et n'est plus pris en charge	200 000
10	Terminaux multimédias pour podiums de salle de conférence et dispositifs connexes pour les salles de conférence 9, 11 et 12 et la salle de presse (Taiden)	Terminaux multimédias (faisant partie de l'équipement de gestion des conférences et d'interprétation simultanée) placés à la tribune pour le Président et ailleurs sur le podium dans les salles de conférence	18	Installés en 2011. Un terminal multimédia ajoute des fonctionnalités de contrôle pour les réunions depuis la tribune et le podium. Toutes les autres salles ont été équipées du même terminal multimédia	La tenue des réunions et le flux de travail du Président et de ses suppléants seraient compromis	218 200
11	Systèmes d'intercommunication entre les salles de conférence et les studios (RTS)	Systèmes de communication utilisés par les techniciens d'une salle de conférence pour communiquer entre eux (recevoir des instructions, signaler des problèmes et des changements, etc.) et avec les locaux de diffusion et d'appui à la conférence	50	Installés en 2011. Un tel système est essentiel pour permettre la communication en temps réel des techniciens dans les salles de conférence	Les services fournis par les techniciens aux réunions seraient compromis. La tenue des réunions serait compromise. L'équipement a dépassé sa durée d'utilité et n'est plus pris en charge	300 000

Nº	*Équipement/fabricant*	*Description/type*	*Unités requises*	*Justification*	*Risque*	*Montant estimé (dollars É.-U.)*
12	Salle de l'Assemblée générale : positions équipées de microphones de conférence et de dispositifs d'interprétation simultanée et reliées au système d'affichage numérique (Taiden)	21 nouvelles positions équipées de microphones de conférence et de dispositifs d'interprétation simultanée et reliées au système d'affichage numérique dans la salle de l'Assemblée générale	21	Demande formulée par les États Membres par l'intermédiaire du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale en vue d'augmenter le nombre de sièges avec plaques nominatives disposant de microphones de conférence et de dispositifs d'interprétation simultanée dans la salle de l'Assemblée générale	Sans cette augmentation, le nombre de sièges équipés de dispositifs techniques permettant aux États Membres de participer aux réunions continuerait d'être limité	98 000
13	Projecteurs grand format pour salles de conférence et salles de réunion (salles de conférence 2, 3 et 4, salle du Conseil de tutelle et salle du Conseil de sécurité) (Christie Digital)	Grandes cabines haute définition ou projecteurs montés au plafond destinés aux présentations grand format ou à l'affichage de participants à distance, par exemple	10	Installés en 2016. Le fabricant ne produit plus de lampes pour ce type de projecteur	La tenue des réunions serait compromise. L'équipement a dépassé sa durée d'utilité et n'est plus pris en charge	350 000
14	Écrans et systèmes de visioconférence (4K) pour la salle des consultations du Conseil de sécurité (LG, TVOne, Cisco)	Grands écrans uniques pour les présentations et l'affichage des participants à distance	2	Installés en 2011 en remplacement de l'écran cubique MicroTiles	La tenue des réunions serait compromise. L'équipement a dépassé sa durée d'utilité et n'est plus pris en charge	125 000
	Total					**3 541 200**

Titre XII
Sûreté et sécurité

Chapitre 34
Sûreté et sécurité

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	125 676 800
Dépenses de 2022	127 931 100
Crédits ouverts pour 2023	126 952 700
Dépenses au 30 juin 2023	78 059 900
Ressources demandées pour 2024	127 237 300
Quotes-parts hors budget ordinaire[a]	
Crédits ouverts pour 2022	3 697 300
Dépenses de 2022	3 812 000
Montant estimé pour 2023	3 986 100
Dépenses au 30 juin 2023	3 959 000
Ressources demandées pour 2024[b]	3 850 400
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2022	16 781 300
Dépenses de 2022	11 145 500
Montant estimé pour 2023	15 199 400
Dépenses au 30 juin 2023	5 028 700
Montant prévu pour 2024	15 199 400
Activités financées en commun	
Montant disponible pour 2022	163 257 200
Dépenses de 2022	149 966 900
Crédits ouverts pour 2023	165 190 900
Dépenses au 30 juin 2023	66 332 100
Montant prévu pour 2024	165 486 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1er juillet au 30 juin.

[b] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 77/304 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

XII.1. Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 34 du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 127 237 300 dollars avant actualisation des coûts, ce

qui représente une augmentation nette de 284 600 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 [A/78/6 (Sect. 34), tableaux 34.13 et 34.21 1)]. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau XII.11. Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 128 271 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 1,0 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

XII.2. Le Secrétaire général attribue principalement aux facteurs suivants l'augmentation nette de 284 600 dollars :

a) Des ajustements techniques, qui se traduisent par une augmentation nette de 197 000 dollars, comprenant principalement : i) une augmentation de 97 800 dollars au titre de la composante Direction exécutive et administration en raison de la hausse des dépenses prévues pour un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4) qui avait été créé en 2023 en application de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale ; ii) une diminution nette de 554 900 dollars au titre du sous-programme 1 (Services de sûreté et de sécurité), dont une diminution de 587 400 dollars au titre des autres dépenses de personnel (22 200 dollars) et des subventions et contributions (565 200 dollars), liée au non-renouvellement des crédits ayant servi en 2023 à financer les besoins en personnel de sécurité pour le projet de rénovation de l'Africa Hall à la CEA à Addis-Abeba (331 900 dollars) et pour les travaux de remplacement des blocs A à J à l'Office des Nations Unies à Nairobi (233 300 dollars), conformément à la résolution 77/263 de l'Assemblée générale (sections IX et XII) ainsi que les heures supplémentaires effectuées par le personnel de sécurité (22 200 dollars) ; une augmentation de 32 500 dollars au titre des subventions et contributions, qui tient à la révision à la hausse de la part à la charge du Secrétariat (23,2 % pour 2024, contre 23,0 % en 2023) des dépenses financées en commun relatives aux activités menées à l'Office des Nations Unies à Vienne ; iii) une augmentation de 335 600 dollars à la rubrique Subventions et contributions au titre du sous-programme 2 (Opérations sur le terrain), qui tient à la révision à la hausse de la part à la charge du Secrétariat (17,0 % pour 2024, contre 16,8 % en 2023) des dépenses financées en commun relatives aux opérations de sécurité sur le terrain, sur la base des données issues du recensement du personnel hors siège arrêté par le CCS au 31 décembre 2022 ; iv) une augmentation de 318 500 dollars au titre du sous-programme 3 (Partenariats et appui spécialisé), dont une augmentation de 296 800 dollars au titre des postes, qui tient à la hausse des dépenses prévues pour trois postes [1 poste de directeur(trice) (D-2), 1 poste d'administrateur(trice) de programme pour la sécurité routière (P-4) et 1 poste de spécialiste de la gestion de l'information (adjoint(e) de 1re classe) (P-2)] qui avaient été créés en 2023 en application de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, et une augmentation de 21 700 dollars au titre des subventions et contributions, qui tient à la révision à la hausse de la part à la charge du Secrétariat (17,0 % pour 2024, contre 16,8 % en 2023) des dépenses financées en commun relatives aux opérations de sécurité sur le terrain, compte tenu des données issues du recensement du personnel hors siège arrêté par le CCS au 31 décembre 2022 [A/78/6 (Sect. 34), par. 34.67 et tableau 34.21 1)] ;

b) Des nouveaux mandats, qui se traduisent par une augmentation de 37 300 dollars à la rubrique Autres dépenses de personnel au titre du sous-programme 1, qui s'explique par les heures supplémentaires devant être effectuées par le personnel de sécurité dans le cadre du Sommet de l'avenir, qui se tiendra en 2024 à New York sous

le thème « Des solutions multilatérales pour un avenir meilleur », conformément à la résolution 76/307 de l'Assemblée générale [ibid., par. 34.68 et tableau 32.21 1)] ;

c) D'autres changements, qui se traduisent par une augmentation nette de 50 300 dollars correspondant à la part des dépenses supplémentaires prévues pour les activités financées en commun qui sera imputée au budget ordinaire (17 % de 295 500 dollars), du fait principalement des éléments suivants : i) une diminution de 517 500 dollars au titre de la composante Direction exécutive et administration, qui tient aux ressources qu'il est proposé de transférer au sous-programme 3, sans que cela ait d'incidence sur les coûts, à savoir : la perte par transfert de quatre postes [1 P-5, 1 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC)] cédés par le Service de la planification stratégique à la Section des partenariats stratégiques et des politiques (sous-programme 3), laquelle est contrebalancée en partie par le gain par transfert d'un poste (P-3) cédé par le sous-programme 3 au Service de la planification stratégique ; ii) le transfert de 818 700 dollars au titre du sous-programme 1 de la rubrique Autres dépenses de personnel à la rubrique Postes, lequel est sans incidence sur les coûts globaux, qui tient à la proposition de transformer en postes permanents 12 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (5 G(AC) et 7 AL) ; iii) une diminution de 187 100 dollars à la rubrique Subventions et contributions au titre du sous-programme 2, qui tient à la diminution des dépenses financées en commun relatives aux opérations sur le terrain couvertes par le sous-programme 2 et donc du montant à la charge du Secrétariat ; iv) une augmentation de 517 500 dollars au titre du sous-programme 3, qui correspond aux ressources qu'il est proposé de transférer depuis la composante Direction exécutive et administration, sans que cela ait d'incidence sur les coûts globaux ; v) une augmentation de 237 400 dollars au titre de l'appui au programme, qui correspond à la part à la charge du Secrétariat des dépenses supplémentaires prévues pour les activités financées en commun relatives aux opérations de sécurité sur le terrain (ibid., par. 34.69 et 34.70, tableau 34.21 1) et annexe III).

XII.3. Le montant estimatif des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2024 au titre du chapitre 34 s'élève à 3 850 400 dollars, ce qui représente une diminution de 135 700 dollars (3,4 %) par rapport au montant qui était prévu pour 2023, laquelle est principalement due à l'actualisation des coûts salariaux, notamment à l'application de taux de vacance de postes plus élevés, contrebalancée en partie par la création proposée d'un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4), dont le (la) titulaire serait chargé(e) du soutien psychosocial [ibid., par. 34.71 et tableaux 34.21 2) et 34.22 2)]. Le montant estimatif des ressources extrabudgétaires pour 2024 s'élève à 15 199 400 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport aux estimations pour 2023. Ces ressources serviront essentiellement à fournir des services de sécurité à d'autres entités et organismes en divers endroits ainsi que dans le cadre de manifestations spéciales qui seront organisées à l'intérieur et autour des locaux [ibid., par. 34.72 et 34.73 et tableaux 34.21 3) et 34.22 3)].

Tableau XII.1
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	1 044	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 18 P-4, 16 P-3, 7 P-2/1, 8 G(1re C), 162 G(AC), 306 ASS et 512 AL
Transferts	–	1 P-5, 1 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC) de la composante Direction exécutive et administration au sous-programme 3
		1 P-3 du sous-programme 3 à la composante Direction exécutive et administration

	Nombre	*Informations*
Transformations d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions)	12	5 G(AC) et 7 AL au titre du sous-programme 1
Effectif proposé pour 2024	1 056	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 18 P-4, 16 P-3, 7 P-2/1, 8 G(1ᵉC), 167 G(AC), 306 ASS et 519 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2023	16	1 P-5, 5 P-4, 5 P-3, 2 G(AC) et 3 ASS
Effectif prévu pour 2024	17	1 P-5, 6 P-4, 5 P-3, 2 G(AC) et 3 ASS
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	60	1 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1, 1 G(1ᵉC), 39 G(AC), 9 ASS et 6 AL
Effectif prévu pour 2024	60	1 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1, 1 G(1ᵉC), 39 G(AC), 9 ASS et 6 AL
Activités financées en commun		
Effectif approuvé pour 2023	958	1 D-2, 9 D-1, 28 P-5, 197 P-4, 116 P-3, 14 P-2/1, 4 G(1ᵉC), 26 G(AC), 153 ASS et 410 AL
Suppressions	(5)	5 AL au titre du sous-programme 2
Créations	5	5 AN au titre du sous-programme 2
Effectif proposé pour 2024	958	1 D-2, 9 D-1, 28 P-5, 197 P-4, 116 P-3, 14 P-2/1, 4 G(1ᵉC), 26 G(AC), 153 ASS, 405 AL et 5 AN

Observations et recommandations concernant les postes

XII.4. Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des postes s'élèvent à 87 314 500 dollars, soit une diminution de 1 213 300 dollars (1,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (ibid., tableau 34.23). Les ressources demandées permettraient de financer 1 056 postes, dont les 12 postes qu'il est proposé de transformer et les 5 postes qu'il est proposé de transférer. On trouvera à l'annexe III du projet de budget-programme pour 2024 les raisons qui justifient les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs, qui se récapitulent comme suit :

a) La transformation en postes de 12 emplois de temporaire (5 G(AC) et 7 AL au titre du sous-programme 1) dans les services de sécurité et de sûreté de Bangkok, de New York et de Santiago contribuerait à l'exécution stable et pérenne des fonctions essentielles à l'appui des opérations de sécurité et de sûreté devant être assurées 24 heures sur 24 dans ces lieux d'affectation. Les fonctions exercées par les titulaires de ces emplois s'inscrivent sur le long terme. Les membres du personnel qui occupent les emplois liés à la sécurité (6 AL) à Bangkok (1 emploi de sergent(e) et 4 emplois d'agent(e) de sécurité) et à Santiago (1 emploi de technicien(ne) électronique) jouent en effet un rôle essentiel pour ce qui est de contrôler et de superviser tous les éléments des systèmes actuels de sécurité physique et technique et d'apporter un appui pratique en matière de commandement et de contrôle aux agents de sécurité sur le terrain. Ils servent en outre d'interlocuteurs des forces de l'ordre et des organismes d'intervention d'urgence des pays hôtes pour tout ce qui touche aux atteintes et aux questions de sécurité dans les locaux des Nations Unies. Les titulaires des six emplois d'assistant(e) d'équipe des bureaux du Groupe des cartes d'accès et d'identité (5 emplois d'agent(e) des services généraux (Autres classes) à New York et 1 emploi d'agent(e) local(e) à Santiago) exercent des fonctions à temps plein dans un environnement sensible ; ils doivent traiter des informations confidentielles et ont accès, à ce titre, à des données, du matériel et des fournitures nécessaires à la délivrance des cartes d'accès ;

b) Le transfert proposé de cinq postes : quatre postes [1 P-5, 1 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC)] de la composante Direction exécutive et administration au sous-programme 3, et un poste (P-3) du sous-programme 3 à la composante Direction exécutive et administration. Le Département de la sûreté et de la sécurité propose aussi de regrouper les fonctions relatives aux partenariats et aux politiques au sein de la Division de l'appui opérationnel spécialisé, qui sera rebaptisée Division des partenariats et de l'appui spécialisé. Il est également indiqué à l'annexe III que les quatre postes qu'il est proposé de transférer au sous-programme 3 sont liés au rôle moteur que le Département est appelé à jouer en matière de coordination et de liaison interorganisations et en ce qui concerne l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre à l'échelle du système de politiques et de mesures de gestion de la sécurité visant à améliorer la formation et la sensibilisation des membres du personnel aux questions de sécurité. Le Département s'appuiera pour ce faire sur son groupe directeur et ses groupes de travail, ainsi que sur le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, garantissant ainsi une coopération et une collaboration efficaces entre les départements de l'Organisation, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations internationales affiliées qui font partie du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Il est également indiqué dans le rapport du Secrétaire général que la Section des partenariats stratégiques et des politiques de la Division des partenariats et de l'appui spécialisé pourrait assumer diverses tâches liées aux politiques et aux directives applicables au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, l'objectif étant de renforcer la collaboration et l'appui aux spécialistes de la sécurité sur le terrain, de veiller à la coordination des politiques relatives à la sécurité et à d'autres questions stratégiques connexes dans divers mécanismes interinstitutions et interservices des Nations Unies, et de promouvoir et coordonner les partenariats stratégiques au sein du Secrétariat de l'ONU ainsi qu'avec d'autres entités des Nations Unies, des organisations régionales, d'autres institutions multilatérales et des États Membres.

XII.5. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations supplémentaires sur la Division des partenariats et de l'appui spécialisé, notamment sur la façon dont elle contribue à analyser et à anticiper les menaces contre la sécurité et sur la réponse rapide et efficace qu'elle apporte lorsque les risques se concrétisent. Le Comité a été informé du fait que, grâce à des systèmes et des partenariats améliorés, la gestion de l'information et les solutions numériques permettront de resserrer la collaboration au sein du Département et d'optimiser la prise de décision, l'objectif étant de favoriser une efficacité, une agilité et une résilience durables, surtout en temps de crise. Le Comité consultatif prend note de l'éventail des fonctions dont s'acquitte la Division nouvellement créée en matière de politiques et d'orientations, y compris, entre autres, l'élaboration des politiques et des directives applicables au système de gestion de la sécurité des Nations Unies ; la coordination des politiques relatives aux questions de sécurité au sein des mécanismes interinstitutions et interdépartements des Nations Unies ; l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de politiques et de mesures de gestion de la sécurité à l'échelle du système ; la collaboration avec le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité.

Postes vacants

XII.6. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 30 juin 2023, 57 postes inscrits au budget ordinaire (1 P-3, 2 P-2, 7 G(AC), 23 AL et 24 ASS) étaient vacants. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront**

communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.

Taux de vacance

XII.7. Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2022 et de janvier à juin 2023, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2024 au chapitre 34 (voir tableau XII.2).

Tableau XII.2
Effectifs et taux de vacance (2022-2024)

	2022				*2023*						*2024*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Postes approuvés*	*Nombre effectif de titulaires au 30 juin*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)*	*Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	52	11,4	9,1	15,4	56	56	53	9,5	5,6	5,4	56	8,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	988	6,3	8,0	8,1	988	988	934	7,6	7,5	5,5	1000	8,0

XII.8. Le Comité consultatif constate que le taux de vacance effectif au 30 juin 2023 pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur était de 5,4 % et qu'un taux de 8,8 % est proposé pour 2024. Le taux de vacance effectif pour les agents des services généraux et des catégories apparentées était de 5,5 % et le taux proposé pour 2024 est de 8,0 %. **Le Comité consultatif constate un écart entre les taux de vacance effectifs et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

XII.9. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

XII.10. Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 39 922 800 dollars, soit une diminution nette de 928 700 dollars (2,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (A/78/6 (Sect. 34), tableau 34.23). Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général et au paragraphe XII.2 ci-dessus, la baisse est imputable à des diminutions au titre des ajustements techniques (197 600 dollars) et d'autres changements (768 400 dollars), qui sont contrebalancés par une augmentation au titre des nouveaux mandats et des mandats élargis (37 300 dollars).

Transports terrestres

XII.11. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 45 véhicules étaient utilisés dans le cadre du sous-programme 1 (Services de sûreté et de sécurité) et 604 véhicules dans le cadre du sous-programme 2 (Opérations sur

le terrain). **Le Comité consultatif prend note du nombre de véhicules utilisés dans les opérations de sécurité sur le terrain et compte que des informations détaillées, notamment sur le nombre de véhicules dans chaque lieu d'affectation, les coefficients véhicules/effectifs et les plans d'acquisition ou de remplacement, figureront dans le prochain projet de budget-programme**.

Fournitures et accessoires

XII.12. Le Comité consultatif a obtenu les informations suivantes : le montant des ressources demandées pour les fournitures et accessoires est chiffré à 1 003 500 dollars, soit une augmentation de 12 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les dépenses se sont élevées à 626 700 dollars en 2022, alors que les crédits ouverts s'établissaient à 834 800 dollars. Au 30 juin 2023, les dépenses s'élevaient à 678 000 dollars, alors que les crédits ouverts s'établissaient à 991 300 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires pour 2024 soit réduit de 5 % (50 200 dollars)**.

Mobilier et matériel

XII.13. Le Comité consultatif a obtenu les informations suivantes : le montant des ressources demandées pour le mobilier et le matériel est chiffré à 690 700 dollars, soit une augmentation de 12 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les dépenses se sont élevées à 539 700 dollars en 2022, alors que les crédits ouverts s'établissaient à 627 300 dollars. Au 30 juin 2023, les dépenses s'élevaient à 211 100 dollars, alors que les crédits ouverts s'établissaient à 677 900 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre du mobilier et matériel pour 2024 soit réduit de 10 % (69 000 dollars)**.

XII.14. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes XII.12 et XII.13 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Activités financées en commun

XII.15. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que les ressources devant servir aux activités financées en commun pour 2024 s'élèvent à 165 486 400 dollars et font apparaître une augmentation de 295 500 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Le nombre de postes qu'il est proposé d'inscrire au budget, à savoir 958, est identique au nombre de postes approuvés pour 2023. Ces ressources sont nécessaires pour les activités suivantes : a) les services de sécurité et de sûreté (16 319 300 dollars), y compris les dépenses financées en commun relatives au Service de la sécurité et de la sûreté de Vienne ; b) les opérations régionales de sécurité sur le terrain (138 960 800 dollars) ; c) les partenariats et l'appui spécialisé (8 813 700 dollars) ; d) l'appui au programme (1 392 600 dollars). L'augmentation nette s'explique par une diminution de 1 097 100 au titre du sous-programme 2 et une augmentation de 1 392 600 dollars à la rubrique Autres dépenses de personnel au titre de l'appui au programme, qui servirait à financer neuf emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [1 P-4, 4 P-3, 1 G(1ᵉC) et 3 G(AC)] au Service administratif, dont les titulaires fourniraient tous les services nécessaires à l'administration des ressources humaines sur le terrain, géreraient le programme de réaffectations encadrées des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et des agents du Service mobile, et se chargeraient des questions budgétaires et financières et de

l'administration générale dans 241 lieux d'affectation répartis dans 128 pays (A/78/6 (Sect. 34), par. 34.70 et tableaux 34.16, 34.17 et 34.19).

XII.16. On trouvera dans le tableau XII.3 des informations sur l'évolution des activités financées en commun et la part des dépenses relatives à ces activités à la charge du Secrétariat. S'étant renseigné, le Comité consultatif a reçu des informations sur l'évolution des activités financées en commun par objet de dépense (voir tableau XII.12). Il prend note de la sous-utilisation des crédits en 2022 (les dépenses engagées s'élevaient à 13 290 300 dollars alors que les crédits ouverts s'établissaient à 163 257 200 dollars) et au 30 juin 2023 (les dépenses engagées s'élevaient à 66 332 100 dollars alors que les crédits ouverts s'établissaient à 165 190 900 dollars).

Tableau XII.3
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité) : évolution des activités financées en commun et part des dépenses relatives à ces activités à la charge du Secrétariat
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	*2023 (crédits ouverts)*	*2024 (prévisions)*
Activités financées en commun	163 257,2	165 190,9	165 486,4
Part des dépenses relatives aux activités financées en commun à la charge du Secrétariat	30 428,9	28 612,0	29 052,1

Note : Les ressources servent à financer les éléments suivants : dépenses financées en commun relatives au Service de la sécurité et de la sûreté de Vienne, activités financées en commun en lien avec le système de gestion de la sécurité des Nations Unies et part de la prime financée en commun de l'assurance contre les actes de malveillance.

Subventions et contributions

XII.17. Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre des subventions et des contributions s'élèvent à 29 379 100 dollars et font apparaître une diminution de 125 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Il est indiqué dans le rapport que les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre du sous-programme 2 s'élèvent à 23 537 800 dollars et font apparaître une augmentation de 148 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Cela est dû à des ajustements techniques de 335 600 dollars qui tiennent à la révision à la hausse de la part à la charge du Secrétariat (17,0 % pour 2024, contre 16,8 % en 2023) des dépenses financées en commun relatives aux opérations de sécurité sur le terrain, compte tenu des données issues du recensement du personnel hors siège arrêté par le CCS au 31 décembre 2022. L'augmentation est compensée par une diminution de 187 100 dollars qui tient à la baisse des dépenses financées en commun relatives aux opérations sur le terrain couvertes par le sous-programme 2 et donc du montant à la charge du Secrétariat. Il est également indiqué dans le rapport que le montant de 23 537 800 dollars comprend la part à la charge du Secrétariat pour 2024 des dépenses financées en commun relatives aux opérations régionales de sécurité sur le terrain (23 040 600 dollars) et la part à la charge de l'ONU de l'assurance contre les actes de malveillance (497 200 dollars) (ibid., par. 34.67 c), 34.69 c), 34.70 a) et 34.83 ; tableau 34.13 et tableau 34.28 et note y relative).

XII.18. Comme indiqué dans les tableaux XII.4 à XII.6, le Comité consultatif a également reçu des informations sur les ressources nécessaires et les dépenses engagées au titre des subventions et des contributions en 2022 et en 2023, ainsi que sur les ressources demandées pour 2024 : 4 101 500 dollars au titre du sous-

programme 1, qui serviraient à financer la part à la charge du Secrétariat pour 2024 des dépenses financées en commun relatives au Service de la sécurité et de la sûreté de Vienne (3 743 200 dollars) et les activités relatives aux opérations régionales de sécurité sur le terrain (31 300 dollars) ; 1 502 400 dollars au titre du sous-programme 3, qui serviraient à financer la part à la charge du Secrétariat pour 2024 des coûts des activités d'appui opérationnel spécialisé financées en commun ; 237 400 dollars au titre de l'appui au programme, qui serviraient à financer la part à la charge du Secrétariat des dépenses supplémentaires prévues pour les activités financées en commun relatives aux opérations de sécurité sur le terrain.

Tableau XII.4
Répartition des subventions et contributions pour 2024
(En milliers de dollars des États-Unis)

Sous-programme/ composante	*Total pour 2024 (avant actualisation des coûts)*	*Justification*
1. Services de sûreté et de sécurité	4 101,5	Les ressources demandées (4 101 500 dollars) permettraient de financer : a) la part à la charge du Secrétariat de l'ONU (23,2 % pour 2024) des dépenses financées en commun relatives au Service de la sécurité et de la sûreté de Vienne, déterminée dans l'accord de partage des coûts conclu entre les organisations ayant leurs bureaux au Centre international de Vienne (3 743 200 dollars) et dans d'autres lieux d'affectation (323 000 dollars) ; b) la part à la charge du Secrétariat de l'ONU (17,0 % pour 2024) des dépenses financées en commun relatives aux opérations de sécurité sur le terrain coordonnées par le Service de sécurité et de sûreté du Siège, déterminée selon une formule de partage des coûts approuvée par le CCS (31 300 dollars) ; c) l'appui au programme de bourses (4 000 dollars).
2. Opérations sur le terrain	23 537,8	Les ressources demandées (23 537 800 dollars) permettraient de financer : a) la part à la charge du Secrétariat de l'ONU (17,0 % pour 2024) des dépenses financées en commun relatives aux opérations de sécurité sur le terrain coordonnées au Siège dans le cadre du sous-programme, déterminée selon une formule de partage des coûts approuvée par le CCS (23 040 600 dollars) ; b) la part à la charge du Secrétariat de l'ONU de l'assurance contre les actes de malveillance (497 200 dollars).
3. Partenariats et appui spécialisé	1 502,4	Les ressources demandées (1 502 400 dollars) permettraient de financer la part à la charge du Secrétariat de l'ONU (17,0 % pour 2024) des dépenses financées en commun relatives à l'appui opérationnel spécialisé, déterminée selon une formule de partage des coûts approuvée par le CCS.
Appui au programme	237,4	Les ressources demandées au titre de l'appui au programme (237 400 dollars) permettraient de financer la part à la charge du Secrétariat (17,0 % pour 2024) des dépenses prévues pour les activités financées en commun relatives aux opérations de sécurité sur le terrain.
Total	**29 379,1**	

Tableau XII.5
Répartition des subventions et contributions pour 2023
(En milliers de dollars des États-Unis)

Sous-programme/ composante	*Dépenses au 30 juin 2023*	*2023 (crédits demandés) (avant actualisation des coûts)*	*Justification*
Direction exécutive et administration	1,2	–	
1. Services de sûreté et de sécurité	4 494,7	3 939,5	Les ressources demandées (3 939 500 dollars) permettaient de financer : a) la part à la charge du Secrétariat de l'ONU (23,0 % pour 2023) des dépenses financées en commun relatives au Service de la sécurité et de la sûreté de Vienne, déterminée dans l'accord de partage des coûts conclu entre les organisations ayant leurs bureaux au Centre international de Vienne (3 609 600 dollars) et dans d'autres lieux d'affectation (326 200 dollars) ; b) l'appui au programme de bourses (3 700 dollars).
2. Opérations sur le terrain	21 263,5	23 246,0	Les ressources demandées (23 246 000 dollars) permettaient de financer : a) la part à la charge du Secrétariat de l'ONU (16,8 % pour 2023) des dépenses financées en commun relatives aux opérations de sécurité sur le terrain coordonnées au Siège dans le cadre du sous-programme, déterminée selon une formule de partage des coûts approuvée par le CCS (22 787 800 dollars) ; b) la part à la charge du Secrétariat de l'ONU de l'assurance contre les actes de malveillance (458 200 dollars).
3. Appui opérationnel spécialisé	1 420,8	1 445,0	Les ressources demandées (1 445 000 dollars) permettaient de financer la part à la charge du Secrétariat de l'ONU (16,8 % pour 2023) des dépenses financées en commun relatives à l'appui opérationnel spécialisé, déterminée selon une formule de partage des coûts approuvée par le CCS.
Total	**27 180,2**	**28 630,5**	

Tableau XII.6
Répartition des subventions et contributions pour 2022
(En milliers de dollars des États-Unis)

Sous-programme/ composante	*2022 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits demandés) (avant actualisation des coûts)*	*Justification*
1. Services de sûreté et de sécurité	3 949,9	3 802,0	Les ressources demandées (3 802 000 dollars) permettaient de financer : a) la part à la charge du Secrétariat de l'ONU (23,0 % pour 2022) des dépenses financées en commun relatives au Service de la sécurité et de la sûreté de Vienne, déterminée dans l'accord de partage des coûts conclu entre les organisations ayant leurs bureaux au Centre international de Vienne (3 617 600 dollars) et dans d'autres lieux d'affectation (180 700 dollars) ; b) l'appui au programme de bourses (3 700 dollars).
2. Opérations régionales sur le terrain	22 650,9	23 606,0	Les ressources demandées (23 606 000 dollars) permettaient de financer : a) la part à la charge du Secrétariat de l'ONU (18,3 % pour 2022) des dépenses financées en commun relatives aux opérations de sécurité sur le terrain coordonnées au Siège dans le cadre du sous-

Sous-programme/ composante	*2022 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits demandés) (avant actualisation des coûts)*	*Justification*
			programme, déterminée selon une formule de partage des coûts approuvée par le CCS (23 123 700 dollars) ; b) la part à la charge du Secrétariat de l'ONU de l'assurance contre les actes de malveillance (482 300 dollars).
3. Appui opérationnel spécialisé	1 425,8	1 433,3	Les ressources demandées (1 433 300 dollars) permettaient de financer la part à la charge du Secrétariat de l'ONU (18,3 % pour 2022) des dépenses financées en commun relatives à l'appui opérationnel spécialisé, déterminée selon une formule de partage des coûts approuvée par le CCS.
Appui au programme	7,4	–	
Total	**28 034,0**	**28 841,3**	

XII.19. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a reçu des informations sur le mémorandum d'accord initial portant sur la prestation d'un appui administratif aux opérations sur le terrain menées partout dans le monde par le Département de la sûreté et de la sécurité, signé en 2006 par le Département et le PNUD, lequel prévoyait que les membres du personnel du Département sur le terrain étaient titulaires d'un contrat du PNUD et recevaient l'appui administratif du Programme, et que les dépenses d'appui au programme correspondant aux coûts afférents aux services administrés par le PNUD pour le compte du Département sur le terrain étaient plafonnées à 8 %. Le Comité consultatif a été informé qu'avec la finalisation de l'accord de niveaux de services, en mai 2019, les dépenses d'appui au programme réglées au PNUD s'élevaient à 5,3 millions de dollars par an et couvraient les services offerts, à l'exception des services administratifs fournis aux administrateurs, dont la responsabilité a été transférée au Service administratif du Département. Depuis le 1er février 2021, tous les services n'exigeant pas une présence sur place offerts aux bureaux extérieurs du Département l'ont été de manière centralisée par le Service administratif, l'ensemble des agents des services généraux qui étaient auparavant titulaires d'un contrat du PNUD ayant été rattaché au Secrétariat de l'ONU en janvier 2021. L'éventail des services fournis par le PNUD a été révisé et, comme indiqué dans le tableau XII.7, ils ne comprennent désormais que les services administratifs généraux offerts dans les bureaux extérieurs et exigeant une présence sur place. Le montant demandé au titre des dépenses d'appui aux programmes à régler au PNUD dans le budget pour 2024 est donc de 3,9 millions de dollars.

Tableau XII.7
Liste des services exigeant une présence sur place fournis par le Programme des Nations Unies pour le développement

Fonction	*Responsabilités*	*Fréquence*
Accréditation et enregistrement	• Délivrer et renouveler les documents d'accréditation et les pièces d'identité (permis de séjour, carte d'identité d'expatrié, permis de conduire local, accréditation auprès du gouvernement hôte, immatriculation de véhicule, visa, laissez-passer, carte d'identité diplomatique, etc.) • Fournir des services de courrier, de valise diplomatique, de messagerie et de livraison	En continu

Fonction	*Responsabilités*	*Fréquence*
Gestion des déplacements locaux	• Traiter les demandes concernant les voyages officiels de courte distance ou dans le pays (autorisation de voyage, billets d'avion, indemnité journalière de subsistance, frais de terminaux, etc.) et procéder à l'approbation des demandes de remboursement des frais de voyage.	En continu
Transports et logistique	• Faciliter l'importation de véhicules et d'autres équipements (approbation de l'importation par le gouvernement hôte, dédouanement et exonération des taxes/TVA)	En continu
	• Gérer l'immatriculation, l'entretien et l'assurance des véhicules, veiller au remboursement de la taxe sur la consommation d'essence	
	• Aider à la cession des véhicules et d'autres équipements (vente, transfert, don et destruction)	
	• Fournir des services d'appui aux réunions et conférences (recherche de lieux, transports, location de matériel, services de traduction, etc.)	
Achats	• Traiter les demandes concernant les achats locaux de biens ou de services (location de locaux, services publics, carburant, assurance, services de téléphonie mobile, fournitures de bureau, etc.)	En continu
	• Rechercher et sélectionner les fournisseurs	
	• Émettre les bons de commande	
	• Verser les sommes dues aux fournisseurs	
Informatique	• Fournir sur place des services d'appui aux technologies de l'information et des communications	En continu
Services ad hoc	• Organiser la location de locaux (recherche et sélection des locaux, inspection, signature de l'accord, etc.)	En fonction des besoins
	• Dispositions relatives aux locaux communs	
	• Opérations de petite caisse	

XII.20. Le Comité consultatif a été informé que les neuf emplois de temporaire (autre que pour les réunions) qu'il était proposé de créer au Service administratif s'inscrivaient dans l'objectif qui consiste à regrouper l'ensemble du personnel de sécurité du Secrétariat sous la direction du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) à la sûreté et à la sécurité, conformément aux résolutions 77/31 et 70/104 de l'Assemblée générale. Le regroupement du personnel de sécurité dont il est question ci-dessus ayant été achevé, 408 agents des services généraux (Autres classes) du Département de la sûreté et de la sécurité en poste sur le terrain et 298 administrateurs, qui étaient précédemment titulaires d'un contrat du PNUD, ont été rattachés au Secrétariat de l'ONU en deux phases. L'architecture d'appui du Service administratif, établie en 2021, a été améliorée en 2022 et dispose maintenant des capacités nécessaires pour offrir à distance les services qui n'exigent pas une présence sur place. Le Comité a également été informé que, sur la base de l'expérience acquise depuis l'intégration et le rattachement au Secrétariat de l'ONU de 708 membres du personnel du Département qui étaient précédemment titulaires d'un contrat du PNUD, les neuf emplois de temporaire ont été créés au Service administratif et inscrits au budget des activités financées en commun, sans incidence sur les coûts, le montant nécessaire étant couvert par les ressources disponibles au titre des subventions et des contributions du fait de la réduction des dépenses d'appui aux programmes à régler au PNUD pour les services administratifs offerts dans les bureaux extérieurs du

Département. À cet égard, le Comité consultatif note que la diminution de 2 552 700 dollars au titre des subventions et contributions indiquée dans le rapport du Secrétaire général s'explique par la réduction des dépenses d'appui aux programmes à régler au PNUD du fait de la diminution de l'éventail des services fournis, lesquels se limitent désormais à la prestation de services administratifs généraux dans les bureaux extérieurs du Département (voir tableau XII.7), comme suite à l'amélioration de l'architecture d'appui du Service administratif et au rattachement au Secrétariat de l'ensemble des membres du personnel de terrain, qui étaient précédemment titulaires d'un contrat du PNUD (ibid., par. 34.70).

XII.21. Le Comité consultatif note que le rattachement au Secrétariat de l'ONU de 708 membres du personnel du Département de la sûreté et de la sécurité qui étaient précédemment titulaires d'un contrat du PNUD a déjà eu lieu et que ces postes sont financés sur la base du partage des coûts. Il note également qu'il a été informé que le Service administratif continuerait de transférer progressivement les services d'appui au Secrétariat de l'ONU une fois que ses systèmes seraient en mesure de fournir à tous les bureaux extérieurs du Département des services qui exigent une présence sur place. **Le Comité consultatif compte que des informations plus détaillées concernant l'impact du rattachement figureront dans le prochain projet de budget-programme et dans les prochains rapports sur l'architecture globale des services partagés**.

XII.22. Une augmentation de 1 005 400 dollars est proposée à la rubrique Autres dépenses de personnel pour financer six emplois de temporaire (4 P-4 et 2 P-3) au Service de l'analyse des menaces et des risques et faciliter la gestion des risques de sécurité à Vienne, Bangkok, Kampala, Amman et New York [ibid., par. 34.70 a) ii)], et pour financer la création de cinq postes d'agent(e) de coordination de la sécurité (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à la suite de la suppression de cinq postes d'assistant(e) (sécurité sur le terrain) [agent(e) local(e)] au titre du sous-programme 2. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les six emplois de temporaire ont été créés à la Division des opérations sur le terrain et inscrits au budget des activités financées en commun en fonction des besoins opérationnels et compte tenu de l'instabilité du climat de sécurité à l'échelle mondiale. Les emplois, qui sont financés grâce à un transfert de ressources, ont été pourvus.

XII.23. Le Comité consultatif s'est fait fournir les informations présentées dans le tableau XII.8 concernant les emplois de temporaire (autre que pour les réunions) qu'il est proposé de créer en 2024. Il note que 6 emplois seraient financés au moyen du budget ordinaire et 28 au moyen du budget des activités financées en commun. Le Comité examine de plus près la méthode de financement des activités financées en commun aux paragraphes XII.34 à XII.38 du présent rapport.

Tableau XII.8
Emplois de temporaire (autres que pour les réunions) dont la création est proposée en 2024

Source de financement	*Division*	*Lieu d'affectation*	*Titre de l'emploi*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*G(1e C)*	*G(AC)*	*ASS*	*AL*	*Total*
Budget ordinaire	Service de la sécurité et de la sûreté	Nairobi	Assistant(e) principal(e) aux systèmes d'information	–	–	–	–	–	–	–	1	1
	Service de la sécurité et de la sûreté	Santiago	Technicien(ne) du génie électrique	–	–	–	–	–	–	–	2	2
			Assistant(e) d'équipe	–	–	–	–	–	–	–	1	1
	Service de la sécurité et de la sûreté	Beyrouth	Assistant(e) (sécurité sur le terrain)	–	–	–	–	–	–	–	1	1

Source de financement	*Division*	*Lieu d'affectation*	*Titre de l'emploi*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*G(1re C)*	*G(AC)*	*ASS*	*AL*	*Total*
			Assistant(e) d'équipe	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Emplois financés en commun	Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e)	New York	Coordonnateur(trice) hors classe des mesures de sécurité	1	–	–	–	–	–	–	–	1
	Service de la sécurité et de la sûreté	Vienne	Assistant(e) d'équipe	–	–	–	–	–	–	1	–	1
	Division des opérations sur le terrain	Amman	Analyste des informations sur la sécurité	–	1	–	–	–	–	–	–	1
		Bangkok	Analyste des informations sur la sécurité	–	1	–	–	–	–	–	–	1
		Kampala	Analyste des informations sur la sécurité	–	1	–	–	–	–	–	–	1
			Spécialiste de la gestion de programme	–	–	1	–	–	–	–	–	1
			Agent(e) de coordination de la sécurité	–	2	–	–	–	–	–	–	2
			Assistant(e) de secrétariat	–	–	–	–	–	1	–	–	1
		Vienne	Analyste des informations sur la sécurité	–	–	1	–	–	–	–	–	1
		Aden	Agent(e) de coordination de la sécurité	–	1	–	–	–	–	–	–	1
		New York	Assistant(e) administratif(ive)	–	–	–	–	–	2	–	–	2
			Fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1re classe)	–	–	–	1	–	–	–	–	1
			Ingénieur(e)	–	1	–	–	–	–	–	–	1
			Spécialiste hors classe de la gestion de programme	1	–	–	–	–	–	–	–	1
	Division des partenariats et de l'appui spécialisé	New York	Assistant(e) (gestion des programmes)	–	–	–	–	–	1	–	–	1
	Service administratif	New York	Assistant(e) administratif(ive)	–	–	–	–	–	3	–	–	3
			Fonctionnaire d'administration	–	1	3	–	–	–	–	–	4
			Spécialiste des finances et du budget	–	–	1	–	–	–	–	–	1
			Assistant(e) principal(e) (budget et finances)	–	–	–	–	–	–	–	–	1
Quotes-parts hors budget ordinaire	Division des opérations sur le terrain	New York	Assistant(e) administratif(ive)	–	–	–	–	–	1	–	–	1
			Fonctionnaire d'administration	–	–	1	–	–	–	–	–	1
Total				**2**	**8**	**7**	**1**	**1**	**8**	**1**	**6**	**34**

Service de la sécurité et de la sûreté de Vienne

XII.24. Il est indiqué dans la proposition du Secrétaire général que les ressources demandées pour 2024 comprennent, au titre des activités financées en commun, un montant de 16 135 800 dollars au titre du sous-programme 1, qui servirait à financer les coûts afférents au Service de la sécurité et de la sûreté de Vienne, la part de l'ONU s'élevant à 3 743 200 dollars (ibid., par. 34.81 et tableau 34.27). Il est indiqué dans

la proposition du Secrétaire général que les accords de partage des coûts qui s'appliquent à Vienne et qui concernent le sous-programme 1 reposent sur une répartition convenue par les quatre organisations sises au Centre international de Vienne ; de la même façon, les accords en vigueur dans les autres lieux d'affectation sont convenus localement par les organisations participantes. La part à la charge du Secrétariat pour ce qui est des dépenses afférentes aux services de sûreté et de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne est de 23,2 % pour 2024, contre 23,0 % en 2023 (ibid., par. 34.63). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les mécanismes utilisés pour le partage des coûts liés aux activités financées en commun dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et pour le partage des coûts concernant les dépenses financées en commun relatives au Service de la sécurité et de la sûreté de Vienne étaient distincts.

Assurance contre les actes de malveillance

XII.25. Il est indiqué dans le projet de budget que le montant proposé au titre des activités financées en commun pour 2024 comprend un montant de 3 795 400 dollars au titre de l'assurance contre les actes de malveillance, dont la part de l'ONU s'élève à 497 200 dollars (ibid., par. 34.83 et tableaux 34.28 et 34.29). Le Comité consultatif s'est fait fournir les informations présentées dans le tableau XII.9 concernant la part de la prime d'assurance à la charge du Secrétariat pour la période 2021-2024 et sur les dépenses du Secrétariat à cet égard. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que la part à la charge du Secrétariat de l'assurance contre les actes de malveillance soit réduite de 10 % (49 700 dollars)**.

Tableau XII.9
Part de la prime d'assurance contre les actes de malveillance à la charge du Secrétariat (2021-2024)
(En dollars des États-Unis)

Année	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Montant proposé*
2021	511 300	351 400	–
2022	458 200	197 400	–
2023	497 200	–[a]	–
2024	–	–	497 200

[a] Dépenses généralement comptabilisées au dernier trimestre de l'année.

Objets de dépense autres que les postes : fournitures et accessoires

XII.26. Le Comité consultatif a obtenu les informations suivantes : le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires dans le budget des activités financées en commun (2 601 000 dollars) reste inchangé par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les dépenses se sont élevées à 1 418 800 dollars en 2022, alors que les crédits ouverts s'établissaient à 3 267 300 dollars. Au 30 juin 2023, les dépenses s'élevaient à 70 300 dollars, alors que les crédits ouverts s'établissaient à 2 601 000 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant des crédits prévus au titre des fournitures et accessoires dans le budget des activités financées en commun pour 2024 soit globalement réduit de 10 % (260 100 dollars). Le montant des ressources du budget ordinaire prévues pour permettre au Secrétariat de régler sa part des dépenses afférentes aux activités financées en commun relatives aux dispositifs de sécurité régionaux devrait être ajusté en conséquence**.

XII.27. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée aux paragraphes XII.25 et XII.26 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes et les objets de dépense autres que les postes au titre du budget global des activités financées en commun soient approuvées.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

XII.28. Au 2 juin 2023, sur les 55 titulaires de postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur financés par le budget ordinaire pourvus au sein du Département de la sûreté et de la sécurité, 32 venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États ; 10 d'États d'Asie et du Pacifique ; 1 d'États d'Afrique ; 6 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes ; 6 d'États d'Europe orientale. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations supplémentaires sur la ventilation par nationalité, par classe, par source de financement et par groupe régional du personnel de l'ensemble du Département en 2023 et au cours des cinq dernières années. Il constate que les différents groupes géographiques sont mieux représentés qu'avant. Le Comité consultatif a également été informé que les femmes représentaient désormais en moyenne 25 % du personnel du Département au niveau mondial et que des efforts plus importants devaient être déployés en ce qui concerne la représentation des genres dans les services de sécurité et de sûreté et dans les lieux d'affectation sur le terrain. Il a en outre été informé des conclusions et des recommandations issues de l'évaluation de la stratégie relative aux questions de genre, achevée en 2022, lesquelles guident l'élaboration de la prochaine stratégie, qui devrait être finalisée d'ici la fin de 2023.

XII.29. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé des efforts de sensibilisation entrepris par le Département de la sûreté et de la sécurité et de la stratégie d'information qui a été élaborée pour accroître la diversité de ses effectifs, l'accent étant mis sur l'équilibre entre les genres et l'équilibre géographique. La stratégie en question s'appuie sur des composantes stratégiques et tactiques (la communication, le marketing et l'information, entre autres) et vise à faire en sorte que le Département atteigne le public cible et attire des candidats qualifiés à l'avenir, comme il l'a fait lors de la campagne d'avis de vacances de poste génériques menée récemment. Le Comité consultatif a également été informé des méthodes utilisées et du caractère continu des actions de sensibilisation entreprises par le Département pour faire connaître son action et se positionner comme un employeur attrayant qui valorise l'inclusion et la diversité. **Le Comité consultatif note le déséquilibre de la représentation géographique parmi les membres du personnel du Département, compte que de nouvelles mesures seront prises pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi les membres du personnel et estime que les vacances de postes, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres.

Départs à la retraite et gestion prévisionnelle des besoins en personnel

XII.30. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 57 membres du personnel du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies devaient prendre leur retraite au cours des 5 prochaines années et 152 au cours des 10 prochaines années. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Administrateurs auxiliaires

XII.31. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'aucun(e) administrateur(trice) auxiliaire n'avait travaillé au Département en 2023 ni au cours des cinq années précédentes. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant le recrutement des administrateurs et administratrices auxiliaires.

Stagiaires

XII.32. Le Comité consultatif s'est fait fournir les renseignements ci-après sur le nombre total de stagiaires recrutés par le Département de la sûreté et de la sécurité : 16 (2018-2019), 34 (2020-2021) et 48 (de 2022 au 30 juin 2023). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recrutement des stagiaires.

Surcapacité temporaire en cas de crise

XII.33. L'intervention et l'exécution des programmes en temps de crise, et notamment les déploiements d'urgence, sont examinées dans le rapport du Secrétaire général (A/78/6 (Sect. 34), par. 34.13, 34.27 et 34.46 et tableau 34.10). Le Comité consultatif a été informé que la multiplication des situations d'urgence au cours des dernières années exigeait l'adoption de mesures de sécurité modulables permettant aux organisations des Nations Unies d'aider les personnes qui en ont le plus besoin. Il a été précisé au Comité consultatif que le Département ne disposait pas d'une équipe exclusivement affectée aux déploiements d'urgence, ni d'une réserve de personnel dans laquelle il peut puiser en cas d'urgence. Le Département s'appuie sur les structures existantes et le personnel de sécurité intégré, dont les membres peuvent se porter volontaires pour le déploiement dans le cadre d'appels à la manifestation d'intérêt. Les difficultés rencontrées concernent notamment la rapidité de l'intervention, les lacunes en matière de couverture observées sur d'autres sites en raison du repositionnement du personnel et le manque de compétence et d'expérience des volontaires.

XII.34. Il a été précisé au Comité consultatif que le montant du budget avait été déterminé par le Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion, mais que le nombre et l'ampleur des crises humanitaires avaient augmenté ces dernières années. Faute de capacités suffisantes, le Département de la sûreté et de la sécurité aborde actuellement toutes les situations de crise au cas par cas, mais cette approche opérationnelle n'est pas viable à long terme. Le Comité consultatif a également été informé que le Département avait procédé à 90 déploiements d'urgence de personnel de sécurité en 2022 (total cumulé de 7 230 jours), notamment en Afghanistan, en Éthiopie, en Haïti, au Niger, au Nigéria et au Yémen, ainsi qu'à 36 déploiements d'urgence en Ukraine et dans d'autres pays touchés par la crise (total cumulé de 2 585 jours). Au premier semestre de 2023, le Département a procédé à 34 déploiements de renforts (total cumulé de 1 647 jours), notamment en Afghanistan, en Haïti, au Niger et en Türkiye. Les déploiements d'urgence permettent aux Nations Unies de mener des opérations humanitaires essentielles.

XII.35. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'une nouvelle équipe d'intervention d'urgence serait chargée de diriger les secours d'urgence, de recenser et combler les lacunes en matière de sécurité dans les situations de crise, d'appuyer l'intensification rapide des opérations des Nations Unies et d'assurer la liaison entre le Département de la sûreté et de la sécurité et les mécanismes de préparation et de réponse aux crises des autres départements de l'ONU afin d'améliorer la coordination et l'efficacité des secours d'urgence et des déploiements conjoints. Le Département de la sûreté et de la sécurité collabore avec

le Département de l'appui opérationnel à la mise en place de moyens permanents mobilisables en renfort, l'idée étant de créer une réserve de personnel expérimenté et qualifié dont les membres pourront être déployés pour servir en renfort dans des situations spéciales. En outre, le Réseau Finances et budget a recommandé de procéder à un examen complet de la présence et des budgets de sécurité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. L'accent serait mis sur l'analyse de l'évolution des ressources disponibles par rapport à l'évolution des besoins et des attributions dans les différentes entités du système et viserait à orienter les discussions et les décisions collectives futures concernant les demandes de crédits, ainsi qu'à appuyer les décisions internes prises par le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) à la sûreté et à la sécurité concernant les allocations budgétaires et la répartition des postes.

XII.36. En ce qui concerne les facteurs de risque et les estimations des risques, le Comité consultatif a été informé de la méthode améliorée fondée sur les données employée par le Département, laquelle a permis de renforcer les partenariats avec des intervenants œuvrant dans des domaines autres que la sécurité, notamment des organisations universitaires et des groupes de réflexion, l'objectif étant de mieux tenir compte des facteurs de risque politiques, sociaux et économiques pour orienter l'analyse des risques et les prévisions, d'une part, et de comprendre comment ces éléments pourraient être quantifiés et utilisés par le Département lorsqu'il doit donner des conseils et prendre des décisions, d'autre part. Le Comité consultatif a également été informé de la collaboration active observée dans les environnements opérationnels pour appuyer les évaluations intégrées, y compris avec d'autres départements, des missions de maintien de la paix et des missions politiques, des bureaux des coordinatrices et coordinateurs résidents, des organisations humanitaires, des États Membres et d'autres sources publiques. Le Département utilise également une procédure ad hoc de gestion des risques de sécurité pour réaliser des estimations des risques dans les pays. **Le Comité consultatif prend acte des efforts déployés par le Département en ce qui concerne les déploiements de renforts de sécurité mobilisables à l'appui d'opérations humanitaires essentielles des Nations Unies, ainsi que de l'utilisation accrue des données pour orienter l'analyse des risques et les prévisions, et il compte que des informations supplémentaires, notamment en ce qui concerne la gestion des connaissances et de l'information, figureront dans le prochain projet de budget-programme**.

Méthode de financement des activités financées en commun

XII.37. Dans son rapport, le Secrétaire général donne un aperçu de la méthode de financement des activités financées en commun pour le système de gestion de la sécurité des Nations Unies (ibid., par. 34.61 à 34.63). Il est indiqué qu'en octobre 2021, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé une révision de l'accord de partage des coûts (voir CEB/2021/HLCM/FB/5), effective à compter de 2023. Dans le respect des principes posés par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/255, cette révision actualise la quote-part des membres, qui n'avait pas été modifiée depuis sa création, répond au principe d'équitabilité en faisant payer une quote-part à toutes les organisations et en renforçant l'idée de propriété partagée du système, et veille à ce que les organisations des pays de l'OCDE contribuent équitablement aux dépenses de sécurité.

XII.38. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que, conformément à l'accord de partage des coûts, la part à la charge du Secrétariat des dépenses relatives aux services de sûreté et de sécurité est de 17,0 % pour 2024, sur la base des données issues du recensement du personnel hors siège arrêté par le CCS au 31 décembre 2022 (contre 16,8 % pour 2023, sur la base des données issues du recensement arrêté au 31 décembre 2021). Le montant des ressources destinées aux activités financées en

commun du système de gestion de la sécurité des Nations Unies qui sont proposées pour 2024 tient compte des recommandations formulées par le Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion. Étant donné que les règles d'établissement du budget de la plupart des entités des Nations Unies ne prévoient pas la possibilité d'augmentations liées à l'actualisation des coûts qui interviendraient au cours de l'exécution du budget, le montant des ressources recommandé par le Réseau tient déjà compte des prévisions d'inflation établies par ce dernier. Les ressources proposées ne feront donc pas l'objet d'une nouvelle actualisation des coûts (A/78/6 (Sect. 34), par. 34.62).

XII.39. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que lors de l'examen par le Réseau Finances et budget du projet de budget cofinancé du système de gestion de la sécurité des Nations Unies pour 2024, il a été noté que l'actualisation des coûts constituait toujours une différence importante par rapport aux pratiques budgétaires normalisées utilisées dans la plupart des entités des Nations Unies. Sachant qu'à l'exception du Secrétariat de l'ONU, les entités du système des Nations Unies qui contribuent au budget du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ne pratiquent pas l'actualisation des coûts, et compte tenu des difficultés procédurales que cela suppose, le Réseau Finances et budget a appliqué un taux d'actualisation raisonnable (1,25 %, vu l'inflation anticipée) aux dépenses afférentes aux postes permanents prévus dans le budget du système pour 2024, et il a recommandé que le Contrôleur de l'ONU propose à l'Assemblée générale que cette partie du budget cofinancé ne fasse l'objet d'aucune autre actualisation des coûts.

XII.40. En ce qui concerne la méthode établie, le Comité consultatif a été informé qu'elle respectait le principe d'équitabilité qui veut que les bénéficiaires des services de sécurité déboursent une part équitable des coûts centraux du Département de la sûreté et de la sécurité sur la base d'effectifs exacts et actualisés. Il a été informé des effectifs pris en compte et du fait que les organismes participants devaient présenter et confirmer leurs effectifs à la suite d'un processus d'examen et d'approbation formels mené en collaboration avec le secrétariat du CCS. Il a également été informé que les ressources affectées aux activités financées en commun étaient réexaminées chaque année en fonction des besoins opérationnels et des conditions de sécurité. En outre, comme les organismes, fonds et programmes, en particulier les plus petits d'entre eux, ne disposent pas tous de personnel de sécurité dans tous les lieux, ils dépendent du Département pour obtenir les capacités voulues. Le Comité consultatif a été informé que le Département prévoyait d'examiner les ressources de sécurité affectées au cours des cinq dernières années aux entités du système de gestion de la sécurité des Nations Unies à l'échelle mondiale pour avoir une vue d'ensemble des ressources et des installations de sécurité des organismes, fonds et programmes.

XII.41. Pour ce qui est des accords de partage des coûts qui concernent le budget des activités financées en commun, le Comité consultatif a été informé qu'il existait des difficultés, notamment que les organismes, fonds et programmes avaient recours à des contributions volontaires pour assumer la part des coûts de sécurité à leur charge, que les organisations participantes avaient des arriérés de contributions et qu'elles avaient remis en question la répartition des coûts lors de l'approbation du budget des activités financées en commun par le Réseau Finances et budget et notamment suggéré d'appliquer un plafond à ce budget. Il a également été informé que, compte tenu de l'évolution de la situation en matière de sécurité au niveau mondial et des menaces croissantes qui pèsent sur l'environnement dans lequel opère le Département de la sûreté et de la sécurité, il fallait obtenir un financement suffisant qui soit à la fois durable, fiable et prévisible pour permettre l'exécution du programme et des activités et opérations prescrites. **Le Comité consultatif prend note des problèmes de longue date liés à la répartition équitable des dépenses liées aux services de sécurité au moyen d'accords de partage des coûts relatifs aux activités financées en commun**

et du calcul des effectifs correspondants (voir, par exemple, A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. XII.17 à XII.19 ; A/77/7, par. XII.25 et XII.26). Le Comité compte que des informations supplémentaires concernant les effectifs et l'examen des besoins opérationnels ainsi que les incidences sur la répartition des coûts entre les diverses entités seront prises en considération dans le contexte de l'examen des ressources de sécurité affectées aux organisations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies à l'échelle mondiale, et que des renseignements à jour figureront dans le prochain projet de budget-programme.

Recouvrement des coûts

XII.42. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que le montant des ressources extrabudgétaires pour 2024 s'élève à 15 199 400 dollars, qu'il ne fait apparaître aucun changement par rapport aux estimations pour 2023 et que ces ressources serviront essentiellement à fournir des services de sécurité à d'autres entités et organismes dans divers lieux d'affectation (ibid., par. 34.72). Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu les informations figurant dans le tableau XII.10 et il a été informé que les services de sécurité offerts par le Département de la sûreté et de la sécurité sur la base du recouvrement des coûts servaient essentiellement à appuyer des activités organisées dans les locaux et dans des bâtiments annexes occupés par des organismes, fonds et programmes, ainsi que des manifestations spéciales et des conférences qui ne figurent pas dans le calendrier des conférences. Les principaux clients sont les entités du Secrétariat, les organismes, fonds et programmes, les missions permanentes auprès de l'ONU et les organisations non gouvernementales. Le Comité consultatif a également reçu la liste des quelque 260 entités à qui le Département a fourni des services en appliquant le principe du recouvrement des coûts en 2022. Il constate que la liste est longue et que les entités concernées œuvrent dans des domaines variés. **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur la ventilation des ressources provenant du recouvrement des coûts, la liste des clients et leur lieu d'affectation ainsi que les postes et emplois financés figureront dans le prochain projet de budget-programme**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recouvrement des coûts.

Tableau XII.10
Recouvrement des coûts pour les services de sécurité
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021		*2022*		*2023*		*2024*
	Recettes prévues	*Recettes effectives*	*Recettes prévues*	*Recettes effectives*	*Recettes prévues*	*Recettes effectives*[a]	*Recettes prévues*
Total	**14 007,0**	**12 286,2**	**16 781,3**	**14 272,6**	**15 199,4**	**4 099,2**	**15 199,4**

[a] Recettes effectives au 31 mai 2023.

Budgets de sécurité financés selon le principe du partage des dépenses locales

XII.43. Le Comité consultatif a été informé que les budgets de sécurité financés selon le principe du partage des dépenses locales dans les lieux d'affectation qui font l'objet d'accords spécifiques de partage des coûts permettent de financer les mesures de gestion des risques de sécurité appliquées par les organisations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies pour répondre aux préoccupations communes en matière de sécurité au niveau national. Ces budgets, établis chaque année, offrent un outil de financement complémentaire qui permet aux organisations du système de

gestion de la sécurité des Nations Unies de financer les besoins supplémentaires en matière de sécurité, à savoir les activités, services et projets de sécurité communs mis en œuvre dans des zones désignées d'un pays qui ne sont pas financés par d'autres ressources. Le Comité a aussi été informé que les budgets constituaient une composante essentielle du financement des dépenses communes de sécurité générées à l'échelle du pays, qui sont partagées entre les organisations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies qui participent aux services de sécurité communs. **Le Comité consultatif compte que des informations plus détaillées concernant les budgets de sécurité financés selon le principe du partage des dépenses locales figureront à l'avenir dans tous les projets de budget**.

Formation au maniement des armes

XII.44. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'une formation au maniement des armes était actuellement donnée aux membres du personnel du Service de la sécurité et de la sûreté de la CEPALC dans un champ de tir privé approuvé par la législation locale. Il a obtenu des renseignements sur la distance qui sépare le champ de tir des locaux de la CEPALC, les raisons qui justifient la formation au maniement des armes et le coût moyen d'utilisation par membre du personnel et par jour, ainsi que sur d'autres exigences locales. En ce qui concerne la proposition d'aménager une salle de tir dans les locaux de la CEPALC, le Comité consultatif note que, même si la salle est déjà en construction, il a été informé que l'aménagement s'inscrivait dans un projet plus vaste prévoyant la construction d'installations de sécurité et de salles de formation spécialisée qui serviraient à former le personnel de sécurité de l'ONU à des fins diverses, et que le projet en question sera présenté dans le rapport du Secrétaire général sur la planification des dépenses d'équipement.

XII.45. Le Comité consultatif a été informé qu'il en coûtait annuellement 84 000 dollars pour offrir 8 heures de formation 3 fois par an à 53 membres du personnel, et que l'investissement ponctuel associé à la construction de la salle de tir, dont le coût était estimé à 800 000 dollars, serait absorbé dans un délai de 10 ans. Le Comité consultatif a également été informé que l'aménagement d'une salle de tir serait bénéfique pour le Service de la sécurité et de la sûreté, car les membres du personnel pourraient améliorer leurs compétences opérationnelles en matière de tir sans quitter les locaux de la CEPALC. **Le Comité consultatif note que l'aménagement de la salle de tir s'inscrit dans un projet plus vaste qui sera présenté dans le rapport du Secrétaire général sur la planification des dépenses d'équipement. Le Comité est donc d'avis qu'il faut procéder à un examen complet des ressources nécessaires pour le projet de formation au maniement des armes offerte aux membres du personnel du Service de la sécurité et de sûreté dans tous les lieux d'affectation concernés. Le document doit inclure une comparaison des différentes options sur le plan de la rentabilité et de l'efficacité et tenir compte des meilleures pratiques en vigueur dans d'autres organisations à l'échelle du système. Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir un complément d'information à ce sujet dans le rapport du Secrétaire général sur la planification des dépenses d'équipement**.

Sécurité routière

XII.46. Le rapport du Secrétaire général indique qu'en matière de sécurité routière, le Département de la sûreté et de la sécurité est notamment chargé d'élaborer et d'examiner les directives de politique générale et d'appuyer les entités du Secrétariat de l'ONU et, plus généralement, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies ainsi que l'action menée à l'échelle du système, notamment la résolution 74/299, dans laquelle l'Assemblée générale a proclamé la période 2021-2030

Décennie d'action pour la sécurité routière (ibid., annexe II). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours des 5 dernières années, les accidents de la route avaient fait en moyenne 10 décès par an parmi les membres du personnel des Nations Unies et qu'en 2021 et en 2022, ces décès se sont produits dans les lieux suivants : Bulgarie, Burkina Faso, Kenya, Malawi, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sahara occidental, Somalie, Soudan et Venezuela (République bolivarienne du). **Le Comité consultatif compte que des mesures seront prises pour améliorer la sécurité du personnel des Nations Unies, notamment en formant et en évaluant les conducteurs et en organisant des campagnes et des ateliers de sensibilisation à la sécurité routière**.

Tableau XII.11

Chapitre 34 (Sûreté et sécurité) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	84 311,6	84 970,8	86 101,2	42 654,2	87 314,5	1 213,3	2 975,3	3 249,7	3 062,0	(187,7)	5 556,9	6 652,7	6 652,7	–	93 503,0	96 003,6	97 029,2	1 025,6
Autres dépenses de personnel	5 380,5	8 447,3	5 562,2	4 167,8	4 758,6	(803,6)	347,0	284,7	276,5	(8,2)	3 955,2	5 671,5	5 671,5	–	12 749,5	11 518,4	10 706,6	(811,8)
Consultants	55,4	39,7	59,3	42,0	59,3	–	–	–	–	–	134,9	15,0	15,0	–	174,6	74,3	74,3	–
Voyages des représentants		1,7	–	–	–	–	–	–	–	–		–	–	–	1,7	–	–	–
Voyages du personnel	419,2	2 440,3	475,5	1 171,9	475,5	–	404,3	375,7	432,1	56,4	233,8	414,9	414,9	–	3 078,4	1 266,1	1 322,5	56,4
Services contractuels	1 399,1	1 206,9	1 650,2	1 051,5	1 657,2	7,0	62,3	58,8	60,4	1,6	419,7	729,1	729,1	–	1 688,9	2 438,1	2 446,7	8,6
Frais généraux de fonctionnement	1 806,4	1 624,0	1 930,9	902,1	1 898,9	(32,0)	11,3	8,2	8,2	–	522,0	959,5	959,5	–	2 157,3	2 898,6	2 866,6	(32,0)
Fournitures et accessoires	834,8	626,7	991,3	678,0	1 003,5	12,2	1,8	3,6	3,8	0,2	176,1	420,3	420,3	–	804,6	1 415,2	1 427,6	12,4
Mobilier et matériel	627,3	539,7	677,9	211,1	690,7	12,8	10,0	5,4	7,4	2,0	62,1	336,4	336,4	–	611,8	1 019,7	1 034,5	14,8
Aménagement des locaux	–	0,1	–	1,1	–	–	–	–	–	–	70,0	–	–	–	70,1	–	–	–
Subventions et contributions	30 842,5	28 034,0	29 504,2	27 180,2	29 379,1	(125,1)	–	–	–	–	–	–	–	–	28 034,0	29 504,2	29 379,1	(125,1)
Autres dépenses	–	–	–	–	–		–	–	–	–	14,8	–	–		14,8	–	–	–
Total	**125 676,8**	**127 931,1**	**126 952,7**	**78 059,9**	**127 237,3**	**284,6**	**3 812,0**	**3 986,1**	**3 850,4**	**(135,7)**	**11 145,5**	**15 199,4**	**15 199,4**	**–**	**142 888,7**	**146 138,2**	**146 287,1**	**148,9**

[a] L’exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d’appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau XII.12

Chapitre 34 (Sûreté et sécurité) : évolution des activités financées en commun, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation*
Postes	129 424,0	116 902,7	130 992,0	56 177,5	131 442,2	450,2
Autres dépenses de personnel	4 793,8	4 229,7	5 193,7	2 702,7	7 591,7	2 398,0
Consultants	66,2	235,9	71,7	52,5	71,7	–
Voyages du personnel	5 294,6	6 123,2	5 437,1	1 895,3	5 437,1	–
Services contractuels	3 494,9	3 816,0	3 859,3	2 831,9	3 859,3	–
Frais généraux de fonctionnement	9 819,0	9 308,0	9 363,6	2 210,0	9 363,6	–
Fournitures et accessoires	3 267,3	1 418,8	2 601,0	70,3	2 601,0	–
Mobilier et matériel	1 149,8	4 126,4	1 219,8	372,2	1 219,8	–
Aménagement des locaux	–	2,5	–	0,1	–	–
Subventions et contributions	5 947,6	3 822,3	6 452,7	17,0	3 900,0	(2 552,7)
Autres	–	(18,6)	–	2,5	–	–
Total	**163 257,2**	**149 966,9**	**165 190,9**	**66 332,1**	**165 486,4**	**295,5**

Titre XIII
Compte pour le développement

Chapitre 35
Compte pour le développement

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	16 199 400
Dépenses de 2022	15 239 700
Crédits ouverts pour 2023	16 491 300
Dépenses au 30 juin 2023	7 382 700
Ressources demandées pour 2024	16 286 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XIII.1 Les ressources demandées au titre du chapitre 35 du projet de budget-programme pour 2024 s'élèvent à 16 286 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 204 600 dollars (1,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Cette diminution résulte de la proposition de transformer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de l'évaluation (P-4) en poste permanent, qui serait inscrit au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2024 (A/78/6 (Sect. 35), tableau 35.1 et par. 35.18 et 35.19). Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 16 726 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 1,4 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau XIII.9.

XIII.2 Les ressources nécessaires pour 2024 au titre du Compte pour le développement, ventilées par objet de dépense, avant actualisation des coûts, sont indiquées au tableau XIII.1 (A/78/6 (Sect. 35), tableau 35.2).

Tableau XIII.1
Récapitulatif des ressources nécessaires, par objet de dépense (avant actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant
Autres dépenses de personnel	670,4
Consultants et experts	6 167,2
Voyages du personnel	2 280,4
Services contractuels	2 171,9
Frais généraux de fonctionnement	1 386,6
Subventions et contributions	3 610,2
Total	**16 286,7**

XIII.3 Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations à jour sur les ressources allouées au Compte pour le développement et les dépenses connexes depuis l'exercice biennal 2018-2019, ventilées par objet de dépense, qu'on trouvera au tableau XIII.2.

Tableau XIII.2

Ressources allouées et dépenses, par objet de dépense, de l'exercice biennal 2018-2019 à 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018-2019		*2020*		*2021*		*2022*		*2023*		*2024*
	Crédits ouverts	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses (de janvier à juin)*	*Proposition*
Autres dépenses de personnel	1 133,4	914,5	495,8	906,6	649,7	1 959,7	840,2	972,3	851,4	432,8	670,4
Consultants et experts	9 616,1	11 903,9	4 836,1	10 136,6	4 613,3	14 968,8	6 605,4	7 559,4	7 498,4	3 093,8	6 167,2
Voyages du personnel	4 164,2	5 269,5	2 340,1	206,0	2 080,4	297,6	1 994,3	1 463,7	1 820,0	923,9	2 280,4
Services contractuels	3 629,0	3 358,1	1739,8	2 341,7	2 165,3	4 208,0	1 775,5	1 964,9	2 003,4	955,1	2 171,9
Frais généraux de fonctionnement	487,4	1 574,9	584,2	411,8	1 078,7	703,6	739,8	799,0	939,7	442,8	1 386,6
Fournitures et accessoires	–	11,0	–	25,7	–	–	–	4,7	–	2,7	–
Mobilier et matériel	126,5	219,6	–	189,5	9,3	45,4	15,6	28,9	–	7,2	–
Subventions et contributions	9 242,2	10 940,3	4 203,4	1 742,2	4 602,7	3 559,5	4 228,4	2 440,3	3 378,4	1 534,3	3 610,2
Total	**28 398,8**	**34 191,8**	**14 199,4**	**15 960,1**	**15 199,4**	**25 939,9**	**16 199,4**	**15 239,7**	**16 491,3**	**7 382,7**	**16 286,7**

Autres dépenses de personnel

XIII.4 Le Secrétaire général explique que les autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] représentent environ 4 % du budget total et sont engagées pour faire appel à du personnel pour de courtes durées pour mener à bien des activités relatives aux projets, par exemple pour organiser des ateliers et collecter des données (ibid., par. 35.22). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Consultants

XIII.5 Selon le Secrétaire général, les projets menés au titre du Compte pour le développement reposent généralement sur les services de consultants locaux chargés de l'exécution au niveau national, qui recensent et diffusent les meilleures pratiques nationales et régionales. Pour les projets qui portent sur de nouveaux domaines, il faut souvent faire appel à des consultants internationaux ; en effet, il n'est pas toujours possible de trouver des experts de ces domaines dans le pays concerné ou parmi le personnel de l'entité d'exécution. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, les ressources proposées pour la seizième tranche permettraient de financer les services de 114 consultants internationaux pour un total de 429 mois de travail, pour un coût estimé à 3,2 millions de dollars, et de 125 consultants nationaux pour un total de 459 mois de travail, pour un coût estimé à 2,2 millions de dollars (ibid., par. 35.24 et tableau 35.3). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les mandats et l'expertise des entités d'exécution du Compte pour le développement permettaient de combler des lacunes en matière de développement des capacités dans des domaines bien particuliers ne relevant ni des priorités ni de l'expertise des équipes de pays des Nations Unies et des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Si la conception et la gestion des projets sont assurées en interne par les entités d'exécution, de même qu'une grande partie des activités de mise en œuvre, il est fait appel à des consultants lorsque sont nécessaires des connaissances spécifiques n'étant pas disponibles dans les entités, que celles-ci portent sur des questions techniques ou des questions de fond (consultants internationaux) ou encore sur des questions spécifiques à un pays (consultants nationaux).

XIII.6 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a également été informé qu'il était fait appel à des consultants internationaux pour contribuer à la préparation d'outils et de systèmes d'apprentissage en ligne, pour adapter ou établir des méthodologies et pour assurer la direction d'ateliers internationaux ou la soutenir. Si les services de consultants internationaux peuvent s'avérer nécessaires lorsque des connaissances spécifiques sont exigées, il arrive que l'aide d'un expert local versé dans le fonctionnement de l'administration, le contexte en place et d'autres caractéristiques nationales soit requise pour aider à traduire ces compétences particulières au niveau local. Il s'agit-là d'une complémentarité sur laquelle le Compte pour le développement a déjà dû s'appuyer, tout en s'efforçant d'accroître la proportion de consultants locaux et nationaux par rapport à leurs pendants internationaux. En réponse à ses questions, le Comité a reçu des informations sur le nombre de consultants internationaux et nationaux requis pour la période 2022-2024 et les coûts afférents, comme le montre le tableau XIII.3.

Tableau XIII.3
Nombre de consultants internationaux et nationaux requis pour la période 2022-2024 et coûts afférents
(En milliers de dollars des États-Unis)

Année	*Type de consultant*	*Nombre de consultants*	*Nombre de mois de travail*	*Coût*[a]
2022	Consultants internationaux	113	470	3 071,2
	Consultants nationaux	146	554	1 998,1
Total		**259**	**1 024**	**5 069,3**
2023	Consultants internationaux	111	497	3 825,0
	Consultants nationaux	131	678	3 086,0
Total		**242**	**1 175**	**6 911,0**
2024	Consultants internationaux	114	429	3 244,4
	Consultants nationaux	125	459	2 215,2
Total		**239**	**888**	**5 459,6**

[a] Frais de déplacement non compris.

XIII.7 **Le Comité consultatif prend note des informations relatives au nombre de consultants nationaux et internationaux employés au titre du Compte pour le développement et des coûts y afférents. Le Comité note qu'il est plus avantageux, du point de vue du renforcement des capacités, de faire appel à des consultants nationaux et régionaux, et espère que des efforts supplémentaires seront déployés pour encourager le recours aux services de ces personnes plutôt qu'à ceux de consultants internationaux. Il compte que des informations actualisées sur l'utilisation des services de consultants nationaux et internationaux continueront de figurer dans les projets de budget (voir également A/77/7, par. XIII.21)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les consultants.

Voyages du personnel

XIII.8 Le Secrétaire général explique que, comme les entités d'exécution n'ont généralement pas de bureaux dans les pays bénéficiaires des projets et que tous les projets comportent des activités sur le terrain, des frais de voyage du personnel doivent être engagés dans la plupart des cas, ceux-ci représentant en moyenne 14 % du budget total. Bien que tous les projets doivent prévoir des outils d'apprentissage en ligne et que ceux-ci soient utiles pour gagner en efficience et pour élargir la portée des activités, ils ne peuvent remplacer toutes les modalités d'exécution en présentiel ni rivaliser avec leur efficacité (A/78/6 (Sect. 35), par. 35.23). En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que les déplacements de membres du personnel des entités d'exécution sur le terrain avaient été essentiels pour contribuer au développement des capacités. Les services de conseil auprès des gouvernements doivent souvent être assurés en personne, tout comme les ateliers destinés au partage d'expériences entre pays et partenaires à l'intérieur et en dehors de pays spécifiques. En outre, bien que la pandémie de COVID-19 ait montré qu'il était possible de dispenser des formations efficaces à distance, il en est également ressorti que la formation virtuelle s'accompagnait de son propre lot de complexités. Il arrive par exemple que des méthodes de diffusion virtuelle ou hybride soient difficilement envisageables en raison d'un accès informatique limité. Les clivages numériques

entre les zones géographiques et les groupes de population font qu'il est difficile de rendre la participation aux activités d'apprentissage en ligne inclusive. Les problèmes de communication entre participants et formateurs, la difficulté à maintenir l'attention des participants pendant toute la durée de la formation et les ressources financières nécessaires à l'organisation de formation en ligne sont autant d'autres difficultés rencontrées. Compte tenu de ces contraintes, les réunions virtuelles doivent être envisagées comme venant compléter, et non remplacer entièrement, les réunions en présentiel. **Le Comité consultatif note l'augmentation des ressources nécessaires au titre des voyages du personnel et dit une fois encore estimer qu'il est nécessaire de rationaliser les ressources affectées aux voyages en réalisant des gains d'efficience et en recourant davantage aux outils en ligne et aux services d'experts locaux, en vue de consacrer une plus grande partie de celles-ci au financement des projets durables du Compte pour le développement (voir également A/77/7, par. XIII.23, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. XIII.20)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les voyages du personnel.

Services contractuels

XIII.9 Le Secrétaire général explique que la rubrique Services contractuels recouvre les dépenses relatives aux institutions et organismes nationaux ou locaux auxquels il est fait appel pour contribuer à l'exécution des composantes nationales des projets, notamment les études, les projets pilotes locaux, les consultations et les ateliers. Dans le cadre de ces arrangements, ces institutions et organismes bénéficient souvent d'activités de développement des capacités. La location des lieux, les coûts des services de conférence et les frais de communication associés aux ateliers, formations, séminaires et réunions de groupes d'experts relèvent généralement de la catégorie « Frais généraux de fonctionnement » (A/78/6 (Sect. 35), par. 35.25). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les services contractuels relevaient en partie de contrats institutionnels conclus avec des institutions nationales, régionales ou internationales, des entreprises, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales pour la préparation de publications, la réalisation d'études, l'exécution de travaux techniques, la fourniture d'une assistance aux fins de l'organisation d'ateliers, le financement de services d'interprétation pour les réunions de groupes d'experts et la traduction ou l'impression de documents. La sélection d'institutions pour la fourniture de services contractuels se fait conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, au terme d'une mise en concurrence. En ce qui concerne les services contractuels nationaux et locaux, il s'agit souvent de la location de locaux et d'activités menées à l'appui d'ateliers. Les bureaux de pays du PNUD et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents contribuent régulièrement à l'organisation de manifestations nationales de développement des capacités, de même qu'à la sélection des lieux adéquats et à la tenue des ateliers. Dans certains cas, ces entités résidentes disposent de listes de réserve pour ce faire. Pour ce qui est du Compte pour le développement, en tant que programme, il n'existe aucune liste de prestataires locaux ou nationaux de services contractuels. Les responsables de projet sont chargés de superviser et de contrôler le travail des vacataires locaux et nationaux, en s'appuyant sur le cahier des charges, afin de veiller à ce que l'exécution des produits se déroule comme prévu, de repérer les éventuels problèmes et questions à régler, et de prendre des mesures correctrices, si nécessaire. Les questions d'efficience, d'efficacité et de respect du principe de responsabilité sont suivies et évaluées au regard du Règlement financier et des règles de gestion financière, ainsi que des dispositions figurant dans les contrats. **Le Comité consultatif compte que des informations plus détaillées sur les services contractuels, ventilées par lieu de projet, et les coûts afférents figureront dans**

les futurs projets de budget. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les services contractuels.

Subventions et contributions

XIII.10 Le Secrétaire général explique également que les coûts liés à la participation aux ateliers (frais de voyage et indemnités), inscrits à la rubrique Subventions et contributions, représentent en moyenne 22 % du budget d'un projet. Les projets prévoient en général des ateliers nationaux de formation, de coordination et de recherche de consensus. La plupart prévoient également un petit nombre d'ateliers régionaux, qui permettent généralement de favoriser la coopération Sud-Sud et le partage de données d'expérience entre pays bénéficiaires. Les ateliers régionaux et interrégionaux sont souvent l'occasion de diffuser ces informations à un public plus large et sont souvent organisés en même temps que d'autres réunions ou manifestations intergouvernementales, ce qui permet de réduire les coûts (ibid., par. 35.26). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les projets financés par le Compte pour le développement consistaient en un mélange d'activités visant à atteindre collectivement les changements attendus s'agissant des capacités des pays concernés par lesdits projets dans des domaines thématiques spécifiques, et que les activités en question ne se limitaient pas à des ateliers. Les évaluations de projets sont axées sur l'évaluation des résultats obtenus au niveau des projets même, plutôt qu'au niveau des activités, à la fin de la période de mise en œuvre de quatre ans. Les coordonnées des participants aux ateliers, de même que les résultats des enquêtes menées à l'issue de ces derniers, font partie des documents et informations devant être mis à la disposition des évaluateurs externes chargés de l'évaluation finale. Dans le cadre des évaluations finales des projets, il est très fréquent que des enquêtes soient menées auprès des participants aux ateliers une fois le projet terminé, l'objectif étant de déterminer dans quelle mesure ceux-ci font usage des connaissances et des compétences acquises à des fins d'élaboration de politiques ou de programmes ou d'adoption d'autres mesures, lesquelles sont révélatrices du niveau de renforcement des capacités dans le pays visé. Il s'agit-là de l'une des nombreuses méthodes employées pour évaluer si les résultats escomptés ont été atteints. **Le comité consultatif compte que les enseignements tirés des études d'impact réalisées au sujet des projets seront consolidés et utilisés dans tous les projets futurs, lorsque la situation s'y prête**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les subventions et les contributions.

Financement du Compte pour le développement

XIII.11 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a par ailleurs obtenu des données historiques actualisées sur les ressources fournies au Compte pour le développement et la part de celui-ci dans les budgets-programmes globaux pertinents depuis sa création, comme indiqué au tableau XIII.4.

Tableau XIII.4
Ressources fournies au Compte pour le développement et part du Compte dans les budgets-programmes globaux
(En milliers de dollars des États-Unis)

Année	*Résolution(s) de l'Assemblée générale*	*Montant des crédits ouverts au titre du budget-programme*	*Montant des crédits ouverts au titre du Compte pour le développement*	*Pourcentage*
1998-1999	52/221	2 532 331 200	13 065 000	0,52
2000-2001	54/250 A à C	2 535 689 200	13 065 000	0,52
2002-2003	56/254 A à C	2 625 178 700	13 065 000	0,50

Année	*Résolution(s) de l'Assemblée générale*	*Montant des crédits ouverts au titre du budget-programme*	*Montant des crédits ouverts au titre du Compte pour le développement*	*Pourcentage*
2004-2005	58/271 A à C	3 160 860 300	13 065 000	0,41
2006-2007	61/253	4 173 895 900	16 480 900	0,39
2008-2009	64/242 A et B	4 799 914 500	26 151 300	0,54
2010-2011	64/244 A à C	5 156 029 100	23 651 300	0,46
2012-2013	66/248 A à C	5 152 299 600	29 243 200	0,57
2014-2015	68/248 A à C	5 530 349 800	28 398 800	0,51
2016-2017	70/249 A à C	5 401 794 400	28 398 800	0,53
2018-2019	72/263 A à C	5 396 907 300	28 398 800	0,53
2020	74/264 A à C	3 073 830 500	14 199 400	0,46
2021	75/254 A à C	3 208 080 100	15 199 400	0,47
2022	76/247 A à C	3 121 651 000	16 199 400	0,52
2023	77/264 A à C	3 396 308 300	16 491 300	0,49
2024	Proposition	3 436 120 400	16 286 700	0,47

XIII.12 Le Comité consultatif rappelle qu'afin de donner suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/235, le Secrétaire général a présenté, dans son rapport A/52/1009, des informations sur les domaines dans lesquels des mesures d'efficacité pouvaient être prises pour dégager des ressources qui viendraient alimenter le Compte pour le développement et la nature de ces mesures, ainsi que sur les modalités de détermination des gains et de transfert des fonds. Ces mesures, qui rentraient dans six grandes catégories, visaient à simplifier les processus, procédures, règles et services ; accroître la marge de manœuvre des responsables opérationnels et les responsabiliser davantage ; élargir et renforcer les services communs ; informatiser l'ONU et tirer pleinement parti des systèmes informatiques et des systèmes de bureautique ; poursuivre la mise au point de méthodes équitables de remboursement des services fournis pour des activités extrabudgétaires et de modalités de recouvrement des coûts ; renforcer l'appui fourni par les services de conférence. Il a également été indiqué dans le rapport qu'une fois que des gains auraient été réalisés, on vérifierait qu'ils étaient sans incidence sur l'exécution des programmes, après quoi le Secrétaire général les inclurait dans les rapports sur l'exécution du budget et demanderait à l'Assemblée générale d'approuver la réaffectation des ressources dégagées au Compte pour le développement. Dans son rapport A/53/945, le Secrétaire général a par ailleurs proposé que le montant total disponible au compte spécial soit déterminé sur la base des montants dont l'Assemblée générale aurait approuvé le transfert au Compte pour le développement après avoir examiné le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme.

XIII.13 Au paragraphe 4 de sa résolution 54/15, l'Assemblée générale a décidé que les économies résultant des mesures d'efficacité pourraient être indiquées dans les rapports sur l'exécution du budget et qu'elles seraient virées au chapitre « Compte pour le développement » avec son accord préalable. Donnant suite à ces propos, le Secrétaire général a souligné qu'il était difficile d'évaluer les gains d'efficacité. Il a par exemple été indiqué que, dans bien des cas où des économies chiffrables en dollars avaient été réalisées, les directeurs de programme avaient redirigé les ressources ainsi dégagées vers des activités prioritaires figurant dans leur chapitre du budget, et que les mesures visant à accroître l'efficacité produisaient, par définition, des effets à long terme et qu'après avoir pu recenser initialement une série de possibilités d'économies rapides, il faudrait une certaine période de « maturation » jusqu'à ce que de nouvelles

activités permettent de réaliser des économies durables susceptibles d'être virées au Compte pour le développement. (voir A/56/7).

XIII.14 Au paragraphe 4 de sa résolution 56/237, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'intensifier l'action qu'il menait pour développer les mesures d'efficacité susceptibles de permettre de réaliser durablement des économies afin d'alimenter le Compte pour le développement, conformément aux dispositions de sa résolution 54/15. Dans ses résolutions 60/246 et 61/252, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter des recommandations sur les moyens d'ajouter au Compte pour le développement des ressources dont les montants étaient de respectivement 5 millions de dollars et 2,5 millions de dollars.

XIII.15 Faisant suite à la résolution 60/246, le Secrétaire général a indiqué à l'Assemblée générale qu'aucun gain d'efficience à transférer au Compte pour le développement n'avait pu être dégagé du solde inutilisé des crédits approuvés. Il attribuait cette situation au fait que, en l'absence de méthodologies fiables comme un système de comptabilité des coûts, il était difficile de repérer ces économies, notant en outre que, même si ce système était en place, les responsables de programme auraient de toute façon tendance à conserver les économies réalisées pour s'acquitter de nouveaux mandats et de charges de travail additionnelles plutôt que de les perdre au profit du Compte pour le développement. Le Secrétaire général n'était donc pas en mesure de faire des recommandations sur les moyens d'identifier des ressources supplémentaires (A/61/282, par. 16, 18 et 21). Dans un rapport ultérieur, faisant suite à la résolution 61/252 de l'Assemblée, le Secrétaire général a indiqué que, en application des systèmes informatiques existants, il n'était pas possible d'identifier des gains d'efficience ou d'autres économies qui pourraient être transférés au Compte pour le développement (A/62/466, par. 79).

XIII.16 Dans les deux cas susmentionnés, l'Assemblée générale a choisi d'ouvrir un crédit exceptionnel pour compenser l'insuffisance des fonds virés au Compte pour le développement. Au paragraphe 5 de la section IV de sa résolution 61/252, elle a décidé, à titre de mesure exceptionnelle, d'ouvrir un crédit d'un montant non renouvelable de 2,5 millions de dollars au titre du Compte. Elle a en outre augmenté les crédits ouverts au titre du Compte d'un montant supplémentaire non renouvelable de 5 millions de dollars [résolution 62/235 A, par. 2 d)]. Aux paragraphes 6 et 14 de la section VIII de sa résolution 62/238, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'appliquer intégralement les dispositions de sa résolution 52/12 B et de ses résolutions ultérieures relatives au Compte pour le développement. Elle y a également reconnu que les modalités en vigueur de financement du Compte, qui consistaient à virer sur celui-ci les économies résultant de mesures d'accroissement de l'efficacité qui pouvaient être relevées dans les rapports sur l'exécution du budget, n'avaient pas produit les résultats escomptés. L'Assemblée a en outre décidé d'ouvrir un crédit additionnel non renouvelable de 2,5 millions de dollars au titre du Compte (résolution 62/238, sect. VIII, par. 11).

XIII.17 L'Assemblée générale a de nouveau décidé, à sa discrétion, dans sa résolution 64/242 A, d'augmenter les crédits ouverts au titre du Compte pour le développement d'un montant non renouvelable de 7,5 millions de dollars, portant le montant total à 26 151 300 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009. Elle a en outre décidé, dans ses résolutions 64/243 et 66/246, d'ouvrir au titre du Compte des crédits non renouvelables de respectivement 5 millions de dollars et 6 millions de dollars, portant le montant total à 23 651 300 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 et à 29 243 200 dollars pour l'exercice 2012-2013. Par la suite, elle a une nouvelle fois approuvé, dans sa résolution 75/254, l'ouverture d'un crédit additionnel d'un million de dollars au titre du Compte, portant le total partiel à 15 199 400 dollars. Enfin, pour

2022, l'Assemblée a décidé d'augmenter les crédits ouverts au titre du Compte d'un montant non renouvelable d'un million de dollars.

XIII.18 Dans des rapports présentés durant les soixante-quinzième et soixante-seizième sessions de l'Assemblée générale, le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de mettre au point une méthode claire pour repérer les économies à verser au Compte et de présenter la méthode proposée dans le cadre de son prochain projet de budget (voir A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. XIII.11, et A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. XIII.3). En réponse à cette requête, l'Assemblée générale a fait remarquer que, comme indiqué dans les projets de budget-programme pour 2022 [A/76/6 (Sect. 35)] et 2023 [A/77/6 (Sect. 35)], les économies réalisées, ou la sous-utilisation des crédits, avaient été repérées et il en avait été rendu compte dans les rapports sur l'exécution du budget, qui lui avaient été soumis pour décision. Il n'appartenait cependant pas au Secrétariat d'attribuer ces économies à des « mesures d'efficacité », étant donné que de multiples facteurs jouaient un rôle dans l'écart entre les dépenses finales et le montant des crédits ouverts. Chaque rapport sur l'exécution du budget justifiait ces écarts en se référant aux facteurs pertinents. L'analyse complète de la sous-utilisation des crédits pour 2021 serait fournie dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2021, qui serait présenté à l'Assemblée durant la partie principale de sa soixante-dix-septième session (voir A/77/6 (Sect. 35), annexe II).

XIII.19 Dans sa résolution 77/262, l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe XIII.12 de son rapport A/77/7, à savoir de prier le Secrétaire général de présenter dans le prochain projet de budget des options concernant les modalités de financement du Compte pour le développement, l'objectif étant d'atteindre des ressources dont le montant ne soit pas inférieur à 0,5 % du projet de budget dans son ensemble, compte tenu de l'évolution des ressources du Compte depuis sa création, et de veiller à ce que le Compte remplisse sa mission et ses buts premiers et réponde aux besoins des États Membres. Le Comité a également fait remarquer que, lorsque le montant des ressources du Compte semblait en baisse par rapport au budget global, l'Assemblée pouvait envisager de le maintenir tel quel ou de le revoir à la hausse, selon qu'elle le jugeait approprié, sur la base des tendances antérieures.

XIII.20 Dans son rapport (A/78/6 (Sect. 35), annexe IV), le Secrétaire général explique que le Secrétariat a étudié deux méthodes :

a) Selon la première méthode (méthode A), le montant annuel demandé au titre du chapitre 35 du projet de budget-programme (Compte pour le développement) serait équivalent à 0,5 % du total des crédits demandés dans le projet de budget-programme, avant actualisation des coûts, pour l'exercice en question, et serait pris en compte dans l'introduction du rapport sur le projet de budget-programme. Le montant total indiqué dans l'introduction du rapport sur le projet de budget-programme, qui est présenté en mai, ne tiendrait toutefois pas compte des propositions supplémentaires au titre du budget-programme qui seraient établies plus tard dans l'année lorsque de nouveaux mandats ou des mandats élargis sont proposés, par exemple par les grandes commissions de l'Assemblée générale ou par l'Assemblée réunie en plénière, le Conseil économique et social ou le Conseil des droits de l'homme. Par conséquent, il n'y aurait pas suffisamment de temps ni pour que le Secrétariat soumette ni pour que les grandes commissions examinent un montant révisé des crédits demandés au titre du Compte pour le développement qui tiendrait compte des projets supplémentaires prévus et qui correspondrait à un certain pourcentage du total des crédits demandés, y compris tous les crédits additionnels. En outre, le Secrétariat ne serait pas en mesure de déterminer le montant des ressources demandées avant que la version définitive de tous les chapitres du projet de budget-programme ne soit établie, à la mi-mai au plus

tard. Cela ne laisserait pas suffisamment de temps pour établir la version définitive du projet de budget du Compte pour le développement, qui comprend une liste de projets devant être financés par le Compte, lesquels sont sélectionnés dans le cadre d'un processus consultatif réunissant toutes les entités d'exécution en fonction des demandes d'assistance faites par les États Membres et compte tenu du montant des crédits demandés au titre du Compte. Ce processus se déroule sur une période durant entre deux et trois mois, allant du début de la préparation du budget à l'établissement de la version définitive du fascicule du budget se rapportant au chapitre 35 ;

b) Le Secrétariat a donc étudié une deuxième méthode (méthode B), selon laquelle le montant annuel demandé au titre du chapitre 35 du projet de budget-programme (Compte pour le développement) serait équivalent à 0,5 % du total des crédits approuvés au titre du budget ordinaire de l'exercice annuel précédent, tels qu'indiqués dans la résolution sur les crédits ouverts de la session principale correspondante (par exemple, les crédits demandés au titre du Compte pour le développement pour 2024 correspondraient à 0,5 % des crédits ouverts pour 2023, tels qu'indiqués dans la résolution 77/264 A à C de l'Assemblée générale, déduction faite des crédits ouverts pour les grands projets de construction). Ce budget global approuvé comprendrait les crédits additionnels approuvés par l'Assemblée pour les mandats nouveaux ou élargis à la fin de l'année précédente. Ne seraient toutefois pas compris les montants approuvés pour les grands projets de construction en cours, ces projets et les ressources y afférentes étant, par nature, exceptionnels et limités dans le temps. Ces montants ne seraient pas non plus pris en compte dans la méthode A puisque les projets de budget relatifs aux grands projets de construction font l'objet de propositions supplémentaires au titre du budget-programme, qui ne sont pas prises en considération dans le total présenté dans l'introduction du projet de budget-programme. Cette méthode permettrait d'entamer la planification et l'établissement du budget du Compte pour le développement en janvier de chaque année.

XIII.21 Selon le Secrétaire général, le Secrétariat a également envisagé de proposer un pourcentage plus élevé que 0,5 % de l'ensemble du budget-programme. Toutefois, en l'absence de critères objectifs pour proposer un autre pourcentage, le Secrétaire a estimé qu'il appartenait à l'Assemblée générale de prendre une telle décision. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, le tableau figurant à l'annexe IV de son rapport montre quel aurait été le montant des ressources allouées au Compte pour le développement chaque année depuis 1998 si la méthode A ou la méthode B (méthode recommandée) avait été adoptée, par rapport aux montants proposés par le Secrétaire général pour ces mêmes années. Ainsi, on constate que, pour les 12 dernières années, les montants en question auraient été légèrement plus élevés avec la méthode B qu'avec la méthode A, ceux-ci dépassant par ailleurs les sommes demandées dans les fascicules du budget, à l'exception de l'année 2022, lorsque l'Assemblée a exceptionnellement autorisé l'engagement de dépenses d'un montant considérable plutôt que d'ouvrir des crédits, ce qui aurait eu une incidence sur le montant calculé au titre du Compte pour 2023.

XIII.22 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'une autre option avait été envisagée par le Secrétariat, mais que, n'ayant pas été jugée viable, celle-ci n'avait pas été présentée aux États Membres. L'idée était de demander dans le fascicule du budget relatif au chapitre 35 (Compte pour le développement) un montant équivalent à 0,5 % du total du projet de budget-programme avant actualisation des coûts pour le même exercice budgétaire, comme indiqué dans l'avant-propos et l'introduction du rapport, puis d'inclure, au titre du Compte, dans chaque proposition de budget supplémentaire relative à des mandats nouveaux ou élargis qui serait préparée plus tard dans l'année un montant correspondant à 0,5 % du nouveau montant demandé. Ce faisant, de multiples montants relativement peu élevés seraient inclus au titre du Compte pour le développement dans chaque

incidence sur le budget-programme et dans chaque rapport sur les prévisions révisées, lesquels ne seraient pas liés au mandat nouveau ou élargi pour lequel les propositions de budget supplémentaire seraient présentées en premier lieu. Selon les informations fournies, cette approche fragmentaire ne permettrait pas de présenter aux États Membres un montant global à approuver au titre du Compte pour le développement, ce qui compliquerait la procédure budgétaire s'agissant des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées.

XIII.23 Le Comité consultatif a également été informé, comme suite à ses questions, que le Secrétaire général estimait que la nouvelle modalité de financement, si elle était approuvée par l'Assemblée générale, supplanterait les décisions et les demandes formulées par l'Assemblée dans ses résolutions précédentes, selon lesquelles les économies résultant des mesures d'efficacité seraient indiquées dans les rapports sur l'exécution du budget et seraient virées au chapitre « Compte pour le développement » avec l'accord préalable de l'Assemblée. Le montant que l'Assemblée approuverait au titre du Compte pour le développement à la suite de la mise en œuvre de la nouvelle méthode serait affecté aux États Membres.

XIII.24 En ce qui concerne la proposition de ne pas tenir compte des projets de construction, le Comité consultatif a été informé que les grands projets de construction étaient exceptionnels et limités dans le temps, et que les besoins en ressources les concernant fluctuaient considérablement d'un exercice budgétaire à l'autre, ce qui donnait une image déformée de la tendance générale du budget-programme. Les ressources allouées à ces projets sont ainsi passées de 49,0 millions de dollars en 2014 à 116 millions de dollars en 2022 et à 93,0 millions de dollars en 2023, les estimations les concernant pour 2024 s'établissant quant à elles à 95,6 millions de dollars. En outre, un grand nombre de ces projets s'achèvera d'ici à la fin de 2025, ce qui réduira considérablement les ressources nécessaires de la part des États Membres. Selon le Secrétaire général, il convient également de noter que, pour le plus important d'entre eux, à savoir le Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations à Genève, l'Assemblée générale n'a pas officiellement décidé que les ressources affectées au projet devraient faire partie du budget-programme, la création d'un compte spécial étant encore à l'étude.

XIII.25 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que l'autre mécanisme dont les modalités de financement reposaient sur l'utilisation d'un pourcentage du montant global du budget-programme approuvé pour l'exercice budgétaire précédent était le fonds de réserve, pour lequel un montant avait été fixé à 0,75 % du budget-programme approuvé pour les années précédentes, sans exclusions. Cependant, le fonds de réserve et le Compte pour le développement ne peuvent être comparés car ils sont très différents. Ainsi, le fonds de réserve n'est pas un mécanisme de financement, puisqu'il n'est alimenté ni par des crédits ni par des contributions. On notera par ailleurs qu'il est également tenu compte des ressources destinées à des projets de construction au titre du fonds de réserve, et qu'il est donc cohérent de les inclure dans le calcul du 0,75 %.

XIII.26 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, au paragraphe 14 de sa résolution 52/12 B, s'est dite consciente de la nécessité impérieuse de mettre au service du développement des flux prévisibles et continus de ressources assurées. Il rappelle également que, dans le cadre de l'orientation et des objectifs généraux du programme en vue de l'utilisation du Compte pour le développement, il est prévu que les ressources soient utilisées pour contribuer : a) à favoriser le développement des pays en développement dans le contexte de la mondialisation et de l'accroissement de l'interdépendance ; b) à sensibiliser la communauté internationale aux problèmes nouveaux et aux problèmes chroniques du développement mondial par une meilleure analyse et l'établissement de meilleurs réseaux d'experts, afin de promouvoir une

meilleure perception des problèmes économiques et sociaux mondiaux ; c) à aider les pays en développement dans plusieurs aspects de l'application des programmes d'action mondiaux, en particulier pour ce qui est du suivi des conférences des Nations Unies (A/52/848, par. 5, et A/52/1009, par. 23). Au paragraphe 4 de son rapport A/52/1009, le Secrétaire général a expliqué que l'hypothèse sous-jacente à la proposition de création d'un compte pour le développement était que tous les gains de productivité résultant de la rationalisation et de la simplification des méthodes de travail seraient définitivement affectés au compte. Par conséquent, une fois qu'un gain de productivité aura été repéré et réalisé, l'approbation de l'Assemblée sera demandée pour la réaffectation des ressources dégagées au Compte pour le développement. Chaque projet de budget-programme comprendra donc des informations sur le montant approuvé pour le Compte pour le développement dans le budget-programme précédent, ainsi que des données concernant tout gain de productivité supplémentaire réalisé au cours de l'exercice précédent et tout autre gain de productivité prévu pour l'exercice suivant. Une fois le niveau cible de réaffectation atteint, le processus d'ouverture de crédits en place permettra d'assurer la viabilité du Compte pour le développement.

XIII.27 **Le Comité consultatif est d'avis que des options plus complètes auraient pu être présentées pour permettre à l'Assemblée générale d'envisager de maintenir le montant des ressources tel quel ou de le revoir à la hausse, selon qu'elle le jugerait approprié. Notant que l'option recommandée pour le financement du Compte pour le développement dans la proposition du Secrétaire général représente 0,47 % du projet de budget dans son ensemble, soit un pourcentage inférieur à l'objectif envisagé, le Comité souligne que le Secrétaire général n'a pas pleinement satisfait à la demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 77/262 concernant la présentation d'options pour les modalités de financement du Compte dans les prochains projets de budget ordinaire (voir par. XIII.30 ci-dessous ; voir également A/77/7, par. XIII.12).**

XIII.28 **Le Comité consultatif est d'avis que, de manière générale, compte tenu de l'intégration du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents au sein du Secrétariat, les questions relatives au flux de financement et les problèmes se posant – en ce qui concerne notamment les faiblesses du Compte pour le développement en tant qu'outil pour le programme de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030, s'agissant par exemple du niveau et de la durabilité de ses ressources, de sa gouvernance, de la gestion des ses programmes et de la répartition des tâches ayant trait à son administration entre les entités pertinentes, ainsi qu'au vu du manque d'outils concrets pour mesurer les retombées des projets – nuisent à la réalisation des objectifs du Compte et limitent sa capacité à obtenir des résultats tangibles à l'appui des pays les plus vulnérables. Le Comité, eu égard à ces difficultés, y compris le manque de complémentarité avec le programme ordinaire de coopération technique, recommande que l'Assemblée générale examine, au niveau approprié et dans les instances voulues, des plans concrets visant à conférer au Compte pour le développement un rôle accru, ainsi qu'à garantir l'efficacité et la gestion rigoureuse de celui-ci, s'agissant notamment de ses relations avec les différentes entités connexes, ainsi que la suffisance et la prévisibilité de son financement, en vue d'en faire un outil et un dividende de développement important dans le cadre des efforts de réforme du système pour le développement, l'objectif étant d'aider les pays qui en ont besoin à mettre en œuvre le Programme 2030. Le Comité estime que le résultat de cet examen fournirait des indications claires au Secrétaire général pour la formulation de ses futurs projets de budget (voir les paragraphes XIII.35, XIII.39, XIII.43 et XIII.49 ci-dessous).**

XIII.29 **Dans l'intervalle, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie à nouveau le Secrétaire général d'indiquer les économies résultant des mesures d'efficacité devant être virées au chapitre « Compte pour le développement » dans le prochain projet de budget [voir également les résolutions 52/12 B, 54/15, 56/237, 62/238, 70/247 et 75/254 A à C, et les documents A/77/7 (par. XIII.11), A/76/7 et A/76/7/Corr.1 (par. XIII.10), A/75/7 et A/75/7/Corr.1 (par. XIII.3) et A/74/7 (par. XIII.12)].**

XIII.30 **Sous réserve de ses recommandations ci-dessus, et à des fins de budgétisation uniquement, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve pour 2024, à titre exceptionnel et temporaire, un montant de 16 981 500 dollars au titre du chapitre 35 (Compte pour le développement), soit une somme équivalente à 0,5 % du total du budget approuvé pour 2023, compte étant tenu notamment des ressources supplémentaires approuvées par l'Assemblée pour les mandats nouveaux ou élargis, ainsi que pour les grands projets de construction.**

Questions diverses

Projets proposés pour 2024-2027 : sélection des pays

XIII.31 Le Secrétaire général indique que 28 projets, représentant la seizième tranche de projets du Compte pour le développement, sont proposés pour la période 2024-2027, lesquels s'inscrivent dans le thème général « Aider les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques visant à atteindre plus rapidement les objectifs de développement durable en vue d'instaurer des changements profonds, de renforcer la résilience et d'assurer des transitions justes face aux répercussions économiques et sociales des crises tout en veillant à ne laisser personne de côté ». Le Compte pour le développement a pour objet d'aider les pays en développement à mener à bien le Programme 2030, en réponse aux besoins et demandes exprimés par les États Membres et aux recommandations et décisions adoptées par les instances intergouvernementales et les organes directeurs compétents des entités d'exécution. À la fin de 2022, le Comité directeur du Compte pour le développement avait décidé que le Compte devrait également aider les États Membres à faire face aux répercussions économiques et sociales des crises. C'est pourquoi sept projets ont été élaborés à cet égard, lesquels sont destinés à s'inscrire dans la durée, s'appuient sur les points forts des entités et sont exécutés conjointement par plusieurs entités (A/78/6 (Sect. 35), avant-propos et par. 35.2). On trouve à l'annexe I du rapport sur le projet de budget-programme pour 2024 du Compte pour le développement la liste des 28 projets qu'il est proposé de financer entre 2024 et 2027. Dans la plupart des cas, ceux-ci sont alignés sur plus d'un objectif de développement durable, plusieurs d'entre eux étant axés sur des sujets spécifiques. À sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à ce stade du développement des projets du fascicule, il n'existait encore aucune liste définitive des pays bénéficiaires. Des informations détaillées sur les pays visés seront incluses dans les descriptifs de projet, lesquelles reposeront uniquement sur des données propres à chaque pays et une analyse des parties prenantes. Une fois que l'Assemblée générale aura approuvé le budget-programme pour 2024, les descriptifs de projet seront achevés et des détails sur les pays visés seront mis à disposition sur le site Web du Compte pour le développement.

XIII.32 Le Comité consultatif a également été informé que les entités d'exécution sélectionnaient les projets à développer sur la base des priorités exprimées par les États Membres à l'occasion de négociations intergouvernementales, des demandes des pays et des demandes d'aide au développement des capacités, ainsi qu'en tenant compte des résultats des consultations tenues avec le système des coordonnatrices et

coordonnateurs résidents. Au vu des priorités exprimées par les États Membres à l'occasion de négociations intergouvernementales, de la demande des pays, des résultats précédemment obtenus par les entités, de la qualité des propositions et du budget proposé, une liste restreinte était alors établie dans le respect des priorités des entités d'exécution et en consultation avec elles. Cette liste était ensuite validée par le Comité directeur du Compte pour le développement, composé de représentant(e)s des 10 entités d'exécution, et approuvée par le (la) gestionnaire de programme, avant que les propositions de projets ne soient incluses dans le fascicule du budget présenté à l'Assemblée générale. Tous les projets du Compte pour le développement sont élaborés et mis en œuvre en réponse à des demandes d'assistance spécifiques soumises aux entités d'exécution par des États Membres. Ainsi, tous les États Membres peuvent s'adresser à ces entités pour solliciter une aide au développement des capacités, soit dans le cadre d'une interaction bilatérale, soit par l'intermédiaire de leurs organes directeurs.

XIII.33 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a en outre été informé que les entités d'exécution entretenaient normalement des contacts étroits avec les États Membres et disposaient de mécanismes de communication avec ceux-ci. Le nombre de projets proposés au titre de chaque tranche du Compte pour le développement est limité. Chacune des 10 entités d'exécution compte en moyenne deux projets par tranche, lesquels visent chacun à appuyer les États Membres dans un domaine thématique très spécifique et dans une zone géographique souvent restreinte. Les projets s'appuient sur la coopération Sud-Sud et le partage de retours d'expérience entre des pays aux prises avec des difficultés similaires. L'équipe chargée de la conception d'un projet donné a normalement une bonne compréhension des besoins et des demandes des États lorsqu'elle sélectionne des pays cibles. Une fois les pays choisis, des consultations étroites sont menées avec eux au sujet des activités à organiser dans la région, en fonction des besoins exprimés et des ressources disponibles. Il existe des programmes de communication dans les domaines de compétence des différentes entités d'exécution, qui permettent de repérer les pays vulnérables et les États susceptibles de bénéficier d'un soutien sur ces sujets. Au niveau du Compte pour le développement, ces activités se concentrent sur la diffusion de l'information par l'intermédiaire du site Web du Compte.

XIII.34 Le Comité consultatif s'est fait fournir un récapitulatif du nombre de projets qui avaient été proposés et du volume d'entre eux qui avaient été sélectionnés dans le cadre des douzième à seizième tranches (voir le tableau XIII.5).

Tableau XIII.5
Nombre de projets proposés et sélectionnés de 2018 à 2022
(En dollars des États-Unis)

Tranche	*Nombre de projets proposés*	*Coût*	*Nombre de projets sélectionnés*	*Budget*
12	59	38 241 998	22	14 199 400
13	57	36 148 253	21	14 199 400
14	47	31 670 579	21	15 199 400
15	44	30 954 058	22	15 199 400
16	59	35 151 527	28	16 286 700

XIII.35 **Le Comité consultatif note une fois de plus avec préoccupation que, depuis la douzième tranche, le Compte pour le développement n'a été en mesure de sélectionner que 50 %, voire moins, des projets proposés par les États Membres, en raison principalement d'un manque de fonds à sa disposition, et**

qu'aucune ressource supplémentaire n'a été envisagée pour lui permettre de répondre à davantage de demandes (voir également A/77/7, par. XIII.29). Le Comité compte une nouvelle fois que le Secrétaire général veillera à ce que la sélection des pays et des projets se fasse en toute transparence et, conformément aux objectifs de développement durable, mettra au point un programme de communication à l'intention des pays ayant des besoins particuliers, dans le cadre duquel des informations leur seront communiquées sur les projets, notamment au moyen d'une coordination étroite avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, entre autres, afin de permettre aux États Membres de formuler leurs demandes [voir par. XIII.28 ci-dessus ; voir également les documents A/77/7 (par. XIII.30), A/76/7 et A/76/7/Corr.1 (par. XIII.24) et A/75/7 et A/75/7/Corr.1 (par. XIII.11)].

XIII.36 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution 77/262, la recommandation du Comité tendant à ce que l'Assemblée prie le Secrétaire général d'entreprendre une évaluation des domaines dans lesquels il serait possible de coopérer et se coordonner avec les entités susmentionnées afin de déterminer les points exigeant le déploiement d'efforts supplémentaires, et de donner des informations actualisées à ce sujet dans son prochain projet de budget (voir A/77/7, par. XIII.30). Selon le Secrétaire général, une évaluation a été réalisée au moyen d'une enquête détaillée auprès des entités concernées, dont les résultats sont les suivants (voir A/78/6 (Sect. 35), annexe II) : a) conformément aux directives en vigueur, il est attendu des entités d'exécution qu'elles travaillent en étroite coordination avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour tous les projets du Compte pour le développement. Les projets sont élaborés en réponse aux demandes des gouvernements ou des coordonnatrices ou coordonnateurs résidents au nom des gouvernements. Certaines entités d'exécution ont davantage consulté le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans le cadre de la conception des projets et collaboré avec lui dès la phase initiale (par exemple, lors de la formulation de l'analyse commune de pays et de l'établissement connexe du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable). Ces procédures visent à garantir que les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sont pleinement informés des activités et des projets financés par le Compte pour le développement qui sont menés dans leur pays. La collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sur les projets du Compte pour le développement diffère toutefois légèrement d'une entité d'exécution à l'autre, chaque entité ayant mis en place des mécanismes de coordination différents, et dépend également de la concomitance du cycle du Compte pour le développement et de celui du Plan-cadre de coopération des pays bénéficiaires ; b) selon les directives du Compte pour le développement, les entités d'exécution sont tenues de se concerter avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, et d'examiner les possibilités de collaboration, le cas échéant, lors de l'élaboration des descriptifs de projet et de l'exécution des projets. Étant donné que le Bureau de la Haute-Représentante a pour mandat de promouvoir, d'appuyer, de mobiliser et de coordonner l'action en vue de la réalisation du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), ainsi que de rendre compte de leur exécution, les entités sont également invitées à examiner les projets en vue d'une coopération et d'une collaboration éventuelles avec le Bureau de la Haute-

Représentante. Les quatre principaux rôles fonctionnels du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique sont les services consultatifs, les activités de communication, la coordination et le suivi et, dans une moindre mesure, le développement des capacités économiques et sociales. De ce fait, les domaines où il existe un lien étroit sont moins nombreux. **Le Comité consultatif estime que davantage de détails sur l'évaluation et ses résultats auraient pu être inclus dans le projet de budget ; il espère dès lors que des informations plus complètes seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et que des informations actualisées figureront dans le prochain projet de budget**.

Entités d'exécution

XIII.37 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les projets relevant du Compte pour le développement avaient été, depuis la création de celui-ci en 1998, mis en œuvre par 10 entités du Secrétariat[7] (voir A/52/848). Les entités d'exécution travaillent en étroite collaboration les unes avec les autres et avec d'autres partenaires de développement. À l'origine, l'intention était d'utiliser les capacités normatives et analytiques des entités d'exécutions pour aider les pays en développement à mettre en œuvre les programmes qu'ils avaient définis au niveau des Nations Unies. Ces entités économiques et sociales du Secrétariat ont des mandats clairs en matière de renforcement des capacités et disposent des ressources nécessaires pour exécuter les projets avec leur propre personnel. Ainsi, le Compte pour le développement aide ses 10 entités d'exécution à mettre en application leurs vastes connaissances pratiques et théoriques pour contribuer au renforcement des capacités de certaines parties prenantes spécifiques. Les projets qui en dépendent constituent une passerelle entre le siège des entités d'exécution et le terrain, permettant à ces dernières d'appliquer leur expertise normative et analytique sur place et de soutenir le développement de capacités durables. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées sur la répartition des ressources entre les entités d'exécution en 2023 et pendant les trois années précédentes (voir le tableau XIII.6).

Tableau XIII.6
Répartition des ressources provenant du Compte pour le développement entre les entités d'exécution
(En dollars des États-Unis)

Entité	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*
Département des affaires économiques et sociales	2 049 400	3 593 000	4 000 000	2 180 000
Commission économique pour l'Afrique	1 450 000	1 273 000	1 000 000	2 440 000
Commission économique pour l'Europe	950 000	1 077 000	1 130 000	1 000 000
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	2 720 000	1 273 000	1 000 000	1 297 600
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	1 200 000	1 273 000	1 200 000	1 300 000
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	950 000	1 019 000	1 403 000	1 050 000
ONU-Habitat	550 000	1 077 000	1 140 000	1 440 000
CNUCED	2 330 000	1 702 000	1 900 000	2 350 000

[7] CESAP, CESAO, CEA, CEPALC, CEE, CNUCED, Département des affaires économiques et sociales, ONUDC, PNUE et ONU-Habitat.

Entité	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*
Programme des Nations Unies pour l'environnement	1 100 000	1 077 000	860 000	1 000 000
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	900 000	524 000	-–	300 000
Projets communs liés à la COVID-19	–	820 000	783 400	–
Évaluation au niveau des projets	–	–	284 000	233 824
Évaluation au niveau des programmes	–	491 400	499 000	607 976
Total	**14 199 400**	**15 199 400**	**15 199 400**	**15 199 400**

XIII.38 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a également été informé que, dans le fascicule du budget, la répartition par entité mettait en lumière les entités responsables au premier chef des projets considérés, comme le montre le tableau XIII.7. Cette répartition change chaque année, du fait qu'il arrive souvent qu'une entité soit à la tête d'un projet majeur, tandis que plusieurs projets susceptibles de faire l'objet d'un financement plus important peuvent être mis en œuvre par deux entités ou plus. En ce qui concerne les projets de la seizième tranche, les ressources ont été réparties de manière égale entre les entités-chefs de file ; il s'agit à ce stade d'une simple estimation, dans l'attente de l'achèvement des descriptifs de projet. On trouve au tableau XIII.8 des informations sur la répartition des fonds au début de la mise en œuvre des projets. Il n'y est pas fait mention de la seizième tranche, car la répartition des fonds n'aura lieu qu'en 2024, une fois les ressources approuvées par l'Assemblée générale et les descriptifs de projet élaborés.

Tableau XIII.7
Distribution des fonds par entité-chef de file, sur la base des estimations fournies dans les fascicules du budget
(En pourcentage)

Entité	*Douzième tranche*	*Treizième tranche*	*Quatorzième tranche*	*Quinzième tranche*	*Seizième tranche*
Département des affaires économiques et sociales	14	26	29	15	14
CEA	10	9	7	17	10
CEE	7	8	8	7	10
CEPALC	19	8	7	9	12
CESAP	8	9	9	9	11
CESAO	7	9	10	7	9
ONU-Habitat	4	8	8	10	7
CNUCED	16	12	14	16	14
PNUE	8	12	6	7	7
ONUDC	6	4	–	2	4

Tableau XIII.8
Affectation réelle des fonds au début de l'exécution des projets
(En pourcentage)

Entité	*Douzième tranche*	*Treizième tranche*	*Quatorzième tranche*	*Quinzième tranche*
Département des affaires économiques et sociales	14	11	11	13
CEA	10	11	12	10
CEE	7	10	12	7
CEPALC	19	12	12	12
CESAP	8	14	12	14
CESAO	7	10	10	9
ONU-Habitat	4	8	7	10
CNUCED	16	14	12	15
PNUE	8	8	9	8
ONUDC	6	4	3	2

XIII.39 **Le Comité consultatif note qu'il existe toujours un manque de clarté concernant les critères appliqués dans la distribution des ressources entre les entités d'exécution du Compte pour le développement et compte une fois de plus que des informations détaillées sur les critères appliqués pour garantir un partage plus équitable de celles-ci, en particulier à l'appui des pays en situation de vulnérabilité, notamment s'agissant des initiatives conjointes, figureront dans le prochain projet de budget (voir le par. XIII.28 ci-dessus ; voir également A/77/7, par. XIII.31).**

Coordination avec le programme ordinaire de coopération technique

XIII.40 Le Secrétaire général indique que le Compte pour le développement et le programme ordinaire de coopération technique ont pour même objectif d'apporter aux États Membres un appui cohérent et ciblé en matière de développement des capacités et de faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030. Leurs approches pour ce qui est de la programmation et de l'exécution sont toutefois très différentes. En effet, le Compte pour le développement finance des interventions à moyen terme qui portent sur une période pouvant aller jusqu'à quatre ans et qui font suite à des demandes d'aide au développement émanant de tel ou tel pays. Le programme ordinaire de coopération technique, quant à lui, finance des interventions à court terme et à petite échelle qui font suite à des demandes d'aide au développement urgentes et difficilement prévisibles émanant de pays (voir A/78/6 (Sect. 35), annexe II).

XIII.41 Une évaluation a été réalisée au moyen d'une enquête détaillée menée auprès des entités concernées. Force est de constater que, bien que la façon dont les liens entre le Compte pour le développement et le programme ordinaire de coopération technique sont préservés diffère d'une entité d'exécution à l'autre, il existe une approche intégrée au niveau de la direction de toutes les entités consistant à prendre en considération la cohérence. Les entités d'exécution se servent des fonds du Compte pour le développement et du programme ordinaire de coopération technique de manière complémentaire afin d'en optimiser les effets de plusieurs manières différentes. Selon le Secrétaire général, de nombreux projets du Compte pour le développement sont élaborés en s'inspirant d'interventions menées dans le cadre du programme ordinaire, dont les initiatives peuvent conduire à l'élaboration de projets du Compte pour le développement lorsque les fonds du programme ordinaire sont

utilisés comme financement de départ pour la mise au point de projets du Compte pour le développement. Dans d'autres cas, des demandes des États Membres concernant le programme ordinaire sont transposées à plus grande échelle et donnent lieu à des projets au titre du Compte pour le développement. En outre, le programme ordinaire de coopération technique est parfois utilisé pour mener des activités de projet dans des pays après la clôture d'un projet du Compte pour le développement. Il arrive aussi que des projets du Compte pour le développement en cours d'exécution donnent lieu à des demandes de pays supplémentaires, auxquelles il est répondu en utilisant des fonds du programme ordinaire. Enfin, lorsque les activités menées dans le cadre des projets du Compte pour le développement portent leurs fruits et pourraient être étendues, mais que les fonds sont limités, les entités d'exécution parviennent à mobiliser des fonds du programme ordinaire de coopération technique, et vice versa. Cela permet de transposer à plus grande échelle les résultats et d'intensifier les interventions en contribuant davantage au développement des capacités (ibid.).

XIII.42 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, bien que le Compte pour le développement et le programme ordinaire de coopération technique avaient des objectifs similaires, leur action n'était pas directement coordonnée, le programme ordinaire de coopération technique étant géré de manière décentralisée. Il s'agit dans les deux cas d'instruments permettant aux entités du Secrétariat de fournir leur expertise au niveau national afin d'aider les États Membres à satisfaire divers besoins (à court et à long terme). La cohérence des programmes menés au titre du Compte pour le développement et du programme ordinaire de coopération technique est assurée au niveau des entités d'exécution, dans le cadre des activités de planification et de programmation du soutien à fournir en matière de développement des capacités. Chaque entité a mis en place, au niveau des programmes et des sous-programmes, des mécanismes destinés à assurer la cohérence et les effets de synergie.

XIII.43 **Le Comité consultatif prend note des résultats de l'enquête et du fait que l'action du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement n'est pas directement coordonnée, en raison essentiellement de l'approche de gestion décentralisée adoptée, s'agissant en particulier du programme ordinaire, et rappelle une fois de plus la nécessité de renforcer la complémentarité entre les deux mécanismes afin d'amplifier les retombées des projets, en particulier au niveau local, et d'assurer une utilisation efficace des ressources, en coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents [voir par. XIII.28 ci-dessus ; voir également les documents A/77/7 (par. XIII.35), A/76/7 et A/76/7/Corr.1 (par. XIII.25), A/75/7 et A/75/7/Corr.1 (par. V.104), A/70/7 (par. V.100), A/68/7 (par. V.114) et A/66/7 et A/66/7/Corr.1 (par. V.102)]**. On trouvera dans la partie consacrée au chapitre 23 ci-dessus d'autres observations du Comité consultatif.

Activités d'évaluation

XIII.44 Le Secrétaire général explique que l'évaluation est devenue une composante de plus en plus essentielle de la fonction de gestion des programmes du Compte pour le développement. Pour promouvoir l'application des directives relatives à l'évaluation des projets du Compte, on a publié des notes d'orientation, des outils et des analyses supplémentaires. Le réseau des responsables de l'évaluation du Compte pour le développement, composé des services d'évaluation des entités d'exécution, a entretenu des contacts réguliers en organisant des réunions virtuelles et en échangeant des courriers électroniques, en discutant de questions critiques relatives à la fonction d'évaluation et mettant en commun les enseignements tirés et les bonnes pratiques. Le modèle d'évaluation de projet mis au point en consultation avec le réseau à la fin de l'année 2021 et mis à l'essai dans le cadre de l'évaluation des projets de la onzième

tranche a été révisé compte tenu des observations des membres du réseau afin d'être utilisé pour l'évaluation des projets de la douzième tranche.

XIII.45 Selon le Secrétaire général, à partir de la quatorzième tranche, la moitié des projets de chaque tranche sera sélectionnée pour être évaluée à mi-parcours (après deux ans de mise en œuvre) en fonction de l'importance stratégique des projets et de leur pertinence par rapport aux mandats des entités, des lacunes urgentes en matière de connaissances ou de la possibilité qu'ils soient reproduits ou transposés à plus grande échelle. Des orientations seront publiées à la fin de l'année 2023 pour guider le processus de sélection. Un montant de 636 700 dollars, soit environ 4 % du coût total des projets proposés, servira à financer des évaluations externes au niveau des projets et des programmes et des activités connexes. Une synthèse des résultats de l'évaluation des projets des dixième et onzième tranches qui concernaient les mesures prises face à la pandémie de COVID-19 est prévue pour la mi-2023. En plus des résultats des cinq projets conjoints relatifs à la COVID-19, dont un s'est achevé en 2022 et quatre sont en cours d'exécution, les conclusions de la synthèse éclaireront l'action du Compte pour le développement face aux futures crises mondiales.

XIII.46 Sachant que la fonction d'évaluation, qui doit s'inscrire dans la durée, est essentielle à l'amélioration continue de la gestion du Compte pour le développement et de la mise en œuvre des projets, il est proposé de transformer l'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de l'évaluation (P-4), actuellement financé au titre du Compte pour le développement, en poste permanent, qui serait inscrit au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2024. Tous les postes liés à la gestion du Compte sont actuellement financés au titre du chapitre 9 (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-2). La transformation de l'emploi de temporaire de spécialiste de l'évaluation (P-4) en poste permanent, qui serait inscrit au chapitre 9, permettrait d'assurer la continuité et la viabilité des fonctions, qui consisteraient notamment à élaborer des directives et outils et à apporter un appui dans le cadre des évaluations de projets, ainsi qu'à mener des évaluations au niveau des programmes et à établir des synthèses des résultats issues des évaluations des projets (A/78/6 (Sect. 35), par. 35.14 à 35.17).

XIII.47 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les évaluations ayant lieu au niveau des programmes étaient menées par des évaluateurs externes, tandis que, au niveau des projets, elles l'étaient par des évaluateurs externes et gérées par les groupes de l'évaluation des entités d'exécution. Le montant de 636 700 dollars inscrit au budget pour 2024 couvrirait les coûts liés à l'engagement d'évaluateurs externes individuels à la fois pour mener des évaluations au niveau des projets et des programmes et pour contribuer à l'élaboration de supports de connaissance en matière d'évaluation au niveau du Compte pour le développement. Les évaluateurs externes sont recrutés en fonction d'exigences spécifiques à leurs fonctions d'évaluation. Le spécialiste de l'évaluation, en revanche, est entre autres responsable d'élaborer les mandats d'évaluation, en matière notamment de portée, de contenu et de méthodologie ; de passer des contrats avec des évaluateurs externes ; de permettre l'accès des évaluateurs aux parties prenantes, à la documentation et aux sources de données pertinentes ; de mener des examens d'assurance qualité concernant les rapports initiaux et les rapports d'évaluation ; de faciliter l'engagement des parties prenantes dans le processus d'évaluation. Il élabore et tient à jour des orientations portant sur le Compte pour le développement dans son ensemble, ayant trait à divers aspects de l'évaluation (tels que la sélection des projets à évaluer, la planification, la conduite et le suivi des évaluations, et l'utilisation des résultats obtenus dans la conception des projets), ainsi que des modèles et d'autres documents de référence, et facilite le partage d'enseignements et de bonnes pratiques entre les responsables de l'évaluation du Compte au sein des entités d'exécution.

XIII.48 Dans son treizième rapport d'activité (A/78/85), soumis en application de la résolution 56/237 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général fournit des informations sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement depuis la présentation du douzième rapport d'activité (A/76/87), ainsi que des renseignements actualisés sur la gestion du Compte. Le Comité consultatif rappelle qu'il lui a été précisé que l'on trouvait dans le rapport sur l'état d'avancement des projets du Compte pour le développement des informations concernant l'exécution des projets entrepris dans le cadre des dernières tranches, à des fins de mise en œuvre complète et de clôture de ceux-ci et de mise à jour des informations sur la gestion du Compte. Les douze premières tranches du Compte ont été lancées sur une base bisannuelle. À partir de la treizième tranche, l'on est passé à un lancement annuel, en raison de l'annualisation du cycle budgétaire de l'ONU. Tous les projets du Compte doivent être mis en œuvre dans un délai de quatre ans maximum. Les onzième et douzième tranches ayant encore été lancées sur une base biennale, les deux prochains rapports d'activité ne seront pas dus avant 2023 et 2025, respectivement. À partir de 2026, ces documents seront néanmoins présentés de façon annuelle (voir également A/77/7, par. XIII.38).

XIII.49 **Le Comité consultatif souligne l'importance du suivi et de l'évaluation des projets et compte que des efforts continueront d'être entrepris pour renforcer ces activités. Il recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de fournir, dans le prochain projet de budget et dans le futur rapport d'activité sur les activités du Compte pour le développement, des informations complètes sur l'état d'avancement et les retombées des projets, y compris les évaluations faites sur les projets pilotes et les enseignements qui en ont été tirés, ainsi que des informations sur les directives et les normes d'évaluation et sur l'état d'avancement des activités d'évaluation [voir le paragraphe XIII.28 ci-dessus ; voir également les documents A/77/7 (par. XIII.39) et A/76/7 et A/76/7/Corr.1 (par. XIII.32)].**

XIII.50 **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du treizième rapport d'activité**. Le Comité consultatif formule d'autres commentaires et recommandations sur la proposition de transformation de l'emploi de temporaire de spécialiste de l'évaluation (P-4) au chapitre 9 ci-dessus.

Tableau XIII.9

Chapitre 35 (Compte pour le développement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (crédits ouverts)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Autres dépenses de personnel	840,2	972,3	851,4	432,8	670,4	(181,0)	–	–	–	–	972,3	851,4	670,4	(181,0)
Consultants et experts	6 605,4	7 559,4	7 498,4	3 093,8	6 167,2	(1 331,2)	–	–	–	–	7 559,4	7 498,4	6 167,2	(1 331,2)
Voyages du personnel	1 994,3	1 463,7	1 820,0	923,9	2 280,4	460,4	–	–	–	–	1 463,7	1 820,0	2 280,4	460,4
Services contractuels	1 775,5	1 964,9	2 003,4	955,1	2 171,9	168,5	–	–	–	–	1 964,9	2 003,4	2 171,9	168,5
Frais généraux de fonctionnement	739,8	799,0	939,7	442,8	1 386,6	446,9	–	–	–	–	799,0	939,7	1 386,6	446,9
Fournitures et accessoires	–	4,7	–	2,7	–	–	–	–	–	–	4,7	–	–	–
Mobilier et matériel	15,6	28,9	–	7,2	–	–	–	–	–	–	28,9	–	–	–
Subventions et contributions	4 228,4	2 440,3	3 378,4	1 534,3	3 610,2	231,8	–	–	–	–	2 440,3	3 378,4	3 610,2	231,8
Total	**16 199,4**	**15 239,7**	**16 491,3**	**7 382,7**	**16 286,7**	**(204,6)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**15 239,7**	**16 491,3**	**16 286,7**	**(204,6)**

Tableau XIII.10

Comparaison des deux méthodes concernant les modalités de financement du Compte pour le développement pour les futurs projets de budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1998-1999	*2000-2001*	*2002-2003*	*2004-2005*	*2006-2007*	*2008-2009*	*2010-2011*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2016-2017*	*2018-2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*
Méthode A																
(a) Total des crédits demandés dans le projet de budget-programme (avant actualisation des coûts)	2 479 300,0	2 535 604,9	2 519 403,8	2 905 846,2	3 608 450,5	4 195 243,0	4 887 476,9	5 196 993,4	5 404 438,4	5 568 595,8	5 405 050,0	2 868 306,1	2 987 346,8	3 119 724,0	3 224 058,8	À déterminer
(b) Budget du Compte pour le développement [0,5 % de (a)]	12 396,5	12 678,0	12 597,0	14 529,2	18 042,3	20 976,2	24 437,4	25 985,0	27 022,2	27 843,0	27 025,3	14 341,5	14 936,7	15 598,6	16 120,3	À déterminer
Méthode B																
(c) Total du budget-programme approuvé de l'exercice précédent	2 603 300,0	2 529 903,5	2 533 125,4	2 890 818,7	3 608 173,9	4 173 895,9	4 865 080,2	5 367 234,7	5 563 625,6	5 659 361,5	5 620 221,6	2 947 478,5	3 073 830,5	3 208 080,1	3 121 651,0	3 396 308,3
(d) Crédits alloués aux grands projets de construction	–	–	–	–	–	–	–	–	–	15 629,9	57 882,7	52 543,0	62 993,6	69 000,3	92 683,2	63 518,6
(e) = (c) – (d)	2 603 300,0	2 529 903,5	2 533 125,4	2 890 818,7	3 608 173,9	4 173 895,9	4 865 080,2	5 367 234,7	5 563 625,6	5 643 731,6	5 562 338,9	2 894 935,5	3 010 836,9	3 139 079,8	3 028 967,8	3 332 789,7
(f) Budget du Compte pour le développement [0,5 % de (e)]	13 016,5	12 649,5	12 665,6	14 454,1	18 040,9	20 869,5	24 325,4	26 836,2	27 818,1	28 218,7	27 811,7	14 474,7	15 054,2	15 695,4	15 144,8	16 664,0
Crédits demandés au titre du Compte pour le développement dans les fascicules du budget		13 065,0	13 065,0	13 065,0	13 065,0	16 480,9	18 651,3	23 651,3	28 398,8	28 398,8	28 398,8	14 199,4	14 199,4	15 199,4	15 199,4	16 286,7

Titre XIV
Contributions du personnel

Chapitre 36
Contributions du personnel

Total des ressources nécessaires

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2022	277 382 900
Dépenses de 2022	284 937 000
Crédits ouverts pour 2023	289 318 500
Dépenses au 30 juin 2023	150 415 000
Ressources demandées pour 2024	289 996 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XIV.1 Les ressources demandées pour 2024 s'élèvent à 289 996 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 678 300 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les prévisions pour 2024 après actualisation préliminaire des coûts s'élèvent à 292 269 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 1,0 % par rapport aux ressources approuvées pour 2023 (A/78/6 (Introduction), tableau 2). Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

XIV.2 Le Secrétaire général indique que, conformément à la pratique budgétaire, pour calculer les crédits relatifs aux contributions du personnel, on applique les taux définis à l'article 3.3 du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU aux émoluments soumis à retenue. Le montant global des contributions du personnel calculé par application de ces taux est inscrit au présent chapitre et les crédits demandés au titre des traitements sont présentés dans d'autres chapitres du budget. Les crédits relatifs aux traitements sont exprimés en montants nets ; les montants bruts correspondent à la somme des traitements nets et des contributions du personnel (A/78/6 (Sect. 36), par. 36.2).

XIV.3 La variation des ressources demandées découle des trois facteurs suivants :

a) des ajustements techniques entraînant une diminution nette de 6 477 500 dollars, qui s'explique principalement par le non-renouvellement des crédits demandés pour 2023 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) ;

b) des nouveaux mandats et des mandats élargis entraînant une augmentation de 3 580 900 dollars, qui tient essentiellement à l'augmentation nette de 121 postes et aux nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qui sont proposés ainsi qu'à l'augmentation nette de 16 postes qui est proposée dans les missions politiques spéciales ;

c) d’autres changements entraînant une augmentation de 3 574 900 dollars, qui tient essentiellement à l’augmentation nette de 78 postes et aux nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qui sont proposés ainsi qu’à l’application proposée de barèmes des traitements actualisés pour les missions politiques spéciales (ibid., par. 36.5 à 36.7).

XIV.4 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-dessous, qui présente l’évolution des ressources par objet de dépense ainsi que les dépenses engagées entre janvier et juin 2023.

Vue d’ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements						
	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2024 (prévisions)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*
Autres dépenses	284 937,0	289 318,5	(6 477,5)	3 580,9	3 574,9	678,3	0,2	289 996,8	150 415,0

XIV.5 Le Comité consultatif note que les dépenses de 2022 se sont chiffrées à 284 937 000 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 277 382 900 dollars, ce qui représente un dépassement de crédits de 7,6 millions de dollars. À sa demande de précisions, il a été répondu que le montant du dépassement de crédits de 2022 comportait 1,3 million de dollars de dépenses correspondant à des engagements autorisés sans ouverture de crédits et que, au chapitre 36, le dépassement de crédits avait été financé par les crédits ouverts pour l’ensemble des chapitres. Pour 2023, le Comité note que le montant des dépenses engagées entre janvier et juin s’élève à 150 415 000 dollars alors que celui des crédits ouverts s’établit à 289 318 500 dollars. Il a par ailleurs été informé que, si la progression était linéaire, les dépenses totales pour l’année devraient se chiffrer à 300 millions de dollars. Toutefois, les taux de vacance ont diminué au cours des cinq premiers mois de 2023, ce qui a contribué à l’augmentation des dépenses liées aux contributions du personnel. Si cette tendance se poursuit jusqu’à la fin de l’année, ces dépenses devraient augmenter pour atteindre un montant total d’environ 305 millions de dollars.

Prévisions de recettes

Chapitre premier des recettes
Recettes provenant des contributions du personnel

	Dollars É.-U.
Budget ordinaire	
Ressources prévues pour 2022	280 172 900
Montant effectif des recettes pour 2022	286 820 400
Ressources prévues pour 2023	291 354 800
Montant effectif des recettes au 30 juin 2023	151 419 900

Prévisions pour 2024	292 033 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS1.1 Le montant prévu au chapitre premier des recettes comprend un montant identique à celui des crédits prévus au chapitre 36 (Contributions du personnel), à savoir 289 996 800 dollars, et les contributions retenues sur les émoluments des fonctionnaires dont les postes sont inscrits au chapitre 3 des recettes (Services destinés au public), à savoir 2 036 300 dollars. Le Secrétaire général indique que les produits provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a constitué par sa résolution 973 (X) A et que, conformément à la pratique établie, elles sont créditées aux États Membres proportionnellement à leur quote-part pour le financement du budget ordinaire (A/78/6 (Income sect. 1), par. IS 1.1 et IS 1.2).

IS1.2 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, à chaque cycle de paie, les contributions du personnel étaient comptabilisées au chapitre 36 du budget-programme tandis que les recettes correspondantes étaient portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts. Ces sommes étaient ensuite utilisées, selon les besoins, pour rembourser les fonctionnaires de l'ONU ayant à s'acquitter d'un impôt sur les revenus versés par l'Organisation. Tout excédent était reversé aux États Membres qui imposaient les traitements des membres du personnel de l'ONU. À l'inverse, en cas de solde déficitaire, un montant égal à celui du déficit serait mis en recouvrement auprès de ces mêmes États afin de regarnir le Fonds. Le Comité a aussi reçu le tableau ci-dessous, qui indique le solde du Fonds de péréquation des impôts à la fin des cinq dernières années.

Recettes et paiements du Fonds de péréquation des impôts

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	*31 décembre 2019*	*31 décembre 2020*	*31 décembre 2021*	*31 décembre 2022*
Recettes provenant des contributions du personnel :					
Budget ordinaire de l'ONU	260 842	267 524	263 693	271 240	286 820
Opérations de maintien de la paix	184 646	180 518	175 285	177 583	173 538
Tribunaux internationaux	8 839	8 482	8 884	8 679	7 736
Part des intérêts créditeurs	1 657	1 618	1 092	(861)	(1 008)
Total des produits provenant des contributions du personnel	**455 984**	**458 142**	**448 954**	**456 641**	**467 086**
Dépenses de personnel et autres	95 466	81 186	70 075	79 786	89 540
Services contractuels	252	169	188	309	287
Montants portés au crédit d'autres États Membres au titre de leur contribution au(x) :					
Budget ordinaire de l'ONU	200 788	215 552	217 833	221 130	217 796
Opérations de maintien de la paix	120 662	127 028	126 590	137 931	126 863

	31 décembre 2018	*31 décembre 2019*	*31 décembre 2020*	*31 décembre 2021*	*31 décembre 2022*
Tribunaux internationaux	9 446	7 912	6 297	5 267	5 419
Total des charges	**426 614**	**431 847**	**420 983**	**444 423**	**439 905**
Excédent (déficit) net	**29 370**	**26 295**	**27 971**	**12 218**	**27 181**

IS1.3 **Tout en sachant que, compte tenu de la tendance à la baisse des taux de vacance, les dépenses liées aux contributions du personnel ont été plus proches des prévisions (voir également le paragraphe XIV.5 ci-dessus), le Comité consultatif note que le Fonds de péréquation des impôts est systématiquement excédentaire, même pendant les années où ces dépenses sont supérieures aux prévisions. Il compte que de plus amples informations sur les raisons expliquant l'écart entre les produits provenant des contributions du personnel et les dépenses du Fonds de péréquation des impôts, y compris sur la méthode utilisée pour calculer les contributions du personnel et sur la mesure dans laquelle celles-ci correspondent aux montants effectivement remboursés aux fonctionnaires dont les traitements sont imposés, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le projet de budget-programme pour 2025.**

Chapitre 2 des recettes
Recettes générales

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2022	19 580 600
Prévisions approuvées pour 2023	30 197 000
Montant prévu pour 2024	26 675 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS2.1 Le montant prévu au chapitre 2 des recettes du projet de budget-programme pour 2024 s'élève à 26 675 200 dollars, ce qui représente une diminution de 3 521 800 dollars par rapport aux prévisions pour 2023, et cette diminution tient essentiellement à la baisse du loyer des bureaux situés à Nairobi (790 900 dollars) et à la diminution du nombre d'institutions spécialisées louant des bureaux du Secrétariat au Siège de l'ONU à New York, comme suite à l'expiration du bail de l'immeuble DC-1 (528 700 dollars) (A/78/6 (Income sect. 2), par. IS2.2).

IS2.2 Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que la baisse des coûts de location à Nairobi était due au fait que les loyers avaient diminué comme suite à une enquête indépendante sur les prix du marché menée par l'Office des Nations Unies à Nairobi. Cette enquête avait donné lieu à une réduction d'environ 14 %, le loyer ayant été ramené de 176 à 152 dollars par mètre carré et par an. Le HCR s'acquitterait des frais de location auprès de l'Office des Nations Unies à Nairobi lorsqu'il occuperait l'espace locatif. L'Office des Nations Unies à Nairobi appliquerait une déduction de 104,91 dollars par mètre carré et par an, ce qui correspondait à la partie non disponible des charges locatives, pour compenser le montant que lui avait versé le HCR pour la construction de l'immeuble de bureaux. Il

conserverait la partie disponible du loyer, soit 47,09 dollars par mètre carré et par an, pour couvrir les frais d'entretien et d'administration.

IS2.3 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu les tableaux IS2.1 et IS2.2 qui présentent les revenus locatifs par site, notamment les revenus effectivement perçus entre janvier et mai 2023, ainsi que les parties disponibles et non disponibles du loyer pour chaque site.

Tableau IS2.1
Recettes provenant de la location de locaux
(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	*2023 (montant effectif) (janvier-mai)*[a]	*2023 (prévisions approuvées)*	*2024 (montant prévu)*	*Augmentation/ (diminution)*
Siège (New York)	39,7	1 576,0	1 047,3	(528,7)
Office des Nations Unies à Genève	979,7	2 198,0	2 465,0	267,0
Office des Nations Unies à Nairobi	–	4 220,9	3 430,0	(790,9)
CEA (Addis-Abeba)	2 641,9	2 723,3	2 941,2	217,9
CEPALC (Santiago)	46,0	77,4	79,1	1,7
CESAP (Bangkok)	358,5	698,0	873,0	175,0
Total	**4 065,8**	**11 493,6**	**10 835,6**	**(658,0)**

[a] Il convient de noter que les produits effectifs ne sont pas enregistrés de manière linéaire et que certains pourraient être pris en compte au second semestre.

Tableau IS2.2
Ventilation des loyers, par site

Siège (New York)

Site	*Superficie (pieds carrés)*	*Loyer (dollars É.-U., par pied carré et par an)*	*Montant estimatif des recettes brutes pour 2024 (dollars É.-U., par an)*	*Montant disponible estimatif pour 2024 (dollars É.-U.)*	*Montant non disponible estimatif pour 2024 (dollars É.-U.)*
Bâtiment des conférences (délégations du Royaume-Uni et de la France)	520,0	59	30 680	8 840	21 840
DC2 (UNESCO, PNUE et United Nations Federal Credit Union)	21 817,0	Entre 38,50 et 77,00	1 096 434	242 070	854 364
Bâtiment de l'Assemblée générale (United Nations Federal Credit Union)	4 564,0	48	219 072	47 922	171 150
Total	**26 901,0**		**1 346 186**	**298 832**	**1 047 354**

Office des Nations Unies à Genève

Site	*Superficie (en mètres carrés)*	*Loyer*	*Montant estimatif des recettes brutes pour 2024 (dollars É.-U., par an)*	*Montant disponible estimatif pour 2024 (dollars É.-U.)*	*Montant non disponible estimatif pour 2024 (dollars É.-U.)*
Palais des Nations	6 299,2	1,84 dollar par mètre carré et par jour pour les bureaux ; 0,92 dollar par	3 652 161	1 420 998	2 231 163

Site	*Superficie (en mètres carrés)*	*Loyer*	*Montant estimatif des recettes brutes pour 2024 (dollars É.-U., par an)*	*Montant disponible estimatif pour 2024 (dollars É.-U.)*	*Montant non disponible estimatif pour 2024 (dollars É.-U.)*
		mètre carré et par jour pour les espaces de stockage			
	25 472,5	Loyers annuels fixes pour des espaces spécifiques tels que les courts de tennis, l'École internationale de Genève et les espaces alloués aux activités des associations du personnel	177 955	64 064	113 891
	744,8	0,60 franc suisse par mètre carré et par jour pour les agences de presse	131 165	47 219	83 946
Salle de conférence	s.o.	Loyer journalier fixe par salle	100 000	64 000	36 000
Total			**4 061 281**	**1 596 281**	**2 465 000**

Office des Nations Unies à Nairobi

Site	*Superficie (en mètres carrés)*	*Loyer (dollars É.-U., par mètre carré et par an)*	*Montant estimatif des recettes brutes pour 2024 (dollars É.-U., par an)*	*Montant disponible estimatif pour 2024 (dollars É.-U.)*	*Montant non disponible estimatif pour 2024 (dollars É.-U.)*
Locaux de l'Office des Nations Unies à Nairobi	44 881,6	152[a]	5 142 365	1 712 341	3 430 025
Total	**44 881,6**		**5 142 365**	**1 712 341**	**3 430 025**

[a] Dont un montant de 47,09 dollars qui correspond à la partie disponible du loyer et qui est conservé pour couvrir les frais d'entretien et d'administration, notamment pour financer les projets d'entretien et de rénovation essentiels. Certaines entités bénéficient d'un taux réduit, voire ne payent pas de loyer, en fonction du ratio entre les activités financées au moyen du budget ordinaire et les activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires.

Commission économique pour l'Afrique

Site	*Superficie (en mètres carrés)*	*Loyer (dollars É.-U., par mètre carré et par an)*	*Montant estimatif des recettes brutes pour 2024 (dollars É.-U., par an)*	*Montant disponible estimatif pour 2024 (dollars É.-U.)*	*Montant non disponible estimatif pour 2024 (dollars É.-U.)*
Nouveau bâtiment à usage de bureaux	20 243,7	144,65	2 928 206	–	2 928 206
Ancien bâtiment à usage de bureaux	488,1	26,63	12 997	–	12 997
Total	**20 731,8**		**2 941 204**	**–**	**2 941 204**

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Site	*Superficie (en mètres carrés)*	*Loyer (dollars É.-U., par mètre carré et par an)*	*Montant estimatif des recettes brutes pour 2024 (dollars É.-U., par an)*	*Montant disponible estimatif pour 2024 (dollars É.-U.)*	*Montant non disponible estimatif pour 2024 (dollars É.-U.)*
Santiago (Bon Gout SPA)	51,0	151,01	7 702	5 990	1 711
Santiago (secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification)	23,4	450	10 530	8 251	2 279
Santiago (Banco de Chile)	207,8	289,53	60 164	39 154	21 010
Santiago (Bureau de la Coordonnatrice résidente au Chili)	129,4	315,35	40 800	19 992	20 808
Port of Spain (Centre d'information des Nations Unies)	134,0	546,99	73 297	39 995	33 302
Total	**545,6**		**192 492**	**113 382**	**79 111**

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Site	*Superficie (en mètres carrés)*	*Loyer (dollars É.-U., par mètre carré et par an)*	*Montant estimatif des recettes brutes pour 2024 (dollars É.-U., par an)*	*Montant disponible estimatif pour 2024 (dollars É.-U.)*	*Montant non disponible estimatif pour 2024 (dollars É.-U.)*
Locaux de la CESAP	15 987,0	264	4 222 488	3 349 488	873 000
Total	**15 987,0**		**4 222 488**	**3 349 488**	**873 000**

IS2.4 **Le Comité consultatif note qu'à l'exception de la CEA, toutes les entités de l'Organisation conservent une partie disponible des loyers pour couvrir les frais d'entretien et d'administration, que cette partie disponible représente de 22,0 % à 79,3 % du revenu locatif brut et qu'elle n'est pas inscrite au chapitre 2 des recettes. Il note également que les ressources afférentes aux frais d'entretien sont inscrites au chapitre 33, sans qu'aucune information claire ne soit fournie sur la manière dont ces ressources couvrent les zones louées du bâtiment. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter des informations claires sur la part des revenus locatifs qui correspond aux frais d'entretien et d'administration et sur la méthode de calcul utilisée, ainsi qu'un tableau complet des frais d'entretien engagés pour tous les sites et de la manière dont ces frais sont répartis entre le chapitre 33 et la partie disponible des loyers, dans le projet de budget-programme pour 2025 (voir également la partie relative au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) ci-dessus).**

IS2.5 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que lorsque des organismes, fonds et programmes des Nations Unies organisaient des expositions à l'occasion de manifestations spéciales dans les locaux du Siège de l'Organisation, les services fournis étaient payants, ce qui permettait d'en couvrir le coût et n'avait pas pour objectif de produire des revenus. Par conséquent, les produits ainsi engendrés n'étaient pas inscrits aux chapitres des recettes mais versés au fonds de recouvrement des coûts. Lorsque des organismes, fonds et programmes utilisaient des salles de conférence pour des manifestations spéciales, ils assumaient les frais de garde et les frais liés aux services collectifs de distribution. De plus, en fonction de leurs besoins, ils pouvaient se voir facturer des services ad hoc tels que des services audiovisuels et

des services de sécurité et de diffusion sur le Web. Les montants facturés pour les manifestations spéciales étaient uniquement destinés à couvrir le coût de la manifestation et non à engendrer des revenus.

IS2.6 S'étant renseigné sur la question, le Comité consultatif a par ailleurs été informé que la méthode privilégiée pour la vente de matériel usagé était la vente aux enchères au personnel du Secrétariat de l'Organisation, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des missions permanentes. Au Siège de l'Organisation, à New York, on mettait notamment aux enchères les véhicules appartenant au Siège dont le remplacement avait été jugé nécessaire conformément aux conditions énoncées dans l'instruction administrative ST/AI/2006/1. Les directives et la procédure suivies pour la vente de matériel usagé étaient définies dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation. Compte tenu de la nature du matériel vendu, de la disponibilité des informations et du calendrier d'établissement du projet de budget-programme, il était difficile de prévoir les recettes générales avec précision. Les prévisions pouvaient être supérieures ou inférieures aux produits effectifs pour une période donnée, et il était fait état des éventuels écarts dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice concerné, ce qui avait une incidence sur la résolution relative au financement et sur le montant des contributions des États Membres.

IS2.7 Le Comité consultatif a également reçu le tableau IS2.3, qui présente les produits nets portés au crédit des États Membres entre 2018 et 2021 au titre du chapitre 2 des recettes (Recettes générales).

Tableau IS2.3
Montant net des produits portés au crédit des États Membres (2018-2021)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	*2019*	*2020*	*2021*
Recettes générales	29 216,7	28 636,4	26 620,6	25 967,4

IS2.8 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les recettes générales provenaient des loyers, des remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes, des intérêts créditeurs, de la vente de matériel usagé, du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, des contributions des États non membres, des services de télévision et services analogues et des recettes accessoires. Pour 2022, il avait été fait état de produits d'un montant net de 38 827 300 dollars dans le volume I des états financiers de 2022 (A/78/5 (Vol. I), dont l'Assemblée générale était actuellement saisie) et dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 (A/78/89), qui servirait de base à la résolution sur le financement du projet de budget-programme pour 2024 ainsi qu'au calcul des contributions des États Membres. Les produits inscrits au chapitre 2 des recettes (Recettes générales) n'étaient pas disponibles et avaient donc été restitués aux États Membres ou portés à leur crédit. **Le Comité consultatif note que seules les produits considérés comme non disponibles sont inscrits au chapitre 2 des recettes (voir également le paragraphe IS2.4 ci-dessus) et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire figurer dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires le montant total des recettes de l'Organisation, par chapitre, pour chaque catégorie de produits inscrite au chapitre 2 des recettes, ainsi que des justifications des ressources disponibles pour chaque chapitre du budget**.

Chapitre 3 des recettes
Services à l'intention du public

Tableau IS3.1
Prévisions de recettes et de dépenses
(En dollars des États-Unis)

Montants prévus par le Secrétaire général pour 2024	
Montant brut des produits	19 570 300
Montant brut des dépenses (avant actualisation des coûts)	20 377 500
Montant net des produits (du déficit)	(807 200)
Prévisions approuvées pour 2023	
Montant brut des produits	21 041 100
Montant brut des dépenses (après actualisation des coûts)	20 643 400
Montant net des produits	397 700
Prévisions approuvées pour 2022	
Montant brut des produits	17 384 500
Montant brut des dépenses (après actualisation des coûts)	20 603 500
Montant net des produits (du déficit)	(3 219 000)

IS3.1 Les recettes prévues au chapitre 3 s'élèvent à 19 570 300 dollars, ce qui représente un déficit net de 807 200 dollars par rapport au montant total des dépenses prévues, qui s'établit à 20 377 500 dollars. Le montant du déficit net fait apparaître une diminution de 1 204 900 dollars par rapport au montant des produits prévus pour 2023, à savoir 397 700 dollars, qui a été approuvé par l'Assemblée générale (A/78/6 (Income sect. 3), par. IS3.3). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau IS3.2, qui présente le montant net des produits perçus entre 2017 et 2019, avant la pandémie de COVID-19.

Tableau IS3.2
Montant net des produits perçus au titre des services à l'intention du public (2017-2019)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	*2018*	*2019*
Montant net des produits perçus au titre du chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public)[a]	(167,0)	1 047,0	(2 763,0)

[a] Les montants indiqués ici sont ceux qui figurent dans le volume I des états financiers pour les années considérées (A/73/5 (Vol. I), chap. V, A/74/5 (Vol. I), chap. V, et A/75/5 (Vol. I), chap. V).

IS3.2 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu le tableau IS3.3, qui présente les recettes effectives au 31 mai 2023, par programme de travail. Il note que le montant brut des produits prévus pour 2024 s'élève à 19 570 300 dollars et que les recettes effectivement perçues entre janvier et mai 2023 s'établissent à 4 975 000 dollars, alors que les prévisions approuvées se chiffraient à 21 041 100 dollars.

Tableau IS3.3
Recettes prévues pour 2023 et recettes effectives au 31 mai 2023
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (prévisions approuvées)	*2023 (montant effectif) (janvier-mai)*[a]
Produits		
A. Programme de travail		
1. Services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies	4 117,2	653,5
2. Vente des publications des Nations Unies	5 812,8	1 123,4
3. Services destinés aux visiteurs	6 238,8	1 680,8
4. Activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales	765,9	483,9
5. Ventes d'articles-cadeaux	302,7	58,1
6. Exploitation des garages	1 325,1	494,1
7. Services de restauration	2 158,2	147,2
8. Autres activités commerciales	320,4	334,0
B. Appui au programme	–	–
Montant total des produits	**21 041,1**	**4 975,0**

[a] Produits enregistrés au 31 mai 2023. Ces chiffres peuvent évoluer à mesure que de nouvelles données sont consignées.

IS3.3 **Le Comité consultatif rappelle que dans son précédent rapport, tout en prenant note des efforts déployés pour intégrer les enseignements tirés de la période de pandémie dans le fonctionnement des services à l'intention du public au titre du chapitre 3 des recettes et dans les stratégies commerciales connexes, il avait indiqué qu'il comptait que le Secrétaire général continuerait d'améliorer la gestion de ces services, y compris, le cas échéant, la capacité de générer des recettes (A/77/7, par. IS3.4). Il note avec préoccupation que les recettes sont toujours inférieures aux prévisions et que le montant du déficit net prévu pour 2024 au titre de l'ensemble des services à l'intention du public (807 200 dollars) fait apparaître une diminution de 1 204 900 dollars par rapport au montant des produits prévus pour 2023, à savoir 397 700 dollars, qui a été approuvé par l'Assemblée générale.**

IS3.4 **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faudrait redoubler d'efforts pour moderniser les opérations et accroître les capacités de production de revenus dans le cadre des services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, de la vente des publications des Nations Unies, des services destinés aux visiteurs, de la vente d'articles-cadeaux et des autres activités commerciales. Il compte qu'un plan stratégique consacré à ces composantes qui comprendra notamment une analyse des changements déjà introduits dans leurs modèles de fonctionnement et de l'incidence effective et prévue de ces changements sur les recettes, ainsi que d'autres pistes à suivre pour une modernisation plus poussée, sera soumis à l'Assemblée générale pour examen dans le prochain projet de budget-programme.**

Observations et recommandations concernant les postes

IS3.5 Les ressources afférentes aux postes qu'il est proposé d'inscrire au chapitre 3 des recettes du budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 8 839 900 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogueaux crédits ouverts pour 2023. Elles doivent permettre de financer 64 postes (13 postes d'administrateur(trice) et fonctionnaire de rang supérieur et 51 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées), comme le montre le tableau IS3.4 (A/78/6 (Income sect. 3), tableau IS3.6).

Tableau IS3.4
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Informations*
Budget ordinaire		
Effectif proposé pour 2024	64	2 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 7 G(1ᵉC), 42 G(AC), 2 ASS
Effectif approuvé pour 2023	64	2 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 7 G(1ᵉC), 42 G(AC), 2 ASS

Taux de vacance

IS3.6 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu le tableau IS3.5, qui présente les taux de vacance enregistrés en 2022 et au premier semestre de 2023 ainsi que ceux prévus pour 2024 au titre des activités relevant du chapitre 3 des recettes. **Le Comité consultatif constate un écart entre les taux de vacance moyens effectifs et les taux budgétisés et compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2024 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**.

Tableau IS3.5
Taux de vacance
(En pourcentage)

	Taux de vacance effectif en 2022		*Taux de vacance effectif au premier semestre de 2023*		*Taux de vacance proposé pour 2024*	
Activité	*Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	*Agents des services généraux et des catégories apparentées*	*Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	*Agents des services généraux et des catégories apparentées*	*Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	*Agents des services généraux et des catégories apparentées*
Administration postale de l'Organisation des Nations Unies	–	2,5	–	2,0	1,3	1,7
Vente des publications des Nations Unies	1,0	21,2	–	18,0	7,7	16,3
Services destinés aux visiteurs	14,0	2,9	19,3	5,9	3,8	13,0
Exploitation des garages	s.o.	12,7	s.o.	–	s.o.	–
Services de restauration	–	s.o.	–	s.o.	1,3	s.o.
Groupe de la comptabilité des recettes	–	50,0	–	50,0	1,3	–

Note : La mention « s.o. » indique, pour la catégorie concernée, qu'aucun poste n'a été approuvé au titre de cette activité du chapitre 3 des recettes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IS3.7 Les ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 11 537 600 dollars, ce qui représente une diminution nette de 265 900 dollars (2,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023 qui tient principalement à une réduction des dépenses prévues au titre : a) des services contractuels (214 600 dollars) ; b) des frais généraux de fonctionnement (23 100 dollars) ; c) du mobilier et du matériel (11 800 dollars). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement dans le tableau IS3.10.

IS3.8 **Le Comité consultatif relève dans le tableau IS3.10 qu'au titre des autres dépenses de personnel, le montant des dépenses engagées en 2022 était de 2 566 200 dollars, alors que celui des crédits ouverts s'établissait à 3 388 000 dollars, tandis que les dépenses au 30 juin 2023 se chiffraient à 1 349 300 dollars contre des crédits de 3 704 100 dollars ouverts pour l'année. Un montant de 3 697 000 dollars était proposé pour 2024. Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité recommande que les ressources demandées pour 2024 au titre des autres dépenses de personnel soient réduites de 15 % (554 600 dollars).**

IS3.9 **Au titre des fournitures et accessoires, le montant des dépenses engagées en 2022 était de 57 000 dollars, contre un montant estimé de 265 000 dollars, tandis que les dépenses engagées entre janvier et juin 2023 se chiffraient à 89 500 dollars contre des crédits de 290 700 dollars ouverts pour l'année. Un montant de 281 400 dollars était proposé pour 2024. Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées pour 2024 au titre des fournitures et accessoires soient réduites de 15 % (42 200 dollars).**

IS3.10 **Au titre du mobilier et du matériel, le montant des dépenses engagées en 2022 était de 100 100 dollars, contre un montant estimé de 201 100 dollars, tandis que les dépenses engagées entre janvier et juin 2023 se chiffraient à 8 800 dollars contre des crédits de 225 800 dollars ouverts pour l'année. Un montant de 214 000 dollars était proposé pour 2024. Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées pour 2024 au titre du mobilier et du matériel soient réduites de 10 % (21 400 dollars).**

Services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2022	3 971 500
Dépenses de 2022	3 946 500
Prévisions approuvées pour 2023	3 858 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2024	3 858 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.11 Les ressources demandées pour 2024 s'élèvent à 3 858 200 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2023. Elles permettront de financer 18 postes, dont 11 postes à New York [1 P-5, 3 G(1ᵉC) et 7 G(AC)] et 7 postes à Vienne [1 G(1ᵉC) et 6 G(AC)], ainsi que les autres objets de dépense (A/78/6 (Income sect. 3), par. IS3.15).

IS3.12 Le montant total des produits devrait s'établir à 3 943 600 dollars en 2024. La diminution prévue par rapport à 2023 s'explique principalement par le déclin du marché de la philatélie et le vieillissement des principaux clients, en particulier en Europe, et est partiellement compensée par l'augmentation des ventes en Chine (ibid., par. IS3.13). Les produits nets devraient s'établir à 85 400 dollars en 2024, contre 259 000 dollars en 2023. Ayant demandé des précisions à cet égard, le Comité consultatif a reçu le tableau IS3.6, qui récapitule les produits perçus par l'Administration postale de l'ONU entre 2019 et 2022 et pendant les cinq premiers mois de 2023, ainsi que les prévisions de produits pour 2024.

Tableau IS3.6
Produits de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2019-2022 et les cinq premiers mois de 2023 et prévisions de produits pour 2024
(En dollars des États-Unis)

Montant total des produits	*2019*	*2020*[a]	*2021*[b]	*2022*	*2023*[c]	*2024 (prévisions)*	*Total*
Montant total brut des ventes	2 600 645	2 786 041	3 177 628	3 335 326	653 542	3 943 600	19 966 732
Montant brut des ventes (Siège)	1 304 467	1 425 258	1 906 404	2 304 156	548 920	2 690 500	12 224 629
Montant brut des ventes (Europe)	1 296 178	1 360 783	1 271 224	1 031 170	104 622	1 253 100	7 742 103

[a] Dont un supplément de 390 236 dollars provenant de la vente de timbres sur le thème de la COVID-19 au profit du Fonds de solidarité pour la riposte à la COVID-19 de l'OMS.
[b] Dont un supplément de 20 192 dollars provenant de la vente de timbres sur le thème de la COVID-19 au profit du Fonds de solidarité.
[c] Cinq premiers mois de 2023.

IS3.13 Il est indiqué dans le projet de budget que la nouvelle plateforme de vente est actuellement en phase de test et qu'elle devrait être mise en service d'ici à septembre 2023, après quelques retards observés dans l'application de toutes les normes de sécurité informatique de l'ONU (ibid., par. IS3.10). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies devrait être pleinement opérationnelle en 2024, avec des expositions philatéliques, des visiteurs au Siège de l'Organisation et un retour aux niveaux d'activité d'avant la pandémie. L'Administration devrait donc avoir recours à davantage de services contractuels et de vacataires à l'appui de ses opérations. Elle prévoyait par ailleurs que le nouveau système de vente serait opérationnel en 2024 et que le montant total des ressources afférentes à l'appui, à l'amélioration et à la maintenance du nouveau système serait nécessaire en 2024. L'Administration postale de l'ONU devrait consacrer davantage de moyens au marketing et à la promotion pour tenter de toucher un public plus large et de trouver de nouveaux débouchés pour les timbres de l'Organisation.

IS3.14 **Le Comité consultatif note que la nouvelle plateforme de vente est actuellement en phase de test et qu'elle devrait être mise en service d'ici à septembre 2023, après quelques retards observés dans l'application de toutes les normes de sécurité informatique de l'ONU, et rappelle qu'il compte que des informations actualisées relatives au nouveau système de vente et aux effets qui en sont attendus sur les services de l'Administration postale de l'ONU seront communiquées à l'Assemblée générale et dans le prochain projet de budget (A/77/7, par. IS3.12).**

Vente des publications des Nations Unies

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2022	5 901 600
Dépenses de 2022	4 180 300
Prévisions approuvées pour 2023	5 549 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2024	5 549 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.15 Les ressources demandées pour 2024 s'élèvent à 5 549 400 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux prévisions approuvées pour 2023. Elles se répartissent comme suit : a) 2 820 300 dollars au titre des postes, ce qui devrait permettre de financer 21 postes, comme en 2023 ; b) 2 729 100 dollars au titre des autres objets de dépense.

IS3.16 En 2024, l'accent sera toujours mis sur la consolidation du programme de publication électronique ainsi que sur la production et la vente d'un choix élargi de publications destinées au grand public (A/78/6 (Income sect. 3), par. IS3.18). Les produits nets devraient s'établir à 545 600 dollars en 2024, contre 263 400 dollars en 2023. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau IS3.7, qui contient des informations sur les produits tirés de la vente des publications des Nations Unies entre 2019 et 2022 et pendant les cinq premiers mois de 2023, ainsi que les prévisions de produits pour 2024.

Tableau IS3.7
Produits tirés de la vente des publications des Nations Unies entre 2019 et 2022 et de janvier à mai 2023, et prévisions pour 2024
(En milliers de dollars des États-Unis)

Année	*Produits*
2019	4 694,0
2020	3 300,6
2021	2 420,6
2022	4 050,4
2023[a]	1 123,4
2024 (prévisions)	6 095,0

[a] Du 1er janvier au 31 mai 2023.

IS3.17 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en 2022, les restrictions liées à la COVID-19 mises en place dans l'Organisation avaient continué d'avoir des répercussions sur la vente des publications des Nations Unies. Ces restrictions avaient considérablement réduit le nombre de visiteurs au Siège de l'Organisation et donc le nombre de clients de la librairie, ce qui s'était traduit par une réduction des besoins en personnel, une baisse du volume des ventes et une diminution des frais et des coûts. Elles avaient également eu une incidence sur les activités liées aux foires nationales et internationales du livre et sur les dépenses connexes. Avec la levée des restrictions et la reprise d'une activité normale, le

Département de la communication globale s'attend à ce que les dépenses et les produits augmentent jusqu'à revenir aux niveaux d'avant la pandémie en 2024.

IS3.18 **Le Comité consultatif note que le montant net des produits devrait augmenter, passant de 263 400 dollars en 2023 à 545 600 dollars en 2024. Il compte que de plus amples informations concernant la plateforme United Nations iLibrary et les répercussions qu'elle devrait avoir sur la vente des publications des Nations Unies seront communiquées à l'Assemblée générale et figureront dans le prochain projet de budget.**

IS3.19 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la conformité de l'utilisation de l'image de marque des objectifs de développement durable et l'octroi de licences étaient supervisés par la Section de la vente et de la commercialisation du Département de la communication globale. Le volume des demandes était important : 6 500 demandes en moyenne par an. Dans la majorité des cas, il s'agissait de réutilisations à des fins d'information et gratuites, sous réserve d'approbation. Les critères appliqués en matière de collecte de fonds et de réutilisation à des fins commerciales étaient stricts afin de garantir l'intégrité de l'image de marque et de prévenir le risque de perte de réputation. Il s'agissait d'une activité cyclique qui variait d'une année à l'autre. Depuis le début de l'année 2023, le Département de la communication globale n'avait pas de licences ou de recettes significatives à déclarer. Toutefois, il avait octroyé des licences à Pangaia, Rubik's Cube et Hello Kitty, pour l'utilisation de l'image de marque des objectifs de développement durable sur des marchandises durables à des fins de promotion des objectifs, ainsi qu'à la maison d'édition japonaise Shufu To Seikatsu Sha Co, pour l'utilisation de cette image de marque dans des publications. Les clauses variaient et ne prévoyaient pas systématiquement d'échange de fonds, mais elles permettaient aux deux parties de produire et de vendre des marchandises. Il était possible de faire croître les produits, à condition que le titulaire de la licence soit une marque réputée qui se conforme aux directives en matière de durabilité et de pratiques commerciales équitables.

Services destinés aux visiteurs

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2022	6 011 100
Dépenses de 2022	4 663 200
Prévisions approuvées pour 2023	6 200 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2024	6 191 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.20 Les ressources demandées pour 2024 s'élèvent à 6 191 500 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 8 800 dollars (0,1 %) par rapport aux prévisions approuvées pour 2023. Elles se répartissent comme suit : a) un montant de 2 164 200 dollars au titre des postes, qui est analogue au montant approuvé pour 2023 et qui devrait permettre de financer le maintien de 15 postes [3 P-3, 2 P-2, 1 G(1°C) et 9 G(AC)] ; b) un montant de 4 027 300 dollars au titre des autres objets de dépense, qui fait apparaître une diminution de 8 800 dollars, imputable principalement à la réduction des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel et des services contractuels (ibid., par. IS3.43 et IS3.44). Les

produits nets devraient s'établir à 75 100 dollars en 2024, contre 38 500 dollars en 2023.

IS3.21 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, comme suite aux différentes campagnes promotionnelles lancées en septembre 2022, le nombre total de visiteurs entre octobre et décembre 2022 (41 866) avait augmenté de 29 % par rapport au trimestre précédent (32 377). Dans le cadre de ces campagnes, les équipes chargées des services destinés aux visiteurs avaient notamment diffusé, du 15 novembre au 15 décembre 2022, des publicités numériques dans des abribus et des kiosques à journaux situés au cœur de la ville, envoyé 100 000 courriels ciblant l'industrie du tourisme et de l'hôtellerie dans les trois États de la région et distribué largement, en novembre 2022, des cartes faisant la promotion des visites guidées dans les principaux hôtels de la ville de New York. Elles avaient également pris contact avec l'industrie du tourisme et de l'hôtellerie en prévision du soixante-dixième anniversaire des visites guidées, célébré en novembre 2022, notamment en envoyant des messages à toutes les listes de diffusion à l'aide de Mailchimp, en diffusant auprès des médias locaux des communiqués de presse de l'Organisation annonçant l'organisation d'une exposition dans la salle des pas perdus et en assurant la promotion interne de différentes manifestations avec la Vice-Secrétaire générale, ce qui avait également contribué à stimuler les ventes de billets pour les visites guidées au cours de cette période.

IS3.22 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau IS3.8, qui présente les produits générés par les services destinés aux visiteurs.

Tableau IS3.8
Produits générés par les manifestations organisées en présentiel ou en ligne à l'intention des visiteurs
(En dollars des États-Unis)

	New York[a]	*Genève*[b]	*Vienne*[c]	*Nairobi*[d]
2022				
Manifestations en ligne	61 778	2 080	3 200	–
Manifestations en présentiel	1 889 672	376 397	239 671	–
2023 (janvier à mai)				
Manifestations en ligne	11 480	1 029	640	327
Manifestations en présentiel	1 365 425	157 118	120 366	19 453

[a] Le Siège de l'ONU a rouvert ses portes le 1er décembre 2021, puis a été fermé du 22 décembre 2021 au 6 avril 2022 ; il a rouvert au public le 7 avril 2022 moyennant quelques restrictions d'accès aux bâtiments. La plupart de ces restrictions ont été levées en décembre 2022.

[b] L'Office des Nations Unies à Genève était ouvert au public, moyennant des mesures de prévention de la COVID-19, jusqu'à la fin du printemps 2022, puis des restrictions quantitatives ont été imposées dans le cadre des travaux de rénovation prévus dans le plan stratégique patrimonial.

[c] Le Service des visiteurs de Vienne est ouvert depuis le 15 février 2022, moyennant des limites opérationnelles qui variaient en raison des mesures de prévention de la COVID-19. Les dernières mesures de prévention ont été levées au printemps 2023.

[d] L'Office des Nations Unies à Nairobi a rouvert ses portes le 1er octobre 2022. Les chiffres de 2023 comprennent 9 608 dollars de produits provenant de visites guidées effectuées en 2022 mais enregistrées en 2023. Ils ne tiennent pas compte d'un montant de 4 927 dollars correspondant au versement d'une indemnisation, ce qui sera corrigé au cours de l'exercice.

Activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2022	732 400
Dépenses de 2022	762 600
Prévisions approuvées pour 2023	796 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2024	796 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.23 Les ressources demandées pour 2024 s'élèvent à 796 500 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogueaux crédits ouverts pour 2023. Le montant net des produits devrait s'établir à 470 500 dollars en 2024, alors qu'un déficit net estimé à 30 600 dollars avait été observé en 2023.

Ventes d'articles-cadeaux

IS3.24 Les produits nets provenant de la vente d'articles-cadeaux au Siège devraient s'établir à 400 000 dollars en 2024, ce qui représente une augmentation de 97 300 dollars par rapport à 2023. Fermée en mars 2020 en raison de la pandémie, la boutique-cadeaux a rouvert le 1er juin 2022. Depuis sa réouverture, les ventes sont restées nettement inférieures aux niveaux de 2019, mais on s'attend à ce que les commissions augmentent progressivement lorsque le nombre de visiteurs et de manifestations se stabilisera au Siège en 2024 (ibid., par. IS3.49). **Le Comité consultatif rappelle que l'ONU a accepté de réduire le taux de commission pendant une « période de transition », qui devait initialement courir jusqu'au 31 janvier 2022, puis qui avait été prolongée jusqu'au 31 janvier 2024, ou jusqu'à ce que les ventes des boutiques remontent aux niveaux d'avant la pandémie (la date la plus proche étant retenue), et compte que de plus amples informations concernant cette mesure et l'incidence qu'elle aura sur les prévisions pour 2024 seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport (A/77/7, par. IS3.21)**.

IS3.25 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la boutique de souvenirs et la librairie proposaient actuellement à la vente des produits portant le logo de l'Organisation. La librairie vendait ces produits en ligne, mais la boutique de souvenirs ne le faisait pas en raison des frais liés à la maintenance du site Web et aux services de soutien. En ce qui concernait la possibilité de conclure des accords de franchise avec des partenaires privés, le Comité a été informé qu'il serait difficile de contrôler la qualité des produits dans le monde entier et que cette possibilité n'avait donc pas été envisagée.

Exploitation des garages

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2022	1 260 900
Dépenses de 2022	1 105 600
Prévisions approuvées pour 2023	1 260 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2024	1 196 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.26 Les ressources demandées pour 2024 s'élèvent à 1 196 300 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 64 500 dollars (5,1 %) par rapport aux prévisions approuvées pour 2023. Elles se répartissent comme suit : a) un montant de 841 600 dollars au titre des postes, qui est analogue aux crédits ouverts pour 2023 et qui devrait permettre de financer le maintien de six postes (4 G(AC) et 2 ASS) ; b) un montant de 354 700 dollars au titre des autres objets de dépense, qui fait apparaître une augmentation de 64 500 dollars tenant principalement à : i) une réduction des crédits demandés pour le bureau d'administration du garage du Siège, qui s'explique par la suspension de l'appui fourni à un projet selon lequel les garages auraient été gérés sur la plateforme Unite, par la réduction des besoins afférents aux services d'entretien et de réparation, compte tenu des travaux en cours, et par la réduction des besoins en lecteurs RFID de secours pour l'identification des véhicules (58 500 dollars) ; ii) une réduction des besoins en fournitures de bureau d'administration du garage de Bangkok, qui tient à l'automatisation prévue de la gestion du stationnement (6 000 dollars) (A/78/6 (Income sect. 3), par. IS3.55 et IS3.56).

IS3.27 En 2024, le déficit net devrait atteindre 57 300 dollars, alors qu'en 2023, un excédent net de 64 300 dollars avait été enregistré. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement pour 2024 par rapport aux dépenses effectives de 2022 était principalement due aux travaux d'entretien et de réparation prévus dans le garage du Siège en 2024.

Services de restauration

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2022	1 918 500
Dépenses de 2022	1 953 900
Prévisions approuvées pour 2023	2 201 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2024	2 009 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.28 Les ressources demandées pour 2024 s'élèvent à 2 009 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 192 600 dollars (8,7 %) par rapport à 2023. Elles se répartissent comme suit : a) un montant de 260 800 dollars

au titre des postes, qui est analogue aux crédits ouverts pour 2023 et qui devrait permettre de financer le maintien d'un poste P-4 ; b) un montant de 1 748 400 dollars au titre des autres objets de dépense, qui fait apparaître une diminution de 192 600 dollars tenant principalement à une réduction des ressources demandées au titre des services contractuels ; en effet, il est prévu que le niveau des subventions diminue en 2024 du fait d'un plus grand nombre d'activités de traiteur et de la réouverture progressive des cafétérias, selon des simulations fondées sur le modèle actuel du contrat de services de restauration du Siège. En 2024, on devrait enregistrer un déficit net de 1 936 100 dollars, contre un déficit net estimé à 43 600 dollars en 2023.

IS3.29 Ayant demandé des précisions sur la diminution des produits, le Comité consultatif a été informé que les prévisions relatives aux services de restauration du Siège de l'ONU qui figuraient dans le projet de budget-programme pour 2023 [A/77/6 (Income sect. 3)] ne faisaient état d'aucun produit puisque le modèle reposant sur le versement de subventions était en vigueur, les services de restauration continuant de fonctionner à perte. Les prévisions de produits pour 2023 avaient ensuite été ajustées à 2,1 millions de dollars pour tenir compte de la décision prise par l'Assemblée générale, dans sa résolution 77/262, d'augmenter de 3,2 millions de dollars les recettes perçues au titre du chapitre 3 des recettes. Les prévisions pour 2024, qui étaient proches de celles du projet de budget-programme pour 2023, se fondaient sur l'hypothèse selon laquelle le modèle reposant sur le versement de subventions serait prolongé en attendant qu'un nouveau contrat de restauration soit conclu. Les services de restauration du Siège ne devraient pas engendrer de recettes brutes pour 2024, ce qui se traduisait par une diminution globale des recettes attendues par rapport aux prévisions approuvées pour 2023. L'appel d'offres pour le nouveau contrat de restauration tenait compte des recommandations issues de l'évaluation indépendante menée en 2021 et prévoyait notamment ce qui suit : le contrat proposé était de plus longue durée (un contrat de cinq ans renouvelable pour cinq ans) ; l'Organisation suivrait un modèle reposant sur une commission de gestion pendant les premières années d'exploitation ou jusqu'à ce que les restaurants atteignent un volume total de ventes prédéterminé, après quoi on passerait à un modèle reposant sur les profits et les pertes ; l'Organisation continuerait de n'avoir recours qu'à une seule entreprise pour gérer tous les services de restauration ; la reprise des services de restauration après les heures de travail (c'est-à-dire après 17 heures et le week-end) serait facilitée à titre prioritaire. Le Comité consultatif a reçu le tableau IS3.9, qui présente les subventions versées au Siège.

Tableau IS3.9
Subventions versées au prestataire de services de restauration au Siège
(En dollars des États-Unis)

Motif	*Mois*	*Montant*
Crise de liquidités à l'ONU	Novembre 2019	225 151
Crise de liquidités à l'ONU	Décembre 2019	141 190
Crise de liquidités à l'ONU	Janvier 2020	210 519
Crise de liquidités à l'ONU	Février 2020	207 727
Crise de la COVID-19	Mars 2020	457 290
Crise de la COVID-19	Avril 2020	149 966
Crise de la COVID-19	Mai 2020	109 015
Crise de la COVID-19	Juin 2020	98 836
Crise de la COVID-19	Juillet 2020	30 631
Crise de la COVID-19	Août 2020	36 410

Motif	*Mois*	*Montant*
Crise de la COVID-19	Septembre 2020	17 228
Crise de la COVID-19	Octobre 2020	102 265
Crise de la COVID-19	Novembre 2020	70 839
Crise de la COVID-19	Décembre 2020	75 525
Crise de la COVID-19	Janvier 2021	77 330
Crise de la COVID-19	Février 2021	75 356
Crise de la COVID-19	Mars 2021	80 912
Crise de la COVID-19	Avril 2021	88 111
Crise de la COVID-19	Mai 2021	75 561
Crise de la COVID-19	Juin 2021	72 924
Crise de la COVID-19	Juillet 2021	256 567
Crise de la COVID-19	Août 2021	231 073
Crise de la COVID-19	Septembre 2021	333 208
Crise de la COVID-19	Octobre 2021	198 371
Crise de la COVID-19	Novembre 2021	184 559
Crise de la COVID-19	Décembre 2021	237 113
Crise de la COVID-19	Janvier 2022	237 811
Crise de la COVID-19	Février 2022	171 046
Crise de la COVID-19	Mars 2022	170 695
Crise de la COVID-19	Avril 2022	157 894
Crise de la COVID-19	Mai 2022	(50 536)
Crise de la COVID-19	Juin 2022	(64 357)
Crise de la COVID-19	Juillet 2022	146 968
Crise de la COVID-19	Août 2022	122 826
Crise de la COVID-19	Septembre 2022	135 552
Crise de la COVID-19	Octobre 2022	29 887
Crise de la COVID-19	Novembre 2022	98 031
Crise de la COVID-19	Décembre 2022	(25 579)
Crise de la COVID-19	Janvier 2023	242 520
Crise de la COVID-19	Février 2023	151 883
Crise de la COVID-19	Mars 2023	(141 121)
Crise de la COVID-19	Avril 2023	355 691
Crise de la COVID-19	Mai 2023	60 404
Total		**5 643 291**

IS3.30 Le Comité consultatif a également été informé que la procédure de passation de marché visant à conclure un nouveau contrat pour les services de restauration avait débuté en février 2023. L'appel d'offres donnait aux soumissionnaires la possibilité de proposer un modèle reposant sur les profits et les pertes, selon lequel ils seraient responsables du résultat financier de l'opération dès le début du contrat, ou de commencer par un modèle reposant sur le versement de subventions et de passer au modèle reposant sur les profits et les pertes une fois que des objectifs précis auraient été atteints. La procédure de passation de marché devait s'achever à la fin de l'année 2023. Le contrat en cours expirait le 31 décembre 2023. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce**

que le nouveau contrat soit attribué dans le cadre d'une procédure ouverte à tous les fournisseurs dans le strict respect des politiques, directives et procédures de l'ONU en matière d'achats, et à ce que tous les fournisseurs potentiels soient mis en concurrence de manière équitable et transparente (voir A/77/7, par. IS3.28). Il compte que de plus amples informations seront communiquées à l'Assemblée concernant l'état d'avancement des négociations du nouveau contrat et l'incidence que celui-ci pourrait avoir sur le déficit prévu pour 2024, qui est fondé sur l'hypothèse selon laquelle le modèle reposant sur le versement de subventions sera prolongé.

IS3.31 En ce qui concerne le montant des ressources demandées pour 2024, supérieur à celui des dépenses effectives de 2022, le Comité consultatif a été informé que le montant demandé au titre des autres dépenses de personnel tenait compte des coûts standard afférents aux emplois de temporaire à l'appui des services de restauration proposés au Siège, à New York, et à Bangkok. Au titre des frais généraux de fonctionnement, la différence était principalement due aux travaux de réparation et d'entretien prévus compte tenu de la durée d'utilité du matériel utilisé dans les lieux de restauration du Siège. Au titre du mobilier et du matériel, l'augmentation était due au remplacement prévu de matériel de cuisine obsolète qui permettrait de répondre aux besoins en 2024 au Siège et à Bangkok.

Autres activités commerciales

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2022	316 400
Dépenses de 2022	250 700
Prévisions approuvées pour 2023	300 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2024	300 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.32 Les ressources demandées pour 2024 s'élèvent à 300 200 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2023. Le montant net des produits devrait s'établir à 85 800 dollars en 2024, contre un montant estimatif de 20 200 dollars en 2023.

Tableau IS3.10

Évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2022 (estimations)	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*Janvier-juin 2023 (dépenses effectives)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*2023 (estimations)*	*Variation (2022-2023)*	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*2024 (prévisions)*	*Variation (2023-2024)*
Postes	9 363,9	8 699,5	8 839,9	4 551,9	8 839,9	–	–	–	–	–	8 699,5	8 839,9	8 839,9	–
Autres dépenses de personnel	3 388,0	2 566,2	3 704,1	1 349,3	3 697,0	(7,1)	–	–	–	–	2 566,2	3 704,1	3 697,0	(7,1)
Dépenses de représentation	3,8	2,0	3,9	–	3,9	–	–	–	–	–	2,0	3,9	3,9	–
Consultants	–	429,6	–	209,4	–	–	–	–	–	–	429,6	–	–	–
Voyages du personnel	169,6	121,0	187,3	105,2	187,3	–	–	–	–	–	121,0	187,3	187,3	–
Services contractuels	4 479,1	3 864,4	4 545,1	3 148,3	4 330,5	(214,6)	–	–	–	–	3 864,4	4 545,1	4 330,5	(214,6)
Frais généraux de fonctionnement	2 614,3	1 176,8	2 724,0	919,4	2 700,9	(23,1)	–	–	–	–	1 176,8	2 724,0	2 700,9	(23,1)
Fournitures et accessoires	265,0	57,0	290,7	89,5	281,4	(9,3)	–	–	–	–	57,0	290,7	281,4	(9,3)
Mobilier et matériel	201,1	100,1	225,8	8,8	214,0	(11,8)	–	–	–	–	100,1	225,8	214,0	(11,8)
Aménagement des locaux	–	67,6	–	56,8	–	–	–	–	–	–	67,6	–	–	–
Subventions et contributions	118,7	144,9	122,6	67,6	122,6	–	–	–	–	–	144,9	122,6	122,6	–
Total	**20 603,5**	**17 229,1**	**20 643,4**	**10 506,1**	**20 377,5**	**(265,9)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**17 229,1**	**20 643,4**	**20 377,5**	**(265,9)**

Annexe I

Évolution des ressources par chapitre du budget et par objet de dépense (2020-2024)

(En milliers de dollars des États-Unis)

		2020		2021		2022		2023		2024
Chapitre du budget	*Objet de dépense*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses (de janvier à juin)*	*Prévisions (avant actualisation des coûts)*
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	Postes	41 407 200	40 693 169	42 730 300	40 871 738	42 749 000	42 724 746	46 864 000	22 921 435	48 945 300
	Autres dépenses de personnel	2 128 600	1 931 981	2 241 400	1 771 705	2 368 900	2 078 885	2 758 600	1 010 989	2 992 700
	Émoluments des non-fonctionnaires	2 526 900	2 304 971	2 532 400	2 200 380	2 563 700	2 279 390	2 622 000	1 162 379	3 134 100
	Dépenses de représentation	241 400	24 239	92 400	28 969	98 000	87 559	111 800	3 855	111 800
	Consultants	690 100	689 570	508 200	534 929	307 600	580 844	428 900	332 901	600 800
	Voyages des représentants	4 926 900	2 478 670	6 236 900	3 824 761	6 604 600	5 859 489	7 557 300	3 323 600	7 133 400
	Voyages du personnel	2 097 200	664 814	1 365 200	1 137 049	1 396 700	1 525 866	1 743 500	2 426 638	1 883 200
	Services contractuels	1 059 800	3 581 399	3 776 300	3 863 718	4 245 700	4 229 618	4 752 400	3 638 575	4 821 500
	Frais généraux de fonctionnement	3 334 600	754 678	656 400	503 102	676 600	465 362	764 600	413 237	770 800
	Fournitures et accessoires	137 900	63 140	126 500	22 833	115 300	20 473	135 700	11 712	137 100
	Mobilier et matériel	101 300	202 738	86 600	152 426	82 800	93 337	120 400	31 519	133 800
	Aménagement des locaux	–	7 670	–	–	–	166	–	–	–
	Subventions et contributions	18 435 700	18 448 952	18 456 800	18 454 384	18 708 400	18 542 615	18 910 200	18 791 250	18 910 200
	Autres dépenses	–	4 281	–	–	–	–	–	–	–
	Total partiel (chapitre 1)	**77 087 600**	**71 850 272**	**78 809 400**	**73 365 994**	**79 917 300**	**78 488 350**	**86 769 400**	**54 068 090**	**89 574 700**

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	Postes	254 742 000	248 197 438	263 221 400	247 357 638	262 889 500	247 968 960	260 423 400	127 957 349	260 491 000
	Autres dépenses de personnel	29 477 200	18 534 525	33 797 500	14 361 467	38 537 700	24 210 556	42 412 700	13 951 808	40 319 300
	Dépenses de représentation	4 100	333	1 500	–	1 500	187	1 600	–	800
	Consultants	–	24 933	–	66 254	–	47 416	–	4 231	–
	Voyages des représentants	91 700	–	92 700	66 457	98 400	113 752	111 600	16 166	–
	Voyages du personnel	122 300	21 075	80 200	90 858	81 000	75 206	91 800	211 790	54 500
	Services contractuels	12 549 200	25 568 426	12 832 000	12 293 585	13 481 400	13 821 735	14 592 500	6 463 805	15 593 100
	Frais généraux de fonctionnement	1 735 400	2 584 552	1 740 600	3 453 523	1 826 200	1 799 743	1 989 000	957 253	1 999 000
	Fournitures et accessoires	501 900	159 075	449 800	177 115	405 100	127 798	373 200	29 563	340 100
	Mobilier et matériel	1 407 600	1 298 786	1 199 200	1 650 310	1 135 500	1 636 214	1 229 200	286 889	1 229 200
	Aménagement des locaux	–	1 176	–	2 622	–	66 279	–	–	–
	Subventions et contributions	26 010 400	25 118 323	27 691 100	27 682 278	28 237 800	28 244 509	27 285 900	7 221 946	26 264 500
	Autres dépenses	–	68 395	–	–	–	–	–	–	–
	Total partiel (chapitre 2)	**326 641 800**	**321 577 037**	**341 106 000**	**307 202 108**	**346 694 100**	**318 112 354**	**348 510 900**	**157 100 800**	**346 291 500**
3. Affaires politiques – autres	Postes	56 670 400	54 653 797	58 081 800	53 860 657	59 358 200	57 928 348	65 425 700	32 262 001	69 654 300
	Autres dépenses de personnel	557 300	1 289 721	558 400	834 025	581 600	805 027	635 000	551 429	635 000
	Dépenses de représentation	25 600	9 493	9 500	955	10 100	30 664	10 800	173	11 600
	Experts	–	20 672	–	42 561	–	96 146	–	59 829	–
	Consultants	39 600	743 398	31 900	492 345	189 200	645 370	32 800	374 175	191 500

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
	Voyages des représentants	660 500	59 492	667 700	202 475	637 600	520 679	723 000	273 179	977 100
	Voyages du personnel	1 123 100	524 138	741 400	922 843	780 000	1 242 742	1 128 500	829 495	1 460 400
	Services contractuels	1 048 500	1 271 309	1 034 200	1 097 403	1 245 300	1 141 074	1 339 900	849 226	1 342 400
	Frais généraux de fonctionnement	1 052 300	1 084 086	1 062 000	915 994	1 069 200	866 055	1 188 300	520 467	1 204 400
	Fournitures et accessoires	117 000	58 447	84 300	66 993	81 300	109 075	81 100	34 682	107 600
	Mobilier et matériel	148 000	272 941	156 700	668 150	153 600	294 374	194 300	66 202	276 600
	Aménagement des locaux	–	82 225	–	1 903	–	2 569	–	8 861	–
	Subventions et contributions	–	7 943	–	29 894	–	30 040	–	9 986	–
	Autres dépenses	–	(2 654)	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 3) (autres)		**61 442 300**	**60 075 000**	**62 427 900**	**59 136 200**	**64 106 100**	**63 712 200**	**70 759 400**	**35 839 700**	**75 860 900**
3. Affaires politiques (missions politiques spéciales)		711 781 800	700 992 100	730 359 800	666 601 100	605 197 200	728 097 800	768 335 000	426 299 200	775 326 200
Total partiel (chapitre 3)		**773 224 100**	**761 067 100**	**792 787 700**	**725 737 300**	**669 303 300**	**791 810 000**	**839 094 400**	**462 138 900**	**851 187 100**
4. Désarmement	Postes	9 529 300	9 986 421	9 697 900	9 822 325	9 588 500	10 914 525	10 160 300	5 236 841	10 456 200
	Autres dépenses de personnel	252 900	175 088	252 400	164 028	267 400	250 976	290 200	173 775	290 200
	Dépenses de représentation	4 800	–	1 800	–	1 900	–	2 100	–	2 100
	Experts	1 590 600	399 564	1 083 400	54 326	580 200	475 416	875 200	355 065	599 000
	Consultants	146 000	182 596	171 500	88 970	168 700	94 667	186 700	35 845	535 900

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
	Voyages du personnel	212 600	9 664	139 700	83 651	153 200	251 604	180 400	122 110	198 900
	Services contractuels	127 800	181 689	129 700	114 571	137 300	145 454	148 800	110 061	587 700
	Frais généraux de fonctionnement	279 300	364 923	279 800	208 316	295 600	318 174	330 400	104 366	333 800
	Fournitures et accessoires	12 100	1 546	11 000	5 937	10 000	33 040	10 800	7 845	15 000
	Mobilier et matériel	93 500	140 330	79 700	44 566	76 100	118 118	74 300	25 197	85 800
	Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	645	–	–	–
	Subventions et contributions	996 100	987 183	1 012 300	689 601	1 457 900	1 281 016	1 576 600	742 046	2 128 200
	Autres dépenses	–	(350)	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 4)		**13 245 000**	**12 428 654**	**12 859 200**	**11 276 292**	**12 736 800**	**13 883 636**	**13 835 800**	**6 913 152**	**15 232 800**
5. Opérations de maintien de la paix	Postes	34 522 200	33 058 024	37 276 700	33 383 446	36 172 400	34 448 914	32 863 400	16 469 515	32 876 400
	Autres dépenses de personnel	8 663 500	7 676 843	8 854 900	8 041 676	9 201 900	10 372 282	10 098 600	5 495 109	10 498 200
	Dépenses de représentation	25 100	1 018	12 100	7 803	17 000	13 290	29 900	9 751	29 900
	Experts	–	–	–	–	–	–	–	113	–
	Consultants	19 700	17 680	–	–	–	106 710	–	13	–
	Voyages du personnel	717 000	240 428	501 900	549 847	676 600	749 900	733 100	441 698	769 000
	Services contractuels	1 003 500	1 044 471	1 156 000	1 234 794	1 211 700	932 004	1 227 700	561 806	1 214 000
	Frais généraux de fonctionnement	4 509 600	4 734 555	4 226 500	4 191 379	3 977 100	3 939 787	4 205 100	2 054 841	3 527 600
	Fournitures et accessoires	1 048 400	764 787	934 900	693 194	732 500	990 729	919 400	824 130	866 300
	Mobilier et matériel	1 940 200	2 088 632	1 929 300	2 084 265	1 937 500	2 411 858	2 127 600	469 610	3 226 100

			2020		2021		2022		2023		2024
Chapitre du budget	*Objet de dépense*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses (de janvier à juin)*	*Prévisions (avant actualisation des coûts)*
	Aménagement des locaux	153 600	110 922	221 000	16 656	740 000	34 699	673 500	14 458	119 000
	Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Autres dépenses	–	19 624	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 5)		**52 602 800**	**49 756 984**	**55 113 300**	**50 203 059**	**54 666 700**	**54 000 174**	**52 878 300**	**26 341 045**	**53 126 500**
6. Utilisations pacifiques de l'espace	Postes	3 240 800	3 571 376	3 590 800	3 495 609	3 291 000	3 544 381	3 696 100	1 513 444	3 827 700
	Autres dépenses de personnel	66 200	24 831	95 200	135 765	101 000	117 626	147 600	75 898	163 400
	Dépenses de représentation	2 100	–	800	–	800	–	900	–	900
	Experts	33 900	–	23 400	15 028	24 800	157	28 100	–	28 100
	Consultants	–	–	87 000	39 936	76 900	54 289	54 500	–	39 000
	Voyages du personnel	77 200	95	98 600	59 963	98 300	89 055	107 800	13 830	107 500
	Services contractuels	56 500	44 008	136 300	98 376	166 000	173 000	178 500	66 777	178 500
	Frais généraux de fonctionnement	11 700	12 881	26 500	7 958	28 100	13 312	16 300	4 092	16 300
	Fournitures et accessoires	2 600	1 153	2 300	3 394	2 200	3 121	2 400	363	6 400
	Mobilier et matériel	3 100	6 869	11 800	21 193	11 200	8 242	12 200	185	8 200
	Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	–	125	–
	Subventions et contributions	427 200	215 022	420 900	148 056	414 800	325 302	513 400	69 883	513 400
	Autres dépenses	–	395	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 6)		**3 921 300**	**3 876 631**	**4 493 600**	**4 025 279**	**4 215 100**	**4 328 485**	**4 757 800**	**1 744 596**	**4 889 400**

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
7. Cour internationale de Justice	Postes	15 138 300	13 560 834	16 465 500	14 427 121	14 697 200	13 539 955	14 452 200	7 105 896	14 626 800
	Autres dépenses de personnel	1 284 800	1 244 634	1 643 700	1 516 254	1 645 400	1 637 925	1 959 100	885 313	2 098 400
	Émoluments des non-fonctionnaires	7 357 700	6 842 114	8 044 200	7 023 118	7 700 300	7 196 420	7 794 700	5 600 864	8 189 900
	Dépenses de représentation	11 300	1 577	22 500	12 641	8 800	5 513	9 300	1 996	9 300
	Experts	–	54 415	73 100	55 712	69 900	40 545	79 300	–	79 300
	Consultants	68 300	53 871	16 200	–	42 400	1 098	44 700	28 754	44 700
	Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	–	5 268	–
	Voyages du personnel	59 300	–	41 000	20 646	56 600	36 957	69 000	33 979	69 000
	Services contractuels	1 380 000	1 266 798	1 462 300	1 473 395	1 540 600	1 681 584	1 723 600	1 316 795	1 683 500
	Frais généraux de fonctionnement	1 994 100	2 154 310	2 270 000	2 468 541	2 201 100	2 315 547	2 349 000	2 135 637	2 351 200
	Fournitures et accessoires	326 200	274 936	376 800	286 850	261 300	246 638	316 700	100 585	317 700
	Mobilier et matériel	401 000	309 649	209 900	209 231	210 400	248 023	182 900	29 924	182 900
	Subventions et contributions	124 500	124 500	153 600	133 015	115 100	120 400	130 400	–	130 400
	Autres dépenses	–	(145 316)	–	–	–	–	–	–	–
	Total partiel (chapitre 7)	**28 145 500**	**25 742 323**	**30 778 800**	**27 626 525**	**28 549 100**	**27 070 603**	**29 110 900**	**17 245 011**	**29 783 100**
8. Affaires juridiques	Postes	31 600 300	29 956 033	33 064 300	31 448 961	33 313 700	32 812 525	34 481 800	17 205 061	34 601 200
	Autres dépenses de personnel	11 176 400	7 962 231	11 162 300	8 807 247	11 117 900	10 376 106	11 233 500	5 601 400	11 625 000
	Émoluments des non-fonctionnaires	100	–	100	–	100	–	100	–	100

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
	Dépenses de représentation	4 500	–	4 400	1 589	4 600	1 154	4 900	–	3 400
	Experts	45 900	5 929	173 000	2 914	792 100	436 445	1 308 400	407 581	329 000
	Consultants	1 386 900	644 893	1 645 300	586 483	950 700	769 215	1 123 500	599 098	956 600
	Voyages des représentants	1 795 200	4 861	1 781 600	884 637	1 806 800	1 316 872	1 793 900	1 510 491	1 793 900
	Voyages du personnel	1 488 800	106 318	1 275 200	417 940	1 387 900	1 208 111	1 558 600	985 016	1 503 600
	Services contractuels	2 412 000	4 568 392	3 655 100	3 984 241	5 107 800	4 449 381	5 804 100	2 245 036	5 391 400
	Frais généraux de fonctionnement	6 039 700	3 387 264	2 098 300	3 297 448	1 810 600	2 275 133	1 991 900	912 914	2 590 400
	Fournitures et accessoires	123 400	76 262	153 200	49 532	115 700	120 981	114 700	52 626	82 500
	Mobilier et matériel	1 800 500	1 792 483	2 191 700	360 766	1 470 100	404 226	687 500	163 318	980 400
	Aménagement des locaux	–	27 858	20 900	2 611	–	–	–	–	–
	Subventions et contributions	580 000	9 490 776	15 932 455	24 708 076	6 453 100	13 596 532	3 703 800	4 855 474	547 100
	Autres dépenses	–	266 920	–	–	–	–	–	–	–
	Total partiel (chapitre 8)	**58 453 700**	**58 290 218**	**73 157 855**	**74 552 445**	**64 331 100**	**67 766 682**	**63 806 700**	**34 538 016**	**60 404 600**
9. Affaires économiques et sociales	Postes	74 530 200	75 174 425	75 994 700	75 388 971	77 616 700	77 697 328	77 694 900	39 495 082	78 608 300
	Autres dépenses de personnel	1 295 000	968 399	1 269 800	994 496	1 346 200	1 300 848	1 945 100	809 145	1 572 300
	Dépenses de représentation	12 200	262	4 600	–	4 900	551	5 300	–	5 300
	Experts	1 667 300	24 604	1 124 800	5 226	1 124 400	606 138	1 255 200	356 430	1 191 800
	Consultants	673 200	1 755 858	519 900	739 837	529 700	692 987	708 300	248 865	577 300
	Voyages des représentants	1 927 600	249 458	1 948 800	134 344	2 067 600	969 950	2 344 600	1 352 363	2 344 600

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
	Voyages du personnel	705 100	46 932	454 000	104 339	445 900	625 519	455 000	435 812	461 200
	Services contractuels	1 335 700	1 754 727	1 438 400	1 802 318	1 476 900	1 998 984	1 579 100	1 186 276	1 687 700
	Frais généraux de fonctionnement	720 100	710 894	729 400	310 445	707 000	436 322	807 800	267 583	800 200
	Fournitures et accessoires	96 000	108 535	85 100	2 505	63 000	8 559	58 100	1 381	48 200
	Mobilier et matériel	257 100	544 217	213 100	357 672	174 500	194 460	189 400	79 561	210 500
	Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	–	866	–
	Subventions et contributions	73 900	73 702	74 700	73 700	79 300	75 300	86 000	20 297	86 000
	Autres dépenses	–	524	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 9)		**83 293 400**	**81 412 537**	**83 857 300**	**79 913 853**	**85 636 100**	**84 606 946**	**87 128 800**	**44 253 660**	**87 593 400**
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	Postes	5 208 200	5 295 701	5 608 600	5 778 382	6 175 000	5 901 993	6 708 800	2 833 512	7 498 000
	Autres dépenses de personnel	315 500	111 905	317 500	138 190	336 900	291 671	860 800	108 447	688 100
	Dépenses de représentation	1 200	–	500	–	500	–	500	–	2 500
	Experts	40 200	–	241 200	67 139	313 000	233 639	354 900	177 549	496 400
	Consultants	52 400	59 000	50 000	113 592	47 700	40 507	160 200	62 000	143 700
	Voyages du personnel	97 400	7 763	188 200	84 935	209 100	207 555	282 700	95 048	434 300
	Services contractuels	107 000	78 577	140 300	208 406	172 300	139 836	192 300	140 102	243 300
	Frais généraux de fonctionnement	36 200	31 567	36 900	60 348	39 900	33 203	43 300	25 102	26 300
	Fournitures et accessoires	7 300	422	7 000	1 734	6 400	2 233	12 300	1 771	27 300
	Mobilier et matériel	20 800	33 683	19 100	25 728	19 400	30 012	18 000	17 851	18 000

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
	Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	2 080	–	–	–
	Subventions et contributions	–	–	–	9 821	–	–	–	–	–
	Autres dépenses	–	588	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 10)		**5 886 200**	**5 619 207**	**6 609 300**	**6 488 276**	**7 320 200**	**6 882 731**	**8 633 800**	**3 461 382**	**9 577 900**
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	Postes	6 646 900	7 333 519	6 725 700	7 298 715	6 962 300	7 037 837	7 339 700	3 629 763	7 339 700
	Autres dépenses de personnel	194 200	52 603	161 300	94 597	171 500	23 364	154 100	43 235	197 400
	Dépenses de représentation	3 900	–	1 500	–	1 600	–	1 700	–	1 700
	Experts	368 400	34 715	237 100	(395)	337 600	24 702	369 100	39 031	217 200
	Consultants	157 500	191 050	144 300	9 945	121 400	64 405	157 300	6 375	102 100
	Voyages du personnel	275 200	100 895	180 700	33 084	227 200	170 303	207 700	155 003	207 600
	Services contractuels	259 700	129 120	296 000	418 971	322 200	415 537	391 900	345 423	562 600
	Frais généraux de fonctionnement	56 300	81 567	56 300	56 194	46 700	45 287	52 000	18 076	35 500
	Fournitures et accessoires	10 700	1 790	9 600	733	6 600	–	7 200	–	4 900
	Mobilier et matériel	13 100	52 668	11 100	54 396	10 300	20 364	14 500	4 972	16 500
	Aménagement des locaux	–	152	–	–	–	–	–	–	–
	Subventions et contributions	–	6 906	–	76 739	–	81 671	–	–	10 000
	Autres dépenses	–	(179)	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 11)		**7 985 900**	**7 984 805**	**7 823 600**	**8 042 980**	**8 207 400**	**7 883 471**	**8 695 200**	**4 241 878**	**8 695 200**

		2020		2021		2022		2023		2024
Chapitre du budget	*Objet de dépense*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses (de janvier à juin)*	*Prévisions (avant actualisation des coûts)*
12. Commerce et développement	Postes	62 537 500	63 551 043	68 687 200	65 347 076	66 258 000	68 136 458	71 472 400	34 952 008	72 336 400
	Autres dépenses de personnel	641 700	270 473	652 000	736 146	651 700	806 014	1 560 600	526 453	1 799 600
	Dépenses de représentation	21 700	554	8 400	2 676	8 800	8 639	9 500	5 098	9 500
	Experts	351 100	10 186	237 400	1 212	248 100	54 836	387 700	72 295	387 700
	Consultants	424 000	615 010	350 100	640 843	329 300	674 280	1 076 200	759 322	1 076 200
	Voyages des représentants	175 700	3 623	177 600	–	177 500	93 027	201 300	62 363	201 300
	Voyages du personnel	585 700	61 304	384 400	75 309	377 800	376 818	1 028 600	428 972	1 028 600
	Services contractuels	767 700	1 228 596	785 400	1 372 156	821 600	966 348	926 100	585 377	926 100
	Frais généraux de fonctionnement	1 727 600	1 512 845	1 745 700	1 880 922	1 711 100	1 806 362	2 075 300	1 079 101	2 075 300
	Fournitures et accessoires	341 600	118 455	308 900	145 045	276 200	138 170	253 700	57 549	253 700
	Mobilier et matériel	513 600	501 053	440 500	92 753	414 700	454 538	380 900	208 856	380 900
	Subventions et contributions	–	–	–	8 311	–	2 001	–	9 617	–
	Autres dépenses	–	1 307	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 12)		**68 087 900**	**67 874 450**	**73 777 600**	**70 302 450**	**71 274 800**	**73 517 490**	**79 372 300**	**38 747 010**	**80 475 300**
13. Centre du commerce international	Subventions et contributions	18 861 800	18 861 800	20 641 500	20 100 202	20 174 900	19 073 386	20 457 600	10 029 236	20 457 600
Total partiel (chapitre 13)		**18 861 800**	**18 861 800**	**20 641 500**	**20 100 202**	**20 174 900**	**19 073 386**	**20 457 600**	**10 029 236**	**20 457 600**
14. Environnement	Postes	21 665 000	20 152 311	21 782 400	19 201 152	21 362 800	19 913 027	19 341 300	9 613 553	19 755 700
	Autres dépenses de personnel	18 900	18 132	216 600	79 885	19 500	27 414	30 500	1 771	227 900

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
	Dépenses de représentation	400	–	19 600	–	400	–	400	–	19 600
	Experts	–	–	–	–	–	1 623	–	–	–
	Consultants	427 700	481 649	341 500	453 979	326 100	301 373	342 400	151 184	389 100
	Voyages des représentants	62 700	507	63 400	40	67 300	51 793	79 500	47 947	79 500
	Voyages du personnel	230 900	22 374	151 600	58 355	152 000	154 154	172 300	43 548	172 300
	Services contractuels	227 000	143 888	229 200	407 760	217 700	152 248	235 800	14 014	283 100
	Frais généraux de fonctionnement	360 800	943 607	548 500	606 176	381 500	429 938	413 400	79 241	599 500
	Fournitures et accessoires	22 300	275	19 600	6 914	17 600	9 221	19 400	3 860	19 400
	Mobilier et matériel	26 200	36 102	21 800	53 806	21 400	37 087	23 100	17 324	23 100
	Aménagement des locaux	–	–	–	11 908	–	6 843	–	–	–
	Subventions et contributions	322 400	38 100	326 200	225 116	346 100	393 884	375 500	348 688	375 500
	Autres dépenses	–	4 508	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 14)		**23 364 300**	**21 841 453**	**23 720 400**	**21 105 092**	**22 912 400**	**21 478 605**	**21 033 600**	**10 321 129**	**21 944 700**
15. Établissements humains	Postes	11 169 600	10 998 962	11 285 500	11 341 219	11 403 800	11 565 710	11 896 400	6 056 749	11 896 400
	Autres dépenses de personnel	294 900	180 412	288 500	111 053	550 000	307 890	331 800	41 036	393 200
	Dépenses de représentation	7 800	–	3 100	–	3 100	–	3 300	–	3 300
	Experts	80 400	–	54 000	–	89 300	3 669	64 900	–	73 700
	Consultants	134 600	182 874	106 400	197 412	214 900	208 633	181 000	134 237	138 600
	Voyages des représentants	–	–	–	–	42 300	47 431	–	–	11 200

		2020		2021		2022		2023		2024
Chapitre du budget	*Objet de dépense*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses (de janvier à juin)*	*Prévisions (avant actualisation des coûts)*
	Voyages du personnel	143 700	12 803	94 300	76 434	105 400	324 348	108 000	108 365	118 600
	Services contractuels	252 000	251 401	252 300	269 833	550 900	220 549	457 100	40 215	487 500
	Frais généraux de fonctionnement	354 900	355 280	350 400	245 231	199 900	585 980	242 000	40 790	242 000
	Fournitures et accessoires	36 700	33 831	32 700	6 295	15 800	2 925	19 000	2 676	19 000
	Mobilier et matériel	33 800	152 601	28 600	214 360	47 600	27 762	81 600	15 064	81 600
	Aménagement des locaux	–	22	–	–	–	–	–	–	–
	Subventions et contributions	–	(580)	–	67 586	52 800	18 798	–	–	–
	Autres dépenses	–	(304)	–	–	–	–	–	–	–
	Total partiel (chapitre 15)	**12 508 400**	**12 167 302**	**12 495 800**	**12 529 423**	**13 275 800**	**13 313 696**	**13 385 100**	**6 439 132**	**13 465 100**
16.	**Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale**	Postes	18 334 700	19 422 498	20 419 400	20 309 610	18 746 100	19 591 547	19 706 100	9 685 829	19 706 100
		Autres dépenses de personnel	305 000	236 136	218 100	419 926	898 000	825 011	958 000	526 556	581 800
		Dépenses de représentation	2 900	–	1 100	1 978	1 100	1 114	1 300	66	1 300
		Experts	369 200	6 606	251 700	11 634	187 400	53 561	202 500	33 361	168 100
		Consultants	324 500	354 934	296 900	249 203	175 600	228 484	201 200	77 144	235 900
		Voyages des représentants	983 700	199 153	963 900	326 189	718 900	524 613	815 300	258 398	815 300
		Voyages du personnel	319 600	27 699	217 800	78 145	300 900	321 328	297 200	255 495	274 000
		Services contractuels	599 700	666 904	622 800	657 477	594 700	973 478	614 800	293 478	571 700
		Frais généraux de fonctionnement	65 300	288 795	79 200	137 207	114 000	150 628	113 100	79 677	114 000
		Fournitures et accessoires	95 700	60 881	87 900	78 608	75 700	75 993	81 300	55 830	81 300

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
	Mobilier et matériel	195 000	310 966	176 100	212 505	111 700	119 520	119 700	11 748	154 500
	Aménagement des locaux	–	–	–	52	–	–	–	–	–
	Subventions et contributions	31 800	23 349	28 200	2 310	–	50 825	–	25 683	–
	Autres dépenses	–	18 568	–	–	–	–	–	53	–
Total partiel (chapitre 16)		**21 627 100**	**21 616 489**	**23 363 100**	**22 484 844**	**21 924 100**	**22 916 101**	**23 110 500**	**11 303 318**	**22 704 000**
17. ONU-Femmes	Postes	9 067 500	9 083 586	9 164 000	8 935 360	9 374 000	9 427 791	10 002 900	4 661 329	10 002 900
	Autres dépenses de personnel	54 900	105 740	53 900	89 255	57 200	28 133	62 100	12 184	62 100
	Dépenses de représentation	1 200	–	500	–	500	–	500	–	500
	Experts	147 300	24 264	101 000	42 634	107 400	46 612	121 800	23 306	121 800
	Consultants	48 900	66 800	39 000	85 867	37 000	62 019	40 200	13 157	40 200
	Voyages des représentants	102 300	14 991	103 400	–	109 700	23 248	124 400	–	124 400
	Voyages du personnel	33 300	268	21 800	–	22 100	26 128	25 000	13 064	25 000
	Services contractuels	117 700	247 755	93 300	189 571	99 000	262 335	74 000	131 167	74 000
	Frais généraux de fonctionnement	161 500	148 700	137 000	115 542	145 200	134 945	157 500	60 772	157 500
	Fournitures et accessoires	6 800	25	6 000	611	5 500	–	6 000	–	6 000
Total partiel (chapitre 17)		**9 741 400**	**9 692 129**	**9 719 900**	**9 458 841**	**9 957 600**	**10 011 211**	**10 614 400**	**4 914 979**	**10 614 400**
18. Développement économique et social en Afrique	Postes	52 918 000	49 167 112	52 889 700	47 956 637	51 941 000	54 156 079	55 887 800	27 256 949	56 031 000
	Autres dépenses de personnel	2 982 500	2 350 585	4 293 900	2 927 394	4 533 200	3 141 836	4 984 700	2 313 345	4 934 700
	Dépenses de représentation	52 000	1 525	19 700	–	21 000	4 652	24 900	22 700	24 900

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
	Experts	3 146 000	368 277	2 160 000	746 174	2 207 200	2 016 828	2 556 500	630 824	2 552 800
	Consultants	1 461 400	2 643 038	1 153 300	3 849 427	1 097 800	2 686 380	1 197 800	1 002 106	1 169 100
	Voyages des représentants	–	–	–	–	–	3 124	–	3 458	–
	Voyages du personnel	1 747 100	679 110	1 246 700	911 003	1 196 000	2 066 626	1 352 000	910 028	1 344 200
	Services contractuels	6 890 800	8 404 862	6 950 400	6 542 808	6 571 000	7 343 174	7 386 100	5 830 666	7 897 800
	Frais généraux de fonctionnement	5 285 700	5 095 839	5 258 800	5 673 301	6 172 600	5 329 405	6 971 100	5 070 897	6 673 100
	Fournitures et accessoires	1 810 900	625 904	1 535 300	666 841	1 382 000	594 889	1 274 600	338 172	1 037 300
	Mobilier et matériel	3 151 100	4 948 981	2 605 700	2 934 083	2 659 900	2 654 695	2 777 800	2 215 177	3 015 500
	Aménagement des locaux	52 200	1 468 021	52 900	250 338	101 800	33 814	64 500	35 043	64 500
	Subventions et contributions	2 390 400	2 470 512	537 200	1 281 131	570 000	587 778	3 642 000	3 438 879	537 200
	Autres dépenses	–	24 654	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 18)		**81 888 100**	**78 248 420**	**78 703 600**	**73 739 137**	**78 453 500**	**80 619 279**	**88 119 800**	**49 068 245**	**85 282 100**
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	Postes	48 085 800	47 062 064	52 113 100	46 432 673	48 689 600	45 836 039	48 577 400	23 206 404	48 606 500
	Autres dépenses de personnel	860 900	464 795	824 400	439 393	783 400	400 097	820 500	222 278	803 100
	Dépenses de représentation	14 300	604	5 500	387	5 400	5 064	5 600	56	5 600
	Experts	600 200	12 232	372 300	–	407 400	209 146	440 600	70 835	406 200
	Consultants	346 700	472 083	279 600	674 773	268 900	337 252	244 000	86 100	325 500
	Voyages du personnel	613 500	51 731	441 100	29 730	402 000	357 415	455 700	255 861	435 400
	Services contractuels	760 000	1 110 488	1 063 200	1 304 747	1 171 900	1 382 173	1 274 600	662 504	1 363 800
	Frais généraux de fonctionnement	2 403 100	2 552 013	2 063 400	2 186 801	2 013 100	1 970 539	2 190 500	1 428 148	2 098 700

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
	Fournitures et accessoires	330 500	108 236	223 100	45 954	113 400	121 179	98 100	9 338	153 700
	Mobilier et matériel	604 600	1 667 841	572 100	950 572	412 300	659 467	428 400	90 877	336 900
	Aménagement des locaux	–	109 457	30 100	69 828	44 900	12 271	46 800	36 184	46 800
	Subventions et contributions	907 200	909 730	1 083 800	1 101 165	940 900	941 266	556 500	573 063	–
	Autres dépenses	–	5 838	–	–	–	–	–	294	–
Total partiel (chapitre 19)		**55 526 800**	**54 527 112**	**59 071 700**	**53 236 022**	**55 253 200**	**52 231 908**	**55 138 700**	**26 641 943**	**54 582 200**
20. Développement économique en Europe	Postes	31 724 700	32 425 087	34 760 000	34 033 602	34 028 800	34 784 910	35 590 100	18 038 215	35 444 700
	Autres dépenses de personnel	105 900	63 830	141 800	123 067	149 600	157 128	162 100	64 358	162 100
	Dépenses de représentation	12 700	–	4 900	72	5 200	3 881	5 600	2 053	5 600
	Experts	43 300	2 697	50 600	–	34 200	20 101	59 500	18 362	38 900
	Consultants	137 500	62 861	131 100	143 449	118 300	96 499	148 000	68 813	148 400
	Voyages du personnel	242 500	17 796	159 100	50 984	144 300	166 858	155 500	155 030	155 300
	Services contractuels	708 400	711 791	700 300	720 373	738 500	804 351	799 600	398 767	799 600
	Frais généraux de fonctionnement	75 600	157 814	69 600	84 346	62 900	56 678	68 000	56 732	68 000
	Fournitures et accessoires	50 100	57 283	44 900	887	31 700	19 370	29 200	7 000	29 200
	Mobilier et matériel	189 300	214 643	186 200	188 803	195 600	163 843	211 800	55 342	211 800
	Subventions et contributions	–	41	–	–	–	248	–	3 614	–
	Autres dépenses	–	12 320	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 20)		**33 290 000**	**33 726 162**	**36 248 500**	**35 345 581**	**35 509 100**	**36 273 867**	**37 229 400**	**18 868 287**	**37 063 600**

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	Postes	48 542 800	48 367 392	52 010 800	49 916 271	50 629 900	49 012 700	49 250 200	25 043 055	49 250 200
	Autres dépenses de personnel	1 001 100	470 780	1 056 400	1 031 387	1 456 000	1 447 910	1 543 100	662 788	1 543 100
	Dépenses de représentation	11 400	–	4 700	–	4 800	477	5 000	–	5 000
	Experts	461 200	5 224	326 200	4 762	362 200	319 934	404 600	118 211	404 600
	Consultants	420 300	1 198 461	347 300	1 086 015	317 300	357 691	347 900	172 717	347 900
	Voyages du personnel	961 300	99 179	631 100	163 081	642 800	633 597	729 000	367 108	729 000
	Services contractuels	1 543 300	1 764 735	1 619 400	1 743 157	1 799 100	1 928 633	1 940 000	1 093 640	1 940 000
	Frais généraux de fonctionnement	3 629 900	3 352 106	3 734 300	2 954 752	3 628 200	3 035 266	3 978 200	2 918 678	3 778 200
	Fournitures et accessoires	185 200	180 090	171 600	68 921	152 700	166 313	160 600	51 931	160 600
	Mobilier et matériel	515 500	1 591 449	458 100	1 265 063	326 200	682 741	332 500	164 187	532 500
	Aménagement des locaux	22 000	21 790	23 300	2 533	23 500	7 828	25 300	262	25 300
	Subventions et contributions	297 800	290 483	170 500	161 499	443 500	431 302	24 800	24 800	–
	Autres dépenses	–	33 164	–	–	–	–	–	–	–
	Total partiel (chapitre 21)	**57 591 800**	**57 374 853**	**60 553 700**	**58 397 439**	**59 786 200**	**58 024 391**	**58 741 200**	**30 617 377**	**58 716 400**
22. Développement économique et social en Asie occidentale	Postes	30 553 700	30 391 326	44 991 500	31 567 381	34 688 100	36 765 361	38 209 300	19 257 449	38 522 900
	Autres dépenses de personnel	706 700	706 434	1 305 500	1 361 949	1 043 600	1 682 815	1 132 500	1 358 116	1 442 300
	Dépenses de représentation	16 200	8 411	11 400	11 398	9 100	7 861	9 900	501	9 900
	Experts	1 022 900	7 177	1 302 300	216 806	1 041 100	1 520 247	1 482 800	441 800	1 482 800
	Consultants	657 200	673 761	973 000	1 062 741	699 900	963 940	759 400	781 419	759 400
	Voyages du personnel	432 800	20 603	284 300	262 355	260 800	503 855	295 600	312 522	421 600

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
	Services contractuels	1 059 700	1 771 632	1 982 100	1 837 271	1 583 900	1 823 495	1 718 400	1 737 553	1 465 400
	Frais généraux de fonctionnement	1 542 900	1 653 467	2 858 400	2 894 686	4 399 500	1 821 000	4 818 200	1 228 300	4 555 800
	Fournitures et accessoires	278 200	120 907	461 200	83 013	185 400	66 205	201 100	2 265 409	66 300
	Mobilier et matériel	247 700	910 760	389 700	2 569 777	280 500	1 119 008	304 300	582 379	304 300
	Aménagement des locaux	–	26 000	–	–	–	–	–	4 206	–
	Subventions et contributions	–	–	–	309 414	–	3 487	–	4 255	–
	Autres dépenses	–	(47)	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 22)		**36 518 000**	**36 290 430**	**54 559 400**	**42 176 792**	**44 191 900**	**46 277 275**	**48 931 500**	**27 973 910**	**49 030 700**
23. Programme ordinaire de coopération technique	Autres dépenses de personnel	18 451 600	16 129 757	20 298 300	19 369 315	21 922 700	20 768 792	23 889 400	11 146 554	24 006 300
	Experts	–	328 273	–	397 071	–	754 027	–	371 214	–
	Consultants	4 014 700	8 602 347	3 000 600	8 609 763	4 865 200	6 442 753	5 237 500	2 867 130	5 787 700
	Voyages des représentants	–	479	–	3 007	–	17 065	–	4 567	–
	Voyages du personnel	3 139 500	611 139	2 100 100	969 976	2 004 600	2 978 247	2 588 600	1 568 629	3 084 700
	Services contractuels	642 100	1 942 213	693 500	2 057 412	1 255 700	1 461 393	1 456 600	596 233	1 600 800
	Frais généraux de fonctionnement	549 800	1 111 233	538 100	896 949	507 000	990 425	518 100	330 746	415 100
	Fournitures et accessoires	2 600	57 449	2 300	24 229	500	23 635	500	59 647	700
	Mobilier et matériel	1 200	446 635	1 000	389 425	12 800	173 952	22 700	70 762	57 000
	Aménagement des locaux	–	–	–	218	–	8 637	–	–	–

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
	Subventions et contributions	8 776 100	5 752 753	9 072 800	2 960 910	8 196 300	5 207 251	9 661 100	1 960 618	9 922 200
	Autres dépenses	–	(1 795)	–	–	–	–	–	265	–
Total partiel (chapitre 23)		**35 577 600**	**34 980 483**	**35 706 700**	**35 678 275**	**38 764 800**	**38 826 178**	**43 374 500**	**18 976 366**	**44 874 500**
24. Droits humains	Postes	68 600 900	71 687 869	76 616 200	73 738 745	79 361 700	82 181 301	84 292 300	41 623 349	95 945 700
	Autres dépenses de personnel	21 305 500	21 985 198	27 080 200	23 656 197	28 222 500	35 247 670	53 119 700	21 297 723	19 123 100
	Dépenses de représentation	6 500	–	2 600	–	2 800	2 000	3 000	153	3 000
	Experts	81 100	–	–	–	–	(1 857)	–	–	–
	Consultants	285 300	303 926	377 100	355 476	688 400	632 777	1 342 400	730 044	541 800
	Voyages des représentants	12 286 500	2 027 782	13 107 700	3 728 922	14 160 700	11 410 236	17 614 000	7 892 224	16 195 200
	Voyages du personnel	3 557 100	585 053	2 868 200	983 491	2 381 400	3 134 395	4 173 200	1 963 076	1 961 400
	Services contractuels	847 800	997 243	1 144 400	1 351 142	1 579 500	1 798 749	2 479 300	896 144	1 236 500
	Frais généraux de fonctionnement	3 761 400	4 251 552	3 995 400	2 608 193	4 519 600	4 209 620	6 308 100	2 626 966	3 870 600
	Fournitures et accessoires	257 500	262 302	283 800	109 180	234 000	224 039	279 300	62 299	152 200
	Mobilier et matériel	582 700	611 062	420 000	457 833	364 400	806 562	441 000	294 894	325 500
	Aménagement des locaux	–	47	9 200	4 628	–	1 322	–	1 270	–
	Subventions et contributions	3 547 000	3 542 541	4 021 700	554 885	5 256 400	2 439 996	6 134 000	1 875 081	3 894 600
	Autres dépenses	–	11 397	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 24)		**115 119 300**	**106 265 972**	**129 926 500**	**107 548 691**	**136 771 400**	**142 086 810**	**176 186 300**	**79 263 221**	**143 249 600**

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	Postes	670 500	682 143	737 800	688 050	677 300	676 028	699 800	344 685	699 800
	Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Subventions et contributions	39 428 400	39 428 451	42 444 000	42 444 000	41 535 000	41 535 000	43 934 100	21 758 458	43 934 100
	Autres dépenses	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 25)		**40 098 900**	**40 110 595**	**43 181 800**	**43 132 050**	**42 212 300**	**42 211 028**	**44 633 900**	**22 103 143**	**44 633 900**
26. Réfugiés de Palestine	Postes	32 337 200	30 434 197	33 491 400	30 761 720	40 366 600	34 531 314	39 661 700	18 635 522	40 540 500
	Autres dépenses de personnel	28 300	–	29 500	–	39 000	14 449	42 300	–	42 300
	Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	–	–	14 594 000
Total partiel (chapitre 26)		**32 365 500**	**30 434 197**	**33 520 900**	**30 761 720**	**40 405 600**	**34 545 763**	**39 704 000**	**18 635 522**	**55 176 800**
27. Aide humanitaire	Postes	12 943 100	12 995 828	13 551 100	13 708 901	13 584 800	13 878 274	12 887 100	6 698 974	12 888 400
	Autres dépenses de personnel	6 787 900	6 055 204	1 762 400	1 770 463	2 024 100	2 003 333	6 992 500	2 194 283	7 134 000
	Dépenses de représentation	27 700	205	2 600	–	2 700	–	6 200	–	6 200
	Experts	98 900	–	–	76 400	–	–	–	–	–
	Consultants	8 200	100 071	–	–	–	63 266	52 600	–	52 600
	Voyages du personnel	742 400	589 424	386 700	338 481	352 300	618 806	654 500	533 333	626 700
	Services contractuels	530 800	485 740	174 600	423 367	165 100	372 757	308 000	360 737	300 200
	Frais généraux de fonctionnement	1 864 700	1 572 801	388 400	122 178	407 400	194 309	528 900	164 335	477 900
	Fournitures et accessoires	42 700	40 329	26 600	15 472	23 900	57 402	69 000	18 403	88 000
	Mobilier et matériel	124 200	167 109	36 100	1 166	34 300	21 276	190 000	25 339	250 000

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
	Aménagement des locaux	3 000	219 015	–	–	–	728	–	–	–
	Subventions et contributions	1 950 400	1 993 160	1 838 100	1 688 457	1 949 500	2 702 956	5 436 600	2 204 926	5 415 100
	Autres dépenses	–	1 961	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 27)		**25 124 000**	**24 220 846**	**18 166 600**	**18 144 886**	**18 544 100**	**19 913 105**	**27 125 400**	**12 200 330**	**27 239 100**
28. Communication globale	Postes	79 221 900	77 655 874	81 720 900	76 617 313	82 343 600	80 867 182	81 624 800	41 996 610	86 667 400
	Autres dépenses de personnel	2 813 300	1 925 942	3 851 600	2 873 216	4 020 600	4 033 576	4 323 600	1 973 890	6 271 300
	Dépenses de représentation	59 900	1 845	22 800	2 618	25 300	5 967	27 300	5 825	27 300
	Experts	–	–	–	14 900	–	7	–	–	–
	Consultants	–	191 042	–	142 356	–	80 071	–	83 022	–
	Voyages des représentants	–	–	–	–	–	10 533	–	–	–
	Voyages du personnel	438 100	64 123	287 700	241 508	260 700	873 847	280 900	342 963	280 900
	Services contractuels	5 423 700	7 443 977	6 411 500	5 198 302	6 334 500	5 691 798	7 827 300	4 359 686	8 106 800
	Frais généraux de fonctionnement	4 564 700	3 315 422	4 699 900	3 852 444	5 050 600	5 155 898	5 607 400	3 015 682	5 603 000
	Fournitures et accessoires	655 800	100 633	623 100	144 627	547 800	181 954	548 100	125 605	558 900
	Mobilier et matériel	707 100	1 912 311	648 600	1 805 863	630 600	1 117 523	682 700	359 693	751 900
	Aménagement des locaux	–	144 271	–	26 161	–	8 367	–	2 079	–
	Subventions et contributions	807 900	40 930	800 000	24 619	859 100	149 421	884 900	13 133	703 700
	Autres dépenses	–	1 200	–	–	–	24	–	–	–
Total partiel (chapitre 28)		**94 692 400**	**92 797 572**	**99 066 100**	**90 943 926**	**100 072 800**	**98 176 168**	**101 807 000**	**52 278 186**	**108 971 200**

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	Postes	38 984 700	40 374 767	39 634 400	40 458 123	39 832 100	42 463 502	42 391 100	21 669 658	43 108 900
	Autres dépenses de personnel	1 572 000	2 243 690	1 991 000	1 970 677	2 922 400	3 435 136	4 304 500	2 635 369	4 155 000
	Dépenses de représentation	400	–	200	–	200	–	200	–	200
	Experts	–	339	–	–	–	–	–	–	–
	Consultants	158 500	843 143	127 100	1 620 788	388 000	1 084 217	478 700	552 167	529 600
	Voyages du personnel	525 600	81 432	345 000	312 710	367 800	905 462	381 300	862 095	390 600
	Services contractuels	7 279 800	6 008 202	7 645 200	6 101 659	7 876 300	5 917 909	8 650 200	2 041 492	8 686 900
	Frais généraux de fonctionnement	368 700	687 322	369 300	167 483	428 900	258 220	318 600	215 038	319 200
	Fournitures et accessoires	154 000	3 994	128 000	6 677	64 800	18 353	71 400	700	62 300
	Mobilier et matériel	159 100	395 844	122 300	222 498	152 100	297 040	173 100	163 406	195 300
	Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	3 042	–	–	–
	Subventions et contributions	3 718 600	3 647 701	4 305 900	4 183 024	4 253 100	4 174 943	4 116 100	4 240 024	4 089 700
	Autres dépenses	–	15 363	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 29A)		**52 921 400**	**54 301 796**	**54 668 400**	**55 043 638**	**56 285 700**	**58 557 825**	**60 885 200**	**32 379 947**	**61 537 700**
29B. Département de l'appui opérationnel	Postes	36 651 400	36 778 935	36 942 600	37 364 256	37 224 400	40 218 849	40 375 900	20 516 602	40 383 100
	Autres dépenses de personnel	4 044 700	3 675 610	3 663 500	3 716 719	3 762 600	4 210 676	3 982 500	2 382 249	3 910 300
	Dépenses de représentation	5 400	–	2 100	–	2 300	–	2 500	–	2 500
	Consultants	217 100	272 735	173 100	490 486	301 800	1 208 789	380 700	1 044 082	397 600
	Voyages du personnel	442 300	32 625	235 900	55 860	218 200	255 485	304 800	154 827	363 700

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
	Services contractuels	4 410 100	4 350 285	4 406 900	4 410 328	5 025 100	4 223 154	5 649 300	2 172 919	5 886 900
	Frais généraux de fonctionnement	40 020 000	39 260 068	38 933 100	37 175 905	40 007 500	38 837 000	44 309 700	28 319 836	43 392 700
	Fournitures et accessoires	883 600	434 060	756 900	391 551	634 400	375 710	585 200	381 482	569 600
	Mobilier et matériel	2 681 400	655 773	415 400	2 191 239	451 300	969 542	910 200	798 344	1 064 300
	Aménagement des locaux	3 523 100	252 318	–	221 135	–	132 667	–	67 384	–
	Subventions et contributions	146 500	30 000	87 500	30 000	353 600	307 889	377 200	348 257	377 200
	Autres dépenses	–	(277)	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 29B)		**93 025 600**	**85 742 133**	**85 617 000**	**86 047 479**	**87 981 200**	**90 739 761**	**96 878 000**	**56 185 983**	**96 347 900**
29C. Bureau de l'informatique et des communications	Postes	24 501 600	26 239 901	24 812 800	26 627 992	25 303 700	25 374 425	24 824 700	12 925 971	24 824 700
	Autres dépenses de personnel	1 744 400	1 344 006	1 757 100	1 133 414	1 835 900	1 061 774	1 794 300	504 510	2 729 300
	Experts	–	–	–	–	–	–	–	1 953	–
	Consultants	127 200	435 183	101 500	102 810	96 900	272 313	105 100	104 472	105 100
	Voyages du personnel	154 900	7 352	101 700	12 107	136 300	122 130	153 300	97 532	153 300
	Services contractuels	10 614 400	11 078 885	10 493 200	11 799 114	12 526 200	17 338 923	13 264 700	8 247 422	13 790 200
	Frais généraux de fonctionnement	9 758 000	8 826 042	11 573 600	7 409 717	11 061 200	6 128 194	11 401 400	3 867 434	10 703 500
	Fournitures et accessoires	100 400	34 068	81 100	16 612	72 400	54 230	66 800	14 492	66 800
	Mobilier et matériel	2 183 000	3 649 952	1 813 300	5 850 261	1 685 100	1 369 229	1 815 600	563 314	1 608 000
	Aménagement des locaux	775 900	339	784 400	–	–	2 802	–	–	–
	Subventions et contributions	–	–	–	44	–	–	–	67 680	–

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
	Autres dépenses	–	68 758	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 29C)		**49 959 800**	**51 684 488**	**51 518 700**	**52 952 070**	**52 717 700**	**51 724 019**	**53 425 900**	**26 394 781**	**53 980 900**
29D. Administration (Nairobi)[a]	Postes	10 742 200	11 786 155	10 874 000	10 299 931	10 846 400	10 501 791	9 401 400	5 380 222	9 600 900
	Autres dépenses de personnel	381 100	388 404	492 700	263 784	391 800	374 650	410 000	151 668	210 500
	Consultants	84 000	–	–	25 000	–	–	–	10 582	–
	Voyages du personnel	10 400	224	–	–	–	–	–	–	–
	Services contractuels	796 000	402 298	826 600	470 727	475 600	366 038	497 500	222 387	497 500
	Frais généraux de fonctionnement	4 744 200	4 565 376	4 679 700	4 139 208	4 841 200	4 361 396	5 017 200	2 124 424	4 795 100
	Fournitures et accessoires	135 900	44 603	93 800	36 359	84 500	126 646	67 500	29 197	67 500
	Mobilier et matériel	59 600	111 892	18 700	541 876	17 700	532 632	18 400	126 749	18 400
	Aménagement des locaux	–	766 211	–	161 138	–	3 066	89 400	8 471	89 400
	Subventions et contributions	1 095 400	1 095 400	765 600	765 600	2 088 500	2 088 500	3 513 200	3 513 200	–
	Autres dépenses	–	(19 940)	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 29D)		**18 048 800**	**19 140 624**	**17 751 100**	**16 703 622**	**18 745 700**	**18 354 719**	**19 014 600**	**11 566 899**	**15 279 300**
29E. Administration (Genève)	Postes	41 804 200	42 670 595	47 546 400	46 644 713	46 158 100	46 872 519	46 117 600	23 359 206	46 577 700
	Autres dépenses de personnel	4 255 800	4 113 443	4 545 300	4 504 057	4 511 100	4 770 820	4 809 700	2 135 124	4 391 300
	Dépenses de représentation	1 600	–	600	–	600	378	600	–	600
	Consultants	–	7 150	–	–	–	–	–	–	–
	Voyages du personnel	55 300	8 330	36 600	6 884	–	–	–	2 232	–

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
	Services contractuels	1 971 700	2 057 419	2 081 800	2 064 566	2 083 200	2 152 452	2 249 800	857 520	2 287 700
	Frais généraux de fonctionnement	17 996 900	17 289 338	18 705 800	18 753 338	18 824 300	20 098 907	20 722 800	15 341 799	20 360 000
	Fournitures et accessoires	604 300	602 210	554 700	391 254	550 000	870 590	498 300	287 641	498 300
	Mobilier et matériel	1 426 700	1 811 571	1 402 900	1 495 154	1 309 500	1 408 265	1 438 300	614 370	1 438 300
	Aménagement des locaux	14 600	14 600	15 500	44 535	15 600	16 128	16 700	2 669	16 700
	Subventions et contributions	1 605 300	1 605 300	1 701 800	1 703 504	1 707 400	1 707 400	1 852 600	926 300	1 852 600
	Autres dépenses	–	296 827	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 29E)		**69 736 400**	**70 476 782**	**76 591 400**	**75 608 003**	**75 159 800**	**77 897 459**	**77 706 400**	**43 526 863**	**77 423 200**
29F. Administration (Vienne)	Postes	9 288 200	9 265 683	10 519 500	10 079 302	9 570 800	11 393 484	9 787 400	5 056 063	9 787 400
	Autres dépenses de personnel	696 900	671 014	733 000	653 985	710 800	801 812	751 800	357 904	751 800
	Dépenses de représentation	500	–	200	–	200	–	200	–	200
	Consultants	9 400	17	7 500	1 896	6 500	321	–	73	6 600
	Voyages du personnel	48 100	3 661	26 300	2 806	8 900	4 267	10 100	12 458	10 100
	Services contractuels	816 800	781 065	900 700	904 303	866 000	883 591	936 500	402 258	782 800
	Frais généraux de fonctionnement	950 600	827 484	989 200	864 874	957 700	850 271	1 012 700	677 418	891 300
	Fournitures et accessoires	81 100	13 323	74 000	60 078	24 200	33 199	25 700	7 778	25 700
	Mobilier et matériel	297 900	500 406	268 800	278 523	234 600	249 586	233 700	27 682	402 200
	Aménagement des locaux	–	35	–	–	–	–	–	–	–

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
	Subventions et contributions	5 898 900	5 962 099	6 314 300	6 454 496	6 122 900	7 137 314	7 182 500	4 419 666	7 182 500
	Autres dépenses	–	17 302	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 29F)		**18 088 400**	**18 042 088**	**19 833 500**	**19 300 264**	**18 502 600**	**21 353 845**	**19 940 600**	**10 961 299**	**19 840 600**
30. Contrôle interne	Postes	17 508 100	17 095 715	17 912 200	16 460 179	18 302 400	18 375 007	19 022 200	9 903 266	19 022 200
	Autres dépenses de personnel	1 298 200	815 225	1 524 900	1 278 604	1 558 800	1 330 759	1 658 800	639 778	1 658 800
	Dépenses de représentation	1 200	–	500	–	500	–	500	–	500
	Consultants	245 400	242 810	194 100	270 838	204 200	216 850	182 200	16 529	231 200
	Voyages du personnel	729 300	31 082	382 700	104 577	385 500	390 346	469 300	312 075	513 800
	Services contractuels	435 500	455 528	527 800	388 618	508 400	374 258	544 900	303 691	460 600
	Frais généraux de fonctionnement	208 100	196 615	179 300	105 735	172 600	117 139	174 100	75 506	145 600
	Fournitures et accessoires	32 300	1 104	23 500	12 055	18 800	2 986	20 900	2 118	19 800
	Mobilier et matériel	51 800	28 631	44 800	95 417	36 200	69 595	61 700	16 286	82 100
	Subventions et contributions	–	32	–	–	–	–	–	–	–
	Autres dépenses	–	280	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 30)		**20 509 900**	**18 867 024**	**20 789 800**	**18 716 024**	**21 187 400**	**20 876 939**	**22 134 600**	**11 269 249**	**22 134 600**
31. Activités administratives financées en commun	Voyages du personnel	–	–	–	36	–	–	–	–	–
	Subventions et contributions	6 245 800	6 424 135	6 676 800	7 741 724	7 954 900	7 957 535	8 214 300	7 647 900	7 958 700
Total partiel (chapitre 31)		**6 245 800**	**6 424 135**	**6 676 800**	**7 741 760**	**7 954 900**	**7 957 535**	**8 214 300**	**7 647 900**	**7 958 700**

		2020		2021		2022		2023		2024
Chapitre du budget	*Objet de dépense*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses (de janvier à juin)*	*Prévisions (avant actualisation des coûts)*
32. Dépenses spéciales	Autres dépenses de personnel	71 725 500	76 502 296	75 796 600	77 864 338	80 466 800	78 582 867	83 138 300	42 688 793	82 109 900
	Émoluments des non-fonctionnaires	584 300	444 777	400 800	405 892	409 300	419 472	430 300	337 150	430 300
	Consultants	242 500	110 257	193 500	190 461	184 700	91 247	200 400		200 400
	Services contractuels	25 600	7 705	25 600	2 614	27 200	5 709	8 100	2 351	8 100
	Frais généraux de fonctionnement	3 585 700	3 449 442	3 886 000	3 643 429	3 723 000	3 550 470	3 910 900	3 244 276	3 910 900
	Subventions et contributions	–	439	–	–	400	–	–	–	–
	Autres dépenses	–	142 331	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 32)		**76 163 600**	**80 657 246**	**80 302 500**	**82 106 733**	**84 811 400**	**82 649 765**	**87 688 000**	**46 272 569**	**86 659 600**
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	Autres dépenses de personnel	–	3	–	–	–	–	–	–	–
	Consultants	–	257 891	–	698 824	–	224 678	927 700	52 247	65 000
	Voyages du personnel	–	28	–	–	–	–	–	–	–
	Services contractuels	738 300	1 247 891	481 300	962 062	1 201 700	2 773 422	1 506 100	1 363 913	6 876 400
	Frais généraux de fonctionnement	6 621 900	10 113 962	6 147 600	6 893 518	7 938 200	11 759 161	10 023 100	1 655 631	6 188 000
	Fournitures et accessoires	–	59 937	–	1 728	–	474 109	–	48 690	–
	Mobilier et matériel	945 600	1 048 926	2 817 500	3 406 595	2 681 200	3 412 500	6 282 100	2 791 101	5 499 400
	Aménagement des locaux	2 399 700	2 020 066	4 019 700	1 476 540	7 452 400	938 926	6 039 000	798 273	8 297 600
	Subventions et contributions	60 340 600	57 799 861	70 842 700	70 755 764	93 469 300	93 177 743	60 693 000	57 004 372	4 059 400

Chapitre du budget	Objet de dépense	2020 Crédits ouverts	2020 Dépenses	2021 Crédits ouverts	2021 Dépenses	2022 Crédits ouverts	2022 Dépenses	2023 Crédits ouverts	2023 Dépenses (de janvier à juin)	2024 Prévisions (avant actualisation des coûts)
	Autres dépenses	–	145 048	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 33)		**71 046 100**	**72 693 614**	**84 308 800**	**84 195 031**	**112 742 800**	**112 760 540**	**85 471 000**	**63 714 227**	**30 985 800**
34. Sûreté et sécurité	Postes	83 049 200	80 119 580	86 059 200	81 888 250	84 311 600	84 970 799	86 101 200	42 654 168	87 314 500
	Autres dépenses de personnel	5 523 600	4 948 210	5 637 200	5 001 719	5 380 500	8 447 281	5 562 200	4 167 827	4 758 600
	Consultants	67 200	46 011	62 900	56 202	55 400	39 654	59 300	41 979	59 300
	Voyages des représentants	–	–	–	–	–	1 669	–	–	–
	Voyages du personnel	633 900	661 070	416 000	1 026 210	419 200	2 440 313	475 500	1 171 914	475 500
	Services contractuels	1 243 800	1 222 665	1 393 100	1 194 312	1 399 100	1 206 926	1 650 200	1 051 476	1 657 200
	Frais généraux de fonctionnement	1 776 800	2 125 522	1 815 100	1 839 482	1 806 400	1 624 020	1 930 900	902 105	1 898 900
	Fournitures et accessoires	977 500	921 907	979 900	837 429	834 800	626 653	991 300	678 035	1 003 500
	Mobilier et matériel	762 200	1 076 253	682 900	892 980	627 300	539 734	677 900	211 119	690 700
	Aménagement des locaux	–	28 506	–	–	–	80	–	1 104	–
	Subventions et contributions	30 147 500	30 099 251	33 160 600	28 661 634	30 842 500	28 033 973	29 504 200	27 180 203	29 379 100
	Autres dépenses	–	(1 263)	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 34)		**124 181 700**	**121 247 711**	**130 206 900**	**121 398 218**	**125 676 800**	**127 931 101**	**126 952 700**	**78 059 930**	**127 237 300**
35. Compte de l'ONU pour le développement	Subventions et contributions	14 199 400	14 199 400	15 199 400	15 199 400	16 199 400	16 199 400	16 491 300	16 491 300	16 286 700
Total partiel (chapitre 35)		**14 199 400**	**14 199 400**	**15 199 400**	**15 199 400**	**16 199 400**	**16 199 400**	**16 491 300**	**16 491 300**	**16 286 700**

		2020		2021		2022		2023		2024
Chapitre du budget	*Objet de dépense*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses (de janvier à juin)*	*Prévisions (avant actualisation des coûts)*
36. Contributions du personnel	Autres dépenses	267 233 000	261 827 179	281 439 900	269 359 125	277 382 900	284 937 020	289 318 500	150 415 000	289 996 800
Total partiel (chapitre 36)		**267 233 000**	**261 827 179**	**281 439 900**	**269 359 125**	**277 382 900**	**284 937 020**	**289 318 500**	**150 415 000**	**289 996 800**
Total		**3 073 830 500**	**3 015 940 292**	**3 224 724 055**	**3 017 890 846**	**3 257 755 400**	**3 236 269 596**	**3 396 308 300**	**1 805 313 807**	**3 340 506 500**

[a] Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G devient le chapitre 29D en 2024.

Annexe II

Postes inscrits au budget ordinaire occupés au 30 juin 2023 par des membres du personnel qui devraient prendre leur retraite entre 2023 et 2033, par chapitre du budget, par classe et par année

(Nombre de postes)

Chapitre du budget et classe	*2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*2027*	*2028*	*2029*	*2030*	*2031*	*2032*	*2033*	*Total*
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	**1**	**3**	**2**	**7**	**2**	**3**	**6**	**2**	**6**	**6**	**5**	**43**
D-2	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	2	4
D-1	1	–	–	2	–	1	–	–	1	1	–	6
P-5	–	2	–	4	1	1	4	–	5	3	3	23
P-4	–	–	1	–	1	1	–	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	1	1	–	–	–	2	1	–	2	–	7
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	**24**	**34**	**40**	**48**	**45**	**60**	**46**	**50**	**53**	**47**	**48**	**495**
D-2	1	–	–	–	–	1	–	–	2	1	–	5
D-1	2	2	–	–	–	3	1	2	1	1	1	13
P-5	7	13	12	17	18	22	21	12	12	14	19	167
P-4	11	17	22	24	26	30	20	29	28	25	24	256
P-3	3	2	6	7	1	4	4	7	10	6	4	54
3. Affaires politiques	**1**	**2**	**5**	**4**	**5**	**9**	**12**	**10**	**9**	**4**	**17**	**78**
D-2	–	–	1	1	–	–	3	–	1	–	1	7
D-1	–	–	1	–	1	–	1	–	1	1	–	5
P-5	–	2	2	2	2	3	4	6	2	1	7	31
P-4	1		1		1	4	2	1	4	2	6	22
P-3	–	–	–	–	–	–	2	1	1	–	1	5
P-2	–	–	–	1	–	1	–	1	–	–	1	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	–	–		1	1	–	1	–	–	1	4

Chapitre du budget et classe	*2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*2027*	*2028*	*2029*	*2030*	*2031*	*2032*	*2033*	*Total*
4. Désarmement	**1**	**1**	**1**	**4**		**4**	**1**			**2**	**2**	**16**
D-2	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1
D-1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1
P-5	1		1	3		2				2	2	11
P-4	–	1	–	1	–	–	1	–	–	–	–	3
5. Opérations de maintien de la paix	**3**	**7**	**5**	**4**	**5**	**12**	**15**	**7**	**8**	**9**	**17**	**92**
D-2	–	–	1	–	–	1	1	1	–	–	1	5
D-1	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1	1	3
P-5	1	2	–	2	–	2	–	–	3	1	1	12
P-4	1	3	2	1	1	6	6	2	4	3	6	35
P-3	–	–	1	1	3	1	4	3	1	4	4	22
P-2	–	2	1	–	1	2	2	1	–	–	4	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	2
6. Utilisations pacifiques de l’espace	**–**	**1**	**1**	**–**	**2**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**6**
P-5	–	–	1	–	–	1	–	1	–	–	–	3
P-4	–	1	–	–	2	–	–	–	–	–	–	3
8. Affaires juridiques	**–**	**1**	**5**	**7**	**4**	**2**	**8**	**3**	**11**	**3**	**7**	**51**
D-2	–	1	–	1	1	–	–	–	–	–	–	3
D-1	–	–	1	–	–	1	1	–	–	–	–	3
P-5	–	–	1	4	2	–	5	1	5	1	4	23
P-4	–	–	–	2		1	2	1	4	–	3	13
P-3	–	–	2	–	–	–	–	1	–	2	–	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	–	1	–	1	–	–	–	2	–	–	4
9. Affaires économiques et sociales	**4**	**9**	**9**	**9**	**20**	**16**	**12**	**18**	**11**	**15**	**20**	**143**
D-2	–	–	1	2	–	1	1	–	–	–	–	5
D-1	1	2	1	1	2	2	–	3	–	3	1	16
P-5	2	5	5	3	7	8	9	8	4	4	7	62
P-4	1	2	2	3	10	5	2	5	6	8	9	53
P-3	–	–	–	–	–	–	–	2	1	–	2	5
P-2	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1	2

Chapitre du budget et classe	*2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*2027*	*2028*	*2029*	*2030*	*2031*	*2032*	*2033*	*Total*
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	**2**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**3**	**–**	**1**	**8**
D-2	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1
D-1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1
P-5	–	–	–	–	1	–	–	1	3	–	–	5
P-4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	–	–	–	–	–	**2**	**1**	**1**	–	**2**	–	**6**
P-5	–	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	4
P-3	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1
12. Commerce et développement	**4**	**13**	**6**	**9**	**11**	**14**	**19**	**13**	**15**	**11**	**14**	**129**
D-2	1	1	1	–	–	–	1	–	–	–	–	4
D-1	–	2	–	–	1	2	2	1	3	1	1	13
P-5	3	6	3	5	3	6	8	8	5	6	6	59
P-4	–	2	2	4	4	5	3	2	4	–	4	30
P-3	–	2	–	–	3	–	4	1	3	1	2	16
P-2	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	–	–	–	–	1	1	–	–	2	1	5
14. Environnement	–	**1**	**6**	**5**	**5**	**5**	**4**	**2**	**4**	**6**	**1**	**39**
D-2	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1	–	3
D-1	–	–	–	2	–	–	1	–	1	–	–	4
P-5	–	–	–	2	3	3	3	–	–	2	–	13
P-4	–	1	4	1	2	1	–	–	3	3	1	16
P-3	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	–	2
15. Établissements humains	**1**	**2**	**3**	**5**	**4**	**3**	**5**	**2**	**5**	**2**	**3**	**35**
D-2	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
D-1	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	–	2

Chapitre du budget et classe	*2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*2027*	*2028*	*2029*	*2030*	*2031*	*2032*	*2033*	*Total*
P-5	–	–	–	1	2	1	3	1	–	1	1	10
P-4	1	1	1	1	–	1	2	–	3	1	2	13
P-3	–	1	1	1	–	–	–	1	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	–	–	1	1	1	–	–	2	–	–	5
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	**–**	**2**	**3**	**4**	**–**	**9**	**2**	**6**	**2**	**5**	**3**	**36**
D-2	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	2
D-1	–	–	2	1	–	–	1	1	–	1	1	7
P-5	–	–	1	1	–	5	1	2	–	3	–	13
P-4	–	–	–	1	–	4	–	1	2	–	2	10
P-3	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	2
18. Développement économique et social en Afrique	**10**	**9**	**16**	**15**	**10**	**17**	**21**	**23**	**22**	**21**	**19**	**183**
D-2	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	1
D-1	1	–	1	3	–	1	1	3	1	1	–	12
P-5	3	7	6	3	1	6	5	3	9	2	3	48
P-4	3	1	6	3	4	1	5	6	7	4	6	46
P-3	3	–	1	4	1	4	7	7	2	7	4	40
P-2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	1	1	2	4	5	3	4	3	6	6	35
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	**1**	**7**	**7**	**6**	**10**	**10**	**9**	**10**	**8**	**7**	**13**	**88**
D-1		–	1		2	4	1	1	1	–	3	13
P-5	1	3	3	4	4	3	3	1	3	3	7	35
P-4	–	2	3	1	2	1	4	5	2	2	1	23
P-3	–	1	–	1	1	2	–	1	1	1	–	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	1	–	–	1	–	1	2	1	1	2	9

Chapitre du budget et classe	*2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*2027*	*2028*	*2029*	*2030*	*2031*	*2032*	*2033*	*Total*
20. Développement économique en Europe	**–**	**3**	**7**	**6**	**9**	**4**	**7**	**5**	**7**	**6**	**5**	**59**
D-1	–	1	–	1	–	1	–	–	–	–	2	5
P-5	–	1	5	3	4	2	3	4	4	2	1	29
P-4	–	1	2	1	3	1	3	1	3	3	2	20
P-3	–	–	–	1	2	–	–	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	2
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	**8**	**8**	**6**	**9**	**6**	**11**	**19**	**9**	**21**	**22**	**12**	**131**
D-2	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	1
D-1	1	1	1	–	1	–	2	1	1	–	–	8
P-5	3	3	–	5	1	4	5	1	3	4	2	31
P-4	2	2	–	2	–	2	7	3	3	5	6	32
P-3	1	–	1		2	2	2	3	6	8	2	27
P-2	–	1	–	–	–	–	–	–	–	1	–	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	1	3	2	2	3	3	1	8	4	2	30
22. Développement économique et social en Asie occidentale	**4**	**7**	**7**	**2**	**2**	**6**	**3**	**8**	**8**	**9**	**6**	**62**
D-2	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1
D-1	–	2	–	1	–	1	–	–	–	–	–	4
P-5	1	2	5	–	1	–	1	4	2	2	3	21
P-4	1	1	2	1	1	–	–	2	4	2	2	16
P-3	–	–	–	–	–	2	–	1	1	1	–	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	2	1	–	–	–	3	2	1	1	4	1	15
24. Droits humains	**3**	**4**	**3**	**10**	**14**	**13**	**18**	**17**	**15**	**13**	**9**	**119**
D-2	–	–	–	1	–	1	–	–	1	–	–	3
D-1	–	1	1	2	–	1	–	–	–	2	–	7
P-5	2	3	–	3	3	2	5	10	7	5	2	42
P-4	1	–	2	4	10	7	9	5	5	5	3	51
P-3	–	–	–	–	1	1	3	1	2	1	4	13

Chapitre du budget et classe	*2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*2027*	*2028*	*2029*	*2030*	*2031*	*2032*	*2033*	*Total*
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	–	–	–	–	1	1	1	–	–	–	3
27. Aide humanitaire	**–**	**1**	**1**	**4**	**3**	**2**	**3**	**2**	**2**	**1**	**4**	**23**
D-2	–	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	2
D-1	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
P-5	–	–	–	2	1	1	2	–	1	–	3	10
P-4	–	1	–	1	1	–	–	2	1	–	1	7
P-3	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	2
28. Communication globale	**4**	**6**	**17**	**16**	**15**	**26**	**26**	**32**	**25**	**24**	**23**	**214**
D-2	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
D-1	–	1	3	–	–	2	3	2	–	1	1	13
P-5	–	1	1	–	3	3	3	3	4	1	5	24
P-4	4	4	8	12	7	15	11	15	16	13	8	113
P-3	–	–	4	2	2	4	6	9	3	4	8	42
P-2	–	–	–	–	–	–	–	1	–	3	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	–	1	2	2	2	3	2	2	2	1	17
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	**–**	**4**	**6**	**6**	**10**	**10**	**4**	**5**	**7**	**12**	**8**	**72**
D-2	–	–	1	1	2	–	–	–	–	1	1	6
D-1	–	1	2	–	1	–	–	2	1	1	–	8
P-5	–	3	3	4	–	6	2	2	4	7	3	34
P-4	–	–	–	1	4	3	2	1	1	1	1	14
P-3	–	–	–	–	3	–	–	–	1	1	3	8
P-2	–	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	2
29B. Département de l’appui opérationnel	**5**	**8**	**5**	**10**	**8**	**20**	**12**	**5**	**16**	**13**	**12**	**114**
D-2	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	1	3
D-1	–	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	2
P-5	1	2	–	4	4	10	6	2	5	2	4	40
P-4	1	1	3	1	2	3	3	–	3	3	5	25
P-3	1	–	–	–	–	2	–	1	–	1	–	5

Chapitre du budget et classe	*2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*2027*	*2028*	*2029*	*2030*	*2031*	*2032*	*2033*	*Total*
P-2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	2	4	1	4	2	4	3	2	8	7	1	38
29C. Bureau de l'informatique et des communications	**3**	**2**	**6**	**2**	**3**	**9**	**6**	**10**	**2**	**8**	**3**	**54**
D-1	–	–	1	–	–	2	–	1	–	–	–	4
P-5	2	–	2	2	1	2	2	5	2	4	2	24
P-4	–	1	1	–	1	1	2	2	–	3	–	11
P-3	1	–	1	–	1	2	1	–	–	1	–	7
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	1	1	–	–	2	1	2	–	–	1	8
29D. Administration (Nairobi)[a]	**1**	**–**	**2**	**3**	**3**	**6**	**3**	**1**	**–**	**6**	**9**	**34**
D-2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1
D-1	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	2
P-5	–	–	–	1	–	2	–	–	–	3	5	11
P-4	1	–	2	–	–	1	–	–	–	–	3	7
P-3	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	–	2
P-2	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	–	–	–	2	3	2	–	–	3	–	10
29E. Administration (Genève)	**6**	**5**	**7**	**5**	**8**	**11**	**15**	**17**	**16**	**14**	**12**	**116**
D-2	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1
D-1	1	–	–	1	–	1	–	–	–	–	1	4
P-5	1	2	3	2	3	3	5	7	7	6	4	43
P-4	2	2	–	1	3	6	4	8	3	4	1	34
P-3	1	–	1	–	–	1	3	2	4	3	6	21
Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	1	3	1	2	–	2	–	2	1		13
29F. Administration (Vienne)	**1**	**1**		**3**	**3**	**6**	**2**	**4**	**4**	**3**	**2**	**29**
D-2	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
D-1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1
P-5	1	–	–	2	–	1	1	2	3	2	2	14
P-4	–	–	–	1	1	2	–	2	1	–	–	7

Chapitre du budget et classe	*2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*2027*	*2028*	*2029*	*2030*	*2031*	*2032*	*2033*	*Total*
P-3	–	1	–	–	1	–	1	–	–	1	–	4
P-2	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1
30. Contrôle interne	**1**	**1**	**4**	**1**	**3**	**4**	**3**	**3**	**1**	**3**	**2**	**26**
D-2	–	1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	2
D-1	–	–	1	1	–	2	–	–	–	–	–	4
P-5	–	–	2	–	1	1	1	–	1	1	1	8
P-4	–	–	–	–	2	1	1	1	–	1	–	6
P-3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1
P-2	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	–	1	–	–	–	1	–	–	1	–	4
34. Sûreté et sécurité	**2**	**14**	**7**	**12**	**12**	**12**	**18**	**15**	**20**	**21**	**21**	**154**
D-1	–	2	–	–	–	–	–	1	–	–	–	3
P-5	1	3	1	3	–	3	6	2	2	5	4	30
P-4	1	4	2	1	3	3	2	4	4	4	6	34
P-3	–	2	2	6	6	5	6	7	5	9	8	56
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	3	2	2	3	1	4	1	9	3	3	31
Total	**90**	**156**	**187**	**216**	**223**	**307**	**300**	**282**	**301**	**295**	**298**	**2 655**

[a] Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G devient le chapitre 29D en 2024.

Annexe III

Administrateurs et administratrices auxiliaires : nombre et nationalité, par chapitre du budget, de 2018 à 2023

Chapitre du budget		*Région*	*Nationalité*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	7	6	6	5	11	12
			Australie	–	–	–	–	1	2
			Autriche	1	1	2	1	1	1
			Belgique	–	–	1	1	1	2
			Danemark	2	3	3	4	3	2
			Espagne	1	1	1	1	1	2
			États-Unis	–	–	–	1	1	–
			Finlande	–	–	3	6	7	6
			France	1	2	4	7	8	5
			Italie	1	2	6	9	12	9
			Luxembourg	1	1	1	1	2	1
			Norvège	1	1	1	1	1	–
			Pays-Bas (Royaume des)	1	3	2	2	5	3
			Suède	3	7	9	10	13	9
			Suisse	5	2	6	9	12	7
		Total partiel		**20**	**23**	**32**	**39**	**58**	**43**
		Asie et Pacifique	Chine	1	1	3	3	2	1
			Japon	2	2	1	1	4	4
			République de Corée	–	–	2	3	2	2
		Total partiel		**3**	**3**	**6**	**7**	**8**	**7**
		Europe orientale	Pologne	–	–	1	1	1	1
		Total partiel		**–**	**–**	**1**	**1**	**1**	**1**
	Total (chapitre 1)			**27**	**32**	**52**	**66**	**88**	**69**
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	Asie et Pacifique	Chine	2	2	–	–	–	–
			Japon	2	1	1	1	1	1
			République de Corée	–	–	–	–	–	1
	Total (chapitre 2)			**4**	**3**	**1**	**1**	**1**	**2**
3.	Affaires politiques – autres	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	15	17	20	20	15	11
			Danemark	6	5	5	3	1	1
			Espagne	3	4	1	1	2	1
			États-Unis	1	1	–	–	1	1
			Finlande	3	2	2	3	3	2
			France	4	5	4	6	7	7
			Italie	2	7	8	11	12	8

Chapitre du budget	*Région*	*Nationalité*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*
		Luxembourg	–	1	1	1	1	1
		Pays-Bas (Royaume des)	11	8	7	7	5	2
		Norvège	2	3	3	4	4	3
		Suède	6	6	7	7	3	2
		Suisse	3	6	7	7	9	5
	Total partiel		**56**	**65**	**65**	**70**	**63**	**44**
	Asie et Pacifique	Arabie saoudite	–	5	4	4	3	–
		Bahreïn	–	–	–	–	2	2
		Chine	4	7	6	6	5	2
		Émirats arabes unis	–	1	1	1	–	–
		Japon	5	2	1	3	4	5
		Kazakhstan	1	1	1	1	2	3
		Koweït	–	1	1	1	–	–
		Qatar	–	–	–	2	2	3
		République de Corée	3	4	3	3	3	4
		République populaire démocratique de Corée	1	1	1	–	–	–
	Total partiel		**14**	**22**	**18**	**21**	**21**	**19**
	Afrique	Maroc	–	–	1	1	1	1
	Total partiel		**–**	**–**	**1**	**1**	**1**	**1**
	Europe orientale	Estonie	–	–	–	–	1	1
		Fédération de Russie	–	–	–	2	4	4
		Hongrie	1	2	2	1	1	1
	Total partiel		**1**	**2**	**2**	**3**	**6**	**6**
Total (chapitre 3)			**71**	**89**	**86**	**95**	**91**	**70**
4. Désarmement	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	1	1	2	2	3	2
		France	–	–	1	3	4	4
		Italie	–	–	–	–	1	1
		Norvège	–	–	–	1	1	1
		Pays-Bas (Royaume des)	3	2	2	1	–	–
		Royaume-Uni	–	–	–	–	–	1
		Suède	–	1	1	1	1	–
		Suisse	2	1	1	–	–	–
	Total partiel		**6**	**5**	**7**	**8**	**10**	**9**

Chapitre du budget		*Région*	*Nationalité*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*
		Asie et Pacifique	Arabie saoudite	–	–	–	–	1	1
			Chine	1	2	2	1	–	–
			Japon	1	1	1	2	1	2
			Kazakhstan	–	1	1	1	1	–
			République de Corée	–	–	–	1	2	3
		Total partiel		**2**	**4**	**4**	**5**	**5**	**6**
	Total (chapitre 4)			**8**	**9**	**11**	**13**	**15**	**15**
5.	Opérations de maintien de la paix	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	10	13	14	12	9	8
			Danemark	2	1	1	1	–	–
			Finlande	1	1	1	1	1	1
			France	1	2	1	1		–
			Italie	2	2		2	3	3
			Norvège	–	1	1	1	1	1
			Pays-Bas (Royaume des)	4	5	5	5	4	1
			Suède	1	1	2	2	1	1
			Suisse	–	–	–	–	–	1
		Total partiel		**21**	**26**	**25**	**25**	**19**	**16**
		Asie et Pacifique	Arabie saoudite	–	2	2	1	1	1
			Chine	1	1	1	–	1	1
			Japon	4	3	3	4	3	5
			Koweït	1	1				
			République de Corée	–	–	1	2	3	4
		Total partiel		**6**	**7**	**7**	**7**	**8**	**11**
	Total (chapitre 5)			**27**	**33**	**32**	**32**	**27**	**27**
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	États d'Europe occidentale et autres États	France	–	–	1	1	1	–
			Italie	1	1	1	1	1	
			Royaume-Uni	–	–	–	–	1	1
		Total partiel		**1**	**1**	**2**	**2**	**3**	**1**
		Asie et Pacifique	Japon	1	1	1	–	–	–
		Total partiel		**1**	**1**	**1**	**–**	**–**	**–**
	Total (chapitre 6)			**2**	**2**	**3**	**2**	**3**	**1**
7.	Cour internationale de Justice	États d'Europe occidentale et autres États	Suède	–	–	–	1	1	1
		Total partiel		**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**1**

Chapitre du budget		*Région*	*Nationalité*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*
		Asie et Pacifique	Chine	1	1	–	1	1	1
			République de Corée	–	1	1	1	–	–
		Total partiel		**1**	**2**	**1**	**2**	**1**	**1**
	Total (chapitre 7)			**1**	**2**	**1**	**3**	**2**	**2**
8.	Affaires juridiques	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	1	1	1	1	1	–
			Australie	–	–	–	–	1	1
			Finlande	–	–	–	–	1	1
			France	2	2	2	2	3	3
			Pays-Bas (Royaume des)	–	–	–	–	1	1
		Total partiel		**3**	**3**	**3**	**3**	**7**	**6**
		Asie et Pacifique	Chine	2	2	1	1	2	2
			République de Corée	–	1	1	2	2	–
		Total partiel		**2**	**3**	**2**	**3**	**4**	**2**
	Total (chapitre 8)			**5**	**6**	**5**	**6**	**11**	**8**
9.	Affaires économiques et sociales	Europe occidentale et autres États	Allemagne	4	5	6	6	4	2
			Danemark	2	1	1	–	–	–
			États-Unis	–	–	–	–	–	1
			France	2	1	1	1	1	–
			Italie	3	4	5	5	4	4
			Pays-Bas (Royaume des)	1	1	–	–	2	2
			Suède	2	2	2	2	2	1
			Suisse	1	–	1	1	1	1
		Total partiel		**15**	**14**	**16**	**15**	**14**	**11**
		Asie et Pacifique	Arabie saoudite	–	2	2	1	2	1
			Chine	2	3	2	2	1	3
			Japon	1	1	1	1	–	2
			Qatar	–	–	–	–	–	1
		Total partiel		**3**	**6**	**5**	**4**	**3**	**7**
		Europe orientale	Fédération de Russie	–	–	–	1	1	–
		Total partiel		**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**–**
	Total (chapitre 9)			**18**	**20**	**21**	**20**	**18**	**18**

Chapitre du budget		*Région*	*Nationalité*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	États d'Europe occidentale et autres États	Danemark	–	–	–	1	1	1
			Italie	1	1	1	1	1	–
			Norvège	–	1	1	1	1	–
		Total partiel		**1**	**2**	**2**	**3**	**3**	**1**
		Asie et Pacifique	Chine	–	–	–	–	–	1
		Total partiel		–	–	–	–	–	**1**
	Total (chapitre 10)			**1**	**2**	**2**	**3**	**3**	**2**
12.	Commerce et développement	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	4	4	3	2	2	1
			Italie	2	3	3	1	2	1
			Royaume-Uni	–	–	–	–	1	1
		Total partiel		**6**	**7**	**6**	**3**	**5**	**3**
		Asie et Pacifique	Arabie saoudite	–	1	1	2	2	1
			Chine	3	3	3	1	1	2
			Japon	–	–	–	–	–	2
		Total partiel		**3**	**4**	**4**	**3**	**3**	**5**
	Total (chapitre 12)			**9**	**11**	**10**	**6**	**8**	**8**
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	6	6	8	7	8	8
			Autriche	1	1	1	2	2	1
			Danemark	2	2	2	–	–	–
			France	6	6	8	9	9	8
			Italie	3	4	4	5	6	6
			Norvège	1	2	2	1	1	1
			Suède	1	1	1	1	1	
			Suisse	1	1	2	1	2	1
		Total partiel		**21**	**23**	**28**	**26**	**29**	**25**
		Asie et Pacifique	Arabie saoudite	–	–	1	1	1	2
			Chine	1	2	2	2	3	3
			Japon	3	–	–	–	–	–
			République de Corée	2	1	2	2	1	1
			Singapour	–	1	1	1	1	1
		Total partiel		**6**	**4**	**6**	**6**	**6**	**7**
	Total (chapitre 16)			**27**	**27**	**34**	**32**	**35**	**32**
18.	Développement économique et social en Afrique	États d'Europe occidentale et autres États	Danemark	–	–	1	2	1	1
	Total (chapitre 18)			**–**	**–**	**1**	**2**	**1**	**1**

Chapitre du budget	*Région*	*Nationalité*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	2	4	4	3	2	2
		États-Unis	–	–	–	–	1	1
	Total partiel		**2**	**4**	**4**	**3**	**3**	**3**
	Asie et Pacifique	Chine	–	–	–	1	4	4
		Japon	–	–	–	1	1	1
		Kazakhstan	–	2	2	2	–	1
		République de Corée	–	–	–	1	2	3
	Total partiel		**–**	**2**	**2**	**5**	**7**	**9**
Total (chapitre 19)			**2**	**6**	**6**	**8**	**10**	**12**
20. Développement économique en Europe	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	3	1	1	2	5	4
		Danemark	–	–	1	1	1	1
		Finlande	–	–	–	–	1	1
		France	1	1	1	–	–	–
	Total partiel		**4**	**2**	**3**	**3**	**7**	**6**
	Asie et Pacifique	Chine	–	–	–	–	–	1
	Total partiel		**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**
Total (chapitre 20)			**4**	**2**	**3**	**3**	**7**	**7**
22. Développement économique et social en Asie occidentale	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	2	1	–	–	–	–
	Total partiel		**2**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**
	Asie et Pacifique	Qatar	–	–	–	–	–	1
	Total partiel		**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**
Total (chapitre 22)			**2**	**1**	**–**	**–**	**–**	**1**
24. Droits humains	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	1	2	2	2	3	3
		Belgique	1	1	1	2	1	1
		Danemark	9	9	7	5	4	3
		Espagne	1	1	–	–	–	1
		États-Unis	–	–	–	–	1	1
		Finlande	2	1	2	2	1	1
		Islande	–	–	–	1	1	–
		Italie	3	3	3	3	3	3
		Norvège	2	3	2	2	4	3
		Pays-Bas (Royaume des)	7	9	8	7	9	6
		Suède	4	3	4	3	3	2
		Suisse	6	9	6	11	9	9
	Total partiel		**36**	**41**	**35**	**38**	**39**	**33**

Chapitre du budget	*Région*	*Nationalité*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*
	Asie et Pacifique	Arabie saoudite	1	1	2	2	4	5
		Bahreïn	–	–	–	–	1	1
		Chine	–	–	–	1	3	3
		Japon	4	3	4	2	2	1
		République de Corée	3	3	2	1	2	3
	Total partiel		**8**	**7**	**8**	**6**	**12**	**13**
	Europe orientale	Hongrie	–	1	1	1	1	–
	Total partiel		**–**	**1**	**1**	**1**	**1**	**–**
Total (chapitre 24)			**44**	**49**	**44**	**45**	**52**	**46**
27. Aide humanitaire	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	7	6	5	4	3	3
		Australie	–	–	–	–	–	1
		Belgique	1	1	1	2	1	1
		Danemark	1	2	2	2	2	2
		Espagne	2	–	–	–	–	–
		États-Unis	6	6	6	7	10	7
		Finlande	1	–	4	4	3	3
		France	1	–	–	–	1	2
		Italie	1	1	3	4	6	5
		Luxembourg	2	2	2	2	3	4
		Norvège	1	–	–	–	1	1
		Pays-Bas (Royaume des)	4	7	5	5	7	4
		Suède	4	5	4	3	4	2
		Suisse	6	7	6	8	6	4
	Total partiel		**37**	**37**	**38**	**41**	**47**	**39**
	Asie et Pacifique	Arabie saoudite	–	1	1	1	1	–
		Chine	–	–	–	–	–	2
		Émirats arabes unis	–	1	1	–	–	–
		Japon	6	3	1	2	2	1
		Koweït	1	1	–	–	–	–
		Qatar	–	–	–	1	1	–
		République de Corée	1	1	1	–	1	3
	Total partiel		**8**	**7**	**4**	**4**	**5**	**4**
Total (chapitre 27)			**45**	**44**	**42**	**45**	**52**	**45**
28. Communication globale	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	3	2	3	2	2	2
		Danemark	1	2	2	1	–	–
		Espagne	–	–	–	–	–	1
		Finlande	–	1	1	1	1	–
		Italie	1	1	1	1	–	–

Chapitre du budget	*Région*	*Nationalité*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*
		Norvège	–	–	–	1	1	1
		Royaume-Uni	–	–	1	1	1	–
	Total partiel		**5**	**6**	**8**	**7**	**5**	**4**
	Asie et Pacifique	Arabie saoudite	–	1	1	1	1	–
		Chine	–	–	–	1	2	3
		Japon	–	–	1	2	3	1
		Koweït	1	1	1	1	–	–
	Total partiel		**1**	**2**	**3**	**5**	**6**	**4**
Total (chapitre 28)			**6**	**8**	**11**	**12**	**11**	**8**
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	6	4	–	1	1	1
		États-Unis	–	–	–	–	1	1
		Finlande	2	1	1	1	1	–
		France	2	1	1	1	1	1
		Italie	1	1	1	1	–	–
		Suisse	1	1	1	1	–	–
	Total partiel		**12**	**8**	**4**	**5**	**4**	**3**
	Asie et Pacifique	Arabie saoudite	–	–	–	–	1	1
		Chine	2	3	2	–	1	2
		Japon	3	3	1	1	2	3
		Qatar	–	–	–	–	–	1
		République de Corée	1	1	1	1	2	3
	Total partiel		**6**	**7**	**4**	**2**	**6**	**10**
	Afrique	Égypte	2	–	–	–	–	–
		Maroc	2	2	–	–	–	–
	Total partiel		**4**	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total (chapitre 29A)			**22**	**17**	**8**	**7**	**10**	**13**
29B. Département de l'appui opérationnel	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	4	4	5	5	1	1
		États-Unis	–	–	–	2	1	–
		Finlande	–	1	1	1	1	–
		France	1	1	1	2	2	1
		Italie	–	2	3	3	3	1
		Norvège	–	1	1	1	1	–
		Pays-Bas (Royaume des)	2	–	–	–	–	–
	Total partiel		**7**	**9**	**11**	**14**	**9**	**3**
	Asie et Pacifique	Arabie saoudite	–	1	1	1	2	1
		Chine	–	1	4	4	4	4

Chapitre du budget	*Région*	*Nationalité*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*
		Japon	1	1	2	–	1	2
	Total partiel		**1**	**3**	**7**	**5**	**7**	**7**
Total (chapitre 29B)			**8**	**12**	**18**	**19**	**16**	**10**
29C. Bureau de l'informatique et des communications	Asie et Pacifique	Japon	–	1	1	1	1	–
Total (chapitre 29C)			**–**	**1**	**1**	**1**	**1**	**–**
29D. Administration (Nairobi)[a]	Asie et Pacifique	Chine	–	–	–	–	1	1
Total (chapitre 29D)			**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**
29E. Administration (Genève)	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	4	5	4	2	2	1
		États-Unis	1	1	–	–	–	–
		France	–	–	1	1	1	1
		Suisse	–	–	–	–	1	1
	Total partiel		**5**	**6**	**5**	**3**	**4**	**3**
	Asie et Pacifique	Chine	1	1	–	–	–	1
		Koweït	–	1	1	1	1	–
	Total partiel		**1**	**2**	**1**	**1**	**1**	**1**
	Europe orientale	Fédération de Russie	–	–	–	1	1	2
	Total partiel		**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**3**
Total (chapitre 29E)			**6**	**8**	**6**	**5**	**6**	**6**
29F. Administration (Vienne)	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	1	2	2	3	3	2
		Autriche	–	1	–	–	–	–
		Italie	1	–	–	–	–	–
Total (chapitre 29F)			**2**	**3**	**2**	**3**	**3**	**2**
30. Contrôle interne	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	–	1	1	1	1	–
		France	–	–	1	1	1	–
	Total partiel		**–**	**1**	**2**	**2**	**2**	**–**
	Asie et Pacifique	Chine	–	–	–	–	–	1
		Japon	–	–	–	1	1	1
		République de Corée	–	–	1	1	1	–
	Total partiel		**–**	**–**	**1**	**2**	**2**	**2**
Total (chapitre 30)			**–**	**1**	**3**	**4**	**4**	**2**
31. Activités administratives financées en commun	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	2	2	2	4	4	2
		Belgique	–	1	1	1	1	1
		Italie	1	1	1	1	1	–
		Pays-Bas (Royaume des)	2	1	1	1	–	–

Chapitre du budget	*Région*	*Nationalité*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*
		Suisse	1	–	–	–	–	–
	Total partiel		**6**	**5**	**5**	**7**	**6**	**3**
	Asie et Pacifique	Japon	–	–	–	1	1	1
	Total partiel		**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**1**
	Europe orientale	Fédération de Russie	–	–	–	1	1	1
	Total partiel		**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**1**
Total (chapitre 31)			**6**	**5**	**5**	**9**	**8**	**5**
Total			**345**	**392**	**408**	**442**	**484**	**413**

[a] Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) », qui portait le numéro 29G, devient le chapitre 29D en 2024.

Annexe IV

Nombre de postes occupés par des administrateurs et administratrices auxiliaires par rapport au nombre de postes vacants pour la période 2018-2023

		Nombre moyen de postes vacants (1)						*Nombre de postes occupés par des administrateurs et administratrices auxiliaires (2)*						*Ratio des postes occupés par des administrateurs et administratrices auxiliaires par rapport aux postes vacants (3) = (2)/(1)*					
Chapitre du budget		*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	12	13	22	25	17	27	27	32	52	66	88	69	2,25	2,46	2,36	2,64	5,18	2,56
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	149	148	161	196	224	234	4	3	1	1	1	2	0,03	0,02	0,01	0,01	0,00	0,01
3.	Affaires politiques – autres	28	36	39	53	39	35	71	89	86	95	91	70	2,54	2,47	2,21	1,79	2,33	2,00
4.	Désarmement	7	9	5	7	10	10	8	9	11	13	15	15	1,14	1,00	2,20	1,86	1,50	1,50
5.	Opérations de maintien de la paix	20	17	20	31	32	35	27	33	32	32	27	27	1,35	1,94	1,60	1,03	0,84	0,77
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	2	2	1	2	2	5	2	2	3	2	3	1	1,00	1,00	3,00	1,00	1,50	0,20
7.	Cour internationale de Justice	2	2	2	2	2	3	1	2	1	3	2	2	0,50	1,00	0,50	1,50	1,00	0,67
8.	Affaires juridiques	8	10	27	24	22	18	5	6	5	6	11	8	0,63	0,60	0,19	0,25	0,50	0,44
9.	Affaires économiques et sociales	44	48	57	64	75	68	18	20	21	20	18	18	0,41	0,42	0,37	0,31	0,24	0,26
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	1	2	2	5	4	5	1	2	2	3	3	2	1,00	1,00	1,00	0,60	0,75	0,40
11.	Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	5	7	5	5	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
12.	Commerce et développement	31	29	33	46	21	29	9	11	10	6	8	8	0,29	0,38	0,30	0,13	0,38	0,28
14.	Environnement	9	5	7	18	16	18	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
15.	Établissements humains	2	2	4	5	6	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	5	10	11	14	11	9	27	27	34	32	35	32	5,40	2,70	3,09	2,29	3,18	3,56
17.	ONU-Femmes	2	1	3	2	2	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
18.	Développement économique et social en Afrique	50	53	66	84	72	68	–	–	1	2	1	1	–	–	0,02	0,02	0,01	0,01

Chapitre du budget	Nombre moyen de postes vacants (1)						Nombre de postes occupés par des administrateurs et administratrices auxiliaires (2)						Ratio des postes occupés par des administrateurs et administratrices auxiliaires par rapport aux postes vacants (3) = (2)/(1)					
	2018	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	25	27	44	50	42	30	2	6	6	8	10	12	0,08	0,22	0,14	0,16	0,24	0,40
20. Développement économique en Europe	5	9	12	15	8	5	4	2	3	3	7	7	0,80	0,22	0,25	0,20	0,88	1,40
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	28	34	41	54	44	44	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
22. Développement économique et social en Asie occidentale	24	24	34	40	32	28	2	1	–	–	–	1	0,08	0,04	–	–	–	0,04
24. Droits humains	35	40	57	60	42	61	44	49	44	45	52	46	1,26	1,23	0,77	0,75	1,24	0,75
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
26. Réfugiés de Palestine	19	16	12	17	49	44	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
27. Aide humanitaire	6	3	4	10	9	9	45	44	42	45	52	45	7,50	14,67	10,50	4,50	5,78	5,00
28. Communication globale	55	56	66	92	91	70	6	8	11	12	11	8	0,11	0,14	0,17	0,13	0,12	0,11
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	–	43	46	43	36	33	22	17	8	7	10	13	–	0,40	0,17	0,16	0,28	0,39
29B. Département de l'appui opérationnel	–	43	47	49	48	69	8	12	18	19	16	10	–	0,28	0,38	0,39	0,33	0,14
29C. Bureau de l'informatique et des communications	–	16	14	17	30	30	–	1	1	1	1	–	–	0,06	0,07	0,06	0,03	–
29D. Administration (Nairobi)[a]	–	10	11	12	11	8	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	0,09	0,13
29E. Administration (Genève)	–	14	21	20	16	20	6	8	6	5	6	6	–	0,57	0,29	0,25	0,38	0,30
29F. Administration (Vienne)	–	3	3	4	4	3	2	3	2	3	3	2	–	1,00	0,67	0,75	0,75	0,67
30. Contrôle interne	7	15	21	28	22	18	–	1	3	4	4	2	–	0,07	0,14	0,14	0,18	0,11
31. Activités administratives financées en commun	–	–	–	–	–	–	6	5	5	9	8	5	–	–	–	–	–	–
34. Sûreté et sécurité	55	54	66	82	84	78	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	**637**	**800**	**960**	**1 176**	**1 133**	**1 118**	**347**	**393**	**408**	**442**	**484**	**413**	**0,54**	**0,49**	**0,43**	**0,38**	**0,43**	**0,37**

[a] Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) », qui portait le numéro 29G, devient le chapitre 29D en 2024.

Annexe V

Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies

Depuis la publication de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2023, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté des rapports à divers organismes des Nations Unies après examen des documents énumérés ci-après.

A. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2024-2025 (DP/OPS/2023/7)

B. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : Comité exécutif du Programme du (de la) Haut(e)-Commissaire

Budget-programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour 2024 (A/AC.96/74/5)

Rapport financier et états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2021 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/77/5/Add.6)

C. Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Plan de travail de l'Auditeur externe (WFP/EB.2/2022/5-C/1)

Point sur le Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie (WFP/EB.2/2022/5-B/1)

Plan de gestion du PAM pour 2023-2025 (WFP/EB.2/2022/5-A/1/Rev.1)

Comptes annuels vérifiés de 2022 (WFP/EB.A/2023/6-A/1)

Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (WFP/EB.A/2023/6-J/1)

Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2023/6-H/1)

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1er janvier-31 décembre 2022) (WFP/EB.A/2023/6-B/1/Rev.1)

Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2022 (WFP/EB.A/2023/6-E/1)

Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant (WFP/EB.A/2023/6-C/1)

Rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2023/6-D/1)

Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2023/6-D/1/Add.1)

Rapport de l'Auditeur externe sur les services d'appui (WFP/EB.A/2023/6-F/1)

Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur les services d'appui (WFP/EB.A/2023/6-F/1/Add.1)

Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion des carburants (WFP/EB.A/2023/6-G/1)

Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur la gestion des carburants (WFP/EB.A/2023/6-G/1/Add.1)

Rapport de la Directrice exécutive sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (art. XIII.4 (f) du Règlement général) en 2022 (WFP/EB.A/2023/6-I/1)

D. Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

Prévisions budgétaires intégrées de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'exercice biennal 2024-2025 (UNW/2023/6/Rev.1)

E. Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Budget-programme révisé pour l'exercice biennal 2022-2023 (UNITAR/BT/63/3)

F. Bureau des Nations Unies pour les partenariats

Budget d'administration du Bureau des Nations Unies pour les partenariats pour 2023 (A/CN.1/R.1227)

G. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant les activités menées par l'Institut de janvier à décembre 2022, le programme de travail et le plan financier approuvés pour 2023, ainsi que les projets de programme de travail et de plan financier pour 2024 (A/78/163)

H. Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Banque de technologies pour les pays les moins avancés : budget et programme de travail pour 2023 (TBLDC/2023/2)

23-16798* (F) 120124 120124